



**HAL**  
open science

# L'Afghanistan et le langage de l'égalité: une approche poïétique du contrat social sur une zone de fracture du système-monde

Gait Archambeaud

► **To cite this version:**

Gait Archambeaud. L'Afghanistan et le langage de l'égalité: une approche poïétique du contrat social sur une zone de fracture du système-monde. Science politique. Université de Bourgogne, 2013. Français. NNT: 2013DIJOD006 . tel-00984980

**HAL Id: tel-00984980**

**<https://theses.hal.science/tel-00984980>**

Submitted on 29 Apr 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

UFR Droit et Science Politique

Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique

Thèse pour obtenir le grade de **Docteur de l'Université de Bourgogne**

Discipline : Science Politique

Présentée et soutenue publiquement par **Gaït Gauhar Archambeaud**

le 30 mai 2013

**L'AFGHANISTAN ET LE LANGAGE DE L'EGALITE :**  
**UNE APPROCHE DE LA POÏETIQUE DU CONTRAT SOCIAL**  
**SUR UNE ZONE DE FRACTURE DU SYSTEME-MONDE**

(Directeur de thèse : Raphaël Porteilla)

Jury : Jean-Claude FRITZ – Professeur émérite, université de Bourgogne

Georges LEFEUVRE – Anthropologue, diplomate

Anne MANDEVILLE – Maître de Conférence, université Toulouse 1 – Capitole, rapporteure

Raphaël PORTEILLA – Maître de Conférences, université de Bourgogne, directeur de thèse

Anne SARIS – Professeure, université du Québec à Montréal, rapporteure



## **Remerciements**

Ce travail a pu aboutir grâce au soutien attentif et sans faille de Raphaël Porteilla, qui en a enrichi l'environnement référentiel, a regardé avec bienveillance celles de ses analyses qui perturberaient son propre domaine de recherches et en a intégré les fondements pluri-disciplinaires. Merci aux membres du jury composite qui ont accepté d'en évaluer les arguments et les conclusions. Je remercie spécialement George Ribeill qui n'a pu y participer pour des raisons d'emploi du temps. Je remercie en outre Kacem Fazelly, Pierre Centlivres et Gilles Dorronsoro de leurs commentaires qui ont permis d'en refocaliser l'aboutissement.

Au cours de mes missions sur le terrain afghan, j'ai bénéficié des moyens logistiques, du partenariat professionnel ou de l'amical soutien des organisations suivantes, ainsi que de leurs personnels et associés, que je remercie : Ambassade de France à Kaboul, Département de Français de l'Université de Kaboul, Aide Médicale Internationale (AMI), Medical Refresher Courses for Afghanistan (MRCA), ADSI, Commission afghane indépendante pour les Droits humains (AIHRC), Consulat franco-allemand à Hérât, Afghanistan Demain (AD), Terre des Hommes (TDH), Aschiana, Enfants du Monde/Droits de l'Homme (EMDH), Children in Crisis CIC), L'Atmosphère, Le Bistrot, Pajhwok Afghan News, Just Peace International, Ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE), Délégation Archéologique Française en Afghanistan (DAFA), First Microfinance Bank (FMFB), Task Force La Fayette (TFLF), Bat-Hélico, Police Operational Mentor and Liaison Team (POMLT), Nour Plaza, Flower Street Café, Restaurant Sufi, Le Jardin de Taïmani, Institut Français d'Afghanistan, Cooperation for Peace and Unity (CPAU), International Development Law Organisation (IDLO), Integrity Watch Afghanistan (IWA), Eureka Research, APPRO, United States Institute of Peace, Checchi, The Liaison Office, USAID, Ambassade des Etats-Unis à Kaboul, PRT Kapisa, Independent Directorate for Local Governance (IDLG), Ministère afghan de la Justice (MOJ), Cour suprême, Bureau du Procureur Général, Barreau afghan (AIBA), Ministère afghan des Affaires féminines (MOWA), Pôle de stabilité en Kapisa et Surobi, Force internationale de sécurité et d'assistance (ISAF), Nato Training Mission Afghanistan (NTMA), Mission d'assistance des Nations unies pour l'Afghanistan (UNAMA) et diverses agences des Nations unies présentes en Afghanistan. Dans ces environnements ou par ailleurs, chacune des personnes que j'ai rencontrées en Afghanistan m'a enrichie d'une meilleure compréhension de la réalité qui y est vécue. Je dois une gratitude particulière aux familles de Djan Mohammed, de Palwasha, d'Ehsan, de Yama et d'Ahmad Shekeb, qui m'ont accueillie comme l'une des leurs.

Mes parents, toute ma famille et mes enfants ne peuvent être dissociés de ce travail, je les remercie de m'avoir construite et les assure de mon amour. Merci enfin à toutes les personnes qui m'ont permis d'affiner progressivement cette recherche et m'ont soutenue de leur amitié.





## Sommaire

Introduction – p.15

I – La dialectique conventionnelle de l'égalité inadaptée aux réalités socio-politiques de l'Afghanistan – p.47

1.1. Les Afghans en demande d'égalité : enquête et témoignages – p.49

1.2. Désamorcer la question de la femme afghane, ou la politique des genres comme instance singulière de recherche d'égalité – p.80

1.3. Facettes de l'égalité : comment peut-on être afghan ? – p.102

1.4. L'honneur, un autre mot pour la dignité humaine – p.174

II – Une syntaxe de l'égalité émerge de l'anthropologie politique de l'Afghanistan – p.181

2.1. L'approche systémique appliquée aux valeurs socio-politiques – p.184

2.2. Une définition dynamique du principe d'égalité – p.190

2.3. Un vocabulaire de l'égalité fondé sur l'approche systémique de la différence – p.211

2.4. Une grammaire de praxis égalitaires circonscrites aux contraintes sécuritaires – p.277

III – Appliquer un nouveau langage d'égalité à la poïétique du contrat social en Afghanistan – p.291

3.1. Egalité de vérité : préserver la relation sujet-sujet par une critique permanente des déformations de la communication – p.294

3.2. Egalité de légitimité : trouver une troisième voie entre la métaphysique du droit naturel et le relativisme culturel – p.356

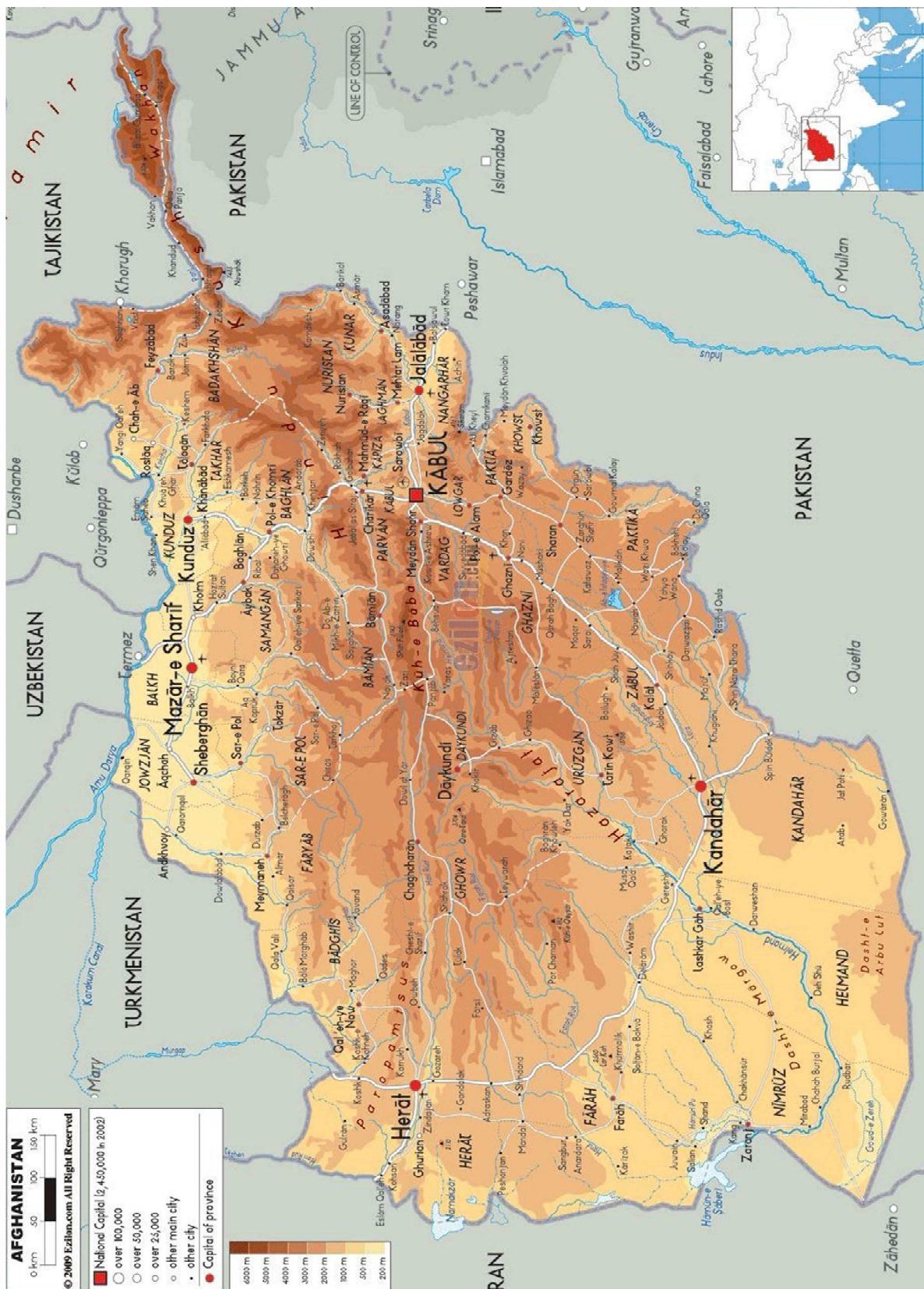
3.3. Egalité de réalité : s'exercer à une pensée politique capable de traiter avec le réel fragmenté – p.414

Conclusion – p.513

Annexes – p.517



Carte physique de l'Afghanistan, source Ezilon





**Table des sigles**

AAN	Afghanistan Analysts Network
ACBAR	Agency Coordinating Body for Afghan Relief
AD	Afghanistan Demain, association humanitaire française
ADB	Asian Development Bank
ADR	<i>alternative dispute resolution, cf. RCA</i>
AKDN	Réseau de développement de l'Aghâ Khân
AI	Amnesty International
AIA	Autorité intérimaire d'Afghanistan
AIHRC	<i>Cf. CAIDH</i>
ALP	<i>Afghan local police</i>
AMI	Aide Médicale Internationale, association humanitaire française
ANDS	<i>Afghanistan national development strategy</i>
ANA	<i>Afghan national army</i>
ANP	<i>Afghan national police</i>
ANSF	<i>Afghan national security forces</i>
APD	Aide publique au développement
AREU	Afghanistan Research and Evaluation Unit
ATA	<i>Cf. GTA</i>
ATTAC	Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens
ASOP	<i>Afghanistan social outreach program</i> , programme de financement de <i>chouras</i> locales par USAID
AWN	Afghan Women's Network
BASM	bombe à sous-munitions
BBC	British Broadcasting Corporation
BPHS	<i>basic package of health services</i> ; services de soins de santé primaires
CAIDH - AIHRC	Commission afghane indépendante des droits humains, instituée par les accords de Bonn du 5 décembre 2001 puis par la Constitution afghane de janvier 2004
CBDR	<i>community based dispute resolution, cf. RCA</i>
CE - EC	Commission européenne
CDC	<i>community development council</i> , conseil de développement communautaire

CEDAW	<i>convention pour l'Élimination des discriminations et de la violence à l'égard des femmes</i> , ratifiée par l'Afghanistan en 2003
CEDH	Cour européenne des Droits de l'homme
CEI - IEC	Commission électorale indépendante
CERI	Centre d'études et de recherches internationales, de l'Institut d'études politiques de Paris
CIA	Central Intelligence Agency, services secrets des Etats-Unis
CICR - ICRC	Comité International de la Croix Rouge
CIMIC	Civil Military Cooperation
CLJ	<i>constitutional loya jirga</i> , assemblée constituante
COIN	<i>counterinsurgency</i> ; contre-insurrection
CPI	Cour pénale internationale de La Haye
CRC	<i>Child Rights Convention, convention sur les droits de l'Enfant</i> , ratifiée par l'Afghanistan en 1994.
CRC	Child Rights Consortium, groupe de cinq ONG internationales ou afghanes (dont Afghanistan Demain) travaillant en Afghanistan sur la protection de l'enfance et financées conjointement par la Commission européenne.
CSO	Central Statistics Office
CSSP	<i>correctional system support program</i> , programme américain de soutien au système carcéral
DDP	<i>district delivery program</i> , programme de soutien aux administrations locales
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DOD	Ministère de la Défense des Etats-Unis
DHI	droit humanitaire international
DUDH	<i>Déclaration universelle des droits humains</i> , adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948
EC	<i>Cf. CE</i>
ECC	<i>electoral complaints commission</i> , commission de plaintes électorales
EOM	<i>election observation mission</i> , mission d'observation électorale
EUPOL	Mission européenne de soutien à la police
FATA	Federally Administrated Tribal Areas, zones tribales autonomes, à l'ouest du Pakistan
FIAS - ISAF	Force internationale d'assistance et de sécurité, instaurée en 2001 pour l'Afghanistan par le conseil de sécurité des Nations Unies
FFP	Fund For Peace
FMI - IMF	Fonds monétaire international
GDP	<i>Cf. PIB</i>

GIROA	Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan
GTA - ATA	Gouvernement transitoire d'Afghanistan, <i>Afghanistan Transitional Authority</i>
GMA	<i>Good Morning Afghanistan</i> , programme de radio diffusé à partir de 20 sur les ondes de la radio nationale afghane et financé par la communauté internationale
HCR - UNHCR	Haut commissariat des Nations unies pour les Réfugiés
HRW	Human Rights Watch
ICG	International Crisis Group
ICRC	<i>Cf.</i> CICR
IDP	<i>internally displaced person</i> , personne déplacée
IEC	<i>Cf.</i> CEI
IMF	<i>Cf.</i> FMI
IOM	<i>Cf.</i> OIM
IRIN	réseau intégré d'informations régionales du bureau de coordination de l'aide humanitaire des Nations unies
ISAF	<i>Cf.</i> FIAS
ISI	Inter-Service Intelligence, Services secrets militaires pakistanais
IWPR	Institute for War and Peace Reporting
JCMB	Joint Coordination and Monitoring Board pour le Compact
JEMB	Joint Electoral Management Body, organisme paritaire d'organisation des élections
JSSP	<i>justice sector support program</i> , programme américain de soutien à la Justice
LICUS	<i>low income under stress country</i> , pays en difficulté à faible revenu
MANUA - UNAMA	Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan
MDG	<i>Cf.</i> OMD
MEMRI	Middle East Media Research Institute
MoE	ministère afghan de l'Éducation
MoI	ministère afghan de l'Intérieur
MoPH	ministère afghan de la Santé
MoWA	ministère afghan des Affaires féminines
MRCA	Medical Refresher Courses for Afghans, association humanitaire française
MSF	Médecins Sans Frontières
MTV	réseau audiovisuel américain, avec des succursales en Europe
NASDAQ	National Association of Securities Dealers Automated Quotations
NATO	<i>Cf.</i> OTAN



NDS	National Directorate for Security, services secrets afghans
NGO	<i>Cf.</i> ONG
NPP	<i>national priority program</i> , programme prioritaire national
NROLFSM-A	NATO Rule of Law Field Support Mission - Afghanistan
NRVA	<i>national risk and vulnerability assessment</i> , évaluation nationale des risques et des vulnérabilités
NTMA	NATO Training Mission Afghanistan
NSM	<i>natural semantic metalanguage</i> , langage sémantique naturel
NSP	<i>national solidarity program</i> , programme national de solidarité
NWFP	North West Frontier Province, une des provinces du Pakistan récemment renommée Khyber Pakhtonkhwâ
OCDE – OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OIG	organisation intergouvernementale, généralement les différentes agences des Nations unies
OIM/IOM	Organisation pour les migrations internationales
OMD – MDG	objectifs du millénaire pour le développement, <i>millenium development goals</i>
OMS - WHO	Organisation mondiale de la santé
ONG - NGO	Organisation non gouvernementale, sigle recouvrant les associations d'aide internationale
ONU – UN	Organisation des Nations unies
OPEC	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OTAN - NATO	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PAM - WFP	Programme alimentaire mondial
PDPA	Parti démocratique du peuple d'Afghanistan (parti communiste)
PEF	Principes pour les Etats fragiles
PIB – GDP	Produit intérieur brut
PNUD - UNDP	Programme des Nations unies pour le développement
POW	<i>prisoner of war</i> , prisonnier de guerre
PRT	<i>provincial reconstruction team</i> , équipes de reconstruction provinciale associées aux opérations militaires en Afghanistan
PTSD	<i>post traumatic stress disorder</i> , syndrome de stress post-traumatique
RCA (ADR – CBDR)	résolution des conflits alternative
ROLFF-A	Rule of Law Field Force Afghanistan

RFE/RL	Radio Free Europe - Radio Liberty
RQA	Programme de l'OIM pour le retour d'Afghans qualifiés
RSF	Reporters Sans Frontières
RSN	Reader Supported News
RTA	Radio Television Afghanistan
SeLJuKaS	<i>support to local justice in Kapisa and Surobi</i>
SIGAR	Special Inspector General for Afghanistan Reconstruction
TAPI	Gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, ou Trans Afghanistan Pipeline
TLO	The Liaison Office (anciennement Tribal Liaison Office), ONG afghane
UNAMA	<i>Cf. MANUA</i>
UNDCP	United Nations Drug Control Program, élément de UNODC, UN Office on Drugs and Crime
UNDP	<i>Cf. PNUD</i>
UNHCR	<i>Cf. HCR</i>
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement des femmes
UNODC	UN Office on Drugs and Crime
UPI	United Press International
URD	Urgence-Réhabilitation-Développement, association humanitaire française
USAID	Agence des Etats-Unis pour l'aide au développement
WASP	<i>white anglo-saxon protestant</i> : un des codes ethniques aux Etats-Unis.
WFP	<i>Cf. PAM</i>
WHO	<i>Cf. OMS</i>



# Introduction

---

- Égal.* 1. (adjectif) semblable, le même en nature, en quantité, en qualité : deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles ;  
2. qui ne varie pas : température égale ;  
3. uni, de niveau : chemin égal ;  
4. (familier) indifférent : cela m'est égal ;  
5. (mathématiques) se dit de deux figures exactement superposables : deux triangles qui ont leurs trois côtés égaux chacun à chacun sont égaux ;  
6. (nom) qui est de même rang : vivre avec des égaux.  
*Petit Larousse en couleurs* (édition 1980)

*Quand il s'en va vers l'océan à la recherche de la perle  
il est perle lui-même  
et même une perle unique.*  
Said Djallaluddin Balkhi Roumi (1207-1273)<sup>1</sup>

ترک مال و ترک جان و ترک سر  
در راه مشروطه اول منزل است  
Mahmoud Tarzi (1866-1933)<sup>2</sup>

*Je ne suis ni Athénien, ni Grec, mais un citoyen du monde.*  
Socrate (470-399 av.J.-C.)<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Poète et philosophe de langue persane né en Bactriane (nord-ouest de l'Afghanistan contemporain) dont a été célébré en 2007 le VIII<sup>ème</sup> siècle, Said Djallaluddin Balkhi Roumi est considéré comme un des contributeurs majeurs du soufisme. Il a été à l'origine du mouvement des derviches tourneurs.

<sup>2</sup> "Pour atteindre au contrat social, il te faudra d'abord sacrifier ta richesse, sacrifier ton amour, sacrifier ta vie". Mahmoud Tarzi, intellectuel afghan exilé et éduqué en Turquie à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, puis créateur au début du 20<sup>ème</sup> siècle du premier support de presse régulier en Afghanistan, le quotidien politique *Siradj* (*La Lanterne*), traduisit en dari ou en pachto de nombreuses œuvres françaises. Il inspira le mouvement constitutionnaliste et fut le beau-père d'Amânullah Khân, souverain qui proclama l'indépendance en 1919 et proposa la première Constitution en 1924. Ce vers est une paraphrase d'un court poème écrit quelques instants avant son exécution à la bouche d'un canon par M. Sarwar Wasef Kandahari : "Pour atteindre à ton pays, il te faudra d'abord sacrifier ta richesse, sacrifier ton amour, sacrifier ta vie." Wasef avait fondé en 1905 le premier mouvement constitutionnaliste afghan, et fut éliminé par l'émir Habibullah Khân en 1910 en compagnie d'une soixantaine de militants.

<sup>3</sup> La pensée grecque est arrivée en Afghanistan avec Alexandre le Grand (356-323 av.J.-C.), qui eut pour précepteur Aristote avant de conquérir l'Asie. Dans son rêve de symbiose des civilisations, Alexandre épousa Roxane, une princesse de Bactriane.

Quand, en janvier 2004, les représentants de la population afghane à la *loya djirga*<sup>4</sup> convoquée par le président intérimaire Hamid Karzaï pour donner au pays une nouvelle Constitution se sont levés pour approuver solennellement le texte qui venait de faire l'objet de deux semaines de débats animés, les commentateurs avaient fait valoir les origines et les perspectives de ce moment historique pour l'Afghanistan.<sup>5</sup> Certains groupes de défense – les femmes, les pratiquants du culte chiite, les locuteurs de langues minoritaires, les nomades – se félicitaient que leurs droits aient explicitement été pris en compte dans les nouvelles institutions. Les partisans d'un Etat fort soutenaient que la légitimité reçue du processus constitutionnel encourageait la stabilisation du pays et valorisait le poids de la nation afghane au niveau mondial. D'autres encore avertissaient de la nécessité d'assortir ce processus démocratique d'une contribution massive à l'équipement en infrastructures ainsi qu'au développement de services éducatifs et sociaux. De fait, presque une décade plus tard, l'instabilité et la violence sont toujours présentes en Afghanistan et mettent en doute le système socio-politique que l'intervention internationale de 2001 avait souhaité et encouragé par ce qui est considéré comme une opération de coopération civilo-militaire sans précédent, de par le nombre des pays qui y ont participé et de par les moyens financiers, humains ou militaires qui y ont été déployés.

Après un élan de solidarité atlantiste qui avait porté les gouvernements occidentaux à s'engager aux côtés des Etats-Unis à la suite des attentats du 11 septembre 2001 dans une intervention militaire dont la justification publique était de débarasser la population afghane – et en particulier ses femmes – d'un régime qui avait 'permis que l'Afghanistan soit utilisé comme base d'exportation du terrorisme',<sup>6</sup> l'engouement international pour le *nation-building* ou le *state-building* en Afghanistan<sup>7</sup> a laissé place à un sentiment général de désabus, ou même de méfiance à l'égard de la population du pays, que les commentateurs populaires décrivent de plus en plus comme naturellement portée au tribalisme ou enfermée dans le traditionalisme religieux, des caractéristiques quasi essentielles qui rendraient les Afghans imperméables à la beauté des institutions et des valeurs offertes par les Occidentaux ou, pire, intrinsèquement dépositaires des tendances au terrorisme dont l'intervention avait voulu les libérer – preuve en étant les incidents de rechute mysogine dont se complait la presse internationale.<sup>8</sup>

---

<sup>4</sup> *Loya djirga* : grande assemblée traditionnelle. Voir en annexe un glossaire des mots d'origine locale ainsi qu'une note sur leur transcription..

<sup>5</sup> Cf. Gaït Gauhar Archambeaud, *Le principe d'Égalité et la constitution de l'Afghanistan de janvier 2004 – Préface de Kacem Fazelly*, L'Harmattan, Paris, 2005, 182 p.

<sup>6</sup> Selon la formulation de la résolution 1378 du Conseil de sécurité des Nations unies, le 14 novembre 2001.

<sup>7</sup> Cf. Yama Torabi, « *State-, nation- et peace-building* comme processus de transactions : l'interaction des intervenants et des acteurs locaux sur le théâtre de l'intervention en Afghanistan, 2001-08 », thèse de doctorat, IEP de Paris, 30/06/2009.

<sup>8</sup> Pour exemple, une dépêche AFP d'octobre 2012 : « La police afghane a annoncé mercredi l'arrestation de quatre personnes soupçonnées d'être impliquées dans la décapitation d'une jeune femme qui refusait de se prostituer défiant ainsi sa belle-famille », dont le texte conclut : « Malgré des milliards de dollars dépensés en dix ans de présence par la

Ces mouvements de balancier que subissent ainsi le pays et sa population dans les représentations médiatiques internationales sont caractéristiques d'une *zone de marge*, c'est-à-dire une zone généralement absente des préoccupations des habitants des centres du monde, pour ne surgir dans l'information que quand elle devient significative en termes d'intérêts immédiats – comme l'est la sécurité – ce qui survient à l'occasion d'affrontements sur son territoire des grands empires qui l'avoisinent. Un retour dans le passé illustre la prégnance de ces péripéties.<sup>9</sup>

L'Afghanistan est un territoire sans accès à la mer qui se situe sur la ligne de partage des eaux entre, à l'est, le bassin de l'Indus, qui irrigue la partie ouest de la péninsule indienne, au nord-ouest, le bassin de l'Amou-Darya, qui se jette dans la mer intérieure en voie d'assèchement qu'est la mer d'Aral en Asie centrale, et la série de cours d'eau saisonniers qui se perdent dans les sables du Dasht-e Margo au sud-ouest. Les paléo-botanistes imaginent leurs rives et les immenses plateaux qui les séparent couverts de forêts de conifères, qui ont progressivement laissé place à l'agriculture irriguée (*âbi*) ou pluviale (*lalmi*) avant d'être parfois livrés à la désertification au fil des destructions ou des abandons. De Kaboul, la capitale contemporaine située à 1.800 mètres d'altitude, on aperçoit les neiges éternelles du Koh-é Bâbâ (4.951 mètres), première ligne des sommets de l'imposant massif de l'Hindou Kouch culminant à 7.690 mètres à la frontière avec le Pakistan et traversant l'Afghanistan selon une diagonale sud-ouest nord-est. D'après la théorie de la tectonique des plaques,<sup>10</sup> l'ensemble montagneux qui va de l'Hindou Kouch à l'Himalaya est issu de la collision de la plaque indo-australienne avec la plaque eurasiennne depuis 70 millions d'années. Une excellente métaphore de cette coupure que représente l'Afghanistan dans les aires géographiques, c'est que l'atlas Universalis<sup>11</sup> ne propose aucune carte comprenant la totalité du territoire de ce pays, que l'on trouve pour moitié sur la carte de la péninsule indienne, et pour l'autre moitié sur la carte de l'Iran. Ainsi positionné sur une zone de fracture géo-physique, l'Afghanistan l'est également sur *une zone de fracture géo-politique, un espace de confrontation mais également de communication*.

Car en termes d'histoire et de géographie humaines, cette marginalité se manifeste en zone de passage de migrations successives, ou bien comme territoire d'échanges entre zones culturelles contingentes, quand il ne s'agit pas d'affrontements directs pour la prise de contrôle des domaines situés de part et d'autre. « Il semble [...] que les nombreux cols et cours d'eaux permettant le passage de populations entre les grands espaces de l'Asie centrale, le plateau iranien et le monde de l'Indus [aient] servi de voies de

---

communauté internationale, la cause des femmes a peu évolué dans les provinces afghanes, très marquées par le poids de la coutume. » AFP, 18/10/2012

<sup>9</sup> Le développement historique qui suit recentre sur l'Afghanistan l'essentiel de la substance de l'article « Afghanistan et Pakistan – Deux destins indissociables d'une histoire commune » de Pierre Lafrance, publié dans *Les nouvelles d'Afghanistan*, n°139, décembre 2012 pp.3-11

<sup>10</sup> Alfred Wegener, *Genèse des océans et des continents : théories des translations continentales*, 1915.

<sup>11</sup> *Atlas Universalis*, édition 1974, « Inde septentrionale et Pakistan » pp.110-111 et « Moyen-Orient » pp.118-119.

conquête depuis des temps très anciens. »<sup>12</sup> Certaines populations s'y établissent durablement. Au III<sup>ème</sup> millénaire avant notre ère, les premières concentrations citadines y sont apparues sous l'influence de la civilisation de Mohendjo Daro. Avec son déclin, le territoire reçoit des vagues successives de populations indo-européennes qui s'installent dans les innombrables vallées, produisant à chaque fois des cultures relativement autonomes dont les traces subsistent jusqu'à nos jours à travers des langues fossiles, pachaï ou nouristani par exemple. Les langues iraniennes – une des branches de l'évolution des langues indo-européennes – s'imposent comme langages véhiculaires sur les zones de plateaux alors que, plus à l'est dans le Pakistan actuel, les monts Souleïman marquent la limite des parlers indiens.

En ce qui concerne l'organisation politique et les influences philosophiques de l'époque antique, les Achéménides dominèrent à partir du début du I<sup>er</sup> millénaire av. J.-C. la zone s'étendant du Nil à l'Indus – au centre de laquelle la Bactriane – en diffusant la religion mazdéenne réformée au 7<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. par Zarathoustra, originaire de Balkh, une des plus anciennes zones urbanisées du territoire afghan.<sup>13</sup> L'un de ces empereurs, Cyrus le Grand, aurait été au 6<sup>ème</sup> siècle l'auteur du premier texte connu reconnaissant les droits des peuples sous son autorité.<sup>14</sup> Au 4<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, l'empire perse fut défait par la conquête d'Alexandre le Macédonien. La dynastie des Séleucides qui en procéda implanta la civilisation hellénistique, une symbiose originale des pensées grecque et bouddhique qui laissa des traces dans l'imaginaire local. Cette culture entretenait des échanges étroits avec la dynastie des Maurya sur l'aire indienne, comme en témoignent les pétroglyphes bilingues grec-prakrit (forme vernaculaire du sanskrit) laissés par l'empereur Açoka (3<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.) jusque dans la région de Kandahâr, des textes « préfigurant les grands principes du droit contemporain reconnaissant la liberté et l'inviolabilité des personnes ».<sup>15</sup>

Alors que le monde occidental était en train de passer à l'ère chrétienne, ce sont des peuples en provenance des steppes septentrionales qui enlevèrent successivement aux dynasties d'origine indienne (les Guptas) ou iranienne (les Sassanides) le contrôle de la zone afghane : Parthes, Saces, Scythes (avec la langue pachtoune), Kouchans, Huns (avec les langues turques), créant cette mosaïque caractéristique de la cohabitation multi-ethnique et multi-culturelle, l'hindouisme venant s'ajouter aux autres pratiques toujours vivantes, bouddhisme et zoroastrisme.<sup>16</sup> Au 7<sup>ème</sup> siècle apparut l'avant-garde des armées arabes poussées

---

<sup>12</sup> Pierre Lafrance, *op. cité*, p.3

<sup>13</sup> Balkh est le nom moderne de la province et de la ville de l'antique Bactres, qui a donné son nom à la région de Bactriane.

<sup>14</sup> Bien que l'interprétation du *cylindre de Cyrus*, un document d'argile cuite portant un texte en akkadien cunéiforme découvert à Babylone au 19<sup>ème</sup> siècle de notre ère, soit contestée, il présente un certain nombre d'affirmations en rapport avec d'autres sources historiques tendant à prouver que Cyrus le Grand autorisa le retour des tribus juives déportées à Babylone.

<sup>15</sup> Pierre Lafrance, *op. cité*, p.4.

<sup>16</sup> Cf. Georges Lefeuvre, « Afghanistan, une géopolitique », *La revue géopolitique on-line*, Grenoble, 11/04/2011, p.3

par l'expansionisme musulman. Ces contacts introduisirent dans les langues locales une grande richesse de vocabulaire philosophique et technique, et fixèrent aux alentours du 10<sup>ème</sup> siècle, en graphie arabe, le dari (littéralement 'langage de cour') et le pachto, qui devinrent langues officielles de l'aire géographique de l'Afghanistan contemporain. Mais l'alternance de pouvoirs prônant l'islam et adoptant les parlers locaux continua avec des empires plus ou moins centrés sur l'Afghanistan, les Seldjoukides (Bagdad), les Ghaznévides (Ghazni), les Ghorides (Ghor), les Timourides (Samarcande et Hérât), les Moghols (Kaboul, Lahore, Delhi et Agra). Chaque période de renversement provoquait dans les plaines et sur les plateaux des migrations et destructions successives dont l'exemple archétypal est l'invasion cataclysmique des hordes turco-mongoles de Gengis Khân au 13<sup>ème</sup> siècle – mais laissait largement intouchées les populations vivant dans la sécurité des vallées labyrinthiques de l'Hindou Kouch.<sup>17</sup>

Faire l'histoire du territoire afghan est alors en soi une difficulté. On peut, comme ci-dessus, tracer à grands traits des tendances politiques et culturelles. On peut les enrichir éventuellement de noms qui ont passé les âges grâce aux embellissements des mythes identitaires ou de faits qui ont marqué les mémoires. Si l'on voulait y poser des dates, des frontières, afin de préciser les structures, les allégeances ou les domaines, on se heurterait à la destruction des sources écrites, sauf externes, et à la partialité des relations orales non soutenues par les faits ; on se trouverait alors conduit à l'approximation (l'épopée relatée par le *Châb Nâmab* est-elle de l'histoire ou de la légende ?), à l'interprétation (telle bataille gagnée à tel endroit signifie-t-elle la soumission de toute une région ?) et parfois même à l'imagination (que se passe-t-il entre deux évènements datés à des dizaines d'années d'écart ?). Seuls subsistent d'innombrables vestiges archéologiques affleurant ça et là sous la couche de loess, pour la plupart privés de leur splendeur passée par la rapacité des pillleurs. Le fait incontournable, c'est la preuve par le vif de l'imbrication successive de ces multiples influences et origines, dans la complexité horizontale et verticale des implantations claniques en zone rurale, dans la diversité des villes, une imbrication qu'on peut qualifier de fractale<sup>18</sup> dans le sens où *sa complexité se retrouve à des échelles différentes en gardant néanmoins certaines continuités structurelles*, qu'on cherchera justement à déterminer.

Dans les représentations contemporaines, l'Afghanistan est une marge, une lisière, un bord, une périphérie, une zone de flexibilité, d'adaptation ou de rupture, culturellement, politiquement, économiquement en position charnière entre de vastes domaines où il apparaît et disparaît empiriquement

---

<sup>17</sup> Rory Stewart, historien, ethnologue et marcheur, est arrivé à Kaboul à pied depuis la frontière iranienne durant l'hiver 2001-2002. Il évoque ses démêlés avec un fonctionnaire réticent à l'autoriser à traverser le pays à peine libéré des talibans : "Je lui ai dit que l'Afghanistan était le chaînon manquant de mes marches, l'endroit entre les déserts et l'Himalaya, entre les cultures perse, hellénique et hindoue, entre l'islam et le bouddhisme, entre l'islam militant et l'islam mystique. Je voulais voir le lieu où ces cultures se mélangent ou atteignent au monde entier." Rory Stewart, *The Places In Between*, Harcourt, Orlando, 2004, p.25.

<sup>18</sup> La fractalité est un concept introduit par le mathématicien Benoît Mandelbrot en 1974 pour qualifier des figures irrégulières ou morcelées qui se créent en suivant des règles impliquant une homothétie interne.



au gré des événements de l'histoire ou des préoccupations géopolitiques du moment : Asie du Sud ou monde indien, Asie centrale ou monde soviétique, Moyen-Orient ou monde musulman sont des zones de référence radicalement différentes mais valablement utilisées à propos de l'Afghanistan.<sup>19</sup> Cependant, dès le 18<sup>ème</sup> siècle, « les Afghans ou Pachtounes formaient un ensemble unifié et conscient de son identité tout en restant agité par des querelles de tribus et de chefs, »<sup>20</sup> dans cet espace montagneux et semi-aride situé sur la rive droite de l'Indus, entre l'empire safavide à l'ouest et l'empire moghol à l'est, et que les chroniqueurs appelaient déjà Afghanistan.<sup>21</sup> Leur volonté d'indépendance vis-à-vis des voisins persans s'était déjà manifestée en 1722 par la prise d'Isfahan, mais fut réprimée par Nâdir Châh Afchar, issu d'une grande tribu turque iranisée, qui défit les Afghans en 1729, avant d'annexer la totalité du territoire afghan et de constituer un empire s'étendant jusqu'à Delhi, saccagée en 1739. Quand Nâdir fut assassiné en 1747, c'est un jeune officier pachtoune de son armée, Ahmad Khân Abdâli, qui en prit le contrôle et saisit l'occasion pour se faire élire roi à Kandahâr par les tribus réunies en *loya djirga*. Il marquait ainsi la naissance de l'Etat afghan en fondant la dynastie des Dourrâni ('les perles') qui règnera jusqu'au coup d'Etat communiste en 1978.

L'accession au pouvoir des Dourrâni est en elle-même un exemple des multiples tensions internes et pressions externes inhérentes à la vie sur une zone de fracture : un Pachtoun issu d'un clan de Kandahâr, Ahmad Châh, éduqué et promu loin de chez lui dans la hiérarchie du puissant voisin de l'ouest persanophone, saisit l'occasion d'un vide du pouvoir pour se saisir de l'aire iranienne et reporte aussitôt ses ambitions vers l'est pour prendre le contrôle de l'aire pachtounophone et même plus loin de l'aire indienne. C'est le type de surgissement qui est décrit par le sociologue arabe du 14<sup>ème</sup> siècle Ibn Khaldoun, porté par

---

<sup>19</sup> Dans *L'Atlas du Monde diplomatique – Mondes émergents*, 2012, se trouve une série de mise en évidence de zones économiques, culturelles ou diplomatiques, où l'Afghanistan apparaît comme une marge : le monde chinois (p.102), le monde indien, (p.109), le monde turc (p.122), le monde russe (p.125). Significativement par ailleurs, le Centre d'études, de recherche et de documentation sur l'Afghanistan (CEREDAF) signale à ses membres dans le même élan, en mars 2013, deux journées de conférences de l'Institut des langues et civilisations orientales (INALCO) portant l'une sur le Monde Iranien et l'autre sur le Monde Indien, alors même que l'Afghanistan n'est évoqué dans aucun des deux programmes.

<sup>20</sup> Pierre Lafrance, *op. cit.*, p.6.

<sup>21</sup> Les batailles d'écoles à propos de l'étymologie du mot *afghân* montrent la variété du mythe. Une forme archaïque en existe dans les textes védiques (les sources de la tradition de la religion brahmanique en Inde remontant au deuxième millénaire avant l'ère chrétienne) pour désigner, de l'extérieur, les tribus des régions montagneuses à l'ouest de l'Inde qui avaient chacune un nom différent et se reconnaissaient entre elles comme *pachtounes*, ou *poukhtoun* du côté indien. C'est dans un texte arabe du 10<sup>ème</sup> siècle qu'apparaît la forme contemporaine. Le mot aurait la même racine que le mot *âsh*, qui veut dire cheval en langue persane, et tiendrait aux qualités équestres reconnues aux habitants de la région depuis la période antique. Il pourrait également signifier 'montagnard', selon une étymologie arménienne. Certains en font une évolution du mot *épigone*, ainsi qu'étaient connus les descendants des généraux d'Alexandre. Pour d'autres, il dériverait du nom d'un officier des armées du roi Salomon, Afghâna. Pour d'autres encore, Afghâna était l'un des fils du compagnon du prophète Mohammad qui introduisit l'islam dans la région. On est plus assuré de l'origine du terme Afghanistan, pays des Afghans, apparu au 16<sup>ème</sup> siècle dans les écrits de l'empereur moghol Bâbour, qui régna sur l'Inde en gardant la nostalgie de la douceur de la vie à Kaboul. Il commença à être utilisé en Occident au 19<sup>ème</sup> siècle pour nommer le royaume de Kaboul fondé en 1747 par Ahmad Châh Dourrâni.

une dynamique qu'il nomme *açabiyya*.<sup>22</sup> Et comme pour encore donner raison à Ibn Khaldoun, son héritier Timour Châh structure le pouvoir de l'Etat déjà en repli territorial et tente de lui assurer un meilleur équilibre en déplaçant la capitale en 1776 à Kaboul, un carrefour commercial et culturel au climat plus clément que Kandahâr, mais doit aussi faire face aux dissensions internes des clans pachtounes, dont la puissante confédération des Ghilzai qui font concurrence aux Dourrâni pour le pouvoir.

Après une brève période d'expansion territoriale, le nouvel acteur régional fut rapidement en butte aux visées expansionnistes de deux puissants empires en constitution, la Russie au nord de l'Amou Darya – Samarcande et Boukhara sont perdues dès le règne d'Ahmad Châh, et l'empire colonial des Indes britanniques à l'est – les historiens indiens argumentent que c'est la défaite des armées indiennes face aux Afghans à Pânipat en 1761 qui fit le lit de l'invasion britannique dans le sous-continent.<sup>23</sup> Il a même été affirmé que c'est cette position en tampon<sup>24</sup> qui a fait perdurer par la suite une entité politique autonome, pérennisée plutôt par les intérêts ou défaillances de ses voisins que par conscience nationale revendiquée. Quand les Anglais eurent pris Peshawar, zone d'influence afghane, en 1818, « l'Emirat afghan se trouva confiné aux régions qu'il avait pu soustraire à ses puissants voisins [et] cessa peu à peu de jouer son rôle traditionnel de trait d'union commercial et culturel entre les divers pays de la région. Son activité déclina fortement selon le témoignage de divers voyageurs. Ses villes se dépeuplèrent progressivement. C'était la rançon du rôle de tampon qui lui était laissé, »<sup>25</sup> après que les Britanniques eurent échoué à en prendre le contrôle direct par la force militaire ou la manipulation des différentes factions tribales.<sup>26</sup>

---

<sup>22</sup> Ibn Khaldoun, *Discours sur l'Histoire universelle : Al-Muqaddima*, traduction de Vincent Monteil, Sindbad, Beyrouth, 1967-1968.

<sup>23</sup> Cf. détail de la bataille et ses implications : [http://en.wikipedia.org/wiki/Battle\\_of\\_Panipat\\_%281761%29](http://en.wikipedia.org/wiki/Battle_of_Panipat_%281761%29)

<sup>24</sup> "Le rôle de l'Afghanistan dans le système colonial mondial fut de bloquer l'avance russe vers l'Inde britannique ; c'est pourquoi les Britanniques favorisèrent la construction d'un Etat disposant de moyens coercitifs." Cette thèse est défendue par Barnett Rubin, *The Fragmentation of Afghanistan, State Formation and Collapse in the International System*, 1995, Yale University Press, New Haven, 2002, p.8. Barnett Rubin a été un membre du comité international d'experts chargé d'initier le processus constitutionnel prévu par l'accord de Bonn en décembre 2001 et qui a abouti à la ratification de la Constitution afghane de janvier 2004. L'ouvrage de Barnett Rubin est la référence de l'intervention et des actions de la communauté internationale en Afghanistan. Il est l'exemple d'une analyse politique exprimée en termes d'affrontements géostratégiques fondés sur les nationalismes.

<sup>25</sup> Pierre Lafrance, *op. cit.*, p.8.

<sup>26</sup> ...un jeu auquel se sont aussi livrés les Soviétiques dans les années 1980, et plus récemment les Américains. L'Afghanistan n'a jamais été colonisé. Abdulkader H. Sinno écrit : « Les Britanniques, la superpuissance de l'époque, ont catastrophiquement échoué deux fois à occuper l'Afghanistan, en perdant à l'une de ces occasions la quasi-totalité de son Armée de l'Indus, forte de dix-neuf mille hommes. L'armée soviétique a perdu trente mille de ses soldats en Afghanistan dans les années 1980. Pas un seul des souverains installés par une puissance étrangère n'a survécu à la retraite ou la défaite de l'armée d'invasion, que ce soit le communiste Nadjibullah, Châh Choudja ou Yakoub Khân – ce dernier déclarant lamentablement au moment de son exil à la suite de la retraite britannique : « Je préférerais être jardinier dans un camp britannique que le souverain de l'Afghanistan. » Abdulkader H. Sinno, *Organizations at War in Afghanistan and Beyond*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 2008, p.266. Ajoutons que les Afghans contemporains ont donné à Hamid Karzaï le sobriquet de Châh Choudja III, par référence à son prédécesseur installé

Les émirs successifs s'attachèrent alors à préserver la cohésion de leur Etat, « menacée par la multiplicité [des] ethnies et aussi par la prolifération des chefs de guerre, laquelle sanctionnait la paucité des ressources du pays et le besoin des communautés de s'affronter pour s'assurer une part de la richesse dès lors que celle-ci ne pouvait être assurée pour tous et partagée. »<sup>27</sup> Pour les détourner de la tentation de fomenter des révolutions de palais et éviter la parcellisation de l'Etat comme cela s'était produit entre 1818 et 1826, l'émir Abd-ur Rahmân à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle embarque les chefs pachtounes dans des campagnes de soumission des populations dissidentes : les bataillons des Hazâras, chiïtes habitant les hauts plateaux du centre, sont détruits et ces populations réduites à une condition subalterne ou servile ; les peuples polythéistes des vallées connues comme Kâfîristân, pays des infidèles, sont convertis de force et cette province dorénavant appelée Nouristân, pays de la lumière ; des clans entiers de groupes pachtounes nomades sont déplacés de force du sud au nord de l'Hindou Kouch et sédentarisés. Alors que l'accord de 1872 avait entériné l'existence d'un Etat afghan destiné à séparer l'empire russe de l'empire britannique – une rivalité qu'on appelait le Grand Jeu,<sup>28</sup> les prérogatives territoriales du pays sont stabilisées par des traités successifs dont le dernier, en 1893, dessine au beau milieu des montagnes pachtounes la ligne Mortimer-Durand comme limite des influences afghane et britannique.<sup>29</sup> Mais ces frontières restent largement poreuses, d'une part parce que des groupes nomades transhument régulièrement à travers elles, des persanophones à l'ouest, des turcophones au nord ou des pachtounophones à l'est ; d'autre part parce que les soubressauts politiques chez les voisins – révolution iranienne de 1906, révolution russe de 1916 – provoquent des vagues de migration vers l'Afghanistan.

C'est dans ce paysage qu'intervient en 1919 la troisième guerre anglo-afghane<sup>30</sup> conduite par Amânullah Khân à son accession au pouvoir, et aboutissant à la souveraineté totale du pays. Si ce rôle d'Etat-tampon avait conservées intouchées jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle les caractéristiques traditionnelles de la société afghane, si l'identité nationale s'est effectivement forgée progressivement au cours d'affrontements avec ses puissants ennemis – Persans, Russes et Britanniques au 19<sup>ème</sup> siècle, et plus tard les Soviétiques au 20<sup>ème</sup> – l'Afghanistan n'en était – et n'en est toujours – pas moins resté une mosaïque de disparités ethniques, linguistiques et même religieuses dont les tropismes externes pourraient tendre à son éclatement

---

par les Britanniques au 19<sup>ème</sup> siècle, le deuxième ayant été Babrak Karmal arrivé au pouvoir à Kaboul avec les chars soviétiques, ce qui témoigne de l'existence d'un réflexe de rejet à l'égard de Hamid Karzaï, perçu comme une marionnette des Américains. Voir aussi *Afghanistan, la colonisation impossible*, Micheline Centlivres-Demont *et al.*, Cerf, Paris, 1983.

<sup>27</sup> Pierre Lafrance, *op. cit.*, p.8

<sup>28</sup> Voir carte du Grand Jeu en annexe F. L'expression « Great Game » est attribuée à l'officier britannique Arthur Conolly et fut vulgarisée par Rudyard Kipling dans son roman *Kim* (1901).

<sup>29</sup> « Caught between the Russians and the British, Abdur Rahman turned his formidable energies to what turned out to be vitally the creation of the modern state of Afghanistan, while the British and the Russians, with the Afghans as bystanders, determined the borders of the Afghan State. » Richard F. Nystrop & Donald M. Seekins, *Afghanistan, a Country Study*, Library of Congress, Washington D.C., 1986, pp.13/14.

<sup>30</sup> Première guerre anglo-afghane : 1839-1842 ; deuxième guerre anglo-afghane : 1878-1880.

en diverses parcelles qui trouveraient des affinités avec d'importantes populations habitant les pays voisins.<sup>31</sup> L'imbrication réelle sur le territoire afghan est encore bien plus mouvante et dispersée que ne peuvent le représenter les cartographies.

Pour l'émir Amânullah en quête de modernisation à l'instar de l'expérience turque, l'appréhension de cette diversité passait par un processus constitutionnel qui emmènerait le pays vers les évolutions démocratiques, et la Constitution qu'il proposa à l'aval d'une *loya djirga* en 1923 fut le premier texte de l'Etat afghan faisant mention du principe d'égalité.<sup>32</sup> Mais les mesures d'ouverture et de liberté individuelle qu'il prôna furent l'argument de factions traditionalistes pour mobiliser des mouvements subversifs, et entraînèrent finalement sa chute au bout de dix ans. Tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle se renouvela pour les pouvoirs afghans successifs la problématique de la complexité : comment développer la cohésion nationale d'une population parcourue de mouvements centrifuges extrêmement divers, et sauvegarder son indépendance ? Incapable de mobiliser de suffisantes ressources internes parce que son éloignement des zones industrialisées du monde rendait difficile le développement économique du pays, l'Etat afghan dépendait de subsides alloués par l'étranger, qui en faisaient un Etat rentier tiraillé entre de multiples influences – la Guerre froide ayant remplacé le Grand Jeu – mais dont les élites urbaines bénéficièrent par conséquent d'une relative prospérité pendant la majorité du siècle.<sup>33</sup>

Bien que non aboutie, cette *tendance à la fragmentation spatiale et culturelle* aurait presque pris le dessus au cours des terribles guerres des trois dernières décennies. Préfigurés par l'agitation estudiantine et le blocage institutionnel dès la fin des années soixante, les combats ont débuté dans les années soixante-dix avec la rébellion des Frères musulmans au début de la République de Dâoud Khân (1973-1978) puis avec l'ascension vers le pouvoir des factions communistes à Kaboul, concrétisée par le coup d'Etat sanglant du 27 avril 1978, encore appelé 'révolution de Saur'.<sup>34</sup> Ils ont entraîné l'occupation du pays par l'armée soviétique (1979-1988) et la 'guerre sainte' contre le communisme, finalement victorieuse en 1992, de ces mêmes *moudjahiddin* soutenus de loin par les Etats-Unis. Loin alors de se conclure dans un pays non encore détruit mais regorgeant d'armes sophistiquées, ils se sont exacerbés en guerre civile dévastatrice. Ils ont

---

<sup>31</sup> Voir en annexe F la carte ethno-linguistique avec ses débordements transfrontaliers. Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, les pays voisins de l'Afghanistan sont, d'ouest en est et dans le sens des aiguilles d'une montre : Iran, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Chine et Pakistan.

<sup>32</sup> « L'Afghanistan avait mis cent trente-quatre ans pour introduire en droit un principe élémentaire de l'humanité élaboré par l'école des droits de la nature et consacré juridiquement par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. » Ramazan Bachardoust, *Afghanistan - Droit constitutionnel, histoire, régimes politiques et relations diplomatiques depuis 1947*, L'Harmattan, Paris, 2002, p. 45 et suivantes. Avant celle élaborée par la *loya djirga* de décembre 2003, l'Afghanistan a connu cinq Constitutions différentes (en 1923, 1931, 1964, 1977, 1987) ainsi qu'une Déclaration constitutionnelle du régime communiste en 1980 et une révision constitutionnelle en 1990. Les *moudjahiddin* avaient également préparé un projet de Constitution en 1993, qui ne fut jamais mis en application.

<sup>33</sup> Cf. Barnett Rubin, *The Fragmentation of Afghanistan*, *op. cit.*

<sup>34</sup> Le mois de Saur, où ont eu lieu ces événements, est le deuxième mois du calendrier afghan (du 20 avril au 20 mai). Voir en 1.13 plus de détails sur le calendrier afghan.

enfin suscité l'apparition en 1994 d'une milice réactionnaire entraînée et approvisionnée par le Pakistan, financée par les Etats pétroliers du Golfe, les talibans, qui ont progressivement fait régner sur la quasi-totalité du pays un ordre sépulcral avant d'être évincés par l'intervention internationale menés en 2001 par les Etats-Unis, en réaction aux attentats lancés contre les intérêts américains depuis les camps du réseau terroriste al-Qaïda retranché dans les montagnes afghanes.<sup>35</sup> Ces combats n'ont pas encore trouvé leur terme. De surcroît, la guerre elle-même a laminé les structures sociales préexistantes. Elle a déplacé durablement à l'extérieur des frontières près du tiers de la population du pays,<sup>36</sup> et en 2012 encore un dixième. Elle a transformé une société rurale, traditionnelle et repliée sur son autosuffisance en l'un des derniers pays du monde dans l'échelle du développement humain.<sup>37</sup>

La réalité afghane est multiple, changeante et dispersée. Son étude ne saurait se satisfaire de travaux datant même d'une dizaine d'années, puisqu'une ère nouvelle de la vie politique du pays s'est ouverte avec les accords de Bonn en décembre 2001 et le lancement d'un programme international d'aide à la reconstruction et au développement.<sup>38</sup> Sa carte politique elle-même est soumise à des changements sous la pression de forces locales souhaitant se faire valoir en central : ainsi le nombre de provinces est-il passé à trente-quatre en 2004, après un redécoupage<sup>39</sup> faisant droit à l'autonomie du Pandjchir – patrie du Tadjik Ahmad Châh Massoud – sur le Parwan, au nord de Kaboul, ainsi qu'à celle du Daïkoundi – à majorité

---

<sup>35</sup> "Ce n'est pas une surprise que l'Afghanistan soit devenu une base terroriste : comme l'avait prédit Lénine, le terrorisme a ciblé le maillon le plus faible de la chaîne rouillée de l'État moderne. L'Afghanistan d'aujourd'hui a dû son existence à sa fonction d'État tampon pour l'empire britannique. Parce que, alors comme maintenant, le gouvernement afghan ne pouvait extraire suffisamment de revenus de son territoire désolé pour l'améliorer, il a plutôt servi à subventionner une élite pour le contrôler qu'à sécuriser et gouverner son peuple. D'où le paradoxe fréquemment mis en évidence à propos de l'Afghanistan moderne : ce pays qui aurait besoin d'une administration décentralisée pour subvenir aux besoins d'une population dispersée et diverse a l'un des gouvernements les plus centralisés. D'où l'incapacité à répondre aux besoins minimum de la population - et la vulnérabilité aux forces étrangères qui ont depuis longtemps choisi ce champ de bataille pour leurs propres luttes." Barnett Rubin, "Saving Afghanistan", *Foreign Affairs*, janvier/février 2007, pp.57-78.

<sup>36</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés - UNHCR donne le chiffre de 2.108.000 réfugiés afghans encore dans le monde. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le HCR compte un total de 4.248.913 réfugiés ou déplacés afghans, dont 2.664.426 réfugiés à l'extérieur du pays. Chiffres relevés sur le site internet du UNHCR : <http://www.unhcr.org/pages/49e486eb6.html>.

<sup>37</sup> L'indice du développement humain (IDH) est un indicateur statistique composite créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD en 1990. En fait absent de l'IDH au début des années 2000 faute de données exhaustives et fiables, l'Afghanistan concourt aux profondeurs du classement pour ceux des éléments qui existent. Voir en annexe U la fiche de l'Afghanistan.

<sup>38</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, "Mise en perspective de l'accord de Bonn du 5 décembre 2001 pour l'Afghanistan", 2004, dossier de recherche pour le DEA "Droits de la personne et protection de l'humanité", université de Bourgogne.

<sup>39</sup> Voir en annexe F la carte du découpage administratif.

hazâra – sur l'Ourouzman – à majorité pachtoune – dans le sud, comme pour procéder à une désescalade de l'exacerbation ethnique héritée du conflit sur fond d'inégalités horizontales.<sup>40</sup>

Aucun groupe ethnique en Afghanistan n'est techniquement majoritaire. Cependant les Pachtoune, largement tribalisés, représentent environ 40% de la population et ont traditionnellement dominé la structure sociale et concentré les richesses. Pour environ 25%, le terme *tadjik* qualifie globalement des populations persanophones et sunnites plutôt dispersées dans le nord et l'ouest du pays, sans reconnaissance identitaire commune. Les Hazâras, environ 10% de la population, concentrés sur les plateaux montagneux du centre, se distinguent par leur pratique de l'islam chiite et leur apparence physique mongoloïde ; ils constituent la population la plus faible économiquement, socialement et symboliquement. Il existe également des minorités significatives d'Ouzbèks et de Turkmènes dans le nord du pays, ainsi qu'une multitude de groupes singuliers avec des coutumes et des langues originales.

Instabilité, violence, diversité, inégalités factuelles, cette *complexité* met en doute l'effectivité de l'Article 22 de la Constitution de 2004 instituant le principe de l'égalité devant la Loi de tous les citoyens, hommes et femmes. Car les notions de loi, de citoyen, de droits et de devoirs, de discriminations et privilèges – apparaissant dans l'énoncé constitutionnel, n'y ont pas trouvé de définitions unanimes et sont interprétées différemment selon les interlocuteurs, selon le lieu, selon le moment, selon les circonstances. Factuellement, il n'y aurait donc rien d'égal, au sens d'*invariable* ou au sens de *même niveau* (sens 2. et 3. du Petit Larousse), dans les revendications d'égalité des habitants des deux sexes de l'Afghanistan, par ailleurs eux-mêmes à l'évidence extrêmement variés et donc non *semblables* (sens premier), et partant aucunement *superposables* ni même *interchangeables* (sens 5.) Néanmoins puisque la question est posée dans la Constitution, c'est qu'elle n'est pas *indifférente* (sens 4.), et qu'il faudra alors trouver une piste de définition de l'objet de cette étude dans le sixième sens proposé par le Petit Larousse : l'égalité revendiquée par les Afghans, telle qu'affirmée dans l'Article 22 de leur Constitution, serait un principe symbolique, comme dans l'expression 'vivre avec des égaux'.

Il existe cependant un large éventail de sens dans les différents mots utilisables en dari et pachto pour parler d'égalité. Une première série de mots est fondée sur la racine arabe *sawâ'*, qui couvre le concept d'égalité avec équivalence<sup>41</sup> par équilibre, juste milieu. En dari et pachto, on trouvera les noms *tassâwi*, *moussâwât* (égalité) et l'adjectif *moussâwi* (égal). A partir de la racine arabe *'adl*, qui signifie égalité par équité et

---

<sup>40</sup> Selon Frances Stewart, les inégalités horizontales sont des inégalités entre groupes de gens qui partagent une identité commune, selon des dimensions aussi bien économique que sociale, politique ou culturelle. Cf. Frances Stewart, « Horizontal Inequalities as a Cause of Conflict – A Review of CRISE Findings », World Development Report 2011.

<sup>41</sup> C'est le mot utilisé par exemple dans le verset suivant : "Ils aimeraient vous voir incrédules, comme ils le sont eux-mêmes, et que vous soyez ainsi semblables (sawâ', traduisible aussi par "égaux") à eux." Coran, *Les Femmes*, 4-89. L'arabe, langue du Coran et langue sacrée des musulmans, a fourni de nombreux mots au champ philosophique et religieux dans les langues persane et pachtoune.

justice, on trouve en dari et pachto le terme '*adlat* (équité, justice, impartialité)<sup>42</sup> ainsi que *ta'adol* (équilibre, équivalence). Sur la racine arabe *maçala* (comparer), l'adjectif arabe *meçl* (équivalent, semblable) existe en dari et pachto (il sert à la formulation de la loi du talion : *qeçâç ba 'eyn, qeçâç ba meçl*, littéralement : « châtiment pour l'oeil, châtiment à égalité »). L'adjectif de racine persane *barâbar* (littéralement, « côte à côte » ; d'où égal) et son substantif *barâbari* contiennent la notion d'égalité par conformité, équivalence de forme ou de position, d'où parité. Ces mots existent aussi bien en dari qu'en pachto. Sur la même construction, le mot *sarâsar* (littéralement, « tête à tête » ; d'où : quitte, à égalité) exprime en dari l'idée d'équivalence reconnue, de totalité, de généralisation. On trouve en dari comme en pachto des mots formés à partir du préfixe persan *ham* (même, aussi), comme par exemple en dari *hamgan* (égal), *hamânand* (similaire, égal), *hampâya* (de même pied : égal, de même rang), *hamtchandi* (de même compte : égalité mathématique), *hamsari* (de même tête : égalité, parité et par extension, dans un sens prédominant, mariage, couple), ou en pachto spécifiquement *hamâgha* (le même), *hamdâ* (le, la, les même(s)), *hamdoumra* (même compte, autant), *hamchakel* (uniforme, ressemblant), *hamqada* (de même taille), *hamvazæn* (de même poids, équivalent). Existente encore des mots construits avec l'unité, *yek* en persan ou *yawa* en pachto, par exemple *yeksân* (même, similaire, égal en dari) ou *yavchân* (similaire, uniforme en pachto).

Si le texte de la Constitution de 2004 utilise le mot *moussâmi* aussi bien en dari qu'en pachto pour qualifier les 'droits et devoirs égaux' des citoyens afghans, on perçoit bien que la réalité de l'égalité vécue – ou non – en Afghanistan recouvre une multitude d'expressions et de perceptions. Et cette discussion sémantique – l'identification des éventuels décalages entre des mots couramment utilisés en science politique et leur perception en Afghanistan – doit être finement menée pour poser les prémisses d'une argumentation, notamment en ce qui concerne les concepts d'individu, de nation, d'identité. Ce travail entreprend alors d'identifier et de donner une forme symbolique commune – égale ? – aux revendications du 'vivre ensemble à égalité' tout en s'attachant à lui donner une opérationnalité dynamique – le contrat social ? – afin de replacer la question lancinante du devenir de la population de l'Afghanistan dans le contexte général d'inégalités croissantes du système-monde<sup>43</sup> et dans le contexte plus particulier d'un conflit armé ravageant l'ensemble du pays depuis trois décennies, qui est toujours la référence dominante de la majorité de la population.<sup>44</sup> De fait, si le système-monde est l'organisation des rapports de pouvoir et des échanges planétaires entre plusieurs zones d'influence dominées chacune par un centre, il existe structurellement des

---

<sup>42</sup> Ainsi le ministère de la Justice est-il *wizârât adlat*, alors que l'expression désignant une 'décision juste' utilise un autre mot d'origine arabe, *mouçafâna*.

<sup>43</sup> Cf. Immanuel Wallerstein, *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris, 2006. Le concept du système-monde considère les échanges multiples entre différentes parties du monde dominées par les grandes puissances occidentales.

<sup>44</sup> En 2008, la structure démographique de la population afghane donnerait une proportion de 44,6% de personnes âgées de moins de 14 ans, ce qui en fait une des populations les plus jeunes de la planète. Source : *World Fact Book 2008*. Voir en annexe F une carte démographique.

chevauchements, des points chauds, des zones de compétition et d'instabilité, identifiées ici comme zones de fractures. L'Afghanistan en est une.

Si cette instabilité rend caduc le mythe que portait l'Afghanistan dans l'imaginaire occidental - une société vertueuse préservée des insuffisances comme des agitations de la modernité, elle a en revanche précipité dans le creuset qui bouillonne au pied de l'Hindou Kouch les ingrédients d'une expérimentation humaine à grande échelle mettant en présence les plus ahurissantes disparités. Outre les troupes de la coalition internationale commanditée par l'ONU sous le nom d'ISAF (International Security Assistance Force) et les contractants privés de sécurité, provenant de plusieurs dizaines de pays,<sup>45</sup> dispersés sur l'ensemble du territoire afghan et bardés des technologies guerrières les plus abouties, pasteurs nomades et exploitants de pavot, veuves de guerre et émigrés capitalistes, fonctionnaires à 50 dollars par mois et jet-setteurs à 50 dollars de l'heure, mercenaires de l'humanitaire et fondamentalistes suicidaires, jeunes chômeurs et patriarches incontestés, tous ces clichés se retrouvent parmi les quelque trois millions d'habitants de Kaboul, la capitale afghane qui avait été dessinée dans les années soixante<sup>46</sup> pour un million de personnes en voyant large. Cette étude s'attache alors à identifier dans cette complexité des pratiques communes d'interaction pouvant être considérées comme *les prémises d'un contrat social – en tant qu'ensemble de normes organisant la vie en société en minimisant la violence*. Son terrain est l'unité spatio-temporelle qui précède les actions d'institutionnalisation qui ont fait l'objet des travaux de Jean-Jacques Rousseau<sup>47</sup> et des Modernes.

Comment cerner ces pratiques, ces indicateurs de fractalité, et notamment la question de l'égalité, sinon en faisant parler certains acteurs de cette diversité, des 'gens'. Leurs témoignages formellement publiés ou recueillis sur le terrain sont la matière première de cette interrogation, de cette impossibilité à faire rentrer la question afghane dans les filtres de l'analyse dichotomique, et un chercheur tenté par un mode de pensée classificateur devra s'en imprégner pour s'en convaincre : la société afghane (les sociétés ?) est à l'occasion *tribaliste*, à l'occasion *traditionaliste*, à d'autres moments encore *ouverte et mue par la complémentarité*, et en fait tout cela simultanément. Le travail présent fera une large place à l'explicitation par l'exemple de ces différentes modalités, et proposera une description des circonstances qui y président et

---

<sup>45</sup> "ISAF is a multinational force with approximately 19 countries providing personnel" déclarait le 20 juin 2002 le ministère de la Défense britannique. En 2007, 34 pays sont répertoriés comme contribuant à la force de 48.000 hommes constituant l'ISAF. Les forces combinées de l'ISAF et de la coalition menée par les USA regroupent 55.000 hommes (*Afghanistan Info*, Neuchâtel, Novembre 2007, no.61). Au 10 mai 2012, l'ISAF comprend 129.469 militaires en provenance de 50 pays, l'ensemble placé sous le commandement du général John R. Allen (U.S.A.) et du représentant civil de l'OTAN Simon Gass (U.K.)

<sup>46</sup> "En 1962, le premier Master Plan (Schéma directeur d'aménagement de la ville) avait été proposé par des experts afghans soutenus par des conseillers soviétiques afin d'entreprendre une gestion raisonnée du développement de la ville." Eric Lévron, Stéphane Magnaldi, Jessica Patera (Groupe URD), "Modes de subsistances des réfugiés en milieu urbain - Etude de cas Kaboul, Afghanistan", UNHCR - EPAU, février 2006.

<sup>47</sup> On notera que l'ouvrage fondateur de Rousseau, *Du Contrat Social ou Principe du droit politique*, 1762, est sensiblement contemporain de la création de l'Etat afghan.



des potentialités de chacune de ces dispositions, de ces praxis, en matière d'égalité – avec leurs implications sur l'émergence, ou non, d'une organisation socio-politique commune.

De fait, pour un explorateur du principe d'égalité, Kaboul et son *hinterland*<sup>48</sup> sont des lieux privilégiés de récolte de matière originale et pertinente. Au cours des dernières années sont parus nombre de récits ou même de romans, afghans ou non, qui ont livré à l'examen public la confrontation d'*expériences individuelles* avec l'irruption de l'Afghanistan dans les grands titres de l'information planétaire. Leur valeur tient à la démarche personnelle de chacun de ces témoins, généralement poussés à l'écriture par la conviction intime que la singularité des situations et des événements qu'ils ont vécus différait des représentations habituelles largement simplifiées, qu'ils étaient détenteur d'un point de vue situé à l'intersection de deux prégnances culturelles, et donc que des observateurs de la réalité afghane y trouveraient de l'intérêt pour s'en faire une idée plus juste. Leur ton est celui de l'exposé de faits, accompagnés parfois de commentaires permettant de comprendre l'intention du narrateur, et d'apprécier sa sincérité. Ces récits trouvent leurs limites dans les filtres posés par les biais propres à chacun, filtres qu'il conviendra d'identifier en faisant prendre corps dans l'analyse à l'existence réelle des auteurs. Le fait, notamment, que ces témoignages soient écrits, est pour des témoins d'origine afghane le symbole d'une séparation de leur milieu d'origine, où l'expression individuelle est sujette à méfiance. Source importante du présent travail qui s'est régénérée périodiquement par de nouvelles publications au cours des dix années qu'il a duré, cette matière s'est ajoutée aux travaux à caractère scientifique ou fonctionnel qui sont parus dans la même période ainsi qu'à la revue des événements de l'actualité tels que rapportés par les media internationaux ou afghans.

Un premier résultat intermédiaire au bout de deux ans mettait en évidence les *sources philosophiques et juridiques* du principe d'égalité<sup>49</sup> dans la Constitution de 2004, qui stipule à l'Article 22 : "Discriminations et privilèges de quelque sorte qu'ils soient sont interdits entre citoyens afghans. Les citoyens afghans, hommes aussi bien que femmes, ont des droits et des devoirs égaux devant la Loi." Cette formalisation répondait aux attentes des donateurs internationaux du processus constitutionnel et suscitait dans la population afghane des attentes variées, sinon contradictoires. Mais la question dépassait ce cadre juridique formel.

A mesure que s'enrichissait la base documentaire, une question difficile se faisait insistante : dans *quel domaine* s'inscrivait la question posée ? Il apparaît que la question de l'égalité, y compris à propos de l'Afghanistan, s'immisce dans les développements, sinon les préoccupations de la plupart des chercheurs, politologues, anthropologues, philosophes, juristes ou théologiens. Parties de la théorie du sujet de Kant,

---

<sup>48</sup> La notion d'*hinterland* désigne, en transports internationaux, l'ensemble du territoire auquel sont destinés les produits acheminés dans un port, en général un port de mer. L'Afghanistan étant un pays enclavé, l'aéroport international de Kaboul est le seul point d'accès de marchandises non contrôlé par une puissance voisine.

<sup>49</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, *Le principe d'Égalité et la constitution de l'Afghanistan*, 2005, *op. cit.*

nos références philosophiques s'égarèrent dans les discussions contemporaines de la modernité, où une tension s'établit entre la responsabilité du sujet dans l'Etat de droit défendue par Alain Renaut et le paradigme communicationnel de Jürgen Habermas.<sup>50</sup> Elles trouvèrent heureusement un ancrage dans la réflexion du Hongrois János Kis, rééquilibrant dans l'égalité le débat entre droits politiques et économiques qui hantait la Guerre froide,<sup>51</sup> et dans la théorie de la justice de John Rawls.<sup>52</sup>

Avant que d'être celle du sujet, la problématique était celle de l'individu, dont la signification est questionnée dans les travaux qui ont renouvelé l'anthropologie, sous l'angle des relations de pouvoir,<sup>53</sup> ou de la sacralisation de la personne,<sup>54</sup> ou du sujet social.<sup>55</sup> Il fallut aussi interroger les sociologues politiques en commençant bien sûr par l'ouvrage fondateur d'Engels,<sup>56</sup> puis avec la dialectique pouvoir/domination.<sup>57</sup> L'histoire du nationalisme européen<sup>58</sup> appuie la réflexion sur le rapport de l'individu à l'Etat, sur le dépassement des identités,<sup>59</sup> ou sur l'eurocentrisme culturel comme universalité.<sup>60</sup> La question restant ouverte, la démocratie elle-même devient le thème d'interrogation,<sup>61</sup> alors que les droits des peuples autochtones sont mis en évidence,<sup>62</sup> ainsi que le droit de résistance à l'oppression.<sup>63</sup> Ainsi fragilisé, le concept opératoire d'Etat fait lui aussi l'objet de critiques qui doivent être portées au débat, pour ses développements historiques<sup>64</sup> et aussi bien que pour la période contemporaine.<sup>65</sup>

---

<sup>50</sup> Cf. Laurent de Briey, *Le conflit des paradigmes*, Editions de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2006.

<sup>51</sup> János Kis, *L'égalité – Essai sur les fondements des droits de l'homme*, Esprit/Seuil, Paris, 1989.

<sup>52</sup> John Rawls, *A Theory of Justice*, University of Harvard Press, USA, 1971, tr. de l'anglais par C. Audard, Seuil, Paris, 1987 et 1997.

<sup>53</sup> Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Quadrige/PUF, Paris, 1967, mais aussi : « Aucune formation sociale ne peut être en son entier une société d'égaux, en encore moins d'« équivalents », mais chacune porte en elle des lieux où se joue le jeu de l'égalité, du rapport social libre des contraintes d'ordre – où l'un et l'autre se disent, se vivent, ou s'expriment comme revendication, par la définition de nouveaux projets sociaux ou la mise en œuvre de l'imaginaire. » Georges Balandier, *Anthropologiques*, PUF, Paris, 1974, p.108.

<sup>54</sup> Marcel Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Quadrige/PUF, Paris, 1950.

<sup>55</sup> Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines – Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, Paris, 2007.

<sup>56</sup> Friedrich Engels, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* (1844), Editions sociales, Paris, 1974.

<sup>57</sup> Anthony Giddens, *La constitution de la société*, Quadrige/PUF, Paris, 1987.

<sup>58</sup> E. J. Hobsbawm, *Nations and nationalism since 1780 – Programme, Myth, Reality*, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 1990.

<sup>59</sup> Etienne Balibar & Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe – Les identités ambiguës*, La Découverte, Paris, 1997.

<sup>60</sup> Samir Amin, *Modernité, religion et démocratie - Critique de l'eurocentrisme, critique des culturalismes*, Parangon/Vs, Paris, 2008.

<sup>61</sup> Peter Schraeder & al., *Exporting Democracy – Rhetoric vs. Reality*, Lynne Rienner Publishers, London, 2002.

<sup>62</sup> Jean-Claude Fritz & al., *La nouvelle question indigène – Peuples autochtones et ordre mondial*, L'Harmattan, Paris, 2005 ; dont : Raphaël Porteilla, « Racisme et discrimination, la position des peuples autochtones », pp.433-452.

<sup>63</sup> Dominique Gros & al., *Le droit de résistance à l'oppression*, Le genre humain/Seuil, Paris, 2005.

<sup>64</sup> Saskia Sassen, *Critique de l'État – Territoire, Autorité et Droits, de l'époque médiévale à nos jours*, Editions Demopolis, Paris, 2009.

<sup>65</sup> Jean-Marc Châtaignier & al., *États et sociétés fragiles – Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, 2007.

C'est alors le champ de la psychologie sociale qu'il convient d'interpeller, dans le rapport entre individu et identité,<sup>66</sup> et bien sûr la notion historique de civilisation<sup>67</sup> et ses déclinaisons contemporaines.<sup>68</sup> Et d'intégrer également dans la réflexion le débat conceptuel de la forme de l'Etat.<sup>69</sup> Enfin la question de l'égalité est argumentée d'un point de vue juridique pour lequel la tradition française est une référence incontournable,<sup>70</sup> mais il convient également de l'analyser d'un point de vue sociologique<sup>71</sup> ou économique<sup>72</sup> mais aussi culturel<sup>73</sup> ou féministe.<sup>74</sup>

Pour ce qui est du terrain de recherche considéré, l'Afghanistan, quelques travaux incontournables sont la base des connaissances de référence : l'initiation à l'analyse sociologique d'Ibn Khaldoun,<sup>75</sup> la somme historique de Louis Dupree,<sup>76</sup> l'analyse de l'intervention soviétique de Hassan Kakar,<sup>77</sup> la déconstruction géo-stratégique de Barnett Rubin,<sup>78</sup> la mise en perspective moderniste de Gilles Dorronsoro,<sup>79</sup> l'interrogation structurelle de Christine Noelle-Karimi<sup>80</sup> et les patientes études ethnologiques des Centlivres.<sup>81</sup> Plus récemment, l'intervention internationale a suscité des critiques institutionnelle,<sup>82</sup> opérationnelle<sup>83</sup> ou stratégique,<sup>84</sup> mais le champ d'investigation s'est arrêté là où commence le domaine

---

<sup>66</sup> Nadia Tazi & al., *L'identité : Pour un dialogue entre les cultures*, La Découverte, Paris, 2004.

<sup>67</sup> Fernand Braudel, *Grammaire des Civilisations* (1963), Arthaud Flammarion, Paris, 1987.

<sup>68</sup> Mana Saeed Al-Otaïba, *Le dialogue des civilisations : 'soi' et 'l'autre'*, L'Harmattan, Paris, 2007.

<sup>69</sup> Bertrand Badie, *Les deux États – Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Seuil, Paris, 1997.

<sup>70</sup> Conseil d'État, *Sur le principe d'égalité*, La documentation française, Paris, 1996. La tradition juridique française a largement influencé l'institutionnalisation de la justice afghane, notamment par le jumelage, dans les années soixante, des facultés de Droit de l'université de Kaboul et de la Sorbonne à Paris.

<sup>71</sup> Pierre Rosanvallon, *La société des égaux*, Seuil, Paris, 2011.

<sup>72</sup> Alfred Sauvy, *Coût et valeur de la vie humaine*, Hermann, Paris, 1978 et Joseph E. Stiglitz, *The Price of Inequality – How today's divided society endangers our future*, W.W. Norton & Co., New York, 2012.

<sup>73</sup> Malek Chebel, *Le Sujet en islam*, Seuil, Paris, 2002.

<sup>74</sup> Françoise Héritier & al., *Hommes, femmes : la construction de la différence*, Editions Le Pommier et Universcience, Paris, 2010.

<sup>75</sup> Ibn Khaldoun, *op. cité*

<sup>76</sup> Louis Dupree, *Afghanistan*, Oxford University Press, Oxford, 1973, Septième édition 2011.

<sup>77</sup> M. Hassan Kakar, *Afghanistan: The Soviet Invasion and the Afghan Response, 1979-1982*, University of California Press, Berkeley, 1995.

<sup>78</sup> Barnett Rubin, *The Fragmentation of Afghanistan*, *op. cité*.

<sup>79</sup> Gilles Dorronsoro, *La révolution afghane*, Karthala, Collection Recherches Internationales, Paris, 2000.

<sup>80</sup> Christine Noelle-Karimi & al., *Afghanistan – A country without a state ?*, Vanguard, Lahore, 2002.

<sup>81</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan ? Terrains et textes 1964-1980*, coll. Recherches et travaux n°8, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1988.

<sup>82</sup> Kacem Fazelly, *L'Afghanistan du provisoire au transitoire : quelles perspectives ?*, Langues et mondes/l'Asiathèque, Paris, 2004.

<sup>83</sup> Yama Torabi, *op. cité*.

<sup>84</sup> Antonio Giustozzi, *Empires of mud, wars and warlords in Afghanistan*, Columbia University Press, New York, 2009.

militaire même si les expériences de certains acteurs arrivés en Afghanistan avec les forces de la coalition se sont avérées porteuses de sens et à ce titre intégrées dans la section témoignages.

Un doute fondamental persistait sur la prégnance naturelle, ou même la pertinence de la question de l'égalité dans la perception des personnes mêmes auxquelles l'Article 22 s'adresse, les Afghans. L'Article 22, et la dynamique universaliste qui l'imprègne, était-il un nouvel avatar du colonialisme ou le reflet d'une revendication sincère et spontanée ? La question se situe bien dans le champ de la *science politique, en tant qu'étude des processus politiques mettant en jeu des rapports de pouvoir entre les individus, les groupes et les Etats*, et elle fait appel aux différents champs de la connaissance énumérés ci-dessus, et donc à la *pluridisciplinarité, contexte favori d'une analyse systématique*.

Il convenait alors de rencontrer directement les habitants de l'Afghanistan.<sup>85</sup> D'en approcher le mode de vie en y participant de la manière la plus directe possible. De s'impliquer au quotidien dans la mise en œuvre de projets et la recherche de solutions aux problèmes qu'ils pourraient rencontrer. De se trouver plongé dans les réalités du dénuement et de l'insécurité. De partager des émotions pour comprendre des déterminations. De passer d'un monde de l'histoire écrite à un monde de la transmission orale. De percevoir le point de vue d'un habitant des marges alors qu'on est soi-même issu d'un centre – ou serait-ce l'inverse ? De rentrer donc dans la psychologie sociale et cognitive.

Ce n'est pas un hasard si la quasi-totalité des écrits produits ces dernières années par des Afghans sont le fait de la diaspora. Outre que la très minime frange de la population ayant bénéficié d'une éducation formelle avant les guerres est également celle qui avait la capacité à émigrer dans de bonnes conditions économiques – ce qui produisit une inexorable hémorragie de l'intelligentsia dès l'éclatement du conflit ; outre que le secteur de la presse et de l'édition en Afghanistan a évidemment subi de plein fouet les censures et les attaques des gouvernements de guerre successifs ; outre que la culture et l'enseignement<sup>86</sup>

---

<sup>85</sup> Comment d'ailleurs appeler les citoyens de l'Afghanistan ? La Constitution se garde bien de leur donner un nom, tout comme elle n'a pas donné de définition du citoyen. Mais à l'époque du processus constitutionnel, de longs développements ont fait valoir les mérites comparés des mots *Afghan* (à l'origine synonyme de Pachtoun, et donc valorisant une ethnie parmi d'autres), *Afghanistani* (pour citoyen de l'Afghanistan, de même que les Bengladeshis sont les citoyens du Bangladesh, et non les Bengalis), ou même *Afghani* (qui désamorcerait les conflits sous-jacents, mais déjà pris comme dénomination de la monnaie nationale).

<sup>86</sup> Une anecdote concerne un professeur de littérature persane, le Pr. Youssef, qui nous l'a rapportée avec des larmes dans la voix. Comme tous ses collègues, pour pouvoir continuer à exercer durant le régime des talibans il avait dû se soumettre à une certaine conformité, notamment en portant un turban et une barbe dont il signale la longueur en se barrant la poitrine de la main droite tendue à l'horizontale quinze centimètres sous son menton. Se sachant néanmoins l'objet de suspicions, il fut pris d'une telle panique à l'annonce de l'intervention américaine en 2001 qu'il rentra chez lui en toute hâte pour faire dans la cour de sa maison un autodafé de tous les livres de sa bibliothèque, de peur que la hargne des oppresseurs ne retombât sur sa famille. Depuis, le Pr. Youssef n'a jamais eu les moyens financiers de reconstituer son fond de bibliothèque. (Entretien avec le Pr. Youssef, Kaboul, juillet 2007) Un épisode similaire est relaté dans le témoignage de Muhammad Sakhi, un étudiant communiste qui brûle tous ses livres par peur des *moudjahiddin* "qui ne sauraient pas faire la différence entre un ouvrage scientifique et un ouvrage politique". Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *Love and War in Afghanistan*, Seven Stories Press, New York, 2006, p.198.

ont été laminés par le pouvoir rétrograde des talibans, il n'est de réelle communication avec la plupart des Afghans que par la parole, qu'elle soit conversation, récit, conte ou poésie.<sup>87</sup> Un nombre significatif des exemples utilisés provient des relevés de situations vécues, ou racontées sur le vif par des participants. L'argumentaire développé est imprégné des ressentis informés du quotidien pour faire émerger une mise en forme nouvelles des représentations, qui dépasse les lieux-communs de l'ethnicisation ou du genre en tant que mesures de l'égalité.

Cette approche immédiate et directe a les inconvénients de ses avantages. Tout d'abord, la spontanéité et la fraîcheur de l'information s'obtient par un contact personnel dont la qualité dépend de la bonne volonté de l'interlocuteur. Pour un Afghane, faire plaisir à son interlocuteur - dès lors qu'on l'a accepté comme tel et surtout s'il est étranger - est le premier des devoirs. Il s'ensuit qu'une question posée dans le registre de la recherche provoque le plus souvent une réponse convenue, attendue et partant peu sincère.<sup>88</sup> Il est d'ailleurs le plus souvent impossible d'obtenir un entretien individuel avec une personne chez elle. L'ensemble de la famille participe et contribue à la réponse, qui représente donc le sentiment ou la position du groupe. De surcroît, s'il n'existe pas de réponse convenue, l'interrogateur peut être perçu comme faisant preuve d'une curiosité déplacée, voire dangereuse.

Dans le cas où l'on obtient un contact sincère, soit qu'une relation s'établisse sur le registre de la confiance et de l'amitié, soit que l'interlocuteur perçoive l'intérêt de la démarche, l'expression d'une opinion individualisée peut effectivement mettre en danger celui qui l'a confiée, sa famille, ou même le chercheur,<sup>89</sup> parce que le point de vue collectif domine en tous temps pour préserver les intérêts de la cellule sociale, famille, clan ou tribu, que les Afghans appellent *qawm*.<sup>90</sup>

---

<sup>87</sup> "La musique du persan est superbe, et cette poésie nourrie d'ésotérisme souphi, une des plus hautes du monde. En doses massives, elle a cependant ses dangers : elle finit par remplacer la vie au lieu de l'élever, et fournit à certains un refuge honorable hors d'une réalité qui aurait pourtant bien besoin de sang frais." Nicolas Bouvier, *L'usage du monde*, Droz, Genève, 1963, p.223.

<sup>88</sup> À l'issue d'une discussion ardue avec le professeur Abou Baker de la faculté de *chari'a* de l'université de Kaboul, un traditionaliste convaincu, mon interlocuteur a subitement concédé l'argument de droit que je défendais. L'interprète expliqua ensuite qu'il était préférable que je sorte satisfaite de l'entretien. Il nous fut alors difficile d'évaluer si l'arrangement était le fait de l'un ou de l'autre. Interview d'Abou Baker, Kaboul, 12/07/2005.

<sup>89</sup> Une polémique virulente a opposé la journaliste norvégienne Asne Seierstad au chef de famille qui a été son hôte pendant quelques mois à Kaboul en 2002, au motif que le témoignage révélait des secrets et mettait la famille au risque de subir la vengeance d'un autre clan. Cf. Asne Seierstad, *Le Libraire de Kaboul*, J.C. Lattès, Paris, 2003 et la réponse : Shah Muhammad Rais, *Once Upon a Time There Was a Bookseller in Kabul*, Shah M. Book Co., Kaboul, 2007.

<sup>90</sup> En conséquence, pour protéger la confidentialité des entretiens et partant garantir la sécurité des individus, tous les noms des personnes rencontrées en Afghanistan - en dehors de ceux des personnes qui représentaient leur fonction ou avaient déjà formellement rendu public le contenu de leur témoignage - ont été changés dans cette étude. Dans leur recueil de témoignages datant de 2004, Alex Klaitis et son épouse Gulchin précisent de même : "Presque tous nos interlocuteurs n'ont accepté de raconter leurs vies qu'à la condition que nous changions leurs noms, et parfois ceux des lieux. Beaucoup craignaient les réactions des chefs de guerre ou autres ennemis." Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.14.

Par ailleurs, si être une femme chercheuse dans une société fortement cloisonnée facilite l'accès aux lieux sociaux réservés aux femmes, en particulier l'intérieur des maisons, cela conduit en revanche à des surprises dans les rapports avec certains interlocuteurs masculins. À plusieurs reprises, des entretiens qui semblaient se dérouler normalement ont été interrompus inopinément, sans raison apparente ou perceptible. En fait un rapport ambigu de domination-sédution peut s'établir et fluctuer au cours du temps : initialement, l'homme interviewé semble flatté qu'une étrangère s'intéresse à lui (et imagine peut-être en tirer des faveurs personnelles), il se prête aimablement et courtoisement aux questions, pour se mettre à son avantage et faire honneur au devoir d'hospitalité ; dans un deuxième temps, il se prend au jeu du contenu des questions et y trouve son compte, et une phase de l'entretien peut alors être très productive ; enfin, il prend conscience qu'il parle avec une femme, seul à seul et éventuellement dans la fusion des esprits que peut provoquer une discussion fructueuse. Il peut alors se sentir pris au piège, soit que sa vanité lui souffle de profiter de la situation et qu'il se rende compte qu'il ne trouvera pas de répondant en face de lui, soit qu'à l'inverse cette proximité le mette en butte à des soupçons injustifiés de son entourage, au qu'en dira-t-on... Pour ne pas perdre la face, c'est donc lui qui rompra abruptement l'entretien. Il semble que pour bon nombre d'Afghans l'interaction *asexuée* ne fasse pas partie des comportements possibles, admis ou acquis.<sup>91</sup> Dans d'autres cas, la présence féminine incongrue dans une assemblée d'hommes est tout simplement ignorée comme si elle n'existait pas, ce qui rend la position d'observateur assez étrange, mais néanmoins fructueuse.<sup>92</sup>

Dans un pays où la Constitution reconnaît au moins huit langues nationales, et au moins deux langues officielles, le dari et le pachto,<sup>93</sup> le langage des entretiens est évidemment une difficulté majeure. Si

---

<sup>91</sup> L'écueil est rendu encore plus périlleux par la diffusion dans le monde entier des programmes télévisés occidentaux, en particulier les films pornographiques qui projettent une image pervertie des rapports sociaux en donnant à croire que les interactions présentées dans ces programmes sont la norme. Cette remarque est d'Ali Gohar, intellectuel et chercheur pakistanais de culture pachto, dont la rencontre à Kaboul dans le cadre d'activités humanitaires a été à l'origine d'une fructueuse collaboration. Voir son site web : <http://www.justpeaceint.org>. On peut aussi relativiser cette remarque en la mettant en regard d'une réflexion d'une Canadienne qui trouve que, comparée à la pratique de son environnement d'origine, les relations professionnelles d'une femme en France sont toujours obérées d'une certaine volonté de contrôle ou de séduction de la part de ses collègues masculins.

<sup>92</sup> Les Afghans disent des femmes occidentales qu'elles appartiennent à un 'troisième sexe', comme s'ils ne savaient pas quoi faire de ces individus qui n'obéissent pas aux convenances du rôle de la femme. Dans un documentaire tourné en 2006, on voit un Afghan agiter négligemment la main dans son dos vers la caméra tenue par une femme, avec le commentaire suivant : "L'occupe pas de celle-là, elle est étrangère, elle ne comprend rien!". Cf. : Marianne Denicourt, *Nassima, une vie confisquée*, diffusé sur France 2, "Envoyé spécial", 31/01/08.

<sup>93</sup> Article 16 de la Constitution promulguée le 4 janvier 2004 (version officielle en anglais) : "From amongst Pashto, Dari, Uzbeki, Turkmani, Baluchi, Pachaie, Nuristani, Pamiri, and other current languages in the country, Pashto and Dari shall be the official languages of the state." Outre qu'il nomme ces huit langues nationales *parmi d'autres*, l'Article 16 de la Constitution de janvier 2004 institue deux langues officielles. L'administration gouvernementale prévoit également une troisième langue officielle dans celles des régions où l'une des autres langues nationales est majoritairement parlée. La diversité structurelle de ces langues témoigne du caractère transitif et marginal de la géographie afghane : pachto, dari, balouch et pamiri sont des langues indo-européennes de la branche iranienne ; nouristani et pachai sont des langues fossiles dardiques ; ouzbèk et turkmène sont des langues altaïques de la branche turque.

après plusieurs années d'étude et de pratique intensives, une conversation courante et la lecture d'une dépêche de presse sont possibles en dari, il reste illusoire encore de recueillir directement la teneur d'un entretien à caractère scientifique dans cette langue. Et la difficulté s'amplifie avec le pachto, pour lequel il n'existe sur le marché aucune méthode d'apprentissage. Il faut donc recourir à des interprètes pour les contacts avec la plupart des Afghans. Les tarifs des services d'interprètes professionnels étant adaptés à la forte demande des organisations internationales, et donc impraticables dans un budget de recherche, un certain nombre d'entretiens formels se sont déroulés grâce à l'entremise de jeunes Afghans anglophones ou francophones ne maîtrisant pas les techniques du métier, ou même maîtrisant mal les langages utilisés.<sup>94</sup> Néanmoins l'écueil principal de ces situations est l'éventualité d'une déformation, volontaire ou non, du contenu de l'échange par le traducteur, soit qu'il ne comprenne pas l'enjeu ou les détails de la conversation, soit qu'il veuille satisfaire au mieux les deux parties en déformant les questions ou leurs réponses jugées périlleuses, soit encore qu'il fasse passer son propre point de vue. Avec l'expérience acquise au cours du temps, cette difficulté s'est faite moins aiguë.<sup>95</sup>

Ainsi, au fil de déplacements pendant l'année 2005 ont été conduits une trentaine d'*entretiens qualitatifs* autour d'un questionnaire concernant l'Article 22 de la nouvelle Constitution afghane, celui qui institue le principe d'égalité. Ces entretiens<sup>96</sup> ont eu lieu principalement de mai à septembre 2005, durant une première immersion dans le monde vécu par les Afghans<sup>97</sup> dans les villes de Kaboul, Aïbak, Mazâr-é Charif et Hérât, localisées dans le nord et l'ouest du pays, à populations majoritairement tadjike et ouzbèke, ainsi que dans la province pachtoune du Logar, au sud de Kaboul. Les entretiens ont été également partagés entre hommes et femmes, et variés au mieux possible selon les caractéristiques socio-ethniques des interlocuteurs. Les informations recueillies donnent une perception ponctuelle, limitées dans le temps (juste après le débat sur la Constitution) et dans l'espace (principalement dans les villes du nord du pays),

---

<sup>94</sup> Pour exemple, à l'occasion d'un entretien dans une maison à Aïbak, dans le nord-ouest du pays, la jeune femme *farsivân* (persanophone, de langue dari) qui officiait comme traductrice - et possédait parfaitement l'anglais pour avoir été réfugiée au Pakistan - se révéla incapable de comprendre les échanges entre les membres de la famille, car l'interlocutrice tadjike (et donc parlant le dari) était mariée dans une famille ouzbèke. "Beaucoup d'interprètes sont incapables de transmettre aux forces de la coalition le sens exprimé par les locuteurs pachtounes", constate un traducteur de pachto travaillant pour les forces de l'OTAN. "Il y a aussi des traducteurs afghans qui reviennent de l'étranger et ont perdu le contact avec la culture locale. Ils ne connaissent pas le système de valeurs tribal. Ou encore les jeunes Afghans sentimentaux qui se détournent des valeurs locales. Ils sont très abrupts - cruels et sans diplomatie - et ne respectent pas les gens. Ils créent des malentendus entre les gens et les forces de la coalition. Ils détruisent la confiance mutuelle. Et puis certains interprètes font jouer leur propre intérêt, politique, personnel ou tribal. Ceux-là traitent les gens très mal." Cf. Ron Synovitz, "Mistakes By Afghan Translators Endanger Lives, Hamper Antiterrorism Effort", *RFE/RL*, 02/09/2008.

<sup>95</sup> Une autre difficulté pour un travail passant par l'écrit est la transcription des langues locales dans l'alphabet romain. Voir notre note sur la transcription en annexe B.

<sup>96</sup> Une synthèse des réponses est donnée en 1.31. et une présentation structurée des réponses en annexe V.

<sup>97</sup> Pour rester en contact avec notre entourage en France, nous avons tenu un *Carnet de voyage* publié sur internet. Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage – Saison 1*, <http://www.fr-agate.name>.

des sentiments d'un échantillon limité de personnes rencontrées de proche en proche. Les résultats en sont présentés en préliminaire à cette étude et ne peuvent être considérés que comme une photo à un moment donné de l'opinion de certains Afghans, opinion qui a beaucoup évolué notamment en raison du retour de l'insécurité.

L'impression générale qui s'en dégageait était l'adhésion spontanée et sincère de la majorité des répondants à la notion d'égalité socio-politique, avec une relative homogénéité des réponses sans doute due aux larges débats qui avaient eu lieu dans les médias afghans pour préparer la Constitution de 2004. Devant un tel enthousiasme, alors même que la situation afghane est criante d'inégalités, sinon d'injustice, il parut que l'approche analytique était un leurre : fallait-il réellement interroger chaque micro-société culturelle de la diversité afghane sur sa perception singulière de concepts théoriques, au risque de rester parcellaire et descriptif, ou pire, déphasé et incohérent, et de ne jamais en appréhender la totalité et le sens profond ? Le problème ne se situait-il pas plutôt dans les tenants et les aboutissants de la notion, dans son contexte, dans sa dynamique même, comme le suggère Georges Balandier ? « La démarche dynamique (...) entend saisir la dynamique des structures tout autant que le système des relations qui les constituent : c'est-à-dire prendre en considération les incompatibilités, les contradictions, les tensions et le mouvement inhérent à toute société. Elle s'impose d'autant plus en anthropologie politique que le domaine politique est celui où ces dernières se saisissent le mieux et où l'histoire imprime le plus nettement sa marque. »<sup>98</sup> Il convenait alors de l'appréhender différemment, en interpellant les situations par une approche participative, selon le principe de *réintroduction du connaissant dans la connaissance* de la méthode d'Edgar Morin.<sup>99</sup>

Il importait également de percevoir plus précisément l'inquiétude sourde qui se dégageait de la plupart des entretiens, répétée qu'elle était sous une interrogation ou une autre : *cette Constitution sera-t-elle mise en œuvre, aura-t-elle une signification si les chefs de guerre ne déposent pas les armes ?*

De septembre à décembre 2005,<sup>100</sup> puis de nouveau de septembre 2006 à septembre 2007,<sup>101</sup> l'immersion afghane se poursuit en contribuant<sup>102</sup> à l'activité de deux associations franco-afghanes dont les programmes sont financés par des aides internationales, attribuées notamment par la Commission européenne et le gouvernement français. Outre l'expérience immédiate de la vie quotidienne des Kaboulis, c'est la participation à des programmes mettant en contact au niveau institutionnel des organismes locaux

---

<sup>98</sup> Georges Balandier, *Anthropologie politique*, op. cité, p.23. Plus tard, le même Balandier suggèrera la mise en forme d'un méta-langage des rapports sociaux : « L'anthropologie politique, parce qu'elle questionne une réalité essentiellement dynamique, requiert d'entreprendre l'élaboration d'une théorie dynamiste des rapports sociaux. » Georges Balandier, *Anthropologiques*, op. cité, p.221. On verra que ce projet sera réalisé par Georges Ribeill.

<sup>99</sup> Edgar Morin, Raül Motta, Emilio-Roger Ciurana, *Eduquer pour l'ère planétaire – La pensée complexe comme Méthode d'apprentissage dans l'erreur et l'incertitude humaines*, Balland, Paris, 2003, p.46.

<sup>100</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage*, op. cité, Saison 2.

<sup>101</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage*, op. cité, Saison 3 et Saison 4.

<sup>102</sup> Pour des activités de gestion et de communication d'entreprise.



et des organismes internationaux, et intégrant dans les équipes opérationnelles des Afghans aussi bien que des non-Afghans, qui permet l'observation du fonctionnement à ces deux niveaux, ainsi que la relation entre les deux niveaux.

Ces deux ONG<sup>103</sup> ont la particularité d'avoir été créées spécialement pour venir en aide aux populations afghanes. MRCA<sup>104</sup> a démarré ses activités en 1985 dans les camps de réfugiés afghans au Pakistan, en prodiguant de la formation médicale aux personnels de santé eux-mêmes réfugiés. Faisant évoluer ses orientations avec les besoins des Afghans, MRCA a recentré en 2002 son action directement sur le territoire afghan, et notamment a reconstruit et gère le système de santé d'une des provinces du sud du pays, le Logar. Ce côtoiement des activités de MRCA a permis d'élargir la prise en compte de la diversité afghane par la rencontre de familles pachtounes rurales et montagnardes. Afghanistan Demain (AD),<sup>105</sup> s'est établie à Kaboul en 2002 pour venir en aide aux enfants défavorisés, notamment les enfants travailleurs. La collaboration avec des équipes comprenant des personnels afghans du domaine de l'éducation a permis de connaître les enfants et les familles de trois quartiers populaires de Kaboul, Qala-é Wakil (près de l'aéroport au nord-est de la ville), Deh-Mazang (au flanc sud de la montagne de la télévision, repère central de la ville) et Chelsetoun (au sud de la ville). La vallée du Pandjchir (au nord de Kaboul, tadjike) et la ville de Djalâlâbâd (est, pachtoun) ont également été visitées grâce à des contacts personnels.

Autour du travail d'Afghanistan Demain avec le Child Rights Consortium (CRC), un groupe d'ONG financées par la Commission européenne pour aider au développement des enfants vulnérables, des contacts ont été établis avec un éminent spécialiste pachtoun, M. Ali Gohar. Ses travaux<sup>106</sup> sur le *pachtounwâli* et le concept de justice réparatrice ont été l'objet de nombreux entretiens. Les anecdotes et références tirées de son expérience de terrain nourrissent l'aspect ethnographique de l'étude.

Enfin, pendant dix-huit mois au cours des années 2010 et 2011,<sup>107</sup> c'est dans le contexte direct de l'intervention militaire internationale qu'a été expérimentée au niveau local la réalité des interactions entre intervenants internationaux et Afghans, d'une part, et entre civils et militaires d'autre part, ainsi qu'entre responsables institutionnels nationaux et fonctionnaires locaux afghans. Plus précisément, il fut possible d'observer et d'interagir avec les acteurs de la justice locale sur la zone d'intervention du détachement

---

<sup>103</sup> Le sigle ONG, pour organisation non gouvernementale, est un anglicisme couramment utilisé en français pour désigner - abusivement - les associations à caractère humanitaire. L'acception anglo-saxonne NGO est beaucoup plus large et peut inclure des personnes morales à caractère commercial et des organismes intergouvernementaux. Nous retenons le sens français dans notre étude.

<sup>104</sup> Fondée sous le nom de Cours de Recyclage pour Médecins Afghans - CRMA, elle fut rapidement connue sous son sigle anglo-saxon, MRCA. Voir le site : <http://www.mrca-asso.org>.

<sup>105</sup> Voir le site d'Afghanistan Demain : <http://www.afghanistan-demain.org>.

<sup>106</sup> Notamment : Hasan M. Yousufzai et Ali Gohar, *Towards Understanding Pashtoon Jirga: an indigenous way of peacebuilding and more*, Just Peace International, Peshawar, Pakistan, 2005.

<sup>107</sup> Voir *Saison 5* et *Saison 6* de notre *Carnet de voyage*, *op. cit.*

militaire français, à savoir en Kâpissâ, petite province à population mixte au nord-est de Kaboul, et en Sarobi, le district le plus à l'est de la province de Kaboul, à population essentiellement pachtoune. Les particularités de l'exercice de la justice sur cette zone est très représentative de l'ensemble du pays, par la diversité des références culturelles, par l'éloignement – symbolique sinon factuel – des modes d'interaction socio-politiques régissant les rapports sociaux dans la capitale, et par la présence d'une minorité d'insurgés fortement mobilisée et largement invisible dans les zones pachtounes.

C'est dans le cadre d'AD qu'ont été recueillis les résultats bruts d'un concours de dessins d'enfants dont le thème était l'égalité hommes-femmes. À l'occasion de la journée internationale de la Femme du 8 mars 2007, la Commission européenne lançait un concours de dessins, concernant des enfants de huit à dix ans dans les pays où elle finance des programmes et destiné à promouvoir l'égalité des sexes en faisant participer les enfants à un exercice de prise de conscience du rôle de la femme dans la société.<sup>108</sup> Ce concours a remporté un immense succès et dans 61 pays différents des centaines d'enfants - plus de 10.000 au total dans le monde - ont exprimé leur perception de cette question. Il a provoqué un débat passionné sur ce thème dans les pays qui ont participé, soulignent les organisateurs dans la brochure de la Commission européenne qui a publié les dessins gagnants du concours. En Afghanistan, comme dans les autres pays participants, la délégation de la Commission européenne avait composé un jury de présélection comprenant des personnalités locales connues pour être actives dans le domaine de l'égalité hommes-femmes. Une dizaine de dessins afghans ont été choisis puis acheminés vers Bruxelles, où ils ont été examinés parmi un total de 447 par un jury comprenant des personnalités de chacune des régions du concours, Afrique-Caraïbes-Pacifique, Amérique Latine, Europe, Méditerranée et Asie.

Le résultat, publié en août 2007, est saisissant. Un dessin afghan représentant *une scène de violence domestique*<sup>109</sup> est l'un des deux gagnants pour l'Asie, où concourraient huit pays. Le deuxième dessin gagnant pour l'Asie provient du Népal, et montre un personnage symbiotique composé des deux sexes, avec la légende suivante : « *Men and women are the same. From the sky to land and from land to water men and women are same in every activity. Even god Arjanarashurur is half man and woman. Both are incomplete without each other.*<sup>110</sup> »

Ces dessins ont franchi les différents niveaux de sélection. Ils témoignent non seulement de la sensibilité des enfants - il fallait bien que l'idée fut présente chez un enfant pour qu'un dessin s'en fasse l'écho - mais indiquent aussi la *structure mentale des adultes* qui les ont passés au crible et retenus. La

---

<sup>108</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/projects/gender/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/projects/gender/index_en.htm) et la *Brochure EuropeAid* sur Internet : [http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/gender/documents/gender\\_publication\\_drawing-wompetition\\_leaflet\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/gender/documents/gender_publication_drawing-wompetition_leaflet_fr.pdf). Le titre de la brochure reprend la légende de l'un des dessins primés : "Il était une fois une fille et un garçon, sans eux deux le monde ne serait plus."

<sup>109</sup> Voir en annexe G le dessin de Tamana.

<sup>110</sup> "Hommes et femmes sont pareils. Du ciel à la terre et de la terre à l'eau, hommes et femmes sont pareils en toutes activités. Même le dieu Arjanarashurur est moitié homme moitié femme. Tous deux sont incomplets l'un sans l'autre." Voir en annexe G le dessin de Natasha Todi.

soixantaine de dessins provenant d'enfants de l'association Afghanistan Demain sont un échantillon représentatif de la masse des presque trois cents dessins qui ont été produits en Afghanistan pour ce concours. Les dix dessins présélectionnés pour l'Afghanistan témoignent de l'Etat d'esprit du comité de sélection composé au niveau de ce pays. Enfin les dix dessins primés sur l'ensemble du monde, ainsi que les accessits qui ont été décernés pour l'Afghanistan, illustrent la pensée du jury international. L'examen de ces dessins au crible de notre étude a produit le questionnement suivant : « le principe d'égalité est-il une structure universelle du développement humain ? » et a abouti à la formulation d'une *définition du principe d'égalité en trois mouvements et un principe contraposé*, qu'il restait à mettre à l'épreuve.

Après une contextualisation par rapport à des travaux précédents, il fallut trouver des résonances dans les pratiques de terrain, évaluer la force de proposition de la notion d'égalité dans l'élaboration du contrat social, en un mot appréhender sa *poïétique*.<sup>111</sup> En élargissant l'utilisation qu'en fait Aristote pour caractériser la pratique de création dans l'activité artistique ou artisanale, la *poïétique est l'étude des potentialités inscrites dans une situation donnée, et qui débouche sur une création nouvelle*. De même qu'il y a dans le burin du sculpteur et dans l'instrument du musicien une accumulation d'expertise qui lui permet de déployer la finesse de sa créativité, de même y a-t-il dans la formalisation explicite du principe d'égalité la prise en compte par un groupe humain d'une somme d'expériences qui permet l'épanouissement du contrat social tout en renforçant le principe lui-même. Le principe fait société par lien historique et spatial avec tout un monde de relations inter-humaines co-existantes, de la même manière que l'outil porte l'acte de création de l'artisan parce qu'il participe des productions de tous ceux qui en ont affiné la technicité tout en développant leur propre créativité.

Ce n'est qu'après de nombreux tâtonnements qu'ont été fixés les déterminants de ce travail, les constituants qui lui donnent sa forme. Au détour d'une phrase, alors que la validité de la structure à donner à l'ensemble n'était pas acquise, apparut le constat suivant : "Ces différentes personnes n'ont pas de langage en commun, elles changent littéralement de langage, et de comportement, et de jeu de valeurs, avec chaque interlocuteur."<sup>112</sup> La prégnance du contenu développé jusque là et saupoudré dans la construction empirique préétablie est alors apparue en termes de sciences cognitives, en termes de linguistique. La métaphore du langage s'en est suivie presque naturellement, avec son vocabulaire, sa grammaire, ses propositions et sa sémiologie, donnant une harmonie au contenu apparemment discordant, dans une tentative de dégager un cadre de balisage lexical perceptible à tous.

Car, au fond, ce qui est en jeu dans la question de l'égalité et de son principe sociétal, c'est la nature du rapport à l'Autre, et la capacité à communiquer avec lui. Avant même que d'envisager l'égalité devant la

---

<sup>111</sup> Du grec ancien *poïêtikes*, 'propre à fabriquer, à confectionner'.

<sup>112</sup> Cf. 1.323.

Loi comme un droit imprescriptible,<sup>113</sup> il faut bien que l'individu ait conjecturé sa propre singularité, qu'il soit né à lui-même, séparé et différent du monde qui l'entoure, et néanmoins indissociablement lié à lui, et particulièrement à ces autres, ses presque semblables avec lesquels il communique. Il faut bien qu'il ait perçu sa relation à l'Autre - l'autre différent et donc non égal dans le sens où il n'est ni 'superposable' ni 'interchangeable' biologiquement aussi bien qu'historiquement - comme une composante intrinsèque de son être. Il faut bien que cette relation à l'Autre lui apparaisse comme une part de son essence même, un élément de sa capacité de subsistance et de développement. Il faut bien qu'il l'ait reconnue comme une condition de sa vie.<sup>114</sup> Il faut bien enfin, si les hommes sont 'créés égaux' comme l'affirment certains systèmes institutionnels modernes,<sup>115</sup> que cette égalité érigée en principe soit non pas une égalité mathématique, qualitative ou quantitative, mais une égalité symbolique, dont les facettes émotionnelles, intuitives et rationnelles fondent ensemble un comportement dans un système social dont les individus sont parties également prenantes par construction, un système qui les détermine autant qu'ils le déterminent. Comment ce questionnement traverse-t-il la réalité afghane ?

Sans s'y référer directement, les travaux entrepris ont été inspirés de la psychosociologie cognitive de Noam Chomsky, dans le sens où ils étudient la possibilité que le principe d'égalité soit l'expression communicationnelle d'un mode fondamental de l'interaction humaine, un des invariants à sa disposition dans son rapport à l'autre. A partir du terrain afghan, cette étude vise à *reconsidérer le principe d'égalité comme élément de langage du développement humain*, à appréhender sa puissance spécifique dans une volonté sociale d'interaction et à mettre en évidence ses limites, notamment par les autres usages du mot égalité qui tendent à supplanter la dynamique sociétale du principe d'égalité selon les circonstances sécuritaires, ce que la réalité afghane met dramatiquement en évidence dans le tribalisme ou le traditionalisme. Il s'agit donc de passer d'un langage ethnique, qui essentialise les individus par leur appartenance identitaire, à un langage symbolique, qui donne à comprendre des complémentarités.

Parce que l'Afghanistan est une marge, parce qu'il est situé sur une zone de confrontation de multiples structures politiques, de systèmes juridiques hétérogènes et de représentations symboliques diverses, l'Afghanistan est un archétype, une instanciation de ces lieux du monde où s'élabore le contrat social. Pour mettre en évidence les dynamiques à l'œuvre, ce travail s'appuie sur une *approche systémique des*

---

<sup>113</sup> Comme l'implique l'Article 1<sup>er</sup> de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits" ; ainsi que l'Article 22 de la Constitution afghane : " Les citoyens afghans, hommes aussi bien que femmes, ont des droits et des devoirs égaux devant la Loi."

<sup>114</sup> Selon une approche systémique de la vie, les caractéristiques d'un organisme vivant sont l'autoconservation, l'autoreproduction, l'auto-régulation et la capacité d'adaptation. L'individu humain, qui ne peut y satisfaire dans sa singularité, ne serait-ce que pour la capacité à se reproduire, ne serait donc vivant qu'en tant que partie d'un organisme qui le dépasse, dont les contours sont à préciser

<sup>115</sup> Comme proclamé par la Déclaration américaine d'indépendance du 4 juillet 1976 : "We hold these truths to be self-evident, that all men are created equal..." L'évidence de cette déclaration est largement pondérée par l'étendue de son champ d'application à l'époque : les seuls individus blancs de sexe masculin

*rapports sociaux*, considérés comme un mode de régulation des relations dans le système ouvert qu'est le genre humain. Selon Ludwig von Bertalanffy,<sup>116</sup> un système ouvert est un système qui, à travers ses échanges de matière, d'énergie et d'information, en interne et avec son environnement, manifeste la capacité de s'auto-organiser. Il s'agira alors de montrer que le principe d'égalité est un des éléments cognitifs de cette action d'organisation en-deça de sa formalisation institutionnelle, et d'étudier comment le système réagit quand le principe est ignoré, incompris, minimisé ou nié, alors pourtant que l'argumentaire de l'égalité est conservé dans le dialogue des interacteurs et leurs pratiques au quotidien. Il s'agira de montrer, puisque c'est l'inquiétude principale des Afghans – et on la partage, comment la question de la sécurité influe dans l'expression de ces différentes praxis. Du point de vue de l'anthropologie politique, il s'agit de *l'étude des préalables à la possibilité de mise en œuvre d'un Etat de droit fondé sur le principe d'égalité*.

Parmi les ensembles théoriques approchés, il sera notamment fait références aux travaux de Georges Ribeill pour appréhender une vision dynamiste des rapports sociaux, et saisir la société internationale comme une totalité traversée par des tensions multiples, dont la résolution exprime le devenir global.<sup>117</sup> Ainsi ce travail s'appuyera de manière extensive sur les notions d'*opposition*, d'*assimilation* et de *coopération dans la diversité* qui définissent les interactions entre acteurs sociaux selon qu'ils se fondent sur l'exacerbation de leurs différences, l'amplification de leurs ressemblances ou la recherche de la complémentarité dans la complexité, respectivement. Un *auteur social historique* sera alors un élément de la société en interaction avec un autre. Pour la mise en lien des multiples éléments hétérogènes récoltés sur le terrain, c'est dans la théorie de l'*acteur-réseau* de Bruno Latour qu'ont été trouvées une réassurance et des propositions de formulation.<sup>118</sup> La représentation en sociologie des organisations de la *hiérarchie des besoins* telle que théorisée par le psychologue Abraham Maslow<sup>119</sup> fera l'objet d'un rapprochement avec des découvertes récentes en physiologie concernant l'impact du sentiment d'insécurité sur les *systèmes de régulation du comportement* des individus.<sup>120</sup> En contrepoint, des analogies seront opérées avec la *théorie de la recapitulation* de la phylogenèse par l'ontogenèse d'Ernst Haeckel,<sup>121</sup> en tant qu'elle est riche de potentialités dans la diversification des formes politiques et sociales, tout en lui conservant son dynamisme intrinsèque. Pour la transgression du modèle dominant de l'Etat-nation et de son faire-valoir l'individu, ce sont les

---

<sup>116</sup> Karl Ludwig von Bertalanffy (1901-1972) est un biologiste fondateur de la théorie générale des systèmes au travers de son oeuvre fondatrice *General System Theory* (1968), traduit en français en 1971/72 sous le titre *Théorie générale des systèmes*, Editions Dunod, Paris, 1973.

<sup>117</sup> Georges Ribeill, *Tensions et mutations sociales*, Presses Universitaires de France, Paris, 1974.

<sup>118</sup> Bruno Latour, *Changer de société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris, 2007.

<sup>119</sup> Abraham Maslow, "A Theory of Human Motivation", *Psychological Review*, 50, 370-396 (1943).

<sup>120</sup> Luc Rochette et Catherine Vergely, "Rappels de la physiologie du stress : systèmes sympathique et parasympathique", Faculté de Médecine de Dijon, 16/12/2002.

<sup>121</sup> Ernst Haeckel, *Generelle Morphologie der Organismen*, Berlin, Reimer, 1866.

recherches de Pierre Clastres qui ont proposé des formes de *sociétés sans Etat*,<sup>122</sup> balisées par les véhémences de Miguel Benasayag,<sup>123</sup> les inflexions de Malek Chebel et les illuminations d'un maître soufi d'origine afghane, Idries Shah.<sup>124</sup> Ce foisonnement de références, apparemment dissonantes parce qu'issues de domaines de spécialité qui ne communiquent pas, trouvera la réassurance de son unité dans l'analogie entre le probabilisme de la physique quantique et l'univers relationnel des pensées orientales, telle que décrite par Fritjof Capra,<sup>125</sup> unité confortée par l'épistémologie de la complexité mise en forme par Edgar Morin.<sup>126</sup>

Sur la forme et dans la mesure où il s'inscrit dans un schéma de pensée complexe,<sup>127</sup> ce travail évite la dichotomie comme mode de conceptualisation mais privilégie l'association d'idées et l'intégration. Sur le fond, cette forme de pensée s'étendra au-delà de la nécessité de caractériser les objets de notre étude par des grilles d'analyse pré-existante. Par exemple : l'Afghanistan n'est ici ni une société primitive, ni une société tribale, ni une société féodale, ni un Etat moderne, mais un peu de tout à la fois et c'est précisément ce qui en fait l'intérêt pour ce travail.<sup>128</sup> Et l'objet de l'étude n'est d'ailleurs pas l'Afghanistan – objet cristallisé de relations géo-stratégiques et membre des Nations unies – mais *l'ensemble de la population qui habite ou travaille sur le territoire qu'il est convenu d'appeler Afghanistan*, ce qui inclut les personnes conventionnellement appelées Afghans,<sup>129</sup> mais pas seulement, puisque, bon an mal an depuis une dizaine d'années, environ cent mille personnes ne possédant pas la nationalité afghane y travaillent pour des durées moyennes d'un an, ce qui représente au bas mot un million de personnes étrangères qui ont acquis une

<sup>122</sup> « Si l'anthropologie piétine, c'est qu'elle est au fond d'une impasse, il faut donc changer de route [...] La condition, ce sera la décision de prendre enfin au sérieux l'homme des sociétés primitives, sous tous ses aspects et en toutes ses dimensions : y compris sous l'angle du politique, même et surtout si celui-ci se réalise dans les sociétés archaïques comme négation de ce qu'il est dans le monde occidental. » Pierre Clastres, *La société contre l'État*, Editions de Minuit, Paris, 1974, p.18.

<sup>123</sup> Miguel Benasayag, *Le mythe de l'individu*, La Découverte, Paris, 1998.

<sup>124</sup> Idries Shah (1924-1996) a publié en langue anglaise des travaux destinés aux occidentaux (dont certains ont été traduits en français). Cf. notamment : Idries Shah, *Le Moi dominant*, Le Courrier du Livre, Paris, 1998.

<sup>125</sup> Fritjof Capra, *The Tao of Physics*, 1975, 7ème édition, Richard Clay (The Chaucer Press), Bungay, Suffolk, 1981.

<sup>126</sup> Edgar Morin, Raül Motta, Emilio-Roger Ciurana, *Eduquer pour l'ère planétaire*, op. cité.

<sup>127</sup> Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, ESF, Paris, 1990.

<sup>128</sup> Ainsi l'exprime Kacem Fazelly : « Aujourd'hui, il est bien difficile de donner un statut à l'État afghan. Est-ce que l'Afghanistan est colonisé ? Il n'est pas colonisé. Est-ce qu'il est occupé ? Il est en partie occupé, c'est vrai. Donc, est-ce que sa souveraineté nationale est complète ? Non ! Sa souveraineté nationale n'est pas complète, le président Karzaï ne peut pas faire tout ce qu'il veut, et il est de plus en plus en conflit avec ses mentors. Est-ce qu'il est sous tutelle ? Non... l'Afghanistan n'est pas sous tutelle. Est-ce que c'est un protectorat ? Non, l'Afghanistan a signé un accord de partenariat avec les États-Unis, avec l'Angleterre, dans lequel ils se reconnaissent un certain nombre de droits et d'obligations mutuelles en respectant les Constitutions de chacun, mais sans encore d'expression pratique. C'était une revendication de légalité, car il faut quand même un acte signé par les deux côtés. Donc nous sommes dans une situation plus que provisoire, transitoire, toujours dans une situation transitoire où l'État afghan est en train de se construire. L'évolution souhaitée, c'est que la part de responsabilité afghane s'accroisse, et que la part internationale, étrangère, diminue... que ce soit dans l'armée, dans la police, dans le parlement et dans l'exécutif. Mais ce n'est pas encore demain. La situation en Afghanistan est *sui generis*, en quelque sorte. » Irfan Asia, « Entretien avec Kacem Fazelly », 05/07/2009, p.8.

<sup>129</sup> Nonobstant l'absence de comptage, la population afghane est évaluée autour de 30 millions.

perception intime du 'terrain afghan' sur cette période et qui, nonobstant les velléités d'isoler le 'terrain' afghan de toute influence étrangère, interagissent au quotidien avec les Afghans et sont co-artisans de la poétique du contrat social, œuvre humaine collective.

D'une manière générale, il sera tenté de s'affranchir des schémas reçus. Celui qui attendrait d'une femme qu'elle traite du principe d'égalité selon l'opposition des sexes, comme si parler des hommes comme d'humains valait atteinte au féminisme. Celui qui refuserait la pertinence d'un argumentaire transculturel au motif qu'on ne pourrait valablement appréhender que de l'intérieur, c'est-à-dire partialement et parcellairement, comme une ombre projetée sur les falaises de l'enfermement. Comme si l'on se devait d'être soit français, soit afghan - et pour certains alors étranger ou traître à l'un des deux, ou comme si parler de talibans comme d'humains valait atteinte à la civilisation. *L'a priori* le mieux ancré et rencontré quotidiennement est celui de l'exotisme qui s'accroche à ce pays méconnu qu'est l'Afghanistan, associé au mythe qu'entretiennent à son égard certains qui le connaissent mieux,<sup>130</sup> et que certains Afghans occidentalisés tendent jalousement à conforter.<sup>131</sup> Comme si les interrogations soulevées par l'observation des dynamiques sociales en Afghanistan n'étaient pas transposables plus à l'Ouest, et en fin de compte comme si parler d'Afghans à des Français ou du monde à des Afghans ne relevait pas d'une préoccupation quotidiennement humaine, ce que les différents exemples apportés à l'étude tenteront de faire valoir. Les descriptions d'acteurs et de situations d'interaction seront déterminantes dans l'avancée globale du raisonnement proposé.

L'ensemble de l'étude proposée s'introduira notamment dans les *systèmes de valeurs* de trois sous-systèmes singuliers du monde contemporain : celui de l'Afghanistan, pays extrêmement vulnérable dans la mondialisation, exemple de culture traditionnelle et musulmane qui a inscrit le principe d'égalité dans ses institutions dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle ; celui des Etats-Unis, pays extrêmement puissant dans la mondialisation, exemple de culture démocratique occidentale structurée par la liberté<sup>132</sup> et héraut auto-proclamé des droits de l'homme comme fondement de ses institutions depuis 1776 ; celui de la France, pays intermédiaire et européen de la mondialisation, inventeur de la devise républicaine "liberté, égalité, fraternité" et, avec les Etats-Unis, initiateur de la modernité politique par la formulation dès 1789 du principe d'égalité comme fondement de l'Etat-nation. Outre que ces deux pays occidentaux, les Etats-Unis et la France, sont les 'inventeurs' du principe d'égalité dans les institutions contemporaines, leurs

---

<sup>130</sup> Ainsi sur la jaquette de l'ouvrage de Michael Barry : « Les plus archaïques mécanismes de combat de cette contrée que ses voisins nommaient autrefois Yāghestān, le Royaume de l'Insolence, viennent encore de prévaloir sous nos yeux. » Michael Barry, *Le royaume de l'insolence – L'Afghanistan 1504-2011*, Flammarion, Paris, 1984, nouvelle édition mise à jour, 2011.

<sup>131</sup> "Parfois, en Afghanistan, on a l'impression que les montagnes ont été peintes en arrière-plan du décor spécialement pour embellir le mythe". Said Hyder Akbar, *Come Back to Afghanistan - A California Teenager's Story*, Bloomsbury, New York, 2005, p.225.

<sup>132</sup> Outre l'étude de l'actualité et des travaux américains consacrés à l'Afghanistan, nous utilisons comme référence ethnographique les scénarios et dialogues d'un certain nombre de productions audio-visuelles américaines.

gouvernements ont décidé à la suite des attentats du 11 septembre 2001 d'intervenir *militairement* en Afghanistan, le premier par mesure de rétorsion – une forme d'égalisation de la violence – et le deuxième par solidarité avec le précédent – une forme de manifestation égalitaire entre Etats, toutes deux des décisions politiques fondées sur une dialectique de l'égalité appelée ici *syntagme tribalo-traditionaliste*<sup>133</sup> et s'imposant aux ressortissants de leurs pays quelques soient leur opinions individuelles. Il convient de comprendre comment cette acception de l'égalité contrevient à la mise en œuvre du principe d'égalité, et pourquoi son argumentaire est néanmoins accepté par les populations de ces pays.

Il ne s'agira pas de faire une étude comparative des systèmes socio-politiques parcellaires que présentent chacun de ces trois pays mais bien de *mettre en évidence des schémas d'interaction qu'ils ont en commun*, et de comprendre si ces schémas produisent des résultats différents ou non en termes de contrat social, et pourquoi. Dans un certain nombre de cas, l'irruption dans le raisonnement du récit d'incidents qui se sont produits dans des aires culturelle extérieures à l'Afghanistan aura pour objet d'équilibrer par la mise en évidence de similarités le réflexe tribaliste du lecteur qui aura voulu rejeter dans l'externalité, voire l'étrangeté sinon la barbarie, des pratiques afghanes amenées dans la discussion. L'intention générale est de parvenir à une perception holiste de la problématique traitée, celle de la dignité de la personne humaine à travers une préoccupation concernant celle des personnes vivant en Afghanistan.

Les considérations qui animent ce travail débordent largement ou occasionnellement sur la philosophie, la théologie, la psychologie, l'économie ou même la physiologie. Il s'inscrit néanmoins résolument dans le domaine de *l'anthropologie politique comme représentation du pouvoir d'action de l'individu sur son environnement social et institutionnel*. D'une certaine manière, ces chevauchements sont une parfaite métaphore de ceux qui façonnent la sociologie de l'Afghanistan. Les exemples ou considérations semblant déborder « l'aire culturelle considérée », l'Afghanistan, visent à rappeler l'unicité du système interrogé, celui des dynamiques sociales dans le monde. Selon l'agir communicationnel de Jürgen Habermas, l'intention dans la factualité de ces débordements sera alors de laisser ouverte la possibilité de la discussion pour étayer la prétention à la validité du raisonnement, non seulement par l'expression d'une subjectivité sincère, mais aussi dans sa pertinence face au réel ainsi que dans sa proposition d'un regard nouveau sur la norme dans laquelle l'humanité doit se ressourcer sous peine de se fracasser sur le futur qui tente de s'ériger en Afghanistan.<sup>134</sup>

---

<sup>133</sup> Le syntagme tribalo-traditionaliste est un mode d'interaction fondé sur un quadrillage du champ socio-politique par des critères d'inclusion/exclusion des individus qui varient selon les intérêts en jeu, avec une perception marginale de l'égalité.

<sup>134</sup> "Le terme de validité tend à se substituer à la notion de vérité dans la mesure où une énonciation peut être validée sans être vraie ; elle peut aussi être juste (justesse normative) ou être simplement sincère. Ces trois formes de validité renvoient à une prétention à (ou une exigence de) validité, en relation avec des actes de parole qui réfèrent au monde objectif (vérité), au monde social (justesse normative) ou au monde subjectif (sincérité)." Christian Bouchindhomme, *Le vocabulaire de Habermas*, Ellipses, Paris, 2002, p.70.



La difficulté de l'étude est d'appréhender la réalité d'un système dont on est soi-même partie prenante. C'est ce qui lui donne sa structure où il s'agit d'abord de faire percevoir par touches successives l'impropriété d'une réflexion dichotomique ou analytique à propos des éléments d'analyse de la question de l'égalité en Afghanistan, avant de tenter d'en appréhender la complexité grâce à la réflexion systémique, dont Edgard Morin<sup>135</sup> et Joël de Rosnay<sup>136</sup> ont développé les modalités. C'est ainsi que ce travail sera déroulé en trois parties, prenant conceptuellement la forme du diabolos cher à ce dernier<sup>137</sup> : une partie de déconstruction, une partie d'élaboration d'une théorie, et enfin une partie de mise à l'épreuve de la théorie.<sup>138</sup>

Il ne s'agit donc pas d'une étude *sur* l'Afghanistan, mais bien, *à propos* de l'Afghanistan et de son positionnement singulier dans les problématiques contemporaines,<sup>139</sup> d'observer les modes d'organisation sociale qui utilisent *l'égalité comme argument* et éventuellement d'élucider ceux qui sont porteurs de capacité d'interaction positive : le raisonnement mené introduira les notions d'*égalité tribaliste* et d'*égalité traditionaliste*,<sup>140</sup> deux argumentaires de l'égalité utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur des groupes en alternative à *l'égalité dévolue* aux individus par le principe d'égalité. Il s'agira enfin de repérer le lien en Afghanistan ou ailleurs entre la dialectique ternaire de l'égalité en socio-politique – telle qu'identifiée ici – et *l'usage de la violence*, avec ses conséquences sur le contrat social.

La formulation scientifique de ce questionnement pourra être alors : "*Que signifie le principe d'égalité dans la mondialisation ?*" Et plus finement : Comment être égal dans l'instable et le violent ? Quel est le lien entre la revendication d'égalité du 'barbare' afghan et la revendication de sécurité du 'civilisé' occidental ?<sup>141</sup>

---

<sup>135</sup> Edgar Morin, *op. cit.*

<sup>136</sup> Joël de Rosnay, *Le macroscope*, Seuil, Paris, 1975.

<sup>137</sup> Joël de Rosnay, *op. cit.*, p.12.

<sup>138</sup> Nous tenterons de garder à l'esprit qu'il s'agit ici de trouver une dynamique de sortie d'une crise inégalitaire criante plutôt que de sacraliser par un raisonnement et une structure 'équilibrés' des déséquilibres mortifères. Ainsi, la matière disponible produit un volume de la mise à l'épreuve en troisième partie sensiblement égal à la somme de celui de la théorie élaborée en deuxième partie ajouté à celui de la déconstruction en première partie.

<sup>139</sup> Le souci initial est bien la situation afghane. A chaque fois que, dans le texte, intervient un exemple pris en dehors de l'Afghanistan, il s'agira de tenter de dépasser la solution de facilité qui consisterait à rejeter le 'problème' afghan à l'extérieur du champ de préoccupation de l'analyste occidental – ou son corollaire qui chercherait à l'anéantir s'il y surgissait intempestivement, comme le subissent tous les jours les détenus de Guantanamo ou les demandeurs d'asile afghans.

<sup>140</sup> *L'égalité tribaliste* regarde les groupes sociaux en opposition comme sujets de l'égalité nécessaire à l'équilibre des rapports de force. *L'égalité traditionaliste* considère la stabilité d'un groupe comme principe supérieur s'imposant aux individus qui le composent sous la forme d'une égale soumission au modèle unique d'organisation interne.

<sup>141</sup> Cette question volontairement provoquante est une tentative de dépassement des réflexes de blocage existant chez de nombreuses personnes, Afghans ou non, notamment à la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis réalisés par des kamikazes arabes islamistes sous la direction du réseau terroriste international Al-Qaïda dont le centre de décision était alors localisé en Afghanistan, réflexes qui consistent à faire porter à des groupes indifférenciés la responsabilité d'actes 'barbares' commis par des individus.

Un jeune Afghan, qu'il soit hazâra, ouzbèk, turkmène, tadjik, pachtoune, pachai, aïmak ou autre, a-t-il droit à la dignité ? Quelle est la teneur de l'égalité que convoquent les féministes internationales à propos de la condition féminine en Afghanistan ? Devant quelles instances une population en crise peut-elle faire valoir l'égalité et les droits inscrits aux textes fondateurs des Nations unies ? Ces questions trouvent-elles réponse dans des concepts utilisables par tous ou sommes-nous condamnés à vivre dans un monde cloisonné par les appartenances identitaires ? Dans la perspective dynamiste d'une approche systémique, le questionnement interpellera les modes sociaux des différents interacteurs – nationaux ou étrangers – de l'intervention internationale initiée en Afghanistan en 2001 et toujours en action en 2012.

La première partie apportera des éléments de terrain par l'enquête et les témoignages, matière dont l'apparente homogénéité sera traversée pour mettre en évidence sa complexité et ainsi déconstruire l'argumentaire institutionnel de l'égalité selon les dimensions de l'individu, du groupe, du temps et de l'espace, à travers le prisme afghan et au-delà de sa portée (*Titre Un – La dialectique conventionnelle de l'égalité inadaptée aux réalités socio-politiques de l'Afghanistan*).

Seront identifiés dans une deuxième partie les concepts et les éléments d'une approche systémique et montrée leur pertinence sur la question de l'égalité, notamment sur le terrain afghan. Une définition du principe d'égalité se manifesterà à travers les dessins d'enfants, à soumettre à l'étude systémique notamment en rapport avec l'usage de la violence. S'articuleront alors une grammaire et un vocabulaire de l'égalité, pour formuler les déclinaisons systémiques du langage de l'égalité et les relier au sentiment d'insécurité. (*Titre Deux – Une syntaxe de l'égalité émerge de l'anthropologie politique de l'Afghanistan*).

Le troisième titre interprétera le langage proposé dans le contexte sémiologique de l'Afghanistan et éprouvera la validité de sa dynamique dans les domaines de la morale, de la justice, de l'économie et de la politique, en proposant sur chaque domaine des actions favorisant l'égalité et à travers elle la possibilité d'émergence d'un accord d'organisation socio-politique. (*Titre Trois – Appliquer un nouveau langage d'égalité à la poétique du contrat social en Afghanistan*).



# *Titre Un – La dialectique conventionnelle de l'égalité inadaptée aux réalités socio-politiques de l'Afghanistan*

---

*Comment peut-on être persan<sup>1</sup> ?*  
Montesquieu, *Lettres persanes* (XXX) (1721)

*La réalité de l'un est simple légende pour l'autre.*  
Saira Shah (2005)<sup>2</sup>

*L'idée d'égalité implique le respect dans tous les hommes de leur dignité et dans chacun d'eux de leurs inégalités naturelles.*  
Philippe Archambeaud (1966)<sup>3</sup>

Tel que communément perçu, l'égalité est le principe qui fait que les individus doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs, ce qui a des implications en termes sociaux, moraux et juridiques. « L'égalité peut être un droit, mais aucune puissance humaine ne saurait la convertir en fait, » avertit Honoré de Balzac, et la somme d'analyses qu'ont suscitées les tenants et aboutissants de la notion ne l'ont guère démenti. Omar, un intellectuel afghan en exil en France, commente : "Le mot égalité est important pour faire la distinction avec la notion d'identité. Il y a souvent confusion. En fait, dans une famille, si on a deux enfants, l'égalité est de les nourrir en fonction de leurs besoins et des moyens de la famille, et pas de leur donner forcément la même quantité. Il s'agit de partager les ressources disponibles, matérielles ou immatérielles, de façon équitable entre les différents membres de la société. C'est une notion difficile à comprendre."<sup>4</sup> Omar ajoute : "Les termes *égalité*, *liberté*, *démocratie*, sont compris en Afghanistan non en soi, mais d'une manière différente du modèle occidental. Il y a un défaut de pédagogie et de culture politique, les politiques

---

<sup>1</sup> Le persan est la langue majoritaire en Afghanistan où il est appelé *dari*, ou "langue de cour", car les souverains pachtounes - l'ethnie la plus nombreuse, dont la langue maternelle est le pachto - l'adoptaient en accédant au pouvoir. Le dari a conservé un vocabulaire et des tournures qui sont considérés comme archaïques dans le persan moderne de l'Iran voisin.

<sup>2</sup> Saira Shah, *La fille du conteur*, Robert Laffont, Paris, 2005, p.105.

<sup>3</sup> Philippe Archambeaud, "Réflexions en 1966 sur la formation militaire des soldats du contingent", Ecole supérieure de guerre aérienne, 26/12/1966, p.15.

<sup>4</sup> Interview d'Omar, Paris, 03/05/2005.

entretiennent la confusion en affirmant que c'est étranger à la culture. L'Afghan est un animal *impressionniste*. On recueille l'impression générale plutôt que le détail, même en poésie. Ça donne des interprétations fantaisistes, une qualité de l'argumentation par références... mêmes abusives. Une sorte de *paquet-cadeau* dans chaque mot."<sup>5</sup>

Voici dès l'abord – puisque l'entretien avec Omar était le premier d'une enquête auprès d'un panel varié d'Afghans qui sera présentée plus loin – évoquées des différences de perception et d'interprétation du concept, ainsi que l'idée que la population afghane manifeste des dynamiques cognitives singulières. Approcher cette singularité demande de s'imprégner de cet 'impressionnisme' pour en comprendre le mouvement et les points d'ancrage. Il s'agit alors de rencontrer un échantillon d'individus évoluant dans l'environnement sociétal afghan et de se laisser porter par leurs modes de pensée. Ce sont là les débuts d'une approche systémique : il convient d'abord de prendre en compte les éléments du domaine considéré – ici, grossièrement posé, l'égalité en Afghanistan – et de les passer au broyeur d'une déconstruction conceptuelle, pour mettre en évidence les limites des différents filtres pré-existants à la disposition du chercheur et s'imprégner de possibilités sémantiques différentes de celles proposées par le positionnement actuel de la recherche académique.

Cette première section propose donc d'abord une série d'éléments d'observation à porter au champ de la recherche (1.1 – *Les Afghans en demande d'égalité : enquêtes et témoignages*), avant d'interroger la pertinence du genre comme critère de recherche d'égalité (1.2 – *Désamorcer la question de la femme afghane, ou la politique des genres comme instance concurrente de recherche d'égalité*) puis considère alors la question de l'individu dans l'espace-temps de la société afghane (1.3 – *Facettes de l'égalité : comment peut-on être afghan ?*), avant d'explicitier la notion d'honneur apparue dans les différents développements (1.4 – *L'honneur, un autre mot pour la dignité humaine*).

---

<sup>5</sup> *Idem.*

## 1.1. Les Afghans en demande d'égalité : enquêtes et témoignages

*"Dans une famille, si on a deux enfants, l'égalité est de les nourrir en fonction de leurs besoins et des moyens de la famille, et pas de leur donner forcément la même quantité."*  
Omar, professeur (2005)<sup>6</sup>

*"Ils' n'ont pas les mêmes besoins que 'nous'."*<sup>7</sup>

The Asia Foundation entreprend annuellement des études d'opinions en Afghanistan, sur la base d'actions similaires menées dans d'autres pays de l'Asie du sud et concernant une série de questions de société. Ainsi les réponses données par les Afghans peuvent-elles être comparées d'une année sur l'autre et évaluées globalement.<sup>8</sup> La première édition de l'étude *A Survey of the Afghan People* fut menée en Afghanistan en 2003. La plus récente est datée de 2011. D'une année sur l'autre, les Afghans restent sensiblement le même nombre à penser que le pays va dans la bonne direction (de 47% à 46%), mais le nombre de ceux qui pensent qu'il va dans la mauvaise direction, s'il reste inférieur en valeur absolue, a nettement progressé, de 27% à 36%, tandis que le nombre de ceux qui ne se prononcent pas a nettement baissé.<sup>9</sup>

Une série de question de l'enquête d'Asia Foundation concerne plus particulièrement l'égalité des genres comme critère principal de recherche d'égalité. « En 2011, le soutien de principe à l'égalité des genres reste élevé, ce qui concerne l'égalité devant la Loi sans discrimination de genre, d'ethnie ou de religion (82%), l'égalité d'accès à l'éducation pour les femmes (85%) et la liberté pour les femmes de défendre leurs droits (79%). Cependant, le soutien pour le droit des femmes à travailler en dehors de leur maison continue à baisser – de 71% en 2006 à 62% en 2011. Près d'un tiers des répondants (35%) disent que les femmes ne devraient pas être autorisées à travailler en dehors de chez elles. »<sup>10</sup> On notera que ces réticences accrues concernant l'égalité des droits des femmes s'accompagnent d'une baisse régulière du nombre de personne affirmant ne jamais s'inquiéter pour leur sécurité (de 36% en 2008 à 24% en 2011).

---

<sup>6</sup> Interview de Omar, Paris, 03/05/2005.

<sup>7</sup> Réponse donnée par le chef de mission d'International Crisis Group à la question : "Avez-vous la même échelle de salaires pour les expatriés et les locaux ?", Kaboul, 2005.

<sup>8</sup> En l'absence de données démographiques fiables – aucun recensement n'ayant jamais été mené à son terme en Afghanistan, aucun registre d'état-civil exhaustif n'existant – toute enquête d'opinion y est forcément approximative, et ce d'autant qu'une grande partie du territoire est difficilement accessible pour raisons de sécurité. L'intérêt premier des enquêtes d'Asia Foundation est leur récurrence, ce qui – sous réserve de la stabilité et la fiabilité de leur méthodologie – permet d'utiles analyses d'évolution des perceptions.

<sup>9</sup> <http://asiafoundation.org/country/afghanistan/2011-poll.php> : « Afghanistan in 2011 - A Survey of the Afghan People », The Asia Foundation, 2011.

<sup>10</sup> *Idem*, p.7.

Outre l'imprécision de la base statistique, la valeur de telles études quantitatives est à relativiser : les questions représentent la structure mentale de ceux qui les posent. En vertu de la perception 'impressionniste'<sup>11</sup> plutôt qu'analytique ou rationaliste qu'a la majorité des Afghans des concepts qui leur sont présentés, le simple fait d'engager un questionnaire est une forme de référendum pour ou contre la modernité. Le simple fait d'y répondre est déjà une validation implicite du point de vue analytique de l'enquêteur, alors que la majorité des Afghans restent 'impressionnistes'. Et à moins d'avoir une opinion très tranchée, pour ne pas dire hostiles,<sup>12</sup> les réponses à des questions sur l'égalité des genres seront guidées par le souci de faire plaisir à la personne qui mène l'enquête, présumée favorable au parti pris 'occidental' ou 'démocratique'.

Pour mieux comprendre les réalités de la vie en Afghanistan, pour dépasser les images mentales imposées dans la représentation très uniforme qui en est faite dans les médias, pour appréhender la perception de l'égalité sous toutes ses facettes et notamment y apporter des éléments qualitatifs, le moyen le plus direct et le plus efficace est alors de faire connaissance avec la diversité des Afghans ou des étrangers qui ont vécu dans le pays et de les faire parler, ou encore de les lire. Selon une pratique déterministe, il s'agit de conduire des entretiens avec un échantillon de la population (1.11 – *Une population en souffrance et en espérance : une enquête à propos du principe d'égalité*) ; selon une méthode empirique, il s'agit de rassembler les récits écrits au cours des dix dernières années par des étrangers ou des Afghans qui ont jugé utile de transmettre leur expérience à propos de ce pays (1.12 – *De nombreux témoignages suscités par les décennies de guerre*).

### **1.11. Une population en souffrance et en espérance : une enquête à propos du principe d'égalité**

*« I heard it in Aibak for the elections, that nobody can do anything to your rights. When I heard it, it was an exciting time for me, I felt free to do all I wanted. »  
Rahim, interprète (2005)<sup>13</sup>*

L'Article 22 de la Constitution de janvier 2004 stipule : "Discriminations et privilèges de quelque sorte qu'ils soient sont interdits entre citoyens de l'Afghanistan. Les citoyens de l'Afghanistan, aussi bien hommes que femmes, ont des droits et des devoirs égaux devant la Loi." Ces dispositions ont fait l'objet

---

<sup>11</sup> Selon le mot d'Omar, interviewé à Paris le 03/05/2005.

<sup>12</sup> Comme ce fut le cas de Gulâb à Mazâr-é Charif, voir plus loin.

<sup>13</sup> « J'ai appris à Aïbak, à l'occasion des élections, que personne ne peut toucher aux droits. Quand je l'ai entendu dire, j'étais tout excité : je me suis senti libre de faire ce que je voulais. » Interview de Rahim, Aïbak, 29/05/2005.

d'une enquête de terrain, dont sont présentés ici le mode opératoire (1.111 – *Déroulement de l'enquête*) et les résultats (1.112 – *Synthèse des entretiens*).

### 1.111. Le choix des répondants

Trente entretiens ont eu lieu de mai à septembre 2005. Les questions en avaient préalablement été préparées dans quatre langues : français, anglais, dari, pachto.<sup>14</sup> Pourquoi ces quatre langues ? Aucune langue ne permet, en Afghanistan où les minorités linguistiques sont nombreuses, d'atteindre la totalité de la population. Le dari et le pachto sont les deux langues officielles instituées par la Constitution de 2004. L'anglais est la langue véhiculaire des intervenants internationaux, elle est pratiquée par la plupart des Afghans travaillant à la reconstruction. Le français, langue du travail final, pouvait être utilisé dans certains entretiens. Ces choix ont introduit dès l'abord plusieurs inégalités structurelles dans la composition de l'échantillon : aucun entretien n'aura été conduit avec des membres illettrés de certaines minorités linguistiques. C'est à l'école en effet que sont appris le dari et le pachto pour les 20 à 25% de la population dont aucune des deux n'est la langue maternelle. Le deuxième biais structurel de cette enquête est d'avoir été conduite principalement dans des centres urbains, alors que la majorité de la population vit en zone rurale. L'apparition de la télévision dans les foyers – alimentés en énergie avec les petits groupes électrogènes saupoudrés par l'aide internationale – a néanmoins rapproché ces populations des débats nationaux.<sup>15</sup> Le troisième biais est la forte proportion de personnes ayant séjourné à l'étranger : parmi les interlocuteurs afghans parlant anglais ou français, douze l'ont appris comme réfugiés durant la guerre, notamment au Pakistan ; huit d'entre eux ont habité en Occident (France, Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Danemark).

Dix-huit entretiens ont été conduits directement en français ou en anglais, et trois – en 2007 – directement en dari. Treize entretiens ont été traduits du dari ou du pachto, soit en anglais, soit en français.<sup>16</sup> L'accès aux différentes personnes qui ont répondu s'est fait de proche en proche, à l'occasion des rencontres et des déplacements, l'objectif n'étant pas d'obtenir une évaluation quantifiée mais une

---

<sup>14</sup> Nous remercions MM. Kacem Fazelly et Najib Manalai pour leur aide aux versions en dari et en pachto.

<sup>15</sup> Au cours d'une nuit passée dans une famille rurale du Logar, mes hôtes m'ont gratifiée de la vidéo de *Rambo III* (qui se passe en Afghanistan durant la guerre des *moudjahiddin* contre les Soviétiques), projetée sur un écran alimenté par la micro-turbine hydro-électrique posée sur le torrent traversant le village.

<sup>16</sup> Les personnes qui ont fait office d'interprète ont été à Kaboul, des étudiants du département de français de l'université de Kaboul, et, pour un cas au moins, une personne franco-afghane qui s'était précédemment soumise à l'entretien. Cette méthodologie a été utilisée également durant nos déplacements en province : les premières personnes étaient interviewées en anglais ou en français, et l'une d'entre elle se proposait ensuite comme traducteur pour d'autres entretiens.



diversité la plus grande possible des interlocuteurs, tout en restant dans des conditions de sécurité acceptables.

Les entretiens réalisés avec des personnes dans l'exercice de leurs fonctions, dont les noms n'ont pas été changés, sont les suivants :

*Sayed Abou Baker Hashemi* est professeur de *chari'a* à la faculté de droit de l'université de Kaboul. Pachtoun de Paghman, 42 ans, 7 fils (ne donne pas le nombre de ses filles), il a fait ses études de droit islamique en Arabie Saoudite et au Pakistan. Il est le gendre d'Abdul Rassoul Sayyaf, leader d'une des tendances fondamentalistes du *djihâd* et l'un des foyers irrédutibles de la guerre civile. Abu Baker proclame que c'est à son invitation que la mention de l'égalité des hommes et des femmes a été ajoutée à l'Article 22 tout en étant capable de faire un long sermon sur les raisons essentielles qui, selon les enseignements du prophète Mohammed, donnent à la femme et l'homme des devoirs différents.<sup>17</sup> Il est un exemple d'Afghan traditionaliste qui n'a jamais fréquenté l'Occident.

*Mohammed Kazim Malwand*, 55 ans, est secrétaire général adjoint du nouveau parlement afghan. Pachtoun du Logar, il a passé son enfance à Kundouz. Il a fait des études d'économie à Kaboul puis une spécialisation en administration publique au Canada. Il a été fonctionnaire au ministère du commerce afghan puis fonctionnaire international notamment pour la Croix-Rouge internationale, dont 4 ans passés au Népal.<sup>18</sup> Il représente le tout petit groupe d'Afghans qui sont revenus participer à l'action de reconstruction après un long exil à l'étranger. Son âge, sa biographie et ses positions modernistes suggèrent qu'il a été fonctionnaire du gouvernement communiste.

*Palwasha Shaheed Kakar* a 40 ans, elle est pachtoune de Jallalâbad, et a habité dans de nombreuses provinces afghanes. Au moment de l'entretien, elle est mariée depuis 16 ans et a quatre garçons. Après des études de sociologie à l'université de Kaboul à l'époque communiste, elle a été enseignante, puis a travaillé pour des ONG sous les talibans. En 2005, période de l'enquête, elle est depuis deux ans chargée des droits des femmes au bureau de Hérât de la Commission afghane indépendante des droits humains. « Tous les humains sont nés d'un homme et d'une femme, même s'ils ont des peaux différentes », <sup>19</sup> dit-elle. Même durant la période des talibans, elle et sa famille n'ont jamais voulu partir en Occident 'pour rester au service de leur pays'.

Les noms des autres personnes rencontrées ont été modifiés par souci de protection. La somme des contextes de chaque entretien permet de faire percevoir la variété des modes de vie. Un entretien avait eu

---

<sup>17</sup> Interview de Abou Baker, Kaboul, 12/07/2005. A la fin de notre entretien, comme se le doit tout Pachtoun, il m'invite à lui rendre visite à Paghmân... une invitation que ne saurait accepter aucune femme, sauf à souhaiter se retrouver définitivement au nombre des épouses.

<sup>18</sup> Interview de Kazim, Kaboul, 01/08/2005.

<sup>19</sup> Interview de Palwasha, Hérât, 15/06/2005. Palwasha a par la suite fait l'objet d'une monographie de l'Ecole d'études pour la Paix de l'université de San Diego, qui consitue la trame du récit de sa vie fait en 1.212.

lieu préalablement à Paris, début mai 2005. Trois entretiens supplémentaires ont eu lieu à Kaboul au mois de juillet 2007.

Omar, un intellectuel pachtoune exilé en France avant les guerres, a été rencontré à *Paris*. A 42 ans, il est actif dans la communauté afghane et a animé des émissions radiophoniques de sensibilisation au processus constitutionnel. En Afghanistan par la suite, les premiers entretiens ont été conduits à *Kaboul* dans le milieu humanitaire, et initialement avec des coopérants français.

Dorothée, 36 ans, est française, médecin pour une ONG. Elle dit : «Je me suis rendu compte que j'étais une fille à dix-huit ans... Je suivais une filière scientifique, je jouais au foot, il n'y avait pour moi pas de différence sauf physique, jusqu'au jour où on m'a dit : 'T'es une fille', ce qui sous-entendait un comportement particulier, ce qui m'a perturbée, d'ailleurs je ne vois toujours pas la différence, alors que ça m'imposait des restrictions, une sorte d'enfermement dans des limites acquises, d'où une perte d'assurance et de confiance, un manque de support de mon entourage en dehors de la famille. En fait, la confrontation à la norme sociale s'est faite pour moi au moment de l'indépendance.»<sup>20</sup>

Geneviève, 50 ans, est également française, sage-femme libérale<sup>21</sup> et Nader, 42 ans, est coopérant. Bi-national né à Kaboul, il est arrivé en France pendant sa petite enfance, et a fait entre autres des études de science politique.<sup>22</sup> Ces échanges avec des coopérants français permettent de caler les références internationalistes des réponses au questionnaire.

Les autres entretiens à Kaboul en 2005 se sont effectués à l'occasion de rencontres inopinées quand les interlocuteurs parlaient anglais ou français, ou de manière plus programmée quand il fallait s'adjoindre les services d'un interprète. Kaboul rassemble toutes les ethnies du pays, avec des quartiers fortement dominés par les Tadjiks, les Pachtoune ou les Hazâras. A Kaboul se trouvent également les Afghans 'détribalisés', constituant l'élite urbaine du pays et se qualifiant simplement de kaboulis.

Ibrahim a 21 ans, il est de Kaboul et travaille comme coordonateur dans une ONG. Il vit chez ses parents avec ses trois frères et ses deux sœurs, dont il est l'aîné. Ils sont rentrés en 2003 du Pakistan, où ils avaient passé six ou sept ans. A interrompu ses études au lycée, pour travailler. Se définit comme un « social worker », travailleur social. S'il avait les moyens il voudrait faire des études de droit ou d'économie. Quand on lui demande ce que font ses sœurs, Ibrahim répond d'un air gêné qu'elles attendent à la maison de se marier. 'Elles n'ont pas pu aller à l'école quand nous étions au Pakistan... à cause du manque de sécurité !' Il affirme que la mort de la présentatrice de télévision Chaïma Rezayî qui a eu lieu quelques jours avant<sup>23</sup> est un suicide 'de honte'.<sup>24</sup>

---

<sup>20</sup> Interview de Dorothée, Kaboul, 14/05/2005.

<sup>21</sup> Interview de Geneviève, Kaboul, 17/05/2005.

<sup>22</sup> Interview de Nader, Kaboul, 26/06/2005.

<sup>23</sup> Voir en 3.222.

Nazami était en train de haranguer des soldats de l'ISAF dans un cyber-café. Il a accepté de passer un moment à un entretien. Après un échange d'une demi-heure environ, il a subitement perdu patience et s'est trouvé une urgence qui n'a pas permis de mener au bout le questionnaire. Il est pachtoun, habite à Chicago depuis longtemps, détient les deux nationalités afghane et américaine. Il a une éducation supérieure, et enseigne la sociologie. Il est venu à Kaboul pour faire valoir des droits de propriété, ce qui l'a confronté à la corruption. Il est farouchement anti-américain, et croit fermement que les USA ont organisé eux-mêmes les attentats du 11 septembre 2001. « I am the only soul in America who could raise the voice of my people, » proclame-t-il.<sup>25</sup>

Ouafa a 40 ans. Pachtoune du Wardak, elle a fait des études de médecine à Kaboul. Elle ne voulait pas se marier et a été forcée d'accepter d'épouser un médecin. Mariée depuis 15 ans, elle a réussi à faire accepter ses vues sur l'égalité à son mari et sa belle-famille. Elle a 2 garçons et 2 filles et se déclare maintenant très heureuse. « I didn't realize I had a very nice husband until I started this gender awareness program I'm now working with. »<sup>26</sup>

Eshaq a 54 ans. Persanophone, il a été élève du lycée franco-afghan Istiqlal puis a fait des études supérieures de Français. Marié depuis 25 ans (« ma femme ne travaille pas, elle n'a besoin de rien »), il a deux enfants jeunes adultes. Il a été exilé à Peshawar entre 1993 et 2002, où il travaillait pour des ONG. Il y a deux ans, son salaire de professeur à l'Université était de 80 USD par mois, il a été ensuite augmenté à 250 USD, ce qui le fait juste arriver dans la tranche des revenus imposables,<sup>27</sup> une perspective qu'il trouve ahurissante alors même qu'il n'aura rien à payer.<sup>28</sup>

Nour Djahan a 34 ans, elle est née à Karté Parwan (un quartier de Kaboul), dans un clan d'origine ouzbèke. Sa langue maternelle est le dari. Sa famille (4 sœurs et 2 frères) a quitté le pays en 1990 pour le Pakistan, puis la France. Elle a fait deux ans d'études de médecine à Kaboul, puis un an de sociologie au Pakistan avant de s'initier à la gestion financière en France. Elle est depuis trois mois responsable financière d'une ONG de développement à Kaboul.<sup>29</sup> Sa famille, et notamment son père, a du mal à accepter qu'elle soit indépendante économiquement et socialement.

Narges a 37 ans, elle est célibataire et habite avec ses parents et deux frères. Son père est, comme elle, professeur à l'université. Elle a fait ses études de psychologie à l'Université de Kaboul, où elle enseigne

---

<sup>24</sup> Interview de Ibrahim, Kaboul, 25/05/2005.

<sup>25</sup> « Je suis la seule personne en Amérique qui élèverait la voix pour défendre notre peuple ». Interview de Nazami, Kaboul, 14/06/2005.

<sup>26</sup> « Je n'avais pas réalisé que mon mari est très bien avant de commencer ce travail de sensibilisation aux droits des femmes. » Interview de Ouafa, Kaboul, 28/06/2005.

<sup>27</sup> La loi sur l'impôt sur le revenu a été réformée le 27 mars 2005 en instituant un impôt universel de 20% pour tout revenu perçu en Afghanistan, avec un aménagement pour les personnes physiques en deux tranches intermédiaires : exemption jusqu'à 12.500 Afghanis, puis une tranche à 10% de 12.501 à 100.000 Afghanis par mois (soit environ de 250 à 1.000 USD par mois), 20% au-delà.

<sup>28</sup> Interview de Eshaq, Kaboul, 02 et 10/07/2005.

<sup>29</sup> Interview de Nour Djahan, Kaboul, 15/07/2005.

maintenant. L'entretien n'a pas pu être mené à son terme : à quatre heures de l'après-midi elle s'est senti l'obligation de rentrer chez elle, de peur qu'il ne soit trop tard dans l'après-midi, et que le 'qu'en dira-t-on' s'anime. «La prise de décision familiale ou politique sont deux processus très différents. Quelqu'un peut être un tyran domestique et être très apprécié dans son entourage politique. Beaucoup de gens ont des comportements différents, des rôles différents.»<sup>30</sup> Elle ne dit pas qui elle vise par ce commentaire, probablement son père.

Lotfullah, 31 ans, est né dans le Pandjchir. Son père, enseignant, a été exécuté en 1979 par les communistes. Il a deux frères et deux sœurs. A vécu quelques années en exil au Pakistan où il a fait l'expérience de l'éducation traditionaliste des *moudjahiddin*. A commencé des études d'ingénieur, puis de sciences sociales, avant de travailler comme administratif dans des ONG.<sup>31</sup>

Nasser a 26 ans, il est né à Kaboul et étudie au département de Français de l'université de Kaboul. Il voudrait continuer ses études en France, du droit ou du journalisme. Il habite avec ses parents – son père est employé de banque - et son jeune frère. Trois frères plus âgés sont indépendants, dont deux vivent à l'étranger. La famille a passé un an au Pakistan, en 2001. Il parle dari, pachto, français, anglais, ourdou.<sup>32</sup>

Yasmin a 42 ans, elle est née à Kaboul. Elle parle dari, français, anglais, russe, son père était diplomate. Elle a étudié et enseigne le Français depuis plus de 20 ans. Elle a quitté le pays en 1987, pour la France et le Canada. Elle est mariée et a trois enfants. Elle et sa famille viennent de rentrer en Afghanistan pour se mettre au service du pays.<sup>33</sup>

*Les Afghans ainsi rencontrés à Kaboul majoritairement sur leur lieu de travail font partie de l'élite intellectuelle de la population, et appartiennent pour la plupart à la frange moderniste de la société. Pourtant, on sent bien que la question de l'autonomie des femmes pose problème à tous, bien qu'à des niveaux variables. Même quand ils affirment des convictions personnelles libérales, c'est souvent la pression sociale qui les contraint à des choix de vie conformes à la tradition. Il est notable qu'aucun de nos interlocuteurs de moins de 40 ans n'est marié.*<sup>34</sup>

D'autres entretiens ont eu lieu au fil de déplacements en province. D'abord à *Aïbak* dans la province de Aïbak, une ville à population mixte tadjike/ouzbèke au nord-ouest de Kaboul, à mi-chemin de la route vers Mazâr-é Charif.

Rahim est un jeune homme de dix-neuf ans, qui a toujours vécu dans la province de Samangan. Son père est mort il y a quatre ans. Lui et ses trois frères travaillent pour subvenir aux besoins de la famille, la mère et trois sœurs encore à la maison. Une quatrième sœur est déjà mariée. Il a donc arrêté l'école en 12<sup>ème</sup> classe. Mais il a poursuivi l'apprentissage de l'anglais dans une école de langues privée, et parle bien.

---

<sup>30</sup> Interview de Narges, Kaboul, 16/07/2005.

<sup>31</sup> Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>32</sup> Interview de Nasser, Kaboul, 24/07/2005.

<sup>33</sup> Interview de Yasmin, Kaboul, 27/07/2005.

<sup>34</sup> On verra en 2.313. un développement sur les contraintes associées au mariage.

Depuis qu'il a six ans, il travaille aussi dans la boutique familiale. Il travaille comme traducteur d'anglais pour un salaire de 120 dollars par mois, un très bon salaire. Rahim a une amoureuse, et tous deux sont engagés dans le processus anti-conformiste et difficilement réalisable de faire reconnaître leur choix à leurs familles dans la perspective d'un mariage. Rahim évoque aussi le cas d'un jeune homme qui vient d'être condamné à quatorze ans de prison pour le viol d'une jeune fille qu'il avait attirée à son domicile. Elle lui avait fait confiance et il l'a droguée pour pouvoir en faire ce qu'il voulait. Selon Rahim, ce jugement est très nouveau, et c'est une très bonne chose que le garçon ait été condamné. « Il faut que les limites soient connues », dit-il.<sup>35</sup>

Naïm a 32 ans, il est né à Aïbak, la vieille ville d'Aïbak. Il se déclare ouzbek. Il est parti en Europe pour faire des études (4 ans en Turquie), puis a passé 6 ans en Suisse et 2 ou 3 ans au Pakistan avant de rentrer. Avec son frère, il est le soutien familial (sa mère et sa jeune sœur), depuis que son père s'est remarié avec une autre femme, il y a huit ans. En Turquie, il étudiait le droit et l'administration publique. En Suisse, il a suivi une formation d'interprète, puis a travaillé pour Caritas. Il parle l'ouzbek, le dari, le pachto, le turc, l'allemand, l'anglais. Interprète dans la même organisation que Rahim, il tenait énormément à être interviewé aussi, comme pour faire valoir son droit à l'égalité. Dans la réalité, il déclare être confronté en permanence à son ascendance ouzbèke qui lui vaut des discriminations insupportables.<sup>36</sup> Aïbak

Ishtar a 23 ans, elle est née au Pakistan, où ses parents avaient fui. Elle a deux frères et trois sœurs plus âgés, deux frères et une sœur plus jeune. La plus grande partie de sa famille est toujours à Lorelai, au Baloutchistan. Elle a fait des études jusqu'au BA en sanitaire, puis a dû changer pour les lettres, parce qu'il n'y avait pas d'enseignement pour les filles en sciences. Elle a épousé son cousin, qui est lui illettré. Il était cordonnier au Pakistan. Quant on lui demande si la différence d'éducation ne pose pas problème, elle répond : « Understanding is important. »<sup>37</sup> Elle a voulu rentrer s'installer à Samangan, d'où la famille est originaire, dans un village. Ici, elle poursuit une formation de sage-femme, son mari n'a pas trouvé de travail. Son allocation de formation (30 dollars par mois) est la seule ressource familiale (outre les revenus des terres qu'ils possèdent à la campagne). Elle a deux filles de trois et un an. Elle ne veut plus être enceinte parce que c'est trop risqué. On lui explique qu'en Occident ce risque est quasiment nul, elle répond qu'ici une femme préfère mourir plutôt que de se faire accoucher par un homme. Pour elle, ça n'aurait pas d'importance, mais pour son mari, oui. Pour ses patientes, elle essaierait d'expliquer les dangers, et les solutions, mais elle pense qu'elle n'arriverait pas à convaincre.<sup>38</sup>

Djamila a 25 ans. Elle n'est allée qu'un an à l'école. Elle est employée comme assistante maternelle à la crèche du centre de formation d'une ONG, pour un salaire de 100 dollars par mois (un bon travail, dit-elle). Ces jours-ci, le centre est fermé pour trois semaines de vacances, alors elle aide au ménage au bureau. Son mari, un fermier, séjourne en ce moment dans la province de Baghlân pour les moissons et donc elle-même et ses enfants sont retournés chez ses propres parents. Ils ont quatre enfants, deux garçons et

---

<sup>35</sup> Interview de Rahim, Aïbak, 29/05/2005.

<sup>36</sup> Interview de Naïm, Aïbak, 29/05/2005.

<sup>37</sup> « C'est important de se comprendre ».

<sup>38</sup> Interview d'Ishtar, Aïbak, 30/05/2005.

deux filles. La fille aînée, 9 ans, va à l'école. Djamila est entourée pour l'entretien de sa mère, une veuve de 40 ans qui a eu quatre enfants, et de sa tante maternelle de 50 ans, une veuve également, dont la parole domine celle des autres. Ces trois femmes se déclarent illettrées. Se joint également à l'assemblée une sœur de 14 ans, qui est en 4<sup>ème</sup> classe et voudrait devenir enseignante. Elles rapportent que pour l'élection présidentielle, ils ont tous voté Qanoni, un leader tadjik, « pour la paix. » Quand on pointe alors une photo au mur qui représente Dostoum, un leader ouzbèk, elles rient toutes ensemble et expliquent que le mari de Djamila est, lui, ouzbèk.<sup>39</sup>

Samia a 38 ans, elle est mariée depuis 14 ans et a neuf enfants (6 garçons et 3 filles). Autour d'elle ses belles-sœurs (épouses des autres fils de la maison) : l'une, mariée depuis six ans et enceinte de son premier enfant (son mari travaille en Arabie) ; une autre, 26 ans, 3 ans de mariage, pas d'enfants (mari en Arabie aussi, ce n'est pas drôle) ; une troisième, 5 ans de mariage et 2 enfants. Il y a aussi une nièce de 19 ans et qui attend son mariage (elle est en train de coudre son trousseau). Présente également, une cousine en visite de 25 ans. En fin de visite se manifeste la belle-mère, de 53 ans dit-elle, mariée depuis quarante ans. Elle avait déjà quatre enfants à l'invasion russe. Au cours de l'entretien, on voit passer le maître de maison, turban crânement posé sur les cheveux blancs, devant lequel toutes ces dames se lèvent d'un seul mouvement : il vient saluer l'étrangère en visite et s'assurer que tout va bien.<sup>40</sup>

Babour a 37 ans, il est chauffeur dans le bureau d'une ONG à Aïbak. Il habite à Golbahâr, avec ses frères dans la maison de leur père dans une autre province, et soutient sa famille (sa femme et 4 filles, ses frères assurant le quotidien et lui le financement). Pour lui l'égalité s'estime à l'équité du partage des responsabilités entre les frères. Babour ne sait ni lire ni compter.<sup>41</sup> « Si j'avais été éduqué, j'aurais donné de meilleures réponses ! » dit-il. Il dit aussi : « Il y a vingt ans, les russes sont arrivés avec le communisme, les Afghans pensaient au futur. Malheureusement, l'Afghanistan a été détruit par les guerres, maintenant il y a les Américains, personne ne connaît le futur. »<sup>42</sup>

*Aïbak est un petit bourg largement organisé autour de la vie rurale. Certaines des femmes rencontrées ne sont littéralement jamais sorties de la maison de leur père que pour se rendre dans celle de leur mari, et pour voter en 2004. L'apparente facilité avec laquelle les familles pratiquent les mariages mixtes ouzbèk-tadjik est largement pondérée par l'annonce que les votes présidentiels ont été généralement ethniques, « pour garantir la paix. » Ces déclarations tendent à confirmer des commentaires entendus à l'occasion de l'élection présidentielle de 2004, suggérant que le scrutin a permis aux différentes ethnies de se compter par la focalisation des votes sur les candidats perçus comme représentant l'une ou l'autre.*

---

<sup>39</sup> Interview de Djamila, Aïbak, 30/05/2005.

<sup>40</sup> Interview de Samia, Aïbak, 31/05/2005.

<sup>41</sup> A un moment du trajet de Kaboul à Samangan, une projection d'eau sur le pare-brise, venant du moteur du 4x4 que Babour conduisait, a fait craindre le pire. Babour a placidement passé les essuies-glaces, et s'est arrêté le temps de vider dans le radiateur le contenu de trois bouteilles d'eau. Il a ensuite saisi un chiffon qui traînait dans la voiture, en a déchiré un coin avec les dents, puis a cherché un sac en plastique qui flottait dans une flaque d'eau. Caché derrière le capot, il a traficoté quelque chose qui a eu l'air de le satisfaire, et la voiture est repartie ! Un peu plus tard, il brandissait le bouchon du radiateur comme un trophée dans une boutique de mécanique. Le moteur a tourné comme une horloge durant tout le trajet !

<sup>42</sup> Interview de Babour, Aïbak, 01/06/2005.

De Samangan, le déroulé des entretiens s'est poursuivi à *Mazâr-é Charif*, chef-lieu de la province de Balkh à majorité ouzbèke dans le nord du pays, et connue pour sa mosquée bleue, tombeau revendiqué d'Ali, gendre du prophète Mohammed.<sup>43</sup>

Nadjiba a 27 ans, elle habite toujours chez ses parents avec ses trois frères et cinq sœurs (elle est la deuxième, après un frère). Elle a toujours habité à Mazâr-é Charif. Elle a fait des études de journalisme, et dirige actuellement Radio Rabbi Balkhi, une radio locale destinée aux femmes et soutenue par Dostum, le puissant chef de guerre ouzbèk. Sa langue maternelle est le dari, elle parle également un peu pachto, ouzbèk, anglais. Nadjiba a insisté pour avoir une éducation, et sa famille en est maintenant contente après avoir longtemps rechigné. Pendant les talibans, elle travaillait pour une ONG (formation de femmes, alimentation, librairie, culture). Sa famille, 'qui n'est pas éduquée', n'accepte pas l'égalité des droits ; par exemple, elle ne peut pas sortir pour les programmes de nuit. Par contre, elle a pu aller au Pakistan pour une réunion, son frère, non... Nadjiba respecte les décisions de sa famille, y compris pour un mariage, parce qu'ils choisiraient le meilleur parti pour elle. A propos de la présentatrice de télévision retrouvée morte,<sup>44</sup> elle dit : « Elle ne se comportait pas bien, sortait la nuit, buvait, ça regardait sa famille qui n'a pas pu l'éduquer convenablement. Sometimes the family has the right to do it, in order to have a good life<sup>45</sup> ... Mais pas de la tuer... Ils auraient dû discuter avec elle... mais la famille dit qu'elle s'est suicidée... »

Othman a 35 ans, il est né à Mazâr où il habite avec sa femme et ses enfants. Il a fait ses études secondaires à Kaboul, puis a étudié le droit à Mazâr. Il enseigne le Droit (spécialité droits humains) depuis huit ans à l'Université de Mazâr. Il est candidat aux élections législatives de septembre 2005. « Notre problème majeur est de ne pas canaliser nos problèmes : nous mélangeons les problèmes de la condition féminine avec les questions économiques. »<sup>46</sup>

Gulâb, un autre professeur du département de Droit de Mazâr, s'était incrusté pendant l'interview avec Othman. « Pourquoi êtes-vous ici ? Si c'est pour apporter le mode de vie des femmes occidentales, ça ne convient pas aux Afghans. Chez vous les femmes sont exploitées sexuellement, ici on ne l'accepte pas. » Une interview de Gulâb a alors été commencée, mais écourtée parce que l'heure de fermeture était arrivée.<sup>47</sup> Entre les deux, Othman avait averti : « Il nous a été imposé par les étrangers, il revient du Danemark où il a fait ses études. Ne lui prêtez pas attention, tous les Afghans ne sont pas comme lui... »

Tamira a une soixantaine d'années, elle est née à Koundouz (dans le nord de l'Afghanistan) qu'elle a quitté vers cinq ans quand sa famille est venue à Mazâr. Son père était de Boukhara, en Ouzbékistan, ce qui implique qu'il a fait partie de l'émigration due aux pogroms soviétiques. Elle a épousé un homme de Golbahâr (au nord de Kaboul) dont elle a eu six enfants dont trois garçons. Deux sont morts à la guerre.

---

<sup>43</sup> Un autre tombeau officiel d'Ali se situe en Iraq, à Nadjaf.

<sup>44</sup> Voir en 3.222.

<sup>45</sup> « Parfois la famille a le droit de faire ça, pour garder une bonne vie... » Interview de Nadjiba, Mazâr-é Charif, 05/06/2005.

<sup>46</sup> Interview de Othman, Mazâr-é Charif, 06/06/2005.

<sup>47</sup> Interview de Gulâb, Mazâr-é Charif, 06/06/2005.

Elle est veuve depuis dix ans. Son mari l'avait remarquée alors qu'elle se rendait à l'école coranique. La vie avec lui avait des hauts et des bas, il était colérique, elle se protégeait en le raisonnant. Elle gagne 2000 Afs (40 USD) par mois à faire le ménage. « Si je reste à la maison, qui paiera pour faire les courses ? » Elle travaille pour son petit-fils, pour le docteur, etc... De ses trois gendres, l'un est maçon, les deux autres ont des emplois administratifs. « Les droits égaux, ça veut dire pouvoir travailler ensemble au bureau. »<sup>48</sup>

Qadrat a entre 35 et 40 ans. Veuve depuis 4 ans (son mari, parti au bazar chercher du pain, a fait une chute mortelle), elle a huit enfants entre 16 et 4 ans. Elle a toujours habité Mazâr, ses parents étaient arrivés de Badghis, pour trouver un meilleur travail. Elle ne sait pas dater les événements, elle se serait mariée à 14 ou 15 ans. Elle travaille actuellement dans une ONG qui produit des travaux de broderies à destination des internationaux, et qui emploie des veuves pour les former à une nouvelle activité. « Le *mahr*,<sup>49</sup> c'est le contraire de l'égalité des droits, c'est une charge plutôt qu'une garantie pour la vie. Tout le monde devrait faire un mariage d'amour parce que c'est pour vivre ensemble. » Son fils aîné dit : « D'abord l'école, ensuite un bon travail pour gagner de l'argent, et alors je pourrai me marier. »<sup>50</sup>

Bachir a 54 ans, habite à Mazâr depuis toujours. Il est marié (son épouse, enseignante, est candidate aux élections législatives) et a 9 enfants de 29 à 9 ans. Il est professeur de mathématiques, un emploi pour lequel il gagne 40 USD par mois. Alors, l'après-midi, il est également maître d'hôtel dans une guest house de Mazâr, où il gagne 200 USD par mois. Il a fait ses études à l'époque de Zâher Châh, et a commencé à enseigner sous Dâoud. « L'Article 22 ? C'est celui qui permet à ma femme de partir seule en Allemagne. »<sup>51</sup>

*D'une certaine manière, les entretiens de Mazâr-é Charif ont été plus riches, moins convenus que ceux conduits jusque-là, comme si l'éloignement de Kaboul et la position de capitale ouzbèke du pays libérait une certaine originalité dans les choix de vie et les argumentaires de discussion. A Mazâr a été rencontrée la deuxième personne de notre panel, Gulâb (avec Abou Baker), qui manifeste à l'égard de l'égalité des femmes une méfiance radicale fondée sur le conservatisme islamique.*

Hérât, capitale à majorité persanophone – avec de fortes minorités pachtounes – de la province du même nom dans l'ouest du pays et non loin de la frontière iranienne, a donné lieu à une autre série d'entretiens.

Tabar a 35 ans, elle est de Hérât. Son mari a 54 ans, elle n'a pas d'enfant. Elle a fréquenté seulement l'école coranique, pendant dix-huit mois. Elle faisait des tapis, mais ne peut plus à cause de ses mains.

---

<sup>48</sup> Interview de Tamira, Mazâr-é Charif, 08/06/2005.

<sup>49</sup> Le *mahr* est le montant de la garantie du mariage que doit verser la famille du marié à la famille de la mariée. Il donne lieu à une véritable négociation entre les clans, dont l'aboutissement doit être honorable pour les deux familles. Le renchérissement des *mahr* au fil du temps contraint de plus en plus de jeunes afghans à retarder l'âge de leur mariage pour rassembler les montants nécessaires, souvent en allant travailler à l'étranger.

<sup>50</sup> Interview de Qadrat, Mazâr-é Charif, 09/06/2005.

<sup>51</sup> Interview de Bachir, Mazâr-é Charif, 09/06/2005.



Elle est venue à l'AIHRC<sup>52</sup> pour se plaindre de son beau-frère, le frère de son mari, qui les bat. Le beau-frère est actuellement en prison, et doit passer en jugement, et elle a peur que le procès soit biaisé par de la corruption. « Les gens ont des idées variées. Pour certains, la liberté c'est d'enlever le *tchâdri*, mais je veux rester dans le cadre de l'islam et croire en Dieu. La liberté, c'est être libéré de la guerre, pas de l'islam. »<sup>53</sup>

Wahida a 41 ans, elle est pachtoune, une famille de Kandahâr qui a émigré à Hérât il y a un siècle. Elle parle dari, et a appris le pachto à l'école. Elle est veuve depuis huit ans, elle a 4 enfants. Elle a habité pendant trente ans à Kaboul, est revenue à Hérât en 1992. Elle a fait des études en sciences de l'éducation à l'université de Kaboul. Elle a enseigné jusqu'à récemment, où elle est devenue enquêtrice pour l'AIHRC et s'occupe particulièrement des réfugiés. « C'est l'usage qui est différent. Avant un juge aurait tranché en faveur d'un homme, maintenant les droits sont égaux. »<sup>54</sup>

*Outre trois nouveaux entretiens, l'étape de Hérât a permis de comprendre le fonctionnement de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme (AIHRC) fondée sur recommandation des accords de Bonn et financée par l'aide internationale.*

Un entretien a eu lieu au cours d'un déplacement dans le Logar, une province pachtoune rurale, à l'automne 2005.

Iskandar est un médecin de 25 ans, célibataire, Pachtoun du Paktia, formé au Pakistan. Avec son salaire de coordonateur dans une ONG humanitaire basée à Kaboul et intervenant dans le Logar, il entretient une nombreuse fratrie restée en province.<sup>55</sup>

A l'occasion d'un nouveau séjour en Afghanistan en 2007 ont eu lieu trois nouveaux entretiens : l'un avec Youssef, kabouli, 52 ans, professeur de littérature persane, à l'occasion de plusieurs rencontres en 2007 ; un autre avec Batoul, 46 ans, femme au foyer, le 2 août 2007 ; un dernier enfin avec Nejat, 16 ans, une élève du lycée Malalâi, le 2 août 2007 (Batoul et Nejat sont mère et fille).

*Au total, l'échantillon ci-dessus comprend une grande variété de personnes capables d'argumenter leurs réponses en détail. Il inclut également des personnes sans éducation qui ont tenté de répondre le plus sincèrement possible à des questions qui leur semblaient difficiles à comprendre. Des éléments fondamentaux de sociologie en ressortent, concernant le modèle patriarcal et patrilocal, le choix du conjoint (largement dévolu à la famille, pour les hommes comme pour les femmes), le travail des femmes (souvent une obligation économique avant d'être un choix), l'importance du respect des normes sociales (la transgression pouvant mener à la violence), le souci du respect identitaire (fierté des ethnies minoritaires, affirmation de fidélité à l'islam), l'aspiration à la paix, à l'éducation (encore rare pour les garçons, problématique pour les filles dès le secondaire).*

---

<sup>52</sup> La Commission indépendante des droits humains.

<sup>53</sup> Interview de Tabar, Hérât, 16/06/2005.

<sup>54</sup> Interview de Wahida, Hérât, 16/06/2005.

<sup>55</sup> Interview d'Iskandar, Logar, 27/09/2005.

*La liberté d'expression est réelle, chacun semble prendre un plaisir non dissimulé à dire le fond de sa pensée, même parfois contradictoire, alors que les souvenirs d'obligation de soumission à un pouvoir abusif restent très présents. Pourtant quand l'ancien a parlé, personne ne surenchérit, car si le respect de son autorité est la garantie de la cohésion et de la survie du groupe, il est aussi le fondement de la protection dévolue à chacun de ses membres.*

### **1.112. Synthèse des entretiens** <sup>56</sup>

Les entretiens étaient organisés en plusieurs phases. Quelques questions servaient à cerner la familiarité du répondant avec le processus constitutionnel et son résultat. Ensuite se présentaient les questions spécifiques du principe d'égalité, tendant à apprécier son importance et sa signification pour l'interlocuteur, notamment en termes d'impact dans sa vie. Une troisième partie consistait à demander à l'interlocuteur de choisir les trois termes les plus importants à ses yeux dans la formulation de l'Article 22, puis d'en donner une définition et une justification. En fin de questionnaire, le sujet devait donner son sentiment sur le rapport de l'égalité à la liberté.

L'objectif de ces entretiens n'étant pas quantitatif, s'il s'avérait que les questions n'étaient pas comprises par certains, elles étaient allégées ou esquivées, tout en gardant l'attention de l'interlocuteur focalisée sur le thème principal, et en lui laissant la possibilité de s'étendre ou de digresser sur des anecdotes ou des situations en rapport. Les réponses aux questions formelles se sont rapidement avérées assez uniformes dans leurs variantes sociologiques. En conséquence, la valeur des entretiens conduits réside pour beaucoup dans les anecdotes recueillies, qui sont utilisées comme illustration de certains points de l'étude.

*Un premier résultat de ces entretiens fut de percevoir très directement les décalages de sens des concepts sociopolitiques. Il est apparu qu'une analyse se fondant sur des définitions classiques dans l'aire occidentale se heurterait irrévocablement à l'objection d'irrecevabilité de la part d'une société afghane meurtrie et fortement réactive à des influences étrangères perçues comme ingérentes.<sup>57</sup>*

---

<sup>56</sup> Le détail des réponses est rassemblé pour chaque question en annexe V.

<sup>57</sup> À titre d'exemple extérieur à cette enquête, Rory Stewart raconte un échange surréaliste survenu entre un gouverneur nouvellement appointé, affublé d'un turban et de lunettes de soleil d'aviateur, discourant sur la démocratie et interpellé par un *mollâ* assis près de lui : "N'utilise pas le mot *démocratie*, c'est contraire à l'islam. - Mais ce n'est pas un mot arabe, c'est de l'anglais ! - Ah ! Dans ce cas, ça va..." Malgré l'absurdité, tout le monde eut l'air satisfait de cette explication. Cf. Rory Stewart, *op. cit.*, p.175. Autre exemple, le 23 février 2007 à Kaboul, les chefs de la résistance appelèrent à une manifestation qui rassembla vingt cinq mille personnes, pour demander, aux cris de "Mort aux droits de l'homme ! Mort à l'Amérique ! Mort aux ennemis de l'Afghanistan !", l'amnistie pour tous les crimes commis pendant presque trente ans de guerre. Les commentaires de la presse étrangère ont évité de relever cette incongruité, largement commentée de vive voix par les Kaboulis. Cf. Ahmad Khalid Moahid, "Thousands rally in support of mujahideen leaders", *Pajhwok Afghan News*, 23/02/07.

La première partie du questionnaire concernait ***l'exercice constitutionnel*** qui s'était déroulé dans le courant de l'année afghane 1382 et qui aboutit en janvier 2004. La Constitution a été un sujet de grand débat national, avec des missions d'enquêtes menées par le gouvernement intérimaire dans toutes les provinces pour recueillir l'opinion de la population sur son contenu, et de nombreux débats télévisés. Le souvenir en est encore frais dans les mémoires (Q.1.1 et Q.1.3), même si certains des interlocuteurs émettent des doutes sur leur capacité à produire des réponses pertinentes : "Je suis illettré(e), je ne connais rien à ces choses-là." La notion même de Constitution (Q.1.2 et Q.1.4) est comprise comme un pacte social dont l'objectif principal est de 'garantir la paix et une vie meilleure', avec une remarquable concision de la plupart des réponses. La notion de droits et devoirs individuels garantis par l'Etat est suggérée spontanément, ainsi que la notion de protection contre l'abus d'autorité de l'Etat. On perçoit nettement la tension dans l'esprit des répondants entre protection et garantie, d'une part, et abus d'autorité, d'autre part, associées à la conscience qu'il s'agit d'un moment fondateur qui porte déjà certaines désillusions, notamment concernant la perspective de paix ou le désarmement des chefs de guerre.

L'opinion des répondants sur l'importance des changements (Q.1.5 et Q.1.6) apportés par la Constitution varie : les plus jeunes, qui n'ont connu que la guerre, idéalisent les nouvelles institutions qui leur ont apporté la paix et la liberté, pensent-ils. C'est aussi le sentiment des personnes peu éduquées. Les personnes d'âge mûr font référence au passé antérieur aux conflits, pour souligner que tout y existait déjà, en plutôt mieux, et qu'aucune garantie n'existe au fonctionnement des institutions. Les spécialistes pointent les vraies évolutions : la création d'une commission des droits humains (point signalé par les modernistes), l'instauration de l'islam comme religion du gouvernement (signalé par le juriste islamiste), les chefs de guerre seraient désarmés et ne pourraient pas être élus (une préoccupation des gens simples). Le débat sur l'égalité des hommes et des femmes a été largement perçu, soutenu et approuvé. Apparaît en filigrane de certaines réponses un début de désenchantement sur l'efficacité réelle de ces nouvelles institutions : « Tout serait important si c'était appliqué ! » (Youssef).

La suite du questionnaire concerne directement ***l'Article 22 de la nouvelle Constitution***. Sans incitation, seules deux femmes, les fonctionnaires de l'AIHRC, savent que l'Article 22 traite de l'égalité, et peuvent en citer le contenu (Q.2.1). Les propositions de contenu (Q.2.2) font apparaître des notions n'existant pas dans la formulation effective de l'article : minorités, pauvreté, religion. Les interviewés ont gardé le souvenir de deux des principaux débats qui ont été menés au moment de l'élaboration de la Constitution. D'abord, les droits des minorités (ethniques, linguistiques, culturelles, religieuses), apparus spécifiquement dans les préoccupations des constituants, comme une conséquence de la guerre civile, en particulier pour les Hazâras chiïtes. Mais surtout, l'apparition d'une mention explicite de l'égalité des droits des hommes et des femmes, gagnée de haute lutte par les déléguées femmes au cours de la *loya djirga* constituante.

Une fois le texte exact de l'Article 22 porté à la connaissance des interviewés, une grosse majorité d'entre eux déclare que c'est 'une très bonne chose', les réserves concernant plus son applicabilité réelle que la déclaration d'intention (Q.2.3). Des opinions négatives sont produites par deux hommes se réclamant de l'islam pour refuser l'égalité des hommes et des femmes. Quand les répondants sont poussés sur la signification réelle de l'article (Q.2.4), deux éléments importants d'égalité sont mis en avant : l'égalité des groupes ethniques, d'une part, et l'égalité des hommes et des femmes, d'autre part, dont la majorité des répondants affirme qu'elle est intrinsèque à l'islam (ce qui contredit les explications des spécialistes de droit islamique de notre panel). Apparaît donc une différence d'interprétation entre l'opinion d'un certain nombre de citoyens, éduqués ou non, et celle de certains tenants de la tradition islamique.

Pour ce qui est des changements par rapport au passé (Q.2.5 et Q.2.6), les plus anciens et les plus éduqués rappellent encore que ces dispositions existaient avant les conflits et proclament qu'elles étaient leur règle personnelle, mais la plupart conviennent que l'ajout de la mention 'hommes et femmes' se présente comme une aide juridique importante pour les femmes qui décideront de faire respecter leurs droits. Les personnes les plus simples voient les changements immédiats (réels ou supposés) : du travail pour tous, les femmes peuvent sortir de la maison, accoucher à la clinique, le respect des minorités. En ce qui concerne les difficultés d'application (Q.2.7 et Q.2.8), la plupart cite la culture traditionnelle et le manque d'éducation de la population, ce qui pourra créer des conflits dans certaines situations individuelles, notamment parce que la Constitution elle-même crée des ambiguïtés entre le droit positif et le droit islamique. Un grand scepticisme transparait sur l'applicabilité réelle de l'article. Certains sont désabusés, et déclarent qu'il n'y a aucun changement, parce que la Constitution n'est pas appliquée à cause de l'insécurité. Ou encore à cause de l'ignorance des gens (celle des autres, mais aussi la sienne propre).

Une troisième partie du questionnaire vise à mettre en évidence **les mots clés de l'Article 22**, selon l'importance qui leur est donnée par les répondants. L'apparition de la notion de *droits* en haut de notre classement (Q.3.1), outre son importance, montre que ce concept est perçu comme une série de valeurs associées à l'existence de l'individu et consacrées par la Loi. Pour certains, l'identification des 'droits' ressemble plus à une série de 'devoirs' selon l'acception occidentale : le droit de nourrir sa famille, le droit de respecter son mari.<sup>58</sup> Dans un certain nombre de cas, notre interlocuteur n'a pas voulu détacher le mot 'droits' du mot 'égaux', donnant à l'expression indivisible *droits égaux* la première place dans son classement. Plusieurs réponses affirment que les droits se proclament, s'exercent, se revendiquent. Certaines associent les droits à la liberté. La notion d'*égalité* apparaît en deuxième position (Q.3.2). Plusieurs réponses associent la notion d'égalité à celle d'humanité, une autre l'associe à l'idée de civilisation (qui sont des termes n'apparaissant pas dans la rédaction de l'article). L'interdiction des *discriminations* (mot

---

<sup>58</sup> Cete ambiguïté provient du sens très large dévolu au mot arabe *haq* : vérité, droit, bien, justice. Son pluriel, *hoqouq*, correspond à la notions de 'droits', comme dans 'droits humains', *hoqouq bachar*, qui peut donc aussi se comprendre comme 'les devoirs de l'humain', 'la vérité de l'humain'.

apparaissant en troisième position pour l'importance – Q.3.3) est associée à l'essence humaine de l'individu. La *loi* est le quatrième mot mis en évidence par les répondants (Q.3.4), la loi positive étant perçue comme garant de l'ordre public et de la paix, avec cependant une concurrence avec le droit islamique et les ensembles coutumiers. La *femme* (Q.3.5) est majoritairement définie par sa place dans la famille, ainsi que par ses qualités morales essentielles et sa capacité à porter le changement, et même parfois la perturbation. L'apparition du mot *citoyen* (Q.3.6) paraît nécessaire pour transcender les conflits sociaux liés au sexisme ou aux discriminations ethniques, même si sa définition paraît floue.

Une quatrième partie ouvre la **discussion dans le champ sociétal**, avec des réponses libres sur les notions d'égalité (Q.4.1) et de rapport de l'égalité à la liberté (Q.4.2). "Chaque individu prend conscience de sa singularité à un moment ou à un autre. Mais dans le modèle communautaire, tout est intériorisé, l'expression individuelle est impudique et réprouvée." (Nader) Pour les personnes qui ont eu des difficultés à répondre aux questions d'ordre sémantique, l'entretien ouvrait alors sur la participation au processus de l'élection présidentielle, (Q.4.4) qui avait eu lieu dans les mois précédents. Des femmes illettrées ont expliqué qu'elles ont eu recours à leurs maris ou leurs fils pour se faire expliquer les modalités, et qu'elles ont choisi selon leurs indications. Elles se sont senties très concernées par le choix du président, et probablement plus sensibles à la nouveauté pour elles, qu'elles ont pris pour un honneur et pour la garantie de la paix, qu'à la personne même des candidats.

Répondant au terme *impressionniste* utilisé par Omar au début de l'enquête, la perception globale issue des réponses à ce questionnaire est celle d'une *mythification* des possibilités offertes par les institutions politiques proposées par le projet international en Afghanistan. Les Afghans en attendent beaucoup en termes d'égalité perçue comme un catalyseur, mais en quoi exactement ? Avant de chercher des réponses, il convient d'interroger la problématique par un autre biais, celui des témoignages recueillis auprès des différents acteurs de ce projet.

## 1.12. De nombreux témoignages suscités par les décennies de guerre

*The accounts come from those who sided with the Communists, the mujahedin, and the Taliban, but mostly they are from women and men who were apolitical and just prayed for the day when they and their families could live in peace.*  
Alex Klaits et Gulchin Gulmamadova-Klaits (2006)<sup>59</sup>

Avec les événements dramatiques du 11 septembre 2001 et le début de l'intervention internationale en Afghanistan, les habitants du monde entier ont subitement voulu savoir ce qu'il s'y passait et se sont même intéressés à l'origine du conflit qui avait plongé le pays dans le chaos. Ainsi, les témoignages<sup>60</sup> de ceux qui étaient intervenus discrètement, et même souvent clandestinement, durant des décennies ont-ils alors été publiés. Et depuis 2002, nombre de nouveaux arrivants, qu'ils soient coopérants, journalistes, militaires ou encore exilés de retour, ont-ils aussi voulu faire passer le ressenti d'expériences sur le terrain afghan que tous ont vécu dans l'étonnement de l'inexploré. Particulièrement intéressants sont les récits presque sur le vif d'Afghans exilés depuis longtemps en Occident, et revenus dans leur pays à l'occasion de l'intervention internationale. Plus rares, certains témoignages sont ceux d'Afghans qui sont restés habiter en Afghanistan, ou l'un des pays frontaliers, pendant l'essentiel des trente dernières années. Leurs récits sont rarement spontanés, plus souvent le résultat d'incitations de la part de représentants des médias internationaux.

La variété des parcours, présentée ici, aboutissant à des questionnements étonnamment convergents, est en elle-même un élément d'interrogation, un argument de la déconstruction du discours superficiel à propos de l'Afghanistan. D'où parlent-ils ? La connaissance de leurs motivations à propos de l'Afghanistan donne de la pertinence et de la force à leurs expériences, qui seront largement utilisées dans l'analyse. La tentative d'organisation ci-dessous tient donc compte principalement de leur détermination par rapport à l'Afghanistan : 1.221 – *Afghans de l'intérieur* ; 1.222 – *Afghans de l'extérieur* ; 1.223 – *Chercheurs et coopérants* ; 1.224 – *Journalistes et combattants*.

---

<sup>59</sup> « Ceux qui témoignent ont parfois rejoint les communistes, les *moudjahiddin* ou les talibans ; mais la plupart sont des hommes et des femmes sans parti pris, qui ont juste souhaité le retour de la paix pour leurs familles et eux-mêmes. » Alex Klaits & Gulchin Gulmamadova-Klaits, *op. cit.*, p.13

<sup>60</sup> On entend ici par 'témoignage' des récits de vie ou de pans de vie soit faits à la première personne, écrits directement par la personne concernée ou avec l'aide d'un 'porte-plume', soit rapportés par un intermédiaire qui prend à cœur de transmettre l'expérience le plus factuellement possible et de l'accompagner d'expressions de la perception intime du sujet. Le caractère subjectif de ces textes permet par la suite à l'analyste de mettre en miroir les perceptions du vécu d'un même événement par différents protagonistes.

### **1.121. Afghans de l'intérieur**

Latifa, *Visage volé*, 2001.<sup>61</sup> Quand elle a seize ans, Latifa (un nom d'emprunt) est enfermée chez elle par l'arrivée des talibans à Kaboul, et n'en sortira pas pendant plus de quatre ans. C'est à l'occasion d'une invitation du magazine *Elle* qu'elle séjourne à Paris en mai 2001 pour témoigner devant le Parlement européen du sort réservé aux femmes afghanes : les écoles de filles clandestines, sa mère médecin interdite d'exercer, les restrictions et brimades au quotidien. Elle et sa famille sont alors menacées de mort. « J'achève mon humble récit à l'heure où les armes parlent à notre place. Comme toujours. »<sup>62</sup> écrit-elle en conclusion de son témoignage alors que commence l'intervention internationale en Afghanistan.

Freidoune Sahebjam, *Morte parmi les vivants*, 2003.<sup>63</sup> C'est un journaliste iranien exilé en France qui rapporte le récit de la vie de Bilqis, rencontrée en 2001 dans un camp de réfugiés à la frontière afghano-iranienne. « J'ai rencontré d'autres femmes comme elle dans des camps plus au nord. Toutes avaient la même histoire : elles ont été brutalisées, bousculées, violentées, soit par des Soviétiques, soit par les modjahédines, soit encore par des talibans, et ont été rejetées par leur famille. »<sup>64</sup> La descente aux enfers de Bilqis en est un exemple brûlant, alors qu'elle est ostracisée même par les femmes du camp de réfugiés : « Parmi ces femmes qui écoutaient votre présentation, il y en a trois qui ont aussi été violentées. Une a même eu un enfant. Elles cachent leurs souffrances et leur honte en accablant Bilqis ! »<sup>65</sup> explique au journaliste l'administratrice du camp.

Alex Klaitis & Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *Love and War in Afghanistan*, 2006.<sup>66</sup> Un jeune couple d'anthropologues séjourne dans le nord de l'Afghanistan en avril 2004 pour recueillir les histoires de vies de quatorze personnes, hommes et femmes. Ces récits à la première personne incluent une amoureuse qui s'est enfuie pour se marier, un garçon contraint au mariage à douze ans, une veuve en conflit avec sa co-veuve, un ancien taliban confronté à ses victimes, un soldat ukrainien déserteur de l'Armée rouge, et bien d'autres personnages qui ont traversé le chaos et en ont survécu. « Je n'avais jamais quitté l'Afghanistan en dépit de tous ces combats. J'étais trop impliqué dans mon travail d'enseignant. Je pensais vraiment que si je partais, ça manquerait aux enfants afghans, pour une part infime mais importante », explique l'un d'entre

---

<sup>61</sup> Latifa, *Visage volé – Avoir vingt ans à Kaboul*, avec la collaboration de Chékéba Hachémi, Editions Anne Carrière, Paris, 2001.

<sup>62</sup> *Idem*, p.236.

<sup>63</sup> Freidoune Sahebjam, *Morte parmi les vivants – Une tragédie afghane*, Grasset, Paris, 2003.

<sup>64</sup> *Idem*, p.21.

<sup>65</sup> *Idem*, p.28.

<sup>66</sup> Alex Klaitis & Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*

eux du moment où il se trouve confronté aux exactions des talibans et enfin contraint à se réfugier en Iran.<sup>67</sup>

Shah Muhammad Rais, *Once Upon a Time There Was a Bookseller in Kabul*, 2007.<sup>68</sup> L'auteur est le plus connu libraire de Kaboul, parce que sa boutique fournie en ouvrages internationaux est fréquentée par tous ceux qui cherchent à s'informer sur le pays. Mais aussi parce que sa vie et celle de sa famille ont fait l'objet en 2003 d'un récit publié par la journaliste norvégienne Asne Seierstad,<sup>69</sup> qui a été leur hôte pendant quelques temps peu après la chute des talibans. Cet ouvrage est une réponse outragée à ce que tout homme afghan considère comme une grave transgression de l'intimité familiale : « Le livre d'Anne Seierstad est un livre vulgaire et licencieux, qui se focalise presque exclusivement sur les aspects malpropres de la vie en négligeant de traiter les problèmes qui l'entourent (...) L'auteur a utilisé une situation de crise pour s'adonner au sensationnalisme, » écrit Shah M. dans la présentation de son point de vue. « Même si toutes ses histoires étaient vraies, ç'aurait été une tromperie pour ses lecteurs, parce qu'ils ne pourraient pas comprendre que 'Sultan Khân', lui aussi, est une des victimes des trente années de guerre. »<sup>70</sup>

Wali Mohammadi, *De Kaboul à Calais*, 2009.<sup>71</sup> Né à Kaboul en 1987, Wali perd son père dans les geôles des talibans en 1999, et sa mère en 2002 à cause d'un attentat aveugle en pleine ville. Il a alors quinze ans et décide de rejoindre sa sœur à Londres, en faisant le trajet clandestin à travers Iran, Turquie, Grèce. « Trois choses se sont multipliées à Kaboul : les cimetières, les pharmacies où l'on achète n'importe quel médicament sans contrôle et sans savoir si le personnel possède un diplôme, et les agences immobilières en raison de tous les candidats au départ qui vendent leur maison pour financer leur exode. »<sup>72</sup> Interpellé à Calais alors qu'il tente de passer en Angleterre, il bénéficie des lois de protection des mineurs et peut entreprendre des études tout en étant accueilli par une famille française. Son récit témoigne de l'hébahissement d'un jeune musulman traditionnel qui découvre les rigueurs de la liberté et de la démocratie. « Peut-on tomber dans la facilité de ne plus respecter l'islam, parce que nous sommes enfin en France, dans une nation en paix, où presque tout le monde mange à sa faim. Cela serait faire injure à tous ceux qui souffrent en Asie ou en Afrique, et prient leur Dieu dans l'espoir d'une vie meilleure. »<sup>73</sup>

---

<sup>67</sup> *Ibidem*, Témoignage de Ali Muhammad, pp.263-291 (p.278)

<sup>68</sup> Shah Muhammad Rais, *op. cité*.

<sup>69</sup> Voir en 1.123..

<sup>70</sup> Shah Muhammad Rais, *op. cité*, p.64.

<sup>71</sup> Wali Mohammadi, *De Kaboul à Calais – L'incroyable périple d'un jeune Afghan*, un récit de Geoffroy Deffrennes, Robert Laffont, Paris, 2009.

<sup>72</sup> *Idem*, p.234.

<sup>73</sup> *Idem*, p.237.



Malalāi Joya, *Au nom de mon peuple*, 2009.<sup>74</sup> Projetée au devant de la scène mondiale quand elle défie les chefs de guerre lors de la *loya djirga* constitutionnelle de 2003, Malalāi Joya avait déjà gagné la confiance de ses concitoyens en se dévouant inlassablement pour les femmes et les enfants de sa province de Farāh, dans l'ouest du pays. « J'ai trente ans, et depuis trente ans mon pays souffre des ravages de la guerre. »<sup>75</sup> Menacée de mort par ceux qu'elle met au pilori, Malalāi est néanmoins élue députée en septembre 2005, et continue à tenir un langage de vérité face aux nombreux chefs de guerre également élus. Elle est finalement interdite d'accès au parlement, et doit s'exiler mais poursuit son combat politique : « Je commençais aussi à mesurer le pouvoir des mots. C'étaient des armes puissantes, et je devais continuer à proclamer la vérité pour l'amour du peuple afghan si longtemps réduit au silence. »<sup>76</sup> Son combat incessant montre l'imbrication extrême de la situation de l'Afghanistan avec celle de ses femmes. « Malgré tous les efforts des fondamentalistes, la sécularisation et la démocratie sont des thèmes bien reçus par le peuple. »<sup>77</sup> « En tant que femme, je constitue un défi aux hommes les plus puissants du pays qui ne parlent que le langage des armes, et la grande majorité de mon peuple entend ma voix et lui fait écho. »<sup>78</sup>

Fawzia Koofi, *Lettres à mes filles*, 2010.<sup>79</sup> Née au Badakhshan en 1975, Fawzia est devenue députée de sa province en 2005. Elle avait hérité du goût pour la politique de son père, assassiné par les *moudjabiddin* en 1978. Eduquée à Kaboul pendant la période communiste, elle y avait aussi survécu à la guerre civile ainsi qu'à la prise de pouvoir des talibans. Elle avait épousé à vingt-et-un ans l'homme qu'elle avait choisi, mais il fut arrêté et torturé par les talibans, et mourut quelques temps plus tard des séquelles de ces sévices. « Durant les semaines qui ont suivi [la naissance de notre deuxième fille], j'ai eu du mal à pardonner à Hamid le traitement qu'il m'avait réservé ce jour-là. Je savais qu'il se comportait seulement comme tous les autres Afghans, conformément à une culture qui fait passer les garçons avant les filles, mais je ne m'attendais pas à cela de sa part. »<sup>80</sup> Fawzia Koofi a été élue vice-présidente du parlement afghan. Elle est en permanence en butte à des menaces d'assassinat ou d'enlèvement.

Nouri Khan Zazaï, *Je suis un Pachtoune d'Afghanistan*, 2012.<sup>81</sup> C'est parce qu'il est la cible d'une vendetta que la mère veuve de Nouri lui ordonne de s'enfuir à l'étranger, et hypothèque les terres familiales pour payer les services d'un passeur. Il a environ seize ans quand il arrive en France en février 2009 et tente

---

<sup>74</sup> Malalāi Joya avec la collaboration de Derrick O'Keefe, *Au nom de mon peuple* (titre original : *A woman among warlords*), 2009, Presses de la Cité, Paris, 2011, traduit de l'anglais par Dominique Haas.

<sup>75</sup> *Idem*, p.9.

<sup>76</sup> *Idem*, p.122.

<sup>77</sup> *Idem*, p.162.

<sup>78</sup> *Idem*, p.247.

<sup>79</sup> Fawzia Koofi, *Lettres à mes filles*, 2010, traduit de l'anglais par Nathalie Gouyé-Guilbert et Pascal Loubet, Michel Lafon, Paris, 2011.

<sup>80</sup> *Idem*, p.258.

<sup>81</sup> Lisa Vitturi & Nouri Khan Zazaï, *Je suis un Pachtoune d'Afghanistan – Récit d'un jeune réfugié*, Editions du Cygne, 2012.

de se rendre en Angleterre. Il vit les tribulations incessantes des sans-papiers jouant au chat et à la souris avec les services d'immigration, mais se lie d'amitié avec une bénévoles à Paris : « Vous êtes comme une mère, vous m'avez aidé à naître ici. C'est à cause de vous que je suis resté, je vous l'avais promis, vous m'avez regardé et donné votre main. »<sup>82</sup> Lisa, son accueillante, exprime son désarroi : « J'étais énervée quand j'entendais les 'professionnels des services sociaux' mettre en cause le récit de ces garçons, et prendre aussi peu en compte leur possibilité de demander l'asile. Je ne comprenais pas cette hésitation qui, à mon avis, ne se justifiait pas pour des jeunes venant d'Afghanistan, où règne une insécurité générale. »<sup>83</sup>

*Ce sont ici en majorité des 'histoires de femmes', qui livrent leur histoire, leur expérience quotidienne et leur ressenti. Comme si les médias internationaux ne s'intéressaient qu'au point de vue des femmes, ce qui donne une certaine vigueur au reproche du 'libraire de Kaboul' Shab M. Rais : s'agit-il seulement de sensationnalisme, de voyeurisme ? L'argumentaire, les histoires de vie des hommes afghans ne semble pas vouloir retenir l'attention des Occidentaux, à telle enseigne que quand des jeunes gens (Wali et Nouri) arrivés en Europe pour fuir des menace ou chercher une vie meilleure, ce qu'ils expriment principalement est la négligence qu'ils subissent. Ou alors serait-ce que les hommes afghans ne s'expriment pas parce qu'il leur semble que leurs expériences sont intransmissibles ? Ou simplement que parler de sa vie quotidienne est de l'ordre du tabou, et que ces femmes qui livrent la leur s'auto-excluent du champ de 'l'afghanitude' ?*

### 1.122. Afghans de l'extérieur

Tamim Ansary, *West of Kabul, East of New York*, 2002.<sup>84</sup> Né d'une mère américaine et d'un père afghan, Tamim arrive à San Francisco à quinze ans, dans les années 1970. Le 11 septembre 2001, il écrit un e-mail à ses quelques amis pour expliquer le point de vue des Afghans. Son message devient viral et les médias le happent comme s'il était un porte-parole. Il s'y soumet avec fatalité. « Peut-être que je peux simplement aider les Américains à considérer les Afghans comme n'importe quel humain (...) J'avais en fait beaucoup de choses à dire à propos de l'Afghanistan, l'islam et le fondamentalisme parce que j'avais passé ma vie à me poser des questions – à propos des dissonances entre le monde dans lequel je vis maintenant et celui que j'avais laissé, un monde que j'ai perdu. »<sup>85</sup>

Saira Shah, *La fille du conteur*, 2003.<sup>86</sup> Elevée en Grande-Bretagne dans le mythe du pays de son grand-père, maître soufi afghan, Saira veut en connaître la vérité en se décrétant journaliste durant la guerre des *moudjahiddin*. Elle découvre la triste réalité des rivalités des chefs de guerre et de la misère des camps de réfugiés au Pakistan, et surtout fait la part de ses propres ambiguïtés, entre mythe et quotidien, entre

---

<sup>82</sup> *Idem*, p.107.

<sup>83</sup> *Idem*, p.110.

<sup>84</sup> Tamim Ansary, *West of Kabul, East of New York – An Afghan American Story*, Picador, New York, 2002.

<sup>85</sup> *Idem*, p.10.

<sup>86</sup> Saira Shah, *op. cit.*

modernité et tradition, entre féminisme et universalisme. « Il m'avait fallu des années pour préparer ce voyage. J'avais étudié le persan et l'arabe à l'université. Pris des cours d'arts martiaux. Sauté plusieurs fois en parachute pour m'aguerrir. Mais surtout, j'avais dévoré les moindres bribes de nouvelles concernant l'Afghanistan. Progressivement, les jardins et les fontaines de mon enfance avaient laissé place à une dictature communiste et à une valeureuse Résistance armée, engagée dans une guerre qu'elle ne pouvait espérer gagner. Pas une fois je ne m'étais rendu compte que je remplaçais un univers mythique par un autre. »<sup>87</sup>

Mehrabodin Masstan, *Massoud au cœur*, 2003.<sup>88</sup> Compagnon de toujours d'Ahmad Châh Massoud, Mehrabodin était le représentant de l'Afghanistan à Paris de 1998 à 2002. Il raconte de l'intérieur l'opposition des *moudjabiddin*, à la monarchie d'abord, puis aux communistes. « Tout cela apparaît décousu, peu cartésien aux Occidentaux qui soulignent sans cesse nos rivalités. Mais le système doit avoir du bon, puisqu'il met en échec l'armée la plus redoutable, sinon la plus redoutée, de la planète. »<sup>89</sup> Il témoigne du sentiment d'abandon vécu par les Afghans sous les talibans. De la période de reconstruction, il explique : « Le contraste est souvent énorme entre les Afghans expatriés, occidentalisés et revenus au pays dès 2002 et ceux qui ne sont jamais sortis du pays et de la pauvreté ambiante. »<sup>90</sup>

Zalmaï, *Retour, Afghanistan*, 2004.<sup>91</sup> Exilé en Suisse avec sa famille en 1980 alors qu'il a quinze ans, Zalmaï est devenu un photographe de renom oeuvrant notamment pour le UNHCR. A l'époque des talibans, dit-il, « on aurait dit que la réalité était en noir et blanc. Comme si la couleur avait disparu du monde. J'ai pensé : ou bien la guerre n'a pas de couleurs, ou alors la guerre vole les couleurs de la vie. Seule ma mémoire était en couleurs. » Son album pour illustrer le retour des Afghans dans leur pays a l'ambition de retrouver les couleurs qui avaient disparu : « J'ai senti que les couleurs revenaient et qu'elles seraient celles de l'Afghanistan en paix. Alors j'ai voulu aller à la rencontre de cet espoir, avec, pour la première fois, de la couleur dans mon appareil photo. »

Mahboba Rawi, *Mahboba's Promise*, 2005.<sup>92</sup> Elle et sa famille, des Pandjchiris, vivent à Kaboul quand l'armée soviétique envahit l'Afghanistan. Elle devient meneuse de manifestations d'écolières contre le régime et se trouve contrainte de se réfugier au Pakistan. Elle a dix-sept ans quand elle finit par s'installer en Australie. Dès avant le 11 septembre 2001, Mahboba s'est engagée dans l'aide aux femmes et aux enfants fragilisés. « Depuis que j'ai commencé à recueillir des dons pour l'Afghanistan et le Pakistan,

---

<sup>87</sup> *Idem*, p.98/99.

<sup>88</sup> Mehrabodin Masstan & Pilar Hélène Surgers, *Massoud au cœur*, Editions du Rocher, Paris, 2003.

<sup>89</sup> *Idem*, p.246.

<sup>90</sup> *Idem*, p.255.

<sup>91</sup> Zalmaï, *Retour, Afghanistan* (photographies), Aperture, New York, 2004.

<sup>92</sup> Mahboba Rawi & Vanessa Mikan-Gramazio, *Mahboba's Promise*, Bantam, Sydney, 2005.

ma perception de l'argent a changé (...) L'argent ne sert à rien si on n'a pas appris la signification intime du bonheur. »<sup>93</sup> « L'éducation et l'amour sont les clés de la reconstruction de l'Afghanistan. »<sup>94</sup>

Said Hyder Akbar, *Come back to Afghanistan*, 2005.<sup>95</sup> Un jeune Américain d'origine afghane découvre le pays à l'occasion de la nomination de son père par l'administration Karzaï au poste de gouverneur de la province de la Kounar, à la frontière du Pakistan. Hyder, dix-huit ans, est alors en position privilégiée pour constater le décalage énorme entre les attentes des populations nouvellement 'libérées' et celles des intervenants internationaux, civils comme militaires. « Je me suis toujours désagréablement senti privilégié. Sans cette chance, j'aurais pu grandir en Afghanistan, parmi cette génération qui n'a connu que la guerre. »<sup>96</sup> « C'est très désorientant de constater que ce qui vous a toujours fait différent vous rend brusquement semblable ! » dit-il à propos de son arrivée en Afghanistan.<sup>97</sup>

Nelofer Pazira, *A Bed of Red Flowers*, 2005.<sup>98</sup> Elle a treize ans quand sa famille s'installe au Canada, alors que la guerre des *moudjahiddin* contre les Soviétiques a finalement rendu la vie impossible à Kaboul. Restée en contact avec son amie Dyana à Kaboul, c'est à travers ses lettres qu'elle vit les sombres heures de la guerre civile puis du régime des talibans. « La décennie d'occupation soviétique n'a pas seulement tué et détruit, elle a aussi fait naître une culture militarisée de la guerre sainte et justifié l'usage de la violence. »<sup>99</sup> Dès 1998, elle essaie de retourner en Afghanistan pour retrouver Dyana dont le désespoir l'horrifie, mais n'obtient pas de visa. Elle participe en 2000 en tant qu'actrice principale au tournage du film du réalisateur iranien Mohsen Makhmalbaf, *Kandahar*, inspiré de l'histoire de Dyana, et qui est présenté au festival de Cannes en mai 2001. « Ils ne sont pas intéressés par une femme afghane qui peut penser et apprendre, » dit-elle de sa rencontre alors avec les critiques.<sup>100</sup> Aussitôt après le 11 septembre, elle devient une célébrité. « Alors que les avions américains commencent à bombarder l'Afghanistan et que le décompte des victimes civiles augmente, aucune voix ne s'élève pour ces 3.670 Afghans innocents tués ni aucune sympathie pour les deux millions de morts ou disparus afghans des vingt années précédentes. »<sup>101</sup> Elle arrive finalement à Kaboul en juillet 2002 pour apprendre que son amie s'est suicidée parce que son père avait refusé la

---

<sup>93</sup> *Idem*, p.261.

<sup>94</sup> *Idem*, p.264.

<sup>95</sup> Said Hyder Akbar & Susan Burton, *op. cité*.

<sup>96</sup> *Idem*, p.24.

<sup>97</sup> *Idem*, p.30.

<sup>98</sup> Nelofer Pazira, *A Bed of Red Flowers – In Search of My Afghanistan*, Free Press, New York, 2005.

<sup>99</sup> *Idem*, p.262.

<sup>100</sup> *Idem*, p.318.

<sup>101</sup> *Idem*, p.322.

demande en mariage de son amoureux. « Je me demande pourquoi les Afghans doivent toujours choisir entre le manque de sécurité et le manque de liberté. »<sup>102</sup>

Masuda Sultan, *My War At Home*, 2006.<sup>103</sup> Née à Kandahar en 1978, Masuda a grandi aux Etats-Unis où sa famille la marie selon la tradition. Elle découvre le fossé existant entre son éducation américaine et ce qui est requis d'une bonne épouse afghane et provoque un choc culturel en obtenant le divorce. Elle est à New York le 11 septembre 2001 : « Je ne pouvais y croire. L'Amérique nous avait offert sa protection quand nous avons fui l'Afghanistan à cause de l'invasion soviétique. Le danger nous rattrapait. »<sup>104</sup> Dans les événements qui suivent, elle recueille et publie le témoignage de sa famille restée à Kandahar, et dont le village a été bombardé au moment de l'invasion américaine, et alors devient une porte-parole de la communauté afghane américaine pour la dignité. « Quand j'ai demandé comment [les soldats américains] faisaient la différence entre un Afghan ordinaire et un taliban ou un membre d'Al Qaïda, on m'a dit que ça se voyait aux traits du visage. »<sup>105</sup>

Hamida Ghafour, *The Sleeping Buddha*, 2007.<sup>106</sup> Journaliste britannique née en Afghanistan, Hamida couvre la situation dans le pays au moment de la mise en place des nouvelles institutions, plus de vingt ans après l'avoir fui. « Tout le monde essayait de gagner le maximum d'argent le plus vite possible, avant que les humanitaires ne partent vers une autre crise et que la bonne volonté de la communauté internationale ne se tarisse. »<sup>107</sup> Au cours de ses reportages, Hamida relève les signes de l'inefficacité de l'option d'économie libérale prise par l'administration américaine dans la reconstruction de l'Afghanistan, au détriment de la défense des libertés individuelles. « Mon pays natal, oublié pendant si longtemps, aurait pu devenir un pont sur l'abîme entre ceux qui étaient convaincus après le 11 septembre qu'un clash de civilisations était imminent, et ceux, comme moi, qui ne l'étaient pas. C'était une chance de prouver qu'une superpuissance chrétienne ne profitait pas d'un misérable pays musulman, parce que même les plus pauvres citoyens de la planète ont le droit de vivre sans crainte. »<sup>108</sup>

Waseem Mahmood, *Good Morning Afghanistan*, 2007.<sup>109</sup> Producteur de radio britannique d'origine pakistanaise, Waseem arrive en Afghanistan dès 2002 pour participer à la reconstruction des médias. Il détaille son expérience en l'imbriquant avec celle de tous ceux qui ont contribué à la naissance de la radio

---

<sup>102</sup> *Idem*, p.343.

<sup>103</sup> Masuda Sultan, *My War At Home*, Washington Square Press, New York, 2006.

<sup>104</sup> *Idem*, p.145.

<sup>105</sup> *Idem*, p.212.

<sup>106</sup> Hamida Ghafour, *The Sleeping Buddha - The story of Afghanistan through the eyes of one family*, Constable & Robinson Ltd., London, 2007.

<sup>107</sup> *Idem*, p.16.

<sup>108</sup> *Idem*, p.315.

<sup>109</sup> Waseem Mahmood, *Good Morning Afghanistan - The true story*, Eye Books, London, 2007.

éponyme de son livre. "Do you really think that they would have done what they did if you had not been there with a camera?"<sup>110</sup> En tant que directeur du projet, il s'attache à démonter les *a priori* culturels qui bloquent la possibilité de coopération aussi bien chez les Afghans que chez les internationaux. « L'un de nos chauffeurs tentait de rationaliser la circulation à Kaboul. Selon lui, le trafic de Kaboul était le signe d'une vraie démocratie, parce que si les conducteurs occidentaux devaient se conformer à des règles édictées par leurs gouvernements, à Kaboul tout le monde était libre de faire ses propres règles. »<sup>111</sup>

Mahvish Rukhsana Khan, *My Guantanamo Diary*, 2008.<sup>112</sup> Une étudiante en droit née aux Etats-Unis de parents pachtoune s'est portée volontaire pour servir d'interprète à Guantanamo. Elle raconte. « Les détenus n'ont jamais eu la moindre opportunité de prouver leur innocence. On ne leur a jamais dit pourquoi ils avaient été déportés à Cuba. Ils n'ont jamais eu droit à un procès public (...) Je sais qu'il y a à Guantanamo des hommes mauvais aussi bien que des innocents, je sais aussi que seule une procédure équitable peut faire la différence. »<sup>113</sup> Mahvish se rend pour la première fois en Afghanistan pour rassembler des témoignages pour des détenus et y découvre la courtoisie pachtoune à l'égard des femmes : « Les femmes ne doivent pas rester en contact avec des hommes qui ne leur sont pas parents. En conséquence, les hommes les aident dans leurs démarches pour qu'elles en aient fini le plus rapidement possible. »<sup>114</sup> De retour auprès des détenus avec des nouvelles de leurs familles, elle leur demande comment ils font pour résister : « Nous n'avons vraiment pas de chance, mais ça ne pourrait être que pire si nous nous laissions aller à la dépression (...) Nous prions Allah de nous donner patience – *sabr* – et nous nous soutenons mutuellement. »<sup>115</sup>

*Exilés de la première génération, forcés à quitter leur pays pour raisons de sécurité, ou de la deuxième génération, n'en connaissant que le mythe que leurs parents ont transmis, tous racontent l'histoire d'un retour aux origines marqué du 'choc des civilisations', et leur difficulté à faire la part des choses. Un point de non-retour a été atteint pour les femmes, qui s'articule autour du droit à choisir sa vie, notamment en ce qui concerne le mariage. Pour les hommes, la préoccupation s'exprime plus largement, notamment par l'exigence du respect par les Occidentaux de l'histoire et de la culture singulière de leur pays d'origine, qu'ils se réapproprient partiellement en insistant sur l'égalité de dignité.*

---

<sup>110</sup> « Crois-tu vraiment qu'ils auraient fait ça si tu n'avais pas été là avec ta caméra ? » lance-t-il à un collègue alors qu'ils sont atterrés par la découverte d'un massacre au Kosovo. *Idem*, p.30.

<sup>111</sup> *Idem*, p.173.

<sup>112</sup> Mahvish Rukhsana Khan, *My Guantanamo Diary - The Detainees and the Stories They Told Me*, Public Affairs, New York, 2008.

<sup>113</sup> *Idem*, p.xi/xii.

<sup>114</sup> *Idem*, p.128.

<sup>115</sup> *Idem*, p.275.

### **1.123. Chercheurs et coopérants**

Christina Lamb, *The Sewing Circles of Herat*, 2002.<sup>116</sup> Sous les talibans, les femmes d'Hérât entretenaient un réseau d'écoles clandestines sous couvert d'ateliers de broderie. « L'âge d'or d'Hérât fut durant le règne de Gauhar Chad, l'épouse du plus jeune fils de Tamerlan, Châh Rukh. Son nom est presque inconnu en Occident mais elle se servit de sa position pour découvrir et promouvoir les meilleurs artistes. »<sup>117</sup>

Asne Seierstad, *Le libraire de Kaboul*, 2002.<sup>118</sup> Une journaliste est accueillie dans une famille afghane au moment de la 'libération' de Kaboul. Cette chronique de la vie quotidienne laisse transparaître des drames familiaux, dont le dévoilement vaudra à l'auteur une polémique avec son hôte.<sup>119</sup> « De toute façon, qui que fût son élue, Tajmir n'aurait jamais osé confier à sa mère qu'il était amoureux. Il n'avait pas été éduqué pour réclamer quoi que ce fût et n'avait jamais raconté à Feroza ce qu'il ressentait. Cette soumission, il l'envisageait comme du respect. »<sup>120</sup>

Rory Stewart, *The Places in Between*, 2004.<sup>121</sup> Un jeune Britannique raconte sa traversée à pied en 2002 de l'ouest de l'Afghanistan. « Il y avait eu la guerre pendant vingt-quatre ans. Il n'y a pas d'eau. Les villageois sont pauvres, illettrés, fous et dangereux. L'Afghanistan est détruit. Dans cette analyse courante, il n'y avait pas de place pour l'islam ou l'ethnicité, et la violence était le produit de paysans crétins. Cela suggérait qu'un peu d'éducation, d'argent et de conseil pourrait restaurer un âge d'or qui existait avant la 'destruction' de l'Afghanistan. Mais je ne comprenais pas comment ce slogan avait pu se solidifier ainsi et quel avait été le rôle des médias. Cela ne m'apprenait rien à propos des gens eux-mêmes », explique-t-il pour justifier son aventure.<sup>122</sup>

Sarah Chayes, *The Punishment of Virtue*, 2006.<sup>123</sup> Introduite dans le cercle pachtoune de Kandahâr, une Américaine est témoin des luttes de pouvoir entre chefs de clan ainsi que du poids de l'influence américaine. « Ils faisaient partie de ces fidèles compagnons tribaux de Karzaï qui, avec ce mélange unique de dévotion indestructible associé à un égalitarisme insolent, l'auraient servi jusqu'à la mort, et, pour

---

<sup>116</sup> Christina Lamb, *The sewing circles of Herat - A memoir of Afghanistan*, Harper Collins, Londres, 2002.

<sup>117</sup> *Idem*, p.153.

<sup>118</sup> Asne Seierstad, *op. cité*.

<sup>119</sup> Voir en 1.121.

<sup>120</sup> *Idem*, p.307.

<sup>121</sup> Rory Stewart, *op. cité*.

<sup>122</sup> *Idem*, p.33

<sup>123</sup> Sarah Chayes, *The Punishment of Virtue - Inside Afghanistan after the Taliban*, Penguin Press, New York, 2006.

certains d'entre eux, l'ont fait.»<sup>124</sup> Elle critique fondamentalement les modalités d'intervention des Américains – et à travers eux le président Karzaï – dans leur approche de la société afghane.

Ann Jones, *Kabul in Winter*, 2006.<sup>125</sup> C'est avec les yeux d'une militante de la cause des femmes que sont présentés les lieux du quotidien des Kabouli : les rues, les prisons, les écoles, où s'entrechoquent les attentes des habitants et les promesses des internationaux. « On peut ainsi lire des livres et des livres à propos de l'Afghanistan dans lesquels le terme 'Afghan' désigne clairement 'homme adulte afghan' seulement ; et de nombreux ouvrages réputés excellents de reportage contemporain ou d'histoire écrits par des hommes ne contiennent pas une seule phrase concernant les femmes ou les enfants. »<sup>126</sup>

Greg Mortenson, *Trois tasses de thé*, 2006.<sup>127</sup> L'engagement d'un alpiniste américain pour l'éducation des filles du nord du Pakistan et de l'Afghanistan, présenté dans un témoignage dont la sincérité a été controversée, mais dont le cadre reste réaliste. « Je m'attendais à ce genre de réactions chez un mollah de village sans instruction, mais recevoir des lettres de ce type écrites de la main de mes concitoyens... je me suis demandé s'il ne valait pas mieux abandonner », déplore-t-il en recevant des lettres de menaces.<sup>128</sup>

Pierre Centlivres & Micheline Centlivres-Demont, *Revoir Kaboul*, 2007.<sup>129</sup> Les Centlivres ont sillonné l'Afghanistan pendant plus de trente ans pour étudier 'les relations interethniques dans le Nord de l'Afghanistan', c'est-à-dire les problèmes d'identité, donc la conscience que chaque groupe a de soi-même et de ses voisins. "L'inégalité de la société était évidente entre riches et pauvres, mais aussi entre ceux qui avaient accès à la connaissance et ceux, bien plus nombreux, qui n'avaient pu aller à l'école, entre tribus ou ethnies dominantes et minorités, entre aînés et cadets, entre agents de l'autorité et villageois. Elle était pourtant tempérée par la multiplicité des rangs ou, si l'on veut, des principes hiérarchiques qui ne se recoupaient pas, qu'ils fussent économiques, statutaires, religieux ou généalogiques ; elle était aussi limitée par le cloisonnement des régions et des collectivités."<sup>130</sup> Ils rapportent la confrontation de leurs souvenirs avec l'évolution du pays et de ses habitants tout au long des années de conflit.

---

<sup>124</sup> *Idem*, p.46.

<sup>125</sup> Ann Jones, *Kabul in winter: life without peace in Afghanistan*, Picador, New York, 2006.

<sup>126</sup> *Idem*, p.49.

<sup>127</sup> Greg Mortenson & David Oliver Relin, *Trois tasses de thé – La mission de paix d'un Américain au Pakistan et en Afghanistan*, 2006, traduit de l'américain par Laurence Nerry, Glénat, Grenoble, 2009.

<sup>128</sup> *Idem*, p.373

<sup>129</sup> Pierre Centlivres & Micheline Centlivres-Demont, *Revoir Kaboul - Chemins d'été, chemins d'hiver entre l'Oxus et l'Indus, 1972-2005*, Editions Zoé, Genève, 2007.

<sup>130</sup> *Idem*, p.102.



Deborah Rodriguez, *Kabul Beauty School*, 2007.<sup>131</sup> Arrivée en Afghanistan dans la vague du début des années 2000, une Américaine monte une école de coiffure où elle transmet ses compétences et découvre la réalité vécue par les femmes afghanes. « Tout le monde pensait qu'elles étaient des prostituées parce qu'elles vivaient seules, » explique t-elle à propos de trois jeunes filles afghanes qui avaient choisi de louer ensemble un appartement plutôt que d'habiter chez des parents alors qu'elles arrivaient aux États-Unis.<sup>132</sup>

Brigitte Brault, *Pour l'amour d'un guerrier*, 2007.<sup>133</sup> Arrivée en Afghanistan pour faire de la formation audio-visuelle, une journaliste française s'éprend d'un chef de guerre pachtoune avec lequel elle tente d'organiser une vie commune. Elle explique à propos de ses élèves : « Je savais qu'au moindre écart, les parents me retireraient leurs filles, et qu'elles se retrouveraient illico sur le marché du mariage. »<sup>134</sup>

Joel Hafvenstein, *Opium Season*, 2007.<sup>135</sup> Un consultant en développement découvre dans le Helmand les luttes de pouvoir qui entourent la production de l'opium. Il contribue à un projet générateur de revenus de remplacement à la culture du pavot qui dérange les trafiquants et met les personnels en danger de mort. Son expérience et son analyse met à bas l'argumentaire des programmes d'éradication. « Comment peut-on convaincre un fermier d'abandonner la culture parfaite ? »<sup>136</sup>

Nicolas Wild, *Kaboul Disco*, 2008.<sup>137</sup> Embauché presque par inadvertance pour un contrat d'illustrateur en Afghanistan, Nicolas expose dans ses planches de dessins les vicissitudes de la vie d'expatrié et du travail de communication en zone de guerre. « Franchement dit, z'avez du courage ! Vivre en plein milieu de Kaboul, au milieu des indigènes... moi j'aurais trop les boules ! » s'exclame un militaire chargé d'une escorte.<sup>138</sup>

*Ce qui relie ces récits, c'est l'idée de projet. Celui des anthropologues, d'abord, venus pour comprendre les déterminants de la population. Ceux aussi des intervenants internationaux, venus par idéalisme ou par pragmatisme, contribuer au programme de reconstruction. C'est donc le décalage entre ce grand œuvre et la réalité vécue par la population qui transparait d'abord. C'est ensuite la fascination ou même l'admiration de ces représentants de nations favorisées pour l'égalité d'humeur et la solidarité avec laquelle les Afghans qu'ils cotoient font face aux difficultés du quotidien. C'est aussi l'indignation face à*

---

<sup>131</sup> Deborah Rodriguez, *Kabul Beauty School, an American woman goes behind the veil*, Random House, New York, 2007.

<sup>132</sup> *Idem*, p.242.

<sup>133</sup> Brigitte Brault & Dominique de Saint-Pern, *Pour l'amour d'un guerrier*, Grasset & Fasquelle, Paris, 2007.

<sup>134</sup> *Idem*, p.83.

<sup>135</sup> Joel Hafvenstein, *Opium Season*, The Lyons Press, Guilford, Connecticut, 2007.

<sup>136</sup> *Idem*, p.10.

<sup>137</sup> Nicolas Wild, *Kaboul Disco, Tome 1 : Comment je ne me suis pas fait kidnapper en Afghanistan*, La boîte à bulles, Antony, 2008, et *Kaboul Disco, Tome 2 : Comment je ne suis pas devenu opiomane en Afghanistan*, La boîte à bulles, Antony, 2008 (bandes dessinées)

<sup>138</sup> *Idem*, tome 2, p.155.

certaines situations où des personnes – souvent des femmes – sont exposées sans espoir de rémission à des situations effroyables. C'est enfin en filigrane une certaine arrogance nullement intentionnelle, presque intrinsèque.

#### 1.124. Journalistes et combattants

Yvonne Ridley, *In the hands of the Taliban*, 2001.<sup>139</sup> Capturée par les talibans alors qu'elle s'est introduite clandestinement en Afghanistan au moment de l'intervention américaine, Yvonne reste détenue pendant dix jours avant d'être libérée. « La réalité était que les talibans m'avaient traitée avec courtoisie et respect, contrairement à leur réputation. »<sup>140</sup>

Guibert – Lefèvre – Lemerrier, *Le Photographe*, 2003.<sup>141</sup> De 1986 à 2002, le photographe Didier Lefèvre effectue huit missions en Afghanistan. L'essence de ces voyages est transcrite dans trois albums de bandes dessinées. « Ainsi va la vie d'un homme-obus ou d'un homme-roquettes. Il va chercher son fardeau au Pakistan. Il le trimballe pendant trois semaines par monts et par vaux. Il le livre. Il repart en chercher un autre. »<sup>142</sup>

Anne Nivat, *Lendemain de guerre*, 2004.<sup>143</sup> Une journaliste de guerre donne la parole à des gens qu'elle rencontre sur le terrain. « Les interviews réalisées parlent en quelque sorte d'elles-mêmes et la variété des interlocuteurs, démultipliée par le mouvement, aboutit à une exposition des problèmes humains par des moyens autres que la recherche politique, économique ou sociologique. »<sup>144</sup>

Nizar Sassi, *Prisonnier 325, Camp Delta*, 2006.<sup>145</sup> Un jeune issu d'une banlieue française se trouve en Afghanistan au moment du 11 septembre 2001. Arrêté et remis aux Américains, il passe plusieurs années à Guantanamo sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre lui. « Je sais, c'est difficile à croire. Pour l'opinion, ceux qui sont là-bas sont forcément tous des combattants ou des terroristes. Il y en a. C'est vrai. Mais beaucoup d'autres s'y sont retrouvés sans même savoir pourquoi. »<sup>146</sup>

---

<sup>139</sup> Yvonne Ridley, *In the hands of the Taliban*, Robson Books, London, 2001.

<sup>140</sup> *Idem*, p.172.

<sup>141</sup> Guibert – Lefèvre – Lemerrier, *Le Photographe – Tome 1*, Dupuis, Paris, 2003, 80 p. ; *Le photographe - Tome 2*, Dupuis, Paris, 2004, 80 p. ; *Le photographe - Tome 3*, Dupuis, Paris, 2006.

<sup>142</sup> *Idem*, *Tome 1*, p.67.

<sup>143</sup> Anne Nivat, *Lendemain de guerre en Afghanistan et en Irak*, 2004, Livre de Poche, Paris, 2007.

<sup>144</sup> *Idem*, p.21.

<sup>145</sup> Nizar Sassi, *Prisonnier 325, Camp Delta - De Vénissieux à Guantanamo*, Editions Denoël, Paris, 2006.

<sup>146</sup> *Idem*, p.7.

Marcus Luttrell, *Le survivant*, 2007.<sup>147</sup> Un soldat des forces spéciales américaines relate son expérience de combattant : « Lorsque les premiers rayons du soleil apparurent à l'horizon, nous fîmes mouvement vers le village et chargeâmes à l'intérieur, ouvrîmes les portes des maisons à coups de pied et arrêtâmes tout le monde. Nous n'avions pas tiré un seul coup de feu, mais nous étions vraiment très intimidants – nous le savions – et personne ne nous opposa de résistance. »<sup>148</sup> Puis son expérience de prisonnier : à l'occasion d'une opération en Kounar, il s'est égaré en zone 'hostile' ; il est alors recueilli et protégé par un village qui applique le code d'honneur pachtoune. « Ils avaient pris l'engagement, au péril de leur vie s'il le fallait, de me défendre contre les talibans. »<sup>149</sup>

Daniele Mastrogiacomo, *Days of Fear*, 2009.<sup>150</sup> Enlevé par les talibans au cours d'un reportage dans le sud de l'Afghanistan, un Italien passe son temps de captivité convaincu qu'il subira le même sort qu'un de ses compagnons décapité sous ses yeux. « Nous ne sommes rien d'autre qu'une marchandise à négocier et c'est cette négociation, dont les termes ont maintenant été fixés jusqu'au moindre détail, qui rend nerveux nos geôliers. »<sup>151</sup>

Jean-Christophe Hanché, *Kapisa*, 2011.<sup>152</sup> Un photographe de guerre a passé six mois en compagnie des militaires français dans la base de Tagâb en Kâpissâ. « Cinquante jours de reportage et plusieurs milliers d'images plus tard, j'ai maintenant un sentiment précis du quotidien en Afghanistan. Cependant je suis partagé entre l'admiration pour le courage de ces hommes noyés dans l'indifférence de leur pays et la question lancinante de l'efficacité d'une action militaire en Afghanistan. »<sup>153</sup>

Edward Girardet, *Killing the Cranes*, 2011.<sup>154</sup> Arrivé en Afghanistan pour un premier reportage en 1979, ce correspondant de guerre rassemble ses trente années de souvenirs afghans. « L'approche occidentale distordue concernant Kaboul a créé une nouvelle classe d'habitants de bidons-villes, qui n'existaient pas jusque-là. Même durant la phase la plus dure de la guerre contre les Soviétiques, je n'aurais jamais décrit les Afghans comme 'pauvres'. Pour moi, les Afghans avaient toujours été un peuple cultivé et

---

<sup>147</sup> Marcus Luttrell & Patrick Robinson, *Le survivant*, 2007, traduit de l'Anglais par Franck Mirmont, Nimrod, Paris, 2009.

<sup>148</sup> *Idem*, p.156.

<sup>149</sup> *Idem*, p.259.

<sup>150</sup> Daniele Mastrogiacomo, *Days of Fear: A Firsthand Account of Captivity Under the New Taliban*, 2009, traduit de l'italien par Michâel Reynolds, Europa Editions, New York, 2010.

<sup>151</sup> *Idem*, p.147.

<sup>152</sup> Jean-Christophe Hanché, *Kapisa 2011 – Afghanistan*, Alliance Partenaires Graphiques, Reims, 2011.

<sup>153</sup> *Ibidem*.

<sup>154</sup> Edward Girardet, *Killing the Cranes, a Reporter's Journey Through Three Decades of War in Afghanistan*, Chelsea Green Pub Co, Vermont, USA, 2011.

civilisé doté d'un extraordinaire sens de l'honneur et de l'hospitalité. Le 'plus pauvre' des Afghans était bien dans sa peau et vous regardait dans les yeux. »<sup>155</sup>

*Au-delà des opérations et stratégies militaires elles-mêmes – dont les analyses exclusives n'ont pas été reprises, c'est de la guerre qu'il s'agit ici. Son bon droit, sa mauvaise conscience, ses objectifs, son mouvement propre, sa désinformation, son hypocrisie, ses règles d'engagement détournées, ses victimes civiles non comptées et ses morts militaires honorées, ses prisonniers 'ennemis combattants', ses dommages collatéraux, son absurdité. Et ces questions non formulées : que serait devenu l'Afghanistan – et le monde – si l'Armée rouge n'avait pas franchi l'Amou Darya en décembre 1979 ? Comment éviter d'autres 'Afghanistan' ?*

Voilà donc proposée la matière : des faits, mais aussi des ressentis, des commentaires de personnes 'autorisées' ou non, mais toujours contextualisés afin d'en percevoir l'intention. Une préoccupation semble dominante au premier abord, parce qu'elle est abordée en majeure ou en mineure par la quasi-totalité des locuteurs ou scripteurs : la condition de la femme afghane. Sans qu'on puisse à ce stade déterminer s'il convient d'en faire l'axe d'une problématique, une deuxième préoccupation s'impose : celle de l'insécurité, un sentiment largement exprimé par les Afghans. Il convient alors de les aborder plus directement pour en comprendre les circonstances, les réalités et élucider le rapport qu'elles entretiennent entre elles.

---

<sup>155</sup> *Idem*, p.384.

## 1.2. Désamorcer la question de la femme afghane, ou la politique des genres comme instance concurrente de recherche d'égalité

زن نور میگرد ، یک مزه میکنه ، قالین نگر فت ، گوشتش فروخت<sup>156</sup>

"C'est un peu comme si les gens comprenaient ce que c'est que nager en se noyant dans la piscine.  
Le concept d'égalité est arrivé de l'étranger."  
Nasser (2005)<sup>157</sup>

"Egalité de quoi ?", interrogent systématiquement les interlocuteurs dans une discussion à propos de l'égalité en Afghanistan. Puis, en l'absence de réponse : "Egalité des femmes et des hommes...!?", comme pour faire droit au genre évident de la personne qui a initié l'échange en déclarant faire de l'égalité son sujet de recherche. Comme si être femme, et qui plus est femme s'intéressant à l'Afghanistan, signifiait de fait une tournure d'esprit focalisée sur le sort des femmes afghanes et à travers elles essentiellement préoccupée du sort des femmes en général. Si cette inquiétude ne peut être écartée, elle est ici une facette particulière de la recherche d'égalité des individus. Il importe d'exposer la complexité, les tenants et aboutissants de la question du genre dans la société afghane, et de comprendre comment elle joue avec d'autres critères de différenciation qui sont également l'argument de revendications d'égalité, avant d'éventuellement identifier les critères dominants dans la revendication d'égalité.

Il existe en Afghanistan abondance de récits concernant des femmes en situation sensible sinon critique. L'exposé de quelques-uns fait percevoir la complexité de la problématique (1.21. *Une accumulation de cas particuliers inclassables*) mais ne peut cacher que si la condition féminine y est très précaire, la condition masculine n'est pas beaucoup plus enviable (1.22. *Une situation générale catastrophique entretenue par l'insécurité*). De fait, l'insistance sur la question du genre en Afghanistan est peut-être, comme pour celle de l'ethnicité, une façon de faire valoir les intérêts de groupes particuliers qui font jouer des rapports de force entre critères de différenciation concurrents (1.23. *L'ethnie ou le genre, vecteurs concurrents de contrôle (in)égalitaire des individus*).

---

<sup>156</sup> "Quand la femme entreprend un ouvrage, ce n'est pas un tapis qu'elle obtient, c'est sa chair qu'elle vend." Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.132.

<sup>157</sup> Interview de Nasser, Kaboul, 24/07/2005.

## 1.21. Une accumulation de cas particuliers inclassables

*"Les femmes doivent fournir nourriture et vêtements aux hommes, c'est ça leurs droits.  
Ainsi que d'obéir aux hommes.  
Mais si les femmes veulent quelque chose, elles demandent aux hommes, qui l'autorisent."  
Samia, ménagère (2005)<sup>158</sup>*

*"Selon un hadith, dans une maison où naît une fille, c'est sept anges qui arrivent, parce que les filles ne tuent pas."  
Youssef, professeur de littérature persane (2005)<sup>159</sup>*

Tamim Ansary est né en Afghanistan, d'une mère américaine et d'un père afghan, haut fonctionnaire de l'administration royale. Quand il est enfant dans les années 1960, sa famille suit l'affectation de son père dans l'équipe dirigeante d'un grand projet de coopération américaine à Lashkar Gah, le barrage de Kajaki et l'irrigation de la vallée de la rivière Helmand. A l'école créée spécialement pour les collaborateurs du projet, il fait alors l'expérience des discriminations : les enfants afghans et les enfants des coopérants américains ne sont pas traités de la même manière. Lui-même est en perpétuel déséquilibre entre les deux systèmes. Plus tard, adulte devenu américain à part entière, il analyse les raisons de son choix : « Deux systèmes. L'esprit ne peut pas les tenir tous les deux pour légitimes. C'est mon expérience. Quand on est plongé dans deux mondes aussi différents, l'esprit est forcé de choisir lequel est légitime et lequel est faux. Mon esprit a choisi l'éthos américain. Pourquoi ? Parce qu'il promettait plus de plaisir ? Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est que l'Afghanistan et moi nous sommes séparés sur la question du sexe. Et qu'à partir de là, nous nous sommes séparés sur tout le reste. »<sup>160</sup>

Pour Tamim Ansary, un homme, la rupture comportementale concerne la capacité d'interaction avec l'autre sexe dans le milieu culturel afghan. La coutume qui est ici mise en cause est celle du *parda* – rideau – qui interdit à toute femme d'avoir des relations, ne serait-ce qu'un échange de regards, avec un homme extérieur à son milieu familial. Cette contrainte concerne bien évidemment les deux sexes. Il est nécessaire cependant de percevoir comment elle s'impose plus particulièrement aux femmes, à leurs dépens.

Les histoires qui suivent ne prétendent pas être une représentation exhaustive de la question du genre en Afghanistan. Elles peuvent en donner une idée : certaines vies sont favorisées, d'autres sont misérables, toutes font référence aux codes sociaux concernant le rôle et la position des femmes dans la culture et la tradition afghanes. Il s'agit d'abord d'exposer comment la situation des femmes en Afghanistan est perçue dans la représentation contemporaine (1.211. *Femmes afghanes dans l'imaginaire mondial*), puis de donner en premier exemple réel celui d'une femme éduquée pachtoune devenue haut

---

<sup>158</sup> Interview de Samia, Aïbak, 31/05/2005.

<sup>159</sup> Interview de Youssef, Kaboul, juillet 2005.

<sup>160</sup> Tamim Ansary, *op. cit.*, p.91/92.

fonctionnaire de l'administration Karzaï, ce qui permet d'appréhender en quoi la tradition reste prégnante dans toutes les classes sociales (1.212. *Ministre adjointe des Affaires féminines en Afghanistan*). L'examen passera enfin par le récit d'une série d'évènements vécus caractéristiques de certaines facettes de la tradition en ce qui concerne les femmes (1.213. *Femmes afghanes aux prises avec la coutume*).

### **1.211. Femmes afghanes dans l'imaginaire mondial**

« Sais-tu ce qu'il a dit à ses femmes pour se défendre ? Que moi je l'y ai forcé ! Que c'était ma faute. Tu vois ? Voilà ce que c'est qu'être une femme dans ce monde. »<sup>161</sup>

Pour l'opinion publique internationale, la femme afghane est l'archétype de la femme opprimée. Outre les images de femmes enveloppées d'une *bourqa*, ce que les Occidentaux pensent savoir du quotidien des femmes afghanes leur est présenté dans quelques fictions écrites ou filmées qui ont connu les éloges de la critique et la faveur du public.

*Les cavaliers*, Joseph Kessel, 1967, roman. Zéré, la femme présentée comme une nomade avide et sournoise est en fait la personification des fantasmes français à l'encontre des Gitans... en France, soit une double somme de préjugés culturels. « Ouroz la méprise mais l'accepte, devinant derrière une apparente humilité l'avidité et la détermination de Zéré. »<sup>162</sup>

*Les hirondelles de Kaboul*, Yasmina Khadra, 2002, roman. Transposées de son pays natal dans un Afghanistan qu'il ne connaît pas, l'auteur algérien analyse les tensions terribles que provoquent dans les foyers les exigences arbitraires de l'intégrisme musulman. « Rarement un écrivain a su mettre au jour avec autant de clarté et de lucidité la complexité des comportements et des situations dans les sociétés musulmanes déchirées entre le féodalisme et la modernité », proclame la jaquette. Ces deux concepts sont étrangers aux dynamiques effectivement à l'oeuvre dans la société afghane.

*Terre et cendres*, Atiq Rahimi, 2004, film de fiction, tiré du roman éponyme. La silhouette d'une femme nue et terrorisée hante les souvenirs d'un vieil homme : la coutume et le tabou de la nudité ont

---

<sup>161</sup> Nana, la mère de Mariam, commente sa grossesse à la fille illégitime née de sa relation avec le maître de la maison dans laquelle elle est servante. La situation décrite par Nana est loin d'être spécifique des femmes afghanes. In : *A Thousand Splendid Suns*, Khaled Hosseini, Penguin Books, New York, 2007, p.6, traduit en France sous le titre *Mille splendides soleils*.

<sup>162</sup> Cf. Wikipedia : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Les\\_Cavaliers\\_\(roman\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Les_Cavaliers_(roman)).

condamné sa belle fille, surprise au hammam lors d'un bombardement. « Comment oublier la détresse du vieux Dastaguir, qui ne comprend plus rien à ce monde dont les valeurs ont volé en éclats... »<sup>163</sup>

*Osama*, Sediqh Barmak, 2004, film de fiction. A l'époque des talibans, une fillette est habillée en garçon par sa mère, afin de pouvoir gagner un maigre revenu pour la famille. Démasquée par les milices de la vertu, la fillette est mariée de force à un vieux mollâ concupiscent personnifiant la prise de contrôle du corps des femmes sous couvert de conformisme religieux. « Un cri venu du fond de la barbarie, tel est le corps torturé d'une petite fille nommée Osama. »<sup>164</sup> Il importe de comprendre comment ce cas d'espèce – qui n'est pas rare en Afghanistan indépendamment des talibans – est lié aux systèmes de domination du monde contemporain.

*Mille splendides soleils*, Khaled Hosseini, 2007, roman. Après le succès mondial d'un premier roman, *Les cerfs-volants de Kaboul*, cet auteur américain d'origine afghane présente en miroir deux personnages de femmes, Mariam et Laila, représentant l'une la femme soumise et l'autre la femme moderne, qui vont se retrouver mariées au même homme fruste symbolisant, lui, la domination des talibans. Le *happy-ending* de l'histoire surfe sur le *story-telling* de l'intervention américaine en Afghanistan, vendue à l'opinion comme une 'libération' des femmes afghanes et caractérisant les talibans comme seuls causes de leurs malheurs.

*Syngué sabour – Pierre de patience*, Atiq Rahimi, 2008, roman. L'auteur franco-afghan reçoit le prix Goncourt pour ce récit angoissant du face à face entre une femme et son mari despotique.

*L'enfant de Kaboul*, Babrak Akram, 2009, film de fiction. A travers le périple d'un chauffeur de taxi à la recherche de la mère qui a abandonné un enfant dans sa voiture, le film donne à voir les différents lieux contemporains de la vie à Kaboul. En filigrane, il propose le destin de deux femmes, muettes et soumises aux décisions que les hommes prennent pour elles, « ... la place des femmes dans une société en pleine mutation. »<sup>165</sup>

*No more mulberries*, Mary Smith, 2009, roman. Après une longue expérience sur des projets humanitaires en Afghanistan et au Pakistan, l'auteure, occidentale, compose l'histoire improbable d'un couple mixte de médecins qui choisit de s'établir dans un village du Hazâraïat en espérant dépasser les contraintes de la tradition. Elles s'imposent au mari afghan confronté à sa communauté comme à la femme écossaise souvent débordée par leurs implications.

Ce qui ressort de ces représentations pour un public occidental, c'est l'impossibilité à représenter la femme afghane autrement que comme une victime, c'est la glorification du mythe de la modernité, qui

---

<sup>163</sup> Pierre Murat, *Télérama*, 25/03/2006.

<sup>164</sup> Michèle Levieux, *L'Humanité*, 24/03/2004.

<sup>165</sup> Juliette Bénabent, *Télérama*, 10/06/2011.



serait porteuse d'ouverture, de respect et d'égalité des individus, par contraste avec une culture exotique qui les enfermerait dans la tradition. Ce qui émerge en définitive, c'est l'idée de relations fondées sur l'opposition et le rapport de forces, pour lequel le rapport homme/femme est mis en évidence comme un archétype dans le microcosme du domaine privé. Comme si le mythe afghan exorcisait les angoisses grandissantes des habitants du monde 'civilisé'.

Pourtant, dans l'imaginaire afghan, la femme n'est ni opprimée, ni rebelle. Elle est fière, maîtresse d'elle-même et un modèle pour son entourage.

### **1.212. Ministre adjointe des Affaires féminines en Afghanistan**

*Ma tâche est de planter sous la pluie aujourd'hui  
pour qu'il y ait demain des fleurs au jardin.<sup>166</sup>*

Palwasha, née en 1965, est l'aînée d'une famille de neuf sœurs, originaire de Jallalâbâd.<sup>167</sup>

A Jallalâbad dans son enfance, la famille élargie vit dans la facilité de l'aristocratie pachtoune. Palwasha a appris de sa grand-mère, poétesse réputée, à lire, écrire, réciter de la poésie en toutes circonstances, respecter les préceptes de la religion et surtout témoigner d'une égalité d'humeur et d'une compréhension sans bornes pour la diversité humaine. Sa grand-mère est connue pour son art d'arranger les disputes, et de nombreuses familles viennent jusqu'à elle pour bénéficier de sa sagesse.

En 1979, la famille est installée depuis deux ans à Kunduz, dans le nord du pays, où Dâoud, le père de Palwasha, a été nommé directeur d'une école. Elle a treize ans quand son père est emprisonné pour avoir refusé de devenir membre du Parti communiste, le PDPA, au pouvoir depuis presque un an. Dans la prison insalubre et surpeuplée, l'entretien des détenus est à la charge des familles. En l'absence de garçon dans la famille, Palwasha est devenue responsable de la maisonnée de Kunduz, y compris de sa mère, dépassée par les événements, et de sa grand-mère, déjà trop âgée pour prendre physiquement en main les opérations mais témoignant toujours d'une force de caractère remarquable. Palwasha en a hérité. C'est elle qui va à la prison pour apporter à son père les denrées nécessaires à sa survie. Elle se fait un devoir d'interpeller le directeur de la prison pour lui faire honte alors qu'elle est à peine plus haute que l'arme qu'il tient à son côté. A sa deuxième visite, Palwasha obtient gain de cause : son père est libéré.

---

<sup>166</sup> *Landay* (poème en deux vers) de la grand-mère de Palwasha.

<sup>167</sup> Pour l'histoire de Palwasha Kakar, voir notamment : "Cradled in Her Arms : Stories of the Life and Work of Palwasha Kakar of Afghanistan", Heather Farrell, Joan B. Kroc Institute for Peace & Justice, 2006, 53 p. Certains détails non contenus dans ce texte sont issus de conversations privées avec Palwasha Kakar.

Avec le début de la guerre entre troupes gouvernementales et *moudjabiddin*, Palwasha et ses sœurs ne peuvent plus aller à l'école. Palwasha passe son temps à lire de vieux numéros de magazines féminins en provenance d'Iran. Comme la situation empire, et que la famille ne peut retourner à Jallalâbad tenue par les communistes, où leur maison a été pillée, tout le monde s'installe à Kaboul. Pour nourrir sa famille et continuer à envoyer ses filles à l'école sans se compromettre avec le PDPA, Dâoud cumule une activité de professeur – le matin – et une autre de secrétaire particulier – jusque tard dans la soirée. Palwasha aide à compléter le revenu familial en donnant des cours particuliers aux fillettes du voisinage.

Après ses années de lycée, Palwasha devient animatrice stagiaire à la radio, grâce à sa voix formée à la poésie. Mais son refus d'adhérer au PDPA lui coûte un poste permanent. Elle entreprend alors un cursus de sciences sociales à l'université de Kaboul, pour quatre ans de vie heureuse et sans souci (de 1984 à 1988), sans conscience du fracas qui déchire son pays. Une fois diplômée, quelques mois après la mort de sa grand-mère, Palwasha accepte le mariage proposé par ses parents tout en espérant exercer une activité d'enseignement.

Kabir, son mari, occupe à Jallalâbad une confortable fonction bancaire. Palwasha exerce à Kaboul, tout en mettant au monde son premier fils, qu'elle fait garder dans la journée. Chaque semaine, un rituel s'établit pour prendre par téléphone, dans une cabine publique, des nouvelles de son mari pour lequel elle craint à chaque fois le pire car les combats font rage en Nangarhâr. C'est, pour quatre ans, le meilleur compromis de vie qu'ils ont trouvé, entre autres possibilités comme partir tous se réfugier au Pakistan ou que Kabir accepte un poste à Kaboul en échange d'une adhésion au PDPA.

En 1992, à la chute du régime communiste, Palwasha et ses deux jeunes fils habitent toujours Kaboul alors que commencent la guerre civile et les bombardements de la ville par les *moudjabiddin*. Au bout de deux mois, elle décide de retourner à Jallalâbad, où elle ne peut plus travailler comme enseignante en raison des normes imposées par les *moudjabiddin*. Elle est alors embauchée par l'UNICEF comme éducatrice à la santé des mères dans les villages voisins. Elle prend conscience de l'isolement extrême des familles rurales. Elle s'attache à créer des groupes de femmes pour décider collectivement d'équipements communautaires à faire financer par les O.N.G., avec un immense succès pendant trois ans.

En 1997, les talibans investissent Jallalâbad. Palwasha ne peut plus sortir pour travailler, et a l'impression d'abandonner les femmes auxquelles elle ne peut plus servir d'intermédiaire. Elle se met à porter une *bourqa* et à écrire les histoires de femmes opprimées par le régime des talibans, que lui raconte Kabir. Elle reprend du travail avec l'UNICEF pour une campagne de vaccination, à partir de quoi elle participe à la mise en place d'écoles clandestines pour les filles. Découverte par les talibans, elle se réfugie au Pakistan pour trois mois au bout desquels toute la famille déménage à Hérât, dans l'ouest de l'Afghanistan, où elle espère ne pas être reconnue et recommence à travailler avec l'UNICEF. C'est à Hérât que la famille de Palwasha apprend les événements du 11 septembre 2001. Quelques semaines plus tard,

alors que les bombardements font rage, ils se réfugient encore au Pakistan, jusqu'à ce que le calme soit revenu.

A l'instauration du gouvernement provisoire fin 2001 est créée la Commission afghane indépendante des droits de l'homme (AIHRC). Palwasha pose sa candidature au bureau de Hérât, où elle est embauchée à la section des droits des femmes. Sa fonction concerne principalement l'enregistrement des histoires des plaignantes, mais elle s'implique personnellement pour essayer de trouver des solutions aux situations désespérées qu'elle rencontre. Trois ans plus tard, elle est nommée chef du bureau de l'AIHRC à Jallalâbad, où elle déménage avec son plus jeune fils, alors que Kabir reste à Hérât avec leurs trois fils aînés qui y vont à l'école.

C'est en 2007 que Palwasha est appelée par le président Karzaï pour occuper à Kaboul la fonction de ministre adjointe des Affaires féminines, chargée de l'administration et des finances : ce poste est réservé à une Pachtoune pour faire équilibre à celui de la Ministre en titre, attribué à une Hazâra. Malgré de grandes ambitions, la fonction est difficile à remplir, en raison d'une part d'un manque général de compétences des personnels qui empêche la réalisation de projets de développement – et entraîne l'inutilisation des budgets correspondants, et d'autre part d'incessantes luttes d'influence ethnique dans l'administration du ministère. La famille de Palwasha, réunie à Kaboul à partir de 2007, est de nouveau divisée parce que les responsabilités de haut fonctionnaire exposent à des représailles. Tous sont maintenant réfugiés à l'étranger.

Entretiens, le père de Palwasha, qui se déclarait jusque-là satisfait d'avoir neuf filles et un grand nombre de petits-enfants, a épousé une jeune femme dans l'espoir d'avoir enfin un héritier mâle. Cette situation touche particulièrement Palwasha, son mari et ses fils, car la coutume pachtoune veut que les hommes qui épousent les filles d'une famille sans garçons soient considérés comme les fils de la famille : leur mariage est matrilocal, et l'aîné des gendres a la préséance – ce qui tomberait si un fils naissait.

*Le cas de Palwasha est l'exemple d'une femme qui bénéficie du soutien de son entourage et reste très respectueuse des pratiques traditionnelles, même si elles contreviennent à son indépendance.* Il présente un certain nombre de traits généralisés à l'ensemble des femmes afghanes.

La *préférence pour la naissance d'enfants mâles* est issue du sentiment que les garçons, devenus adultes, pourront assurer la tranquillité et la subsistance de leurs parents à un âge avancé, une sorte d'assurance vieillesse. Néanmoins, les familles sans garçon sont souvent l'occasion de révéler les tempéraments affirmés de certaines filles, comme ce fut le cas pour Palwasha.

Les *mariages arrangés* par les parents sont pratiqués et préférés dans toutes les couches sociales et s'imposent aux garçons comme aux filles. Une origine sociale en harmonie est considérée comme une meilleure garantie que celle d'un mariage d'élection, dont les risques intrinsèques s'ajoutent aux risques

qu'ils font courir au patrimoine des familles. Pour préserver le patrimoine, le mariage entre cousins est le plus valorisé.

Alors que le vingtième siècle avait vu une libéralisation progressive de la condition des femmes, la tendance à *restreindre les droits* est arrivée avec les *moudjabiddin*, une influence qui s'est fait sentir dès les années quatre-vingt dans les camps de réfugiés. Les mesures édictées par les talibans étaient une continuation de celles prônées par la Résistance anti-soviétique.

Dans la classe politique issue des accords de Bonn en 2001, les *femmes de pouvoir* sont plus les représentantes de leur clan d'origine que des individus dotés d'une capacité d'action. Elles subissent alors les menaces concernant leur groupe, auxquelles peuvent s'ajouter celles qui s'adressent à leur action en faveur des femmes, souvent considérée comme contraire à l'ordre social.

D'autres exemples permettent de percevoir la situation des femmes de générations antérieures ou de milieux moins favorisés.

### 1.213. Femmes afghanes aux prises avec la coutume

*"La femme apporte l'initiative, l'ordre, la gentillesse, la force, l'intelligence.  
La femme est un individu, une mère avant tout, le cœur d'un système.  
Derrière chaque grand homme il y a une grande femme.  
La difficulté est sous-jacente pour les fanatiques religieux, par peur de perdre leur autorité, par sentiment de supériorité.  
La prise de conscience des femmes les remettrait en question.  
Si les femmes pouvaient éduquer leurs enfants comme elles le veulent, ça changerait la société."  
Yasmin, enseignante (2005)<sup>168</sup>*

*"Maintenant que le gouvernement est islamique, on pourrait appliquer l'égalité.  
Mais il y a des mollâs qui ne connaissent pas l'islam, et qui enregistrent des mariages forcés."  
Abou Baker, juriste islamique (2005)<sup>169</sup>*

Les coutumes afghanes varient selon les ethnies, notamment en matière de droits des femmes, et sont largement différentes des préceptes de la *chari'a*, elle-même faisant référence à une jurisprudence différente selon qu'elle s'applique à des sunnites ou des chiïtes. Leur application réelle dépend largement du contexte de chaque événement et varie de cas à cas.

***Le mariage de la poétesse (environ 1940)***<sup>170</sup> Sahera Mahwe, elle-même sœur d'un poète réputé et née dans un milieu où les femmes jouissaient d'une liberté, sinon d'un prestige, incontestables, ne

---

<sup>168</sup> Interview de Yasmin, Kaboul, 27/07/2005.

<sup>169</sup> Interview de Abou Baker, Kaboul, 12/07/2005.

<sup>170</sup> Sahera Mahwe est la grand-mère de Palwasha Kakar. Communication personnelle, Paris, mars 2005.

souhaitait pas se marier. Pourtant, elle attira le regard d'un prétendant de haut rang, conseiller du Roi, qu'il était impossible d'écarter sans attirer le déshonneur sur sa famille. L'idée était d'autant plus déplaisante à la jeune femme que l'homme était déjà marié. Aussi, pour obtenir l'accord de sa dulcinée, le futur mari se plia-t-il à la rédaction d'un contrat de mariage qui stipulait qu'il n'aurait pas d'autre épouse.

Les fonctions du mari menèrent la famille à Kandahâr, où il était gouverneur. A côté du palais du gouvernement était la prison, et dans la prison un prisonnier d'Etat qui recevait la visite de sa famille pour lui assurer sa subsistance. Un jour se présenta à la prison une des filles du prisonnier, que le gouverneur vit au passage : il la complimenta pour sa tenue et son sens du devoir et lui demanda son nom. Quelques temps plus tard, une fois le prisonnier libéré, un cortège arriva à la maison du gouverneur : un chameau tout harnaché de rouge portait un palanquin et une jeune fille parée pour un mariage. L'ancien détenu ne pouvait envisager d'autre union pour sa fille que le mariage avec l'homme qui l'avait remarquée, une question d'honneur. Sahera Mahwe, au fait des traditions pachtones, dut en convenir.

Plus tard encore, c'est une autre demoiselle locale qui revendiqua de devenir l'épouse du gouverneur, une requête auquel aucun homme d'honneur pachtone ne saurait se soustraire, selon le principe du *nanawâti*.<sup>171</sup> C'est ainsi que la poétesse devint malgré elle la co-épouse d'un homme qui avait quatre femmes.

**Veuve courage (1950)**<sup>172</sup> Zohra, une jeune fille pachtone avait été mariée à un haut fonctionnaire de l'administration royale à Kaboul. A trente ans, elle avait donné déjà six enfants à son mari, et portait le dernier quand elle fut laissée veuve par accident. C'est alors qu'arrivèrent de Kandahâr ses frères venus chercher la famille : la coutume de relever les orphelins s'accompagne de la récupération de l'héritage, fort conséquent en l'occurrence. La veuve s'opposa à sa famille, car elle voulait que ses enfants soient élevés à Kaboul, où ils pourraient continuer d'aller à l'école. Elle se présenta alors au juge des Affaires familiales accompagnée de tous ses enfants, pour soutenir qu'elle saurait s'occuper elle-même de l'entretien de sa famille, pour peu qu'on lui fasse confiance et qu'on lui laisse le patrimoine de feu son mari. Le juge lui donna raison. Les enfants, devenus grands, continuent à affirmer qu'ils doivent tout à leur mère.

**Mariage par correspondance (1969)**<sup>173</sup> Selon les dernières volontés de sa mère, Bibi, la fille aînée d'une fratrie de Kaboul se met en quête d'une épouse étrangère pour son plus jeune frère âgé de 19 ans. Elle rend visite à une jeune femme occidentale installée à Kaboul avec son mari coopérant, et toutes deux discutent d'une possible fiancée en Europe. Une fois identifiée une jeune fille avec les caractéristiques

---

<sup>171</sup> Une femme qui recherche le mariage d'un homme se présente à sa porte et étend son châle par terre devant lui. Elle remet ainsi son honneur entre ses mains, et l'homme d'honneur doit l'accepter.

<sup>172</sup> Communication personnelle, Kaboul, 2007.

<sup>173</sup> Communication personnelle, Kaboul, 2007.

souhaitées, la grande soeur entreprend de lancer une procédure officielle de demande en mariage, à l'afghane : un intermédiaire afghan habitant la même ville en Europe est chargé de délivrer une lettre argumentant la qualité de la proposition, accompagnée de cadeaux. Les cadeaux ne sont pas retournés, ce que la partie afghane interprète comme le début d'une négociation. Au bout de plusieurs années, alors que les relances de la partie afghane restent toujours sans suite, l'intermédiaire propose sa propre sœur en compensation comme épouse pour le jeune homme à Kaboul.

**Mariage de remplacement (environ 1970)**<sup>174</sup> Une jeune fille avait été promise en mariage, mais souhaitait épouser un autre jeune homme que le fiancé choisi par ses parents. La famille de la jeune fille voulait rompre les fiançailles, mais celle du jeune homme exigeait en *badal* (échange) deux autres filles, afin de réparer en outre la blessure d'honneur qui leur était infligée. L'arbitrage d'une ancienne respectée aboutit à l'offre d'une seule fille en remplacement, au motif que l'islam n'encourageait pas la polygamie.<sup>175</sup>

**Mariage d'orpheline (1998)**<sup>176</sup> Une veuve et sa fille, Najeeya, sans autre famille, étaient obligées de sortir ensemble pour faire les courses. Un jour qu'elles rentraient ensemble du marché, un *tâleb* les suivit jusqu'à la maison et déclara à la mère : « Puisque cette fille n'a pas de père, j'ai l'intention de l'épouser. » La mère protesta car sa fille n'avait que onze ans. Alors l'homme proposa une forte somme d'argent, qui leur permit de subvenir à leurs besoins jusqu'au mariage de Najeeya, deux ans plus tard.

**Viol (1998)**<sup>177</sup> Dirhani était allée chercher de l'eau au puit avec une jarre. S'y trouvait alors le fils d'un notable religieux local, qui devait, lui, rapporter chez lui trois jarres. Il demanda à la jeune fille de l'aider à porter son propre fardeau, ce qu'elle accepta non sans réticence par peur d'inquiéter sa mère ou d'être vue marchant avec un étranger. Une fois à la porte de la maison du garçon, Dirhani posa la jarre qui lui était destinée. Il lui demanda alors de la porter à l'intérieur afin d'éviter cette charge à sa propre mère. C'était un piège pour abuser d'elle après qu'il eut verrouillé la porte. Une fois la famille de la jeune fille informée du viol, ils cherchèrent à sauver l'honneur par un mariage. Mais le garçon nia, et sa famille fit courir le bruit de la conduite 'impudique' de la jeune fille. Le *mollâ* la fit alors lapider pour *zina* (adultère).

**Polyandrie (2004)**<sup>178</sup> Rokhshanna avait été mariée à un homme vivant dans un village non loin de la frontière iranienne. Peu de temps après leur mariage, l'homme disparut, et l'épouse resta à vivre

---

<sup>174</sup> Cf. Heather Farrell, *op. cit.*, p.10.

<sup>175</sup> C'est ainsi que les musulmans libéraux expliquent le verset IV, 3 du Coran : « Si vous craignez de ne pas être équitables à l'égard des orphelins... Epousez, comme il vous plaira, deux, trois ou quatre femmes. Mais si vous craignez de n'être pas équitables, prenez une seule femme ou vos captives de guerre. Cela vaut mieux pour vous, que de ne pas pouvoir subvenir aux besoins d'une famille nombreuse. »

<sup>176</sup> Cf. Heather Farrell, *op. cit.*, p.33.

<sup>177</sup> Cf. Heather Farrell, *op. cit.*, p.34/35.

<sup>178</sup> Cf. Heather Farrell, *op. cit.*, p.45/48.

plusieurs années avec sa belle famille, qui la maltraitait. Au bout de neuf ans, ils la jetèrent dehors, munie d'une lettre déclarant la nullité de son mariage. Rentrée dans sa propre famille, la jeune femme trouva un nouveau mari qui la traitait bien. Peu après la naissance de son premier enfant, l'ancien mari ressurgit à la faveur d'une amnistie générale qui vida les prisons iraniennes, où il était détenu pour trafic de drogue. Furieux d'avoir été divorcé contre son gré, le premier mari en contesta la validité, car effectivement l'acte n'avait pas été entériné par une autorité religieuse.<sup>179</sup> Rokhshanna chercha à obtenir un divorce légal, mais une milice aux ordres du premier mari se présenta chez elle pour l'emmener. Elle s'aspergea alors d'essence et s'immola par le feu.<sup>180</sup>

**Célibat (2006)**<sup>181</sup> Une jeune femme kaboulie de 25 ans, parlant anglais pour l'avoir appris au Pakistan quand sa famille y était réfugiée, travaille comme gestionnaire financière dans des ONG où l'on apprécie ses compétences et sa bonne humeur. Son salaire confortable est entièrement remis à ses vieux parents. Ses frères sont encore étudiants. Après le bureau, elle rentre rapidement pour s'occuper de la maison familiale et du dîner ; ses jours de congé passent au ménage. Quand on lui demande si elle souhaiterait être indépendante ou se marier, elle répond que ses parents décideront ce qui est bien pour elle et lui choisiront un mari le moment venu.

Ainsi la femme en Afghanistan est-elle principalement définie par le mariage. Ainsi, les histoires de femmes afghanes opprimées précèdent-elles et suivent-elles largement la période où les talibans contrôlaient le pays. Ainsi les résolutions de litiges favorables aux femmes ont-elles pu advenir en tout temps. Ainsi ont toujours existé en Afghanistan des femmes dont le statut était confortable sinon envié.<sup>182</sup> Ainsi la situation générale des femmes en Afghanistan dépasse-t-elle largement un contexte historique, ethnique ou géographique. Ainsi la question de la condition féminine en Afghanistan est-elle aussi celle de la situation générale de la population et ne peut-elle être indépendamment traitée.

Il convient alors d'ajouter aux représentations individuelles de la 'question' de la femme en Afghanistan – par l'exemple ou par la fiction – une analyse 'rationnelle' de la situation.

---

<sup>179</sup> La *charia* prévoit qu'une femme peut obtenir le divorce après plus de quatre ans sans nouvelles de son mari. La coutume l'interdit.

<sup>180</sup> Le suicide des femmes par le feu, en s'aspergeant d'hydrocarbure domestique, est une pratique qui s'est répandue en Afghanistan depuis le début des années 2000 à partir de l'est du pays, en particulier la ville d'Hérât. Pour l'année 1388 (mars 2009 à mars 2010) le ministère des Affaires féminines a recensé 103 cas, dont la plupart se sont terminés par la mort, un chiffre sous-évalué en raison du nombre de cas non rapportés. Cf. « Afghanistan : When Women Set Themselves on Fire », Abigail Hauslohner, *Time*, 07/07/2010.

<sup>181</sup> Communication personnelle, Kaboul 2007.

<sup>182</sup> Voir aussi : Isabelle Delloye, *Femmes d'Afghanistan*, Phébus, Paris, 2002.

## 1.22. Une situation générale catastrophique entretenue par l'insécurité

*"Je suis bouleversée par la tristesse des femmes à la naissance d'une fille.  
Mais certaines sont prêtes à élever leurs filles autrement, à leur donner une éducation pour qu'elles aient le choix."  
Geneviève, sage-femme française (2005)<sup>183</sup>*

Avec l'accord de Bonn en 2001, les obligations faites au nouveau gouvernement en échange du soutien de la communauté internationale à la reconstruction du pays faisaient figurer en première place une injonction à l'amélioration de la situation faite aux femmes, en commençant par des mesures législatives et contractuelles.

La première étape fut la ratification par l'Afghanistan, le 5 mars 2003, de la convention internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (CEVAW). La retranscription législative des obligations de l'Afghanistan en la matière intervint beaucoup plus tardivement, avec la promulgation en août 2009 de la loi pour l'élimination des violences à l'égard des femmes (loi EVAW). La deuxième étape fut l'inscription à l'Article 22 de la Constitution de janvier 2004 d'une mention rendant explicite l'égalité des droits et devoirs des hommes et des femmes devant la Loi nationale.

Ces mesures juridiques ont officiellement fait passer la pratique gouvernementale de la justice d'une situation où, dans la plupart des cas, les violences à l'égard des femmes n'étaient tout simplement pas considérées par les personnels judiciaires parce qu'elles seraient de l'ordre de la sphère 'privée' à, dans l'idéal, un embryon de justice pour les femmes, avec des unités spéciales d'instruction et de jugement des affaires de violence familiale. Une femme battue ne serait plus essentiellement une femme qui désobéit à son mari. Une jeune fille qui s'enfuit pour éviter un mariage imposé ne serait plus seulement une fille qui manque de respect à son père. Une femme violée ne serait plus obligatoirement une provocatrice. Toutes ces situations ne seraient plus simplement considérées comme des atteintes à l'honneur du chef de famille, et parfois objets de 'crimes d'honneur'. En théorie, les femmes ne devraient plus se retrouver elles-mêmes accusées d'impudeur ou même soumises à la violence par les agents de l'autorité publique pour avoir commis ces 'crimes' ou avoir cherché à s'en dédouanner en recherchant leur protection. La réalité est hélas peu réjouissante.

**Violence et enfermement.** Comme le règlement coutumier des litiges est tout simplement ignoré par la Constitution, et comme le ministère de la Justice et la Cour suprême refusent de prendre en compte dans leur sphère de réflexion l'existence des pratiques traditionnelles de résolution des conflits, les cas – fréquents – de recours à la vengeance (*badal*, littéralement 'échange') pour un crime de sang, et les vendettas interminables (*douchmâni*) qui s'ensuivent, continuent à prospérer. En conséquence les cas –

---

<sup>183</sup> Interview de Geneviève, Kaboul, 17/05/2005.



heureusement rares – de cession de filles (*badal-é soulb*, *bad-dâd* ou *swâra*) pour éteindre les hostilités continuent à exister.<sup>184</sup> C'est l'une des raisons qui lient la situation faite aux femmes à l'insécurité. Ce n'est pas la seule.

L'aspect patriarcal de la structure sociale est lié au rôle de gardienne des traditions assigné à la femme, qui doit les transmettre aux enfants qu'elle élève : ces traditions sont perçues comme la meilleure façon de protéger le groupe dans un contexte de violence généralisée. De fait, quand les conflits prennent un caractère tribal ou ethnique, les femmes sont attaquées, violées ou tuées, précisément parce qu'elles sont comprises comme le cœur du groupe adverse, la fibre de sa cohésion.<sup>185</sup> Cette perception amplifie le *réflexe de protection des hommes à l'égard des femmes*, et augmente donc leur propension à l'enfermement par mesure de protection. La violence externe et le réflexe de protection sont à l'origine de la coutume du *parda* (rideau), qui impose la séparation stricte des sexes en dehors de la sphère privée.

Premier niveau de l'enfermement (niveau physique) : les femmes sont tenues enfermées pour éviter que l'extérieur, perçu comme menaçant, ne s'intéresse à elles. Deuxième niveau de l'enfermement : les femmes sont découragées de s'intéresser au monde pour éviter que leur curiosité ne les mette en position de risque à l'extérieur, où elles ne sont plus protégées (niveau psychologique). Troisième niveau de l'enfermement : les femmes sont punies de s'intéresser au monde car elles augmentent ainsi les charges de l'homme de leur famille (père, frère ou mari) responsable de leur protection (niveau moral). Quatrième niveau de l'enfermement : les femmes sont considérées comme mineures pour toutes les raisons précédentes, leur affirmation contraire met en cause la capacité de l'homme chef de famille à assurer ses devoirs de protection et les expose à des 'crimes d'honneur' (niveau sociétal).

Cette *imbrication extrêmement forte de la sécurité avec la condition féminine* explique pourquoi l'intervention internationale à partir de 2001, après une courte embellie de la situation des femmes en Afghanistan en raison du départ des talibans, a contribué à une nouvelle dégradation au fur et à mesure de l'augmentation de la présence de troupes étrangères, de la prise de contrôle du champ politique par les chefs de guerre et de l'inflation en parallèle des infiltrations de djihadistes. « Chaque fois que des officiels occidentaux sont passés dans mon pays, ils ont généralement rencontré un groupe de femmes favorables au gouvernement. Pour moi, elles ne représentent pas les femmes afghanes et ne veulent même pas connaître la profondeur de leurs problèmes. Elles ne prennent jamais la défense des femmes victimes de violences ou de contraintes brutales, des femmes qui n'ont aucun droit dans le véritable Afghanistan, celui qui entoure leurs maisons gardées par des hommes armés. Et quand ces potiches se mettent à parler pour toutes les femmes afghanes et sont brandies comme des symboles de nos 'progrès', elles font partie du problème, » affirme

---

<sup>184</sup> Cette question est traitée en détail en 3.2.

<sup>185</sup> Cf. Jean-Luc Racine, « Introduction à : *La question identitaire en Asie du Sud. Histoire, culture et politique* », Editions EHESS, Paris, 2001, pp.11-44.

Malalai Joya,<sup>186</sup> qui ajoute : « Nous ne sommes pas un peuple impuissant, nous avons été capables de gérer nos propres affaires, et les femmes n'ont pas toujours été aussi atrocement privées de droits. Ceux-ci ont dramatiquement reculé par la faute des grandes puissances, de leur politique, de leurs interventions, et parce qu'elles ont soutenu les éléments les plus extrémistes d'Afghanistan, »<sup>187</sup> ce qui fait référence à l'accumulation des conflits où l'Afghanistan a été, est encore pris en charnière entre les grandes puissances, et qui s'accompagnent de restrictions exponentielles successives de la capacité d'action des femmes.

**Développement et démocratie.** Les outils internationaux d'évaluation comparative des performances des pays du monde selon un certain nombre de critères – développement, démocratie, économie – incluent tous des paramètres tenant compte de la situation faite aux femmes selon ces critères. Mais pour autant que les scores concernant les femmes soient consternants, ceux de la population afghane en général sont tout aussi préoccupants. On peut ainsi parler d'une précarité alimentaire, sanitaire et sociale qui touche l'ensemble de la population et augmente le sentiment général d'insécurité, et donc les réflexes de protection des hommes envers les femmes, et partant leur enfermement, dans une sorte de cercle vicieux.

L'indicateur du développement humain (IDH), publié chaque année par le Programme des Nations unies pour le Développement, rassemble en un seul toute une série d'indicateurs et permet de classer entre eux les pays, en une sorte de 'tableau d'honneur' de la prospérité. En 2011, l'Afghanistan se situe à la 172<sup>ème</sup> place sur une liste de 187 pays.<sup>188</sup> L'espérance de vie à la naissance est évaluée à 48,7 ans<sup>189</sup> avec un déficit d'espérance de vie des femmes dû à un taux de mortalité périnatale les plus élevés au monde. De fait, la mortalité maternelle est augmentée par le réflexe d'enfermement des femmes, et l'interdiction qui leur est faite de se montrer à des hommes étrangers à leur famille, y compris les personnels médicaux. Le taux de scolarisation est évalué à 60%, le nombre moyen d'années de scolarité des personnes de plus de 25 ans à trois ans, l'ensemble avec une forte disparité défavorable aux femmes. De fait, la scolarisation des filles est empêchée par l'insécurité des trajets et le manque de professeurs de sexe féminin, ce qui est en soit un cercle vicieux : pas de petites filles à l'école, donc pas de femmes éduquées pour devenir enseignantes ou médecin, donc pas de petites filles à l'école.

Si les calculs du PNUD permettent d'estimer le PNB afghan par habitants à 1.200 USD en 2011, aucun chiffre sur les indicateurs de pauvreté n'est disponible, sans doute parce qu'il est impossible de conduire en Afghanistan une étude qui permettrait d'en produire les bases. Un autre observateur, le Front

---

<sup>186</sup> Malalai Joya, *op. cit.*, p.290.

<sup>187</sup> Malalai Joya, *op. cit.*, p.291.

<sup>188</sup> Voir diagramme en annexe U.

<sup>189</sup> On se permettra un doute sur la fiabilité de la décimale, alors que la population n'a jamais fait l'objet d'un recensement et que l'enregistrement des naissances et des décès n'est pas obligatoire.

monétaire international, donne le produit intérieur brut par habitant pour l'Afghanistan à 956 USD en 2011, au 172<sup>ème</sup> rang sur 183 pays.<sup>190</sup> De fait, en situation de pénurie, la répartition de la nourriture favorise les garçons qui pourront rapidement devenir des bras pour améliorer le revenu de la famille.

Similairement, l'index de démocratie est mis en forme par The Economist Group, à partir de notes données aux institutions politiques d'un pays selon un certain nombre de critères se référant au modèle occidental. Il donne en 2011 l'Afghanistan à la 152<sup>ème</sup> place pour 167 pays. Pour cinq critères pour lesquels la note maximale est de 10, l'Afghanistan obtient la note de 2,50 en ce qui concerne le processus électoral et le pluralisme ; 0,79 pour le fonctionnement des institutions ; 2,78 pour la participation politique ; 2,50 pour la culture politique et enfin 3,82 pour les libertés civiles – un score exceptionnellement bon à ce niveau de l'index – ce qui aboutit à une note générale de 2,48. L'Afghanistan est ainsi classé dans le groupe des régimes autoritaires, en dépit des efforts importants de la communauté internationale depuis 2002 pour instituer une démocratie. Bien que la note de l'Afghanistan soit restée stable depuis 2010, son rang dans le classement mondial a perdu deux places.

D'un point de vue émique, c'est l'AIHRC qui produit un rapport sur les droits économiques et sociaux, dont la cinquième édition a été publiée en décembre 2011 à partir d'entretiens individuels menés dans les 34 provinces du pays.<sup>191</sup> La présidente de la Commission, Sima Samar,<sup>192</sup> constate : « Ce rapport exprime clairement que le gouvernement afghan a obtenu des succès relatifs dans certains services, tels que l'éducation et la santé, mais il subsiste un certain nombre d'incohérence entre ceux-ci et les autres droits économiques et sociaux. Bien que l'Afghanistan ait déroulé de bonnes politiques publiques ces dernières années, elles n'ont pas produit d'amélioration significative de revenu de la population, un nombre important de personnes continuent à endurer une extrême pauvreté et le chômage, et environ la moitié des enfants en âge scolaire sont privés de leur droit à l'éducation. Ce rapport établit que c'est l'aggravation de l'insécurité et le manque de compétence des institutions gouvernementales, en particulier le système judiciaire et l'administration de la justice, qui ont limité la mise en œuvre des politiques publiques, l'aboutissement des engagements du gouvernement et la délivrance de la justice. »<sup>193</sup>

---

<sup>190</sup> Notons que pour la même période le Qatar a un PIB par habitant de 102.943 USD, les États-Unis de 48.387 USD et la France de 35.156 USD (source FMI).

<sup>191</sup> Afghanistan Independent Human Rights Commission, « Fifth Report – Situation of Economic and Social Rights in Afghanistan », Qaus 1390 (novembre/décembre 2011).

<sup>192</sup> Médecin, hazâra née en 1957 dans la province de Ghazni, Sima Samar a été la première ministre des Affaires féminines de l'administration Karzaï (de décembre 2001 à 2003). Elle a été nommée présidente de l'AIHRC à sa création. En 2005, elle a été nommée rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan.

<sup>193</sup> Rapport AIHRC, *op. cit.*, p.2.

De manière plus factuelle, le rapport donne un taux de chômage dans la population active de 34,5%, et précise que 32,1% des travailleurs reçoivent un salaire journalier de moins de cinquante afghanis (environ un dollar). La prévalence de la main-d'œuvre féminine dans l'administration gouvernementale aurait diminué de 11,2% depuis le premier rapport, en 2005. Environ 1,9 millions d'enfants entre 6 et 17 ans travaillent, et le plus souvent à plein temps dès 12 ans. La population des enfants travailleurs a augmenté de 3% en un an. Environ 16.000 enfants vivent dans 70 orphelinats, un nombre en forte augmentation. Près de 15% des familles sont à la charge de femmes seules.<sup>194</sup>

Selon l'enquête, le nombre de cas rapportés de mariages forcés ou de violence familiale est en augmentation, mais le nombre de fuite hors du domicile a diminué. « Bien que le mariage après fuite des futurs conjoints ne soit pas un crime selon la loi, les cours afghanes les traitent avec des pratiques variées. Pour certaines, ils sont même considérés comme des crimes, à tel point que la femme puisse être accusée d'adultère et son compagnon d'enlèvement, à l'encontre des termes de l'Article 435 du Code pénal afghan. »<sup>195</sup>

Environ 70% des personnes interrogées habitent une maison en propriété, mais 6,8% des répondants ont déclaré avoir été, durant l'année en cours, illégalement expropriés de leur domicile. 62,6% des interviewés ont déclaré avoir des problèmes d'accès à l'eau, un chiffre en augmentation par rapport à l'année précédente, dont 16% qui doivent marcher au moins un kilomètre pour se procurer de l'eau.

Bien que l'école soit obligatoire, l'étude montre que seulement trois-quart des garçons et deux-tiers des filles vont régulièrement à l'école. Si l'éloignement de l'école (20%) et le manque de qualité de l'éducation (17%) sont cités comme cause de défection, c'est pour les garçons l'obligation de travailler (près de 50%) la principale cause (elle est de 20% pour les filles). Le facteur culturel intervient pour les filles avec plus de 10% des défections dues au manque d'enseignants femmes, et presque 8% dues à une interdiction familiale. Les statistiques du ministère de l'Éducation indiquent que seulement 9% de filles font parties des 117.000 élèves sortis en 1389 du système scolaire après 12 années d'éducation.

Il convient de se pencher plus particulièrement sur cette question de la scolarisation des enfants, qui est symptomatique de la situation générale de l'Afghanistan. En effet, la scolarisation des enfants est rendue difficile principalement pour des *raisons économiques* : les enfants doivent travailler pour aider leurs familles, une obligation qui s'impose d'abord aux garçons, mais qui reste quand même la première cause de défection pour les filles, avec un écart important entre les deux sexes. C'est alors qu'apparaît le facteur 'culturel' ou 'familial', qui s'inscrit dans cet écart. Pourquoi les petites filles sont-elles découragées par leur

---

<sup>194</sup> « L'UNIFEM a pris la mesure de la souffrance des Afghanes dans une étude qui concluait que soixante-cinq pour cent des cinquante mille veuves de Kaboul estimaient que le suicide était la seule issue qui s'offrirait à elles pour mettre un terme à leur détresse.» Malalai Joya, *op. cit.*, p.311.

<sup>195</sup> Rapport AIHRC, *op. cit.*, p.19.

milieu d'aller à l'école ? Comment les 17% de défections 'culturelles' peuvent-elles expliquer que seulement 9% seulement des élèves sortant de l'enseignement secondaire soient des filles ? Le premier facteur explicatif est celui de *l'insécurité* : les petites filles restent chez elles parce que leurs familles craignent pour leur sécurité, et ce risque s'accroît avec l'âge.

Le deuxième facteur est celui du *mariage précoce* : les statistiques de l'ANDS<sup>196</sup> indiquent que 57% des mariages sont pratiqués avec des femmes n'ayant pas atteint l'âge légal du mariage, soit 15 ans.<sup>197</sup> « Les cas portés devant les bureaux provinciaux et régionaux de l'AIHRC indiquent que les raisons courantes de mariages d'enfants sont les dettes de la famille, le jeu, la pauvreté, la destitution, le *bad* et le *badal*.»<sup>198</sup> Si les deux dernières sont effectivement des raisons culturelles, les premières renvoient à l'évidence à des raisons économiques.

On gardera alors la sécurité et les raisons économiques – des questions de survie des familles, comme premier élément à prendre en compte dans les revendications d'égalité de la population afghane en général.

La situation des femmes afghanes ne peut néanmoins pas être associée à une misogynie généralisée. On a vu qu'elle est liée à la sécurité. Les rapports de pouvoir inter-ethniques se manifestent également dans le débat sur l'égalité, et les femmes y ont leur part.

---

<sup>196</sup> ANDS : Afghanistan National Development Strategy. Ce chiffre est cité dans le rapport de l'AIHRC, *op. cit.*

<sup>197</sup> Selon le Code de procédure criminelle afghan, la capacité maritale est de 18 ans pour les garçons, de 16 ans pour les filles, un âge rapporté à 15 ans sous condition d'autorisation paternelle.

<sup>198</sup> AIHRC, *op. cit.*, p.53. Le *bad* ou *bad-dād* (littéralement 'donné pour un mal') est la coutume qui consiste à donner en mariage une fille pour éteindre la vengeance consécutive à un crime de sang. Le *badal* (pratique du talion) en matière de mariage consiste à échanger des mariages entre deux familles. Ces pratiques seront présentées et commentées plus en détail par la suite.

### 1.23. Le genre ou l'ethnie,<sup>199</sup> vecteurs concurrents de contrôle (in)égalitaire des individus

"À l'époque des moudjahidin les discriminations ethniques sont devenues visibles parce que c'était une réaction contre les discriminations subies par le passé. Les talibans ont encore amplifié cette tendance, mais les gens n'en veulent plus, ils veulent que leurs enfants soient éduqués. Ceux qui font la guerre pour acquérir des privilèges ethniques sont des criminels."  
Ouafa, médecin (2005)<sup>200</sup>

Dès l'apparition de la sociologie des organisations comme discipline contribuant au monde économique, la notion d'appartenance culturelle en tant que déterminant des comportements des individus a été mise en doute.<sup>201</sup> Il importe alors de repérer quels sont les enjeux qui font prendre le pas des revendications identitaires sur les choix individuels.

Les Hazâras sont une ethnie minoritaire et longtemps méprisée dans le pays. Ils seraient les descendants des armées de Gengis Khân au moment des invasions mongoles, et leur nom, signifiant 'les mille', serait dérivé de la hiérarchie décimale de ces armées.<sup>202</sup> Ils pratiquent une version chiïte de l'islam, dépendante de la notion de chef spirituel, l'imam, qui a autorité pour réinterpréter la tradition (*idjtihâd*), à l'inverse des sunnites qui considèrent la tradition intangible depuis le 4<sup>ème</sup> siècle de l'Hégire. Après être longtemps restés indépendants du pouvoir pachtoune grâce à une localisation relativement isolée sur les plateaux du centre du pays, puis soumis et opprimés par le gouvernement d'Abdurrahman au 19<sup>ème</sup> siècle,

---

<sup>199</sup> Genre et ethnie sont des caractérisations socialement construites de différenciation des individus, et pouvant aboutir à des discriminations quand ces différenciations provoquent des traitements inégaux. A la différence du genre - fondé sur la différence des sexes et donc quasi universellement fixé biologiquement, l'ethnie est une caractéristique floue fondée sur des acquis culturels multiples et malléables : langue, religion, héritage, généalogie ou autres. En Afghanistan, se superposent à cette notion largement exogène les idées de *qawm* (tribu, relation de solidarité fondée sur une généalogie ou une pratique commune mythifiée) ou *qabila* (tribu, sous-ensemble de *qawm*), de *kheyli* (clan, relation de solidarité fondée sur la famille au sens très large, incluant la clientèle), de *manteqa* (solidarité liée au voisinage). Encore distinctes sont les relations au politique avec *watan* (patrie, pays d'origine), *millât* (nation, une notion introduite en Afghanistan par les communistes et qui se rapprocherait plus de 'ethnie', comme on dirait 'la nation indienne' en parlant des Indiens d'Amérique).

<sup>200</sup> Interview de Ouafa, Kaboul, 28/06/2005.

<sup>201</sup> Dans l'ouvrage de Philippe Bernoux, *La sociologie des organisations*, est étudié le cas d'ouvriers tunisiens immigrés, employés sur une chaîne de montage en France. « L'hypothèse initiale expliquant les comportements à partir de la culture ethnique acquise en dehors du travail dans l'usine (paysans, ouvriers) était une hypothèse fautive. Les comportements des compagnons s'expliquent par leur choix individuel de mobilité professionnelle ou de non-mobilité. L'explication culturelle, si fréquente parce que la plus facile, la plus apparente et correspondant aux catégories naturelles ('ils sont comme ça parce que c'est des jeunes, ou des vieux, ou des femmes, ou des méditerranéens, ou des nordiques, ou des paysans, etc.'), est toujours inexacte. Ces catégories ont une influence, certes, mais celle-ci est toujours seconde à côté des choix professionnels individuels. » In : Philippe Bernoux, *La sociologie des organisations*, Points – Seuil, Paris, 1985, deuxième édition, p.348.

<sup>202</sup> C'est ce type de hiérarchie dans l'armée romaine qui faisait appeler 'décurion' le chef de dix hommes, 'centurion' le chef de dix décurions, et 'millurion' le chef de dix centurions. Louis Dupree écrit cependant : « Ils arrivèrent probablement entre 1229 et 1447 ap .J.-C. et ne descendent pas de l'armée de Gengis Khân, comme le fait croire la tradition populaire. » Louis Dupree, *op.cité*, p.60.

les Hazâras ont acquis durant le *djihâd* contre les Soviétiques un droit de cité en Afghanistan qui s'est inscrit dans la Constitution de 2004 par la mention à l'Article 131 de la validité du *fiqh* djaffarite – la jurisprudence chiïte – dans le règlement par le juge des litiges en matière familiale impliquant des chiïtes.<sup>203</sup>

Les chefs religieux hazâras se sont alors réclamés de l'Article 131 pour faire édicter en 2009 une loi sur la famille chiïte.<sup>204</sup> Ce qui se joue à ce propos, c'est la prédominance d'une doctrine légale à caractère particulariste, qui statuerait différemment selon l'ethnie ou la religion du justiciable, au détriment d'une philosophie généraliste, où la Loi disposerait de principes et de limites applicables à tous, et laisserait les détails du jugement à l'appréciation par le juge de la situation de ces mêmes justiciables. Ce qui est institué dans la loi chiïte sur la famille, c'est la prévalence d'un mode social qui consiste à s'identifier selon des critères spécifiques de différenciation – une discrimination pourtant interdite à l'Article 22 de la Constitution – et qui permet, par le recours à la tradition, de susciter des solidarités à l'intérieur de territoires symboliques ainsi dessinés, à l'encontre de ceux qui se trouvent rejetés à l'extérieur. Cette vision dualiste de la société apparaît pour une grande partie de la population comme *la meilleure manière de survivre* dans un environnement conflictuel où la sécurité est une préoccupation de chaque instant. L'ambiguïté de cet argumentaire avait conduit à l'élaboration d'un texte dans le plus grand secret, jusqu'à ce qu'il soit présenté au parlement dans l'urgence et que des féministes s'en émeuvent.<sup>205</sup>

C'est que, en interdisant explicitement la discrimination entre les femmes et les hommes, un caractère de différenciation qui s'applique par nature à l'ensemble de la population, l'Article 22 de la Constitution avait consacré la lecture universaliste de l'égalité, plutôt qu'une lecture particulariste où la revendication d'égalité devant la Loi resterait limitée à l'intérieur de statuts pré-définis. C'est pourquoi, en mars 2009, plusieurs membres du Parlement, dont la sénatrice Humaira Namati et la députée Shikai Zahine Karokhail, ont mis en évidence un certain nombre d'articles de la nouvelle Loi qui contrevenaient aux principes des droits humains ou aux lois nationales : âge du mariage (porté à neuf ans au lieu des seize ans légaux), mariage 'temporaire' (une pratique sanctionnant la prostitution), autorité du mari sur l'épouse (notamment en matière de sexualité), héritage (restreint du mari vers l'épouse), droit de garde des enfants en cas de divorce (restreint pour la mère), entre autres. L'UNIFEM a alors émis un communiqué prévenant que « l'Article 132 [de la Loi] légalise le viol marital. »<sup>206</sup>

---

<sup>203</sup> L'ensemble du développement qui suit a été traité par un billet sur Irfan Asia : <http://blog.irfan-asia.net/post/2009/04/08/La-loi-sur-la-famille-chiite-une-defaillance-de-la-communaute-internationale>

<sup>204</sup> Kacem Fazelly commente : « Un religieux, si vous lui donnez un tel pouvoir de par la Constitution, il s'en sert. Ca lui permet de créer à l'intérieur de l'État un autre État, en détachant toute la population chiïte de la juridiction générale de l'État afghan. » Irfan Asia, *op. cit.*, p.15.

<sup>205</sup> Cf. « Worse than the Taliban – new law rolls back rights for Afghan women », Jon Boone, *The Guardian*, 31/03/2009.

<sup>206</sup> Cf. « Afghan leader accused of bid to 'legalise rape' », Jerome Starkey, *The Independent*, 31/03/2009.

Il semble qu'un accord politique ait pu se faire entre le président Karzaï cherchant des soutiens pour sa réélection et les chefs religieux hazâras souhaitant parfaire leur autorité, au détriment des mandants les plus faibles, à savoir les femmes chiïtes. A la fin du mois de mars 2009, la loi avait été entérinée par la Cour suprême et signée par le président Karzaï sans que son texte soit connu du public ou même des parlementaires.

Soraya Sobhrang, responsable des droits des femmes à l'AIHRC, a alors publiquement dénoncé le silence des partenaires étrangers de l'Afghanistan : « Le comportement de la communauté internationale a été honteux. On aurait pu stopper le processus s'il y avait eu plus d'implication au moment de la discussion parlementaire. Maintenant, avec l'approche de l'élection, je pense que c'est trop tard pour y changer quelque chose. »<sup>207</sup>

A l'inverse, certaines femmes influentes de la communauté hazâra, et notamment la ministre des Affaires féminines Husn Banu Ghazanfar, ont exprimé leur soutien de principe à cette Loi « parce qu'elle grave dans le marbre des différences importantes entre les traditions juridiques chiïte et sunnite en Afghanistan, même si elle est inacceptable dans sa forme présente. »<sup>208</sup> L'Iran, principal pays chiïte, aurait fait pression sur le président Karzaï.<sup>209</sup> Et les leaders chiïtes ne sont pas en reste : « C'est la saison des élections, et la majorité des Hazâras sont déçus du président Karzaï. »<sup>210</sup> Ainsi que l'exprime un analyste politique afghan, Habib Rabiah, qui travaille pour une association iranienne aux Etats-Unis : « Il faut regarder cette loi dans le contexte des manœuvres électorales. Elle a été rédigée par les religieux les plus conservateurs, et n'est pas représentative des droits effectivement exercés par les femmes chiïtes. Néanmoins le soutien est important parce que pour la première fois le chiïsme est officialisé. Les Hazâras soutiennent le gouvernement parce qu'ils ont le plus à gagner de ce système. »<sup>211</sup>

Devant le tollé produit par le texte, et notamment une manifestation de rue comprenant environ trois cents femmes,<sup>212</sup> le président Karzaï dut finalement admettre le 07/04/2009 qu'il avait signé le texte sans se soucier de son contenu, et qu'il veillerait à en faire corriger les éléments les plus choquants.<sup>213</sup> Cela ressemblait à une nouvelle promesse pré-electorale dont le sens, factuellement confirmé plus tard par des modifications de détail du texte de la loi chiïte, a été largement démenti ultérieurement, puisque le

---

<sup>207</sup> Jon Boone, *ibidem*.

<sup>208</sup> *Gulf Times*, 04/04/2009.

<sup>209</sup> Un article écrit : "Some MPs claimed President Karzai was under pressure from Iran, which maintains a close relationship with Afghanistan's Shias." Cf. "Karzai Accused of Bid to Legalize Rape", *Huffington Post*, 01/05/2009.

<sup>210</sup> Jerome Starkey, *op. cit.*

<sup>211</sup> Habib Rabiah, intervention publique le 27/10/2009, *Yale Afghanistan Forum*, « Human Rights in Afghanistan » : <http://afghanistanforum.wordpress.com/2009/10/29/human-rights-and-afghanistan/>

<sup>212</sup> Cf. "Afghanistan's women find their voice", Jon Boone, *The Guardian*, 18/04/2009.

<sup>213</sup> Cf. "Didn't read new rape law, Karzai admits", Jessica Leeder, *e-Ariana*, 27/04/2009.



président Karzaï a publiquement apporté son soutien en 2012 à un texte rédigé par le Conseil des *oulémas* – sunnite – concernant entre autres les devoirs de la femme en Afghanistan, et qui notamment affirme la position secondaire de la femme par rapport à l'homme et interdit aux femmes de se montrer dévoilées, de travailler en dehors de la maison, ou de se déplacer sans un *mabram*,<sup>214</sup> toutes traditions conservatrices qui dépassent en Afghanistan les limites identitaires – et contreviennent à l'esprit et à la lettre de l'Article 22 de la Constitution..

Quel est l'enseignement de ces développements ? On voit que l'appel à l'un ou l'autre des critères d'identification – chiïte, femme, sunnite – se joue en rapport de forces avec un autre, et que dans les groupes ainsi délimités, ce sont les individus les plus faibles qui pâtissent des intérêts des plus puissants, religieux ou politiques. La revendication identitaire supposée apporter protection se retourne contre les individus devenus ainsi, à leur corps défendant, les fantassins des porteurs de drapeau des groupes. Plus choquant encore est le silence des chancelleries, ce qui tendrait à indiquer que les dirigeants occidentaux eux-mêmes instrumentalisent l'ethnicisme<sup>215</sup> en Afghanistan, parce que leurs intérêts sont mieux servis par une logique d'opposition – qui maintiendrait une sorte de stabilité entre groupes – que par la recherche coûteuse d'un consensus sur la protection des individus vulnérables, en particulier les femmes.

On ajoutera que les capitales occidentales ont 'vendu' l'intervention en Afghanistan notamment en faisant valoir un devoir de solidarité avec les femmes afghanes,<sup>216</sup> et ont privilégié une solution militaire alors qu'il semble bien que l'augmentation de la violence ne puisse qu'empirer leur situation par le resserrement des contraintes qui leur sont imposées. C'est d'ailleurs Atiq Rahimi qui explique : « Chaque fois [que les talibans] préparaient des massacres collectifs dans différents points d'Afghanistan, n'ont-ils pas décrété, juste avant, une nouvelle loi pour opprimer les femmes ? Le monde entier dénonçait alors l'oppression et l'emprisonnement des femmes et personne ne parlait des massacres du nord de l'Afghanistan ! »<sup>217</sup>

L'épisode de la vie politique afghane décrit ci-dessus est un des nombreux exemples qui prouvent qu'une approche analytique des inégalités en Afghanistan est inopérante, parce que différents – et

---

<sup>214</sup> *Afghanistan Analysis*, 04/03/2012.

<sup>215</sup> La manipulation de la notion de *millât* a été utilisée par les Soviétiques à l'époque communiste comme outil de contrôle politique en créant des antagonismes à partir d'incidents ethniques qu'ils avaient suscités. Cf. en exemple François Missen, *Le syndrome de Kaboul*, Edisud, Aix-en-Provence, 1980, pp.124-127 et, sur le même épisode, M. Hassan Kakar, *op. cit.*, p.176. Voir aussi Gilles Dorransoro, *La révolution afghane*, *op. cit.*, p.112.

<sup>216</sup> Malalai Joya écrit : « On vous a peut-être fait croire qu'une fois les talibans chassés du pouvoir la justice était revenue dans mon pays. Les femmes afghanes comme moi, qui votent et sont candidates aux élections, servent d'alibi aux Américains qui se targuent ainsi d'avoir apporté la démocratie et les droits des femmes en Afghanistan. Ce n'est qu'un mensonge. De la poudre aux yeux du monde. » Malalai Joya, *op. cit.*, p.10.

<sup>217</sup> Atiq Rahimi, dans *Massoud au cœur*, de Mehrabodin Masstan et Pilar Hélène Surgers, *op. cit.*, p.201.

nombreux – critères s'y opposent les uns aux autres et se délégitiment mutuellement, aboutissant à une atomisation des groupes sociaux.

Mais la revendication d'égalité n'y est pourtant pas moins pertinente et prégnante. Mais pour qui et selon quelles dimensions et modalités ?

### 1.3. Facettes de l'égalité : comment peut-on être afghan ?

*"Il n'y a pas de différences entre les droits des hommes et des femmes d'un point de vue islamique, comme dans la Déclaration universelle des droits humains. Je suis un être humain même si je suis afghan !"*  
Kazim, fonctionnaire parlementaire (2005)<sup>218</sup>

*"Ici en Afghanistan les discriminations sont importantes, on peut tuer quelqu'un à cause de sa langue, et il y en a 17 différentes."*  
Nour Djahan (2005)<sup>219</sup>

*Le couple que nous formions était l'image de ce que l'Afghanistan futur devait être pour moi : une jeune femme instruite et ambitieuse, avec un mari tout aussi instruit, éduqué et affectueux. Pourtant j'étais là, enveloppée dans ma burqa, juchée sur un cheval, tandis que mon mari, cheveux longs et barbu, marchait à côté dans la montagne. L'idéologie des talibans menaçait d'emprisonner mon pays dans les ténèbres du Moyen Âge.*  
Fawzia Koofi (2011)<sup>220</sup>

A l'instar du Rica de Montesquieu,<sup>221</sup> les Afghans ou Afghanes habillés à l'européenne sont généralement invisibles dans une assemblée française, tant leur diversité physique peut s'y fondre, y compris celle d'un Hazâra qu'on pourra aisément prendre pour un métis rapatrié d'Indochine, et tant ils manifestent un souci de conformité aux usages. Mais sitôt dévoilée leur spécificité, la curiosité s'installe chez l'habitant du pays d'accueil, avec son cortège de questions pour tenter de cerner le personnage hors du commun avec lequel on est mis en présence. C'est qu'à part Hamid Karzaï, le président pachtoune, et Massoud, le héros tadjik du Pandjchir, les représentations afghanes dans l'imaginaire européen ressortent du mythe, celui du guerrier enturbanné aux yeux cernés de khôl et celui de la femme invisible sous la *bourqa*. Et de fait, une fois entamé cet échange qui pourra briser le miroir du fantasme, ce qui marquera l'interlocuteur incisif dopé de sa bonne aubaine, c'est la courtoisie avec laquelle un Afghane poursuit toute conversation, une égalité d'humeur, *adab*, qui relève d'une forme d'humanité, *ensânyiat*, dont se doit de témoigner tout individu éduqué selon la tradition afghane.

---

<sup>218</sup> Interview de Kazim, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>219</sup> Interview de Nour Djahan, Kaboul, 15/07/2005.

<sup>220</sup> Fawzia Koofi, *op. cit.*, p.240.

<sup>221</sup> Montesquieu, *Lettres persanes*, 1721, « Lettre 30 » : « Je demeurais quelquefois une heure dans une compagnie sans qu'on m'eût regardé, et qu'on m'eût mis en occasion d'ouvrir la bouche ; mais, si quelqu'un par hasard apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais aussitôt autour de moi un bourdonnement : 'Ah ! ah ! monsieur est Persan ? C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ? »

Le terme *ensân*, d'origine arabe (de la racine *ânousa*, s'appivoiser, se familiariser), est celui qu'utilise la Constitution afghane pour faire référence à l'humain. C'est le mot qu'utilise le Coran dans ses interpellations : «O vous les hommes !» Il s'agit là d'une notion d'humanité comportementale, une qualité acquise de l'humain. Pour caractériser l'homme biologique on utilisera plutôt le mot *bachar* (de la racine *bachara*, peler, gratter) – l'animal qui a une peau lisse comme l'homme – auquel fait référence la Déclaration universelle des droits humains. La cohabitation de ces deux termes dans le vocabulaire de culture musulmane, qui se trouve similairement en dari et en pachto, signale un gradient dans la qualité de l'humain, le terme *bachar* qualifiant l'humanité par essence, et le terme *ensân* l'humanité par élection. La dignité de l'humain est-elle du ressort de l'essence ou de l'élection ?

Une autre ambiguïté surgit également de la notion de citoyen. En latin le terme *cives* est premier, et *civitas*, la cité, en découle. En grec, le terme *polis*, la ville, est premier, et *polites*, le citoyen, en découle. Est-ce le citoyen qui fait la ville ou la ville qui fait le citoyen ? La cité antique désigne un groupe d'hommes sédentarisés libres, constituant une entité politique autonome, et par extension le lieu de leur habitation. C'est ce choix collectif de mode de vie qui donnera à la Révolution la notion de citoyen dévolue à l'ensemble du peuple affranchi du servage et des privilèges de l'aristocratie. Et c'est le mot anglais équivalent *citizen* qui est utilisé dans la traduction officieuse en anglais de la Constitution afghane. Dans le texte officiel de la Constitution en dari aussi bien qu'en pachto, le terme *tâbé* (pl. *etbâ*) signifie sujet, citoyen, ressortissant, avec le sens de dépendance, de clientèle. L'Article Quatre de la Constitution précise : « La nation (*millat*) afghane est constituée de tous les individus détenant la citoyenneté (*tâbeyiat*, donc 'dépendance') afghane », mais évite de définir ce dernier terme. La citoyenneté afghane, et avec elle la garantie de l'ensemble des droits énoncés dans la Constitution, est-elle donc du ressort de l'essence ou de l'élection ?<sup>222</sup> Est-elle une question de détermination individuelle, ou de filiation, ou d'héritage, ou de langue, ou de religion, ou de propriété, ou de mode de vie, ou d'un bouquet à définir de ces différents critères ?

Outre des considérations sur ces questions dans un environnement où ces différents paramètres sont particulièrement fragmentés, est ici développée une réflexion sur les variations, en particulier à propos de l'Afghanistan, du concept d'individu sujet d'égalité selon les dimensions de l'être (1.11. *Les humains, sujets d'égalité : la singularité afghane*), de l'espace (1.12. *Territoires et frontières de l'égalité : limites de la souveraineté en Afghanistan*) et du temps (1.13. *Epoques et moments de l'égalité : l'Afghanistan berceau des civilisations*).

---

<sup>222</sup> Pour un développement plus complet sur cette problématique, voir Gaït Gauhar Archambeaud, *Le principe d'égalité*, 2005, *op. cit.*, pp.38/41.

### **1.31. Les humains, sujets d'égalité : la singularité afghane**

*Que l'identité n'est pas première, qu'elle existe comme principe,  
mais comme second principe, comme principe devenu.*  
Gilles Deleuze<sup>223</sup>

*Nous ne sommes plus des personnes humaines, seulement du bétail.  
Un tatouage, c'est indélébile. À compter de cet instant, chacune d'entre nous est devenue  
un simple numéro, inscrit dans sa chair ; un numéro qu'il fallait savoir par cœur  
puisque nous avons perdu toute identité.*  
Simone Veil<sup>224</sup>

*Here you are all equally worthless!*  
Stanley Kubrick, *Full Metal Jacket*, 1987

La socio-politique afghane propose une imbrication de niveaux de considération en matière d'égalité. Si l'Article 22 de la Constitution met en évidence un critère de discrimination interdit, celui du genre, il laisse dans le flou toute une série de causes de discriminations que l'on peut trouver dans des textes similaires : race, religion, ethnie, langue ou autres. De fait, l'islam est cité dès le premier alinéa du préambule, puis institué comme religion d'Etat dès l'Article Un.<sup>225</sup> Dans le Chapitre Sept consacré à la Justice, deux rites musulmans sont ensuite considérés comme porteur de légitimité : le hanafisme et le djaffarisme.<sup>226</sup> De fait les 'groupes ethniques' sont mentionnés comme bénéficiaires d'égalité à l'Article Six,<sup>227</sup> ce qui en institue à la fois l'existence et la qualité. De fait, sept langues parlées dans le pays 'parmi d'autres' sont énumérées à l'Article 16, et deux d'entre elles, le dari et le pachto, consacrées 'langues officielles'. Il importe alors de démonter les dynamiques sociales qui relient ces différents niveaux, en Afghanistan ou ailleurs, pour mettre en perspective ces discriminations dans le texte fondateur.

À qui est applicable le concept de dignité humaine, fondateur du principe d'égalité ? La question de la singularité de l'individu passe par son identification (1.111 - *Le nom, déterminant de l'identification du sujet ?*) et la construction de son identité (1.112 - *Les compléments de l'identité du sujet*). Ces éléments, et leur composante collective ou communautaire dans le rapport au groupe trouvent des réponses caractéristiques dans le

---

<sup>223</sup> G. Deleuze, *Différence et répétition*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968, p.59.

<sup>224</sup> Simone Veil, *Une vie*, Stock, Paris, 2007, p.66.

<sup>225</sup> « Afghanistan is an Islamic Republic, independent, unitary and indivisible state. » Article Un de la Constitution de 2004, traduction anglaise officielle.

<sup>226</sup> Articles 130 et 131.

<sup>227</sup> Article Six : « The state is obliged to create a prosperous and progressive society based on social justice, protection of human dignity, protection of human rights, realization of democracy, and to ensure national unity and equality among all ethnic groups and tribes and to provide for balanced development in all areas of the country. »

contexte culturel afghan, qu'il est utile de confronter aux pratiques ailleurs dans le monde (1.113 - *L'amplification du sujet en groupe dans le monde contemporain*).

### 1.311. Le nom, déterminant de l'identification du sujet ?

*Il apprit à Adam le nom de tous les êtres, puis il les présenta aux anges en disant :  
'Faites-moi connaître leurs noms, si vous êtes véridiques.'  
Coran, "La Vache" (II, 31)*

*Rien ne devrait recevoir un nom, de peur que ce nom même le transforme.  
Virginia Wolf, *Les Vagues* (1931)*

Nour Djahan est une jeune femme née en Afghanistan avant le début de la guerre, et dont toute la famille s'est réfugiée en Europe alors qu'elle n'était encore qu'une enfant. Elle est revenue récemment en Afghanistan pour participer à sa reconstruction en offrant ses compétences aux ONG. Elle explique ses rapports avec sa famille : "Pour beaucoup de gens l'individualité n'existe pas. Par exemple, [ici à Kaboul chez mes cousins], on ne m'appelle pas par mon nom, mais *filles de [le nom de mon père ou de ma mère]*. On ne me demande pas *mon* avis, mais *notre* avis, celui de la famille. C'est toujours la dépendance ou l'identification à la famille. On utilise ما (*mâ*), 'nous', première personne du pluriel, au lieu de من (*man*), 'je', première personne du singulier, pour le cas possessif concernant la famille ou la maison ou le pays. Tout ça est symbolique de la négation de l'individu. Parce que j'ai refusé de me marier avec mon cousin, j'ai été qualifiée de خودخواه (*khodkhoâ*), égoïste, et de مغرور خود (*maghrour khoud*), celle qui pense par et pour elle-même, arrogante, individualiste et vaniteuse, qui s'exprime et qui est indépendante, et donc qui casse la famille. C'est une insulte majeure. La famille est maintenant implantée en Europe, mais c'est pareil pour tous, père, mère, frères, sœurs, ils ne peuvent pas avoir d'identité individuelle, pas parler de soi. Notre père a fini par accepter l'individualisation de ses enfants, mais sans comprendre."<sup>228</sup>

C'est cette perception intime des difficultés d'exister dans sa singularité qui a poussé Nour Djahan à choisir le mot 'aussi bien que', dans l'expression "les citoyens d'Afghanistan, aussi bien hommes que femmes", comme le mot le plus important de l'Article 22 de la Constitution afghane, celui qui institue l'égalité de tous devant la Loi.<sup>229</sup>

Un des tabous les plus forts de la société pachtoune est l'interdiction de prononcer à l'extérieur le nom des femmes de la famille. C'est une mesure de protection, comme si laisser connaître le nom d'une femme la mettait en danger, permettait d'en prendre indûment possession. Et de fait, une des coutumes

---

<sup>228</sup> Interview Nour Djahan, Kaboul, 15/07/2005.

<sup>229</sup> Voir en annexe V les réponses à notre "Enquête qualitative sur la perception de l'Article 22 : Questionnaire - Troisième partie : les mots-clés".

pachtounes est d'être obligé de donner sa fille à tout homme qui pourra proclamer l'avoir vue (ce qui vaut déshonneur), une affirmation valablement soutenue par la connaissance de son nom. Ali Gohar confirme que ce tabou est ancré chez les enfants dès le plus jeune âge, et que sa transgression provoque des réactions émotives fortes : pleurs chez les enfants, cris chez les femmes, instinct de meurtre chez les hommes. "Encore maintenant, si l'on mentionne le nom d'une femme à la *boudjra*, les anciens se mettent à grommeler." Il ne faut pas demander à un homme des nouvelles de sa femme, seulement de sa maisonnée.<sup>230</sup> La première question que pose une femme afghane à une femme occidentale qu'elle vient de rencontrer est : "As-tu des enfants ?", laquelle est suivie éventuellement d'une autre, plus timide : "Et des filles...?" Ce qui sous-entend d'une part que la première réponse se devait de ne prendre en compte que les garçons, et d'autre part que la confiance est suffisamment établie pour entrer dans des questions plus délicates et indiscrettes.

Une des dynamiques fondamentales de l'individuation est celle de l'identification par le nom. De la même manière qu'Adam prend possession de la création en nommant les animaux, de la même manière qu'un ordinateur accède à des informations et ne peut les traiter que s'il en connaît l'adresse dans sa mémoire – sa clé, le nom propre est l'élément qui permet d'identifier singulièrement un individu, de le différencier, de lui donner une existence autonome et unique dans l'esprit des autres en cristallisant autour de ce symbole de son existence toutes les informations concernant cette personne. C'est un mécanisme spécifique de la cognition par le langage.

Ainsi pour Sudhamoy, le père de famille hindou de *Lajja*. Alors qu'une première vague d'exactions contre les Hindous semblait s'être dissoute, Taslima Nasrin exprime ainsi le soulagement de Sudhamoy à pouvoir prononcer sans crainte le nom de son épouse : "Alors que tout le village retentissait de 'Joy Bangla !', Sudhamoy pouvait enfin répéter ce nom qu'il aimait tant : 'Kiron... Kiron... Kironmoyee...!' Cette douleur qui lui avait tordu le cœur s'était éteinte. Voilà ce que signifiait pour lui le Joy Bangla, de pouvoir appeler Kironmoyee par son nom au milieu de tous ces gens."<sup>231</sup>

Le nom, donné et reçu, est le premier élément de la dignité humaine, parce qu'il singularise et identifie celui qui le porte vis-à-vis des autres personnes qui l'entourent. Il le rend unique et porteur d'une histoire individuelle élément à part entière de l'histoire collective.

En Afghanistan, l'usage d'un nom de famille n'est pas fréquent. Une personne s'identifie par son nom de naissance, si nécessaire accompagné de la mention "né de..." et le nom de naissance de son père. Comme les noms de naissance sont peu variés, les homonymies sont très fréquentes. Pour un Afghan, ce qui est plus important, c'est la référence à son clan, خیل (*keheyl*), ou sa tribu, قوم (*qom*), parce qu'il qualifie le

---

<sup>230</sup> Dans les termes utilisés pour s'enquérir de 'la maisonnée' il y a, pour les Pachtouns à culture rurale, celui qui correspond au concept de 'bétail', *hainán*. Un autre est *kor*, 'maison' (bâtiment).

<sup>231</sup> Taslima Nasreen, *Lajja - Shame*, Penguin Books India, 1994, p.39.

groupe de solidarité à l'intérieur duquel se situe la personne. Et certains revendiqueront leur ascendance directe avec le grand ancien fondateur de la tribu, en déclinant leur lignée complète jusqu'à lui. Quand on assiste à la rencontre de deux Afghans qui ne se connaissent pas, on est témoin de leur échange de récits, d'anecdotes, de références qui permettent à l'un et l'autre de se repérer mutuellement dans les réseaux d'allégeance que représente un fonctionnement tribal. Leur identité n'est pas cristallisée, comme en Occident, sur un nom de famille, mais sur les récits mythiques de chaque groupe, qui ont valeur de reconnaissance et de protection mutuelle en cas d'appartenance commune.<sup>232</sup> Les Centlivres expliquent : "Identité et appartenance se manifestent pour certains par une filiation tribale généalogique ; pour d'autres par l'appartenance territoriale et linguistique ; pour d'autres enfin à la foi par la généalogie et l'appartenance religieuse. En cas de conflit intertribal, on prend en principe le parti des subdivisions les plus proches selon le principe généalogique (...) Les sentiments d'identité et d'appartenance ne sont pas qu'une affaire de mémoire généalogique. Ils sont liés à une manière d'être, de parler et de sentir."<sup>233</sup> Saira Shah est la petite-fille du maître soufi Idries Shah. Élevée en Grande Bretagne et citoyenne de ce pays, elle fait carrière dans le journalisme et dit : "Si la nationalité peut être déterminée par le camp que l'on soutient, je crois bien que je ne méritais pas d'être britannique. Ma propre identité devait plus aux mythes, aux contes et aux légendes qu'à mon passeport ou à mon acte de naissance."<sup>234</sup>

En-deçà de cette appartenance au groupe, un Afghan peut être connu sous un autre nom que son nom de naissance, par l'acquisition d'un surnom – *luqub* – qu'il devra aux circonstances qui ont marqué sa vie : sobriquet donné par ses camarades ou sa famille,<sup>235</sup> métier, nom de plume, nom de guerre (par exemple, Massoud,<sup>236</sup> qui veut dire 'le chanceux'), ville ou village d'origine (par exemple, Karzaï,<sup>237</sup> originaire du village de Karz). Ce qui fait que la même personne peut être connue sous plusieurs noms différents selon ses interlocuteurs, et rend difficile l'identification individuelle et d'autant plus nécessaire le recours aux histoires familiales. Ces modalités se trouvent confrontées de manière très brutale avec celles

---

<sup>232</sup> "Le modèle tribal a une assise territoriale et, de ce fait, il est plus territorial que généalogique même si le mythe érige l'emblème onomastique et accrédite l'idée de la parenté biologique pour renforcer l'idéologie patriarcale." Lahouari Addi, *De l'Algérie pré-coloniale à l'Algérie coloniale : économie et société*, Institut des Sciences sociales d'Oran, inédit, avril 1982, p.20.

<sup>233</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan ?*, *op. cit.*, p.17/18.

<sup>234</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.26.

<sup>235</sup> Tamim Ansary écrit : « Nous appelions ma grand-mère K'koh, mais c'était son *luqub*, son surnom familial. Je ne sais même pas son vrai nom et peut-être elle-même l'a-t-elle oublié. » Tamim Ansary, *op. cit.*, p.35/36

<sup>236</sup> Ahmad Châh Massoud (1953-2001), héros des Pandjchiris pendant les guerres afghanes, reçut à sa naissance le nom du fondateur de l'Afghanistan, Ahmad Châh Bâbâ (1747-1773). Il prit le nom de Massoud après ses premières victoires contre les Soviétiques.

<sup>237</sup> Hamid Karzaï est né en 1957 et appartient à la tribu Popolzaï, une des puissantes lignées pachtounes de la région de Kandahâr. Il devint en 2001 le Président intérimaire de l'Afghanistan, puis fut élu Président de la République islamique d'Afghanistan en 2004.



de l'identification par le nom de naissance et le nom de famille en Occident, comme le montrent les deux exemples qui suivent.

Un réfugié arrivé en France directement d'Afghanistan au début des années quatre-vingt, se trouva sommé, le jour même de son arrivée pour pouvoir remplir sa demande d'asile, d'énoncer un nom de famille, concept qu'il n'avait jamais utilisé. Il devait en inventer un. Il avait à sa disposition le nom de son père, le nom de son *qawm*, le nom de sa ville, le surnom donné en famille et les différents noms de guerre qu'il aurait bien voulu privilégier, sauf que justement il fuyait des ennemis puissants et au bras long, les Soviétiques, ce qui requérait un certain anonymat. Dans une logique typiquement afghane, celle du *nanawâte*, il demanda à utiliser le nom de la famille française à laquelle il avait été recommandé. Cette démarche, dans son esprit, lui aurait valu protection. Que le sens n'en ait pas été compris, et le nom refusé, lui est resté comme une atteinte à l'honneur de sa propre famille.<sup>238</sup>

C'est sur le seul indice de son nom qu'un Allemand d'origine libanaise, Khalid el-Masri,<sup>239</sup> fut enlevé en 2003 en Macédoine, puis détenu illégalement par la CIA pendant six mois en Afghanistan. Il avait été mépris pour un homonyme suspecté de soutenir des réseaux terroristes. Dans la situation de non droit qui préside aux activités américaines de 'guerre anti-terroriste', Masri ne put faire valoir son innocence qu'après une grève de la faim de plusieurs semaines, et après des menaces de représailles si jamais il donnait de la publicité à ses déboires.<sup>240</sup>

Outre la situation terrible à laquelle chacun redouterait d'être confronté, cette dernière histoire met en évidence une des limites de la différenciation individuelle par le nom, quand son usage est perverti par la violence ou la systématisation. Elle donne aussi des éléments de compréhension de l'origine du tabou afghan sur le nom des femmes en public. « Une carte n'est pas le territoire », avait justement énoncé Alfred Korzybski dans son traité de sémantique générale.<sup>241</sup>

Après son récit de l'horreur vécue en déportation, où elle exprime son sentiment d'avoir perdu son droit à l'existence au moment où elle fut tatouée d'un numéro d'identification, Simone Veil rapporte l'analyse d'un romancier israélien, Aharon Appelfeld : "Ceux qui ont été les victimes de la Shoah ne s'en sortent jamais (...) Les raisons pour lesquelles on ne peut plus s'en détacher (...) sont terribles, et marquent la différence avec la situation de résistants. Eux sont dans la position des héros, leur combat les couvre d'une gloire qu'accroît encore l'emprisonnement dont ils l'ont payée ; ils avaient choisi leur destin. Mais nous, nous n'avions rien choisi. Nous n'étions que des victimes honteuses, des animaux tatoués. Il nous

---

<sup>238</sup> Incident survenu le 5 décembre 1980 au service "Réfugiés" de la section française d'Amnesty International.

<sup>239</sup> *Masri* signifie 'égyptien', ce qui explique que ce vocable soit très couramment utilisé comme nom de famille.

<sup>240</sup> Khaled el-Masri a reçu le soutien du gouvernement allemand dans ses démarches pour obtenir réparation auprès du gouvernement américain. En mai 2012, après de multiples niveaux de juridiction, son cas a fait l'objet d'une audition à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Le débat n'est pas clos.

Pour les détails, voir : [http://en.wikipedia.org/wiki/Khalid\\_El-Masri](http://en.wikipedia.org/wiki/Khalid_El-Masri).

<sup>241</sup> Alfred Korzybski, *Science and Sanity : An Introduction to Non Aristotelian Systems and General Semantics* (1933).

faut donc vivre avec ça, et que les autres l'acceptent."<sup>242</sup> Outre la perception directe des exactions physiques, Simone Veil exprime ici le traumatisme psychologique subi par un individu dépouillé de son nom, et par là de son identité. Écrit plusieurs dizaines d'années après, alors qu'elle a acquis une position sociale prédominante, son récit laisse entrevoir la détresse indélébile provoquée par la perte de l'individualité, de la dignité humaine. Dans le même ordre d'idées, Mahvish Khan, jeune fille d'origine afghane qui se propose comme interprète bénévole pour l'aide judiciaire aux prisonniers de Guantanamo, explique son ressenti des récits d'exactions qu'elle a entendus : « C'est facile de maltraiter quelque chose nommé n°1154. C'est facile de le raser, de l'envoyer balader à coups de pied comme un objet, de lui cracher dessus, de le torturer, ou de le faire pleurer. C'est plus difficile de distribuer ce genre de traitement quand le n°1154 retrouve son identité : le docteur Ali Shah Mousovi, pédiatre qui a fui les talibans... »<sup>243</sup>

Anisa fut obligée de quitter son village détruit par les talibans, dans le nord de l'Afghanistan. Elle se retrouva avec sa famille dans un camp de personnes déplacées monté par des organisations internationales à Khwadja Bahaouddin. Les familles y étaient dûment enregistrées, puis s'y voyaient attribuer l'une des milliers de tente de cette ville de toile où elles subissaient l'impuissance de leur condition, dans l'attente d'une aide insuffisante. "Parfois les soldats fouettaient sauvagement les femmes qu'ils trouvaient 'hors de contrôle'. Ils devenaient particulièrement cruels quand il fallait rompre les files d'attente à l'épuisement des rations quotidiennes. Des femmes hurlaient que leurs familles étaient en train de mourir de faim. Pour toute réponse on entendait le sifflement des fouets. Et de même les jours suivants. C'était une expérience terriblement déshumanisante."<sup>244</sup>

C'est également le sentiment de Nizar Sassi, jeune Français d'origine marocaine arrivant au camp de Guantanamo à Cuba, subissant le traitement que les Américains réservaient à ceux qu'ils considéraient comme des 'ennemis combattants illégaux'. Il raconte sarcastiquement : "Enfin, on m'attribue un nouveau numéro. Je ne suis plus le *two nine four*, mais le *three two five*. Le 325. Et comme à Kandahar, on me met un bracelet au poignet. Sauf que celui-là est infiniment plus sophistiqué. Il porte non seulement mon numéro de matricule mais aussi mon nom, mon prénom, ma photo. Une véritable carte d'identité."<sup>245</sup>

Comment ne pas rapprocher ces témoignages des cas d'expulsion d'immigrés jugés indésirables sur le territoire national, en France ou aux Etats-Unis, dont le nombre a augmenté en raison d'une 'politique du chiffre' ? Ou encore de la description très graphique que Stanley Kubrick fit de la préparation militaire dans son film *Full Metal Jacket* (1987), où les recrues comme les officiers deviennent des robots déshumanisés, jusqu'au moment où ils explosent dans la violence ?<sup>246</sup> Et encore du récit de Nizar Sassi, parti de

---

<sup>242</sup> Simone Veil, *op. cit.*, p.102.

<sup>243</sup> Mahvish Rukhsana Khan, *op. cit.*, p.264.

<sup>244</sup> Récit d'Anisa dans : Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.45.

<sup>245</sup> Nizar Sassi, *op. cit.*, p.120.

<sup>246</sup> "Dans nos établissements de formation militaire on s'imagine parfois qu'il faut briser l'individu avant de le reconstruire sur le schéma d'un robot discipliné." Philippe Archambeaud, *op. cit.*, p.20 bis.

Vénissieux en Afghanistan pour pratiquer le maniement des armes, et qui se retrouve dans un camp d'entraînement d'al-Qaïda : "Quand il n'y a rien à faire, on nous fait déplacer des tas de cailloux. Je comprends vite que ces mauvaises conditions de vie font partie intégrante de la 'formation'", dit-il de sa découverte des talibans, dont la description qu'il donne ressemble à celles d'organisations sectaires.<sup>247</sup>

Dans un ordre d'idées similaire même si les conséquences n'en sont pas aussi dramatiques, qui n'a jamais eu, devant l'administration française, l'impression terriblement déshumanisante que son vécu individuel était dévalorisé par les critères d'analyse proposés, les 'cases prévues à cet effet' ? Parce que son expérience professionnelle ne rentre pas dans les catégories de Pôle Emploi. Parce qu'il reprend des études après une période de 'vie active'. Parce que les noms des lieux de son existence, de sa naissance, ont purement et simplement disparu de la carte contemporaine. Parce que l'écriture de son nom demande des accents, des caractères, ou un nombre total de caractères qui ne sont pas compatibles avec le programme informatique utilisé. Parce qu'il vit avec un handicap ou une maladie 'orpheline'. Parce que son père, sa sœur, son enfant, ont besoin de soins attentifs. Et tant d'autres inimaginables, parce qu'aucune expérience individuelle ne peut être réduite à des catégories.

C'est que la singularité humaine s'exprime par une identification individuelle accompagnée d'une expérience et d'un vécu uniques pour chaque individu, dont la variabilité infinie est un ensemble qu'il est convenu d'appeler une identité. *La reconnaissance de cette variabilité est une condition de la dignité de l'individu.* A l'inverse, la catégorisation par mesure d'efficacité, de simplification de la pensée, d'économie de moyens, est une atteinte à la dignité, dont l'expression ultime est la violence. La femme afghane dont le nom est caché afin de lui éviter la violence est elle-même victime de violence symbolique. L'homme musulman abusé sur le seul indice de son nom est, lui, victime de violence réelle en sus de la violence symbolique.

Cette diversité humaine s'inscrit dans un autre niveau de variabilité, celui des groupes sociaux.

---

<sup>247</sup> Nizar Sassi, *op. cit.*, p.45.

### 1.312. Les compléments de l'identité du sujet

*"Je refuse que quiconque me demande ma couleur de peau, mon origine et ma religion.  
Je refuse que l'on puisse faire de même avec mon conjoint, mes enfants, mes parents.  
Je refuse que mon identité soit réduite à des critères d'un autre temps, celui de la France coloniale, ou de Vichy."*<sup>248</sup>

*J'aime ce pays, et quand ils décomposeront cet amour en un ramassis de facteurs analysables par ordinateur,  
il ne restera rien de ce qui fait la fierté d'être un homme !  
John Brunner, Tous à Zanzibar (1968)*

En droit positif français, l'identité individuelle comprend un nom de naissance et un nom de famille, une date et un lieu de naissance, un domicile, une profession. Comme pour le nom, ces critères sont largement inopérants en Afghanistan.<sup>249</sup> Rares sont les Afghans qui connaissent leur date de naissance : les actes de naissance – délivrés par les *mollâs* – sont rares dans les zones rurales, ce qui concerne la grande majorité de la population ; et dans les villes, l'enregistrement auprès de l'administration peut être soumis à des corrections ou des interprétations en fonction des intérêts, soutenus par des incitations conjoncturelles.<sup>250</sup> La localisation du domicile est très approximative, car il n'y a ni cadastre exhaustif, ni noms de rues, ni adresses. Les services postaux fonctionnent, très aléatoirement, sur le bouche à oreille. Peu de gens ont une 'profession', hormis les professions libérales et commerçants des zones urbaines, où ce sont souvent des héritages. Les actes de propriété, de naissance, les contrats (ventes, mariage, etc.) sont rédigés par les juges ou les *mollâs* en se basant sur le témoignage de deux personnes. Il n'existe pas de registre d'état-civil. C'est la capacité à produire des témoins qui authentifie et valide les transactions, en d'autres termes la qualité de la relation au groupe, la confiance réciproque des rapports interpersonnels. C'est la raison de l'influence déterminante de la coutume, du qu'en dira-t-on. C'est ce qui donne à la société afghane son caractère organisé autour de la tradition.

Inversement, les structures administratives occidentales, si elles permettent d'individualiser efficacement une personne à travers des indices objectifs, entérinent par contre des règles arbitraires héritées de biais culturels. Ainsi, en France, l'utilisation du nom de famille du père comme nom de famille

---

<sup>248</sup> Appel contre la statistique ethnique, pétition lancée par l'association SOS Racisme en réaction à la proposition d'enquête "Trajectoire et Origines" présentée le 26 octobre 2007 par l'INED et l'INSEE.

Voir : <http://www.fichepasmonpote.com/index.php>.

<sup>249</sup> Transposés en éléments français, les critères d'identification afghans ressembleraient à : "Nicolas, fils de Christophe le chauffeur de taxi, habitant la troisième rue à gauche derrière le marché d'Alésia à Paris."

<sup>250</sup> Youssef, professeur de littérature, dit qu'il ne connaît pas son âge, à deux ou trois ans près, parce que son père avait trafiqué son état-civil pour retarder le plus possible la conscription : "Tout le monde fait ça, ici !". (Entretien à Kaboul, juillet 2007). Et Mahboba explique : « Mes parents m'ont envoyée à l'école quand j'ai perdu ma première dent de lait. C'est comme ça qu'on sait que c'est le moment, en Afghanistan. » Mahboba Rawi, *op. cit.*, p.7.

du nouveau-né<sup>251</sup> est la marque d'une structure sociale fortement marquée par le patriarcat.<sup>252</sup> En reconnaissant l'enfant qu'une femme vient de mettre au monde, l'homme en prend possession, qu'il en soit ou non le géniteur. La dévolution du nom du père en est la marque, comme on marque l'animal appartenant à un troupeau. Il n'est demandé aucune autre preuve de filiation que l'accord - tacite - de la mère. Dans le mariage d'ailleurs, alors que la Loi ne l'impose plus comme c'était le cas au 19<sup>ème</sup> siècle, très souvent c'est la femme elle-même qui est tatouée par l'usage du nom de son époux.<sup>253</sup> Et son propre nom devient aussi inaudible dans l'étiquette officielle qu'il l'est pour une femme afghane.<sup>254</sup>

Comment alors individualiser les personnes potentiellement titulaires d'égale dignité plus précisément que par leur 'état-civil', si cet outil est inopérant en Afghanistan ? La référence au groupe est-elle incontournable ?

En adoptant définitivement la nouvelle loi relative à l'immigration, l'intégration, l'asile, dite 'loi Hortefeux', le 23 octobre 2007, le Parlement français a modifié la loi Informatique et Liberté en autorisant la collecte de 'statistiques ethniques' dans le cadre d'"études sur la mesure de la diversité des origines des personnes, de la discrimination et de l'intégration". Outre que la loi introduit la notion de confirmation génétique des liens familiaux, inconnue jusque-là en droit français où la filiation est établie par déclaration, sa promulgation a provoqué de vives réactions à propos de l'éventualité d'identifier les individus vivant sur le sol français par des caractéristiques ethniques.

Cette pétition lancée sur internet conteste la question ID4 de l'enquête *Trajectoires et Origines*, lancée par l'INED : "Il existe de nombreuses façons de se définir. En tenant compte d'éléments tels que la

---

<sup>251</sup> Depuis la loi n° 2003-516 du 18 juin 2003 relative à la dévolution du nom de famille, la transmission du nom de famille ne fait plus aucune distinction entre le nom de la mère et celui du père. L'enfant peut recevoir aussi bien le nom de l'un que le nom de l'autre, voire les deux noms accolés. Cette mesure, imposée par le respect de l'égalité des droits selon la Convention européenne des droits de l'homme, ne change pas la pratique courante, qui reste largement en faveur du nom de famille du père.

<sup>252</sup> Les utilisateurs non-français de messageries électroniques disent que quand le nom de famille de l'expéditeur apparaît en premier et en capitales dans l'identifiant (comme par exemple 'LACOMBE Lucien', ils sont sûrs d'avoir affaire à un Français.

<sup>253</sup> À titre d'exemple, il existe en France un certain nombre de rues "Madame Curie". L'identité réelle de celle qui reçut deux prix Nobel disparaît derrière celui qui fut son époux pour l'un des deux seulement. Le *Petit Larousse en couleurs* (édition 1980) ne lui accorde pas d'entrée en propre, mais donne : "Curie (Pierre), physicien français, né à Paris (1859-1906). Il découvre la piézo-électricité et étudia les symétries en physique. Avec sa femme, Marie Sklodowska, née à Varsovie (1867-1934), il découvre le radium. (Prix Nobel, 1903 et 1911)." Les travaux en propre de Marie Curie sont cachés derrière le hiatus de la date du deuxième prix Nobel, obtenu *après* la mort de Pierre Curie, et son nom de jeune fille est inconnu du correcteur orthographique français.

<sup>254</sup> L'enfant de la bonne bourgeoisie française apprenait à écrire à sa grand-mère en adressant l'enveloppe à : "Madame [le titre (ou le prénom) et le nom du grand-père]", comme par exemple "Madame la Générale de Gaulle", pour écrire à Yvonne Vendroux, épouse de Charles de Gaulle ; ou "Madame Georges Pompidou", pour Claude Cahour (le correcteur orthographique ne connaît pas ces deux noms de jeune fille, au contraire de ceux de leurs époux).

nationalité, la culture, les origines, la couleur de peau ou la religion, comment vous définissez-vous ?" Les signataires de la pétition revendiquent la possibilité d'avoir une identité choisie, et non une identité imposée par la génétique, l'héritage ou la famille. Les concepteurs de la loi Hortefeux soutiennent pour justifier ces 'statistiques ethniques' que leur démarche se situe dans une perspective d'équité, en recueillant les éléments d'information nécessaires à pratiquer une discrimination positive à l'égard des individus originaires de groupes récemment immigrés et potentiellement défavorisés. Ce serait une logique d'assimilation, par laquelle les nouveaux arrivés se joindraient au modèle de vie en société tel que dominant dans leur pays d'accueil, un modèle tellement bien huilé que toutes ses composantes devraient pouvoir rentrer dans des cases. Mais voilà, un grand nombre des signataires de la pétition sont justement des Français d'origine maghrébine, qui considèrent que l'éventualité de baser des politiques publiques sur des critères ethniques enferme les individus dans des *a priori* sociaux, culturels et comportementaux auxquels ils refusent d'être réduits. Les contestataires refusent la tribalisation de la société française, une logique d'opposition sous couvert d'une politique d'assimilation.

Car d'autres signataires ont également mis en évidence que cette éventualité de caractériser les individus selon des caractères essentialistes engendre la possibilité d'une politique des quotas - celle en œuvre dans les lois sur l'immigration ou l'*affirmative action* aux Etats Unis et dont la mise en œuvre revient périodiquement dans certains programmes politiques en France, et dans la *parité* des lois sur le vote des femmes. Elle porterait même la menace d'éventuelles discriminations négatives, que le souvenir des lois juives du gouvernement de Vichy ne peut pas laisser ignorer. C'est ce qui fait clairement tomber une politique ethnique du côté d'une logique d'opposition, avec sa tendance au recours à la violence pour gérer les conflits. "L'usage de l'appellation implique la catégorisation, elle n'est pas neutre (...), elle est une des façons de contrôler le rapport à l'autre", écrivent les Centlivres à propos de l'Afghanistan.<sup>255</sup>

Les Afghans sont nombreux à se méfier des caractérisations ethniques ; ils sont nombreux à en avoir cruellement souffert autrefois ou durant la guerre ; ils sont nombreux à en souffrir encore. Un habitant de la région de Koundouz, dans le nord-est de l'Afghanistan, dit : "[Au début] les talibans semblaient apporter l'éventualité de la fin des exactions dont nous, les Pachtouns, avons souffert de la part des chefs de guerre tadjiks et ouzbeks." Et un peu plus loin, il dit à propos de ces mêmes talibans : "Il y avait peut être un semblant de justification religieuse à ces tueries, mais en tant qu'humain, ça m'était incompréhensible."<sup>256</sup> Inversement, un habitant de Samangan, dans le nord-ouest, dit : "Mais certains ont honte de ce qu'ils sont, comme les Hazâras. Le problème est de ne pas pouvoir parler publiquement sa propre langue, comme l'ouzbèk pour moi, car cela expose à des insultes (...) Quand on se rend dans une

---

<sup>255</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.36.

<sup>256</sup> Témoignage de Gulbuddin, in : Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, op. cité, pp.60 et 65.

administration [et qu'on est ouzbèk], on doit attendre des heures : d'abord passent les Pachtouns, ensuite les Tadjiks, et enfin vient le tour des Hazâras et des Ouzbèks."<sup>257</sup>

Néanmoins, à l'occasion des élections présidentielles de 2004 ou législatives de 2005, nombreux ont été les Afghans qui ont voté selon des critères ethniques, leur vote étant perçu comme un moyen de 'se compter', et donc de 'garantir la paix' en faisant valoir sa force. "Ici on a voté Qanouni, on est tadjik, c'est pour la paix", dit Djamila à Aïbak. "Nous avons voté, bien sûr. Nos maris nous avaient dit pour qui voter : c'est Dostoum qui garantira la paix", dit Samia, une ouzbèke, également à Aïbak.<sup>258</sup>

"Se dire *afghân* à l'intérieur de l'Afghanistan lorsqu'on n'est pas de langue et de culture pachtounes n'est le fait que de fonctionnaires, de politiciens affirmant un idéal nationaliste et de membres de groupes décriés utilisant le mot *afghân* comme terme de camouflage"<sup>259</sup>, écrivaient les Centlivres en 1998. De fait, le mot 'afghan' est passé dans le langage courant, local ou international, pour désigner l'ensemble des habitants de l'Afghanistan par opposition aux ressortissants d'un autre pays. C'est oublier qu'à l'origine la dénomination ne concerne que les populations pachtounes de la région, et que sa généralisation a été imposée par les administrations à dominance pachtoune pour renforcer le pouvoir central. Ce décalage de sens a provoqué récemment des réactions de la part d'habitants non pachtounes de l'Afghanistan qui réclament que les citoyens du pays s'appellent dorénavant 'Afghanis' ou 'Afghanistanis' plutôt qu'Afghans. Un peu comme la France, dénomination apparue avec le royaume des Francs, est le territoire des Français, qu'ils soient occitans, bretons, parisiens ou d'origine franque...

Cette interrogation sur la pertinence de l'identification par le groupe mène à questionner, en matière d'égalité, le rapport de l'identité individuelle à celle du groupe auquel l'individu se réfère éventuellement.

---

<sup>257</sup> Interview de Naïm, Aïbak, 29/05/2005.

<sup>258</sup> Interview de Djamila, Aïbak, 30/05/2005 ; interview de Samia, Aïbak, 31/05/2005. Younous Qanouni, ancien ministre de l'Éducation du premier gouvernement Karzaï, est un Tadjik issu de la mouvance de Ahmad Châh Massoud ; il a obtenu 16,3% des suffrages au niveau national, et 38,2% dans la province de Samangan. Abdul Rashid Dostoum, est un puissant chef de guerre ouzbèk ; il a obtenu 10% des suffrages nationalement, et 29,7% dans la province de Samangan. Le président Karzaï, pachtoune, élu avec le soutien de 55,4% des électeurs au niveau national, a obtenu 7,4% des voix dans cette province. Pour les résultats détaillés :

[http://www.iec.org.af/Public\\_html/Election%20Results%20Website/english/english.htm](http://www.iec.org.af/Public_html/Election%20Results%20Website/english/english.htm).

<sup>259</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.35.

### 1.313. L'amplification du sujet en groupe dans le monde contemporain

« Ce sont les humains qui définissent la valeur de l'égalité. »  
Eshaq<sup>260</sup>

*Les hommes naissent égaux. Dès le lendemain ils ne le sont plus.*  
Jules Renard, *Journal* (1905-1910)

La question est : comment l'individu est-il bénéficiaire d'une égale dignité dans une société disparate, sans être décomposé en critères techniques assimilables informatiquement, ou sans être réduit à une identité de groupe simplificatrice et potentiellement mortifère, pour l'individu qui ne s'y soumet pas ou pour le groupe qui s'oppose aux autres ? La réponse se trouve dans l'autonomie de l'individu par rapport au groupe, plutôt que sa caractérisation par le groupe. C'est le droit à la possibilité d'une mobilité individuelle, qui porte en elle les germes d'une mutabilité sociale, dans une logique de *diversité*. Les résultats de l'élection présidentielle de 2004 en Afghanistan suggèrent qu'une fraction notable de la population s'est investie de cette logique, puisqu'en 2004 le président Karzaï a été élu au suffrage universel au premier tour avec le soutien de 55,4% des électeurs, alors que l'ethnie pachtoune dont il est issu ne représenterait, selon les meilleures estimations, pas plus de 45% des habitants du pays.<sup>261</sup>

Mais l'individuation ne va pas de soi pour une grande partie de la population. L'individu naît et se développe au sein d'une famille qui le détermine pour une grande part (*L'individu au risque du système familial d'organisation de la propriété*). Cette détermination s'inscrit dans des symboliques sociales fortes (*L'individu au risque de la mobilisation des mythes identitaires*) qui peuvent se retourner contre la démarche d'individuation (*Quand le mythe devient outil de contrôle*).

#### ***L'individu au risque du système familial d'organisation de la propriété***

"Seule est un concept inconnu de Leila. Elle n'a jamais, pas une fois, nulle part, été seule. Elle n'a jamais été seule dans l'appartement, elle n'est jamais allée toute seule quelque part, elle n'est jamais restée toute seule quelque part, elle n'a jamais dormi toute seule", écrit Anna Seierstadt à propos d'une jeune fille dont elle a partagé la vie familiale à Kaboul.<sup>262</sup> Décrite par une Occidentale, la situation de Leila personifie le désarroi afghan devant l'évolution de la société vers l'autonomie et la responsabilisation de l'individu : Leila n'a pas de vie privée parce qu'elle n'existe pas en dehors du groupe familial où elle est née, elle n'a pas

---

<sup>260</sup> Interview de Eshaq, Kaboul, 02/07/2005.

<sup>261</sup> Rappelons néanmoins qu'en l'absence de recensement permettant de qualifier, et encore moins de quantifier les appartenances ethniques, ce type de commentaire associant les résultats de tel ou tel candidat à une supposée base ethnique témoignent surtout des *a priori* de ceux qui les ont émis.

<sup>262</sup> Asne Seierstad, *op. cit.*, p.213.



de capacité individuelle. Mais pour une grande part, c'est la perception de l'Occidentale qui est projetée sur la vie de Leila.

"D'un point de vue historique, on peut considérer que la promotion de la notion de vie privée accompagne la formation d'une société de type individualiste", affirme Pierre Demeulenaere dans un débat français à propos de la protection de la vie privée des personnes publiques.<sup>263</sup> En ce qui concerne l'Afghanistan, où le domaine familial est strictement protégé contre toute interférence extérieure, la question est plutôt celle de l'émergence de déterminations individuelles et les possibilités de recours qu'auraient ces déterminations individuelles contre des menaces *internes* au groupe familial, plutôt qu'extérieures. Il n'est pas rare en effet de trouver dans l'actualité afghane des récits de violences familiales, souvent camouflées sous la qualification de 'suicide', mais parfois assorties de la revendication de 'crime d'honneur'.

"L'affaiblissement des capacités d'autorégulation de la sphère privée, lié notamment aux modifications profondes des rôles, fonctions, statut, de chacun des membres et à la transformation du projet qui les réunit, risquent d'amplifier cette intrusion de l'espace public dans ce qui fut 'la forteresse familiale' afin de restaurer, de sauvegarder ce 'chef d'œuvre en péril'",<sup>264</sup> déclare Dominique Vrignaud, un juge pour enfants interpellé à propos des difficultés rencontrées à définir le rôle de la protection sociale en France dans les situations de maltraitance de mineurs en milieu familial. Ce diagnostic qui concerne la société française contemporaine, pourrait-il être transposé à l'Afghanistan ? Si oui, serait-ce que la structure sociétale afghane maintient tous ses membres en position de *mineurs* face à l'autorité paternelle, ou du moins sous la pression du groupe familial ? Pourquoi la fonction d'autorégulation de la sphère privée se montre-t-elle affaiblie dans l'Afghanistan contemporain ?

C'est dans la justification de l'existence même d'une sphère privée que l'on trouve un indice de réponse : "On peut d'abord souligner que la définition de la protection de la vie privée se situe à certains égards dans le prolongement du respect de la propriété individuelle, et par là de la liberté individuelle, protégée aussi bien contre l'Etat (mais par l'Etat) que contre les atteintes possibles des autres individus", affirme Pierre Demeulanaere en faisant référence à Locke (pour la délimitation d'une marge de manœuvre individuelle inaccessible aux contraintes du public), à Rousseau (pour l'opposition entre intérêt général et

---

<sup>263</sup> Pierre Demeulenaere, "Les difficultés de caractérisation de la notion de la vie privée d'un point de vue sociologique", in *La protection de la vie privée dans la société d'information*, P. Tabatoni (dir.), tome 3, 4 et 5, PUF, Paris, 2002, pp.199-206.

<sup>264</sup> Dominique Vrignaud, "La prise en charge de la maltraitance", *Actes du 4<sup>ème</sup> congrès de l'AFIREM - Lille, Mars 1998*, Editions Karthala, Paris, 1999, pp.79-93.

intérêts particuliers) et à Mill (pour la défense d'une vie individuelle contre les interférences des autres individus).<sup>265</sup>

Serait-ce que Leila n'a pas de *vie* privée parce que ce concept serait associé à la possibilité d'une *propriété* privée ? Serait-ce que dans une société où la répartition de la propriété est solidement organisée par la tradition, maintenue telle par des rapports sociaux très structurés, défendue par des figures à l'autorité incontestable, la personne humaine ne serait qu'un appendice de ces structures, un instrument de l'autorité, en d'autres termes un *objet* de propriété (corvéable à merci par le groupe et éventuellement cessible à un autre groupe, par un mariage arrangé par exemple) plutôt qu'un *sujet* possédant (ne serait-ce qu'une parcelle de vie intime et la liberté de disposer de son corps) ? Serait-ce alors que dans toute société organisée par la propriété (soit-elle individuelle ou collective) et où la totalité des biens utiles est déjà attribuée (comme c'est le cas de la terre cultivable en Afghanistan, mais aussi maintenant sur la planète entièrement exploitée), la possibilité de l'individuation, l'émergence d'une conscience responsable ne puisse advenir que dans la violence, par la lutte du mineur contre le milieu qui l'a élevé afin de lui arracher une part des biens disponibles et se les approprier, et ainsi revendiquer sa majorité ? Serait-ce que le groupe ait *intérêt* à prolonger l'état de dépendance, d'indifférenciation de ses membres, afin de ne pas courir le risque du morcellement de la propriété ? Serait-ce donc que les groupes maintiennent leurs intérêts au détriment de l'individu humain ?

Serait-ce, en synthèse, que les identités de groupes dévalorisent la dignité humaine parce que cela permet la préservation d'intérêts préexistants ? C'est ce que semble suggérer, par exemple, l'apparition dans la gestion des affaires sociales d'organes destinés à contrôler l'espace privé pour éviter ses dévoiements vers l'oppression de la personne humaine, ainsi que le commente le juge aux affaires familiales français : "Alors même que droit civil ou droit social instaurent l'espace privé (et plus particulièrement la famille) comme lieu essentiel d'autonomie et de libertés individuelles, la volonté de s'assurer du bon fonctionnement de ce lieu conduisait à un contrôle paradoxal de plus en plus important de la sphère publique sur ces mêmes individus et sur cette institution, faisant des 'affaires familiales, une affaire d'Etat'."<sup>266</sup>

C'est que la responsabilité naturelle de toute famille d'amener le jeune humain à l'âge adulte, doté de tous les attributs de sa dignité individuelle, est mise en défaut dans un certain nombre de cas, y compris dans la France républicaine. Parce qu'ils estiment ces cas d'échec négligeables au regard de la valeur sociale de la sphère privée – une certaine forme de 'dommages collatéraux', il est probable que les systèmes sociaux qui considèrent *la coutume et la tradition comme une valeur plus importante que l'épanouissement des individualités*, comme c'est le cas en Afghanistan, encouragent par leur assurance d'impunité les cas où,

---

<sup>265</sup> Pierre Delameunaere, *op. cit.*, p.195.

<sup>266</sup> Dominique Vrignaud, *op. cit.* Ce commentaire concerne bien toujours la situation en France, dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.

plutôt qu'une erreur ou un accident, l'échec est dû à la perversion individuelle d'un chef de famille violent, ou, pire, à la tendance systémique à l'involution morbide du groupe lui-même pour défendre ses intérêts en tant que concept d'organisation de la société par préférence à l'autonomie de l'individu.

### ***L'individu au risque de la mobilisation des mythes identitaires***

Dans leur ouvrage publié en 1997, les anthropologues spécialistes de l'Afghanistan Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont expliquent l'évolution récente de leur pratique : "Le discours anthropologique aujourd'hui ne définit plus guère les groupes ethniques en termes de contenus (traits, origine, langue, particularités de la culture matérielle), mais en termes d'identité, de valeur, d'interaction, de complexe socio-économique."<sup>267</sup> Il s'agit là d'une reconnaissance de déterminations, d'histoires singulières dans la socialisation des groupes, un passage de l'objectif au subjectif, la démythification du scientifique qui consent à se placer au même niveau que les personnes étudiées. *Une découverte de soi-même dans la différence de l'autre*. Mais la complexité afghane laisse l'analyse scientifique d'autant plus démunie, et produit un résultat d'autant plus décevant que l'on "feint de considérer une nomenclature ethnique comme formée d'entités de même nature alors que ces dernières n'ont pas le même référent ni le même niveau d'inclusion."<sup>268</sup> Pour Miguel Benassayag, d'ailleurs, "il ne peut pas y avoir une taxinomie des singularités, on peut seulement les nommer tout en sachant que cette tentative de définition fait encore partie de la singularité."<sup>269</sup>

À l'été 2006, deux journalistes britanniques exposent<sup>270</sup> les remous suscités parmi les musulmans de leur pays par la politique étrangère du gouvernement de Tony Blair, qui a approuvé, soutenu et participé à l'intervention américaine en Irak en 2003. Une lettre ouverte signée par de nombreuses personnalités musulmanes britanniques déclare : "Il n'est jamais justifié d'attaquer des civils. C'est un sentiment vécu dans le monde entier. Nous attendons du gouvernement qu'il redouble ses efforts dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme et change la politique extérieure de notre pays pour prouver au monde que nous respectons la vie des civils, où qu'ils vivent et quelle que soit leur religion. Notre sécurité à tous en serait améliorée." Cet appel, analysent les commentateurs, était un soufflet à la politique intérieure d'apaisement menée par Downing Street, et ciblée sur les communautés. Car les responsables religieux constatent qu'il y a une polarisation du débat que les institutions officielles ne sont pas en mesure de contrôler, et que les jeunes sont aspirés vers les tendances fondamentalistes et extrémistes. N'ayant pas trouvé leur place dans la société déshumanisante du matérialisme libéral, ils pensent trouver dans ces groupes reconnaissance, réconfort et sécurité. Ce qui les entraîne irrésistiblement dans une logique d'opposition, et *les aspire vers la violence*.

---

<sup>267</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.53.

<sup>268</sup> *Idem*, p.84.

<sup>269</sup> Miguel Benassayag, *Parcours - Engagement et résistance, une vie*, Calmann-Lévy, Paris, 2001, p.230.

<sup>270</sup> Will Woodward and Stephen Bates, "Muslim Leaders Say Foreign Policy Makes Us Target", *The Guardian*, 12/08/2006.

Musa Khan Jalalzai est un chercheur afghan vivant au Pakistan. Il écrit : "En fait, l'identité des victimes est souvent secondaire ou non pertinente dans l'acte terroriste, dont la violence est destinée à ses spectateurs. C'est cette différenciation entre les victimes réelles et la cible de sa plus grande audience qui sépare le terrorisme des autres formes de combat."<sup>271</sup> Plus loin, il poursuit : "Le problème, c'est que tout terroriste, à un moment ou à un autre de l'histoire, prétend toujours être un combattant de la liberté."<sup>272</sup> Se faisant le porte-parole des revendications extrêmes d'un groupe considéré comme ayant une existence propre, le combattant de la liberté devenu terroriste suicidaire accepte la dissolution de son individualité dans l'affirmation de la singularité de son groupe par la destruction indifférenciée d'une cible externe. Le terrorisme est l'anéantissement ultime de toute détermination individuelle, interne aussi bien qu'externe.

C'est à la *Terreur* de Robespierre, alors que l'Afghanistan atteignait à peine un demi-siècle d'histoire, que le mot terrorisme doit son origine : "La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu ; elle est moins un principe particulier, qu'une conséquence du principe général de la démocratie, appliqué aux plus pressants besoins de la patrie."<sup>273</sup> Simplicité utilitaire et unificatrice de la terreur, qui ramène l'individu au rôle de matériau ou d'instrument d'une politique totalitaire. La racine de terreur, de terrorisme, est *terre*. La terreur est ce qui jette à terre de frayeur, comme un animal ; ce qui fait réagir à l'instinct de conservation. La terreur est l'arme de ceux qui ont perdu le sens de l'humanité.

Comment redonner sa dignité à une personne, quand la terreur est passée ? Nous trouvons une analyse pertinente chez Boris Cyrulnik, psychologue, né à la *résilience* par son histoire personnelle. Il explique dans *Le murmure des fantômes* : "Pourrait-on devenir humain en dehors de l'humanité ? Si l'organisation de leur collectivité le leur permet, [les exclus] ne reprendront une place sociale qu'en cherchant le sens de leur fracas et en recommençant la construction de leur identité. L'autobiographie ou le récit de soi n'est pas le retour du réel passé, c'est la représentation de ce réel passé qui nous permet de nous identifier et de chercher la place qui nous convient. Mais puisque la personne est devenue une valeur primordiale de l'Occident moderne, ce travail intime, cette quête du sens privé qui permet de tenter l'autoréalisation de soi fournit une preuve de démocratie."<sup>274</sup>

Qu'en est-il dans une société, comme l'Afghanistan, où c'est la famille, la tribu, le groupe qui porte l'identité ? Où l'honneur de la famille est une valeur primordiale ? La 'représentation du réel passé' se construit en mythes, ces récits explicatifs et fondateurs de pratique sociale. Ainsi la résilience s'exprime-t-

---

<sup>271</sup> Musa Khan Jalalzai, *Dying to Kill: Suicide Bombers, Terrorism and Violence in Pakistan*, 2005, Maktaba Jadeed Press, Lahore, Pakistan, p.19.

<sup>272</sup> *Idem*, p.21.

<sup>273</sup> Robespierre, discours à la Convention nationale du 5 février 1794. L'Afghanistan fut fondé en 1747.

<sup>274</sup> Boris Cyrulnik, *Le murmure des fantômes*, Odile Jacob Poches, Paris, 2003/2005, p.121.

elle dans des récits mythiques que chaque Afghan transmet de génération en génération pour identifier sa famille.<sup>275</sup>

Il existe en Afghanistan une ville, ou plutôt un fantôme de ville, qu'on appelle justement *la cité des murmures, Chahr-é Gholghola*.<sup>276</sup> Elle était florissante pendant l'âge d'or musulman, perchée sur l'une des montagnes surplombant la vallée de Bamyan, non loin de ses révérends bouddhas géants, alors préservés. Au cours du 13<sup>ème</sup> siècle est survenue l'invasion terrifiante de Gengis Khân et ses cavaliers mongols, qui poursuivirent une campagne de destructions systématiques dont l'Afghanistan ne s'est toujours pas remis : des villes entières furent incendiées, les têtes de leurs habitants empilées en pyramides, et fracassés les réseaux d'irrigation patiemment constitués au cours des siècles, réduisant en désert les jardins et vergers auxquels ils donnaient vie. Gengis Khân avait structuré son armée selon une hiérarchie strictement décimale - une logique d'assimilation, qui s'avéra tragiquement efficace contre les patients atteroiements des négociations tribales - une recherche de dépassement de la logique d'opposition.<sup>277</sup> Seules les murailles éventrées de leurs villes, comme celles de *Chahr-é Gholghola*, se détachent encore sur le ciel, come pour donner corps à la tragédie dans la conscience collective des générations qui ont suivi.

Le *mythe* est "référence ultime et indiscutée des jugements et des actions d'une collectivité donnée, fondatrice des systèmes conceptuels et de l'éthique, et génératrice d'émotions",<sup>278</sup> affirment les Centlivres. Ces mythes ont la vie dure, comme celui qui attribuait encore récemment aux Hazâras,<sup>279</sup> descendants mythiques des implacables armées mongoles implantés dans la région de Bamyan, des pratiques terrifiantes comme celles de cannibaliser les bébés ou de planter des clous dans la tête de leurs prisonniers - et qui entretenait donc l'hostilité entre ces populations minoritaires et les autres groupes afghans. Ce sont ces mythes propres à chaque 'groupe ethnique' qui ont nourri la guerre civile postsoviétique, enfermant les individus dans la représentation symbolique du groupe. Similairement, à l'époque où les troupes soviétiques occupaient Kaboul, raconte Nelofer Pazira, les Afghans considéraient avec mépris les jeunes soldats

---

<sup>275</sup> Tamim Ansary écrit : « Sans cesse nous nous répétons les histoires familiales, nous les ciselions en folklore, nous les implantions dans le sol qui portait notre conscience élargie, l'arbre dont nous n'étions que des bourgeons, des feuilles, des branche. » Tamim Ansary, *op. cité*, p.41. On trouve ce mode d'identification aussi dans le Persépolis de Marjane Satrapi, une jeune iranienne : à la veille d'être exécuté, et autorisé à une seule visite, son oncle demande à voir l'enfant qu'elle est encore, afin de lui transmettre son héritage mythique. *Persépolis*, dessin animé de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud, 2007, Diaphana Film, 1h35mn.

<sup>276</sup> Plus précisément, la *ville des gémissements, des lamentations*. "Là, dans ce qui fut le village de Shar-e-Gulgula - la Cité des Murmures - en une épopée devenue légende, résistèrent les hommes comme les femmes, les femmes comme les enfants." Cf. Jean-Christophe Victor, *La cité des murmures*, Jean-Claude Lattès, Paris, 1983, p.312.

<sup>277</sup> Cf. Sarah Chayes, *op. cité*, pp.246-264.

<sup>278</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, *op. cité*, p.38.

<sup>279</sup> *Hazâra* signifie "les mille". Ce nom resté aux populations de type mongoloïde habitants les régions montagneuses du centre de l'Afghanistan aurait son étymologie dans l'organisation décimale des armées mongoles, avec un officier par groupe de mille. Barnett Rubin suggère dans *The Fragmentation of Afghanistan* (*op. cité*, p.31) que les Hazâras en auraient gardé un sens plus fort des hiérarchies et d'importantes inégalités sociales et foncières, à la différence des structures tribales plus égalitaires.

perchés sur leurs tanks, portant souvent des blessures et des signes de négligence. Ils les appelaient "l'armée des bâtards". "On ne sait pas d'où vient cette description", explique Nelofer Pazira, "mais quelqu'un l'a lancée et maintenant tout le monde croit que les soldats de l'Armée rouge sont des orphelins et des enfants illégitimes élevés dans l'armée. Ils sont brutaux parce qu'ils n'ont pas de famille ; ils n'ont pas de compassion parce que leur loyauté va à l'Etat communiste."<sup>280</sup>

Boris Cyrulnik écrit encore : "C'est le discours ambiant qui attribue au fait sa valeur de destruction ou de reconstruction. Dans une société stable où les récits font croire que chacun est à sa place, toute agression doit être justifiée."<sup>281</sup> Il ajoute, à propos de l'apathie constatée chez les témoins d'agression dans les métropoles occidentales : "L'impossibilité mentale de remettre en cause la notion même de hiérarchie empêche les témoins de l'agression de chercher à aider les blessés. Et pour ne pas se sentir coupables, ils ont même tendance à dévaloriser la victime (...) L'ordre règne."<sup>282</sup> C'est le même type de mouvement qui préside aux 'crimes d'honneur' dans les sociétés où l'honneur est érigé en mythe.

Néanmoins, à propos de l'individualité selon le puissant mythe collectif qu'est le *pachtounwâli*,<sup>283</sup> Ali Gohar décrit un équilibre complexe entre les droits de l'individu et ceux de la communauté. La sécurité des personnes est un domaine légitime d'autodétermination, mais toutes les autres questions ressortent de la communauté. "Un individu détaché de la société est une non-entité, mais pour préserver son caractère propre, une personne a le droit de contester l'ordre social établi (...) Quand son honneur est en jeu, le Pachtoun n'hésite pas à prendre les armes, non par permission spéciale de la société, mais en vertu d'un droit qu'il possède de naissance."<sup>284</sup>

Quand, en outre, on connaît le dicton pachtoune suivant : "Pour régler leurs conflits, les Afghans de Kandahâr ont leur sabre ; ceux du Paktia ont les *djirgas*<sup>285</sup> ; et ceux de Ddjalâlâbâd ont leur stylo",<sup>286</sup> on perçoit qu'il y a certainement dans l'esprit du *pachtounwâli* une potentialité de différenciation, d'autonomie de l'individu. Cette individuation est en rapport avec le principe d'égalité, un comportement social fondé sur la non-violence et l'égalité de dignité de la personne, ce que les Pachtouns appellent l'honneur. Ainsi Ali

---

<sup>280</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.114-115.

<sup>281</sup> Boris Cyrulnik, *op. cit.*, p.156.

<sup>282</sup> *Idem.*

<sup>283</sup> Le *pachtounwâli*, 'chemin pachtoune', est l'ensemble des codes comportementaux traditionnels des Pachtouns, plus couramment considéré comme un 'code d'honneur'. Il en sera question plus en détail dans le courant de ce travail.

<sup>284</sup> Hassan M. Yousufzai & Ali Gohar, *op. cit.*, p.42.

<sup>285</sup> Une *djirga* est un organe d'administration et d'arbitration composé de représentants des familles concernées par le sujet traité et de médiateurs.

<sup>286</sup> "Les Ghilzai [du Paktia] ne reconnaissent en général pas de chef héréditaire et [leurs] subdivisions tribales locales sont acéphales. Il n'en est pas de même chez les Dourrâni [de Kandahâr] ou les Baloutches du sud-ouest où un chef de lignage héréditaire a une position dominante." Cette analyse de Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont (*Et si on parlait d'Afghanistan*, *op. cit.*, p.14) tend à confirmer le dicton.

Gohar lui-même explique qu'il a refusé, alors adolescent, de reprendre à son compte une vendetta familiale que son entourage attendait qu'il relève. C'est ainsi qu'il conçoit son honneur.<sup>287</sup>

Et si l'Article 22 de la Constitution afghane affirme l'égalité de tous les *citoyens* devant la Loi, c'est qu'il existe une majorité d'Afghans pour soutenir l'égalité de droits de l'individu, considéré comme ne pouvant être défini par son ethnie, point confirmé par l'enquête qualitative menée au cours de l'été 2005.<sup>288</sup> C'est une logique de la diversité, par laquelle chacun est conforté dans une égale dignité, que tous reconnaissent. En utilisant les découvertes de Boris Cyrulnik, on convient que la reconnaissance différenciée de l'individu passe par l'énonciation et l'analyse des mythes, pour en dire leur part de valorisation identitaire, celle de l'individu passant par celle du groupe, et pour en défaire la part d'enfermement morbide qu'ils contiennent notamment par la construction de vérités différentes sinon opposés d'un groupe à l'autre. À défaut de quoi les groupes ne peuvent que se précipiter de nouveau dans l'affrontement. L'Afrique du Sud a été l'exemple contemporain réussi d'un tel travail de représentation du réel passé, entrepris par la Commission Vérité et Réconciliation afin de surmonter les démons de l'apartheid.<sup>289</sup> Une telle démarche a été envisagée et proposée par la Commission afghane indépendante des droits humains – AIHRC, sans qu'aucune suite concrète n'y soit donnée à ce jour.

### ***Quand le mythe devient outil de contrôle***

Aux Etats-Unis, la construction de mythe, ou *storytelling*, est devenue un artisanat politique à l'usage des *spin doctors* des faucons de l'équipe arrivée au pouvoir en 2001 avec Georges W. Bush : "les sujets qu'ils veulent formater sont envoûtés, immergés dans un univers fictif qui filtre les perceptions, stimule les affects, encadre les comportements et les idées..."<sup>290</sup> C'est ainsi qu'ils ont entraîné l'opinion américaine dans la guerre d'Irak, lui faisant accroire au passage que l'Afghanistan était une affaire réglée.

Pourtant, après les attentats du 11 septembre 2001 sur leur territoire, les Américains étaient partis en guerre en Afghanistan avec pour objectif civil l'amélioration de la situation des femmes afghanes.<sup>291</sup> Outre que la personne trouve difficilement son épanouissement individuel devant les intérêts du groupe,

---

<sup>287</sup> Entretien avec Ali Gohar à Kaboul, le 9 mars 2007.

<sup>288</sup> Voir en annexe V, "Enquête qualitative menée en Afghanistan à propos de la perception de l'Article 22 de la Constitution afghane", deuxième partie.

<sup>289</sup> Cf. *Amnistier l'Apartheid. Travaux de la Commission Vérité et Réconciliation sous la présidence de Desmond Tutu*, traduction française, Philippe-Joseph Salazar (dir.), Le Seuil, coll. "L'Ordre Philosophique", Paris, 2004.

<sup>290</sup> C'est la thèse soutenue par Christian Salmon dans *Storytelling, la machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, La Découverte, Paris, 2007.

<sup>291</sup> Ainsi, à l'occasion du dixième anniversaire des attentats du 11 septembre 2001, on trouve sur un site féministe : « When the United States attacked Afghanistan ten years ago, we were told that not only were we going after those who had attacked us but also that we would liberate Afghan women from the Taliban. It was a very effective selling point, there is nothing we tend to like better than rescuing helpless women. » Feminist Peace Network, 05/10/2011 <http://www.feministpeacenet.org/2011/10/05/ten-years-later-the-liberation-of-afghan-women/>

outre que le groupe, représenté par son chef, négocie en permanence ses alliances en fonction de ses intérêts, la femme afghane n'a que deux stratégies possibles d'existence dans ce fonctionnement. Soit elle cesse d'exister en tant qu'individu pour devenir au mieux un membre interchangeable du groupe, au pire un élément de patrimoine – comme par exemple dans les mariages arrangés, soit elle prend une place de partenaire, auquel cas elle devient la garante de l'honneur familial et le vecteur de la transmission de la tradition et des mythes qui vont avec - par des bonnes manières qui sont le support de sa conservation.

"Les femmes des campagnes disent qu'elles ne connaissent rien à la vie parce qu'elles ne sortent pas, et elles ne veulent donc pas prendre de décisions. On leur fait croire que les femmes ne sont pas comme les hommes",<sup>292</sup> déplore encore maintenant Ishtar, une étudiante sage-femme de Aïbak, éduquée au Pakistan. "Les femmes doivent fournir nourriture et vêtements aux hommes, c'est ça leurs droits. Ainsi que d'obéir aux hommes. Mais si les femmes veulent quelque chose, elles demandent aux hommes, qui l'autorisent (...) On voudrait bien s'ouvrir, apprendre, mais nos maris disent que ce n'est pas nécessaire, que nous avons tout ce dont nous avons besoin à la maison. Même si nous avons envie de sortir, nous ne le faisons pas par peur des commérages",<sup>293</sup> constate Samia comme pour donner raison à Ishtar. "La femme ne peut pas être juge à cause de sa sensiblerie. Elle porte les enfants, ça l'affecte. Les femmes ne peuvent pas faire la guerre, elles doivent rester douces et tendres", sussure le juriste islamique, avant d'assèner l'argument qui dévoile sa duplicité et le motif réel de l'entretien du mythe : "Et pourquoi donner du travail aux femmes, alors que les hommes n'en ont pas ?"<sup>294</sup>

Mais la tendance positive existe aussi : "La femme est une créature qui forme la société, qui la réforme, une personne qui peut faire bouger le monde comme elle balance un berceau",<sup>295</sup> soutient le juriste positiviste. "La femme apporte l'initiative, l'ordre, la gentillesse, la force, l'intelligence. La femme est un individu, une mère avant tout, le cœur d'un système. Derrière chaque grand homme il y a une grande femme",<sup>296</sup> affirme une femme professeur de français à Kaboul. Et l'égalité d'humeur avec laquelle les femmes afghanes semblent en général se satisfaire de la situation qui est la leur peut surprendre, comme en témoigne cette remarque d'une coopérante médicale française : "De la part d'un couple aussi complice, aussi uni, ça m'a étonnée. Je lui ai demandé : 'Comment ça se fait que ton mari ait pris une deuxième femme ?' (...) Elle m'a répondu : 'C'est moi qui la lui ai trouvée (...) Tu comprends, mon mari est un homme riche, il reçoit beaucoup d'invités, il est absent longtemps en période de transhumance, j'avais

---

<sup>292</sup> Interview d'Ishtar, Aïbak, 30/05/2005.

<sup>293</sup> Interview de Samia, Aïbak, 31/05/2005.

<sup>294</sup> Interview de Abou Baker, Kaboul, 13/07/2005. Sayed Abou Baker Hashemi est professeur de droit islamique à l'école de *chari'a* de l'université de Kaboul.

<sup>295</sup> Interview d'Othman, Mazâr-é Charif, 06/05/2005.

<sup>296</sup> Interview de Yasmin, Kaboul, 27/07/2005.



vraiment besoin de quelqu'un d'autre."<sup>297</sup> On constate alors que les stratégies sociales reposant sur la construction d'un mythe ne sont pas l'apanage des hommes : *leur apparition accompagne les prémises d'un pouvoir en gestation.*

Les talibans, sous couvert de fondamentalisme religieux et pour consolider leur régime entre 1994 et 2001, avaient amplifié aux dépens des femmes les antagonismes de la société afghane en détournant la tradition musulmane et les mythes identitaires. Selon un fonctionnement pratiqué par tous les régimes totalitaires et décrit par Hannah Arendt,<sup>298</sup> ils exerçaient en fait la terreur sur les éléments les plus faibles de la société (par l'exclusion des femmes, une logique d'opposition) afin de s'attirer la complicité des moins faibles (avec l'enrôlement des hommes, une logique d'assimilation). Sept ans de ce régime qui avait pour objectif l'accession à une communauté universelle dans l'islam ont laminé le modèle de société à l'afghane fondé sur les solidarités claniques organisées autour des mythes identitaires.

À la chute du régime des talibans et alors que de nouvelles institutions étaient en gestation, l'égalité des hommes et des femmes a fait l'objet d'âpres débats à l'occasion de la rédaction du texte constitutionnel ratifié en janvier 2004, comme si cette instance d'égalité individuelle recouvrait toutes les autres. Selon les résultats de l'enquête à propos de l'Article 22 de la Constitution afghane, il semble que le principe d'égalité soit pour la majorité des Afghans sinon un précepte coranique, tout du moins un objectif souhaitable à défaut d'être atteignable.<sup>299</sup> Il semble que la logique de la diversité ait gardé toute son importance dans l'inconscient collectif afghan, et qu'elle s'exprime par l'affirmation généralisée de l'égalité des personnes.

Ce difficile exercice d'équilibre entre l'expression de l'individu et l'affirmation de l'identité collective est une caractéristique de l'Afghanistan contemporain. Son résultat – l'émergence ou non d'un nouveau contrat social largement repris à son compte par la population – dépend également des paramètres de l'espace et du temps, qu'il convient aussi d'analyser.

---

<sup>297</sup> Juliette Fournot dans Guibert *et al.*, *Le Photographe – Tome 2*, *op. cit.*, p.64.

<sup>298</sup> Cf. Hannah Arendt, *Le Système totalitaire (Les origines du totalitarisme)*, Seuil (collection "Points/Essais", n°307), Paris, 1972, p.7 (édition originale New York, 1971)

<sup>299</sup> Voir en annexe V notre "Enquête qualitative, Questionnaire – Deuxième partie : l'Article 22 sur l'égalité".

### 1.32. Territoires<sup>300</sup> et frontières<sup>301</sup> de l'égalité : limites de la souveraineté<sup>302</sup> en Afghanistan

*La terre n'appartient pas à l'homme, c'est l'homme qui appartient à la terre.*  
Sitting Bull, chef Sioux (1831-1890)

*Je ne comprends probablement vraiment aucun de ces deux mondes,  
mais je les comprends mieux que la plupart des gens.*  
Said Hyder Akbar<sup>303</sup>

مسافرين استيم  
Dicton afghan<sup>304</sup>

Pour représenter la dynamique de la dignité humaine dans la société pachtoune, Ali Gohar trace un diagramme séparé en deux domaines : le domaine privé, où le père et la mère portent ensemble et à égalité l'honneur familial (comme le suggère le mot *hamsari*, égalité du couple dans le mariage - l'entité qui pense avec la même tête), et le domaine public, où le chef de famille représente la cellule sociale. Dans la plupart des cas, c'est un homme (mari ou frère aîné) qui représente la famille. Exceptionnellement, une veuve peut porter à l'extérieur les intérêts de la famille, y compris devant la *djirga*. Indépendamment de sa connotation sexuée de la perception de la géométrie sociale, cette représentation met en évidence la relativité de la territorialisation pour l'individu : il y a un intérieur et un extérieur, une appartenance ou une exclusion d'un individu sur un territoire.

Si le territoire est fixe, l'individu humain est, lui, mobile - ou du moins supposé pouvoir l'être. Quel est alors le rapport entre les deux ? Et comment se décline l'égalité dans cette problématique ? (1.321 - *Le citoyen, déterminé par le territoire ?*) Comment intervient l'appartenance collective dans ce rapport au territoire ? (1.322 - *Peuples, nations, souveraineté*). Quelles dynamiques se jouent alors aux limites entre territoires et aux lieux de leur franchissement ? (1.323 - *Les frontières, matérialisation d'inégalité*)

---

<sup>300</sup> "Territoire, n.m. Etendue de terre dépendant d'un Etat, d'une ville, d'une juridiction, etc. *Zool.* Zone occupée par un animal ou un couple, et défendue contre l'accès d'individus de même espèce. » *Petit Larousse en couleurs* (1980)

<sup>301</sup> « Frontière, n.f. Limite qui sépare deux Etats. » *Ibidem*.

<sup>302</sup> "Souveraineté, n.f. Pouvoir, dont dispose l'Etat, de commander et de contraindre. Qualité du pouvoir politique d'un Etat ou d'un organisme qui n'est soumis au contrôle ni d'un autre Etat ni d'un autre organisme. » *Ibidem*.

<sup>303</sup> Said Hyder Akbar, *op. cité*, p.8.

<sup>304</sup> "Nous sommes des voyageurs", disent les Afghans pour prendre de la distance avec leurs difficultés quotidiennes.

### 1.321. Le citoyen déterminé par le territoire ?

« Ma sœur en Angleterre se pense comme une Afghane  
mais officiellement elle est britannique et selon les lois elle ne peut pas être les deux. »  
Ouafa<sup>305</sup>

« C'est le destin des enfants pauvres de ne pas avoir d'avenir. »  
La tante de Nassima<sup>306</sup>

Le 31 janvier 2008 était présenté dans l'émission "Envoyé spécial" sur France 2 un documentaire réalisé pendant l'été 2006 par la comédienne Marianne Denicourt alors qu'elle était à Kaboul en tant que bénévole pour l'association Afghanistan Demain.

Dans *Nassima, une vie confisquée*, il est question du mariage d'une petite fille de neuf ans. À un moment, le *wâkil* du quartier agite négligemment une main derrière son dos vers la caméra pour signifier à son interlocuteur : "Celle-là, elle est étrangère, elle comprend rien, t'occupe pas." Au-delà de la barrière de la langue - transgressée par la traduction faite *a posteriori* de l'enregistrement - qu'est-ce donc que le *wâkil* ne voulait pas qu'on entende ? Le déshonneur d'un père qui monnaye sa fille "comme une histoire de pain et de patates". C'est que Nassima a été mariée, alors qu'elle n'avait que cinq ans, en échange de la seconde épouse de son père (laquelle n'a encore qu'une quinzaine d'années au moment du reportage, quatre ans après son propre mariage). Sa belle-famille a accepté de ne réclamer effectivement Nassima que quatre ans plus tard, et le temps est accompli. "Cette affaire, c'est vraiment une histoire à l'afghane", dit Shirin Agha, l'un des collaborateurs d'Afghanistan Demain. "Elle appartient à son mari depuis qu'elle est toute petite. Si quelqu'un d'autre l'emmène ou si elle reste dans sa famille c'est un déshonneur. Alors [le mari] préfère encore l'emmener dès maintenant. C'est une affaire délicate." Ce qui se dessine alors sous les yeux de l'observateur étranger, c'est la cartographie chaotique des différents systèmes symboliques qui se chevauchent en Afghanistan.

L'échange des mariages de Nassima et de sa très jeune belle-mère s'est négocié selon la coutume, qui prévaut encore sur la majorité du territoire afghan et dans le huis-clos de la plupart des familles. Ici, il s'agit de *badal*, d'échange – une question d'égalité de la transaction qui est prise très au sérieux en Afghanistan. L'âge des femmes protagonistes n'entre pas en jeu pas plus que leur volonté, les deux filles ne sont que des éléments de patrimoine des chefs de famille, tous deux originaires du Wardak, une région du sud de Kaboul. La seule concession qui est faite à la nature, c'est que le mariage ne sera pas consommé avant un âge approprié. Un dicton afghan dit, à propos de l'âge du mariage : "Il vaut mieux qu'une fille ait ses premières règles dans la maison de son mari plutôt que dans la maison de son père."

---

<sup>305</sup> Interview de Ouafa, Kaboul, 28/06/2005.

<sup>306</sup> *Nassima, une vie confisquée*, documentaire de Marianne Denicourt, 2007, *op. cit.* L'ensemble des références à l'histoire de Nassima qui suivront sont tirées des dialogues de ce documentaire.

Dans le documentaire, on voit apparaître un policier qui énonce le droit islamique en matière de mariage, ce qui place l'action en terre d'islam : "Ni dans l'islam ni dans aucune autre société ni même chez les barbares on ne peut faire une chose pareille (...) C'est dit dans l'islam que si la fille n'est pas nubile et n'a pas vu le garçon on n'a pas le droit de la marier."<sup>307</sup> Et le *wákil* de renchérir : "De toute façon il n'aurait pas pu faire le mariage car on ne lui aurait pas permis. Quel juge, quel *mollá*, aurait officialisé un tel mariage ?" Encore une fois, le *wákil* masque la réalité parce que ce mariage a *déjà* été enregistré. Nassima est légalement mariée. Ce qui est encore en suspens, c'est la consommation. C'est qu'il existe en Afghanistan nombre de *mollás* qui mélangent coutume et *chari'a*, au gré des forces en présence. On les appelle couramment des *nim-mollá*, 'demi-mollás', parce qu'ils n'appliquent (ou ne connaissent) que la moitié du Coran.<sup>308</sup>

Interviennent aussi dans le cas de Nassima les défenseurs du droit positif, celui du code civil afghan, qui interdit le mariage de la fille avant seize ans, et celui des droits de l'Homme,<sup>309</sup> auquel la Constitution afghane fait référence.<sup>310</sup> C'est dans cette logique universaliste qu'évoluent les animateurs de l'association où Nassima était scolarisée. C'est cette logique qui la finance, par un programme de la Commission européenne. En posant le pied dans l'école d'Afghanistan Demain, Nassima est entrée dans le territoire de cette logique. Les responsables d'Afghanistan Demain tentent de la faire valoir en l'entérinant dans un document supposé garantir l'intégrité de la petite fille, rédigé dans l'urgence et validé par l'empreinte des pouces des deux chefs de familles et la signature des témoins et des *wákiils*.

Seulement voilà. Six mois plus tard, Marianne Denicourt revient à Kaboul, elle s'enquiert de Nassima pour donner une conclusion à son documentaire. Elle découvre que cela fait plusieurs semaines que la fillette ne vient plus à l'école de Deh Mazang. Interrogée, sa famille dit que la belle-famille ne veut pas qu'elle aille à l'école. "Pour eux l'école est une bizarrerie, une fillette ne peut qu'y filer un mauvais coton. C'est aussi un lieu de rencontre où elle peut s'émanciper", analyse Marianne. Plus prosaïquement, la tante de Nassima explique : "On avait mis la petite à l'école parce qu'on lui donnait du riz avec l'accompagnement et du pain et de la farine (...) Ses études on s'en fiche." Donnant, donnant, une logique d'opposition, on reste dans le *badal*. Et maintenant que ça crée des problèmes, la famille préfère encore que Nassima arrête d'aller à l'école. Ainsi finit le documentaire, et l'observateur reste avec de multiples désarrois. Celui

---

<sup>307</sup> Plus précisément, selon le *fiqh* hanafite, la fiancée doit être pubère, et avoir donné son accord après avoir vu son promis, ne serait-ce qu'en photo. En pratique, la fille qui se tait est considérée comme consentante... et la fille qui parle comme insolente !

<sup>308</sup> "Le statut social du *mollá* varie aris, considérablement : très bas en zones tribales, du fait de son exclusion de la communauté tribale et de son assimilation aux groupes professionnels méprisés, il croît dans les autres zones en fonction de son savoir personnel et du poids de sa famille." Olivier Roy, "L'islam en Afghanistan", in : Micheline Centlivres-Demont *et al.*, *op. cité*, pp.81-117 (p.84).

<sup>309</sup> La Constitution de 2004 fait référence d'abord à "la religion sacrée de l'islam", puis à la Charte des Nations unies et à la DUDH.

<sup>310</sup> L'Article 56 de la Constitution de 2004 prévoit que "nul n'est censé ignorer la Loi".

de Nassima qui a redit qu'elle ne veut pas être mariée ainsi, une audace qu'elle n'aurait sans doute jamais eue si elle n'avait pas connu l'école d'AD. Celui de la tante : "Oublie-la, oublie de la sauver je t'en supplie, nous sommes des centaines par là à être illettrés, c'est le destin des enfants pauvres de ne pas avoir d'avenir." Celui du père : "Cet homme m'avait donné sa fille par amitié, et maintenant je ne peux plus le regarder." Le père de Nassima a perdu la face parce que sa parole, le seul contrat qui vaille en droit coutumier, a été remise en cause. De plus elle a été dévalorisée dans un écrit dont il ne comprend pas un mot, comme le prouve la marque de son pouce. Et en fin de compte le désarroi d'Ehsan, le chef de mission franco-afghan d'Afghanistan Demain : "On n'est pas là pour vous créer des ennuis." Une logique d'assimilation qui n'a pas abouti.

Comment être "égal devant la loi" quand la loi elle-même diffère en fonction des rapports de force ? Il est donné à croire qu'il s'agit d'une question de souveraineté, de territoire. Mais le cas de Nassima prouve bien qu'il s'agit d'autre chose : le beau-père de Nassima est venu jusque dans la maison menacer son père avec une hache pour réclamer son dû ; mais plus tard, tous deux ont fait mine de se plier aux exigences du droit islamique quand l'autorité gouvernementale a été impliquée. Et dans ce rapport de forces, la dignité de Nassima est quantité négligeable face aux intérêts des adultes qui marquent leurs territoires symboliques.

Cet exemple réfute avec force l'assertion qui considère qu'un individu est déterminé par le territoire qui le porte.

Les territoires de droit positif ne sont pas exonérés de ce genre de ruptures d'égalité devant la Loi. Pour exemple, en France, la loi sur le RMI (1988 modifiée 1992 et complétée en 2006) instaure (en vertu d'un droit constitutionnel à l'égalité de dignité) un revenu minimum pour les personnes sans ressources, mais le refusait aux personnes étudiantes ou en formation (pour préserver les intérêts de l'Etat). Le citoyen qui fait des études ne serait-il plus 'égal', parce qu'il aurait franchi une limite symbolique à sa dignité de citoyen en cherchant à élargir son champ de connaissance ? Pour faire valoir face à la force d'inertie de l'administration cette égalité qui lui est due en vertu de la Constitution, il lui faudrait dérouler toutes les étapes d'une procédure remontant jusqu'à la Cour européenne des droits de l'Homme, qu'il n'a bien évidemment pas la force, ni le temps, ni les moyens financiers d'entreprendre. S'il n'y a pas violence physique, il y a clairement violence économique et symbolique – comme théorisé par Johan Galtung<sup>311</sup> – dans le rapport de forces qui s'établit entre un individu par hypothèse sans ressources, et l'Etat français 'souverain'. Pour autre exemple a eu lieu aux Etats-Unis un débat à propos de l'opportunité ou non de délivrer des permis de conduire aux immigrants illégaux.<sup>312</sup> Le Mexicain qui dépasse la durée de son visa ne serait-il plus capable de conduire à l'égal d'un citoyen américain ? Ces deux exemples illustrent comment un individu peut subir un déficit de reconnaissance individuelle pour avoir dépassé les limites symboliques

---

<sup>311</sup> Johan Galtung, "Violence, Peace and Peace Research", *Journal of Peace Research*, Vol.6, No.3 (1969), p. 167-191.

<sup>312</sup> "Michigan Attorney General: Only Legal Residents Can Drive", *The Associated Press*, 27/12/2007.

d'un territoire d'autorité revendiqué par une institution, une sorte de flou concernant la zone dont il ressortit, son territoire de dépendance. L'individu est alors défini par des critères d'appartenance ou d'exclusion, en fonction de critères choisis arbitrairement par des forces qui s'imposent à lui.

Quelle est donc la dynamique qui se manifeste ? Dans les cas où des systèmes se chevauchent, la logique d'opposition se joue entre les puissants qui tirent profit du découpage symbolique du territoire avec asservissement de l'individu à ces séparations.<sup>313</sup> C'est une situation similaire qui s'impose aux salariés d'une entreprise qui change de propriétaire : ils se trouvent alors soumis sans préavis à un nouveau système de règles sociales, qu'elles s'appellent convention collective, accord d'entreprise ou de branche, ou règlement intérieur. C'est la frontière qui s'est déplacée, pas l'individu.

Il y a néanmoins des exceptions notables : dans le droit du Travail français, par exemple, la jurisprudence a statué que quand deux réglementations s'opposent en termes de rémunération du salarié, c'est celle qui est la plus favorable au salarié qui s'applique, justement pour contrebalancer un état de fait favorable à l'employeur.<sup>314</sup> Il s'agit-là d'une logique de transcendance : quelques soient les ressemblances ou les différences de chacun, c'est la dignité intrinsèque de l'individu que la Loi a choisi de protéger. Il s'agit bien du principe d'égalité. C'est pourtant cette protection du travailleur face aux structures, gagnée au fil des années par les luttes successives de salariés soutenus par leurs syndicats, qui est considérée comme un 'archaïsme' par le néo-libéralisme.<sup>315</sup>

En matière de protection internationale existerait similairement un 'espace humanitaire' perçu par ses intervenants comme un espace symbolique de liberté d'intervention en vertu du Droit humanitaire international (DIH). Est-ce dans un tel espace que la petite Nassima pourrait théoriquement trouver du soutien ? Ce lieu même, s'il a jamais existé, serait menacé par "les entraves et contraintes imposées aux acteurs humanitaires."<sup>316</sup>

Il faut alors interroger le lien entre l'Etat énonciateur de la Loi et l'individu auquel elle s'applique.

---

<sup>313</sup> Rappelons que le *serf* du Moyen-Âge, outre qu'il était 'taillable et corvéable à merci', était considéré comme faisant partie du territoire, et pouvait être cédé avec celui-ci d'un suzerain à un autre.

<sup>314</sup> Par exemple, pour le calcul de l'indemnisation des congés payés, on peut utiliser soit la règle du maintien du salaire, soit la règle du dixième. Des deux, on retient la plus favorable au salarié. Ce 'principe de faveur' a été confirmé à maintes reprises par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État, la Cour de cassation. Cf. "Droit du travail, le principe de faveur (suite)", *Options*, n°450, 26/05/2003.

<sup>315</sup> Il a été atténué par les lois Fillon, notamment la Loi du 4 mai 2004.

<sup>316</sup> U.R.D., "L'espace humanitaire en danger", Actes de l'Université d'automne de l'humanitaire, 28-30/09/2006, p.8.

### 1.322. Peuples,<sup>317</sup> nations,<sup>318</sup> souveraineté

"The U.S. administration has helped Afghanistan and if we are called puppets, or if I am called a puppet because we are grateful to America, then let that be my nickname. The truth is that without the United States in Afghanistan, Afghanistan would be a very poor, miserable country, occupied by neighbors and al Qaeda and terrorists."  
Hamid Karzai<sup>319</sup>

*La carte géographique n'est pas le territoire. Elle en est tout au plus une représentation ou une « perception ».  
La carte n'offre aux yeux du public que ce que le cartographe (ou ses commanditaires) veut montrer.*  
Philippe Rekacewicz<sup>320</sup>

En dari comme en pachto, les deux versions officielles de la Constitution afghane, c'est le terme تابع (*tâbé'*) [pluriel اتباع (*etebâ'*)] qui caractérise les personnes auxquelles elle s'applique. Le sens de ce mot est très proche de 'ressortissant' ou de 'sujet', et contient une notion de dépendance, de clientèle. Dans la version officielle anglaise, néanmoins, ce terme est traduit par *citizen*, 'citoyen', un mot qui contient une implication active non contenue dans le *tâbé'* du texte original en dari.<sup>321</sup> "Il existe un autre mot formé en persan comme le mot 'citoyen' en français, شهروند (*charwand*), mais malheureusement il ne peut pas être utilisé parce qu'il a pris une connotation fédéraliste."<sup>322</sup> L'ensemble de ces termes, néanmoins, se rejoint par l'idée de lien à un territoire.

Mais les constitutionnalistes afghans n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les limites de cette 'citoyenneté', ce qui ouvre la porte à diverses interprétations.<sup>323</sup> Les Afghans du peuple ont des idées

---

<sup>317</sup> « Peuple, n.m. Multitude d'hommes 1) formant une nation 2) appartenant à plusieurs nationalités, mais groupés sous une même autorité » *Petit Larousse en couleurs* (1980)

<sup>318</sup> « Nation, n.f. Communauté humaine, le plus souvent installée sur le même territoire, et qui possède une unité historique, linguistique, religieuse, économique plus ou moins forte. » *Ibidem*.

<sup>319</sup> Hamid Karzai, devant le Forum Economique Mondial de Davos, le 25 janvier 2008 : "Les États-Unis aident l'Afghanistan, et si l'on nous appelle des pantins, ou si l'on m'appelle un pantin parce que nous leur en sommes reconnaissants, eh bien, que ça soit mon surnom ! En vérité, sans les États-Unis en Afghanistan, l'Afghanistan serait un pays très pauvre et misérable, envahi par ses voisins, al-Qaïda et les terroristes."

<sup>320</sup> Philippe Rekacewicz est le cartographe du *Monde diplomatique*. Cf. Philippe Rekacewicz, "La cartographie entre science, art et manimulation", *Le Monde diplomatique*, février 2006.

<sup>321</sup> Pour une analyse sémantique détaillée des termes relatifs à la personne utilisés dans la Constitution, voir Gaït Gauhar Archambeaud, 2005, *op. cit.*, pp.38-41.

<sup>322</sup> Interview de Omar, Paris, 03/05/2005. On notera que le fédéralisme est devenu un enjeu du débat politique afghan, entre les partis qui prônent un rapprochement des institutions aux citoyens, et ceux qui considèrent que cette perspective politique est le cheval de Troie des tendances séparatistes de certaines ethnies avec le danger de 'nettoyage ethnique' à grande échelle. Cf. : Ahmad Shah Erfanyar, « Federalism called a recipe for Afghanistan's breakup », *Pajhwok Afghan News*, 10/01/2012.

<sup>323</sup> "The nation of Afghanistan is composed of all individuals who possess the citizenship of Afghanistan", énoncé en toute bonne forme tautologique l'Article Quatre de la Constitution de 2004. Version anglaise officielle.

imprécises sur la question.<sup>324</sup> "C'est tous les gens qui habitent le pays, qui ont la nationalité, qui viennent d'Afghanistan, qui sont nés en Afghanistan."<sup>325</sup> "Tout membre d'une société est un citoyen."<sup>326</sup> "C'est toute personne qui accepte la Constitution et qui lui obéit. Les gens du pays, les Afghans."<sup>327</sup> "Ceux qui ont la nationalité et qui peuvent le prouver ou en convaincre (...) Tant pis pour ceux qui ne peuvent pas prouver leur appartenance, comme les réfugiés."<sup>328</sup> "Une personne née ici, qui y vit pour l'instant, parle l'une des langues du pays et accepte la loi du pays."<sup>329</sup> On constate que sont proposés, selon les personnes et parfois mélangés, des critères d'*héritage* (origines, naissance, langue) et des critères d'*élection* (habitat, soumission à la Loi).

Que deviennent alors les six à sept millions d'Afghans (ce qui pourrait représenter le tiers de la population) qui ont passé de nombreuses années réfugiés à l'étranger ? Aux yeux des 'pays d'accueil', ils ne sont que de passage, souvent en situation précaire et inadaptés. "Une génération entière a grandi hors de l'Afghanistan. Ces réfugiés n'ont jamais perdu leur identité afghane parce qu'on ne leur en a jamais proposé d'autre. Cette expérience douloureuse leur a appris la valeur du mythe."<sup>330</sup> Ils deviennent indésirables,<sup>331</sup> comme en témoignent les pressions subies en Iran, au Pakistan, en Occident. Mais ils sont également indésirables dans leur propre pays, parce que la situation économique y est toujours déplorable (avec un taux de chômage autour de quarante pour cent), et on les y rend responsables de l'insécurité : les immolations par le feu des jeunes femmes de Hérât seraient une importation iranienne ; les attentats-suicides seraient le fait de jeunes élevés au Pakistan ; la licence des moeurs serait amenée tout droit d'Occident. Alors la Constitution a perpétué les garde-fous supposés éviter cette contamination, qui sont de fait un héritage de la pratique isolationniste de l'Amir Abdurrahman au 19<sup>ème</sup> siècle : ne peuvent postuler aux hautes fonctions d'Etat que des détenteurs de la nationalité afghane, à l'exclusion de toute autre.<sup>332</sup> Ne peuvent acheter de la terre afghane que des nationaux afghans.<sup>333</sup>

---

<sup>324</sup> Voir notre "Enquête qualitative" en annexe V, Q.3.6.

<sup>325</sup> Interview de Nadjiba, Mazâr-é Charif, 06/06/2005.

<sup>326</sup> Interview de Palwasha, Hérât/ 15/06/2005.

<sup>327</sup> Interview de Ouafa, Kaboul, 28/06/2005.

<sup>328</sup> Interview de Eshaq, Kaboul, 02/07/2005 et 10/07/2005.

<sup>329</sup> Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>330</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.41.

<sup>331</sup> Certains ont été déchus de leur nationalité afghane par l'un ou l'autre des régimes qui se sont succédés. Cf. François Missen, *op. cit.*, p.116.

<sup>332</sup> Article 62 de la Constitution de 2004 : "Le président de l'Afghanistan doit être un ressortissant afghan, musulman, né de parents afghans et ne pas posséder une autre nationalité." Article 72 : "Si un ressortissant afghan détient une double nationalité, il ne pourra devenir ministre qu'après ratification par l'assemblée nationale." Article 85 : "Les membres du parlement doivent posséder la nationalité afghane depuis au moins 10 ans." Article 118 : "Les membres de la Cour suprême doivent être des ressortissants afghans."

<sup>333</sup> "Les étrangers ne peuvent posséder de biens immobiliers en Afghanistan." Article 41 de la Constitution de 2004.



De quel pays donc ressortissent les personnes nées ou ayant vécu dans les camps de réfugiés, éventuellement égarées loin de leur entourage et incapables alors de produire des témoignages ou des documents validant leur situation ? La section française d'Amnesty International a été saisie en 2005 de l'inquiétude d'un traducteur de pachto agréé auprès des autorités françaises à propos du sort qui était fait à certains de ses compatriotes, réfugiés clandestins en France. Alors qu'ils faisaient l'objet d'une procédure d'expulsion, les services de l'ambassade d'Afghanistan en France les décourageaient de se faire reconnaître comme Afghans, sous l'argument fallacieux qu'ils recevraient de meilleures prestations au Pakistan.<sup>334</sup> Mais selon la nouvelle Constitution, qui dénie à tout étranger le droit de posséder des biens immobiliers en Afghanistan,<sup>335</sup> alors ils ne pourraient plus être propriétaires de leurs propres terres en Afghanistan. Le dicton soufi qui soutient que "l'homme ne possède rien, sinon ce qu'aucun naufrage ne saurait lui enlever"<sup>336</sup> risque bien d'être alors leur seul viatique.

Le cas en 2006 d'une députée de la région de Ghazni, Rahila Kubra Alamshahi, tient en haleine le microcosme politique afghan : sa nationalité afghane, et donc son élection, sont contestées parce qu'elle est née en Iran, mariée à un iranien. Réfugiée en Iran pendant de longues années, elle et sa famille ont bénéficié de l'aide du HCR pour rentrer en Afghanistan en 2003. Ses détracteurs soutiennent que les témoignages de son origine afghane qu'elle a produits sont des faux. Son cas a passé divers niveaux de juridiction, et doit encore être tranché par la Cour suprême.<sup>337</sup>

Pourtant, pour la majorité des Afghans, dans le mot *tâbiyat* semble bien être comprise la notion de citoyenneté. Comme le dit Ouafa : "L'idée de citoyen inclut tout le monde, hommes, femmes, enfants. C'est toute personne qui accepte la Constitution et qui lui obéit."<sup>338</sup> Il y a une notion de choix dans la citoyenneté.

Le gouvernement communiste des années quatre-vingt avait tenté d'imposer en Afghanistan, comme ce fut la pratique en Union soviétique avec la création de républiques ethniques en Asie centrale, l'appartenance à des 'peuples' différenciés, les *millât* ou 'nationalités'. Dans la dialectique utilisée alors, il s'agissait de passer de la notion de population, objet de droits individuels, à la définition sous l'autorité du Parti d'entités collectives sujettes de droits, à commencer par celui - sur le papier - de faire sécession.<sup>339</sup> Mais en fait, la politiques des nationalités à la soviétique cherchait surtout à éviter que les populations ne se

---

<sup>334</sup> Entretien à Paris, mars 2005.

<sup>335</sup> Article 41 de la Constitution de janvier 2004.

<sup>336</sup> Cité par Saira Shah, *op. cit.*, p.332.

<sup>337</sup> Cf. « Myth of Iranian citizen in Afghan parliament explodes », *Pajhwok Afghan News*, 11/04/2006.

<sup>338</sup> Interview de Ouafa, Kaboul, 28/06/2005 (Q. 3.6) .

<sup>339</sup> Cf. la "Déclaration des droits des peuples de Russie" du 2 novembre 1917.

reconnaissent sur ce qui les rassemblait, comme par exemple la religion musulmane.<sup>340</sup> En Afghanistan, cette politique des 'nations' opposait Tadjiks et Pachtouns, et ensuite Hazâras et Ouzbèks à ceux-là ensemble, etc. 'Divisons pour régner', fut un mot d'ordre tellement efficace dans ce pays mosaïque qu'est l'Afghanistan<sup>341</sup> qu'il se perpétua dans la guerre civile en dépit de la chute du communisme. "Si un Hazâra est tué à Kandahâr [pays pachtoune], alors un Pachtoun doit être tué à Bamyân [pays hazâra]",<sup>342</sup> semble être la logique du *badal*, la vengeance selon la loi du talion, bien appliquée aux nations.

"Tout nationalisme repose sur la volonté de faire accéder la nationalité du statut de 'fait' à celui de 'valeur' (...) Au nom de cette dernière, l'étranger est fréquemment exclu, le métissage interdit", écrit le politologue.<sup>343</sup> Cette mythification de l'entité collective peut également être amplifiée d'un rapport singulier à un territoire considéré comme le support, la matrice, la garantie de la collectivité. C'est ainsi qu'est apparue notamment la revendication des 'peuples autochtones' à conserver le lien sacré avec leurs terres ancestrales, dont ils sont les gardiens aussi bien que les rejetons. "Ils incarnent une vision globale du monde et de l'humain qui reste intimement liée à la nature et à la terre auxquelles nous appartenons tous."<sup>344</sup>

Mais la 'nation' est-elle même un 'fait' ? Ouafa est une Afghane médecin qui exerce à Kaboul. Sa sœur a émigré en Angleterre, et "se pense" afghane, bien qu'elle soit de nationalité britannique.<sup>345</sup> Dans de nombreuses familles d'Afghans éduqués, les membres d'une fratrie ont émigré au cours des dernières décennies dans différents pays d'accueil, au gré des possibilités : qui au Tadjikistan, en Iran ou au Pakistan, qui en Australie ou autre territoire britannique, qui en Europe, qui enfin aux Etats-Unis. Les fratries sont grandes, et les diasporas afghanes très larges. Tous se pensent afghans, bien que chacun soit maintenant ressortissant de 'nations' différentes. Tous ont le souhait d'éduquer leurs enfants dans le respect de leur héritage culturel, notamment en pratiquant des mariages entre cousins, selon la tradition. "Telle était du moins la légende. Ces anecdotes étaient embellies chaque fois qu'on me les racontait. Petite fille, j'adorais toutes les aventures de mon grand-père, et j'y croyais aussi fermement qu'au ciel et aux étoiles. Mais en grandissant je me trouvai confrontée à des doutes de plus en plus inconfortables", rapporte Saira Shah de sa difficile émergence à la conscience singulière.<sup>346</sup>

---

<sup>340</sup> Cf. François Missen, *op. cit.*, pp.124-126. Les chefs locaux de la résistance auraient eu conscience de la manipulation à ses débuts mais, la suite l'a prouvé, ne surent pas la désamorcer.

<sup>341</sup> Voir en annexe F la carte des ethnies de l'Afghanistan.

<sup>342</sup> Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005 (Q. 3.2).

<sup>343</sup> Christian Delacampagne, *La philosophie politique aujourd'hui – Idées, débats, enjeux*, 2000, Seuil, Paris, p.189

<sup>344</sup> Frédéric Deroche, "L'enjeu de la relation à la terre et aux ressources naturelles pour les peuples autochtones : son originalité et sa signification pour l'ordre mondial", thèse de Droit Public, université de Bourgogne, 3 avril 2007, p.21.

<sup>345</sup> Interview de Ouafa, Kaboul, 28/06/2005 (Q. 3.6).

<sup>346</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.60.

Il semble que ce soit justement sur l'incertitude du 'fait' nation que naît le nationalisme. Le nationalisme nie les évidences de base de l'humain, animal nomade, multi-adaptable et omnivore et se cristallise autour du concept mou d'une communauté d'intérêts fondée sur des similitudes pour mobiliser des solidarités dures autour de ces similitudes. Idries Shah écrit à propos de la foi : "Toute l'expérience humaine démontre que c'est seulement quand on a des doutes au sujet de quelque chose que l'on se met à y croire de cette manière caractéristique."<sup>347</sup> Cette évaluation peut s'étendre au nationalisme.

Ainsi pour exemple, en Arizona, un des États les plus conservateurs des États-Unis. Pour la campagne présidentielle 2008, une association d'électeurs faisait un siège forcené des candidats républicains pour qu'ils prennent des positions radicales contre l'immigration des travailleurs clandestins en provenance du Mexique. Ces manifestants proféraient des menaces violentes à l'encontre des employeurs qui venaient chercher de la main d'œuvre journalière dans les bourses du travail. Ils disaient que "beaucoup d'immigrants apportent des maladies contagieuses, ils tuent des flics et violent des enfants." Cette rhétorique indispose un électeur républicain d'origine allemande et installé en Arizona depuis 1960. "Ça ressemble à 1938 ! À l'époque, c'était 'dehors les Juifs !', maintenant c'est 'dehors les Mexicains !' C'est très dérangeant..." dit-il.<sup>348</sup>

Ce qui est dérangeant, effectivement, c'est la caractérisation de l'Autre comme vecteur de dérangement, de trouble, voire d'agressivité sur un territoire revendiqué comme exclusif. C'est l'exclusion de l'Autre justement parce qu'il est considéré comme différent, alors qu'il se perçoit semblable dans sa dignité intrinsèque et sa capacité de mouvement, sinon de choix de son lieu de résidence.

Outre les différentes ambiguïtés relevées ici, la relation entre citoyenneté et territoire en Afghanistan est également fragilisée par l'existence d'une population nomade importante, circulant traditionnellement à la recherche de pâturages saisonniers pour leurs troupeaux sans considération pour les limites frontalières posées par les différents pouvoirs politiques. Il ne s'agit pas ici de discuter de l'opportunité de la sédentarisation de ces tribus, mais de rappeler qu'il existe différents modes de vie qui occasionnellement s'affrontent, notamment en ce qui concerne le rapport au territoire et à l'État. Et donc que la 'souveraineté nationale' revendiquée au paragraphe 6 du Préambule de la Constitution afghane de 2004 est elle-même une valeur dynamique, parce floue, soumise à interprétations et potentiellement changeante, de sorte que ce même paragraphe la considère comme devant bénéficier d'une 'protection'.<sup>349</sup>

---

<sup>347</sup> Idries Shah, *Le Moi dominant*, op. cité, p.317 La lecture simultanée et stéréophonique des écrits d'Idries Shah et de celui de sa petite fille Saira Shah produit ainsi de lumineuses résonances.

<sup>348</sup> Joel Achenbach, "Immigration Battle Divides Arizona GOP", *The Washington Post*, 02/02/2008.

<sup>349</sup> Paragraphe 6 du Préambule de la Constitution de 2004 : "Pour renforcer la sécurité et l'unité nationales, pour protéger l'indépendance, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du pays ».

Se posent donc en Afghanistan les questions de l'articulation entre les concepts de diversité et d'égalité, et des limites à cette mise en œuvre.

### 1.323. Les frontières, matérialisation d'inégalité

*Les talibans commencent là où finit la route goudronnée.*  
Dicton afghan

*If the people spent as much time building roads as they do building walls,  
this place would have more roads than California.*<sup>350</sup>

*Chez les peuples autochtones le rapport à la terre est de nature collective,  
une appropriation individuelle n'est pas envisageable car un seul individu ne possède pas le pouvoir de remettre en cause  
l'harmonie existant entre le groupe et la nature.*  
Frédéric Deroche (2007)<sup>351</sup>

#### **Une matérialisation de la séparation**

L'Afghanistan, membre fondateur des Nations Unies en 1945, fut le seul pays en 1947 à voter contre l'admission aux Nations Unies du Pakistan nouvellement créé par l'accession à l'indépendance et la partition de l'empire des Indes britanniques. Non par inimitié substantielle, mais par refus ontologique de valider une frontière qui avait toujours été contestée, et qui de surcroît sépare en deux nationalités différentes l'ethnie pachtoune, qui est la plus importante numériquement du côté afghan, à l'ouest de la ligne Durand, et qui reste puissante numériquement et largement dominante dans la hiérarchie militaire pakistanaise, à l'est.

"Aucun gouvernement afghan, pas même celui des talibans, n'a jamais reconnu la validité de la ligne Durand comme frontière internationale"<sup>352</sup> : telle est la vulgate afghane. Olivier Roy, quelques mois avant les attentats du 11 septembre 2001, expliquait que la frontière afghano-pakistanaise avait toujours été artificielle. Pakistanais, talibans, Américains s'accommodaient très bien de sa porosité, qui revenait à laisser sous leur commune influence un ensemble de territoires importants. "Les Pakistanais qui rentrent en Afghanistan sont tout simplement des Pachtoune de l'autre côté de la frontière (...) Les talibans ne sont pas anti-Occidentaux. Vous ne trouverez pas chez eux d'attaques contre l'Amérique, ni même contre Israël. Ils ont une pratique diplomatique de type saoudien : laissez-nous faire ce que nous voulons chez nous, et

---

<sup>350</sup> "Si les gens passaient autant de temps à construire des routes qu'à construire des murs, il y aurait plus de routes ici qu'en Californie." Michael Yon, *Michael Yon Online Magazine*, 29/08/2009.

<sup>351</sup> Frédéric Deroche, *op. cit.*, p.60.

<sup>352</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.230.

nous aurons des relations diplomatiques normales."<sup>353</sup> Le seul souci alors des Américains était de se faire livrer Oussama Ben Laden, qui trouvait un refuge pratique dans cette indifférenciation. Les résolutions des Nations Unies donnaient droit à cette unique revendication, sans aucune prise en compte de la situation humanitaire du pays.

Et *après* les attentats, l'intervention internationale en Afghanistan a été validée par le Conseil de sécurité sans tenir le moindre compte des deux systèmes juridiques qui prévalaient alors sur ce territoire, dont les autorités, le régime des talibans, n'étaient pas reconnues par les institutions internationales. Selon la *chari'a*, il eut fallu qu'un conseil islamique évalue la gravité et la véracité des accusations portées contre Ben Laden. La procédure a tout simplement été ignorée par les Américains qui ont lancé leurs avis de recherche sans publier la moindre preuve. Selon le *pachtounwâli*, l'honneur demandait que l'invité devenu indésirable fût poliment banni du territoire et enjoint d'aller se faire pendre ailleurs. Ce qui fut fait. Mais cette règle ne satisfaisait pas la volonté de vengeance immédiate des Etats-Unis, qui se lancèrent alors dans une diplomatie du canon.

A quoi servent donc des frontières si elles ne protègent pas une population ? L'histoire humaine est d'ailleurs parsemée d'expériences inutiles et mortifères de matérialisation de frontières : la grande muraille de Chine, les *limes* romains, la ligne Maginot, le mur de Berlin, le mur de Gaza et celui de Cisjordanie en sont autant d'exemples évidents. La ville de Kaboul elle-même est dotée de vestiges d'un gigantesque mur bâti à une période imprécise, quelque part entre le 3<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> siècle et en tous cas avant l'avènement de l'islam, au prix de la vie de milliers de ses habitants. Les Kaboulis se transmettent encore des légendes à propos de cette édification, qui sont autant de manifestations de la résistance des habitants à ce qui fut vécu comme une oppression.<sup>354</sup>

Ce n'est pas un hasard si se construit encore maintenant un mur de séparation sur la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis de la même manière que certains souhaiteraient ériger une barrière contestée sur la ligne Durand contestée,<sup>355</sup> au beau milieu du territoire que revendiquent les nationalistes pachtounes.

---

<sup>353</sup> Olivier Roy, "Afghanistan. Les talibans sont un cas unique", *L'Humanité*, 13/04/2001.

<sup>354</sup> Voir notamment : "Walking the Kabul Wall, Looking into History", Afghanistan Analysts Network, 25/05/2011 : <http://aan-afghanistan.com/index.asp?id=1740>.

<sup>355</sup> Cf. "Afghan, Pakistani Troops Battle Over Border Fence", *RFE/RL*, 20/04/2007 qui rapporte les incidents frontaliers survenus à l'occasion de l'érection par les Pakistanais sur la ligne Durand en 2007. Voir aussi « Afghan Lawmakers vote to dismiss key ministers over 'Pakistan shelling' », *Dawn*, 04/08/2012 à propos de la destitution des ministres afghan de la Défense et de l'Intérieur pour n'avoir pas su réagir aux incidents frontaliers répétés provoqués par le Pakistan.

Ces barrières sont des tentatives futiles d'ériger les humains en nations accrochées à des territoires, et de créer un *intérieur* et un *extérieur*, tout comme les maisons afghanes sont entourées de murs.<sup>356</sup>

Que se passe-t-il en effet sur ces frontières (politiques), ces murs (physiques), ces limites (institutionnelles) qui découperaient l'humanité en 'peuples' différents de part et d'autre de l'édifice ? À l'*intérieur* de chaque entité évoluent des individus dont les rapports se voudraient régis par une logique d'*assimilation*. Les habitants sont censés avoir tous les mêmes comportements, ou tout du moins chercher à s'y conformer. La loi y serait unique, la même pour tous, ou tout du moins raisonnablement justifiée dans ses différences par l'*équité*. Vus de l'*intérieur*, les échanges – ou transactions dans les deux sens impliquant réciprocité – avec l'*extérieur*, les autres entités, se pratiquent selon une logique d'*opposition*, de *badal*, de *parité*, et les habitants de chacune des parties sont censés être représentés et identifiés par leurs dirigeants, comme un groupe. Les termes de l'échange concrétisent le résultat d'une formule d'équilibre prenant en compte la valeur d'usage interne des objets de l'échange, leur valeur d'échange externe et les rapports de force entre les deux entités. J'échange des ambassadeurs. J'échange un journaliste italien contre cinq prisonniers talibans.<sup>357</sup> J'échange mes déchets nucléaires contre le silence de mon pays sur les exactions internes de mon partenaire. J'échange l'éducation de la petite Nassima contre du pain, de la farine et du riz 'avec l'accompagnement' sur la frontière de mes transactions avec le monde 'humanitaire', mais sur une autre frontière, celle de mes rapports tribaux, j'échange ma future épouse contre cette même Nassima, ma fille. En cas d'échec à trouver l'équilibre de ces transactions par la restauration de l'égalité de dignité des groupes, l'échange devient violent, histoire de recalibrer le rapport des forces. *Une frontière est la matérialisation d'une logique d'opposition.*

Pourquoi les conflits sont-ils fréquents aux frontières ? Parce qu'en *interne*, les habitants ne constituent *jamais* une entité si uniforme qu'ils se trouvent vraiment représentés par les porteurs des échanges. En conséquence, les accords éventuellement pris aux frontières sont obligatoirement remis en question, aboutissant soit à une répression interne pour faire rentrer la réalité dans les termes de l'accord, soit à un affrontement aux frontières destiné à changer les termes de l'accord.

Pourquoi les frontières elles-mêmes sont-elles instables ? Parce que les 'peuples', et parfois même les Etats, qu'elles sont censées délimiter ne les reconnaissent pas. On sait par exemple ce qu'a coûté la

---

<sup>356</sup> Pour un aspect de la discussion sur ce point, voir Wendy Brown, *Walled States, Waning Sovereignty*, Zone Books, The MIT Press, Cambridge, Ma, 2010.

<sup>357</sup> Le journaliste italien Daniele Mastrogiacomo avait en mars 2007 été enlevé par les talibans, en compagnie de son chauffeur et de son fixeur afghans. L'Italien avait été libéré quelques semaines plus tard en échange de la libération de cinq combattants talibans. Le chauffeur avait été exécuté dès le début de l'enlèvement. Le fixeur Adjmal Naqshbandi avait été exécuté quelques jours après la libération de Mastrogiacomo. Cf. Daniele Mastrogiacomo, *op. cit.* Similairement, mais dans un autre contexte en novembre 2007, le président vénézuélien Hugo Chavez menait une négociation internationale "en vue d'un éventuel échange de 45 otages des FARC [colombiennes] contre 500 rebelles incarcérés, réclamés par la guérilla". AFP, 04/11/2007.

naissance de la 'nation' française en écrasement des 'particularismes régionaux'. Les habitants des provinces françaises ont-ils eu le choix ?

"[Dans le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes], tout se passe comme s'il s'agissait d'une extension inévitable aux nationalités d'un droit que chaque individu revendique pour lui-même : la liberté", écrit encore le politologue.<sup>358</sup> Cette exigence des 'peuples' pourrait bien être plutôt un artéfact, un leurre, une supposée condition préalable, brandie devant les membres d'une communauté par le pouvoir en place afin de les détourner de leur naturelle revendication à la liberté individuelle : "Vous n'êtes pas libres, parce que vous devez d'abord être égaux, soumis et assimilés dans l'unité afin de conquérir votre liberté." Comme le dit Jürgen Habermas : "Seule la construction symbolique d'un 'peuple' transforme en effet l'Etat moderne en *Etat-nation*."<sup>359</sup> Cela revient à dire que la philosophie politique moderne, organisée autour de l'Etat-nation, délimite un *intérieur* et un *extérieur* de l'égalité. À l'intérieur, l'égalité est potentiellement *individuelle*, mais conditionnée, soumise à la 'sagesse populaire' totalisante et uniformisante, qui la rationalise en *équité* entre les individus. À l'extérieur, l'égalité est *collective*, agglomérée en identité du groupe qui la défend comme une valeur à défendre à *parité* avec celle des autres groupes, majorés comme *peuples* supposés représenter l'ensemble des individus. L'Etat-nation fait peu de cas de l'*égale dignité* des humains.

De quel 'peuple' est Nassima, la fillette de Deh Mazang ? Du peuple pachtoune qui lui impose un mariage par *badal*, peuple qui s'impose à elle à l'intérieur de sa propre maison ? Du peuple musulman qui exige qu'elle ait atteint la puberté avant de lui soutirer son accord par défaut, peuple dont se revendique l'Etat afghan dans sa nouvelle Constitution ? Ou du peuple humain, qui proclame l'égale dignité de son choix pleinement averti à l'âge adulte, mais la laisse seule dans son existence d'enfant face aux proclamations de souveraineté des autres constructions symboliques qui la réclament ? Le choix n'est-il pas aussi le nôtre ? Notre égale dignité ne passe-t-elle pas par celle de Nassima ? La violence bien policée qui est faite à Nassima n'est-elle pas le massacre de notre propre humanité ? L'acceptation des frontières n'est-elle pas l'acceptation des inégalités, le refus de l'humanité ?

### ***Une matérialisation de catégorisations inégalitaires***

Un nombre grandissant de jeunes Américains enrôlés dans l'armée a refusé d'être appelé à servir en Afghanistan ou en Iraq. D'autres encore ont déserté après une mission sur le terrain. Le 11 août 2006, un sergent des Etats-Unis qui avait déserté, Ricky Clousing, a décidé de se rendre à la sécurité militaire pour donner de la publicité à ses positions<sup>360</sup> : "Nous, les Américains, sommes à un point critique de notre

---

<sup>358</sup> Christian Delacampagne, *op. cité*, p.179.

<sup>359</sup> Jürgen Habermas, *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*, Fayard, Paris, 1998, p.52.

<sup>360</sup> "AWOL War Resister Sergeant to Turn Himself In Today", article de David Swanson paru sur *After Downing Street* (un site internet destiné à analyser l'évolution de la politique américaine après la publication d'information prouvant

histoire, où nous avons abandonné l'humanité pour le patriotisme, nous avons abandonné nos libertés civiles pour un sentiment de sécurité. (...) Nous ne devons pas nous laisser dominer par ce mal que justement nous combattons." Quel est ce 'mal' que les Américains combattent justement ?

Le *racisme*, selon Etienne Balibar, est une "catégorisation de l'humanité en espèces artificiellement isolées" qui présente une "articulation spécifique" avec le nationalisme, une "forme typique de *l'aliénation politique* inhérente aux luttes de classe dans le champ du nationalisme."<sup>361</sup> Il poursuit : "*En pratique* les 'nations prolétaires' du tiers monde, ou plus exactement leurs masses paupérisées (...) ont un même adversaire : le racisme institutionnel et ses prolongements ou ses anticipations politiques de masse. Et le même écueil à surmonter : la confusion du particularisme ethnique ou de l'universalisme politico-religieux avec des idéologies *en soi* libératrices."<sup>362</sup>

La Charte des Nations Unies, considérée comme l'institution la plus aboutie de la société globale, paraît prendre en compte avec la même importance « l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites. »<sup>363</sup> Mais de fait elle fonde son organisation sur « le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres »,<sup>364</sup> les Etats, ce qui revient à essentialiser les structures étatiques, les doter d'une personnalité juridique collective – une personnalité morale – qui est vue comme 'souveraine'.<sup>365</sup> Ces dispositions entérinent donc les limites géographiques entre Etats membres – les frontières – et valident des 'catégorisations' telles que repérées par Etienne Balibar, qui enferment les ressortissants de chaque Etat dans un domaine à l'intérieur duquel l'égalité individuelle peut s'appliquer, dans la mesure où les institutions nationales le favorisent. D'égalité individuelle pour tous les humains il n'est pas question dans les buts des Nations Unies. L'égalité des Nations Unies est celle des Etats dépositaires de l'autorité sur les 'peuples', en toute 'souveraineté'.

En pratique, les ressortissants de 'nations favorisées' intervenant dans des 'Etats fragiles' ont tendance à considérer que les droits que leur réservent leurs pays d'origine doivent continuer à leur être garantis même face à des habitants de pays en difficulté, comme s'ils déplaçaient avec eux une frontière symbolique.

Certains travailleurs internationaux en Afghanistan, dénonce Sarah Chayes, "se complaisent à organiser de bruyantes beuveries sans s'inquiéter de choquer leur personnel afghan, presque sans se rendre compte

---

que les Britanniques avaient averti les États-Unis de la faiblesse des arguments de la guerre d'Irak). Voir <http://www.afterdowningstreet.org/node/13702>.

<sup>361</sup> Etienne Balibar & Immanuel Wallerstein, *op. cit.*, p.18.

<sup>362</sup> *Idem*, p.23.

<sup>363</sup> Deuxième alinéa du Préambule de la Charte des Nations Unies.

<sup>364</sup> *Idem*, Article 2.1.

<sup>365</sup> *Idem*, Article 4.



que c'est en soi un risque sécuritaire. C'est que beaucoup d'Afghans s'offensent de l'injection de ces comportements tabous dans leur culture strictement sans alcool, et y voient la preuve même de la licence que les occidentaux sont supposés traîner – ce qui renforce leur refus de ces ingérences.<sup>366</sup> Qui pire est, ces comportements seraient réprimés dans leur propre pays, où le niveau de décibels constaté dans les fêtes d'expatriés à Kaboul ne serait pas toléré par des voisins français ou américains, qui réclameraient et obtiendraient *illico* l'intervention de la maréchaussée pour rétablir leur droit à la tranquillité. Il s'agit donc d'un abus caractérisé de position dominante. "Je ne sais pas quoi en penser", se demande Waseem Mahmood après avoir quitté l'une de ces soirées, "est-ce que je hais ces gens parce qu'ils agitent ouvertement leurs libertés occidentales devant les coutumes locales et se tiennent à l'écart des réalités extérieures, ou est-ce que je les admire parce qu'ils essayent de vivre une vie la plus normale possible en tirant le meilleur parti d'affectations réellement difficiles ?"<sup>367</sup> Similairement, après trois ans d'implantation dans le pays, note Said Hyder Akbar, les soldats américains continuent à se promener en short sous le regard des femmes. Cette légèreté – ou bien est-ce du mépris ? – entretient chez les Afghans des idées fausses, comme celle qui voudrait que les lunettes de vision nocturne permettent de voir à travers les vêtements des femmes.<sup>368</sup>

La réalité est que la plupart des Occidentaux pensent avoir un droit 'naturel' à importer avec eux leurs lois, comme s'ils avaient, derrière le voile de leur ignorance et de leur arrogance, capacité à transformer en territoire de leur pays d'origine le lieu de leur résidence à l'étranger. C'est une manifestation du racisme décrit par Etienne Balibar, une logique d'opposition, délibérément aveugle à la dignité de l'autre et renforcée par un sentiment de supériorité. Elle se manifeste particulièrement dans l'esprit d'impunité avec lequel les soldats américains fusillent sans l'ombre d'une hésitation les civils qui se rassemblent autour de leurs véhicules au moindre incident. C'est une histoire de ce type qui sous-tend le film de Paul Haggis, *Dans la vallée d'Elab*,<sup>369</sup> où il est traité de la détresse psychologique des troupes américaines en Irak. Des dizaines de cas similaires ont eu lieu en Afghanistan.<sup>370</sup>

En dernière analyse, la frontière est simplement *la matérialisation de l'avantage du puissant sur le faible dans une logique d'opposition*. Ce sont les inégalités qui suscitent les frontières. Et ceux qui gardent les frontières sont le bras armé de ceux qui bénéficient des avantages que leur apportent ces inégalités.

A Kaboul, ville qui concentre un nombre impressionnant de missions diplomatiques importantes, d'administrations des Nations Unies sur-dimensionnées, et qui est de plus quadrillée par un maillage sécuritaire imposant mis en œuvre par des forces plus ou moins officielles, c'est plusieurs fois par jour que

---

<sup>366</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*, p.138.

<sup>367</sup> Ancien journaliste de la B.B.C., Waseem est revenu en Afghanistan pour fonder une radio locale. Waseem Mahmood, *op. cit.*, p.194.

<sup>368</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.285.

<sup>369</sup> *Dans la vallée d'Elab*, de Paul Haggis, Warner, 2007, 120mn.

<sup>370</sup> Cf. Jon Boone, « Rioting in Kabul after US Embassy Cars Kills Four Civilians », *The Guardian*, 30/07/2010.

l'on traverse de telles frontières – même symboliques<sup>371</sup> – avec leurs ruptures d'égalité et leur différences de traitement selon que l'on est perçu par les gardes comme un représentant d'un groupe puissant ou non.<sup>372</sup> Cette imbrication quasiment inextricable de souverainetés concurrentes est caractéristique d'une marge du monde. Dans le cas de Nassima, le policier supposé dire la loi et la faire appliquer, fait grand spectacle de son autorité devant les étrangers qui détiennent les cordons de la bourse. Mais le voyeur qu'est le spectateur du documentaire sent bien que la belle assurance du policier ne vaudra pas une seconde de protection à Nassima rentrée à la maison, derrière la frontière de l'autorité paternelle et des intérêts de la famille. *Comment peut-on vivre dans cette confusion ?*

Le travailleur humanitaire opérant en Afghanistan n'est en fait, consciemment ou non, que l'avant-garde des intérêts de son pays, la sécurité achetée par le déploiement d'un rideau de fumée de solidarité internationale, laquelle fumée se dissipe au moindre coup de vent. Les mesures de sécurité spécifiques dont bénéficient les travailleurs humanitaires étrangers, alors que les personnels locaux restent exposés aux dangers, matérialisent incontestablement l'opposition dans laquelle ils évoluent.<sup>373</sup> Ces différentes personnes n'ont pas de langage en commun, elles changent littéralement, au propre comme au figuré, de langage, et de comportement, et de jeu de valeurs, avec chaque interlocuteur.

Comme le souligne Etienne Balibar, le mot 'étranger', dans la langue française, signifie aussi bien le non-national que l'étrange, avec sa dérive potentielle vers l'incompréhensible, le dangereux. "Le déplacement du statut de l'étranger au sens de la nationalité, de la figure de l'autre, vers celle de l'ennemi potentiel crée une perversion de la catégorie d'étranger, du moins au sens du droit et de la philosophie politique classique."<sup>374</sup>

### ***Des cloisonnements à dépasser***

La notion de frontière est dans certains cas retournée par l'absurde contre la personne qui cherche à la transgresser. Ainsi, à l'époque des talibans, certains Afghans qui cherchaient asile hors de leur pays se

---

<sup>371</sup> Un exemple de frontière symbolique serait celle qui se manifeste à l'entrée d'une maison habitée par des internationaux. Les 'lois' appliquées à l'intérieur ne seront pas les mêmes que celles de l'extérieur.

<sup>372</sup> La série télévisée française *Kaboul Kitchen*, inspirée de l'expérience réelle d'un humanitaire reconverti dans la restauration, représente bien les sauts dialectiques et comportementaux que doivent vivre quotidiennement les personnes vivant sur les frontières – et dont profitent les plus puissants, mais également les plus cyniques, ceux qui font peu de cas de la dignité humaine. *Kaboul Kitchen*, de Marc Victor, Allan Mauduit et Jean-Patrick Benes, Canal Plus, février/mars 2012.

<sup>373</sup> "De plus en plus en Afghanistan, seul le personnel local travaille sur le terrain, les expatriés restant à Kaboul, dans les capitales provinciales. Même si dans certains contextes au Sud et à l'Est, ce type d'action semble être le seul envisageable, les assassinats de cadres afghans d'ONG internationales illustrent tragiquement les limites de cette approche." François Grünewald, Peggy Pascal et Véronique Geoffroy, "L'espace humanitaire en danger ?", *Les nouvelles d'Afghanistan*, n°120, février 2008, pp.12-15.

<sup>374</sup> Etienne Balibar, "L'étranger comme ennemi. Sur la citoyenneté transnationale", colloque du CERI, Paris, 22 mai 2006.

sont vus refuser le statut de réfugié au motif que le gouvernement des talibans n'était pas officiellement reconnu par le pays sollicité pour l'accueil. "Un Etat qui n'existe pas ne peut pas commettre de violations de droits sur ses citoyens ; et donc l'Allemagne ne pouvait être tenue par la loi internationale d'accepter les réfugiés afghans."<sup>375</sup>

Ce raisonnement juridiquement établi mais pour le moins spécieux agresse au plus profond le sens de l'hospitalité afghan, en vertu duquel tout étranger est un hôte sacré, auquel on doit protection au péril de sa vie pour autant qu'il témoigne un respect minimum des codes de ses protecteurs. "Les Afghans admettent que les étrangers aient une conduite tout à fait différente de celle qu'ils attendent des leurs", affirment même les Centlivres.<sup>376</sup> Le *mélmastyâ* est une des composantes incontournable du *pachtoumwâli*. C'est ce sens de l'hospitalité – primordial – qui est la réponse de survie à la confusion généralisée des chevauchements d'autorité.

C'est d'ailleurs à sa qualité d'invité sur le sol afghan qu'Oussama Ben Laden dut pendant des années l'impunité pour ses actions terroristes internationales. Serait-ce que les Afghans sachent spontanément, culturellement ou intuitivement reconnaître dans l'étranger l'autre différent qui les fait accéder à l'humanité dans son égale dignité ? Serait-ce que ce respect de l'étranger soit pratiqué partout dans le monde musulman, comme le prouve l'étonnement des chrétiens français bénéficiant de la protection de l'émir Abd el-Kader, exilé de la conquête algérienne sous contrôle du Gouvernement français, lors d'émeutes populaires contre les étrangers à Damas en 1862 : "Un grand changement s'est opéré dans la manière dont ont jugé la conduite de l'Émir Abd el-Kader lors des événements de Damas ; les Musulmans les plus influents (et cette opinion est répétée par le peuple et les Bédouins) disent aujourd'hui qu'il a rendu un immense service [à] l'Islamisme en prouvant à l'Europe que cette religion sagement mise en pratique n'était pas incompatible avec les sentiments de tolérance et d'humanité".<sup>377</sup>

Ces pratiques peuvent-elles dépasser les ruptures d'égalité matérialisées par les frontières ?

Selon Jürgen Habermas, "on doit supposer (...) que les citoyens d'une communauté *créent* ensemble leur environnement social et font preuve de la capacité d'action nécessaire pour cela (...) Les membres d'une même 'nation' sont responsables les uns envers les autres, au sens où ils sont prêts à consentir des 'sacrifices', par exemple à faire leur service militaire ou à supporter la charges des impôts destinés à la redistribution."<sup>378</sup> "Dans les sociétés multiculturelles, (...) l'intégrité du sujet de droit ne peut pas être

---

<sup>375</sup> Selon Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.107.

<sup>376</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan ?*, *op. cit.*, p.2.

<sup>377</sup> Archives de l'Ambassade de France à Constantinople, AMAE-N, Série D, n°15, 1862. Rapporté par Mouloud Haddad, "Immigration, Islam et eschatologie. Exil et post exil des Algériens à Damas au XIX<sup>ème</sup> siècle", *Actes du colloque international Temporalités de l'exil, 15-16-17 février 2007, Université de Montréal*.

<sup>378</sup> Jürgen Habermas, *op. cit.*, p.52.

assurée sans l'existence de droits culturels égaux.<sup>379</sup> Ce qui doit s'accommoder également d'"appartenances en perpétuelle construction, subcultures et styles de vie nouveaux."<sup>380</sup> Y a-t-il un style de vie en train de s'inventer en Afghanistan, qui serait le produit de l'infinie variété des références culturelles ?

Pourrait-il garantir l'égalité de chacun individu comme vecteur d'une capacité à 'peupler' ensemble cette terre ? Cette égalité, comme illustré avec le cas de Nassima, passe par la transgression des 'nations' imposées. "Si l'on veut lutter contre l'Etat national, il faut défendre les fonctions 'universelles' qu'il remplit et qui peuvent être remplies aussi bien, sinon mieux, par un Etat supranational",<sup>381</sup> écrit Pierre Bourdieu, en valorisant à cet effet la structure européenne. Comme en écho mais par un autre biais, l'analyse d'Olivier Roy sur la laïcité en Islam affirme comme pour le regretter : "Le religieux participe aujourd'hui, au même titre que la construction européenne, à la dissociation des espaces qui ont fait l'Etat-nation moderne."<sup>382</sup> Mais pourtant, comme l'analyse Etienne Balibar, "ce n'est pas parce qu'il y a des étrangers qu'il y a des frontières (...); ce n'est pas la frontière qui produit la guerre et la violence, mais c'est parce que nous vivons dans un certain régime de violence, dont l'appréciation soulève de redoutables problèmes, que les frontières se perpétuent ou se transforment d'une certaine façon, ce retentissant ensuite sur la représentation des hommes et de leurs différences collectives."<sup>383</sup> Et pour l'orientaliste Georges Corm, "plus l'écart se creuse entre la richesse matérielle de l'Occident, ses progrès techniques fulgurants, et la stagnation des autres civilisations, plus la pensée anthropologique occidentale va pencher vers les théories essentialistes qui font de sa différence avec l'autre un fossé infranchissable."<sup>384</sup>

La frontière est la *matérialisation du refus de reconnaître l'égalité de dignité* de ceux qui vivent de l'autre côté.

Ce n'est pas un hasard si Oussama Ben Laden, une fois expulsé du Soudan à la demande des Américains en 1994, a trouvé refuge en Afghanistan. C'est précisément parce que l'Afghanistan est un pays frontière, une zone de friction entre les aires d'influence culturelle d'intérêts puissants, un territoire où se chevauchent et fluctuent différents systèmes de valeur, que l'animateur du réseau al-Qaïda a pu monnayer sa retraite au gré de la cupidité des potentats locaux qui défendent leurs intérêts.

Inversement, c'est précisément parce que l'Afghanistan est une zone charnière que s'y joue l'avenir de l'humanité. Comme l'exprime Fawzia Koofi, parlementaire afghane, à propos du surgissement du pays dans les préoccupations du monde en 2001 : « Pour la première fois, j'ai senti un lien puissant entre ce qui

---

<sup>379</sup> *Idem*, p.67.

<sup>380</sup> *Idem*, p.69.

<sup>381</sup> Pierre Bourdieu, "Le mythe de la 'mondialisation' et l'État social européen", in *Contre-feux. Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*, Liber-Raisons d'Agir, Paris, 1998, pp. 34 à 50.

<sup>382</sup> Olivier Roy, *La laïcité face à l'Islam*, Les essais-Stock, Paris, 2005, p.27.

<sup>383</sup> Etienne Balibar, "L'étranger comme ennemi", *op. cit.*, p.14.

<sup>384</sup> Georges Corm, *Orient Occident, la fracture imaginaire*, La Découverte, Paris, 2002, p.64.

se passait en Afghanistan et ce qui arrivait de l'autre côté du monde. Pour moi, toute l'histoire était un gigantesque puzzle qui s'était lentement constitué au cours des années. A présent, quelqu'un, quelque part, venait de mettre en place la dernière pièce. Et le monde tremblait. »<sup>385</sup> C'est par une capacité collective à trouver une amélioration aux conditions de vie des Afghans – qui peuplent malencontreusement une zone de collision entre les plaques tectoniques<sup>386</sup> d'intérêts géo-stratégiques qui les dépassent – que peut s'instaurer une compétence de survie, un pronostic vital favorable en tant qu'espèce composée d'individus également dignes, également respectés et respectueux, et infiniment riches de leur diversité.

Des programmes comme ceux qui ont permis à Nassima d'aller à l'école sont financés avec extrême parcimonie par les instances européennes, qui envisagent même de les supprimer par souci de rationalisation des investissements, une recherche de productivité qui s'appuie sur des analyses politico-économiques et fait peu de cas des situations individuelles. Cette analyse montre *a contrario* qu'il y va de la survie de notre intégrité humaine, il y va de la caution de la paix mondiale, de trouver des fonctionnements trans- ou supranationaux qui garantissent la dignité d'une fillette comme Nassima. Ainsi János Kis écrit-il : « L'unité primitive à laquelle nous arrêtons notre analyse n'est pas l'individu, mais les relations morales qui existent entre les individus. »<sup>387</sup>

Une fois défriché l'espace de l'égalité en ce qui concerne l'Afghanistan, il convient alors de s'interroger sur son temps.

---

<sup>385</sup> Fawzia Koofi, *op. cit.*, p.277.

<sup>386</sup> En métonymie de la théorie d'Alfred Wegener pour la géo-physique : Alfred Wegener, *Die Entstehung der Kontinente und Ozeane* (1915).

<sup>387</sup> János Kis, *op. cit.*, p.124.

### 1.33. Epoques et moments de l'égalité : l'Afghanistan 'berceau' des civilisations ?

*The Americans have the clock, we have the time.*  
Les talibans<sup>388</sup>

*The day belongs to the infidels, but the nights belong to us.*  
Les moudjahiddin<sup>389</sup>

*"I'm interested in one thing, the future!  
And believe me, there is only one way to get there, it's together."*  
The Wachowski Brothers, *The Matrix Reloaded* (2002)

L'Afghanistan a officiellement adopté en 1957 le calendrier dit 'de l'hégire solaire',<sup>390</sup> défini au 11<sup>ème</sup> siècle après J.-C. par le poète, mathématicien et astronome Omar Khayyam, pour répondre à la demande du sultan seldjoukide Djallal ud-Din Malik Châh. Comme le calendrier musulman, son point de départ est fixé à l'année de l'hégire, an 622 du calendrier grégorien. Mais le calendrier *djallâli* se base sur une année solaire débutant à l'équinoxe de printemps et organisée en 12 mois qui portent les noms des signes zodiacaux du calendrier zoroastrien, avec une organisation des années bissextiles plus précise que celle du calendrier grégorien. Le 20 mars 2013 a débuté l'année afghane 1392.

Cette insistance des Afghans à se démarquer du monde musulman, dont ils se revendiquent tout en se référant à des traditions plus anciennes, témoigne d'une conscience collective d'être les détenteurs, sinon les acteurs de mythes successifs qui ont forgé le développement humain : chamanisme,<sup>391</sup> zoroastrisme,<sup>392</sup>

---

<sup>388</sup> Ce mot d'ordre des talibans, que les Afghans se répètent souvent, est rapporté par Ali Jalali, qui fut de 2002 à 2005 ministre de l'Intérieur du gouvernement d'Hamid Karzaï. Voir : Ali Jalali, "Nation Building on the Cheap", *The Washington Post*, 28/05/2006. C'est une forme proverbiale qui se trouve dans un certain nombre de pays encore imprégnés de l'intemporalité de la tradition, comme en Afrique.

<sup>389</sup> Diction familial des guérilleros, rapporté par Niyaz Turdi, dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.75.

<sup>390</sup> Les Afghans l'appellent calendrier *chamsi* (solaire) par opposition au calendrier lunaire musulman, *mâbi* ; les Iraniens le nomment calendrier *djallâli*, du nom du sultan qui l'imposa.

<sup>391</sup> Le *chamanisme* est une représentation holiste du monde, dans laquelle chaque organisme vivant est un élément de l'esprit général de la (sur)nature, avec lequel il peut être mis en relation par l'intermédiaire d'un *chaman*, avec des pratiques similaires dans la plupart des sociétés 'primitives'. Les récitations rituelles du soufisme sont parfois comparées aux rites chamaniques.

<sup>392</sup> Le *zoroastrisme* est une religion monothéiste égalitaire née d'une rélexion réformatrice du mazdéisme (culte de la lumière) par Zaratoucht (Zarathoustra ou Zoroastre en Occident), mystique ayant vécu en Bactriane au début du Ier millénaire av. J.C. La fête du *nowrôz*, le nouvel an afghan, jour du printemps, est une fête zoroastrienne empreinte de traditions mazdéennes et chamaniques. Le zoroastrisme était la religion des Achéménides, dont la poursuite attira Alexandre le Grand jusqu'en Afghanistan. Cf. Louis Dupree, *op. cit.*, p.272/273.

judaïsme,<sup>393</sup> hellénisme,<sup>394</sup> bouddhisme,<sup>395</sup> islam,<sup>396</sup> modernité. Chacun en son temps a marqué profondément l'imagination et les traditions populaires et a laissé des traces dans les coutumes du présent.

Lesquelles de ces influences, chacune porteuse d'une certaine forme d'égalitarisme, sont à l'origine de la revendication d'égalité en Afghanistan ?

Les travaux de la biologie sur la phylogénèse - l'origine des espèces - et l'ontogénèse - la formation de l'individu - suggèrent que la différenciation s'obtient par la mise en évidence, et éventuellement la cristallisation dans une spécialisation, de différences déjà existantes dans les possibilités du vivant.<sup>397</sup> L'évolution est envisagée comme un processus de modification des développements plutôt que comme une simple accumulation de différences entre adultes. Chez le descendant d'un processus de différenciation, le développement individuel est plus complexe que chez l'ancêtre, aboutissant chez l'adulte à une exagération de la différence. Si le caractère mis en évidence devient dominant, et en opposition avec d'autres, la différenciation peut aboutir à une spécialisation et à une séparation en espèces distinctes, c'est-à-dire à un développement séparé. Sans faire de ces découvertes concernant une science dure un modèle pour les sciences sociales, on y trouve par métaphore matière à réflexion pour analyser les processus historiques de formation des organisations sociales, notamment en utilisant le concept d'*habitus* développé par Pierre Bourdieu, soit l'ensemble des dispositions, schèmes d'action ou de perception que l'individu acquiert à travers son expérience sociale, porteur de structuration constructiviste.<sup>398</sup>

---

<sup>393</sup> Le *judaisme*, auquel les généalogies afghanes les plus anciennes se réfèrent, aurait laissé sa trace dans un certain nombre de pratiques culinaires afghanes, comme par exemple la *séparation* de la viande et du lait. Certains porches de maisons pachtounes portent les signes de l'*alpha* et l'*omega*.

<sup>394</sup> A la mort d'Alexandre le Grand, son empire lui survécut sous la forme de trois satrapies, dont l'une, la Bactriane, fut dévolue à Seleucos. Depuis Bactres (située près de la Mazâr-é Charif moderne) par la suite, la pensée et la langue grecques continuèrent à irriguer l'évolution du Khorassân (au nord de l'Hindou Kouch), et du Gandhâra (au sud). Cf. Louis Dupree, *op. cit.*, p.285.

<sup>395</sup> Outre les grands bouddhas de la vallée de Bâmyân, l'influence bouddhique est attestée par d'innombrables sites archéologiques. L'empereur maurya Açoka, qui parfit la reconquête indienne de l'empire hellénistique à l'est de l'Hindou Kouch, y laissa la marque de sa conversion du brahmanisme au bouddhisme. Cf. Louis Dupree, *op. cit.*, p.285/286.

<sup>396</sup> La première expédition importante des conquérants musulmans atteint Kandahâr quatre-vingts ans seulement après la fondation de leur religion, soit en 699 ap. J.-C. Cf. Louis Dupree, *op. cit.*, p.312. Néanmoins, la cohabitation de toutes les religions précédemment citées perdura en Afghanistan jusqu'à l'ère contemporaine. La conversion officielle de toute la population à l'islam a été accomplie par la soumission du Nouristan en 1896. Il reste néanmoins à Kaboul une petite communauté afghane de religion sikhe.

<sup>397</sup> Cf. Ernst Haeckel, *Générale Morphologie*, publié en 1866. L'ouvrage de Haeckel est un repère historique, qui marque le début de nombreuses synthèses de différents domaines de la biologie dans le cadre de la théorie de l'évolution. Les observations de Haeckel sur le parallèle entre l'ontogénèse et la phylogénèse furent les bases du postulat d'une relation causale entre les processus ontogéniques et ceux de l'évolution ; sa théorie se résume dans la phrase "*Ontogenese rekapituliert Phylogenese*" (l'ontogénèse récapitule la phylogénèse, théorie de la récapitulation).

<sup>398</sup> Voir notamment Pierre Bourdieu, *La distinction : critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, Paris, 1979.

La généalogie politique afghane contient-elle en germe les différentes formes de revendication d'égalité ?

En termes systémiques, on peut faire une analogie entre les théories du développement ci-dessus et l'analyse de Georges Ribeill.<sup>399</sup> Sa mise en évidence de trois formes de gestion des rapports sociaux est fondée sur un modèle mathématique non susceptible d'évolution historique. Pour résumer, dans les rapports avec un autre différent donc inégal, on peut faire *sans* l'autre (par une logique d'assimilation qui nie les différences et aboutit *in fine* à l'inexistence de l'autre), *contre* l'autre (par une logique d'opposition qui appuie les différences et les pose en séparateur) ou encore *avec* l'autre, par le jeu de la reconnaissance à valeur égale des ressemblances et des différences dans la réalisation d'une dynamique de vie en commun *au bénéfice de tous*. Ce jeu de relations existe intrinsèquement à l'intérieur de n'importe quelle population d'individus vivant en société, pour autant que l'autre soit apparu dans le champ de conscience, et par conséquent le *soi*.

Il est alors utile d'interroger l'histoire et la mythologie afghanes, *et à travers elles l'histoire et la mythologie humaines*, pour y trouver les traces de ces modes relationnels et comprendre dans quelle mesure ils ont été déterminants dans l'organisation socio-politique qui en a suivi. Un premier point analysera les textes mythologiques de l'humanité à la recherche de traces de la prise de *conscience de l'autre* dans son égale dignité (1.331 - *Les moments de la prise de conscience intuitive : de l'individuation à la transcendance*). Le deuxième point montrera comment une mise en oeuvre - ou non - du principe d'égalité *structure* explicitement les formations sociales, en particulier en Afghanistan (1.332 - *Le moment de la rationalisation explicite : du barbare au civilisé ?*). Un dernier point enfin questionnera la validité des structures émergentes à l'épreuve des inégalités, afghanes ou autres (1.333 - *L'époque de la mise en oeuvre : projet ou fable ?*).

---

<sup>399</sup> Georges Ribeill, *op. cit.* Cette première référence à l'analyse du champ social par trois modes relationnels complémentaires sera reprise plus en détail dans l'ensemble théorique en Titre Deux.



### **1.331. Les moments de la prise de conscience de l'égalité dans la diversité : de l'individuation à la transcendance**

*On pourrait comparer la genèse de l'évolution psychique à une fusée qui éclate à son terme  
en une gerbe d'étoiles multicolores.  
Carl Gustav Jung (1962)*

*L'enfant, à tout âge, doit honneur et respect à ses père et mère.  
Code civil français, Article 371*

Le psychologue Carl Gustav Jung met en perspective la question de l'égalité dans son domaine : "L'égalité psychique des hommes est un postulat tacite, une convention, informulée mais existante, qui provient de l'inconscience originelle de l'être. Dans l'humanité originelle, il y avait quelque chose comme une âme collective à la place de notre conscience individuelle, qui n'émergea que graduellement au cours des progrès de l'évolution. La condition primordiale de l'existence de la conscience individuelle est sa différenciation d'avec la conscience d'autrui (...) La psychologie, en tant que science empirique, est de date toute récente. Elle a à peine cinquante années d'âge et en est encore au maillot. L'hypothèse de l'égalité, jusque-là régnante, a interdit son éclosion plus précoce."<sup>400</sup> Pour C.G. Jung, l'état psychologique originel est l'indifférenciation de l'individu dans la conscience collective. La question de l'égalité ne se pose qu'à partir du moment où l'individu prend conscience de sa singularité par l'apparition de l'autre, différent au moins par sa position en face de lui dans son champ de conscience, ce qui crée l'inégalité intrinsèque par la mémorisation de vécus spatio-temporels différents. *Individuation, différenciation et reconnaissance de l'autre* sont les moments de la dynamique implicite de la *transcendance de l'égalité* dans le développement humain. Les différents récits de genèse en gardent les traces, et notamment ceux qui ont valeur de mythe en Afghanistan.

#### ***Individuation***

*Le processus d'individuation commence depuis l'origine de l'humanité (le nom propre sur la tombe),  
depuis le premier mensonge où se constitue l'intériorité  
ainsi que dans le sentiment de culpabilité où la singularité s'oppose à l'universel.  
Jean Zin (2003)<sup>401</sup>*

Abraham, personnage historique au moins parce qu'il fait symbole, est revendiqué par les croyants comme le fondateur des religions monothéistes. Le mythe abrahamique a façonné au moins autant que la pensée grecque l'inconscient collectif occidental, mais aussi moyen-oriental. Les traditions musulmane,

---

<sup>400</sup> C.G. Jung, *L'homme à la découverte de son âme*, Petite bibliothèque Payot, Paris, 1962, p.61.

<sup>401</sup> Jean Zin, "La complexité et son idéologie", <http://1libertaire.free.fr/IdeologieComplexiteJZin.html>. Jean Zin est un activiste altermondialiste français, militant de l'écologie politique et philosophe marxien.

chrétienne et juive se réfèrent au récit mythifié de sa vie relaté initialement par la Bible et repris par le Coran. Les Pachtouns se réclament explicitement de la descendance de Salomon, et donc d'Abraham, dont ils ont intériorisé le mythe depuis des millénaires, et les noms bibliques sont couramment portés en Afghanistan, par les individus comme par les tribus.

L'exemplarité d'Abraham naît quand il raille Terah, son père, qui faisait profit du commerce des idoles. Selon les exégètes de la Torah, il brisa au marteau les idoles du magasin de son père, puis laissa l'objet dans la main de la plus grande, en déclarant que c'était elle la coupable. Alors que Terah se récriait de l'impuissance de ces figures inanimées, Abram<sup>402</sup> dit : "Écoute tes propres paroles : elles n'ont aucun pouvoir ! Alors, pourquoi adorer des idoles ?"<sup>403</sup> Et selon le Coran : "Prendras-tu des idoles pour divinités ? Je te vois, toi et ton peuple, dans un égarement manifeste."<sup>404</sup> Cet acte hautement singulier dans une société régie par un féroce despote, Nimrod, qui considérait chaque habitant comme un objet de ses caprices,<sup>405</sup> témoigne de l'expression d'une rationalité remarquable dans une civilisation organisée dans la superstition. C'est cette indépendance d'esprit qui poussa Abram à quitter avec son épouse et ses neveux le confort de la Mésopotamie urbaine pour se diriger vers les plaines fertiles de Canaan, plus à l'ouest au-delà du désert.

Que représente cet épisode en termes de développement de la conscience humaine ? Il est symbolique de la capacité de l'humain à séparer le vrai du faux. Et qui plus est, à refuser le faux qui lui est présenté comme vrai, y compris par une figure d'autorité. Un psychanalyste freudien contemporain pourrait dire qu'Abram a 'tué le père' en s'acharnant à coups de marteau sur les idoles. C. G. Jung aurait pu dire qu'il s'est individualisé par cette séparation. Il a pris son destin en main... quitte, selon les croyants, à le remettre entre les mains de Dieu, mais là n'est pas le propos. Ce qui questionne ici, c'est la prise de conscience par Abram de *sa capacité d'autonomie*, étymologiquement de *nommer lui-même* la réalité - ce qu'il fera bien sûr plus tard en changeant son propre nom pour se donner naissance à lui-même, *s'individualiser*. Quelle audace, dans une société pourtant déjà tentée par le patriarcat, comme en témoignent les pages de

---

<sup>402</sup> Tel est le nom de naissance d'Abraham, qui ne deviendra Abraham que pour marquer son alliance par la circoncision, tout comme son épouse Sarai deviendra Sarah. Nous appellerons Abraham et Sarah les personnages symboliques, mais conserverons les noms datés dans le récit des différents épisodes, pour bien marquer la rupture cognitive.

<sup>403</sup> *Midrash Bereshit* (38, 13). L'épisode de la destruction des idoles est détaillé dans le Coran, "Les Prophètes" (XXI, 52-68) selon un déroulement pratiquement identique à celui du *Midrash Bereshit*. Les *midrash* sont les commentaires et l'exégèse biblique dans la tradition hébraïque. Le mot est formé sur la racine DRS, qui est la même que celle du mot *madrassa*, école religieuse coranique.

<sup>404</sup> *Coran*, "Les troupeaux" (VI, 74).

<sup>405</sup> Nimrod est tenu pour le fondateur de la tour de Babel, durant la première moitié du II<sup>e</sup> millénaire avant J.-C.

généalogie patrilinéaire dont est accompagnée la relation qui en est faite plus tard, dans le livre biblique de la Genèse !<sup>406</sup>

Ce récit du saccage des idoles, *ce passage à la conscience individuelle par la rationalisation*, est très présent dans la tradition juïque et dans le Coran alors que la Bible chrétienne ne le reprend pas. Il fonde encore maintenant la véhémence et la violence musulmanes à l'encontre des représentations de la divinité et, par extension, des représentations du vivant. Il a forgé l'esprit d'épisodes glorieux et mythiques de la conquête musulmane, comme celui de la bataille d'El Açnam ('les idoles'), en Ifriqya en 746 ap. J.-C., qui aurait vu la défaite de 300.000 Berbères devant les armées musulmanes. "Ces gens-là étaient sofrites", écrit Ibn Khaldoun à propos des vaincus, "ils regardent comme permis de répandre le sang [des musulmans], et de réduire [leurs] femmes en servitude."<sup>407</sup> Il est très remarquable que la relation par Ibn Khaldoun d'une grande victoire musulmane sur des 'barbares' - puisque ce serait l'étymologie du mot Berbère - associe à ces derniers trois caractères très présents dans le mythe d'Abraham, la superstition, le sacrifice humain et l'opposition des sexes. C'est que l'identité musulmane passe par le refus, raisonné et librement choisi, de ces pratiques. Le particularisme musulman est symbolisé par le tabou des images, tout comme l'est l'individuation d'Abraham.

### ***Différenciation***

Ce dont témoigne également le mythe abrahamique, c'est de la concurrence entre les modes patriarcal et matriarcal, qui paraissent y trouver un point d'équilibre, un *modus vivendi*. Une sorte de reconnaissance mutuelle des différences.

L'histoire d'Abraham dans la Bible est tout autant celle de Sarah, sa cousine, demi-sœur, épouse et finalement porteuse de sa progéniture. On est frappé de l'importance de son personnage, de l'autorité et de l'influence qui s'en dégagent. Saraï est très belle. Elle a été convoitée par plusieurs des puissants dont la tribu d'Abram a traversé le territoire, mais ils se sont toujours laissés fléchir par la loyauté de Saraï envers Abram. Et bien que Saraï ait atteint la ménopause sans avoir porté d'enfant, Abram lui reste fidèle. Le récit des tribulations du couple laisse perplexe. Abram a coutume de présenter Saraï comme sa sœur, pour qu'elle attire sur la tribu les bonnes grâces des souverains séduits.<sup>408</sup>

---

<sup>406</sup> L'historien, bibliste et théologien André Paul expose comment l'écriture des textes qui constituèrent ensuite la Bible, "parole mythifiée de l'homme", fut l'acte fondateur politique, au milieu du 6<sup>ème</sup> siècle av. J.-C., d'une nation se reconnaissant dans une mythologie de l'exil. Cf. André Paul, "La Bible et le caractère séculier de ses instants fondateurs", conférence du 13 mars 2008, Fondation Gabriel Péri, Paris. Ce qui nous intéresse ici, c'est le caractère psycho-symbolique du récit de la vie du personnage d'Abraham, qu'il soit tiré d'un réel vécu ou qu'il soit une pure légende.

<sup>407</sup> Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties de l'Afrique septentrionale*, traduction William Mac Guckin Slane, Alger, imprimerie du gouvernement, 1852, p.364.

<sup>408</sup> *La Bible*, Genèse (12, 11-20) et Genèse (20).

De même que la rationalité d'Abram s'est exprimée à propos des idoles, on peut considérer sans risquer d'abuser qu'Abram cherche par là rationnellement un géniteur de substitution à sa propre défaillance et ce jusqu'au moment où Saraï se résout à donner à son époux une concubine, la servante Agar, comme pour le déniaiser. Tout aussi rationnellement, il n'est pas absurde d'envisager que le rite de circoncision qu'Abram invente pour les hommes de son entourage alors qu'il accède finalement à la paternité avec Ismaël, fils d'Agar, soit la généralisation d'une opération nécessaire à la pleine expression de sa propre virilité, dont seule une femme avertie aurait pu diagnostiquer l'utilité.<sup>409</sup>

L'insistance avec laquelle l'origine de la descendance de celui qui se fait appeler désormais Abraham est évoquée dans le texte sacré laisse à penser qu'il y a là une sorte de surdétermination d'un événement traumatique, non pas tant par la fragilité des circonstances que par la place importante, démesurée peut-être dans l'esprit d'Abraham, prise par les femmes dans sa résolution. En effet, Agar, Ismaël et leurs alliés, sont une source "d'injure" pour Sarah, qui réclame et obtient dans un premier temps leur bannissement.<sup>410</sup> Le clan d'Agar est par la suite ramené dans le clan d'Abraham à la suite d'une "révélation".<sup>411</sup> Vu psychanalytiquement, le rite de circoncision érige en symbole la différenciation choisie de ceux qui cherchent - et trouvent - une solution aux difficultés de la société par un acte raisonné plutôt que par la superstition ou la violence. Mais en l'occurrence, c'est la généralisation à tous les membres d'un groupe social, les hommes, d'une intervention qui a évité à son chef et qui potentiellement évitera à quelques autres de rester sans descendance, ou au contraire d'en être excessivement redevable à des femmes qui s'opposent ensuite dans les faveurs de l'homme concerné, risquant de le priver d'une partie de la progéniture qu'il revendique. Dans la tradition judaïque matrilineaire, la pratique de la circoncision est *l'affirmation de la différence*, ici la différence masculine, son initiation par violence symbolique.<sup>412</sup> On peut également appliquer cette analyse aux circonstances de l'apparition dans la tradition musulmane de ce rite, que le détenteur de la Révélation reprend à son compte et recommande à ses compagnons, alors qu'il appartient à une maisonnée où c'est la femme - son épouse Khadidja, plus âgée que lui et veuve d'un précédent mariage - qui détient le pouvoir symbolique et économique. La circoncision affirme la différence

---

<sup>409</sup> Le phimosis empêche l'érection complète, et nécessite l'ablation du prépuce. On sait que Louis XVI a fait face à la même difficulté.

<sup>410</sup> Le bannissement est une forme de la gestion des conflits par la transgression de la différence : l'autre est tellement différent que son existence est tout simplement niée. Cette pratique est très courante dans le chamanisme. Les Afghans encore aujourd'hui - et probablement pas seulement eux - ont coutume d'ignorer, comme si elles n'existaient pas, les personnes qui dérangent leur idéalisation de la réalité.

<sup>411</sup> *La Bible*, Genèse (16). La 'révélation' faite à Agar témoigne d'une première prise de conscience de la logique de l'opposition.

<sup>412</sup> Selon Pierre Bourdieu, la violence symbolique est la capacité à perpétuer des rapports de domination en les faisant méconnaître comme tels par ceux qui les subissent. Cf. Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Droz, Paris, 1972, p.18.

symbolique – et donc la solidarité – de ceux qui prennent possession de leur destin par la révérence d'un Dieu unique, mais qui aussi, au passage, prennent le pouvoir sur leurs épouses !

### **Reconnaissance de l'autre**

Il convient enfin de porter un œil critique sur le 'sacrifice' d'Abraham, dont la première caractéristique très remarquable est qu'il s'agit d'un 'non-sacrifice' puisqu'Abraham n'accomplit pas l'acte dans lequel il est engagé.

La vulgate juive enseigne qu'Abram lui-même était un rescapé de la coutume qui prévalait dans les sociétés patriarcales de l'époque : chaque premier né mâle, homme ou bête, était sacrifié en gage de fertilité pour le futur. C'est pour le soustraire à cette obligation, généralisée par peur d'une contestation à tous les nouveaux-nés mâles par le despote Nimrod,<sup>413</sup> que Terah, le père d'Abram subtilisa l'enfant d'une esclave pour l'offrir en sacrifice à la place de son propre fils nouveau-né, avant de cacher son véritable rejeton dans une caverne. C'est là, d'ailleurs, dans cette caverne coupée du monde, qu'Abraham développa cette indépendance d'esprit que les textes mettent en évidence.<sup>414</sup>

Libérée de l'autoritarisme de Nimrod par son exil, la tribu d'Abraham n'est cependant pas libérée des coutumes superstitieuses.<sup>415</sup> Elle échappe à une société régie par la peur pour tomber dans une autre régie par la répétition. Car c'est en arrivant au pays de Canaan après des années d'errance dans le désert que prend corps une nouvelle polémique : les gens d'Abraham sont nouveaux dans la contrée, doivent-ils ou non s'assimiler, s'intégrer à la population locale en adoptant ses coutumes ?

Le dilemme est cruel pour Abraham. Accepter la coutume c'est spécifiquement proposer aux yeux de tous en sacrifice son fils premier-né. Par une soumission aux rites établis, c'est le gage d'une coexistence pacifique avec les tribus autochtones. Et dans le clan même d'Abraham, certains y ont un intérêt plus particulier : ce sont les alliés d'Agar et de son fils Ismaël, déjà jeune adulte mais fils naturel et donc protégé du sacrifice par son statut illégitime, alors qu'il deviendrait seul héritier si Isaac, premier-né légitime et donc seul à être considéré valablement pour l'occasion, était sacrifié. "Ô mon père ! Fais ce qui t'est ordonné, tu me trouveras patient !" <sup>416</sup> déclare alors Isaac, conscient du poids de la décision qui affaisse encore les épaules déjà âgées de son père. Psychanalytiquement, le fils soumis représente la soumission à la règle commune, la logique d'assimilation.<sup>417</sup>

---

<sup>413</sup> *Talmud* (Baba Batra 91a). Le récit du sacrifice des nouveaux nés mâles par Nimrod dans la crainte de la naissance d'un opposant prélude celui de la fuite en Égypte dans la tradition chrétienne. (*Évangile*, Matthieu, 2).

<sup>414</sup> Pour continuer dans les analogies, c'est dans une caverne, la grotte de Hira à quelques kilomètres de La Mecque, que Mohamed reçut la révélation des premiers versets du Coran.

<sup>415</sup> En Phénicie sera pratiqué pendant encore longtemps le culte de Baal qui exige le sacrifice des premiers-nés.

<sup>416</sup> *Coran*, "Ceux qui sont placés en rangs" (XXXVII, 102).

<sup>417</sup> "J'entendrai souvent Merhia louer la sagesse et la compréhension de son père", raconte Brigitte Brault à propos d'une jeune Afghane qui endure vaillamment une situation intenable selon les critères occidentaux. "À chaque fois,

Mais Abraham continue à écouter le tumulte provoqué dans sa tête par la perspective de perdre Isaac. Par une répétition de l'acte de son père, il a un instant envisagé de lui substituer Ismaël en arguant qu'il est le premier-né de fait, et c'est d'ailleurs sur cette option que se fonde la tradition musulmane pour laquelle c'est Ismaël qui est proposé au sacrifice.<sup>418</sup> Quel que soit celui des deux qui accompagne Abraham sur la route de la montagne du sacrifice, l'enfant accepte son sort - il fait confiance à la sagesse de son père et perçoit l'importance du groupe : il porte le bois destiné au bûcher sacrificiel. Abraham chemine tel un somnambule, la tête tourbillonnante de l'injustice qui lui est faite : alors qu'il est a mené sa vie à rechercher la paix pour les siens, aujourd'hui il doit éliminer l'un de ses fils pour imaginer à l'autre une future vie pacifique. Soit le jeune adolescent qui ressemble tant à son épouse, la bien-aimée, mais si fragile encore. Soit le jeune adulte, déjà fort et soutenu par son entourage et porteur peut-être de sa propre descendance. Quel que soit le raisonnement qui a prévalu, la blessure est immense. Pourquoi l'un plutôt que l'autre ?

C'est là qu'Abraham perçoit l'inanité de la situation qui lui est imposée. En tant qu'ancien, homme d'expérience et guide pour sa tribu, Abraham sait combien est importante la diversité des relations qu'un individu entretient avec ceux qui l'entourent. Alors qu'il conduisait sa tribu dans des régions variées, au contact de peuples divers, il a senti que sa propre capacité d'appréhension du monde était fondée sur la possibilité de ses échanges avec la diversité des autres. Il s'est probablement déjà émerveillé des différences de caractère qui apparaissent chez chacun de ses fils, et il a pensé que, lui une fois parti, tous deux pourraient se compléter, se construire l'un l'autre, tout comme lui-même a élargi sa connaissance et sa perception du monde en les regardant naître et grandir.

Alors Abraham refuse. Non, il ne jouera pas l'un contre l'autre. Non, il ne laissera pas l'un sans l'autre. Les deux sont importants, les deux contiennent la promesse factuelle et incontournable de sa postérité, et tous deux ensemble, dans leurs ressemblances en tant que ses fils, et dans leurs différences, par leur hérédité maternelle, par leur singularité et par la diversité humaine, se confortent mutuellement dans cette recherche d'un monde de paix. Le Coran dit : "Ô Abraham ! Tu as cru en cette vision et tu l'as réalisée ; c'est ainsi que nous récompensons ceux qui font le bien : voilà l'épreuve concluante. Nous avons racheté son fils par un sacrifice solennel. Nous avons perpétué son souvenir dans la postérité : Paix sur Abraham !" <sup>419</sup> Que l'inspiration d'Abraham soit divine ou rationnelle, c'est dans le regard de son fils acceptant le sacrifice qu'il trouve la logique de l'espoir, l'illumination, la vision : l'humanité, qu'elle soit création de Dieu pour le glorifier ou produit de la nature, n'existe que dans l'échange et dans la somme de toutes ses individualités. Et aussitôt Abraham découvre que son fils est porteur de droits inhérents à la nature humaine, la vie et la liberté individuelle, parce qu'associées à *la conscience de soi-même et du tout à travers l'autre*, ainsi qu'à la pensée. En prenant conscience de l'humanité de son fils, il découvre en même temps la sienne propre, qui se matérialise dans l'incapacité de son bras à frapper.

---

perplexe, je m'interrogerai sur les méandres d'un amour paternel qui autorise un enfant à endurer les sacrifices qu'il s'est choisis." Brigitte Brault, Dominique de Saint Pern, *op. cit.*, p.79.

<sup>418</sup> *Coran*, "La vache" (II, 125-128).

<sup>419</sup> *Coran*, "Ceux qui sont placés en rangs" (XXXVII, 104-109).

Il n'est pas indifférent de noter que c'est le souvenir du non-sacrifice d'Isaac qui se prête à la fête musulmane majeure, nommée Eïd al-Qorban en Afghanistan, la fête du sacrifice ; et que les Pâques, juive comme chrétienne, célèbrent également le sacrifice par Abraham d'un agneau en lieu et place de son fils. Il convient également de signaler l'analogie entre la retenue d'Abraham, et la coutume pachtoune ancestrale du *nanawâté*, quand un fuyard reçoit asile et protection d'un homme qui manifeste ainsi son *humanité*. Sans oublier que les Pachtouns se réclament d'une ascendance israélite.

### **Transcendance**

Car c'est d'un changement de mode de pensée que témoigne le 'sacrifice' d'Abraham : la dynamique de la transcendance par l'accession de l'individu humain à l'égalité dans sa diversité. La valeur de l'instant est prouvée par l'interdiction subséquente des sacrifices humains dans la tradition abrahamique ; elle est reconnue par les contemporains par son inscription dans le nom du lieu des faits.<sup>420</sup> Ce que symbolise l'événement en termes de développement de la conscience humaine, c'est la capacité d'un individu perspicace et pertinent à faire évoluer son environnement, à faire changer la règle, et donc à influencer sur le futur sans violence. Ce changement de paradigme transparaît justement dans les témoignages de l'époque, qui sont parvenus jusqu'à nous à travers les fondements des grandes religions monothéistes qui surent utilement s'en revendiquer, tout en sacralisant sa dimension transcendante. Pour les Pères de l'Église, et Paul le premier d'entre eux, c'est l'acte de transgression de la loi existante qui fonde la nouvelle religion, et sa déclinaison en une nouvelle Loi, qui fait justice à la dignité humaine. "De fait ce n'est point par l'intermédiaire d'une loi qu'agit la promesse faite à Abraham ou à sa descendance de recevoir le monde en héritage, mais par le moyen de la justice de la foi."<sup>421</sup>

Cette logique de la complémentarité dans la diversité, de la reconnaissance de la différence de l'autre pour faire alliance avec lui, apparaît dans un autre des grands mythes de l'âge du fer, l'épopée de Gilgamesh dans la Mésopotamie du III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. Gilgamesh, ce fondateur de la race humaine dans la tradition sumérienne, se bat en combat singulier avec le monstre Enkidu. Comme ils sont *de force égale* - ils ont combattu plusieurs jours sans trouver à se départager, tous deux deviennent amis pour affronter ensemble les dangers de la création du monde.<sup>422</sup> Ce que met justement en évidence le mythe, c'est la fertilité de cette alliance entre deux formes vivantes différentes mais complémentaires, puisqu'elle permet l'organisation du monde.

---

<sup>420</sup> Le lieu du sacrifice est nommé "L'esprit pourvoit". *La Bible*, Genèse (22,14). Voir une interprétation légèrement différente chez Archambeaud, 2005, *op. cit.*, pp.135-138.

<sup>421</sup> Paul, *Épître aux Romains* (4, 13).

<sup>422</sup> Pour les détails, voir : Jean Bottéro, *L'Épopée de Gilgamesh, le grand homme qui ne voulait pas mourir*, Gallimard, Paris, 1992.

*A posteriori* et vu de l'époque contemporaine, le sacrifice d'Abraham aussi bien que l'amitié de Gilgamesh et Enkidu sont la preuve de l'apparition très tôt dans l'histoire humaine de logiques sociales de résolution des conflits sociaux par l'alliance basée sur l'égalité des interacteurs, plutôt que par l'opposition violente ou l'assimilation réductrice, dans la recherche d'une transcendance commune dans l'humanité. Le personnage d'Abraham porte symboliquement l'invention d'un rite que les textes retiennent comme une *alliance*, à laquelle chaque individu mâle est initié par la pratique de la circoncision. Cette alliance se décline en trois temps tels que décrits plus haut : séparation de l'individu (bris des idoles, circoncision des mâles, expression d'une subjectivité sincère), reconnaissance de l'individu (refus du sacrifice du fils, ancrage dans la réalité des faits) et admission dans la communauté des égaux symboliques (sacrifice du mouton, instauration et acceptation de la norme). C'est la preuve de la mise en œuvre et de l'augmentation de l'influence d'un mode social basé sur le principe d'égalité, tel qu'explicité ci-dessus bien qu'il n'ait pas été explicite à l'époque. Il avait été intériorisé implicitement et effectivement dans le comportement des acteurs sociaux, comme le montre les récits qui en magnifient les résultats dans une représentation symbolique des origines du monde, où l'individu né à la conscience est réintégré dans la communauté humaine par son acceptation de l'égalité de tous.

Participant de la même dynamique, le Coran tient par ailleurs à rappeler l'importance de la diversité dans l'humanité : "Ô vous les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous."<sup>423</sup> Et il met en garde contre la logique de l'opposition : "Ne vous divisez pas en sectes !"<sup>424</sup> Similairement, Idries Shah soutient que les enseignements soufis destinés à permettre "la sublimation et le développement" pour "atteindre l'unité à travers la diversité" partagent leurs sources avec les différentes philosophies orientales apparues dès le deuxième millénaire avant J.-C. : taoïsme, védisme, zen, bouddhisme, zoroastrisme, et qu'ils ont ensemencé les traditions mystiques du Moyen-âge occidental. "Il n'y a qu'un seul chemin vers la Vérité", inhérent à la nature humaine.<sup>425</sup>

Cette analyse met en évidence la coexistence de pratiques de gestion de la différence par l'opposition, l'assimilation ou la coopération dans la diversité, et la naissance dans la conscience collective de l'humanité de l'importance de ce troisième mode comme mode de gestion prépondérant dans les relations sociales. Si le 'droit naturel' est un concept valide dans l'histoire du droit, alors le principe d'égalité comme dynamique de régulation des différences par l'égalité des individus en fait partie. Il est même le fondement de la plupart des religions qui sont arrivées jusqu'à l'époque contemporaine, ou des codes de conduite traditionnels, comme le *pachtounwâli* en Afghanistan.

---

<sup>423</sup> *Coran*, "Les appartements privés" (XLIX, 13).

<sup>424</sup> *Coran*, "La délibération" (XLII, 13).

<sup>425</sup> Idries Shah, *The Sufis*, Anchor Books, 1971, notamment pp. 226-229 et pp. 278-280.



Il importe alors de comprendre si et comment cette prise en compte implicite de l'égalité s'est concrétisée en structures socio-politiques explicitement fondées sur son principe, et dans quelle mesure l'Afghanistan a été partie prenante de cette structuration.

### **1.332. Le moment de la rationalisation explicite du principe d'égalité : du 'barbare' au 'civilisé' ?**

*On peut employer le terme de catharsis pour indiquer le passage du moment purement économique (ou égoïste-passionnel) au moment éthique-politique, c'est-à-dire à l'élaboration supérieure de la structure en superstructure dans la conscience des hommes. Cela signifie aussi le passage de l'objectif au subjectif ou de la nécessité à la liberté.*  
Antonio Gramsci (1935)<sup>426</sup>

*Ceux qui s'absorbent dans l'esthétique de la fleur sont des 'barbares', dont le monde se limite aux impacts sensoriels et à leur traitement mental.*  
Idries Shah<sup>427</sup>

Si le principe d'égalité de l'humain est apparu sous sa forme implicite avant l'époque historique, certains éléments permettent de situer dans le temps l'apparition de sa formulation explicite (*La maïeutique du principe d'égalité*), et d'en modéliser l'émergence (*Une propriété émergente*) selon des considérations qui sont identifiables aussi en Afghanistan (*Le mouvement de l'égalité en Afghanistan*).

#### **La maïeutique du principe d'égalité**

On connaît une première occurrence de la formalisation du principe d'égalité pour les citoyens de la Grèce antique avec la Constitution d'Athènes en 507 av. J.-C. : *isegoria*, égalité de la parole, *isonomia*, égalité devant la loi, *isokrateia*, égalité des pouvoirs, telle était la devise de la cité d'Athènes. Bien sûr, l'enthousiasme sera tout de suite tempéré. L'égalité athénienne ne concernait que les seuls citoyens de naissance, et donc ni les métèques ni les femmes ni les esclaves. On y trouve pourtant une dynamique en trois temps qui pourrait s'apparenter à des modalités de définition : un premier temps de reconnaissance d'égalité par la parole, un deuxième temps de dévolution de droits égaux devant la loi, aboutissant dans un troisième temps - celui de l'égalité d'exercice du pouvoir - à la transcendance par le bien commun. Le principe d'égalité de la démocratie grecque ne vise pas à transformer la situation sociale des citoyens, mais simplement à les rendre pleinement citoyens par la reconnaissance égale et l'égalité mise en œuvre des mêmes droits politiques. Dans la démocratie grecque, chaque citoyen est honoré de la valeur des autres. "On ne supporte l'éloge des autres qu'autant que l'on se croit capable soi-même de faire ce qu'on entend célébrer", disait Périclès, le stratège que les Athéniens s'étaient choisis pour mener leur défense contre l'alliance des autres cités grecques, la guerre du Péloponèse (-431/-404).<sup>428</sup>

---

<sup>426</sup> Antonio Gramsci, *Il materialismo storico et la filosofia di Benedetto Croce*, Einaudi, Turin, 1935, p.40.

<sup>427</sup> Idries Shah, *Le Moi dominant*, op. cité, p.251.

<sup>428</sup> Thucydide, *Guerre du Péloponèse* (II, 35). Selon l'historien Thucydide, l'une des causes de la guerre fut l'ascension et la grandeur croissante d'Athènes qui donna aux Spartiates des craintes pour leur propre position. Sparte était administrée par une oligarchie, où un faible nombre de citoyens vivaient dans la crainte de la révolte de membres asservis de la société, les Hilotes, alors qu'Athènes la démocrate vivait du commerce.

Pourquoi Athènes s'était-elle dotée d'institutions fondées explicitement sur l'égalité des citoyens ? "J'ai ramené à Athènes bien des gens vendus comme esclaves", dit de lui-même Solon, l'initiateur en -594 du mouvement constitutionnel qui aboutira en -507 avec Clisthène. C'est que la prospérité et la civilisation athéniennes étaient en passe d'être étouffées par la concentration des richesses entre les mains d'un petit nombre de propriétaires, l'oligarchie, au détriment des paysans endettés et progressivement devenus esclaves. Selon Fernand Braudel, "les cultures primitives seraient le fruit de sociétés égalitaires, dont les rapports entre groupes sont réglés une fois pour toutes et se répètent, tandis que les civilisations se fonderaient sur des sociétés aux rapports hiérarchisés, avec de forts écarts entre les groupes, donc des tensions changeantes, des conflits sociaux, des luttes politiques et une perpétuelle évolution."<sup>429</sup> C'est la perception des difficultés à résoudre les conflits nés de ces hiérarchies, de ces tensions, qui aurait conduit les Athéniens à expliciter le *principe* d'égalité, c'est-à-dire à reconnaître l'égalité des citoyens comme le fondement même de la viabilité et l'opérationnalité de leurs institutions. Parmi d'autres mesures de régulation, Solon abolit l'esclavage pour dettes. De cet instant naît au sein du peuple athénien la fierté d'appartenir à une cité où l'on ne peut devenir esclave, même si l'on n'est pas un aristocrate. Il s'agit bien dans cette démarche athénienne de la dynamique de transcendance par l'égalité.

Cette dynamique est devenue explicite par la force des circonstances, parce que les inégalités de fait, générées par la civilisation elle-même, contrevenaient alors à ce principe perçu intuitivement et implicitement comme étant fondateur de l'harmonie sociale. Georges Ribeill écrit : « Ce sont les tensions et antagonismes latents dans la formation sociale qui sont à l'origine de l'explosion révolutionnaire. Articulées les unes aux autres à travers le réseau complexe des relations constitutives de la formation, les différences, en s'actualisant en dynamismes, propagent des tensions sur différentes dimensions. »<sup>430</sup> C'est le choix d'une logique de la diversité, celle de la reconnaissance de la singularité de chacun des citoyens dans la complexité du tout qu'est la cité. C'est l'institution de leur égale dignité, qui s'exprime par des droits. En plus de leurs droits politiques, les citoyens d'Athènes peuvent posséder la terre - et ne peuvent pas en être dépossédés pour dettes - et se partagent les excédents des revenus de la cité. Ces excédents éventuels sont la réalisation matérielle effective de la transcendance contenue dans le principe d'égalité.

Avec la Révolution française à l'époque moderne, c'est dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789* qu'après avoir aboli le 4 août les trois ordres hérités de l'histoire, les constituants "considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics" énoncent en Article Premier la première expression en France du principe d'égalité : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être

---

<sup>429</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, p.48.

<sup>430</sup> Georges Ribeill, « Tensions et mutations sociales – Elements d'une approche dynamiste et modélisation », thèse de doctorat sous la direction de Georges Balandier, université René Descartes, 1973, p.218.

fondées que sur l'utilité commune." Là encore, cet énoncé de principe n'est compris à l'origine que pour une partie seulement de la population, les individus de sexe masculin. Olympe de Gouges, femme de lettres française devenue femme politique et polémiste, manifesta dès 1791 l'impérieuse volonté des femmes à être partie prenante de cette égale dignité en publiant une "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne", qui élève cette exigence à la dimension universelle.<sup>431</sup>

Ce qui interpelle cependant dans ces événements, plus que leur contenu dont les détails varient en portée et en finesse, c'est la raison de la cristallisation explicite du principe de l'égalité. L'abolition des privilèges de 1789, comme la tardive accession à la citoyenneté complète des femmes à partir de 1944, tout comme l'énonciation de l'égalité des citoyens dans l'Athènes antique sont apparus alors que le fonctionnement de la société butait sur une impasse provoquée par les inégalités. En 1789, les Etats généraux avaient été convoqués pour trouver une solution au déficit de l'Etat, alors que la monarchie française, fille aînée des temps modernes, était la plus brillante de son époque. En 1944, la deuxième guerre mondiale avait laissé exsangue une économie française qui avait besoin de main-d'œuvre pour se reconstituer, et la recherchait dans sa population féminine dont la valeur économique et sociale venait d'être mise en évidence par la guerre. À Athènes, ce furent les aristocrates eux-mêmes qui cherchèrent dans l'égalité affirmée une solution aux blocages provoqués par la concentration de la propriété. Tout se passe comme si la logique de l'opposition, génératrice de concentration des pouvoirs et des privilèges et assise sur la logique de l'assimilation interne des disparités dans l'uniformisation des us et des coutumes, trouvait un essoufflement obligé dans la reconnaissance penaude et néanmoins incontournable que, "le bon sens étant la chose la mieux partagée",<sup>432</sup> chaque individu est naturellement partie prenante à trouver des solutions communes. C'est ainsi qu'Etienne Balibar écrit : "L'histoire des formations sociales ne serait pas tant celle du passage des communautés non marchandes à la société du marché ou d'échanges généralisés (y compris l'échange de la force humaine de travail) - représentation libérale ou sociologique qu'a conservée le marxisme - que celle des *réactions* du complexe des rapports sociaux 'non économiques' qui forment le ciment d'une collectivité historique d'individus à la déstructuration dont les menace l'expansion de la forme valeur."<sup>433</sup>

### ***Une propriété émergente***

Selon Norbert Elias, "le processus de la civilisation consiste en une modification de la sensibilité et du comportement humains dans un sens bien déterminé. Or, il est évident que cette modification, cette 'civilisation', n'a pas été conçue, à un moment donné par certains individus, et réalisée d'une manière

---

<sup>431</sup> Cette paraphrase de la Déclaration de 1789 fut publiée dans un document de 24 pages intitulé *Les droits de la femme* et adressé à la reine Marie-Antoinette.

<sup>432</sup> René Descartes, *Discours de la Méthode*, 1637.

<sup>433</sup> Etienne Balibar, « L'étranger comme ennemi », *op. cit.*, p.16-17.

'rationnelle' par des mesures arrêtées consciemment à cet effet."<sup>434</sup> Il y aurait complexification progressive de l'organisation, qui s'effectue en parallèle d'une autocontrainte de plus en plus forte que les acteurs exercent sur eux-mêmes afin de permettre cette complexification. D'ailleurs, "les sociétés au sein desquelles la violence n'est pas monopolisée sont toujours des sociétés où la division des fonctions est peu développée, où les chaînes d'action qui lient leurs membres les uns aux autres sont courtes."<sup>435</sup> Mais comme la structure de la société, en plus de la complexité, demande de la souplesse afin de s'adapter à l'environnement en mutation, les acteurs peuvent être soumis à des contraintes contradictoires, à la "subordination des penchants du moment aux nécessités de l'interdépendance englobante."<sup>436</sup>

À partir d'un certain seuil critique de complexité, énonce la théorie, les systèmes voient apparaître de nouvelles propriétés, dites *propriétés émergentes*.<sup>437</sup> Celles-ci deviennent observables lorsqu'elles vont dans le sens d'une auto-organisation nouvelle. La codification explicite du principe d'égalité pourrait-elle être comprise comme une propriété émergente des sociétés de plus en plus complexes ? Cette codification serait-elle la condition nécessaire et suffisante de l'appropriation par les acteurs sociaux de leurs responsabilités respectives dans le système social ? Procèderait-elle d'un holisme ontologique du contrat social ?

En prenant appui sur l'analyse d'Etienne Balibar, il ressort que l'apparition explicite du principe d'égalité dans les institutions d'une société structurée sous forme de civilisation est *une réaction des acteurs sociaux à la dénaturation du lien social* spontanément égalitaire, cette dénaturation étant elle-même le résultat d'une réification de la valeur des individus dans la généralisation d'une prépondérance de calculs d'intérêts inscrits dans une logique d'opposition externe s'appuyant sur une logique d'assimilation interne. L'explicitation du principe de l'égalité des individus dans les institutions d'une civilisation est le moment d'une volonté de changement dans la présence des logiques de résolution des tensions sociales, en donnant la préférence à une logique de la complémentarité dans la diversité plutôt qu'une logique d'opposition ou une logique d'assimilation.

C'est cette même dynamique qui s'exprime dans l'adoption le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies de la Déclaration universelle des droits humains, avec le préambule suivant : "Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde." Cette déclaration intervient alors que l'histoire humaine, celle du 20<sup>ème</sup> siècle de l'ère chrétienne,

---

<sup>434</sup> Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, 1939, Calmann-Lévy (1975), Agora Pocket, Paris, p.182.

<sup>435</sup> Norbert Elias, *op. cit.*, p.189

<sup>436</sup> Norbert Elias, *op. cit.*, p.204

<sup>437</sup> "Emergence is a concept embedded in system theory." Cf. Martin Beckenkamp, "The Herd Moves? Emergence and Self-organization in Collective Actors", juillet 2006, MPI Collective Goods Preprint No. 2006/14

vient d'être dévastée par *deux guerres mondiales*, apparues dans une société européenne qui se targue d'être l'épitomé de la civilisation. Ces désastres étaient le produit inévitable de la logique d'opposition qui anime la politique internationale telle que déroulée par des *Etats-nations*, où les individus, soumis par des logiques d'assimilation unitaires, deviennent les outils d'*intérêts privatifs* qui leurs sont opposés par une contrainte collective présentée comme 'bien commun', qu'ils n'ont ni défini, ni revendiqué, au détriment de leurs aspirations réelles.

### **Le mouvement de l'égalité en Afghanistan**

Qu'en est-il pour l'Afghanistan ? Par la tradition hellénistique qui a perduré en Afghanistan plusieurs siècles après le passage d'Alexandre dans la civilisation bâtie par Seleucos,<sup>438</sup> par l'exégèse brillante qui en fut faite par les savants du Khorassân musulman,<sup>439</sup> les Afghans ont une connaissance intime de l'expérience de la démocratie grecque. Certaines pratiques tribales, notamment cet outil de gestion égalitaire qu'est la *dirga*, laissent penser qu'il a pu y avoir échanges, diffusion, osmose. Louis Dupree écrit : "A l'automne de 330 av. J.C., Alexandre marcha contre quelques tribus relativement isolées de la Gédrosie du nord (Baloutchistan) appelés Ariaspiens (Pachtouns ou Baloutchs ?), des nomades jamais soumis par les Perses et qui avaient leurs propres chefs, et dont le gouvernement ressemblait aux conseils ouverts des Grecs. Arrien (III, xxvii, 4) affirme que l'assemblée tribale (*dirga*) des Ariaspiens impressionna tellement Alexandre qu'il les autorisa à poursuivre leur mode de vie sans interférence des administrateurs macédoniens."<sup>440</sup>

Il existe de fait chez les Afghans une intériorisation des pratiques démocratiques ancrée dans des coutumes d'hospitalité et de tolérance. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les intellectuels afghans furent prompts à s'associer au mouvement d'émancipation qui s'étendit dans tout le Moyen-Orient, notamment en Turquie, et Amânullah Châh (1919-1929) trouva dans la révolution turque une forte émulation pour son expérience constitutionnelle, qui institua explicitement l'égalité de tous les Afghans après avoir obtenu des

---

<sup>438</sup> Seleucos fut celui des généraux d'Alexandre auquel échoua la satrapie d'Asie, dont il se proclama roi en 305, fondant la dynastie des Séleucides, qui régnèrent jusqu'en 64 av. J.-C. La description d'une caste supérieure de guerriers oisifs dans la structure sociale pachtoune, les seuls vraiment égaux de la *dirga*, se différenciant des professionnels qui ont des horaires (*scheduled*), s'apparente à et est parfois considéré comme un héritage du modèle de démocratie à la grecque introduit par les *épigones*. "Those other professionals who are scheduled caste, who are also pustho speaking people, are not given the social status and privileges in their structure", dit Ali Gohar, *I vs. You Identity in the Pukhtun Community*, monographie, Just Peace International, Peshawar, 2005, p.2.

<sup>439</sup> « Admirateurs d'Aristote, les philosophes arabes sont contraints à un dialogue aux mille rebondissements entre une révélation *prophétique*, celle du Coran, et une explication philosophique humaine, celle des Grecs, explication et révélation exigeant, en une querelle angoissée, des concessions mutuelles entre la raison et la foi. » Fernand Braudel, *op. cit.*, p.115.

<sup>440</sup> Louis Dupree, *op. cit.*, p.278.

Britanniques l'indépendance de son pays.<sup>441</sup> "Toutes ces réformes ont ainsi largement battu en brèche les prétendus *tabous* de la civilisation musulmane."<sup>442</sup> Singulièrement, le nom de *Massâmat* (Égalité) fut celui du parti d'un premier ministre afghan des années 1960, Mohammad Hachem Maiwandwal, et le premier journal de ce parti portait le même nom.<sup>443</sup> Mais ce vernis de droit positif posé sur la façade du gouvernement central tenait plutôt de la parabole moderniste pour microsociété urbaine, où les masses paysannes étaient regardées comme des 'barbares' intérieurs.

"Le pluralisme culturel, celui des langues, des origines, des modes de vie, ne constitue pas une mosaïque, mais un complexe d'inégalités, de coalitions et d'oppositions", écrivent les Centlivres à propos de l'Afghanistan pré-communiste.<sup>444</sup> Et plus loin : "La notion d'hétérogénéité sociopolitique, toute vague qu'elle soit, rend moins mal que celle de féodalisme la réalité complexe de l'Afghanistan d'alors, où voisinaient communautés villageoises claniques égalitaires, tribus à segments hiérarchisés ou acéphales, et groupes nomades autonomes (...) C'est parmi les représentants de la classe marchande urbaine et, plus récemment, parmi les membres de l'intelligentsia que l'on trouve une aspiration à l'appartenance nationale."<sup>445</sup> Les Centlivres précisent : "L'intervention soviétique de décembre 1979 n'est que le dernier épisode des coups d'État et des conflits successifs qui marquent l'échec d'un système parlementaire et ponctuent la transformation brutale de la société afghane."<sup>446</sup> C'est que l'hétérogénéité des particularismes existants en Afghanistan, si elle donnait lieu aux effusions codifiées de l'hospitalité quand il y avait chevauchement, n'était pas arrivée à susciter une dynamique sociale d'appartenance commune. Et, nous dit Fernand Braudel, "l'Islam résisterait moins facilement que le christianisme à une emprise marxiste, du fait qu'il ne distingue pas encore entre spirituel et temporel".<sup>447</sup>

Dans son ouvrage *La révolution afghane*,<sup>448</sup> Gilles Dorronsoro a argumenté que l'arrivée au pouvoir des talibans était pour l'Afghanistan un résultat de l'échec de la 'modernité'. Au-delà des habituels lieux communs sur les 'guerres ethniques', il a montré comment une société essentiellement rurale et non industrielle a connu une mutation accélérée dans et par la guerre. L'échec des projets modernistes, le

---

<sup>441</sup> En échange de quelques prébendes, les Britanniques avaient exigé des souverains afghans du 19<sup>ème</sup> siècle qu'ils interdisent le territoire de leur pays aux étrangers. C'est ce qui faisait de l'Afghanistan, sinon un État tampon replié sur lui-même, du moins un État rentier peu enclin au changement.

<sup>442</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, p.133.

<sup>443</sup> Maiwandwal quitta ses fonctions de premier ministre pour des raisons de santé. Il décéda assassiné sous la torture en 1973, dans les prisons de Dâoud contre qui il aurait organisé une tentative de renversement après le coup d'État de ce dernier. Cf. Kacem Fazsely, "Hachem Maywandwal, un projet politique assassiné", *Les nouvelles d'Afghanistan*, n°44, 1990.

<sup>444</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, p.3.

<sup>445</sup> *Idem*, p.10.

<sup>446</sup> *Idem*, p.3.

<sup>447</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, p.146.

<sup>448</sup> Gilles Dorronsoro, *La révolution afghane*, *op. cit.*

communisme des années quatre-vingt ou l'islamisme du début des années quatre-vingt-dix – deux idéologies égalitaires fondées sur la logique d'opposition, a provoqué l'émergence en 1994 du mouvement des talibans qui a su capitaliser sur la lassitude de la population pour instaurer un Etat fondamentaliste dominé par les religieux. Mais avec le pouvoir des talibans, la logique de l'opposition s'est transformée en une logique d'assimilation : alors que dans la guerre civile des *moudjahiddin*, les Afghans étaient les jouets d'affrontements incessants s'exprimant principalement dans une violence exogène, les talibans ont retourné contre les Afghans eux-mêmes, tous égaux dans l'indifférenciation de "la promotion de la vertu et la prévention du vice", une violence endogène qui les a rendus les égales victimes du refus de leur dignité individuelle. « Le processus de transformation des hommes et des institutions renverse totalement l'ancien système tribal : on garde les institutions et les noms, mais on en change le contenu. Des *jirgas* sont convoquées à l'intérieur des madrasas et non à l'air libre, où les mollahs sont les seuls orateurs, contrairement au rituel. »<sup>449</sup>

L'Afghanistan détient donc le triste privilège d'avoir connu en quelques années les paroxysmes de la violence sociale organisée dans l'opposition puis dans l'assimilation. Mais cela ne devrait pas surprendre puisque, précisément, l'Afghanistan se situe sur une des zones de frictions des grands blocs géostratégiques de la planète. Puisque, justement, l'empire britannique et l'empire russe avaient trouvé intérêt à éviter d'être là en opposition en y suscitant un territoire régulé par une logique d'assimilation grâce à une société tournée sur elle-même, ce qui l'avait laissé stagner dans les limbes du médiévalisme. Puisque Britanniques et Soviétiques avaient, chacun leur tour, étouffé dans l'œuf les timides tentatives de réforme lancées par Amânullah Khân, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, et plus tard par Zâher Châh. Puisque ce furent finalement les Américains qui trouvèrent intérêt à "tuer du Russe"<sup>450</sup> par *moudjahiddin* interposés, avant de laisser lamentablement le pays être 'pacifié' par la chape de plomb des talibans.

"L'une des conséquences les plus graves de l'impérialisme dans ses formes les plus avancées est la dégénérescence des cerveaux des impérialistes. Ils se mettent à croire qu'ils apportent la civilisation, la lumière aux 'primitifs' et aux 'sauvages' (que l'on identifie facilement par leur résistance à vouloir être 'libérés'), la science et la modernité aux arriérés, des guides et des balises pour les citoyens 'du monde sous-développé'."<sup>451</sup> Écrite à l'intention des États-Unis, cette diatribe s'applique également aux différents impérialismes qui ont successivement tenté de s'imposer sur le territoire où vivent les Afghans.

---

<sup>449</sup> Cette remarque est faite à propos des zones tribales du Pakistan, mais sa logique vaut également en Afghanistan. Gaïdz Minassian, *Zones grises – Quand les Etats perdent le contrôle*, Autrement, Paris, 2011, p.194.

<sup>450</sup> Cf. Mike Nichols, *La guerre selon Charlie Wilson*, Paramount, 2007, 1h45mn.

<sup>451</sup> Chalmers Johnson, "Imperialist Propaganda: Second Thoughts on Charlie Wilson's War", 07/01/2008, <http://www.antiwar.com/engelhardt/?articleid=12167>. Chalmers Johnson est l'auteur de trois ouvrages consacrés à la dégradation des États-Unis, dont le dernier : Chalmers Johnson, *Nemesis: The Last Days of the American Republic*, Metropolitan Books, New York, 2007.



Que s'est-il passé en 2001, quand l'intervention américaine provoqua la chute du régime des talibans ? Arrivé sur la scène politique internationale comme un objet diplomatique non attendu, l'accord de Bonn du 5 décembre 2001 est en fait le produit de nombreuses discussions menées durant plus de vingt ans d'affrontements pour tenter de donner une issue positive aux souffrances de la population, les parties étant ou non, selon le déroulement des événements, assistées de bons offices onusiens. Un accord en 1988 avait présidé au retrait des troupes soviétiques sans tenir compte de l'existence des partis de la résistance. En 1992, ces mêmes partis de la résistance, surfant sur leur victoire, avaient cherché un accord de gouvernement en commun qui fit long feu.<sup>452</sup> En 1995 encore, les Nations unies avaient tenté une conciliation entre les talibans et la résistance. Et depuis 1998, sous l'impulsion du bureau de l'ancien roi en exil à Rome, l'idée d'une *loya djirga* d'urgence faisait son chemin auprès des acteurs locaux et internationaux, comme l'indiquait le dernier rapport au Conseil de sécurité avant le 11 septembre 2001.<sup>453</sup>

L'accord de Bonn se fonde sur le droit des Afghans à décider pour eux-mêmes selon les principes de l'islam, de la démocratie, du pluralisme et de la justice sociale. Il fait de l'égalité "le préalable nécessaire à la constitution du gouvernement à base élargie, le fondement du prochain consensus, autrement dit la condition même du rétablissement de la paix."<sup>454</sup> Il prend en compte la situation catastrophique du pays et recommande une 'feuille de route' pour la reconstruction d'institutions légitimes et viables. Ce processus envisageait la tenue d'une *loya djirga* d'urgence afin d'établir un gouvernement transitoire, puis d'une *loya djirga* constitutionnelle, et enfin d'élections générales destinées à l'instauration des branches législatives et exécutives du pouvoir nouvellement établi.

Le calendrier a été tenu, à la grande surprise des internationaux. Les Afghans se sont pliés dans l'enthousiasme aux différentes procédures aboutissant à un gouvernement capable, selon eux, de garantir la paix et une bonne vie.<sup>455</sup> Les débats furent animés et riches, notamment sur des questions touchant à l'équilibre des pouvoirs (faut-il un régime présidentiel ou parlementaire ?), à l'équilibre ethnique (et la reconnaissance des langues et des religions minoritaires), et à la situation de la femme. Les déléguées femmes ont obtenu l'introduction expresse dans le texte constitutionnel de la mention "hommes et

---

<sup>452</sup> "Alors le Premier ministre s'est mis à bombarder sa propre capitale. Vous vous rendez compte ! Il n'y a qu'ici qu'une chose pareille peut se produire !" Saira Shah, *op. cit.*, p.56.

<sup>453</sup> "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationale", rapport du Secrétaire général des Nations unies du 14 août 2001, 12 p. (A/55/1028 - S/2001/789).

<sup>454</sup> Kacem Fazelly, « Préface » à : Gaït Gauhar Archambeaud, 2005, *op. cit.*, pp.7-10. Kacem Fazelly, ancien professeur de droit de l'université de Kaboul, formé au droit positif à la Sorbonne dans les années soixante, participa à la rédaction de l'accord de Bonn dans la délégation représentant l'ancien roi Zâher Shah. Il fut ensuite ministre du gouvernement de transition de 2002 à 2005, et participa à la rédaction de la Constitution.

<sup>455</sup> Voir en annexe V notre "Enquête qualitative", et notamment dans sa "Première partie : la Constitution" les réponses à la question Q.-1.2. : "Pouvez-vous me dire ce qu'est une Constitution ?"

femmes", en tant que citoyens bénéficiaires de droits et devoirs égaux devant la loi.<sup>456</sup> En mettant ainsi en évidence comme discrimination interdite la différenciation hommes-femmes, et donc en présentant comme l'archétype des discriminations celles fondées sur la différence qui recouvre l'ensemble de l'humanité – puisqu'un humain naît nécessairement homme ou femme, cette courageuse position doctrinaire a fait entrer résolument la philosophie juridique de l'Afghanistan dans une logique 'démocratique', où chaque personne est à égalité le bénéficiaire et l'artisan du bien commun. Cette nouvelle doctrine rompt avec celle imposée par les fondamentalistes du *djihad*, à caractère 'aristocratique', qui établissait pour tenants de l'ordre social des états spécifiques de différents citoyens, dont l'égalité serait restée garantie à l'intérieur de ces statuts : croyant ou non croyant, homme ou femme, citadin éduqué ou paysan tribal, homme libre ou esclave, humain civilisé ou humain en développement.<sup>457</sup>

L'Afghanistan avait su faire sa révolution 'positive' de l'égalité.

Reste à analyser et comprendre comment les inégalités continuent à croître dans un environnement où l'égalité est advenue en principe explicite.

### 1.333. L'époque de la mise en œuvre : projet ou fable ?

*We are raised in the West to believe that progress is linear, and inevitable. Afghanistan defies that paradigm. The wars seem to have created a backlash against modernity.*  
Hamida Ghafour<sup>458</sup>

*Metaphors were the one thing that were unfortunately plentiful in Afghanistan.*  
Waseem Mahmood<sup>459</sup>

L'idée d'égalité, d'intérieure et intuitive, se trouverait par la suite, par inscription dans les 'principes' constitutionnels, posée devant la loi, comme un objectif à atteindre. C'est un vrai paradoxe, une "tragédie de la modernité", comme l'analyse Francis Farrugia.<sup>460</sup> Tout se passe en effet comme si, pour faire justice aux

---

<sup>456</sup> "Discriminations et privilèges de quelque sorte qu'ils soient sont interdits entre citoyens afghans. Les citoyens afghans, aussi bien hommes que femmes, ont des droits et des devoirs égaux devant la Loi." Article 22 de la Constitution de janvier 2004.

<sup>457</sup> Bien sûr, l'opposition et les hiérarchies entre ces catégories arbitraires sont laissées à la responsabilité de ceux qui les mettent en avant. Voir notre développement complet dans Gaït Gauhar Archambeaud, 2005, *op. cité*

<sup>458</sup> "En Occident, nous sommes éduqués à croire que le progrès est un processus linéaire, et inévitable. L'Afghanistan défie ce paradigme. Les guerres semblent avoir créé une récession de la modernité." Hamida Ghafour, *op. cité*, p.246

<sup>459</sup> "Les métaphores sont choses qu'on trouve malheureusement en abondance en Afghanistan." Waseem Mahmood, *op. cité*, p.146.

<sup>460</sup> Francis Farrugia, *La construction de l'homme social. Essai sur la démocratie disciplinaire*, Editions Syllepse, Paris, 2005.

revendications nées des inégalités sociales croissantes avec la complexité des civilisations, la solution inventée par le droit positif soit de faire de l'égalité un leurre explicite (*Le présent inaccompli*), ce qui pose question sur la réalité de l'accession au statut de 'civilisé' (*Qui est le barbare de qui ?*). C'est en fait dans le développement individuel que se joue l'expression collective du principe d'égalité (*Le sens de l'honneur comme vecteur de l'égalité*).

### ***Le présent inaccompli***<sup>461</sup>

D'un côté, les conservateurs de toutes obédiences insistent sur l'Âge d'or qui est supposé avoir existé, où chacun vivait dans une égale béatitude, et qu'il faudrait reproduire en se pliant à la tradition fossilisée, dans l'imitation d'un mode de vie passé, présenté et légalisé comme la perfection à atteindre, déjà approchée par le souvenir qu'en rapportent les anciens. *C'est en fait la logique de la similitude revêtue de la fable.* C'est ainsi qu'un professeur de la faculté de droit islamique de l'université de Kaboul peut se rengorger d'avoir été à l'origine de l'introduction de l'amendement concernant l'égalité de droits des hommes et des femmes dans la nouvelle Constitution... pour mieux affirmer : "Ils sont égaux devant la loi, seulement ! Parce que l'islam a donné plus de droits aux femmes, et plus de responsabilités aux hommes."<sup>462</sup> Cette tournure d'esprit met en évidence une perception essentialiste de la dignité des individus, autour de droits et de devoirs définis comme naturellement différenciés par des statuts sociaux, codifiés, égalisés, lissés par l'assimilation de l'individu dans un tout fusionnel où il n'a ni autonomie, ni initiative, ni responsabilité, et le plus souvent consacrés par la religion, média explicite de l'égalité grâces divine sur terre. La loi civile y est un artefact posé par-dessus les rapports humains, pour réguler les relations avec la puissance publique seulement, vue comme interlocuteur rare et lointain.

De l'autre côté, les progressistes résolument axés sur le futur, promettent l'avènement d'une société plus juste et plus égale pour autant que chacun y aura contribué en acceptant provisoirement les contraintes à sa liberté ainsi que les inégalités flagrantes produites par la mise en concurrence permanente des vies individuelles. *C'est la logique de l'affrontement auréolé du projet.*<sup>463</sup> Chacun s'active à obtenir les meilleurs bénéfices par des rapports contractualisés<sup>464</sup> à l'infini. L'individu est seul contre tous, en toute égalité des chances dans une société parcellisée, éclatée, en perpétuelle expansion et tendanciellement inégalitaire.<sup>465</sup> Il ne peut s'en prendre qu'à lui-même si le résultat n'est pas à la hauteur de ses attentes et ne peut invoquer

---

<sup>461</sup> 'Présent inaccompli' et 'présent perfectif' sont des conjugaisons en persan et pachto, respectivement.

<sup>462</sup> Voir notre "Enquête qualitative" en annexe V, question Q.2.3., réponse de Abou Baker.

<sup>463</sup> L'importance démesurée que prend le concept de 'projet' dans les sociétés modernes se constate quelque soit le domaine. À telle enseigne qu'une personne inscrite à l'ANPE est sommée de 'construire un projet professionnel' avant tout autre démarche. L'omniprésence du projet est en fait le cache-sexe de l'incapacité ou du refus de la société de consommation, dopée à l'hormone de croissance, de considérer le bien-être factuel de ses membres comme une finalité au présent.

<sup>464</sup> En tant que régis par des contrats, accord privés ou semi-publics, bi- ou multi-partites.

<sup>465</sup> Cf. Joseph Stiglitz, *op. cit.*

son droit à l'égalité que dans la mesure où la Loi lui aura été préjudiciable, c'est-à-dire si la Loi a favorisé une certaine catégorie de justiciable plus qu'une autre. C'est ainsi que le président Karzaï proclame que "le marché est libre", quand les Afghans se plaignent des fluctuations insupportables du prix des denrées de première nécessité, comme le riz ou les carburants,<sup>466</sup> provoquées par des tensions sur lesquelles la population n'a aucune prise. En effet, le 'marché' ne fait pas de distinctions entre les riches et les pauvres, alors que si l'Etat s'affairait, par exemple, à réguler le prix du blé, ce serait au profit des pauvres et au détriment des riches négociants. C'est ainsi que les libéraux en politique interdisent la discrimination positive - où l'Etat s'inquiète de contrebalancer les plus flagrantes inégalités en favorisant la situation de catégories de la population qui subissent des conditions de vie indignes - au motif précisément qu'elle est une entorse au principe d'égalité devant la Loi.<sup>467</sup> "La doctrine libérale n'apparaît que dans les sociétés qui ont perdu une culture homogène et subi la violence des tentatives politiques visant à l'imposer à nouveau."<sup>468</sup>

C'est ce *grand écart de la réalité entre la fable et le projet* qui produit un rapport particulier au temps chez les Afghans, si difficile à appréhender quand on arrive d'Europe avec une mission à remplir. Il semble que leur principale préoccupation soit d'arriver à concilier l'immuabilité des contraintes traditionnelles héritées du passé avec les impératifs excentriques des projets de l'aide internationale qui leur dessinent un futur. Il semble que le cataclysme des trente dernières années les ait laissés totalement focalisés sur la survie dans l'instant présent, un présent à peine tangible.

Ainsi trouve-t-on dans les notes d'un expatrié occidental : "Le ramadan a commencé hier, le rythme déjà relâché du travail est devenu insaisissable. On faisait les choses 'demain', on les fait maintenant sans même les prévoir, parce qu'elles se présentent à faire à un moment et que les éléments de leur réalisation sont prêts, ou parce qu'on l'espère. Hier, une réunion de travail dûment confirmée et reconfirmée n'a tout simplement pas eu lieu. Aujourd'hui nous devons nous retrouver au bureau avant de partir pour Tchârikâr. Alors que l'heure est déjà passée depuis longtemps, j'appelle nos accompagnateurs. Résultat : ils seraient déjà en route vers un autre point de rendez-vous cinq kilomètres plus loin, où ils nous attendront. Nous

---

<sup>466</sup> Le riz est l'aliment préféré des Afghans. Les cours du riz en provenance du Pakistan ont augmenté d'environ 35 à 45% au début de l'année 2007. À Kaboul circulait l'idée que la tension était provoquée par une demande accrue du marché iranien, où les consommateurs faisaient des stocks dans la peur d'une éventuelle intervention militaire des États-Unis. Les carburants sont indispensables pour la production d'électricité (grâce à des générateurs domestiques), pour le chauffage l'hiver (avec des températures atteignant -20°C) et bien sûr pour les transports. L'Afghanistan recèle quelques gisements d'hydrocarbure dans le nord-ouest du pays, exploitables principalement comme gaz.

<sup>467</sup> C'est l'argumentaire développé par Friedrich Hayek, qui fut le promoteur de la doctrine économique néo-libérale dans un ouvrage publié de 1973 à 1979. Cf. Friedrich Hayek, *Droit, législation et liberté*, PUF, Paris, collection « Quadrige », 2007.

<sup>468</sup> Charles Larmore, "Du libéralisme en politique", dans *Modernité et morale*, PUF, Paris, 1993, p.182.

avons prévu de voyager dans leur véhicule, nous voilà donc à la recherche d'un autre. Quand nous arrivons au lieu indiqué, ils n'y sont pas, bien sûr, et c'est nous qui les attendons."<sup>469</sup>

Quelle est donc cette impossibilité à s'entendre au présent, à s'accorder sur une perception du futur pour agir ensemble ?

On trouve chez Raphaël Delpard, cinéaste et romancier français né à Paris en 1942, un essai d'analyse du phénomène de la collaboration des Français sous le régime de Vichy (1940-1944) pendant la seconde guerre mondiale, qui peut aider à comprendre le détachement des Afghans. À propos de René Bousquet, exemple s'il en fut de haut fonctionnaire français qui témoigna d'un grand zèle dans l'application des directives d'internement et de déportation à l'encontre des personnes jugées indésirables par le régime, et en particulier les Juifs,<sup>470</sup> Raphaël Delpard énonce deux raisons possibles à cette conduite : d'une part le fait d'être soumis à l'autorité de l'Etat français - ce qui aurait interdit l'expression de dissensions tout en légitimant la collaboration<sup>471</sup> ; et d'autre part la conviction que l'Allemagne serait dans le futur la puissance dominante en Europe - ce qui aurait induit un souci de se faire valoir auprès de son administration.<sup>472</sup> Serait-ce ce genre de *dépossession* de son propre destin, un syndrome de soumission à une fatalité aussi inexorable qu'intangible, que l'on voit à l'œuvre dans la difficulté des Afghans à faire des projets ?

Ou, à l'inverse, l'organisation sociale en Afghanistan, souvent caractérisée comme 'tribale', s'exprimerait-elle dans cette insaisissabilité ? D'un point de vue historique, une tribu est une formation sociale préexistante à l'Etat, organisée sur la base des liens de parenté, notamment par la référence à un ancêtre commun.<sup>473</sup> Pour les élites occidentales, sont tribales les sociétés aborigènes, sont tribaux les modes de vie non européens. Dans l'imaginaire populaire, les tribus présentent un mode d'organisation plus 'naturel' que les sociétés 'modernes', issu d'un "rapport de forces primaire animal".<sup>474</sup> François Amanrich -

---

<sup>469</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage*, *op. cit.*, 5 octobre 2005.

<sup>470</sup> Inculpé en 1991 pour crime contre l'humanité après avoir mené une carrière fructueuse dans les affaires en France, René Bousquet fut assassiné en 1993, et ne fut donc jamais jugé.

<sup>471</sup> Dans le film de Louis Malle *Lacombe Lucien*, consacré à cette époque et sorti en 1974, le personnage éponyme signifie sa soumission en déclinant son nom comme un enfant d'école ou un soldat au régiment. Cf. Louis Malle, Patrick Modiane, *Lacombe Lucien*, Gallimard/Folioplus classiques, 2008.

<sup>472</sup> Raphaël Delpard s'exprimait ainsi au cours de l'émission *Deux mille ans d'histoire* de Patrice Gélinet sur France Inter le 20 avril 2006, "Les camps français sous l'Occupation".

<sup>473</sup> "La notion de tribu ne renseigne en rien sur les mécanismes d'organisation sociale, de reproduction des conditions matérielles d'existence ou de répartition. Elle a cependant le mérite d'indiquer que les hommes ne vivent pas isolés et repliés à l'intérieur du cadre familial mais se regroupent pour défendre des terres communautaires et pour se définir, à travers une généalogie réelle ou mythique, sur un espace limité. Après avoir dit cela, on aura dit que la tribu est un groupement humain présentant des intérêts communs. Dans une certaine mesure, cette définition peut s'appliquer à n'importe quelle société globale ou à n'importe quelle unité familiale sans que l'on ne sache rien de l'une et de l'autre." Lahouari Addi, *op. cit.*, p.17

<sup>474</sup> François Amanrich, *Comprendre les systèmes politiques*, Chroniques sociales, Lyon, 2001, p.9.

créateur d'un concept politique appelé 'clérocration' où les dirigeants politiques seraient périodiquement tirés au sort, ce qui garantirait une réelle égalité - expose à propos des organisations tribales : "Toujours en s'appuyant sur l'organisation animale, on peut penser que les tribus des premiers âges de l'humanité emploient le même schéma d'organisation : la division entre mâles et femelles, puis la subdivision en sous-groupes : mâles dominants et mâles dominés, femelles dominantes ou dominées, jeunes."<sup>475</sup> Il précise : "[Pour la tribu,] la notion d'individu n'existait pas. Seuls l'intérêt du groupe et sa *survie* avaient de l'importance."<sup>476</sup> Serait-ce que les individus afghans seraient 'restés au stade tribal primitif', celui qui gère *l'incertitude de l'instant*, alors que les institutions qui les régissent sont portées par l'Etat de droit, par la modernité inscrite dans leur Constitution et qui projette l'égalité dans le futur ?

Louis Gardet est l'auteur de nombreuses études sur l'islam et la mystique dans différentes religions. En 1958, il écrivait à propos de l'apparition de l'islam : "Au lieu du sang, qui fondait toute la vie tribale, va se substituer le lien du pacte religieux, librement consenti."<sup>477</sup> Ce pacte, fondé sur l'égalité, vise à la recherche du bien commun par la paix et la sécurité : "Les croyants sont frères. Établissez donc la paix entre vos frères."<sup>478</sup> Dans le contexte tribal qui prévaut à cette époque, élargir à *l'ensemble des croyants* les règles de la fraternité revient à les placer tous sur un pied d'égalité. Serait-ce alors qu'il existe chez les Afghans une répugnance à considérer comme valide une interaction avec un non musulman, parce qu'être 'croyant' serait l'état 'civilisé' de l'être<sup>479</sup> ? Serait-ce à l'inverse que les coopérants chevauchant le rationalisme occidental considèreraient avec une certaine condescendance des Afghans encore baignés, à leurs yeux, dans la douce arriération du mysticisme ?

À l'époque de la 'République' de Dâoud Khân, Muhammad Sakhi avait épousé avec plaisir la jeune fille choisie par ses parents alors que le pays était en paix, et il l'encouragea à poursuivre ses études. Lui-même, à l'époque du régime communiste, partit plusieurs années en Allemagne de l'Est où il devint ingénieur chimiste. Cette étiquette de zélateur communiste lui valut, ainsi qu'à sa famille, de subir des exactions terrifiantes de la part des *moudjahiddin*. "Après cette expérience, raconte-t-il, je me suis souvent demandé pourquoi tant de pays, en particulier les Etats-Unis, aidaient ces primitifs arriérés. Pourquoi les Etats-Unis, qui ont une longue tradition d'éducation, de liberté et de démocratie, soutenaient cette populace

---

<sup>475</sup> *Idem*, p.12.

<sup>476</sup> *Idem*, p.10.

<sup>477</sup> Louis Gardet, *Connaître l'Islam*, Editions Arthème Fayard, Paris, 1958, Introduction, p.xxviii.

<sup>478</sup> *Coran*, "Les appartements privés" (XLIX, 10).

<sup>479</sup> C'est ce qu'implique l'étymologie du terme 'musulman', construit sur la racine arabe SLM (la même que pour le mot 'salâm', la paix), et qui peut signifier 'qui se rend à l'argument de la droiture et de la paix'. Ainsi, la question : "Es-tu musulman ?" contient-elle, au-delà de celle d'une appartenance communautaire, une interrogation sur les valeurs de l'interlocuteur.

sans pitié incapable de reconnaître un être humain, et encore moins de le traiter avec respect et dignité ?"<sup>480</sup>

Serait-ce qu'après tant de tragédies les Afghans ne trouvent plus la moindre *raison d'espérer*, en eux-mêmes pas plus qu'en les autres ? "À la différence des autres, les guerres afghanes ne deviennent sérieuses que quand elles sont terminées", écrivait avec le recul de l'expérience Sir Olaf Caroe, qui fut l'avant-dernier gouverneur des régions tribales pachtounes de l'empire britannique en 1946.<sup>481</sup> Les Américains, et avec eux les forces internationales engagées depuis novembre 2001 dans la "stabilisation de l'Afghanistan" sous mandat des Nations unies, semblent bien, en 2012, en être arrivés au point de faire le même constat : la situation sécuritaire n'a fait qu'empirer d'année en année,<sup>482</sup> comme si l'objectif d'une paix que l'on croyait à portée immédiate se faisait de plus en plus illusoire.

Qu'il soit doute, incertitude, incompréhension, dépossession, archaïsme, répugnance, mépris, désespoir ou xénophobie, quel est donc cet irréductible auquel se heurtent les 'projets' de la reconstruction de l'Afghanistan ?

### ***Qui est le barbare de qui ?***

*On ne parle plus aujourd'hui de guerre pour la civilisation. En revanche, le barbare est nommé.  
Les barbares désignent, par antiphrase, les civilisés que nous sommes,  
évidemment poussés par notre éthique à leur faire la guerre.*  
Rony Braumann (2009)<sup>483</sup>

"Le mythe d'origine sur lequel se fonde notre époque de canaillerie suppose à l'inverse qu'avant, nous étions de sombres idiots (...) Nous ne nous laisserions pas emporter, nous, par les premiers idéologues venus",<sup>484</sup> ironise Miguel Benassayag en constatant les ravages de la pensée rationnelle occidentale. Il dit par ailleurs : "Le sujet est l'illusion du capitalisme. L'histoire procède par ruptures et émergences successives que personne ne décide (...) La pensée symbolique fait partie de ces

---

<sup>480</sup> Témoignage de Mohammad Sakhi dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.197.

<sup>481</sup> Sir Olaf Caroe, *The Pathans*, 1958, réédition Routledge, Londres, 2000.

<sup>482</sup> Le 30 septembre 2008, Thibault Malterre écrit : "Après seulement neuf mois, l'année 2008 se révèle la plus meurtrière depuis la chute du régime des talibans fin 2001 pour les soldats des forces internationales en Afghanistan, qui n'ont pourtant jamais été aussi nombreux." Cf. Thibault Malterre, "Afghanistan: 2008, l'année la plus meurtrière pour les soldats étrangers", AFP, 30/09/2008.

<sup>483</sup> Rony Braumann commentait une déclaration de Nicolas Sarkozy le 24 avril 2008 justifiant l'envoi de troupes en Afghanistan parce qu'on ne peut pas dialoguer avec des gens "qui ont amputé d'une main une femme parce qu'elle avait mis du vernis à ongles." Rony Braumann, ancien président de Médecins Sans Frontières, était interviewé en compagnie de Denys Robillard, ancien président d'Amnesty International France, par *La Chronique* d'Amnesty International. Cf. "Les droits humains en débat", *La Chronique*, mars 2009, pp.6-7.

<sup>484</sup> Miguel Benassayag, *Parcours*, *op. cit.*, p.189.

émergences."<sup>485</sup> Voilà qui pourrait suggérer une réponse à toutes les questions précédentes : *les difficultés que rencontre la reconstruction de l'Afghanistan seraient le résultat d'un défaut d'acuité, de représentation symbolique du changement chez les intervenants internationaux qui sont supposés le mettre en oeuvre, un sentiment de supériorité qui cache en fait leur incapacité à saisir la complexité de la situation, parce que tout changement a des implications pour tous les acteurs.* Qui est donc le 'barbare' de qui ? "En l'absence d'une super-rationalité, étalon-universel, chaque individu juge à travers les critères de la rationalité de sa propre société. C'est ainsi que les uns ont qualifié les autres de barbares, de non-civilisés, de sauvages... et les autres n'en pensaient pas moins des uns."<sup>486</sup>

Pour Idries Shah, l'affirmation par le dogme musulman que Mohammed est le dernier des prophètes est un reflet de la prise de conscience collective de l'humanité qu'elle a dépassé l'ère de l'avènement de systèmes théocratiques.<sup>487</sup> L'essentiel de l'enseignement du soufisme serait, mieux qu'une découverte des potentiels de l'esprit humain comme le fait la psychologie, "une transformation de l'esprit de son incohérence naturelle et acquise en un instrument d'élévation de la dignité et de la destinée humaines",<sup>488</sup> ce qui en fait "un système psychologique bien plus développé que les avancées actuelles de la psychologie occidentale. Une psychologie non pas orientale dans son essence, mais humaine",<sup>489</sup> poursuit Idries Shah tout en rappelant que les travaux de C.G. Jung incluent l'exploration des philosophies orientales. "Les soufis croient, en quelque sorte, que l'humanité évolue vers une certaine destinée, dont chacun d'entre nous est partie prenante."<sup>490</sup> Miguel Benassayag lui fait écho : "Il n'existe pas deux principes, qui seraient le principe de l'individu et le principe de l'être, ou du monde, ou encore de la société comme quelque chose qui existerait en face de nous, dans une pure extériorité ; il existe un seul principe, et plus nous luttons pour la liberté, plus nous construisons des liens, plus nous sommes dans cette harmonie."<sup>491</sup>

Cet élan intrinsèque de l'humain dans la transcendance semble être la question de fond, la question qui est minimisée, sinon méprisée ou détournée, dans les opérations rationnelles et technologiques de l'aide internationale. Il semble bien que ce soit un décalage dans la perception de l'humain qui provoque des blocages. Il semble bien qu'à défaut d'une mise en oeuvre tangible et immédiate d'interactions fondées sur l'égalité de dignité au présent, le futur continuera à être pavé de bonnes intentions amplifiant l'enfer inégalitaire.

"L'humain est bien une invention des hommes, qui repose sur notre héritage évolutif partagé, mais n'est pas une évidence pour autant. *Homo sapiens* n'est pas humain de fait. Il a inventé l'humain et il lui reste

---

<sup>485</sup> *Idem*, p.59.

<sup>486</sup> Lahouari Addi, *De l'Algérie pré-coloniale à l'Algérie coloniale : économie et société*, inédit, 1982, p.14.

<sup>487</sup> Idries Shah, *The Sufis*, op. cité, p.37.

<sup>488</sup> *Idem*, p.58.

<sup>489</sup> *Idem*, p.59.

<sup>490</sup> *Idem*, p.61.

<sup>491</sup> Miguel Benassayag, *Parcours*, op. cité, p.16.



à devenir humain, ce qui sera fait lorsqu'il regardera le monde qui l'entoure avec humanité",<sup>492</sup> écrit Pascal Picq, paléanthropologue. Les humains viennent de la nuit des temps, ils ne sont pas simplement le fruit d'une poignée de générations ou d'implantations. Il convient de ne pas l'oublier. Interrogé sur l'émission *Nonobstant* de France Inter, le 30 janvier 2008, à propos de la restitution à la Nouvelle Zélande des têtes de guerriers maoris apparaissant dans les collections anthropologiques occidentales, Pascal Picq donnait cette justification : "Il y a une chose qui passe avant la science et le patrimoine, c'est l'éthique." Ce qui pourrait être paraphrasé ainsi : *il y a une chose qui passe avant la programmation de l'avenir et l'héritage des anciens, c'est l'égalité dignité au présent.*

L'erreur est de croire que l'éthique est une construction intellectuelle, un concept élaboré au cours de millénaires de civilisation. La morale réaliste, affirme le psychologue Steven Pinker, considère au contraire que le vivant n'est possible que parce qu'existe ce lien d'interdépendance entre les individus vivants, une perception de l'autre indispensable au développement de tous. De rudimentaire et instinctive qu'elle puisse paraître dans le monde animal, elle se développe en une sorte de jeu collectif où tous sont gagnants : le partage des excédents, la protection collective des jeunes, l'horreur du meurtre sont des comportements acquis parce qu'ils bénéficient à tous, qu'ils permettent l'établissement de rapports sociaux fluides. Ce qu'a apporté l'esprit humain à cette construction sociale, c'est la conceptualisation et la capacité à la généralisation à l'ensemble des êtres vivants par l'interchangeabilité des perspectives. En tout état de cause, "dans tout conflit pour lequel l'accord n'est pas sans espoir, l'idée que la partie adverse agit pour des raisons morales plutôt que vénales constitue une bonne base de départ."<sup>493</sup> On peut en fait conclure qu'un comportement moral est une bonne manière de défendre des intérêts particuliers bien compris, parce que chacun a intérêt à un fonctionnement social gratifiant pour tous plutôt que violent.

Le 13 février 2008, le gouvernement australien a publiquement exprimé des regrets et des excuses à propos des injustices faites à la population aborigène pendant les deux siècles passés, par la politique d'immigration anglo-saxonne accompagnée de spoliation des autochtones. L'assimilation s'était accompagnée d'une pratique systématique de l'enlèvement des enfants aborigènes à leurs familles pour les faire élever dans des familles blanches ou des institutions étatiques. Le premier ministre australien, Kevin Rudd, a voulu "effacer le poids d'une énorme faute de l'âme de la nation". Dans "un moment unique et flamboyant", son discours a été transmis en direct sur des écrans géants dans tous le pays, devant des Aborigènes enthousiastes et émus. L'une d'entre eux, Linda Burney, actuellement membre du

---

<sup>492</sup> Pascal Picq, "L'humain à l'aube de l'humanité", p. 64 dans : Michel Serres, Pascal Picq et Jean-Didier Vincent, *Qu'est ce que l'humain ?*, Editions Le Pommier et le Collège de la Cité des sciences, Paris, 2003.

<sup>493</sup> "In any conflict in which a meeting of the minds is not completely hopeless, a recognition that the other guy is acting from moral rather than venal reasons can be a first patch of common ground." Cf. Steven Pinker, "The Moral Instinct", *New York Times*, 13/01/2008. Steven Pinker est professeur de psychologie à l'université de Harvard, et auteur de *The Language Instinct* (1994) et *The Stuff of Thought: Language as a Window into Human Nature* (2007). Il est reconnu pour son travail sur le processus d'apprentissage du langage chez les enfants et pour avoir vulgarisé la théorie de Noam Chomsky sur la langue comme un développement naturel du processus évolutionniste.

gouvernement de l'Etat de Nouvelles Galles du Sud, témoigne de son émotion : "En grandissant comme un enfant aborigène, on avait du mal à se voir dans le miroir de l'Australie. Ce qu'on y trouvait était au mieux un reflet couvert de laideur et de distorsions, et au pire rien du tout. On avait toujours l'impression d'être exclus, comme une pièce manquante d'un puzzle. Aujourd'hui, le puzzle est enfin complet."<sup>494</sup>

Ce qui semble manquer aux habitants de l'Afghanistan pour entrer de plain pied dans le présent, c'est la réparation de leur image symbolique dans le miroir de l'humanité, la réintégration de leur dignité, à égale condition humaine. *Les barbares pourraient bien être les habitants des pays favorisés depuis des décennies par la paix et la prospérité qui persistent à croire que c'est leur dû sans considération de la condition des autres.*

"Lorsqu'enfin les tensions entre Etats et à l'intérieur des Etats auront été désamorcées et surmontées, nous pourrions dire avec quelque droit que nous sommes 'civilisés'. Car c'est alors seulement que pourra disparaître du code de comportement qu'on inculque à chaque individu sous forme de surmoi tout ce qui a pour fonction de marquer non pas sa supériorité personnelle, mais une supériorité reçue de ses pères sans aucun mérite."<sup>495</sup>

Il importe alors aux *humains en devenir* que sont les divers habitants de la planète de comprendre les ressorts de leur comportement pour se doter des outils de la pleine humanité, la conscience d'en faire partie à titre individuel, l'égalité de la partager avec les autres et la volonté de la mettre en acte dans une forme de rapport à l'autre que l'on appellera *humanité*.<sup>496</sup> Il incombe notamment aux habitants des 'nations les plus favorisées' du temps présent d'entretenir leur sentiment d'appartenance notamment en soutenant un réel programme d'accession de la population afghane à l'égalité de dignité. Il revient également aux élites et décideurs en Afghanistan de reconnaître chez chaque personne les attributs de l'humanité récipiendaire d'égalité de dignité, une forme d'intégration sociale que les Afghans appellent honneur.

---

<sup>494</sup> Linda Burney, "An elegant beginning to a new era", *The Australian*, 14/02/2008. Similairement, le Congrès américain a voté en juillet 2008 une motion de repentance à propos de l'esclavage. Cf. Nicole Gaouette et Chuck Neubauer, "House of Representatives Issues Formal Apology for Slavery", *Associated Press*, 29/07/2008

<sup>495</sup> Norbert Elias, *op. cit.*, p.317

<sup>496</sup> Le concept d'humanité est utilisé principalement en gériatrie pour qualifier une pratique de mises en œuvre de soins respectueux des personnes âgées. Plus généralement, il repose sur une définition de l'homme comme animal communiquant doté de capacités d'interaction avec son entourage et son environnement, et dépendant du résultat de ses interactions pour son bien-être. « L'humanité, c'est ce trésor de compréhensions, d'émotions et surtout d'exigences, qui n'a d'existence que grâce à nous et sera perdu si nous disparaissions. » (Albert Jacquard)

## 1.4. L'honneur, un autre mot pour la dignité humaine

*Honneur, n.m. Sentiment de notre dignité morale.*  
Petit Larousse en couleurs

*Puisqu'il faut avoir des ennemis, tâchons d'en avoir qui nous fassent honneur.*  
Charles-Augustin Sainte-Beuve (1804-1869)

*Nul n'a l'honneur d'avoir une vie qui soit à lui.*  
*Ma vie est la vôtre, votre vie est la mienne, vous vivez ce que je vis ; la destinée est une.*  
Victor Hugo, préface des *Contemplations* (1856)

*We are Muslims since 1400 years and Pukhtoons since thousands of years*  
*and human beings even before that.*  
Wali Khân (1917/2006)<sup>497</sup>

Aux amateurs qui souhaiteraient en connaître plus du processus d'initiation au soufisme, Idries Shah demande *un solide sens de l'honneur* comme pré-requis.<sup>498</sup> Aller à l'étymologie arabe de l'expression *izzat an-nasf*, littéralement 'essence, souffle de dignité' permet de comprendre ce qui est entendu par le sens de l'honneur : une perception intime, une conscience intrinsèque de la valeur de l'humain, vécue par l'individu comme une condition de son rapport à l'autre. On peut l'inclure dans la catégorie des 'faits psychiques', un concept qui a été introduit par Géraldine Aïdan pour identifier les représentations du monde qui orientent, donnent leur sens aux déterminations individuelles, et que le juge ne peut ignorer alors que la pensée positiviste les a traditionnellement récusées comme non rationnelles.<sup>499</sup>

La zone culturelle qui rassemble l'Afghanistan, l'Iran et la Transoxiane était connue dans l'Antiquité sous le vocable Aryâna.<sup>500</sup> Ce nom a été donné à la compagnie aérienne nationale de l'Afghanistan. L'adjectif *arya* trouve son origine dans le sanscrit, où il signifie 'gentil, aimable, dévoué'. Pour un usage dérivé dans un contexte religieux, il prend le sens de 'respecté, honorable, noble', et sous sa forme

---

<sup>497</sup> "Nous sommes musulmans depuis 1 400 ans et pachtounes depuis des milliers d'années et des humains depuis encore plus longtemps." Wali Khân est un nationaliste afghan, cité par Hassan M. Yousufzai et Ali Gohar, *op. cit.*, p.92.

<sup>498</sup> "Readers of this book must be assumed to have perceptions out of the ordinary, a poetic imagination, a strong sense of honor, and to have already stumbled on the main secret, which is a great deal to expect." Cf. Robert Graves, introduction à Idries Shah, *The Sufis*, *op. cit.*, p.xxi.

<sup>499</sup> Cf. Géraldine Aïdan, "Le fait psychique, objet des normes juridiques", thèse de Droit public de l'université Paris I, soutenue le 10 décembre 2012.

<sup>500</sup> Cf. *Encyclopaedia Iranica*, article "Aryans". C'est aussi de ce mot que dérive le nom Iran, et l'adjectif 'aryen', détourné funestement par l'idéologie nazie mais porteur d'identité culturelle en Asie centrale et méridionale.

substantive 'maître'. Les linguistes identifient la racine de ce mot comme *rta* et l'associent à celle de toute une série de concepts dans les langues indo-européennes, comme *arete* ('vertu'), *aristos* ('meilleur'), *ortho* ('droit') en grec, *rectus*, *Recht*, *right* ('droit, juste' respectivement en latin, allemand et anglais).

Ali Gohar est un Pathan, un Pachtoun du Pakistan.<sup>501</sup> Diplômé en relations internationales de l'université d'Islamabad, il a pendant treize ans été responsable du suivi social des réfugiés afghans au Pakistan. En parallèle avec ces responsabilités, il mène des recherches ethnographiques à propos du système culturel et moral dont il est issu, le *pachtounwâli*, ou *code d'honneur pachtoune*. Il a travaillé en 2006/2007 à Kaboul, où il a pris en charge le contenu d'un programme national de formation des travailleurs sociaux afghans, sous l'angle des droits de l'enfant, avant de devenir conseiller technique du ministre afghan des Affaires sociales.<sup>502</sup> Les Pachtouns sont l'ethnie majoritaire en Afghanistan, où ils constituent environ 45% de la population, soit une quinzaine de millions de personnes.<sup>503</sup> Les Pathans au Pakistan seraient deux fois plus nombreux. Les habitants des deux côtés de la frontière - qu'ils ne reconnaissent pas - partagent la même identité puissante, la même langue, les mêmes traditions ancestrales. "Je suis pachtoune depuis quatorze mille ans, musulman depuis quatorze cents ans, et pakistanais depuis seulement quarante ans", ont coutume de dire les Pathans, paraphrasant le mot de Wali Khân.<sup>504</sup>

Interrogé sur le principe d'égalité du point de vue du *pachtounwâli* - le code de l'honneur afghan, Ali Gohar raconte une histoire qui s'est passée il y a plus d'une dizaine d'années à Mardan Takhpai, non loin de son village d'origine.

Deux familles étaient engagées dans une vendetta immémoriale, qui avait déjà fait de nombreuses victimes dans chaque camp.<sup>505</sup> Le chef de l'un des clans décida un jour de marquer une bonne fois pour toutes sa supériorité afin d'amener l'autre partie à demander grâce devant le conseil tribal. Il organisa soigneusement une embuscade de son rival et de son groupe, dont il savait pouvoir triompher dans ces

---

<sup>501</sup> Ali Gohar est de Sawabi, à l'entrée de la vallée de la Swat au nord de Peshawar.

<sup>502</sup> Cette activité était financée par la Délégation de la Commission européenne en Afghanistan dans le cadre du Child Rights Consortium (CRC).

<sup>503</sup> Outre que les limites ethniques sont difficiles à établir en Afghanistan, où la mixité est fréquente, une évaluation numérique précise des composantes de la population est impossible car aucun recensement n'a jamais été accompli sur le territoire du pays.

<sup>504</sup> Cité par Ali Gohar, *I vs. You Identity*, *op. cit.*

<sup>505</sup> "Désormais, les deux familles ennemies comptaient chacune un cadavre, elles étaient à égalité. la vendetta pouvait s'arrêter là, comme elle pouvait se réveiller d'un moment à l'autre, la dette d'un crime de sang courant des parents aux enfants sur deux cents ans. Personne n'était pressé", raconte Brigitte Brault d'un épisode de vengeance dont elle a été témoin. Cf. Brigitte Brault & Dominique de Saint-Pern, *op. cit.*, p.141. La pratique de la vengeance est généralisée en Afghanistan, toutes ethnies confondues, comme en témoigne Rory Stewart, traversant le pays hazâra où deux villages contigus poursuivent une vendetta qui a déjà fait quarante morts : "Depuis vingt-cinq ans, personne d'ici n'a pu prendre cette route jusqu'au bout, c'est trop dangereux. Toi, tu peux, tu es un étranger." Cf. Rory Stewart, *op. cit.*, p.205.

conditions. Le jour venu, au moment de déclencher l'offensive victorieuse, il se rendit compte que l'autre *khân* était accompagné de son épouse. L'éventualité de porter atteinte à une femme aurait détruit l'honorabilité de son acte,<sup>506</sup> il décida donc d'annuler son attaque et se replia chez lui avec ses hommes.

L'autre *khân* apprit qu'il avait échappé belle à une défaite, et qu'il était néanmoins moralement battu puisque son adversaire en avait retiré de l'honneur. Après avoir enjoint à sa famille d'en finir avec les hostilités, il se constitua prisonnier à la *houdjra* du vainqueur. Les deux hommes convinrent alors ensemble qu'ils avaient tous deux témoigné à égalité de leur honneur,<sup>507</sup> tombèrent dans les bras l'un de l'autre et stoppèrent conjointement une vendetta dont ils avaient hérité l'un et l'autre et n'avaient pu se sortir jusqu'alors. C'est ce que le *pachtounwâli* appelle *nanawâté*, la demande de pardon acceptée, qui vaut protection mutuelle par la suite. Les deux familles vivent en paix depuis et les deux chefs de famille ne veulent pas en parler parce que ce serait de l'orgueil déplacé.<sup>508</sup>

Comme le montre l'histoire ci-dessus, se rejoignent pour Ali Gohar le concept d'honneur selon le *pachtounwâli* et le concept de dignité humaine selon la philosophie moderniste. Ils ont la même fonction de transcendance dynamique, d'accès à une harmonie sociale. Ils sont l'antidote de la violence.

Pour le grand-père de Saira Shah, "ce code représentait (...) une métaphore du raffinement auquel peut accéder l'esprit humain. L'honneur, la générosité et la noblesse qu'il exaltait étaient à ses yeux un système de valeurs capable de transformer une âme."<sup>509</sup> Une chercheuse américaine d'origine afghane a défini ainsi le *pachtounwâli* : "Il est compris comme une question d'honneur, ce qui pour un Pachtoun se comprend comme l'intégrité d'une personne dans le respect et la pratique des concepts intrinsèques du *pachtounwâli*."<sup>510</sup> Ali Gohar est par ailleurs un musulman très pieux.<sup>511</sup> Ce qui s'accorde avec l'importance que donne le Coran à l'humain, *ensân* : "Ô vous les humains !", telle y est une apostrophe courante.<sup>512</sup> *Ensân* (de la racine *ânousa*, s'appriivoiser, se familiariser), c'est l'être humain social, la pluralité de l'homme familial,

---

<sup>506</sup> "Chez les Pashtounes, la femme représente le prix le plus élevé de la vie. Aucune autre faute ne peut se comparer à l'emprisonnement d'une femme pashtoune", écrivent Brigitte Brault et Dominique de Saint Pern, *op. cit.*, p.317.

<sup>507</sup> Ali Gohar dit : "leur *poukhtou*", un mot formé sur la même racine que le mot *pachtoun*, ce qui renforce la valeur identitaire intrinsèque du *pachtounwâli*, le code de conduite des Pachtouns. Dans ce contexte, *poukhtou* pourrait se traduire par "dignité humaine essentielle caractéristique de l'honneur tel que vécu par les Pachtouns".

<sup>508</sup> L'islam enjoint de faire le bien dans la discrétion. Par ailleurs, la mythification de la tradition conduit souvent à nier les épisodes douloureux du passé, comme s'ils n'avaient jamais existé.

<sup>509</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.131.

<sup>510</sup> Palwasha Kakar, "Tribal Law of Pashtunwali and Women's Legislative Authority", Université de Harvard, <http://www.law.harvard.edu/programs/ilsp/research/kakar.pdf>. A noter que cette chercheuse est une émigrée de la deuxième génération aux Etats-Unis, et une personne différente de la ministre adjointe des Affaires féminine qui fait l'objet de notre 1.212.

<sup>511</sup> Les Pachtouns ne se proclament pas musulman (littéralement 'soumis'), car, selon l'esprit du *pachtounwâli*, ce serait faire preuve d'orgueil que de prétendre être entièrement coulé dans la volonté de Dieu.

<sup>512</sup> 21 occurrences dans le Coran.

civil, courtois. Les individus à égale dignité. "Les croyants sont frères. Établissez donc la paix entre vos frères", dit le Coran.<sup>513</sup>

Ali Gohar travaille actuellement à préparer un essai sur le *pachtounwâli*, à l'intention des jeunes qui ont en perdu le sens profond et n'en perçoivent plus que les éléments de patriarcat. Said Hyder Akbar est justement l'un de ces jeunes Afghans. Né en exil au Pakistan, il avait dix-sept ans en 2001 et écoutait les nouvelles sur l'autoradio de la voiture de son père qui l'amenait à l'université, en Californie, quand les tours jumelles s'écrasaient à 'Ground Zero', le 11 septembre de cette année-là. Il n'avait alors jamais visité son pays d'origine, et se pensait comme n'importe quel jeune Américain, puisque c'était son environnement depuis l'installation de la famille en 1987, alors qu'il n'était qu'un tout jeune enfant. Ami intime du futur président Hamid Karzai, le père de Hyder, Said Fazel Akbar, décida aussitôt de regagner son pays pour se mettre au service de la reconstruction. Entre ses années d'étude à San Francisco, Hyder passa les trois étés suivants en compagnie de son père nommé à de hautes fonctions administratives et raconte dans un livre sa découverte du monde dont il est issu.<sup>514</sup>

Alors gouverneur de la province de Kounar, une vallée irrédentiste à la frontière du Pakistan qui est sa région d'origine, Fazel Akbar rencontre en 2004 les anciens d'un groupe de villageois à la suite d'un accrochage malencontreux avec les troupes gouvernementales.<sup>515</sup> En représailles, et pour se garantir, les villageois ont enlevé un certain nombre de militaires qu'ils retiennent de l'autre côté de la frontière. Il y a eu des morts de part et d'autre et les esprits sont échauffés. Fazel Akbar doit trouver une issue au conflit. Il se présente, accompagné de son fils, sans armes et sans escorte, devant le conseil des anciens du village. Il fait appel à leur sens de l'égalité et de l'honneur en rappelant qu'il est à leur service, parce qu'il représente le gouvernement mais aussi parce qu'il est l'un des leurs. "Dans des cas comme celui-ci, nous devons savoir préserver notre fraternité."

Était témoin de la conciliation un officier américain représentant les forces étrangères impliquées dans l'incident. Hyder, le fils du gouverneur, rapporte le commentaire du militaire - et l'on sent bien qu'il le prend à son compte : "Ici, en Afghanistan, les méthodes de résolution des conflits sont bien différentes de [là-bas, en Amérique]... C'était quelque chose de voir [le gouverneur] se présenter sans protection, sans armes ni même gilet pare-balles et s'asseoir face à un groupe de deux cents personnes potentiellement hostiles. Ils auraient pu en faire n'importe quoi. Mais il y est allé franco, sans une hésitation, pour leur exposer sa proposition pour arriver à une issue pacifique."<sup>516</sup> En se présentant dignement et pacifiquement, en reconnaissant l'égalité de ses interlocuteurs, ce qui valait protection mutuelle, Fazel Akbar avait

---

<sup>513</sup> *Coran*, "Les appartements privés" (XLIX, 10).

<sup>514</sup> Said Hyder Akbar, 2005, *op. cit.*

<sup>515</sup> Incident rapporté par la presse. Voir "Battle over timber tax: eight Afghan soldiers taken hostages in Bajaur", *Daily Times*, Lahore, 26 juillet 2004.

<sup>516</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.303.

mis en œuvre la coutume du *nanawâte*, la demande de pardon acceptée du *pachtounwâli*, que nul ne peut renier par la suite sous peine de perdre son honneur.

Les zones tribales des montagnes afghanes et pakistanaises sont appelées souvent les zones du *nang*, de l'honneur, ou encore "le dernier endroit libre au monde."<sup>517</sup> Les habitants y sont fiers de leur culture et de leur indépendance. "Ils ont tendance à jouer de leur réputation de courage et d'honneur pour mettre en évidence leur spécificité culturelle. C'est cette confrontation 'd'homme à homme' qui leur est caractéristique et qui a produit une sorte de romantisme et de mythification des Pachtouns."<sup>518</sup>

Comment cette philosophie remarquable de l'individu a-t-elle dégénéré dans les horreurs vécues depuis trente ans en Afghanistan? Interrogé, Ali Gohar répond très pragmatiquement : "C'est la divergence des intérêts des parties qui crée les conflits et entraîne la violence." Soit, il en sera fait l'une des approches de l'analyse qui suit. Et à propos des 'crimes d'honneur' qui font occasionnellement et dramatiquement apparition dans l'actualité de nombreux pays où prédominent les traditions tribales, et qui sont notamment revendiqués sous couvert de *pachtounwâli*, Ali Gohar dit : "La vengeance est un sens perverti de l'égalité."<sup>519</sup> C'est une autre manière de dire que le principe d'égalité ne peut s'inscrire dans une logique d'opposition, dans le *badal*. "Comme l'autonomie et l'égalité sont des composantes clés de la pratique de tous les concepts du *pachtounwâli*, c'est l'essence même de l'être pachtoune qui est en jeu quand ces deux pré-requis entrent en conflit avec d'autres systèmes."<sup>520</sup>

Ainsi, pour Bibi Maryam qui avait épousé avant les conflits un notable de son village de la province de Baghlân, et se considérait fortunée de la préférence que lui accordait son mari, bien qu'elle soit la troisième épouse. Sous le régime communiste, son mari fut dépossédé de ses terres, et participa à la résistance. Malheureusement, il fut tué, et Bibi Maryam se retrouva veuve avec deux jeunes enfants. Sa mère elle-même étant également veuve, toutes deux se sont trouvées sans soutien. Après avoir supporté de nombreuses humiliations dans la famille de son oncle paternel, Bibi Maryam explique qu'elle a dû chercher un recours auprès des *mollâs*, des *qowmandân*, des fonctionnaires ou quiconque pourrait l'aider à faire valoir ses droits à une partie de son héritage. "Pour trouver un toit à mettre au-dessus de mes enfants, j'ai honte de dire que j'ai été obligée de renoncer à ma dignité."<sup>521</sup>

Ce qu'exprime par là Bibi Maryam, c'est que le recours à des autorités officielles, qui fait sortir l'affaire du cadre strictement familial, est la preuve que ses droits ne lui ont pas été spontanément reconnus. C'est la preuve qu'elle n'est pas respectée comme elle le devrait, qu'elle a perdu son honneur

---

<sup>517</sup> Selon Akbar S. Ahmed, "Tribes and States in Waziristan", in *The conflict of tribe and State in Iran and Afghanistan*, Groom Helm, New York, 1983, p.196.

<sup>518</sup> *Idem*.

<sup>519</sup> "Revenge is a distorted sense of equality." Entretien avec Ali Gohar, 09/09/2007.

<sup>520</sup> Palwasha Kakar, *op. cit.*

<sup>521</sup> Témoignage de Bibi Maryam dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.184.

d'être humain. C'est, en miroir, la constatation de la perte de l'honneur de ceux qui ne lui ont pas reconnu le sien, une perte collective des ressorts de l'humanité à la suite d'un traumatisme social.

Ce développement du concept de l'honneur selon le *pachtounwáli* permet d'en faire l'équivalent ethnique de la notion de dignité humaine des textes socio-politiques contemporains.

Cette première partie a permis de donner corps à la complexité de la revendication d'égalité de la population afghane, à travers la diversité des personnalités et des situations, et de réaliser son imbrication spatio-temporelle dans les références sociétales. Dans une formalisation juridique telle qu'inscrite dans la Constitution de 2004, dont l'effectivité reste à charge d'institutions encore à éprouver, le principe d'égalité, selon l'acception diffusée par le mouvement démocratique initié en Europe au 18<sup>ème</sup> siècle, fait appel à des concepts dont la perception en Afghanistan reste floue, sinon récusée : l'individu, le citoyen, la nation, l'Etat, la frontière, en sont autant de fondements à géométrie variable, questionnés qu'ils sont par les interrogations transversales du genre, de l'ethnie et de la religion, et ce d'autant plus que les éventuels arrangements qu'ils auraient pu trouver dans une forme de cohabitation à l'afghane sont périodiquement remis en cause par la violence, qu'elle soit endogène ou subie de l'étranger.

En deça de la mise en œuvre institutionnelle du principe d'égalité est apparue cependant la notion d'*égale dignité*, une forme d'embrassement de la conscience individuelle dans le rapport à l'autre, assortie d'une capacité d'autonomie et d'une responsabilité dans la mise en œuvre du bien commun et de la paix sociale. Cette dignité pourrait être contestée par des formes collectives de l'égalité, celle de l'égalité négociée des groupes ou celle de l'égalité codifiée par la tradition.

Le *facteur violence* est alors un élément supplémentaire à intégrer dans cette tentative de compréhension de la revendication d'égalité en Afghanistan, bien réelle comme le prouve l'importance culturelle de l'honneur. On cherchera un schéma dynamique qui tiendrait compte de ce paramètre, ce qui sera proposé sur la base d'une approche systémique, forme d'une théorisation dans la partie suivante.





## *Titre Deux – Une syntaxe de l'égalité émerge de l'anthropologie politique de l'Afghanistan*

---

*Le philosophe dit qu'il ne sait pas ce qu'est la vérité.  
Le théologien dit que la vérité est ce qu'il dit.  
Le politicien dit qu'il ne peut pas y avoir d'autre vérité que celle qu'il voit.  
Il n'en reste pas moins qu'il y a une recherche de la vérité.*  
Idries Shah<sup>1</sup>

*Principe : proposition admise comme base d'une science, d'un art...  
Petit Larousse en couleurs, édition 1980*

Il n'est nul besoin d'aller jusqu'en Afghanistan pour constater dans le monde contemporain des inégalités extrêmes, abondantes, et souvent intolérables. Et bien que la plupart des systèmes politico-philosophiques contemporains affirme le principe de l'égalité des individus devant la loi, ces inégalités de fait subsistent et même augmentent dans la réalité sociale. Ce monde génère l'intolérable, et semble même le légitimer puisqu'il reste dans le cadre de la Loi.

Ce constat pourrait bien alors clore de suite le débat en convenant que l'égalité est une vue de l'esprit soutenue par un principe illusoire. Chacun pourrait se retrancher dans le confort légué par la longue suite des luttes d'émancipation, la patiente accumulation des avantages acquis et la chance d'habiter un pays au climat tempéré, aux risques naturels minimes et aux ressources abondantes. On pourrait argumenter que ces privilèges sont justement alloués en vertu d'une civilisation avancée et se laisser convaincre que les déplorables conditions d'existence de certains sont dues à leur incapacité propre, ou encore à leur nonchalance naturelle, ou même aux spécificités de leur culture. Et l'on serait en conséquence prêt à admettre que d'éventuels affrontements avec ces laissés pour compte auraient pour origine bien plus leur jalousie morbide que la nécessaire défense d'intérêts naturels.

Ce faisant, aurait été étouffé un sentiment bien peu scientifique que le sens commun appelle l'*humanité*.<sup>2</sup> Dans ce sens, le mot est désuet. Il évoque les piles de linge bien repassé et parfumé à la lavande,

---

<sup>1</sup> Idries Shah, *Le Moi dominant*, op. cité, p.194

les patronages de quartier et la comtesse de Ségur. Celui qui a pris sa place dans le vocabulaire rationnel contemporain est *équité*.<sup>3</sup> Ce mot-là ne prête nullement au sentiment, mais se laisse opportunément mesurer et calculer dans les équations de la technocratie. Il procède de la juste rétribution de l'effort, de l'organisation programmable. C'est ce mot-là qui sert de feuille de vigne aux inégalités économiques. Dans le champ de la modernité, on trouve aussi quelque part la notion de *parité*,<sup>4</sup> qui évoque les négociations multipartites ou le décompte scrupuleux des forces en présence.

De ces registres forts différents - la morale, la justice, la diplomatie - ressort l'enseignement que l'égalité, même érigée en principe, ne se laisse pas aisément appréhender. Et pour peu que ces moyens aient failli à pudiquement couvrir d'un voile de bonne conscience, ou d'ignorance, les inégalités croissantes, chacun pourrait être subitement assailli de la crainte que ceux qui en pâtissent le plus ne se réveillent dans une révolte irrépressible, qui viendrait menacer les (des)équilibres contemporains.<sup>5</sup>

"Inégalités croissantes", "déséquilibres structurels", "nécessité de régulation" sont des expressions fréquemment employées dans les analyses socio-politiques contemporaines. Elles témoignent d'une sorte de mouvement perpétuel dont le sens ou la dynamique défie la rationalisation selon des analyses cartésiennes, dont la méthode apparaît alors inadaptée. Il faut alors recourir à une autre approche de l'environnement considérée, un descriptif plus adapté notamment à la réalité complexe et changeante de l'Afghanistan. Il convient de définir des concepts spécifiques d'une *représentation relationnelle* du domaine socio-politique, une sémantique et une syntaxe utilisables dans un contexte instable comme celui de l'Afghanistan, pour proposer et valider une définition dynamique de notre objet, le principe d'égalité, dont les conditions d'émergence seront évaluées en Afghanistan comme ailleurs. Ces concepts devraient permettre de prendre en compte les différents éléments de la revendication d'égalité identifiée en Afghanistan, selon ses différentes dimensions économiques et culturelles.

C'est ce type de démarche adaptée à la complexité que permet d'appréhender l'approche systémique, dont les ressorts et la pertinence seront présentés dans une première partie (2.1 – *L'approche systémique appliquée aux valeurs socio-politiques*). Ce préalable permettra ensuite d'introduire une définition opérationnelle du principe d'égalité, telle qu'émergeant de dessins d'enfants (2.2 – *Une définition dynamique du principe d'égalité*). Une recomposition des différents éléments anthropologiques spécifiques à l'Afghanistan

---

<sup>2</sup> "Humanité, n.f. Nature humaine : *les faiblesses de l'humanité*. L'ensemble des hommes : *bienfaiteur de l'humanité*. Bonté, bienveillance : *traiter quelqu'un avec humanité*." *Petit Larousse en couleurs*, édition 1980.

<sup>3</sup> "Équité, n.f. Disposition à respecter les droits de chacun. Caractère de ce qui est conforme à la justice". *Ibidem*.

<sup>4</sup> "Parité, n.f. Égalité parfaite. État de ce qui est pair. Comparaison prouvant une autre par une autre semblable. Equivalence." *Ibidem*.

<sup>5</sup> C'est une perspective envisagée comme probable par le journaliste américain John Bowes, dans un ouvrage récent où il dissèque les systèmes d'esclavage moderne engendrés aux États-Unis par la mondialisation. Cf. John Bowes, *Nobodies: Modern American Slave Labor and the Dark Side of the New Global Economy*, Random House, New York, 2007.

avec les outils systémiques et la définition opératoire précédemment posés permettra alors d'aboutir à une triade d'éléments d'argumentaire contextualisé de l'égalité (2.3. – *Un vocabulaire de l'égalité fondé sur l'approche systémique de la différence*). C'est enfin la problématique de la violence qui sera mise en rapport avec ces différents éléments dynamiques (2.4 – *Une grammaire de praxis égalitaires circonstanciées aux contraintes sécuritaires*).

## 2.1. L'approche systémique appliquée aux valeurs socio-politiques

*Si l'objet d'étude présente [un] caractère d'unité, nous sommes en droit d'invoquer une redondance dans l'ordre social, amplification du sens et de la forme, qui autorise compréhension et explication de la totalité, à partir de quelques "sous-totalités" ou pars totalis seules.*  
Georges Ribeill (1974)<sup>6</sup>

*« Donne-moi ta main, camarade,  
J'ai cinq doigts moi aussi,  
On peut se croire égaux. »*  
Claude Nougaro, « Bidonville » (1965)

« Des Hindous exposaient un éléphant sous une tente, et beaucoup de gens se précipitèrent pour découvrir cet animal prodigieux. Mais comme il faisait trop sombre pour le voir, ils durent le toucher pour se faire une idée de sa forme. L'un toucha sa trompe et déclara que la bête ressemblait à un énorme tuyau. Un autre toucha son oreille et dit que c'était plutôt un grand éventail. Un autre encore toucha sa jambe et crut qu'il s'agissait d'une colonne. Un autre enfin toucha son dos et proclama : 'Vous vous trompez tous, mes frères, cette créature n'est rien d'autre qu'un gigantesque trône.' » Djallal-ud Din Roumi Balkhi, l'auteur de cette métaphore, conclut : « Ton œil extérieur est comme la paume d'une main Qui ne peut appréhender l'objet tout entier... O, toi qui es endormi dans le vaisseau de ton corps, Et ne vois que l'eau ; contemple l'eau des eaux ! »<sup>7</sup> De même qu'il est suggéré dans la poésie soufie de prendre du recul pour comprendre une totalité, l'approche systémique permet une compréhension holiste d'une situation complexe.

Dans sa préface à un ouvrage paru en 1988 sous le titre *Race, nation, classe - Les identités ambiguës*, Etienne Balibar écrit : "L'*universalisme* de l'idéologie dominante s'enracine à un niveau beaucoup plus profond que l'expansion mondiale du capital et même que la nécessité de procurer à tous les 'cadres' de cette expansion des règles d'action commune : il s'enracine dans la nécessité de construire, malgré leur antagonisme, (...) un monde idéologique commun aux exploités et aux exploités. L'égalitarisme (démocratique ou non) de la politique moderne est une bonne illustration de ce processus."<sup>8</sup> Serait-ce qu'en s'attachant au principe d'égalité et à son étude à propos de l'Afghanistan, on participerait de l'impérialisme occidental, de l'exploitation des moins favorisés par le *système-monde*<sup>9</sup> ?

---

<sup>6</sup> Georges Ribeill, *op. cit.*, p.14.

<sup>7</sup> Djallâl-ud Din Roumi Balkhi, *Mathnawi* (13<sup>e</sup> siècle), cité par Saira Shah, *op. cit.*, p.96.

<sup>8</sup> Etienne Balibar, Immanuel Wallerstein, *op. cit.*, p.12.

<sup>9</sup> Le concept de *système-monde*, développé par Immanuel Wallerstein, affirme que le sous-développement des pays du Sud est dû à leur place dans la structure de l'ordre économique international, où les grandes puissances de l'OCDE (les États-Unis en première place) constituent le centre de l'économie-monde (concept inventé par Fernand Braudel),

**Systemisme et dynamisme.** C'est un biologiste autrichien, Ludwig von Bertalanffy, qui élabora à partir de 1928 la théorie générale des systèmes en théorisant que, puisque la caractéristique fondamentale d'une forme vivante est son organisation, l'analyse des parties et des processus isolés les uns des autres ne peut donner une explication complète du phénomène de la vie.<sup>10</sup> Les développements de cette théorie ont été généralisés depuis le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle afin de pallier les difficultés de la méthode cartésienne à appréhender la complexité des systèmes biologiques, économiques et sociaux. La notion de *système ouvert*, un organisme qui échange matière, énergie et information avec son environnement, en est le fondement. Jean-Louis Lemoigne met en évidence parmi d'autres la pertinence de ce concept pour l'analyse des systèmes humain et social, où l'intelligence (ou capacité à traiter des informations symboliques) permet une auto-organisation par des mécanismes abstraits d'apprentissage et d'invention, dans la perspective d'une finalité déterminant le système.<sup>11</sup>

En matière de rapports sociaux, Georges Ribeill théorise leur historicité puisqu'ils évoluent selon un facteur temps qui joue depuis la mémoire jusqu'à la prospective. Un groupe social devient ainsi un auteur social historique développant des praxis dotée d'une certaine circularité, avec un contenant et un contenu. « Alors que l'évolutionisme renvoie à la recherche d'un fil conducteur, tenu mais sans coupure, le dynamisme nécessite une analyse systématique des tensions et antagonismes qui se superpose à une analyse structurelle du champ social. »<sup>12</sup> Des modèles de structures psychiques peuvent ainsi être établis dans un continuum tri-dimensionnel non hiérarchisé.

Avant de comprendre le système des valeurs qui articulent les rapports sociaux – et parmi ces valeurs celle de l'égalité qui semble plébiscitée dans l'étude du terrain afghan, il faut alors mettre en évidence sa pertinence, sa justification, sa raison d'apparaître dans le système social. Quelle est la finalité d'un système social ? Quelle est l'utilité d'un sous-système de valeurs dans la poursuite de la finalité du système social ? Questionnés à propos de la raison d'être de la nouvelle Constitution ou des institutions qui se mettent en place, les Afghans ont donné une réponse quasi unanime : "C'est pour garantir la paix ! C'est pour permettre une vie meilleure !" Ces commentaires entendus de manière répétée au cours de notre "Enquête qualitative" de terrain au printemps 2005<sup>13</sup> avaient semblé à l'époque presque comme une série de clichés, comme une incantation rescapée des décennies de guerre ou même une leçon tout juste retenue. A l'aune des concepts du dynamisme systémique, ils résonnent cependant comme une vérité fondamentale.

---

et les pays en développement la périphérie. Cf. Immanuel Wallerstein, "L'Occident, le capitalisme et le système-monde moderne", *Sociologie et sociétés*, vol. 22, no 1, avril 1990, p. 15-52, Presses de l'Université de Montréal.

<sup>10</sup> Ludwig von Bertalanffy, *op. cit.*

<sup>11</sup> Jean-Louis Lemoigne, *La théorie du système général : Théorie de la modélisation*, 1977, PUF, Paris, édition 1994.

<sup>12</sup> Georges Ribeill, thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, *op. cit.*, p.158.

<sup>13</sup> Voir en 1.11 et en annexe V.

Il n'y a là nul européocentrisme, nul colonialisme résiduel, nul effet miroir, nul mimétisme. La paix, le bonheur sont des aspirations générales de l'humanité, la *finalité* du système social humain.

C'est le psychologue Abraham Maslow qui avait, au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, proposé une *hiérarchisation des motivations humaines* en cinq niveaux de besoins allant des besoins physiologiques à l'accomplissement personnel,<sup>14</sup> suggérant également la prégnance d'un système d'interdépendances entre besoins et motivations, au milieu desquels le besoin de reconnaissance – qu'on pourrait voir comme l'égalité, la dignité ou l'honneur – semble être un pivot entre les préoccupations de la survie et les dynamiques sociales d'interaction et de réalisation.<sup>15</sup> Par ailleurs, la physiologie associe la gestion des besoins vitaux (la vie, la survie, la reproduction) au système sympathique, alors que les autres besoins sont associés au système parasympathique. Quand les besoins vitaux ne sont pas satisfaits, le système sympathique met l'organisme en "mode survie", de réactivité instinctuelle, ce qui génère un sentiment de stress et d'insécurité. Quand ils sont satisfaits, le système parasympathique devient dominant, avec la production d'émotions positives, un sentiment de confiance en soi si l'individu est à même de subvenir lui-même à la satisfaction de ces besoins, ou encore un sentiment d'affection à l'égard de la personne qui aura contribué à cette satisfaction.<sup>16</sup> Ainsi, la psychologie et la physiologie se rejoignent-elles pour suggérer qu'il existe des interactions systémiques entre les capacités de coopération d'un individu et l'environnement dans lequel il évolue.

La recherche en linguistique, en outre, a mis en évidence des sèmes fondamentaux communs à tous les langages humains. Regroupés à partir de 1972 sous le vocable de NSM, ou *Natural Semantic Metalanguage*, ils sont une façon de décrire les mots et concepts d'une langue naturelle avec le moins de vocabulaire possible, comme dans un glossaire résolument simplifié.<sup>17</sup> Au début des années 2000, parmi la soixantaine de *primitives sémantiques* du NSM, testées dans neuf langages test représentatifs de la diversité humaine et donc considérées comme universelles par les linguistes, se trouvent : *good* (bien) et *bad* (mal). Le concept du bien et du mal serait universellement présent dans les langages humains. On y trouve également : *like* (similaire), *the same* (le même), *other* (autre). Il est alors possible de fonder une analyse de la communication entre les humains sur la base de ces concepts.

**Logique ternaire.** A partir de ces notions de similitude et de différence, c'est dans l'analyse systémique des rapports sociaux présentée par Georges Ribeill, dans son ouvrage *Tensions et mutations sociales*,<sup>18</sup> que l'on trouve des éléments de compréhension des contradictions apparentes de la question de

---

<sup>14</sup> Abraham Maslow, "A Theory of Human Motivation", *op. cit.*

<sup>15</sup> Voir en annexe N un schéma de la pyramide de Maslow.

<sup>16</sup> Pour plus de précisions, cf. Luc Rochette et Catherine Vergely, *op. cit.*

<sup>17</sup> Cf. Anna Wierzbicka, *Semantic Primitives*, Athenäum-Verl., Königstein, 1972.

<sup>18</sup> Georges Ribeill, *op. cit.*

l'égalité dans les sociétés humaines, considérées comme des systèmes vivants.<sup>19</sup> Considérant les structures sociales comme des ensembles de relations dynamiques entre groupes d'individus - ou auteurs sociaux historiques<sup>20</sup> - toujours en tensions et potentiellement en conflits, Georges Ribeill repère trois 'psychologiques' de régulation des rapports sociaux. "L'une, que nous appellerons *logique de la similitude*, recherchera et accentuera dans la différence tous les points de ressemblance possible. À l'opposé, la *logique de l'opposition* accentuera les points de dissemblance. La *logique de la différence* conservera, par contre, ressemblances et dissemblances."

Ces propositions, théorisées par Georges Ribeill à partir de la *Théorie générale des systèmes* de Ludwig van Bertalanffy, outre qu'elles ne sont pas marquées culturellement puisqu'elles procèdent d'une loi mathématique, permettent de justifier l'amplification sur d'autres caractères de la différenciation de l'humanité par les sexes, particulièrement en dépassant l'expérience afghane. Y est décrite une structure de la relation sociale selon trois modes distincts mais potentiellement opérationnels en alternative l'un à l'autre, l'opposition, l'assimilation et la coopération dans la diversité, des concepts utilisés dans la présente analyse.

Ici se présente à l'esprit l'oxymoron populairement employé par le citoyen lambda quand il veut faire référence au principe d'égalité : "Tous différents mais tous égaux." Le principe d'égalité tiendrait-il de la logique de la différence de Georges Ribeill ?

Georges Ribeill poursuit : "Selon la logique de la différence, l'altérité et la contradiction plutôt que 'combattues' par l'éclatement et la rupture, plutôt que 'fondues' par l'assimilation, sont reconnues et lues comme condition *sine qua non* de toute détermination." Et plus loin : "Si la logique de la similitude unifie, si la logique de l'opposition isole, la logique de la différence relie. C'est une logique dialectique, où la différence, la contradiction ne sont perçues ni comme des entorses scandaleuses à l'unité indifférenciée, ni comme les sujets d'un combat héroïque sans compromis possible. Elles sont plutôt considérées comme faisant *partie intégrante du jeu normal des choses* ; celles-ci évoluent à travers l'alternance des opposés qui s'engendrent mutuellement." Et encore : "L'individu lui-même se veut un élément du système mais ce n'est pas pour y disparaître au sein de la globalité ou pour y occuper une place privilégiée ; il 'fonctionne' avec les autres éléments, confrontant son individualité avec la variété et la diversité de l'environnement."

On peut rapprocher l'analyse sociologique de Georges Ribeill d'une affirmation comparable lue dans *Le Moi dominant*, un ouvrage d'Idries Shah, maître soufi d'origine afghane. Il dit : "Toutes les sociétés humaines sont fondées sur l'usage de l'espoir, de la peur et de la répétition. Leur continuité et leur

---

<sup>19</sup> Pour l'ensemble du développement qui suit, voir Georges Ribeill, *op. cit.*, pp. 51 à 63.

<sup>20</sup> Un *auteur social historique* est un « ensemble d'individus présentant à la fois une identité de situation objective et une identité de 'structure psychique', génératrices d'une identité de praxis. (Ribeill, 1972, p.53)



développement sont renforcées par cet usage."<sup>21</sup> Idries Shah fonde son enseignement sur la maîtrise des émotions nées de ces différents modes d'interaction. À l'équité la logique de l'assimilation, l'usage de la répétition, pour des rapports sociaux centripètes, organisés sur l'intérieur unifié ? À la parité la logique de l'opposition, l'usage de la peur, pour des rapports sociaux centrifuges organisés contre l'extérieur exacerbé ? Et au principe d'égalité la logique de la différence, l'espoir toujours renouvelé de vivre harmonieusement ensemble pour des individus qui se ressemblent autant qu'ils 'dissemblent', dans des organisations sociales diverses mais cohabitantes, communicantes et coopérantes, et donc ouvertes au changement ?

Ces propositions seront étudiées en détail par la suite.

L'analyse de l'argumentaire de l'égalité dans les rapports sociaux en Afghanistan utilisera les outils conceptuels proposés par Georges Ribeill. Outre les trois logiques ci-dessus de régulation des rapports sociaux, Ribeill définit les différents mécanismes d'évolution d'un conflit social<sup>22</sup> :

- ✓ la transgression, qui supprime l'un des deux acteurs ;
- ✓ l'équilibrage, par apparition périodique de tensions de sens inverse ;
- ✓ l'inversion, par débordement de la tension inverse ;
- ✓ la compensation, par introduction d'une relation nouvelle ;
- ✓ la médiation, par intermission d'un nouvel acteur ;
- ✓ la surdétermination, par apparition d'un élément nouveau changeant les modalités de la tension.

Pour entrer valablement dans l'approche systémique, il convient également de poser les limites du système étudié dans sa *totalité*. "Reconnaître tout système social comme une totalité signifie avant tout l'irréductibilité du sens et de la forme à une juxtaposition d'unités élémentaires de signifiants et de signifiés."<sup>23</sup> Même si elle admet quelques *exceptions* qui confirment la règle, il est considéré pour soutenir le propos que *la différenciation entre le masculin et le féminin recouvre l'espèce humaine dans sa totalité*. Qui plus est, cette dualité physiologique, le genre, est la condition nécessaire à la capacité de reproduction du système social dans lequel évoluent les individus humains. Par ailleurs, le fait même que puisse être envisagée l'éventualité de l'union de deux individus humains de sexes opposés entre lesquels n'existe *a priori* aucune relation interpersonnelle sous-entend la reconnaissance implicite, au minimum de la part de l'initiateur de la démarche et des deux parties si la requête est effectivement évaluée, de *l'existence et l'unité d'un système social qui les englobe*, basé sur un outil appelé mariage.

---

<sup>21</sup> Idries Shah, *Le Moi dominant*, op.cité, p.83.

<sup>22</sup> Georges Ribeill, op. cité, p.40.

<sup>23</sup> *Idem*, p.13.

Ce système social est la société humaine, telle que prise en compte par la Déclaration universelle des droits humains (DUDH) adoptée le 10 décembre 1948 à Paris. Les cultures telles que celles de l'Afghanistan, de la France ou des Etats-Unis sont en conséquence des sous-systèmes du système des valeurs humaines.

Il est alors posé, selon la logique décrite par Georges Ribeill<sup>24</sup> pour les systèmes sociaux présentant un caractère d'unité, que la différenciation homme/femme autorise par amplification la compréhension dans leur totalité de toutes les différenciations existant à l'intérieur de l'espèce humaine, et les différents modes de régulation interne qu'elle comprend.

Une définition du principe d'égalité fondée sur la différenciation par les sexes peut alors s'appliquer à tout type de différenciation à l'intérieur de l'espèce humaine.

---

<sup>24</sup> *Idem* p.14.

## 2.2. Une définition dynamique du principe d'égalité

*Dynamique et totalité sociales apparaissent étroitement imbriquées, à tel point que toute sociologie qui limite son objet à un champ restreint du système social court le risque d'être déficiente ou inopérante sur le plan de la compréhension du sens et du processus.*  
Georges Ribeill<sup>25</sup>

L'égalité devant la loi, ou égalité en droit, est le principe selon lequel tout individu doit être traité de la même façon par la loi. Aucun individu ou groupe d'individus ne doit donc avoir de privilèges garantis par la loi. Selon la compréhension du juriste positif, le principe d'égalité est un fondement du système juridique. Cependant, dans un pays comme l'Afghanistan, où les institutions sont contestées à la fois par la guerre, par la segmentation culturelle et par un défaut d'opérationnalité, il convient d'explorer pourquoi et comment le principe d'égalité précède et fonde le système juridique, et dans ce cas d'exprimer sa formulation indépendamment des structures concernées et d'explicitier comment il se met en œuvre.

Sur la base des acquis de l'approche systémique – unicité du système humain et caractérisation de ses dynamiques intrinsèques par un critère de différenciation généralisé – cette section tendra à énoncer une définition dynamique du principe d'égalité, en tant que proposition admise comme base de l'art de la socialisation et de recherche de la paix. Cette définition s'appuie sur les dessins d'enfants primés en 2007 lors du concours de la Commission européenne au sujet de l'égalité des hommes et des femmes. "L'enfant qui dessine va droit à l'essentiel. Il suit la perspective du cœur qui dessine ce qui n'est pas, pour mieux voir ce qui est."<sup>26</sup> Il est particulièrement significatif que les enfants qui ont produit ces dessins habitent dans un pays qui n'a connu que la guerre depuis des décennies, et qu'ils n'ont aucune formation juridique.

C'est en se laissant porter par les mots et les tracés de Rashid, Ramin, Natasha et Tamana à propos de la relation hommes-femmes que sera reconstituée la sémantique du principe d'égalité, à savoir les concepts et la dynamique du principe d'égalité dans le développement humain. Cette analyse produit une définition opératoire en trois mouvements interactifs, un mouvement de fondation (2.21 - *L'égalité dignité de la personne humaine...*), un mouvement de déclinaison (2.22 - *... se décline en une série de droits et devoirs impartis à tous également*) et un mouvement d'épanouissement (2.23 - *...dont l'exercice permet et garantit notre commune destinée humaine*), avec une proposition contraposée (2.24 - *Corollaire contraposé : la violence détruit la dynamique du principe d'égalité*).

---

<sup>25</sup> *Idem*, p.11.

<sup>26</sup> Christian Bobin, *Le Très-bas*, Gallimard, 1992. Christian Bobin est un écrivain et poète français.

## 2.21. L'égale dignité de la personne humaine...

*Et le Roi leur fera cette réponse : 'En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.'*  
Le Nouveau Testament, Matthieu (25,40)

*Elles sont un vêtement pour vous,  
vous êtes, pour elles, un vêtement.*  
Coran, "La vache" (II, 187)

*Dignité, n.f. Respect que mérite quelqu'un ou quelque chose.*  
Petit Larousse en couleurs, édition 1980

آموختن علم برای هر دو مساوی است.  
Rashid Ahmadi<sup>27</sup>

Rashid Ahmadi a une dizaine d'années. Préciser plus son âge est impossible, en Afghanistan, l'état-civil n'existe pas, rares sont ceux qui possèdent un certificat de naissance, et la guerre a rendu encore plus floue toute tentative d'encadrer le passé. Rashid est de petite taille, il a des yeux noirs pensifs, parfois éclairés d'un éclat de rire. Il habite le quartier Qala-é Wakil de Kaboul, une zone à côté de l'aéroport où les maisons de briques crues s'alignent le long de ruelles boueuses aux égouts à ciel ouvert.

Comme la grande majorité des enfants de cette zone, Rashid n'avait jamais envisagé d'aller à l'école avant qu'un centre d'accueil de jour de l'association Afghanistan Demain ne soit implanté au cœur même du quartier, là où une poignée de boutiques en détermine le centre de gravité. Sa famille a reçu la visite d'une assistante sociale d'AD qui les a convaincus que Rashid gagnerait à réserver une partie de son temps (quatre heures par jour prises sur les petits travaux qu'il exécute pour contribuer aux revenus de la maisonnée) pour les programmes de rattrapage scolaire qui lui permettront, en trois ans maximum, d'acquérir le niveau d'entrée à l'école publique secondaire. C'est au centre AD de Qala-é Wakil que Rashid a pris part au concours de dessins d'enfants de la CE sur l'égalité des hommes et des femmes. Les règles étaient simples : une feuille blanche de format 21 x 29,7 supporte un dessin accompagné d'une légende de cinq lignes maximum pour l'expliquer et identifier son auteur.

Le dessin de Rashid a été sélectionné à Bruxelles comme l'un des trois finalistes pour l'Afghanistan.

*Il exprime la perception de l'égale dignité pour un enfant afghan.*

Devant des rayonnages chargés de livres, un garçon et une fille révisent leurs leçons.<sup>28</sup> Le dessin a été exécuté au feutre, et les pages de couleur renforcées à la gouache. La composition et les détails

---

<sup>27</sup> "Tous deux recherchent également la connaissance." Rashid Ahmadi a été honoré du 1<sup>er</sup> accessit pour l'Afghanistan dans le concours de dessins d'enfants de la Commission européenne

(meubles et vêtements occidentaux) laissent penser que l'idée du dessin est recopiée d'un livre. L'inspiration pourrait être turque ou iranienne, comme le suggère le foulard islamique blanc noué au menton de la fillette, détail vestimentaire qui n'existe pas dans l'Afghanistan contemporain où femmes et filles couvrent leurs têtes soit de grands voiles, soit de longues écharpes rejetées derrière l'épaule.

La légende du dessin de Rashid dit : "Ce fils et cette fille étudient ; tous deux recherchent également la connaissance."<sup>29</sup> Pour un familier de la pensée musulmane, cette mention fait référence à un *hadith*<sup>30</sup> de Mahomet : "Allez chercher la connaissance même en Chine." Ici, sous la plume de Rashid, elle met en évidence un élan similaire du garçon et de la fille vers ce qui est considéré en Islam comme la dignité fondamentale de l'humain, la spiritualité.

Un détail permet de comprendre comment l'idée lui est venue : Rashid a écrit "ce fils" et non "ce garçon".<sup>31</sup> On perçoit là les éléments d'un débat qui peut avoir lieu dans n'importe quelle famille afghane, au moment où il faut choisir (parce que c'est un coût dans le budget familial) lequel des enfants ira à l'école : celui auquel l'éducation permettra d'avoir un meilleur avenir, et donc d'apporter plus de soutien à toute la famille. "C'est d'abord nos fils que nous devons envoyer à l'école, c'est mieux pour nos vieux jours d'avoir un fils éduqué. Notre fille, elle, se mariera un jour et partira chez son mari. Ça ne change rien qu'elle aille ou non à l'école."<sup>32</sup> Dans la famille, l'éducation du fils est un investissement, celle de la fille est une perte. Rashid, qui a pu avoir été témoin en direct de ce genre de discussion, affirme néanmoins l'égalité de la fille. C'est cela que veut dire pour lui l'égalité des hommes et des femmes.<sup>33</sup>

Un autre dessin primé par le jury de la Commission européenne<sup>34</sup> provient de Namibie. Il a été produit par une petite fille de huit ans. Katjia a déchiré une feuille de son cahier d'écriture, et a crayonné dans le coin en haut à gauche en style 'shadoks'<sup>35</sup> une fille et un garçon qui se tiennent la main. La légende,

---

<sup>28</sup> Voir le dessin de Rashid Ahmadi en annexe G.

<sup>29</sup> این پسر و این دختر در حال مطالعه اند ؛ آموختن علم برای هر دو مساوی است

<sup>30</sup> Un *hadith* est un dit ou fait du Prophète rapporté par la tradition. Glossaire en annexe B.

<sup>31</sup> En persan comme en français, il existe, pour désigner le lien de filiation et le genre du jeune, deux mots (fils et garçon) pour le sexe masculin là où il n'en existe qu'un seul (fille) pour le sexe féminin. La tournure plus générale et spontanée de la légende aurait été : "Ce *garçon* et cette fille étudient..."

<sup>32</sup> "First we should let our sons go to school because a son being educated is good for our future. One day our daughter will get married and go to her husband's house so whether she goes to school or not doesn't matter." Déclaration d'une mère de famille dans la province de Kandahâr à propos de la décision d'envoyer les enfants à l'école. "Education and Gender in Afghanistan: A participatory study on school enrolment with a focus on gender and the impact of social differentials", étude menée par Action Aid Afghanistan, 2004, p.14.

<sup>33</sup> Le coordinateur social d'AD a légèrement décalé le sens de cette légende en la traduisant en anglais par : "Boys and girls have equal right to study." Il introduit une autre idée, celle de droit, nous y reviendrons au paragraphe suivant.

<sup>34</sup> *Brochure EuropeAid*, op. cit., p.9.

<sup>35</sup> *Les Shadoks*, de Jacques Rouxel, fut un dessin animé très populaire sur la télévision française dans les années soixante.

énorme et malhabile, trace soigneusement sur les lignes les mots suivants : "Le premier jour d'école, j'ai eu comme ami un garçon."<sup>36</sup> Pour Katjia, l'égalité des sexes est la découverte de l'autre différent à l'école : une dignité égale qui produit une amitié réciproque. Parmi les dessins primés par la CE, on remarque également celui de Kinan, un petit garçon syrien,<sup>37</sup> qui donne comme représentation de l'égalité des hommes et des femmes celle de la prospérité d'une ferme, où le petit garçon est protégé par son père, organisateur de l'extérieur, comme par sa mère, maîtresse de l'intérieur. Tous deux sont des figures fortes, bénéficiaires à égalité de l'admiration et de l'affection du petit. Katjia et Kinan, tout comme Rashid, expriment l'étonnement de la différence de l'autre, et sa reconnaissance.

*Selon Georges Ribeill, dans la logique de la différence, l'individu fonctionne avec les autres éléments du système, dans la variété et la diversité.* Selon les enfants qui dessinent l'égalité, c'est l'affirmation de cette diversité qui est le fondement de l'égalité : ils dessinent les deux sexes en ayant conscience d'être symboliquement représentés par l'un d'eux dans cette différence.

À quoi fait référence la notion d'*égale dignité* ? Au milieu des années quatre-vingt, alors que la guerre froide s'est tiédie sous un vent de *glasnost* attisé par les difficultés de l'armée rouge en Afghanistan, un philosophe dissident hongrois, János Kis, s'introduit dans le débat qui fait alors rage entre les tenants de la primauté des droits civils et politiques (avec le libéralisme occidental) et les partisans de la priorité aux droits économiques et sociaux (avec l'égalitarisme soviétique). Il démonte les arguments des uns et des autres pour redonner à chaque individu sa dignité.<sup>38</sup> "Ce qui compte", écrit Paul Raynaud dans sa préface à l'ouvrage fondateur de l'œuvre de János Kis, "c'est l'humanité comme rapport, le fait avéré que nous vivons, nous modernes, non seulement en société mais en humanité."<sup>39</sup> "L'intention de János Kis est non seulement de rompre avec l'indistinction totalitaire des espaces privé et public, caractéristique de tout régime politique qui refuse l'autonomie individuelle, mais aussi de penser les fondements d'un libéralisme qui reconnaîtrait une conception publique et minimale du bien tout en préservant la neutralité de l'Etat."<sup>40</sup>

La pensée du Hongrois Kis rejoint celle de l'Américain Ronald Dworkin : il existe selon eux deux une liaison nécessaire entre l'idée de justice et celle du bien qui trouve son expression dans le principe d'égalité. Jusqu'à la guerre de Sécession en 1866, la notion d'égalité dans les institutions américaines n'avait concerné que les seuls Etats dans leur rapport avec le gouvernement fédéral : chacun d'entre eux dispose de droits de vote "égaux" affirmés à plusieurs reprises dans la Constitution des Etats-Unis. La

---

<sup>36</sup> "My first day at school my friend was a boy."

<sup>37</sup> *Brochure EuropeAid*, op. cité, p.23.

<sup>38</sup> János Kis, op. cité, 1989.

<sup>39</sup> Paul Raynaud, « Préface » à *L'égalité. Essai sur les fondements des droits de l'homme*, op. cité, p.17.

<sup>40</sup> Emilie Tardivel, "Pour un libéralisme critique. Egale dignité et droit de résistance dans la pensée de János Kis", revue Sens Public, Paris, 25 février 2005.

culture dominante de la liberté du citoyen contre l'arbitraire étatique dut alors admettre, avec le 14<sup>ème</sup> amendement en conséquence de l'abolition de l'esclavage, le droit de tout citoyen à l'égal protection de la Loi. À l'époque contemporaine, Dworkin constate que le seul légalisme ne peut assurer que tout citoyen recevra justice, et que le juge doit donc faire appel au concept moral de l'égalité.<sup>41</sup>

L'établissement de la dignité fondamentale de la personne humaine est la prémisse d'une définition dynamique du principe d'égalité. Toute dynamique a son action qui s'articule avec cette prémisse, comme le montrent encore les dessins d'enfants.

---

<sup>41</sup> Ronald Dworkin, *A Matter of Principle*, Harvard University Press, 1985. Traduit en français et publié chez PUF sous le titre *Une question de principe*.

## 2.22. ...se décline en une série de droits et devoirs impartis à tous également...

*Pour autant que l'humanité existe, non pas nécessairement comme valeur, mais en fait, il y a des droits de l'homme.*  
Paul Raynaud<sup>42</sup>

*"The circle of rights should be clear, it is a choice."*  
Lotfullah<sup>43</sup>

*Droit, n.m. Faculté de faire un acte, de jouir d'une chose, d'en disposer ou d'exiger quelque chose d'une autre personne.*  
Petit Larousse en couleurs, édition 1980

*Devoir, n.m. Ce à quoi l'on est obligé par la loi, la morale, etc.*  
Petit Larousse en couleurs, édition 1980

*I would have to know for once and for all what rights I had as a human being and a citizen.*  
Rosa Parks (1956)<sup>44</sup>

*زن ميتواند موټروانی كند.*  
Ramin, fils de Ghulam Nabi<sup>45</sup>

Ramin, fils de Ghulam Nabi, fréquentait le premier niveau du centre de Deh Mazang quand il a pris part au concours de dessins de la CE. Le quartier est accroché au côté sud de la montagne de la télévision, cette dorsale rocheuse qui traverse en son centre la plaine où s'étale la ville de Kaboul. Juste en bas, la rivière du même nom se faufile dans une gorge entre deux montagnes. Quand les animateurs d'Afghanistan Demain ont cherché ce garçon à qui avait été attribué un accessit pour l'Afghanistan, ils ont constaté que Ramin ne venait plus au centre : lui et sa famille étaient repartis dans leur province d'origine, le Wardak.<sup>46</sup>

Les raisons possibles des absences des élèves dans les centres sont nombreuses. Le plus souvent, ce sont ses tâches quotidiennes qui retiennent l'enfant. Les garçons sont chiffonniers, vendeurs de rue,

---

<sup>42</sup> Paul Raynaud, *op. cit.*, p.22.

<sup>43</sup> "Le cercle des droits doit être clair, c'est un choix." Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>44</sup> "Je devais savoir une fois pour toutes quels étaient mes droits en tant qu'être humain et que citoyenne." Le refus de Rosa Parks, en décembre 1955 à Montgomery (Alabama), de céder sa place de bus à un passager blanc déclencha le mouvement des droits civils qui aboutit à l'abolition de la ségrégation raciale aux États-Unis.

<sup>45</sup> "La femme peut être chauffeur". 2<sup>ème</sup> accessit pour l'Afghanistan dans le concours de dessins d'enfants de la Commission européenne.

<sup>46</sup> Le Wardak est une des provinces du massif montagneux central de l'Afghanistan, au sud-ouest de Kaboul.



apprentis artisans, tapissiers. Les filles font des ménages, vont chercher de l'eau, s'occupent de leurs fratries ou de leurs parents malades. Il est fréquent aussi que les familles déménagent : soit des *koutchis*, ces nomades qui transhument avec leurs troupeaux et viennent pour certains hiverner en ville ; soit des réfugiés qui ont enfin trouvé les conditions favorables à leur rapatriation ; soit enfin des familles extrêmement démunies, chassées par les dettes de leur situation précaire vers une autre qui le sera plus encore.

Le dessin de Ramin, tracé aux crayons de couleur, montre une femme conduisant un véhicule de transports en commun.<sup>47</sup> L'engin est brillamment enluminé, comme le sont les camions et bus afghans. La femme ne porte pas de voile, ses cheveux mi-longs flottent. La légende en dari indique : "La femme peut être chauffeur." La traduction en anglais a donné : "Women can drive", ou bien en français : "Les femmes peuvent/savent conduire".

Conduire un véhicule est en Afghanistan avant tout un métier,<sup>48</sup> plutôt qu'une compétence individuelle. Au-delà de la surprise qui transparait dans le dessin (Rahmin a dû apercevoir une expatriée au volant...), outre la reconnaissance factuelle de la capacité cognitive de la femme, c'est l'affirmation de la légitimité de son exercice qui est exprimée ici. Un peu comme si le dessin cristallisait un débat intérieur : "On m'a dit que les femmes n'étaient pas capables de faire certaines choses notamment conduire un véhicule, et pourtant je viens d'en voir une en pleine action ; c'est donc plutôt une question d'autorisation ; si les femmes savent conduire, et si les hommes et les femmes sont égaux, alors les femmes ont le droit de conduire, d'en faire leur métier, tout comme les hommes !" On peut presque suivre dans le dessin de Rahmin le fil du raisonnement théorisé par János Kis : "[Les droits de l'homme] sont une élaboration de l'humanité, à mesure qu'elle se découvre, à mesure que se développe la relation normative universelle dans laquelle elle est engagée."<sup>49</sup>

*Dans la dynamique de régulation sociale de Georges Ribeill, c'est ce qui s'appelle une médiation, un élément nouveau apparaissant dans une relation entre acteurs sociaux, et servant à en réduire la tension.*

Au cours de nos entretiens qualitatifs concernant l'Article 22 de la Constitution afghane, l'idée de 'droits', حقوق, a été évoquée selon deux acceptions différentes. Pour les interlocuteurs familiers du monde occidental et des concepts démocratiques - en général nos interlocuteurs ayant séjourné hors du pays, c'est l'acception telle qu'elle ressort de la Déclaration universelle des droits humains (DUDH) qui transparait, à savoir une série de protections garanties à l'individu de par son existence. "C'est ce qui vaut pour tout le

---

<sup>47</sup> Voir le dessin de Ramin en annexe G.

<sup>48</sup> Comme l'indique l'usage du substantif 'chauffeur', موټروان, *moutarmân*, 'celui qui conduit une voiture'.

<sup>49</sup> Paul Raynaud, *op. cit.*, p.22.

monde, tout être vivant, en considérant le monde comme une entité unique."<sup>50</sup> "Les droits, ça veut dire décider pour soi-même, se défendre."<sup>51</sup> "C'est quand quelqu'un peut travailler pour son propre compte, pour choisir sa vie. Du travail, pas d'interdictions, à chacun ses idées."<sup>52</sup> "Un droit, c'est quelque chose qui est nécessaire à la vie."<sup>53</sup>

Dans les milieux afghans populaires, par contre, l'utilisation de ce mot fait ressortir la racine du mot au singulier : ce qui est correct, ce qui est juste, renforcé de son sens en arabe, حق (haq), 'le vrai'. "Ce mot vient de l'un des noms de Dieu, c'est donc le plus important de l'Article 22" dit Eshaq, un enseignant de l'université de Kaboul, qui ajoute : "C'est la vérité, qu'il faut respecter et donner à ceux qui la méritent, et même ceux qui ne la méritent pas."<sup>54</sup> Le mot 'droits', au pluriel, est alors compris comme : "ce qu'il est juste et équitable de faire", ce qui revient à la notion de devoirs. À la question : "Quels sont les droits des femmes ?" était produite une liste comprenant obéir à son mari, faire la cuisine, élever les enfants, être vertueuse, etc. "Les femmes doivent fournir nourriture et vêtements aux hommes, c'est ça leurs droits. Ainsi que d'obéir aux hommes. Mais si les femmes veulent quelque chose, elles demandent aux hommes, qui l'autorisent."<sup>55</sup>

*Dans les centres d'Afghanistan Demain, il arrive que des petites filles ne viennent plus. Il arrive que ce soit parce que leurs parents aient décidé de les marier. Leur droit - nous comprenons leur devoir - est d'obéir à leurs parents.*<sup>56</sup>

Comme tous les enfants arrivant dans les centres d'AD, Ramin a été familiarisé avec les quatre droits fondamentaux des enfants selon la Convention des droits de l'enfant<sup>57</sup> : droit à la vie, à l'éducation, à la participation, au développement, sans discrimination de langue, de religion ou de sexe. Malgré son jeune âge et son manque d'expérience de ces situations, Ramin a intuitivement transposé le concept de 'droit' en termes d'égalité d'exercice d'une compétence entre hommes et femmes, et c'est ce qu'il a exprimé dans son dessin. "Un droit, c'est un privilège qui n'est pas donné mais acquis, il faut se battre pour faire respecter ses droits", dit Narges, une enseignante à l'université de Kaboul.<sup>58</sup>

---

<sup>50</sup> Interview de Ibrahim, Kaboul, 25/05/2005.

<sup>51</sup> Interview de Ishtar, Aïbak, 30/05/2005.

<sup>52</sup> Interview de Tamira, Mazâr-é Charif, 08/06/2005.

<sup>53</sup> Interview de Wahida, Hérât, 16/06/2005.

<sup>54</sup> Interview de Eshaq, Kaboul, 10/07/2005.

<sup>55</sup> Interview de Samia, Aïbak, 31/05/2005.

<sup>56</sup> Marianne Denicourt, *op. cit.*

<sup>57</sup> Ratifiée par l'Afghanistan en le 27 avril 1994.

<sup>58</sup> Interview de Narges, Kaboul, 16/07/2005.

Parmi les dix dessins primés par la Commission européenne se trouve celui de Florence, de Papouasie Nouvelle Guinée.<sup>59</sup> Il présente, à la gouache, une série de couples engagés ensemble dans différentes activités intitulées : 'Loi et Justice', 'Université', 'Loisirs' (?), 'Ecoles', 'Politique', 'Santé', 'Agriculture'.<sup>60</sup> Ce dessin est assorti de la légende suivante : "Dans un jardin en Papouasie-Nouvelle Guinée, un Chef a fait l'homme pour la femme et la femme pour l'homme. Il a dit que nous sommes tous égaux dans tout ce que nous faisons et voyons."<sup>61</sup> Florence s'est donné la peine d'illustrer spécifiquement chacun des droits listés, avec des attributs bien visibles de leur exercice : les coiffes des juges ou des professeurs, les costumes et peintures des danseurs ('Sing Sing'), les outils des agriculteurs, etc.

Le dessin de la petite Papoue Florence, comme celui de Ramin, *donnent à l'égalité la valeur de support à l'exercice égal de droits par les individus qui en bénéficient*. Cette idée est présente également dans la légende du dessin de Sergio, gagnant de Colombie : "Les femmes ont les mêmes droits que l'homme"<sup>62</sup>

La Constitution de l'Afghanistan, en vigueur depuis janvier 2004, est introduite par un préambule dont les références sont "la religion sacrée de l'islam" et "la déclaration universelle des droits humains". Il a été montré<sup>63</sup> que ces références ont un socle philosophique commun, ce que les enfants en général, et parmi eux les enfants afghans, entérinent en s'appropriant la notion de droits attachés à la personne humaine, comme ailleurs dans le monde.

Toujours selon les dessins d'enfants, l'énumération et la validation de droits prenant appui sur une égale dignité ont une finalité humaine.

---

<sup>59</sup> *Brochure EuropeAid, op. cit.*, p.11

<sup>60</sup> 'Law and Justice', 'University', 'Sing Sing', 'Schools', 'Politic', 'Health', 'Agriculture'.

<sup>61</sup> "In a garden in Papua New Guinea a Chief made man for woman and Woman for man. He said we are all equal in Every thing we do and See".

<sup>62</sup> "Las mujeres tienen los mismos derechos que el hombre..." *Brochure EuropeAid, op. cit.*, p.15.

<sup>63</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, 2005, *op. cit.*, pp. 38-53.

## 2.23. ...dont l'exercice permet et garantit notre commune destinée humaine.

*Les individus humains produisent la société dans et par leurs interactions, mais la société, en tant que tout émergeant, produit l'humanité de ces individus en leur apportant le langage et la culture.*  
Edgard Morin, *L'intelligence de la complexité* (2000)<sup>64</sup>

*Qui se connaît, connaît aussi les autres, car chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition.*  
Michel de Montaigne

*Les talibans sont aussi des êtres humains.*  
Seo Jeung-Bae, 29 août 2007<sup>65</sup>

*Era, uma vez, uma menina, um menino. Sem ambos, já não haveria mundo.*  
Nathalia Sayuri Pascoal Kavabata<sup>66</sup>, Brésil

*Both are incomplete without each other.*  
Natasha Todi<sup>67</sup>, Népal

Natasha Todi est une petite fille de huit ans qui va à l'école à Katmandou, au Népal. Elle a exécuté, aux feutres et à la gouache, un dessin aux couleurs vives, représentant un personnage debout, partagé verticalement en deux moitiés, l'une masculine, l'autre féminine.<sup>68</sup> La partie féminine est habillée d'un sari rouge vif, et tient à la main une fleur de lotus, symbole féminin mais aussi de vie, d'épanouissement et d'harmonie,<sup>69</sup> tandis que la moitié masculine, simplement vêtue d'un pagne, porte une lance, symbole masculin de puissance et d'autorité.<sup>70</sup> Ce personnage symbiotique est fermement installé devant une fresque qui représente un monde habité de couples engagés dans les activités les plus diverses : natation, canoë, parachute, football, balançoire, ski (?) Comme pour sceller cette perspective, un garçon et une fille se donnent la main en bas de la fresque, brandissant de leur main libre lui un cahier et elle un crayon.

---

<sup>64</sup> Edgard Morin, *L'intelligence de la complexité*, L'Harmattan, Paris, 2000, p.255.

<sup>65</sup> Père de deux otages sud-coréens. AFP, 29/08/2007.

<sup>66</sup> "Il était une fois un garçon et une fille. Sans eux deux, le monde n'existerait plus." Gagnante du Brésil dans le concours de dessins d'enfants de la Commission européenne.

<sup>67</sup> "Ils sont tous deux incomplets l'un sans l'autre." Gagnante du Népal pour l'Asie dans le concours de dessins d'enfants de la Commission européenne.

<sup>68</sup> Voir le dessin de Natasha Todi en annexe G.

<sup>69</sup> *Dictionnaire des symboles*, Jean Chevalier et Alain Gheerbrandt, Robert Laffont/Jupiter, Paris, 1982, p.581.

<sup>70</sup> *Idem*, p.559.

L'ensemble de la composition est hautement symbolique. Ce caractère est renforcé par sa légende : "Hommes et femmes sont pareils. Du ciel à la terre et de la terre à l'eau, hommes et femmes sont pareils en toutes activités. Même le dieu Arjanarashurur est moitié homme moitié femme. Tous deux sont incomplets l'un sans l'autre", qui introduit une notion de divinité, de force supérieure. L'organisation générale de l'image évoque une dynamique. Le personnage bisexué solaire (sa tête est auréolée d'un disque jaune) se tient sur le socle formé de l'alliance des deux écoliers, comme si la solidité du projet passait par l'éducation égale des enfants des deux sexes.

*Le dessin semble évoquer une transcendance accessible à tous les individus par l'égalité. C'est ce que Georges RIBEILL appelle une surdétermination.*

Les connaisseurs de philosophies orientales auront reconnu ici la symbolique du taoïsme qui apporte "une mystique quiétiste, une éthique libertaire, un sens des équilibres *yin* et *yang*, et un naturalisme visible dans la calligraphie et l'art."<sup>71</sup> L'individu n'y est pas connu comme un dualisme d'une seule âme et d'un seul corps, mais comme l'assemblage de nombreux principes uniquement maintenus ensemble par la vie, et que la mort sépare. Dès lors l'immortalité personnelle ne se fera pas sans le corps, qui en retient l'expérience et la mémoire.<sup>72</sup>

Émergente dès 1500 avant l'ère chrétienne, cette philosophie s'est cristallisée au début de l'ère impériale chinoise (2<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.) Elle a influencé diverses pratiques religieuses de l'Asie contemporaine : bouddhisme, zen, médecine chinoise, tantrisme et même soufisme. D'après la doctrine tantrique, fortement marquée par le mysticisme et apparue en Inde au 6<sup>ème</sup> siècle de l'ère chrétienne, il existe une identité absolue entre l'esprit et la matière, le microcosme et le macrocosme, le soi et le monde, l'âme individuelle (*jīvātman*) et l'âme universelle (*paramātman*). Le *paramātman* est conçu comme le fondement de tout, unité indivisible, transcendante et éternelle qui se manifeste sous une forme androgyne. Cette forme a en soi un principe masculin statique et un principe féminin dynamique, lesquels, en s'intégrant l'un à l'autre, créent continuellement la vie.<sup>73</sup> Pour le soufisme – transposition dans l'aire musulmane des préceptes de la philosophie orientale, "la présence invisible de Dieu dans le cœur du

---

<sup>71</sup> *Wikipédia*, article "taoïsme", <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tao%C3%AFsme>.

<sup>72</sup> Pour plus de détails sur le taoïsme, voir Henri Maspéro, *Le taoïsme et les religions chinoises*, Gallimard, Paris, 1971, ainsi que K.M. Schipper, *Encyclopédie Universalis*, édition 1968, article "Taoïsme".

<sup>73</sup> *Wikipédia*, article "tantrisme", <http://fr.wikipedia.org/wiki/Tantrisme>. Voir aussi : J. Varenne, *Encyclopédie Universalis*, édition 1968, article "Tantrisme". Ainsi que : Pierre Feuga, *Tantrisme : doctrine, pratique, art, rituel*, Dangles, Escalquens, 1999.

croquant, est poursuivie à travers l'expérience ascétique et l'union extatique dans l'amour physique notamment, permettant d'atteindre à l'amour et à la connaissance suprême".<sup>74</sup>

*La dynamique commune de ces différentes mystiques est l'accession à la transcendance à travers l'altérité. "La personne est chacun de nous comme multiplicité articulée à d'autres multiplicités", dit Miguel Benassayag.*<sup>75</sup>

Ce qui est significatif, du point de vue de cette étude, c'est que Natasha a mis en image cette dynamique à propos du sujet de l'égalité des sexes. Pour Natasha, c'est dans le respect égal et réciproque que ce mouvement d'élévation trouve son origine. C'est cette dynamique que les jurés du concours de la CE ont honorée.

Dans le même temps, les jurés ont aussi primé le dessin de Nathalia, concurrente brésilienne,<sup>76</sup> dont l'idée, dessinée aux pastels gras, est quasiment identique, quoique pour un résultat plus pragmatique. Un personnage mi-femme, mi-homme, est doté de nombreux bras lui permettant de pratiquer toute une série d'activités : bercer et allaiter un bébé, aller au travail, faire des achats, travailler à l'ordinateur, tenir un tuyau d'arrosage, balayer. La légende affirme : "Il était une fois un garçon et une fille. Sans eux le monde n'existerait plus. Plus équilibré... par leur égalité, leur courage et leur force... Par leur détermination, leur sérénité... La conquête des activités, et de leurs devoirs." L'idée force ici est la nécessité de la symbiose à égalité, de l'échange des compétences pour que le monde se fasse, concrètement.

*C'est ce que Georges Ribeill caractérise comme une relation de compensation. Il dit par ailleurs à propos de logique de la différence : "...l'alternance des opposés qui s'engendrent mutuellement."*<sup>77</sup>

Cette idée de symbiose fondatrice apparaît aussi dans le dessin primé de Sarah Naser Khalil Al-Manasear, une petite fille de Jordanie.<sup>78</sup> Ici, le personnage féminin et le personnage masculin sont différenciés mais partagent le même vêtement, une *djellaba* verte à manches longues, et soutiennent à eux deux un grand soleil rieur dans un ciel parsemé d'étoiles et de planètes. On pourrait titrer ce dessin : 'L'égalité fonde un monde lumineux.' Pour un familier de la culture musulmane, le dessin évoque le Coran : "Elles sont un vêtement pour vous, vous êtes, pour elles, un vêtement".<sup>79</sup> Pour un locuteur persan, vient à l'esprit le mot حمسری (*hamsari*), qui veut dire 'égalité', mais aussi 'mariage, couple', selon un décalage métonymique du sens étymologique de ce mot : 'qui a la même tête'.

---

<sup>74</sup> Wikipédia, article "soufisme", <http://fr.wikipedia.org/wiki/Soufisme>. Voir aussi : V. Monteil, *Encyclopédie Universalis*, édition 1968, article "Soufisme". Ainsi que Georges Anawati et Louis Gardet, *Mystique musulmane, aspect et tendances*, Vrin, Paris, 1976.

<sup>75</sup> Miguel Benassayag, *Parcours*, op. cité, p.191.

<sup>76</sup> *Brochure Europe.Aid*, op. cité, p.13. Nathalia habite la ville d'Iacri, dans l'État de São Paulo.

<sup>77</sup> Georges Ribeill, op. cité, p.59.

<sup>78</sup> *Brochure Europe.Aid*, op. cité, p.21.

<sup>79</sup> *Coran*, "La vache" (II, 187).

Et maintenant qu'elle semble une évidence, cette symbiose se trouve aussi dans le dessin primé d'Ukraine<sup>80</sup> : deux cosmonautes, l'un homme, l'autre femme, soutiennent un globe terrestre sur lequel sont posés un garçon et une fille installés à la même table d'école. Ou dans le dessin primé pour la Géorgie<sup>81</sup> : un garçon et une fille assis au pied d'un arbre couvert de fleur, devant un ciel étoilé, avec pour légende : "Le garçon et la fille plantent des arbres et participent ainsi à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la vie des gens sur la Terre."<sup>82</sup> Et dans l'égalité transcendante du dessin papou de Florence, où 'un chef dans un jardin a fait l'homme pour la femme et la femme pour l'homme, et les a *dits* égaux en toutes choses faites et vues.'

*C'est nous qui soulignons ici*, dans la légende du dessin de Florence, le verbe. "Un chef *les a dits* égaux." Georges Ribeill écrit : "Dans la logique de la différence, l'altérité et la contradiction plutôt que 'combattues' par l'éclatement et la rupture, plutôt que 'fondues' par l'assimilation, sont *reconnues et lues*<sup>83</sup> comme condition *sine qua non* de toute détermination."<sup>84</sup>

Voilà l'essentiel. Les différences sont reconnues comme telles (*l'homme pour la femme et la femme pour l'homme*), elles garantissent notre devenir. Notre devenir *horizontal*, en permettant l'interaction (*en toutes choses faites et vues*) à égalité des différences, par la reproduction sexuée, par la division du travail, par l'élargissement du champ de connaissances, etc. Mais aussi notre devenir *vertical*, par l'accession à la dimension 'sur-humaine', surdéterminante, transcendante, la divinité du dessin népalais, le jardin des origines du dessin papou, la terre sauvegardée du dessin géorgien. En d'autres termes, l'énonciation de nos ressemblances et de nos différences, leur exercice, leur respect et leur garantie à égalité ("*... les a dits égaux*"), sont les conditions de notre accession à l'humanité en tant que tout supérieur à la somme des parties.

*Voilà le principe d'égalité.*

Au cours de l'année 2007, plusieurs prises d'otages occidentaux ont eu lieu en Afghanistan. Le cas du groupe d'une vingtaine de ressortissants sud-coréens retenus par les talibans au sud de Kaboul a été largement médiatisé. Le père de deux des otages, un jeune homme et une jeune fille, apprenant avec soulagement que la crise allait se dénouer dans les meilleures conditions pour ses enfants, exprime, en dépit des circonstances tragiques qui ont présidé à la mort de deux de leurs compagnons, sa foi absolue

---

<sup>80</sup> Brochure *EuropeAid*, op. cité, p.27.

<sup>81</sup> Brochure *EuropeAid*, op. cité, p.25.

<sup>82</sup> "The boy and the girl are planting trees and in this way they are trying to protect the environment and improve the life of people on the Earth."

<sup>83</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>84</sup> Georges Ribeill, op. cité, p.56.

en la dynamique du principe d'égalité : "Pas un instant je n'ai douté que les talibans me rendraient mes enfants, parce que les talibans sont aussi des êtres humains et ils ont aussi des familles."<sup>85</sup>

C'est l'homme politique sud-africain Jan Christiaan Smuts qui théorisa en 1926 sous le terme de *holisme* la tendance de la nature à construire des entités de complexité croissante formant une totalité.<sup>86</sup> Confronté aux immigrations indienne et malaise qui menaçaient les emplois et salaires des blancs les plus pauvres, il avait pris des mesures radicales auxquelles s'opposa en toute *satyagraha*<sup>87</sup> celui qui deviendra *Mahatma*, la grande âme, Mohandas Gandhi, alors avocat à Durban. La rencontre entre Gandhi et Smuts avait permis en 1914 de trouver un compromis respectant les parties en présence.<sup>88</sup> Libéral convaincu qui laissera sa trace dans l'histoire humaine comme le rédacteur principal du préambule de la Charte des Nations unies,<sup>89</sup> J. C. Smuts était, par ses origines, imprégné de la philosophie bantoue de l'*ubuntu* ('humanité aux autres')<sup>90</sup> qui s'articule autour des relations et des obligations des hommes les uns envers les autres, et s'exprime par le proverbe : "Je suis ce que je suis grâce à ce que nous sommes tous." Nelson Mandela explique : "Autrefois, quand un voyageur s'arrêtait dans un village, il ne demandait rien. Les gens venaient lui apporter à boire et à manger. C'est un des aspects de l'*ubuntu*. Cela ne veut pas dire qu'on ne s'occupe pas de soi-même, mais que chacun est l'acteur et le garant de tous."<sup>91</sup>

Et si nous devons en croire Montaigne, nous pourrions aller chercher en nous-mêmes cette transcendance, "car chaque homme porte en lui-même l'humaine condition." Le principe d'égalité, c'est de l'humanité en action, de l'humanité, l'émergence de l'honneur d'être humain.

Voilà bien une définition dynamique du principe d'égalité, *un principe d'élévation, de transcendance*, obtenu à l'analyse de quelques dessins d'enfants à propos de l'égalité hommes/femmes, ce critère de différenciation universelle dans le genre humain qui est un exemple de toutes les différences, et dont la complémentarité est l'archétype de toutes les coopérations. Selon les théories déroulées par Georges Ribeill, l'universalité du critère de différenciation utilisé permet de postuler l'unité du système considéré et

---

<sup>85</sup> AFP, 29/08/2007.

<sup>86</sup> Jan Christian Smuts, *Holism and Evolution: the original source of holistic approach to life*, Sierra Sunrise Publishing, Rome, 1999.

<sup>87</sup> Non-violence.

<sup>88</sup> Cf. *Encyclopaedia Universalis*, "Gandhi", Edition 1968, Vol.7, pp.463-466.

<sup>89</sup> Cf. *Encyclopedia Britannica*, "Jan Smuts".

<sup>90</sup> Cf. Sean Coughlan, "All you need is *ubuntu*", *BBC News Magazine*, 28/09/2006, où le terme *ubuntu* est traduit par : "Je suis parce que tu es !" et rapporte la définition donnée par l'archevêque sud-africain Desmond Tutu : "Mon humanité est intégrée, inextricablement liée à ce qui fait la tienne." *Ubuntu* est aussi devenu par métaphore le nom d'une variation du système d'exploitation coopératif ouvert Linux, développée en Afrique du Sud.

<sup>91</sup> Cf. "Nelson Mandela über Ubuntu", YouTube, <http://www.youtube.com/watch?v=Dx0qGJcM-qU> Par ailleurs, "si en Grèce antique et en Europe policée, les femmes étaient exclues des débats démocratiques, (...) en Afrique précoloniale les femmes avaient leur place au corps de garde, c'est-à-dire à l'Assemblée", affirme le philosophe gabonais Léon Mbou Yembi De Biborat dans *L'universalité des questions philosophiques*, L'Harmattan, 2008, p.106.



en conséquence d'en généraliser la validité sur toutes les différences existantes pour les individus évoluant dans le système des valeurs humaines.

Rappelons ici cette définition dynamique en trois temps du principe d'égalité, proposée à partir d'une étude de dessins d'enfants concernant l'égalité selon la différenciation hommes/femmes :

*L'égalité de la personne humaine (1) se décline en une série de droits et devoirs impartis à tous également (2) dont l'exercice permet et garantit notre commune destinée humaine (3).*

Il y a néanmoins un autre dessin, primé lui aussi au concours de la Commission européenne, qui semble ne pas s'inscrire dans la dynamique décrite... Pourquoi ce dessin, pourquoi l'honneur qui lui est fait par le premier prix ?

## 2.24. Corollaire contraposé : la violence détruit la dynamique du principe d'égalité

*[Ils] se laissent prendre à la contrainte exercée sur eux, quoiqu'ils n'en soient pas conscients.  
En définitive ils renoncent à la conscience de leur responsabilité personnelle.*  
Michel Terestchenko<sup>92</sup>

*When you cross over that line of darkness, it's hard to come back. You lose your soul.  
You can do your best to justify it, but... you can't go back to that dark place without it changing you.*<sup>93</sup>

*Celui qui a tué un homme qui lui-même n'a pas tué, ou qui n'a pas commis de violence sur la terre,  
est considéré comme s'il avait tué tous les hommes ;  
et celui qui sauve un seul homme est considéré comme s'il avait sauvé tous les hommes.*  
Coran, *La table servie* (V, 32)

مرد زن را لت می کرد  
Tamana, fille de Sayed Alem<sup>94</sup>

Tamana, fille de Said Alem, habite avec sa famille, comme des milliers d'autres à Kaboul, une maison à flanc de montagne qui n'a pas d'eau et où l'électricité provient le plus souvent de branchements pirates. La maison comprend trois pièces principales, abritant chacune toute une famille qui y vit et y dort. Une des tâches de Tamana consiste à aller chercher l'eau dans des bidons plusieurs fois par jour plus bas dans la montagne, et la remonter à la force de ses bras et jambes jusqu'à la maison. Quand Tamana nous a reçu chez elle avec les journalistes qui voulaient l'interviewer, sa mère est restée invisible ainsi que le veut la règle afghane. Son père étant à son travail de chauffeur de voiture, c'est un de ses oncles qui faisait figure d'autorité au milieu de la ribambelle de gamins se pressant autour de Tamana pour participer de sa célébrité du moment.

Quand les responsables d'Afghanistan Demain ont appris qu'une élève du centre de Deh Mazang appelée Tamana avait gagné le concours de dessins d'enfants de la Commission européenne sur l'égalité des hommes et des femmes, ce fut un moment difficile. C'est que le dessin qu'ils avaient sous les yeux représentait, sans la moindre ambiguïté, une scène de violence familiale. Tracé aux crayons de couleur, de facture très simple, il représente néanmoins un mouvement terrible dans le geste de l'homme brandissant

---

<sup>92</sup> "Trois questions au philosophe Michel Terestchenko", propos recueillis par Benoît Guillou, *La Chronique*, mensuel de la section française d'Amnesty International, n°254, janvier 2008.

<sup>93</sup> "Quand on franchit cette ligne noire, c'est difficile d'en revenir, on perd son âme. On a beau tenter de le justifier, on ne peut pas y aller sans que ça vous transforme." Témoignage d'un ancien agent de la CIA à propos de la pratique de la torture, rapporté par Jane Mayer, "The Black Sites", *The New Yorker*, 13/08/2007.

<sup>94</sup> "L'homme bat la femme." Tamana est gagnante de l'Afghanistan pour l'Asie au concours de dessins d'enfants de la Commission européenne en 2007.

une lanterne plombée au-dessus de la femme prostrée.<sup>95</sup> On ne pouvait exclure que l'enfant ait été témoin direct d'une scène de ce genre dans sa propre famille.

Pour certains responsables, en particulier les travailleurs sociaux occidentaux, donner de la publicité à ce dessin risquait de placer la fillette elle-même en situation de danger, soit qu'un homme de son entourage se sache visé à juste titre et reporte alors sur elle sa violence pour la punir d'avoir attiré l'attention, soit au contraire que les hommes de sa famille n'aient jamais manifesté de tendance violente mais se sentent injustement l'objet de suspicions et lui en fassent reproche. Pour d'autres, en majorité afghans, rendre publique l'œuvre de la fillette la protégerait, et si un homme de sa famille se sentait visé il en ressentirait de la honte et s'amenderait. La famille entière ne pouvait qu'être fière de l'honneur qui lui était fait.<sup>96</sup> Après une discrète enquête qui a montré que la situation y était favorable, c'est la logique de la publicité qui a été choisie.

**La violence comme déshumanisation.** Taslima Nasrin, auteure bengalaise en 1993 d'un roman intitulé *Lajja, la honte*,<sup>97</sup> présente ainsi les sentiments de son héros, un jeune homme d'une famille hindoue ayant choisi de rester habiter sur la terre de ses ancêtres, dans le Bangladesh indépendant à majorité musulmane. Suranjan est un libéral laïc, qui croit à la dignité égale de chacun. Il est néanmoins pris à partie dans la rue par des militants nationalistes musulmans, ses voisins. "Il était vraiment empli de honte et d'angoisse à l'idée que ces garçons le frappent. Ce n'était pas tant pour lui-même qu'il ressentait de la honte et de la tristesse, mais pour ceux qui le menaçaient."<sup>98</sup> Le roman se clôt sur l'échec de la famille à se faire respecter, et la décision de Sudhamoy, le père de Suranjan, de s'exiler vers l'Inde. "Sa voix se brisait sur la honte qui le submergeait."<sup>99</sup>

"L'homme bat la femme" dit la légende du dessin de Tamana. Quand on lui a demandé d'où lui en est venue l'idée, Tamana a d'abord dit que c'est un documentaire télévisé à propos des violences faites aux femmes qui l'a inspirée. Plus tard, mise en confiance, elle a précisé avoir vu des voisins dans cette situation. Encore plus tard, elle avoue avoir vu ce dessin dans une brochure. Mais pourquoi une fillette choisit-elle une scène de violence à propos du thème de l'égalité ? Pourquoi les différents niveaux de sélection ont-ils porté ce dessin, jusqu'à le classer parmi les gagnants du concours ?

---

<sup>95</sup> Voir le dessin de Tamana en annexe G.

<sup>96</sup> Voir notre commentaire à chaud sur : <http://blog.fr-gauhar.name/post/2007/07/27/Le-roi-est-mort-vive-lAfghanistan>. Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage*, op. cité

<sup>97</sup> Taslima Nasreen, *Lajja - Shame*, op. cité. Taslima Nasrin a fait l'objet de violentes attaques de ses concitoyens bengalais. Des religieux ont émis à son égard une *fatwa* qui l'a contrainte à s'exiler depuis.

<sup>98</sup> Taslima Nasreen, op. cité, p.27.

<sup>99</sup> *Idem*, p.216. Taslima Nasrin est depuis victime d'une *fatmâ* à son encontre pour avoir décrit les musulmans sous un jour défavorable, ce qui l'a contrainte à s'exiler et vivre dans la clandestinité.

Jane Mayer est une journaliste d'investigation américaine, qui a eu connaissance de comptes-rendus d'entretiens de la Croix Rouge avec d'anciens détenus des prisons secrètes de la CIA. Elle en a fait une série de rapports au cours de l'été 2007, notamment pour mettre en évidence "l'organisation directement par la Maison Blanche d'un programme systématique d'abus mis en œuvre par la CIA."<sup>100</sup> Parmi la longue liste de pratiques qu'elle place sans hésiter dans la catégorie des tortures, elle cite le témoignage d'un détenu, Abu Zubaydah, qui fut non seulement soumis au supplice de la 'baignoire',<sup>101</sup> mais aussi "détenu dans une petite cage d'environ un mètre sur un mètre, où il ne pouvait se tenir debout. La CIA l'appelait 'la niche'."

Le prisonnier soumis à la violence n'était pour eux qu'un animal.

Comment l'individu sombre-t-il dans la violence? Pour le philosophe Michel Terestchenko, certains facteurs contextuels sont bien connus : soumission à l'autorité, poids de l'idéologie ou encore institutionnalisation de structures déshumanisantes lèvent les inhibitions morales qui ont accompagné la maturation de l'humain. "Mais ces facteurs qui tiennent aux circonstances ou à l'environnement ne peuvent opérer de façon funeste que si les individus se laissent prendre par la contrainte exercée sur eux, quoi qu'ils n'en soient pas conscients, c'est-à-dire, en définitive, s'ils renoncent à la conscience de leur responsabilité personnelle."<sup>102</sup> Son essai *Un si fragile vernis d'humanité*,<sup>103</sup> est une réflexion de philosophie morale pour repenser les conduites humaines face au mal selon de nouveaux paradigmes : 'Présence à soi' et 'absence à soi', plutôt qu'égoïsme et altruisme. "L'absence à soi est le propre de l'individu qui se contente de faire de qu'on lui demande, d'une manière à la fois passive et zélée, et qui met de côté la désapprobation de sa conscience morale en refusant de porter la responsabilité de ses actes."<sup>104</sup>

Nour M., un Afghan exilé en France depuis le début des années quatre-vingt, explique que dans son milieu d'origine, celui de Kandahâr, il est totalement tabou d'exprimer ses émotions.<sup>105</sup> Ainsi que de dire "non" à un interlocuteur.<sup>106</sup> Pour des raisons de sécurité à l'origine, il est aussi interdit de prononcer le nom des femmes de la maison, ou même d'évoquer leur existence. Les bonnes manières pachtounes exigent en outre que d'une part on ne laisse en rien percevoir de ses sentiments profonds, et d'autre part qu'on donne toujours une réponse acceptable, fut-elle une contre-vérité. C'est ce qui produit, chez un occidental, le

---

<sup>100</sup> Jane Mayer, intervention radiodiffusée le 6 août 2007 sur la radio nationale publique américaine, selon Nat Hentoff, "History Will Not Absolve Us", *The Village Voice*, 28/07/2007.

<sup>101</sup> Sévice, nommé en anglais *waterboarding*, qui consiste à simuler une noyade.

<sup>102</sup> "Trois questions au philosophe Michel Terestchenko", *La Chronique*, janvier 2008, *op. cit.*

<sup>103</sup> Michel Terestchenko, *Un si fragile vernis d'humanité : banalité du mal, banalité du bien*, La Découverte, Paris, 2005

<sup>104</sup> "Trois questions au philosophe Michel Terestchenko", *La Chronique*, janvier 2008, *op. cit.*

<sup>105</sup> "Il a accepté avec pudeur de livrer certaines de ses émotions, froissant ainsi le code pashtoun" explique, similairement mais dans d'autres circonstances, Dominique de Saint Pern à propos de sa narration de la relation entre un Afghan et une Française. Cf. Brigitte Brault, Dominique de Saint Pern, *op. cit.*, p.12

<sup>106</sup> "Si tu dis non, tu es mort !" Entretien avec Nour M., Kaboul, août 2007.

sentiment que les Afghans sont toujours prêts à mentir pour ne pas perdre la face. Similairement, Said Hyder Akbar, jeune Afghan élevé en Californie et replongé dans son pays d'origine après 2001, découvre ces attitudes dans l'entourage de son père, nommé à de hautes fonctions : "Certains de ces gens sont prêts à tuer mon père, non pas tellement pour ce qu'il est mais pour ce qu'il représente, la stabilité, le gouvernement central et l'Etat de droit. Mais tous sont impeccablement aimables et polis. J'ai vraiment du mal à m'habituer à ces dissonances."<sup>107</sup> Un peu plus loin, il explique sa réaction à un empiètement sur son domaine privé : "L'étiquette bizarre qui s'applique ici m'impose de n'en montrer aucune émotion."<sup>108</sup> Ces exemples donnent une idée de l'ensemble des contraintes qui sont imposées à l'individu par la tradition en Afghanistan. C'est ce qu'il est convenu d'appeler *une société fortement contextualisée*.<sup>109</sup>

Il semble que l'on y trouve les éléments d'une 'absence à soi', par le refus de baser l'interaction sur les réactions intimes de l'individu, soi-même ou l'autre. Le refus de considérer l'autre comme le détenteur d'émotions intimes. Le refus de se savoir comprendre les émotions de l'autre, parce qu'on possède les mêmes émotions. Et partant, le refus de ses propres émotions. Et cette 'absence à soi' est doublée d'une 'absence au monde', dans le refus de la factualité d'une situation, pour en inventer une autre qui soit dans les convenances. L'individu, afghan ou autre, serait soumis dans certaines conditions à un ensemble de codes sociaux qui le déresponsabilisent, le déshumanisent, l'objectifient.

Ce cheminement logique pourrait suffire à expliquer que le dessin de Tamana ait été sélectionné pour recevoir un prix : il représente la perte de contrôle d'un homme écrasé par le poids de contraintes qui le rendent 'absent à lui-même', et donc aveugle à la dignité de la femme prostrée à ses pieds. Il perd par là-même sa propre dignité, la conscience de sa propre responsabilité dans la dynamique du principe d'égalité. Ils sont tous deux exclus de l'humanité. C'est ce que montre le dessin de Tamana, la femme écrasée au sol comme un animal, l'homme possédé d'une violence inhumaine.

C'est également ce qu'implique, *a contrario*, la légende du dessin de Sergio,<sup>110</sup> le petit colombien également primé : "Les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Comme eux, elles méritent le respect sans violence ni verbale, ni psychologique, ni physique."

**La violence comme calcul.** Mais il manque ici sûrement un élément car il semble difficile que Tamana ait poursuivi la logique ci-dessus, très conceptuelle, en représentant une scène de violence pure *à propos d'égalité*. Il est utile de rappeler que le thème du concours est 'l'égalité des hommes et des femmes'.

---

<sup>107</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, pp.45-46.

<sup>108</sup> *Idem*, p.46.

<sup>109</sup> Entretien avec, Ali Gohar, Kaboul, juillet 2007.

<sup>110</sup> *Brochure Europe.Aid, op. cit.*, p.15.

Comment cette périphrase a-t-elle pu spontanément déclencher dans l'esprit de Tamana une description de violence ?

*Il existe une pratique traditionnelle en Afghanistan, le mariage par échange.* Quand une famille cherche une épouse pour un de ses membres masculins, et n'a pas les moyens de payer le *mahr*, le prix de mariée exorbitant qui est la règle (souvent dix années de revenu), et qu'elle a aussi une fille à marier, elle va rechercher une épouse dans une famille qui aura également un fils et une fille à marier. Les deux familles vont s'échanger leurs filles à marier. Personne ne paie rien. Cela s'appelle *badal*, échange, substitution, égalité. L'équilibre et l'honneur des familles sont respectés. Mais pour rester dans la logique du *badal*, dans un double mariage par échange, si l'un des couples ne fonctionne pas bien, et que l'homme bat sa femme par exemple, l'homme de l'autre couple, par souci de rééquilibrage et pour défendre l'honneur familial même s'il n'a rien à lui reprocher, doit également battre sa propre épouse, sœur ou fille de l'homme violent.<sup>111</sup>

C'est probablement cela que Tamana a représenté, dans sa spontanéité et sa sincérité de petite fille afghane. Il bat sa femme *par souci d'égalité*. Chaque élément de la relation doit être analysé, compté, équilibré à égalité : hommes, femmes, biens, coups... C'est la *loi du talion*, dont les prémisses apparaissent en Mésopotamie dans le code d'Hammourabi, en 1730 av. JC pour éviter que les gens ne fassent justice eux-mêmes et pour mettre un début d'ordre dans la société en évitant une escalade de la violence. Transmise dans la Torah par : "Mais si malheur arrive, tu paieras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure."<sup>112</sup> Conservée dans la tradition afghane sous la forme : *قصاص به عين ، قصاص به مصل* , "châtiment pour l'œil, châtiment à égalité". Codifié explicitement dans le Coran en cas de crime de sang : "La loi du talion vous est prescrite en cas de meurtre : l'homme libre pour l'homme libre ; l'esclave pour l'esclave ; la femme pour la femme."<sup>113</sup> Et transparaissant dans les systèmes juridiques occidentaux à propos de la notion de légitime défense, en exigeant que la riposte soit proportionnée à l'attaque. Et en fait, ce que représente Tamana, c'est l'égalité de deux groupes sociaux, les deux familles impliquées dans le *badal*, une relation dans laquelle l'individu, homme ou femme, est réifié dans des rôles stricts. Car l'individu qui n'exerce pas le *badal* est considéré comme un couard, il perd son honneur.

Ainsi Georges Ribeill à propos de la logique d'*opposition* : "La réalité est découpée, disséquée en éléments distincts abstraits de leur contexte, réordonnés en classifications et taxinomies (...) Il y a perte du

---

<sup>111</sup> Cf. Mohammad Ilyas Dayee, "Marriage Swaps End in Tears and Blood", *Afghan Recovery Report No.267*, 02/10/2007, IWPR.

<sup>112</sup> Exode, 21 (23-25). Bien que ce soit largement controversé, les Pachtouns revendiquent des origines qui remonteraient jusqu'à Salomon, et seraient les descendants des dix tribus perdues d'Israël. Cf. par exemple : H. W. Bellew, *The Races of Afghanistan*, Calcutta, 1880, p.15.

<sup>113</sup> *Coran*, "La vache", (II, 178).

sens du *hic et nunc* dans ce processus de recherche d'un ordre des choses qui serait totalement rationnel et où rien ne serait abandonné à l'irrationalité."<sup>114</sup> *Une logique donc, où tous les éléments d'égalisation de l'équation sont placés au même niveau de signification. Y compris l'humain.*

Cet éclairage du dessin de Tamana renforce la compréhension. L'utilisation de la violence à l'égard de l'individu humain détruit la dignité humaine, celle de l'auteur de violence comme celle de sa victime ; elle réifie l'individu, le rejette dans une logique d'opposition. S'il s'agit bien d'égalité, de *badal*, ou encore de *parité* en langage occidental contemporain, comme Tamana semble l'exprimer, il ne s'agit pas du *principe d'égalité*, parce qu'il y a *transgression, suppression de la prémisse, la dignité humaine*. Le *badal*, la logique d'opposition, est également cette idée d'égalité qui transforme en foules hystériques et destructrices des communautés vivant jusque-là en harmonie, et qu'un malheureux accident déchaîne. C'est ce qu'a décrit Taslima Nasrin dans son *Lajja*. Par contraste, le *principe d'égalité* s'appuie sur la dignité *a priori*, sans concession et partant sans violence, de chaque individu dans une logique de respect de la diversité, pour le transcender dans l'humanité.

*La violence détruit la dynamique du principe d'égalité. Le principe de non-violence pourrait être une condition nécessaire et suffisante du respect de la dignité humaine, une proposition contraposée de la dynamique du principe d'égalité.*

Une fois posée cette définition empirique du principe d'égalité, dont on a vu qu'elle est incompatible avec l'usage de la violence, il convient de l'intégrer dans une étude plus large des relations sociales, toujours à partir des outils d'analyse proposés par Georges Ribeill.

---

<sup>114</sup> Georges Ribeill, *op. cité*, p.57.

## 2.3. Un vocabulaire de l'égalité fondé sur l'approche systémique de la différence

*Quand on fabrique une tente, certains travaillent sur les cordes,  
d'autres sur les pans de tissu et d'autres encore sur les piquets.  
Chacun juge sa tâche importante.  
Quand chacun a terminé sa tâche, la tente apparaît.*  
Djallaluddin Roumi Balkhi

*Direct violence is an event,  
structural violence is a process, and cultural violence is an invariant permanence.*  
Johan Galtung<sup>115</sup>

*La structure est du conflit consolidé.*  
Daniel Lagache (1961)<sup>116</sup>

Une fois dotés d'un environnement conceptuel – la logique ternaire de Georges Ribeill – et d'une définition opératoire du principe d'égalité, les éléments de description du champ afghan produits dans le Titre Un acquièrent une signification sémantique singulière qui trouvera sa place dans cette dynamique ternaire.

La recherche en biologie a mis en évidence l'importance de la diversité dans les caractéristiques de la vie. En 2008, rapporte le chercheur Neil Shubin,<sup>117</sup> les gardiens du zoo de Wichita, dans le Kansas, ont constaté qu'une femelle de dragon de Komodo, une espèce de lézard géant d'Indonésie, avait pondu des œufs contenant des embryons parfaitement viables, ce qui était tout à fait remarquable, non pas tant parce que les varans de Komodo sont protégés par peur de leur extinction, mais parce que cette femelle n'avait pas été en contact avec un mâle depuis plus de dix ans. De fait, une analyse génétique a montré que ces jeunes varans ont été produits par une forme de reproduction appelée parthénogenèse, qui est une duplication naturelle de l'information organisationnelle contenue dans l'ADN de l'adulte pour produire les embryons : ce sont des clones du spécimen géniteur. Si des animaux peuvent se reproduire sans sexuation, pourquoi certaines espèces dépendent-elles d'une reproduction sexuée ? se demande alors le biologiste. Parce qu'une espèce est constituée de la totalité des possibilités d'organisation contenues dans l'ensemble des variations d'ADN réparties sur tous les individus. C'est la variabilité contenue dans la reproduction

---

<sup>115</sup> Johan Galtung, "Cultural Violence", in *Journal of Peace Research*, Vol. 27, n°3, 1990, p.293.

<sup>116</sup> Daniel Lagache, "La psychanalyse et la structure de la personnalité", *La Psychanalyse*, VI, Presses Universitaires de France, pp.5-64.

<sup>117</sup> Neil Shubin, "Birds Do It. Bees Do It. Dragons Don't Need To", article paru dans le *New York Times*, le 24 février 2008. Neil Shubin enseigne à l'université de Chicago. Il a publié *Your Inner Fish: A journey Into the 3.5-Billion Year History of the Human Body*, Pantheon Books, 2008.



sexuée qui permet la diffusion des différentes possibilités, et donc l'adaptabilité collective d'une espèce, et partant sa survie par sa capacité d'évolution dans l'environnement.<sup>118</sup> C'est cette adaptabilité qui a fait de la vie sexuée la forme de vie dominante sur notre planète. Dit plus trivialement, la nature ne met pas tous ses œufs dans le même panier.

Les jeunes varans nés par parthénogenèse sont l'exacte réplique génétique de la mère, sauf que, caractéristique non négligeable, ils se sont tous développés sous forme d'adultes mâles,<sup>119</sup> donc incapables eux-mêmes de parthénogenèse ou d'accouplement fertile entre eux. *Ils sont parfaitement semblables, égaux mathématiquement, et leur similitude est stérile.* Ils doivent partir à la recherche d'une femelle autre que leur mère pour renouer avec la diversité tout en perpétuant la part d'information contenue dans l'ADN de leur mère. "La parthénogenèse est une mesure d'urgence qui permet la survie d'une espèce. Mais à terme, c'est contreproductif."<sup>120</sup> Le cas de ces varans est en soi une métaphore naturelle de la tendance à l'extinction des formes d'organisation fondées sur la logique de la similitude. La nature, conclut Neil Shubin, a développé de nombreuses formes de reproduction. Mais c'est la variabilité qui à terme assure la survie de l'espèce, et d'une manière générale la reproduction de la vie. Le varan, et avec lui certains autres reptiles et invertébrés inférieurs, semble avoir développé cette variabilité. D'autres espèces se sont structurées autour d'une seule forme de reproduction : le clonage des formes de vie primaires comme les bactéries (reproduction basée sur une logique de similitude) ; la contamination pour les virus et rétrovirus (reproduction basée sur une logique d'opposition) ; la sexuation pour la majorité des espèces vivantes sur notre planète (reproduction basée sur la coopération de la diversité, où la variabilité est structurelle).

D'un point de vue systémique, une organisation sociale est l'ensemble des interactions d'éléments mis en relation par un langage commun, par des pratiques comprises et mises en œuvre par chaque interacteur. C'est l'*habitus* de Pierre Bourdieu,<sup>121</sup> qui fait office de codification des caractéristiques d'interaction, de mode de communication, pour les groupes sociaux, de même que l'ADN codifie les caractéristiques de comportement et d'interaction des organismes biologiques.

La suite de cette étude s'attache à définir dans le domaine sociopolitique des modes sociaux, des *praxis*, ou variations co-existantes d'un même *habitus*, qui peuvent être compris comme des dynamiques d'organisation basées sur l'une des trois 'psycho-logiques' de Georges Ribeill : le syntagme de l'opposition (2.31 - *Le tribalisme, syntagme égalitaire de combat : nous contre les autres*), le syntagme de l'assimilation (2.32 - *Le*

---

<sup>118</sup> "Si nous prétendons être l'espèce dominante sur ce globe de boue, cette prétention repose sur le fait que nous avons le plus vaste patrimoine génétique de tout le règne animal et végétal." John Brunner, *Tous à Zanzibar* (1968)

<sup>119</sup> L'étude de l'ontogenèse a montré que la différenciation sexuelle d'un embryon dépend principalement des rétroactions du système de gestation, et que le marquage sexuel génétique peut être inhibé et même inversé par des influences contraires de l'environnement. Ce serait une explication de l'existence d'individus hermaphrodites.

<sup>120</sup> Neil Shubin, *op. cit.*

<sup>121</sup> Cf. Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Editions de Minuit, Paris, 1980, pp. 87 et ss.

*sectarisme, syntagme égalitaire de fusion : nous sans les autres*) ou le syntagme de la coopération dans la diversité (2.33 - *La civilité, syntagme égalitaire d'interaction active : nous avec, par et pour les autres*). Chacune de ces praxis met en oeuvre une compréhension particulière de l'égalité. C'est à partir du cas afghan, pour lequel ce qui précède a déconstruit les prémisses circonstancielles du lieu et du temps de l'égalité des auteurs sociaux historiques, que sont reconstruites ci-dessous une lexicographie, une grammaire et des articulations propres à ces syntagmes comportementaux.

C'est en tentant de comprendre comment ces syntagmes sont utilisés dans le contexte afghan que sera posée une hypothèse sur leur utilisation comme mode de communication dans toute société et comme moyen du développement humain. C'est cette analyse de la situation afghane qui permet de mettre en évidence les institutions sociales caractéristiques de ces praxis et d'envisager leur signification en matière d'égalité dans les cas où elles deviennent des valeurs dominantes ou structurantes.

## 2.31. Le tribalisme, syntagme égalitaire de combat : nous contre les autres

*Tribu, n. f. (lat. tribus). Groupement de familles sous l'autorité d'un même chef.  
Petit Larousse en couleurs (édition 1980)*

*L'homme-individu est essentiellement famille, tribu, nation. Tandis que l'humanité, elle,  
n'a pas encore trouvé autour de soi d'autres Humanités pour se pencher sur elle  
et lui expliquer où elle va.  
Pierre Teilhard de Chardin, L'apparition de l'homme (1956)*

*La civilisation s'est peut-être réfugiée chez quelque petite tribu non encore découverte.  
Charles Baudelaire*

*En fait, aussitôt que les superpuissances se furent retirées du jeu afghan, à la fin de la bipolarité,  
les partis islamistes sombrèrent dans une guerre dite 'ethnique'.  
L'échec de l'islam politique et l'identité politique revendiquée montraient ainsi l'extranéité du politique  
et l'interdépendance de ces mouvements avec le système international.  
Yama Torabi (2009)<sup>122</sup>*

Dans la construction ternaire – fondée sur les trois psycho-logiques de Georges Ribeill – qui constitue ce chapitre 2.3, le tribalisme est compris comme la préférence sociale donnée aux relations particulières entre individus constitués en groupes de solidarité pour l'acquisition ou la conservation de biens et d'avantages par opposition et au détriment des individus qui n'appartiennent pas au groupe. Cet affrontement, cette dynamique exogène, concerne un territoire symbolique dont les tenants et aboutissants sont essentiellement variables en fonction du critère retenu comme fondement de la relation.<sup>123</sup> C'est ce qui rend la politique tribale si fluctuante : aussitôt le but atteint, les solidarités se défont. Elles se referont avec d'autres pour un autre but, dans la minute qui suivra. Le maître mot du tribalisme est la concurrence. Le *badal*, la loi du talion, est la comptabilisation des termes de l'échange à égalité – à *parité* – entre les groupes en opposition, de manière à obtenir un résultat égal parce qu'*équilibré* - *barâbari*. C'est l'expression privilégiée de mise en œuvre de l'égalité dans le tribalisme, qu'on appellera *égalité tribaliste*. Le tribalisme tel qu'entendu ici est une praxis d'ordre général, qui se manifeste dans les sociétés où sont fréquents les rapports sociaux fondés sur l'opposition – l'Afghanistan par exemple, mais partout ailleurs dans le monde – comme mode parfois dominant en fonction des circonstances, mais non unique parce que laissant la place aux autres modes de rapports sociaux.

---

<sup>122</sup> Yama Torabi, *op.cité*, p.62.

<sup>123</sup> On rapprochera cette analyse de la logique d'opposition que nous appelons syntagme tribaliste de l'étude faite par Antonio Gramsci de la conscience de classe : "Les individus isolés ne forment une classe que pour autant qu'ils doivent mener une lutte commune contre une autre classe ; pour le reste, ils se retrouvent ennemis dans la concurrence." Antonio Gramsci, *Letteratura et vita nazionale*, 1964, p.11.

La logique tribaliste s'organise autour de la défense des intérêts du groupe (2.311 - *L'obligation de solidarité dans la défense des intérêts du groupe*). Elle peut se réduire à l'individualisme tout comme se structurer en étatisme (2.312 - *Etatisme et individualisme, les limites du tribalisme*). Dans ces affrontements fluctuants, le mariage est le moyen d'établir une relation privilégiée entre groupes (2.313 - *Le mariage, outil de l'égalité tribaliste*).

### 2.311. L'obligation de solidarité dans la défense des intérêts du groupe

*"Moi contre mon frère... moi et mes frères contre mes cousins...  
moi, mes frères et mes cousins contre tous les autres...!"*  
Dicton afghan

*Comme un seul homme, Vénus avait compris la situation,  
et sans discussion, sans préparation, sans avertissement, avait fait le nécessaire.*  
A.E. Van Vogt, *Le monde des non-A* (1945)

Le mode tribal est un marqueur identitaire dont les Afghans se revendiquent tout en en percevant les défauts comme une malédiction. Pendant les préparatifs de la *loya djirga* qui devait instituer le processus de reconstruction en juin 2003, l'un d'entre eux commentait : "Ça ne change rien que les armes soient interdites à l'intérieur [du lieu des débats]. Ces délégués sont des Afghans. Ils vont trouver à se battre. Ils se battront à coups de sandales si besoin."<sup>124</sup> La logique de l'opposition est le mode de fonctionnement dominant du groupe tribal, en Afghanistan comme au Moyen-Orient ou en Afrique. Les Afghans ont même un mot spécial, *tarbôurnvâli*, pour désigner la rivalité avec les cousins dans la conquête de l'héritage.

***La garantie de sécurité par l'équilibre des forces.*** C'est l'impératif de sécurité qui sous-tend le tribalisme. Tout se passe comme si, par le système tribal, chaque élément accumulait un maximum d'énergie dans l'exacerbation des différences, afin de pouvoir la libérer en période de crises. "Est libre [chez les Pachtouns], donc l'égal des autres hommes libres, celui qui ne dépend de personne ni pour sa survie, ni pour défendre son honneur, celui qui n'est pas client du khân, celui qui peut rendre les cadeaux et les services. Cette égalité suppose la liberté de prendre part aux conseils tribaux et locaux, ou *jirga*. La communauté des hommes libres considère la liberté et l'autonomie de ses membres comme un bien à défendre ou à protéger ; elle ne tolère donc pas l'autorité violente de chefs qui 'jouent les chefs' ; elle comporte en son sein des hommes d'influence, non des hommes de contrainte."<sup>125</sup> L'individu tribal est égal

---

<sup>124</sup> Cité par Said Hyder Akbar, *op. cité*, p.51.

<sup>125</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, *op. cité*, p.23.

pour autant qu'il participe à la défense des intérêts du groupe. Yama Torabi écrit : « L'individu est poussé à adopter une forme consciente de son identité ethnique ou tribale. »<sup>126</sup>

Ce tribalisme est une solution politique à un problème politique : le berger isolé dans la montagne doit son sentiment de sécurité à l'assurance que toute violence à son égard sera vengée immédiatement et inconditionnellement par les membres de sa tribu, par une violence équivalente à l'encontre de n'importe lequel des membres du groupe de l'agresseur, réel ou supposé. Il semble bien que la problématique de la sécurité soit centrale dans la perception de l'égalité dans une tribu. C'est la capacité de l'individu à assurer sa propre sécurité ainsi qu'à prendre sa part de responsabilité dans la sécurité du groupe qui le rend sujet égal.

Ali Gohar explique *le cycle de la violence dans le système tribal : une violence subie par un individu pachtoune est perçue par son entourage comme la preuve de l'indignité de celui qui l'a subie, puisqu'il n'a pas été capable de l'éviter*. En conséquence, pour éliminer ce sentiment de honte, la victime doit rétablir son honneur par une violence au moins égale. Au besoin, il prend à témoin de sa honte l'ensemble du groupe, qui se l'approprie, et le groupe se constitue en milice de représailles pour porter le fer dans le groupe d'où la violence est originaire.<sup>127</sup> C'est la violence, ou la menace, qui provoque la coalition des individus en groupe. "Le *pachtounwâli* est basé sur l'obligation de courage et de solidarité."<sup>128</sup> Dans le rapport tribaliste, la violence est la preuve de l'échec de l'ensemble des communautés impliquées, ce que tous cherchent à éviter.

Dans la logique tribaliste, *l'honneur est le symbole de la capacité de l'individu à conforter les intérêts du groupe dans lequel il s'inscrit*. Et quand les alliances se font et se défont au gré des intérêts du moment, l'honneur devient une denrée d'échange, un élément du rapport de forces comme autre chose.

Saira Shah, jeune journaliste d'origine afghane à la poursuite des mythes de son enfance, se trouve confrontée, pendant la période de la résistance contre les Soviétiques, à un chef *moudjâhid* ulcéré parce qu'elle a dévoilé ses trafics : elle l'avait nommé dans un reportage comme responsable de la revente aux Iraniens d'un lot de missiles Stinger dont les Américains avaient approvisionné la résistance afghane. "Quand je lui demandai si les allégations contre lui étaient vraies, il sembla sincèrement surpris : 'Mais là n'est pas la question', objecta-t-il. De son point de vue, il avait évidemment raison. Son honneur personnel avait une existence propre, sans grand rapport avec les faits. Qu'il ait ou non vendu les Stinger, je lui avais fait perdre la face. Son parti politique lui refusait des armes. Pour retrouver sa dignité, il devait se venger",<sup>129</sup> constate-t-elle en craignant alors pour sa propre sécurité.

Ainsi, existe-t-il un lien étroit entre l'image d'un individu dans son groupe social – elle-même dépendante de sa capacité à défendre les intérêts du groupe – et sa position personnelle.

---

<sup>126</sup> Yama Torabi, *op. cit.*, p.63.

<sup>127</sup> Ali Gohar, *I vs. You Identity*, *op. cit.*, p.3.

<sup>128</sup> Bernard Dupaigne, "Les peuples d'Afghanistan", in Micheline Centlivres-Demont & al, *op. cit.*, pp.27-55.

<sup>129</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.235.

C'est encore Saira Shah qui provoque l'honneur d'un autre chef pachoune en mettant en cause son hospitalité. Zahir chah la surprend alors dans sa chambre pour lui expliquer : "Azzat est la chose la plus importante. L'honneur d'un homme. Ce que les gens disent de lui. Cette histoire (...), on va en parler – pas à l'extérieur bien sûr mais dans notre *qom*, notre peuple. On saura que les moudjahidines n'ont pas traité un invité comme ils auraient dû, et ça, c'est une perte de azzat." Et Saira Shah, trop contente de s'en tirer à si bon compte, découvrira avec stupéfaction que ce que cherche cet homme n'est pas à se venger par la violence, mais à laisser croire à ses hommes qu'il l'a possédée sexuellement. "Même si, en privé, j'avais remporté la victoire, Zahir chah avait réussi son coup. Il avait retrouvé son prestige aux yeux de ses hommes. J'étais restée seule avec le commandant pendant toute la nuit. J'étais donc une prostituée occidentale, malgré tous mes beaux discours. Zahir chah, très en forme, se pavanait comme un coq, et je connaissais désormais la valeur d'une 'apparence' d'honneur."<sup>130</sup> Selon le calcul tribaliste, cette victoire contre la 'tribu' des femmes occidentales – dont elle fait partie par son comportement et malgré ses origines – restaure l'honneur du guerrier pachoune.

Plus loin, lors d'un voyage périlleux qui obligeait à traverser un territoire hostile, Saira Shah évoque une transaction destinée à garantir sa sécurité : "Les passeurs nous demandèrent une somme considérable. Cela me sembla juste : j'en avais assez des discours sur la noblesse et l'honneur. J'étais contente de traiter les affaires à la manière occidentale, en sortant de gros billets."<sup>131</sup> Mais en l'occurrence Saira Shah néglige l'aspect afghan du marché, la négociation des termes de l'échange entre les deux tribus dont sont originaires les interlocuteurs : si elle a payé une somme aussi importante, c'est qu'elle s'est acquittée du 'prix du sang', le prix de sa vie (que doit payer son protecteur en passant sur un territoire étranger) dans une transaction qui s'évalue selon les règles du *badal*, et non pas le prix d'un service qui s'évaluerait au temps passé et en fonction d'un marché. La seule partie 'occidentale' de la transaction, c'est que c'est elle-même (une femme supposée 'invitée') qui a déboursé l'argent, ce qui démontre que son protecteur a su s'adapter aux repères symboliques des différentes parties – et ce qui signifie en fait la limite ténue entre le mode procédural symbolique par l'honneur et une transaction monétaire. La violence n'intervient qu'en dernier ressort, si les groupes impliqués n'ont pas trouvé *le point d'équilibre de la transaction, ce qui met en jeu leur honneur*.

Ali Muhammad était instituteur avant la période communiste en Afghanistan. Il aimait son métier et pensait qu'éduquer des enfants était plus important que de prendre les armes. Mais son frère, qui avait rejoint les forces gouvernementales, ne l'entendait pas de cette oreille : "Je te demande, en tant que frère, de te battre à mon côté pour que nous nous protégeions mutuellement. Si tu es trop couard ou déloyal pour faire comme je te le demande, c'est ton choix. Mais dis-toi bien que je ne te considère alors plus comme mon frère. Si je meurs, c'est inutile de venir à mon enterrement, et je ne viendrai certainement pas au tien." Ainsi soumis au chantage d'un frère qu'il ne pouvait renier, pris à son corps défendant dans l'engrenage de la guerre, Ali Muhammad décrit comment la société s'écroula autour de lui, et se raccroche à un dicton afghan : "Tout le monde en Afghanistan a des ennemis. Si tu n'as pas d'ennemis, c'est que tu es une

---

<sup>130</sup> *Idem*, p.140.

<sup>131</sup> *Idem*, p.287.

femme." Comme tant d'autres, il finit par quitter son village pour échapper aux pressions tribales. Il s'efforça durant toutes les années de guerre de continuer à enseigner dans la mesure du possible. Il garde un regard très acéré sur l'évolution du pays : "L'ignorance et la colère sont les principales causes de la poursuite des combats. Des millions de gens ont été tués. Mais la plupart des gens ne comprennent pas que la majorité des morts ont été le résultat de vengeances personnelles (...) Je ne suis encore vivant que par pur hasard."<sup>132</sup>

L'art du combattant tribal est en effet d'utiliser ses ennemis les uns contre les autres. "Vous n'aimez pas un certain Ahmed ou Mahmoud ? Accusez-le d'avoir un *taleb* caché chez lui. Avec un peu de chance les Américains vont le bombarder pour vous, et d'un seul coup éliminer votre ennemi et tous ses alliés."<sup>133</sup>

**La compétition comme tribalisme.** Selon Richard Tapper, "le terme *tribu* peut être utilisé assez généralement à propos d'un groupe localisé pour lequel la relation de parenté prédomine dans l'organisation, et dont les membres se considèrent culturellement distincts (en termes de coutumes, de dialecte ou de langue, ou d'origines)."<sup>134</sup> La dynamique tribale fut décrite par Ibn Khaldoun, précurseur de l'analyse sociologique au 15<sup>ème</sup> siècle. Dans sa *Mouqaddima*,<sup>135</sup> il décrit la société tribale bédouine qui prévalait à l'avènement de l'islam. Le prestige et la puissance de chaque tribu reposaient sur la notion de l'égalité entre ses hommes, qui sous-tendait sa capacité à s'opposer à ses voisins. C'est ce qu'Ibn Khaldoun appelle *açabiya*, la capacité de cohésion et de conquête d'un groupe tribal. Il en fait la force qui provoque les cycles répétitifs de renversement du pouvoir central dans une société tribale. En quelque sorte, les membres d'un groupe de solidarité tribale ne sont égaux qu'autant et tant qu'ils sont associés contre l'extérieur. Pour paraphraser Archimède, on pourrait dire avec Ibn Khaldoun : "Trouvez-leur un intérêt commun et je vous les rendrai égaux."

Néanmoins, pour les personnes se considérant 'modernes', est tribale toute forme d'organisation 'primitive' ou 'non civilisée'. Selon un pilote russe qui raconte à de jeunes recrues son expérience afghane "il faut se méfier des Afghans. On pense qu'on s'est fait un ami, et brusquement, un jour, on reçoit un coup de poignard dans le dos. On ne peut faire confiance à personne. Les *mondjabiddin* sont les pires. Si tu es capturé vivant, tu subiras les pires tortures. Plusieurs de mes camarades ont été torturés par ces animaux. Il y a deux ans, j'ai ramené le corps de deux d'entre eux à leur famille, on leur a interdit de les regarder..." C'est cette image des Afghans qu'avait reçue Nikolai, un jeune Russe enrôlé à dix-huit ans, avant d'être lui-

---

<sup>132</sup> Témoignage de Ali Muhammad dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, pp.263-291.

<sup>133</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.187.

<sup>134</sup> Richard Tapper, introduction à *The conflict of tribe and State in Iran and Afghanistan*, 1983, Groom Helm, New York, p.9.

<sup>135</sup> Ibn Khaldoun, *Discours sur l'histoire universelle*, *op. cit.*

même fait prisonnier par les *moudjabiddin*. On l'avait prévenu : "Tu dois garder ta dernière cartouche pour te faire sauter la tête. Les prisonniers sont une disgrâce pour l'armée soviétique."<sup>136</sup>

Et pourtant... s'attendant à une mort horrible, Nikolai vécut sa captivité comme une renaissance car ses geôliers mirent un point d'honneur à le recevoir avec toutes les marques de l'hospitalité traditionnelle, en invité. Nikolai est d'ailleurs resté en Afghanistan où il a maintenant refait sa vie.<sup>137</sup> Il existe de nombreuses histoires similaires datant de l'affrontement des *moudjabiddin* avec l'armée soviétique, dont l'une a été mise en images par le cinéaste Christophe de Ponfilly dans son film *L'étoile du soldat*.<sup>138</sup>

Il semble bien que la logique d'opposition, le tribalisme, ne soit donc pas en Afghanistan, même dans les tribus en guerre, un mode comportemental généralisé. Il semble bien que tout humain favorise les rapports harmonieux chaque fois que cela est possible. Il semble bien que le soin attentif mis par les *moudjabiddin* à traiter certains de leurs prisonniers soviétiques comme des invités de marque soit un exutoire, une manière de se prouver qu'ils sont *humains*, justement. La tribu, quand elle ne s'exalte pas dans la logique d'opposition du tribalisme, la logique de l'hostilité à tout ce qui est différent, la tribu, quand elle est en paix avec le monde et avec elle-même, évolue selon une dynamique qui s'apparente à la définition du principe d'égalité discutée ici. Ali Gohar dit que quand la *djirga* traite d'affaires internes à la tribu, les membres en deviennent des individus qui parlent à la première personne du singulier. Quand elle traite d'affaires externes, il n'y a plus qu'un groupe qui s'exprime à la première personne du pluriel.<sup>139</sup> La tribu, entité politique, n'utilise le tribalisme comme praxis dominante que dans les cas où ses intérêts s'opposent à ceux d'autres groupes.

Il semble par ailleurs que le tribalisme soit un mode social aussi répandu dans la civilisation occidentale. "Tuer du Russe !" Tel était le cri de ralliement des agents de la CIA décrits dans le film *La guerre de Charlie Wilson*, qui met en images "l'histoire vraie d'un membre du congrès américain qui contribua à la chute de l'Union soviétique en finançant la résistance afghane."<sup>140</sup> Un incident rapporté par Said Hyder Akbar à l'occasion d'une réception donnée pour le départ d'Afghanistan d'un officiel américain en 2004, met en scène le gouverneur de la Kounar qui remarque que, parmi ses invités américains, les représentants du State Department, du Pentagone et de la CIA ne se mélangent pas. Il s'en étonne à l'un d'entre eux, lequel admet alors qu'il y a bien là une similitude de comportement avec les rivalités remarquées chez les

---

<sup>136</sup> Témoignage de Nikolai dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, pp.149-172.

<sup>137</sup> *Ibidem*.

<sup>138</sup> Christophe de Ponfilly, *L'étoile du soldat*, Studio Canal, 2007, 1h30mn.

<sup>139</sup> Ali Gohar, *I vs. You Identity*, *op. cit.*, p.3.

<sup>140</sup> Mike Nichols, *op. cit.*



tribus locales.<sup>141</sup> Par l'opposition systématique de groupes identifiés par leurs différences supposées irréductibles, la Guerre froide n'était-elle pas une forme du tribalisme ?

*La Guerre selon Charlie Wilson*, encore, montre le représentant Wilson racontant une anecdote datant de son adolescence. Sous prétexte de protéger ses banquettes de fleur, un voisin avait empoisonné le chien du jeune homme. Par mesure de représailles - un Afghan parlerait de *badal*, le jeune Charlie incinéra les fleurs du voisin. "Mais comme ça n'était pas suffisamment satisfaisant", il poursuivit sa vendetta jusqu'à ce que le voisin perde son mandat d'élu local. "Et c'est alors que je me suis pris de passion pour le peuple américain", conclut Charlie Wilson. Cet épisode témoigne de l'état d'esprit du film, celui de la logique d'opposition. De fait, le spectateur comprend sans difficulté l'incident et son contenu de vengeance. L'observateur sociopolitique y trouve également des indications sur la logique qui préside aux analyses géostratégiques, aux Etats-Unis comme ailleurs : pousser des pions de manière à obtenir un avantage décisif dans la compétition qui oppose des puissances rivales et structurellement irréconciliables... une logique purement tribaliste.

C'est que l'incitation à l'opposition, à l'agressivité, à la compétition, est souvent inculquée dès le plus jeune âge par les traditions, ou l'éducation. Les garçons afghans apprennent très tôt l'art de vaincre son adversaire, comme par exemple dans les compétitions de cerf-volants, où il s'agit de couper le fil du concurrent avec le sien.<sup>142</sup> "Celui qui coupe le plus de fils gagne. Les joutes de cerf-volants sont pratiquement un sport national. Ou encore les joutes d'œufs durs : les deux adversaires cognent chacun l'œuf de l'autre. Celui dont la coquille craque a perdu. Ou les joutes de fourmis : on met deux fourmis dans un cercle et les regarde se battre à la mort. Quand les garçons grandissent, ils passent aux combats de coqs ou de chiens."<sup>143</sup>

Il est de tradition en France, le jour de Pâques, que les enfants aillent chercher des œufs en chocolat dans les jardins. Certaines municipalités se sont approprié la tradition pour organiser des distributions dans les jardins publics. De fait, ces attractions sont devenues des compétitions entre enfants pour s'accaparer les friandises dispersées. "Maintenant, on va congeler !" déclare une maman triomphante avec les bras chargés des monceaux de trophées récoltés par son bambin.<sup>144</sup> Non contente d'avoir détourné un moment destiné au lien social en une nouvelle occasion d'opposition où l'enfant est mis en condition de concurrence, cette mère va pouvoir en ressortir la saveur à répétition dans les semaines qui suivent, et flatter le sentiment de supériorité de son enfant jusqu'au moment où, le stock venant à s'épuiser, il ne

---

<sup>141</sup> Said Hyder Akbar, *op. cité*, p.286.

<sup>142</sup> Ce thème a été développé dans le roman de Khaled Hosseini, *Les cerfs-volants de Kaboul*, Belfond, Paris, 2004.

<sup>143</sup> Hamida Ghafour, *op. cité*, p.193. On peut ajouter à la liste les compétitions de pigeons. Les Afghans élèvent des vols de pigeons qu'ils dressent à répondre à des signaux visuels. La joute consiste à capturer les pigeons égarés ou trop éloignés de leur maître en les faisant encercler par les siens propres, pour qu'ils ramènent les prisonniers au pigeonnier du vainqueur, où ils seront assimilés.

<sup>144</sup> Entendu sur *France Inter*, le dimanche 23 mars 2008, informations de 13h.

restera qu'à trouver un autre lieu de compétition pour encourager l'éclosion du jeune égo et le préparer à sa future vie d'adulte... tribal.

C'est que le tribalisme est aussi le syntagme favori des entreprises en concurrence, où il s'appelle alors 'esprit d'entreprise'. C'est l'ensemble des éléments de valorisation ou de reconnaissance qui permettent au collaborateur de s'appropriier le projet d'entreprise comme un mythe tribal, à la conquête de parts de marché, pour réaliser aux dépens de la concurrence le meilleur profit, dont les dividendes seront répartis équitablement entre ceux qui y auront contribué.

C'est également le tribalisme qu'on entend dans l'expression *ascenseur social*, parce que si elle caractérise le parcours d'un individu qui se joue de rapports de classe hiérarchisés, c'est que ces rapports sociaux sont perçus comme dominants dans le rapport à l'autre, ce qui est l'essence du tribalisme. De même, c'est le tribalisme qui structure l'organisation sociale des Etats-Unis, où chaque individu était jusqu'au tournant des années 1970 tenu de se définir comme appartenant l'un des quatre groupes raciaux reconnus, Blancs, Noirs, Asiatiques ou Amérindiens, en dépit des protestations d'un nombre grandissant ne se reconnaissant dans aucune catégorie proposée. C'est ainsi que l'appartenance raciale du candidat présidentiel nouvellement élu en 2008 Barack Obama, né d'un père noir du Kenya et d'une mère blanche du Kansas, crée la confusion dans une politique des communautés à caractère explicitement tribaliste - il s'agit d'obtenir des avantages pour le groupe auquel on s'identifie.<sup>145</sup>

*Le tribalisme n'est pas en soi une structure sociale, c'est une praxis existant dans toute société, fondé sur une logique d'opposition, et qui devient dominante en réaction à l'insécurité de l'environnement. Il peut aussi être déclenché par des réflexes conditionnés et éventuellement manipulés. 'Peur' et 'profit' sont deux accroches du syntagme tribaliste. Pour qu'une action s'engage sur la dialectique du syntagme tribaliste, c'est-à-dire en fonction d'une opposition de particularismes, c'est que ceux qui se reconnaissent dans ces particularismes en attendent un profit - dissimulé éventuellement sous la bannière de la bienséance, de la gloire ou de l'honneur - aux dépens des 'autres', supposés vecteurs d'une agression déclenchante. Dans ce contexte, l'égalité s'exprime dans la loi du talion, le *badal*, où la valeur de l'individu n'est qu'un des paramètres du rapport de forces, et où l'équilibrage demande la *parité* entre les groupes considérés, dont les limites varient en fonction de l'environnement et des avantages à atteindre.*

---

<sup>145</sup> "Attempts to whiten Obama leave a bitter taste for many African-American, who feel that at their moment of triumph, the rules are being changed to steal what once was deemed worthless - blackness itself." Cf. Jesse Washington, "Obama's true color: Black, white... or neither?", Associated Press, 14/12/2008. Le syntagme tribal est aussi celui qui s'exprime quand un individu que l'on cherche à connaître est caractérisé par ses habitudes comportementales : "Untel habite le *bon* XVII<sup>ème</sup>...", disent par exemple certains pour reconnaître les leurs, se revendiquant ainsi des quartiers huppés de la capitale française, par opposition aux habitants méprisés du 'mauvais' XVII<sup>ème</sup>.

Le tribalisme se rencontre-t-il dans tout groupe quelle que soit sa forme, et sinon quelles en sont les limites ?

### **2.312. Etatisme<sup>146</sup> et individualisme,<sup>147</sup> les limites du tribalisme**

*Le mode tribal est socialement homogène, égalitaire et segmentaire,  
l'Etat est hétérogène, égalitaire et hiérarchique.  
Richard Tapper<sup>148</sup>*

*Par contre, ce qui est impossible, c'est de s'adapter aux sept milliards de rivaux de notre propre espèce.  
John Brunner, *Tous à Zanzibar*, 1968*

"La forme caractéristique de la socialisation dans une [société tribale] est celle où la grande majorité des adultes mâles sont égaux formellement, et qualifiés pour participer à sa politique et à la violence, habilités à, et obligés de partager les risques des conflits et à en partager le prix du sang." Ce qui ne va pas sans "une désapprobation marquée de la spécialisation, qu'elle soit politique ou économique",<sup>149</sup> analyse Richard Tapper. L'honneur de l'homme tribal est d'être disponible à tout instant. "Une tribu est un groupe local d'entraide, dont les membres aident ensemble à maintenir l'ordre en interne et à protéger l'entité en externe. Cette présomption de responsabilité sur le maintien de la paix et la défense collective, qui définit ainsi la tribu, contraste avec la situation où le maintien de l'ordre et la défense sont assurés par l'Etat central et ses administrations (tribunaux, fonctionnaires, police, armée)",<sup>150</sup> propose Ernest Gellner. C'est que l'Etat est une forme du tribalisme structurée par la territorialisation, une forme qui a supplanté en les surdéterminant les volontés d'autonomie ou de dissidence de ses composantes.<sup>151</sup> En contrepartie, sa détermination par le territoire réduit au minimum les capacités d'adaptation et de mobilité des unités intermédiaires.

---

<sup>146</sup> « Etatisme, n.m. Système politique dans lequel l'Etat intervient directement dans le domaine économique. » *Petit Larousse en couleurs* (1980).

<sup>147</sup> « Individualisme, n.m. Tendance à s'affranchir de toute solidarité avec son groupe social, à privilégier la valeur et les droits de l'individu. » *Ibidem*.

<sup>148</sup> Richar Tapper, *op. cité*, p.66.

<sup>149</sup> *Idem*, p.440.

<sup>150</sup> Ernest Gellner, "The tribal society and its enemies", in *The Conflict of Tribe and State in Iran and Afghanistan*, *op. cité*, p.438.

<sup>151</sup> Charles Tilly explique le rôle catalyseur du *war making* dans la dynamique du *state making* sur un territoire donné. Cf. Charles Tilly, "War Making and State Making as Organized Crime", in: *Bringing the State Back In*, edited by Peter Evans, Dietrich Rueschemeyer, and Theda Skocpol, Cambridge University Press, Cambridge, UK, 1985, pp.169/187.

La dynamique de l'Etat serait la grande sœur de la dynamique tribale d'opposition, dont la composante d'égalité des membres du groupe aurait été expurgée et remplacée par une égalité de droits destinée à masquer les inégalités. Avec l'avènement de l'Etat-nation, c'est l'appartenance à la nation qui supplée l'idée d'égalité intrinsèque du mode tribal, la fraternité nationale étant censée transcender les différences comme le fait l'honneur dans la société tribale. Nous sommes bien toujours en logique d'opposition, puisque cet argumentaire n'est valide que *contre* les étrangers. Mais il est indiscutablement efficace dans les sociétés occidentales contemporaines, et Georges W. Bush l'a largement utilisé pour monter sa "coalition des bonnes volontés" contre le terrorisme : "Ou bien vous êtes avec nous, ou bien vous êtes contre nous !" <sup>152</sup> assène-t-il en forçant les pays du monde entier à prendre parti.

Mais Said Hyder Akbar remarque, pour s'en lamenter, l'absence du sentiment national en Afghanistan : "Si le président Bush venait à mourir, les Etats-Unis continueraient ; sans Karzaï, l'Afghanistan pourrait bien retourner au chaos." <sup>153</sup> C'est qu'en Afghanistan, c'est le tribalisme 'natif' qui reste la norme sociale, un tribalisme sans implantation, un tribalisme nomade et fluctuant au gré des circonstances.

À l'autre bout des variations la logique d'opposition tribale se trouve alors l'individualisme. "Les Pachtoums se battent pour le pouvoir, mais ils ont un mépris tel de l'autorité que c'est devenu un cliché que de les décrire comme 'farouchement indépendants'." <sup>154</sup> "Souvent, le guerrier pachtoune d'une tribu *nang* disparaît purement et simplement à la fin de la journée, sans la moindre incitation du *lachkar*." <sup>155</sup> Il va rejoindre sa famille, le cercle privé de son existence, en toute autonomie. "Ce vécu à court terme des combats tribaux est l'expression de la structure démocratique intrinsèque de l'organisation tribale (...) acéphale et égalitaire à l'extrême ; il est par définition très difficile pour [les hommes des tribus *nang*] d'accepter l'autorité continue de quiconque." <sup>156</sup> Si l'étatisme est la forme collective contemporaine du tribalisme, l'individualisme en est la forme élémentaire, celle où la territorialisation se fixe sur la personne physique, celle d'une versatilité et d'une adaptabilité maximum.

C'est cette réalité qui établit en Afghanistan des relations tumultueuses entre le pouvoir central et les tribus. Une dynastie arrivée au centre par la vigueur de la tribu qui l'avait soutenue devenait prisonnière des obligations de prébendes et privilèges qu'elle devait lui concéder pour garantir sa loyauté. "En retour de leur soutien [à Nadir Châh pendant les années trente], certaines tribus frontalières acquièrent des privilèges,

---

<sup>152</sup> Déclaration le 6 novembre 2001 du président américain aux dirigeants des 16 pays de l'Europe centrale réunis à Varsovie lors d'un sommet sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

<sup>153</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.202.

<sup>154</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.40.

<sup>155</sup> Akbar S. Ahmed, *op. cit.*, p.197-198.

<sup>156</sup> *Ibidem*.

tels que l'exemption d'impôts ou de conscription."<sup>157</sup> C'est pour avoir négligé la force de déstabilisation des tribus que les souverains réformistes perdirent le pouvoir. "Les difficultés d'Amânullâh avec les tribus semblaient se focaliser sur les problèmes nés de ses réformes, comme celle du statut de la femme, mais en réalité leur origine tient dans l'abandon de sa fonction de chef tribal, alors qu'il traitait l'Afghanistan comme l'Etat qu'il cherchait à construire plutôt que comme la société tribale qu'il était."<sup>158</sup>

C'est en transposant le rapport de parenté des groupes tribaux vers le rapport de souveraineté attaché au territoire de l'Etat que la dialectique des Etats contemporains se rapproche du syntagme tribaliste. Richard Tapper met en regard le fonctionnement tribal et le fonctionnement de l'Etat : "En tant que fondement de l'identité, de l'allégeance politique et du comportement, la *tribu* donne la préséance aux liens de parenté et à l'ascendance patrilinéaire, alors que l'*Etat* insiste sur la loyauté de toute personne habitant un territoire, quelles que soient leurs relations interpersonnelles."<sup>159</sup> La *tribu* valorise les composants personnels, moraux et fonctionnels d'un statut tandis que l'*Etat* est impersonnel et favorise les transactions contractuelles et les résultats."<sup>160</sup> En d'autres termes, la réification de la valeur humaine individuelle qui est constatée par la pratique du *badal* dans le système tribal, où l'allégeance au groupe agnatique en situation d'opposition a préséance sur l'intérêt individuel à l'intérieur du groupe, se retrouve à l'échelle de l'Etat avec *une simple transposition du lien de parenté vers un lien de territorialité*. C'est ainsi que l'Etat peut réclamer le sacrifice de la vie de ses ressortissants en proclamant "la patrie en danger", le mot *patrie* visant à garder symboliquement l'idée de lien patrilinéaire.

Richard Tapper continue : "Le mode 'tribal' est socialement homogène, égalitaire et segmentaire, l'Etat est hétérogène, égalitaire et hiérarchique."<sup>161</sup> Ce qui revient à dire, pour l'analyse du principe d'égalité, que l'Etat est une formation sociale où la logique d'opposition reste prédominante, mais où l'égalité a perdu son utilité opérationnelle, pour devenir un fantasme. Ce qui est confirmé par la conclusion de Richard Tapper : "La *tribu* est à l'intérieur de l'individu, l'*Etat* lui est extérieur." *Cela revient à dire que le tribalisme est un mode de fonctionnement que l'individu favorise en cas de besoin, parmi ceux dont il dispose, alors que l'Etat est une*

---

<sup>157</sup> Richard Tapper, *op. cit.*, p.37.

<sup>158</sup> Richard Tapper, *op. cit.*, p.37.

<sup>159</sup> Dans ses opérations de "guerre contre le terrorisme" et devant la difficulté à recruter des volontaires, l'armée américaine a ouvert ses rangs à des jeunes immigrants d'origines variées et volontaires, en échange d'une promesse de naturalisation plus rapide. C'est ainsi que soixante soldats en provenance de Cuba, d'Ethiopie, des Philippines et du Vietnam ont été officiellement déclarés citoyens américains à Kaboul, alors qu'ils étaient en opérations en Afghanistan. Cet événement illustre bien pour l'Etat le ressort tribal de la participation à la sécurité collective comme déclencheur de l'égalité, ici dans la citoyenneté. Cf. Jason Straziuso, "60 Soldiers Become American Citizens in Afghanistan", *Associated Press*, 12/11/2007.

<sup>160</sup> Richard Tapper, *op. cit.*, p.66.

<sup>161</sup> *Ibidem*.

structuration de ce comportement d'opposition qui s'impose alors à l'individu, parce qu'il prévaut comme norme sociale institutionnalisée.

Il est intéressant de noter avec Richard Tapper que dans l'Afghanistan tribal, l'organisation sociopolitique est loin d'être uniforme. Dans les montagnes, éloignées du centre au moins par leur difficulté d'accès sinon par la distance réelle,<sup>162</sup> le mode de vie est très traditionnel et adossé à un égalitarisme rigoureux des paysans. Dans les vallées irriguées, cultivées et prospères existe une classe oisive de riches propriétaires potentiellement guerriers, les *kbâns*. Dans les villes, enfin, sont établis des réseaux d'affiliation clientéliste très stratifiés.<sup>163</sup> Plus l'on s'approche du centre, où les avantages peuvent être importants pour peu que l'on soit affilié au bon réseau, plus les calculs d'intérêt s'amplifient, se complexifient. La stature d'un leader s'évalue à sa capacité à récupérer des privilèges pour le groupe qu'il représente. Ses clients sont des pions volontaires et totalement dévoués à la stratégie qu'il mène pour les atteindre au nom du groupe. C'est dans ce contexte que la pratique du *badal* trouve sa pleine expression, parce que n'importe quel élément, y compris humain, peut intervenir dans le rapport de force qui va déterminer *in fine* le résultat de la transaction. Le jeu des échecs est d'ailleurs une invention persane.

**De l'individu à l'Etat : jouer des niveaux hiérarchiques du tribalisme.** "Souvent, les idéaux égalitaires entrent en conflit avec une réelle situation d'inégalité produite par l'interaction avec l'Etat", remarque Richard Tapper.<sup>164</sup> C'est que le délégué tribal, le *rich safed*,<sup>165</sup> l'ancien, suscité au milieu des membres de la tribu pour les représenter à l'extérieur en toute égalité, se trouve confronté en s'approchant du centre à la tentation d'abuser de sa situation. Au lieu d'être imparti anonymement d'une fonction désincarnée de porte-parole de ses pairs, il devient *intuitu personae* un acteur du système d'affrontements symboliques dont il connaît les ficelles, qu'il se prend à tirer à son avantage personnel. Il devient *kbân*, propriétaire ou maître, dont le nom, connu et reconnu comme influent, est attaché au territoire dont il est originaire. D'ailleurs, ses marques extérieures de richesse sont la preuve même qu'il est la bonne personne à qui s'adresser pour obtenir quelque chose du centre. Le *kbân* se doit de tenir en permanence table ouverte à sa *hondjra*, qui devient le lieu focal de la distribution des avantages en période de stabilité. En période d'hostilités, comme ce fut le cas pendant les trente dernières années, l'homme de pouvoir devient *qommandân*, un mot valise formé de la racine *qawm*, tribu, et d'une assonance qui le rapproche du mot français *commandant*. C'est ce mot-là qui est transposé en *chef de guerre* dans l'information occidentale.

---

<sup>162</sup> Certains villages situés à soixante kilomètres de Kaboul à vol d'oiseau, notamment dans le Logar, ne peuvent être joints que par une journée complète de voyage en voiture sur des pistes à peines tracées dans des vallées escarpées. Cf. Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage*, *op. cit.*, Saison 2.

<sup>163</sup> Richard Tapper, *op. cit.*, p.44-47.

<sup>164</sup> Richard Tapper, *op. cit.*, p.55.

<sup>165</sup> Littéralement, "barbe blanche".

C'est l'apparition dans tout le pays de ces meneurs tribaux qui a fait et défait la politique tribale afghane depuis des décennies. Et quand la guerre devient généralisée, quand plus personne ne sait qui est l'ennemi de qui, quand la dignité humaine est devenue un objet d'échange, de *badal*, plutôt qu'un fondement, il n'y a plus de limite à son dévoisement. "Aussi certain que fut Omar de ne pas vouloir tuer un communiste, les *moudjahiddin*, eux étaient certains de le vouloir",<sup>166</sup> disait Saïd Hyder Akbar relatant une scène d'exécution de prisonniers soviétiques vécue par son frère. Pour les *moudjahiddin*, le *badal* était l'expression quotidienne de la logique d'opposition. Y compris contre les siens.

Niyaz Turdi, un Turkmène de la région de Kunduz, raconte comment le chef de guerre de son village faisait pression sur le *mollâ* en le menaçant de l'accuser d'entretenir des relations illicites avec des filles du village. "[Le *mollâ*] n'avait aucune relation illicite, pour autant que je savais, mais il savait que le commandant pouvait facilement persuader certains individus armés et dangereux que leurs femmes ou leurs filles avaient péché. Si [le commandant] en faisait la moindre allusion à des cibles choisies, [le *mollâ*] était mort."<sup>167</sup> Plus loin, Niyaz Turdi conclut : "Ces commandants sont comme des parasites qui rentrent dans le corps humain et y restent jusqu'à avoir sucé tout le sang de leur victime."<sup>168</sup>

"Les reportages [à propos de l'Afghanistan] sonnaient parfois comme du courrier de fan-club assaisonné d'un soupçon de glorification narcissique de la virilité, un narcissisme néanmoins sous contrôle parce que ces guerriers barbus, rudes, sauvages et idéalisés personnifiaient l'essence du machisme",<sup>169</sup> écrit Ann Jones à propos du mythe qu'ont porté pendant des années les résistants afghans dans l'imagerie occidentale. N'y a-t-il pas, cependant, dans la défiance des Afghans tribaux à l'égard de toute autorité, y compris celle de l'Etat, quelque chose qui interpelle ? Le sens de l'honneur exprimé par le *pachtounwâli*, ainsi qu'il a été montré, ressemble à l'égale dignité qui fonde la dynamique du principe d'égalité. C'est une perception intime de la valeur de chaque individu, en commençant par soi-même, dans la vie de la communauté. Si la fierté et l'honneur des Afghans a fait vibrer depuis des décennies la corde sensible d'occidentaux fascinés, serait-ce qu'ils en perçoivent le manque dans la logique d'opposition désincarnée qui caractérise l'Etat-nation, celle que tentent de revivifier les exaltations nationales, pacifiques et médiatiques des événements sportifs pour mieux la mettre en œuvre dans les vraies guerres ?

D'ailleurs, *l'abandon de la conscription obligatoire des jeunes nationaux pour la défense collective a supprimé le lien symbolique d'appartenance égale des citoyens à la nation*, pour y substituer un calcul d'intérêts, un investissement placé, sous couvert de patriotisme, sur des mercenaires corvéables à merci et que l'on peut tranquillement

---

<sup>166</sup> Saïd Hyder Akbar, *op. cit.*, p.15.

<sup>167</sup> Témoignage de Niyaz Turdi, Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.83.

<sup>168</sup> *Ibidem*, p.88.

<sup>169</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.46.

mépriser quand les objectifs ne sont pas atteints, ou quand les méthodes ne sont pas acceptables.<sup>170</sup> Un vétéran américain l'exprime ainsi : "Ce n'est ni loyal, ni patriotique de rester silencieux quand nos troupes sont mises en danger inutilement, de tuer et d'être tué en raison des caprices et des inepties de nos dirigeants politiques. Je suis contre l'apathie et j'ai appris que si le patriotisme implique l'allégeance inconditionnelle et l'obéissance aveugle, alors ce patriotisme est incompatible avec la démocratie et la décence humaine fondamentale. Un tel patriotisme est un ajournement de la rationalité humaine. Un tel patriotisme est inhumain et immoral. Un tel patriotisme est un renoncement à notre esprit critique. Un tel patriotisme est un échec abyssal, aussi bien intellectuel que moral."<sup>171</sup>

Et pourtant... La fierté – le sens tribal – est essentielle au moral et à la discipline, affirme la doctrine des interventions militaires américaines.<sup>172</sup> *En temps de guerre, la logique d'opposition prévaut, donc le tribalisme.* Et c'est cette logique qui domine dans les nombreux accrochages entre troupes et populations civiles de la 'guerre contre le terrorisme', quand les soldats surarmés en arrivent à tirer indistinctement sur la population désarmée qu'ils sont sensés protéger. Un séminaire d'anciens combattants américains du conflit irakien s'est tenu du 13 au 16 mars 2008 sous le nom de *Winter Soldiers*<sup>173</sup> pour témoigner des absurdités du conflit engagé en 2003 par Georges W. Bush contre le régime de Saddam Hussein, et qui se poursuivait cinq ans après sans que les parties ne pussent y voir une fin. Un panel était spécialement réuni pour montrer comment les 'règles' de la guerre, et notamment les règles de l'engagement prévues pour éviter d'exposer des civils, perdent leur pertinence ou leur prégnance pour faire place à un instinct primaire de conservation dans "la terreur abjecte de la survie au milieu d'un conflit qui n'a aucun sens."<sup>174</sup>

***Exacerbation du tribalisme dans la terreur de l'étranger.*** De fait, il semble bien que le tribalisme soit un mode de fonctionnement qui prenne le dessus en situation de danger, par exemple chez les militaires Américains en contact avec les étrangers : *la peur de l'étranger, au point de ne plus savoir entretenir un rapport autre que d'opposition.* Pour exemple, un incident qui s'est produit dans le canal de Suez le 25 mars 2008 : un cargo civil américain, transportant du ravitaillement pour les troupes en Iraq, a ouvert le feu sur des embarcations de commerce local qui se présentaient à son flanc, tuant un ressortissant égyptien.

---

<sup>170</sup> On sait que le gouvernement de Georges W. Bush a dénié, malgré les indices accablants, toute responsabilité dans les exactions commises, à Bagrâm en Afghanistan, à Guantanamo à Cuba, à Abou Ghraïb en Iraq, sur les détenus de la 'guerre contre la terreur' par certains soldats américains ou mercenaires de sécurité dont les actions sont qualifiées de 'dérapages individuels'.

<sup>171</sup> Camillo "Mac" Bica, "Thoughts of an Ex-Marine Officer Turned Peace Activist", *Truthout*, Perspective, 14/03/2008.

<sup>172</sup> Rapporté par Philip Gourevitch et Errol Morris, "The Woman Behind the Camera at Abu Ghraïb", *The New Yorker*, 24/03/2008.

<sup>173</sup> En référence à un séminaire d'ancien combattants du Viet Nam tenu sous ce nom le 31 janvier 1971 à Detroit pour demander la fin de l'intervention américaine dans ce pays.

<sup>174</sup> <http://ivaw.org/wintersoldier> Un compte-rendu des débats était assuré par Maya Schenwar, "The 'rules' of war", *TruthOut*, 26/03/2008.



L'accrochage est né du fait que les commerçants égyptiens ont approché le cargo comme s'il était civil, puisque rien ne signalait son usage militaire. Pourtant, à bord du navire, ont été appliquées les procédures de sécurité qui prévalent pour les unités militaires américaines depuis l'attaque suicide d'un croiseur américain dans le port d'Aden en 2000.<sup>175</sup> Les conventions militaires sont précisément destinées à éviter ce genre de méprise en identifiant clairement les combattants, afin de protéger les civils et de contenir les affrontements dans les limites de la 'civilité', du respect de l'humanité.

C'est en retournant cette logique, à respecter en cas de conflit déclaré et affirmé dans un objectif précis, que les Américains désignent comme 'combattants illégaux' les opposants en Iraq et en Afghanistan et leur refusent la protection des conventions de Genève. Le raisonnement suivi voudrait que parce que les Afghans ne portent pas d'uniforme qui les identifierait comme des soldats soumis aux conventions de Genève, parce qu'ils ont pris les armes face à des soldats étrangers qui menacent leurs familles et leurs biens, parce qu'ils ne connaissent pas les règles - fluctuantes - arbitrairement imposées par l'armée qu'ils ont en face d'eux, et parce qu'ils ne se revendiquent d'aucun Etat qui pourrait se garantir de leur intégrité, la doctrine de l'administration de Georges W. Bush leur dénie les plus essentiels des droits. C'est de l'asymétrie en *top-down*.<sup>176</sup> La transgression des conventions de Genève par des militaires américains - comme à Abu Ghraib, et même par des civils - comme dans l'épisode du canal de Suez ci-dessus, témoigne de la profonde dégradation de la perception de la dignité humaine que provoque la prévalence d'une logique d'opposition.

Du point de vue des Afghans, les Américains n'ont pas d'honneur.

Le syntagme tribaliste domine souvent, à leur insu, les analyses des partisans de la 'modernité'. Le tribalisme serait une meilleure explication que l'islam à la 'guerre contre le terrorisme', explique naïvement Stanley Kurtz, un moraliste nord-américain, à propos de l'instabilité au Moyen-Orient : "Même quand un individu est enclin à des comportements de modernité, l'urgence de la protection de l'honneur du groupe le fait retomber dans la tradition", écrit-il<sup>177</sup> sans comprendre qu'en faisant une dichotomie entre la culture tribale et la modernité - dont le champion est pour lui sans conteste l'Etat américain, il enfourche lui-même le tribalisme que chevauche le gouvernement américain. Il remarque que dans la logique tribale, où la capacité de dissuasion est le commencement de la sécurité, on comprend que Saddam Hussein ait laissé

---

<sup>175</sup> Maggie Michal, "US Navy confirms canal shooting", *Associated Press*, 25 mars 2008.

<sup>176</sup> "Du haut vers le bas", plutôt que *bottom-up*, "du bas vers le haut", comme pratiqué dans une *guerre asymétrique* par des combattants matériellement insignifiants, qui se servent des points faibles de l'adversaire pour parvenir à leur but. Les guerres asymétriques englobent notamment le terrorisme et se distinguent des guerres entre États, soumis aux conventions de Genève.

<sup>177</sup> Stanley Kurtz, "I and My Brother Against My Cousin: Is Islam the best way to understand the war on terror? Tribalism may offer a clearer view of our enemies' motivations", paru dans *The Weekly Standard*, 14/04/2008, Volume 013, Numéro 29.

croire qu'il avait des armes de destruction massive ; il ne pousse pas plus loin l'argument pour relever que les Etats-Unis ont agi selon cette même logique en lançant contre ce même Saddam Hussein une attaque préemptive. "La voie d'un vrai changement culturel est longue, et ne comprend pas de raccourcis faciles."<sup>178</sup> Il ne croit pas si bien dire.

C'est que le mode tribal prévaut, y compris dans des groupes sociaux qui n'y sont pas spécialement prédisposés, en fonction d'incitations de deux origines. Tout d'abord les origines externes, quand une source de danger devient déterminante. Ce fut le cas en Afghanistan avec l'invasion soviétique en décembre 1979 : les réflexes tribaux contre l'étranger agresseur ont spontanément pris le dessus dans l'organisation de la résistance, alors que le pays avait depuis des décennies engagé une expérience de 'modernité'. Ce fut également le cas aux Etats-Unis en 2001, quand l'administration de Georges W. Bush a délibérément fait jouer la peur,<sup>179</sup> et donc les praxis tribalistes pour engager son pays dans une politique de conquête.<sup>180</sup> Mais de fait, Bush Junior utilisait simultanément, quoique non explicitement, l'autre ressort du mode tribal, son ressort interne, la notion d'avantage à obtenir contre ceux de l'extérieur. De fait, chacun percevait bien que le contrôle à terme des champs pétrolifères du Moyen-Orient, et incidemment les profits d'entreprises impliquées dans l'effort de guerre, fut le ressort le plus puissant de la 'guerre contre le terrorisme'. Yama Torabi écrit : « La prétention de la paix libérale est donc de transformer les sociétés affectées par la guerre, à sa périphérie, en entités coopératives et stables »<sup>181</sup> ...pour en obtenir des avantages, pourrait-on ajouter.

C'est de ce ressort interne que joue l'outil favori du rapport tribal, le mariage.

### 2.313. Le mariage, outil de l'égalité tribaliste

*Mariage, n.m. Union légale d'un homme et d'une femme.  
Petit Larousse en couleurs (édition 1980)*

*La grande différence entre le mariage et le concubinage est que  
le mariage procède d'un choix qui n'est pas seulement individuel mais social."  
Mireille Delmas-Marty (1995)<sup>182</sup>*

---

<sup>178</sup> Stanley Kurtz, *op. cit.*

<sup>179</sup> Notamment par une déformation tendancieuse de la vérité.

<sup>180</sup> On se rappelle le succès que fit la formule "Nous sommes tous des Américains", qui fondait les individus 'civilisés' dans l'égalité de la peur de la 'barbarie' terroriste.

<sup>181</sup> Yama Torabi, *op. cit.*, p.66.

<sup>182</sup> Mireille Delmas-Marty, *Vers un droit commun de l'humanité*, Textuel, 1995 (éd.2005), p.47.

L'un des mots utilisés en dari qui se traduit en français par 'tribu' est le mot *قبيله*, *qabyyla*,<sup>183</sup> qui vient de la racine arabe *qabbala*, 'baiser, embrasser' dans le sens de 'accepter dans son intimité'. Son substantif générique *qabyl* désigne le concept de 'catégorie', 'espèce', 'genre', 'classe'. Dans cette famille de mot on trouve en arabe le substantif *qobla*, baiser, et l'un de ses dérivés en persan, *qabâl*, signifie 'en face', 'contre', 'affrontement'. Son substantif *qabâla*, 'contrat', 'acte', désigne principalement l'acte de mariage. Cette analyse étymologique aide à comprendre la prégnance dans une société tribale de l'adage : "Si tu n'es pas avec nous, tu es contre nous", ainsi que l'importance sociale du mariage en tant qu'outil de fabrication d'alliance, de transformation de l'*extérieur* (ceux *contre* qui on s'affronte) en *intérieur* (ceux qui font partie du cercle d'alliances), le *contrat* de mariage en faisant foi.

Dans ce mode de fonctionnement, comme l'écrivent les Centlivres, "le mariage est par excellence le signe de l'égalité des unités échangistes."<sup>184</sup> Un autre mot du champ lexical du mariage en dari le fait percevoir, c'est *همسرى*, *hamsari*, qui signifie 'compagnonnage, émulation' et, par extension, 'mariage'. Le *hamsar* (littéralement, 'de même tête') est le conjoint, le consort, le compagnon de vie que la famille a choisi pour l'individu, parce qu'il est de même niveau social et que l'union qui s'ensuit produit à la fois une émulation et une fusion des groupes contractants. "La pratique et l'idéologie du mariage révèlent l'exigence d'égalité et la réalité hiérarchique de la société, la compétition entre groupes (...) Le mariage est un moyen de conversion entre les différentes sphères des échanges, et se trouve au cœur du système social tout entier."<sup>185</sup> La femme est choisie par la mère de son futur époux, qui ne sera pleinement reconnu de ses pairs, et donc admis à la *djirga*, qu'une fois marié, et c'est une des raisons pour lesquelles les jeunes gens des tribus rurales sont enjoins à se marier dès la puberté. Une fois mariée, l'épouse, elle, devient une ombre de son mari qui porte à l'extérieur l'identité de la famille. Comme le même mot *hamsari*, signifie aussi 'égalité', et 'parité', on comprend là que la *parité* est l'équivalent moderne du *badal* dans l'interaction de groupes fondée sur l'opposition à égalité de leurs différences.<sup>186</sup>

---

<sup>183</sup> C'est ce mot qui est à l'origine de l'appellation *kabyle* pour les tribus autochtones d'Afrique du Nord.

<sup>184</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.20.

<sup>185</sup> *Idem*, p.21.

<sup>186</sup> Partant du constat de l'inégalité de la représentation des hommes et des femmes dans la vie politique, l'insertion de la notion de parité dans la loi électorale française revient à tenter de remédier à un déséquilibre opérationnel en créant une opposition structurelle, en quelque sorte à tribaliser la vie politique. Evelyne Pisier dit : "En séparant la cité en deux genres, la parité non seulement arrime les femmes à leur nature féminine mais occulte le pluralisme démocratique et fait perdre tout sens aux alternatives politiques." Evelyne Pisier, "Les impasses de la parité", *Sur le principe d'égalité*, in : Conseil d'Etat, op. cité, pp.143-151. Similairement, insister pour que l'union choisie de deux individus dans le mariage ne puisse être revendiquée qu'entre individus de sexe opposé, alors même que la famille ne dépend plus juridiquement du mariage, revient à renforcer institutionnellement le caractère tribal du mariage.

Le schéma qui prévaut, c'est que l'individu n'est en aucune manière à l'initiative de la transaction de son propre mariage, qui fait l'objet de longues négociations entre les deux familles.<sup>187</sup> "De toute façon, qui que fût son élu, Tajmir n'aurait jamais osé confier à sa mère qu'il était amoureux. Il n'avait pas été éduqué pour réclamer quoi que ce fût (...) Cette soumission [au choix de sa famille], il l'envisageait comme du respect."<sup>188</sup> Le mariage est souvent un traumatisme qui a peu de chance d'aboutir à l'épanouissement de la personnalité, celle des jeunes hommes pas plus que celle des femmes. Ce n'est qu'à l'occasion d'un deuxième ou d'un troisième mariage, que les hommes pourront exprimer plus ouvertement leur aspiration à une union harmonieuse en choisissant eux-mêmes leur épouse. Ce luxe n'est pas admissible d'une femme, dont la seule indépendance tolérée est de rester célibataire pour exercer une profession honorable. Ann Jones rapporte le dialogue de deux sœurs sur les mérites comparés de la vie professionnelle et de la vie conjugale. "Je ne pourrais pas être une femme heureuse si je ne travaillais pas... - Mais Lema, ma chérie, si tu n'as pas de fils, tu n'es même pas une femme !"<sup>189</sup>

De la même manière qu'un mariage d'élection peut se transformer en cauchemar en Occident, un mariage imposé peut néanmoins aboutir à l'épanouissement des partenaires. Chacun alors en connaît des cas qui seront présentés en exemple aux réticents au mariage envisagé par la famille. Et l'acceptation du mariage est pour les futurs conjoints une des responsabilités qui leur incombe pour contribuer à la position sociale de leurs familles en les inscrivant dans une alliance honorable. Saira Shah dit, à propos d'une offre de mariage qui lui est faite alors qu'elle séjourne à Peshawar : "La partie orientale de mon cerveau savait que, si je faisais un mariage arrangé, je n'épouserais pas un homme mais une famille, un clan, une façon de vivre ; un univers où je serais à ma place. La perspective me séduisait."<sup>190</sup> Le consentement est une forme d'affirmation de son existence par l'appropriation pour soi-même de l'argument de l'honneur collectif.<sup>191</sup>

Saira Shah ajoute néanmoins un peu plus loin : "Dans mon désir de faire personnellement l'expérience de ce conte de fées, j'avais occulté l'évidence qui me frappait maintenant : le conteur était un homme."<sup>192</sup> Ce qui émerge dans la rationalité 'occidentale' de Saira Shah, c'est la perception de la logique d'opposition qui sous-tend l'alliance envisagée. Car dans la mise en relation de deux jeunes gens intimidés et même flattés de l'importance qu'ils acquièrent soudainement - circonstance où l'on joue de leurs pulsions

---

<sup>187</sup> Dans son recueil *Femmes d'Afghanistan* (*op.cité*), Isabelle Delloye recueille nombre d'histoires datant de la période précédant l'invasion soviétique.

<sup>188</sup> Asne Seierstad, *op. cité*, p.307.

<sup>189</sup> Ann Jones, *op. cité*, p.196.

<sup>190</sup> Saira Shah, *op. cité*, p.73.

<sup>191</sup> Geneviève Fraisse explique qu'il y a trois facettes du consentement, le choix, l'acceptation et l'intériorisation. Dans ce troisième cas, le sujet individuel n'apparaît plus que comme élément d'un tout englobant. "Il existe des rapports de domination qui structurent la société." Propos recueillis le 7 avril 2008, au cours de la conférence "Pouvoir et consentement", Fondation Gabriel Péri, Paris. Voir aussi : Geneviève Fraisse, *Du consentement*, Seuil, Paris, 2007.

<sup>192</sup> Saira Shah, *op. cité*, p.81.

naturelles de jeunes adultes, la négociation inclut une responsabilité importante sur la position sociale des deux familles, symbolisée par la transaction financière qui valide le contrat de mariage. Cette somme importante, le *mahr*, ou prix de la mariée, est versée par la famille du garçon à la famille de la fille, et garantit aussi bien l'union que la position des deux familles au regard de la communauté.

Il est utile par ailleurs de remarquer que la célébration des mariages en Occident prend bien souvent encore maintenant ce caractère très formel et codifié qui permet de témoigner de la position sociale de chacune des deux familles en présence, que les festivités sont supposées faire se rencontrer pour les unir dans une même alliance. Il s'agit bien là d'une manifestation de logique tribaliste.<sup>193</sup>

C'est ce rapport au voisinage, cette obligation de maintenir sa condition sociale que déplore Anisa, une veuve du nord de l'Afghanistan : "Je sais bien que notre système, qui requiert un prix de la mariée exorbitant, repose sur une horrible tradition. Mais c'est notre culture. Ma fille Yagona, si jolie, a maintenant 14 ans. Quand une famille vient s'informer à son propos, je demande un prix très élevé ; pour quelqu'un qui n'appartient pas à notre parentèle, ça sera 6.000 dollars pour commencer. Je ne peux pas faire autrement, si je demandais moins, tout le monde se moquerait de nous."<sup>194</sup> De même se lamente un homme qui se retrouve coincé dans les intérêts familiaux : "Mon père avait économisé depuis des années sur la vente de nos récoltes et de nos tapis pour rassembler le prix de mon épouse. Il m'a dit que c'était un investissement pour le futur."<sup>195</sup> C'est encore le rapport à l'environnement qui place dans une contradiction inextricable une jeune fille soutient de famille, devant un prétendant qu'elle ne peut accepter : "La petite était consternée. Avouer que son père, vieux et malade, ainsi que ses frères et sœurs, vivaient à ses crochets entachait l'honneur de sa famille. Et le bruit s'en répandrait très vite, on pouvait compter sur l'efficacité du téléphone afghan. À présent, la honte s'ajoutait à sa peur."<sup>196</sup> C'est encore Rory Stewart qui rapporte son dialogue avec un de ses accompagnateurs, lequel s'enquiert du prix d'une femme en Angleterre. "On ne paye pas en Angleterre. - Alors pourquoi n'irai-je pas en Angleterre trouver une femme gratuite plutôt que de payer cinq mille dollars ici ? - Tu peux !" L'homme le regarda soupçonneusement, en précisant que tous ses amis étaient obligés de partir travailler en Iran pour au moins trois ans avant de réussir à rassembler le prix de la mariée. "Tout le monde semblait penser que les sommes en jeu étaient ridiculement élevées mais personne ne semblait à même de faire fi de la coutume", conclut Rory Stewart.<sup>197</sup>

---

<sup>193</sup> Il y a des milieux où l'on ne rencontre quelqu'un que par connaissance mutuelle interposée, de sorte à savoir se positionner a priori dans l'arbre des allégeances.

<sup>194</sup> Témoignage de Anisa, dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.48. À noter que le PIB par habitant de l'Afghanistan est évalué à 222 USD en 2005.

<sup>195</sup> Témoignage de Niyaz Turdi, Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.69.

<sup>196</sup> Brigitte Brault et Dominique de Saint Pern, *op. cit.*, p.281.

<sup>197</sup> Rory Stewart, *op. cit.*, p.117.

**Pratiques traditionnelles induites par le mariage tribaliste.** Cette obligation de verser un prix de mariée exorbitant produit dans certains cas des mariages de *badal*, où deux hommes s'échangent leurs sœurs de manière à annuler par la réciproque le prix de mariée.<sup>198</sup> Ces unions aboutissent malheureusement fréquemment à une logique de l'opposition exacerbée, où chacun des faits et gestes de l'un des couples doit être copié par l'autre, à parité rigoureuse, afin de préserver l'égalité symbolique né du *badal*, à défaut de quoi l'honneur serait perdu.

Il y a enfin les mariages conclus comme résolution de crimes de sang, la coutume appelée *bad-dâd* ou *badal-é souhl* en Afghanistan, *swâra* au Pakistan. Ils interviennent quand un groupe accepte de renoncer à sa vengeance contre le groupe auquel appartient le coupable du meurtre. Au lieu d'une mort, c'est une vie - une vie de femme, qui est acceptée en dédommagement. La femme se fait alors ambassadrice de la réconciliation des deux clans, une dynamique qui fonctionne effectivement dans les milieux traditionnels, où l'identification de l'individu au groupe est prépondérante et sa dignité est préservée par l'honneur, mais qui se transforme en esclavage ou oppression pour les femmes que leur famille d'origine a abandonnées.<sup>199</sup>

La préservation de l'équilibre, proche du funambulisme, qu'exige la pratique de l'égalité tribaliste expose bien entendu à de nombreux échecs, à la perte des repères symboliques, et donc à la violence. Cette violence s'exerce, à l'évidence, sur les personnes en situation de faiblesse, érigées en bouc émissaire des difficultés à maintenir le mythe. Les enfants, maintenus en situation de minorité jusqu'à leur propre mariage, et les femmes, qui n'échappent à l'autorité paternelle que pour recevoir l'autorité maritale, en sont les premières victimes directes, mais aussi indirectes. L'épouse est le plus souvent tenue pour responsable de l'échec d'un mariage arrangé. La jeune fille est tenue pour provocatrice dans toute situation qui mettrait en danger la possibilité d'un mariage par atteinte à sa pudeur.

C'est ainsi la femme qui porte la responsabilité de l'impudeur des hommes. "Les femmes ont des pratiques diaboliques qui entraînent les hommes à commettre des actes répréhensibles", déclarait Abou Baker, spécialiste de droit islamique, à propos de l'interdiction faite aux femmes de travailler en compagnie d'hommes.<sup>200</sup> C'est qu'en fait, dans cette société où les sexes sont très strictement séparés, et où le mariage est un luxe que ne peuvent se permettre qu'un nombre limité d'hommes, n'importe quel homme est susceptible d'être excité à la vue d'un poignet ou d'une mèche de cheveux. Mais il est hors de question de demander aux hommes de contrôler un instinct sexuel considéré comme un don de Dieu (qui assure leur reproduction, et donc leur assurance vieillesse). *L'obligation de pudeur des femmes est renforcée par l'impunité dont*

---

<sup>198</sup> Cf. 2.24.

<sup>199</sup> "Une étude de la pratique du *bad-dâd* dans dix provinces, comprenant cinquante cas à Kaboul même, conclut que tout le système familial est désintégré par ses conséquences (...) Personne ne s'inquiète plus des conditions de vie et des souffrances de la femme qui a été utilisée comme outil de résolution d'un conflit." Ann Jones, *op. cit.*, p.123. Ce point sera développé avec le chapitre consacré à la justice. Cf. 3.2.

<sup>200</sup> Interview de Abou Baker, Kaboul, 13/07/2005.

*jouissent les hommes.* Les Afghans disent : "Si tu vois une femme, et qu'elle te plaît, prends-la !" On comprend alors qu'aucun Afghan ne fasse confiance à ses congénères pour la protection des femmes de son entourage. Ann Jones rapporte le désarroi de jeunes Afghanes de Kaboul parties célébrer selon la coutume le Nouvel An afghan par un pèlerinage au sanctuaire de Mazâr-é Charif. À la porte se trouvaient des rangées d'hommes profitant de la cohue pour peloter les visiteuses. "Alors que nous nous étions juré que c'était fini quand les talibans sont partis, nous avons dû acheter des *bourqas*!", se plaignirent-elles amèrement.<sup>201</sup>

On comprend alors que pour beaucoup de jeunes filles la perspective du mariage soit effrayante, et que leur idée d'une vie réussie soit de rester célibataire tout en travaillant pour assurer leur dignité. La question n'est pas d'opposer le mariage d'élection au mariage arrangé selon le mode tribal. La question est celle de la capacité d'une société fonctionnant selon un syntagme d'égalité tribaliste à trouver une place pour celles - ou ceux - qui préfèrent disparaître "dans l'univers inconfortable de ces filles qui appliquent toute leur ingéniosité à se rendre in-mariables",<sup>202</sup> ou même prennent le risque d'être rejetées par leur entourage.

"Se marier par amour, c'est se couvrir de cendres" dit un dicton afghan que rapporte Marwarid, une jeune femme de Taloqan qui déchanté après avoir rompu avec sa famille pour épouser un ami d'enfance. C'est qu'elle est alors entièrement à la merci de sa belle-famille, et les relations avec son mari commencent à se détériorer. "Maintenant je comprends qu'il aurait mieux valu que j'accepte l'homme que mes parents avaient choisi pour moi (...) J'aurais dû obéir à mes parents, même s'ils avaient voulu me faire épouser un nomade, un vieux ou même un chien ou un singe. C'est leur bénédiction qui est importante. Si j'avais épousé quelqu'un qu'ils avaient choisi, au moins maintenant je pourrais les en rendre responsables. Alors que maintenant, je n'ai qu'à m'en prendre à moi-même."<sup>203</sup> Marwarid exprime ingénument le rapport intime qui existe entre l'opposition à l'extérieur du groupe et la soumission en son sein.

Ainsi la tendance tribaliste existe-t-elle comme praxis de toute société, même quand elle se targue d'être ouverte et libre.<sup>204</sup> Ainsi, quand l'individu n'existe plus en dehors du groupe tribal qui lui donne son identité, la coutume devient le refuge contre toutes les difficultés. Ainsi se justifie le sectarisme.

---

<sup>201</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.142.

<sup>202</sup> Saira Shah décrit certaines de ces stratégies, en concluant : "Ma préférée était Samira qui savait que sa famille serait morte plutôt que de la marier à un homme de moindre éducation. Elle préparait donc un nouveau diplôme." Saira Shah, *op. cit.*, p.157.

<sup>203</sup> Témoignage de Marwarid dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, pp.261-262.

<sup>204</sup> Pour exemple, lors des fêtes organisées le 20 janvier 2009 à l'occasion de l'investiture du nouveau président américain, Barack Obama, différents bals regroupaient les invités selon des critères d'appartenance : le bal des jeunes de dix-huit à trente-cinq ans, les bals des invités en provenance de Hawaï, de l'Illinois (État d'origine du nouveau président) ou du Delaware (État d'origine du nouveau vice-président, Joe Biden) ou encore les bals destinés aux invités originaires des différentes régions américaines, Midwest, Ouest, Est, Sud ou Mid-Atlantic. Alors que ces festivités

## 2.32. Le sectarisme, syntagme égalitaire de fusion : nous sans les autres

*Secte, n. f. (lat. secta ; de sequi, suivre). Ensemble de personnes qui professent la même doctrine : la secte d'Epicure.*

*Secteur, n. m. (lat. sector, de secare, couper). Fig. Partie, aspect particulier d'un ensemble. Petit Larousse en couleurs (édition 1980)*

*Les moments de la vie américaine où il y a le plus de ségrégation sont les offices religieux du dimanche matin.*

Barack Obama, discours du 18 mars 2008<sup>205</sup>

Le deuxième volet de la construction ternaire fondée sur les trois psycho-logiques de Georges Ribeill traite du *sectarisme*, compris comme la préférence sociale donnée aux relations entre individus par assimilation à l'intérieur de groupes constitués selon des critères caractéristiques auto-proclamés d'appartenance et de reconnaissance. Cette séparation<sup>206</sup> tend à ériger en symbole le (ou les) critère(s) de reconnaissance. Dans cette perspective, l'égalité est un moyen de l'efficacité et de la cohésion du groupe, une méthode pour gommer les différends internes des membres. La finalité du sectarisme, c'est l'unité englobante. Le système sectaire est celui qui exige le moins d'énergie pour sa conservation, parce que l'information y est gravée dans une organisation intangible, dont les fonctionnements sont transmis dès l'enfance aux membres du groupe. C'est celui qui présente l'entropie minimum, la stabilité et la prévisibilité maximum. Cette assimilation endogène fonctionne par répétition, dans le temps et dans l'espace, de comportements inscrits dans une tradition considérée comme identifiante, et attribués aux différents acteurs en fonction de rôles considérés comme équitables. Ainsi le mot 'adl, de la racine arabe 'adala, 'juger avec équité', signifie-t-il justice, droiture, mais aussi équité, impartialité, et encore égalité, parce que la justice rendue selon des règles connues de tous rend chacun égal. On appellera *égalité traditionaliste* cette forme de référence à l'égalité qui laisse l'individu indifférencié.

Dans le syntagme sectaire, en Afghanistan comme ailleurs, tous les individus sont égaux dans leur insignifiance individuelle ou catégorielle, dans leur soumission au système reconnu pour satisfaire leurs besoins (2.321 - *Les particularismes égalisés dans la totalité englobante et sécurisante de la tradition*). Cette soumission interne répond à l'opposition externe au groupe dans une vision dualiste du monde (2.322 - *Affrontement et*

---

pourraient être une occasion de brassage, le syntagme tribaliste semble être la règle. Cf. "Obama adds 'Youth ball' to festivities", *Associated Press*, 06/01/2009.

<sup>205</sup> Barack Obama, "A More Perfect Union", discours du 18 mars 2008, Constitution Center, Philadelphia.

<sup>206</sup> Il y a dans le mot *sectarisme* une double étymologie, sinon linguistique, du moins sémantique : le fait de suivre les préceptes de quelqu'un (du verbe latin *sequi*, suivre) ainsi que le fait de se séparer d'un groupe plus large (du verbe latin *secare*, couper).



*soumission sont les deux facettes d'un monde dualiste*). La propriété est l'outil favori de la conservation de ce système (2.323 - *La propriété, structure de l'égalité traditionaliste*).

### **2.321. Les particularismes égalisés dans la totalité englobante et sécurisante de la tradition**

*La barbe était l'équivalent au masculin du tchâdri ou de la bourqa, ce vêtement qui dissimule totalement les femmes et que les talibans avaient rendu obligatoire. Tous deux étaient le moyen par lequel les talibans contraignaient les gens.*  
Waseem Mahmood<sup>207</sup>

Il n'est pas surprenant que les talibans, arrivés en Afghanistan pour répondre à un grave problème de sécurité des habitants soumis aux exactions des chefs de guerre emportés par le tribalisme dans sa tendance au fractionnement extrême,<sup>208</sup> se soient appuyés sur une logique de similitude, parce que c'est celle qui produit *a priori* un sentiment de sécurité, parce que la réalité y est mieux balisée, plus facile à contrôler. *Dans le syntagme sectaire, le conformisme est l'outil premier de la participation, l'égalité est le résultat de l'indifférenciation.*

"Mon interlocuteur ne me demandera jamais de faire la preuve de ma foi. Lui, comme ceux que je rencontrerai plus tard, partent du principe que tout musulman est un adepte convaincu de leurs idées (...) Il suffit de pas grand-chose : ne pas poser de questions, ne pas dire non et respecter les horaires des prières. Il faudra aussi que je cesse de me raser",<sup>209</sup> raconte Nizar Sassi, un jeune Français de Vénissieux parti dans les camps d'entraînement des talibans pour assouvir sa passion des armes. Plus loin, il précise les méthodes de l'assimilation : "L'obéissance aveugle est la règle, et toute infraction punie. Les instructeurs possèdent une gamme limitée de sanctions, qui se résument toutes à une privation des quelques heures de sommeil auxquelles nous avons droit."<sup>210</sup>

***Soumission à la tradition comme modèle pour l'individu.*** Le respect de la tradition – en tant qu'ensemble de références culturelles héritées et inscrites dans la conscience collective par la valorisation de comportements homogènes – en Afghanistan s'était imposé au fil du temps par esprit de

---

<sup>207</sup> Waseem Mahmood, *op. cit.*, p.32.

<sup>208</sup> "Nous ne pouvons pas déposer les armes parce que nous sommes tous coupables. C'est notre problème à tous, c'est la tradition. Qu'y pouvons-nous ?" déplore encore maintenant un Afghan tadjik, dont les propos sont rapportés par Ann Jones, *op. cit.*, p.82.

<sup>209</sup> Nizar Sassi, *op. cit.*, p.28. Nizar Sassi, parti en Afghanistan comme on passe quinze jours de vacances, est devenu par la force des circonstances un témoin singulier du fonctionnement des talibans, ainsi que des pratiques américaines contre les "combattants illégaux".

<sup>210</sup> *Idem*, p.53.

sécurité collective, une perception de la communauté à laquelle les individus adhéraient plus ou moins consciemment, mais en tous cas en y trouvant leur compte. « Selon la loi de la charia à laquelle mon père adhérait, un homme doit se montrer juste envers toutes ses femmes sans distinction et leur accorder autant à chacune, sans favoritisme (...) C'est un système équitable, fondé sur les valeurs de justice de l'islam, » affirme Fawzia Koofi.<sup>211</sup> Il y a un certain confort à se couler dans un rôle social prédéfini et réputé parfait, où chaque personne est également valorisée dans la mesure où elle participe du mythe collectif en s'y soumettant tout en bénéficiant de sa protection.<sup>212</sup> En Afghanistan, ce syntagme de soumission – avec son égalité traditionaliste – a dominé historiquement jusque très loin dans la période contemporaine en raison de l'isolement du pays, un isolement encouragé par le protectorat britannique qui y trouvait intérêt dans son opposition à l'empire russe.

Vu de l'extérieur, les descriptions mythifiées de la société afghane étaient rapportées par des observateurs clandestins<sup>213</sup> accueillis avec toutes les marques de déférence dues à un invité, *ce qui les empêchait d'appréhender la réalité des rapports sociaux*. Dans le temps immuable,<sup>214</sup> dans l'espace clos de cet isolement où des communautés de coutumes variées se partageaient un espace social à densité peu élevée,<sup>215</sup> l'individu avait très peu d'occasions d'être confronté à des questions systémiques, et donc d'imaginer une alternative à la tradition.<sup>216</sup> Il est significatif de cet isolement que ce furent des exilés qui portèrent le premier mouvement constitutionnaliste afghan après l'étouffement dans l'œuf de la 'révolution bourgeoise'<sup>217</sup> de M. Sarwar Wassel Kandahari en 1910. C'est avec l'ouverture pratiquée par Amânullah

---

<sup>211</sup> Fawzia Koofi, *op. cit.*, p.36

<sup>212</sup> Ce sont des rapports économique-sociaux qui peuvent être rapprochés du concept de l'hégémonie tel que décrit par Antonio Gramsci, et dont Nicos Poulantzas dit : "Ils sont réputés être déterminés à l'avance par une 'nature' humaine, projection des rapports sociaux existants, et résulter ainsi d'une 'inégalité naturelle' des hommes, ou bien - et en fait parallèlement - comme des rapports éthico-religieux consacrés par une divinité quelconque, par une nature divine de la société." Cf. : Nicos Poulantzas, "Préliminaires à l'étude de l'hégémonie dans l'État", *Temps Modernes*, n°234 (novembre 1965), pp.874-875.

<sup>213</sup> Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'accord de protectorat de l'émir Abd ur-Rahman avec l'empire britannique prévoyait explicitement l'interdiction du territoire afghan à tout étranger.

<sup>214</sup> "Le concept de temps était ridicule dans ce monde où les montagnes se gravissent à pied et où l'on mesure les trajets à la distance parcourue par un âne en une journée." Saira Shah, *op. cit.*, p.135.

<sup>215</sup> Le territoire afghan, d'une superficie comparable à celle de la France, porte une population trois fois moins nombreuse. Cette faible densité laissait de grandes marges pour les contacts entre des populations rurales rassemblées en petites communautés villageoises très diverses, et souvent séparées par des obstacles naturels.

<sup>216</sup> Rory Stewart écrit de même : "Dans les montagnes, le voyageur en est réduit à la vitesse de la marche. Le mot anglais *journey* ('journée' en français) prend tout son sens, similaire au mot persan *farsang*, 'la distance qu'un homme peut parcourir en une journée', et caractérise un territoire effectivement ingouvernable." Rory Stewart, *op. cit.*, p.106

<sup>217</sup> ...selon l'expression de Djan M. Hachem, juriste afghan (entretien téléphonique le 25 février 2008).

Châh dès son accession au pouvoir en 1919 que l'aristocratie afghane a commencé à être en contact avec d'autres fonctionnements sociaux, et surtout d'autres conditions matérielles.<sup>218</sup>

Bien que cette soumission à la tradition, à la coutume, au qu'en-dira-t-on ne concerne pas seulement les femmes, c'est chez elles que la contrainte de comportement provoque le plus d'habitudes d'effacement, y compris en dehors de la famille, dans la vie professionnelle en particulier.

Deborah Rodriguez est une Américaine qui a créé à Kaboul une école de beauté. Elle a elle-même formé ses formatrices afghanes, et les a encouragées à prendre en main l'activité de l'école. Le plus difficile fut de leur faire accepter de prendre des initiatives, des décisions, même pour les détails de fonctionnement au jour le jour.<sup>219</sup> C'est que toute décision impliquait de transgresser deux règles de comportement structurantes de la société afghane, le parda (la femme ne doit pas être en interaction avec des hommes étrangers à sa famille) et l'assistanat (la femme est toujours en situation de dépendance d'un homme de son entourage, pour sa subsistance comme pour sa sécurité).

Cette difficulté à prendre des initiatives existe, quoique dans une moindre mesure, également pour les hommes qui ont l'habitude d'être encadrés par les décisions du groupe. C'est ce que constate Tonita Murray, conseillère à la direction de la Police du ministère afghan de l'Intérieur : "Les femmes manquent de la conscience qu'elles peuvent être des acteurs en tant que tels, qu'elles peuvent avoir des idées et les mettre en oeuvre. C'est en partie dû à la culture afghane, car les policiers - *quel que soit leur genre* - sont formés à exécuter des ordres. Mais c'est plus aigu chez les femmes qui restent toujours de côté, en particulier quand il s'agit d'entraînement physique."<sup>220</sup>

Cette obligation de soumission à la tradition et aux coutumes ne s'impose pas qu'aux femmes, et finit par apparaître pesante même aux hommes. En dehors de son identification au groupe et donc à l'intérêt du groupe, l'Afghan n'a pas d'existence sociale. "S'insurger contre [son père] est impossible, même pour un dur comme Mansur", constate Anne Seierstadt à propos du fils du libraire chez lequel elle loge. "Il écrase et houspille tous les autres, ses tantes, ses sœurs, sa mère, ses frères, mais jamais, jamais son père. Je suis un esclave, rumine-t-il. Je me tue au travail pour être nourri, logé et blanchi."<sup>221</sup>

---

<sup>218</sup> En visite à Paris en 1928, Amânullah Khân passant sur les Champs-Élysées de nuit par temps pluvieux s'émerveilla du réfléchissement de la lumière des lampions sur les pavés mouillés. "Je ferai de Kaboul l'égal de Paris", aurait-il alors déclaré.

<sup>219</sup> Deborah Rodriguez, *op. cit.*, pp.159-160.

<sup>220</sup> Cf. Mark Sappenfield, "Female cops test traditional gender roles in Afghanistan", *Christian Science Monitor*, 07/01/2009 À l'occasion d'un parcours d'obstacles destiné à l'évaluation des performances physiques des policiers à Kaboul, certains hommes ne se donnèrent même pas la peine d'essayer de grimper par-dessus le mur, et le contourneront noblement. Quand ce fut le tour des quatre femmes de la promotion, elles s'entraidèrent tant bien que mal en pouffant de rire quand les instructeurs leur faisaient des remarques.

<sup>221</sup> Anne Seierstad, *op. cit.*, p.168.

Lotfullah, cadre d'une ONG internationale à Kaboul, exprime son désarroi face à la tradition en racontant avec des larmes dans la voix son impossibilité à s'en écarter pour organiser comme il l'aurait souhaité le mariage de son jeune frère, dont il payait pourtant tous les frais puisqu'il était soutien familial : "Je voulais juste que les hommes et les femmes puissent danser avec le même orchestre !"<sup>222</sup>

Une image de l'égalitarisme du syntagme sectaire, étrangère à l'Afghanistan où c'est le mariage tribal qui domine avec ses fastes et ses affirmations de statut social mais néanmoins pertinente dans la représentation qu'elle donne, est celle des mariages collectifs pratiqués par la secte Moon, où l'on voit des centaines de couples indifférenciés dans leurs costumes de noce, appariés à l'aveugle par la hiérarchie et alignés dans leur soumission à la bénédiction unificatrice<sup>223</sup> du 'révérend père'.

La tradition est une forme d'égalisation des individus, par l'unification de leurs comportements, leur soumission au groupe, leur assimilation. Même s'ils savent qu'il existe d'autres modes d'interaction sociale (les mariés de Moon ne peuvent ignorer qu'un autre monde existe, et Lotfullah le revendique), ce mode social s'impose à eux parce qu'il est dominant dans le groupe social dans lequel ils évoluent, et dont ils ne peuvent se détourner.

Inversement, Saira Shah fait la difficile expérience de l'ostracisation pour avoir poussé son mode de vie au-delà des limites acceptable dans la petite société qui gravite autour des groupes de la résistance à Peshawar : "Je ne saurais mieux décrire ce que l'on ressent après avoir trahi les désirs et les attentes de la communauté dans laquelle on vit : quelque chose, en soi, s'efforce de se ratatiner et de mourir."<sup>224</sup>

Quand les traditions pèsent de plus en plus lourd, la déclinaison du besoin de reconnaissance en syntagme de soumission de l'individu par la similitude trouve une amplification spontanée dans le sentiment religieux, dont le ressort unitaire s'appuie sur l'égalité dignité des croyants devant la divinité.<sup>225</sup> L'obligation de pudeur chez la femme, l'obligation d'honneur chez l'homme finissent par être considérées comme des préceptes religieux. Comme le dit Deborah Rodriguez, "il y a différentes formes de terrorisme,

---

<sup>222</sup> Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005. Dans un mariage afghan, la tradition en honneur actuellement veut qu'hommes et femmes célèbrent dans des pièces séparées, et dansent entre eux au son d'orchestres différents. Lotfullah voulait que ce soit la même musique que les deux parties entendent tout en restant dans des pièces séparées pour les hommes et les femmes, ce que sa famille a refusé catégoriquement.

<sup>223</sup> Le nom officiel de la secte Moon est Association de l'Esprit Saint pour l'unification du christianisme mondial. Sa plus récente cérémonie de mariage collectif a eu lieu à Gapyeong (Corée du Sud) en février 2013 et rassemblait environ 3.500 couples, en présence de la veuve du fondateur du mouvement, décédé en septembre 2012 (AFP, 17/02/2013).

<sup>224</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.237.

<sup>225</sup> Rory Stewart rapporte comment, en 2002, un des ses interlocuteurs évoque les malheurs de son entourage en expliquant que la mosquée a été saccagée et le livre du Coran brûlé, ce qui pour lui représente l'offense majeure. La référence à la religion est en effet pour l'Afghan traditionnel un lien universel à l'autre, perçu comme frère en religion. Si ce lien est attaqué, c'est la trame sociale qui est déchirée. "Il ne pensait pas que des étrangers s'intéresseraient aux morts de sa famille. En fait il avait raison. Les Occidentaux se sont peu inquiétés des tués chez les Hazâras. Ce qui a marqué, c'est la destruction des bouddhas de Bamyan ou le sort du lion du zoo de Kaboul", conclut-il tristement. Rory Stewart, *op. cit.*, pp.235-236.

(...) l'une d'entre elle est exercée quotidiennement à l'encontre des femmes qui sont en rupture de l'ordre social."<sup>226</sup>

À Lashkar Gah, capitale d'une province méridionale, le Helmand, a été aménagé par l'aide internationale et mis à la disposition du public en février 2008 un jardin, seul lieu de socialisation où familles et amis peuvent se détendre hors de leurs maisons. Son financement faisait partie de projets destinés à améliorer la situation des femmes. Mais elles en sont largement absentes. "J'aime ma femme", dit un badaud doté d'une barbe en broussaille qui s'ébat avec des amis, "mais je ne peux pas la faire sortir. Dans ma famille on est très religieux, et mes parents ne m'y autorisent pas. Je n'y peux rien, je dois respecter mes parents."<sup>227</sup>

Cette soumission de la femme à la coutume, à la loi de la famille comme cellule sociale la plus fine, se fait sentir même pour les familles citadines, même pour les femmes éduquées : dans la tradition afghane, l'honneur des hommes passe par la claustration des femmes. Pour exemple, nombre de femmes qui ont reçu une formation médicale trouveraient immédiatement à s'employer utilement dans les nombreux projets de santé qui cherchent à améliorer la situation sanitaire du pays, en agissant notamment sur le taux de mortalité périnatale ou l'espérance de vie des nourrissons.<sup>228</sup> Mais pour beaucoup d'entre elles, le mariage signifie l'abandon de leur pratique, parce que leur époux considère qu'il y va de son honneur, sous-entendu de la sécurité de la famille, qu'elle reste à la maison. L'exemple vient de haut, puisque l'épouse du président Karzaï, une gynécologue qui travaillait dans les camps de réfugiés, n'a *jamaï*s été vue à l'extérieur du palais présidentiel depuis que son mari dirige le pays.<sup>229</sup> "Bien que certaines soient de remarquables personnalités et des forces de décision importantes dans la sphère domestique, la plupart des femmes acceptent les contraintes auxquelles elles sont soumises en échange de la sécurité," écrit Nancy Hatch Dupree, une anthropologue qui étudie la société afghane depuis des décennies.<sup>230</sup> On retiendra cette référence systématique à la sécurité dans le recours à la tradition du syntagme sectaire.

---

<sup>226</sup> Deborah Rodriguez, *op. cit.*, p.246.

<sup>227</sup> Rapporté par Mohammad Ilyas Dayee, "Breath of Fresh Air for Lashkar Gah", *Afghan Recovery Report* No. 284, 27/02/2008, IWPR

<sup>228</sup> Selon l'UNICEF, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans était de 257 pour mille en 2006. C'est un des taux les plus élevés du monde, le quatrième après le Sierra Leone, l'Angola et le Niger. Par ailleurs, "les enquêtes montrent qu'il y a en moyenne 1 600 décès de mères pour 100 000 naissances vivantes, une statistique qui indique que l'Afghanistan est probablement le pire endroit au monde pour une femme enceinte. On a accompli peu de progrès pour réduire la mortalité maternelle." (Communiqué de presse de l'UNICEF, 06/11/2002) En 2005 sont intervenus en Afghanistan 26 000 décès maternels. (OMS, communiqué du 12/10/2007).

<sup>229</sup> Sauf pour accoucher de son fils, en janvier 2007, ce qui provoqua un blocage de la maternité de Kaboul. Hamid Karzaï cherche peut-être à se prémunir des mouvements d'opposition qui ont emporté ses prédécesseurs les plus 'modernistes' pour avoir défendu les droits des femmes.

<sup>230</sup> Cf. Nancy Hatch-Dupree, "The evolution of marital relations in Afghanistan", *Afghanistan Info*, no.61, novembre 2007, p.11. Ayant, à l'instar de son mari Louis Dupree, consacré sa vie à l'étude de la société afghane, Nancy Hatch Dupree est souvent regardée comme "probablement la plus haute autorité mondiale en matière d'héritage culturel

**Soumission à la tradition comme argument de survie.** La prédominance du syntagme sectaire, tout comme l'apparition de la parthénogenèse chez les varans, renforce la capacité de survie d'une société implantée dans un environnement hostile. Pour l'Afghanistan, cette prévalence avait été rendue nécessaire par l'isolement résultant du rôle d'Etat tampon de l'Afghanistan du dix-neuvième siècle. A partir du début du vingtième siècle, avec les ouvertures du pays sur la modernité, le traditionalisme avait perdu sa dominance dans les villes, mais le respect de la tradition était resté la norme dominante dans les campagnes, notamment en raison des conditions géographiques naturelles, déserts et montagnes, des obstacles formidables au désenclavement. L'irruption des conflits dans un processus lent et de long terme a annihilé les mouvements de valorisation de l'initiative individuelle et de la nouveauté et renversé la tendance en provoquant le retour du traditionalisme comme outil de protection sociale. Le respect traditionnel n'a pas résisté aux turbulences de l'environnement. Il s'est mué progressivement en *pratique généralisée d'oppression* sur les membres les plus faibles de la société, sur lesquels les acteurs les plus puissants font retomber le blâme de leur impossibilité à accompagner le changement.

Norbert Elias a expliqué : "La peur, née de la situation du groupe en tant que tel, de sa lutte pour le maintien de sa supériorité, de la menace plus ou moins grave qui pèse sur lui, favorise la stricte observation d'un code de comportement, le développement d'un surmoi. Au niveau de l'individu, cette peur s'exprime par la crainte de la déchéance personnelle, de la perte de prestige aux yeux des autres membres de sa société ; c'est cette crainte - inoculée à chaque individu sous forme d'idée obsessionnelle - qui assure, qu'elle se déguise en pudeur ou en 'sens de l'honneur', la reproduction fidèle du comportement distinctif et de la régulation rigoureuse des pulsions dans chaque membre de la société."<sup>231</sup> On ne saurait mieux expliquer que la peur subie entraîne la soumission à la répétition. Et encore : "La pudeur est une forme de déplaisir ou de peur provoquée et caractérisée par le fait que la personne qui redoute de voir manifester son infériorité est incapable de parer ce danger par une attaque physique ou autre."<sup>232</sup> Bien que Norbert Elias produise cette analyse pour expliquer l'autocontrainte dans le contexte plutôt libéral de la civilisation occidentale, elle s'applique justement à celui d'une société fortement contextualisée comme celle de l'Afghanistan, où prédomine une régulation rigoureuse des rapports sociaux. "La rationalisation du comportement est une manifestation de la 'politique étrangère' [du] surmoi, dont la 'politique intérieure' s'exprime par un déplacement du seuil de la pudeur."<sup>233</sup>

La peur dénature l'honneur traditionnel, élan de reconnaissance de soi-même dans l'autre, fondement d'une égale dignité, pour le transformer en pudeur imposée aux femmes - considérées comme

---

afghan" et dirige maintenant le ACKU, le Centre pour l'Afghanistan de l'université de Kaboul. (Cf. Nafizullah Salarzai, conférence de presse de l'UNAMA, Kaboul, 02/02/2009).

<sup>231</sup> Norbert Elias, *op. cit.*, p.212.

<sup>232</sup> *Idem*, p.263.

<sup>233</sup> *Idem*, p.266.

présentant un risque potentiel d'insécurité auquel elles ne pourraient répondre par elles-mêmes et qui en conséquence incomberait aux hommes de leur entourage. Dans les périodes d'insécurité généralisée elle peut aller jusqu'à muer cet honneur en instinct de conservation mortifère de l'individu qui ne peut plus assurer sa propre responsabilité, et en rend coupables d'autres plus faibles autour de lui.

La peur explique alors comment les hommes afghans peuvent en arriver à refuser les sentiments de respect et de confiance qui les lient aux femmes de leur entourage, devenues collectivement source d'insécurité et d'opprobre. "Les talibans étaient obsédés par l'honneur des femmes comme si, en contrôlant chaque élément du mode de vie d'une femme, ils pouvaient contrôler le chaos et le désordre dans lesquels avait sombré la société."<sup>234</sup> "Comme un décret des talibans avait interdit le bruit des chaussures de femmes de peur de corrompre l'esprit des hommes, quand on voyait apparaître l'une de ces formes enveloppées de bleu elles avaient l'air de glisser comme par magie"<sup>235</sup>, remarque Waseem Mahmoud. Et l'anthropologue Nancy Hatch Dupree explique comment cette agressivité à l'égard des femmes s'est continuée jusqu'à la période présente, bien après le départ des talibans, *alors que l'amélioration de la sécurité permet de se libérer du mode sectaire* : "Il est patent qu'un grand nombre de jeunes gens privés d'éducation parce qu'ils étaient trop occupés à combattre sont maintenant incapables de faire face matériellement ou émotionnellement à des activités productives et ne peuvent remplir leur rôle social privilégié de soutien de famille. Leur énergie se projette alors plutôt dans une insistance agressive à la moralité des femmes (...) alors que celles-ci, dans toutes les couches de la société, sont entretemps devenues les principales sources de revenus dans les familles et n'ont plus à accepter leur minoration en échange de la sécurité. Ceci menace sérieusement le moral et la confiance des hommes et attise des conflits domestiques."<sup>236</sup>

***Soumission à la tradition comme contrôle du groupe.*** D'une manière générale dans l'ensemble du monde, la soumission à la tradition est une condition *sine qua non* de toute évolution individuelle dans un environnement social fortement structuré. Ainsi, un diplomate de carrière, quelque soit l'Etat qu'il serve, n'aura dû son accession éventuelle à un poste d'ambassadeur - où sa capacité d'initiative ou d'autonomie est nulle - qu'au respect sans faille, durant des années d'activité anonyme, de l'étiquette et des codes de comportement caractéristiques de ce milieu, lequel respect est la preuve de sa capacité à représenter le système en effaçant totalement sa propre personnalité. *Le syntagme sectaire avec son argument d'égalité traditionaliste est l'outil naturel de reproduction d'un système social.*

Ainsi le syntagme sectaire est-il couramment affiché dans la vie politique occidentale. Qui n'a jamais entendu : "Ces idées sont dangereuses !" à propos de l'expression d'opinions présentant une analyse différente, bien que nullement agressive ou violente, de celle de l'opinion dominante ? Pour exemple le

---

<sup>234</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.191.

<sup>235</sup> Waseem Mahmood, *op. cit.*, p.35.

<sup>236</sup> Nancy Hatch Dupree, "The evolution of marital relations", *op. cit.*

scandale créé dans une réunion de féministes quand on ose suggérer qu'il est concevable d'envisager la différence des sexes autrement que dans l'opposition.

Un article récent du New York Times illustre, à propos de la judaïté, comment un lien social fondé sur la similitude tend à la régression. Il s'agit pour les Israéliens de prouver leur ascendance juive pour pouvoir se marier, car l'Etat israélien confie à l'administration rabbinique tous les actes de droit privé. Cette organisation, destinée initialement à offrir une protection en Israël aux immigrants juifs fuyant des persécutions, est devenue un outil politique dans l'affrontement de tendances internes de la société israélienne. Le rabinat orthodoxe, qui administre l'état-civil israélien, n'accepte les preuves de judaïté hors d'Israël qu'en provenance de communautés orthodoxes. C'est en fait la relation de confiance qui a changé. Durant la diaspora, alors que les juifs étaient généralement persécutés, qu'une personne se prévale d'une ascendance maternelle juive était considéré comme un élément suffisant. La judaïté était une question d'adhésion, de choix personnel et de reconnaissance mutuelle. En 1970 la Knesset avait défini un 'juif' comme "une personne née de mère juive ou s'étant convertie au judaïsme." Avec la relative prospérité actuelle de l'Etat d'Israël, prospérité simultanée du conflit avec la population palestinienne autochtone, les candidats à l'immigration, et même les jeunes nés en Israël ne sont plus reconnus juifs sur simple déclaration. Alors même que la société israélienne comprend de larges segments composés d'individus proclamant une pensée laïque, ils doivent produire des certificats émanant de communautés directement en lien avec l'école rabbinique orthodoxe de Jérusalem.<sup>237</sup>

De fait, dans un système fondé sur une logique de la similitude, les critères de conformité deviennent de plus en plus contraignants en période de tension en provenance de l'extérieur. L'appartenance n'est plus une question d'adhésion avec reconnaissance, de choix subjectif, elle tend à une soumission comportementale destinée à protéger les intérêts de ceux qui sont au centre. Ce ne sont plus les éléments qui participent de la définition de l'ensemble, c'est le centre qui définit et ratifie les éléments. La diversité et l'individuation deviennent secondaires par rapport à l'uniformisation, aux garanties de conformité, à la sécurité du groupe. "Le jeune doit perdre ses contours identitaires, avoir le sentiment de percevoir exactement les mêmes émotions que ses 'frères', d'être absolument le 'même'," écrit Dounia Bouzar, anthropologue du fait religieux et ancienne personnalité qualifiée du Conseil français du culte musulman, à propos de l'endoctrinement pratiqué par les intégristes.<sup>238</sup> Elle ajoute, pour récuser que l'intégrisme soit un produit spécifique de l'islam : "Les intégristes n'ont que faire des discussions théologiques. Ce qui les intéresse, c'est de faire dire à l'islam ce qu'ils ont envie qu'il dise. Si un autre moyen leur procurait de la toute-puissance et de l'extase, ils l'utiliseraient... [...] Ce qui les caractérise, ce n'est pas la connaissance religieuse, mais le degré d'aliénation mentale qui règne au sein du groupe."

*Il s'agit bien d'égalité par la perte de l'individualité.*

---

<sup>237</sup> Pour rapport détaillé, voir "How Do You Prove You're a Jew?", Gershom Gorenberg, *The New York Times*, 02/03/2008.

<sup>238</sup> Dounia Bouzar, "L'erreur d'Ayaan Hirsi Ali", *Le Monde*, 15/02/2008.



Il convient alors d'interroger le rapport entre le syntagme sectaire et le syntagme tribal. Y a-t-il un lien entre être égal dans la soumission et être égal dans l'opposition ? Et dans l'affirmative, quel est ce lien ?

### 2.322. Affrontement et soumission sont les deux facettes d'un monde dualiste

*"You have a problem with authority, Mr. Anderson. You believe that you are special, that somehow the rules do not apply to you. Obviously, you are mistaken. This company is one of the top software companies in the world, because every single employee understands that they are part of a whole. Thus if an employee has a problem, the company has a problem. The time has come to make a choice, Mr. Anderson. Either you choose to be at your desk on time from this day afore, or you choose to find yourself another job."*<sup>239</sup>  
'Agent Smith', Les Frères Wachowski, *The Matrix* (1999)

Une des structures sociales les plus rigides dans la société afghane est l'inviolabilité du domaine familial, où le père et mari dit et fait la loi, en toute autorité et légitimité. D'ailleurs, dans la tradition pachtoune un garçon devient légitimement membre de la *djirga* en toute égalité à partir du moment où il est marié, où il représente l'entité sociale de base qu'est une famille. Celle-ci naît de l'évènement du mariage, qui célèbre l'alliance de deux groupes en opposition et produit la nouvelle entité soumise à l'homme, nouveau chef de famille. L'individu qui était un garçon soumis à l'autorité de son père devient un homme impartial sans conteste de sa propre autorité sur la famille qui est en cours de création, et qui existera effectivement dès la naissance d'un héritier mâle. Cette autorité sera d'autant plus respectée et légitime qu'elle saura reproduire les traditions héritées, tout en protégeant et développant le patrimoine matériel et humain<sup>240</sup> qui lui est concédé.

**Une dichotomie intérieur/extérieur.** L'autorité du chef de famille est l'instrument à la fois de la dynamique d'opposition externe de l'entité familiale aux autres qui lui sont concurrentes - dynamique tribaliste - et également de la dynamique d'assimilation interne de tous les membres de la famille dans la répétition du modèle hérité - dynamique traditionaliste. Ces deux dynamiques se renforcent mutuellement dans un complexe appelé ici par la suite *tribalo-traditionalisme*, à telle preuve que si un membre de la famille en vient à contester publiquement l'autorité du chef de famille, serait-ce en cherchant protection à l'extérieur du cercle familial auprès de la Justice parce qu'il subit une situation légalement réprimée – comme par exemple une fille trop jeune qui refuserait un mariage, il met en cause la structure familiale

---

<sup>239</sup> "L'autorité vous pose problème, Monsieur Anderson. Vous vous croyez spécial, vous croyez que les règles ne vous concernent pas. Vous vous trompez à l'évidence. Cette société est une des premières sociétés d'informatique du monde parce chacun de ses employés comprend qu'il fait partie d'un tout. C'est pourquoi si un employé a un problème, la société a un problème. Il est temps de choisir, Monsieur Anderson. Soit vous choisissez d'arriver à l'heure à votre poste à partir de maintenant, soit vous choisissez de vous trouver un autre travail."

<sup>240</sup> Il y a bien lieu de considérer ici une notion de *patrimoine humain*, car la famille du nouveau marié fait un investissement considérable dans le prix de la mariée, investissement destiné à produire les petits-fils qui pourront subvenir aux besoins de grands-parents âgés.

toute entière et s'expose à la violence en interne – allant jusqu'au 'crime d'honneur', violence qui pourrait être mise en oeuvre à l'initiative du chef de famille dont l'autorité, et donc l'honneur, ne supporte pas d'être questionnée. Ce qui provoque la violence contre le membre de la famille en délicatesse, c'est la destruction du mythe de la toute puissance du chef de famille sur son domaine réservé, la famille. Cette violence est socialement encouragée.

Ces manifestations de violence sont l'expression d'une impossibilité à considérer le monde autrement que sous forme duale,<sup>241</sup> comme dans l'adage : "Si tu n'es pas avec nous, tu es contre nous !" Ce dualisme se manifeste également dans toutes sortes de modes d'organisation sociale. À l'évidence dans la séparation des mondes masculin et féminin. Mais aussi dans la séparation entre le domaine familial et le domaine public. "Les divisions n'apparaissent pas seulement entre les communistes et les moudjahiddin. Elles existaient aussi entre ceux qui étaient restés, comme eux, et ceux qui étaient partis, comme moi", remarque Hamida Ghafour. "Nous, les Afghans, sommes divisés de tant de façons ! Et en parlant à ces hommes en colère, il était clair que même si l'Afghanistan n'était plus en guerre, ses habitants n'étaient pas en paix dans leur tête."<sup>242</sup>

Cette mentalité dichotomiste existe également en termes de moralité, quand un individu est qualifié de personne "bien" ou "mauvaise" sur un simple soupçon, la possibilité d'apparition d'un soupçon étant déjà considérée comme l'indice d'une "mauvaise" conduite :

Dans le camp de réfugiés de Niatak à la frontière afghano-iranienne, où Nelofer Pazira se rend utile en 1998 comme interprète, les femmes se plaignent du manque d'eau pour l'hygiène. Nelofer propose aux anciens de financer la construction d'un bain public. Mais les hommes ne veulent pas que les femmes s'y rendent, car cela entacherait leur honneur que d'autres hommes puissent les y imaginer nues. "Je n'avais jamais entendu un tel argument, la condamnation non pas de l'immoralité, mais de l'immoralité du fantasme d'immoralité. Mais pour ces hommes c'est un argument si décisif qu'ils ne se soucient pas que leurs épouses ou mères puissent mourir par manque d'hygiène, si cela évite qu'elles soient vues, ou seulement imaginées, par d'autres hommes."<sup>243</sup>

C'est ce mode de pensée dualiste qui, par exemple, provoque la violence contre les personnes accusées de blasphème ou d'apostasie. Elle survient *quand la réalité du monde ne se plie pas aux mythes* dans lesquels vivent les Afghans en général. Quand la société est organisée autour de légendes transmises de génération en génération, il y a forcément des occasions nombreuses où le concret ne correspond pas, que

---

<sup>241</sup> Le manichéisme est un synchrétisme entre zoroastrisme, bouddhisme et christianisme apparu au Khorassân au 3<sup>ème</sup> siècle ap. J.-C. Les manichéens n'ont la permission de rien, si ce n'est de respecter la tradition et les rites qui leurs sont imposés.

<sup>242</sup> Hamida Ghafour, *op. cité*, p.114.

<sup>243</sup> Nelofer Pazira, *op. cité*, pp.307-308.

ce soit parce que le mythe a été embelli ou simplement déformé au cours du temps, mais aussi parce qu'*aucun mythe ne peut contenir la diversité de la réalité, ni surtout l'évolution de la société.*

Le syntagme traditionaliste – s'exprimant à l'intérieur – fait résonance avec le syntagme tribaliste – s'appliquant aux marges – ils s'amplifient mutuellement. Pour que l'idée prévalante d'un monde stable et unifié puisse perdurer à l'intérieur en dépit des réalités de l'environnement, il est nécessaire d'en organiser la séparation avec l'extérieur. C'est ainsi que les maisons afghanes sont entourées de murs de plusieurs mètres de haut, qui interdisent les contacts *dans les deux sens*. Seuls sont autorisés à franchir la porte les individus qui se soumettent à l'autorité incontestée du *kbán*. Les femmes par exemple, à propos desquelles un dicton affirme : "Une femme ne franchit le seuil de la maison de son époux qu'à deux occasions : le jour de son mariage et le jour de son enterrement." Ou bien seront reçus des invités, qui seront alors entourés de toutes les marques d'attention et de prévenance destinées aussi bien à assurer leur bien-être qu'à les distancer de la réalité vécue de leurs hôtes. Et les différences perçues, pour peu qu'elles viennent bousculer les certitudes de l'intérieur, seront rejetées comme caractéristiques d'une étrangeté interdisant la relation sur un pied d'égalité. Ainsi Shah M. Rais écrit-il à propos du livre d'Anne Seierstad dévoilant les détails de la vie de sa famille : « Il y a des passages de ce livre qui traitent de choses qui sont impardonnables dans notre culture (...) Je n'ai pas la force de me souvenir de tout. Je ne veux pas me rappeler toutes les insultes. »<sup>244</sup>

Cette prévention vaut *dans les deux sens*, les points de vue émique et étique pouvant s'inverser selon la qualité de l'observateur et l'objet de l'observation :

Qu'on pense aux anathèmes culturels concernant en particulier la sexualité. Chacun sait bien, en Occident, que *la monogamie légale* est largement contestée par la généralisation du divorce et la possibilité de relations extraconjugales, à tel endroit que, dans beaucoup de pays et notamment en France, les enfants nés hors mariage ont acquis au fil du temps le même statut que les enfants du mariage. Pourtant prédomine encore le discours scandalisé sur la polygamie, notamment quand il s'agit de considérer *humainement* des cas de regroupement de famille originaires de pays où la polygamie est légale,<sup>245</sup> alors que le problème n'est pas tant la multiplicité des partenaires que l'obligation qui est faite aux plus faibles (des jeunes femmes à peine pubères) de les accepter. L'exemple inverse est le marché de *la prostitution*, qui prolifère en Afghanistan à partir de filières étrangères presque exclusivement au profit des hommes occidentaux, principalement les Américains.<sup>246</sup> Du point de vue des Afghans traditionalistes cela

---

<sup>244</sup> Shah M. Rais, *op. cit.*, p.92

<sup>245</sup> Aux États-Unis en 2008, les services sociaux texans étaient aux prises avec ces contradictions dans le cas d'une communauté de sectateurs de "l'Église fondamentaliste de Jésus-Christ des saints du dernier jour", un groupe de plusieurs milliers de personnes dont 416 enfants. Face à l'accusation de polygamie, les enfants ont été séparés des adultes et placés dans des institutions, en dépit des avertissements des psychologues dénonçant la possibilité de provoquer des traumatismes. Cf. Michelle Roberts, "Polygamous-sect children ordered to stay in Texas custody", *Associated Press*, 19 avril 2008.

<sup>246</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.199.

décrédibilise toute prétention aux droits des femmes tels que défendus par la communauté internationale, parce qu'une femme étrangère qui se prostitue est la preuve de l'incapacité de tout le groupe dont elle est issue à protéger ses femmes.

**Une dichotomie fluctuante et facilement mobilisable.** Dans la vie politique le syntagme sectaire trouve à s'exprimer en détournant le syntagme tribal. C'est pour désamorcer la compétition des tribus dans la conquête du centre que Dâoud Khân reprit dès le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle l'antienne nationaliste du Pachtounistan,<sup>247</sup> en valorisant l'identité pachtoune considérée comme le ferment de l'unité nationale. "Dès l'époque d'Ahmad Châh (et même avant), la notion de l'unité ethnique et culturelle de tous les Pachtouns (en termes de religion, de généalogie, de langue, de coutumes, particulièrement en ce qui concerne le *pachtounwâli*, la *djirga*, la séparation des sexes) était familière et porteuse d'une dimension symbolique tendant à l'unité politique."<sup>248</sup> Cette valorisation s'accompagna d'une *mise en évidence des ressemblances culturelles avec l'ensemble des populations du pays*. "En termes culturels, tous les groupes tribaux [d'Afghanistan] adhèrent, au moins théoriquement, à l'islam (qu'il soit sunnite ou chiïte), reconnaissent le droit individuel à la propriété, suivent la règle de la succession et de l'héritage patrilinéaire, donnent la préséance aux hommes (et particulièrement à la branche paternelle) dans les pratiques politiques et sociales, favorisent le mariage endogamique et valorisent l'égalitarisme, l'individualisme et l'indépendance."<sup>249</sup> Cette politique nationaliste, et avec elle la militarisation de la société, est une stratégie de surdétermination du syntagme tribaliste (et ses tendances à l'éclatement) par le syntagme traditionaliste (dans sa tendance à l'unification). Sur un territoire aussi morcelé ethniquement que l'Afghanistan, *cette surdétermination identitaire portait en germes la rupture du lien social antérieurement fondé sur la diversité et la tolérance*, en intensifiant les contraintes hétérogènes imposées aux populations minoritaires non pachtounes, pour finalement aboutir à la guerre civile et la régression.

Dâoud Khân avait tenté d'émuler un mode de fonctionnement utilisé de tous temps par les puissants pour détourner la contestation. "À la mort du Prophète, (...) le calife Omar ne trouve pas de meilleure solution à ces querelles infernales que de jeter cavaliers et chameliers dans le *jihad* : façon à la fois de les éloigner d'Arabie et d'éviter les querelles entre tribus."<sup>250</sup> Tous les croyants redevenaient égaux dans leur soumission au message prophétique.

---

<sup>247</sup> Le Pachtounistan, qui a donné son nom à une place centrale à Kaboul, serait le territoire allant de l'Indus à l'Amou Daria, considéré comme zone naturelle d'habitat des Pachtouns. La stratégie dont se prévalait Dâoud Khân récusait la validité de la ligne Durand, frontière contestée avec le Pakistan. Elle entraînait directement en conflit avec les intérêts de ce grand voisin, indépendant depuis 1947, et dont le territoire supporte de nombreuses tribus pachtounes.

<sup>248</sup> Richard Tapper, *op. cit.*, p.43.

<sup>249</sup> *Ibidem*, p.48.

<sup>250</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, p.85.

Ce fut bien sûr le cas aussi des différentes croisades et guerres de religion dans la Chrétienté soumise à des tensions internes et des pressions externes. Car *la dérive mortifère du syntagme sectaire s'accommode aisément du sentiment religieux*, où la perception du sacré asservit dans la soumission les tempéraments les plus ardents tout en renforçant leur sentiment de solidarité contre l'autre, le non-croyant rejeté à la limite de l'humanité. Ainsi, Arnaud Amaury, légat du Pape, lançant ses troupes réduire l'hérésie cathare à Béziers en 1209, aurait dit : "Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens !" Et faisant ensuite son rapport : "Les nôtres, n'épargnant ni le sang, ni le sexe, ni l'âge, ont fait périr par l'épée environ vingt mille personnes et, après un énorme massacre des ennemis, toute la cité a été pillée et brûlée. La vengeance divine a fait merveille."<sup>251</sup> Ici aussi, ce n'est pas tant la réalité de ce qui est dit qui compte, mais la raison pour laquelle ces paroles sont rapportées, ou inventées : le syntagme tribalo-traditionaliste.

"Cela fait des siècles que les soufis décrivent (comme le font les spécialistes contemporains des sciences humaines) certaines formes de religion comme des phénomènes sociaux et tribaux dont le mobile principal est émotionnel et intellectuel et dans lesquels on ne peut détecter aucun contenu spirituel",<sup>252</sup> analyse Idries Shah. C'est que, sans même s'en rendre compte, on devient musulman d'un murmure, l'appel à la prière de l'ancien à l'oreille du nouveau-né, de l'amant à l'oreille de l'aimée, tout comme on devient chrétien d'un filet d'eau versé sur le front. "À ma naissance à Peshawar," écrit Hyder Akbar, "c'est Abd-ul Haq qui m'a murmuré à l'oreille l'*adhan*, l'appel à la prière. C'est la tradition qui correspond plus ou moins au baptême chrétien ; c'est ce qui rend officiellement musulman."<sup>253</sup> Ce souffle animé d'un élan d'humanité peut néanmoins s'aigrir dans le fiel de la méfiance, de la peur, du ressentiment, de l'oppression, quand il est drappé – voilé – des oripeaux de la répétition de la tradition.

Se proclamer le bras de Dieu est une *dérive fréquente du syntagme sectaire en milieu religieux*, qui s'exprime habituellement dans les accusations de sorcellerie, de blasphème ou d'apostasie proclamées à l'encontre de ceux qui s'écartent de la règle, volontairement ou non. Bien que le Coran énonce clairement la liberté de l'individu en matière de rite ou de religion et professe le respect des autres croyances,<sup>254</sup> les musulmans, comme les sectateurs d'autres religions, retournent contre des individus isolés et impuissants de leur propre environnement la vindicte ou l'agressivité qui sont en fait adressées à des communautés différentes, perçues comme menaçantes.

---

<sup>251</sup> Lettre d'Arnaud Amaury au pape Innocent III. Cf. Caesarii Heisterbacensis Monachi ... *Dialogus Miraculorum*, ed. J. Strange [Cologne, Bonn and Brussels 1851] volume 1 page 302.

<sup>252</sup> Idries Shah, *Le Moi dominant*, op. cité, p.300.

<sup>253</sup> Said Hyder Akbar, op. cité, p.41.

<sup>254</sup> "Pas de contrainte en religion ! La voie droite se distingue de l'erreur." *Coran*, "La vache" (II, 256) ; "Dis : 'La Vérité émane de votre Seigneur. Que celui qui le veut croie donc et que celui qui le veut soit incroyant.'" *Coran*, "La caverne" (XVIII, 29).

C'est ainsi qu'en 2007 un Afghan en conflit avec la famille de son épouse pour des questions patrimoniales fut accusé publiquement d'être un apostat et dût chercher refuge à l'étranger pour se protéger, sans que les observateurs arrivent à démêler qui avait effectivement intérêt à envenimer ainsi une question privée.<sup>255</sup>

C'est ainsi qu'en Égypte il arrive qu'un mariage soit déclaré invalide par les autorités religieuses au motif que l'un des conjoints ait proclamé des opinions valant apostasie, et que tous deux doivent alors se réfugier à l'étranger parce que tombant ainsi sous le coup d'une accusation d'adultère.<sup>256</sup> C'est ainsi qu'aux 'suicides' collectifs des sectes millénaristes qui cherchent à se rapprocher de leur mythe, répondent les attentats-suicides des combattants de la foi qui croient acheter leur paradis, les uns et les autres piétinant néanmoins leur propre dignité dans l'anéantissement de l'autre, dans lequel ils ont négligé de voir leur reflet.

La logique de la soumission est l'alliée objective de la logique d'opposition quand elles s'exacerbent mutuellement : à la transgression de l'autre à l'extérieur par la guerre répond la transgression de l'autre à l'intérieur par sa disparition dans l'assimilation ou l'oppression. C'est tellement vrai que, pendant longtemps, dans la représentation qui était faite en Occident de l'Afghanistan, symbole archétypal d'une société totalement autre par son 'traditionalisme' opposé à la 'modernité', la disparition de la moitié de la population, les femmes, était considérée comme 'normale' puisque découlant d'une altérité inappréhensible – et partant objet supposé légitime de confrontation. "On peut lire à propos de l'Afghanistan un ouvrage après l'autre dans lequel le terme *Afghan* désigne clairement les 'Afghans adultes mâles' seulement ; et de nombreux livres contemporains - réputés excellents - de reportage ou d'histoire écrits par des hommes ne contiennent pas une seule phrase concernant les femmes et les enfants (...) Quel est donc ce journalisme qui ne peut remonter à la source voilée des délicieux mystères du pays ? À ces femmes nu-pieds qui assurent, jour et nuit, la tradition d'hospitalité pour laquelle les hommes afghans sont si réputés ?"<sup>257</sup>

La mythification en bloc de la 'tradition' par les Occidentaux médusés est directement responsable de l'état de catalepsie de la société afghane. L'utilisation conjointe des praxis d'opposition et de soumission dans une politique délibérée de contrôle des personnes aboutit à une négation des déterminations individuelles, et potentiellement à des traumatismes psychologiques tels que ceux que l'on découvre dans un univers carcéral abusif. "Un événement traumatisant isolé peut arriver presque n'importe où. Des traumatismes répétés ou prolongés, par contre, se produisent seulement en captivité. Quand la victime peut s'échapper, elle ne se laissera pas abuser une deuxième fois ; les traumatismes répétés ne sont possibles que quand la victime est prisonnière, incapable de fuir, et sous le contrôle des perpétrateurs. Ce sont à l'évidence les conditions existantes dans les prisons, les camps de concentration et les camps de travail obligatoire. Ces conditions peuvent aussi exister dans les sectes religieuses, les maisons closes ou autres

---

<sup>255</sup> Cf. 3.112.

<sup>256</sup> Cf. Aluma Dankowitz, "Des intellectuels musulmans accusés d'apostasie", MEMRI, No.208, 24/02/2005

<sup>257</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.49.

institutions d'exploitation sexuelle organisées, et dans les familles."<sup>258</sup> On peut valablement ajouter à la liste un pays tout entier, l'histoire de l'Afghanistan nous en a donné des exemples. Entre les guerres successives et les oppressions domestiques, la société afghane souffre d'une sorte de syndrome schizoïde, qui explique pourquoi les psychiatres constatent que 80% des Afghans auraient besoin d'un suivi psychologique.<sup>259</sup>

Mais ce cumul de contraintes contradictoires, associant affrontement et soumission, existe aussi dans des environnements bien plus proches. Pour exemple :

Aux Etats-Unis durant la campagne présidentielle 2008, une polémique est née d'une suspicion d'abus de pouvoir par Sarah Palin, gouverneur de l'Etat d'Alaska. Alors qu'une enquête a été diligentée par le Comité judiciaire du sénat de l'Etat d'Alaska pour statuer sur cette éventuelle infraction, le procureur général de l'Etat, Talis Colberg, défend le refus à comparaître des fonctionnaires convoqués, en ces termes : "En tant que fonctionnaires de l'Etat, nos clients ont prêté serment à la Constitution de l'Alaska. Mais nos clients sont également des employés loyaux placés sous l'autorité du Gouverneur." Comme la Gouverneur elle-même a contesté la validité des citations à comparaître, le procureur général poursuit : "Nous demandons respectueusement que les citations à comparaître adressées à nos clients soient retirées, afin de les délivrer d'une situation qui leur impose de choisir entre deux loyautés."<sup>260</sup> Dans l'esprit de ce juriste conservateur, c'est l'affiliation tribale qui détermine légitimement les comportements individuels et la soumission à une vérité relative, plutôt que le respect de la Loi en tant que référence transcendante.

Cette vérité relative, celle qui est fondée sur le mythe de l'égalité interne du groupe tribal face à ses rivaux externes, et qui s'exprime ici en termes de loyauté, se cristallise dans les structures sociales qui en émergent. En généralisant, la prédominance sociale du syntagme tribalo-traditionaliste fait ainsi varier les systèmes de référence des individus selon le critère d'affiliation qui est retenu à un moment donné. Parce que l'humain est multiple et adaptable, le syntagme tribalo-traditionaliste porte en lui-même l'instabilité.

Comment alors ce mode social peut-il se perpétuer ? De la même manière que le mariage est l'outil de gestion du mouvement perpétuel des alliances en externe, la forme la plus apparente des structures de préservation du *statu quo* interne est la notion de propriété, qui entérine les ruptures d'égalité.

---

<sup>258</sup> Herman, J., *Trauma and Recovery*, New York, Basic Books, 1997, p. 74.

<sup>259</sup> Cf. comme exemple : "Mental trauma takes a huge toll in Afghanistan after three decades of war", *Al Arabya News*, 28/01/2012.

<sup>260</sup> "Palin probe has parallels to 2000 recount fight", David Espo, *Associated Press*, 19/09/2008. Voir aussi : "Palin probe to end before election", *Associated Press*, 20/09/2008.

### 2.323. La propriété, structure de l'égalité traditionaliste

*Propriété, n. f. Droit d'user et de disposer d'un bien d'une façon exclusive et absolue, sous réserve des limitations édictées par le législateur. Ce qui est le propre de quelque chose ; qualité particulière.*  
Petit Larousse en couleurs (édition 1980)

*Comme tu es d'une espèce rien moins qu'ingénieuse, tu as imaginé deux idées où vient s'abstraire la territorialité : celle de l'intimité ou de la vie privée, et celle de la propriété.*  
John Brunner, *Tous à Zanzibar* (1968)

Gulbuddin est un Pachtoun du nord de l'Afghanistan, qui a participé à la montée des talibans, avant de s'en distancier. Il raconte qu'il fut entre autres chargé de faire respecter les codes de comportement imposés. Un jour qu'il s'était occupé de tailler la moitié des cheveux longs d'un homme, pour qu'il soit obligé de passer chez le coiffeur, il le vit se saisir des ciseaux pour tailler également sa barbe, qui était bien pourtant à la taille réglementaire - très longue. "Tu m'as coupé les cheveux, alors qu'ils étaient à moi. Aussi je me coupe la barbe qui était à toi !" <sup>261</sup> lui assène le quidam. Ce sont des anecdotes comme celle-ci qui montrent que les Afghans ont fait preuve de résilience tout au long des années de guerre. Et d'esprit critique également, puisque Gulbuddin finit par refuser de continuer à travailler avec les talibans. "Ce qui devenait évident de jour en jour, c'est que pour les talibans le monde était tout en noir et blanc, sans la moindre parcelle de gris." <sup>262</sup>

Ce que représentent les agissements de l'homme soumis à l'arbitraire des talibans par Gulbuddin interposé, c'est un monde structuré autour d'une autorité territorialisée, *un système qui s'institutionnalise dans le concept de propriété*. Par un glissement de la situation de l'individu qui a pouvoir et autorité sur son propre corps (notamment celle de louer sa force de travail selon Karl Marx), la propriété passerait par la délimitation d'un territoire dépassant les limites physiques du corps, mais sur lequel l'individu ou le groupe marque son pouvoir, et où il fait autorité. *La propriété serait donc une extension symbolique du corps de l'individu*. Il en est ainsi des cheveux que l'homme avait laissé pousser à sa guise selon son droit de propriétaire. À l'inverse il s'était laissé pousser la barbe à son corps défendant parce qu'il était soumis à une autorité qui l'en dépossédait spécifiquement. L'altercation avec le représentant de ce pouvoir qui le dépasse lui donne l'occasion de manifester sa désapprobation, en pratiquant un mimétisme, absurde par son résultat mais inattaquable selon la logique du *badal*, malgré le sarcasme et la dérision.

Car ce mimétisme démontre le fonctionnement de la propriété : une autorité arbitraire sur les choses et les gens à l'intérieur d'un territoire revendiqué comme propre, et défendu comme tel par l'exercice d'un pouvoir éventuellement transgresseur de la dignité humaine. L'homme auquel il est imposé

---

<sup>261</sup> Témoignage de Gulbuddin, Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cité*, p.67.

<sup>262</sup> *Ibidem*.



de se couper les cheveux applique un traitement égal à la barbe, signifiant ouvertement et d'une manière provoquante qu'il se plie à un pouvoir contre lequel il ne peut rien, une logique de soumission. Mais l'explication qu'il donne de son geste tend à prouver qu'il ne se démet pas de son droit au *badal*, à la vengeance, en utilisant les mêmes moyens que ceux de son oppresseur, une logique d'opposition proportionnée qui dément la soumission affichée. Le chevauchement des deux logiques dans le même geste matérialise la zone floue, celle sur laquelle se joue *la relation de pouvoir dans toute affirmation de propriété*.

***La propriété comme mythe ?*** Les litiges concernant la propriété foncière sont nombreux en Afghanistan,<sup>263</sup> notamment parce que de nombreux propriétaires ont été contraints à se réfugier pendant de longues années à l'étranger, délaissant leurs maisons ou leurs terres.

Ainsi, à l'automne 2008, quatre-vingt deux familles pachtounes sont-elles hébergées dans les locaux de l'ancienne prison de Khadjabahaouddin, dans la province du Takhar au nord du pays, en attente d'une décision concernant leurs prétentions sur des terres qu'ils avaient quittées en 1985, quand ils se réfugièrent au Baloutchistan, province méridionale du Pakistan.<sup>264</sup> Ces terrains ont une histoire compliquée. La province est peuplée majoritairement de populations ouzbèkes, des turcophones dont beaucoup avaient pris refuge dans les parages à l'époque des premières purges soviétiques sur l'autre rive de l'Amou Darya au début du vingtième siècle, et dont certains affirment détenir des droits de propriété datant de quatre-vingts ans. De grandes étendues étant néanmoins restées inexploitées le gouvernement de Kaboul y organisa un peuplement pachtounes pendant les années cinquante. Selon la loi foncière de l'époque, et en cohérence avec le droit islamique qui distingue propriété et possession, les terres vagues dont la possession était accordée par le gouvernement devenaient la propriété de leurs exploitants après trente ans. "Nous sommes arrivés là en 1957", déclare Abdul Jabar, revenu avec sa famille. "Nous aurions dû recevoir nos titres de propriété en 1987, mais nous avons été obligés de partir en 1985 à cause des combats. Où est la faute ?" Parce qu'évidemment, entretemps se sont installés sur les terres alors mises en valeur des familles ouzbèkes qui, au moment où éclate le litige, y résident depuis quinze ans et y ont construit des maisons. "Je ne sais pas si quelqu'un a des droits de propriété sur ces terrains," explique Khal Mohammad, l'un des nouveaux exploitants ouzbèkes, comme pour se libérer d'une possible accusation d'usurpation de propriété alors que l'évidence d'une possession antérieure s'impose.<sup>265</sup>

Outre la difficulté d'avoir à statuer entre différentes revendications individuelles qui présentent chacune un certain mérite, le gouvernement afghan se trouve impliqué dans le *conflit ethnique sous-jacent* entre les Ouzbèkes, population majoritaire localement et menée par le brutal Rachid Dostoum que les chefs locaux ne se font pas peine d'émuler, et les Pachtouns issus de l'ethnie dominante dans le pays et

---

<sup>263</sup> Une enquête menée en 2008 par Asia Foundation montre que 47% des affaires portées devant des autorités coutumières ou judiciaires concernent des litiges fonciers. Cf. "Afghanistan in 2008: a survey of the Afghan people", *The Asia Foundation*, 28/10/2008, Q96.

<sup>264</sup> Cf. pour tout cet exemple Gulrahim Niyarman et Sayed Yaqub Ibrahim, "Afghan land dispute sparks ethnic tension", *IWPR, Afghan Recovery Report*, n°302, 09/10/2008.

<sup>265</sup> *Ibidem*.

considérés collectivement comme responsables des exactions des talibans, majoritairement pachtoues. Les implantations ouzbèkes s'étaient généralisées à partir de la révolution russe, quand les tribus ouzbèkes se sont sédentarisées sur le territoire afghan en traversant l'Amou Darya depuis le nord – ce qu'elles faisaient précédemment par transhumance saisonnière. Les implantations pachtoues avaient été organisées par les émirs afghans en déplaçant vers le nord du pays des tribus pachtoues dépossédées au sud et à l'est.<sup>266</sup> Le président Karzaï, lui-même pachtoue, pourrait régler le différend par décret, et, ici comme dans bien d'autres cas, se trouverait alors en butte à l'accusation de favoritisme à visée politique, alors qu'il envisage de se présenter aux élections pour un nouveau mandat. La tendance est donc à engager les plaignants dans une procédure judiciaire, qui laissera toutes les familles encore longtemps dans l'incertitude et la précarité, et l'une des parties au moins dans le choc de la dépossession par un jugement dont le résultat risque d'être influencé par des pressions de toutes origines et de toutes natures.

Un autre type de cas épineux concerne les *litiges entre propriété privée agricole et droits collectifs de pâture des tribus nomades*,<sup>267</sup> car environ cinq pour cents de la population pratique encore la transhumance entre des zones d'hivernage, dans les vallées du sud et de l'est, et des estivages dans les montagnes. Ce mode de vie nomade a été contrarié par les guerres, produisant une impression d'abandon de possession de pâtures qui ont parfois été mises en culture par des résidents locaux. En résultent de fréquents et parfois violents affrontements, notamment dans le centre du pays où ils prennent un caractère de conflit ethnique entre nomades pachtoues et paysans hazâras, toutes deux populations minorées dans la hiérarchie tribale afghane et victimes fréquentes des violences de la guerre.<sup>268</sup>

En fait, les nécessités de la reconstruction institutionnelle font apparaître et même amplifient les incohérences de toute structure de propriété foncière. Derrière le légalisme et sa construction laborieuse au fil du temps, ce qui est égal dans l'institutionnalisation de la propriété, sa protection par l'Etat, c'est la *conservation d'un statu quo de domination de certains individus par rapport à d'autres, la préservation des intérêts des plus puissants, éventuellement constitués en groupes de pression*. C'est la perpétuation d'un mythe fondé dans le passé sur la création d'une inégalité au profit du plus puissant, ne serait-ce au départ que l'individu né plus grand ou

---

<sup>266</sup> Cf. Louis Dupree, *op. cit.*, p.174.

<sup>267</sup> "À l'intérieur de la tribu les déplacements ne sont pas source de conflits car la terre est propriété communautaire, et pour avoir le droit de jouissance, il suffit d'être membre de la tribu. Le caractère juridique du régime foncier semble bien découler de l'exigence de la transhumance," écrit Lahouari Addi à propos du régime foncier en Algérie précoloniale. Cf. Lahouari Addi, *op. cit.*, p.18.

<sup>268</sup> À propos de l'Algérie pré-coloniale, Lahouari Addi écrit : "Longtemps la forme communautaire et la forme indivise de la propriété foncière ont sauvé l'équilibre homme-espace, reposant sur la logique interne de l'organisation en tribus. La violence du choc avec l'Europe et les lois foncières d'expropriation ont été décisives dans la destruction des ressorts de la logique interne de l'équilibre social et dans la désagrégation des tribus." Cf. Lahouari Addi, *op. cit.*, p.72. Dans la discussion présentée ici, le choc colonial tel que décrit par Lahouari est en fait à l'origine de la désagrégation d'une répartition tribalo-tribalitraditionaliste du territoire en Algérie, mais en produit une nouvelle avec des regroupements et des frontières différents.

plus musclé, une inégalité de naissance qui lui donne un avantage dans la chasse ou l'agriculture. En réservant le bénéfice de la jouissance des biens aux individus se réclamant du mythe, *la propriété entretient le syntagme sectaire et provoque la soumission à la tradition du groupe*. Il est d'ailleurs significatif que ce soit une administration américaine ultra-conservatrice, celle de Georges W. Bush, qui ait fondé son programme politique sur l'accession à la propriété, en revendiquant une 'société de propriétaires', *ownership society*.

Un des signes que la propriété est un mythe, c'est l'abondance des artéfacts que le tenant érige pour manifester concrètement sa possession quand il ne peut l'assurer en personne physique : enceintes, gardes armés, verrous, pièges, etc... sont des preuves évidentes d'atteinte à l'égalité de ceux qui sont vus comme extérieurs à la propriété. À l'inverse, la fragilité des fondements du droit de propriété institué au cours des siècles s'exprime dans les moyens mis en oeuvre par ceux qui le contestent : guerres, incendies criminels, vols, etc...

L'héritage est l'extension de cette perpétuation d'inégalité mythifiée qu'est la propriété par transmission des objets possédés aux individus les plus ressemblants, la famille, entérinant la soumission de l'individu au groupe.

### ***La propriété contestable ?***

Dans l'épisode des *Misérables* de Victor Hugo où Monseigneur Bienvenu rajoute deux chandeliers en argent au lot de couverts que Jean Valjean vient de lui dérober, l'homme d'église déclare : "N'oubliez pas, n'oubliez jamais que vous m'avez promis d'employer cet argent à devenir un honnête homme." Et Victor Hugo d'ajouter : "Jean Valjean qui n'avait aucun souvenir d'avoir rien promis, resta interdit." Ce qui interdit Valjean - et ce que veut montrer Hugo - c'est le franchissement du gué que lui indique l'évêque de Digne, celui qui va d'un langage tribalo-traditionaliste, organisé autour du mythe de la propriété et du rapport de forces tribal auxquels Jean Valjean a payé un lourd tribut pour avoir volé un pain, à un langage de civilité dans l'égalité des individus, où l'usage des biens matériels est un moyen plutôt qu'une fin.

Dans un certain nombre de cultures autochtones – en tant qu'ensembles de valeurs socio-culturelles pré-existantes localement à la 'modernité'<sup>269</sup> – la notion de propriété foncière n'existe pas, les humains étant plutôt les curateurs et garants de l'intégrité de l'environnement naturel dans lequel ils se sont implantés. "Il existe des liens indéfectibles entre toutes les formes de vie et les mondes matériels et spirituels s'enchevêtrent pour former une toile complexe où chaque être possède une signification sacrée. Partant de ce constat, l'idée que la terre puisse appartenir à un individu et être exploitée de manière irraisonnée est inconcevable pour un grand nombre d'autochtones qui cherchent plutôt à maintenir une harmonie entre la nature et les êtres humains."<sup>270</sup>

---

<sup>269</sup> Cf. Jean-Claude Fritz *et al.*, *op. cit.*, pour une étude approfondie de la problématique liée aux peuples autochtones.

<sup>270</sup> Frédéric Deroche, *op. cit.*, p.87.

De fait, appliqué à la préservation du patrimoine, source supposée de sécurité, le syntagme traditionaliste interdit l'autonomie, l'individuation ou le changement. Ainsi, en Afghanistan, c'est *le souci de conservation du patrimoine* qui fait privilégier le mariage entre cousins : l'obligation imposée par la *chari'a* de répartir également l'héritage entre les enfants mâles, les filles bénéficiant d'une demi-part,<sup>271</sup> a fait naître des stratégies spécifiques de conservation. Garçons et filles sont dès leur plus tendre enfance engagés à considérer comme idéale la perspective d'épouser leur proche parent – ce qui n'est pas sans présenter de graves risques de consanguinité – au détriment de leur capacité d'autonomie. Ali Gohar indique que "le morcellement de la terre entre les héritiers est considéré comme une preuve de faiblesse selon le *pachtounwâli*, qui enjoint aux personnes de préserver un mode de vie de famille communautaire."<sup>272</sup> On trouve ici un indice de la *relation de la notion de sécurité à celle de propriété et enfin à celle d'honneur*.

Comment les talibans en sont-ils arrivés à passer d'un système traditionnel, dominé par les hommes et très cloisonné, mais où la femme pouvait néanmoins s'affirmer et même influencer, en une prison collective pour la moitié de la population, devenue objet de violence et de mépris ? C'est que, sous couvert de respect exacerbé des traditions mythifiées, la confusion est totale. Incapables qu'ils sont de démêler *les contradictions entre préservation du patrimoine et honneur individuel*, les hommes en arrivent à ne plus voir l'être humain dans leurs épouses. Les acteurs institutionnels ne leur sont d'aucun secours parce que le mythe de la propriété – passant par la concentration du patrimoine – a pris le dessus au détriment de la valeur sociétale de la dignité humaine.

À cause d'un différend financier avec sa belle-famille qui lui coûtait une forte somme, le mari de Mino se retourna contre elle, alors qu'ils avaient eu jusque là une relation très affectueuse : "Ton frère m'a ruiné ! Je n'ai plus d'autre choix que de te répudier... *Taloq ! Taloq ! Taloq !*"<sup>273</sup> Désemparée, menacée de se retrouver à la rue parce que sa propre famille la considèrera comme dévergondée, mais convaincue que son mari reviendra sur son mouvement de colère, Mino tente de trouver un arrangement transitoire en s'installant dans une dépendance de la maison qui était la sienne jusque là. C'est le *mollâ*, averti par la rumeur, qui intervient alors auprès de l'homme : "Si tu continues à la tolérer dans ta maison, tu commets un adultère. Si tu veux la ré-épouser, la *chari'a* exige qu'elle ait d'abord trouvé un autre mari, et que celui-là en ait aussi divorcé. Et n'oublie pas que tu dois lui donner une pension avant qu'elle parte."<sup>274</sup> Le droit musulman ne dit rien de tout ça, mais le demi-*mollâ* a interprété à tort ce qu'il en connaît dans le sens le

---

<sup>271</sup> La coutume prévalant en Arabie ou en Afghanistan avant l'avènement de l'islam était celle du choix d'un ou plusieurs héritiers au gré du patriarche. En fait, chaque succession provoquait des rivalités sanglantes.

<sup>272</sup> Hassan M. Yousufzai & Ali Gohar, *op. cit.*, p.41.

<sup>273</sup> Témoignage de Mino, Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, pp.89-100. Selon la croyance populaire, à laquelle le *mollâ* se range, il suffit de répéter trois fois de suite la formule de répudiation pour que le divorce soit effectif. Le droit islamique est beaucoup moins laxiste.

<sup>274</sup> *Ibidem*.

plus contraignant, car sinon cette 'honte' éclabousse tout le village. "Un homme qui pointe le doigt pour accuser trouve toujours une femme. Toujours. Souviens-toi bien de ça, Mariam."<sup>275</sup>

Et que dire des nombreux cas où le *mollâ* ou le *tâleb* lui-même joue à la fois de son statut d'homme de religion et d'homme de pouvoir pour extorquer des faveurs patrimoniales (matrimoniales ?) ?

Nahida raconte qu'elle était l'une des quatre filles d'une famille pauvre, que leurs parents tentaient de protéger des exactions des talibans. Mais des voisins soucieux de s'en attirer les bonnes grâces les signalèrent aux miliciens. Un jour, c'est un de leurs chefs, âgé d'une quarantaine d'années<sup>276</sup> qui exigea de l'épouser, sans même offrir de prix de mariée, ce qui est considéré comme du vol pur et simple. Nahida accepta le mariage pour protéger son père.<sup>277</sup>

Dans d'autres cas, la contrainte est à peine dissimulée sous le chantage. C'est Nour M. qui explique qu'une de ses nièces fut récemment donnée en mariage à un *tâleb* par son père auquel fut présenté le choix suivant : "Soit tu la maries selon le Coran et tu reçois une dot conséquente, soit je la prends par force."<sup>278</sup>

Ces exemples datent de la période où les talibans contrôlaient la majorité du territoire de l'Afghanistan. Mais ils sont significatifs d'un ensemble de pratiques découlant du mythe de la propriété, là ou ailleurs.

Dans son ouvrage *Beyond honour*, paru en 2006,<sup>279</sup> Tahira Khan, une universitaire d'origine pakistanaise, expose que l'analyse matérialiste historique permet de comprendre comment la chasteté des femmes en est arrivée à signifier l'honneur de la tribu, parce que les clans sont contraints par la nécessité de préserver leur patrimoine, et que les échanges d'alliances matrimoniales permettent d'en garantir la cohérence. "En raison de ces liens familiaux et matrimoniaux, un père ou un frère ne peut pas réparer les dommages causés par la conduite 'immorale' d'une parente femme qui souhaite 'divorcer'."<sup>280</sup> C'est le même raisonnement qui impose aux enfants le choix d'un conjoint fait par leurs parents de longue date, et

---

<sup>275</sup> Khaled Hosseini, *A Thousand Splendid Suns*, *op. cit.*, p.7. À titre d'exemple de la tendance à faire porter aux femmes, même par défaut, la responsabilité des situations qu'on ne peut contrôler, il y a le ressentiment exprimé à l'encontre des Saïd, *qawm* de ceux qui sont supposés descendre du prophète Mohammad, ce qui leur assure un respect certain. "Ce sont des menteurs !" disent couramment les Afghans jaloux de leur influence. Un occidental compatirait en remarquant qu'aucun homme ne peut être assuré de sa paternité. Mais la raison est autre : c'est que Mohammad n'a eu aucun fils. Dans le système patriarcal, ne sont pas tenues comme pures les lignées passant par des femmes. L'absurdité est à son comble, sauf si seul le mythe de la patrilinéarité est considéré comme faisant sens, pas la réalité.

<sup>276</sup> C'est vieux en Afghanistan, où l'espérance de vie est de 43 ans.

<sup>277</sup> Rapporté par Deborah Rodriguez, *op. cit.*, p.155.

<sup>278</sup> Entretien avec Nour M., Kaboul, juillet 2007.

<sup>279</sup> Dr. Tahira S. Khan, *Beyond Honour: A Historical Materialist Explanation of Honour Related Violence*, Oxford University Press, Oxford, 2006.

<sup>280</sup> Tahira Khan, *op. cit.*, p.41. Une femme qui souhaite divorcer doit retourner à la famille de son ex-mari le montant du *mahr* (ou *wahwar*) qui a été versé lors son mariage, causant ainsi un grave préjudice au patrimoine de sa famille.

qui donc interdit les mariages d'élection, ou même la fréquentation de personnes du sexe opposé. Ce 'crime' - le mariage d'amour, le *zina*<sup>281</sup> - signifie l'incapacité du chef de famille à faire valoir l'intérêt bien compris de son clan, et donc pour lui une perte de crédibilité, de dignité, d'honneur. C'est alors que surviennent des 'crimes d'honneur' : *la restauration de l'honneur - en fait restauration du patrimoine - s'obtient par la violence endogène.*

Tahira Khan explique que ce fonctionnement préexistait à l'islam originel, dont l'avènement chercha à corriger ces traditions, notamment en accordant à la femme le droit à choisir son époux, et une part d'héritage au moins égale à la moitié de celle de ses frères. Mais, écrit-elle, "les principaux artisans de la loi islamique (tous des hommes) n'étaient pas exempts d'influences politiques, de jugements personnels et de préférences sociales."<sup>282</sup> Et dans la confusion, les guerres et l'étalage de richesse qui ont accompagné l'âge d'or de l'islam, la matrone musulmane indépendante et respectée - dont la figure emblématique est Khadidja, la première épouse de Mohammad - s'est transformée en un symbole de pouvoir, un objet à accumuler, et partant à protéger derrière les citadelles, les murs des harems, et plus symboliquement le voile. "C'est ainsi que commença la dévalorisation des femmes parmi eux, en affectant leur sens de l'*izzat* (l'honneur) et du *sharm* (la modestie) par l'accumulation des prisonnières dans leurs maisonnées(...) Et leurs valeurs, à l'origine de simples attitudes égalitaires et socio-morales, se transformèrent en valeurs, attitudes et valeurs socio-économiques et sociopolitiques agressives, celles des élites tribales et guerrières, donnant la préséance aux hommes sur les femmes dans la tribu embataillée. *Izzat* n'était plus le respect de l'autre, mais plus de richesse, plus de femmes, par la violence et la guerre, et aussi plus de *parda* et d'interdiction de vie sociale pour les femmes en-dehors des harems."<sup>283</sup> *Dans ce monde, les femmes étaient devenues la propriété des hommes.*

**Le voile des femmes comme préservation d'un domaine privé.** Historiquement, les femmes musulmanes de la haute société avaient adopté le *tchâdri* pour cacher leurs vêtements somptueux et leurs bijoux quand elles se promenaient en ville, donnant ainsi une limite physique au domaine qui leur était propre par sa dissimulation au regard des envieux. Mais d'un objet de protection, le *tchâdri* est devenu le symbole d'un statut social, celui d'une famille qui a des biens à cacher ; et ensuite par métonymie la marque de modestie de celle qui le porte, puisque sa personne physique est également un bien précieux pour sa famille, bien qui pourrait être convoité abusivement par un étranger. "Un *tchâdri* permet l'anonymat et fait rempart aux sifflets ou sarcasmes", remarque une jeune Afghane de retour dans son pays après de longues

---

<sup>281</sup> *Zina* fait référence à tous comportements de dérèglement sexuel, notamment des femmes, allant d'échanger un regard avec un inconnu jusqu'à s'enfuir pour échapper à un mariage forcé, et tous assimilés à un adultère et punis de mort selon la *chari'a* (crime de *houdoud*).

<sup>282</sup> Tahira Khan, *op. cit.*, p.26.

<sup>283</sup> Muzhar ul-Haq Khan, *Purdah and Polygamy: A study in the Social Pathology of the Muslim Society*, Nashira-e Ilm-o Taraqiyat, Peshawar, 1972 ; cité par Tahira Khan, *op. cit.*, pp.48/49.

années d'exil au Canada, et qui s'était demandé pourquoi les femmes le portent toujours, alors que ce n'est plus obligatoire.<sup>284</sup> "Ils ne me regardent même pas. Je n'ai pas besoin de papiers. Je ne suis qu'une annotation sur ceux de l'homme qui m'accompagne. En tant que femme, j'ai cessé d'exister. La *bourqa* est mon passeport, ma cape d'invisibilité", constate une autre qui l'a essayé.<sup>285</sup> Cette invisibilité sociale s'applique également aux personnes de statut inférieur. "Quand les serviteurs apportèrent le repas, je fus le seul à lever les yeux. Les serviteurs, tout comme les femmes et les enfants, était socialement invisibles", dit Rory Stewart.<sup>286</sup>

Nelofer Pazira revient en Afghanistan en 1998, à la recherche d'une amie qui est restée à Kaboul. Elle fait l'expérience de la *bourqa*, alors qu'elle arrive dans une zone où les hommes deviennent agressifs et inquisiteurs. "Pour la première fois, j'en ressens le besoin. Je me sens en sécurité sous ce vêtement, je n'ai plus l'impression d'être un objet (...) Ma relation à cette création afghane bizarre a brusquement changé. Je ne la déteste plus ; la *bourqa* m'offre un sentiment d'immunité, aussi faux soit-il, dans ce pays qui a tant besoin de paix et de sécurité."<sup>287</sup> Un jeune *mollâ* s'enquiert de son statut, et s'inquiète qu'elle ne soit accompagnée ni de son mari, ni de son père. "Ça lui pose problème", constate-t-elle. "D'un côté, il dit qu'il me respecte. De l'autre, je suis une Afghane, et si mon père ne s'inquiète pas de me savoir voyager seule et travailler au milieu d'un groupe d'hommes, il se demande quoi penser de mon père (...) Et maintenant il se dit qu'il est responsable de moi (...) Non seulement c'est pour lui une question d'honneur, mais ça devient un problème. Son offre [de me trouver un mari] est sérieuse."<sup>288</sup>

Cette logique de la similitude, qui se traduit par l'exigence de soumission, de pudeur et la claustration des femmes dans sa forme la plus radicale, est admise et intériorisée pour beaucoup d'entre elles. Même s'il se décline en claustration individuelle par la séparation symbolique du voile. "Mariam ne s'en offensait pas. En vérité, elle en était flattée. Rachid voyait du sacré dans leur intimité. Son honneur à elle, son *namous*, était pour lui quelque chose à protéger. Elle se sentait valorisée par sa protection. Appréciee et reconnue."<sup>289</sup>

Une épouse *traditionnelle* ne parle pas en présence de son mari, sauf s'il lui adresse la parole. Une épouse traditionnelle *respectueuse* n'a pas d'avis, ce serait manquer de respect à son mari. Inconnue à l'extérieur (où son nom n'est jamais prononcé), invisible des étrangers à l'intérieur, elle habite la part d'ombre de son mari, au sens jungien, c'est-à-dire "ce que le sujet veut ignorer de lui-même." "Les femmes des campagnes disent qu'elles ne connaissent rien à la vie parce qu'elles ne sortent pas, et ne veulent pas prendre de décisions. On leur fait croire que les femmes ne sont pas comme les hommes", déplore Ishtar,

---

<sup>284</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.14.

<sup>285</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.25.

<sup>286</sup> Rory Stewart, *op. cit.*, p.39.

<sup>287</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, pp.310-311.

<sup>288</sup> *Idem*, pp.300-301.

<sup>289</sup> Khalid Hosseini, *A Thousand Splendid Suns*, *op. cit.*, p.74.

une étudiante sage-femme.<sup>290</sup> Comme en écho, une femme effectivement cloîtrée s'exclame : "Nous sommes illettrées, nous ne sortons jamais, nous n'avons aucune connaissance du monde", pour affirmer plus tard : "On voudrait bien s'ouvrir, apprendre, mais nos maris disent que ce n'est pas nécessaire, que nous avons tout ce dont nous avons besoin à la maison. Même si nous avons envie de sortir, nous ne le faisons pas *par peur des commérages*."<sup>291</sup> La peur de moindre soupçon du non-respect de conformisme à la tradition est sublimée par le mythe de la propriété du domaine intime, celui de l'intérieur de la maison où 'la femme est le joyau du foyer', comme celui du cercle d'invisibilité/inviolabilité procuré par la *bourqa*.

Ce décalage de la notion de propriété intrinsèque de la femme, à celle de propriété de la femme par l'homme et à celle de la pudeur exigée de la femme est similaire au glissement sémantique du mot *propre*, en français, où sa signification étymologique de 'caractéristique de l'individu' s'est élargie à 'ce qui appartient à l'individu' aussi bien qu'à 'ce qui n'est pas sali' (sous-entendu : 'par l'autre'). Et l'on comprend alors comment le syntagme de soumission à la tradition fondée sur la patrimonialité aboutit à l'incapacité d'une jeune fille afghane à donner une définition du mot 'femme' autrement que : "La femme, c'est quelque chose de *propre*, de *pur*."<sup>292</sup> La jeune fille afghane éduquée selon la coutume voit, elle aussi, le monde entièrement en noir et blanc.

Et l'on voit bien combien ce mythe de la propriété, de la sacralisation d'un domaine privé, est intrinsèquement lié à l'organisation tribalo-traditionaliste de la société, quand son symbole le plus évident est retourné par ceux qui s'en font les plus ardents zéloteurs, avec la pratique d'attentats-suicides favorisés par le port de la *bourqa*.

Il y a pourtant place, dans les dynamiques sociales et *y compris* en Afghanistan, pour un traitement de la complexité à partir d'une logique du respect de la diversité s'exprimant dans le principe d'égalité, traitée ci-dessous par le concept de *civilité*.

---

<sup>290</sup> Interview de Ishtar, Aïbak, 30/05/2005 (Q.2.7).

<sup>291</sup> Interview de Samia, Aïbak, 31/05/2005.

<sup>292</sup> Interview de Nejat, Kaboul, 02/08/2007.



### 2.33. La civilité, syntagme égalitaire de diversité active : nous avec, par et pour les autres

*Civil, e, adj. (lat. civilis). Qui concerne les citoyens.  
Qui observe les règles de la bonne société (vx) : des manières fort civiles.  
Petit Larousse en couleurs (édition 1980)*

*Le conflit, ce n'est pas l'affrontement... Le conflit, c'est la multiplicité de la vie, dans le sens d'Héraclite.  
Miguel Benassayag<sup>293</sup>*

For all of us, surrendering to diversity is probably the only plausible path left to attaining unity.  
Tamim Ansary (2002)<sup>294</sup>

Dans ce dernier volet de la construction ternaire suggérée par les psycho-logiques de Georges Ribeill, il est question de *civilité, comprise comme la préférence sociale donnée aux relations entre individus fondée sur le respect de la diversité en tant qu'axiome du développement humain*. Alors que le tribalisme concerne des individualités potentiellement différentes mais en tout état de cause égales dans leur capacité de participation au groupe et le plus séparées possibles sauf dans les échanges strictement codifiés de l'égalité tribaliste, y compris dans la violence - et même la violence symbolique du droit positif occidental. Alors que le sectarisme ne tolère ni différences, ni déviances d'un modèle conservé dans son fantasme d'unité parfaite où l'autre tend à disparaître puisque l'individu se fond dans l'égalité traditionaliste de la similitude et la répétition - et particulièrement dans l'indifférenciation d'une nature ou d'une culture mythifiées. La civilité est la troisième praxis sociale à disposition des individus évoluant dans un monde de diversité, elle transcende ce monde organisé autour de l'assimilation et de l'opposition en procédant de l'incontournable nécessité pour un individu de l'interaction avec l'autre différent pour se réaliser lui-même en contribuant au bien-être de tous, par la coopération et la complémentarité. En persan, le mot civilité se traduit par *mardomi*, mot formé à partir du substantif collectif *mardom*, les gens. La civilité, c'est la qualité des gens, la capacité d'interagir avec tout un chacun, à *égale dignité* - *yek'sân* en persan ou *yawachân* en pachto, en toute humanité. C'est aussi la capacité d'interaction des personnes qui sont sur le même pied, *hampâya*, et donc de même rang, en toute égalité, *hamgan*.

---

<sup>293</sup> Miguel Benassayag, "Pouvoir politique, ruptures et stratégies : Quels types de structure les féministes peuvent-elles se donner pour peser dans le rapport de forces ? La violence qui détruit et la violence qui restaure", intervention publique à la fondation Gabriel Péri, 02/06/2008. Voir aussi : Miguel Benassayag et Angélique Del Rey, L'éloge du conflit, La Découverte, Paris, 2007.

<sup>294</sup> "Pour chacun d'entre nous, c'est probablement la soumission à la diversité la seule voie plausible restante pour atteindre à l'unité." Tamim Ansary, *op. cit.*, p.284.

En Afghanistan comme ailleurs, c'est dans les zones de forte concentration humaine que la civilité devient mode social nécessairement dominant (2.331 - *La ville, lieu structurel de la civilité*), elle s'appuie sur la reconnaissance de la valeur intrinsèque de chaque individu (2.332 - *Disparaître dans l'utilitarisme ou s'humaniser dans l'interaction ?*) et s'exprime par un outil politique spécifique, le maximin (2.333 - *Le maximin, vecteur de l'égalité dignité*).

### 2.331. La ville, lieu structurel de la civilité

*De ces différences entre 'cultures' et 'civilisations',  
le signe extérieur le plus fort est sans doute la présence et l'absence des villes.  
Fernand Braudel (1963)<sup>295</sup>*

*Comme si les Afghans avaient besoin des Américains pour leur apprendre à faire du commerce !  
Ann Jones (2004)<sup>296</sup>*

À l'époque contemporaine, les femmes afghanes se saisissent de la protection symbolique que propose le milieu urbain, et mettent un point d'honneur à affirmer leur féminité, avec tous les attributs qui pour certaines Européennes sont ressentis comme une soumission aux fantasmes masculins : maquillage soutenu, vêtements affriolants sont très fréquents, même sous la *bourqa*. Ainsi, quand on demande à une Kaboulie pourquoi elle persiste à affronter en sandales à talons aiguilles les crevasses embourbées des rues, elle répond : "Mes orteils font la nique aux talibans !"<sup>297</sup>

Comment naissent les villes ? Elles naissent de l'idée qu'il est de l'intérêt d'individus dotés de compétences *différentes* de se rapprocher pour pouvoir les *échanger* plus facilement. La ville abrite 'naturellement' les différences, elle les dynamise, les encourage.

Les adjectifs *urbain* et *civil* caractérisent à la fois un état social (urbain opposé à rural, civil opposé à militaire ou religieux) et une praxis de courtoisie (quoique dans un sens 'vieilli'). Alors que la tribu, la secte et la ville symbolisent bien chacune des trois facettes des relations sociales, il n'existe pas de substantif caractérisant la praxis de comportement urbain en tant qu'idéologie, comme le sectarisme pour la secte ou le tribalisme pour la tribu, l'urbanité n'en contenant que la dimension psychologique et l'urbanisme que la dimension structurelle. Le terme *civilité* est retenu ici pour le mode comportemental urbain, par sa consonnance qui le rapproche du mot ville (sans rapport étymologique, bien que l'association sémantique

---

<sup>295</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, p.48.

<sup>296</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.208.

<sup>297</sup> *Idem*, p.158.

entre *cité* et *ville* soit apparue au Moyen-âge), par son rapport au citoyen en tant que substantif de *civil*, et parce qu'il caractérise un mode relationnel, ce qui est justement ici le propos.

Si la civilité est le maître mot, l'expression de l'égalité dignité dans la vie sociale, la communication est son outil structurel, et sa finalité la mondialité, au sens d'Edouard Glissant : "La mondialité, c'est l'aventure sans précédent qu'il nous est donné à tous aujourd'hui de vivre, dans un monde qui pour la première fois, réellement et de manière immédiate, foudroyante, se conçoit à la fois multiple et unique, et inextricable".<sup>298</sup>

Certaines des villes les plus anciennes de l'humanité ont commencé à se développer aux confins de l'Afghanistan, dans la vallée de l'Indus cinq mille ans avant l'ère chrétienne. Les plus connues sont celle d'Harappa et de Mohenjo-Daro.<sup>299</sup> Leur découverte et leurs fouilles à partir du début du 20<sup>ème</sup> siècle ont mis en évidence les contacts qu'elles entretenaient avec des sites pré-urbains de Bactriane, ce qui implique que l'Afghanistan actuel faisait partie de leur zone d'influence.

Bien qu'à Mohenjo-Daro certaines maisons soient plus grandes que d'autres, il ressort de l'observation générale de son organisation, comme de celles de toutes les villes de la civilisation de l'Indus, *une impression certaine d'égalitarisme*. Toutes les habitations y bénéficient du même confort, l'eau et les égouts, et de la même sécurité. L'organisation des échanges semble se faire pacifiquement, au bénéfice de chacun et de tous, réunis dans une classe moyenne généralisée. Les sites de l'Indus ne semblent disposer d'aucun lieu de pouvoir ou de culte, et l'hypothèse de leur existence basée sur un despotisme hydraulique<sup>300</sup> ne peut pas être soutenue. La civilisation de l'Indus est contemporaine de l'Ancien Empire égyptien et du royaume de Sumer, avec lequel les échanges sont avérés. Mais peut-être l'héritage majeur de la civilisation de l'Indus, si un tel héritage existe vraiment, est son apparente non-violence. À l'inverse des autres civilisations de l'Antiquité, les recherches archéologiques concernant la civilisation de l'Indus n'y trouvent de signes ni de dirigeants puissants, ni de vastes armées, ni d'esclaves, ni de conflits sociaux, de prisons ou d'autres aspects classiquement associés aux premières civilisations.<sup>301</sup>

---

<sup>298</sup> Edouard Glissant, cité par Manola Antonioni, *Géophilosophie de Deleuze et Guattari*, L'Harmattan, Paris, 2004. C'est probablement de ce syntagme de civilité que tentait de se prévaloir Nicolas Sarkozy à Tunis le 30 avril 2008, en réclamant l'égalité au motif qu'une "union pour la Méditerranée" ne pourrait se faire les uns 'contre' les autres mais les uns 'avec' les autres, pour aussitôt affirmer que si la main d'œuvre se trouvait en Tunisie, l'intelligence se trouvait en Europe. Las ! Le président français avait omis d'appuyer cette dynamique sur une égale dignité, 'par' et 'pour' les autres ; il avait derechef postulé avec arrogance l'avancement de la civilisation du Nord en défaveur de celle du Sud.

<sup>299</sup> Les ruines de Mohenjo-Daro ont été inscrites en 1980 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

<sup>300</sup> Le despotisme hydraulique, théorisé par Karl Wittfogel, décrit les États fondés sur le monopole de matières premières essentielles, notamment l'eau.

<sup>301</sup> Pour se faire une idée plus complète de la richesse de la civilisation de l'Indus, se reporter aux travaux de Jim G. Shaffer, et notamment Shaffer, J.G., 1992, "The Indus Valley, Baluchistan and Helmand Traditions: Neolithic Through Bronze Age" dans *Chronologies in Old World Archaeology*, Second Edition. R.W. Ehrich (Ed.) Chicago: University of Chicago Press. I:441-464, II:425-446.

L'impression qui s'en dégage, c'est que des personnes avaient choisi, dans l'égalité, le respect des diversités et la confiance mutuelle, d'exploiter ensemble les richesses du pays qui s'offrait à elles, richesses favorisées naturellement par les inondations périodiques dans la vallée du fleuve comme ce fut le cas pour la civilisation égyptienne. Les villes elles-mêmes étaient régulièrement détruites par les inondations, mais elles étaient reconstruites encore et encore, à chaque fois agrandies et embellies. Ces villes sont néanmoins tombées dans l'oubli après leur désaffection vers 1 900 av. J.-C., probablement en raison de changements de cours du fleuve.

Ainsi les populations de l'Afghanistan bénéficient d'un héritage de vie citadine ouverte datant de plus de cinq mille ans. En Bactriane, la civilisation urbaine a perduré : Bactres, la ville qui lui a donné son nom, aurait été fondée vers 2 500 av. J.-C. lors de la grande migration aryenne en provenance du nord.<sup>302</sup> C'est en Bactriane que Zarathoustra aurait vécu au début du premier millénaire avant J.-C., avant que Cyrus le Grand ne l'annexe et fasse du zoroastrisme - religion affirmant l'égalité de tous sans distinction de race, de sexe ou de statut social - la religion de son empire.<sup>303</sup> C'est aussi sur le territoire de l'actuel Afghanistan qu'Alexandre de Macédoine fonda au 4<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. plusieurs de ses villes éponymes : Hérât (Alexandrie Aréion), Farâh (Alexandrie Prophthasia), Kandahâr (Alexandrie d'Arachosie), Bagrâm (Alexandrie du Caucase). C'est en Bactriane "qu'on entendit [Alexandre] dire hautement qu'il importait à l'affermissement de son empire que les Macédoniens et les Perses se mêlassent par des mariages ; que c'était le seul moyen d'ôter et la honte aux vaincus et l'orgueil aux vainqueurs."<sup>304</sup> Par son mariage en -327 avec Roxane, fille du satrape Oxyartès, Alexandre payait - avec un enthousiasme tout bachique - de sa personne pour inaugurer sa politique de dialogue des civilisations avant d'organiser, quatre ans plus tard, à Suse, les noces monumentales de son armée avec les beautés perses.<sup>305</sup> C'est près du cours de l'Amou Darya que fut édifée Aï Khânoum, une des cités séleucides dont les ruines furent découvertes au 20<sup>ème</sup> siècle. C'est dans la région de Kandahâr que l'on trouva des pétroglyphes mettant en relation la civilisation des Kouchans, installés dans le Kaboulistân au début de l'ère chrétienne, et le royaume d'Açoka (mort en 232 av. J.-C.), qui institua sur l'ensemble du continent indien une civilisation de tolérance et d'ouverture fondée sur l'homme proclamant, en -255 av. J.-C. : "Même ceux qui causent du tort méritent d'être pardonnés pour les torts qui peuvent être pardonnés (...) Tous les êtres doivent rester saufs, avoir le contrôle d'eux-mêmes, être traités également et mener une vie heureuse (...) La conquête par la vertu est la plus importante conquête."<sup>306</sup> C'est dans la région de Bâmyân, sur la Route de la soie qui permettait le

---

<sup>302</sup> Selon Sophie Shihab, "Bactres, la cité d'Alexandre, redécouverte en Afghanistan", *Le Monde*, 27/06/02.

<sup>303</sup> Le *cylindre de Cyrus*, conservé au British Museum, contient des déclarations considérées comme la première 'charte' des droits de l'homme.

<sup>304</sup> Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, livre VIII.

<sup>305</sup> Arrien, *Expéditions d'Alexandre*, livre VII.

<sup>306</sup> *The Edicts of King Ashoka*, Ven. S. Dhammika, <http://www.cs.colostate.edu/~malaiya/ashoka.html>

commerce transcontinental, que s'épanouit l'un des centres de spiritualité bouddhique majeurs de l'aire d'influence indienne, mentionné au 4<sup>ème</sup> siècle par un voyageur chinois en pèlerinage, ébloui de la ferveur du lieu, du fourmillement de ses habitations troglodytes et de l'imposante présence de *trois* représentations monumentales du maître.<sup>307</sup>

*Tous ces vestiges témoignent d'échanges permanents, du respect de l'étranger et de la recherche de la diversité comme fondement des rapports humains.*

Arrivèrent ensuite, très tôt après l'avènement de l'islam, les guerriers de la conquête musulmane qui amenèrent avec eux un mode sociétal fondé sur l'universalisme. Fernand Braudel évoque l'image de "ce vizir, régent du Khorassan<sup>308</sup> au début du X<sup>ème</sup> siècle, envoyant des missions en tout pays, demandant des copies des usages de toutes les Cours et de tous les ministères, dans l'Empire grec, le Turkestan, la Chine, l'Irak, la Syrie, l'Égypte, le pays des Zenj, le pays de Zaboul et de Kaboul... Il les examina sérieusement et retint tous les usages qu'il estimait les meilleurs pour les imposer à la cour et dans l'administration de Boukhara."<sup>309</sup>

Cet héritage était prégnant dans les modes sociaux généralisés en Afghanistan avant l'invasion soviétique. Il commandait *l'intense respect porté à l'autre à tous les niveaux de la société*, tel que l'ont ressenti les étrangers qui eurent l'occasion d'y séjourner. Il fut émulé par, et permit l'émergence du mouvement de modernisation porté par les élites à l'initiative d'Amânullah Khân dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Hamida Ghafour affirme avec véhémence : "Mes parents ont grandi dans une société très différente de celle où un membre autoproclamé des milices pour la promotion de la vertu et la prévention du risque se permet de les apostropher dans leur propre pays pour contester leur qualité d'Afghans. Mes parents sont entrés dans l'âge adulte dans un temps de liberté. Souvent les gens, et même des Afghans, pensent que c'est leur séjour en Occident qui leur permet un mode de vie aussi libéral. Mais mes parents ont grandi avec ces valeurs. Ils ont grandi dans l'assurance qu'être musulman, afghan et moderne n'était pas contradictoire."<sup>310</sup>

Cette assurance de civilité qui trouve à s'épanouir dans les villes se fonde dans l'égale dignité de chacun dans sa diversité, et sa justification dans l'interaction.

---

<sup>307</sup> Les deux bouddhas géants, 55 et 38 mètres de haut, taillés debout dans la pierre de la falaise rose ont disparu sous la hargne sectaire des talibans au printemps 2001. Il reste peut-être à redécouvrir le bouddha couché mentionné par Xuanzang en 632 ap. J.-C., et qui fait l'objet des travaux de fouilles de l'archéologue franco-afghan Zemaryalai Tarzi. Voir :

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique-imprim.php3?id\\_rubrique=15484](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique-imprim.php3?id_rubrique=15484).

<sup>308</sup> Région couvrant la majeure partie de l'Afghanistan, l'Iran, le Turkménistan et le Tadjikistan actuels.

<sup>309</sup> Fernand Braudel, *op. cit.*, p.110/111. Boukhara se trouve dans l'actuel Ouzbékistan.

<sup>310</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.245.

### 2.332. Disparaître dans l'utilitarisme ou s'humaniser dans l'interaction ?

*The Matrix cannot tell you who you are.*  
"Trinity", The Wachowski Brothers, *The Matrix*<sup>311</sup>

*Partnership and cooperation among nations is not a choice, it's the one way,  
the only way to protect our common security and advance our common humanity.*  
Barack Obama (2008)<sup>312</sup>

Les villes ne sont pas, bien sûr, immunes des tendances tribalistes ou traditionalistes :

Dans un roman datant de 1950, alors que l'*apartheid* vient d'être institué en Afrique du Sud, c'est dans le *wild*<sup>313</sup> de l'Australie que Nevil Shute décrit l'expansion d'une petite communauté bourgeoise, Willstown. Jean Paget, une héritière fraîchement arrivée d'Angleterre, envisage d'y implanter des commerces pour la rendre plus agréable à vivre pour les femmes et les filles des fermiers coloniaux. "Que dois-je faire si un *boong*<sup>314</sup> vient au *milk-bar* et demande un soda ? Est-ce que je le sers au même endroit que les autres, ou faut-il qu'il y ait un compartiment réservé ?" Son fiancé répond : "Je ne crois pas que vous puissiez le servir dans un *milk-bar* avec une fille blanche au comptoir." Ce à quoi elle rétorque : "Alors il faudra que j'aie une autre salle pour eux, avec une serveuse noire. Il y en a tellement, Joe, nous ne pouvons pas leur fermer la porte au nez. Nous aurons deux salles, avec les réfrigérateurs et la cuisine au milieu." Ce qui lui attire cette remarque : "Bon Dieu, qu'est-ce qu'on va entendre comme commérages, à Willstown !" <sup>315</sup> Un peu plus loin dans l'histoire, le roman expose l'autocontrainte que l'héroïne pose sur son comportement personnel : "Elle en était empêchée par un sentiment de prudence, qui lui commandait de ne pas offenser les règles locales de l'honneur ; si elle voulait réussir ce qu'elle avait entrepris pour le bien-être des femmes, il fallait que sa propre conduite fut au-dessus de tout reproche. Pas une mère, elle le savait, ne consentirait à laisser sa fille travailler pour elle, si l'on apprenait qu'elle passait des nuits toute seule avec [son fiancé]; pas un homme marié n'aimerait amener sa femme et ses filles prendre des glaces dans un endroit tenu par une femme menant une vie dissolue."<sup>316</sup>

Ainsi, quand la ville oublie sa fonction de mise en relation des complémentarités, elle se fait le lieu de la peur de l'autre, de la séparation des différences avec pour conséquence l'imposition de normes de

---

<sup>311</sup> "The Matrix", Andy and Larry Wachowski, 1999.

<sup>312</sup> "Le partenariat et la coopération entre nations, ce n'est pas une question de choix, c'est tout simplement la seule manière de renforcer notre sécurité collective et de d'améliorer notre commune humanité." Barack Obama, discours à Berlin, 25/07/2008.

<sup>313</sup> *wild* : arrière-pays largement non exploité du territoire australien.

<sup>314</sup> *boong* : c'est ainsi que les colons australiens désignaient leurs travailleurs aborigènes.

<sup>315</sup> Nevil Shute, *Le testament*, 1950, Presses de la Cité, 1969, pp.296-297.

<sup>316</sup> *Idem*, p.317.

comportement : la séparation y est intériorisée dans un complexe de supériorité dont la fonction est en fait de défendre des intérêts particuliers.

**Le complexe du citadin ou l'envers du décor.** La ville afghane "est un domaine potentiellement dangereux, où la fiction de la grande famille villageoise n'a plus cours, les femmes ne sortent que voilées (...) Le bazar, la mosquée, l'*hokumat* ne connaissent qu'une présence masculine",<sup>317</sup> nous disent les Centlivres de la période soviétique, une représentation bien éloignée de l'affirmation que 'les Afghanes se promenaient en mini-jugups dans les années quatre-vingt', souvent entendue pour défendre la période communiste. Cette contrainte est devenue telle pendant la période du *djihad* que les rares femmes occidentales qui participent à des missions humanitaires en souffrent.

"Oui c'est pénible d'être une nana, ici. Impossible de passer inaperçue, de se balader tranquille : tout de suite il y a trente gamins derrière qui vous suivent en criant pour attirer votre attention et cinquante mecs qui arrêtent leurs activités et vous déshabillent du regard. C'est forcément plus facile pour un mec, qui peut se laisser pousser la barbe, et s'il s'habille en *shalwar-kameez* traditionnel peut même arriver à se fondre dans la masse. Mais pour une femme (à moins de se mettre une *bourqa*, mais pas une expat que je connaisse qui y ait songé, question de principe !) il n'est jamais possible d'avoir la paix et respirer cinq minutes, ni même de rester un peu en short-calcéon le vendredi matin à la maison, où traînent le cuisinier ou les gardes afghans... C'est un harcèlement permanent, et c'est très, très lourd... Alors au bout d'un moment, ou on devient un mec, ou on se casse..."<sup>318</sup>

Les camps de réfugiés sont des fantômes de villes, peuplés de fantômes d'humains. Waseem Mahmood raconte avec un serrement de cœur un incident vécu à 'Plastic City', le camp qui s'était créé dans l'urgence à Jallozaï, dans les environs de Peshawar au Pakistan, au moment des bombardements américains à l'automne 2001. Soixante-dix mille personnes y vivaient dans des conditions insoutenables. Alors qu'il y faisait une reconnaissance pour étudier la possibilité d'y établir une radio communautaire, Waseem avait tendu à un enfant famélique des bonbons à la menthe qui trainaient au fond de sa poche, mais un enfant plus grand les avait chapardés, et les bonbons avaient été perdus dans la bataille qui s'ensuivit. Pour consoler le petit prostré, Waseem avait alors proposé un peu d'argent, ce qui avait engendré une émeute dont il n'avait pu se sortir qu'avec l'aide d'un collègue. "Je m'étais laissé aller à franchir la ligne dont toute personne qui travaille dans les médias sait qu'elle ne doit pas être dépassée : je m'étais impliqué. J'avais commis l'erreur fatale de faire l'évènement. J'avais permis à des émotions brutes de prendre le dessus sur des années de professionnalisme. *Peut-être que je redevais humain.*"<sup>319</sup>

Ce que met en évidence l'incident du camp de réfugiés (tout comme la réaction de la femme humanitaire, ou l'expérimentation de Jean Paget), c'est que la ville dénaturée, et ici dans sa version la plus dégradée, va à l'encontre de sa fonction initiale, celle de la communication entre des individus différents, à

---

<sup>317</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.16.

<sup>318</sup> Virginie Drocourt, *Afghanistan : fini !*, juin 2002, <http://www.sheherazad13.com/>

<sup>319</sup> Waseem Mahmood, op. cité, pp.107-109. (C'est nous qui soulignons.)

égale dignité. La ville devient alors superposition de ghettos qui contraignent les individus à des comportements régulés et régulateurs, à une praxis de tribalo-traditionalisme, afin de les séparer de ceux d'en face.

Et pour qui ne perçoit de la ville qu'une concentration de richesses plutôt qu'un lieu d'échange entre individus respectueux les uns des autres, elle devient un lieu de prédation. Les mongols de Gengis Khân dévastèrent l'Afghanistan, rasèrent plusieurs de ses magnifiques villes en commençant par Hérât, et détruisirent les systèmes d'irrigation des plaines fertiles, dont la plupart sont restés des déserts jusqu'à nos jours. "Ces jours horribles ont dû donner à ceux qui les vivaient l'impression de voir s'éteindre les lumières de la civilisation",<sup>320</sup> commente Saira Shah.

**Civilité exo-urbaine.** Si le syntagme de civilité trouve son lieu de prédilection dans la ville, là n'est pas le seul endroit où il s'épanouit. Pour exemple, le *pachtounwâli*, ce code de conduite qui représente l'identité pachtoune depuis des temps immémoriaux, a survécu aux contacts avec d'autres cultures ou religions, notamment l'islam. Outre leur légendaire pratique de l'hospitalité, *mélmastyâ*, qui impose à l'hôte de très stricts devoirs à l'égard de son invité, les Pachtouns se targuent d'un égalitarisme pointilleux, qui permet à chacun d'entre eux, riche ou pauvre, savant ou illettré, montagnard ou paysan, de trouver sa digne place dans la société. Cependant, écrit Ali Gohar, "l'histoire montre que les Pachtouns aimaient se reconnaître seulement en tant que Pachtouns. Ils permettaient à des corporations professionnelles, ferronniers, charpentiers, clercs ou cordonniers de participer à la vie sociale avec les mêmes libertés que les autres membres de la société, mais sans le droit de se revendiquer comme pachtounes",<sup>321</sup> et donc de siéger à la *djirga*.<sup>322</sup>

Dans une *djirga*, les participants sont assis en un cercle symbole de leur égalité, il n'y a ni président, ni statut hiérarchique, tous sont au même niveau et ont droit à la parole pour défendre leur point de vue, nonobstant le respect dû aux anciens sans prévalence de leurs positions. Tous ceux qui le souhaitent peuvent s'y joindre. Deux types de décisions existent. D'une part, les décisions de *haq*, de droit, où les parties peuvent faire valoir des précédents et des règles, contester les arguments et même faire appel du résultat s'il ne leur convient pas, jusqu'à une troisième et dernière instance. D'autre part, les décisions de *wâk*, d'autorité (nous dirions d'arbitrage), sont celles où les parties ont convenu de se soumettre au résultat

---

<sup>320</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.167.

<sup>321</sup> Hassan M. Yousufzai & Ali Gohar, *op. cit.*, p.28.

<sup>322</sup> Il s'agit là d'une sorte de caste d'*Égaulx*, comme dans la société spartiate antique qui comprenait trois classes, les propriétaires/guerriers, les commerçants/artisans et les esclaves. "La démocratie 'directe' telle que la pratiquent les Grecs n'est pas seulement rendue possible par le fait que les citoyens sont peu nombreux et regroupés sur un territoire restreint. Elle l'est aussi par le fait que les citoyens sont totalement déchargés du souci de gagner leur vie, que le travail est en général connoté d'une manière péjorative, et qu'il existe une main d'œuvre 'gratuite' à laquelle celui-ci peut être abandonné", commente Christian Delacampagne. Cf. Christian Delacampagne, *op. cit.*, p.83. Ce sentiment de déchoir si l'on est acculé à exercer une activité pour gagner sa vie est toujours très présent chez les Pachtouns, et possiblement hérité des Grecs.



de la *djirga*, dont la décision doit néanmoins avoir été rendue à l'unanimité. Ali Gohar note : "Il est intéressant de mettre en évidence que différentes tribus peuvent avoir des corpus de règles et de jurisprudence différents même pour des cas similaires." La *djirga* cherchera néanmoins à trouver une solution, pour l'intérêt bien compris de tous. Les palabres durent le temps nécessaire pour arriver à un consensus.<sup>323</sup>

Un échec éventuel de la *djirga* est l'échec de toute la communauté, et le risque de laisser libre court à la violence. "Ce qui n'est pas résolu par la *djirga* sera résolu dans le sang", dit un proverbe pachtoune.<sup>324</sup> Selon Ali Gohar, "en résumé, la *djirga* est un échange stratégique entre deux ou plusieurs parties destiné à régler un problème grâce à la communication orale. L'échange peut ou peut ne pas aboutir à un accord, mais la procédure en elle-même conduit les parties, ainsi que les intermédiaires, à respecter des normes de communication, et par là même assure la paix."<sup>325</sup> Les Pachtoune sont fiers du fonctionnement des *djirgas*. C'est l'institution qui représente le mieux leur caractère et leur sentiment de dignité. Beaucoup d'entre eux ont le sentiment que le matérialisme du monde moderne les prive de cette dignité.

"Avant 1978", affirme Ali Gohar [ce qui sous-entend avant le début des affrontements avec les communistes en Afghanistan], "dans ma région, à Sawabi [un territoire pachtoune du nord-est du Pakistan], les *djirgas* arrivaient à régler les conflits, à arrêter des vendettas, par la seule force de l'islam et du Coran. Aucune tractation matérielle n'était nécessaire : ni argent, ni terres, ni femmes n'étaient échangés."<sup>326</sup> Ce qu'implique Ali Gohar, c'est qu'en l'absence de tensions externes qui mettent en péril l'équilibre social, les outils traditionnels du *pachtounwâli* mis en œuvre dans les *djirgas*, l'honneur et la dignité humaine, suffisaient à garantir l'harmonie des communautés.

À l'inverse, quand la violence est passée, quand elle a pris le caractère cataclysmique des trente années du conflit afghan, plus aucune structure n'existe pour garantir la paix. La mémoire ne fait plus son office. Dans leur ouvrage intitulé *Love and War in Afghanistan*, les Klaitis ont fait en 2004 le recueil d'histoires vécues par des habitants de la région nord-est de l'Afghanistan. Ils écrivent : "La plupart de ceux qui sont passés à l'âge adulte dans les années 1970, notamment ceux qui ont vécu ou étudié à Kaboul, se sont montrés capables de contextualiser efficacement leurs expériences des vingt-cinq dernières années. En revanche, beaucoup des plus jeunes que nous avons rencontrés n'ont connu que la guerre, la déstabilisation, la violence. Leurs récits ne présentent pas les qualités chronologiques de celles de leurs aînés. Ils n'ont aucun passé auquel se référer, seulement les affrontements qu'ils ont connu toute leur

---

<sup>323</sup> Hassan M. Yousufzai & Ali Gohar, *op. cit.*, p.21.

<sup>324</sup> Selon le Dr. Mumtaz Bangash, auteur d'un article intitulé "Jirga: Speedy Justice of Elders", publié sur : <http://www.khyber.org/culture/jirga/jirgas.shtml>.

<sup>325</sup> Hassan M. Yousufzai & Ali Gohar, *op. cit.*, p.18.

<sup>326</sup> Entretien avec Ali Gohar, le 6 avril 2007 à Kaboul.

vie."<sup>327</sup> Alors qu'ils s'inquiétaient auprès d'un de leurs interlocuteurs afghans que les histoires qu'ils aient à raconter ne paraissent trop sombres à leurs futurs lecteurs, les Klaits se sont attirés cette réponse : "Mais ce sont des histoires gaies ! Les histoires horribles, ce sont celles qui ne sont pas racontées, parce que ceux qui les ont vécues sont morts !" <sup>328</sup>

Ces Afghans ont touché le fond du désespoir à travers des décennies d'une violence omniprésente et déshumanisante, où ils ont *perdu les codes d'un fonctionnement de civilité* en perdant la conscience d'eux-mêmes et de leur culture. Pourtant, celle-ci est riche d'enseignements, y compris pour les ressortissants de pays qui se disent porteurs de 'civilisation'.

Existe-t-il néanmoins des outils sociaux qui permettent d'encourager le syntagme d'égalité ?

### 2.333. Le maximin, vecteur de l'égalité

*"We're giving them the tools, we're not giving them the safety box."*  
Anastasyia<sup>329</sup>

*Dans une société complexe, chaque expert se transforme en profane vis-à-vis de tous les autres experts.*  
Jürgen Habermas<sup>330</sup>

Hamida Ghafour raconte que quand les Américains ont commencé leurs patrouilles de surveillance du territoire afghan, "ils pensaient que, parce que les Afghans les invitaient à boire du thé vert et que les enfants leur souriaient avec de grands gestes, ils étaient de leur côté. Ils prirent ces gestes pour de la gratitude pour avoir été libérés de la tyrannie. Car c'est comme ça qu'on avait défendu la guerre devant l'opinion américaine. Aussi, quand ces mêmes Afghans ont hébergé des insurgés, les Américains l'ont pris pour la preuve de la trahison naturelle de la population. C'était déconcertant et frustrant que les Afghans ne puissent pas voir la différence entre 'les bons' et 'les mauvais', ils étaient vraiment stupides. Les Américains n'avaient pas compris que la tradition d'hospitalité des Afghans est une tactique de survie éprouvée par des années d'invasion."<sup>331</sup>

Comment faire que l'égalité, fondement intuitif d'un syntagme sociétal de civilité, soit protégée dans une société qui en fait son mode de relation prioritaire ? Comment faire que le principe d'égalité devienne prépondérant dans une société traversée par des contraintes et des dangers qui tendent à

---

<sup>327</sup> Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadove-Klaitis, *op. cit.*, p.15.

<sup>328</sup> *Idem*, p.17.

<sup>329</sup> "Nous leur donnons les outils sans le mode d'emploi." Entretien avec Anastasyia, à Kaboul, le 25 juin 2007.

<sup>330</sup> Jürgen Habermas, *Après l'Etat-nation*, *op. cit.*, p.17 .

<sup>331</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, pp.290-291.

minorer la dignité humaine au regard d'intérêts particuliers ou d'urgences sécuritaires - en d'autres termes, comment transformer une société tribalo-traditionaliste en une société de civilité ? Existe-t-il un outil politique qui réponde à ces deux exigences, issues de prémisses radicalement dissemblables ?

**Définition du maximin.** Dans un ouvrage consacré au principe d'égalité, Philippe Van Parijs, professeur à l'université catholique de Louvain, décortique le concept de *maximin*, ou maximisation du minimum,<sup>332</sup> que John Rawls a introduit dans son ouvrage fondamental, *A Theory of Justice* (1971).

Devant le constat que les inégalités sont consubstantielles d'une société où chaque individu est considéré selon une capacité d'interaction fondée sur la valorisation de ses différences, sur sa singularité, et en vertu de la perception *humaine* que ces inégalités demandent à être minimisées pour permettre l'interaction favorable de chacun et de tous, Philippe Van Parijs récuse les pratiques de justice inégalitaire qui n'accordent pas "une place spéciale à l'égalité substantive", en d'autres termes à l'égale dignité des individus. Sont ainsi écartées les conceptions basées sur le mérite (Karl Marx, 1875) ou l'équité (Georges Homans, 1961) "en raison de la difficulté à définir ce qui constitue une action 'méritante' et, à un degré moindre, ce qui constitue une 'récompense'," des formes de compétition qui seraient classées ici comme 'tribalistes'. De même, ne conviennent pas les conceptions 'historiques' de la justice comme les théories libertariennes (Robert Nozick, 1974) ou celle du 'marchandage rationnel' (David Gauthier, 1986), parce que les droits hérités ou acquis découlent de "titres initiaux sur les biens antérieurs" dont l'origine ou l'exclusivité reposent sur "une conception très fragile", et considérés ici comme 'traditionalistes'. Enfin, les conceptions purement agrégatives de la justice comme l'utilitarisme (John Stuart Mill, 1861) "reviennent à faire des membres de la société de simples instruments pour la réalisation d'un but collectif," en les démettant de la liberté individuelle considérée comme un principe de même niveau que l'égalité, et peuvent même être préjudiciables à certains.

Philippe Van Parijs reprend donc *le concept développé par John Rawls, selon lequel "un principe de maximin évalue les performances d'une société en se référant à la situation absolue des pauvres"*,<sup>333</sup> sans que cette volonté d'amélioration des conditions des plus démunis se fasse sur des critères strictement matériels, mais en faisant jouer des "avantages universels et inconditionnels" qui permettent de relever uniformément le niveau. En reprenant cette analyse, le maximin dans une société de civilité est l'outil qui s'appuie sur l'égale dignité des individus et justifie sa garantie par la déclinaison de *droits* attachés inconditionnellement à chaque individu, cette garantie institutionnelle étant condition nécessaire et suffisante de l'égale dignité de tous les membres de la société. La reconnaissance de ces droits, par chaque individu et pour tous, est la preuve de la prépondérance du mode social de respect de la diversité. Réciproquement, l'apparition dans les institutions d'un outil de régulation sociale qui ait le fonctionnement d'un maximin est le témoin de la

---

<sup>332</sup> Philippe Van Parijs, "Quand les inégalités sont-elles justes ?", *in* : Conseil d'État *op. cit.*, pp.223-232.

<sup>333</sup> *Idem*, p.228.

prépondérance dans cette société du syntagme de civilité, celui de l'échange des différences et des compétences dans l'égalité. *L'utilisation de cet outil de type maximin est caractéristique d'une société de civilité, son contenu restant spécifique de chaque société.*

**Un maximin en Afghanistan ?** En Afghanistan, une société non centralisée où le gouvernement est traditionnellement récusé comme énonciateur de normes au profit de la culture ou de la religion, où les normes elles-mêmes sont intériorisées, on constate que l'existence du maximin, donc de pratiques de civilité se décline beaucoup plus en *devoirs individuels* qu'en *droits garantis* institutionnellement.

Ainsi, pour les Afghans, la loyauté en amitié est le fondement de l'interaction humaine. Un jeune Américain installé en Afghanistan après une adolescence mouvementée aux Etats-Unis, l'exprime ainsi : "En Amérique, les gens vous tournent le dos tellement rapidement ! Mes amis, ici, je sais qu'ils ne m'abandonneront pas ou ne m'entraîneront pas dans des trucs louches. C'est pour ça que l'Amérique ne me manque pas. Je n'ai rien à y perdre."<sup>334</sup> Une valeur peut-elle être considérée comme un maximin dans une société donnée ? Si elle reste soumise à un choix individuel de comportement, si elle n'est pas un choix de société, on ne peut pas lui attribuer ce caractère.

Par contre, un comportement social considéré comme d'exercice obligatoire de la part de tout individu à l'égard d'un autre, quelles que soient les circonstances, peut suggérer la mise en oeuvre d'un maximin, comme c'est le cas du *melmastyá*, la pratique de l'hospitalité pour les Pachtouns. "Un Pachtoun ne refuse jamais d'accorder un sanctuaire à un étranger. Quand un visiteur est sous sa protection, il le protège au péril de sa propre vie",<sup>335</sup> explique Hamida Ghafour.

En juin 2005, à l'issue d'un accrochage avec des insurgés à Korengal, dans la haute vallée de la Kounar, un Américain des forces spéciales fut blessé et retrouvé par des villageois non combattants. Après avoir tenu conseil, ils le transportèrent jusqu'à leur village, un endroit si isolé qu'ils n'avaient jamais entendu parler d'Hamid Karzaï. Les talibans encerclaient le village pour exiger qu'on leur remette le prisonnier. Mais le village refusa et l'un d'eux descendit jusqu'à Asadâbâd, la capitale provinciale, pour signaler aux Américains qu'un des leurs était chez eux. En guise de remerciements, les Américains proposèrent des projets d'aménagement du village, mais les villageois refusèrent. "Le code d'honneur pachtoun avait sauvé la vie du soldat américain. De toute façon, le berger ne l'aurait pas livré aux talibans parce qu'il ne pouvait pas agir sans l'avis de sa tribu. Les règles ont aussi préservé la sécurité et la neutralité des villageois. La sécurité, parce que cela leur a permis d'éviter des représailles américaines. Et la neutralité parce qu'ils pouvaient se défendre auprès des insurgés en disant qu'ils avaient respecté le code."<sup>336</sup> La

---

<sup>334</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.262.

<sup>335</sup> *Idem*, p.292.

<sup>336</sup> *Idem*, pp.295-296.

logique de ce comportement est bien de *défendre sa propre intégrité en étendant à l'autre, quel qu'il soit, la garantie de sa protection.*<sup>337</sup>

**Une pratique inconditionnelle.** Il est important aussi *d'analyser avec le concept du maximin* la raison pour laquelle les villageois de la Kounar, dans l'exemple cité ici, ont refusé les projets d'aménagement du village proposés par les Américains. S'ils avaient accepté, ils se seraient trouvés en délicatesse avec la stricte application du principe du *mélmastyá*, puisqu'ils auraient obtenu un avantage en échange d'un comportement qui leur était recommandé par l'honneur, la dignité, le devoir. En se faisant rétribuer, en quelque sorte acheter, ils auraient détruit cette égale dignité. Ils auraient rompu l'équilibre fondamental de cette pratique, en y trouvant plus d'avantages que d'autres qui en font également leur règle de vie sans contrepartie. On peut donc dire que *la pratique de l'hospitalité pachtoune est bien un maximin*, à savoir un avantage universel et inconditionnel. Et cette pratique est bien *l'indice dans la société pachtoune d'un mode sociétal fondé sur un syntagme de civilité*, sur l'égale dignité des individus.

Pourtant, raconte aussi Hamida Ghafour, il est habituel pour les tribus de jouer avec les alliances en fonction des circonstances, et même de les monnayer de tous les côtés. Par exemple, en 1992, quand les *mondjabiddin* entreprirent leur marche sur Kaboul depuis le Pakistan, "tout le long du chemin, les tribus changèrent d'alliance, des communistes aux *mondjabiddin*. Plus tard, la Kounar n'est jamais tombée sous le contrôle des talibans. Les anciens avaient acheté leur tranquillité."<sup>338</sup> Cette pratique est incompréhensible à des Occidentaux, et en particulier aux Américains qui se considèrent comme le rempart de la démocratie. Mais au fond ce qui est inapproprié dans cette analyse, c'est de considérer qu'il s'est agi de *renversements* d'alliances. Les tribus ont bien fonctionné sur un rapport *d'opposition* (sous-entendu par des alliances entre groupes considérés différents), mais elles ont défendu leur intégrité par l'affirmation de leur neutralité, une neutralité d'autant plus incontournable et monnayable qu'elles vivent sur un terrain réputé inexpugnable et que l'expérience a prouvé que les autres ne feront que passer.

Il y a entre ces deux circonstances une différence de niveau d'interaction. Dans le cas ci-dessus, il s'agit du face à face de groupes différents, dont les rapports sont régulés par la négociation, la délimitation stricte du rapport des forces, un rapport d'opposition né de la menace de la sécurité du groupe dans son ensemble et *conclu par l'égalité tribaliste des deux groupes après la négociation*. Dans le cas précédent à Korengal, il s'agissait de la situation d'un individu exogène à un territoire, auquel était reconnu de principe les attributs de *l'humain auquel est dévolu sans condition une égale dignité* assortie de droits, en particulier la protection. Et c'est l'exercice de la protection de l'individu qui vaut protection au groupe placé à son corps défendant dans une situation de conflit entre des groupes extérieurs qui ont préempté son territoire. C'est la mise en pratique

---

<sup>337</sup> Cet incident est raconté en détail par le soldat américain qui l'a vécu : Marcus Luttrell & Patrick Robinson, *Le survivant*, 2007, traduit de l'Anglais par Franck Mirmont, Nimrod, Paris, 2009

<sup>338</sup> *Idem*, p.301.

du maximin qui défend l'intégrité du groupe. Il s'agit bien d'un maximin dans la mesure où ce *devoir* de respect de l'humain connu et pratiqué par tous les individus, qui revient à un *droit* de la personne humaine dont peut se prévaloir chacun, n'apporte de désavantage à personne et au contraire *relève le niveau général de bien-être du groupe et au-delà, en renforçant la sécurité générale.*

**Dépassement du tribalo-traditionalisme.** L'incident de Korengal suggère ainsi un élément de réponse au deuxième volet de la question initiale de ce paragraphe, et à travers lui au fondement de cette étude : comment transformer une société tribalo-sectaire en une société de civilité ? *En étendant aux individus extérieurs aux limites du groupe tribal les avantages du maximin qui sont dévolus de principe aux individus internes au groupe.* De fait, l'application inconditionnelle du maximin, même en période de conflit ouvert, désarme les intentions hostiles de l'autre groupe en faisant appel au sens intime de l'égalité des différences qui existe dans chaque individu communiquant, *la conscience du vivant.*

C'est un cliché de considérer les Afghans comme soucieux de leur indépendance et de leur liberté. Comment s'articule alors le rapport de la liberté à l'égalité dans l'esprit des Afghans qui proclament leur amour de l'égalité ? Ils sont nombreux à faire de l'égalité une condition de la liberté. "Evidemment, si vous avez l'égalité, vous avez la liberté !" <sup>339</sup> "Si l'égalité est mise en oeuvre, la liberté vient automatiquement." <sup>340</sup> "Avec des droits égaux pour tous, personne ne prend le pouvoir, c'est la liberté d'abord, l'égalité ensuite." <sup>341</sup> "Si le président peut accorder leurs droits égaux à tout le monde, alors tout le monde est libre." <sup>342</sup> "Le rapport est très étroit, l'égalité précède la liberté, les Afghans doivent l'accepter." <sup>343</sup> "Si quelqu'un ne subit pas de discriminations et a des droits égaux, alors il se sent libre et confortable, heureux de vivre dans son pays, une partie prenante." <sup>344</sup> "L'égalité vaut mieux que la liberté, si on institue l'égalité, la liberté trouve sa route." <sup>345</sup> "Quand on est égaux, forcément on est libre de sa vie." <sup>346</sup> "L'égalité permet aux gens de prendre librement leurs décisions." <sup>347</sup> "Parce qu'on a des droits égaux, on est libre." <sup>348</sup> "Si un individu a le droit

---

<sup>339</sup> Interview de Ibrahim, Kaboul, 25/05/2005.

<sup>340</sup> Interview de Naïm, Aïbak, 29/05/2005.

<sup>341</sup> Interview de Nadjiba, Mazâr-é Charif, 06/06/2005.

<sup>342</sup> Interview de Qadrat, Mazâr-é Charif, 09/06/2005.

<sup>343</sup> Interview de Palwasha, Hérât, 15/06/2005.

<sup>344</sup> Interview de Ouafa, Kaboul, 28/06/2005.

<sup>345</sup> Interview de Abou Baker, Kaboul, 13/07/2005.

<sup>346</sup> Interview de Nour Djahan, Kaboul, 15/07/2005.

<sup>347</sup> Interview de Nasser, Kaboul, 24/07/2005.

<sup>348</sup> Interview de Yasmin, Kaboul, 27/07/2005.

d'être libre, tous doivent l'avoir, en vertu du principe d'égalité."<sup>349</sup> "Quand les droits sont égaux, tout le monde est libre."<sup>350</sup>

Mais existent aussi les tenants de la dynamique inverse. "Sans liberté, il n'y a pas de droits égaux."<sup>351</sup> "Avec la liberté, on connaît ses droits, et donc on n'a pas le droit de décider pour les autres, et donc l'égalité."<sup>352</sup> "Si on a la liberté, on a aussi l'égalité, parce qu'on peut faire valoir ses droits, choisir sa vie et se battre pour. C'est très proche."<sup>353</sup> "C'est forcément lié ! Quand quelqu'un est libre il peut avoir des droits égaux."<sup>354</sup> "C'est très lié, s'il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'égalité, puisque la liberté est un droit fondamental."<sup>355</sup> "Quand on est libre, on est égaux"<sup>356</sup>

Et bien que la question n'ait pas été posée, la solidarité surgit dans ce dernier commentaire : "Des gens égaux sont libres... comme des frères !"<sup>357</sup> Cette intrication des principes d'égalité et de liberté est, de fait, bien comprise comme un fondement de la dignité humaine, ainsi que le réalisent certains. "Il n'y a pas de liberté sans égalité, elles vont toujours ensemble."<sup>358</sup> "Si tu as les mêmes droits et devoirs que moi, tu es aussi libre que moi."<sup>359</sup> " On obtient la liberté en commun, on doit avoir l'esprit libre pour respecter les autres."<sup>360</sup> "L'oeuf ou la poule ? On commence par la liberté, et on a l'égalité, parce que la liberté permet les conditions de l'égalité. Inversement, un pays qui met en oeuvre l'égalité est un pays libre."<sup>361</sup>

Sarah Chayes était à Kandahâr quand a eu lieu un événement considéré par la communauté internationale comme le signe de la reprise des hostilités des talibans. En mars 2003, un collaborateur international de la Croix Rouge, Ricardo Munguia, fut délibérément assassiné à Tarin Kot, la capitale de la province d'Ourouzgân, par un groupe de talibans qui épargnèrent ses trois accompagnateurs afghans. La plupart des ONG travaillant à Kandahâr arrêtèrent leurs activités dans le sud de l'Afghanistan. L'analyse des ONG est que Ricardo avait été tué en raison de la confusion entretenue entre les opérations de reconstruction et les opérations militaires américaines, ce qui mettait en danger la neutralité des ONG, et

---

<sup>349</sup> Interview de Kazim, Kaboul, 01/08/2005.

<sup>350</sup> Interview de Nejat, Kaboul, 02/08/2007.

<sup>351</sup> Interview de Rahim, Aïbak, 29/05/2005.

<sup>352</sup> Interview de Nadjiba, Mazâr-é Charif, 06/06/2005.

<sup>353</sup> Interview de Wahida, Hérât, 16/06/2005.

<sup>354</sup> Interview de Narges, Kaboul, 16/07/2005.

<sup>355</sup> Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>356</sup> Interview de Batoul, Kaboul, 02/08/2007.

<sup>357</sup> Interview de Babour, Aïbak, 01/06/2005.

<sup>358</sup> Interview de Othman, Mazâr-é Charif, 06/06/2005.

<sup>359</sup> Interview de Nader, Kaboul, 28/06/2005.

<sup>360</sup> Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>361</sup> Interview de Youssef, Kaboul, 07/2007.

que Ricardo avait probablement été pris pour un Américain. Sarah Chayes donne une autre analyse : ce conflit n'est pas un classique affrontement géostratégique entre les Américains et les talibans, mais un conflit où *les deux parties* cherchent à entretenir l'idée d'un clash des civilisations. "Quelqu'un comme Ricardo arrive les mains tendues comme un pont, fait de la pédagogie, croit à la coexistence pacifique, offre de la dignité humaine à ceux qu'il aide sans la refuser à d'autres (...) La mort de Ricardo n'était pas une erreur. Il était l'ennemi intime des insurgés."<sup>362</sup> Sarah Chayes poursuit en affirmant que selon elle, le retrait des ONG et des OIG de Kandahâr est une erreur stratégique. Au contraire, ces organisations devraient continuer à intervenir pour les opérations de paix et de reconstruction, "en créant obstinément du lien social, en s'attaquant à l'ignorance, en reconstruisant des ponts."<sup>363</sup>

Nizar Sassi, livré aux Américains en novembre 2001 pour s'être trouvé au mauvais moment au mauvais endroit, est finalement sorti de Guantanamo grâce à l'action incessante de son jeune frère Aymane, intimement convaincu de son innocence, et qui mit en oeuvre un réseau de soutien international pour obtenir sa libération. En mars 2004 une délégation comprenant des familles de détenus européens s'était rendue aux Etats-Unis, en compagnie d'avocats et de défenseurs des droits humains. La délégation s'était rendue au Capitole à Washington afin de rencontrer les élus du peuple américain. Aymane s'était retrouvé face au sénateur Lindsey Graham qui lui avait parlé simplement, pour connaître la personnalité de Nizar. "Ce voyage avait compté beaucoup pour Aymane. Il avait eu, d'un seul coup, une autre vision de l'Amérique. Il avait rencontré des gens d'une grande humanité, qui s'étaient excusés devant lui, au nom de leur pays."<sup>364</sup>

*Miser sur l'humain* semble être le dénominateur commun de ces quelques exemples. Cette réflexion gagne à être rapprochée de la conclusion de Philippe Van Parijs à propos du maximin : "Ce que le maximin impose ne doit pas être examiné en ne prenant comme variables de contrôle que la structure des impôts et des transferts et quelques autres instruments, tout en prenant comme paramètres les attitudes des gens et le cadre institutionnel (...) Il est essentiel que nous élargissions (...) le champ de nos actions et de notre pensée. C'est la raison pour laquelle il est si important que la question des inégalités économiques ne soit pas réservée aux économistes, mais qu'elles soient étudiées et discutées par l'ensemble des sciences sociales. Beaucoup moins d'inégalités s'avèreront alors équitables du point de vue du maximin que si l'on s'était limité à un champ de réflexion plus réduit. À tel point qu'un jour peut-être la justice comme maximin ne sera pas loin d'exiger, dans la dimension retenue, rien moins que l'égalité à l'échelle mondiale."<sup>365</sup>

---

<sup>362</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*, p.238.

<sup>363</sup> *Idem*, p.239

<sup>364</sup> Nizar Sassi, *op. cit.*, p.188.

<sup>365</sup> Philippe Van Parijs, *op. cit.*, p.232.



Une fois construite cette série de trois syntagmes complémentaires qui s'inscrivent dans l'environnement sémantique du principe d'égalité, il convient d'en préciser les relations circonstancielles avec un paramètre qui se manifeste à répétition, celui de la sécurité comme réponse sociale à la violence.

## 2.4. Une grammaire de praxis égalitaires circonstanciées aux contraintes sécuritaires

*"If you must go out and do shopping, you go in your armoured car, with your escort, with your radio. You go in the shop and you pick out what you want. Don't talk to the shopkeeper"*<sup>366</sup>

*A la guerre la maxime 'sécurité d'abord' mène tout droit à la ruine.*  
Winston Churchill

Il y a à Kaboul une kyrielle de carrefours symbolisant les ruptures tribalo-traditionalistes, qui supportent l'essentiel des tensions. Ce sont des lieux d'insécurité structurelle parce qu'y sont postés des points de contrôle militarisés, destinés à protéger les occupants d'un des côtés de la barrière contre les occupants de l'autre côté. C'est sur ces endroits que se concentrent les risques d'attentat suicide ou autre incident de sécurité. Le chauffeur ou le piéton le plus nonchalant ne peut se défaire d'un sentiment d'urgence en franchissant l'un de ces contrôles. L'un d'eux est Tchahâr-râh-é Zanbaq<sup>367</sup> à l'entrée de la 'zone verte', la zone 'sécurisée' qui abrite le palais présidentiel et un certain nombre d'ambassades, celles des Etats-Unis et de France notamment. Tchahâr-râh-é Zanbaq est l'endroit que doivent franchir à pied les visiteurs de l'ambassade de France qui ne disposent pas d'un véhicule muni d'une habilitation de sécurité. Depuis dix ans avec la détérioration des conditions de sécurité, les conditions d'habilitation des véhicules se sont faites de plus en plus restrictives. Le nombre de personnes obligées de franchir à pied la centaine de mètres séparant le point de contrôle de l'entrée de l'ambassade de France a augmenté en rapport. Ces contraintes deviennent un casse-tête quand il s'agit de *sortir* de l'Ambassade. C'est qu'il n'est pas possible aux véhicules, par manque de place mais aussi par souci de prévention contre les attentats à la voiture piégée, de se garer à proximité du point de contrôle. Et par ailleurs, les artères le desservant sont embouteillées en raison des contrôles, ce qui rend aléatoire le moment potentiel du passage d'un véhicule pour le ramassage. En conséquence de quoi, pour assurer la sécurité maximum à l'Ambassadeur et à la poignée de personnels diplomatiques disposant d'une voiture habilitée à franchir les contrôles, la grande majorité des personnels ou visiteurs de l'ambassade de France se retrouverait contrainte à attendre à pied au carrefour le plus exposé de tout Kaboul la venue intempestive d'un véhicule pour les ramasser si la tendance sécuritaire qui prédomine à l'ambassade de France ne conduisait – logiquement (?) – à interdire les déplacements des personnels ne disposant pas d'un – rare – véhicule habilité.

Pourquoi cette anecdote ? Pour illustrer comment l'augmentation progressive de la focalisation sur la problématique de la sécurité selon une logique tribalo-traditionaliste – c'est-à-dire la fragmentation de

---

<sup>366</sup> "Pour sortir faire des courses, s'y rendre en véhicule blindé, avec escorte et radio. Entrer dans la boutique et choisir soi-même ses achats. Ne pas parler au vendeur." Consignes de sécurité à l'intention des personnels des ambassades américaines en Afghanistan, citées par Nancy Hatch-Dupree. Cf. Jon Boone, "A librarian's labour of love for Afghanistan", *Financial Times*, 14/02/2009.

<sup>367</sup> Littéralement, le 'carrefour des lys' ou 'carrefour des drapeaux', nommé ainsi par les Communistes après avoir été le 'carrefour du 26 saratân' (17 juillet) en l'honneur du coup d'État qui avait porté au pouvoir Dâoud Khân.

l'espace social par des critères d'identification qui s'imposent aux individus – conduit à l'inefficacité générale du système par l'augmentation des contraintes bloquantes aux marges. Bien sûr, la sécurité d'un petit nombre d'individus est améliorée. Mais la capacité d'action du plus grand nombre en est diminuée, et dans certains cas également leur sécurité individuelle. Et *in fine* quand la logique de sécurité du syntagme tribalo-traditionaliste prendra le pas sur tout autre considération, les ambassadeurs et ministres supposés mettre en œuvre une politique de coopération n'auront plus rien à discuter puisque *les personnels chargés d'en analyser les tenants et aboutissants ne pourront plus agir* : ils ne pourront plus se rencontrer, ni même en discuter puisque que le même type de protection est installé sur les systèmes de communication.

C'est ainsi, de même, que les femmes afghanes sont confinées à l'intérieur de leurs domiciles, interdites d'interagir avec l'extérieur par souci de sécurité.

En définitive, que devient la notion d'égalité dans un environnement où la sécurité est la préoccupation majeure des individus ? Un rappel des fondements physiologiques du stress fournit des éléments de réponse (2.41 – *Une interaction physiologique entre le sentiment de sécurité et le lien social*), à rapprocher de la situation afghane avec 2.42 – *L'égalité tribaliste en situation de menace immédiate* ; 2.43 – *L'égalité traditionaliste en situation de menace structurelle* et 2.44 – *Le principe d'égalité en situation de menace diffuse*. Sera enfin étudiée la notion d'échelle dans l'utilisation de cette grille d'analyse de rapports sociaux circonstanciés par la violence : 2.45 – *Une gradation de l'individuel au général*.

## **2.41. Une interaction physiologique entre le sentiment de sécurité et le lien social**

A ce stade, il est intéressant de considérer finement la hiérarchie des besoins, telle que théorisée par le psychologue Abraham Maslow dans sa *Théorie de la motivation humaine* en 1943.<sup>368</sup> Sans l'avoir représenté graphiquement sous la forme de la pyramide maintenant connue sous son nom,<sup>369</sup> Maslow parle d'une dynamique reliant ces différents niveaux de besoins et soutient qu'avant de chercher la satisfaction d'un besoin d'un niveau donné, un individu se focalisera sur la satisfaction des besoins d'un niveau inférieur. Il place ainsi les besoins physiologiques – les exigences de la survie – en nécessité primaire, juste avant les besoins de sécurité individuelle qu'il considère socialement, comme l'emploi, la santé ou la propriété. C'est ensuite, toujours selon Maslow, que différentes catégories de besoins plus largement sociaux sont pris en considération dans le fonctionnement humain : les besoins d'appartenance – amitié, famille – puis les besoins d'estime de soi – confiance et respect – et enfin, au plus haut de la pyramide, les besoins d'accomplissement – morale, créativité, épanouissement. Abraham Maslow se plaçait dans le champ de la

---

<sup>368</sup> Abraham Maslow, *op. cit.*

<sup>369</sup> Voir en Annexe N une représentation couramment utilisée de la hiérarchie des besoins selon Maslow.

psychologie du travail, avec pour intention de favoriser les capacités intrinsèques de tout être humain, capable du meilleur si ses besoins de base sont satisfaits. Depuis Maslow, les politiques de motivation au travail du personnel dans les entreprises passent, avec succès, par la mise à disposition de moyens de satisfaire les besoins physiologiques et sécuritaires des employés.

Y a-t-il des raisons de penser que l'ensemble des dynamiques sociales pourraient répondre au même type de fonctionnement ? Que les capacités d'interaction des individus sont dépendantes de leurs impératifs de survie et de leur sentiment de sécurité ? C'est ce que suggère la physiologie,<sup>370</sup> avec la mise en évidence d'une action de blocage du système parasympathique (celui qui gère les émotions positives et les capacités d'interactions sociales) par le système sympathique (celui qui provoque des réactions instinctuelles par la sur-production d'adrénaline) à partir d'un certain niveau de stress. Il y aurait un 'seuil de sécurité' physiologique en-deça duquel les mécanismes cognitifs restent focalisés sur la survie (les deux premiers niveaux de Maslow), et au-delà duquel le stress diminue et les dynamiques d'interaction peuvent s'épanouir.

En mettant ainsi en rapport les éléments de la psychologie et de la physiologie, on peut raisonnablement affirmer que les capacités d'interaction positive des individus dépendent de leur niveau de stress, et donc de leur *sentiment de sécurité*, c'est-à-dire de leur perception d'avoir ou non franchi leur 'seuil de sécurité' intime, caractérisé par des *éléments objectifs* (les besoins physiologiques de Maslow) aussi bien que par des éléments *d'appréciation subjective* de leur environnement (les autres besoins identifiés par Maslow, y compris les sentiments d'appartenance et de réalisation). Si l'insécurité est trop grande, le corps se met en mode survie. Si les conditions de sécurité s'améliorent, le comportement change et élargit la sphère d'interaction au lien social.

Mais si le sentiment de bien-être individuel (réussite, réalisation, appartenance) est élevé, le psychisme relève le seuil de sécurité. Il y aurait ainsi 'une boucle de rétro-action',<sup>371</sup> une *amplification mutuelle entre le sentiment de dignité et le sentiment de sécurité*. Quand l'insécurité augmente factuellement, le sentiment de dignité diminue et la possibilité de se retrouver en 'mode survie' augmente corrélativement. Inversement, quand le sentiment de dignité augmente, le sentiment de sécurité aussi, et donc diminue le risque de franchissement du 'seuil d'insécurité' avec les blocages qu'il provoque.

Dans le schéma ternaire de description des relations sociales fondé sur l'analyse de Georges Ribeill, un schéma où (1) une dynamique d'opposition se caractérise par une notion d'égalité tribaliste portée par le groupe face aux autres, où (2) une dynamique d'assimilation entraîne l'apparition d'une égalité traditionaliste avec effacement d'individus égaux dans leur insignifiance face au modèle unique, et (3) une

---

<sup>370</sup> Luc Rochette et Catherine Vergely, *op. cit.*

<sup>371</sup> Une boucle de rétroaction est un dispositif qui lie l'effet à sa propre cause, avec ou sans délai.

dynamique de complémentarité de la diversité permet la coopération des individus tous différents mais égaux dans leur dignité en vertu du principe d'égalité, (>>>) émerge alors l'hypothèse que la fluctuation du sentiment de sécurité est un paramètre significatif du changement de prévalence de l'une ou l'autre de ces trois formes de relations sociales dans les interactions. Le passage d'un mode d'interaction sociale tribalo-traditionaliste à un mode d'interaction sociale de coopération dans la diversité serait lié au 'seuil de sécurité' identifié par la psycho-physiologie de l'humain, celui dont le franchissement fait passer de réactions de survie instinctives à des interactions positives fondées sur le respect de soi-même et la confiance de l'autre.

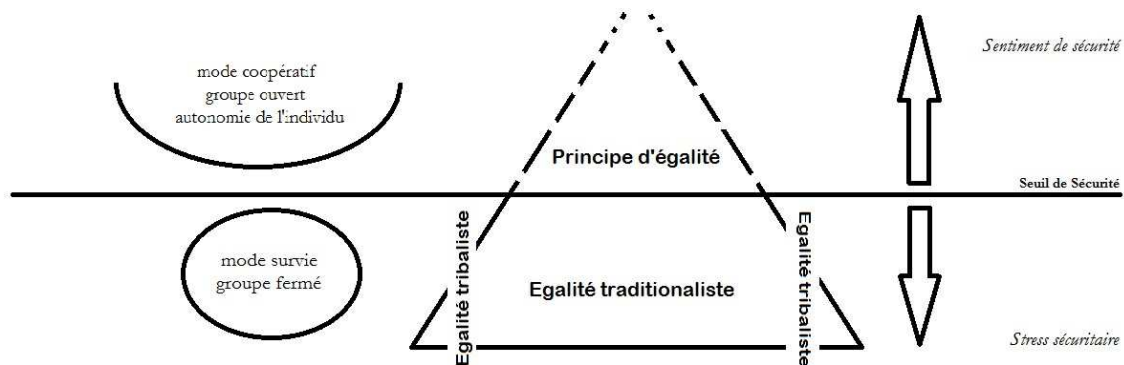


Figure 1. Correspondance entre besoins et syntagmes relationnels en fonction des contraintes sécuritaires : organisation dynamique de l'égalité.

## 2.42. L'égalité tribaliste, réponse rationaliste à une menace immédiate

*Lorsque la vie est en jeu, l'unité de valeur, ce n'est pas le dollar, c'est la calorie ou le gramme de protéines.*  
Alfred Sauvy (1978)<sup>372</sup>

*"What security? There's no security. U.S. troops go one way, the Taliban comes in from the other way.  
What security are you talking about? I'm scared of both you and the Taliban."*  
Noor Jan (2010)<sup>373</sup>

<sup>372</sup> Alfred Sauvy, *op. cit.*, p.181.

<sup>373</sup> « Quelle sécurité ? On n'est pas en sécurité ! Les Américains passent dans un sens, et les talibans dans l'autre. De quoi parlez-vous ? J'ai peur de vous comme des talibans. » Noor Jan est un habitant de Bâla Mughâb, un village du sud de l'Afghanistan. Il répondait aux questions des reporters qui accompagnaient une patrouille américaine. Nick Schrifin, « Exclusive : Gen. McChrystal Goes on Patrol in "Taliban Vacations Stop" », ABC News 27/03/2010.

Le mode tribaliste est un mode de réaction, *une mesure d'urgence* qui s'impose aux marges des groupes devant une menace immédiate ou une violence généralisée. Avec lui, se profile la comptabilisation des faits de la vie réelle, pour essayer de redonner au chaos une forme appréhendable par la raison, *parvenir à une perspective de rééquilibrage des groupes*, fut-ce par l'usage de la violence et la réification de l'individu. « Nous n'étions que des objets, des objets qui valaient beaucoup d'argent, ou de nombre de prisonniers à échanger, » affirme Hervé Ghesquière à propos de sa captivité comme otage aux mains des talibans en Kâpissâ.<sup>374</sup> Le langage de l'égalité y est la logique du *badal*, la loi du talion, 'œil pour œil, dent pour dent' et le sentiment de dignité s'attache à la satisfaction des besoins immédiats du groupe, besoins de survie et besoins de sécurité.<sup>375</sup> C'est ainsi que le meurtre d'un individu sera vengé par le meurtre d'un autre. C'est ainsi qu'un homme veuf incapable d'élever tout seul ses jeunes enfants contractualisera sa recherche d'une nouvelle épouse contre le mariage de sa propre fille pré-pubère. C'est ainsi que deux personnes seront mariées afin d'encourager l'alliance de deux groupes concurrents mais égaux par l'honneur – comme le mariage de cousins pour l'accès à l'héritage et la sauvegarde du patrimoine. *L'égalité tribaliste, c'est l'équilibre du rapport de forces des groupes en opposition.*

Les communautés ou sociétés qui font du tribalisme leur mode social dominant sont celles qui subissent un stress sécuritaire intense, comme en temps de guerre, de famine ou de déclin. Si le mot tribalisme vient de tribu, c'est parce que ce mode de gestion des relations sociales par l'opposition a été constaté chez des populations vivant sur des territoires où l'Etat-nation n'est pas la structure politique la plus forte, et où la réaction aux intrusions se manifeste au niveau local de façon spontanée, puissante et sans qu'une coordination structurée de cette réaction puisse être mise en évidence globalement, mais avec une conscience collective forte de l'urgence du moment. « Une armée d'hommes décidés, munis de matraques, avait pris un camp militaire moderne avec tout son matériel, » écrit Alfred Van Vogt.<sup>376</sup>

L'Afghanistan se situe aux marges de grands empires, un héritage de l'histoire qui s'est accrochée à sa situation géographique – sur la chaîne de l'Hindou Kouch comme séparation naturelle d'aires culturelles. Les populations ayant choisi de s'établir dans ce massif montagneux sont à la fois protégées par la difficulté d'accès aux innombrables vallées qu'il comprend et qui sont autant d'occasions de développement isolé,<sup>377</sup> et menacées par les occasionnelles tentatives de transgression que cette barrière constitue pour les ensembles politiques qui se constituent de part et d'autre des versants du massif. La réaction, défiante, armée et ou éventuellement violente, dure jusqu'au rétablissement d'un *statu quo ante*, à savoir le respect par

---

<sup>374</sup> Hervé Ghesquière était interviewé par Pascale Clarke sur *France Inter*, le 25 septembre 2012, à propos de la sortie de son livre *547 jours*, Albin Michel, Paris, 2012.

<sup>375</sup> Voir en annexe H la planche tirée d'un album de bandes dessinées : F'Murrr, *Le char de l'Etat sur le sentier de la guerre*, Vertige Graphic, 1987, p.13

<sup>376</sup> Alfred Van Vogt, *op. cité*, p.248.

<sup>377</sup> Comme en témoigne la subsistance de langues dardiques dans ces vallées.

les intrus de l'autonomie d'action et du territoire habité par ces populations. « Nous sommes forts parce que nous respectons les décisions de nos anciens ! », a-t-on coutume d'entendre de la part de jeunes hommes pachtoune.

Si certains étrangers gardent l'impression que la gestion des relations sociales par l'opposition – le tribalisme – est le mode dominant chez les populations organisées en tribus, c'est simplement *parce qu'en tant qu'étrangers pratiquant l'intrusion, ils n'ont jamais eu l'occasion de constater les autres modes sociaux également opérants dans les tribus*. Mais le syntagme tribaliste n'est pas l'unique mode d'interaction sociale, y compris dans les sociétés dites tribales.

Le traditionalisme et la coopération dans la diversité sont pratiqués concomitamment en Afghanistan, y compris dans les tribus, en fonction du sentiment de sécurité, et il y est également tenu un langage d'égalité.

### **2.43. L'égalité traditionaliste, réponse dogmatique à une menace structurelle**

*Le besoin de sécurité asphyxie l'âme.*  
Alexandre Jardin

*« Tous les combattants afghans veulent devenir des ghazi, des héros, mais les Arabes veulent être des shahid, des martyrs. Alors nous nous efforçons de les y aider en les mettant en première ligne. »<sup>378</sup>*

Un groupe ayant atteint une situation relativement équilibrée aux marges de son domaine – fut-il territorial ou symbolique – tout en étant obligé de conserver une certaine *résistance aux pressions extérieures*, se trouve en situation de recourir à une série de comportements sociaux considérés comme permettant le maintien du *statu quo*. Cet ensemble de comportements est une *mesure subsidiaire* en interne du syntagme tribaliste qui s'applique en externe en situation d'urgence sécuritaire. Il tend à devenir syntagme dominant quand la menace aux marges devient structurelle. Les comportements favorisés se cristallisent alors en traditions, dont la répétition est sacralisée auprès des membres du groupe. L'égalité traditionaliste consiste à répartir équitablement les charges et les ressources disponibles entre les membres du groupe, enfermés dans la préservation de la situation. *L'égalité traditionaliste, c'est la soumission de l'individu au statu-quo*. Un exemple de domination de ce mode social traditionaliste est celui de l'Afghanistan du 19<sup>ème</sup> siècle, quand ses frontières étaient bloquées par de puissants empires. Même après l'ouverture des frontières par les

---

<sup>378</sup> Saira Shah rapporte sa discussion avec un *moudjahiddin* afghan, constatant combien les 'combattants étrangers', les djihadistes venus en Afghanistan du monde arabo-musulman en général, manquaient d'humour. « Il pouffa de rire à la façon étrangement gamine des Afghans. C'était une bonne blague, qui nous fit rire aussi. Elle résumait parfaitement deux approches très différentes de la guerre, de la religion, de l'existence. » Saira Shah, *op. cit.*, p.181.

émirs 'modernistes' du 20<sup>ème</sup> siècle, le syntagme traditionaliste est longtemps resté dominant parce qu'il avait été sacralisé par l'argumentaire sécuritaire du siècle précédent. Il a d'ailleurs repris le dessus par endroits dès le début de l'insurrection anti-communiste et à partir de ses zones de diffusion – comme l'ont constaté avec perplexité les observateurs des mouvements de la résistance à Peshawar<sup>379</sup> – ce qui est une indication de la relation intime entre le syntagme tribaliste et le syntagme traditionaliste, de leur dépendance réciproque.

À la problématique de la sécurité dans la logique d'opposition répond celle sous-tendant la logique d'assimilation. Sécuriser implique non seulement assurer l'intégrité des personnes mais aussi la conservation des biens. Plus les personnes sont nombreuses, plus les biens sont abondants, et plus la responsabilité ou l'impératif de sécurité augmente, plus la domination du syntagme tribalo-traditionaliste se fait jour. L'individu participe globalement du respect du groupe dans la mesure où il contribue à la sécurité par le respect de la tradition *et* dans la mesure où il ne génère pas lui-même de problème particulier de sécurité. C'est la raison pour laquelle les comportements traditionnels sont valorisés : parce qu'ils ont été éprouvés au fil du temps, la généralisation de leur pratique est supposée assurer une bonne marge de sécurité, et ainsi renforcer l'honneur collectif. C'est ainsi qu'en même temps que l'on répond à l'insécurité en organisant une violence exogène ou un équilibrage externe par le *badal*, on prévient l'insécurité en pratiquant une contrainte endogène, qu'elle soit autocontrainte ou soumission par la violence.

Nelofer Pazira écrit ainsi, à propos de sa découverte du monde des *moudjahiddin* alors que sa famille est réfugiée dans un camp au Pakistan après avoir fui Kaboul dominée par les communistes : « Monsieur Saïfi, ancien professeur au lycée [français] Istiqlal de Kaboul, nous rend visite depuis Peshawar. Mon frère l'avait eu pour professeur. Il prévient mes parents à propos des 'djihadis', comme il les appelle. 'Ils ne tolèrent aucune forme de débat', dit-il. 'La première fois qu'ils m'ont arrêté parce que je portais un pantalon et une chemise, j'ai essayé de leur expliquer que le djihad afghan ne concernait pas la tenue vestimentaire. Un jeune homme, qui faisait deux fois ma taille, a répondu en me prenant par le cou et en me soulevant de quelques centimètres au-dessus du sol. Je ne savais pas ce que j'avais fait de mal, mais je n'ai pas aimé sa réponse et décidé de ne plus discuter avec eux.' [...] Comme tout le monde, [Monsieur Saïfi] porte maintenant des vêtements traditionnels et s'est fait pousser la barbe. »<sup>380</sup>

Ainsi, un groupe géré de manière endogène par un syntagme traditionaliste dominant – qui répond à un syntagme tribaliste à ses limites – se situe-t-il au 'seuil de sécurité' de la pyramide des besoins<sup>381</sup> et propose-t-il toujours un argumentaire égalitaire : les besoins primaires de survie et de sécurité sont globalement satisfaits par l'équilibrage aux marges produit par l'égalité tribaliste ; les besoins d'accomplissement de l'individu restent étouffés par l'égalisation des personnalités dans le modèle

---

<sup>379</sup> Voir les témoignages de Saira Shah, *op.cité*, et Nelofer Pazira, *op. cité*.

<sup>380</sup> Nelofer Pazira, *op. cité*, p.249/250.

<sup>381</sup> Voir en annexe O une proposition de représentation.



traditionnel dominant. Les possibilités d'évolution d'un tel groupe dépendront alors soit d'une modification de la situation de sécurité aux marges, soit d'actions – risquées – d'un nombre suffisant de membres en son sein.

Cette nouvelle dynamique serait celle où les individus se réapproprient un sentiment de dignité, en toute conscience des risques et en ayant ainsi le sentiment de contribuer à une démarche collective au bénéfice de tous.

#### **2.44. Le principe d'égle dignité, réponse holiste à une menace diffuse**

*La tâche à laquelle nous devons nous atteler, ce n'est pas de parvenir à la sécurité, c'est d'arriver à tolérer l'insécurité.*  
Erich Fromm (1976)<sup>382</sup>

*C'est un pays doté d'une grande histoire, de savoir et de culture.  
C'est une terre où nos grands guerriers ont édifié des minarets et des monuments. Un pays où les voyageurs et ceux d'autres religions étaient bien accueillis, où certains ont même construit leurs propres monuments [...]  
Un lieu où l'on témoigne chaleur et hospitalité comme nulle part ailleurs.*  
Fawzia Koofi (2010)<sup>383</sup>

Il n'existe pas de situation de vie où le risque est nul, où le sentiment de sécurité serait total. Une telle situation n'existe que dans la mort. Le 'seuil de sécurité' est la limite au-delà de laquelle le *sentiment de dignité* est néanmoins suffisant pour passer au mode d'interaction de la complémentarité, de la coopération dans la diversité, et de la valorisation de la créativité et des initiatives individuelles. Il suffit d'ailleurs d'un petit nombre d'individus dotés d'un sentiment de dignité suffisant pour pratiquer la coopération en faisant abstraction du sentiment général d'insécurité pour renforcer le sentiment de dignité des autres membres du groupe, et donc abaisser le sentiment d'insécurité de l'ensemble du groupe. Le groupe deviendra alors un groupe ouvert, ses *membres interagissant dans l'égle dignité*. Dans une société où le mode d'interaction dominant est celui de la complémentarité par le respect de la diversité, les institutions pourront se fonder sur l'égalité en tant que *mesure principielle*, la marque de la reconnaissance que *la société peut agir sur le sentiment général de sécurité de ses membres en s'attachant à promouvoir leur égale dignité*.

Inversement, il est possible de provoquer un abaissement général du sentiment de sécurité et de franchir le 'seuil de sécurité' vers le bas en surinterprétant une situation d'insécurité pour bloquer un processus destiné à faire valoir l'égle dignité des individus.

---

<sup>382</sup> Erich Fromm, *To Have or to Be?*, 1976.

<sup>383</sup> Fawzia Koofi, *op. cit.*, p.275.

Pour les élections parlementaires de 2010, un nombre important de districts des provinces du sud et de l'est du pays n'ont pas bénéficié de la mise en place de bureaux de vote pour des raisons sécuritaires. Ainsi en Kâpissâ, les districts de Tagâb et d'Allassây n'ont-ils pas pu voter. Le nombre de bureaux de votes en 2009 était de 449 pour la province, et de 222 seulement en 2010. Le nombre des votes a ainsi décliné de 99.461 en 2004 pour l'élection présidentielle à 45.271 en 2010 pour la deuxième élection parlementaire.<sup>384</sup> Nationalement, cela induit une sous représentation à la *Woulessi Djirga* des régions où sévit l'insurrection, et par extension de l'ethnie pachtoune, la plus importante numériquement. Cela revient à considérer comme inexistantes les tendances pacifistes et légitimistes de ces populations et provoque un sentiment de rejet chez les Pachtoune en général, une atteinte à leur dignité.

Ce sont les organes internationaux – l'UNAMA – qui ont structuré le processus électoral en Afghanistan, qui l'ont financé et organisé. La 'communauté internationale', engagée dans la reconstruction de l'Afghanistan par un programme d'institutionnalisation 'démocratique', a laissé les considérations de sécurité prendre le pas sur l'effort collectif de renforcement de l'égalité. *Le refus du risque commun par l'une des parties fait baisser le sentiment de dignité de l'autre, et baisser le 'seuil de sécurité' pour tous.* Ainsi passe-t-on d'une société où prédomine l'interaction égalitaire fondée sur la dignité de chacun à une société cloisonnée où les individus sont nivelés – indifférenciés, égalisés – dans une assimilation à un groupe en fonction de critères qui les dépassent, et où le syntagme dominant aux marges devient le tribalisme.

Il est également possible de forcer l'urgence sécuritaire en créant de toute pièce des incidents de sécurité, faisant ainsi collectivement augmenter le sentiment d'insécurité et franchir le 'seuil de sécurité' vers le bas à toute une population. Le syntagme tribaliste s'impose alors aux marges. Une de ces manifestations est le terrorisme.

Masuda Sultan est à New York au moment du 11 septembre 2001. Juste quelques mois auparavant, elle avait passé plusieurs semaines à Kandahar, reçue comme une princesse par ses cousins alors qu'ils vivaient dans le plus extrême dénuement sous la férule des talibans. Elle se rend à Ground Zero pour juger par elle-même de la situation et se joint aux bénévoles qui apportent du soutien aux sauveteurs. « Même si c'était difficile, j'avais toujours pensé que je pouvais garder l'équilibre entre ces deux moitiés de moi-même qui parfois s'affrontaient en moi, l'une afghane, l'autre américaine : mes deux mondes, mes deux maisons [...] Et à ce coin de rue, je savais au plus profond de moi que les flocons de suie blanche qui pleuvaient sur Manhattan me demandaient de choisir. »<sup>385</sup>

*Répondre au terrorisme par la guerre est une mesure politique qui témoigne du changement de syntagme dominant dans le groupe qui subit le terrorisme : cela enferme les individus dans l'obligation de se plier au syntagme tribaliste et donc de 'choisir son camp'.* Cela induit la prévalence du syntagme traditionaliste au centre par l'uniformisation des

---

<sup>384</sup> Voir les chiffres détaillés sur le site [afghanelectiondata.org](http://afghanelectiondata.org).

<sup>385</sup> Masuda Sultan, *op.cit.*, p.153/154.

réponses et interdit les initiatives individuelles vers le retour à la coopération. Cette impossibilité d'initiative fait baisser le seuil de sécurité, c'est un cercle vicieux.

Rompre le cercle vicieux passe par l'acceptation, individuelle puis collective, du risque, pour renforcer le sentiment général de la dignité des individus, ce qui fait baisser le 'seuil de sécurité' ; et par des actions 'gratuites' – non négociés par le *badal* – de renforcement de la dignité de l'autre partie. C'est l'objet des actions humanitaires.

Ces trois modes sociaux sont théoriquement à la disposition de tout individu socialisé, pour peu qu'il ait fait l'expérience cognitive de l'individuation et de l'égalité de tous. Même si elles ne sont pas théorisées et enseignées telles que présentées ici, c'est l'objet de l'éducation de faire percevoir au jeune les modalités de l'interaction empreinte de civilité en société, pour favoriser la coopération et l'égalité de tous. L'éducation apprend également à maîtriser ses réactions instinctives en situation de danger, à contrôler le sentiment d'insécurité. En Afghanistan, même si les contenus factuels de la scolarisation sont faibles et non-généralisés, l'éducation sociétale – même en période de crise aiguë comme les trente dernières années l'ont prouvé – aboutit généralement à la prédominance de comportements en société très respectueux de la dignité humaine et de l'interaction. La convergence de ces apprentissages tend à garder la société au-dessus du 'seuil de sécurité', en augmentant le sentiment de dignité de chacun et le sentiment de sécurité de tous. On peut y trouver le fondement de la 'résilience' globale des Afghans.

Cet apprentissage cognitif pourrait même être l'accroche première de toute émergence religieuse, qui chercherait à dépasser dans la transcendance les engrenages du tribalisme-traditionalisme, avant d'être récupérée par les intérêts individuels de personnages en situation de pouvoir.

En définitive, ce sont de fait les manipulations sécuritaires qui font prévaloir le tribalisme-traditionalisme sur le mode social favorisant l'égalité de tous et provoquent les cloisonnements.

## **2.45. Une gradation des cloisonnements de l'individuel au général**

*Donnez-moi un point d'appui et je déplacerai le monde.*  
Archimède (287-212 av.J.-C.)

*In reality, we are lost between the two worlds.*  
Nelofer Pazira<sup>386</sup>

---

<sup>386</sup> « En réalité, nous sommes perdus entre ces deux mondes. » Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.219

Les cloisonnements du tribalo-traditionalisme en groupes opposés par leurs différences en externe, et assimilés en interne par leurs ressemblances sont essentiellement malléables en fonction de différents facteurs : les critères d'assimilation en interne, aussi multiples et arbitraires que les individus sont variés et influençables ; les contraintes de sécurité en externe, qui dépendront de l'importance des pressions exercées par l'environnement. Les variations résultantes du sentiment de sécurité font changer le mode d'interaction dominant d'une population, mais *la granulométrie des différences d'interaction dépend du critère d'assimilation interne des groupes*, et du nombre des individus concernés par ce critère d'assimilation – potentiellement aussi variable que de l'individu unique à l'humain globalisé.

En Afghanistan, la granulométrie historique du groupe de solidarité est celle de la *manteqa*, la communauté locale d'origine avec laquelle on partage une langue, des souvenirs, des coutumes et un patrimoine de biens fonciers dont on est collectivement responsable : pâturages, système d'irrigation, bâtiments communaux. C'est quand une intrusion se manifeste sur ce domaine collectif que le syntagme tribalo-traditionaliste s'impose à la communauté.

Le déclenchement du soulèvement des campagnes à la fin des années soixante-dix s'est produit à cause des agressions successives et généralisées des troupes gouvernementales sur ces domaines jusque là largement préservés et éloignés des turbulences politiques des villes.<sup>387</sup> « Pendant l'été 1978, les révoltes se multiplient. Elles n'ont pas une dimension politique ouverte et se traduisent la plupart du temps par la prise du poste gouvernemental le plus proche, le désarmement des soldats et parfois l'exécution des officiers, sans que les insurgés cherchent systématiquement à étendre le mouvement. Cependant, en quelques mois, les campagnes sont hors de contrôle. »<sup>388</sup> Ce ne sont effectivement pas 'les tribus' qui se révoltent contre l'Etat,<sup>389</sup> mais c'est le syntagme tribalo-traditionaliste qui est en train de prendre le dessus dans la société rurale.

Le critère religieux est apparu ensuite pour fédérer les révoltes dans le concept du *djihad* anti-communiste. « Au départ, les soulèvements sont provoqués par des revendications multiples et le rejet moral de l'autorité politique, puis les discours s'unifient par la référence au *jihad*, qui légitime la révolte. »<sup>390</sup> Si historiquement le critère religieux était universellement prégnant dans la société afghane, il n'était pas uniforme puisqu'il y existait toutes sortes de variations des pratiques. Son utilisation pour la mobilisation de l'insurrection non seulement la 'légitimait', mais de plus la faisait changer d'échelle en élargissant la taille du groupe de solidarité qui s'imposait aux personnes : l'argumentaire qu'ils étaient indignes d'être

---

<sup>387</sup> Gilles Dorronsoro, *La révolution afghane*, op. cité, pp.75-106 pour les troubles politiques de l'élite citadine précédant l'arrivée des communistes au pouvoir.

<sup>388</sup> Gilles Dorronsoro, *La révolution afghane*, op. cité, p.113. Les pages suivantes exposent la variété des situations d'insurrection à l'époque et leur caractère à la fois spontané et non structuré.

<sup>389</sup> *Ibidem*.

<sup>390</sup> *Idem*, p.122

musulmans s'ils ne participaient pas au *djibâd*, ne serait-ce qu'en manifestant leur soutien par leur conformisme aux normes traditionalistes convoquées pour gommer les différences dogmatiques, augmentait le stress de chacun et imposait à terme l'obligation de choisir son camp par franchissement du seuil de sécurité – ou de se réfugier à l'étranger. Le syntagme tribalo-traditionaliste s'imposait ainsi progressivement.

Une fois disparu le motif de la rébellion – avec le départ des Soviétiques puis la chute du régime communiste – le critère unificateur n'avait plus de raison d'être. Cependant les comportements tribalo-traditionalistes étaient restés la norme pour ceux qui avaient entretemps pris le pouvoir, les *qowmandân*. Les possibilités de mobilisation se sont resituées à un niveau de granulométrie inférieur : les ethnies – concept inopérant jusque là – sont devenues un critère de différenciation dominant. La guerre civile était alors inévitable avec pour conséquence la perte de dignité pour toute la population afghane. L'argument de l'égalité était néanmoins toujours utilisé pour mobiliser : égalité des combattants qui défendent le groupe, égalité des personnes devant la pression des références traditionalistes, devenues incontournables pour sauver la face. La granulométrie plus importante des pressions extérieures a par ailleurs entretenu la dislocation à leurs marges.

A un autre niveau, c'est Ossama Ben Laden, auto-investi alors d'un rôle de chef du *djibâd*, qui tente d'en changer l'échelle et de le faire passer au niveau international en portant l'insécurité directement aux Etats-Unis le 11 septembre 2001. Nul ne peut encore dire en 2013 s'il a réussi ou échoué à enclencher structurellement une guerre de civilisations entre l'islam et le reste du monde. C'est la preuve que le tribalo-traditionalisme n'est pas encore la norme dominante universelle, même s'il fait son lit largement dans le monde, notamment aux Etats-Unis justement et dans les analyses d'un certain nombre de chercheurs.

Il existe un autre exemple de dichotomie globale, celle convoquée par les féministes, celle du facteur genre, qui traverse l'ensemble des autres critères, en Afghanistan comme ailleurs. Sous une forme différente, mais réelle, elle fait appel au syntagme tribalo-traditionaliste par la revendication de la parité : 'la dignité des femmes est égale à celle des hommes' – pour défaire d'autres solidarités. C'est le revers tribaliste de la séparation traditionaliste des sexes telle qu'elle est pratiquée en Afghanistan, comme si la reconnaissance de la complémentarité de la différence passait par une surveillance de tous les instants, et comme un refus de dignité de tous dans la mise en équation des revendications.

En définitive, c'est parce que l'Afghanistan est une marge et qu'il est soumis aux pressions de voisins puissants, que le tribalo-traditionalisme y reste généralement dominant, et que les critères de reconnaissance de possibles groupes de solidarité y restent nombreux. Le niveau d'agrégation possible y est variable de l'individuel au général, mais les modalités ternaires d'interactions existent à chaque niveau de l'échelle, une caractéristique de la fractalité. Y faire émerger la possibilité d'interactions fondées sur l'égalité

dignité demanderait une reconfiguration de cette équation géostratégique, ou une prise en considération différente des enjeux afin de relever le sentiment de sécurité de la population.

Cette deuxième partie a permis de mettre en évidence trois modes d'interaction dans les rapports sociaux, dont l'expression dans la singularité afghane donne forme à des acceptions différentes de la question de l'égalité : une *égalité tribaliste* qui règlerait par le *badal* l'équilibre des rapports de force entre groupes en opposition, une *égalité traditionaliste* qui organiserait équitablement l'attribution de rôles sociaux et de ressources aux individus en fonction d'un modèle prépondérant et égalisateur, et enfin une *considération civile de l'égalité* en tant que fondement de la dignité des interacteurs pour la coopération et la contribution de chacun à une destinée commune en devenir toujours renouvelé, s'exprimant notamment par la notion d'honneur.

Cette troisième acception, avec son outil privilégié de mise en œuvre qu'est le maximin – qui se manifeste en Afghanistan par l'hospitalité et l'asile, sa corrélation étroite avec le sentiment de sécurité de la population, et ses perspectives d'amélioration de la situation générale d'une population, est celle diffusée également par le modèle de société ouverte et démocratique qui préside au projet international de reconstruction de l'Afghanistan. Il convient alors d'en constater la prégnance réelle ou supposée et l'efficacité ou non dans les actions sur le terrain qui sont pilotées par les intervenants internationaux au profit de la population afghane, et d'en évaluer l'importance relative par rapport aux autres formes identifiées d'appel à l'égalité, afin d'extraire du contexte afghan des recommandations en termes d'opérationnalité des interventions internationales.



## *Titre Trois – Appliquer un nouveau langage d'égalité à la poïétique du contrat social en Afghanistan*

---

*Supposez que vous êtes dans une barque et que vous voyez quelqu'un en train de se noyer. Dans la barque, il y a une corde (...) La réussite [du sauvetage] dépend toujours de deux choses : la corde doit être lancée et l'individu en difficulté doit la saisir.*  
Idries Shah<sup>1</sup>

*Poïétique, n.f. (du grec ancien ποιητικός, 'propre à fabriquer, à confectionner') : étude des potentialités inscrites dans une situation donnée qui débouche sur une création nouvelle.*

Ce qui est en difficulté en Afghanistan, c'est « l'humanité », l'honneur d'être humain. Comme ailleurs dans le monde dont l'Afghanistan n'est qu'une singularité. L'humanité est-elle un mythe ? Empêtrés qu'ils sont dans l'apparente dichotomie entre l'enveloppance identitaire – véhiculant une égalité dans la soumission que les modernes appellent équité et que cette étude identifie comme 'égalité traditionaliste' – et la concurrence libérale – prônant une égalité dans l'opposition exacerbée sous couvert de parité ici nommée 'égalité tribaliste' – dichotomie qui les empêche de percevoir qu'il s'agit là des deux faces d'un même refus de l'Autre – un refus qui tend vers la généralisation de la violence et l'anéantissement, les humains, et parmi eux ceux qui vivent au cœur de l'Asie centrale, 'berceau des civilisations', négligent, évitent même de chercher en eux-mêmes la curiosité, le respect et la confiance qui leur permettraient d'asseoir leur honneur, leur égale dignité, en l'impartissant également à leurs semblables/différents. *Le principe d'égale dignité n'est pas un droit, il est un fondement, un langage, un état d'esprit de perception de la diversité sans lequel aucun droit ne peut s'enraciner, aucune interaction ne peut s'épanouir, aucune connaissance ne peut fructifier.* Il est à la fois cause et signe de la logique de transcendance identifiée par Georges Ribeill,<sup>2</sup> il porte la poïétique du contrat social, il dépasse les cloisonnements et met en place l'agir communicationnel décrit par Jürgen Habermas.<sup>3</sup>

Ce qui est en jeu en Afghanistan depuis 2001, c'est la mise en oeuvre d'un contrat social, d'un accord de partage des ressources et de coexistence pacifique fondé sur la complémentarité humaine symbolique et porteuse d'avenir, dans toute sa complexité, alors que l'espèce humaine biologique a atteint

---

<sup>1</sup> Idris Shah, *Le Moi dominant*, op. cité, p.165-166.

<sup>2</sup> Georges Ribeill, op. cité.

<sup>3</sup> Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, 1981.



les limites du territoire où elle peut s'étendre. Un des lieux de naissance de la conscience humaine, l'Afghanistan fut le théâtre de son essaimage, dans le temps et dans l'espace, à telle enseigne que l'expression 'carrefour des civilisations' appliquée à l'Afghanistan est devenue un lieu commun.<sup>4</sup> Que cette position singulière soit l'origine ou le résultat du particularisme afghan, là n'est pas le fond de la question qui reste à traiter.

Ce qui est significatif, c'est que cette position même de 'carrefour' fait de l'Afghanistan *un de ces lieux du monde où se joue pour les humains la capacité à aborder le futur en toute civilité, dans le respect des différences*. Ce qui est significatif, c'est que sont engagés en Afghanistan depuis 2001 des émissaires de tous les hauts lieux de 'civilisation' contemporaine. Des Américains, dont le sentiment d'appartenir à un modèle supérieur de société ignore la réalité de l'origine de cette domination : elle s'est fondée sur l'exploitation d'une nature quasi vierge, l'extermination des populations autochtones amérindiennes<sup>5</sup> et l'esclavage de toute une autre population importée d'Afrique - on y perçoit la prévalence d'une *logique d'opposition*. Des Européens, qui tentent de promouvoir un mode relationnel privilégiant une *logique de diversité*, une sagesse qui serait héritée de l'expérience d'innombrables et catastrophiques conflits, et dont certains pourtant revendiquent l'originalité dans 'les racines judéo-chrétiennes de l'Europe' avant d'en réaffirmer 'l'universalité'. Des représentants de puissances émergentes dans le monde contemporain, parmi elles, et non des moindres, de grands voisins plus ou moins proches de l'Afghanistan que sont la Chine, l'Inde, l'Iran, la Russie, ou encore la Turquie, toutes nations qui souhaitent affirmer leur 'génie' propre - *logique d'assimilation* - en manifestant leur capacité à contribuer à, sinon à profiter d'un projet validé par les instances des Nations unies. Et bien sûr, des Afghans, ruraux ou citadins, femmes et hommes, encore hébétés de décennies de guerre qu'ils ont vécues terrés dans leurs maisons, ou bien dans l'incessant mouvement des combats, ou encore dans l'arrachement/détachement de l'exil.<sup>6</sup>

Là est l'enjeu majeur du projet international de reconstruction en Afghanistan : l'égalité de dignité de chaque humain, celle qui préside à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ou encore celle du *pachtoumwâli* ou même celle du *Dialogue des civilisations*.<sup>7</sup> Le sauvetage de l'humanité en Afghanistan comme dans le monde dépend de la volonté de chaque individu à saisir la corde de l'humanité, de sa capacité à

---

<sup>4</sup> Cf. Grégoire Frumkin, *Afghanistan : carrefour des civilisations*, Journal de Genève, 1957.

<sup>5</sup> "Le musée national Smithsonian des Amérindiens est un monument à l'amnésie historique", écrit Eunice Wong, "The Great Forgetting", *TruthDig*, 05/10/2007. "Si elle ne parle pas des dépossession massives de territoires, des traités rompus, du génocide de 16 millions d'indigènes et de la déculturation, alors l'histoire est littéralement blanchie," explique un professeur d'études indigènes, le Dr. Chris Mato Nunpa des Dakotas. *Ibidem*.

<sup>6</sup> Ces chevauchements de références ont été étudiés à propos des peuples autochtones par Marion Woynar : « Gestion du patrimoine culturel et nouvelle vision du développement : enjeux et défis dans la dynamique historique du Mexique », thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Claude Fritz, université de Bourgogne, 2011.

<sup>7</sup> Mana Saed Al-Otaïba, *Le dialogue des civilisations : 'soi' et 'l'autre'*, L'Harmattan, Paris, 2007.

exister et agir avec, par et pour les autres, à égale dignité, cette égalité principielle fondement de tout contrat social et garant de sa mise en œuvre.

À propos du programme de reconstruction de l'Afghanistan, cette volonté et cette capacité demanderaient à être exprimées dans différents domaines socio-politiques. D'abord dans le domaine de la morale, devrait s'établir la reconnaissance de subjectivités véritables et néanmoins sincères dans le rapport à l'Autre, et donc acceptables par chacun au bénéfice de tous : 3.1 – *Egalité de vérité : préserver la relation sujet-sujet par une critique permanente des déformations de la communication*. Cette reconnaissance pourrait alors être le fondement d'une légitimité construite d'un commun accord pour la protection de droits individuels et de libertés publiques : 3.2 – *Egalité de légitimité : trouver une troisième voie entre la métaphysique du droit naturel et le relativisme culturel*. C'est enfin par des actions économiques et politiques globales que seraient engagées des dynamiques locales favorisant l'exercice de cette égale dignité : 3.3 – *Egalité de réalité : s'exercer à une pensée politique capable de traiter avec le réel fragmenté*. Dans chaque domaine traité seront proposés des maximins.

*Fondamentalement, l'utilisation de l'expression 'sortir du système' est aussi dénuée de sens que le serait une tentative pour localiser un endroit hors de l'univers. Non, il n'y a pas d'ailleurs.*  
John Brunner, *Tous à Zanzibar* (1968)

### **3.1. Egalité de vérité : préserver la relation sujet-sujet par une critique permanente des déformations de la communication<sup>8</sup>**

*Si ton Seigneur l'avait voulu, tous les habitants de la terre auraient cru.  
Est-ce à toi de contraindre les hommes à être croyants ?  
Coran, "Jonas" (X, 99)*

*Ce qui pourrait contribuer à la naissance d'une démocratie spirituelle,  
c'est en effet la reconnaissance par tous, croyants ou incroyants,  
que chaque homme porte en lui une part de vérité, à découvrir, à confronter, à épanouir.  
Mireille Delmas-Marty (1995)<sup>9</sup>*

Les scientifiques comme les soufis sont, au mieux, des gens d'expérience.  
Quand ils ont l'expérience de la réalité de ce qu'ils font, ils acceptent cette réalité.  
Idries Shah<sup>10</sup>

Bien placé pour en faire l'analyse, puisqu'il vit en Hongrie dans la seconde moitié du vingtième siècle lorsqu'il écrit son ouvrage de référence, János Kis écrit à propos des pays à système soviétique : "en ce qui concerne l'opinion morale, les principes de l'éthique humaniste ne [leur] sont pas étrangers, mais (...) le respect des autorités, le culte de l'Etat ou de la nation, l'intolérance vis-à-vis des modes de vie étrangers y ont des racines profondes, et il est possible qu'une grande partie des jugements moraux adoptés ne soient pas conformes à l'éthique humaniste." Ces tendances tribalistes ou traditionalistes décelées par le politiste le poussent à vouloir "remplacer le droit naturel classique, sans recourir à des hypothèses métaphysiques" et à rechercher un débat qui "peut se dérouler entre deux personnes quelconques, pourvu qu'il existe entre elles un lien social à contenu moral (...), des rapports qui permettent la discussion morale."<sup>11</sup> Il est optimiste sur le résultat de cette interaction car "si le consensus parfait est étranger à la nature même de la morale, la tendance à l'entente ne l'est pas. Celui qui admet que ses actes et ses opinions sont passibles de jugements moraux doit également accepter d'en répondre, si besoin est."<sup>12</sup> Que ces lignes aient été écrites peu de temps après la défaite de l'Armée rouge en Afghanistan souligne combien cet événement a été libérateur pour les élites des pays du bloc communiste. La chute du Mur de Berlin suivra de quelques mois le retrait des troupes soviétiques au-delà du pont de l'Amitié, le 15 février 1989.

---

<sup>8</sup> "La connaissance la 'plus vraie' [est] celle qui est capable de restaurer, voire de préserver la relation sujet-sujet par une critique permanente des déformations de la communication, autrement dit par une critique de l'idéologie." Christian Bouchindhomme, *op. cit.*, p.75.

<sup>9</sup> Mireille Delmas-Marty, *op. cit.*, p.53.

<sup>10</sup> Idries Shah, *Chercheurs de vérité*, 1982, Albin Michel, Paris, 1992, p.57.

<sup>11</sup> János Kis, *op. cit.*, p.87.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p.110.

"La validité des principes éthiques dépend de la force des arguments avancés en leur faveur ou contre eux, et non du nombre des voix recueillies", poursuit Janos Kis. "La morale se rapproche de la science (...) Aucun savant ne peut prétendre échapper à la critique de ses démonstrations ni récuser les observations sur les faiblesses éventuelles de son argumentation (...), la science est une entreprise égalitaire."<sup>13</sup> Edgard Morin, sociologue qui a développé à partir des années 1960 une théorie de la pensée complexe, ajoutera : "Toute connaissance (et conscience) qui ne peut concevoir l'individualité, la subjectivité, qui ne peut inclure l'observateur dans son observation, est infirme pour penser tous problèmes, surtout les problèmes éthiques. Elle peut être efficace pour la domination des objets matériels, le contrôle des énergies et les manipulations sur le vivant. Mais elle est devenue myope pour appréhender les réalités humaines et elle devient une menace pour l'avenir humain."<sup>14</sup> Et à propos de la possibilité pour les sociétés musulmanes d'envisager leur évolution par une nouvelles interprétation du message prophétique, Malek Chebel suggère : "Dans la perspective du Nouvel Ijtihad, l'être-de-croyance est appelé à se débarrasser de son penchant pour le surnaturel, se libérer de sa pensée magique et s'éloigner des croyances ou pratiques qui ensevelissent sa foi. Enfin, il s'agit d'accepter plus ouvertement la pensée rationnelle et de reconstruire la loi religieuse (chari'a) dans le sens du respect scrupuleux de la personne humaine."<sup>15</sup>

Nombre d'Afghans, comme Khaled Hosseini<sup>16</sup> et Saira Shah<sup>17</sup>, par le roman et le récit respectivement, illustrent la confrontation de l'individu avec la vérité de l'existence de l'autre, dans l'expérience de la communication, dans le partage de la connaissance et dans l'espace de la réconciliation. Ce parcours initiatique est aussi celui des autres habitants de la planète, pour autant qu'ils en acceptent l'exemplarité. Cette recherche de vérité et de reconnaissance de l'Autre a traversé et imprègne encore le programme international de reconstruction de l'Afghanistan. Une première partie abordera, entre traditionalisme et rationalisme, les fourvoiements de la recherche de vérité sur le chemin vers l'égalité digne : 3.11 - *La tradition orale et la rationalité scientifique à l'épreuve de la post-modernité*. Seront présentés ensuite

---

<sup>13</sup> *Ibidem*, p.122.

<sup>14</sup> Edgard Morin, *La Méthode, Tome 6 : Ethique*, Seuil, Paris, 2004, p.65.

<sup>15</sup> Malek Chebel, *op. cité*, p.279.

<sup>16</sup> Amir, le jeune héros de Khaled Hosseini dans le roman *Les cerfs-volants de Kaboul*, explique que son père, grand-bourgeois libéral de la période dorée de la vie kaboulie, lui avait inculqué pour précepte moral fondamental le refus du vol. Agir dans le mensonge, ajoutait-il, est rompre le respect que l'on doit à l'autre, lui refuser sa dignité en lui volant la vérité. Le jour où il apprend que son père n'a jamais été à la hauteur de ses propres exigences, Amir accepte ses insuffisances personnelles et apprend à les dépasser dans l'action. Khaled Hosseini, *Les cerfs-volants de Kaboul*, Belfond, Paris, 2004.

<sup>17</sup> Saira Shah, bercée dès l'enfance par le mythe de son héritage afghan, fut élevée en Angleterre. Au début de sa vie d'adulte, elle s'investit dans le journalisme pour aller vivre le mythe en côtoyant la résistance afghane repliée au Pakistan et s'en faire l'écho dans les médias occidentaux. Dans *La fille du conteur*, elle raconte comment elle rentre progressivement de plain pied dans la réalité des difficultés, des trahisons et des horreurs de toute guerre. Saira Shah, *op. cité*.

les enjeux d'une politique de réconciliation dans la reconstruction du pays : 3.12 - *Réconcilier le présent en libérant du passé*. La troisième partie discutera de l'éducation comme moyen de l'égalité : 3.13 - *L'éducation, maximum du désir de vérité*.

### **3.11. La tradition orale et la rationalité scientifique à l'épreuve de la post-modernité**

*Au commencement était le Verbe (...) et le monde fut par lui.*  
Jean, *Évangile*, I (1-10)

*Le sujet vit dans le monde mais il n'appartient pas au monde.*  
*C'est pourquoi l'idée de sujet est une arme tellement puissante contre le racisme.*  
Alain Touraine (2005)<sup>18</sup>

*Inlassablement, l'extase reprend le pas sur le mouvement. L'incantation masque le réel.*  
Malek Chebel (2004)<sup>19</sup>

*Un débat rationnel peut-il s'instaurer entre ces différents groupes*  
*ou bien faudra-t-il pour trancher compter seulement sur la force, l'efficacité psychosociologique*  
*ou la pression sélective de l'environnement économique ?*  
János Kis, *L'égalité* (1989)<sup>20</sup>

La modernité – en tant que mode de reproduction de la société fondé sur la dimension politique et institutionnelle des mécanismes de régulation – avait diffusé et rendu dominant un mode social organisé autour de l'individu rationnel, maître de son destin et sujet de droit(s) à égalité. À l'orée du 21<sup>ème</sup> siècle avec la disparition du monde bipolaire - ce n'est pas un hasard - ce modèle a fait place à un éclatement des références temporelles et locales : quand les prémodernes se reposaient sur la tradition et les modernes sur l'avènement d'une société maîtrisant la nature, les postmodernes auraient les pieds dans le vide d'un futur incertain et dans le flou de la relativité des cultures.<sup>21</sup>

Dans l'Afghanistan contemporain encore imprégné de tradition mais meurtri dans sa quête de modernité par trois décennies de conflits, la post-modernité se manifeste dans une incertitude donnée à voir sans relâche sous forme d'affrontements dans les médias (3.111 - *Des médias codés par le tribalisme*).

---

<sup>18</sup> Alain Touraine, *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Fayard, 2005, p.221.

<sup>19</sup> Malek Chebel, *op. cit.*, p.224.

<sup>20</sup> János Kis, *op. cit.*, p.58.

<sup>21</sup> J. Le Rider, *La postmodernité*, Plon, Paris, 1991.

L'agression contenue dans ces représentations provoque une émotion qui s'auto-justifie (3.112 - *Une émotion instrumentalisée*) et prend le risque d'un déni de la mémoire collective nécessaire à la reconnaissance des différences (3.113 - *Partager la mémoire dans la curiosité de la différence*).

### 3.111. Des médias codés par le tribalisme

*Brise qui souffle du côté des montagnes où combat mon amant,  
Quel message m'apportes-tu ?*<sup>22</sup>

*Donne un cheval à celui qui dit la vérité, il en aura besoin pour s'enfuir.*  
Proverbe pachtoune

*Oeil pour oeil rend le monde entier aveugle.*  
Mohandas Gandhi

La télévision Tolo ('lever de soleil' en persan) est une chaîne afghane de télévision privée qui a débuté ses activités en octobre 2004, dans la foulée de l'intervention internationale. Elle bénéficie d'une audience confortable dopée aux films indiens et émissions de télé-réalité, et donc de recettes publicitaires qui assurent son indépendance.<sup>23</sup> Journalistes et producteurs reçoivent des menaces presque quotidiennement parce que les contenus heurtent les sectateurs de la tradition. Mais "les talibans ont également besoin des médias pour faire passer leurs messages", prétend Saad Mohseni,<sup>24</sup> l'entrepreneur propriétaire de Tolo. "Il arrive qu'un porte-parole des talibans nous appelle pour se plaindre qu'on ne parle pas d'eux à propos de certains attentats."<sup>25</sup> C'est que, considérés par les médias occidentaux comme l'archétype des groupes fondamentalistes hostiles à la modernité, les talibans n'en maîtrisent pas moins un rouage essentiel de la post-modernité, l'image et la communication.

Islamabad, fin septembre 2001. Le monde digère mal le choc de la chute des tours jumelles de Manhattan. Au Pakistan, l'opinion publique vit la montée en puissance de l'opération militaire américaine en Afghanistan comme un complot mondial contre l'islam. Des manifestations embrasent le pays.<sup>26</sup> Saira Shah

---

<sup>22</sup> Landay pachtoune, Saïd Bahauddin Majrouh, *op. cit.*, p.65.

<sup>23</sup> Depuis mai 2008, Tolo TV émet également en Europe et en Amérique du Nord. Site internet : <http://www.tolo.tv>.

<sup>24</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.275.

<sup>25</sup> *Ibidem*.

<sup>26</sup> « Time et Newsweek dévoilent les images des manifestations anti-américaines, tout en évoquant le monde musulman dans son ensemble, qui se trouve ainsi réduit à des manifestants pakistanais. Selon cette logique, le monde musulman apparaît alors comme une menace potentielle. » Véronique Besnard, *Mise en images du conflit afghan*, 2005, p.44.

est à Islamabad, elle raconte : "L'un des manifestants qui criait des slogans antiaméricains projeta son visage vers la caméra, et un long hurlement d'animal blessé sortit de sa gorge. Les traits déformés par la haine, il levait haut le poing. Il postillonnait de rage, projetant des gouttes de salive sur l'objectif, et criait des horreurs telles que : 'Nous tuons nos enfants pour la défense de l'islam ! Nous attaquerons l'Amérique et le monde entier !' La puissance de sa haine était impressionnante. Il ressemblait à un possédé. Soudain, il se calma et demanda tranquillement au cameraman : 'Ça suffit comme ça ?' "<sup>27</sup>

Saira Shah comprend que le journaliste et le militant sont sur un pied d'égalité fraternelle dans leur combat pour la défense de la communauté musulmane.<sup>28</sup> Ils se complaisent à agir dans le cadre d'une *représentation symbolique* de ce combat, dont ils connaissent les codes. Il s'agit de défendre un intérêt commun, celui de l'identité musulmane. Le syntagme tribaliste est enclenché, le langage est celui de l'affrontement, de la destruction de l'autre.

De l'autre côté du monde, en prévision de l'offensive contre les talibans, la presse américaine s'attache également à ne montrer de l'Afghanistan qu'une représentation symbolique : le pays se confond avec le régime des talibans. Véronique Besnard analyse la représentation photographique qui a alors été faite du pays dans deux grands hebdomadaires d'information américains : "Tout indice susceptible de replacer les photos dans leur contexte de prise de vue est évacué au profit de légendes plus ou moins interprétatives. Ces dernières ne se réfèrent en effet que rarement au sujet : plutôt que d'être précises, elles sont globalisantes. Elles élèvent les photos à un niveau d'ordre général. De cette façon, elles induisent une extrapolation du sens des images."<sup>29</sup> Deux périodes apparaissent dans le traitement de l'information, selon Véronique Besnard. Durant la préparation et la menée de l'offensive, l'Afghanistan est représenté soumis et tragique. Dès la prise de Kaboul par les forces de l'Alliance du Nord le 25 novembre 2001, le ton devient optimiste avec des scènes de libération, d'allégresse populaire : "L'usage symbolique de ces images simplifie la situation avec beaucoup de force, c'est-à-dire qu'il peut sembler difficile de s'en dégager, tant leur beauté renforce le désir d'y croire."<sup>30</sup> Les dévastations entraînées par les frappes aériennes ne sont jamais présentes dans les images. "En somme, le conflit en Afghanistan n'est pas montré[...] Dans leur ensemble, ces photographies construisent donc une guerre qui semble se situer sur un autre plan que celui de la réalité du conflit afghan, invitant le lecteur dans un monde plus simple, juste et sécurisé."<sup>31</sup>

---

<sup>27</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.282.

<sup>28</sup> « Dans cette étude sur le sujet en islam, il était utile de faire ce petit détour par la communauté de frères, puisque l'agrégation qui s'en dégage se donne elle-même cet attribut singulier, celui de participer à une république immense constituée de frères en Dieu, c'est-à-dire d'hommes et de femmes *a priori* égaux en droits, même si, à leur corps défendant, ils reconduisent des contextes discriminants. » Malek Chebel, *op. cit.*, p.162.

<sup>29</sup> Véronique Besnard, 2005, *op. cit.*, p.86.

<sup>30</sup> *Idem*, p.130.

<sup>31</sup> *Idem*, p.137-138.

Pendant les années quatre-vingt, la presse internationale avait délibérément laissé de côté la vie des Afghans pour ne se préoccuper que d'illustrer la cause qui dominait la sphère politique dans leur pays, à savoir l'affrontement - qui touche à sa fin sans qu'on le sache alors - entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. "Ce sont les seuls gens au monde qui tirent vraiment sur les Soviétiques, et ça se passe sur ce tas de caillasses qu'on appelle l'Afghanistan", explique prosaïquement le représentant du Texas Charlie Wilson, en passe de lancer le programme de financement de la résistance afghane par les Etats-Unis.<sup>32</sup>

Saira Shah est alors à Peshawar : "Nous voyions passer sur les eaux du canal des corps à la gorge lacérée, mais je ne me souviens pas d'avoir écrit le moindre article sur ces massacres inexplicables. Personne ne les considérait comme importants. Nous avions l'esprit fixé sur un conflit entre superpuissances et cela nous empêchait de voir plus loin."<sup>33</sup> "La presse occidentale ne publiait rien, à propos des moudjahiddines, qui ne soit orienté politiquement dans un sens ou dans l'autre. Ils étaient décrits soit comme les vaillants héros du monde libre, soit comme des bandits réactionnaires. Deux façons de voir purement occidentales. Car ces hommes ne détestaient pas plus les communistes (sauf en tant qu'infidèles) qu'ils n'admiraient les Américains."<sup>34</sup>

Ce qui est occidental dans cette représentation, c'est *la réduction d'une situation à des catégories mesurables et interprétables dans la 'rationalité'*, qui permettent aisément à l'individu de se positionner *pour* ou *contre*. C'est le cloisonnement de la pensée, une tournure d'esprit propre au syntagme tribaliste.<sup>35</sup> « L'ensemble de ces images offre en réalité une vision du conflit qui correspond à la vision définie dans le discours officiel de la Maison Blanche(...) Dans leur ensemble, ces photographies construisent donc une guerre qui semble se situer sur un autre plan que celui de la réalité du conflit afghan, invitant le lecteur dans un monde plus simple, juste et sécurisé. »<sup>36</sup>

C'est à propos des contraintes à la liberté de la presse que János Kis écrit : "Ceux qui prononcent de telles interdictions ne traitent pas les membres du public en personnes morales et sur un pied d'égalité,

---

<sup>32</sup> *La guerre selon Charlie Wilson*, *op. cit.*

<sup>33</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.160.

<sup>34</sup> *Idem*, p.119.

<sup>35</sup> Véronique Besnard écrit encore à propos de la représentation de la prise de Kaboul : « Or, l'image est ici deux fois simplificatrice. D'une part, en symbolisant ce renversement comme une libération, elle évacue la complexité de la situation. D'autre part, on voit ici qu'il n'est pas question d'une réduction d'un événement, mais au contraire d'une amplification d'un fait, car à cette période, si les talibans ont quitté Kaboul, ils ne se sont pas encore rendus. D'une façon plus générale, la situation de la capitale est loin de se confondre avec celle du reste du pays et par exemple des zones rurales, dans lesquelles, il faut le rappeler, 80% de la population habite. De plus, l'usage symbolique de ces images simplifie la situation avec beaucoup de force, c'est-à-dire qu'il peut sembler difficile de s'en dégager, tant leur beauté - on pense par exemple à la photographie en double-page de la femme dévoilée - renforce le désir d'y croire." Véronique Besnard, *op. cit.*, p.130.

<sup>36</sup> *Idem*, p.138.



mais comme des *sujets* mineurs à éduquer : non en citoyens, mais en *sujets*."<sup>37</sup> Dans le système soviétique, en effet, il était refusé aux citoyens de connaître par eux-mêmes, de se faire leur propre jugement moral sur des actes qualifiés d'illégaux. Les media qui transmettent une vision simpliste, partielle ou partielle d'une situation ne sont-ils pas responsables du même type de distorsions ? Pourquoi les spectateurs occidentaux acceptent-ils cette dichotomisation de la réalité alors qu'ils profitent d'un système médiatique libre et protégé ? Parce qu'ils ont intérêt à maintenir le *statu quo* de la domination du groupe tribal auquel ils appartiennent, refusant par là-même le statut d'individu égal aux personnes représentées, refusant leur humanité, et par là la leur propre.

Les journalistes occidentaux sont souvent les *vecteurs volontaires et soumis* de cette forme de communication. Pendant le temps passé auprès de son père, Saïd Hyder Akbar est amené à le suppléer en tant que porte-parole du président Karzaï auprès de la presse internationale et témoigne du laminage de la machinerie des médias :

Le 5 septembre 2002, en déplacement privé à Kandahâr, le président Hamid Karzaï échappe de justesse à un attentat, et ses collaborateurs eux-mêmes, restés à Kaboul, n'ont pas réussi à obtenir d'informations précises. Pendant plusieurs heures, ils sont harassés par les journalistes qui ne se satisfont pas de la réalité : les communications sont coupées, nul ne peut dire avec certitude ce qui s'est passé réellement à Kandahâr. Hyder écrit : "Cette histoire est réelle pour moi, pour eux ce n'est qu'un boulot. Les journalistes vont se coucher en me maudissant parce qu'ils ne peuvent pas sortir un scoop, alors que moi je viens de réaliser qu'on est passé à un cheveu de la catastrophe."<sup>38</sup>

Dans cette opposition entre le subjectif et l'objectif, entre l'émotionnel et le rationnel, entre le factuel et le systémique, la dignité humaine pourrait être le facteur re-socialisant, alors même que l'Afghanistan s'est doté des outils institutionnels de protection de liberté d'expression, d'information, et de publication.<sup>39</sup> Mais la prédominance du syntagme d'opposition se traduit par des cas individuels de répression quand n'importe quel élément de la réalité est pris en otage.

Sayed Parwez Kambakhsh, étudiant à l'université de la province de Balkh dans le nord-ouest du pays et stagiaire au journal *Jahan-é Naw* ('nouveau monde'), est accusé de blasphème en octobre 2007 et arrêté pour avoir diffusé des écrits trouvés sur Internet et proposant un commentaire du Coran à propos de la condition féminine. Il est condamné à mort – en vertu d'une décision de *houdoud* – en janvier 2008, à la suite d'une intense campagne de diffamation et sur la base d'aveux qui lui auraient été arrachés sous la

---

<sup>37</sup> János Kis, *op. cit.*, p.153. Le sens ici du terme *sujet* (ressortissant d'un territoire soumis à un régime politique imposé) est évidemment différent de celui donné dans le domaine philosophique, comme il apparaît dans le titre de notre chapitre avec l'expression 'préservers la relation sujet-sujet' (individu connaissant et responsable de son vécu posé comme objet), ou encore de celui utilisé en linguistique (élément syntagmatique vecteur de l'action ou l'état exprimé par le verbe).

<sup>38</sup> Saïd Hyder Akbar, *op. cit.*, p.98.

<sup>39</sup> Article 34 de la Constitution de janvier 2004.

torture. Sa culpabilité est confirmée en appel en octobre 2008, puis à la Cour suprême en février 2009, mais sa peine commuée à vingt ans de prison. Devant l'émoi suscité dans le monde, en août 2009 le président Karzaï grâcie Kambakhsh, qui est libéré et se réfugie à l'étranger. Les commentaires suggèrent que le cas a été monté de toutes pièces contre Kambakhsh afin d'atteindre et de contraindre au silence son frère qui était en conflit avec un chef de guerre local.<sup>40</sup>

La religion n'est dans ce cas qu'un alibi, l'enjeu réel est le *contrôle de la population par la privation d'information*. D'ailleurs, la *Woloussi Djirga*, la chambre basse afghane, avait à cette occasion émis une motion pour soutenir le jugement prononcé et dénoncer 'l'ingérence internationale' devant les réactions demandant l'annulation de la sentence pour 'procès inéquitable'.<sup>41</sup> "Pourquoi les *mollàs* ont-ils peur ?" s'interroge alors Mohammad Amin Wahidi, un jeune cinéaste afghan réfugié à l'étranger. "Les *mollàs* interdisent les discussions et questions religieuses parce qu'ils ont peur de perdre leur pouvoir et leur richesse, amassée grâce à la religion ; ce pouvoir est en fait celui de contrôler une population démunie, illettrée et superstitieuse."<sup>42</sup>

Hojatullah Mojadidi est le directeur de l'antenne de la radio-télévision nationale (RTA) en Kâpissâ. Il est arrêté pour 'intelligence avec l'ennemi' en septembre 2010 alors qu'il couvre les élections parlementaires. Il est accusé de fournir des informations aux talibans, de même que deux journalistes d'Al Jazeera dans la province de Ghazni. Les médias internationaux se saisissent de leurs cas,<sup>43</sup> ce qui aboutit à une déclaration publique du président Karzaï pour confirmer la liberté de presse et annoncer leur libération. Mojadidi reste néanmoins en prison. Les commentaires suggèrent qu'il est en fait l'objet de la vindicte d'un puissant chef de guerre local dont il n'a pas voulu soutenir le poulain. Il ne retrouvera la liberté que quatre mois plus tard.<sup>44</sup>

Une *représentation simplifiée de la réalité* semble bien être un outil généralisé de la communication en situation de conflit, une manière de cloisonner la pensée en catégories. Les limites entre parties sont l'objet principal d'une communication de crise. Les commanditaires du conflit – Occidentaux aussi bien que talibans – cherchent à imposer aux destinataires de la communication une description nette de ces limites, afin de les obliger à prendre parti au mépris de revendications d'une information plus élaborée, au mépris de leur égale dignité. Par contre, ceux qui cherchent à produire une image critique, détaillée, mouvante ou floue – une image complexe – de la zone d'interaction sont soumis aux attaques de ces acteurs du conflit.

---

<sup>40</sup> RSF, « Libération de Sayed Perwiz Kambakhsh : un soulagement immense », 07/09/2009.

<sup>41</sup> Cf. "Afghanistan : le Sénat soutient la condamnation à mort d'un journaliste pour 'blasphème'", *Le Monde/Associated Press*, 30/01/2008.

<sup>42</sup> Cf. Mohammad Amin Wahidi, "Why are the Mullahs afraid?" 21/01/2008, [http://aminwahidi.blogspot.com/2008\\_01\\_20\\_archive.html](http://aminwahidi.blogspot.com/2008_01_20_archive.html)

<sup>43</sup> RFE/RL, 23/09/2010.

<sup>44</sup> Pajhwok Afghan News, 19/01/2011.

Il importe alors de comprendre l'influence de ce type de communication sur ceux qui en sont destinataires.

### **3.112. Une émotion instrumentalisée**

*Un martyr est comme l'éclair qui brille puis s'éteint.  
Celui qui meurt chez lui ne fait qu'abîmer les lits.*<sup>45</sup>

پښتون په صینه به د سره دوزخ تزی  
خو په زور جنت ته هم تزی  
Proverbe pachtoune<sup>46</sup>

"Le photographe coupe dans le temps et l'espace", dit Véronique Besnard dans son analyse sémiologique de l'iconographie du conflit afghan. "Il abolit la temporalité et l'espace, en donnant la prédominance à des moments qu'il isole dans le déroulement des événements."<sup>47</sup> Cette représentation partielle et partielle, "si elle n'explique pas, est porteuse de sens, d'un discours second qui déborde de son objet."<sup>48</sup> Dans l'énorme machine de communication qui s'est mise en branle avec l'intervention en Afghanistan sous commandement américain, l'emphase a été mise sur "l'opposition (...) entre les forces américaines et plus largement l'Amérique comme Etat et un homme, Ben Laden."<sup>49</sup> Pour justifier cet enjeu, cet homme est non seulement diabolisé – ce qui est pratique courante en période de guerre – mais érigé en symbole de l'altérité dangereuse, tapie dans "une allégorie d'un élément bien plus vaste encore [que le désert], la planète entière." C'est qu'il y a certaines règles à respecter dans les rituels de vengeance : non seulement la riposte doit être proportionnée à l'attaque (ce qui recouvre bien la logique du talion, du *badal*), mais elle doit aussi être en rapport avec les forces de l'ennemi. Comment donc *justifier publiquement l'envoi de dizaines de milliers de troupes dotées des armements les plus sophistiqués*, si ce n'est contre un ennemi insaisissable, puisque caché ?

Mais le mythe que ravive la 'guerre contre le terrorisme' de Bush, c'est le mythe de la conquête de l'Ouest, le mythe fondateur américain. Avec l'intervention en Afghanistan, les Américains sont, subliminalement, partis à la conquête de la planète entière, l'image de Ben Laden servant de chiffon rouge

---

<sup>45</sup> Landay, Said Bahauddin Majirouh, *op. cit.*, p.80.

<sup>46</sup> "Un Pachtout ira en enfer par amour, mais jamais au paradis par force."

<sup>47</sup> Véronique Besnard, *op. cit.*, p.152.

<sup>48</sup> *Idem*, p.160.

<sup>49</sup> *Idem*, p.171

agité devant l'opinion.<sup>50</sup> En 2001, dans *la mise en scène de l'opposition signifiée entre les Américains et la planète*, l'information concernant la population afghane, "otage de l'histoire", disparaît entièrement dans l'idée de soumission à son destin. Les Afghans ne sont que l'objet d'une histoire qui les dépasse, qui les indifférencie, qui les annihile - tout aussi bien physiquement que symboliquement.<sup>51</sup> "Le régime des talibans et les images qui le représentaient contribuèrent à faire de l'Afghanistan un pays essentiellement et symboliquement représenté à travers la burka pour les femmes, la barbe pour les hommes, tandis que la barbarie des talibans fut un temps illustrée par la tristement célèbre destruction des bouddhas de Bamiyan."<sup>52</sup>

Les médias sont arrivés en Afghanistan avec l'intention d'en faire des *sujets*,<sup>53</sup> des produits d'information calibrés pour les journaux télévisés, pour créer l'émotion. L'émotion s'accroche à un objet transitionnel, une idéalisation de la réalité qui la rend extérieure au monde effectivement vécu, qui permet de la rejeter en-dehors des préoccupations quotidiennes après s'en être inquiété un court instant.

Des équipes de tournage ont envahi les pitoyables cellules de la prison de femmes de Kaboul où se traînent des victimes du machisme ordinaire. Le déchaînement de la réprobation internationale qui suivit "ne changea pas grand chose à la situation des femmes afghanes. Cela encouragea des consultants internationaux à 'étudier' la question, à entreprendre des 'évaluations de besoins' et des 'études de vulnérabilité' (selon le jargon de l'industrie du développement) et à produire des rapports qui restent en attente de la suite - que quelqu'un qui en ait le pouvoir, les moyens, l'argent, fasse enfin quelque chose."<sup>54</sup> Mais la *complexité de la situation échappe aux équations des décideurs* du développement, et la situation des prisonnières afghanes n'a pas changé.

La production d'émotion par les médias devient la finalité première du programme : en se suffisant à elle-même, *l'émotion sert de voile à la réalité plutôt que de commentaire de cette réalité*. Le téléspectateur saturé d'émotion devient insensible à l'urgence d'une situation qui demanderait sa solidarité, ce qui rend aisé

---

<sup>50</sup> Sept ans plus tard, force sera de constater que l'accroche fonctionne toujours et que le candidat Barack Obama aura continué à en faire un argument dans sa campagne d'accession à la Maison Blanche. « Six years after 9/11, we are again in the midst of a 'summer of threat', with bin Ladin and many more terrorists determined to strike in the United States », déclarait-il le 01/08/2007 au Woodrow Wilson Center en Virginie. Il aura été bien pratique que Ben Laden ait échappé à l'état des forces américaines à Tora Bora, et il se murmure à Kaboul que le chef pachtoune Padchâh Khân Zadran, alors allié des Américains et depuis devenu un paria de la vie politique, avait été grassement payé pour le laisser échapper. (Entretien avec Nour M. Kaboul, juillet 2007).

<sup>51</sup> Véronique Besnard, *op. cit.*, p.174-180.

<sup>52</sup> *Idem*, p.211.

<sup>53</sup> Il s'agit bien sûr ici d'un troisième sens du mot *sujet* (matière à propos de laquelle on parle, on écrit, on compose), plus proche de l'objet de notre acteur/sujet. L'apparition de ces trois sens apparemment antagonistes pour le même mot à quelques lignes d'intervalle dans un développement est une excellente métaphore de notre propos. Elle caractérise le glissement sémantique que peut acquérir un concept dans des situations de soumission, d'opposition ou de différenciation des individus. Ainsi, pour l'égalité, notre *objet*.

<sup>54</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.125.

l'argument opposé par les politiques occidentaux à cette urgence : pour double qu'il soit, il revient au même résultat, l'abandon. Les uns professent leur respect de la souveraineté de l'Etat afghan en s'interdisant toute action qui reviendrait à une *ingérence*.<sup>55</sup> Les autres mettent en exergue la spécificité d'une *culture* étrangère - pour ne pas dire étrange ou même barbare - celle de l'islam. Ces deux caractérisations témoignent d'un mouvement d'extériorisation de la différence pour en refuser la valeur intrinsèque, un rejet à caractère tribaliste, qui répond à la soumission à l'émotion. C'est l'amplification tribalo-traditionaliste.

Les Afghans utilisent similairement la maîtrise de l'information comme outil de pouvoir. Ils pratiquent le secret avec d'autant plus de vigilance que la perception de la vérité est bien plus souvent le reflet de la description des situations telle qu'elle est énoncée et diffusée par les détenteurs du pouvoir réel, et la contredire même en s'appuyant sur des faits incontournables serait courir le risque de contester l'autorité de ce pouvoir et donc de se mettre en danger individuellement.<sup>56</sup> Ainsi les personnes qui tentent d'utiliser des descriptions factuelles pour analyser des situations compliquées sont souvent cataloguées comme "espions", quand elles appartiennent à un groupe différent, ou comme "traîtres", quand elles appartiennent au groupe local. Ainsi les Afghans soumis à une dialectique d'assimilation se méfient-ils spontanément de tout individu qui parle pour dire autre chose que la vérité soutenue par le pouvoir.

Abdurrahman Jawed, né en 1965, est un citoyen afghan qui s'est converti au christianisme, en prenant le nom de baptême de Joël, en 1990 à Peshawar alors qu'il travaillait pour une ONG internationale fournissant des services médicaux aux réfugiés. Lui-même se réfugia en Allemagne en 1993 et enclencha alors une demande d'asile auprès de la Belgique, qui n'aboutit pas. Il fut réexpulsé vers l'Afghanistan en 2002. Entretemps, sa femme avait obtenu le divorce au motif de sa conversion, et entamé une procédure pour récupérer la garde de leurs deux filles élevées par leurs grands-parents paternels, au même motif. Ceux-ci, ses propres parents, renièrent Abdurrahman.. Devant la vigueur de ses protestations, des membres de son entourage le dénoncèrent à la police ; il fut arrêté en février 2006. Une Bible fut saisie.<sup>57</sup> Une procédure criminelle pour apostasie – une offense punie de la peine de mort selon les *houdoud* – fut engagée à son encontre. Aucun avocat ne voulut prendre sa défense et son procès eut lieu en mars 2006 au milieu d'un considérable échauffement des opinions afghane – réclamant la peine de mort – et internationale – exigeant la libération –, d'une mémorable bataille d'experts – en raison des contradictions entre la Constitution et la *chari'a* –, et de l'embarras du gouvernement afghan qui souhaitait éviter un incident diplomatique. Le cas d'Adurrahman fut finalement classé sans suite au double motif du manque de

---

<sup>55</sup> C'est l'argument qui fut opposé par le secrétariat aux Droits de l'homme français à une parlementaire française, Françoise Hostalier, qui demandait un soutien à un projet de formation à la conduite de projet pour les fonctionnaires du ministère des Affaires féminines à Kaboul. Communication particulière, 22/05/2008.

<sup>56</sup> "Lorsqu'un chercheur de tradition musulmane veut montrer son indépendance par rapport à l'institution dogmatique, sa témérité le pousse à rédiger un ouvrage [...] dans lequel il n'est pas question de remettre en cause radicalement le discours dogmatique, mais seulement de réaliser un exposé neutre sur les différentes interprétations de versets coraniques ou de hadiths identiques." Malek Chebel, *op. cit.*, p.72

<sup>57</sup> « Kabul Judge Rejects Call to End Trial of Christian Convert », *The New York Times*, 24/03/2006.

preuves et de doutes sur la santé mentale de l'accusé. Il fut ensuite accueilli par l'Italie où il obtint l'asile politique.<sup>58</sup>

C'est pourtant Olivier Roy, philosophe et spécialiste mondialement reconnu de l'islam politique, qui affirmait en 1984, alors que le sort fait aux Afghans sous l'occupation soviétique préoccupait bien peu les Occidentaux : "L'islam dessine une image de justice sociale." Par sa spiritualité et son respect de l'autre, il rend possible "... cet espace de transcendance qu'ouvre la religion au paysan qui peut ainsi parler du monde en général, de l'humanité, du bien et du mal." En effet, "si l'islam était simple respect de la norme, l'autre serait impensable et impossible." Il y a chez les musulmans sincères "...un désir de s'enquérir, de comprendre et d'échanger une humanité profonde, plus ancrée chez le croyant que chez l'incroyant, souvent englué dans une imitation de l'Occident."<sup>59</sup> C'est la rencontre de cette réelle curiosité de l'Autre qui a fait de certains occidentaux ayant visité le pays au cours du 20<sup>ème</sup> siècle des amis passionnés de l'Afghanistan, parce que cet élan, qui existe bien pourtant dans la culture judéo-chrétienne, a été perdu dans les représentations de la société du spectacle en tant qu'instrument de la reproduction du pouvoir et de l'aliénation, comme l'a argumenté Guy Debord en 1967.<sup>60</sup>

La praxis généralisée de respect et de confiance en l'autre, qui prédominait avant les années 1980 dans la société afghane, 'traditionnelle' mais néanmoins relativement en paix avec elle-même,<sup>61</sup> laissait droit à l'égalité dignité des singularités et des différences. L'Afghanistan était alors *virtuellement inexistant dans l'information*, sur le plan domestique où la presse et la télévision n'atteignaient qu'une frange extrêmement réduite de la population urbaine, comme à l'international où les rares mentions témoignaient d'une lointaine et paternaliste bienveillance, sinon d'une arrogante indifférence.

Le grand moment de l'Afghanistan dans la presse française aurait pu être la visite que fit Georges Pompidou à Kaboul pour poser la première pierre d'un nouveau bâtiment pour le lycée franco-afghan Estiqlal le 8 mai 1968. C'est la coopération qui était mise en avant dans le voyage officiel français – une valeur de respect de la diversité – dont la mise en scène et le protocole témoignaient du pied d'égalité sur lequel se situaient les deux gouvernements. Les photos d'époque montrent des officiels similairement vêtus de costumes-cravates. Ce moment ne dût pourtant son évocation dans l'actualité française qu'au fait que le Premier ministre fut rappelé en urgence à Paris en raison des événements dits de 'Mai 68' qui provoquèrent la chute de son gouvernement.<sup>62</sup>

---

<sup>58</sup> « Afghan convert 'arrives in Italy' », BBC, 29/03/2006.

<sup>59</sup> Olivier Roy, "L'islam en Afghanistan", *op. cit.*, p.86.

<sup>60</sup> Cf. Guy Debord, *La société du spectacle*, Folio Gallimard, Paris, 1996.

<sup>61</sup> La période 1963-1973, qui a vu le règne personnel du roi Zâher Châh, est considérée par la plupart des Afghans comme l'Age d'or de la société afghane.

<sup>62</sup> « Mai 68 : Pompidou en Afghanistan », par Rawan Farhadi, *Les Nouvelles d'Afghanistan*, n°121, avril 2008, pp.14/15.

Par la prolifération de mouvements revendicatifs dans nombre de pays, l'année 1968 est pourtant un tournant pour la représentation du monde dans les actualités internationales. La révolution de velours en Tchécoslovaquie, les révoltes étudiantes, émeutes ouvrières et assassinats politiques aux Etats-Unis, sont alors autant de signes que *l'ordre bipolaire est contesté par les populations qui souhaitent de nouvelles perspectives*, notamment en termes d'égalité des droits – droits de la jeunesse en France, droits des minorités raciales aux Etats-Unis, droits du prolétariat dans son ensemble en Europe de l'Est. Ces aspirations, ces nouvelles représentations restent cependant limitées à la sphère d'influence de la 'guerre froide'. L'Afghanistan, positionné sur la limite qui définit cette 'guerre froide', reste invisible<sup>63</sup> parce qu'inclassifiable, et partant incompréhensible selon les critères d'analyse 'rationnelle' du monde 'moderne'.

Quelques années plus tard, le coup d'Etat de Dâoud Khân du 17 juillet 1973 – déposant sans violence son cousin le roi Zâher et se proclamant 'Président' pour reprendre le contrôle d'un Etat qu'il considérait comme son apanage – fut traité en Occident comme une péripétie exotique et sans conséquence. « Un pays mal connu des Français excepté à travers les oeuvres de Joseph Kessel, et excepté des jeunes lancés sur les chemins de Katmandou qui traversent l'Afghanistan, un pays qui fait rêver, un pays qui semble accroché entre le moyen-âge et le monde moderne » : telle est l'introduction d'un magazine d'actualités que *France Inter* diffuse à cette occasion, intitulé « L'Afghanistan : des Cavaliers à la République. »<sup>64</sup> Le journaliste Claude Mossé tente d'y mettre en évidence l'importance du pays avec des arguments qui sont encore développés de nos jours. Il cite notamment l'équilibre scrupuleux que souhaitait préserver le roi Zâher entre les contributions américaine et soviétique à la modernisation du pays,<sup>65</sup> l'économie de la drogue, les richesses minières inexploitées et les menaces à la sécurité régionale que font peser les Pakistanais par l'intermédiaire des populations pachtounes.<sup>66</sup>

On aurait pu imaginer qu'avec le coup d'Etat communiste du 27 avril 1978 le traitement de la situation afghane deviendrait significatif en Occident, non que le sort des Afghans ait pris de l'importance aux yeux des populations du Nord, mais parce que cet évènement signalait une mise en cause des frontières de la 'guerre froide'.

---

<sup>63</sup> Les militants révolutionnaires afghans de cette période signalent que des manifestations ouvrières ont eu lieu également en Afghanistan à l'été 1968 : les ouvriers des filatures de Mazâr-é Charif ont cessé le travail, et une importante délégation d'entre eux s'est engagée à pied sur la route vers Kaboul afin de porter leurs revendications à la capitale. Ils étaient soutenus et nourris par la population. Mais à Pol-e Khomri – chef-lieu de la province du Baghlan à mi-chemin du trajet – le pouvoir déploya l'armée, ce qui mis fin au mouvement. (Communication de Nour M., Kaboul, 2007.)

<sup>64</sup> Inter Actualités Magazine, *France Inter*, 17/07/1973. Archives de l'INA.

<sup>65</sup> Le roi Zâher avait notamment exigé une répartition à égalité parfaite, au mètre près d'après les relevés d'un géomètre, des zones attribuées aux Américains et aux Soviétiques pour la construction de la route Hérât/Kaboul par le sud, d'une longueur totale de 1.100 kilomètres. Archives de l'INA :

<http://www.ina.fr/communaute/journal/mode/audio/date/1973-07-17>.

<sup>66</sup> *Ibidem*.

Fin avril 1978, en France, les partis de gauche sont en pleine négociation d'une alliance à l'issue des élections législatives, quand arrive la nouvelle du changement de régime en Afghanistan. Cet événement lointain ne peut que troubler les lignes de force, brouiller la représentation du monde... Il faut donc attendre le 2 mai 1978 pour que les informations télévisées évoquent le coup d'Etat du 27 avril : « Un pion de plus sur l'échiquier soviétique dans le monde. »<sup>67</sup> Les commentateurs affirment que si l'information ne fait pas la Une, c'est que les Américains portent moins d'intérêt dorénavant aux éléments du contrôle politique dans le monde qu'aux facteurs d'une domination économique,<sup>68</sup> une manière de refocaliser les auditeurs – qui pourraient s'étonner du manque d'empressement mis à leur apporter des éléments de compréhension – sur des préoccupations plus politiquement correctes (en toute bonne logique traditionaliste), à savoir l'emploi et le pouvoir d'achat. De la même manière, l'invasion du territoire afghan par l'Armée rouge à partir du 24/12/1979 est signalée seulement quarante-huit heures plus tard comme un « pont aérien », un euphémisme qui masque mal le manque d'information ou l'incapacité à l'analyser, alors qu'en France une convocation extraordinaire du Parlement perturbe les fêtes de Noël<sup>69</sup> et qu'en Afghanistan la population est en passe de devenir l'armée de va-nu-pieds qui mettra en échec la plus grande armée du monde.

La léthargie qui semblait avoir saisi en France les commentateurs politiques à propos de la situation en Afghanistan au début de l'intervention soviétique n'a malheureusement qu'une seule explication crédible : aucun désaccord potentiel ne devait enrayer la conquête du pouvoir par les alliés dans le 'Programme commun de la Gauche', et la dignité des Afghans lui fut sacrifiée, tout du moins jusqu'au 10 mai 1981.<sup>70</sup> Il sera ensuite bien trop tard pour changer quelque chose à l'engrenage de la violence sur le sol afghan. Le pays et ses habitants disparaîtront alors de nouveau quasi complètement des informations internationales, comme une mauvaise action qu'on préfère oublier parce qu'on en a honte... sauf à l'occasion de l'un ou l'autre des exploits des *moudjahiddin*, ces combattants de la guerre sainte auxquels les Afghans seront réduits par la tendance simplificatrice de description du monde du syntagme tribalo-traditionaliste. Oubliés jusqu'au 11 septembre 2001, plus de vingt ans plus tard.

On peut alors suggérer que l'instrumentalisation exacerbée de l'information par l'émotion décrite au début de ce développement et apparue en Afghanistan à partir de l'intervention internationale en 2001 n'est que la reproduction de celle pratiquée généralement par les Occidentaux à propos des zones de conflit où ils interviennent, une instrumentalisation à des fins d'opposition, qui fait pendant au secret de l'information qui prédominait dans les pratiques assimilationnistes du régime communiste en Afghanistan et

---

<sup>67</sup> Patrick Poivre d'Arvor au *Journal d'Antenne 2*, 02/05/1978, Archives de l'INA.

<sup>68</sup> Jean-François Kahn, *ibidem*.

<sup>69</sup> Alain Chaillou, *IT1 20H*, 26/12/1978, Archives de l'INA.

<sup>70</sup> Date de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République, avec le soutien conjoint du Parti socialiste et du Parti communiste français. On se souvient que l'invasion par l'armée soviétique de la Hongrie le 4 novembre 1956, de la Tchécoslovaquie le 20 août 1968, avaient provoqué des tensions entre ou à l'intérieur même des partis de gauche en France et dans le monde.



ensuite jusqu'à la chute des talibans, ces deux tendances n'étant que la manifestation de la prévalence du tribalo-traditionaliste suscité par le sentiment général d'insécurité, et aboutissant à rendre insignifiant le sort des Afghans dans l'opinion publique occidentale.

Réductionnisme de l'information ; refus de la complexité ; sentiment d'insécurité ; réification des personnes et négation de leur dignité : tels sont les caractéristiques qui régissent la communication et la description de la réalité dans un contexte où l'habitus tribalo-traditionaliste a pris le dessus et où chaque groupe cherche à faire valoir *sa* vérité. Il existe cependant des moyens pour dénouer le cercle vicieux et retrouver une société de civilité, une société où l'égalité est le moteur des relations. On peut agir sur l'un ou l'autre de ces éléments pour influencer sur les autres.

### **3.113. Partager la mémoire dans la curiosité de la différence**

*Si tu as un caillou et que j'ai un caillou et que nous les échangeons, nous avons chacun un caillou.  
Si tu as une idée et que j'ai une idée et que nous les échangeons, nous avons chacun deux idées.*  
Proverbe chinois.

"Au début, il y a la religion, le mythe, la poésie", dit François Châtelet. "Avec Platon (...) s'institue enfin l'ordre de la rationalité (...). À la pensée obéissant à l'exigence légendaire, se substitue une nouvelle logique réglant, grâce à une stricte discipline du discours, la question du droit à la parole vraie, c'est-à-dire efficace."<sup>71</sup> Dans son évocation de l'évolution de la pensée philosophique, François Châtelet semble opposer une vision mythique de l'humanité à la rationalité platonicienne, la seconde étant présentée comme une évolution avantageuse de la première, parce que 'vraie'. L'histoire contemporaine semble pourtant montrer que l'efficacité de la rationalité trouve sa limite dans un contexte comme celui de l'Afghanistan. Il semble bien que la *curiosité de la différence* soit indispensable pour atteindre à la pensée complexe, et qu'elle soit négligée dans l'analyse dichotomique cartésienne tout autant que dans l'enfermement culturel. Il semble bien que certains fantasmes, celui du contrôle de la matérialité par l'esprit scientifique comme celui de la soumission de la spiritualité par le dogmatisme, se heurtent à l'infinie variabilité de l'humain dans l'étendue de sa complexité.

"Dans les démocraties libérales modernes, on a interdit le travail précoce des enfants, et on a rendu l'éducation obligatoire pour les filles comme pour les garçons (...) Reste à savoir si cette éducation dispensée à tous également forme des hommes et des femmes libres, ou sert à les préparer à leur vie professionnelle, à leur intégration dans la machine économique, (...) soit en quelque sorte une

---

<sup>71</sup> François Châtelet, "Du mythe à la pensée rationnelle", *La philosophie païenne du V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ au III<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ*, Hachette, Paris, 1972, p.18.

généralisation d'une prolétarisation que les grecs réservaient aux esclaves et aux métèques",<sup>72</sup> s'inquiète Marc Fumaroli, un éminent humaniste. Il déroule un panorama des nombreuses révolutions technologiques qui, socomme autant de contre-cultures, entravent l'épanouissement de l'être en remettant en cause le programme éducatif inventé par la civilisation grecque pour encourager le développement d'humains dignes et libres : *l'art du langage*, et l'accès à l'expérience de sages classiques grâce à ce langage et à l'utilisation de la mémoire. "Platon lui-même avait redouté l'invention de l'écriture comme une probable atrophie de la mémoire et la tradition, (...) et on a inventé alors l'art de la mémoire, la mnémotechnie."<sup>73</sup> L'invention du livre a de même entraîné des évolutions de l'éducation en étendant les domaines de la connaissance, de la compréhension et de la mémorisation grâce à l'image, fixe d'abord, puis animée. "Ce qui est nouveau dans le développement des nouvelles technologies, c'est que la limite entre le sérieux et l'amusant est aussi difficile à saisir que la différence entre le réel, le fictif et le virtuel." Le langage lui-même est attaqué, par le bas et l'utilisation de patois de type SMS comme par le haut et l'apparition de langages techniques incompréhensibles du commun des mortels, ainsi que par la "prolifération d'images fascinantes et fuyantes" qui détruisent la mémoire, la compréhension et en définitive, la liberté de chacun.<sup>74</sup>

Car c'est sur la mémoire, individuelle ou collective, que se construit la dignité de l'humain. C'est ce qui fait de la mémoire un attribut individuel particulièrement prisé en Afghanistan.

"Les Pashtounes ne connaissent qu'un seul moyen pour rendre justice et maintenir le fragile équilibre des susceptibilités entre les individus et les clans : (...) la loi traditionnelle qui remonte à la nuit des temps, depuis que l'homme a une bouche pour la transmettre et des oreilles pour la recueillir. Elle s'est enrichie et transformée au fil des siècles(...) Ce respect scrupuleux de l'équité et de la transparence me fascinait, comme m'intéressait la manière dont les futurs juges sont formés. Lorsqu'un enfant manifeste sa clarté d'esprit, le don de l'écoute, une belle mémoire, ses parents attendent qu'il atteigne l'âge de 7 ans pour lui permettre d'assister aux procès jugés dans les environs. Peu à peu, il mémorise le code, ainsi que les nouveaux jugements qui font jurisprudence. Au bout de ce long apprentissage, le garçon devient juge."<sup>75</sup>

Brigitte Brault, en s'émerveillant de la sagesse qu'elle constate dans l'exercice de cette pratique et du respect qui l'entoure, montre en quelques mots que respect de la tradition et oralité sont compatibles avec évolutivité, puisque l'idée de jurisprudence y est incluse.

Pour forger la mémoire et l'attention de son fils Naïm, Shamsuddin Madjrouh lui avait donné pour tâche de "résumer et mémoriser les nouvelles de la BBC pour les réciter aux ministres et intellectuels qui se retrouvaient chez eux pour en débattre."<sup>76</sup> Non seulement le jeune homme acquérait un outil essentiel dans

---

<sup>72</sup> Marc Fumaroli, "Les humanités aujourd'hui", *Université de tous les savoirs*, 16/10/2008.

<sup>73</sup> *Ibidem*.

<sup>74</sup> *Ibidem*.

<sup>75</sup> Brigitte Brault, Dominique de Saint Pern, *op. cit.*, p.265-266.

<sup>76</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.121.

le fonctionnement social afghan, mais encore il se familiarisait à la rhétorique discursive qui animait ces rencontres.

Écrite ou orale, la mémoire est le premier outil du développement humain, l'instrument essentiel de la dignité. Mais la mémoire peut aussi être objet de perte, d'erreur, de truquage, de manipulation ou de destruction. C'est pourquoi le Coran avait institué le recours à l'écrit dans les contrats, et leur authentification par des témoins.<sup>77</sup> Ce fut une rupture – appliquée principalement aux biens immobiliers et aux mariages – dans la pratique, encore prédominante en Afghanistan de nos jours, de l'accord sur parole donnée. Il est très difficile, en effet, d'introduire dans les systèmes comptables afghans l'usage de documents commerciaux considérés comme incontournables en Occident, factures, devis et autres – d'une part parce que la majorité des commerçants sont illettrés, et d'autre part parce que l'insistance pour les documents écrits est comprise comme un déni de confiance.

*L'écrit est souvent perçu comme un luxe exorbitant et superflu* pour des transactions qui sont garanties par la bonne foi et la mémoire des négociants. Le *hawala* est ainsi un système traditionnel de paiement et de compensation entièrement fondé sur la confiance<sup>78</sup> et la réputation entre agents d'un même réseau.<sup>79</sup> C'est l'absence de traces écrites associée à l'utilisation de canaux d'information non bancaires qui a fait considérer les systèmes de *hawala*, qui fonctionnent dans le monde entier au service des membres de communautés arabo-musulmanes, comme des outils privilégiés de financement du terrorisme international ou de blanchiment d'argent. Mais la fraude ou la malveillance dans ces systèmes communautaires n'est pas plus constituée ou prévalente qu'elle peut l'être dans le système bancaire occidental. Les efforts de l'administration Bush depuis le 11 septembre 2001 pour les faire interdire relèvent plus du rapport de forces tribaliste et de la tentative de prise de contrôle que d'un souci de fiabilisation d'un système qui n'en a pas besoin.<sup>80</sup>

---

<sup>77</sup> Coran, "La vache" (II, 282).

<sup>78</sup> Le thème de la confiance est traité au chapitre suivant.

<sup>79</sup> « A l'arrivée, je remets à Cécile les quinze mille dollars qui m'ont été confiés à Kaboul, pour renflouer la caisse du site de Samangan avant la paye de fin de mois... 'On ne peut pas les confier à un chauffeur... c'est trop tentant... tu les mets sur toi, et tu ne dis rien...' *C'est ça ou payer un changeur* : un pour cent de commission... » In : Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage – Saison 1*, op. cit., 28/05/2005. Dans l'Afghanistan du début des années 2000, aucune banque n'était en mesure de fournir des services de transfert d'argent. Les mouvements de fonds se faisaient soit en liquide, soit par le *hawala*.

<sup>80</sup> En novembre 2001, l'administration américaine avait fait geler les avoirs d'Al Barakat, une compagnie de paiement *hawala* somalienne très utilisée par la diaspora somalienne, et plusieurs agents de ce réseau avaient été arrêtés. Le rapport officiel de la Commission 9/11 du Congrès américain a ensuite conclu que l'essentiel des fonds utilisés pour organiser ces attaques avaient en fait transité par le réseau de virement de la SunTrust Bank de Floride. Les charges contre Al Barakat ont été abandonnées et ses agents relâchés et définitivement retirés en août 2006 de la liste de présumés terroristes utilisée par les agences fédérales américaines, mais plusieurs des avoirs de la compagnie sont restés gelés. Cf. "Fears over US hawala crackdown", *BBC News*, 06/02/2004.

Inversement, *l'écrit ne garantit pas la véracité ou la fiabilité*, ainsi que l'a démontré en 2008 le système d'escroquerie à l'investissement organisé pendant plusieurs dizaine d'années par l'ancien directeur du NASDAQ Bernard Madoff, qui avait capitalisé sur la confiance qui lui était prêtée en dépit d'indicateurs douteux, tout en pervertissant le système dont il se réclamait.<sup>81</sup> Dans le même ordre d'idées, les méthodes japonaises de production industrielle ont montré, avec le *kanban*, que l'utilisation de procédures écrites n'est pas nécessaire à une gestion efficace.<sup>82</sup>

On sait les dommages irréparables au développement de la personnalité que provoquent les atteintes à la mémoire, par rupture de transmission des acquis comportementaux successifs dans le lien social. Ce constat vaut également pour la *mémoire collective*, celle de toute civilisation. De même que les talibans ont ravagé et détruit - sciemment - les trésors archéologiques de l'Afghanistan, de même les troupes américaines ont saccagé irréversiblement - par ignorance et mépris - les vestiges de l'ancienne Babylone en Iraq.<sup>83</sup> Parce que la mémoire est un des fondements de la vérité, ces dommages sont une perte pour l'humanité entière.

Il est alors nécessaire de tenter d'en traiter le traumatisme en libérant d'abord l'expression et la parole, par exemple avec des programmes artistiques tels que la création théâtrale ou documentariste,<sup>84</sup> ensuite en les mettant au service d'une vérité inégalée dans la diversité notamment grâce à la préservation du patrimoine historique et culturel.<sup>85</sup>

Mais pour re-légitimer la contribution de chacun à la mémoire collective, dans la diversité et la fragilité des singularités, ces actions ciblées devront s'appuyer sur une entreprise collective de réappropriation et de réparation de la mémoire.

---

<sup>81</sup> L'escroquerie s'est avérée en décembre 2008 quand des clients ont voulu liquider leurs actifs pour faire face aux difficultés de la crise financière systémique. Cf. Jon Stempel et Christian Plumb, "Madoff's alleged \$50 billion fraud hits other investors", Reuters, 13/12/2008.

<sup>82</sup> Le *kanban* ('étiquette') est une simple fiche cartonnée qui circule entre les postes d'une chaîne de production et sert d'indicateur visuel pour signaler aux différents opérateurs les besoins générés par la distribution.

<sup>83</sup> Cf. "Babylon's History Swept Away in US Army Sandbags", *Agence France Presse*, 08/12/2008.

<sup>84</sup> La compagnie théâtrale Aftab, créée en 2005 par le théâtre du Soleil, ou l'école de documentaristes issue des Ateliers Varan avec la formation d'une vingtaine de jeunes professionnels depuis 2006, sont de beaux exemples d'action de libération de la parole au service de la diversité, soutenus par la coopération française.

<sup>85</sup> La Délégation archéologique française en Afghanistan (DAFA), créée en 1922, a repris ses activités dès 2002 après une fermeture imposée par le gouvernement pro-soviétique en 1982.

### 3.12. Réconcilier le présent en libérant du passé

*La mémoire de la plupart des hommes est un cimetière abandonné,  
où gisent sans honneurs des morts qu'ils ont cessé de chérir.*  
Marguerite Yourcenar, *Mémoires d'Hadrien* (1951)

« On ne cache pas le soleil avec deux doigts. On ne peut cacher la vérité. Tout le monde sait qui a détruit le pays".  
Un vieil électeur afghan<sup>86</sup>

Les praticiens du développement psychique, à partir de Sigmund Freud, ont mis en lumière la tendance naturelle de l'humain à reproduire les schémas de comportement qu'il a vécus dans son enfance, pour retrouver les émotions, bonnes ou mauvaises, qui les accompagnaient. Les cognitivistes expliquent que l'individu acquiert ces schémas en écoutant des récits, dont la structure donne forme à sa capacité de comprendre, de mémoriser et de reproduire. Cette notion de schéma se rencontre déjà chez Emmanuel Kant lorsqu'il développe l'idée selon laquelle les expériences sont collectées de façon organisée dans la mémoire des gens, et que leur considération globale fait apparaître l'évolution de l'espèce humaine, l'histoire.<sup>87</sup>

En conséquence, quand toute une société a été traumatisée par des schémas de violence qui ont mis à mal la capacité d'interaction dans l'égalité, il importe, de même qu'une thérapie individuelle propose un dépassement de ces schémas pour reconstruire le psychisme et par-delà la capacité d'action, d'exposer la réalité et l'origine de ces violences à portée collective (3.121 - *Une violence délibérée*) avant de rétablir un rapport social cohérent sur la base d'une conscience collective apaisée (3.122 - *Les fondements de la confiance*) pour rétablir l'interaction respectueuse de perceptions différentes du vécu (3.123 - *Dynamiques de vérité*).

---

<sup>86</sup> Cité par Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.156

<sup>87</sup> « L'histoire qui se propose de raconter ces manifestations, à quelque profondeur que se cachent leurs causes, laisse cependant espérer qu'en considérant *globalement* le jeu de la liberté du vouloir humain, elle peut y découvrir un cours régulier, et que, de cette manière, ce qui chez les sujets paraît embrouillé et irrégulier pourra cependant être reconnu au niveau de l'espèce entière comme un développement progressif et continu, quoique lent, des dispositions originelles. » Emmanuel Kant, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, 1784 in : *Les Intégrales de Philo – Kant : Idée d'une histoire universelle & Qu'est-ce que les Lumières ?*, Nathan, Paris, 2000, p.32.

### 3.121. Une violence délibérée

*Violence : force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu.*

Blandine Kriegel (2002)<sup>88</sup>

*A city where bullets are reasons, gunfire is an answer to all questions we cannot ask.*

Nelofer Pazira (2007)<sup>89</sup>

*There is one thing I have feared more than the bombs of Islamic fundamentalists. It is the harm that can be done by the machine-gun bullets of liberal self-righteousness.*

Richard Webster (1990)<sup>90</sup>

À la sortie en 2007 du film *La guerre selon Charlie Wilson*, le critique américain James Rocchi écrit sa colère et son désaccord fondamental avec le ton donné à l'œuvre par son réalisateur, Mike Nichols : "On y trouve la bonhomie affairée et alcoolisée de la croisade de Charlie ; ce que Nichols a éliminé, c'est la gueule de bois des conséquences non prévues. Le film est timide là où il devrait être débridé, intelligent là où il devrait être tranchant, drôle là où il devrait être féroce."<sup>91</sup> Le critique déplore le caractère de comédie donné à la transposition à l'écran du récit publié en 2004 du financement clandestin de la C.I.A. à la résistance des *moudjahiddin*, alors que le livre faisait clairement valoir les doutes de l'agent impliqué, Gust Avrakotos.<sup>92</sup> James Rocchi précise : "Je ne dis pas que les actes de Mr. Wilson ont conduit au 11 septembre ; mais je dis qu'il y a un lien, et n'importe quel étudiant en histoire raisonnable en conviendrait. Mais les étudiants en histoire sont de plus en plus rares, et bien plus de gens verront jamais le film qu'ils ne liront le livre de Crile." Ce que le film passe sous silence, c'est que des millions d'Afghans ont subi de terribles violences, et continuent à vivre dans la crainte des bombardements américains. "Pour les Afghans ce n'était pas un jeu, ce n'est pas un jeu."<sup>93</sup>

James Rocchi dédouane Charlie Wilson du drame du 11 septembre ; il soutient cependant qu'il y a un lien, non sans raison. La journaliste pakistanaise Zubeida Mustafa, qui a bonne mémoire, remonte à la

---

<sup>88</sup> Blandine Kriegel, « La violence à la télévision – Rapport au ministre de la Culture et de la Communication », 2002, La Documentation française, p.3.

<sup>89</sup> "Une ville où les balles sont des raisons, où les coups de fusil sont la réponse à toutes les questions qu'on ne peut pas poser." Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.250.

<sup>90</sup> "Il y a une seule chose que je crains plus que les bombes des fondamentalistes islamiques. C'est le mal qui peut être fait par les tirs en rafale de l'auto-justification libérale." Richard Webster, *A Brief History of Blasphemy: Liberalism, Censorship and the 'Satanic Verses'*, Orwell Press, Oxford, 1990.

<sup>91</sup> James Rocchi, critique cinématographique américain, le 21 décembre 2007, à propos de la sortie du film *La Guerre de Charlie Wilson*. <http://www.cinematical.com/2007/12/21/review-charlie-wilsons-war-jamess-take/>

<sup>92</sup> George Crile, *Charlie Wilson's War: The Extraordinary Story of How the Wildest Man in Congress and a Rogue CIA Agent Changed the History of Our Times*, Grove Press, New York, 2004.

<sup>93</sup> James Rocchi, *ibidem*.

source de la tragédie afghane<sup>94</sup> en rappelant une information parue en 1998 dans les pages du *Nouvel Observateur*,<sup>95</sup> suite à la parution d'un ouvrage de Zbigniew Brzezinski, qui fut conseiller pour la sécurité du président américain Jimmy Carter (1977-1981). Brzezinski affirme que c'est lui qui recommanda en juillet 1979, alors que l'armée soviétique n'était pas encore entrée en Afghanistan, d'engager une opération secrète de soutien aux opposants du régime communiste à Kaboul. Il affirme que, par cette action, les Américains avaient augmenté *en connaissance de cause* la probabilité d'une intervention de l'armée russe soviétique. Et la thèse générale de son livre alors récemment paru<sup>96</sup> était qu'un nouveau Pearl Harbour serait nécessaire pour faire accepter à la population américaine les ambitions militaires et impérialistes des "faucons" américains. C'est la *logique tribaliste dans sa forme la plus perverse* : entretenir l'insécurité, et au besoin la créer, pour justifier l'appel à la solidarité dans l'usage de la force.<sup>97</sup> On connaît la suite et l'engrenage de violence qui a laminé l'Afghanistan.

Chaque Afghan a été personnellement victime ou témoin d'abominables crimes qui ont ponctué les années de tragédie inaugurées le 27 avril 1978 par le massacre du président Dâoud Khân et de tous les membres de sa famille, inhumés à la sauvette dans une fosse commune qui ne fut découverte que trente ans plus tard.<sup>98</sup> En énumérer seulement quelques-uns ne suffit pas à prendre toute l'ampleur de la catastrophe mais en donne une idée, et surtout expose que toutes les parties ont été à un moment ou un autre du côté des prédateurs. Les quelque mille cinq cents hommes du village de Kerala en Kounar, convoqués pour une *djirga* et méthodiquement exterminés sous les chenilles des chars des communistes en avril 1979.<sup>99</sup> L'élimination des opposants politiques à la prison Poul-é Tcharkhi de Kaboul, poussés et enterrés vivants dans des fosses communes creusées, puis comblées et nivelées au bulldozer.<sup>100</sup> La population entière du village de Padkhâb-é Shâna en Logar, grillée vive dans l'abri de son *kearez* en 1981 par les communistes.<sup>101</sup> Les piles de corps et de membres laissés à pourrir au soleil après la chute d'une

---

<sup>94</sup> Zubeida Mustafa, "The Roots of the Afghan Tragedy", *Dawn*, 23/08/2006.

<sup>95</sup> Interview de Zbiniew Brzezinski par Sara Daniel, *Le Nouvel Observateur*, 15/21 janvier 1998, p.76.

<sup>96</sup> Zbiniew Brzezinski, *Le Grand Echiquier*, Hachette, 1997.

<sup>97</sup> Plusieurs ouvrages élaborent sur une vision revancharde de la guerre des Soviétiques en Afghanistan, après la défaite américaine au Vietnam. Cf. Vladislav Tamarov, *Afghanistan Soviet Vietnam*, Mercury House, San Francisco 1992 ; voir aussi Oleg Sarin, *The Afghan Syndrome: The Soviet Union's Vietnam*, Presidio Press, New York, 1993.

<sup>98</sup> François Missen, *op. cit.*, p.82. Pour la découverte et l'identification des restes de la famille Dâoud en 2008, cf. Fisnik Abrashi, "Quran in mass Afghan grave unlocks 30-year mystery", Associated Press, 04/12/2008.

<sup>99</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, pp.139-146.

<sup>100</sup> François Missen, *op. cit.*, p.96.

<sup>101</sup> Rapporté par Michaël Barry qui s'est rendu sur place en septembre 1982 en mission pour l'Audition internationale pour l'Afghanistan tenue à Oslo en 1984. Cf. Mike Barry, *International Afghanistan Hearing*, publié par le Comité pour l'audition internationale pour l'Afghanistan, Oslo, 1984, pp.186-212. Ce témoignage est recoupé par le journal de bord tenu par M. Hassan Kakar, *op. cit.*, p.234.

roquette tirée par Hekmatyar sur le marché Bahâristân à Kaboul en 1992.<sup>102</sup> Le quartier hazâra Afchar de Kaboul, pillé, massacré, violé, incendié en février 1993 par les *moudjahiddin* de Rabbani, Massoud et Sayyaf.<sup>103</sup> Les quartiers hazâras de Mazâr-é Charif décimés par les talibans en octobre 1997.<sup>104</sup> Les centaines de prisonniers talibans exterminés lors du bombardement américain de la forteresse de Qala-é Djangui en octobre 2001, puis les milliers de ceux laissés à étouffer dans des conteneurs exposés au soleil, par les troupes de l'Alliance du Nord sous commandement du chef ouzbèk Rachid Dostoum près de Chibergan en novembre 2001.<sup>105</sup> Et plus récemment, les attentats-suicide indifférenciés<sup>106</sup> dont l'un, en novembre 2007 à Baghlân, a tué des dizaines d'enfants venus accueillir une délégation de parlementaires, dont cinq comptent parmi les victimes.<sup>107</sup> Ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres qui en 2003 font dire à Gulbuddin, cet ancien *tâleb* : "Tout le monde sait bien que pour avoir survécu à ces vingt-cinq dernières années, il faut parfois avoir fait des choses dont on n'est pas fier. C'est une triste réalité afghane."<sup>108</sup>

---

<sup>102</sup> Entretien avec le Pr. Youssef, Kaboul, juillet 2007. Deux semaines après l'installation du gouvernement intérimaire des *moudjahiddin* à Kaboul en 1992, le nouveau Premier ministre Gulbuddin Hekmatyar a commencé le bombardement de la ville. "Il doit être le premier Premier ministre à avoir jamais attaqué le siège de son propre gouvernement", ironise Nelofer Pazira. Cf. Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.271.

<sup>103</sup> Rapporté par Peter Madsen, *The Taliban: War, Religion and the New Order in Afghanistan*, Zed Books, Londres, 1998, p.39.

<sup>104</sup> Voir le témoignage de Gulbuddin dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, pp.62-65.

<sup>105</sup> Cf. Jamie Doran, "Ces charniers afghans si discrets", *Le Monde Diplomatique*, septembre 2002. En décembre 2008, un journaliste américain rapporte que les fosses communes où avaient été enterrés les cadavres des victimes de ce crime de guerre ont été exhumées au bulldozer et dispersées en un autre lieu non connu, peut-être dans le fleuve voisin, afin d'éviter à Rachid Dostoum d'être traduit en justice. Cf. Heidi Vogt, "UN Confirms Afghan Mass Grave Site Disturbed", Associated Press, 12/12/2008. "Le fait que des forces spéciales américaines et des agents de la CIA travaillaient en étroite collaboration avec Dostoum à la fin 2001, à l'époque des tueries, suggère que le chef de guerre avait reçu un feu vert. Le département de la Défense américain a déclaré n'avoir trouvé aucune trace d'implication ou de présence américaine dans les événements de 2001. Mais si enquête il y a eu, ses conclusions n'ont jamais été rendues publiques." Tom Lasseter, "As a warlord removed evidence of mass graves in Afghanistan, US stayed silent", *McClatchy Newspapers*, 12/11/2008.

<sup>106</sup> Le 15 novembre 2003, l'ambassadeur d'Afghanistan à Paris, le Pr. Zalmaï Haquani, affirmait qu'un attentat suicide était impossible de la part d'un Afghan. Intervention publique sous le titre "L'Afghanistan et la nouvelle Constitution", CEREDAF, Paris, 15/11/2008. Notes personnelles. La suite a prouvé que l'engrenage de la violence peut happer n'importe qui, hommes, femmes ou enfants, mêmes afghans.

<sup>107</sup> Cf. Amir Shah, "Blast targets Afghan lawmakers; 28 dead", *Associated Press*, 06/11/2007. Le compte des victimes y fut alourdi par la réaction des gardes du corps des parlementaires, qui mitraillèrent les survivants à l'explosion initiale. Le nombre des enfants décédés, dont le compte précis n'a pu être établi parce que les familles ont procédé aux inhumations sans publicité, pourrait atteindre quatre-vingt.

<sup>108</sup> Témoignage de Gulbuddin, Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.68.



La conséquence de ces terribles décennies de guerre, c'est que la grande majorité des Afghans souffre de troubles psychologiques,<sup>109</sup> comme si chacun avait passé tout ce temps dans une prison sensorielle les déconnectant de la réalité, et dont ils ont émergé avec l'âge mental qu'ils avaient au début des combats. Ainsi les détenus de longue durée présentent-ils ce type de désordres.

Ce *traumatisme collectif* est à l'origine de ce que l'historien afghan Hassan Kakar a appelé une 'société meurtrière'.<sup>110</sup> "Non seulement l'occupation du pays par les Soviétiques a entraîné des morts et de la destruction, mais elle a aussi abouti à une militarisation du *djihad* et une culture de la violence," se lamente de même Nelofer Pazira.<sup>111</sup> Ce à quoi Saira Shah renchérit : "Ce pays est rempli d'hommes qui ne savent rien faire d'autre que se battre. Ils n'ont aucun autre moyen de gagner leur vie. Ils possèdent beaucoup d'armes et voudront continuer à se battre le plus longtemps possible."<sup>112</sup>

Cette formulation, cette prise de conscience est possible à ceux des Afghans qui ont pu se mettre à l'abri suffisamment rapidement pour rester physiquement saufs. Mais le traumatisme a laminé 'l'âme afghane'. "Quelque part dans mon esprit, un petit vent se leva qui prit rapidement les proportions d'un ouragan et fit enfin voler en éclats le mythe de la noblesse des moudjahidines",<sup>113</sup> dit Saira Shah quand elle ouvre les yeux sur la réalité des affrontements qui l'entourent, alors qu'elle est en reportage à Peshawar pour le compte de son pays adoptif, la Grande Bretagne.

Une des constantes d'une société de violence est la *négation de l'humanité de l'autre*. Et par l'effet miroir décrit précédemment, la violence provoque également la perte de la dignité humaine du perpéteur, une dépossession de l'esprit qui est elle-même un traumatisme. Collectivement, ce traumatisme produit une incapacité à être lié au monde, et même pour certains à la réalité de sa propre existence physique. C'est une des causes manifestes de l'apparition, parmi les jeunes Afghans désocialisés par les violences endurées par leurs familles depuis des décennies, de volontaires pour des attentats-suicides.<sup>114</sup>

Dans la province de l'Ourouzgân en 2007, toute une famille, un garçon, sa mère et trois de ses sœurs ont été tués dans une explosion. Le garçon, qui revenait d'une période d'enseignement dans une *madrassa* pakistanaise, avait exposé à sa mère sa prochaine mission suicide après lui avoir donné 3.600 dollars, la

---

<sup>109</sup> À l'occasion d'un séminaire tenu à Kaboul le 1<sup>er</sup> novembre 2008, le chiffre de 80% a été cité par le Dr. Khalid Mufti, un psychiatre qui anime l'ONG Horizon depuis 1986. Cette ONG comprend 200 travailleurs sociaux et médecins qui ont dispensé des soins psychologiques à plus de 500 000 Afghans. Cf. *Kabul-e-News*, no.63, 03/11/2008.

<sup>110</sup> "The Afghan society may now be regarded a murderous society. The sad thing about it is that there is not investigation of murder cases. Human life has become the life of a sparrow, and the principle that might is right dominates", a noté Hassan Kakar dans son journal le 21 janvier 1981. Cf. M. Hassan Kakar, *op. cit.*, p.208.

<sup>111</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.262.

<sup>112</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.303.

<sup>113</sup> *Idem*, p.224.

<sup>114</sup> Attentat-suicide : attaque dont la réalisation implique la mort intentionnelle de son auteur.

somme payée par ses commanditaires talibans. Comme elle s'y opposait, il déclencha dans leur propre maison l'engin qu'il détenait.<sup>115</sup>

"Pour la plupart de ceux qui vont commettre un attentat-suicide, la première expérience de violence est celle de leur propre suicide" affirme pourtant Robert Pape, professeur à l'université de Chicago.<sup>116</sup> C'est que d'autres individus, eux-mêmes déjà étrangers à leur humanité par la violence, leur ont fait valoir une idée inversée de la vérité, prenant appui sur la négation du lien horizontal d'humain à humain.

Ce qui est toutefois singulier dans cet écrasement, c'est que, dans le pays lui-même, des femmes courageuses ont exprimé publiquement l'angoisse et l'indignation de la population à constater que beaucoup de ceux-là même qui ont commis les pires exactions, les chefs de guerre et autres *warlords* ou *qowmandân* des *moudjahiddin* de diverses factions, ont été cooptés dans l'administration mise en place par l'intervention internationale.

Malalai Joya, née en 1978, s'est rendue célèbre lors de sa participation à la *loya djirga* constitutionnelle de 2003/2004 comme déléguée élue de sa province, le Farâh dans l'ouest du pays. La population s'est reconnue en elle quand elle a dénoncé à la tribune le contrôle des instances de la LJC par les chefs de guerre. Elle a depuis fait l'objet de nombreuses tentatives d'assassinat. Elue députée à la *Woloussi Djirga* dix-huit mois plus tard, elle en a été expulsée en 2007 pour les mêmes raisons et vit depuis en exil.<sup>117</sup>

Fawzia Koofi, née en 1975, est issue d'une famille influente du Badakhshan, dans le nord du pays. Elle a repris la tradition politique de son père assassiné par des *moudjahiddin*, et représente sa province à la *Woloussi Djirga*. « Aujourd'hui, je suis menacée en tant que femme politique par ceux qui voudraient me faire taire, écrit-elle dans un livre témoignage.<sup>118</sup>

Les menaces et les violences dont ces femmes de courage sont victimes sont les mêmes que celles que subissent tous ceux qui voudraient guérir le traumatisme collectif des années de tragédie en pratiquant une recherche de vérité. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme (AIHRC) a rassemblé de 2005 à 2010 un grand nombre de témoignages concernant des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Afghanistan, dans un document établi sous l'égide de l'un des commissaires, Nader Nadery. La compilation est rassemblée dans un document dont la publication est attendue depuis 2011, mais le commissaire Nader Nadery a été limogé par le président Karzaï à l'issue de son mandat à la

---

<sup>115</sup> Cf. "Mother, three daughters and a son die", *Rab-é Nejaat*, 18/10/2007. *Rab-é Nejaat* ('chemin de rédemption') est un quotidien afghan en langue daric.

<sup>116</sup> "The logic of Suicide Terrorist: It's the Occupation, not the Fundamentalism", *The American Conservative*, 18/07/2005.

<sup>117</sup> Malalai Joya, *op. cit.*

<sup>118</sup> Fawzia Koofi, *op. cit.* .

fin 2011, sans que le rapport puisse être produit et, selon le journaliste d'*Afghanistan Analysts Network* qui donne l'information, probablement pour qu'il soit enterré.<sup>119</sup>

Dans ces conditions, il devient urgent d'appréhender les fondements possibles d'une diminution de la violence et d'un retour à un syntagme d'égale dignité en Afghanistan.

### **3.122. Les fondements de la confiance**

*On leur a dit que Dieu est complexe, et insondable,  
et donc l'incobérence est ce qu'ils ressentent de plus semblable à la nature de Dieu.  
L'invraisemblance est la chose la plus semblable au miracle.  
Umberto Eco, *Le pendule de Foucault**

*Qui donc est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Dieu,  
ou celui qui traite de mensonge la vérité lorsqu'elle leur parvient (...)  
Oui, nous dirigerons sur nos chemins ceux qui auront combattu pour nous.  
Dieu est avec ceux qui font le bien.  
Coran, *L'araignée* (XXIX, 68-69)*

*En Islam, le 'Connais-toi toi-même' devient, de l'avis même du prophète Mohammed :  
'Celui qui se connaît (soi-même) connaît son Seigneur'.  
Malek Chebel (2002)<sup>120</sup>*

Selon un article publié en juin 2008 par l'Institut de recherche sur les médias du Moyen-Orient (MEMRI) de Washington D.C., les débats concernant la légitimité des combattants djihadistes ont abouti récemment à une scission doctrinaire dans la mouvance salafiste.<sup>121</sup> En réaction à des *fatwās* émises par les érudits traditionnels, ou 'puristes', qui se fondent sur une connaissance extensive des textes et des traditions pour émettre des jugements - et notamment à celle, en 1991, qui permettait l'accès des troupes américaines au territoire saoudien en réaction à l'agression de Saddam Hussein contre le Koweït et validait donc l'alliance internationale de la première guerre du Golfe,<sup>122</sup> les jeunes générations de *moudjabiddin* ont développé un argumentaire fondant la légitimité de leurs entreprises sur la connaissance des implications politiques et des réalités vécues sur les terrains où se tiennent les combats. Pour les jeunes djihadistes

---

<sup>119</sup> "The timing and circumstances indicate that the three have been targeted not because of procedural matters but about them being often publicly critical of government policy." Thomas Ruttig, « Another Blow to Justice : Three Commissioners Fired from the AIHRC », 23/12/2011, Afghanistan Analysts Network.

<sup>120</sup> Malek Chebel, *op. cit.*, p.42.

<sup>121</sup> Cf. E. Alshech, "The Emergence of the 'Infallible Jihad Fighter' - The Salafi Jihadists' Quest for Religious Legitimacy", *Inquiry and Analysis Series - No. 446*, The Middle East Media Research Institute (MEMRI), 03/06/2008.

<sup>122</sup> Charles Kurzman, "Pro-U.S. Fatwas", University of North Carolina, *Middle East Policy*, Vol. X, No.3, Fall 2003, pp.155-166.

salafistes, le risque volontaire de sa vie et sa mise à l'épreuve dans le combat rendent infaillible le jugement politique du combattant, censé être guidé et sanctifié par la grâce divine. Le *moudjahid* en devient non seulement un objet d'admiration mais aussi un guide légitime, en dépit des éventuelles condamnations prononcées par les autorités religieuses. L'essence de cette autorité serait de même type que celle du charisme décrit par Max Weber : « Le terme 'charisme' s'applique à cette qualité particulière d'un individu qui le fait considérer comme extraordinaire et doté de pouvoirs ou qualités surnaturels, surhumains ou tout au moins exceptionnels, et en tout état de cause inaccessibles aux personnes ordinaires et perçus comme d'origine divine ou comme exemplaires. »<sup>123</sup>

Toujours selon MEMRI, les érudits salafistes déniaient cette vertu d'infaillibilité attribuée par les jeunes djihadistes aux anciens combattants<sup>124</sup> ; elle serait destinée à prôner la violence extrême pour des motifs politiques. Cet article, écrit par des musulmans vivant aux États-Unis et exposant des controverses se déroulant au sein même d'une branche fondamentaliste, n'a pas eu d'écho dans les médias occidentaux. La controverse faisait suite à une proclamation pareillement ignorée de l'école déobandie<sup>125</sup> de Saharanpour en Inde, datant du mois de février précédent, où vingt mille érudits avaient déclaré que le terrorisme était une pratique contraire à l'islam.<sup>126</sup> Oussama Ben Laden lui-même, dans un enregistrement audio diffusé en octobre 2007, avait mis en garde contre le radicalisme des jeunes salafistes, en rappelant que "l'infaillibilité est une vertu que seul possède le messager d'Allah".<sup>127</sup> L'auteur de l'article avance que si Oussama Ben Laden a engagé son image sur ce point de controverse en dénonçant le risque de 'fanatisme', c'est précisément parce qu'il est en passe de diviser les mouvements militants : elle oppose le pouvoir traditionaliste des érudits à la puissance politique de combattants de terrain tribalistes, légitimés par leur aura mystique mais plus ou moins incultes. Le salafisme, qui s'était historiquement construit autour du refus des pratiques de vénération des saints soufis, pratiques considérées comme des déviations, se trouve donc confronté à ce type de déviations dans ses rangs mêmes.

La question de confiance existe donc bien, même chez ceux qui se prétendent armés d'une mission divine. Personne ne peut se défaire de la *nécessité de se reposer sur d'autres*, à la fois semblables et différents et *en tous cas mutuellement reconnus*, pour agir, fut-ce dans la violence. C'est d'ailleurs, en Droit français en particulier, l'exigence *a priori* de la confiance qui justifie l'acceptation de requête en annulation de mariage

---

<sup>123</sup> Max Weber, *Economy and Society: An Outline of Interpretive Sociology*, University of California Press, Berkeley, 1978, p.241.

<sup>124</sup> Elle serait infondée parce s'appuyant sur une interprétation selon eux erronée du verset XXIX-69 du Coran : « Oui, nous dirigerons sur nos chemins ceux qui auront combattu pour nous. Dieu est avec ceux qui font le bien. »

<sup>125</sup> Les écoles juridico-religieuses déobandies se sont développées au sein de l'empire des Indes britannique et défendent une application extrêmement rigoureuse de la *chari'a*.

<sup>126</sup> Cf. "Deoband scholars declare terrorism un-Islamic", *Pajhwok Afghan News*, 26/02/2008.

<sup>127</sup> E. Alshech, *op. cit.*, p.9.

pour "erreur sur une qualité essentielle d'un des conjoints", parce qu'un mariage civil est fondamentalement la reconnaissance institutionnelle de l'union de deux personnes qui se font réciproquement confiance, à dignité égale.<sup>128</sup>

"Tout croyant pense que la loi de Dieu est supérieure à celle des hommes et qu'une majorité parlementaire ne saurait décider du vrai,"<sup>129</sup> écrit Olivier Roy en 2006. Il existe pourtant des croyants qui font preuve de liberté de jugement, ne serait-ce que parce que la 'loi de Dieu' peut paraître contradictoire :

Un militaire kurde du nord de l'Irak, resté anonyme pour des raisons évidentes de sécurité, avait la garde en février 2008 dans la région de Mossoul d'un prisonnier issu du groupement d'al-Zarkaoui en Irak, filiale du réseau al-Qaïda. Un journaliste est alors témoin d'insultes lancées par le geôlier kurde à son détenu arabe, insultes qui piétinent leur commune appartenance à l'islam. "Le Coran n'a pas été écrit par Dieu, vous savez, mais par les Arabes. Les Arabes en ont fait un outil impérialiste contre nous", se justifie ensuite le combattant kurde auprès du journaliste qui s'étonne. Et le soldat de réaffirmer à la fois son respect du message prophétique mais aussi sa volonté d'un Etat séculier et démocratique.<sup>130</sup>

Ce soldat est assis sur la frontière entre le religieux (une logique d'assimilation) et le (géo)politique (une logique d'opposition). "Même si les problèmes du Moyen-Orient - stagnation culturelle, inégalités scandaleuses, extrémisme religieux - dépassent largement la question de frontières ineptes, le tabou qui bloque la compréhension des échecs répétés dans la région est celui des affreuses mais sacro-saintes frontières internationales vénérées par nos diplomates," analyse le journaliste.<sup>131</sup>

"La globalisation favoriserait le développement de fondamentalismes religieux tout en affaiblissant le type d'Etat qui a permis la laïcité," poursuit par ailleurs Olivier Roy dans un état du monde islamique contemporain.<sup>132</sup> "Les mouvements fondamentalistes contemporains (...) chevauchent la vogue et la vague de l'individualisation et de la société civile."<sup>133</sup> Et, de fait, il n'est pas de groupuscule du *djihad* qui ne dispose d'une page internet pour faire valoir ses positions ou instructions, fut-ce par ce media non prévu

---

<sup>128</sup> « L'erreur sur les qualités 'substantielles' de la personne ne saurait s'apprécier de façon purement abstraite, sans considération pour les convictions religieuses ou philosophiques qui ont pu déterminer le consentement de l'autre partie. » Cour de cassation, Première chambre, 13/12/2005, N° de pourvoi 02-21259. Une polémique s'est ainsi formée en France en juin 2008 au prononcé d'une telle annulation parce que l'épouse avait menti sur sa virginité. L'argument culturaliste (primaire pour les fondamentalistes religieux ou inversé pour les féministes mais dans les deux cas procédant d'un rapport tribalo-traditionaliste) fait de la *virginité* le coeur du débat. L'argument de la civilité, au contraire, fait du *mensonge* la raison de la nullité du consentement. Voir notamment : Gisèle Halimi, "Qualité essentielle, la virginité ?", *Le Monde*, 09/06/2008.

<sup>129</sup> Olivier Roy, *La laïcité face à l'islam*, op. cit., p.68.

<sup>130</sup> Jeffrey Goldberg, *The Atlantic Monthly*, "State of the Union: After Iraq. A report from the new Middle East and a glimpse of a possible future", janvier/février 2008.

<sup>131</sup> *Ibidem*.

<sup>132</sup> Olivier Roy, *L'islam mondialisé*, Points Essais, Paris, 2002, p.106.

<sup>133</sup> *Idem*, p.118.

par la tradition, et donc douteux. Ce type de développement, de débordement des frontières n'est pas propre à l'islamisme, c'est la caractéristique de la mondialisation.

Cela n'implique pas, en y regardant de plus près, que le fondamentalisme restera maître du jeu, car l'alternative est triple - soumission, confrontation ou co-existence des variabilités - comme en témoignent les débats qui ont suivi la publication de l'article dont il est question ci-dessus (à propos de l'exaspération du combattant kurde) par une liste de diffusion sur Internet d'informations consacrées à l'Afghanistan. L'un des participants demanda avec véhémence que les messages soient modérés<sup>134</sup> pour les préserver de ce qu'il percevait comme une telle dérive blasphématoire à l'encontre du Coran. À quoi l'animateur répondit que les messages étaient libres, tout comme l'adhésion au groupe de destinataires, et que personne n'était obligé de participer. Ce faisant l'animateur, lui-même musulman, se fondait sur l'égalité de dignité des participants, dans une logique de la diversité, tout en précisant que l'information rapportée était bien réelle, et donc à ce titre intéressante. Cette position désarme aussi bien l'argument fondamentaliste (qui recherche la soumission) que l'argument nationaliste (qui joue de l'opposition), dont les zéloteurs respectifs ont également besoin d'interaction et d'information pour recruter ou pour agir. La liste d'échange sur Internet (fondée sur l'adhésion libre et l'information respectueuse de la factualité) continuera à fonctionner, et l'histoire ne dit pas si le protestataire s'est désabonné ou pas.<sup>135</sup>

L'incident ci-dessus démontre que la pérennité de ce mode d'échanges, l'*agir communicationnel*, dépend, hic et nunc, de la fermeté de la démarche intime de chacun. Il ne s'agit pas de relativisme, il s'agit de transcendance dans l'échange des différences. C'est un choix individuel. C'est la somme de choix individuels, infimes mais à force cumulée exponentielle, qui seule peut changer la tendance générale d'une dynamique sociale et emporter la confiance, quelle que soit la culture dans laquelle elle s'inscrit. C'est la manifestation, étayée factuellement, de la confiance en sa propre dignité qui met en branle le syntagme d'égalité de dignité, *l'échange des confiances*.

Bien sûr, la perception sincère de la vérité reste culturellement déterminée, ainsi qu'en témoignent les résultats d'un sondage instantané informel proposé aux visiteurs d'un site internet d'informations sur l'Afghanistan,<sup>136</sup> auxquels il était demandé : "Les caricatures de Mahomet publiées dans un journal danois sont-elles insultantes pour l'islam et/ou racistes ?"<sup>137</sup> Quantitativement, les réponses s'inversaient presque

---

<sup>134</sup> Dans un forum ou un groupe d'échange sur Internet, un modérateur a pour rôle de soumettre les commentaires à une censure afin d'éviter les messages à contenu insultant, illégal ou sortant de l'objet du groupe.

<sup>135</sup> Incident survenu durant le mois de février 2008 sur la liste de diffusion *AfghanNews@yahoogroups.com*.

<sup>136</sup> Ce site, *afgha.com*, propose ses informations en trois langues, l'anglais, l'allemand et le dari, ce qui suggère que ses animateurs sont des Afghans tadjiks émigrés en Allemagne.

<sup>137</sup> L'affaire dite 'des caricatures de Mahomet' a commencé fin septembre 2005 par la publication dans le *Jyllands-Posten*, un quotidien conservateur danois, de douze caricatures issues d'un concours ayant pour thème l'islam. Portée initialement devant les tribunaux danois, l'affaire s'envenime et prend un tour international quand les dessins sont

selon la langue de la réponse, dari ou anglais.<sup>138</sup> Comme on imagine difficilement que les mêmes internautes aient répondu plusieurs fois, mais différemment selon la langue d'interaction qu'ils choisissaient, il paraît que chaque internaute a répondu dans la langue qui lui est la plus familière. Il semble bien alors que l'environnement culturel qui accompagne l'usage d'une langue s'accompagne d'une perception subjective particulière de la réalité. Mais indépendamment du marqueur culturel, n'est-ce pas un élément plus fondamentalement humain qui détermine cette perception, à savoir la perception d'une menace ?

Dans un même ordre d'idées, c'est l'argument culturel inversé qui est venu présider à la décision du ministère afghan de la Culture d'interdire sur le territoire du pays le film *Les cerfs-volants de Kaboul*, sorti internationalement en 2007 après le succès du livre éponyme publié en 2004 par l'auteur afghan Khaled Hosseini.<sup>139</sup> Ce roman qui a ému des millions de lecteurs dans le monde décrit, à travers l'histoire d'amitié et de trahison de deux garçons de Kaboul, l'un pachtoune et l'autre hazâra, l'évolution de rapports ethniques souvent conflictuels et emprunts d'une injustice structurelle. C'est la réalité de cette discrimination vécue par la population que le ministère a voulu éviter de montrer,<sup>140</sup> comme s'il était préférable de la passer sous silence plutôt que de l'exorciser - ainsi que le livre le fait avec brio dans une métaphore puissante. Le ministre agit comme si la population afghane devait éternellement rester en situation de minorité, incapable de devenir véritablement civile en maîtrisant ses émotions pour développer la confiance, alors que c'est en fait le confort et la sécurité du ministre qui sont par là préservés.<sup>141</sup>

**Conditionnalité culturelle ?** Ces différences de perception héritées culturellement sont-elles réellement structurantes et partant indépassables, comme le donne à croire le ministère de la Culture ? Un

---

diffusés dans le monde musulman accompagnés d'autres caricatures, celles-là délibérément insultantes. Des manifestations se produisent dans de nombreux pays, pour défendre l'identité musulmane d'une part et pour défendre la liberté d'expression, d'autre part. En France, un procès pour 'injures publiques' a opposé des organisations culturelles musulmanes à l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*, qui avait repris les dessins originaux. Le tribunal correctionnel de Paris a relaxé le journal le 22 mars 2007, jugement confirmé par la cour d'appel de Paris le 12 mars 2008.

<sup>138</sup> En dari, 76% des répondants ont choisi 'oui' (sur 320 votes, dont 2% d'indécis), alors qu'en anglais 32% seulement répondaient positivement (sur 290 votes, dont 6% d'indécis). Ces éléments ont été relevés le 27/02/2006, en plein coeur de la polémique dite des 'caricatures de Mahomet' et ne sont plus disponibles sur le site. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme une statistique ; ils n'ont d'intérêt qu'à titre d'exemple qualitatif.

<sup>139</sup> Khaled Hosseini, *The Kite Runner*, Riverhead Books, Oakland, 2004.

<sup>140</sup> "It showed the ethnic groups of Afghanistan in a bad light. We respect freedom of speech, we support freedom of speech, but unfortunately we have difficulties in Afghan society, and if this film is shown in the cinemas, it is humiliating for one of our ethnic groups", a déclaré le ministre adjoint de la Culture. Cf. Jason Straziuso, "The Kite Runner banned in Afghanistan", Associated Press, 16/01/2008.

<sup>141</sup> Un observateur étranger ne saurait minimiser le risque personnel que prendrait un ministre en cas de désordres, et le limogeage n'est pas le plus important. Un ministre de l'Aviation et du tourisme, Abd-ur Rahman, a ainsi été lynché à mort le 15 février 2002 sur l'aéroport de Kaboul par des pèlerins impatients de partir pour La Mecque.

épisode de l'insurrection des néo-talibans tend à prouver que non. Les militants ont annoncé, puis mis à exécution au moins à deux reprises, leur intention d'abattre les relais de téléphonie qui permettent la communication mobile sur tout le territoire.<sup>142</sup> C'est que, avec l'essor de la presse, l'industrie de la communication est un des rares succès du développement du pays depuis 2001, grâce à cinq opérateurs, publics et privés. L'argument politique avancé par les talibans pour leur destruction est que ces antennes permettraient de localiser leurs caches durant la nuit ; l'argument religieux qu'ils déroulent vis-à-vis des populations est que c'est un outil impie puisqu'inconnu du Prophète. En fait, chacun se rend bien compte que le téléphone mobile a transformé la vie des Afghans, qui se tiennent informés et assurent leur sécurité grâce à ce moyen. Que les talibans aient décidé de s'y opposer montre a contrario qu'ils en perçoivent aussi bien l'utilité (si l'on peut les détecter grâce au téléphone mobile c'est bien qu'ils en font usage) que l'importance comme vecteur du changement (un changement qu'ils ne souhaitent en aucune manière dans l'esprit de leurs potentiels administrés, dont l'assujettissement à la tradition serait une garantie de soumission). C'est la preuve même de l'inévitable évolution des sociétés, fussent-elles très traditionnelles. C'est aussi la mise en évidence que l'argument culturel ou religieux est un instrument de contrôle bien plus qu'un élément d'identité structurant de la confiance. Mais *c'est la pratique de la vérité factuelle qui est déterminant dans l'établissement de la confiance.*

L'épisode dit des 'caricatures de Mahomet', précédemment cité, oppose les intégristes de la liberté d'expression aux intégristes de l'identité musulmane dans une recherche de contrôle d'un territoire culturel symbolique : il force à prendre parti autour d'eux les individus modérés parce qu'il tend à susciter des deux côtés *un sentiment d'insécurité par des provocations délibérées.* Rajouter des caricatures insultantes aux dessins initialement publiés relève de la provocation absolue de la part des musulmans radicaux. Re-publier les caricatures 'par solidarité', comme l'a fait *Charlie Hebdo*, est un fonctionnement essentiellement tribaliste, de même que d'affirmer que l'absence de réaction serait un prélude au despotisme : "Dans les pays totalitaires, où règne la vérité unique, de telles blessures n'existent pas. Il n'existe que la mort du dissident."<sup>143</sup> La peur insinuée, le contrôle revendiqué du territoire, sont les arguments d'une logique d'opposition. Par contre, "tout faire pour empêcher les musulmans modérés d'être rejetés aux côtés des intégristes" passe effectivement par une "politique de l'apaisement". Il ne s'agit pas de "renoncer à nous-mêmes", comme le déplorent les partisans de l'intransigeance.<sup>144</sup> Il s'agit de faire confiance à la dignité de l'autre, une dignité qui nous appartient aussi dans une commune humanité.

"Une caricature comme celle du journal danois, mettant dans le turban du Prophète la mèche d'une bombe et rendant ainsi l'islam directement responsable du terrorisme, ne pouvait que mettre le feu aux poudres"

---

<sup>142</sup> "Militants destroy second Afghan mobile phone antenna", AFP, 02/03/2008.

<sup>143</sup> Jacques Julliard, "Ecr... l'inf...!", *Le Nouvel Observateur*, 9-15/02/2006, p.51.

<sup>144</sup> *Ibidem.*



analyse le journaliste Jean Daniel, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*.<sup>145</sup> Il justifie sa décision de ne pas publier les dessins : "À la place du directeur du journal danois, je n'aurais certainement pas, quant à moi, publié ces caricatures. J'aurais su que j'avais le droit de le faire. J'aurais affirmé que je tenais à ce que l'on protège ce droit. Mais je ne l'aurais pas fait."<sup>146</sup>

C'est ce même type de décision que prend une personne non mariée, tentée ponctuellement par une infidélité envers son partenaire du moment, mais qui s'en abstient non par obligation légale ou par devoir moral, mais par respect pour le partenaire. C'est un mode relationnel qui se fonde sur une perception intrinsèque d'une dignité partagée. C'est ainsi que s'érige la confiance : *une volonté de transcendance par l'égalité de chacun*.

**Manipulations.** Les personnes qui mettent en pratique cette volonté ne laissent pas d'être inquiets à propos des dérives de l'administration américaine pendant la présidence de Georges W. Bush. Ainsi, George McGovern écrit-il : "Comment ce pays, autrefois admiré, a-t-il pu se laisser entraîner dans un tel bourbier de meurtres, d'immoralité et d'illégalité ? C'est arrivé en partie parce que l'équipe Bush-Cheney a trompé le Congrès, la presse et le public de manière répétée, leur faisant croire que Saddam Hussein détenait des armes nucléaires et autres horribles armements interdits qui constituaient une 'menace imminente' pour les Etats-Unis. Cette administration a également fait croire que l'Iraq était impliqué dans les attaques du 11 septembre - une autre contre-vérité flagrante."<sup>147</sup>

Les questions qui découlent de cette violation flagrante de la vérité sont : pourquoi les Américains ont-ils bien voulu *croire les mensonges* du gouvernement Bush ? Pourquoi le reste du monde a-t-il fait mine de ne pas pouvoir empêcher l'attaque américaine contre l'Iraq ? Et comment faire pour que cela ne se reproduise pas ? La réponse aux deux premières questions est : parce que les Américains et le reste du monde y ont *trouvé leur intérêt*, dans une logique fondamentalement tribaliste. La réponse à la troisième se trouve dans des manifestations individuelles de dignité, comme montré ici.

Le lieutenant Ehren Watada était un officier exemplaire, un exemple pour les jeunes Américains et l'orgueil de ses parents, jusqu'au jour où il fut arrêté et emprisonné pour avoir refusé, à l'été 2006, d'accepter l'ordre de se déployer en Iraq : selon lui, il était de son devoir d'officier de contester un ordre qu'il considérait comme illégal. Watada avait délibérément choisi la publicité et la voie judiciaire pour défendre sa cause. Son procès pour "conduite inappropriée pour un officier" tint en haleine les Américains jusqu'au moment, pendant l'été 2007, où il fut libéré sur un vice de forme apparemment provoqué par une administration incapable de gagner contre lui. Watada a expliqué son analyse de la relation hiérarchique militaire : "Le Président est le commandant en chef, et, ce faisant, il doit exister une solide relation de

---

<sup>145</sup> Jean Daniel, "Jouer avec le fanatisme...", *Le Nouvel Observateur*, 9-15/02/2006, p.35

<sup>146</sup> *Ibidem*.

<sup>147</sup> George McGovern, ancien candidat à la présidentielle américaine (1972), "Why I believe Bush Must Go", *The Washington Post*, 6 janvier 2008.

confiance. Toute personne qui a servi dans l'armée sait que la cohésion et l'efficacité exigent une certaine relation de confiance entre le chef et ses troupes (...) Oui, j'ai signé un contrat qui stipule que je dois obéir aux ordres (...) Quand j'ai réalisé que le Président nous entraînait dans une guerre pour de fausses raisons, ce lien de confiance s'est rompu. C'est précisément alors que le Président a trahi cette confiance qu'il est devenu pour moi impératif de reconsidérer ce qu'il disait. Et c'est là que j'ai réalisé que cette guerre était mauvaise."<sup>148</sup> Et Watada d'ajouter que la liberté de choix est le droit le plus fondamental de la Constitution américaine.

Alors que le lieutenant Watada était mis aux arrêts, il reçut le soutien d'une femme colonel de l'armée américaine et diplomate, Ann Wright, qui avait démissionné de ses fonctions en 2003 en protestation à la guerre en Iraq : "Il est important que les gens sachent qu'existent ces braves jeunes gens et jeunes femmes qui protestent et sont prêts à être emprisonnés en raison de leurs convictions."<sup>149</sup> Ce que défendent avec ardeur Ehren Watada et Ann Wright, c'est le droit à l'esprit critique, d'abord au nom du respect des faits ("une guerre pour de fausses raisons") ; partant au nom du respect de la Loi ("une guerre illégale") ; et enfin au nom de la dignité de l'individu, selon le raisonnement suivant : en lui mentant, en le considérant comme crédule, le Président a foulé aux pieds sa dignité. C'est un mensonge en tant que violence de la réalité et de la légalité, *un mensonge qui détruit la relation de confiance fondée sur l'égalité de dignité*.

*L'abus de confiance* semble avoir été une politique systématique de l'administration de Georges W. Bush, comme en témoignent les nombreuses autres polémiques dont se sont emparées les médias 'radicaux' et qui restent à dénouer à l'issue de sa présidence, comme par exemple : le présumé trucage des résultats des élections présidentielles de 2000 en Floride et de 2004 en Ohio<sup>150</sup> ; la disparition de courriers électroniques de la présidence en dépit d'une obligation légale de mise à disposition du public à l'issue du mandat ; l'indulgence fatale des services de contrôle financiers aboutissant aux faillites frauduleuses retentissantes d'Enron (2002), de Freddie et Mac (2007), de Bernard Madoff (2008). Les instances économiques internationales n'ont cessé d'appeler à un 'retour de la confiance'. Mais à l'instar de l'écroulement du système soviétique en son temps, le système américain pourrait bien pourtant lui aussi ne pas survivre à ces dérives qui sont autant d'atteintes à la dignité de ses propres citoyens.<sup>151</sup>

---

<sup>148</sup> "First Officer Announces Refusal to Deploy to Iraq", interview de Sarah Olson pour *TruthOut*, 07/06/2006.

<sup>149</sup> Sarah Olson, "First Officer Publicly Resisting War Gains National Support", *TruthOut*, 08/06/2006.

<sup>150</sup> Cf. Robert F. Kennedy Jr., "Was the 2004 Election Stolen?" *Rolling Stone*, 01/06/2006.

<sup>151</sup> Les politiques américains ont semblé prendre la mesure de l'érosion de la confiance que constituaient ces atteintes répétées à la vérité aux États-Unis, comme en témoignent les rebondissements de la procédure de nomination en décembre 2008 d'un remplaçant à la fonction de sénateur de l'Illinois au siège laissé vacant par l'élection à la présidence de Barack Obama. La légitimité du gouverneur de l'Illinois, Rod Blagojevich, à prononcer cette nomination fut contestée par une large frange du monde politique, notamment le secrétaire d'État de l'Illinois Jesse White, qui dénonça des pratiques de corruption faisant l'objet de poursuites judiciaires. Les tenants de la légalité, et parmi eux le candidat désigné par Blagojevich pour le poste de sénateur Roland Burris, ancien procureur général de l'État de l'Illinois, fit valoir que le gouverneur Blagojevich gardait l'exclusivité de cette nomination tant qu'il n'avait ni

Le mensonge américain a définitivement décrédibilisé aux yeux du monde la place centrale qu'y détenaient les Etats-Unis,<sup>152</sup> à telle enseigne que, le 14 décembre 2008 à l'occasion d'un dernier voyage surprise en Iraq, le président Georges W. Bush a été humilié en public par un journaliste irakien, Muntadhar al-Zeidi, qui lui jeta à la tête ses deux chaussures. Ce geste de mépris profond reproduisait, ironiquement, les manifestations de dégoût adressées à Saddam Hussein au moment de sa chute.<sup>153</sup> Tombés, tout comme Saddam, de leur piédestal, les Etats-Unis pensent cette déchéance passagère : "Je crois que nous avons une chance de guérir les plaies ouvertes au début du 21ème siècle. Ce rétablissement prendra peut-être toute une génération et dépendra de l'élection d'une suite de présidents et de congrès rationnels," soupire George McGovern.<sup>154</sup>

La rationalité ne suffit pourtant pas à elle seule à établir une société de civilité, de confiance et d'égalité. La recherche de vérité s'appuie sur un mouvement.

### **3.123. Dynamiques de vérité**

*Aie confiance en Dieu, mais attache d'abord ton chameau,  
car Dieu n'a pas d'autres mains que les mains que tu as.*  
Proverbe soufi

"Cent mille Afghans sont morts durant la guerre civile. Cent mille. C'est juste un nombre. En réalité ils sont oubliés, leurs noms ont disparu, leurs vies et leurs aspirations sont annihilées, sauf dans le souvenir de leurs proches. En Occident nous construisons des monuments aux morts, nous en faisons l'éloge, nous menons des enquêtes, nous faisons des collectes pour les familles des victimes, nous organisons des deuils collectifs quand des terroristes nous tuent dans des bus, des trains, des tours. C'est la marque de notre attachement à ceux qui partagent notre vie sociale. En Afghanistan il n'y a pas de souvenirs, pas de monuments aux morts ou aux innocents, pas de catharsis collective. Les assassins fréquentent les mêmes

---

été judiciairement reconnu coupable ni démis de sa fonction. Au 31 décembre 2008, l'opinion populaire semblait prêter plus de confiance à Roland Burris qu'elle ne se défiait de Rod Blagojevich. Cf. Chris Cilizza, "The Fix: Blagojevich, Burris and More Problems for Illinois Dems", *WashingtonPost.com*, 30/12/2008.

<sup>152</sup> La crédibilité d'un exploit aussi extraordinaire que d'envoyer un homme sur la Lune, par exemple, dépend de la confiance faite à tout un système. Il existe encore de nombreux Afghans qui ne sont pas disposés à en accepter le récit autrement que comme un mensonge de propagande américaine. Il n'est pas douteux que dans le monde occidental même la confiance en l'information diffusée par l'administration américaine ait récemment largement faibli.

<sup>153</sup> Cf. Robert H. Reid, "Family: Shoe thrower hates both US, Iran role", Associated Press, 15/12/2008. La famille du journaliste, appréhendé après cette altercation, dit que son geste était motivé par des exactions dont il avait été victime dans les mois précédents, de la part de soldats américains aussi bien qu'irakiens. "He hates the American occupation as much as he hates the Iranian moral occupation. As for Iran, he considers the regime to be the other side of the American coin."

<sup>154</sup> George McGovern, *op. cit.*

trottoirs que les familles de ceux qu'ils ont tués," déplore Hamida Ghafour.<sup>155</sup> Et c'est Rauf Mama, un oncle de Said Hyder Akbar, qui dit après avoir assisté à une cérémonie d'anciens combattants aux Etats-Unis : "En Afghanistan, beaucoup se sont sacrifiés pour leur pays, mais ce sont les mauvais qui en profitent."<sup>156</sup>

**Traitement collectif?** Au moment de la signature de l'accord de Bonn pour l'Afghanistan du 5 décembre 2001, les organisations de défense des droits humains avaient mis en avance, parmi d'autres, la nécessité de mettre en place des mécanismes judiciaires capables de faire la lumière sur la responsabilité des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis pendant les trois décennies de conflit.<sup>157</sup> Pendant les mois qu'Hamida Ghafour a passés en 2004 à couvrir les opérations électorales, l'inscription des électeurs et le dépôt des candidatures, il lui est apparu clairement que "pour les gens, la démocratie signifie le droit à vivre sans la peur des gens armés de fusils."<sup>158</sup>

Etablir la vérité sur les crimes serait le début d'un processus de guérison de chaque Afghan, et de toute la société afghane. Ce serait le premier traitement des symptômes répertoriés par les personnels médicaux sous l'appellation de syndrome de stress post-traumatique, ou PTSD.<sup>159</sup> "Nous réalisons maintenant que des populations entières sont affectées mentalement et physiquement par les conséquences de la guerre ou de la dictature, de manière si profonde que leur organisation sociale et politique est endommagée pour des générations. Pour exemple, le débat qui a suivi l'exécution de Saddam Hussein a révélé l'abîme mental entre l'Iran, le Kuwait et l'Iran, d'une part, et le reste de la communauté internationale, d'autre part, qui n'avait rien de plus à proposer pour aider les victimes de Saddam à reconstruire leurs vies et leur pays brisés qu'un sermon à propos des principes fondamentaux de justice et d'humanité."<sup>160</sup> La prévalence de PTSD dans une population témoigne du niveau général de dépassement du 'seuil de sécurité' et de l'enkystation d'un mode de survie dans les pratiques individuelles et sociétales. Ce constat vaut aussi, bien sûr, pour les habitants de l'Afghanistan.

En termes de recherche de la vérité, les personnes souffrant de PTSD sont mal prises en compte en tant que témoins, parce qu'elles sont souvent incapables d'exprimer leurs souffrances, ou même de raconter par le langage formel les événements qui les ont causées. Mais leur corps, leur comportement, leurs incapacités physiques, leurs absences sensorielles sont autant de témoignages que peuvent déchiffrer les praticiens spécialisés dans le PTSD. "Les patients souffrant de PTSD revivent leurs expériences

---

<sup>155</sup> Hamida Ghafour, *op. cité*, p.145.

<sup>156</sup> Said Hyder Akbar, *op. cité*, p.256.

<sup>157</sup> Cf. "Recommandations pour la réunion de Bonn sur l'avenir de l'Afghanistan", Human Rights Watch, 27/11/2001.

<sup>158</sup> Hamida Ghafour, *op. cité*, p.156 et p.164.

<sup>159</sup> Connue comme PTSD, l'acronyme de l'expression anglaise *post traumatic stress disorder*, c'est une pathologie qui demande des soins soutenus, aussi bien physiologiques que sociaux.

<sup>160</sup> Emmanuel Didier et Thomas Wenzel, "The disappearance of witness X: the cognitive revolution in the Law", juin 2007, non publié, p.6

traumatiques sous forme de *flash-backs* (des rappels inopinés, vivaces, généralement visuels et inchangés avec le temps), des souvenirs non-verbaux, alors que (...) les personnes sans PTSD sont mieux aptes à raconter leurs expériences traumatiques sous forme de narrations verbalisées."<sup>161</sup> Ces symptômes fragilisent le témoignage de personnes souffrant de PTSD selon les procédures courantes de la justice criminelle : "Notre système judiciaire et les lois de l'établissement de la preuve donnent au langage, parlé ou écrit, un monopole virtuel comme moyen de communication. C'est ainsi que les gestes, les silences, les couleurs, les odeurs, l'espace, etc. sont considérés comme des indices de fiabilité d'un témoin, mais non pas comme des moyens de communication égaux - et parfois même supérieurs - au langage."<sup>162</sup> C'est, avec la nécessité de garantir la sécurité des témoins, une des raisons qui rend indispensable l'établissement de juridictions spécialisées pour établir la vérité à propos des crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Afghanistan : les juges doivent avoir été formés à comprendre des témoins souffrant de PTSD.

L'Afrique du Sud, à l'époque de l'abolition de l'*apartheid* et au début de la présidence de Nelson Mandela en 1994, s'est trouvée confrontée à ce redoutable dilemme : comment réinstaurer un contrat social dans une population profondément divisée en faisant l'économie de la vengeance pour les crimes du passé et en réconciliant pour permettre à chacun d'accéder au futur dans l'égale dignité ? Tel était l'objectif identifié par les constituants de la nouvelle Afrique du Sud : « Nous pouvons maintenant y faire face, sur la base d'un besoin de compréhension et non de vengeance, d'un besoin de réparation et non de représailles, d'un besoin d'*ubuntu*<sup>163</sup> et non de victimisation. »<sup>164</sup> La solution originale qui a été mise en œuvre est celle d'une Commission vérité et réconciliation (CVR) investie du pouvoir d'accorder le bénéfice de l'amnistie, au cas par cas, à ceux des auteurs de violations des droits de l'homme dans le cadre du combat politique qui auraient publiquement reconnu leurs actes, et en auraient fait un rapport précis, « de sorte que la rupture avec la culture de la violence, qui conduit à s'abstenir de faire usage même de celle, pourtant légale, de la répression pénale – l'amnistie donc –, ne conduit pas pour autant à un oubli et à l'occultation de cet oubli – à une amnésie. »<sup>165</sup>

Mettre sur pied une commission de vérité et réconciliation, sur le modèle de celle qui a siégé en Afrique du Sud pour clôturer l'*apartheid*,<sup>166</sup> demanderait un financement et des moyens particuliers, qui ne

---

<sup>161</sup> Emmanuel Didier, "The examination and cross-examination of victims and perpetrators of torture", octobre 2005, p.19.

<sup>162</sup> Emmanuel Didier et Thomas Wenzel, *op. cit.*, p.24.

<sup>163</sup> Terme appartenant au champ des langues bantoues en Afrique australe, qui désigne 'la qualité inhérente au fait d'être une personne avec d'autres personnes'.

<sup>164</sup> Extrait de l'épilogue de la Constitution provisoire de l'Afrique du Sud de 1993. Cf. Barbara Cassin et al., *Vérité, réconciliation et réparation*, Seuil Le Genre Humain, 2004, p.13.

<sup>165</sup> Barbara Cassin, *op. cit.*, p.15.

<sup>166</sup> « No pardon without truth: the civil society wanted a public process before reconciliation, so we staged a national drama with confessions and tears. » Albie Sachs, ancien Directeur exécutif national de l'African National Congress,

peuvent être abondés et garantis que par des institutions impartiales, ce qui une fois de plus pour l'Afghanistan impose l'intervention de l'aide internationale. Mais c'est à ce prix seulement que la perception de l'insécurité et les interprétations subjectives de la réalité qui l'accompagnent pourraient être écartées des pensées de tous et de chacun. Ainsi serait établie et prise en compte l'égle dignité de ceux qui portent les souffrances du passé, afin de les en libérer au présent et pour fonder le futur.

**Passer d'un passé divisé à un futur partagé.** Les appels officiels ou individuels à une forme ou une autre de justice transitionnelle<sup>167</sup> en Afghanistan ont été nombreux depuis 2001, sans concrétisation à ce jour.

En 2005, fut édictée par le président Karzaï une loi électorale stipulant l'inéligibilité des personnes convaincues de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou autres graves violations des droits de l'homme. Pourtant, « les milliers de plaintes déposées par la population au moment de l'enquête d'éligibilité des candidats aux élections parlementaires à l'automne 2005 ont été mises dans un conteneur sans être traitées parce que l'ONU n'avait pas le mandat pour y répondre. Aujourd'hui, l'UNAMA possède probablement la base de données la plus complète sur les crimes commis – potentiellement des crimes de guerre – par les talibans et les forces internationales. »<sup>168</sup>

En fait, outre l'argument strictement juridique de la compétence, si une démarche de vérité n'a pas eu lieu en Afghanistan, c'est que les acteurs politiques locaux ou internationaux continuent à entretenir l'idée que la paix imposée par la présence des forces internationales – *pax americana* – serait mise en défaut par des procédures judiciaires visant potentiellement certains hommes forts cooptés dans les nouvelles institutions. En conséquence, beaucoup d'anciens chefs de guerre se sont engouffrés dans cette incertitude en se faisant élire pour acquérir ainsi une légitimité aux yeux des donateurs internationaux.<sup>169</sup>

En outre, pour infirmer la possibilité d'une mise accusation, les parlementaires ont voté en février 2007 une loi garantissant l'impunité et l'amnistie à tous les combattants du *djihad*, sous l'argument que des actes commis au nom de la religion ne peuvent être mauvais et ne sont donc pas punissables.<sup>170</sup> "Ce qui reste alors au pouvoir n'est plus une religion mais un appareil politico-clérical qui utilise l'ordre moral pour conserver sa position de pouvoir,"<sup>171</sup> écrivait justement Olivier Roy à propos des fondamentalismes,

---

ancien membre de la Cour constitutionnelle en Afrique du Sud ; communication au séminaire "Justice transitionnelle et action diplomatique", Institut des Hautes Etudes sur la Justice, Paris, 22/06/2012.

<sup>167</sup> Ensemble de mesures judiciaires ou non destinées à réparer les conséquences de violations massives des droits de l'homme.

<sup>168</sup> Yama Torabi, *op. cit.*, p.540.

<sup>169</sup> "As there had been no accountability mechanisms for past offences, no individual candidates could be excluded on grounds of convictions for war crimes." Astri Suhrke, *Why more is less: The International Project in Afghanistan*, Hurst & Company, London, 2011, p.173.

<sup>170</sup> Cf. Declan Walsh, "Afghanistan approves amnesty for warlords", *The Guardian*, 01/02/2007.

<sup>171</sup> Olivier Roy, *L'islam mondialisé*, *op. cit.*, p.110.

notamment le fondamentalisme musulman. On est là dans une logique de soumission poussée à son extrême, une antithèse à la dynamique de transcendance qui avait fait de l'apparition de l'islam un espoir de vérité pour les populations du Moyen-Orient.

Mais les signes existent d'un changement de l'opinion afghane à ce sujet. Depuis 2001 avait été célébré le 28 avril de chaque année l'anniversaire de la victoire des *moudjabiddin* sur le gouvernement communiste de Nadjibullah en 1992. Jusqu'à cette année 2012, qui devait en marquer le 20<sup>ème</sup> anniversaire, et où l'évènement fut annulé au dernier moment. C'est que, pour la première fois depuis la chute des talibans, des controverses publiques se sont enflées dans la société civile afghane, provoquant des manifestations et même un débat télévisé entre représentants des différentes factions de la guerre civile, y compris des communistes. Malgré la loi d'amnistie censée mettre le couvercle sur les crimes de guerre, les Afghans osent maintenant demander publiquement le jugement des perpétrateurs quel que soit leur bord, alors que jusqu'alors toute accusation à l'encontre d'un combattant du *djihad* était immédiatement dénoncée comme 'non-islamique'.<sup>172</sup> « A ceux qui prétendaient que c'était la seule façon de maintenir la cohésion de l'Afghanistan, je répondais que ce n'était pas en pardonnant à des traîtres à la nation que nous réaliserions l'unité nationale. »<sup>173</sup>

Selon David Boyle, spécialiste du droit international pénal et juriste auprès des chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens, plusieurs options existent pour *l'exercice d'une justice transitionnelle dans les pays en sortie de crise*.<sup>174</sup> Si les dispositions institutionnelles de l'Etat concerné ne permettent pas une initiative locale, soit par défaut de texte pertinent, soit par empêchement conjoncturel – comme c'est le cas actuellement en Afghanistan, les citoyens peuvent entreprendre une démarche directement auprès de la Cour pénale internationale pour provoquer l'ouverture d'une instruction concernant les violations commises depuis sa mise en place en 2002.<sup>175</sup> Ils peuvent également demander au Conseil de sécurité des Nations unies la mise en place d'une juridiction spéciale déterritorialisée, à l'instar des tribunaux spécialisés qui ont vu le jour pour l'ex-Yougoslavie, le Rwanda, la Sierra Leone ou le Liban. A la différence d'une procédure à la TPI – qui possède son propre budget – et de même qu'une procédure nationale – qui doit lever des fonds spécifiques, cette dernière option nécessite un financement conséquent, notamment pour

---

<sup>172</sup> Cf. Noorahman Rahmani, "Fading hopes of transitional justice in Afghanistan", IWPR, *Afghan Recovery Report* No.431, 20/05/2012.

<sup>173</sup> Malalai Joya, *op. cité*, p.229.

<sup>174</sup> Intervention au colloque "Combattre en Afghanistan", organisé par l'Institut international des droits de l'homme et de la paix, le 6 avril 2012 à Caen.

<sup>175</sup> Le rapport du bureau du Procureur de la Cour pénale internationale en matière d'examen préliminaires du 13/12/2011 signale l'ouverture d'un examen préliminaire concernant l'Afghanistan à la suite de la réception de 56 communications concernant des crimes visés par le Statut de Rome et commis après le 1<sup>er</sup> mai 2003 (date de la prise d'effet de la ratification du Statut de Rome par l'Afghanistan). Voir également « Human Rights At a Crossroads », FIDH & Armanshar Foundation/Open Asia, May 2012, p.50.

les déplacements et la protection des témoins, des coûts qui s'ajoutent aux frais de structure et aux salaires des juristes internationaux qui seraient engagés. Ce financement ne pourrait se trouver que par une action internationale concertée.

**Précurseurs.** En attendant, la recherche de la réconciliation par la mémoire et la vérité reste du ressort de la *démarche individuelle*, celle de chaque Afghan ou ami de l'Afghanistan agissant intuitivement dans son environnement quotidien pour renouer avec l'esprit critique et la complexité, et parfois à ses risques et périls.

Ghaus Zalmai, journaliste reconnu qui servait comme porte-parole du Procureur général, consacra une partie de son temps et de ses biens à éditer une traduction en persan du Coran. Dès sa sortie en 2007, l'ouvrage provoqua la colère du ministère du Hadj et des Affaires religieuses au motif qu'il déformerait le texte par sa traduction, sans présenter en face le texte original en arabe. Le Procureur général émit alors un mandat d'arrêt pour blasphème – un crime de *houdoud* passible de la peine de mort – et pour conspiration, contre Ghaus Zalmai et l'imprimeur des livres. L'événement provoqua de nombreuses réactions d'intellectuels, de politiques et de religieux.<sup>176</sup> Le jugement prononcé en 2008 porta condamnation à vingt ans de prison pour Ghaus Zalmai ainsi que pour un religieux, *mollâ* Qari Mushtaq, qui l'avait encouragé dans son projet, et à cinq ans de prison pour l'éditeur M. Atef Nouri.<sup>177</sup>

On peut soupçonner que la fonction de porte-parole du procureur général qu'occupait Ghaus Zalmai lui a attiré de nombreuses inimitiés, au mépris de la manifestation de sa volonté de fournir à chaque Afghan les moyens de son égale dignité et de sa liberté d'esprit.

Qui plus est, l'utilisation de la religion à des fins politiques est une tendance forte qui détruit l'esprit critique dans un monde déterminé par le tribalisme : aux photos des futurs kamikazes du Hamas posant avec des copies du Coran répondent les photos de soldats américains nouvellement évangélisés posant avec une Bible. "Quand vous vous engagez dans l'armée, vous devenez aussi un évangéliste", déclarait un aumonier aux élèves officiers du Texas. Et c'est un aumônier général des Etats-Unis qui écrivait en octobre 2005 : "Nous avons le devoir de transformer la nation grâce à l'armée. L'armée est probablement le moyen le plus efficace pour influencer les superstructures spirituelles. D'une manière générale, les militaires développent les plus puissants programmes d'endoctrinement des citoyens..."<sup>178</sup>

Pourtant, c'est en consacrant sa vie à l'étude des cultures antiques du Moyen-Orient que le religieux dominicain Jean Bottéro avait contribué au renouvellement de l'exégèse des livres sacrés, et à ancrer les révélations dans le développement des civilisations humaines. Il définit la religion comme "l'attitude des hommes vis-à-vis d'un ordre de choses qu'ils appréhendent obscurément et d'instinct comme radicalement

---

<sup>176</sup> Hafizullah Gardesh, "Koran Translation Provokes Controversy", IWPR, *Afghan Recovery Report* n°276, 09/12/2007

<sup>177</sup> *PEN Appeal*, 03/10/2008.

<sup>178</sup> Cf. Jason Leopold, "Military Evangelism Deeper, Wider Than First Thought", *TruthOut*, 21/12/2007.



supérieur à eux-mêmes et à tout ce qui les environne ici-bas. Comparable à l'amour (...), la religion suit un tracé analogue si ce n'est qu'elle n'évolue pas sur le plan horizontal, à la recherche de l'autre, mais vertical, du 'sur-naturel'.<sup>179</sup> Similairement, c'est à l'occasion de sa visite à un sanctuaire shinto au Japon que le Dalai Lama, autorité spirituelle du bouddhisme tibétain, explique sa vision holiste de la religion, et son respect de chaque religion particulière : "Toutes les religions ont le même message, celui de l'amour... et le même pouvoir de sauver l'humanité."<sup>180</sup> Et c'est sur une rhétorique de pardon et de réconciliation puisée dans la tradition chrétienne que l'évêque Desmond Tutu avait sans discontinué prêché la fin de l'*apartheid*, instillant chez ses ouailles l'espoir d'une société apaisée.<sup>181</sup>

Qu'elle prenne une direction verticale par le rapport au divin ou horizontale dans la versatilité de l'humain, la transcendance dans l'échange de la diversité – condition nécessaire de l'interaction et la complémentarité – est le seul futur possible de l'humanité. Selon le philosophe Jean-Marc Ferry, "les hommes se rencontrent, se parlent, et ne se disent pas n'importe quoi."<sup>182</sup> C'est-à-dire qu'il existe une ligne de crête entre le dogmatisme qui ne peut rencontrer autrui et le scepticisme qui conduit à refuser de le rencontrer par nihilisme - on reconnaît bien là les deux facettes du rapport tribalo-traditionaliste. La prétention à la vérité se construit sur la vague fluctuante qui emporte l'humain vers son destin, dans la réconciliation de la discussion perpétuelle. L'identité reconstructive consiste à s'extirper de l'auto-narration pour s'ouvrir au point de vue de l'autre, et réciproquement.

À ceux qui se soumettent à une immanence divine pour diriger leurs actions, les prophètes ont d'ailleurs rappelé que la pleine gloire de Dieu se manifeste par la diversité la plus large, que sa puissance s'exprime dans cette diversité et la capacité des vivants à en jouir pleinement, sa mansuétude dans la liberté des humains à le reconnaître ou non, et que la voie vers la connaissance passe par le respect des différences en chaque individu, y compris l'incrédule.<sup>183</sup> Conjointement, à ceux qui poursuivent la satisfaction de désirs immédiats s'imposent les limites d'une écorce planétaire dont toutes les surfaces ont été exploitées, ce qui, sauf à trouver un mode sociétal global respectueux de chacun à égale dignité, aboutira à des confrontations inévitables accompagnées de violences exponentielles et à terme véritablement apocalyptiques, c'est-à-dire littéralement sources de révélation. Cette révélation, dans ses composantes matérielle aussi bien que mystique, avait connu une première manifestation à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, et s'exprimait dans le Préambule de la Charte des Nations unies en 1945, puis dans la Déclaration universelle des droits

---

<sup>179</sup> Jean Bottéro et Samuel Noah-Kramer, *Lorsque les dieux faisaient l'homme*, Gallimard, Paris, 1989.

<sup>180</sup> "Dalai Lama visits Japan's holy shrine", *Agence France Presse*, 18/11/2007.

<sup>181</sup> Barbara Cassin, *op. cit.*, p.17.

<sup>182</sup> Cf. "Jean-Marc Ferry, le problème de la vérité", sur *Wikipedia, l'encyclopédie libre*. Pour un approfondissement de la pensée de Jean-Marc Ferry, inspirée de Jürgen Habermas et avocat d'une Europe post-nationale, voir notamment : Jean-Marc Ferry, *Les Puissances de l'expérience. Essai sur l'identité contemporaine*, Editions du Cerf, Paris, 1992.

<sup>183</sup> Cf. *Coran*, "La caverne" (XVIII, 29) ainsi que *Coran*, "Jonas" (X, 99).

humains en 1948. Elle s'appuie sur la perception que l'humain est indissolublement rationnel et spirituel, deux caractéristique qui s'unissent dans la recherche de vérité.

C'est dans les sentiments presque convergents d'un garçon et une fille qui ont vécu en Afghanistan chacun de leur côté une expérience révélatrice que l'on trouve espoir que ces dispositions d'esprit apparemment divergentes se reconnaissent mutuellement comme étant l'essence de l'humain.

Au moment de faire le bilan des quatre années d'épreuves terribles qu'il a subies de Kaboul à Guantanamo à cause d'une erreur de jeunesse, Nizam Sassi explique que c'est le partage de la spiritualité de ses co-détenus qui l'a aidé à tenir, ainsi que la solidarité humaine. "Je me sens redevable envers cette spiritualité. Alors j'essaie de rendre un peu de ce qu'elle m'a apporté, en faisant mes prières chaque jour. En agissant de la sorte, je ne veux pas seulement être un 'bon musulman'. Je veux être un bon citoyen. Un homme respectable, capable de rendre plus que ce qu'on lui donne. Je n'ai pas oublié, quand j'étais dans la peine, tous ces gens que je ne connaissais pas et qui ont donné de leur temps, de leur énergie, de leur argent, pour me venir en aide. Si j'ai gardé foi en Dieu, j'ai aussi gardé foi en l'Homme."<sup>184</sup>

Nelofer Pazira termine son périple cathartique par un reportage à Moscou, où elle fait parler des anciens de l'Armée rouge en Afghanistan. Sa dernière rencontre est celle de la mère d'un soldat tué à vingt-deux ans durant une opération dans les environs d'Hérât. Quand cette femme apprend que le pays d'origine de son interlocutrice est celui-là même où son fils a trouvé la mort, elle la serre dans ses bras et lui pose trois baisers sur la joue, à la mode afghane. "Je me dis, bien sûr, que cet instant contient le sens profond de mon voyage dans le pays des envahisseurs. Je n'aurais jamais cru qu'un jour je serais à Moscou, le cœur brisé d'entendre les histoires tragiques de soldats russes", conclut Nelofer.<sup>185</sup>

On souhaitera que ces prises de conscience individuelles puissent aboutir à une démarche collective de recherche de vérité et de dignité pour tous.

Une fois restaurée la mémoire et traités les traumatismes des violences du passé, il importe aussi de donner à chacun par l'éducation les outils de son exercice de l'égalité et de la dignité dans le partage de la vérité.

---

<sup>184</sup> Nizar Sassi, *op. cit.*, pp.210-211.

<sup>185</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.374.

### **3.13. L'éducation, maximin du désir de vérité**

*En Afghanistan, nous avons notre propre tradition de l'islam.  
Elle est tournée vers l'intérieur, vers l'absolu, non vers les apparences extérieures,  
les vêtements que l'on porte, les rites que l'on accomplit.*  
Sayd Bahodine Majrouh<sup>186</sup>

*Education is always political because it is connected to the acquisition of agency.  
As a political project, education should illuminate the relationships among knowledge, authority and power.*  
Henry Giroux<sup>187</sup>

Il existe un outil social, un maximin dont la généralisation encourage pour chaque humain la perception de la vérité dans l'interdépendance, sans avoir à passer par une révélation traumatique. Il s'agit de l'éducation.

L'article 43 de la Constitution afghane de 2004 institue le droit à l'éducation primaire et secondaire gratuite en impartant à l'Etat le devoir d'un service public de l'éducation sur tout le pays, avec obligation scolaire jusqu'au niveau de sortie du secondaire.<sup>188</sup> De plus l'Etat doit prévoir l'enseignement des langues locales dans les provinces où elles sont parlées. Ces dispositions font de l'éducation pour tous le minimum que doit fournir l'Etat en matière d'égalité des chances. Elles sont accompagnées, à l'Article 44, d'un renforcement des obligations de l'Etat en matière d'éducation des femmes et des nomades.<sup>189</sup> L'analphabétisme en est la première cible ; la focalisation sur les types de populations, femmes et nomades, qui sont les plus concernées par l'inégalité consacre constitutionnellement l'éducation comme maximin en Afghanistan.

Les chiffres publiés par le ministère afghan de l'Education (MoE)<sup>190</sup> trois ans après la ratification de ces dispositions, soit pour l'année 1386,<sup>191</sup> faisaient état de près de six millions d'élèves, dont deux-tiers de

---

<sup>186</sup> Cité par Saira Shah, *op. cit.*, p.152

<sup>187</sup> "L'éducation est toujours politique, par son lien à l'acquisition de la capacité d'action. En tant que projet politique, l'éducation devrait éclairer la relation entre la connaissance, l'autorité et le pouvoir." Interviewé à propos des enjeux du système éducatif aux États-Unis, le professeur américain Henry Giroux explique, en s'appuyant sur la pensée de Hannah Arendt, qu'une "réelle et authentique incapacité à penser," peut conduire aux actes les plus monstrueux. Cf. "Henry Giroux: Rethinking the Promise of Critical Education Under an Obama Regime", interview de Chronis Polychroniou, *TruthOut*, 02/12/2008.

<sup>188</sup> "Article Forty-Three. Education is the right of all citizens of Afghanistan, which shall be provided up to the level of the B.A. (*lisâns*), free of charge by the state." Constitution du 5 janvier 2004, texte anglais officiel.

<sup>189</sup> "Article Forty-Four. The state shall devise and implement effective programs for balancing and promoting of education for women, improving of education of nomads and elimination of illiteracy in the country." *Ibidem*.

<sup>190</sup> "1386 (2007) School Survey Summary Report (Survey Period May 2007 to August 2007)", Ministry of Education, Islamic Republic of Afghanistan, janvier 2008

garçons, dans environ 9.500 écoles. Ils ne permettent pas de connaître le taux réel de scolarisation car le nombre total de la population n'est que grossièrement évalué.<sup>192</sup> L'ONG Oxfam écrivait néanmoins : "En dépit d'une augmentation significative des inscriptions à l'école, il reste encore une bonne moitié d'enfants afghans non-scolarisés, principalement des filles. Pour l'année 2006, 50% des garçons et seulement 20% des filles étaient scolarisés en primaire. En secondaire, les proportions étaient de 20% et 5% respectivement. Les professeurs sont payés en moyenne 50 USD par mois. Seuls 20% d'entre eux sont qualifiés et moins d'un tiers sont des femmes. Il manque immédiatement environ 50.000 enseignants. Le manque de femmes enseignantes est la cause principale de l'arrêt de la scolarisation des filles, particulièrement dans les zones rurales."<sup>193</sup> Le 23 juin 2012, le ministre afghan de l'Éducation déclarait que plus de trois millions d'enfants se voient refuser leur droit à l'éducation, pour des raisons de sécurité ou de manque de moyens.<sup>194</sup>

Les débats concernant l'accès à l'éducation en Afghanistan sont multiples et sortent du champ du quantifiable. On différenciera alors les héritages culturels ou structurels de l'accès à l'éducation (3.131 - *Outil de contrôle ou marqueur social ?*) et les paramètres dérivant d'un manque de volonté politique (3.132 - *Instrument de l'égalité ?*), pour souligner enfin l'urgente nécessité de prioriser l'aide internationale à l'éducation pour tous les Afghans (3.133 - *Un impératif catégorique pour la planète*).

---

<sup>191</sup> L'année scolaire afghane correspond à l'année civile, et commence au printemps. L'année 1392 a débuté le 21 mars 2013.

<sup>192</sup> Le même rapport présente, sans commentaire, une colonne de ratios : 157,89% de taux brut de scolarisation primaire pour les garçons, 99,35% pour les filles, soit un taux global de scolarisation primaire de 129,70% qui ferait de l'Afghanistan le champion international de l'éducation... si un tel taux était possible. Ce type d'incohérence dans les chiffres fournis permet de prendre la mesure de l'ineptie d'un rapport au réel qui utilise l'outil statistique (auquel ce rapport tente de se plier pour satisfaire les partenaires occidentaux de l'Afghanistan) devant la réalité quotidienne, incertaine et fugace de la population. Un tel incident ferait sourire s'il était isolé, et s'il ne pouvait être à l'origine d'un refus pur et simple d'une demande de financement pour cause d'incohérence, alors qu'il témoigne bien autant du détachement barbare de donateurs campés sur l'efficacité de leurs modèles que de la supposée arriération des populations concernées.

<sup>193</sup> "Afghanistan: Humanitarian and Development Priorities", Oxfam, janvier 2008, p.13. Voir également en annexe M la progression de la scolarisation en Afghanistan depuis 1940.

<sup>194</sup> « وزير معارف: بیش از سه میلیون طفل از حق رفتن به مکتب محروم اند », *Pajhwok Afghan News*, 23/12/2012

### 3.131. L'éducation, outil de contrôle ou marqueur social ?

*Il n'y a jamais assez de places et de positions dans la société afghane pour les jeunes de l'intelligentsia.*  
Pierre Centlivres et Micheline Centlivres Demont (1988)<sup>195</sup>

*Enfin, le père avoua que, sa femme étant morte,  
il avait besoin des aînées pour s'occuper de la maison et des plus petits.  
Ce qu'il voulait, en réalité, c'était une nouvelle épouse pour remplacer celle qu'il avait perdue.  
Si nous lui donnions assez d'argent pour s'acheter une femme, peut-être - et il répéta 'peut-être' -  
envisagerait-il de laisser les filles aller à l'école.<sup>196</sup>*

*"I read the whole library; it made me a hundred years older!"*  
Lotfullah<sup>197</sup>

Chekeba est une jolie fillette aux yeux jaunes, bavarde comme une pie quand on lui en donne l'occasion. Elle contribue aux ressources familiales en faisant des ménages pour un salaire de misère, sauf quand elle se rend au centre d'alphabétisation d'Afghanistan Demain à Qala-é Wakil. Déléguée des élèves aux réunions du conseil d'enfants rassemblant les représentants de plusieurs milliers d'enfants travailleurs qui reçoivent des cours de rattrapage scolaire grâce aux associations membres du Child Rights Consortium (CRC) à Kaboul, elle montra une assurance et une détermination qui forçaient l'admiration. À l'issue des réunions, quand la voiture de l'association la ramenait chez elle, elle demandait à terminer à pied plusieurs centaines de mètres avant le but, afin qu'on ne la voie pas circuler en voiture avec des étrangers, ce qui porterait atteinte à sa réputation.<sup>198</sup> Et pour qu'elle puisse participer à une émission de *Good Morning Afghanistan* à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, il avait fallu argumenter avec sa famille et leur garantir qu'elle serait attentivement protégée.<sup>199</sup> Pour Chekeba, l'opportunité d'apprendre à lire et à compter représentait la chance de sa vie, et pour avoir été assidue pendant presque trois ans aux cours du centre de Qala-é Wakil, elle avait atteint le niveau six de l'école afghane, et pouvait donc être réintégrée à l'école publique (au niveau de l'entrée au collège en France) à la rentrée du printemps suivant. Sa mère, sa grand-mère, son frère l'y encourageaient. Seulement voilà... Un oncle, frère du défunt papa, avait mis son veto à cette idée. En Afghanistan, parole d'homme vaut ordre incontournable, condamnation. Alors, un soir, Chekeba a avalé la boîte de mort-aux-rats. Heureusement, sa mère l'a

---

<sup>195</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cit. p.279

<sup>196</sup> Saira Shah, op. cit. p.318

<sup>197</sup> "J'ai lu toute la bibliothèque, ça m'a fait vieillir de cent ans !" Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005. A noter que les anciens font l'objet d'un respect particulier en Afghanistan, à rapprocher du mot d'Amadou Hampâté Bâ : « En Afrique, un ancien qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle. »

<sup>198</sup> Cf. Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage - Saison 3*, 13/10/2006.

<sup>199</sup> *Idem*, 18/11/2006.

trouvée inanimée, Chekeba a été conduite à l'hôpital et sauvée. A la suite du geste de la fillette, l'interdiction a été levée et Chekeba est allée à l'école.<sup>200</sup>

Sur le papier, l'éducation primaire est gratuite en Afghanistan depuis 1915, et obligatoire depuis son inscription à la Constitution de 1931.<sup>201</sup> Mais la réalité jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle était que la grande majorité de la population était illettrée. Et les tendances successives de la politique afghane sont pour une grande part un héritage des influences éducatives dont ont bénéficié les jeunes de l'élite envoyés à l'étranger pour leurs études.<sup>202</sup> Les 'jeunes Turcs' de l'ère d'Amânullah Khân avaient tenté d'émuler le mouvement moderniste symbolisé par l'accession au pouvoir de Kemal Atatürk. Les cadres formés par la France organisèrent, pendant la décennie du règne personnel de Zâher Châh,<sup>203</sup> les systèmes éducatif, sanitaire et judiciaire selon un modèle républicain à la française. Les jeunes communistes fraîchement émoulus des universités soviétiques prirent progressivement le contrôle de la République de Dâoud Khân en utilisant les méthodes stalinienne dans l'omniprésence du Parti. Les frères musulmans issus de l'université Al Azhar du Caire dominèrent chez les *moudjabiddin* et les entraînent vers le fondamentalisme. Et enfin les talibans formés dans les *madrassas* déobandies du Pakistan, où ils étaient soumis aux influences salafistes, furent propulsés en position d'élite dans le désert culturel laissé par la destruction mutuelle des courants antérieurs.

"Il faut distinguer dans l'élite intellectuelle et politique de l'Afghanistan entre les *literati* et l'*intelligentsia*," écrivent les Centlivres. "Les *literati* sont les détenteurs d'une tradition savante autochtone, qui lisent et écrivent le persan classique, qui connaissent l'arabe (ou du moins des rudiments) et qui ont été formés à l'école coranique et à la madrasa, et, pour les plus savants, à Al-Azhar au Caire. L'*intelligentsia* a été formée à Kaboul ou à l'étranger. Sa culture et souvent ses connaissances linguistiques sont occidentales et bien sûr russes également (...) Les *literati* ont un cadre de référence moins national qu'islamique ou pan-islamique. Ils sont plus proches des milieux ruraux et des petites villes. L'*intelligentsia* en revanche pense à partir d'un modèle historique, fondement de son nationalisme."<sup>204</sup> On peut alors dire que, par leur

---

<sup>200</sup> Cf. Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage - Saison 3*, 07/03/2007.

<sup>201</sup> Nancy Hatch Dupree, "Education Patterns in the Context of an Emergency", *Refuge* 17, n°4, oct. 1998, pp.18-19.

<sup>202</sup> Un certain nombre de fils de chefs tribaux bénéficièrent d'une pratique locale, celle des *pichkbidmat* ('service rapproché'). Pour s'assurer de la solidité d'une alliance avec une tribu pachtoune excentrée, le roi retenait à la cour l'un des fils du *khân*, qui était ainsi le garant de la fidélité de sa famille au roi. Coupés de leurs racines, ces garçons étaient éduqués de la même manière que les héritiers royaux auxquels ils servaient de garde d'honneur. Les plus brillants furent envoyés dans des universités à l'étranger. Devenus adultes, ils formaient l'essentiel des cadres de l'administration royale. D'autres garçons d'un statut inférieur étaient enlevés à des familles des autres ethnies pour servir de pages, les *ghoulam batchâ* ('garçon esclave'), et recevaient également une éducation soignée. Leurs descendants, les *mirzâd* ('fils de l'émir'), formèrent l'*intelligentsia* citadine et devenaient généralement fonctionnaires.

<sup>203</sup> Il est utile de rappeler que Zâher Châh avait lui-même reçu une éducation française au lycée Janson de Sailly à Paris.

<sup>204</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.279

attachement à une tradition englobante autochtone, les literati s'inscrivent dans le syntagme traditionaliste, tandis que l'intelligentsia relève de l'argument tribaliste par son découpage en groupes de pression qui s'affrontent pour le pouvoir sur le terrain socio-politique, avec des influences géo-stratégiques.

Les Centlivres ajoutent : "Dans les années 1960-1980 s'affrontent dans l'Université à Kaboul deux groupes qu'il faut bien rattacher à l'intelligentsia par la formation : les islamistes et les marxistes."<sup>205</sup> Selon la thèse développée par Olivier Roy, "la tradition (tribale) va de pair avec le laïcisme et l'occidentalisation."<sup>206</sup> C'est bien au syntagme tribaliste que se rattache cette remarque d'Olivier Roy : l'opposition des groupes sur le mode tribal est parente de la compétition à l'occidentale. Olivier Roy fait, par ailleurs, la différence entre les musulmans traditionalistes, d'une part, qui conduisent individuellement leur vie en vertu d'un héritage mythique à prétention universaliste - catégorie qui comprend les literati décrits par les Centlivres, et les fondamentalistes islamiques, d'autre part - dont les frères musulmans<sup>207</sup> et plus tard al-Qaïda sont des archétypes, qui prennent à leur compte la dynamique moderniste d'appropriation du pouvoir par l'affrontement. La référence radicale aux sources de l'islam y est un moyen de mobilisation des populations dans cette lutte.<sup>208</sup> Il s'agit bien d'une logique tribaliste, une logique d'affrontements successifs et toujours plus violents, on l'a bien vu en Afghanistan, malgré l'appréciation diminutive que les Centlivres pouvaient en donner dans les années 1980 : "Les frères musulmans avaient relativement peu d'impact en Afghanistan. Ils formaient une minorité sans grande influence, parce que leur langage est aussi hermétique que celui des marxistes pour les populations rurales et les petits lettrés."<sup>209</sup> On sait que c'est regroupées plus tard sous le vocable de *moudjahiddin* que les différentes tendances fondamentalistes ont finalement eu un impact, non par leur message, mais par les armes.

*Literati* ou *intelligentsia*, fondamentalistes ou laïcistes,<sup>210</sup> ces différents groupes d'influence de la société afghane se retrouvent dans un mouvement d'arrogance, de séparation à l'encontre de l'illettré, le *bi-savād*. Dans une société aussi morcelée que l'Afghanistan, l'accès à l'éducation et la maîtrise de l'écrit sont les attributs des citoyens et des fonctionnaires, un outil de communication quasi-magique qui auréole celui qui l'utilise d'une apparence de pouvoir, un *marqueur social*. "Paysans et administration ne parlent

---

<sup>205</sup> *Idem*, p.280

<sup>206</sup> Olivier Roy, "L'islam en Afghanistan", *op. cit.*, p.99.

<sup>207</sup> Burhanuddin Rabbani et Ahmad Shah Massoud furent les chefs historiques du mouvement des frères musulmans en Afghanistan.

<sup>208</sup> Olivier Roy a développé cet aspect en détail dans son ouvrage *L'Afghanistan : Islam et modernité politique*, Seuil, Paris, 1985. L'affrontement à mort entre les *moudjahiddin* de Massoud et les talibans caractérise bien la logique tribale qui sous-tend la référence fondamentaliste. Voir également Roxanne L. Euben, *Enemy in the mirror*, Oxford Press, Oxford, 1999-2001.

<sup>209</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, *op. cit.*, p.281

<sup>210</sup> "Il existe une classe de citoyens afghans pour laquelle la question politique centrale a toujours été : 'Peu importe l'idéologie, est-ce que j'aurai l'électricité ?'" Cf. Christian Parenti, "Retour sur l'expérience communiste en Afghanistan", *Le Monde diplomatique*, août 2012, pp.8-9.

littéralement pas le même langage (...) Les *mâmurin* se considèrent comme une élite, porteuse de l'autorité administrative. Ils n'éprouvent que condescendance pour la rusticité villageoise et l'ignorance des paysans auxquels ils ont une mission d'inculquer un peu de mode de vie national et urbain, le respect de l'autorité, le sens du progrès."<sup>211</sup> "Les instituteurs (...) n'échappent pas à leur condition de citadins et de représentants de l'administration (...) Ils sont fiers de représenter un savoir moderne et progressiste, par opposition à celui de l'école coranique du village."<sup>212</sup> Ce sentiment de supériorité des citadins plus ou moins occidentalisés face aux ruraux est palpable dans la société d'avant-guerre. L'embrassement provoque des conversions déchirantes.

Nelofer Pazira raconte le désarroi qui saisit tout sa famille quand ils furent contraints de fuir Kaboul en 1989. Complètement démunis, ils sont à la merci de personnes leur prêtant refuge dans des habitations rurales, sans le moindre confort. De la nourriture abondante leur est présentée avec toutes les marques du respect dû au voyageur, mais préparée et servie sans les habitudes d'hygiène qui sont les leurs en ville. "Nous étions, hier encore, supposés être des gens modernes et urbanisés, et nous voilà arrachés à notre maison propre et ordonnée et précipités dans un monde dont nous ne connaissons rien. Notre mentalité citadine nous donne à croire que nous sommes supérieurs à ces gens si aimables et généreux, simplement parce que nous utilisons des fourchettes et des couteaux, mangeons dans des assiettes séparées et assis autour d'une table. En réalité, nous sommes tout simplement perdus entre ces deux mondes." La famille en détresse touche à peine à la nourriture qui leur est servie. "Nous sommes terrifiés à l'idée de tomber malades."<sup>213</sup>

C'est finalement dans les camps de réfugiés où furent entassés pêle-mêle nomades farouches, paysans hébétés et citadins anéantis que se forgea un sentiment de solidarité transcendant les origines sociales et qu'apparut la *volonté de contrôle par l'éducation* des organisations djihadistes.

Plut tard, arrivée à Islamabad, Nelofer Pazira devient enseignante pour de jeunes afghanes réfugiées comme elle, dans une école contrôlée par les *moudjahiddin*. Elle s'indigne quand la directrice interdit les évocations religieuses ou politiques dans l'enseignement. "Ça n'a pas d'intérêt de faire de la littérature sans traiter ces questions." Elle voudra raisonner sur la base du Coran avec les *moudjahiddin* qui imposent aux femmes un comportement de soumission. Une collègue lui réplique en riant : "Les gens qui arrêtent les femmes dans la rue en se recommandant du djihad ne savent pas lire le Coran, et le comprennent encore moins !"<sup>214</sup>

Le contrôle – notamment des femmes – par l'éducation religieuse n'est d'ailleurs pas une caractéristique de l'islam, mais des organisations traditionalistes en général. "Mon rôle assigné dans la création en tant que femme est d'être au service des autres" soutient une jeune fille de dix-neuf ans,

---

<sup>211</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, op. cité, p.25.

<sup>212</sup> *Idem*, p.25.

<sup>213</sup> Nelofer Pazira, op. cité, pp.219-220.

<sup>214</sup> *Idem*, pp.256-257.



étudiante du Séminaire théologique baptiste Southwestern de Fort Worth au Texas, qui pourrait servir d'exemple à une femme afghane soucieuse de la tradition. Les cours de philosophie qu'elle suit enseignent un 'modèle biblique domestique et familial' qui attend des femmes qu'elles se soumettent avec grâce à l'autorité de leur mari. "Ce que je pense n'a pas d'importance", ajoute la jeune femme. "Ce qui compte, c'est ce que dit la Bible."<sup>215</sup> C'est que la soumission à la tradition s'enseigne bien plus efficacement dans un contexte sanctifié par une référence divine, quelle qu'elle soit, et la démarche d'éducation des conservateurs américains n'a rien à envier à celle des *madrassas* fondamentalistes du Pakistan. "Dieu donne une valeur égale aux hommes et aux femmes, dira n'importe lequel de ces étudiants. C'est juste qu'il leur attribue des responsabilités différentes dans la vie : les hommes décident, les femmes font la cuisine."<sup>216</sup>

C'est un système qui joue sur une aspiration élitiste des étudiants (garçons ou filles, ils pourront se prévaloir d'une 'bonne' éducation) pour leur *inculquer des préceptes de soumission*. On retrouve ici le renforcement tribalo-traditionnaliste. Si les leaders fondamentalistes sont en général éduqués à l'étranger et prônent l'éducation de leurs subordonnés, c'est parce que c'est un outil de formatage et de contrôle efficace des jeunes esprits, comme le prouvent les générations successives de candidats aux attentats suicide qui sont produites par les *madrassas* déobandies du Pakistan.<sup>217</sup>

C'est probablement aussi par efficacité politique que certains mouvements rationalistes musulmans prônent 'l'islamisation de la connaissance'. Armés de l'axiome que la connaissance est une et doit être validée par la révélation,<sup>218</sup> ces chercheurs se font fort de trouver dans les textes fondamentaux de l'islam les références permettant de *s'approprier les découvertes scientifiques en leur donnant un caractère sacré*.<sup>219</sup> Ce qui s'avère parfois source d'embarras.

Eshaq, maintenant professeur d'université à Kaboul, était adolescent avant les guerres. Il lui arrivait d'accompagner son père, haut fonctionnaire, en visite en province. Lors d'une discussion avec un *mollâ*, il demanda : "L'islam demande que les croyants jeûnent du lever au coucher du soleil pendant le mois de Ramadan. Que doit faire le croyant qui habite un pays où le soleil ne se couche pas pendant l'été ?" Le *mollâ* s'offusqua et déclara au gouverneur que son fils était un *kafir*, un infidèle.<sup>220</sup>

Une dérive de ces logiques de contrôle politique par l'éducation est que le système traditionnel d'enseignement afghan *tend plus à produire des notables que des individus effectivement en possession d'un savoir effectif*.

---

<sup>215</sup> Cf. Stéphanie Simon, "They love to do their homework", *Los Angeles Times*, 11/10/2007.

<sup>216</sup> *Ibidem*.

<sup>217</sup> Cf. "Afghanistan: Taliban forces students out of schools into madrassas", *IRIN*, 17/02/2009.

<sup>218</sup> "Les pervers sont ceux qui ne jugent pas les hommes d'après ce que Dieu a révélé", *Coran* "La table servie" (V, 44, 45, 47).

<sup>219</sup> Par exemple, l'IISTD (Institute of Islamic Sciences, Technology and Development), basé conjointement à Cupertino, Californie et à Hyderabad, Inde. Cf. <http://www.islamicscience.org>.

<sup>220</sup> Interview d'Eshaq, Kaboul, le 02/07/2005.

Un diplôme n'est pas forcément la validation d'une acquisition de connaissances précises, il peut tout aussi bien être la marque du statut social de la famille son possesseur, laquelle aura monnayé grassement le droit à se prévaloir de cette distinction. Saira Shah raconte ironiquement sa rencontre avec un pharmacien de village : "L'apothicaire expliqua timidement que son père était un pharmacien compétent. Et puisque, comme chacun sait, ces dons sont héréditaires, il avait hérité de son titre et de sa pratique à la mort de son père."<sup>221</sup>

Quelle qu'en soit la source, les détenteurs d'un tant soit peu d'éducation bénéficient d'une révérence certaine dans la société afghane. Hébergé durant son périple pédestre par les chefs de villages perdus du centre du pays, Rory Stewart raconte que certains de ses hôtes ont pris soin de se saisir son dictionnaire anglais-persan. "Généralement, ceux qui voulaient être vus en train le lire savaient dans quel sens le tenir. Seyyed Kerbalahi, non !", rapporte-t-il ironiquement de l'un d'entre eux.<sup>222</sup>

Mais c'est bien une femme afghane, Humaira, qui revendique *l'éducation en tant qu'outil d'émancipation* : "Si je ne dis pas ce que je pense, c'est comme si j'étais morte !"<sup>223</sup> Elle explique comment, juste quelques mois auparavant, sa propre fille en est arrivée à s'immoler par le feu parce que son père s'opposait à ce qu'elle continue ses études par peur de mauvaises fréquentations. "Maintenant que les guerres sont finies dans notre pays, on continue à se tuer en famille à cause de nos traditions arriérées !", se lamente-t-elle.<sup>224</sup>

La différence qui se dessine est celle qui sépare l'idée d'éducation, *vecteur de l'épanouissement* de personnes destinées à interagir à égale dignité, de celle d'instruction, moyen de transmission et de répétition d'un modèle qui s'impose à l'individu et au besoin requiert sa *contribution en nature - matrice ou chair à canon*, selon le sexe. "Le musulman éprouve quelque difficulté à exister pour lui-même, car les moyens d'évacuation et d'émondage existent à l'échelon collectif, ce qui lui permet de faire quelques économies en matière de remise en question personnelle."<sup>225</sup> Mais comme le montrent les exemples ci-dessus, ce n'est pas la religion qui est déterminante, mais bien l'interprétation qui en est faite dans le système dominant.

Muhammad Sakhi, un autre témoin ordinaire, affirme par ailleurs : "Quand les *moudjahiddin* ont finalement pris le pouvoir, ils ont traité les gens éduqués comme des infidèles (...) J'ai été témoin en Afghanistan de l'usage de l'éducation comme outil de domination politique. Les *moudjahiddin* ont été ceux qui s'en sont le plus servi (...) Pendant la période communiste, les livres parlaient toujours de la lutte des classes. Mais avec les *moudjahiddin*, même en primaire les livres préparaient les enfants à la lutte contre les infidèles (...) Plusieurs années plus tard, j'ai appris avec stupéfaction que ces livres avaient été financés par

<sup>221</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.122.

<sup>222</sup> Rory Stewart, *op. cit.*, p.219.

<sup>223</sup> Témoignage de Humaira dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, p.213.

<sup>224</sup> *Idem*, p.252..

<sup>225</sup> Malek Chebel, *op. cit.*, p.154.

l'aide américaine au titre de la lutte contre le communisme. C'est comme ça que l'éducation a été piratée au profit d'une société militarisée."<sup>226</sup>

De fait, cette 'militarisation' de la société par l'endoctrinement des élèves constatée en Afghanistan n'est pas étrangère aux tendances de plus en plus utilitaristes, tribalistes, des systèmes éducatifs des pays occidentaux. Le film *La guerre selon Charlie Wilson* montre bien le député Wilson déçu que l'administration américaine n'investisse pas dans le financement d'écoles en Afghanistan, après avoir financé les armes et les livres belliqueux de la résistance. Le message est politiquement correct. Mais la réalité est que les systèmes d'enseignements contemporains, y compris dans les pays 'démocratiques', forment des individus destinés à reproduire le système tribaliste dans lequel ils évoluent, celui de la compétition économique. L'enseignement d'outils d'adaptabilité à la complexité et au changement y est généralement regardée comme subversive.<sup>227</sup>

Comment alors s'étonner que le système éducatif afghan n'ait pas été l'objet d'une aide internationale sérieuse... Malheureusement, les conséquences de la guerre, expression paroxystique d'un syntagme tribalo-traditionaliste, sur le système éducatif en Afghanistan sont durables, qu'elles soient psychologiques ou sociétales. "Ce qui est terrible, c'est que de plus en plus, leurs modèles uniques sont des adolescents qui ne savent faire que la guerre et qui s'en vantent, pas d'alternative,"<sup>228</sup> constatait une coopérante médicale pendant les années 1990.

En 2004 à Kaboul, Ann Jones anime un stage destiné à des enseignants. Elle déplore le manque de concentration de ses stagiaires : "Grâce aux talibans, les étudiants afghans [d'après la guerre] n'ont jamais appris la discipline, la concentration ou le goût de l'étude. Les anciens possèdent toutes ces habitudes démodées, alors que leurs jeunes collègues sont dispersés et facilement distraits."<sup>229</sup> Elle tente de les initier à des méthodes de pédagogie participative et s'étonne alors de leurs habitudes : "En tant qu'enseignants, ils exigeaient le silence dans leur classe afin de pouvoir délivrer leur cours. L'idée qu'ils se faisaient de leur métier, ce n'était pas d'encourager leur étudiants à s'exprimer, mais de les en empêcher."<sup>230</sup>

Le manque de formation et de qualification des enseignants, le manque de moyens en proportion du nombre d'élèves sont des écueils majeurs au développement d'un système éducatif encourageant l'égalité et la dignité. Mais la *difficulté principale reste l'insécurité*, qui rend impossible tout souci d'épanouissement de la dynamique de diversité.

---

<sup>226</sup> Témoignage de Muhammad Sakhi dans Alex Klaitis et Gulchin Gulmamadova-Klaitis, *op. cit.*, pp.199-200.

<sup>227</sup> Ainsi, en France, le refus d'admettre les étudiants dans les bénéficiaires des allocations de solidarité en est un indice.

<sup>228</sup> Juliette Fournot, citée dans Guibert *et al.*, *Le photographe, Tome 2, op. cit.*, p.15.

<sup>229</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.231.

<sup>230</sup> *Idem*, p.224.

Le Pr. Youssef est professeur de littérature persane dans l'un des plus grands lycées de la capitale. À Kaboul même, les établissements sont surchargés. Il n'est pas rare qu'une classe comprenne soixante-dix élèves. Dans ces conditions la pédagogie ne peut être que rudimentaire et la méthode universelle est l'apprentissage par coeur. Le contrôle des connaissances est sujet à pressions : le père indigné (et armé) d'un élève aux faibles résultats peut se présenter à la porte de sa classe, ou même à son domicile, pour exiger des notes plus conformes au statut de la famille. En tout état de cause, les effectifs sont trop chargés pour que les professeurs n'aient d'autre possibilité que de faire passer d'un niveau au suivant l'ensemble d'une classe quels que soient les acquis. L'ensemble de ces écueils fait que le niveau éducatif est terriblement faible.<sup>231</sup>

En juillet 2008, le ministère afghan de l'Éducation annonce que les effectifs d'élèves atteignent un nombre record, avec près de 6,5 millions de filles et de garçons inscrits dans plus de 9.000 écoles. Mais quatre mois après la rentrée scolaire du printemps, des dizaines de milliers d'entre eux se retrouvent sans école en raison des attaques des insurgés, et 72 élèves ou professeurs ont été assassinés durant cette période.<sup>232</sup> Cette année est la pire que le pays ait connu depuis la chute des talibans. Ces attaques s'accompagnent d'une guerre psychologique, car les familles reçoivent des tracts de menaces. Sur l'ensemble de l'année scolaire précédente, les attaques des talibans avaient tué 147 élèves ou professeurs et sérieusement blessé plus de deux cents autres. La campagne d'intimidation avait conduit à la fermeture de 590 écoles, en augmentation par rapport à l'année antérieure avec 350 fermetures.<sup>233</sup> Plus récemment, c'est aux stocks de livres scolaires que les talibans s'en prennent, en incendiant les dépôts ou les transports. Près de 100.000 ouvrages neufs ont été ainsi détruits, déplore le ministère afghan de l'Éducation.<sup>234</sup> Et en janvier 2009, le ministère annonce que c'est à cette date 682 écoles qui ont dû être fermées pour des raisons de sécurité.<sup>235</sup>

Ce n'est pas un hasard si *les talibans entretiennent l'insécurité* dans le pays. C'est l'incitation la plus radicale à l'enfermement dans une logique tribalo-traditionaliste. Ce n'est pas un hasard si les talibans attaquent le système éducatif national. Malgré toutes ses insuffisances, l'éducation pour tous reste le moyen essentiel de développement de la connaissance et de l'esprit critique de la population, l'outil du dépassement du cercle vicieux d'affrontement et de soumission dans lequel elle est enfermée et, partant, le fondement de l'égalité de chacun.

---

<sup>231</sup> Entretien avec le Pr. Youssef, Kaboul, juillet 2007.

<sup>232</sup> Farangis Nijibullah, "Afghan Schools Burned, Students Killed as Insurgents Attack 'Soft Targets'", *RFE-RL*, 29/07/2008. Une mise à jour de ces données à l'année 2012 ne ferait qu'amplifier ces données.

<sup>233</sup> Chiffres donnés par le ministre afghan de l'Éducation Hanif Atmar. Cf. David Ignatius, "An Afghan Province Points the Way", *The Washington Post*, 27/01/2008.

<sup>234</sup> "Thousands more Afghan school books torched: ministry", AFP, 29/08/2008.

<sup>235</sup> Cf. A. Hakimi, "682 schools closed due to bad security so far in Afghanistan", *Trend News*, 25/01/2009.

Devant ces difficultés systémiques, le ministère de l'Éducation mène une campagne de sensibilisation et de responsabilisation des communautés, afin qu'elles prennent à leur compte *la protection des écoles*.<sup>236</sup> Les anciens se mobilisent, et s'adressent directement aux insurgés dans leur environnement pour exiger le respect d'un service public que de plus en plus d'Afghans considèrent comme essentiel pour garantir l'avenir de leur pays. Ils font valoir que l'enseignement est gratuit et dénué de tout prosélytisme ou parti pris idéologique. Et les autorités afghanes font, sans grand succès, appel à la solidarité internationale pour soutenir leur effort éducatif.

De l'autre côté du monde, à la suite d'une série de décisions récentes de la Cour suprême des États-Unis déclarant anticonstitutionnelle la pratique du *busing*<sup>237</sup> sur le critère de la race, les sociologues américains se lamentent que le système scolaire public témoigne d'une forte tendance à la 're-ségrégation'.<sup>238</sup> C'est que l'*affirmative action*, ou discrimination positive à l'américaine qui utilise des critères de quotas ethniques pour favoriser l'égalité des chances des minorités défavorisées, est combattue juridiquement par ses adversaires au motif de l'inégalité de traitement – celui des étudiants WASP qui se considèrent défavorisés. C'est la preuve par l'absurde de l'inanité d'une politique communautariste, parce qu'elle procède du syntagme tribal et de *l'a priori* que, dans un monde régi par la compétition, tout groupe a intérêt à s'opposer aux autres par l'affirmation tribaliste des différences plutôt qu'à l'encouragement de la diversité.

L'éducation pour tous contient néanmoins l'idée de favoriser l'épanouissement de la dignité individuelle.

---

<sup>236</sup> Farangis Nijibullah, *op. cit.*

<sup>237</sup> Le *busing* est une organisation du transport scolaire initiée au début des années 1970 aux États-Unis, visant à promouvoir la mixité sociale ou raciale au sein des établissements scolaires publics en partant du constat que la ségrégation sociale ou raciale est aussi géographique ; les destinations des bus scolaires sont déterminés de façon à privilégier la mixité scolaire.

<sup>238</sup> Cf. Linda Greenhouse, "Justices Reject Diversity Plans in Two Districts", *New York Times*, 28/06/2007 et aussi Amanda Paulson, "Resegregation of US Schools Deepening", *Christian Science Monitor*, 25/01/2008.

### 3.132. L'éducation, instrument de l'égalité ?

*L'ignorance est la mère de l'opposition.*  
Idries Shah<sup>239</sup>

« Je n'ai pas peur. Je veux devenir médecin  
et si je ne vais pas à l'école je ne pourrai rien faire et serai obligée de rester à la maison. »  
Aqila<sup>240</sup>

*"This new curriculum may be suited to American, British or some other Western states, but not to the children and adolescents of a war-torn country like Afghanistan."*  
Rahatullah, professeur de chimie (2013)<sup>241</sup>

Interrogés sur les difficultés que rencontre la mise en oeuvre du principe d'égalité en Afghanistan, les Afghans semblent unanimes à affirmer que le problème vient de l'éducation. "Pourquoi tant d'inégalités dans un pays d'islam, une religion pourtant égalitaire ? À cause de l'ignorance des gens," déclare en 2005 M. Kazim Malwand, secrétaire général adjoint du nouveau parlement afghan.<sup>242</sup> Il poursuit : "Le désastre dans le pays a commencé quand certains ont manipulé le sentiment religieux des populations pour prendre le pouvoir. Des demi-*mollás*, qui ne comprennent en fait strictement rien à la religion."<sup>243</sup> M. Kazim Malwand fait partie des Afghans de l'intelligentsia éduqués et installés à l'étranger ; il a été fonctionnaire de l'administration canadienne, puis fonctionnaire international et enfin coopérant dans une ONG avant de revenir en Afghanistan pour prendre part à la reconstruction. Il est clair pour lui qu'il possède un savoir qui le distingue de 'l'ignorance' des *mollás*.

Pour Ghulam Hazrat Tanha, directeur de l'Education de la province de Hérât, "l'éducation est le facteur de la transformation d'animaux en humains. Si les femmes sont éduquées, alors leurs enfants le seront."<sup>244</sup> Pour lui, comme pour beaucoup d'Afghans, l'humanité est une qualité acquise plutôt qu'innée, ainsi que l'implique l'étymologie du mot *ensân*, l'être humain socialisé invoqué par le Coran. La séparation est du même type que celles qui opposent le paysan au citadin, le nomade au sédentaire, le 'barbare' au 'civilisé' dans les analyses culturalistes ou progressistes, ou encore l'"infidèle' au 'croyant' dans n'importe

---

<sup>239</sup> Idries Shah, *Chercheur de vérité*, op. cité, p.55.

<sup>240</sup> Citée par *CBC News*, Canada, "Afghan girls returning to school after acid attack", 17/12/2008. Aqila s'exprimait à la suite d'une attaque à l'acide contre des élèves d'une école de Kandahâr.

<sup>241</sup> « Peut-être que ce nouveau programme convient aux Américains, aux Britanniques ou à d'autres pays occidentaux, mais sûrement pas aux enfants et adolescents d'un pays en guerre comme l'Afghanistan. » Cité par Hijratllah Ekhtyar dans « Afghanistan : New Textbooks Baffle Teachers », IWPR, *Afghan Recovery Report No.449*, 20/03/2013.

<sup>242</sup> Interview de M. Kazim Malwand, Kaboul, 01/08/2005.

<sup>243</sup> *Idem*.

<sup>244</sup> Cf. Aryn Baker, "The Girl Gap", *Time*, 17/01/2008.

quelle religion. Ghulam Hazrat Tanha ajoute : "Si les habitants du monde veulent résoudre les graves difficultés de l'Afghanistan - les enlèvements, les égorgements, la délinquance et même al-Qaïda, alors ils doivent investir dans l'éducation."<sup>245</sup> La solution du problème lui semble simple comme d'exécuter un tour de magie. Mais il n'y a pas de système éducatif magique qui permette d'appréhender la complexité, et les 'habitants du monde' reçoivent des contenus éducatifs différents selon les pays. Quelle est donc l'éducation à réserver aux jeunes afghans ? L'instruction traditionnelle afghane, dont on peut se demander si elle n'a pas prouvé ses limites au cours des trente dernières années ? L'enseignement d'un autre pays du monde, dont aucun n'est si parfait qu'il puisse s'enorgueillir d'être une société sans délinquance ou sans guerre ?

Lotfullah, la trentaine, travaille dans une ONG française. Originaire du Pandjchir, il a fréquenté les écoles de fortune tenues par les mollâs, alors que le pays était déjà en guerre. Il était un élève intéressé et curieux. Il raconte : "Un *mollâ* nous expliqua l'origine des tremblements de terre : la terre est posée sur les cornes d'une vache, et quand la vache bouge, la terre vacille. Comme j'avais demandé sur quoi était posée la vache, le *mollâ* avait déclaré que j'étais *kafir*. Alors j'ai reposé la question à un autre *mollâ*, celui qui nous enseignait les sciences, et qui pensait que j'étais son meilleur élève. Il m'a que c'était des fariboles qui me détruiraient la tête si j'y croyais." Lotfullah dit qu'il a eu de la chance de rencontrer un *mollâ* éclairé, qui répondait à la soif de savoir de son intelligence en formation. Plus tard, réfugié au Pakistan, il a reçu une éducation formelle, puis a commencé à travailler dans une ONG. Il y avait là des étagères largement garnies de livres, qu'il a piochés avec délectation."<sup>246</sup>

De fait, *l'éducation est un continuum, un processus qui s'entretient toute la vie*. Personne ne peut se prévaloir, sans faire preuve de suffisance ou d'arrogance, d'être plus ou mieux éduqué qu'un autre. Chacun se trouve à un point différent et singulier du développement d'une connaissance dont les limites sont repoussées à chaque nouvelle découverte (ou re-découverte) et que nul ne peut embrasser dans sa totalité. La soif de connaissance, tout comme le souci de sa transmission, sont des mouvements qui viennent de l'intérieur, et qui s'entretiennent mutuellement. Ils accompagnent et signalent la prise de conscience de l'interdépendance du vivant.

À l'instar de Lotfullah, ainsi que l'explique Olivier Roy, "bien des musulmans très conservateurs s'adaptent parfaitement à la sécularisation et à la laïcité en reformulant leur foi en termes de valeurs plus que de normes,"<sup>247</sup> comme la famille, la séparation des sexes et la censure des mœurs. "D'autres musulmans s'expriment sur le registre de la mystique, du piétisme ou de l'action sociale (...). Tous les registres sont possibles, mais ces formes intégrées ou silencieuses ne posent aucun problème à la laïcité ni à la sécularisation. Elles sont donc tout simplement oubliées dans le débat, alors qu'elles prouvent par les

---

<sup>245</sup> *Ibidem*.

<sup>246</sup> Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>247</sup> Olivier Roy, *La laïcité face à l'Islam*, op. cit., p.141.

faits la compatibilité entre islam, laïcité et sécularisme."<sup>248</sup> Si ces pratiques sont 'oubliées dans le débat', c'est qu'en fait il n'y a pas débat dans un monde structuré par le tribalisme, il y a simplement négociation avec échange d'avantages, et potentiellement conflit. Les modes de vie pacifiques et curieux de la diversité de la majorité des musulmans n'intéressent pas ceux qui protègent leurs intérêts dans cette confrontation. C'est que, d'une part, les plus gros intérêts à protéger ne sont pas du côté des pays à majorité musulmane et que, d'autre part, le tribalisme, bien que combattu par l'islam parce qu'il divise les croyants, bien que nié mais néanmoins généralisé jusqu'à l'individualisme en Occident, reste dominant quand le premier souci des gens est d'assurer le minimum vital des leurs.

Le ressort tribaliste peut aussi bien jouer de l'appartenance religieuse. Ainsi, selon Soheib Bencheikh, ancien grand moufti de la mosquée de Marseille, il y a une *confusion entretenue dans l'esprit des croyants musulmans sur la laïcité*, en arabe *'ilmâniya*, à partir de l'utilisation abusive de son étymologie en arabe, qui peut être comprise comme 'tout ce qui est du monde', ou bien comme 'tout ce qui est scientifique'. Traduire *laïcité* par *scientisme* "laisse penser, à juste titre, que l'adoption de la laïcité exclut de la société toute référence non prouvée 'scientifiquement', et que Dieu est de nature à être soumis à l'expérimentation scientifique... Difficile à accepter quand on croit à la dimension spirituelle de l'homme."<sup>249</sup>

Quelque soit la religion, provoquer l'indignation du croyant ou lui instiller des idées fausses est de l'ordre du tribalisme, une technique pour le couper de l'acquisition de la connaissance par l'interaction avec des non-croyants. "Alors que le Prophète n'a cessé de répéter qu'il était un être humain ordinaire, les hagiographes ne cessent de donner de lui une image surdimensionnée, qui fait de Mohammed un dieu vivant. Il s'agit là d'une approche magico-religieuse relevant d'une vision distincte de la personnalité prophétique qui vise à lui conférer un statut hors du commun, inaccessible à la critique."<sup>250</sup> "Lorsqu'il s'agit de montrer que le Prophète était proche des croyants, il suffit aussi de puiser dans le fonds immense de la Sira pour se convaincre de l'existence de deux mouvements contradictoires visant à montrer tantôt la divinité, tantôt l'humanité du Prophète [...] Dans cet islam primitif, tout empreint encore des idées de tolérance et d'égalité, on ne comprendrait pas qu'un prophète se comporte comme un roi en délaissant la mission sociale que sa prédication comporte."<sup>251</sup>

D'ailleurs, la culture musulmane elle-même est l'objet de grandes variations qui la rendent *impossible à appréhender uniformément*. "La complexité vient, d'une part, de la diversité [des] coutumes relatives à la

---

<sup>248</sup> *Idem*, p.142.

<sup>249</sup> Soheib Bencheikh, *Marianne et le Prophète, l'Islam dans la France laïque*, Grasset et Fasquelle, Paris, 1998, p.34.

<sup>250</sup> Malek Chebel, *op. cit.*, p.141/142.

<sup>251</sup> *Idem*, p.143.



diversité des origines et, d'autre part, de la difficulté de connaître les frontières entre celles-ci, les interprétations de l'islam, et l'islam en tant que matière brute, neutre, vouée à l'universel."<sup>252</sup>

Saira Shah, jeune afghane occidentalisée mais aussi imprégnée de mysticisme par sa culture familiale, a une perception intime de ces dilemmes. "Bien que le monde considère généralement les divisions internes à l'islam en termes d'écoles et de principes, je crois pour ma part qu'il s'agit d'un conflit beaucoup plus fondamental. Il oppose ceux qui s'attachent à la lettre de la loi religieuse et ceux qui en soulignent les valeurs intérieures. D'un côté, les fanatiques, les intégristes religieux ; de l'autre, les mystiques qui, historiquement, ont été très populaires en Afghanistan."<sup>253</sup> Elle poursuit plus loin : "Le refus de laisser l'individu se cacher derrière une étiquette religieuse est caractéristique de l'héritage soufi de l'Afghanistan."<sup>254</sup> *Ainsi intériorisée, la pratique religieuse traditionnelle est en effet tout à fait compatible avec la diversité laïque.* D'ailleurs, précisent les Centlivres, dans l'extériorisation rituelle de sa spiritualité par la prière, même commune, "le fidèle doit être séparé du sol, donc du monde, par une ligne tracée sur le sol, une natte ou un tapis,"<sup>255</sup> un symbole d'élévation de l'âme, de transcendance, qui laisse libre champ à la vie séculière une fois le rite accompli et le tapis replié.

Doris Lessing, prix Nobel de littérature en 2007, affirme dans sa préface au *Chercheur de Vérité*<sup>256</sup> écrit par le maître soufi Idries Shah à l'intention des Occidentaux : "Le problème que pose la religion courante n'est pas de nature religieuse : ce qu'il s'agit d'analyser, c'est le phénomène de coercition, d'ordre social qui recouvre le phénomène religieux."<sup>257</sup> Le soufisme est un ensemble de pratiques spirituelles antérieures à l'islam mais largement revendiquées par le monde musulman, qui sont transmises de génération en génération de maîtres à apprentis, avec pour but *l'éveil de l'individu à la conscience collective.* Idries Shah commente : "Si les humains pouvaient se fier à eux-mêmes pour apprendre par eux-mêmes, ils n'auraient pas besoin d'enseignement." Et puis : "C'est précisément à cause du manque de fiabilité du témoignage de la vision et de la mémoire, du désir de croire et de la croyance provoquée - qu'il s'agisse de religion, d'accidents de voitures, ou de la vie de personnages imaginaires - que les soufis affirment qu'une perception objective est nécessaire même pour voir les choses familières telles qu'elles sont."<sup>258</sup> Et encore : "La croyance est conviction, certitude sans preuve, tandis que la connaissance soufie est fondée sur des faits : c'est ce qui fait la différence entre les soufis et les croyants, et c'est ce que contestent souvent les théologiens (...) Ceux qui croient que quelque chose est vrai ne le savent pas, au sens de *savoir*. Pourquoi ?

---

<sup>252</sup> Souheib Bencheikh, *op. cit.*, p.154.

<sup>253</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.177.

<sup>254</sup> *Idem*, p.178.

<sup>255</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, *op. cit.* p.102.

<sup>256</sup> Préface de Doris Lessing à Idries Shah, *Chercheur de vérité*, *op. cit.*, pp.1-17.

<sup>257</sup> *Idem*, p.15.

<sup>258</sup> *Idem*, p.170-171.

Parce que s'ils le savaient comme étant un fait indéniable, objectif, ils ne manifesteraient aucune émotion, et ils ne tiendraient pas tant à pousser les autres à la croire."<sup>259</sup>

Les éléments existent donc, dans la culture afghane, d'un rapport à l'éducation dont l'objet soit l'émancipation des personnes et la compréhension des rapports sociaux fondés sur l'égalité.

Une jeune fille du Caire a raconté comment, après avoir été un temps fan de Michael Jackson, elle a couvert sa tête et écouté des enregistrements religieux. "Mes parents étaient furieux. Je pense que je faisais une sorte de déclaration d'indépendance. Il y en avait beaucoup comme moi, et ça me faisait participer à quelque chose qui me dépassait, quelque chose de grand et de plus moral que mes parents. Ça avait aussi un côté très pratique : les garçons ont arrêté de me siffler dans la rue." Plus tard, son diplôme de droit en poche, elle s'est encore singularisée en abandonnant le hidjab. "J'ai beaucoup lu, j'ai réfléchi, et j'ai décidé que ce n'était pas l'essence de l'islam."<sup>260</sup>

Cet incident est à l'évidence rapporté par des journalistes occidentaux qui pensent qu'il est un argument en faveur de l'irrecevabilité du *hidjab*, puisque c'est une femme qui l'avait choisi en toute liberté qui s'en est ensuite défait. Cette analyse procède d'une logique d'opposition, du syntagme tribaliste. Dans une analyse fondée sur l'égalité, le cas de cette jeune fille est l'exemple d'une société qui permet à chacun de se déterminer, parce que *chaque individu chemine sur un parcours singulier dans la connaissance*, et que chaque point particulier est un élément de la richesse du tout.

C'est ainsi également que le *busing* aux Etats-Unis, déjà évoqué précédemment, est effectivement un outil de discrimination s'il est organisé comme une obligation légale destinée à satisfaire une politique de quotas - logique éminemment tribale, même si c'est officiellement une volonté de réduction des inégalités qui a présidé à son institution. Le *busing* est un instrument de l'égalité s'il est un outil optionnel – un expédient utile – mis à la disposition des individus qui bénéficient alors de conditions d'enseignement de leur choix, et s'il s'accompagne d'une politique destinée à soutenir les établissements scolaires en difficulté par une attribution de moyens supplémentaires, de manière à obtenir un maximum éducatif. La politique des ZEP - zones d'éducation prioritaire - en France, en serait un exemple si elle s'accompagnait d'une suppression de la carte scolaire.

En synthèse, une politique de l'éducation qui s'inscrit dans le syntagme de l'égalité, une politique de maximum éducatif, comprend sur la forme une obligation de moyen pour encourager l'égalité des chances des zones les plus défavorisées, et sur le fond un programme éducatif qui développe la maîtrise des outils de la connaissance et l'esprit critique, instruments de la capacité d'interaction et de dialogue.

---

<sup>259</sup> Idries Shah, *Le Moi dominant*, op. cité, p.317

<sup>260</sup> Rapporté par Dan Murphy, *The Christian Science Monitor*, "From Tunis to Tehran, the Great Veil Debate", 08/11/2006

On peut paraphraser M. Kazim Malwand cité au début de ce chapitre : « Pourquoi tant d'inégalités en France, pays animé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ou dans le monde chapeauté par la DUDH de 1948 ? » On peut s'étonner aussi que le président français, Nicolas Sarkozy, ait affiché sa foi catholique dans un discours sur la 'laïcité positive' prononcé devant le pape Benoît XVI à Latran en janvier 2008, alors même que la loi de 1905 instituant la séparation de l'Eglise et de l'Etat était fondée sur le principe de l'égale liberté de conscience et, partant, imposait à l'Etat d'être 'neutre' à l'égard de toute croyance ou non-croyance, notamment dans le système éducatif.<sup>261</sup> Le parallèle entre ces différents étonnements permet de suggérer qu'en France, comme en Afghanistan ou ailleurs dans le monde, c'est une logique tribaliste qui se manifeste avec force, et qui est en train de faire craquer les institutions érigées progressivement depuis le siècle des Lumières pour asseoir l'égale dignité des humains, notamment par le système éducatif libre, gratuit et obligatoire. Et l'on peut craindre que ce soit cette tendance tribaliste qui s'exprime également quand le président de la République, ayant convoqué une conférence internationale de soutien à l'Afghanistan à Paris le 12 juin 2008, affirme : « Nous voulons engager avec détermination l'appropriation progressive par les Afghans des mécanismes de la reconstruction. Il faut enfin qu'en aidant l'Afghanistan, on respecte ses usages ancestraux, ses élites traditionnelles, et même sa foi, le mot de me fait pas peur. »<sup>262</sup> On peut craindre alors, déjà, la perspective d'un moment où les intervenants internationaux organiseront leur désengagement *en abandonnant une fois de plus l'Afghanistan* sur le fil du rasoir d'oppositions géo-stratégiques qui les dépassent, avec ses tendances traditionalistes pour seul rempart contre les prédateurs qui hantent la région et l'impossibilité, par manque de moyens, de mettre en place un système d'éducation réellement libre, gratuit et obligatoire pour asseoir l'égale dignité des personnes vivant sur son territoire.

Les Occidentaux engagés en Afghanistan au nom de l'aspiration à l'égale dignité, ne peuvent pourtant s'affranchir aussi simplement de l'obligation de solidarité, notamment dans l'assistance à l'éducation de la population.

---

<sup>261</sup> Cf. Jean-Claude Monod, "L'abandon de la neutralité laïque", *Le Monde*, 28/01/2008.

<sup>262</sup> Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan : Discours du président de la République, M. Nicolas Sarkozy – Paris, 12/06/2008.

### 3.133. Un impératif catégorique pour la planète

*Le sujet en islam, on l'a vu, est encore retenu dans les limbes d'une métaphysique de l'Homme parfait, ainsi que d'une massification mythique (la Ummah nourricière, rameau unique et commun).*

Malek Chebel (2002)<sup>263</sup>

*Si les humains pouvaient se fier à eux-mêmes pour apprendre par eux-mêmes, ils n'auraient pas besoin d'enseignement.*

Idries Shah (1982)<sup>264</sup>

*If Europe wanted to do more (...) in the medium and long term, the most effective investment of all will be education and vocational training programs for the rising generation.*

*Used for this purpose, one month of current military expenditures could change the life opportunities of five generations of Afghans.*

Ashraf Ghani (2008)<sup>265</sup>

*On ne peut faire fond sur des hypothèses comme l'abondance générale, l'altruisme total, l'information exhaustive ou, au contraire l'ignorance totale concernant la situation des individus et leurs relations.*

János Kis (1989)<sup>266</sup>

Pourquoi l'effort éducatif n'a-t-il pas été l'objet premier des partenaires internationaux de l'Afghanistan, alors même que le président Karzaï n'a cessé de les y exhorter ? "En dépit des progrès que nous avons réalisés, de nombreux problèmes subsistent, comme l'absence de laboratoires de travaux pratiques, les écoles de fortune sous des tentes, l'insuffisance des salaires des enseignants et l'incapacité du système à scolariser encore des millions d'enfants."<sup>267</sup> *En faisant de l'éducation pour tous le maximum de leur doctrine politique, les Afghans tentent de faire face aux défis de la modernité. Pour autant, le monde est déjà passé dans la post-modernité, la gestion de la complexité.* Et les partenaires internationaux de l'Afghanistan l'affublent d'oripeaux nommés 'respect de la culture' (argument traditionaliste) ou 'refus de l'ingérence' (argument tribaliste) pour se dégager de leur responsabilité de solidarité humaine.

C'est que le monde autour de leur pays est animé d'un changement de plus en plus rapide, qui met à l'épreuve un mode social organisé autour de la tradition. La transmission de génération en génération des

---

<sup>263</sup> Malek Chebel, *op. cit.*, p.265/266.

<sup>264</sup> Idries Shah, *Chercheur de vérité*, *op. cit.*, p.171.

<sup>265</sup> "Si l'Europe voulait en faire plus (...) sur le moyen et le long terme, l'investissement le plus efficace serait l'éducation et la formation professionnelle des générations qui montent. En utilisant dans ce but un mois de dépenses militaires on pourrait changer les perspectives de cinq générations d'Afghans." Ashraf Ghani a été ministre des Finances du gouvernement d'Hamid Karzaï de 2002 à 2004. Cf. Ashraf Ghani, "Afghanistan is a failing state. It needs a Marshall Plan", *Independent*, 29/12/2008.

<sup>266</sup> János Kis, *op. cit.*, p.82.

<sup>267</sup> Cf. Zarghona Salehi, "Karzaï seeks support for education sector", *Pajhwok Afghan News*, 12/02/2008.

coutumes, affinées dans une évolution très lente et quasi imperceptible sur la durée d'une vie afghane,<sup>268</sup> n'est plus adaptée à un environnement qui exige de l'imagination et de la créativité, selon les critères de la réussite 'moderne'. Il s'agit pour la jeunesse afghane non plus seulement d'être instruite de l'expérience de ses anciens, mais aussi d'acquérir les outils de développement individuel qui permettront au pays de maîtriser son développement collectif. Si l'objectif d'éducation des jeunes générations est atteint, même partiellement, cela placera la société afghane devant un autre écueil, celui d'abriter des classes d'âges plus jeunes et socialement mieux armées que celles de leurs aînés, préservées grâce à l'amélioration générale du niveau de vie. Ce qui risque d'aboutir à l'inversion des relations entre générations que l'on constate en Occident, quand des parents déracinés se retrouvent impuissants dans un nouveau pays d'accueil et dépendants de l'éducation alors prodiguée à leurs enfants.<sup>269</sup> Le risque pour l'Afghanistan est celui d'une société d'anciens aculturés dans leur propre pays.

De fait, même sans éducation, de nombreuses familles sont déjà dépendantes du travail fourni par les enfants, et c'est une des causes majeures de l'abandon de l'école pour des enfants même très jeunes. C'est pourquoi un certain nombre de programmes de scolarisation financés par l'aide internationale fournit des repas aux élèves ainsi que des provisions pour leurs familles.

"L'année dernière on allait à l'école, et là on nous donnait de la graisse et du blé [pour la famille]. Même quand les distributions ont été arrêtées on a continué à aller à l'école. Mais avec l'hiver et la fermeture des écoles, on n'avait plus rien à manger," explique une fillette de onze ans qui gagne quelques pièces à récupérer du bois et du métal dans les décharges.<sup>270</sup>

Suraya Sarwary est la principale de la meilleure école de filles d'Hérât. L'école n'a pas assez de salles, et certaines classes siègent sous des tentes. Il n'y a pas de cour de récréation, et une seule latrine pour 1500 élèves. Dans les classes, les élèves se passent de mains en mains l'unique livre qui permet de lire la leçon. Sur vingt-trois professeurs, seuls deux ont bénéficié d'une éducation secondaire complète. En deuxième année, un niveau qui accueille des filles de huit à douze ans, la moitié seulement des élèves sait lire. Les autres récitent par cœur.<sup>271</sup>

Une étude menée par l'AREU<sup>272</sup> auprès de communautés villageoises de différentes provinces a exploré les motivations des parents à l'éducation de leurs enfants.<sup>273</sup> C'est globalement une *décision économique*. Dans les familles les plus pauvres, même si l'enseignement lui-même est gratuit, les coûts des

---

<sup>268</sup> Rappelons que l'espérance de vie à la naissance d'un Afghan est encore estimée à 43 ans.

<sup>269</sup> Cf. Valérie Lanier, "Accueil et accompagnement social des enfants de migrants : éducation entre culture d'origine et culture du pays d'accueil", CREDESPO, Université de Bourgogne, 14/12/2011.

<sup>270</sup> Cf. "Afghanistan: We left school to help feed our family", *IRIN*, 09/06/2008.

<sup>271</sup> Cf. Aryn Baker, "The Girl Gap", *op. cit.*

<sup>272</sup> Afghanistan Research and Evaluation Unit, un organisme de recherche privé financé par l'aide internationale.

<sup>273</sup> Pamela Hunte, "Household decision-making and school enrolment in Afghanistan", AREU, 2005.

fournitures sont impossibles à assumer et le travail des enfants est souvent un élément significatif du revenu domestique (travaux agricoles, tapis, etc.) « Mon père dit que je dois tisser des tapis, et je le fais, » dit Yasmin, 14 ans. « Mais maintenant, ça me fatigue, ce travail. J'aimerais vraiment aller à l'école, mais mon père est contre. »<sup>274</sup> Quand, de plus, la qualité de l'enseignement est faible, l'avantage de l'éducation n'est pas perçu et les enfants sont retirés de l'école. « Mes enfants allaient à l'école l'année dernière, » dit une femme de Kandahâr. « Ils réussissaient bien. Et puis, à l'examen, le professeur leur a demandé de lui apporter du shampoing, sinon il ne les ferait pas passer. Ils pleuraient : comment pourrait-on lui apporter du shampoing alors qu'on ne peut même pas s'offrir ce genre de chose pour nous ? »<sup>275</sup> Dans les familles les plus aisées, c'est la perspective d'un retour sur investissement à long terme – quand les enfants seront devenus des adultes apportant au foyer un revenu conséquent – qui pousse les familles à financer la scolarité. Outre la pauvreté, la mauvaise sécurité ou toute situation de violence sont des motifs d'abandon ou de non-inscription à l'école. Pour les filles, la question de la sécurité est masquée, mais prégnante de celle de la culture de relégation des filles pubères qui en est en fait une conséquence. Pour d'autres, c'est le mariage précoce prévu pour les filles qui entraîne le désintérêt des familles à leur éducation. Et, de fait, quand ces préventions ont été dépassées, les femmes qui ont finalement acquis un métier valorisé ne sont pas encouragées à se marier, afin que leur revenu reste dans le foyer.

L'incapacité du système scolaire afghan à faire face aux nécessités éducatives de sa population se traduit par un manque abyssal de main-d'oeuvre formée aux besoins du pays.

D'un point de vue fonctionnel, la jeunesse afghane, même fraîchement diplômée, ne trouve pas d'emploi, alors même que, par défaut des compétences recherchés chez la main-d'œuvre locale, les emplois qualifiés *doivent être attribués à des techniciens immigrés* originaires des pays voisins, Iran, Tadjikistan ou Pakistan. Le miroir aux alouettes de l'éducation risque donc de se transformer en une poudrière à moyen terme, si un effort important n'est pas fait dans ce sens. C'est pourquoi, par exemple, la Banque mondiale à la fin 2008 annonce la mise en place d'un programme consacré à la formation professionnelle, "destiné à transformer le système éducatif existant pour répondre aux besoins de compétences des secteurs privé et public."<sup>276</sup> Mais l'ampleur des besoins dépasse encore de loin les possibilités des programmes mis en place.

Pire encore, d'un point de vue éthique, le décalage cognitif entre les valeurs héritées de la tradition – et muséifiées par un certain petit clergé affolé par les changements – et les nouveaux modèles de société ou de comportement, véhiculés par les outils technologiques (téléphone, télévision, internet) subitement

---

<sup>274</sup> Pamela Hunte, "Household decision-making and school enrolment in Afghanistan – Case study 2: Pul-i Khushk, Kaboul City", 2005, p.23.

<sup>275</sup> Pamela Hunte, "Household decision making and school enrolment in Afghanistan. Case study 4: District 2, Kandahar City", 2005, p.19.

<sup>276</sup> Cf. "Education is Key", Groupe Banque Mondiale, 31/12/2008.

devenus disponibles, ou transposés insidieusement par les Afghans revenus de l'étranger, ne trouve pas de traitement dans les contenus, et encore moins dans les méthodes d'éducation actuellement proposées. Toute une jeunesse est en demande de réponses à des questions se présentant tous les jours. A défaut de solutions toutes faites – et de toutes façons inexistantes – l'éducation devrait leur permettre d'approcher des réponses de manière autonome. Mais les adultes conscients de l'énormité des difficultés sont contraints à *proposer des expédients*.

*Good Morning Afghanistan* est un programme de radio démarré en 2002 sur les ondes de la radio nationale afghane (RTA), sous la forme d'une interaction en direct avec les auditeurs sur des sujets d'intérêt général. L'un des animateurs, Balouch, a reçu un courrier d'un jeune garçon qui s'inquiète de la coutume du *bad*<sup>277</sup> ; il explique à l'antenne pourquoi cette pratique est condamnée par l'islam, et conseille de s'adresser au *mollâ* pour désamorcer un éventuel cas. Plus tard, hors antenne, il justifie sa position : "Je n'ai pas énormément de possibilités à propos de ce genre de situations. La fille pourrait chercher refuge auprès d'un organisme des Nations unies en disant que sa famille la tuera si elle rentre, et demander l'asile dans un pays étranger. Mais si je suggère que la jeune fille s'enfuit, le programme sera interdit. Je peux conseiller qu'elle se plie à la décision de son père car de toutes façons elle n'a pas le choix. Si elle s'oppose toute seule à son père en refusant d'être donnée à cause d'une vendetta, elle risque d'être battue ou tuée. Il me reste donc la perspective psychologique, en l'encourageant à s'adresser à un ancien pour adoucir son cas."<sup>278</sup>

Ce que cherche Balouch, c'est à valoriser le rôle social d'une élite religieuse qu'il ne peut en aucun cas risquer de se mettre à dos, tout en rappelant les principes fondamentaux de l'islam. Sous couvert d'une réponse particulière socialement acceptable parce que respectant la tradition, il met en évidence la responsabilité, et donc la dignité de chacun des protagonistes. "Désormais on ne peut plus ignorer que *tout savoir est celui d'un sujet, situé historiquement et dans une société* qui en donne les moyens mais demande aussi de plus en plus des comptes aux scientifiques, de comités d'éthique en conférences de citoyens. La complexité devrait ainsi permettre de sortir de l'alternative entre dogmatisme et irresponsabilité," assure le philosophe Jean Zin.<sup>279</sup>

Ann Jones cherchait à faire financer un programme de formation pédagogique pour professeurs afghans, afin de leur permettre d'acquérir des méthodes d'enseignement participatif, particulièrement efficaces pour l'enseignement des langues, et fondamentales pour l'éducation à la responsabilité. "C'est peut-être vrai, mais ce n'est pas sexy !" fut la raison donnée par les responsables l'USAID pour justifier leur refus. Ils considéraient en effet que la communication autour de programmes d'éducation à des populations illettrées et démunies serait meilleure vis-à-vis de l'opinion américaine. "Une chose que j'ai

---

<sup>277</sup> Pratique coutumière consistant à proposer une femme, en général une adolescente, en mariage pour éteindre une dette de sang.

<sup>278</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, pp.270-272.

<sup>279</sup> Jean Zin, *op. cit.* (c'est nous qui soulignons).

apprise durant mon éducation afghane, c'est que les 'experts' de l'aide internationale, et en particulier les experts américains, rendent des comptes politiquement. Ils ne peuvent pas laisser l'expérience prendre le pas sur le message politique,"<sup>280</sup> se lamente-t-elle.

Il semble que l'éducation à la responsabilité soit également utile ailleurs qu'en Afghanistan. Il semble que les opinions publiques occidentales, qui évaluent l'action de leurs élus à l'aune des bénéfices qu'elles en reçoivent directement à court terme, trouveraient un intérêt indiscutable à être reformées à une autre manière de concevoir la responsabilité, issue des 'Lumières' : « Agis de façon telle que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans tout autre, toujours en même temps comme fin, et jamais simplement comme moyen. »<sup>281</sup>

C'est d'ailleurs sans doute non seulement par souci de vérité morale que la solidarité avec l'Afghanistan devrait être plus présente dans les décisions politiques des sociétés occidentales, mais probablement aussi par souci de meilleure légitimité de 'l'ordre mondial' – qui protège sans vergogne les avantages acquis de leurs populations, et peut-être même par intérêt bien compris.

---

<sup>280</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.238-239.

<sup>281</sup> Emmanuel Kant, 1785, « Fondation de la métaphysique des mœurs » in *Métaphysique des mœurs*, I, *Fondation, Introduction*, trad. Alain Renaut, Paris, Garnier-Flammarion, 1999, p.108.



### **3.2. Egalité de légitimité : trouver une troisième voie entre la métaphysique du droit naturel et le relativisme culturel<sup>282</sup>**

*Légitimité : Caractère de ce qui est conforme à une norme ou un principe considérés comme d'une validité supérieure.*  
Dominique Colas (1997)

*La légitimité, contrairement à la légalité, est subjective par nature : c'est l'adhésion profonde de la population et de la société tout entière à la manière dont le pays est dirigé.*  
Pierre Calame (2010)<sup>283</sup>

*L'une des conditions de l'existence de la morale, c'est que l'incobérence démontrée soit considérée comme une faute à corriger.*  
János Kis (1889)<sup>284</sup>

*« Un droit, c'est la capacité intrinsèque d'un individu d'agir dans un cadre légal. »*  
Nader<sup>285</sup>

L'obéissance à un ordre (qui est autre chose que de succomber à une menace) suppose la reconnaissance du droit de celui (personne ou institution) qui donne l'ordre à l'émettre, selon Max Weber. Selon Pierre Bourdieu, l'imposition de la reconnaissance de la culture dominante comme culture légitime et celle, qui lui est corrélative, de l'illégitimité de l'arbitraire culturel propre aux classes dominées a son ressort dans 'l'exclusion' dont la force symbolique la plus grande est atteinte quand elle prend la forme d'une auto-exclusion. Le partage légitimité/illégitimité donne donc un 'sens' à un processus de rapport de forces qui est masqué en tant que tel.<sup>286</sup> « Il y a des gens qui voulaient faire table rase, comme si en Afghanistan il n'y avait jamais eu de système judiciaire, ni de parlement, absolument rien, alors que nous avons une

---

<sup>282</sup> « Il serait regrettable d'avoir à constater que la justification des revendications des droits de l'homme en Union soviétique ou en Pologne, en Roumanie ou en Hongrie, en Bulgarie ou en Allemagne de l'Est dépend des contingences historiques selon lesquelles les démarcations culturelles se sont faites. Pourtant, cette conclusion semble s'imposer, à moins de trouver une troisième voie entre la métaphysique du droit naturel et le relativisme culturel. » Janos Kis, *op.cité*, p.59. L'angoisse du philosophe hongrois, si prégnante alors que le bipolarisme était encore la norme globale, reste particulièrement d'actualité en ce qui concerne un pays qui chevauche les fractures géo-politiques comme l'Afghanistan.

<sup>283</sup> Pierre Calame, Préface à : *L'État en quête de légitimité – Sortir collectivement des situations de fragilité*, Séverine Bellina & al., Editions Charles Léopold Mayer, Paris, 2010.

<sup>284</sup> János Kis, *op. cité*, p.66.

<sup>285</sup> Interview de Nader, Kaboul, 26/06/2005.

<sup>286</sup> Article « Légitimité », in : Dominique Colas, *Dictionnaire de la pensée politique. Auteurs. Œuvres. Notions*, Larousse, Paris, 1997, p.154/155.

expérience d'un siècle de régime constitutionnel,» commente Kacem Fazelly a propos du processus d'élaboration de la nouvelle Constitution en 2003, dont il était partie prenante.<sup>287</sup>

Dans la fractalité culturelle et événementielle de l'Afghanistan, la question de la légitimité est centrale à l'exercice du pouvoir. Si l'islam s'est érigé en verbaliseur universel de vérité, et donc de légitimité normative, la diversité des pratiques dans la résolution des conflits en Afghanistan constate la vanité factuelle de cette revendication, en conteste donc la valeur supérieure, et aboutit à une opposition de légitimité dans le rapport de forces (3.21 - *Des pratiques juridiques chevauchant le rapport de forces*). L'élaboration en 2003 et l'adoption en 2004 d'une nouvelle Constitution n'ont pas apporté de solution probante à la question de la légitimité, comme l'ont montré de nombreux cas où les différentes interprétations aboutissaient à des jugements opposés (3.22 - *Le syntagme dominant inscrit dans la justice au quotidien*). Il est alors nécessaire de revenir à la source du désir de justice de la population, d'identifier la forme que celui-ci peut prendre pour préserver l'égalité (3.23 - *La réparation, maximum du désir de justice*).

### 3.21. Des pratiques juridiques chevauchant le rapport de forces

*Le droit existe, mais il n'est qu'une contrefaçon de la justice,  
il règne en maître sur les hommes, mais il bafoue l'humanité des pauvres et des démunis.*  
Mireille Delmas-Marty (1995)<sup>288</sup>

*Aucune autorité ne peut être reconnue comme valide  
si les êtres raisonnables qu'elle concerne ne peuvent être d'accord pour en reconnaître la force contraignante.*  
János Kis (1989)<sup>289</sup>

L'écriture de la Constitution en 2003 en Afghanistan avait fait l'objet d'une immense campagne de sensibilisation auprès de la population, qui attendait avec espoir ce signe et ce symbole de l'apaisement. Néanmoins, les spécialistes afghans ou internationaux ont constaté avec déception que le résultat des négociations entre factions avait généré un « flou, souvent délibéré, du texte de la Constitution », aboutissant à un système institutionnel hybride, « parfait chef d'œuvre de confusion des genres ».<sup>290</sup> La Constitution afghane contient en effet un double paradoxe. D'une part la nature républicaine du régime est contredite par l'affirmation de l'islam comme religion d'Etat, et de la *chari'a* comme source unique de la

---

<sup>287</sup> Irfan Asia, *op. cit.*, p.7

<sup>288</sup> Mireille Delmas-Marty, *op. cit.*, p.17.

<sup>289</sup> János Kis, *op. cit.*, p.226.

<sup>290</sup> Kacem Fazelly, « Préface » à Gaït Gauhar Archambeaud, 2005, *op. cit.*, p.9.

législation.<sup>291</sup> « La porte est donc ouverte à l'interprétation des droits de l'homme selon la conception islamique, laquelle refuse leur universalité et fait de l'appartenance à une foi commune la base de l'égalité. »<sup>292</sup> D'autre part, l'énoncé généreux dans le texte fondamental de ces droits<sup>293</sup> éventuellement soumis à controverse n'est assorti d'aucun mécanisme de garantie, sinon le recours à la Cour suprême, ce qui l'intronise comme arbitre de ces insuffisances, et par extension des tentations extrémistes. Kacem Fazelly, juriste afghan formé à la pensée française, prédit alors dès 2005 l'envahissement de l'espace public afghan de conflits ethniques, de blocages institutionnels et de la mise sous le boisseau des droits des femmes.<sup>294</sup> Les événements lui ont largement donné raison.

En ce qui concerne plus précisément le système juridique afghan, ces contradictions associées aux interventions de la 'communauté internationale' dans le processus de reconstruction ont laissé des marques dans les institutions afghanes de la Justice (3.211 - *Les claironnantes certitudes des défenseurs du droit positif*). Cette influence se répercute dans les opérations de justice au jour le jour (3.212 - *Le juridisme au risque de la réalité afghane*). La prétention à l'Etat de droit formulée par les partenaires occidentaux aboutit à des affrontements doctrinaux et opérationnels (3.213 - *Etat de droit, état des force ?*)

### **3.211. Les claironnantes certitudes des défenseurs du droit positif**

*Le droit de résistance à l'oppression n'est-il pas l'une de ces nomoi agraphoi,  
l'une de ces lois non-écrites dont la fille d'Edipe et de Jocaste se prévaut à l'encontre du roi Créon ?*  
Dominique Gros (2005)<sup>295</sup>

*L'enthousiasme de l'occidentalisateur, impatient de bouleverser la société,  
et la réticence du théologien, qui ne s'explique pas le sens de ces bouleversements, contenaient tous deux une part de vérité.*  
Kacem Fazelly (1989)<sup>296</sup>

C'est en "cherchant à monopoliser le pouvoir exécutif pour établir son autorité rationnelle et légale sur la société qu'il essayait d'organiser grâce à une structure étatique centralisée" que l'émir Abdurrahman,

---

<sup>291</sup> Article Trois de la Constitution.

<sup>292</sup> Kacem Fazelly, *ibidem*.

<sup>293</sup> Articles 22 à 59 de la Constitution.

<sup>294</sup> Kacem Fazelly, *ibidem*.

<sup>295</sup> Dominique Gros, *op. cit.*, p.12.

<sup>296</sup> Kacem Fazelly, « Droit et éthique religieuse en Afghanistan », *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 25, août 1989, p.15-16, p.30.

dans les années 1880, jeta les bases d'un système judiciaire en Afghanistan.<sup>297</sup> Abdurrahman adopta en 1885, un code de procédure et d'éthique, le *Asas al-Qouzat*, qui établissait le *fiqh* hanéfite comme référence juridique fondamentale. Il sacralisait ainsi son pouvoir en l'entourant d'une aura de légitimité religieuse. Mais en fait, "tout en renforçant le clergé par l'institutionnalisation de la *chari'a*, il le soumettait à son autorité. Il en assura le contrôle en instituant une procédure de sélection et de nomination des *qazis* qui les maintenait sous son influence."<sup>298</sup> De même, en mettant en place à partir de 1924 un processus de codification écrite fondé sur la jurisprudence islamique, selon le modèle de la Turquie kémaliste, Amânullah Khân "limitait considérablement le pouvoir discrétionnaire des juges à interpréter la *chari'a* ou à appliquer la coutume."<sup>299</sup> La loi organique de 1923 exigeait spécifiquement des *qazis* qu'ils se réfèrent aux provisions statutaires pour justifier leurs décisions.<sup>300</sup> Ces différentes mesures privilégiaient la loi positive du gouvernement central et le système judiciaire étatique plutôt que l'application de la *chari'a* ou de la coutume par le clergé local ou les anciens des tribus.

Selon Kacem Fazelly, les efforts de laïcisation du droit au 20<sup>ème</sup> siècle équivalaient à une occidentalisation, avec pour but plutôt de servir l'environnement économique international que de simplifier les rapports de droit entre les personnes physiques et morales. « Dans l'ensemble, l'esprit qui caractérise le système introduit par [la Constitution de 1964] dénote chez ses auteurs un effort de combinaison entre les institutions politiques américaines et françaises [...] sans que le juge afghan soit préparé à saisir le sens des distinctions subtiles qui séparent le droit du fait ou situent la place de la jurisprudence dans l'évolution des normes de droit. » Cette désorientation fut exploitée par l'appareil communiste des années 1980, dont les instructions évacuèrent aussi bien l'intime conviction occidentale que l'éthique islamique.<sup>301</sup>

L'aggression soviétique et l'échec du système communiste dans son ensemble avaient raffermi les tenants de la tradition juridique et notamment les partisans de la *chari'a*,<sup>302</sup> et provoqué par contrecoup la cristallisation de certains particularismes. « La légalisation, au niveau constitutionnel, de l'Ecole djaafarite semble constituer un des motifs du conflit qui a empêché l'intégration, au sein d'un front uni, des groupes

---

<sup>297</sup> Cf. Amin Tarzi, "The Judicial State: Evolution and Centralization of the Courts in Afghanistan, 1883-1896", thèse de doctorat, université de New York, 2003, p.18.

<sup>298</sup> Thomas Barfield, Neamat Nojumi, J. Alexander Thier, "The Clash of Two Goods. State and Non-State Dispute Resolution in Afghanistan", *United States Institute of Peace*, novembre 2006, p.18.

<sup>299</sup> *Idem*.

<sup>300</sup> Cf. Mohammad Hashim Kamali, *Law in Afghanistan, a study of the constitutions, matrimonial law and the judiciary*, E.J. Brill, Leiden, 1985, p.37.

<sup>301</sup> Kacem Fazelly, "La laïcisation du droit en Afghanistan", *Central Asian Survey*, Londres, Vol.7, No.2/3, pp.21-31.

<sup>302</sup> « Le recours à la *chariya* est le thème sur lequel s'accordent tous les courants islamistes des années récentes[...] A côté de la *tariqa* (voie mystique), c'est la voie civile qui est supposée conduire le musulman au salut (individuellement et collectivement), ce qui réserve au juge la totalité du champ politique. » Kacem Fazelly, « La place du politique dans la culture islamique », *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, N°60, 2<sup>e</sup> trimestre 1993.

chiïtes, » écrit Kacem Fazelly en 1989.<sup>303</sup> Avec la perte des références légales et jurisprudentielles pendant les années de guerre à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, de nombreux juges de la période de reconstruction post-2001 ne disposent ni des textes applicables ni de la formation adéquate. De plus l'adoption de la Constitution de janvier 2004 rendant ambigu le rapport hiérarchique entre le droit positif et le *fiqh*, et répondant tardivement aux revendications chiïtes par la mention d'une deuxième référence subsidiaire – la jurisprudence djâfarite – en complément de la subsidiarité ancienne de la jurisprudence hanafite,<sup>304</sup> la Cour suprême est confortée en position d'arbitre entre les partisans d'une codification qui s'appuyerait sur les références internationales et ceux d'une jurisprudence qui encouragerait la préséance de la *chari'a*.<sup>305</sup>

*Mais c'est sur une notion de devoirs, envers Dieu ou envers les hommes, que s'établit le droit musulman, et non sur celle de droits subjectifs. C'est ce fondement religieux qui permet de considérer le fiqh comme un choix personnel plutôt que comme un attribut de l'Etat, et laisse la porte ouverte à un système judiciaire laïcisé,<sup>306</sup> une nécessité dans un monde internationalisé, selon Mireille Delmas-Marty : "L'accord sur un droit commun ne peut relever que d'une vision non matérialiste, ou alors ce sera un droit commun purement instrumental, conçu sur le modèle des contrats américains. Si l'objectif est de construire un droit commun comme un droit de référence, il faut retrouver la spiritualité à travers un droit nécessairement laïc, puisqu'à l'échelle internationale, plus encore qu'au plan national, une religion, ou, plus largement, une culture, ne peut l'emporter sur les autres."<sup>307</sup>*

Ces questions fondamentales font l'objet de débats feutrés parmi les intervenants internationaux et nettement plus acerbes chez les juristes afghans eux-mêmes. En 2002, c'est à l'Italie qu'était revenue la responsabilité d'assister l'Afghanistan dans la reconstruction de son système judiciaire, avec si peu de conviction, de moyens et de résultats que les différentes factions de *moudjabiddin* y firent avancer leurs partisans. Le premier président de la Cour suprême de la nouvelle administration était un fondamentaliste, Fazl Hadi Shinwari, qui fut nommé en décembre 2001, et confirmé en juin 2002. Il siégea jusqu'en mai 2006, date à laquelle il fut démis par la *Woloussi Djirga*. Allié d'Abdurrassoul Sayyaf, un chef de guerre salafiste, il siégeait à l'époque de la rédaction de la Constitution de 2004 et exigea qu'elle entérine l'islam comme référence légale fondamentale<sup>308</sup> tout en s'assurant que la Cour suprême en soit le garant.<sup>309</sup> « En réalité, les neuf juges de la Cour suprême sont des mollahs obscurantiste. Ils sont, tout comme Shinwari, l'une des principales raisons pour lesquelles les droits des femmes ont fait si peu de progrès depuis la chute

---

<sup>303</sup> Kacem Fazelly, « Droit et éthique religieuse en Afghanistan », *op. cité*.

<sup>304</sup> Articles 130 et 131 de la Constitution de 2004.

<sup>305</sup> Kacem Fazelly, "Préface" à Gaït Gauhar Archambeaud, 2005, *op. cité*, p.9

<sup>306</sup> Henri de Waël, *Le droit musulman*, CHEAM, Paris, 1989, p.53.

<sup>307</sup> Mireille Delmas-Marty, *op. cité*, p.50.

<sup>308</sup> Article Trois de la Constitution de janvier 2004.

<sup>309</sup> Article 121 de la Constitution de janvier 2004.

des talibans, » affirme Malalāi Joya.<sup>310</sup> Shinwari présida en outre aux réponses rigoristes données à un certain nombre de cas largement médiatisés, comme celui du converti Abdurrahman en mars 2006.<sup>311</sup> En vertu de l'accord implicite de partage des fonctions entre partis djihadistes, c'est un autre allié de Sayyaf qui lui a succédé en juin 2006, Abdussalam Azimi, formé au droit en Egypte (université de Al Azhar) et aux Etats-Unis (université Georges Washington) et recteur de l'université de Kaboul dans les années 1970. Bien que perçu comme un modéré, Azimi a confirmé la tendance islamiste de la Cour suprême, par ses réponses à des cas supposés de blasphème comme celui de Parwez Kambakhsh, par exemple.<sup>312</sup>

L'Italie avait entrepris de réformer les codes, mais sans consultation avec les Afghans,<sup>313</sup> ce qui aboutit, par exemple, à un blocage institutionnel au moment de la proposition d'adoption d'un Code de procédure criminelle intérimaire en février 2004. Ce texte, ou d'autres propositions complémentaires, s'appuyait sur la compétence de juristes italiens en matière de lutte contre le crime organisé, et faisait peu de cas de la situation d'un pays aux institutions dévastées. Les autres donateurs en matière de réforme judiciaire, notamment les Etats-Unis, le Royaume-Uni ou les Nations unies, poussaient ou au contraire déjugeaient tel ou tel texte, ou telle ou telle politique de formation, en fonction de leurs agendas particuliers, c'est-à-dire pour que le résultat final soit le plus compatible possible avec leurs propres traditions juridiques s'excluant parfois les unes les autres : le droit continental romain ou napoléonien, la *common-law* et l'*habeas corpus* britannique, le droit procédurier américain, ou la doctrine internationale des Droits de l'homme.

Dans son rapport en janvier 2005 à propos de l'impunité concernant les crimes de guerre, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme en profita pour signaler la généralisation dans la population d'une "sérieuse méfiance vis-à-vis des pouvoirs publics en raison de l'absence de justice".<sup>314</sup>

Mais ce n'est qu'à partir de la conférence de Rome, rassemblant l'ensemble des donateurs étatiques et régionaux en juillet 2007,<sup>315</sup> que la 'communauté internationale' convint de la nécessité d'une vision et d'une action uniformisées dans la perspective d'un système judiciaire gouvernemental qui répondrait enfin aux attentes de la population. A l'été 2011, le groupe de travail international piloté par l'UNAMA pour apporter au gouvernement afghan des recommandations assorties de promesses de financement devant s'inscrire dans le Programme prioritaire national (NPP) 'Droit et justice pour tous' en était encore à faire

---

<sup>310</sup> Malalāi Joya, *op. cit.*, p.301.

<sup>311</sup> Cf. 3.112.

<sup>312</sup> Cf. 3.111.

<sup>313</sup> Pour l'ensemble de ce paragraphe : International Crisis Group, "Reforming Afghanistan's Broken Judiciary", *Asia Report N°195*, 17/11/2010, pp.10/12.

<sup>314</sup> "A Call for Justice: A National Consultation on Past Human Rights Violations in Afghanistan", Afghanistan Independent Human Rights Commission, 2005, p.5.

<sup>315</sup> Conférence de Rome sur la justice et l'État de droit en Afghanistan, 2/3 juillet 2007.

un état des pratiques et des besoins sur le terrain, alors même que la dégradation de la sécurité restreignait chaque jour plus les possibilités de déplacement pour produire ces évaluations.

La Constitution de 2004 (Article 116 et suivants) a institué une stricte indépendance du pouvoir judiciaire sous l'autorité de la Cour suprême, dont les neuf membres sont nommés pour dix ans par le Président et irrévocables. Le système judiciaire est le seul habilité à juger, sauf pour les cas de crimes contre l'humanité (Article 69), de haute trahison d'un membre de l'exécutif (Article 78) ou de faute grave commise par l'un des membres de la Cour suprême (Article 127). La Cour suprême nomme, appointe et révoque les juges ; son budget est voté par le Parlement en tant qu'élément du budget national. Les procès sont publics, sauf nécessité dûment motivée par le tribunal (Article 128). Les jugements sont motivés et exécutoires, sauf la peine de mort qui est soumise à approbation du Président (Article 129). Les membres de la Cour suprême ainsi que les juges sont interdits d'exercer une autre activité durant leur mandat (Article 152).

La loi règle les niveaux de juridictions (districts en première instance, provinces en appel, Cour suprême en cassation) et les cours spécialisées (affaires familiales, affaires juvéniles, commerce, sécurité nationale, armée) de niveau provincial. La découverte des crimes est de la responsabilité de l'ANP, et les pouvoirs d'investigation et d'accusation sont confiés au Procureur général, dont l'administration fait partie du pouvoir exécutif mais l'indépendance des procédures est protégée par la Constitution (Article 143).

Les trois branches du judiciaires – les juges sous l'autorité de la Cour suprême, les procureurs dépendants du Procureur général et les officiers du *boqouq* ('officiers des droits civils') représentant le ministère de la Justice mais n'ayant aucune autorité sur les deux branches précédentes – défendent farouchement une indépendance qu'ils perçoivent souvent – en vertu de sa validation constitutionnelle – comme une autocratie, au détriment de leur capacité de coopération. Le ministère de l'Intérieur pilote une police mal formée, largement illettrée et mal perçue par la population, ainsi que les prisons dont il a repris le contrôle depuis janvier 2012, alors qu'en août 2003 un décret présidentiel avait placé le système carcéral sous l'autorité du ministère de la Justice afin d'éliminer les pratiques abusives héritées des années de guerre. "Bien que ces institutions soient supposées étroitement liées, il existe en réalité très peu d'interaction organique entre elles, on ne peut donc pas vraiment dire qu'elles forment un 'système'," dit Ali Wardak.<sup>316</sup>

Un programme de formations des magistrats, le 'stage judiciaire', durant deux ans après diplôme des facultés de droit ou de *chari'a*, est organisé conjointement par plusieurs pays (Etats-Unis, France, Allemagne) sans que l'on puisse réellement avoir une vision synthétique des différents contenus délivrés

---

<sup>316</sup> Ali Wardak, "State and Non-State Justice Systems in Afghanistan: the Need For Synergy", *Journal of International Law*, University of Pennsylvania, Vol.32-No.5 (2011), pp.1305-1324 (p.1307).

par chacun d'entre eux. Les Etats-Unis ont investi massivement dans des programmes de formation destinés à rehausser les pratiques dans tout le pays, JSSP<sup>317</sup> pour les procureurs, CSSP<sup>318</sup> pour les prisons.

Il importe alors d'évaluer l'impact de ce nouveau bagage doctrinal et organisationnel sur la pratique réelle de la justice.

### 3.212. Le juridisme au risque de la réalité afghane

*To be sure, there are many appointed judges and prosecutors in the country, there are laws on the books, and there are occasional trials, but there is no functioning system.*<sup>319</sup>  
USIP (2004)

*La charia est un instrument de construction de l'Etat car elle permet de dépasser les clivages tribaux et, dans une moindre mesure, ethniques.*  
Mariam Abou Zahab et Olivier Roy (2002)<sup>320</sup>

À l'issue d'un programme de formation organisé à l'université de l'Utah pour une quinzaine de procureurs afghans, une mission d'évaluation se rend en Afghanistan pour vérifier sur le terrain les effets de cette formation auprès de ses bénéficiaires. Un participant fait le long et périlleux voyage depuis son lieu d'affectation, la province de Koundouz dans le nord, et se prête aux questions. "Il dit qu'il a beaucoup appris sur le système légal américain, mais ne voit pas comment cela s'applique à ses fonctions. Personne ne l'avait préparé à ce qu'il allait trouver aux Etats-Unis. Le comble de sa frustration était qu'il ne pouvait pas utiliser le matériel de formation qu'il avait reçu, parce que personne ne s'était donné la peine de le traduire de l'anglais en dari ou en pachto."<sup>321</sup> Les commanditaires analysent ces difficultés comme un 'choc de cultures' : "Nous essayons de faire pousser une graine occidentale dans un terrain profondément non-occidental", dit William Wood, l'ambassadeur américain en Afghanistan. Mais à y bien regarder, il y a dans la démarche *beaucoup d'arrogance et d'irrespect*. Devant leur impossibilité à saisir l'ampleur des obstacles à franchir pour faire régner l'Etat de droit en Afghanistan, les juristes américains affirment que les Afghans

---

<sup>317</sup> Justice Sector Support Program.

<sup>318</sup> Corrections System Support Program.

<sup>319</sup> "Establishing the Rule of Law in Afghanistan", Laurel Miller & Robert Perito, United States Institute of Peace, Washington D.C., USA, *Special Report 117*, March 2004, p.5.

<sup>320</sup> Mariam Abou Zahab et Olivier Roy, *Réseaux islamiques: la connexion afghano-pakistanaise*, CERI, Autrement, Paris, 2002, p.21.

<sup>321</sup> Cf. Marisa McQuilken, "Afghanistan/United States. On the Ground, the Realities of Reforms. For members of a U.S. program that aims to train Afghan lawyers, good intentions clash with culture", *Legal Times*, 02/12/2008.



"ne comprennent pratiquement pas le raisonnement juridique". "Ici, c'est tout simplement primitif," affirme même un conseiller juridique du programme.<sup>322</sup>

Ann Jones a assisté en 2004 à un séminaire de formation de procédure pénale à l'intention d'avocats de Kaboul. L'intervenante était une juriste new-yorkaise campée sur ses compétences, et tentant d'inculquer la logique dichotomique du raisonnement juridique positif à un groupe composé presque uniquement d'hommes. "Je me demande si les difficultés des stagiaires viennent d'un reste d'espérance naïve en l'existence d'une forme de justice", note alors sarcastiquement Ann Jones. "Pour autant que je pouvais m'en rendre compte, l'esprit afghan ne fonctionne pas par dichotomies, du moins pas au-delà de la monumentale dichotomie entre hommes et femmes, ou entre les femmes 'bien' et les autres."<sup>323</sup> Au récit qu'Ann Jones fait du déroulement de la session, on comprend que les difficultés de compréhension entre formatrice et stagiaires venaient surtout de l'incapacité de l'intervenante à appréhender une réalité humaine différente de celle qu'elle a l'habitude de rencontrer, réalité néanmoins tout aussi incontournable, avec des références et des valeurs. Elle pense procédure, et pour elle l'adversaire à vaincre par sa rigueur est la montagne du Droit. Les stagiaires pensent Justice, et se posent des questions qui n'ont pas leur place dans le raisonnement positif, parce la Loi n'a pas jugé utile de les codifier, comme par exemple cette interrogation préalable des stagiaires – soucieux de l'égalité de dignité du justiciable – qui sortait du champ d'investigation de la formatrice : "Le voleur du tapis en avait-il besoin ?"<sup>324</sup> De fait, la consultante était confrontée à une problématique fondamentale du droit contemporain, celle de la légitimité du corpus légal et jurisprudentiel. Et son expérience du barreau américain ne l'avait pas pourvue d'un langage commun avec des tenants d'une sensibilité différente, qui en l'occurrence étaient plus attachés à la recherche d'une solution socialement respectable que juridiquement exacte.

Pourtant, le débat sur le besoin à l'origine de l'infraction existe aussi bien dans le droit musulman que dans les ensembles juridiques contemporains. Le calife Omar ibn Khattab (634-644) pardonnait les voleurs par nécessité durant une période de famine ("Dieu retire sa protection à une communauté dans laquelle se trouve un homme qui a faim"), alors qu'il souscrivait pour les escrocs à la peine de la main coupée préconisée dans la plupart des codes pénaux à sa disposition.<sup>325</sup> En France, une affaire aux attendus similaires a reçu l'attention des médias :

Une relaxe fut prononcée par le Tribunal correctionnel de Poitiers le 5 février 1997 à l'égard d'une mère de famille qui avait volé de la viande pour nourrir ses enfants et dont l'état de nécessité avait été reconnu. Ce jugement fut néanmoins invalidé en appel le 11 avril de la même année, et la mère alors condamnée

---

<sup>322</sup> *Ibidem*.

<sup>323</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.113.

<sup>324</sup> Il est important de rappeler que le mot *haq* (حق) signifie aussi bien *droit* que *devoir*, et que *vérité* et *raison* et *exactitude* et *réalité*. D'ailleurs, tous ces sens sont rassemblés en un seul, puisque *haq* est aussi un des qualificatifs de Dieu en Islam.

<sup>325</sup> Cf. *Coran*, "La table servie" (V, 38) ; *Deutéronome* (XXV, 11-12) ; code d'Hammourabi.

parce qu'elle disposait sur son compte en banque, le jour du vol, de la somme nécessaire à payer cette viande, et qu'il y avait disproportion entre le danger et le moyen employé.<sup>326</sup>

Un autre juriste américain, Jeremy Arn, avocat du parquet au tribunal de Racine, dans le Wisconsin, a passé six mois à Hérât pour former les procureurs, dont la plupart ont un niveau d'éducation qui ne dépasse pas le secondaire, et n'ont reçu aucun enseignement juridique formel. "Leur fonction est d'autant plus importante qu'il y a très peu d'avocats formés à la défense. Ils doivent se mettre au service de la cour," explique-t-il. "Ils considéraient les avocats de la défense uniquement comme des gens chargés de mentir au nom de leurs clients. Je leur ai prouvé par des exemples l'utilité des conseils pour toutes les parties en présence." Une fois rentré chez lui, Jeremy Arn dut faire face à une période de réadaptation, mais il s'en trouva convaincu que le système pénal américain était le meilleur du monde : "On peut le trouver peu efficace, mais c'est le modèle que le monde entier veut suivre."<sup>327</sup>

Fort de cette conviction, le gouvernement américain a monté en 2010 en Afghanistan un programme de formation extensif pour les magistrats de terrain, le ROLFF-A, *Rule of Law Field Force Afghanistan*, qui consiste à déployer dans les districts des avocats militaires américains missionnés pour mentorer les juges et les procureurs. Devant les difficultés à atteindre l'ensemble de la cible pour des raisons de sécurité, les actions se sont concentrées sur les principaux centres urbains – au nombre d'une demi-douzaine, avec l'ambition de créer des centres de justice régionaux, un niveau de juridiction qui n'existe pas dans les institutions afghanes. En juin 2011, alors que les Etats-Unis cherchaient à se désengager militairement aussi bien que financièrement, le programme a été repris par l'OTAN sous le nom de NROLFSM-A, *NATO Rule of Law Field Support Mission – Afghanistan*. Il reste essentiellement animé par des militaires américains, avec des procédures en rapport. Les forces armées des différents partenaires de la coalition sont vivement incités à y contribuer, en personnels, moyens de transport et de sécurité. Les promoteurs de ce programme – dont on peut légitimement douter qu'il soit adapté à la situation – en garantissent les méthodes et les résultats : les personnels afghans bénéficiant des formations délivrées sont présélectionnés 'scientifiquement', par soumission au *polygraph*.<sup>328</sup> Peu de cas semble être fait ni de sensibilité à la culture locale, ni de protection de l'égalité des interlocuteurs.

---

<sup>326</sup> Pour le développement sur l'état de nécessité, cf. JurisPedia – Le droit partagé :

[http://fr.jurispedia.org/index.php/%C3%89tat\\_de\\_n%C3%A9cessit%C3%A9\\_%28fr%29](http://fr.jurispedia.org/index.php/%C3%89tat_de_n%C3%A9cessit%C3%A9_%28fr%29).

<sup>327</sup> Cf. Janine Anderson, "Racine/Bringing the justice system to Afghanistan. Prosecutor spent six months training other prosecutors", *Journal Times-Racine*, 13/12/2008.

<sup>328</sup> Présentation du NROLFSM-A par le Lt-Colonel Allen Goshi, Nidjrâb (Kâpissâ), août 2011. Le *polygraph*, couramment appelé 'détecteur de mensonges', consiste à mesurer les paramètres physiologiques d'une personne afin d'évaluer son degré de stress à des questions sensibles, et à en déduire son niveau de fiabilité. Un grand nombre de scientifiques considère le *polygraph* comme dénué de toute valeur ; son usage n'est pas reconnu par la majorité des systèmes judiciaires européens.

Quoi qu'il en soit, le système judiciaire afghan est toujours gravement déficient plus de dix ans après le début du programme de reconstruction international. Les difficultés qui l'accablent incluent la corruption endémique, le faible niveau de compétence des professionnels, la décrépitude des infrastructures – notamment pénitentiaires, la méfiance des justiciables et le cruel manque de financement.<sup>329</sup> Les besoins sont difficilement quantifiables, mais la structure même du système permet d'en établir un ordre de grandeur. Pour maintenir un tribunal de première instance pour les quelque 400 districts (*oulouswâli*) du pays et une cour d'appel dans chacune des 36 provinces (*wilayât*), la Cour suprême a établi un organigramme comprenant 1.350 postes de 'juges', dont environ la moitié étaient pourvus en 2006. Parmi ceux-ci, l'UNAMA estime qu'à peine un tiers présente une formation de niveau universitaire, et cela s'applique également pour les procureurs. Les services du Procureur général ont dénombré à 2.212, sur un total de 4.934, le nombre de postes vacants à l'échelle nationale.<sup>330</sup>

**Un exemple, la province de Kâpissâ.** C'est la plus petite des trente-quatre provinces de l'Afghanistan avec ses 1.942 km<sup>2</sup>. Elle est mitoyenne de celle de Kaboul, au nord-est de celle-ci. Elle s'étend au long d'une vallée d'effondrement dans le massif montagneux, qui crée une voie de communication naturelle contournant la capitale entre la vallée de la Kaboul, au sud, et celle du Pandjshir, au nord, donnant à la province une importance stratégique. Avec ses sept districts, son histoire légendaire<sup>331</sup>, sa population variée (dont 57% de Tadjiks, 21% de Pachtouns, 10% de Pachaïs), son étude permet *une bonne approche en condensé des caractéristiques socio-anthropologiques du pays*.

Les services de la justice en Kâpissâ ont l'avantage théorique, par rapport à d'autres régions éloignées de la capitale, d'avoir un *tachkil* (effectifs) complet, ce qui masque pourtant une réalité douteuse.<sup>332</sup> A chacun des sept districts est affecté le nombre réglementaire de trois juges, devant siéger en collégialité pour porter jugement dans toute affaire, au civil comme au pénal, qui leur serait présentée, juges auxquels est adjoint un greffier par district. Dans la réalité, un passage inopiné au palais de justice de l'un ou l'autre des districts – quand il en existe un, parce que certaines cours sont hébergées dans des locaux de fortune – permet rarement de trouver la Cour. La plupart des magistrats, en effet, habitent à Kaboul avec leur famille, à deux heures minimum de voiture pour le nord de la province, plus de trois heures pour le sud si l'on veut éviter le trajet direct menacé par les talibans. L'habitude est donc de ne siéger que trois jours par semaine, afin de limiter les nuitées en province à deux par semaine. Certains juges sont, par

---

<sup>329</sup> Ali Wardak, "State and Non-State Justice Systems in Afghanistan : The Need For Synergy", *op. cit.*, p.1308.

<sup>330</sup> Thomas Barfield, Neamat Nojumi, J. Alexander Their, *op. cit.*, p.20.

<sup>331</sup> La ville et les vins de Kâpissâ sont mentionnés dès le 5<sup>ème</sup> siècle av. J.-C.

<sup>332</sup> Pour tout ce développement, voir : « La justice locale en Kapisa et Surobi », Gaït Gauhar Archambeaud, *Les nouvelles d'Afghanistan*, n°136, mars 2012, pp. 3-5. Ces éléments sont complétés par un « Rapport de mission Justice en Kapisa et Surobi – Juillet 2010/Décembre 2011 », Gaït Gauhar Archambeaud, février 2012, établi pour le ministère des Affaires étrangères et européennes, non publié.

ailleurs, officiellement détachés sur des services administratifs de la capitale et ne viennent plus en province. Enfin, pour raisons de sécurité, les Cours de certains districts particulièrement infiltrés par l'insurrection, Tagâb et Alassây, ont été temporairement délocalisées à la capitale provinciale, Mahmoud-é Raqi. Les mauvaises langues diront que les magistrats en profitent pour arrondir leurs fins de mois en exerçant une autre activité.<sup>333</sup> En Kâpissâ, la plupart des juges s'appuient sur une formation ancienne au droit islamique, et une longue pratique, y compris durant le régime des talibans. L'un d'entre eux au moins, le Président de la cour de Tagâb, le district le plus au sud, a en outre bénéficié en 2005/2006 du stage judiciaire de deux ans. Au printemps 2011, la cour de Tagâb a recommencé à siéger sur place, après une longue période de flottement parce que les juges, d'origine tadjike, refusaient de se rendre dans le district pachtoune de Tagâb où les talibans pratiquaient jugements et exécutions sommaires.

Les affaires criminelles sont instruites par le procureur de chaque district et son adjoint enquêteur. La procédure prévoit qu'un suspect ne peut être détenu plus de 72 heures par la police avant d'être présenté au juge pour accusation. L'enquête doit être conclue en deux semaines (renouvelables au maximum une fois), et le jugement de première instance prononcé dans les deux mois suivant la conclusion de l'enquête. Les mêmes délais sont applicables en appel. Dans un district comme Tagâb, il est extrêmement rare qu'un suspect, même entre les mains de la police, arrive jusqu'au juge. Que ce soit pour des crimes ou délits politiques ou de droit commun, les connivences claniques ou mafieuses et les menaces des opposants aboutissent le plus souvent à la prise de maquis du suspect désigné, ou à l'élargissement du prévenu avant la fin de la garde à vue. Pour le seul district de Tagâb, les anciens ont estimé à deux cent cinquante le nombre de crimes commis durant l'année 1390 (2010/2011) ; trois cas seulement ont été portés à l'attention de la Cour.

Quoi qu'il en soit de la désignation éventuelle d'un suspect, l'instruction reste des plus rudimentaires. Au mois de juillet 2011 se tenait à Kaboul un séminaire de juristes des différentes missions étrangères organisé par l'EUPOL<sup>334</sup> pour échanger expériences et suggestions à propos de l'amélioration des procédures afghanes. L'une des questions posées était : « Comment faire passer l'instruction d'une logique de la confession à une logique de la preuve ? » Après que les participants aient passé en revue les différentes formations et moyens techniques utilisés pour améliorer les compétences des officiers de police et des procureurs, un consensus se fit jour : en Afghanistan, l'instruction a de grandes difficultés à s'appuyer sur des témoignages fiables ou factuellement pertinents, parce que personne ne peut prendre le risque de se trouver en délicatesse avec son environnement naturel, le clan. Les dossiers contiennent le plus

---

<sup>333</sup> Le salaire de base mensuel d'un juge est de l'ordre de 300€, celui d'un procureur de 70€, et celui d'un officier du *boqonq* de 150€. Il existe une commission nationale de revalorisation des salaires des fonctionnaires qui a établi un barème indexé sur le niveau réel de formation, d'expérience et de compétence, applicable après mission sur le terrain d'équipes d'évaluation. Ce processus n'était pas encore en œuvre dans la province de Kâpissâ à l'été 2011.

<sup>334</sup> Mission européenne de soutien à la police afghane.

souvent uniquement des aveux – soumis à caution en raison des brutalités policières, ou des déclarations de non-culpabilité recueillies sous serment sur le Coran. Et pour ce qui est des preuves matérielles, les moyens d'investigation scientifique sont virtuellement inexistantes dans les districts ruraux.

Au niveau provincial – Mahmoud-é Raqi pour la Kâpissâ – se trouvent la Cour d'appel, compétente au civil comme au pénal, et les juridictions spécialisées : affaires familiales, affaires juvéniles, commercial, et sécurité publique. Le troisième et dernier niveau de juridiction est la Cour suprême à Kaboul. Au total, le nombre d'affaires traitées sur un an par l'ensemble des juridictions de la province représente une charge d'environ 25 cas par juge et par an. Ce n'est donc pas la surcharge qui justifie la lenteur des procédures. La raison de la désaffection des quelque 370.000 justiciables est à rechercher ailleurs.

Un acteur de la justice qui a peu fait parler de lui jusqu'ici, parce qu'inconnu dans la pratique aussi bien de la population que des juges ou des procureurs, c'est la défense. Un juriste américain ayant participé à un programme financé par le Département d'Etat américain rapporte que les Afghans lui ont souvent dit qu'ils ne feraient jamais appel à un avocat parce que cela voudrait dire qu'ils seraient coupables.<sup>335</sup> D'ailleurs, le Barreau afghan n'a été institué qu'en 2005. En Kâpissâ, onze personnes seulement se sont fait enregistrer comme avocats. Sur le district de Tagâb lui-même, un juriste du crû fraîchement émoulu du stage judiciaire commença une pratique d'avocat, en pensant que ses relations claniques le protégeraient. Au bout de quelques mois seulement il dû se réfugier à Kaboul avec toute sa famille. "Qui en arriverait à payer un avocat, alors que chacun sait bien qu'il est largement plus efficace d'utiliser l'argent à payer un pot de vin ou le prix du sang ?"<sup>336</sup>

Une enquête nationale menée annuellement depuis 2007 par *The Asia Foundation* sous le nom de « A Survey of the Afghan People » comprend des questions concernant la perception et la pratique de la résolution des conflits et de la justice. Une première tendance est que le nombre des conflits a augmenté chaque année depuis le début de l'enquête : l'indice de prévalence dans la population est passé de 16% à 25% en cinq ans, de 2007 à 2011 (Q-67). La part des conflits fonciers y a augmenté, passant de 48% à 59% (Q-74). Une proportion de deux cinquième des litiges seulement a été portée devant une cour gouvernementale (Q-75), et parmi ceux-là, moins de la moitié ont bénéficié des services d'un professionnel de l'aide judiciaire (Q-76), avec cependant une augmentation notable au cours des ans (de 35% à 42%).

Selon l'enquête TAF, la majorité des Afghans préfèrent porter leurs litiges devant un conseil traditionnel de résolution des conflits, *djirga* ou *choura*.<sup>337</sup> Interrogés sur leurs motivations, plus d'un quart (26%) d'entre ceux qui l'ont réellement fait au cours de l'année avançaient l'efficacité des conseils

---

<sup>335</sup> Cf. Marisa McQuilken, *op. cit.*

<sup>336</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.139.

<sup>337</sup> La mise en perspective des systèmes coutumiers et gouvernementaux de résolution des conflits est faite plus loin dans le texte : 3.22 et 3.23.

traditionnels, alors que 21% se défient des cours gouvernementales en raison de leur corruption et que 16% mettent en avant l'honnêteté des *djirgas* ou *chouras*. Pour 10%, c'est la présence d'anciens dans ces conseils qui emporte leur confiance.

Globalement, trois-quart des répondants, qu'ils aient ou non eu un litige à résoudre durant l'année, étaient très ou assez satisfaits des services de résolution des conflits dans leur zone (Q-78). Ceux qui ont effectivement eu à résoudre un conflit ont manifesté leur satisfaction de manière plus marquée quand ils ont eu affaire à un conseil traditionnel (83% de très et assez satisfaits, par croisement de Q-75 et Q-78). Une qualification détaillée montre qu'une majorité d'Afghans continue à considérer plus favorablement les conseils traditionnels que les cours gouvernementales, que ce soit en matière d'accessibilité, de confiance, de normalité, d'efficacité ou de rapidité (Q-79 et Q-80).

Si la population afghane préfère régler ses litiges auprès d'instances coutumières, on peut s'interroger alors sur l'Etat de droit convoqué par les accords de Bonn en 2001 et la Constitution afghane de 2004.

### 3.213. Etat de droit, état des forces ?

*Etat de droit : Etat où devrait être respectée une hiérarchie des normes juridiques et, plus particulièrement, où la validité des droits de l'individu est considérée comme première, ce qui implique une limitation de la souveraineté de l'Etat.*  
Dominique Colas (1997)<sup>338</sup>

*L'idéologie des droits de l'homme sacrifie son passé historique le plus flagrant aux intérêts présents de bourgeoisies occidentales : affaiblir au maximum les Etats souverains de la périphérie pour pouvoir se brancher directement sur les richesses et la main-d'œuvre du pays, sans bureaucratie interposée, sans contrôles juridiques ni barrières nationales.*  
François Châtelet et Evelyne Pisier-Kouchner (1981)<sup>339</sup>

*"In revenge, there is life."*  
Les talibans<sup>340</sup>

Inventée par Kelsen, la notion d'Etat de droit a connu une grande diffusion à partir des années 1970 avec une multiplication des exigences, le refus de l'arbitraire et du totalitarisme et la primauté des

---

<sup>338</sup>Article « État de droit », Dominique Colas, *op. cit.*, pp. 90-94.

<sup>339</sup> « Humanisme et droits de l'homme », *Les conceptions politiques du XXème siècle*, PUF, Paris, 1981, pp.140-148.

<sup>340</sup> "Il y a de la vie dans la vengeance". Cette maxime était énoncée par les talibans lors de l'exécution de meurtriers sous le régime des talibans. Cf. Richard A. Opiel Jr. et Sangar Rahimi, "Afghan villagers kill Taliban in revenge", *International Herald Tribune*, 09/02/2009.

droits de l'homme reposant sur des garanties juridiques. La réalité d'un Etat de droit pourrait se mesurer aux protections légales et judiciaires qu'il offre à ceux que leur statut affaiblit ou rend particulièrement vulnérables.

Le 7 février 2009 a été assassiné Qâzi Khân Mohammed, secrétaire du conseil provincial du Nangarhâr, une province de l'est de l'Afghanistan.<sup>341</sup> Comme ce fut le cas en l'espèce, ce type de crime est de plus en plus souvent revendiqué par les talibans comme moyen d'exercer un contrôle de la population en dénonçant et tuant les personnes accusées de collaboration avec le gouvernement. Ce qui est bien moins courant c'est que dès le lendemain non seulement les villageois de Dara-é Noor se sont joints à la police pour traquer les assassins de leur chef très respecté, mais qu'une fois débusqués les deux hommes de main ont été soumis à une vengeance expéditive, un lynchage à mains nues. "Les gens étaient très en colère en raison des atrocités commises par les assassins," constate Hassan Khân, un ancien. "Et quand les gens sont en colère, rien ne peut les arrêter."

Si les villageois ont ainsi défendu leur honneur en pratiquant le *badal*, il est remarquable que les services secrets afghans aient émis un communiqué de satisfecit concernant cet événement, qui devrait pourtant bien être qualifié d'exécution extra-judiciaire, pratique illégale dans un Etat de droit : "Cette action, et la rapide décision prise par la population à l'encontre des criminels, sont une preuve de la haine et la colère provoquées par les talibans et les terroristes." En fait, la satisfaction qui émanait de cette déclaration faisait écho à une récente intervention télévisée du chef des services secrets, Amrullah Saleh, déplorant que le système judiciaire remette en liberté des kidnappeurs ou autres criminels que ses services avaient repérés, démasqués et arrêtés. Les fonctionnaires de la police, détenteurs théoriques du monopole de la violence légitime, se réjouissaient que la population reprenne en main un pouvoir qu'ils ne pouvaient pas exercer, un constat implacable de l'inexistence d'un Etat de droit en Afghanistan.

Uzra, juge principale du Tribunal central des stupéfiants de Kaboul, fait état des difficultés et des menaces que rencontrent les magistrats, et particulièrement les femmes. En septembre 2008, l'un de ses collègues, Alim Hanif, alors président de la Cour d'appel de ce tribunal, fut abattu sur le chemin du bureau après avoir ignoré des appels téléphoniques et des messages le menaçant de mort s'il n'acquittait pas un présumé trafiquant de drogue. Par devoir envers ses propres enfants, Uzra voulut démissionner, mais son supérieur la convainquit de garder son poste. Uzra voudrait bien participer à des programmes de formation aux Etats-Unis, mais elle craint que cela ne l'expose encore plus à des représailles pour collaboration avec les Américains.<sup>342</sup>

L'Etat de droit, suggéré par l'accord de Bonn de décembre 2001 et proclamé par le préambule de la Constitution afghane de janvier 2004, semble éluder les efforts que la communauté internationale entreprend pour l'instaurer en Afghanistan. "Le président [Karzai] est pris entre le désir de satisfaire ses

---

<sup>341</sup> Pour tous les détails concernant cet événement, cf. Richard A. Opiel Jr. et Sangar Rahimi, *op. cit.*

<sup>342</sup> Cf. Marisa McQuilken, *op. cit.*

alliés étrangers et la nécessité d'amadouer les *mollàs* dont le pouvoir s'accroît," remarquent des commentateurs alors que se joue en justice le sort de plusieurs citoyens afghans accusés de blasphème pour avoir mis en circulation une traduction en dari du Coran sans le texte arabe original.<sup>343</sup> L'analyste politique et rédacteur en chef du quotidien afghan *Erada* ('volonté'), Fazal Rahman Oria, soutient que la condamnation des accusés, le 10 septembre 2008, à vingt ans de réclusion est sans fondement juridique, puisqu'aucune loi afghane n'interdit de traduire le Coran. "Ceux qui siègent en Afghanistan sont des ennemis de la liberté d'expression," affirme-t-il. "Les cours sont noyées par la corruption et prononcent des sentences qui n'ont aucune base légale. On s'y soucie plus d'argent, de pouvoir et de politique. Les criminels achètent leur relâche, alors que des gens comme Ghaus Zalmai sont lourdement condamnés."<sup>344</sup> Un avocat afghan qui tient à garder l'anonymat commente le jugement : "D'un côté, le juge a accusé Zalmai d'avoir édité le Coran ; de l'autre, il est accusé d'erreurs de traduction. Mais la traduction a été faite en Amérique et le nom du traducteur est clairement indiqué dans le texte. Quel est donc le rapport avec Ghaus Zalmai ? Soit la cour est incompétente, soit elle rend son jugement sous pression."<sup>345</sup> Ghaus Zalmai et ses co-accusés ont fait appel du jugement. Mais entretemps, la rumeur s'est enflammée dans les assemblées fondamentalistes, et au cours du deuxième procès, l'avocat général a requis la peine de mort. Défendu par l'aide judiciaire parce qu'aucun avocat n'a voulu prendre le risque de s'associer à lui, Ghaus Zalmai a proclamé sa bonne foi en récitant devant le tribunal des versets coraniques pour prouver sa dévotion.<sup>346</sup> Mais les juges sont si inquiets à l'idée de froisser le conseil des Oulemas ou d'être critiqués qu'ils en arrivent à négliger l'aspect juridique d'un cas et à s'en remettre au jugement de l'opinion dont l'ire est attisée par des religieux aux motifs douteux.

Au cours d'un séminaire juridique organisé par les Nations unies à Kaboul, un expert arabe de droit musulman, le Dr. Hatem Fouad Aly, exposa *son point de vue sur la doctrine juridique afghane*, en s'appuyant sur des références coraniques. Selon lui, puisque la Constitution de 2004 stipule qu'aucune loi ne peut être contraire aux croyances et aux provisions de la religion sacrée de l'islam, tout en se référant également aux principes internationaux en matière de droits de l'homme,<sup>347</sup> cela institue constitutionnellement le pré-supposé fondamental de la cohabitation parfaitement harmonieuse et équitable des principes des droits de l'homme, des principes de l'islam et de la Constitution. Puisque les différentes écoles de jurisprudence islamique ne peuvent se mettre d'accord sur les différents droits et devoirs concernant les femmes, elles peuvent néanmoins se retrouver ensemble sous le vocable commun de l'islam pour reconnaître, comme le

---

<sup>343</sup> Cf. Sayed Yaqub et Jean MacKenzie, "Fears Over 'Islamicisation' of Afghan Judiciary", IWPR, *Afghan Recovery Report*, no.301, 30/09/2008. Voir le détail du cas de Ghaus Zalmai en 3.123.

<sup>344</sup> *Ibidem*.

<sup>345</sup> *Ibidem*.

<sup>346</sup> Cf. Heidi Vogt, "Two Afghans face death over translation of Quran", *Associated Press*, 06/02/2008

<sup>347</sup> Article Trois de la Constitution de 2004.



fait la Constitution, des droits aux femmes égaux à ceux des hommes.<sup>348</sup> Ce raisonnement, "brillant" selon Ann Jones qui assistait aux débats, est vivement contesté non seulement par les avocats afghans devant lesquels il était présenté, mais encore par des experts internationaux conseillant les ONG et le gouvernement afghan. *Comme si la recherche d'un langage commun heurtait des domaines réservés, des chasses gardées, des intérêts particuliers*, dans une prédominance de logique tribaliste.

**Un cas emblématique.** Le 'cas' Ben Laden est significatif des possibilités de perversion d'un système juridique par des acteurs *pour qui le juridisme n'est que le travestissement d'un rapport de forces*. D'une façon générale, une demande d'extradition s'appuie sur des arguments juridiques reconnus par les deux États parties, le plus souvent définis dans un accord d'extradition. Le consensus en droit international est qu'un État souverain n'est pas obligé d'accorder l'extradition. Les éléments soutenant la demande incluent la qualification du crime et sa gravité, les preuves manifestes de culpabilité de l'individu réclamé, et les garanties d'un traitement équitable et proportionné.

A l'automne 2001, à la suite des attentats de New York et Washington le 11 septembre, les États-Unis ont réclamé aux talibans qu'ils leur remettent Oussama Ben Laden comme commanditaire présumé des attaques. Ils se sont appuyés sur une exigence antérieure du Conseil de sécurité des Nations unies.<sup>349</sup> Le régime de Kaboul a sérieusement considéré la demande américaine qui a été examinée par deux instances différentes, une *choura* à Kandahâr le 19 septembre 2001 - qui a exclu toute extradition d'Oussama Ben Laden en l'absence de preuves de sa culpabilité, et une *choura* à Kaboul rassemblant les 19 et 20 septembre les *oulemas* de toutes les provinces - qui prit appui sur les règles du *mélmastyâ* pour refuser de livrer Ben Laden tout en lui enjoignant de quitter le territoire afghan.

*Qualification.* D'extradition il ne fut pas fait mention officiellement, puisque les États-Unis n'avaient pas reconnu le gouvernement des talibans et a fortiori ne pouvaient se prévaloir d'un accord d'extradition. Mais, sans doute dans un souci de légitimité internationale, les maîtres de Kaboul et de Kandahâr tentèrent d'appliquer une forme de légalité en considérant l'exigence américaine comme une demande d'extradition. En ce qui concerne la qualification des faits depuis les attentats, la doctrine américaine a constamment varié : acte criminel ou acte de guerre ? Dans le premier cas, c'est un individu qui est responsable, et l'État qui l'abrite reste souverain quant au châtement à appliquer. En réclamant Ben Laden, les États-Unis penchent vers l'interprétation d'acte criminel. Cette interprétation est pourtant récusée implicitement par le qualificatif de 'guerre contre le terrorisme' utilisé par l'administration de Georges W. Bush dès le 16 septembre 2001<sup>350</sup>, ainsi que par la transgression dans la guerre du refus d'extradition qui leur est ensuite

---

<sup>348</sup> Rapporté par Ann Jones, *op. cit.*, pp.118-119.

<sup>349</sup> Résolution 1333 du Conseil de sécurité des Nations unies du 19 décembre 2000, fondée en particulier sur l'accusation de responsabilité d'Oussama Ben Laden dans les attaques contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, le 7 août 1998.

<sup>350</sup> L'administration Reagan utilisait déjà l'expressin '*war against terrorism*' pour justifier le gel des avoirs de groupes terroristes dans le monde. Georges W. Bush déclara dès le 16 septembre 2001, à Camp David, dans un commentaire

opposé par les talibans. En se plaçant publiquement dans l'examen de la procédure d'extradition, les talibans valident la qualification d'acte criminel d'un individu isolé, s'exonèrent de l'accusation de complicité avec l'auteur présumé des faits (ressortissant étranger installé sur leur territoire), et dédouanent ainsi l'Afghanistan du fait de guerre.

*Preuve.* C'est donc la question de la preuve qui a fait pivot dans le déclenchement des opérations américaines en Afghanistan. Olivier Roy écrit : « Régulièrement sommés de livrer Ben Laden, les talibans répondent sur un registre juridique : le suspect doit être jugé par un tribunal islamique et le procureur américain doit venir apporter les preuves. »<sup>351</sup> Le mépris avec lequel le gouvernement de Georges W. Bush a négligé de souscrire, ne serait-ce qu'en apparence,<sup>352</sup> à cette obligation pour s'engager dans une logique de guerre démontre sa volonté de qualifier les faits comme acte de guerre, ce qui fait tomber l'argument juridique supportant la demande d'extradition.<sup>353</sup> C'est dans une politique de l'affrontement que s'engage alors l'administration Bush, une volonté délibérée d'opposition entre blocs, son camp devant rallier le maximum de 'pays amis' sous la bannière de la 'guerre contre le terrorisme', les autres devenant alors des ennemis selon l'ancestral argumentaire tribaliste : "Si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous."<sup>354</sup> C'est donc dès le lancement des opérations militaires en Afghanistan en octobre 2001 - alors que l'opinion internationale y était globalement favorable, et non au déclenchement de l'invasion irakienne - qui fut majoritairement récusée, que le gouvernement de Georges W. Bush a manifesté ses intentions d'affrontement systématique, une logique de rapport de force tribaliste plutôt qu'une logique de respect de la dignité.

*Garanties.* Pour ce qui concerne la garantie des droits de l'accusé, enfin, nul n'avait imaginé avant la fin 2001 en faire argument pour défendre quiconque contre les Etats-Unis, pays héraut auto-proclamé des droits de l'homme. Avec la succession, depuis, des cas d'abus impliquant les autorités américaines, la suite a montré malheureusement qu'on aurait bien dû. La présomption d'innocence, base du système judiciaire américain comme des autres pays occidentaux, est gravement malmenée par une série de législations d'exception apparues aux Etats-Unis après les attentats de septembre 2001. C'est d'ailleurs cette succession

---

hors micro : « *This crusade – this war on terrorism – is going to take a while...* », une remarque qui provoqua une controverse à propos de l'utilisation du mot 'croisade'. Le 20 septembre 2001, devant le Congrès des États-Unis, le président Bush déclarait : « *Our 'war on terror' begins with al-Qaeda, but it does not end there.* » (CNN, 20/09/2001).

<sup>351</sup> Olivier Roy, « Les talibans 'benladenisés' », *Afghanistan Info*, No 49, octobre 2001, p.8-10.

<sup>352</sup> On sait que pour justifier le déclenchement en 2003 de la Deuxième Guerre du Golfe, le secrétaire à la Défense Colin Powell s'est présenté devant le Conseil de sécurité des Nations unies muni de 'preuves matérielles' de l'existence d'armes de destruction massive en Iraq, preuves qui par la suite se sont avérées falsifiées.

<sup>353</sup> Cet raisonnement est soutenu par Jacques Dumornay, *USA - 11 septembre 2001, le mardi noir : Ben Laden, George Bush et le droit international*, 2002, Haïti, 101 p.

<sup>354</sup> Le 6 novembre 2001, Georges W. Bush déclarait au cours d'une conférence de presse conjointe avec le président français Jacques Chirac à la Maison Blanche : "You're either with us or against us in the fight against terror." Cf. "Bush says it is time for action", *CNN.com*, 06/11/2001.

d'atteintes aux droits civils qui aurait été, selon les critiques radicaux de l'administration Bush II, l'objectif inavoué – et obtenu – d'une collusion d'éléments néoconservateurs du gouvernement américain dans le laxisme sécuritaire ayant permis les attentats, point de départ d'un hold-up partisan sur les institutions américaines, un démantèlement de l'Etat de droit au bénéfice d'intérêts particuliers.

En effet, un certain nombre de commentateurs américains s'interrogent très sérieusement sur les effets de la politique de 'guerre contre le terrorisme' de Georges W. Bush sur le *système judiciaire américain*. "Notre antienne à 'la liberté et la justice pour tous' fait de nous la risée du monde civilisé (...) Nos obsessions pour la punition et la prison sont à l'origine de Guantanamo. Dans un système judiciaire civilisé, les faits qui entourent chaque cas et les lois applicables sont soigneusement pris en considération. Et pourtant à chaque secousse sociale nous en arrivons à traiter tous les membres d'un groupe comme des criminels. C'est de la justice de masse, et cela cache de la violence de masse. Par extension, nous occupons un pays étranger et traitons ses habitants comme des détenus, les soumettons à des fouilles, des perquisitions, des tortures, des violences, des meurtres. (...) Bien sûr, toutes les sociétés peuvent pratiquer la justice de masse, comme ce fut le cas pour le colonialisme, ou comme c'est encore le cas actuellement pour les tensions ethniques en Europe. Nous dénigrons le 'tribalisme' en Afrique, et pourtant nous avons emprisonné indistinctement des innocents après le 11 septembre dans la région de New York simplement parce qu'ils avaient des noms à consonance arabe. La vraie différence entre nous et le reste du monde, c'est que nous nous proclamons meilleurs, parce que chrétiens, parce que nous 'apportons la démocratie'."<sup>355</sup>

Rasha, une jeune fille d'origine syrienne installée avec sa famille aux Etats-Unis depuis 1988, a raconté comment ils ont tous été raflés par le F.B.I. et jetés dans un centre de rétention au milieu d'une nuit de février 2002.<sup>356</sup> "Ce n'était pas de la justice, mais de la vengeance", exprime-t-elle à propos des graves abus qu'elle subit pendant trois mois en compagnie des dizaines d'autre détenues du centre réservé aux femmes. Pour survivre psychologiquement, "les femmes de la prison se soutenaient mutuellement. Elles cultivaient leur humanité alors même que le système les traitait comme des bêtes." Une fois la famille rendue à la liberté sans la moindre explication, elle fut confrontée à l'impossibilité d'exprimer ce sentiment d'injustice alors que la société américaine s'aveuglait dans le traumatisme des attentats du 11 septembre 2001.

La logique de l'opposition est aussi celle de la rétribution, de la vengeance. Il y a un engrenage incontrôlable dans la mécanique de l'opposition, y compris en matière juridique. Pour exemple les débats aux Etats-Unis, dans une série de procès engagés après les attentats du 11 septembre 2001, et destinés à prouver au 'peuple' américain que leur gouvernement s'y consacre, dans *une façade de légalisme*.

---

<sup>355</sup> Doug Nelson, "The Rot From Within", *TruthOut*, Perspective, 05/06/2006.

<sup>356</sup> Moustafa Bayoumi, "American Girl", *New York Magazine*, 03/08/2008.

Le 22 juin 2006 ont été arrêtés dans la banlieue de Miami sept hommes accusés d'avoir comploté pour l'organisation d'attentats contre des bâtiments symboliques à Chicago et à Miami. Au cours d'un procès tenu à l'automne 2007, les accusations n'ont pu être confirmées contre aucun des membres du groupe, notamment en raison du trouble jeté par l'intervention d'agents du FBI dans l'opération. L'un des accusés, Lyglenson Lemorin, un Haïtien résident régulier aux Etats-Unis depuis plus de vingt ans, a été acquitté. En mars 2008, alors qu'un nouveau procès est en préparation pour les six encore accusés, Lyglenson Lemorin a fait l'objet d'une procédure administrative d'expulsion vers Haïti basée sur les faits même pour lesquels il a été acquitté, mais avec un point de vue disciplinaire.

"Les procédures en matière d'immigration sont du domaine administratif, un juge y requiert des éléments de preuve moins stricts qu'en matière criminelle", défendent les juristes de l'administration américaine en affirmant que le gouvernement américain est parfaitement justifié à poursuivre cette charge. Pour les défenseurs des libertés civiles, cependant, ce cas témoigne d'une "volonté de revanche alors que l'accusation avait perdu dans le cadre d'une affaire très médiatisée mais conforme aux règles du Droit."<sup>357</sup>

**Juridisme des puissants.** A ce niveau de constatation sur la *déliquescence de l'Etat de droit* aux Etats-Unis, il devient pertinent de se demander si cela n'a pas des répercussions sur l'incapacité apparente de l'Afghanistan à refonder ses institutions judiciaires. Le cas de Sara, une femme de la province de Samangan, est représentatif des déficiences du système judiciaire afghan ainsi que des moyens de détourner le droit positif en faveur des chefs de guerre quand ce système juridique est considéré comme prévalant.

En 2006, Sara a subi un viol collectif attesté par de nombreux témoins, de la part des hommes de mains de Mawlawi Islam, un commandant sévissant dans son village et qu'elle dénonçait publiquement pour l'enlèvement de son jeune fils Islamuddin. Les blessures - à la baïonnette - de Sara, ont été constatées médicalement et Sara a poursuivi en justice Mawlawi Islam et trois de ses hommes. Entretemps, le *qowmandân* a été élu député, puis assassiné. En 2007, les trois gardes ont été condamnés à onze ans de prison. L'un des trois y mourut. Les deux autres ont été libérés en mai 2008, à la faveur d'un document de grâce portant la signature du président Karzaï, au motif que leur aveux leur auraient été arrachés sous la torture.<sup>358</sup>

Que la signature soit ou non authentique et consciente n'est pas notre propos. Cette grâce présidentielle est emblématique du dilemme posé aux défenseurs de la dignité humaine quand ce sont ceux-là même qui l'ont bafouée qui s'en prévalent. La disparition du jeune Islamuddin est toujours non résolue comme des centaines de cas similaires en Afghanistan. Le viol de Sara, et bien d'autres tout aussi incontestables dans les faits, y reste sinon un sujet tabou, du moins une faute socialement encore imputée à la victime. Mais les personnes reconnues coupables de ce crime se prévalent d'un droit à la dignité, à l'intégrité physique, et obtiennent que le jugement soit invalidé sur leur simple affirmation de sévices subis,

---

<sup>357</sup> Peter Whoriskey, "Man Acquitted in Terror Case Faces Deportation", *The Washington Post*, 2 mars 2007.

<sup>358</sup> Kate Clark, "Afghan President pardons men convicted of gang rape", *The Independent*, 24/08/2008.

parce que malheureusement le système afghan est tellement fautif que nul ne peut affirmer de bonne foi que leur affirmation est absurde ou dénuée de fondement.

Le cas de Sara évoque, de l'autre côté du miroir, celui du procès pénal intenté en 1995 en Californie à O.J. Simpson, champion sportif américain et star médiatique, accusé de l'assassinat de son ex-épouse et d'un ami. Les arguments de l'accusation, fondés sur des preuves matérielles, ont été annihilés par *le doute introduit par la défense sur l'authenticité des preuves, et donc sur le système lui-même*. Dans les deux cas, le cas américain et le cas afghan, les coupables présumés se posent en victimes d'une société incapable de défendre les principes de cohésion sociale et de protection de l'individu dont elle se revendique. L'accusation de torture dans la police afghane répond à l'accusation de préjugé racial dans la police américaine - et ces accusations ne s'excluent malheureusement pas l'une l'autre. De fait, parce les principes de respect de la dignité de l'individu n'ont pas été privilégiés dans les procédures, parce que des exemples de ce type de violations sont couramment mis en évidence, le système judiciaire, ébranlé mais cherchant encore à se convaincre de sa pertinence, ne peut plus administrer qu'une justice de classe en se pliant aux arguments de principe développés à leur profit par ceux qui détiennent le pouvoir, celui des armes ou celui des medias, soutenus par celui de l'argent. C'est ainsi qu'Abdulkader H. Sinno écrit : « L'Etat de droit n'existe pas en Afghanistan. La loi nationale est appliquée dans très peu de régions, principalement à Kaboul, et ailleurs c'est le comportement souvent arbitraire et incontrôlé des chefs locaux qui menace l'équilibre. De plus, l'Afghanistan est occupé par une puissance étrangère dont les agissements s'affranchissent des lois locales et internationales. »<sup>359</sup>

De fait, cette difficulté des Etats à faire droit à l'égale dignité s'est cristallisée pour les Etats-Unis quand ils ont délibérément choisi de *s'exonérer des principes internationaux* de défense des droits de l'homme, et donc de la logique de l'Etat de droit : le 6 mai 2002, le gouvernement de Georges W. Bush a informé le Secrétaire général des Nations unies de l'intention des Etats-Unis de renier leur ratification, en date du 31 décembre 2000,<sup>360</sup> du Statut de Rome, texte international datant du 17 juillet 1998, instituant la Cour pénale internationale à La Haye et lui donnant mandat de juger des accusations de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes d'agression dans le cas où les Etats ne peuvent ou ne veulent les juger eux-mêmes.<sup>361</sup> Ce mouvement, qui consiste à dénier à des instances supérieures la légitimité à juger au plus haut niveau en matière de protection des personnes contre les Etats ou contre toute forme d'oppression, inscrit la politique de défense des Etats-Unis d'Amérique, ou de tout autre Etat qui l'émulerait, dans une logique tribaliste, consistant à assurer la loyauté de ses ressortissants par l'assurance

---

<sup>359</sup> Abdulkader H. Sinno, *op. cit.*, p.272.

<sup>360</sup> C'était, symboliquement, le dernier acte officiel de la présidence de Bill Clinton.

<sup>361</sup> L'État d'Israël et le Soudan ont de même renié leur signature du Statut de Rome. Par ailleurs, la France a déclaré le 13 août 2008, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, ne pas accepter la juridiction de la CPI pour les accusations de crimes concernant ses ressortissants ou commis sur son territoire.

qu'ils seront jugés par leurs semblables, leurs 'pairs', et leur insufflant ainsi un sentiment de confiance en situation de combat pouvant les porter à transgresser les valeurs de l'égalité humaine. "Je l'ai constaté plus d'une fois..." déclare un journaliste politique de la très populaire chaîne de télévision Tolo. "Les forces de la coalition and l'ISAF vont n'importe où, montrent leur force, outrepassent la Loi and molestent les habitants. Ça heurte leur sens de l'honneur. Les gens vont le garder pour eux, six mois, un an ou trois ans, mais un jour ils réagiront, c'est sûr."<sup>362</sup>

Cette démarche des Etats-Unis est concomitante du début de la polémique sur le statut juridique des détenus du camp de Guantanamo Bay, auxquels l'administration des Etats-Unis déniait le statut de prisonniers de guerre – qui auraient alors été protégés par les Conventions de Genève – pour favoriser *un statut sans référence internationale* de 'combattants ennemis', lequel refusait le moindre droit aux prisonniers jusqu'à ce que les défenseurs des droits de l'homme ne s'investissent de ce devoir. A la même époque se généralisa en Iraq comme en Afghanistan la délégation à des sociétés privées de sécurité d'une grande partie des actions de protection ou d'intervention rapide antérieurement du ressort des militaires, une pratique considérée par l'administration américaine comme moins coûteuse financièrement et politiquement, mais qui était assortie de règles d'engagement<sup>363</sup> moins contraignantes, s'accompagna souvent de pratiques incompatibles avec le respect du droit de la guerre et résulta en de nombreuses 'bavures' restées impunies, y compris chez les militaires.<sup>364</sup>

On comprend alors que les 'chefs de guerre' afghans, restés maîtres du terrain alors que les autorités militaires américaines cherchaient à engager le minimum possible de troupes en Afghanistan et s'appuyaient donc sur ces alliés de circonstance, se sentirent au mieux autorisés à émuler les pratiques de leurs mentors et bienfaiteurs, au pire aucunement contraints de s'imposer quelque règle que ce soit, comme le prouve la ratification en 2005 par la *Wolessi djirga* de la loi les amnistiant pour les crimes de guerre et crime contre l'humanité commis durant le *djihad*. Si les plus connus d'entre eux s'achetaient une conduite

---

<sup>362</sup> Cité dans un article par IWPR, "Unrest in Afghan Capital a Bad Omen: The outburst of street violence in Kabul has some Afghans wondering if the tenuous peace will hold", *Afghan Recovery Report*, no.218, 30/05/2006.

<sup>363</sup> Les règles d'engagement sont des normes militaires pour l'engagement de la troupe, et en particulier, le recours à la force et aux mesures de contrainte dans le secteur de l'engagement, y compris l'engagement des armes. Elles sont utilisées pour fixer les conditions du recours à la force au-delà des situations relevant de la légitime défense, de l'assistance à personne en danger et de l'état de nécessité. Elles ne limitent jamais le droit à la légitime défense. Cf. Pascal Zen-Russinen, *Revue Militaire Suisse*, avril 2006 <http://www.revuemilitairesuisse.ch/node/16> - En France, le débat survenu au cours de la campagne présidentielle 2012 à propos des conditions d'emploi des armes des policiers ressort des règles d'engagement ; considérer une intervention policière comme un état a priori de légitime défense revient à refuser la nécessité ou même l'utilité des règles d'engagement.

<sup>364</sup> Marco Garlarsco, ancien expert au Pentagone ayant participé aux opérations en Iraq, écrit : « Pendant l'invasion irakienne, la question des pertes collatérales était secondaire quand il fallait choisir une cible. Quand il y avait des victimes civiles, nous traitons la situation comme un exercice d'incendie : un problème médiatique plutôt que l'indication qu'il fallait changer nos procédures. On s'en préoccupe maintenant aussi sérieusement que d'atteindre notre cible. » « How to Cut Collateral Damage in Afghanistan », *Foreign Policy*, 03/03/2010.

en se partageant les postes gouvernementaux, ils contrôlaient – et contrôlent toujours - une myriade de petits chefs locaux qui sont leurs exécuteurs de basses œuvres aussi bien pour rapiner commerçants, voyageurs ou entrepreneurs que pour s'octroyer de grasses commissions sur les contrats internationaux relevant de leurs territoires, sans oublier bien sûr de contrôler par l'incitation financière, la menace ou la violence toute tentative institutionnalisée de remettre du Droit dans cet état de fait. Les *warlords* de l'Afghanistan ont de quoi tenir.

"Nous avons besoin de droits qui protègent non seulement contre les tyrannies de quelques-uns, mais aussi contre les abus de la majorité. Les droits constitutionnels qui protègent les individus et les minorités protègent en même temps les principes fondamentaux de l'ordre démocratique,"<sup>365</sup> écrivait János Kis en 1989. Ce à quoi Mireille Delmas-Marty renchérit en 1995 : "Nous devons tenter de définir cet irréductible humain, au croisement des droits indérogeables et des crimes imprescriptibles."<sup>366</sup>

Mais nous avons aussi besoin que les populations, les citoyens du monde, se saisissent de l'urgence de faire respecter l'égalité, seul moyen de désamorcer la violence. Car si les populations peuvent produire des mouvements d'emportement violent, *comme dans l'exemple du Nangarhâr au début de ce chapitre*, elles peuvent aussi entreprendre ou accueillir des changements en profondeur favorisant la prédominance d'un syntagme de solidarité et de complémentarité dans la diversité pour aboutir à une humanité apaisée.

Il convient alors d'analyser comment le praticien de la justice locale en Afghanistan démêle ces antagonismes manifestes, pour aboutir à des décisions respectueuses de la dignité des justiciables.

---

<sup>365</sup> János Kis, *op. cit.*, p.83.

<sup>366</sup> Mireille Delmas-Marty, *op. cit.*, p.99.

### 3.22. Le syntagme dominant inscrit dans la justice au quotidien

*L'épouse de Rauf Mama est très traditionnelle.  
Quand apparaît à la télévision un présentateur homme, elle se couvre la tête et détourne le regard.*  
Hyder<sup>367</sup>

*« Maintenant, il y a la Loi. C'est ma force, mon arme. »*  
Ishtar<sup>368</sup>

*« Chaque être humain a une mère, une sœur, une femme, une fille, c'est la moitié de la société.  
L'humain vénère sa mère. »*  
Othman<sup>369</sup>

Comment donner au justiciable un sentiment de justice rendue alors que les normes applicables sont multiples, alors que leur effectivité est douteuse, alors enfin que la décision rendue semble faire fi de l'égalité des requérants en laissant la primeur aux puissants ? Comment le juge peut-il ramener la paix dans un environnement où la violence reste d'usage quotidien ? Où les références culturelles sont utilisées comme des armes de groupe à groupe ? Où chaque justiciable peut changer d'argumentaire et d'ensemble référentiel selon la juridiction devant laquelle il présente son cas ? « C'est en effet l'individu, de par sa conduite, qui introduit un élément de flexibilité dans le système juridique de l'Etat, 'totalitaire', car il est à même de choisir entre les différentes normes qui lui sont soumises voire de les harmoniser les unes aux autres. »<sup>370</sup>

Parce que chacun est en relation avec au moins un homme et une femme, les rapports entre les hommes et les femmes sont l'archétype des relations sociales. De même, ces deux ensembles recouvrant la totalité de l'humanité, les caractéristiques de la situation faite aux femmes sont, par antinomie, aussi celles de la situation des hommes. Partant, l'usage social qui est fait des différences physiologiques naturelles entre les hommes et les femmes est un indicateur de la perception sociétale de l'égalité, et du type de syntagme égalitaire qui y est dominant, égalité traditionaliste, égalité tribaliste ou égale dignité. Chacun de ces modes de relation à l'Autre se retrouve inscrit dans les divergences de normes (3.221 - *Des sources du droit en concurrence*). Ces divergences sont instrumentalisées par les personnes à la recherche d'un arbitrage et

---

<sup>367</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.229.

<sup>368</sup> Interview d'Ishtar, Aïbak, 30/05/2005.

<sup>369</sup> Interview d'Othman, Mazâr-é Charif, 06/06/2005.

<sup>370</sup> Anne Saris, "La gestion de l'hétérogénéité normative par le droit étatique", in : *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne*, Paul Eid & al., PUL, Québec, 2009, pp.141-178 (p.159).



c'est, en définitive, par la situation faite aux femmes dans la pratique juridique que l'on repère le syntagme dominant (3.222 - *L'exemplarité du sort fait aux femmes*).

### 3.221. Des sources du droit en concurrence

*La co-existence de jurisprudence islamique et d'un corpus extensible de lois modernes est devenu une caractéristique de la doctrine juridique afghane.*  
M. Hashim Kamali (1985)<sup>371</sup>

*L'islam a été plaqué sur une société patriarcale et n'a pas cherché de changements fondamentaux dans la plupart des institutions. C'est pourquoi le tribalisme a perduré avec l'islam, et certaines coutumes tribales ont continué à exister alors même qu'elles violent les lois de l'islam.*  
M. Hashim Kamali (1985)<sup>372</sup>

L'égalité devant la Loi est un principe de la DUDH, le fondement de l'égalité dignité ; elle est réaffirmée dans la Constitution afghane par son Article 22. Mais la jurisprudence islamique fait un sort particulier à la différence des sexes, confinant parfois à la discrimination. Ainsi, le Coran stipule-t-il que le témoignage d'une femme en matière commerciale a moitié moins de poids que celui d'un homme.<sup>373</sup> Les exégètes musulmans en tirent des interprétations contradictoires sur la qualité d'une femme vis-à-vis d'un homme, interprétations souvent influencées en outre par les coutumes qui perdurent.

Nour M. est le plus jeune fils et le dernier héritier mâle direct de son père. Le patrimoine constitué durant des années au service du roi, a été préservé et administré par le frère aîné depuis la disparition accidentelle du père dans les années 1950. Nour M., de retour à Kaboul après des années d'exil en France où il a complété sa formation de juriste, doit prendre une décision sur la succession et la répartition des biens dans la famille (quatre frères et trois sœurs, plusieurs générations de descendants dans le monde entier) après la mort récente de son frère aîné. La coutume voudrait qu'un homme reprenne la gestion des biens et perpétue l'unité familiale en attribuant des rentes à chacun selon ses besoins : à qui, de Nour M. ou de son neveu, le fils aîné de son frère récemment décédé, reviendrait ce rôle ? La compétition et le rapport de forces sont engagés, pouvant éventuellement aboutir à la violence physique si les parties n'arrivent pas à s'accorder, c'est le *tarbôurwâli*. Si la décision était prise, néanmoins, de liquider tout ou partie des biens immobiliers, comment répartir le capital financier ainsi généré ? Selon la *chari'a* –

---

<sup>371</sup> M. Hashim Kamali, *op. cit.*, p.43.

<sup>372</sup> *Idem*, p.8.

<sup>373</sup> "Demandez le témoignage de deux témoins parmi vos hommes. Si vous ne trouvez pas deux hommes, choisissez un homme et deux femmes, parmi ceux que vous agréez comme témoins. Si l'une des femmes se trompe, l'autre lui rappellera ce qu'elle aura oublié." *Coran*, "La vache" (II, 282).

qui préconise une demi-part pour les filles – ou selon la Constitution – qui stipule l'égalité des droits entre hommes et femmes ? Pour Nour M., c'est la *chari'a* qui permet de trancher légitimement.<sup>374</sup>

En Afghanistan,<sup>375</sup> la pratique de la justice est fondée sur trois ensembles juridiques, le droit coutumier tribal qui s'exprime dans les *djirgas*, la jurisprudence islamique appliquée dans les *chouras*, et le droit positif de l'administration centrale qui prévoit la subsidiarité de la *chari'a*.<sup>376</sup> Souvent contradictoires, leur application est fonction des circonstances.<sup>377</sup>

D'abord, pour la majorité rurale de la population, les conflits se règlent dans les *djirgas*, des assemblées locales *ad-boc* qui délibèrent en fonction du *pachtounwâli* ou autres codes coutumiers. Y prédominent la réparation, le consensus, la recherche d'équilibre et de réciprocité, afin de garantir l'honneur, valeur première, et la paix dans la communauté. Certaines solutions, comme le droit à la vengeance, *badal*, ou l'échange de femmes pour éteindre des dettes de sang, coutume appelée *bad*, *bad-dâd* (donné pour faute) ou *swâra* (celle qui chevauche), obèrent l'efficacité généralement reconnue de ces assemblées qui restent, pour les Pachtouns en particulier, une marque de leur identité et un symbole de l'égalité digne, de l'honneur des individus. Par ailleurs, les conflits domestiques (violences, mariages, héritage, etc.) ne doivent pas sortir de l'espace familial privé, sauf à porter atteinte à l'autorité et à l'honneur du chef de famille, ce qui mettrait en danger ses membres et en particulier les femmes. "Même si une fille voulait parler à un *mollâ* ou à un ancien, elle devrait d'abord avoir la permission de sortir de la maison, ce qui est inenvisageable."<sup>378</sup>

"La décision de la *djirga* est le produit d'une sorte de sagesse collective ; elle peut être bénéfique pour la société ou la communauté, mais elle est assurément préjudiciable aux individus concernés",<sup>379</sup> qu'ils soient hommes ou femmes parties dans la transaction. C'est ici un fonctionnaire de police pakistanais qui porte ce jugement de valeur, dans un contexte plus général où les pratiques coutumières sont assimilées au Pakistan à de la barbarie, comme cela peut également être le cas en Afghanistan quand des Afghans urbanisés et éduqués sont mis en contact avec des communautés rurales. Dans cet environnement en effet et du point de vue *étiquette* pris par le policier pakistanais, la femme semble être traitée comme un élément de propriété parmi d'autres, occasionnellement transféré de la famille du coupable à la famille de la victime pour éteindre une dette de sang. Elle subirait alors le plus souvent des exactions de la part d'un

---

<sup>374</sup> Communication privée, Kaboul, février 2012.

<sup>375</sup> L'essentiel du développement qui suit a été publié sous le titre "Une justice incohérente", Gaït Gauhar Archambeaud, *La Chronique*, n°239, Octobre 2006, Amnesty International France.

<sup>376</sup> Ce dernier point a été développé en 3.211.

<sup>377</sup> Voir notamment : Ali Wardak, "Building Post-War Justice System in Afghanistan", 2003, Institute for Afghan Studies, 18 p.

<sup>378</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.272.

<sup>379</sup> M. Ali Baba Khel, *Swara: women as property*, Aurat Foundation, Peshawar, 2001, p.32.

environnement où elle est mariée de force, mariage qui est imposé également au conjoint qui lui a été assigné. En outre, de plus en plus fréquemment, cette coutume est détournée et intervient également dans des conflits financiers. Enfin, il est important de noter que le plus souvent les décisions de *djirgas* sont sans appel, et qu'une partie qui en viendrait à contester l'accord subirait les représailles de l'ensemble de la communauté. Du point de vue *émique*, cependant, les individus impliqués par la décision de la *djirga* comprennent et acceptent le rôle qu'ils ont à jouer pour le bien de la communauté.

En contrepoint du fonctionnement des *djirgas*, plus particulièrement dans les régions afghanes non pachtounes, la période du *djihad* a donné plus de poids aux assemblées locales (*chouras*) organisées autour des *mollás*. Là, c'est la jurisprudence islamique (*fiqh*) qui prévaut. "Contrairement aux systèmes coutumiers fortement localisés, la *chari'a* était reçue comme universellement applicable en lieu comme en temps."<sup>380</sup> Ses tendances radicales y ont fait leur apparition sous l'influence des fondamentalistes wahhabites qui ont acquis du pouvoir dans la résistance, ce qui a dévalorisé en partie le recours au *fiqh* hanéfite, considéré comme relativement libéral et en usage en Afghanistan depuis des siècles. Pourtant, dans les conflits familiaux, la jurisprudence islamique peut être plus favorable aux femmes que le *pachtounwáli*, notamment parce que le Coran reconnaît la femme comme sujet de droit, exige son consentement au mariage et lui accorde des droits à l'héritage (la moitié de ceux de ses frères). En revanche, le droit islamique récuse le témoignage des femmes en matière criminelle - parce qu'elles seraient trop sensibles et influençables, et exige le témoignage de deux femmes en matière contractuelle là où un homme y suffit - parce qu'elles seraient frivoles et oublieuses.<sup>381</sup> Cette invalidité du témoignage des femmes est à elle seule une justification à l'obligation pour une femme de ne sortir de chez elle qu'en compagnie d'un parent de sexe masculin, puisque sa parole ne peut valoir contre celle d'un homme qui l'aurait agressée.<sup>382</sup> En outre, les interprétations radicales des prescriptions coraniques et des *hadiths* aboutissent à la prescription de châtiments corporels, dont la lapidation des femmes pour toute conduite assimilée à de l'adultère, un crime de *hodoud* appelé *zina* – dans la catégorie duquel tombe le viol.

*Djirgas* et *chouras* forment le socle de la justice traditionnelle en Afghanistan, à travers de nombreux conseils facilement accessibles ou mobilisables sur l'ensemble du territoire et généralement exempt de corruption, deux caractéristiques qui expliquent que la population y recoure dans la plupart des cas.

Au 20<sup>ème</sup> siècle, enfin, a été progressivement implanté par les monarques constitutionnalistes un système judiciaire fondé sur des cours gouvernementales animées par des juges formés au contenu et aux procédures du droit positif à l'université de Kaboul (jumelée avec la Sorbonne à Paris). Le principe d'égalité

---

<sup>380</sup> Cf. Thomas Barfield, Neamat Nojumi, J. Alexander Thier, *op. cit.*

<sup>381</sup> *Coran*, "La vache" (II, 282).

<sup>382</sup> Selon les interprétations les plus fondamentales, les femmes ne peuvent porter accusation ou même recourir au témoignage d'autres femmes quand un homme les agresse et qu'aucun autre homme n'en est témoin.

devant la loi y était établi dès la Constitution de 1924. En cas de non existence dans le droit positif d'une disposition appropriée au cas qui lui est soumis, le juge a la possibilité de recourir au droit islamique.<sup>383</sup> L'ensemble législatif afghan est, de fait, une fixation dans les lois positives de l'ensemble jurisprudentiel appliqué par la jurisprudence hanafite assorti de quelques aménagements aux principes internationaux des droits de l'homme, une codification qui s'est opérée progressivement au cours du 20<sup>ème</sup> siècle par négociations entre le Conseil des *oulémas* et les juristes formés aux doctrines occidentales, celle de l'école française principalement.<sup>384</sup> Pour compléter le flou des références, il faut noter que la jurisprudence islamique est loin d'être homogène, d'abord parce qu'il y a plusieurs écoles de *fiqh*, quatre principales dans la mouvance sunnite et deux chez les chiïtes, et que de plus les exégètes contemporains eux-mêmes sont en désaccord sur un grand nombre de points de doctrine.

**Le droit objet de contentieux.** Dès la *loya djirga* constitutionnelle convoquée par Amânullah en 1924, les *oulémas* défendirent 'le sublime rite hanafite' comme référence unique, alors même que l'Amir le décourageait.<sup>385</sup> Une rébellion opportune des tribus Mangal conforta la position des religieux et favorisa l'adoption d'un statut spécifique des minorités religieuses (impôts, vêtements). De fait, l'influence relative de la *chari'a* de rite hanafite et du droit positif subit des retours de balanciers répétitifs : avant 1919, la controverse n'existait pas, toute décision étant implicitement réputée islamique ; pendant la période dite des *nizâmnama* ('décrets'), c'est-à-dire le règne d'Amânullah (1919-1929), les lois adoptées, constitutionnellement prévalentes dans les cours, devaient explicitement se conformer à la *chari'a* ; pendant la période dite des *ousûlnâma* ('lois piliers'), c'est-à-dire celle des père et oncles du roi Zâher (1930-1964), la tendance était à minimiser le rôle du droit écrit par rapport à la *chari'a*, en faisant édicter les décrets directement par le corps des *oulémas*. C'est à partir du règne personnel de Zâher Châh (1964-1973), que la loi positive acquiert une plus grande autorité : le principe de légalité est inscrit dans la Constitution, avec un principe de subsidiarité conservé à la jurisprudence hanafite. Ces dispositions, dans leur forme plus que dans leur substance, restent en vigueur dans la Constitution de 2004.<sup>386</sup> La loi sur le mariage est un exemple de discussion acharnée entre tenants de l'autorité de la *chari'a* et défenseurs de la prépondérance du droit positif adossé aux principes des droits de l'homme,<sup>387</sup> ce qui prouve que la Constitution ne peut faire

---

<sup>383</sup> C'est la jurisprudence hanafite qui est confirmée par la Constitution de 2004, à laquelle est ajoutée la jurisprudence chiïte pour les affaires de droit privé qui concernent des citoyens chiïtes. (Articles 130 et 131).

<sup>384</sup> Il existait après la Seconde guerre mondiale un jumelage entre la Sorbonne et la faculté de Droit de l'université de Kaboul.

<sup>385</sup> Amânullah soulignait que l'adoption dans la Constitution de termes aussi restrictifs que ceux proposés par les chefs religieux irait à l'encontre de l'unité nationale et offenseraient les minorités non musulmanes. 'Les minorités religieuses de l'Afghanistan, comme tous autres citoyens, respectent et défendent l'honneur de l'Afghanistan', disait-il. D'après M. Hashim Kamali, *op. cit.*, p.29. L'auteur, un éminent professeur de droit musulman, d'origine afghane et installé en Malaisie, milite pour la capacité des juristes à ouvrir leur réflexion à de nouvelles interprétations de la *chari'a* (p.247).

<sup>386</sup> *Idem*, pp.35-36.

<sup>387</sup> *Idem*, p.48.

l'économie de dispositions prévoyant les modalités d'un arbitrage entre les différentes sources du droit, y compris les sources coutumières, qui sont pourtant systématiquement passées sous silence dans les textes.<sup>388</sup> M. Hashim Kamali propose un commentaire circonstancié de sa description de la formation du droit en Afghanistan : "La discussion de la modernisation judiciaire en Afghanistan met en évidence que la résistance des forces conservatrices à la réforme moderniste se manifeste, non seulement à l'égard de mesures qui vont clairement à l'encontre de l'islam et de ses doctrines, mais également à l'encontre de changements mineurs et inoffensifs qui, à y regarder de près, pourraient sembler agréables aux lois et aux institutions de l'islam. On pourrait dès lors soutenir que la résistance traditionaliste au modernisme est motivée politiquement. La crainte, réelle ou imaginaire, de provoquer une réaction similaire [à celle qui a amené en 1929 la chute dramatique d'Amânullâh] chez les conservateurs religieux et tribaux a contrecarré pour longtemps les velléités réformistes des dirigeants afghans."<sup>389</sup>

Quelle en est la perception dans la population ? Winston Churchill aurait affirmé, à l'époque où il était en charge de l'exécutif britannique : "En Angleterre, tout est permis, sauf ce qui est interdit. En Allemagne, tout est interdit, sauf ce qui est permis. En France, tout est permis, même ce qui est interdit. En U.R.S.S., tout est interdit, même ce qui est permis."<sup>390</sup> Véridique ou non, cette boutade largement utilisée ou paraphrasée est significative des variations que peuvent prendre dans la perception populaire la teneur générale d'un ensemble juridique, d'une part, et son application dans la vie quotidienne, d'autre part. Dans le droit musulman, "l'ensemble des actions humaines est classé en cinq catégories : obligatoires, recommandées, licites, blâmables ou prohibées, leur répartition concrète restant cependant assez imprécise et leur classement pouvant dépendre de l'intention qui les inspire."<sup>391</sup> De fait, entre le *halal* (licite) et le *haram* (illicite)<sup>392</sup> existent toute une catégorie de comportement douteux, parce que non directement assimilables à une tradition. En conséquence les pratiques individuelles sont multiples même à l'intérieur d'un même ensemble référentiel.

"L'école hanafite (...) généralement tenue pour la plus 'libérale', se caractérise en admettant qu'en dehors du Coran et de la Sounnah (d'abord simplement entendue comme l'ensemble des coutumes traditionnelles) des règles de droit puissent être dégagées par un effort de réflexion, d'où le nom de 'Gens du raisonnement' (*Ahl ar-raï*) donné à ses représentants."<sup>393</sup> Quand une tradition authentique (*hadith*)<sup>394</sup> fait

---

<sup>388</sup> *Idem*, p.75.

<sup>389</sup> M. Hashim Kamali, *op. cit.*, p.205.

<sup>390</sup> <http://www.quoteoala.com/english/show.php?sv=38&nar=author>.

<sup>391</sup> Henri de Waël, *op. cit.*, p.14.

<sup>392</sup> Le mot *harem*, désignant les quartiers réservés aux femmes dans les demeures musulmanes classiques, signifiant 'zone interdite', prouve combien le droit et l'éthique musulmane ont été, comme ailleurs, le produit du point de vue des hommes.

<sup>393</sup> Henri de Waël, *op. cit.*, p.18.

défaut pour statuer sur une question légale, et en l'absence de consensus (*idjma*), le raisonnement hanafite se base sur l'analogie (*qýás*), mais peut aussi "le cas échéant, écarter une solution tirée de la simple analogie pour y substituer une autre, tenue pour meilleure en équité aux termes d'un jugement purement personnel, cette méthode étant qualifiée d'*istihván* (préférence)".<sup>395</sup> Cette liberté d'esprit fondée sur un raisonnement néanmoins rigoureux l'oppose à l'école malékite, plus strictement adossée à la tradition et faisant figure d'école 'historique', ou à l'école chaféite, qui accorde beaucoup d'importance au juridisme. Toutes trois néanmoins sont méconsidérées par l'école hanbalite, 'intégriste', qui professe une "méfiance invincible à l'égard de la raison humaine". Les hanbalites - wahhabites et salafistes en sont - "préfèrent s'appuyer sur une tradition douteuse plutôt que [sur] le fruit d'un effort de réflexion".<sup>396</sup> Tout musulman est tenu d'observer les règles d'une école donnée, et cette appartenance est normalement déterminée par la naissance, avec néanmoins une certaine faculté de glissement qui permet de considérer le droit musulman comme unique.

Pour Saira Shah, jeune femme d'origine afghane ayant grandi dans la société permissive de l'Angleterre, la perception de la culture afghane est celle d'une contrainte généralisée : "Rien n'est permis à moins que le Saint Coran ne l'approuve spécifiquement ou qu'il s'agisse d'une pratique authentifiée du Prophète. Tout le reste doit être soumis à l'examen des autorités religieuses."<sup>397</sup> Et Khaled Hosseini exprime avec force, à travers la vie d'une petite fille, comment cette empreinte généralisée des recommandations de la religion pèse sur le quotidien des gens :

Mariam est née d'une relation illicite entre sa mère et le maître de la maison où elle faisait des ménages. Elle vit recluse avec sa mère, qui l'appelle *harami* un jour de colère, un mot qu'elle met du temps à comprendre. "Une *harami* était quelque chose de non désiré ; elle, Mariam, était une personne illégitime qui ne pourrait jamais prétendre aux mêmes choses que les autres, comme de l'amour, une famille, une maison, de la reconnaissance (...) Mais avec Jalil[, son père], Mariam ne se sentait pas *harami*. Une heure ou deux, chaque jeudi quand Jalil venait la voir, avec ses sourires et ses cadeaux et ses cajoleries, Mariam pensait mériter toutes les beautés et bontés de la vie."<sup>398</sup>

C'est dans la multiplicité des sources juridiques et la continuité de leurs affrontements, que la contrainte imposée aux femmes par le patriarcat trouve son meilleur allié.

---

<sup>394</sup> L'école hanafite est celle qui reconnaît l'authenticité du plus petit nombre de traditions (quelques dizaines) alors que l'école malékite en transmet environ trois cents et que les hanbalites en rapportent près de trente mille.

<sup>395</sup> *Idem* p.18.

<sup>396</sup> Henri de Waël, *op. cité*, p.19.

<sup>397</sup> Saira Shah, *op. cité*, p.23.

<sup>398</sup> Khalil Hosseini, *A Thousand Splendid Suns*, *op. cité*, p.4-5.

### 3.222. L'exemplarité du sort fait aux femmes

*Le statut de la femme afghane traduit le rapport au progrès de la société afghane dans sa globalité.*  
Kacem Fazelly<sup>399</sup>

Qu'on en juge par le cas de Pekay,<sup>400</sup> porté en novembre 2004 devant le président de la Cour suprême, alors Fazel Hadi Chinwari.<sup>401</sup> À la date de sa comparution, Pekay avait 13 ans.

En 2000, sous le régime des talibans (elle avait alors 9 ans), Pekay a été mariée à un homme proche de la cinquantaine, propriétaire de la maison où sa famille était hébergée à Kaboul. Il avait laissé courir le non-paiement du loyer jusqu'au point où il exigea le mariage avec l'enfant en contrepartie de la dette de son père, Omar. Celui-ci explique n'avoir pu éviter ce désastre en raison de la position que l'homme occupait chez les talibans. Le jour où les noces furent conclues, Pekay fut remise sans explications à celui qu'elle percevait jusqu'alors comme un familier bienveillant. Mais son époux s'avéra être un violeur doublé d'un sadique. Expulsée quatre jours après le mariage, la famille de Pekay ne put secourir la fillette terrorisée, hurlante et enchaînée au pied de son lit. Pendant plus de deux ans, Pekay fut frappée et maintenue en servitude par le tortionnaire et sa première épouse.

En 2003, les parents de Pekay ont porté plainte auprès de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme (AIHRC), nouvellement installée en vertu des accords de Bonn (décembre 2001). Sur la foi du témoignage d'un voisin qui avait entendu des cris et des plaintes, la police perquisitionna la maison et découvrit des preuves de cruauté. Le mari et sa première femme furent emprisonnés et Pekay rendue à sa famille, en l'attente d'un jugement. Sur l'argument de son jeune âge, le divorce de Pekay fut prononcé par des juges progressistes, dont deux femmes qui lui avaient demandé de se dévêtir pour montrer ses cicatrices. Pekay reprit sa place chez ses parents, mais son tourmenteur fit appel, et gagna. En dépit de documents d'état-civil prouvant son très jeune âge, il déclara que Pekay était nubile à son mariage, et qu'elle ne s'était jamais plainte. Il fut ordonné à Pekay de retourner chez son mari, à défaut de quoi elle serait emprisonnée. La jeune femme se terra chez ses parents, et menaça de se suicider quand la police se présenta pour l'exécution du jugement.

La Cour suprême confirma cette décision. L'un des juges suprêmes déclara en effet que la *chari'a* autorisait le mariage d'une fille au-dessous de 16 ans, et que le fait de se taire valait consentement de la part de la mariée. En outre, les témoins oculaires directs faisaient défaut pour confirmer les sévices subis. Quand on demanda à ce juge pourquoi la Cour suprême n'avait pas statué en fonction du Code civil,<sup>402</sup> il affirma que la *chari'a* protégeait l'institution du mariage et qu'une brèche autoriserait toutes sortes d'abus de la part de femmes qui chercheraient à échapper à leurs devoirs d'épouses. Pour lui, l'égalité des

<sup>399</sup> Kacem Fazelly, « L'évolution du statut juridique de la femme afghane », p.81 (archives du CEREDAF, non daté).

<sup>400</sup> Cf. Gaït Gauhar Archambeaud, 2006, *La Chronique*, op. cité.

<sup>401</sup> Le président Chinwari fut récusé par le Parlement à l'occasion du renouvellement de la Cour suprême en mai 2006.

<sup>402</sup> L'âge légal du mariage était de 16 ans à cette époque, il est depuis passé à 17 ans.

femmes et des hommes devant la loi, telle qu'énoncée par la nouvelle Constitution, ne s'applique pas dans la sphère privée où leurs rôles sont divinement assignés en fonction de leurs qualités respectives. Il a souligné que la Constitution reconnaissait la primauté de la loi islamique.<sup>403</sup>

Pourtant les tenants du *state building* en Afghanistan avaient célébré les dispositions de la nouvelle constitution comme une grande avancée pour les droits humains, en particulier les droits des femmes. En fait, les différents articles peuvent être interprétés de manière opposée selon la *subjectivité* de la personne qui les met en œuvre. En dernier recours, c'est la Cour suprême qui pourra faire évoluer la jurisprudence. L'inclination des juges suprêmes en faveur de la *chari'a* ou du droit positif est donc un élément déterminant pour le futur. On comprend alors que leur nomination par le Président soit un des enjeux majeurs de son mandat.

L'absolu désarroi de Pekay a conduit des amis de sa famille à lui obtenir une entrevue privée avec le président de la Cour suprême. Fin 2004, celui-ci a accepté d'examiner en personne les traces de sévices qui restent sur son corps. Tout en insistant sur le fait que sa décision était conforme à la *chari'a*, le président Chinwari a finalement accordé à Pekay, en dernier recours et pour mauvais traitements, le divorce qu'elle attendait depuis si longtemps. Elle est retournée se reconstruire une vie chez ses parents, en exprimant sa reconnaissance pour avoir finalement obtenu justice. De son côté, son ex-mari a juré qu'il la récupérerait par n'importe quel moyen, ou tout au moins qu'il ferait en sorte qu'elle ne puisse être mariée à aucun autre. Pour sauvegarder son honneur.

Le cas de Pekay met en évidence *différentes périodes de la vie sociale afghane*. Son mariage, premier acte du drame, conclu *sous le régime des talibans*, démontre l'emprise d'une société d'assimilation, de soumission, où les principes de l'honneur tribal ou de la *chari'a* sont détournés. Le *pachtounvâli*, en effet, encourage la pratique de du *bad* pour éteindre des dettes de sang et éviter la vendetta entre deux groupes tribaux. Destinée à restaurer l'honneur des deux parties, cette coutume ne concerne en principe pas les différends financiers. Qu'en l'occurrence le mariage ait été contracté sous la contrainte d'une dette commerciale signale le peu de cas fait par l'individu en position dominante de la dignité de ses interlocuteurs, tous indifférenciés dans l'égalité de leur soumission. En la circonstance, la famille subit une éviction dès qu'il apparaît que l'individu le plus vulnérable, la petite Pekay, ne se soumet pas. Cette expulsion même démontre que le tortionnaire a outrepassé le cadre de la légalité coranique - qui exige le consentement de la mariée - et souhaite s'en exonérer tout simplement en écartant le père, seul homme éventuellement témoin de son forfait. Les faits ne sont rendus possibles que par la position dominante du malfaiteur dans l'organisation sociale traditionaliste du moment. Ils se perpétuent parce que la violence est exercée sur les plus faibles (notamment les femmes, et ici même une enfant), en faisant mine d'ignorer les moins faibles,

---

<sup>403</sup> Notamment en raison de son Préambule qui énonce à son Premier Alinéa la reconnaissance de la "religion sacrée de l'islam", et de son Article Trois, qui établit qu'aucune loi ne peut être "contraire à la religion sacrée de l'islam et aux valeurs de la présente Constitution".



devenant incapables de réagir parce que terrorisés par la perspective d'être eux-mêmes l'objet d'une violence supplémentaire (la famille est expulsée mais néanmoins indemne).

Le deuxième acte de l'histoire de Pekay se joue alors que *sa famille recherche le support d'institutions nouvellement établies et proclamant la primauté des droits humains*. En raison de faits qui lui seraient *opposables*, le mari abusif est jeté en prison. Pourtant, c'est sur l'argument de l'âge, et non des sévices subis, que le divorce est prononcé.<sup>404</sup> Le mari se retrouve libre et peut alors entreprendre la contestation de ce jugement en *opposant* à ce premier avis un avis contraire, fondé sur la jurisprudence islamique.<sup>405</sup> Dans l'exacerbation juridique du cas de Pekay, c'est en fait le déroulement des rapports de forces en présence, où s'affrontent les partisans des droits individuels et les tenants de la *chari'a*. La situation qui est faite à la fillette prouve que le légalisme mis en œuvre aboutit à une décortication rationaliste d'arguments destinés à asseoir la position respective de groupes d'intérêts au détriment de la situation des individus. C'est la dynamique tribaliste qui se met en scène, même si les groupes ne sont pas des tribus en tant que telles, et même si l'un des groupes de pression en présence se revendique de l'universalité des droits humains. L'histoire ne dit pas, bien évidemment, si des pots de vin sont venus soutenir la fermeté de la position des juges, mais la solidarité masculine y a trouvé sa place. La preuve de ce rapport d'opposition est donnée dans le commentaire du juge qui explique que la Cour suprême a voulu faire un exemple pour toutes les femmes, considérées alors globalement comme ayant des intérêts antagonistes à ceux des hommes dans le mariage, et auxquelles un rappel à l'ordre émanant de la plus haute autorité judiciaire – un homme ! – pourrait faire garder raison.

Ainsi, la majorité des femmes de la prison de Kaboul sont détenues principalement parce qu'elles ont *porté atteinte à l'ordre social en voulant se libérer des contraintes de la tradition*.<sup>406</sup> Leur emprisonnement n'est qu'un effet secondaire du rééquilibrage de la société, affirme Ann Jones après avoir passé plusieurs mois à tenter d'améliorer leur sort. "Notre justice est individuelle et pénale. La justice en Afghanistan est supposée être sociale et réparatrice."<sup>407</sup> Quand il s'agit de réparer le lien social dans une société patriarcale, ce sont les femmes qui payent le prix. "Souviens-toi bien de ceci, ma fille !", dit Nana, la mère de la petite Mariam née *harami*: "Comme l'aiguille d'une boussole pointe vers le nord, le doigt d'un homme qui accuse trouve toujours une femme. Toujours."<sup>408</sup> A quoi Ann Jones rajoute : "L'accusée femme importe tellement peu

---

<sup>404</sup> L'âge légal du mariage est de seize ans pour les filles, dix-huit ans pour les garçons. Il peut être rapporté à quinze ans avec autorisation paternelle.

<sup>405</sup> La jurisprudence islamique hanafite entérine le mariage d'une fille nubile, qui a donné son accord au mariage, ne serait-ce que par défaut.

<sup>406</sup> Cette remarque est faite quasi à l'identique dans le film *L'échange*, du réalisateur américain Clint Eastwood (2008) qui raconte les exactions que subissaient à Los Angeles entre les deux Guerres mondiales les femmes qui voulaient obtenir justice dans des affaires que la police voulait étouffer.

<sup>407</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.106.

<sup>408</sup> Khaled Hosseini, *A Thousand Splendid Suns*, *op. cit.*, p.7.

qu'elle n'est souvent même pas appelée à comparaître à son propre procès, dont elle connaîtra plus tard la sentence. Il peut se faire qu'elle ne sache même pas quelle charge était retenue contre elle."<sup>409</sup> "Certains juges nient purement et simplement l'existence de la Constitution et des lois, et proclament que la *chari'a* est la seule loi du pays."<sup>410</sup>

"Si mon épouse va au marché sans me demander la permission, je la tue", proclame l'avocat général de la province de Nangarhâr, Abdul Qayum, pour justifier la peine d'emprisonnement - une peine à ses yeux légère, infligée à Rukhma, une femme poursuivie pour avoir été enlevée et violée, et dont l'enfant a été tué par son violeur. "C'est notre culture, pas celle de l'Amérique !"<sup>411</sup> Pour Qayum, justice a été rendue : par la punition de cette femme qui s'était mise en danger inconsidérément, ce qui avait détruit l'honneur de sa famille et donc l'ordre social ; et puisque par ailleurs le violeur a été condamné à vingt ans de prison - non pas pour le viol, mais pour le meurtre du bébé.

Comme en Afghanistan, cet enchevêtrement d'opposition et de soumission est également prégnant dans nombre de drames de nos sociétés occidentales :

Marie Trintignant est morte en 2003 sous les coups de son compagnon Bertrand Cantat, alors qu'ils se trouvaient sur un tournage en Lituanie. Alors qu'ils séjournaient dans un hôtel de luxe, une violente altercation les opposant avait été entendue par des voisins dans l'hôtel et signalée à la régie. Elle provoqua l'intervention d'un responsable de l'hôtel qui se présenta à la porte. Il accepta sur parole les explications de l'agresseur, une figure de prestige (un artiste reconnu) et d'autorité (un homme, européen), et l'assurance qu'il n'y avait pas de problème. Une insistance à voir les deux parties aurait permis des soins à la victime (une femme), soins qui lui furent refusés parce que le responsable protégeait son 'honneur'.

Tout comme les récits d'inhumanité ailleurs dans le monde,<sup>412</sup> les récits de violence familiale en Afghanistan saisissent d'horreur. "Des unités d'intervention familiale ont été instituées dans la police, et on perçoit des signes de sympathie du côté des administrations, tout du moins à Kaboul, la capitale relativement libérale."<sup>413</sup> Mais sur le fond, rien n'a changé. Tant qu'un individu s'arrogera la prérogative de tuer, enfermer, soumettre un autre, en vertu de 'la coutume', de 'son honneur', de 'la passion',<sup>414</sup> de 'la

---

<sup>409</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.107.

<sup>410</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.111.

<sup>411</sup> "Blaming the victim: Abused Afghan women often end up in jail", Alisa Tang, *Associated Press*, 30/04/2008.

<sup>412</sup> Pour autre exemple d'inhumanité, fin avril 2008, le monde est saisi de l'histoire d'une femme autrichienne, séquestrée pendant vingt-quatre ans par son propre père, qui lui infligea des viols à répétition dont sept enfants furent nés. Il ne viendrait néanmoins pas à l'idée des commentateurs autochtones, autrichiens ici, français précédemment, d'imputer à l'ensemble de la population du pays concerné la responsabilité de ces outrages. Et pourtant, il s'agit bien du résultat d'une pratique sociale, que l'on cherche à mettre en évidence en Afghanistan comme ailleurs.

<sup>413</sup> Alisa Tang, *op. cit.*

<sup>414</sup> Comme dans 'crime passionnel', une qualification qui fut longtemps, en France, motif d'acquittement du meurtrier de son conjoint (souvent une femme).

religion', de 'l'ordre moral', de 'la purification' ou de tout autre argumentaire fondé sur la transgression de la dignité de l'autre, la société qui accepte ce comportement de transgression de l'autre *par souci de retour à l'ordre social* n'est pas une société de 'civilité'.

Quand on lui pose la question, la médecin-chef de la maternité Rabia Balkhi de Kaboul s'emporte : "Tout le monde me demande s'il y a des violences et des suicides, et personne ne fait rien. Je le dit en anglais, en dari, en pachto... Tous les jours, il y a des filles qui meurent. Battues. Violées. Mutilées (...) On s'en occupe, on les soigne, on les soutient psychologiquement, légalement. On leur trouve un endroit où vivre. Parce que sinon, qu'est-ce qui se passe ? On les répare et on les renvoie au même mari, au même père, à la même belle-mère, ceux qui les battent ou les violent et les brûlent encore. La prochaine fois, c'est un autre hôpital qui les recevra. Personne ne sait combien il y en a, personne ne tient de statistique. Il faut faire quelque chose !" <sup>415</sup>

Le 18 mai 2005 fut retrouvée morte à son domicile à Kaboul Chaïma Rezayi, une animatrice de télévision qui défrayait la chronique par ses mœurs anticonformistes : elle fumait, fréquentait des collègues masculins et se montrait dans des réceptions où l'on buvait de l'alcool. Il apparut rapidement que sa propre famille avait été impliquée dans les circonstances de sa mort. Mais la plupart des Afghans, des hommes comme des femmes, assurèrent sans sourciller qu'elle s'était probablement suicidée de honte. <sup>416</sup> Le cas de Shaima fut classé sans suite.

Suicide ou meurtre, la mort de Chaïma met un nom et un visage sur les milliers de femmes décédées en Afghanistan par suite de violences familiales. Femmes brûlées vives dans un rideau de fuel, qu'elles aient elles-mêmes craqué l'allumette ou non. Femmes 'tombées' dans le four à pain ou dans la rivière. Femmes qui avalent la boîte de mort aux rats ou, pour les plus aisées, une boîte de somnifère. <sup>417</sup> Et, bien sûr, femmes mortes en couches parce qu'il serait indécent de les faire assister d'un étranger. <sup>418</sup> C'est que dans ce pays où "la femme est le joyau du foyer, l'essence de l'honneur familial" <sup>419</sup>, *il n'existe aucun recours pour ceux ou celles qui ont le malheur de vivre dans une famille abusive*. "En Afghanistan, une femme qui

---

<sup>415</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.173-174.

<sup>416</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.159 Nous avons également entendu cette affirmation dans la bouche certains de nos interlocuteurs à Kaboul à cette époque, notamment Ibrahim (25 mai 2005).

<sup>417</sup> Ce fut le cas en avril 2004 de Homa Safi, journaliste stagiaire aux *Nouvelles de Kaboul*, quand son père voulut la marier à autre homme que celui qu'elle s'était choisi. Bernard-Henri Lévy, fondateur des *Nouvelles de Kaboul*, écrit : "Homa didn't rebel. She just asked for an advance on her salary. She bought medicine in a pharmacy near the magazine. She telephoned a few of her friends one last time, without revealing her intentions. And then she left a world in which a woman's liberty is a thing unknown or incongruous." Bernard-Henri Lévy, "A Tale of Love and Death in Afghanistan", *The New York Times*, 17/04/2004.

<sup>418</sup> Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il y aurait eu en 2005 en Afghanistan 26.000 cas de décès annuels de femmes pour des complications liées à la maternité.

<sup>419</sup> Affirmation accompagnant généralement une demande en mariage.

s'égarer hors de la famille ne peut plus y rentrer, et une femme seule est comme morte."<sup>420</sup> Si l'on demande à une femme afghane ce que peut faire une femme qui est soumise à des violences insupportable, la réponse est : "Elle doit se suicider."<sup>421</sup> Parce que *dans une société tribale-traditionaliste le seul recours en cas de difficulté se trouve à l'intérieur de sa famille, ce qui condamne toute personne en difficulté avec sa propre famille*, les femmes aussi bien que les hommes mais les femmes bien plus sûrement que les hommes. « Dans tous les domaines, la situation des femmes est identique à ce qu'elle était sous les talibans. A certains égards elle a même empiré : le taux de suicides et les viols sont en augmentation, et les violeurs peuvent être assurés de l'impunité, » affirme encore Malalai Joya,<sup>422</sup> venant en contradiction avec les élans d'optimisme qui avaient déferlé sur le pays dans les premières années de l'intervention internationale.

Pourquoi donc les femmes afghanes continuent-elles de mourir ?<sup>423</sup> Parce que la plus grande partie de la société afghane continue de se regarder dans *le miroir d'un passé mythifié*, celui d'une tradition intangible et englobante, où la juste, égale et parfaite place de chacun serait connue et acceptée de tous. Parce que la prépondérance de cette praxis traditionaliste s'est forgée comme mode sociétal de survie au cours de millénaires d'affrontements résultant de la position géo-stratégique de l'Afghanistan. Parce que ceux ou celles qui auraient pensé trouver un réconfort à cet enfermement dans la proximité circonstancielle de représentants d'un monde extérieur idéalisé maintenant tous les jours à la télévision – ces étrangers arrivés en promettant la paix et la justice pour tous – se fracassent sur le *cloisonnement du monde*, sur le mirage du progrès affiché de l'autre côté des cloisons, un progrès farouchement défendu 'là-bas chez eux' par les lois interdisant l'immigration ou restreignant toujours plus des demandes d'asile, un progrès toujours inaccessible 'ici chez nous' dans le futur esquissé par les recettes la libre entreprise, celui où l'égalité paramétrée de l'opposition tribale se renouvellerait dans l'équité supposée des lois de la concurrence et du marché, en fait un même syntagme de la gestion de la diversité par l'opposition, où c'est la volonté du plus fort qui prévaut *in fine*, et où le plus faible doit faire acte de soumission.

Pekay, Rukhma, Marie, Chaïma ont été les victimes d'un conformisme social à plusieurs niveaux. En situation exceptionnelle, quand l'insécurité prévaut – physiquement ou socialement, c'est la parole de l'individu en situation de domination qui fait loi. Ce comportement est le fruit de l'expérience de survie de l'humanité naissante : en cas de risque immédiat, les individus dotés de la plus grande force physique protègent les plus faibles, les faibles recherchent la protection des puissants. Si ce réflexe archaïque n'avait

---

<sup>420</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.166.

<sup>421</sup> Marjo Stroud, étude non publiée, Hérât, février-mars 2004, cité par Ann Jones, *op. cit.*, p.170.

<sup>422</sup> Malalai Joya, *op. cit.*, p.306.

<sup>423</sup> En janvier 2009 fut rapporté le cas d'une jeune fille de quatorze ans, qui fut éventrée au cutter par son frère de vingt ans pour extirper le fœtus conçu par suite d'un viol et recousue au raphia. "I told my sister that this was bad for us, bad for the family and bad for the community," déclara le jeune homme après son arrestation, alors que sa soeur était hospitalisée d'urgence. Cf. Amir Shah et Heidi Vogt, "Afghan held for forced abortion on his sister", *Associated Press*, 09/01/2009.

pas existé, il n'y aurait tout simplement pas d'humains survivants pour en parler. C'est un des fondements de la notion d'honneur, une valeur qui porte à la fois des droits (autorité, prestige) et des responsabilités (protection, modération de la force). Mais l'humanité aboutie n'est pas, loin s'en faut, le produit de la seule force physique, la protection des individus en société résulte de bien d'autres moyens que la force. En conséquence *l'honneur dans les sociétés humaines passe par les notions de civilité et de solidarité*, le lien social qui prend en compte toutes les caractéristiques complémentaires de l'humanité, et confère à chaque individu une égale dignité. Chaïma, Marie, Rukhma, Pekay ont été victimes d'un défaut de lien social<sup>424</sup> : perversion de la notion d'honneur, absence ou non respect de modalités d'alerte, solidarité à caractère tribalo-traditionaliste – c'est-à-dire dévolue à certains individus seulement en fonction de critères discriminants.<sup>425</sup>

Inversement, c'est par souci de préserver des situations acquises que d'autres se défont de l'égale dignité. "Le gouverneur nous l'a demandé, mais les mentalités ne sont pas encore prêtes. Ce ne serait pas une bonne chose de nous imposer brutalement votre égalité entre hommes et femmes..."<sup>426</sup> Ainsi parle Shah Zada, chef de tribu et juge coutumier de la province de Nangarhâr, dans l'est de l'Afghanistan. "Il redoutait les instincts des hommes des tribus", commente Brigitte Brault, sa compagne française à qui il

---

<sup>424</sup> Le film de Lucas Belvaux, *Trente-huit témoins* (2012), expose le mécanisme de ce type de soumission à la situation, au détriment des individus les plus faibles.

<sup>425</sup> Le cas du mariage annulé par le Tribunal de grande instance de Lille "pour défaut de virginité", cité déjà plus haut, est un signal d'affrontement à caractère tribalo-traditionaliste. Un premier jugement était intervenu dans cette affaire le 1<sup>er</sup> avril 2008, où l'avocat de l'époux avait plaidé le mensonge comme motif de l'annulation. Une fois le jugement rendu public, M<sup>o</sup> Xavier Labbé se trouva en proie à une tempête alors que les deux parties étaient d'accord pour se séparer. L'avocat estime que les médias stigmatisent l'islam en relayant à l'excès cette affaire. (Cf. Chloé Leprince, "L'épouse n'était pas vierge : le tribunal annule le mariage", *Rue89*, 29/05/2008) Et, en effet, devant le concert des protestations à caractère *tribaliste* des féministes - où l'insistance sur la différence physique entre hommes et femmes devient le prétexte d'une opposition culturelle au détriment de la possibilité d'un accord sur le désaccord tel qu'envisagé par les parties - la Garde des sceaux Rachida Dati, qui avait initialement assuré que l'annulation d'une telle union représentait "un moyen de protéger la jeune fille," se trouva contrainte, sous la pression médiatique et politique, de demander au parquet de faire appel de la décision. De fait, la Cour d'appel de Douai a cassé le 17 novembre 2008 l'annulation prononcée en mai, contraignant les deux jeunes gens à se retrouver mariés contre leur gré. (Cf. Christophe Israël, "Virginité: Le mariage confirmé", *leJDD.fr*, 17/11/2008) Le résultat montre bien comment un rapport à caractère tribaliste aboutit à une interaction à caractère traditionaliste, les individus devant se soumettre à une situation qui les dépasse au nom du respect d'une norme gauchie par le dogmatisme, laquelle norme prend le pas sur l'institution qu'elle est supposée défendre, celle de la protection d'un lien de confiance mutuelle, le mariage républicain, essence de l'accord des différences pour l'interaction positive. Du point de vue de l'égale dignité ce résultat n'est pas différent de celui où *des jeunes gens sont mariés contre leur gré* par des familles qui respectent ainsi la tradition. Son aboutissement est la preuve que le syntagme tribalo-traditionaliste serait en passe de prendre le pas en France, si l'apparition du PACS comme moyen légal d'entériner des unions librement consenties sans les contraintes traditionnelles ne donnait un espoir dans le sens du syntagme d'égale dignité. Il serait utile de se demander si la manifestation de ce comportement tribalo-traditionaliste, à l'occasion d'un événement médiatisé précisément avec le sous-entendu de se défendre du tribalo-traditionalisme, serait dû non pas à une sorte de contamination provoquée par les circonstances – comme le suggère l'importance que prend l'affaire – mais plutôt à une tendance de fond des sociétés européennes, parce que certains milieux chercheraient à provoquer ces affrontements, à rendre irréversibles leurs conséquences afin de profiter de l'affaiblissement consécutif du lien social.

<sup>426</sup> Brigitte Brault, Dominique de Saint Pern, *op. cit.*, p.278.

vient de se confier. C'est que les traditionalistes musulmans mettent en évidence les caractéristiques biologiques qui feraient des femmes des êtres à protéger, sinon à redouter ou à réprimer.<sup>427</sup> Et cela flatte bien des hommes de pouvoir de continuer à croire que la reconnaissance de la dignité de leurs femmes au-delà du domaine privé mettrait en danger la leur. De même qu'il existe en Afghanistan nombre de demi-*mollás*, cette insistante difficulté à reconnaître leur incontournable complémentarité fait des tenants de la séparation des sexes des demi-humains.

**Dépasser la compétition des normes.** La sortie de ce cercle vicieux qui s'entretient entre soumission traditionaliste et opposition tribaliste, toutes deux égalisantes dans le refus de l'autre, c'est l'ouverture au monde de la diversité, de la complexité, du respect de la dignité. Comme ce fut le cas dans le troisième acte et épilogue de la libération de Pekay : *la reconnaissance égale et digne de son individualité singulière pour l'admettre dans une commune humanité*. La restauration de son intégrité est le symbole d'une recherche d'égale dignité, pour elle-même comme pour les autres humains qui réaffirment leur propre humanité en défendant celle de Pekay ou d'autres comme elle, qu'ils soient hommes ou femmes, tadjiks ou pachtounes, occidentaux ou afghans.

Mais le chemin vers cette sortie ne peut s'ouvrir que dans la sécurité pour tous par la solidarité, et la confiance en chacun, dans la reconnaissance des différences. "La civilité, qui interpose des gestes et des rituels entre les corps, s'est développée en Europe dans des sociétés où les hommes n'étaient plus sommés d'être guerriers et où les femmes entraient en relation avec eux hors de l'espace domestique. Il faut placer l'autorité éducative sous le signe ou dans l'horizon de la civilité, c'est-à-dire concevoir la première comme la responsabilité occasionnellement hiérarchique d'une scène, d'une forme commune. Une telle autorité pourrait laisser à chacun la liberté de flotter sans sommation entre des cultures différentes."<sup>428</sup>

Puisque le genre, homme ou femme, est une différenciation universelle qui donne un avantage de force physique à la moitié de la population sur l'autre, c'est au traitement social des situations où les femmes sont l'objet de relations de domination de la part des hommes que l'on peut évaluer la tendance d'une société, selon le syntagme tribaliste, le syntagme traditionaliste ou le syntagme de respect de la diversité. Pour terminer cette démonstration, les trois exemples factuels ci-dessous, pris dans trois sociétés contemporaines différentes, mettant en scène des hommes de pouvoir entretenant des relations sexuelles extra-conjugales, permettent d'en saisir la prégnance et prennent un caractère de paraboles significatives.

---

<sup>427</sup> À force d'entendre au cours d'un séminaire des poncifs sur "les trois jours de maladie" des femmes, Ann Jones s'étonne auprès d'une participante : "Les femmes afghanes ne saignent vraiment que trois jours ?" L'autre répond en riant : "Non, bien sûr, mais s'ils savaient vraiment le nombre de jours de notre 'pollution', ils nous enterreraient vivantes !" Ann Jones, *op. cit.*, p.117.

<sup>428</sup> Hélène Merlin-Kajman, "L'autorité à l'épreuve du féminin", pp.45-57 in *Faire Autorité ?, Esprit*, mars-avril 2005, p.56.

En Afghanistan, une légende courait les rues de Kaboul, et plus précisément à Karté Parwan pendant les années 1960, et prétendait que la limousine noire du roi se postait à la sortie des écoles de jeunes filles afin de repérer les plus jolies et de les lui amener dans une maison réservée à des soirées de plaisir. La jeune fille ainsi convoquée auprès du roi – un ordre qu'elle ne peut éluder – est séduite, abusée, puis ramenée chez elle. L'histoire ajoute qu'elle ne peut alors que se suicider, pour 'restaurer l'honneur familial'.<sup>429</sup>

La jeune fille est mise en situation de subir un double abus d'autorité : d'abord du fait du roi, ou d'un quelconque dignitaire de sa cour qui se prévaut de cette autorité, profitant de sa naïveté et de sa candeur ; ensuite, du fait de l'homme que la tradition désigne comme son garant, père ou frère, mais qui pourtant ne demandera pas justice en son nom : 'C'est le roi ! On n'y peut rien !' Par sa dimension mythique, par sa fonction d'énonciation et de préservation des statu-quo, celui de la soumission des femmes à l'arbitraire des hommes tout comme celui de la soumission des hommes à l'autorité royale, cette histoire afghane – dont certains garantissent la réalité alors que d'autres assurent qu'il ne s'agit que de volonté de nuire à l'image du pouvoir – est caractéristique d'une société traditionaliste, où les rôles sont pré-définis et incontestables. Colportée sous le manteau jusqu'aux oreilles des demoiselles aventureuses, cette histoire, vraie ou légendaire, sert à l'évidence à contrecarrer toute velléité d'indépendance des femmes, et à travers elles de toute la société.

Aux Etats-Unis, un président a subi en 1999 une procédure publique humiliante pour avoir eu des relations sexuelles extra-conjugales avec une stagiaire consentante.<sup>430</sup>

Par l'utilisation partisane qui a été faite d'une relation à caractère strictement privé, l'incident américain, lui, est caractéristique d'une société tribaliste, où chaque élément de la réalité peut être interprété, décortiqué, rationalisé jusqu'à l'absurde, entraînant la jeune femme à devenir l'outil d'intérêts partisans et le plus haut personnage de l'Etat à se parjurer publiquement, mettant par là en péril les fondements même de la légitimité institutionnelle. L'opposition hommes-femmes à l'origine de la polémique est devenue, par glissements métonymiques successifs (maître/esclave ; épouse/maîtresse ; privé/public ; républicain/démocrate ; morale/droit ; vérité/légitimité), une polémique mettant en évidence aux yeux du monde les dévoilements d'un certain juridisme pointilleux à l'américaine, et portant en germe le juridisme perverti de l'administration qui lui succéda.

En France, un président a entretenu durant la totalité de son double mandat, de 1981 à 1995, une relation de 'bigamie clandestine' sous couvert des media.<sup>431</sup>

---

<sup>429</sup> Communication particulière recueillie d'au moins trois sources afghanes différentes au cours de nos entretiens ces dernières années.

<sup>430</sup> Posner, Richard A., *An Affair of State: The Investigation, Impeachment, and Trial of President Clinton*, Harvard University Press, 2009.

Cet arrangement à caractère privé, posé sans violence, sans conflit et dans la dignité des parties concernées, a bénéficié de la protection, sinon de la complicité des institutions : l'administration publique, puisque le logement du deuxième foyer était établi dans un bâtiment de l'Etat ; les médias, qui s'abstiennent de toute publicité durant presque tout le mandat du président. Finalement publiquement dévoilée, cette situation non conforme à la morale officielle a reçu une forme de reconnaissance de l'opinion grâce à la capacité à dépasser le conflit, manifestée à l'occasion des obsèques du président impliqué. Au-delà de son caractère légal ou moral, dont il vient d'être démontré qu'il reste soumis à la relativité et à l'évolution des normes, c'est une situation caractéristique d'un respect de la diversité compris comme praxis sociale préférée.

Est-il alors possible, dans une société donnée, d'encourager la prévalence d'une praxis plutôt qu'une autre ?

Répondant au cas de la petite Pekay en Afghanistan, un autre similaire au Yémen a été largement médiatisé :

En juin 2008, Nojoud Ali Nasser, mariée et violée à dix ans, s'enfuit de chez son mari pour aller au tribunal réclamer le divorce. Son père justifie le mariage de sa fille alors qu'elle n'avait pas l'âge légal : "Quand Faez Ali Thamer est venu demander la main de Nojoud, j'ai tout de suite accepté pour pouvoir la protéger. Ma seconde fille, Mona, avait été enlevée par un homme qu'elle a ensuite été forcée d'épouser, et je ne voulais pas qu'il lui arrive la même chose." Nojoud aurait dû être protégée par ce mariage, plutôt qu'abusée : "Il nous avait pourtant promis de ne pas la toucher avant qu'elle soit plus grande," assure la mère.<sup>432</sup> C'est en effet une configuration envisagée par la Loi yéménite, qui fixe l'âge légal du mariage à 15 ans, mais stipule que les parents peuvent marier leur fille avant, à condition que l'époux attende qu'elle soit pubère pour consommer l'union. Décidée à regagner sa liberté, Nojoud gagne son procès avec le soutien d'associations de défense des droits de l'homme.

Les féministes se réjouissent : "Le divorce de Nojoud a enfoncé une porte close," proclame Husnia al-Kadri, directrice du département des Affaires féminines de l'université de Sana'a. Elles continuent néanmoins de se lamenter que les pères garants de telles unions puissent être acquittés, ou les époux recevoir une compensation financière quand le divorce est prononcé.<sup>433</sup> C'est qu'elles continuent à voir ces situations selon le syntagme tribaliste, où c'est la logique d'opposition des groupes d'appartenance qui prend le pas : *considérer la victoire d'une femme comme la victoire de toutes les femmes contre les hommes renforce la tendance à des réflexes tribalo-traditionalistes, et donc à renfermer les individus dans des groupes éventuellement prédateurs.*

---

<sup>431</sup> Ariane Chemin et Géraldine Catalano, *Une famille au secret*, Stock, 2005.

<sup>432</sup> *Ibidem*.

<sup>433</sup> Cf. Delphine Minoui, "Une jeune épouse ose dire 'non' aux traditions", *La Chronique d'Amnesty International*, février 2009, pp.28-29.



C'est l'amélioration de la situation des plus faibles, quel que soit le sort fait aux plus puissants, qui améliore le sort de tous dans la logique du maximin et de l'égalité de dignité. C'est sur l'argument de la sécurité que Nojoud avait été mariée par son père. Ici, c'est le rôle de protecteur de l'époux qui est mis en avant, rôle social et traditionnel même si ce rôle n'est pas universellement consacré et même si évidemment il fut transgressé en l'espèce. Que l'époux fautif n'ait pas été châtié - puisqu'il a reçu compensation, ce qui préserve son honneur – préserve l'importance sociale du rôle de l'homme en ramenant au niveau d'*exception individuelle* le cas du mari violeur, au nom de la sécurité collective et en l'absence de mécanismes sociaux universels de protection et de solidarité.

Le divorce accordé à Nojoud, la manifestation de son égale dignité, est néanmoins bien un tournant, non pas tant parce qu'il marque une 'victoire' des femmes, que parce qu'il médiatise un des *paramètres du fonctionnement social nécessaires au changement de syntagme dominant* : le sentiment de sécurité des individus est le plus déterminant. Le tournant, c'est que le tribunal ait reconnu la nécessité d'un recours quand cette obligation fondamentale n'est pas remplie. C'est en multipliant la médiatisation des cas exemplaires, comme ceux de Nojoud ou de Pekay, que les sociétés où la sécurité offerte par la famille ou le groupe devient manifestement insuffisante sont enjointes de trouver des solutions. C'est par l'amélioration de la sécurité collective, économique aussi bien que politique, que la situation peut évoluer en faveur de l'égalité de dignité de tous, et vers l'amélioration de la condition féminine.

Les possibilités d'évolution d'une société passent aussi par la réparation et la réconciliation, qui préservent la capacité d'interaction des individus et font évoluer favorablement le seuil de sécurité de tout un groupe social en augmentant le sentiment de justice.

### 3.23. La réparation, maximin du désir de justice

*La justice est le respect, spontanément éprouvé et réciproquement garanti, de la dignité humaine en quelque personne et dans quelque circonstance qu'elle se trouve compromise et à quelque risque que nous expose sa défense.*  
Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865)

*L'aptitude des Afghans à trouver des solutions pacifiques et durables aux conflits communautaires a été largement ignorée.*<sup>434</sup>

*L'héritage républicain, c'est la légalité, et il faut maintenir cet héritage ; mais l'acquis de la démocratie, c'est la soumission de cette légalité à des principes supérieurs.*  
Mireille Delmas-Marty (1995)<sup>435</sup>

Si l'espace judiciaire afghan ne semble pas en mesure de proposer l'égalité devant la loi puisque la loi reste un ensemble fluctuant, complexe et mal déterminé de normes parfois contradictoires, si pourtant l'engagement du pays dans une logique de respect de l'égalité dépend de sa capacité à apporter à sa population un sentiment de justice, existe-t-il un moyen d'améliorer ce sentiment ? Puisqu'il semble que les habitants de l'Afghanistan se tournent plus souvent vers les systèmes traditionnels de résolution des conflits que vers la justice gouvernementale, il faudra s'interroger sur les caractéristiques de ces processus (3.231 - *La réparation au cœur de la justice traditionnelle*). Et dans la mesure où sont apparues des difficultés dans la pratique de la justice au quotidien (3.232 - *Des praticiens sur le fil du rasoir*), on examinera comment, dans une logique de complémentarité, encourager l'interaction et la coopération des différents modes de résolution des conflits en Afghanistan (3.233 - *Trouver les complémentarités pour favoriser le respect et l'interaction*).

---

<sup>434</sup> "Afghanistan: Development and Humanitarian Priorities", Oxfam, janvier 2008, p.17.

<sup>435</sup> Mireille Delmas-Marty, *op. cit.*, p.43.

### 3.231. La réparation au coeur de la justice traditionnelle : le nanawâté

« Dans une société tribale de droit coutumier, il y a implicité. »  
Omar<sup>436</sup>

Les processus communautaires de résolution des conflits "constituent encore moins un 'système' que ce n'est le cas du 'système' gouvernemental," tient à préciser Ali Wardak quand il expose les particularités des conseils traditionnels.<sup>437</sup> "La forme particulière que prend une *djirga* ou une *choura* est déterminée par la nature du litige, mais surtout par les médiateurs locaux – *marakachiân* ou *richsafedân* – qui auront été acceptés par les parties.<sup>438</sup> Des conflits très divers peuvent leur être soumis : coups et blessures, marquage de limites foncières, répartition de l'eau, mais aussi contestation de terrains communautaires, enlèvements ou meurtres.

En août 2008, dans la province du Logar, est enlevé un ingénieur afghan de Kandahâr, Inayatullah, employé par l'entreprise de travaux publics turque qui exécutait le contrat de construction de la route partant du chef lieu de la province, Poul-é Alam, pour mener au district de Tcharkh. Des 'individus armés non identifiés' l'ont maintenu en captivité dans le district voisin de Kharwar, très isolé dans la montagne et lieu de nombreux accrochages avec les talibans. Après l'intervention d'un groupe d'anciens chargés de la médiation, il a été rendu sain et sauf à sa famille le 5 septembre 2008 à Kaboul, sans autre forme de procès. L'un des anciens impliqués dans la médiation, nommé Jallaluddin, a déclaré que les kidnappeurs avaient demandé 150.000 USD, mais qu'aucune rançon n'avait été versée.<sup>439</sup>

Les *djirgas* et *chouras* s'attachent particulièrement à la réconciliation des parties et plus généralement à encourager la paix. "Ainsi, à la différence de la justice gouvernementale, qui produit des gagnants et des perdants, les *djirgas* et *chouras* aboutissent à des décisions qui encouragent la justice réparatrice (par opposition à la justice punitive), et aident au retour de la paix et la dignité entre les victimes, les offenseurs et la communauté."<sup>440</sup>

---

<sup>436</sup> Interview de Omar, Paris, 03/05/2005.

<sup>437</sup> Ali Wardak, "State and Non-State Justice Systems in Afghanistan : The Need For Synergy", 2011, p.1314.

<sup>438</sup> A propos de l'instauration d'une justice de proximité en France, Olivier Dupère écrit : « Pour que le principe d'égalité devant la justice soit préservé, il sera nécessaire de se demander, au cas par cas, si la spécificité du droit matériel et/ou procédural applicable à telle catégorie de litiges, et/ou simplement la spécificité de telle catégorie de litiges, justifie(nt) l'intervention de tel(s) juge(s) non-professionnel(s) et telle(s) intervention(s), seul(s) ou conjointement avec des juges professionnels, de celui-ci ou de ceux-ci. Si les capacités juridiques sont évidemment essentielles en cette matière, il reste que d'autres types de capacités sont tout aussi nécessaires à une bonne administration de la justice. » In : Olivier Dupère, « Démocratie et justice de proximité ; les conditions d'exercice de la fonction judiciaire non-professionnelle », *Constitutions, justice et démocratie*, L'Harmattan, 2010, p.381/382.

<sup>439</sup> "Three policemen killed; engineer freed", Sher Ahmad Haidar et Shahpur Arab, *Pajhwok Afghan News*, 06/09/2008.

<sup>440</sup> Ali Wardak, "State and Non-State Justice Systems in Afghanistan : The Need For Synergy", op. cité, p.1315.

**Le nanawâte, une démarche de réconciliation.** Une forme très ritualisée de demande de pardon, le *nanawâte*, met en présence les parties en formalisant aux yeux de la communauté la volonté de s'amender de l'offenseur et celle de la victime de lui accorder son pardon et le réintégrer dans le cercle de ses amis. "A la différence de la justice formelle, qui exclut les coupables de la société en les caractérisant souvent comme étranges ou mauvais, le *nanawâte* les réintègre dans la communauté. Les ensembles existants de criminologie suggèrent qu'un contrôle social tournant autour de la réintégration est, d'une manière générale, plus efficace en termes de réduction de la criminalité qu'un contrôle social fonctionnant par le rejet, comme c'est le cas normal dans les institutions judiciaires étatiques," commente Ali Wardak.<sup>441</sup>

Le *nanawâte* est la forme générale des différentes solutions traditionnelles pour arrêter les hostilités entre groupes. Selon le code d'honneur qui fait loi en Afghanistan, toute atteinte physique doit être absoute par une vengeance de valeur égale, c'est le *badal*. Cette vengeance est un droit imprescriptible du mode tribaliste : il garantit la dignité égale des groupes en présence, et chaque membre du groupe porte le devoir d'en rétablir l'honneur, et malheureusement l'obligation d'entretenir la *vendetta*. Néanmoins, si l'auteur de l'atteinte professe publiquement sa culpabilité et témoigne de son remord, fait 'amende honorable', les deux clans peuvent se mettre d'accord sur une compensation financière, le prix du sang, *kboun bâba*, qui, si la famille de la victime l'accepte, met une fin honorable aux hostilités. Cette coutume ancestrale a été intégrée telle quelle dans la jurisprudence islamique.

Un séminaire international s'est tenu en décembre 2003 à Peshawar pour analyser les modalités traditionnelles de résolution des conflits, et évaluer comment leurs avantages peuvent être utilisés. "Pour que ça marche, il faut entourer la justice réparatrice d'un environnement approprié, basé sur l'égalité des droits de tous les citoyens, sans distinction concernant la religion, le sexe, l'origine sociale ou le statut économique."<sup>442</sup> La question cruciale reste de savoir pourquoi le système du *nanawâte* qui semble présenter tant d'avantages tombe pourtant en désuétude. La raison est fort simple, dit Mr. Abdullah, l'un des intervenants du séminaire : le pardon, pour être valable et effectif, doit être *demandé par le plus fort et accepté par le plus faible, alors réintégré dans son honneur*. "Si c'est la partie la plus faible qui demande le *nanawâte*, éventuellement sous la pression, de la tribu ou de quelqu'un d'autre, ça n'a aucune chance de marcher. Et d'ailleurs, ça n'est pas du *nanawâte*. Si c'est la partie en position de force qui se présente à la porte du plus faible, alors, oui, l'équilibre est rétabli (...) La reconnaissance de la faute est bien différente de la punition de la faute."<sup>443</sup> Ce qui se passe en fait, c'est que la tradition reconnue et respectée du *nanawâte* est détournée,

---

<sup>441</sup> Ali Wardak, "Building a Post-War Justice System in Afghanistan", 2003, p.7.

<sup>442</sup> Dr. Faqir Hussain, "Restorative Justice and our Traditional Conflict Resolution Mechanism", pp.7-11 dans *Proceedings of the International Seminar on Restorative Justice organized by Federal Investigation Agency - 16/19 Dec.2003*, Gandhara University, Peshawar.

<sup>443</sup> Mr. Abdullah, "Restorative Justice: A World View", pp.88-95 dans *Proceedings of the International Seminar on Restorative Justice*, op. cité.

inversée et pervertie à leur profit par les plus forts, qui exigent des plus faibles cette marque de soumission, plutôt que de restaurer leur honneur. Le sens profond en est perdu.

Les praticiens de la résolution traditionnelle des conflits considèrent sévèrement les systèmes étatiques de justice. Toujours selon Mr. Abdullah, l'abolition de la peine de mort dans les sociétés capitalistes n'est pas, comme on pourrait le croire au premier abord, le début d'une démarche de réparation. "Nous sommes là en face d'une vision purement capitaliste de la justice" affirme-t-il, "qui considère les humains comme des outils de production. Le raisonnement", selon lui, "est de ne pas gaspiller un outil de production."<sup>444</sup> Pour Ali Gohar, quand le coupable est condamné par l'Etat à payer une amende, cela revient à placer l'institution en position de victime symbolique, les bénéficiaires du jugement étant alors les représentants de l'Etat, une petite élite. Souvent, la victime réelle n'est consultée qu'à titre de témoin et la réparation du dommage réel causé à la victime est minimisée, ou délaissée. Cela est source de frustrations, d'un sentiment de séparation des administrés vis-à-vis de leurs institutions et, partant, est germe de conflits et de violences futures.<sup>445</sup>

Par contraste, selon Ali Gohar, les jugements rendus par les *djirgas* visent toujours à réparer le lien social. C'est pourquoi les gens sont si sensibles au qu'en dira-t-on. C'est ce qu'on appelle une société fortement contextualisée. "*Le principe de la justice réparatrice est l'honneur humain*. Le changement commence quand l'offenseur accepte sa responsabilité et se met en devoir d'interagir avec sa victime et avec la communauté pour réparer." C'est le *nanawâte* du *pachtounwâli*. "Cela crée un environnement constructif et honore la victime, la communauté et en fin de compte l'offenseur", qui peut alors être réintégré dans la communauté. "Car à ce point, les participants ont le sentiment que justice a été faite. L'honneur est bien la clé de la question."<sup>446</sup>

Au contraire du modèle occidental, où le résultat d'un jugement est de condamner puis de pardonner sans oublier, le résultat du règlement d'un conflit dans une société fortement contextualisée est de pardonner *et* d'oublier, et donc de réconcilier non seulement les individus - victime et offensur - mais également leurs familles et les tribus concernées. *C'est sur cette base que peuvent intervenir des mariages qui scelleront les réconciliations.*<sup>447</sup>

***Une femme, la swâra, pour garantir la paix.*** C'est sur cette base, et sur elle seule, parce qu'elles ont une haute idée de leur dignité et de celle des groupes en présence, que les femmes pachtounes acceptent de bonne volonté d'être mariées en réparation d'une dette de sang, selon la coutume qu'on appelle *bad*, *bad-dâd* ou *swâra*. Ce point est souvent ignoré, ou méprisé, dans les exemples rapportés par les

---

<sup>444</sup> *Ibidem*.

<sup>445</sup> Hassan M. Yousufzai & Ali Gohar, *op. cit.* p.76.

<sup>446</sup> Howard Zehr & Ali Gohar, *The little book of Restorative Justice*, Good Books, Intercourse, Pennsylvania, 2002, p.37.

<sup>447</sup> *Idem*, pp.80-81.

média occidentaux. Dans le documentaire *Afghanistan Unveiled*, tourné par de jeunes apprenties camérawomen afghanes en 2003, on voit deux sœurs ainsi mariées dans une autre famille. "C'est pour garantir la paix", avance l'une d'entre elles alors que le commentaire insiste sur le sort inhumain qui est ainsi réservé à ces jeunes femmes selon une coutume dénoncée comme "barbare".<sup>448</sup>

"D'aussi loin que remonte la culture pachtoune, la *swâra* est une femme à cheval, qui se rend seule au camp de l'adversaire, se remettant entre les mains de l'ennemi", écrit Muhammad Ali Baba Khel, le superintendant de la police de Peshawar, qui a soutenu une thèse de Droit sur la coutume de donner une femme pour éteindre une dette de sang, une pratique que l'on nomme *swâra* dans les zones tribales du Pakistan. Il poursuit : "Envoyer une femme au camp ennemi est un symbole de demande de trêve ; comme enterrer la hache de guerre. La tradition pachtoune authentique soutient que la femme ainsi reçue doit être traitée honorablement. Elle doit être renvoyée sur le même cheval avec des cadeaux et un manteau signifiant que son honneur est resté intact. L'intention de la coutume de la *swâra* étant de mettre en évidence la reconnaissance de son erreur par la tribu coupable d'une offense, il n'y a pas lieu de retenir la femme en otage."<sup>449</sup> Historiquement, la *swâra* n'a jamais eu pour fonction de devenir la propriété du clan de la victime. Néanmoins, si les relations entre les deux parties deviennent cordiales, le clan de la victime devient privilégié dans les négociations pour le mariage de la femme, ce qui est la base pour un mariage honorable et l'instauration d'une relation de parenté entre les deux clans.<sup>450</sup>

Le père de Nour M., officier de l'armée du roi Zâher, avait conduit dans les années 1940 des opérations de pacification contre une tribu révoltée de la Kounar, une province frontalière du Pakistan, au nord du pays. À l'issue des combats meurtriers et finalement victorieux de l'armée royale, le chef de la tribu et toute sa famille furent amenés en détention à Kaboul. Afin d'éviter que les deux familles - celle du chef soumis et celle de l'officier meneur de l'attaque - ne se lancent dans une vendetta, la décision fut prise de marier la fille du vainqueur avec le fils du vaincu, alors détenu avec son père dans la prison royale. Nour M. raconte : "Ma sœur continua à habiter avec nous et son mari était amené régulièrement en voiture de la prison royale pour la rencontrer. Leurs deux premiers enfants furent conçus ainsi." Si l'on veut savoir ce qu'en pense sa sœur, Nour M. assure : "Ma sœur ne tarit pas d'éloges sur son mari, le meilleur homme du monde !"<sup>451</sup> Et il conclut en précisant que l'un des fils de cette union est devenu son meilleur ami, ce qui est notable dans la société pachtoune où les relations collatérales sont généralement empreintes d'une rivalité extrême, le *tarbouwâli*. Nour M. récuse l'idée que sa sœur ait été soumise à la coutume du *bad*, de la *swâra*, qu'il perçoit comme relevant d'un mode de vie traditionnel et 'barbare' dont il veut se démarquer. Pour lui, en effet, ce mariage présentait tous les caractères de l'honorabilité.

---

<sup>448</sup> *Afghanistan Unveiled*, Brigitte Brault, 2003, 52 mn.

<sup>449</sup> M. Ali Baba Khel, *op. cit.*, p.5.

<sup>450</sup> *Ibidem*, p.6.

<sup>451</sup> Entretien avec Nour M., Kaboul, août 2007.

C'est que, par contraste, dans la pratique contemporaine, la symbolique honorable et transcendante de la *swâra* est totalement occultée et transformée en un rapport de force où la femme devient l'objet d'une transaction calibrée entre deux familles ennemies, *moubâdla*, transaction quasiment imposée dans l'assimilation au groupe tribal qui ne se soucie plus que du tout, par l'intermédiaire de la *djirga*. C'est que, dans la réalité vécue par la plupart des femmes forcées à ce type de mariage sans que le sens de l'honneur des participants en ait été restauré, c'est souvent le ressentiment, sinon la haine et la violence à leur égard, qui devient leur pain quotidien.

**Le prix du sang.** De même, la pratique du *kboun-bâba*, le prix du sang, est-elle souvent comprise par les Occidentaux au mieux comme une marque de vénalité, au pire comme une preuve de barbarie. L'aspect repentance, réparation psychologique et sociale de la démarche est souvent minimisé ou ignoré, sinon carrément détourné quand des étrangers veulent s'en saisir.

Dans leurs opérations militaires en Afghanistan et en Iraq, les Américains, après un premier temps de refus scandalisé, ont pris à leur compte la coutume du 'prix du sang' en offrant systématiquement une enveloppe d'argent aux familles des victimes civiles de bavures de leurs opérations. Mais les refus se sont faits de plus en plus fréquents. "J'ai dit que je refusais quelque montant que ce soit", déclare le père d'un garçon de dix ans tué en Iraq. "Mon père est un chef tribal, et nous n'avons pas pour habitude d'accepter de prix du sang tant que la personne impliquée ne s'est pas présentée pour reconnaître sa responsabilité et s'excuser. C'est seulement ensuite que l'on peut parler de compensation."<sup>452</sup> Ce jeune garçon était mort lors d'un violent accrochage dans la banlieue de Baghdad en septembre 2007, impliquant un groupe de mercenaires de sécurité proclamant avoir été en état de légitime défense au cours du convoyage d'un officiel américain. Dix-sept personnes vaquant à leurs occupations et se trouvant par hasard sur les lieux ont été tuées alors. Les familles des victimes n'ont pas compris que les Américains renouvellent le contrat de services de la société Blackwater incriminée dans l'opération, alors que leurs personnels étaient responsables de la tragédie et ne font l'objet d'aucune action pénale. Le fait est que le contrat de la société Blackwater avec l'armée américaine était de nature purement commerciale - et leur prestation de 'sécurité' a été remplie.<sup>453</sup>

Ce cas est intéressant et représentatif de nombreux autres, en Afghanistan comme en Irak. Il met en scène deux conceptions de la justice, l'une fondée sur le droit positif éventuellement distordu pour profiter à des intérêts particuliers, l'autre sur le droit coutumier, perçu comme droit naturel dans sa composante de réparation sociale. Selon la *doctrine légaliste sous laquelle se range l'administration américaine*, la justice consiste à

---

<sup>452</sup> Borzou Daraghi et Raheem Salman, "Blackwater Shooting Highlights a US, Irak Culture Clash", *The Los Angeles Times*, 10/05/2008.

<sup>453</sup> Le dirigeant de Blackwater, Erik Prince, proclame : « Pas un seul officiel américain n'a été tué alors qu'il était sous notre protection. » Cf. « An American Commando in Exile », *Men's Journal*, 30/11/2010.

appliquer les dispositions des différentes stratifications applicables du Droit.<sup>454</sup> Devant la perte de crédibilité politique de leur position militaire au fil du chaos irakien, les forces américaines ont progressivement sous-traité des pans entiers des 'opérations de sécurité' à des entreprises privées - dont les personnels ne sont pas concernés par le droit de la guerre. Juridiquement du point de vue américain, les transgressions commises par les sous-traitants sont donc à évaluer en termes strictement privés.

En l'occurrence, l'impunité dont bénéficient les opérateurs sous-traitant des interventions armées américaines procède exactement du même type de rapport de forces que celui qui est reproché à des 'chefs de guerre' : la voix des armes, la logique d'opposition, le syntagme tribaliste. *L'éventuelle compensation accordée dans les cas les plus flagrants de bavure n'est qu'une couverture, et c'est bien ainsi qu'elle est comprise par les familles endeuillées.* C'est que dans une perception sociale de la justice rendue, le 'prix du sang' ne serait accepté que comme preuve que le transgresseur de l'ordre social est pleinement conscient de sa responsabilité, et parfaitement désireux d'amender son comportement dans le futur pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. C'est à cette seule condition que la vengeance pourrait être éteinte. Ni les officiels américains, ni les mercenaires patentés, pourtant, ne se soucient de faire comparaître les auteurs des transgressions devant un conseil communautaire qui pourrait constater le souci de réparation, et encore moins devant une cour américaine. L'objectif des Américains est en effet purement technique, les paramètres de sa réussite sont décomptés en termes strictement financiers : le coût de la mort d'un officiel américain est, dans ce contexte, un risque bien plus important que celui de la mort de quelques poignées d'autochtones. Pour les forces américaines, l'issue du problème se trouve à l'aboutissement d'une négociation, une transaction financière. Ces transactions ne font aucun cas de la dignité des parties, et en particulier d'un pré-requis symbolique dans une relation d'individu à individu, où la reconnaissance mutuelle de l'humanité de l'autre permettrait la restauration de leur égale dignité et par là la perspective d'une coexistence pacifique dans le futur. Une militaire américaine responsable de l'attribution de ces compensations prouve qu'elle méconnaît totalement le point de vue autochtone quand elle s'inquiète de participer à la création d'un "système d'assistanat", la hantise favorite des capitalistes conservateurs.<sup>455</sup> La répétition de situations du même type, assortie de l'impunité quasi-généralisée des auteurs, en Afghanistan ou en Irak, expose un mépris systématique de ces valeurs symboliques, soit que leur importance en soit négligée par inconscience ou incompetence tragique, soit que ce mépris démontre l'engagement de la politique américaine dans une logique délibérée d'opposition à long terme.

---

<sup>454</sup> Les règles de l'engagement, internationales ou propres à chaque pays, édictées pour protéger les civils dans des opérations de guerre ne sont pas opposables aux contractuels de Blackwater, puisqu'ils ne sont pas des militaires. De plus les éventuels 'dommages collatéraux' survenant à l'occasion des accrochages ne sauraient faire l'objet de poursuites pénales au niveau international, puisque l'administration américaine a pris soin, lors de l'instauration de la Cour pénale internationale en juillet 2002, d'exonérer de ses poursuites les combattants américains intervenant dans la 'guerre contre le terrorisme' argumentée comme une opération de maintien de la paix.

<sup>455</sup> "Welfare system", est l'expression citée par Hamida Ghafour. *Op. cit.*, p.286.



Il n'en reste pas moins que les praticiens de la justice en Afghanistan, gouvernementaux comme traditionnels, intègrent spontanément la notion de réparation dans leurs jugements.

### **3.232. Des praticiens sur le fil du rasoir**

*Dans les sociétés fermées, la morale n'est pas objet de débats, mais de traditions (...)  
Aux yeux des individus vivant au sein de ces sociétés la morale apparaît comme pure convention.*  
János Kis (1989)<sup>456</sup>

*L'application d'une charia coincée entre droit coutumier et droit positif n'a jamais été qu'un idéal,  
voire un slogan politique,  
ce qui explique d'ailleurs que les différents fondamentalismes ont été surtout des mouvements d'opposition.*  
Olivier Roy<sup>457</sup>

« Oui, ou non, l'Afghanistan est-il une société guerrière au sens de Godelier ? »<sup>458</sup>

Sarah Chayes, arrivée à Kandahâr dès 2001, décrit ainsi le mode de résolution des conflits fondé sur le *pachtounwâli* : "La société pachtoune, en l'absence des mécanismes d'un Etat fort, cherche des solutions aux conflits entre ses membres non pas en s'accrochant à une justice idéale qui demanderait à être appliquée, mais par l'utilisation de techniques pratiques de résolution des conflits. L'objectif est d'atteindre un accord viable qui satisfasse suffisamment les deux parties pour qu'il perdure plutôt que d'engendrer immédiatement un nouveau conflit."<sup>459</sup> Typiquement, quand un crime a été commis - un vol ou un meurtre par exemple, on convoque une réunion entre représentants des deux familles. Ces anciens en discutent. Ils peuvent demander le retour du bien volé, négocier une amende, inciter la famille de la victime à accorder son pardon, ou même obtenir que des femmes de la famille du meurtrier soient mariées dans la famille de la victime. "Cette solution, que les femmes abhorrent, a le double avantage du point de vue des hommes d'économiser un prix de mariée à la famille de la victime et de réconcilier les deux familles en tissant des liens entre elles", précise Sarah Chayes, car les intérêts matériels viennent de plus en plus souvent se substituer au fondement traditionnel de restauration de l'honneur des parties.

Elle continue : "Si tous ces moyens n'aboutissent pas, alors seulement les anciens livrent le criminel à l'autre famille pour qu'elle exerce sa vengeance. Pendant toutes ces négociations, cependant, le coupable

---

<sup>456</sup> János Kis, *op. cit.*, p.110.

<sup>457</sup> Olivier Roy, *Islam et modernité politique*, *op. cit.*, p.91.

<sup>458</sup> Cette question véhémente était posée publiquement par une auditrice en quête de schémas interprétatifs au cours d'un colloque organisé par le CERI à propos de l'Afghanistan, en 2004.

<sup>459</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*, p.34/35.

est protégé. L'honneur des deux familles en dépend." Et d'ailleurs, constate Sarah Chayes, souvent la situation n'arrive jamais au conflit, car les anciens ont pris soin d'entourer toutes leurs ouailles du bénéfice de longs palabres et de traditions respectées, "dans un mélange complètement original de dévotion totale associée à un égalitarisme irrévérencieux".<sup>460</sup>

Le juge du district de Tagâb, Abdul Hadi, a été affecté sur cette zone à sa sortie du 'stage judiciaire'. A son arrivée sur son poste, en 2009, la Cour dont il devenait le président<sup>461</sup> siégeait en fait non pas dans le palais de justice nouvellement construit au chef-lieu de district de Tagâb, dans le sud de la province de Kâpissâ, mais dans les locaux du palais de justice provincial, à Mahmoud-é Raqi, à cinquante kilomètres plus au nord soit parfois presque deux heures de route. Durant l'année calendaire 1389,<sup>462</sup> six affaires ont été jugées, trois en matières civiles, trois en matière criminelle.<sup>463</sup>

La Cour suprême avait autorisé la délocalisation de la Cour de Tagâb au chef-lieu de province. De fait, les juges refusaient de se rendre à Tagâb. Outre la raison officielle de l'insécurité qui couvre en fait la méfiance entre les juges tadjiks et la population pachtoune, diverses raisons techniques expliquent la réticence des juges : la plupart d'entre eux ont leurs familles à Kaboul où les enfants peuvent bénéficier de meilleures écoles – il n'y a d'ailleurs pas d'écoles de filles à Tagâb ; un village comme Tagâb ne dispose pas d'infrastructures modernes (électricité, eau courante, etc.) ; cela prend de deux à trois heures pour faire le trajet entre Tagâb et Kaboul, bien que la distance à vol d'oiseau ne soit que de soixante kilomètres. Une autre raison est totalement inavouable : on ne peut pas avoir d'autre activité pour arrondir ses revenus quand on réside à Tagâb. Néanmoins, dans la configuration qui existait, il était difficile de comprendre pourquoi si peu d'affaires arrivaient jusqu'à la Cour primaire de Tagâb, alors que les autres cours de la province avaient un niveau d'activité tournant autour de 150 cas par an<sup>464</sup> : était-ce en raison de l'éloignement ou en raison de la défiance de la population ?

A partir d'avril 2011, après des aménagements importants aux conditions d'exercice, la Cour de Tagâb a été relocalisée au chef-lieu de district, pour y siéger en principe trois jours par semaine – du dimanche au mardi. Le juge Abdul Hadi expose l'un des tous premiers cas qu'il a réglés une fois arrivé sur place :

Au cours de l'année 2001, une jeune fille avait été violée par un homme venu à la porte de sa maison pour demander de l'eau. Le coupable, un combattant *tâleb* du voisinage, était parti au Pakistan au moment de la chute des talibans. La victime vivait recluse depuis. Avec le retour de l'insurrection dans la région,

---

<sup>460</sup> *Idem*, p.46.

<sup>461</sup> Un juge-président, deux juges assesseurs, un greffier, un ouvrier.

<sup>462</sup> Du 21/03/2010 au 20/03/2011.

<sup>463</sup> Tous les éléments donnés ici concernant le district de Tagâb sont issus d'une mission dix-huit mois comme chargée de mission Justice pour le compte du ministère français des Affaires étrangères et européennes.

<sup>464</sup> Voir en annexe K le tableau des relevés d'activité des cours de Kâpissâ et Surobi pour l'année 1389.

l'homme était réapparu du village. Profitant de la nouvelle disponibilité du juge, et probablement en raison de la récente publicité faite à la nouvelle loi pour l'Élimination de la violence à l'égard des femmes (EVAW), la famille de la jeune fille demandait justice. Le juge est très satisfait du résultat obtenu : le mariage des deux protagonistes.<sup>465</sup>

Du point de vue émique, le jugement passé est légal car c'est une des solutions prévues par la loi EVAW,<sup>466</sup> et plus généralement par la *chari'a*. La solution est juste, parce qu'en l'occurrence, après avoir consulté les différentes parties, y compris la victime qui aurait clairement déclaré rechercher cette solution, le juge a amené l'homme à faire 'amende honorable', d'une part, et, d'autre part, à contracter ce mariage dans sa forme la plus classique, c'est-à-dire avec négociation et versement d'un *wahwar* en rapport avec la position sociale de la famille de la jeune fille. Le châtiment du violeur n'aurait en aucun cas amélioré le sort de la victime, car la vie sociale d'une femme en Afghanistan dépend encore de sa capacité à faire un mariage honorable, et cela lui devient impossible après toute atteinte à l'honneur, le sien propre, lié à sa chasteté, ou celui de sa famille plus généralement. La solution est durable car toutes les parties en sont satisfaites, l'honneur de chacun est restauré ainsi que la paix sociale.

Le juge Abdul Hadi s'est en fait investi d'une des caractéristiques habituellement développées par un conseil traditionnel, la réparation. D'autres magistrats ont pu, peuvent encore avoir un positionnement différent vis-à-vis des sensibilités locales.

Une femme enseignante à la faculté de droit de l'université de Kaboul raconte ses déboires en tant que juge vingt ans auparavant. Elle avait condamné à quinze ans de réclusion un jeune homme coupable du meurtre sauvage d'un de ses professeurs. Le lendemain, des hommes se présentèrent chez elle et laissèrent à son mari une forte somme d'argent en demandant l'abandon du cas. Elle renvoya l'argent. Ce soir-là, les hommes revinrent menacer de la tuer si elle se présentait encore à la cour. Ce fut son premier et dernier jugement. "Cela arrive encore", conclut-elle.<sup>467</sup>

Quand la juge évoque ce cas avec un auditoire occidental, l'interprétation immédiate qui est faite de la somme proposée est celle d'une tentative de corruption de fonctionnaire. Mais selon le *fiqh*, une transaction financière peut avoir une autre portée dans la résolution d'un crime. Payer le prix du sang, *kboun bâba*, en dédommagement d'un meurtre est une pratique courante du droit islamique, et une solution envisagée par la loi afghane pour les crimes de *qiçaç*, une des catégories prévues par la *chari'a* qui concerne les dommages corporels. C'est la forme codifiée de la loi du talion, le dédommagement permettant de satisfaire au *badal*, et donc d'éteindre le risque de vengeance itérative. Traditionnellement c'est un arrangement qui s'obtient avant l'intervention des instances officielles, avec l'intervention du *mollâ*, ou

---

<sup>465</sup> Communication du juge Abdul Hadi, à Nidjrâb le 02/08/2011.

<sup>466</sup> Entrée en vigueur en août 2009.

<sup>467</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.120.

éventuellement devant une *djirga*, et dans la mesure où la famille de la victime renonce officiellement à son droit à la vengeance, le talion ou *badal*. La punition fondée sur des peines d'emprisonnement est hétérogène à ces traditions, elle n'est ni comprise ni admise dans les zones rurales, où c'est le principe du *badal* qui prédomine, le coup pour coup, pour assurer l'égalité symbolique des groupes en présence et une forme de co-existence pacifique.<sup>468</sup>

La juge s'est probablement trouvée impliquée dans un cas d'opposition frontale entre des institutions gouvernementales intransigeantes et des pratiques coutumières largement respectées. Son incompréhension ou son insensibilité à l'argumentaire de réconciliation développé par la famille de l'accusé, et présenté selon la tradition par un groupe de médiateurs, a pu lui valoir une inimitié profonde, déclenchant alors les menaces de la communauté concernée qui pouvait se sentir méprisée ou ostracisée.<sup>469</sup> Ce type de rejet, ou même d'hostilité, qui se met en place entre les fonctionnaires de la justice gouvernementale et la population d'un district est fréquent, et caractérise l'incompréhension mutuelle entre les garants de la justice punitive et les acteurs de la justice réparatrice, d'autant que *l'emprisonnement d'un coupable alors qu'une mesure de réparation traditionnelle a déjà été aboutie est perçu comme une injustice*.

Pour bien comprendre le sérieux avec lequel la coutume du *badal* peut être appliquée dans les zones rurales, un événement survenu en 2005 à Shiringal, dans la haute vallée du Dir au Pakistan donne des éléments d'appréciation :

Un garçon avait été violé. Le *mollâ* local déclara que le *badal* devait être pris, et ordonna au garçon de violer son agresseur. Comme ça lui fut impossible, c'est le père du garçon violé qui se chargea de faire justice en infligeant lui-même à la partie adverse l'outrage que son fils avait enduré.<sup>470</sup> L'équilibre avait été rétabli, l'honneur des groupes était sauf, et donc rétabli le sentiment de dignité de leurs membres, condition pour réparer d'éventuels dommages psychologiques chez les individus concernés.

Une enquête d'opinion menée au début de l'été 2011 auprès de la population de Kâpissâ a permis d'y cerner plus finement la problématique de la justice du point de vue de la population. Cette enquête confirme pour la Kâpissâ ce que les enquêtes nationales avaient mis en évidence : la population fait plus confiance aux conseils traditionnels qu'à la justice gouvernementale pour résoudre les litiges. Néanmoins,

---

<sup>468</sup> Les enquêtes d'anthropologie juridique produisent des résultats similaires ailleurs dans le monde : "Pourquoi l'incarcération des autochtones ayant contrevenu à la loi criminelle au Canada reste-t-elle sans effet dissuasif tout en déstructurant souvent durablement la vie communautaire ? Les anthropologues expliquent que les concepts occidentaux de culpabilité et de punition sont étrangers à la tradition juridique autochtone ; ils émettent l'hypothèse que seule la prise en charge communautaire et familiale d'une sanction réparatrice aura la lisibilité culturelle nécessaire à la guérison du tissu communautaire." Ghislain Otis, "Les figures de la théorie pluraliste dans la recherche juridique", in : *Méthodologie du pluralisme juridique*, Karthala, à paraître (2012), pp.9-24 (p.16)

<sup>469</sup> Ann Jones, qui rapporte les paroles de la juge, ne date pas précisément les faits, 'il y a une vingtaine d'années', dit-elle. Cela place l'anecdote durant la période communiste, une époque où ce type d'affrontements était systématique.

<sup>470</sup> Entretien avec Ali Gohar, Kaboul, 9 mars 2007.

le cas particulier du district de Tagâb souligne l'influence majeure de l'insurrection dans l'exercice de la justice : les recours traditionnels y sont dévalorisés dans une proportion similaire aux instances gouvernementales. De fait, la dialectique des insurgés consiste à *décrédibiliser symétriquement les anciens pratiquant la médiation ou les fonctionnaires gouvernementaux*, sous l'argument que la seule 'vraie' *chari'a* est celle qu'eux-mêmes appliquent. Les justiciables sont d'autant plus enclins à accepter cet argumentaire que les décisions prises par les conseils traditionnels ou les cours gouvernementales sont rarement suivies d'effet, notamment en raison de l'insécurité.

Pour le sentiment de justice comme pour les autres éléments de l'égalité, il semble bien qu'il y ait une corrélation inverse avec le niveau de violence. On évaluera alors si l'on peut agir sur l'un en agissant sur l'autre, ou inversement.

### **3.233. Trouver les complémentarités pour favoriser le respect et l'interaction**

*Ce qu'on essaie de protéger, c'est l'altérité, c'est-à-dire à la fois la singularité de chaque être humain, reconnu comme être unique et, en même temps, son égale appartenance à la communauté humaine.*  
Mireille Delmas-Marty (1995)<sup>471</sup>

La justice fondée sur le *pachtounwâli* est une réalité encore à l'heure actuelle en Afghanistan. Dans les zones pachtones, à l'est et au sud de l'Afghanistan, les habitants font confiance à ces décisions prises par des conseils d'anciens respectés qui s'appuient sur des traditions anciennes. Ailleurs dans le pays, même si la majorité de la population n'y est pas pachtone, la tenue de conseils coutumiers ou de *chouras* reste généralisée pour régler les litiges. Ali Gohar explique : "Dans une vraie *djirga*, une personne prend la responsabilité de toute une tribu, et toute la tribu le suit, pour le meilleur et pour le pire. Dans les décisions de *swâra*, où des femmes sont impliquées, celles-ci sont supposées être les ambassadrices de la réconciliation et de la paix. Les gens veulent arrêter les hostilités."<sup>472</sup> Cela marche, parce que l'accord est basé sur l'honneur, sur l'égalité des parties impliquées, qui transforme des groupes hostiles en une communauté en harmonie. Georges Ribeill dirait que l'introduction d'une médiation a permis de transcender la relation conflictuelle. Et chaque groupe conserve son intégrité, ses différences.

Malheureusement, explique Ali Gohar, ce fonctionnement est de plus en plus dénaturé pour la recherche de la paix à tout prix, et au besoin en déshumanisant les femmes concernées, en les transformant en objet d'un échange plutôt qu'en sujet/acteur d'une relation : le prix d'une femme vivante contre le prix d'un homme mort. Les sentiments de la femme, qui risque de se trouver face à une belle-famille encore

---

<sup>471</sup> Mireille Delmas-Marty, *op. cit.*, p.101.

<sup>472</sup> Entretien avec Ali Gohar, Kaboul, 9 mars 2007.

traumatisée par la mort d'un des leurs, ne sont pas pris en compte. Au lieu du bien-être de la communauté, c'est l'intérêt d'un petit nombre qui est poursuivi. Et cette tendance a été renforcée par le contact avec le monde occidental, où les relations sont basées sur les intérêts individuels plutôt que sur l'honneur du groupe.<sup>473</sup> Au lieu d'une logique de la valorisation de la diversité par la dignité, on tombe dans une logique de l'opposition, du *badal* : tu prends, je prends en échange.

Pour mettre fin à la pratique de la *swâra*, devenu inopérante parce que dénaturée, Ali Gohar propose d'avoir recours à l'islam, dont la force normative auprès des chefs tribaux peut contrecarrer le poids de la tradition. "Selon l'islam, un jugement doit avoir quatre caractéristiques : il doit être punitif, réparateur, réformateur et dissuasif. La pratique de la *swâra* ne peut prétendre à aucune de ces caractéristiques parce que le criminel lui-même est dédouané." C'est sur cet argumentaire que les décisions de certaines *djirgas* ont été invalidées par la Cour de justice fédérale d'Islamabad au Pakistan. Le Dr. Fida M. Khân, membre de cette cour, enjoint : "Que les coupables paient le prix du sang, plutôt que de faire porter leur faute à des filles innocentes !"<sup>474</sup>

Ali Gohar explique aussi que la tradition est tellement révérée qu'il faut le courage d'individus intervenants au bon moment pour y apporter des évolutions, comme son grand-père, Ghulam Hassan, qui fut pour lui un modèle dans ce sens.

Dans sa jeunesse, en 1942, Ghulam Hassan Marghouz Sawabi eût à chercher refuge dans une tribu voisine, à Gadoun Amâzai. C'est alors qu'il fut témoin d'une *djirga* où, en tant qu'invité, il n'aurait pas dû intervenir. Une femme avait crié à l'aide dans les champs, et on l'avait trouvée alors qu'un homme l'assailait. Selon la coutume les deux seraient mis à mort. La femme demanda, en dernier vœu, de pouvoir s'exprimer publiquement et s'écria, du haut d'un toit où elle s'était postée : "Faites savoir à mes sœurs, les femmes, qu'en cas de danger elles ne doivent pas appeler à l'aide !" L'invité prit alors position en défense de la femme, et sermonna les membres de la *djirga*, leur expliquant la vérité profonde de ce que la victime venait de dire : si ce genre de coutume persistait, aucune femme n'était en sécurité puisqu'aucune ne parlerait plus et que les assaillants potentiels ne risqueraient plus de châtement. La *djirga* reprit alors ses débats, et la coutume fut changée, seul l'agresseur fut exécuté. Ali Gohar conclut : "Ceux qui proposent ainsi de faire valoir le changement, que d'autres n'ont pas osé alors que tous l'espèrent, s'attirent le respect de toute la communauté."<sup>475</sup>

Cette forme d'encouragement du changement pourrait être prise en exemple dans des situations où le droit positif n'a pas réussi à trouver la bonne ouverture, y compris en Occident. La mise à mort

---

<sup>473</sup> *Ibidem*.

<sup>474</sup> *Ibidem*.

<sup>475</sup> *Ibidem*.

symbolique du collaborateur insoumis fait effectivement partie des mœurs acceptées et généralisées dans les entreprises néo-libérales.<sup>476</sup>

Ali Gohar raconte encore :

En 2004 dans la vallée de Swat, un *khân* fut condamné au *swâra*, à livrer une des ses filles en mariage en compensation d'un meurtre qu'il avait commis. Il refusa en s'offrant plutôt lui-même, ou l'un des ses fils, à la mort. Il en gagna le respect des parties et le conflit fut finalement résolu par une compensation financière, le prix du sang, *khoun bahâ*.<sup>477</sup>

A Mâneri en 2006, un ancien nommé Sahibdâd, âgé d'une soixantaine d'années, s'interposa dans le jugement d'une *djirga* mineure qui avait décidé d'une *swâra* en compensation d'un meurtre. Il convoqua les deux chefs de famille, les sermonna, et se fit remettre la jeune femme pour la protéger et la faire éduquer, déclarant qu'il statuerait lui-même ensuite de son futur mariage et exigeant des parties qu'elles trouvent une autre solution à leur conflit. L'intervention de Sahibdâd ne fut possible que parce qu'il bénéficiait du respect de la communauté, et parce qu'il prit le risque de sacrifier son statut et sa tranquillité personnelle au bénéfice de ce qu'il pensait bon pour tous. Il en gagna encore plus de respect.<sup>478</sup>

En considérant ces exemples selon les logiques sociales de l'opposition, de l'assimilation et du respect de la diversité, on constate que dans le cas de Gadoun Amâzai, une tradition *a priori* considérée comme intangible, quasi dogmatique et plaçant les individus dans des rôles qui les chosifient (puisqu'ils deux devant être sacrifiés à l'honneur de la tribu), est remplacée par l'accession à la dignité pour au moins l'une des parties. Dans les cas suivants, un individu met en avant son sens de l'honneur par l'affirmation de la dignité d'une des parties, ce qui rejaillit sur l'ensemble des personnes concernées, puisque finalement la logique du *badal*, de la loi du talion, est rompue, et le conflit est réglé par une transaction qui conserve l'intégrité des personnes. On est passé d'une logique de l'opposition à une logique de l'égalité. Et la dynamique du principe d'égalité (égale dignité, égal honneur) a opéré sa transcendance, dans une socialisation harmonieuse. *La réparation a prouvé sa valeur de maximin.*

---

<sup>476</sup> Pour exemple, la question des *whistleblowers*, les sonneurs d'alarme dans les affaires de fraude économique aux États-Unis. Après le scandale provoqué par la faillite de la société de courtage en énergie Enron, le congrès américain vota en juillet 2002 une loi encadrant les fraudes et, notamment, offrant une protection juridique aux cadres d'entreprise confrontés à des situations illégales. Six ans plus tard, plus de mille collaborateurs se sont manifestés contre leur entreprise. La grande majorité des cas ont été classés sans suite. Près de cent soixante ont donné lieu à une transaction entre les parties. Six des plaignants seulement ont gagné devant un inspecteur du travail, et aucun d'entre eux n'a bénéficié en appel d'un jugement en sa faveur. Dave Welch est l'un de ceux-là, il a décidé d'aller jusqu'au bout des voies de recours plus de cinq ans après avoir été licencié par la banque qui l'employait. Il exprime son désarroi : "Le message que nous font parvenir les cours de justice, c'est qu'en cas de gros problème, il vaut mieux la boucler et regarder droit devant." (Cf. Adam Geller, "The whistleblower's unending story", Associated Press, 26 avril 2008)

<sup>477</sup> Entretien avec Ali Gohar, Kaboul, 9 mars 2007.

<sup>478</sup> *Ibidem*.

**Choc des cultures ?** C'est un *choc de deux visions du bien* : c'est ainsi que l'Institut américain pour la Paix qualifie la tension inhérente entre les objectifs du *nation-building* selon les normes internationales en Afghanistan, d'une part, et le respect des pratiques et coutumes locales pour fonder un développement durable, d'autre part.<sup>479</sup> En tant que signataire de la plupart des traités internationaux et selon ses propres références constitutionnelles, l'Afghanistan est engagé dans une 'universalité' que le gouvernement d'Hamid Karzaï, après les autres, tente tant bien que mal de mettre en oeuvre non sans se trouver en mal de légitimité parce qu'il présiderait à un abandon des 'vraies valeurs afghanes.' Cette tension s'est manifestée par des coups de balanciers successifs dans les préconisations des bailleurs de fonds : de 2002 à 2005, les travaux menés par l'Italie, pays 'leader' pour la reconstruction du système judiciaire, prenaient en compte uniquement le système des cours gouvernementales. Devant l'inefficacité patente du processus, une nouvelle tendance fut de reconnaître aux systèmes traditionnels non formels la priorité. Pourtant, "en réalité, les systèmes formel et informel co-existent déjà, et continueront à le faire pour longtemps. La vraie question est de savoir s'ils vont co-exister pour coopérer ou en s'opposant,"<sup>480</sup> analyse l'étude de l'USIP.

Les systèmes sont déjà interdépendants dans une certaine mesure. Juge, officier du *hoqouq, wâli* ou *oulouswal* renvoient régulièrement des plaignants auprès d'instances traditionnelles. A l'inverse, les juges enrégimentent couramment des décisions émanant de conseils locaux et qui leur sont référées par des justiciables. L'un et l'autre système peuvent faire planer la menace de laisser le champ à l'autre en cas de difficulté à obtenir la coopération des parties.<sup>481</sup>

Techniquement, le *système positif* découlant de la Constitution reconnaît aussi bien la *chari'a* que la coutume en tant que source de droit, mais avec une hiérarchie prévue dans le Code civil : d'abord les lois afghanes, ensuite le *fiqh* hanéfite et enfin la coutume dans la mesure où elle n'est pas contraire aux principes légaux, aux fondements de la justice et à l'islam.<sup>482</sup> Ces dispositions rendent de fait impossible tout recours à la coutume pour justifier une décision, ce qui aboutit à une tendance des conseils locaux à tenir leurs délibérations à l'écart des autorités. Cette tentation du secret que manifestent les conseils coutumiers doit interpeler. Cette volonté de conservation est l'indice d'un certain intérêt à cette dynamique, un signe que les communautés ont quelque chose à défendre, à préserver par les pratiques coutumières, ne serait-ce que leur intégrité dans la situation extrême de tension qui prévaut encore dans le pays.

Pour Ali Wardak, la solution passe par une vision nouvelle, qui devrait être capable d'envisager "un système judiciaire durable qui transposerait les valeurs culturelles et religieuses des Afghans en idées

---

<sup>479</sup> "The Clash of Two Goods", Thomas Barfield, Neamat Nojumi, J. Alexander Thier, *op. cit.*, p.22.

<sup>480</sup> *Ibidem.*

<sup>481</sup> *Ibidem.*

<sup>482</sup> Articles Un et Deux du Code civil afghan (dari et pachto), Kaboul, 2004. La Constitution, de son côté, passe sous silence le recours à la coutume.



modernes de justice à développer dans l'Afghanistan d'après les talibans."<sup>483</sup> Un tel système est proposé dans le Rapport sur le développement humain Afghanistan 2007 rendu public par le PNUD : 'Bridging Modernity and Tradition : Rule of Law and the Search for Justice'. C'est que, ainsi que l'affirme Ghislain Otis : "De nos jours, l'éthique de la reconnaissance, de l'égalité et de la diversité des cultures prend le relais pour dénoncer l'ethnocentrisme de la prétention à l'universalité des cultures juridiques occidentales,"<sup>484</sup> une tendance qui ne serait pas une simple quête de légitimité mais également une recherche d'efficacité : "Certains attribuent une grande utilité à la 'juridiversité' qui, à l'instar de la biodiversité, offre à l'humanité une multiplicité de ressources dont elle dépend pour son adaptation aux changements."<sup>485</sup>

**Symbiose des pratiques.** Ce modèle hybride propose<sup>486</sup> la création d'un Service des droits de l'homme (HRU) et d'un Service de la Résolution des conflits alternative (ADR) en complémentarité avec le système de justice étatique *au niveau de chaque district*. Le modèle envisage que l'unité ADR aurait la responsabilité d'orienter les litiges vers les instances non étatiques appropriées, qui pourraient être aussi bien des *djirgas* que des *chouras*, et que d'autres conseils locaux institutionnalisés comme les Conseils de développement communautaires (CDC) qui ont été mis en place ces dernières années. Seraient pris en compte par l'ADR les affaires mineures, délits ou affaires privées, et les justiciables se verraient proposer, après explication circonstanciée, le choix entre les différentes filières existantes. Les affaires criminelles, par ailleurs, seraient automatiquement ré-effectuées aux cours gouvernementales. En complément, l'unité des droits de l'homme, HRU sous l'autorité de l'AIHRC, aurait pour fonction de contrôler les décisions des conseils traditionnels pour s'assurer qu'elles respectent les principes des droits de l'homme. Ce service aurait également en charge d'une manière plus générale la sensibilisation aux droits de l'homme ainsi que l'instruction des cas de violence familiale, ainsi que des cas passés de violation des droits de l'homme et de crimes de guerre.<sup>487</sup>

Dans l'état actuel de tension et de déréliction qui prévaut actuellement sur l'ensemble du territoire afghan, sans parler du manque de financement et du désengagement de la 'communauté internationale', on peut douter de la possibilité de mettre en place un tel système dans un avenir prévisible, et d'autant moins que les élites politiques actuellement en situation d'autorité manifestent une réticence quasi-instinctive à dialectiser la pratique coutumière. Il existe néanmoins un certain nombre d'expériences de terrain qui tentent d'apporter à cette vision des éléments d'appréciation réalistes, et fondés sur le constat incontournable d'une pluralité des normes préexistante à l'Etat plutôt que symptôme de sa défaillance.

---

<sup>483</sup> Ali Wardak, "State and Non-State Justice Systems in Afghanistan", 2011, p.1319.

<sup>484</sup> Ghislain Otis, *op. cité*, p.17.

<sup>485</sup> *Ibidem*, p.18.

<sup>486</sup> Voir le schéma en annexe L.

<sup>487</sup> Ali Wardak, "State and Non-State Justice Systems in Afghanistan", *op.cité*, pp.1320/1321.

Reprenant des actions similaires menées dans les années précédentes dans différentes provinces, le programme SeLJuKaS<sup>488</sup> a été conçu pour répondre à ces multiples interrogations pour la province de Kâpissâ et le district de Surobi (province de Kaboul) qui lui est mitoyen. En matière de légitimité et d'Etat de droit, il cherche à mettre en évidence pour la population la convergence entre le corpus législatif afghan, la jurisprudence islamique et le droit coutumier ; à permettre à la culture orale de rester en communication avec le système gouvernemental fondé sur l'écrit ; à faire valoir le prix d'un juste service par opposition à la corruption ; à trouver l'équilibre entre les tendances à la centralisation ou à la localisation. Le programme utilise les méthodes participatives, la formation des acteurs et l'éducation populaire pour obtenir le renforcement des droits de la défense et des procédures d'appel, ainsi que l'amélioration de la qualité et l'application des décisions, et de l'accès de la population à la justice.<sup>489</sup> Visant à *relégitimer la justice gouvernementale en améliorant la coopération entre fonctionnaires de la justice et acteurs locaux de la résolution des conflits*, le programme SeLJuKaS a entrepris des actions complémentaires et coordonnées : la formation en commun des fonctionnaires locaux de la justice et des acteurs traditionnels de la résolution des conflits, afin de leur donner une perception commune du corpus juridique et surtout l'occasion de se connaître, d'échanger et de reconnaître leurs complémentarités ; la formation de notables locaux à l'observation des procès dans la perspective du contrôle de la corruption ; la sensibilisation des populations aux bonnes pratiques de justice et de paix.

La réussite potentielle du programme SeLJuKaS est fondée sur le postulat de l'égalité de dignité des interacteurs. Mais le renforcement de la dignité de tous est également l'objectif à terme d'un programme tel que celui-ci, parce qu'il utilise l'accès à la justice comme maximin et qu'il rend opératoire le contrat social proposé par les institutions. "La voie est étroite vers un droit commun de l'humanité qui ne soit fondé ni sur un simple matérialisme (imaginaire ou vraiment fondé sur une analyse biologique de l'homme) ni sur une vérité révélée par telle ou telle religion, mais qui soit fondée sur une spiritualité qui puisse être acceptée pour toutes les cultures et toutes les religions,"<sup>490</sup> dit Mireille Delmas-Marty. A quoi Malek Chebel propose : "L'individu croyant est envisagé par rapport à un au-delà du principe de réalité et devient ainsi un être projeté et non plus seulement un être en devenir. Il est le futur déjà advenu."<sup>491</sup>

Quel que soit individuellement ce futur projeté, c'est dans la réalité d'un 'ici et maintenant' qu'il s'ancre. Il convient alors d'interroger les imbrications de la réalité afghane avec la réalité globale.

---

<sup>488</sup> SeLJuKaS est l'acronyme de l'expression anglaise *Support to Local Justice in Kapisa and Surobi*.

<sup>489</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, "La justice locale en Kapisa et Surobi", *op. cit.*

<sup>490</sup> Mireille Delmas-Marty, *op. cit.*, p.123.

<sup>491</sup> Malek Chebel, *op. cit.*, p.145.

### **3.3. Egalité de réalité : s'exercer à une pensée politique capable de traiter avec le réel fragmenté<sup>492</sup>**

*Les gens s'attendent à ce que les autres remplissent un rôle parmi divers rôles prédéterminés.  
Cela signifie que, secrètement,  
ils se demandent quel peut bien être le rôle de la personne à qui ils ont affaire.*  
Idries Shah<sup>493</sup>

*Post-World War II Afghanistan became an 'economic Korea'  
and the interplay between the Soviet Bloc and the West (mainly the United States and West Germany)  
found Afghanistan serving as a catalytic agent to force both sides to shift from de jure competition to de facto cooperation,  
offering lessons in dynamics for the rest of the developing world.*  
Louis Dupree (1973)<sup>494</sup>

*"If defeating an insurgent produces popular resentment, the victory is hollow and unsustainable."*  
Stanley McChrystal (2009)<sup>495</sup>

*Anomie. Désordre, absence de règle, sont les caractéristiques du concept d'anomie, né chez les Anciens et repris par  
Durkheim pour décrire le manque de solidarité entre les processus sociaux.*  
Dominique Colas (1997)<sup>496</sup>

Si l'aspiration à l'égalité a porté au fil des millénaires l'essor de nouvelles religions reçues comme vérité, leur pouvoir régulateur dans la réalité vécue de leurs pratiquants s'est ensuite perdu dans la soumission dogmatique et le relativisme culturel. Si les gouvernements démocratiques contemporains sont idéalement insufflés de la théorie des droits de l'homme comprise comme fondement de la justice, les réalités de la compétition libérale en ont fait des instruments d'enjeux économiques particuliers, des vecteurs d'inégalités croissantes. En soi, rien ne borne le désir humain et sa capacité de fragmentation des

---

<sup>492</sup> « La nécessité de la pensée complexe ne saurait être justifiée dans un avant-propos. Une telle nécessité ne peut s'imposer que progressivement au cours d'un cheminement où apparaîtraient tout d'abord les limites, les insuffisances et les carences de la pensée simplifiante (...) Il s'agit de s'exercer à une pensée capable de traiter avec le réel, de dialoguer avec lui, de négocier avec lui. » Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, op. cité, p10.

<sup>493</sup> *Le Moi dominant*, op. cité, p.215.

<sup>494</sup> "L'Afghanistan d'après la Deuxième guerre mondiale devint une 'Corée économique', et dans le jeu entre le bloc soviétique et l'Occident (principalement États-Unis et Allemagne de l'Ouest) l'Afghanistan servait d'agent catalyseur pour forcer les deux côtés à passer d'une compétition *de jure* à une coopération *de facto*, ce qui donnait des leçons de dynamique au reste du monde en développement." Louis Dupree, op. cité, p.xx.

<sup>495</sup> "Si la victoire contre l'insurrection produit du ressentiment populaire, cette victoire est creuse et non durable." Le général McChrystal, alors récemment nommé chef des forces américaines en Afghanistan par le président Barack Obama, s'exprimait à propos de la nécessité de réviser les règles de l'engagement. Cf. Ben Farmer, "Afghan war could be lost if civilian death toll continues", *The Telegraph*, 03/06/2009.

<sup>496</sup> Dominique Colas, op. cité, p.8/9.

possibles dans le tribalo-traditionalisme. Les régulations ne peuvent venir que d'une 'conscience morale' de la société, de la perception aiguë que ce n'est pas d'une absence de règles que notre monde souffre, mais de l'abondance de règles successives et inefficaces parce qu'accrochées à des structures incapables d'appréhender la complexité, la diversité. En Afghanistan, ce manque de pertinence se manifeste dans les programmes destinés à soutenir l'économie (3.31 - *Une économie sans contrôle favorisant les puissants*) ainsi que dans la coopération sécuritaire (3.32 - *Les Afghans écrasés par la géo-politique des blocs territorialisés*). L'aspiration à l'égalité ne peut être satisfaite que par des programmes politiques agissant directement au niveau des personnes (3.33 - *La protection sociale, maximum du désir de réalité*).

### 3.31. Une économie sans contrôle favorisant les puissants

*Pour les Américains particulièrement, l'argent est la solution à tout.  
Ils injectent de l'argent, lancent des projets énormes et instantanés et puis s'en vont sans s'occuper du suivi.  
Ça ne peut pas marcher et ça ne marche pas.  
C'est ce qu'ils font en ce moment-même au Pakistan, dans les zones tribales, et qu'est-ce qui se passe ?  
Ça crée des tensions parce que tout le monde veut récupérer une part de leur argent.  
Nancy Hatch-Dupree (2009)<sup>497</sup>*

*"There is a disconnect between the needs of the people and what agencies are doing. Top-down is not a good relationship."  
Un universitaire, Afghanistan (2012)<sup>498</sup>*

Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, les gouvernements afghans successifs ont toujours eu une conscience forte de la position singulière de leur pays, enclavé<sup>499</sup> à la marge de grands empires. C'est cette perception qui avait conduit l'Emir Abdurrahman à jouer de ses puissants voisins en essayant d'en tirer le maximum d'avantages matériels, et qui avait fait de son pays un "Etat rentier", selon l'expression de Barnett Rubin.<sup>500</sup> Sous le règne de Zâher Châh, les stratèges afghans comprirent que cela ne suffirait plus à maintenir l'intégrité du pays. "La famille royale avait une politique très précise. Ils construiraient un Etat moderne grâce au soutien de partenaires suffisamment éloignés pour ne pas mettre en danger leur indépendance : l'Allemagne, la France, l'Italie et la nouvelle superpuissance, l'Amérique (...) Un pays enclavé n'a pas vraiment le choix. Les Afghans se tournèrent vers les Etats-Unis qu'ils admiraient en tant que champ de

---

<sup>497</sup> Cf. Jon Boone, "A librarian's labour of love for Afghanistan", *Financial Times*, 14/02/2009.

<sup>498</sup> « Ce que font les agences est déconnecté des besoins des gens. Ça ne marche pas du haut vers le bas. » Cet universitaire est cité dans *Time to Hear*, Mary B. Anderson & al., 2012, p.48.

<sup>499</sup> Un pays est dit enclavé lorsqu'il ne possède aucun littoral, et dépend donc d'au moins un de ses riverains pour les échanges internationaux.

<sup>500</sup> Barnett Rubin, *The Fragmentation of Afghanistan*, op. cité, pp.81-106.

la démocratie et de l'indépendance."<sup>501</sup> Le peu d'enthousiasme des Américains conduisit à un déséquilibre croissant en faveur des Soviétiques (1973/1978), puis à la guerre par procuration qu'entretenaient les deux grandes puissances sur le sol afghan (1979/1989). Par la suite, les Américains ont longtemps soutenu le régime des talibans (1994/1998) dans l'espoir de construire à travers le territoire afghan un oléoduc qui acheminerait vers l'océan la production pétrolière du Turkménistan.<sup>502</sup>

Avec les accords de Bonn en 2001, fut initié un programme international de soutien à la reconstruction et la réinstitutionnalisation de l'Afghanistan, dont les premiers résultats suscitèrent de grands espoirs. En 2003, deux ans après l'éviction des talibans et de leurs alliés terroristes, l'Afghanistan apparaît comme un succès relatif aux yeux des Américains dans leur guerre contre le terrorisme non point tant pour ce qui s'y passe que pour ce qui ne s'y passe pas. Hamid Karzaï n'a pas été renversé, il bénéficie du respect de la population et continue à faire avancer le processus politique. Le pays n'a pas sombré de nouveau dans la guerre civile. Le ministère de la Défense est toujours dominé par les Pandjchiris de l'Alliance du Nord, mais la tendance est à la diversité ethnique. Le manque de sécurité n'a pas paralysé les actions humanitaires ou de reconstruction.<sup>503</sup> Plus de dix ans après le début de ce programme international, cependant, force est de constater que bien des domaines donnent lieu aux plus grandes inquiétudes, alors que l'enthousiasme des débuts a fait place à une lassitude généralisée des pays donateurs (*donor fatigue*), si ce n'est à un retournement des opinions imputé à l'incapacité supposée des Afghans à se saisir de leur chance.

Les développements qui suivent identifieront les réels bénéficiaires directs et indirects de l'aide à la reconstruction (3.311 - *Qui profite de la reconstruction ? L'origine de la corruption*) et analyseront l'impact sur l'économie locale des programmes internationaux (3.312 - *Acteurs internationaux d'inégalité ? La logique du marché*) avant de proposer une réflexion sur les méthodes (3.313 - *Adapter les méthodes aux populations et non l'inverse*).

---

<sup>501</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, pp.68-69.

<sup>502</sup> Cf. 3.311.

<sup>503</sup> Cf. Richard Tomkins, "Analysis: Afghanistan muddling through", UPI, 08/09/2003

### 3.311. Qui profite de la reconstruction ? L'origine de la corruption

*C'est vrai, le pouvoir actuel est trop corrompu, mais je ne voudrais pas qu'on le remplace par un gouvernement trop vertueux. Avec les régimes autoritaires, et chez nous la démocratie n'est pas pour demain, il faut une dose raisonnable de combine. Ça permet de respirer un peu. Rien n'est pire que les soi-disant incorruptibles : ils vous étouffent avec leurs principes, quand ils ne vous coupent pas proprement la tête. Dans un pays sans liberté, il n'est pas indifférent de pouvoir acheter des miettes de liberté, même au marché noir.*  
Sayd Bahodine Majrouh (1978)<sup>504</sup>

*L'aide annuelle d'un milliard de dollars dont tout le monde faisait grand cas n'effleura pas les poches des autochtones. Elle fut dispensée en routes, en aéroports, en installations portuaires et en travaux de défense.*  
John Brunner, *Tous à Zanzibar* (1968)

*Costs can escalate when organizations operate in a war zone.*<sup>505</sup>

Abdurrahman, l'Emir de fer de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, jouait du sentiment religieux de ses sujets pour unifier les tribus sous sa domination en entretenant la méfiance à l'égard des '*farangis*', ces étrangers 'francs' – mais de fait britanniques ou russes – qui symbolisent l'extérieur.<sup>506</sup> Ce désir d'isolement, entretenu par les Britanniques qui monayaient leur soutien financier contre l'assurance qu'aucun étranger ne traverserait cette zone tampon, se traduit par la réticence à accepter les vecteurs de modernisation comme le chemin de fer.<sup>507</sup> Inversement, dès l'avènement d'Amânullah (1921-1929) qui ouvrait le pays au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les experts étrangers se sont pressés pour placer leurs machines ou leurs méthodes sans trop se préoccuper de leur réelle adéquation aux besoins de la population. "Le tunnel du Salang, à trois mille quatre cents mètres d'altitude, et les galeries, culminant à cinq mille mètres, étaient un cadeau de l'Union soviétique à l'Afghanistan lorsqu'elle essayait d'en faire un Etat satellite. La construction fut commencée par des ingénieurs soviétiques en 1956 et le tunnel achevé en 1964 (...) Le roi avait besoin d'argent et d'expertise, il choisit donc de fermer les yeux sur les liens qui se resserraient constamment avec la grande puissance communiste."<sup>508</sup> "En 1969 on comptait plus de 2.200 experts et techniciens étrangers [dont une centaine de Français.] [...] Or les erreurs et les gaspillages sont loin de provenir d'un seul côté, situations

---

<sup>504</sup> Cité dans André Velter, « L'éclaireur de minuit », postface à *Le suicide et le chant*, op. cité, p.110.

<sup>505</sup> « Les coûts explosent pour les organisations qui interviennent en zone de guerre ». James R. Petersen, « Was \$73B of Afghan aid wasted ? », *Politico*, 11/01/2012 - <http://www.politico.com/news/stories/0112/71314.html>.

<sup>506</sup> Cf. Gilbert Etienne, *L'Afghanistan ou les aléas de la coopération*, PUF, Paris, 1972, p.30.

<sup>507</sup> A l'exception d'une ligne à voie étroite de sept kilomètres de long entre le centre de la capitale Kaboul et le palais royal de Darulaman, qui circula très provisoirement sous le règne d'Amânullah, le chemin de fer n'est entré en Afghanistan qu'avec le début, en 2010, de la construction de la ligne reliant Mazâr-é Charif avec la ville frontalière de Termez, en Ouzbekistan, au-delà de l'Amou Daria.

<sup>508</sup> Asne Seierstad, op. cité, p.180.

d'autant plus gênantes que peu de pays sous-développés ont bénéficié d'appuis financiers et techniques aussi massifs."<sup>509</sup>

Et c'est à partir du règne de Nadir Châh (1929-1933) que chaque année de nouvelles fournées de jeunes Afghans furent envoyés se former en Occident ou en Union soviétique afin de créer les cadres de l'administration centrale.<sup>510</sup> Largement *soutenu par l'aide internationale* (principalement russe et britannique, puis américaine et allemande, et dans une moindre mesure, française), le développement était lent et laborieux, mais réel, avec la production d'énergie hydraulique, la création d'industries embryonnaires d'extraction (gaz, charbon) et de transformation (textile, alimentaire) et la valorisation à l'international d'un artisanat florissant (tapis, peaux). La balance des échanges restait néanmoins nettement déficitaire, et les principaux bénéficiaires du début de modernisation des villes étaient l'élite des fonctionnaires de l'administration royale, provoquant ainsi les turbulences sociétales qui ont amené le coup d'État communiste de 1978.

***Economie illégale.*** En exacerbant la résistance des *moudjabiddin* contre le régime communiste, l'invasion soviétique de 1979 a profondément désorganisé l'économie afghane, notamment en créant des frontières internes, et en substituant l'impôt islamique volontaire aux impôts du gouvernement central pendant toute la période de la guerre civile.<sup>511</sup> Les trafics en tout genre, notamment celui de la drogue, procurent alors l'essentiel du financement de l'économie de guerre. "Les besoins de financement des partis pour continuer la guerre ont rendu l'opium nécessaire à ceux qui ne disposent pas de ressources naturelles et/ou du contrôle de l'émission monétaire."<sup>512</sup> En 2000, ainsi que le montre l'étude menée dans un village ouzbek du nord de l'Afghanistan, l'effondrement de l'État national et la mise en relation avec les économies mondiales parallèles *ont rendu l'économie de la drogue dominante* : "Les villageois ont peu d'autres options que d'émigrer pour chercher du travail, de joindre le *djaba* [la milice locale] ou de cultiver du pavot."<sup>513</sup> Alain Labrousse explique : "En 1991 [...] un cultivateur pouvait tirer du pavot un revenu annuel de l'ordre de 1.500 dollars à l'hectare, soit entre trois à cinq fois plus qu'avec une récolte en blé."<sup>514</sup> Il ajoute que la persistance des troubles, puis la politique d'interdiction, ont entretenu la prédominance du pavot : "L'interdiction totale des cultures [par les talibans] a provoqué une envolée des prix qui, depuis,

---

<sup>509</sup> Gilbert Etienne, *op. cit.*, p.230.

<sup>510</sup> *Idem*, p.35.

<sup>511</sup> Gilles Dorronsoro, "L'économie afghane : tendances récentes", *La lettre d'Asie centrale*, N°3, Printemps 1995, p.10-11.

<sup>512</sup> *Ibidem*.

<sup>513</sup> Jonathan Goodhand, "From holy war to opium war? A case study of the opium economy in North Afghanistan", *Central Asian Survey*, Vol. 19(2-2000), p.273.

<sup>514</sup> Alain Labrousse, *Afghanistan: opium de guerre, opium de paix*, Mille et Une Nuits, Fayard, Paris, 2005, p.10.

n'ont plus jamais retrouvé les cours planchers (de 30 à 50 dollars) qui avaient été les leurs au cours des vingt années précédentes [...] Les grands bénéficiaires de l'interdiction ont donc été les trafiquants."<sup>515</sup>

A l'arrivée de la coalition internationale sur le territoire afghan en 2001, il apparaît donc qu'il existe indépendamment du régime taliban de puissants intérêts locaux qui doivent être évalués et mis en équation dans le soutien à un Etat fort et centralisé. Néanmoins, le gouvernement ne dispose de moyens suffisants ni pour payer des fonctionnaires à un salaire incitatif à la probité,<sup>516</sup> ni pour mettre en place des activités ou cultures de remplacement, alors que 85% de la population vit en zone rurale.<sup>517</sup> De plus, "les vendeurs de drogues, parmi lesquels figurent d'anciens membres des taliban et d'Al-Qaïda, ont intérêt à ce que l'Etat reste faible en Afghanistan."<sup>518</sup> "Les petits commandants, soit sont intégrés par le nouveau pouvoir comme chef de la police ou sous-gouverneur dans leur zone d'origine, soit ont été récupérés par le système traditionnel des notables (ce qui est particulièrement le cas en zone tribale), soit sont re-entrés dans le 'business' (y compris celui de la drogue), en utilisant leurs connections avec le pouvoir et leurs réseaux locaux, tout en transformant leurs combattants en hommes de main et gardes du corps."<sup>519</sup>

Un consultant en développement découvre dans le Helmand les luttes de pouvoir qui entourent la production de l'opium.<sup>520</sup> Il contribue en 2004 à un projet américain générateur de revenus de remplacement à la culture du pavot ("Comment convaincre un fermier d'abandonner une récolte parfaite ?"<sup>521</sup>) qui dérange les trafiquants ("Pourquoi les fermiers américains peuvent-ils produire du vin et l'envoyer ici, alors que nous sommes les méchants quand nous faisons pousser de l'opium pour l'envoyer là-bas ?"<sup>522</sup>) et met les personnels en danger de mort. ("Yakub soupira de satisfaction quand on repartait en disant : 'Tu sais, je pense que la moitié des gens qu'on a payés aujourd'hui étaient des talibans... !'"<sup>523</sup>) Son expérience et son analyse mettent en question l'argumentaire des programmes d'éradication ou ceux qui consistent à vouloir intégrer les producteurs afghans dans le marché légal des opiacés à usage médical<sup>524</sup> : "De même que ce n'est pas le manque de nourriture qui cause les famines, ce n'est pas le

---

<sup>515</sup> *Ibidem*, p.154.

<sup>516</sup> En 2005, le salaire d'un policier est de 40 à 50 USD par mois, celui d'un instituteur est de 80 USD.

<sup>517</sup> Une comparaison chiffrée des différents flux financiers en Afghanistan depuis 2002 fait apparaître, bon an mal an, un même ordre de grandeur pour les dépenses financées par l'aide internationale et les revenus issus de l'économie illégale, alors que les recettes propres de l'Etat afghan ne représentent pas plus d'un cinquième de l'un ou l'autre de ces flux. Voir annexe P.

<sup>518</sup> Alain Labrousse, *op. cit.*, p.154.

<sup>519</sup> Olivier Roy, « Afghanistan : la difficile reconstruction d'un Etat », *Cahier de Chaillot* n°37, décembre 2004, p.42.

<sup>520</sup> Joel Hafvenstein, *op. cit.*

<sup>521</sup> *Idem*, p.10.

<sup>522</sup> *Idem*, p.125. Selon l'OMS, la consommation nocive d'alcool entraîne 2,5 millions de décès chaque année dans le monde. La consommation de drogues entraîne 200.000 décès annuellement, selon l'ONUDDC.

<sup>523</sup> *Idem*, p.221.

<sup>524</sup> Comme le défend le Conseil de Senlis, un groupe de chercheurs attaché à cette question, qui publia un rapport en 2005.



manque d'opiacés qui entraîne la grave pénurie d'anti-douleurs. Un grand nombre de pays pauvres n'ont pas les systèmes de santé qui permettent la distribution des vaccins et des antibiotiques, et encore moins des antalgiques. Beaucoup de gens n'ont pas les moyens de payer ce genre de médicaments – et la réduction de cette inégalité à l'échelle mondiale ferait encore baisser la marge de profit de l'opium légal..."<sup>525</sup>

Pendant des millénaires, les populations d'Asie centrale ont pratiqué la culture du chanvre et du pavot à des fins médicinales. Bien que prohibée par l'islam et de même que celle du vin produit localement, leur consommation éventuelle à usage récréatif restait un choix de morale individuelle, sans que la société en soit particulièrement troublée. C'est l'apparition de débouchés internationaux avec les mouvements libertaires de la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle qui a rendu significatifs les profits associés à leur production, en les assortissant d'une plus-value en raison de leur prohibition en Occident. En d'autres termes, ce n'est pas la culture de drogue qui produit des déséquilibres en Afghanistan, c'est la pénurie artificielle résultant de son interdiction pour usage privé.

Le paysan afghan est théoriquement mis devant un *dilemme insurmontable* : être respectueux de la Loi en produisant des céréales dont le prix de revient est soumis aux aléas climatiques alors que le prix de vente s'effondre à chaque opération de distribution d'aide alimentaire – et ne pas disposer de suffisamment de ressources pour nourrir sa famille ; ou entrer dans la chaîne de production de denrées illégales garantissant une marge confortable en raison de la demande internationale – et devenir à ses risques et périls<sup>526</sup> le client d'un réseau mafieux qui en assure la transformation et les débouchés. En réalité, il convient de noter que le *paysan afghan n'a pas vraiment le choix* : la décision de se lancer dans telle ou telle culture est souvent prise collectivement par la communauté villageoise en fonction de l'intérêt du groupe et de son positionnement du moment dans la grille des affrontements ; on a vu qu'il est hors de question de se soustraire à la logique tribalo-traditionaliste. Et quand une opération d'éradication s'abat sur un champ de pavot pour le brûler, l'épêter ou le vaporiser d'herbicides, c'est tout un village, en bloc, qui passe dans les rangs de l'insurrection.

On peut en fait affirmer que les cultivateurs afghans souffrent d'une forme aiguë et particulièrement complexe de ce qu'on a appelé le 'syndrome hollandais', un paradoxe reliant l'appauvrissement général d'un pays à l'exploitation de ressources naturelles en faisant référence à la baisse du niveau de vie de la population survenue aux Pays-Bas après la mise en exploitation de réserves de gaz naturel dans les années 1960.<sup>527</sup> Les programmes internationaux de lutte contre la drogue en Afghanistan augmentent l'insécurité économique des paysans, entretiennent la faiblesse des institutions, favorisent la corruption et renforcent

---

<sup>525</sup> *Idem*, p.235.

<sup>526</sup> En cas d'aléa de production – comme une campagne d'éradication – le paysan se trouve endetté auprès du mandataire financier du trafiquant qui lui a fait une avance sur la récolte.

<sup>527</sup> Cf. Julie Canovas, "La nécessité d'une nouvelle conception de la responsabilité au service de l'en-commun", thèse de doctorat en Droit, université de Bourgogne, 23/03/2012, pp.183/184.

les réseaux mafieux en renchérissant les prix de vente. L'économie illégale générée par l'insécurité et incontrôlée par un Etat encore incertain crée un cercle vicieux par le renforcement des chefs de guerre et la généralisation de la corruption. Pour en sortir, la Banque mondiale préconise les recettes d'un libéralisme encadré par l'Etat de droit, une économie de marché dont les effets sur les conditions de vie de la population ressortent plus de l'incantation que de la réalité : "L'Afghanistan doit, avec le soutien solide de la communauté internationale, sortir de ce cercle vicieux et entrer dans un 'cercle vertueux' dans lequel l'amélioration de la sécurité, le renforcement de l'administration, la circulation des capitaux, le développement du secteur privé tout autant que des actions coordonnées de lutte contre la drogue se renforcent mutuellement et engagent le pays sur la voie de la croissance durable et de la réduction de la pauvreté."<sup>528</sup> Avant toute retombée économique d'une économie 'vertueuse' il aura été nécessaire de disposer d'un puissant levier pour inverser la tendance, par exemple en procurant aux paysans une échappatoire aux contraintes de survie au jour le jour. Comment amorcer le cercle vertueux ?

**Hydrocarbures.** Une étude conduite en 1999 pour la société suisse Petroconsultants S.A. concluait que les talibans semblaient disposés à remettre sur pied une compagnie nationale pétrolière, dans la perspective d'exploiter des *ressources gazières potentielles* alors que la minime production du moment restait à usage local, tout comme l'extraction de pétrole. Un accord d'exploration aurait été conclu entre les talibans et la compagnie libanaise CCC, ainsi qu'un accord de production avec les Emirats Arabes Unis. Précédemment, la compagnie Unocal<sup>529</sup> s'était retirée du projet CentGas concernant un gazoduc traversant l'Afghanistan en provenance du Turkemenistan et en direction du Pakistan. Les autres partenaires du projet, en concertation avec les trois pays concernés, étaient à la recherche d'un nouvel investisseur.<sup>530</sup>

Le projet CentGas avait été monté par Zalmay Khalilzad, représentant en 1997 la compagnie Unocal dans les discussions avec le gouvernement taliban auxquelles Hamid Karzaï apporta un moment sa contribution. C'est un des épisodes qui ont forgé la connivence entre les deux Pachtoums Karzaï et Khalilzad,<sup>531</sup> devenus opportunément par la suite l'un représentant spécial puis ambassadeur des Etats-Unis à Kaboul (de décembre 2001 à juin 2005) avant de prendre les mêmes fonctions en Iraq (de juin 2005

---

<sup>528</sup> William Byrd *et al.*, "Afghanistan: State Building, Sustaining Growth, and Reducing Poverty", Banque Mondiale, 2005, p.ix.

<sup>529</sup> « In October 1997, Unocal invited a large group of the Taliban members to its training center in Omaha (Neb) to make construction and exploitation specialists out of them." Cf. Serguy Smirnov, "The trans-afghan pipeline and its prospects", *Central Asia and the Caucasus*, No. 4(22), 2003, pp. 126-131.

<sup>530</sup> Cf. Ian Blakely, "Global E & P Service. Far East, Afghanistan, August 1999 (published september 1999)", IHS Energy Group, Genève (Archives du CEREDAF, cote M898, 10 p.)

<sup>531</sup> Cf. « Unocal Adviser Named Representative to Afghanistan », Patrick Martin, *Centre for Research on Globalisation*, 29/01/2002.

à mars 2007) et l'autre président de l'Afghanistan.<sup>532</sup> Le projet TAPI (Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde) devient alors l'un des dossiers structurant les discussions régionales. En 2003, le projet de gazoduc à travers l'Afghanistan est envisagé comme un facteur de stabilité dans la région plutôt que comme un ferment économique. Ses principaux bénéficiaires en seraient le Turkménistan et l'Afghanistan lui-même. Son inconvénient majeur est d'être en concurrence avec un projet similaire à travers l'Iran. Le risque est important que le projet reste dans les cartons.<sup>533</sup>

Simultanément, un engagement d'approvisionnement en produits pétroliers est négocié entre le ministère afghan du Commerce et la compagnie privée indienne Dodsal, lui concédant pour 49 ans des droits d'importation, de stockage, d'approvisionnement et de distribution de produits pétroliers. Cet accord, comprenant un investissement de 230 millions USD sur les dix prochaines années, prévoit la création de 700 stations services sur tout le territoire afghan, ainsi qu'une douzaine de terminaux pétroliers.<sup>534</sup>

Le 23 mai 2012 est enfin signé, entre la compagnie nationale des Pétroles du Turkménistan et la plus grosse entreprise pétrochimique indienne, GAIL (Gas India Authority Ltd.), le contrat formalisant la concrétisation du gazoduc TAPI.<sup>535</sup> Rendu possible par l'entremise de l'ADB (Asian Development Bank) qui dès 2005 a apporté son expertise financière à un premier accord technique signé en 2002, le projet est fêté comme une version moderne de la 'Route de la Soie'. Sa mise en route avait été retardée en 2006 en raison de l'instabilité du sud de l'Afghanistan, que le conduit d'un total de 1.680 kilomètres doit traverser de part en part en longeant la grand-route qui va de Hérât à Kandahâr, avant de rejoindre le territoire pakistanais où il bifurque vers l'Inde à l'est et l'Océan indien au sud. L'Afghanistan bénéficiera annuellement de 5 millions de mètres/cubes des 33 millions que le Turkménistan s'engage à exporter, le reste ne faisant que transiter vers les destinataires orientaux.

En contrepartie, l'Afghanistan recevra 8% des revenus du projet.<sup>536</sup> Il est prévu qu'une partie du conduit soit enterrée en Afghanistan pour le protéger d'éventuelles attaques, ainsi que de mettre à contribution les communautés locales pour sa surveillance. "Le succès de cette entreprise n'implique pas seulement un développement économique pacifié en Afghanistan, la diversification des exportations de gaz

---

<sup>532</sup> "To address these problems, I had to make sure that key regional experts were involved, not just counterterrorism experts. I brought in Zalmay Khalilzad, an expert on Afghanistan, who, as a senior diplomat in the 1980s, had worked closely with the Afghan mujahedeen, helping them to turn back the Soviet invasion." Condoleezza Rice devant la commission du 11 septembre, 8 avril 2004, [http://truthout.org/docs\\_04/040904C.shtml](http://truthout.org/docs_04/040904C.shtml).

<sup>533</sup> Cf. Serguy Smirnov, *op. cit.*

<sup>534</sup> Cf. "Dodsal bags order for petro products supply in Afghanistan", Vimala Vasan, *Business Line*, 12/03/2004.

<sup>535</sup> Cf. *The Hindu*, 23/03/2012, "TAPI pipeline gas sale agreement signed".

<sup>536</sup> Cf. "Turkmenistan-Afghanistan-Pakistan-India Gas Pipeline: South Asia's Key Project", *PetroMin Pipeliner*, Safan, avril/juin 2011, pp. 6-12.

du Turkménistan, et la fourniture d'énergie aux gros consommateurs que sont le Pakistan et l'Inde. Il signifie également une évolution des frontières géo-politiques dans la région, par la création d'une artère d'intensification de la coopération dans la méta-région qui va de l'est de la mer Caspienne au sud de la Russie et à l'ouest de la Chine. En particulier, il intègre mieux l'Afghanistan en Asie du Sud et donne à l'Inde l'occasion depuis longtemps cherchée d'étendre son emprise géo-économique en Asie centrale."<sup>537</sup> On ne saurait mieux expliquer à quel point *le territoire afghan est l'enjeu d'intérêts qui le dépassent*, et comment *sa population en devient l'instrument*. On notera que les communautés locales sont ramenées au rôle de mercenaires, rôle caractéristique d'une logique tribalo-traditionaliste et étranger – si ce n'est par les prébendes ciblées qu'impliquent la 'bonne exécution du contrat' – à l'égalité de dignité de leurs membres, auxquels le projet est imposé.

**Ressources minières.** Similairement, les amas de ressources minérales non exploitées en Afghanistan – de même que les vestiges archéologiques – suscitent l'intérêt de pays ou d'entreprises qui cherchent à en tirer profit, légalement ou illégalement, et provoquent un effet d'aubaine dans le cercle des décideurs politiques. "L'Afghanistan dispose de gisements minéraux substantiels inexploités, qui pourraient en faire un exportateur majeur."<sup>538</sup> Cela entraîne une rupture idéologique accompagnée d'inégalités de situation entre ceux qui respectent le bien commun et cherchent à le mettre en valeur dans le cadre des institutions – une logique de la complexité – et ceux qui veulent s'attirer le maximum de profit dans le minimum de temps – une logique tribalo-traditionaliste.

Industries d'extraction (pétrole, gaz, charbon, métaux, terres rares, pierres précieuses), agriculture extensive (coton, vergers), grands travaux (routes, aéroports, énergie hydraulique), expansion urbaine (l'agglomération de Kaboul est passée de 500.000 à 3.000.000 d'habitants) : l'abondance subite d'opportunités nouvelles de valorisation foncière a produit un renchérissement astronomique des terres, rendu critiques les litiges et conflits liés à la propriété foncière et fragilisé encore les petits cultivateurs dont les parcelles sont de plus en plus réduites alors qu'ils sont entraînés dans une bulle spéculative au détriment de l'agriculture traditionnelle.

Positionné sur une route de circulation des insurgés et lieu d'implantation temporaire d'une base d'entraînement d'Al Qaida en 1999, le site de Mes Aynak ('petit puit de cuivre' en persan), à une trentaine de kilomètres de Kaboul dans le nord du Logar, recèle un gisement de cuivre exploité depuis l'antiquité, et possédant encore de larges réserves (de l'ordre de 6 millions de tonnes de cuivre, ce qui en ferait la deuxième réserve au monde pour une valeur atteignant des dizaines de milliards de dollars). Son ancienneté en fait par ailleurs l'un des plus importants sites archéologiques sur la Route de la Soie, selon l'archéologue français Philippe Marquis : outre de nombreux sanctuaires bouddhistes, et des vestiges

---

<sup>537</sup> *Idem*, p.12.

<sup>538</sup> "Afghanistan Economic Update – November 2011", Banque Mondiale, 18 p. (p.14).

remontant à l'époque hellénistiques, il pourrait renfermer des restes d'industries minières et métallurgiques pré-historiques.<sup>539</sup> En discussion avec des partenaires chinois depuis 2007, le gouvernement afghan a concédé en 2008 l'exploitation de la mine de cuivre de Mes Aïnak à la China Metallurgical Group, pour un montant de 3 milliards de dollars, ce qui en fait le plus gros contrat privé de l'histoire de l'Afghanistan.<sup>540</sup> Avant de contractualiser la concession, le gouvernement devait assurer l'accès aux gisements,<sup>541</sup> ce qui demandait un programme d'identification et d'expropriation éventuelle des propriétaires du sol.

Le régime de la propriété en Afghanistan est extrêmement complexe, entre droit coutumier, droit islamique et encadrement étatique, ce dernier ayant produit des couches successives de législations souvent contradictoires. La propriété collective, les usufruits partagés (entre nomades et cultivateurs, notamment), les abandons et usurpations résultant des mouvements de population massifs pendant la guerre, sont autant de causes de litiges le plus souvent réglés par la coutume. Le Code civil reconnaît comme propriété privée tout bien immobilier possédé par un individu<sup>542</sup> mais ne comprend aucune référence à une quelconque forme de propriété collective ou de possession par des personnes morales. En ce qui concerne le domaine public, un décret présidentiel datant de l'année 2003<sup>543</sup> déclare irrecevable toute revendication à la propriété sur des terrains réputés appartenir à l'État depuis plus de 37 ans (ce qui entérine l'héritage de la monarchie),<sup>544</sup> et déclare par ailleurs propriété de l'État toute terre ne faisant pas l'objet d'un titre de propriété privée établi légalement (ce qui entraîne de fortes pressions sur le système judiciaire).<sup>545</sup>

Sous l'impulsion de la coopération américaine, un organisme public de régulation foncière (Afghanistan Land Authority – ARAZI), organe du ministère de l'Agriculture, a été établi en 2010 afin de superviser la résolution des multiples problèmes, et notamment pour réinstaurer le domaine public. En matière de propriété privée, ont été établis dans chaque province sous l'autorité de l'ARAZI des comités décentralisés de validation des titres, comprenant des représentants de différents organes locaux : cadastre, direction locale de l'Agriculture, greffe du tribunal, recette des Impôts. Toute personne requérant la reconnaissance légale de son droit à la propriété doit se présenter devant cette instance muni des différents documents soutenant sa demande : titre original, relevé cadastral, certifiçal fiscal, état des droits

---

<sup>539</sup> Cf. "Chinese Copper Mine in Afghanistan Threatens 2,600-Year-Old Buddhist Monastery", *The Huffington Post*, 14/11/2010.

<sup>540</sup> Le ministère des Mines a jugé utile d'assortir la plaquette expliquant le projet d'une déclaration de volonté d'instruire en justice tout indice de corruption dans ce dossier. Cf. « Executive Summary Regarding Tender Process of Aynak Copper », <http://mom.gov.af/en/Page/1392>.

<sup>541</sup> L'Article 9 de la Constitution rend l'État propriétaire des mines et autres ressources du sous-sol.

<sup>542</sup> Article 481 du Code civil.

<sup>543</sup> Décret présidentiel n°83 daté 18/8/382 (09/11/2003).

<sup>544</sup> *Ibidem*, article 2.

<sup>545</sup> *Ibidem*, article 3. Il est important de noter que la guerre a fait disparaître la quasi-totalité des registres publics et une très importante proportion des documents privés.

d'irrigation.<sup>546</sup> Les cas ne pouvant être validés par les comités de l'ARAZI en raison du manque de l'une ou l'autre des pièces requises sont reversés aux tribunaux. Par ailleurs, en cas de programme d'expropriation déclaré d'utilité publique, chaque propriétaire peut être indemnisé par l'attribution d'un autre lot de terrain de même surface, à concurrence de 10 *djeribs* par personne, soit environ 2 hectares.<sup>547</sup>

Le site de la concession d'exploitation minière de Mes Aynak représente 30.000 *djeribs* de terrain, soit environ 6.000 hectares, dont 25 ha. ont été reconnus comme légitime propriété privée, et à ce titre indemnisables à l'issue de la procédure d'expropriation.<sup>548</sup> En attendant le démarrage effectif des travaux de la mine, les habitants de la région peuvent espérer se faire employer comme manoeuvre ou comme agent de sécurité sur les fouilles archéologiques conservatoires qui s'y déroulent depuis mai 2010.

L'exemple de la contractualisation de l'exploitation de Mes Aynak met en évidence les énormes enjeux de ce type d'opérations, sans commune mesure avec les retombées – positives ou négatives – éventuelles que pourraient en espérer les simples citoyens, et explique le désenchantement graduel de la population vis-à-vis du gouvernement. Il semble bien qu'à propos d'hydrocarbures comme de ressources minières, le syndrome hollandais ci-dessus diagnostiqué puisse empirer.

**A qui donc profite la reconstruction ?** D'abord aux fonctionnaires et intervenants internationaux expatriés, dont les salaires 'en zone de crise' sont communément au moins dix fois plus élevés que ceux des Afghans avec lesquels ils 'coopèrent', et notablement plus élevés que ceux de leurs collègues en mission plus 'normale'. Ils sont les agents de la répartition et la distribution de l'aide, qui est leur 'objet professionnel' ; ils sont en conséquence les vecteurs primaires de la corruption qui accompagne cette aide. Outre les raisons 'traditionalistes' d'accepter de tels écarts de situation (avantages acquis, sentiment d'y avoir 'droit', 'tout le monde fait comme cela !'), le salaire élevé présente un intérêt personnel évident qui tend à repousser au deuxième plan la perception éventuelle des déséquilibres ou des faiblesses des opérations engagées en les masquant derrière le sentiment de sa propre valeur (puisqu'on est reconnu par le système) ou celui de porter les intérêts son pays d'origine, des raisons 'tribalistes'.

C'est que, en deuxième lieu, les financements internationaux bénéficient principalement aux pays donateurs : souvent compris par eux comme le déclencheur d'opérations commerciales profitables,<sup>549</sup> les

---

<sup>546</sup> Communication publique de Haroon Zareef, directeur du département "Land Clearance and Planification" de l'ARAZI, devant l'Afghan Civil Military Planning Group de l'ISAF, Kaboul, 16/10/2011.

<sup>547</sup> La taille moyenne d'une exploitation agricole en Afghanistan est de 5,1 hectare, et 73% des exploitations font moins de 5 hectares. Cf. « Arable Land Tenure in Afghanistan in the Early Post-Taliban Era », Hector Maletta, *African and Asian Studies*, Vol. 6, no.1-2, 2007, pp.13-52.

<sup>548</sup> Haroon Zareef, *op. cit.*, 16/10/2011.

<sup>549</sup> Ainsi, dans une lettre de mission d'évaluation en Afghanistan, le président Sarkozy écrit-il le 3 octobre 2011 à la députée François Hostalier : « Vous dresserez le bilan de l'action de l'Agence française de développement en matière d'aide publique au développement, depuis que l'Afghanistan est entré dans la zone de solidarité prioritaire en 2004. Vous identifierez ensuite les secteurs et les modes d'intervention qui apparaissent les plus adaptés pour contribuer au

affectations budgétaires sur des 'opérations extérieures' font vivre des centaines de milliers de personnes dans les pays d'origine, avec le niveau de vie de ces pays.<sup>550</sup> De plus, les opérations d'aide sont le plus souvent soumises à des procédures de contrôle qui concernent principalement les donateurs.<sup>551</sup>

Conséquemment, en troisième lieu, les contrats d'aide internationale consolident la position dominante des personnels politiques afghans qui se trouvent investis du pouvoir d'attribution et de réalisation des projets, ainsi que celle des *qowmandân* – militaires, policiers ou miliciens – qui en 'garantissent la sécurité'. On notera que dans nombre de cas ces deux fonctions peuvent être confondues dans la même personne.

« Pour les Américains, la route de 398 kilomètres qui relie Kaboul à Kandahâr est le symbole le plus visible du *nation-building*. 'Cette réalisation souligne la ferme implication des Etats-Unis et de la coalition dans leur soutien au peuple afghan qui construit un Afghanistan stable, démocratique et prospère', déclara Georges W. Bush à son ouverture le 16 décembre 2003. La route était payée par l'USAID, au prix de 250 millions de dollars. USAID l'avait contractée au groupe Louis Berger, qui, à son tour, en avait sous-traité la sécurité à une compagnie basée au Texas, USPI, qui avait alors embauché des commandants locaux avec leurs hommes pour garder les ingénieurs turcs qui travaillaient à la route. Mais, selon un rapport de l'International Crisis Group de février 2005, certains de ces commandants se servaient de la route, des armes et des véhicules pour des transferts d'héroïne. Du point de vue des Afghans, il apparaissait que les Etats-Unis entretenaient les trafiquants d'héroïne, ce qui minait l'objet même de la route. »<sup>552</sup>

Les Afghans ne sont pas dupes des jeux de pouvoir des chefs de guerre, mais ils reprochent aux étrangers d'en jouer également : "C'est des hommes comme lui qui font que l'Afghanistan ne sera jamais en paix," affirme un jeune interprète afghan à propos d'un chef de guerre rencontré inopinément. "Pour lui, le

---

développement du pays. S'agissant des entreprises, votre mission a pour objectif d'identifier les projets stratégiques de reconstruction et de développement pouvant émerger au regard des attentes du gouvernement afghan et des autorités locales. Vous ferez ainsi des *recommandations pour le positionnement de l'offre française*, en particulier dans les secteurs des mines, des hydrocarbures, des infrastructures et de l'agriculture. ». Cf. « Rapport au Président de la République sur la politique d'aide au développement en Afghanistan et la contribution des structures économiques françaises », François Hostalier, janvier 2012. Cf. également Lydia Poole, « Afghanistan : Tracking major resource flows 202-2010 », Global Humanitarian Assistance, janvier 2011, 24 p.

<sup>550</sup> Ainsi, par exemple, les énormes budgets *d'assistance à la sécurité* en Afghanistan (16,1 milliards USD cumulés de 2002 à 2009) sont pour une grande part récupérés par les pays d'origine en salaires de personnels militaires ou de prestataires de sécurité, ou encore en contrats d'armement, l'ensemble faisant vivre une industrie florissante. A ce montant s'ajoute bien sûr le financement des *opérations militaires* elles-mêmes (242,9 milliards USD cumulés sur la même période).

<sup>551</sup> « Normalement, les fonds arrivent dans les villages en trois versements, et chaque tranche soit être consommée avant le versement suivant. Les communautés doivent assurer un apport initial et le déposer dans un compte avant le déclenchement du financement par les donateurs. Mais l'un des donateurs bilatéraux a voulu que tout soit versé en même temps aux villages. Les personnels du programme ont protesté en signalant le risque d'évaporation des fonds. Mais le donateur a insisté en faisant valoir la clôture de son exercice fiscal et demandé que l'argent soit rapidement dépensé. Ce qui a été fait, bien sûr ! » Cité dans *Time to Listen*, Mary B. Anderson & al., 2012, p.110.

<sup>552</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.237.

pouvoir a plus d'importance que la paix. Il est assez fou pour mettre en péril la vie de milliers de gens juste pour rester au pouvoir. Dire que les Américains collaborent avec un homme pareil."<sup>553</sup>

Et c'est à la marge – la plupart des analystes l'estime à moins de 20% du total<sup>554</sup> – que les contrats d'aide internationale bénéficient à la population afghane,<sup>555</sup> qui subit au jour le jour la pression de la catégorie précédente. "Les paysans font une nette distinction entre les prélèvements illicites, mais coutumiers et fixes, donc tolérables - il faut bien que tout le monde vive - et la violence du traitement injuste, des extorsions, des rapines sans contreparties, des arrêtés du tribunal truqués," expliquent les Centlivres.<sup>556</sup> Une étude de l'ONG Integrity Watch Afghanistan publiée en 2010 fait état de la perception et de l'expérience de la corruption chez les Afghans : elle met en évidence une indulgence partielle concernant le favoritisme et les pots de vin dans les cas où les bénéficiaires ont de faibles ressources, mais une intransigeance complète à l'encontre des cas de détournement de fonds ou de fraude.<sup>557</sup>

Les deux exemples suivants, l'un que l'on pourrait considérer comme bénin au regard du tragique de l'autre, mettent en forme des situations de dévoiement de l'aide :

Pour 'humaniser' leur stratégie militaire au moment de l'arrivée des troupes en Afghanistan fin 2001, les Américains avaient accompagné leurs bombardements aériens de largages de colis de nourriture. C'était des sacs de plastique jaune qui contenaient du beurre d'arachide et de la confiture, des denrées nutritives mais dont le goût ne convenait pas aux palais afghans. Ces colis étaient consciencieusement récupérés, passés clandestinement au Pakistan, et revendus aux journalistes internationaux, friands de ce genre de délices.<sup>558</sup>

---

<sup>553</sup> Rapporté par Asne Seierstad, *op. cit.*, p.313.

<sup>554</sup> L'organisme américain de contrôle de l'aide à la reconstruction en Afghanistan, le SIGAR, émet chaque trimestre un rapport à destination du Congrès des États-Unis. « Des frais de fonctionnement de l'USAID à 30%, c'est déjà très élevé. Mais en Afghanistan, l'USAID a du mal à garder les frais de fonctionnement des ONG en-dessous de 70% - c'est-à-dire plus de deux fois plus que la norme (...) Et de ces 30%, c'est souvent seulement la moitié qui atteint le bénéficiaire prévu. Le reste est perdu, volé ou mal affecté par les opérateurs ou fonctionnaires afghans. » James R. Petersen, *op. cit.*

<sup>555</sup> En 2004, le ministre du Plan Bachardoust Ramazan affirme que les émeutes dont ont été victimes certaines ONG est le résultat de la conviction répandue dans la population que la majeure partie de l'aide internationale qui leur est destinée serait en fait détournée par les organisations d'aide internationale. Il est, pour sa part, hostile à l'importance qu'ont prise les ONG dans les programmes de reconstruction : « It was a strategic error to confine the reconstruction of Afghanistan to humanitarian organizations rather than the private sector and the Afghan government. » Cf. "Angry mob storms aid office in Northeastern Afghanistan... while Afghan Planning minister says more attacks to come.", RFE/RL Newline Vol.8, No.171, Part III, 8 September 2004.

<sup>556</sup> Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait d'Afghanistan*, *op. cit.*, p.243.

<sup>557</sup> Cf. "Afghan perceptions and experiences of corruption – A national survey 2010", Integrity Watch Afghanistan, 130 p.

<sup>558</sup> Waseem Mahmood. *op. cit.*, p.104.



La construction d'une route reliant les chefs lieux de district de Tagâb et d'Alassây, en Kâpissâ, fut confiée par la PRT américaine à une entreprise locale. Les travaux, s'étalant sur deux ans environ de 2009 à 2011, employèrent une trentaine de locaux, dont les salaires restaient en souffrance dans l'attente du versement du prix de la prestation à l'entreprise par les Américains. Une machine de travaux publics était restée en garantie au centre de Tagâb. En mai 2012, des médiateurs locaux firent état d'une collusion entre le chef d'entreprise et le chef de la police locale – des frères – et exposèrent leur crainte que les salaires ne soient jamais versés alors que le matériel était enlevé.<sup>559</sup> Le mois suivant, un engin explosif déclenché en plein centre du marché de Tagâb a tué quatre membres de la milice, y compris leur chef, et fait 17 blessés parmi la population.<sup>560</sup> Le mode opératoire (déclenchement à distance plutôt qu'attentat suicide) laisse penser qu'il s'agit d'une vengeance.

C'est la situation de 'crise' ou de 'sortie de crise' qui reste l'argument privilégié pour expliquer le décalage énorme entre les moyens de l'aide internationale en Afghanistan et la faiblesse des réalisations ou des résultats, notamment dans la réduction des inégalités et le respect de la personne humaine.

Les 'éléments de langage' des missions diplomatiques omettent de prendre en compte que cette situation de crise est largement entretenue par les intérêts, l'idéologie et les méthodes des intervenants internationaux.

### **3.312. Acteurs internationaux d'inégalité ? La logique du marché**

*« Je suis un gentil qui doit faire le méchant toute la journée pour gagner sa vie... ou l'inverse ? Dans ce monde, il n'y a que des loups et des moutons. Il n'y a pas de place pour les bergers. »<sup>561</sup>*

*He complained that there were some so-called NGOs that operated for profit like private companies, did not pay tax and were largely unaccountable to the Afghan government. Yet they still were capable of directing relief efforts influentially, in some cases, more influential than either the government or the private sector.<sup>562</sup>*

---

<sup>559</sup> Communication personnelle, Sarobi, 21/05/2012.

<sup>560</sup> « Afghanistan : attentat en Kapisa, quatre policiers afghans tués », AFP, 18/06/2012.

<sup>561</sup> Paroles d'un chef d'entreprise français confronté aux pressions du 'marché', qui expriment bien les sauts d'habitus conscients que vivent en permanence les acteurs d'un monde cloisonné par le tribalo-traditionalisme. Communication personnelle, juillet 2012.

<sup>562</sup> "Il [le ministre du Plan Bachardoust Ramazan] se plaignait de l'existence de soi-disant ONG qui faisaient en fait du profit comme des sociétés commerciales, ne payaient pas d'impôts et restaient largement hors du contrôle du gouvernement afghan, tout en réussissant, dans certains cas, à faire arriver l'aide de manière pertinente, mieux que ne le pourraient le gouvernement ou le secteur privé." In : Don D'Cruz, « The trouble with NGOs in Afghanistan », *Tech Central Station*, 07/02/2005 - [http://www.ideasinactiontv.com/tcs\\_daily/2005/02/the-trouble-with-ngos-in-afghanistan.html](http://www.ideasinactiontv.com/tcs_daily/2005/02/the-trouble-with-ngos-in-afghanistan.html).

C'est à propos de l'implication des ONG<sup>563</sup> dans le processus de reconstruction que l'on voit se cristalliser un certain nombre d'enjeux du point de vue de l'égalité. Les tenants du libéralisme économique<sup>564</sup> diront que les ONG font de la *concurrence déloyale* aux entreprises, en bénéficiant de subventions internationales et d'exonérations locales de taxes, à l'inverse des opérateurs privés.<sup>565</sup> La logique tribaliste sous-tend cet argumentaire, le même que celui qui est déroulé en Europe contre le secteur de l'économie sociale et solidaire.<sup>566</sup> Inversement, les organisations de développement international justifieront leur intervention par la mise en place rapide de nouvelles structures répondant aux exigences des donateurs – une logique traditionaliste – et à moindre coût puisque leurs intervenants volontaires expatriés acceptent des salaires en dessous du marché de leurs pays d'origine.

En mars 2004 est nommé ministre du Plan Ramazan Bachardoust, formé au droit public et aux sciences politiques dans les universités françaises. Il se fait très vite connaître pour sa critique acerbe des pratiques de prébendes et d'accaparement dont il est témoin au sein du gouvernement afghan, lui-même manifestant un mépris ouvert pour les privilèges attachés à sa fonction.<sup>567</sup> Il initie une polémique virulente à l'encontre des ONG, qui pour certaines détourneraient l'aide internationale au profit d'intérêts privés, et fragiliseraient ainsi l'autorité du gouvernement afghan.<sup>568</sup> L'affaire atteint son paroxysme en septembre 2004 à l'occasion

---

<sup>563</sup> Le débat sur les organisations non-gouvernementales, ONG en français, NGO en anglais, est compliqué par une différence de perception entre ces deux sphères culturelles : pour les Anglo-Saxons, est ONG toute activité privée, qu'elle soit à but lucratif ou non. En France, le qualificatif d'ONG est facilement compris comme « association humanitaire », ce qui recouvre une tout autre dimension. Par ailleurs, sont souvent comprises ou perçues, à tort, comme participant du monde des ONG les différentes agences des Nations unies ou missions régionales (comme la délégation de l'Union européenne), en fait des OIG (ou IGO en anglais), organisations inter-gouvernementales, dont les capacités de mobilisation ou d'action, les budgets et les coûts de structures sont sans commune mesure avec ceux des ONG.

<sup>564</sup> L'Article Dix de la Constitution de janvier 2004 stipule : « L'État encourage et protège l'investissement privé et les entreprises d'économie libérale, et garantit leur protection dans le cadre de la Loi. »

<sup>565</sup> Philippe Ryfman écrit : « L'Afghanistan [dans les années 1980] amorcera un tournant aux effets toujours mesurables aujourd'hui [dans les rapports entre Etats et ONG pour l'aide internationale.] Après une première période où des ONG présentes sur place furent regardées souvent comme dangereusement irresponsables parce qu'osant pénétrer dans une zone dont l'Empire soviétique voulait prendre le contrôle, la Communauté européenne d'alors et plusieurs pays occidentaux (dont les Etats-Unis) commencèrent à modifier leur attitude. Aux fonds privés viendront alors s'ajouter des fonds publics de plus en plus importants. » Philippe Ryfman, *Une histoire de l'humanité*, La Découverte, Paris, 2008, p.56.

<sup>566</sup> "Si l'insertion par l'économie est aujourd'hui incontournable, elle pose cependant la question de la concurrence avec les entreprises commerciales de manière plus ou moins ouverte", lit-on par exemple sur le site internet du CRIEC, le Conseil romand de l'insertion par l'économie. Voir aussi la page spéciale du site du CEGES, Conseil des entreprises, employeurs de groupements de l'économie sociale : <http://www.ceges.org/index.php/ceges/presentation/leconomie-sociale-et-solidaire/la-presentation>.

<sup>567</sup> Les ministres reçoivent à cette époque un salaire de l'ordre de 2.000 dollars par mois, des bureaux de fonction et l'attribution de personnels attachés à leurs personnes (secrétaires, chauffeur, gardes du corps).

<sup>568</sup> "I have yet to see an NGO that has spent 80 per cent of its money for the benefit of the Afghans and 20 per cent for their own benefit. We want the reconstruction carried out economically, and to be handled by private companies which are to be under the control and supervision of the government. Donors should contract directly with the

de l'attaque des bureaux et des personnels d'une ONG à Faizâbâd dans le nord du pays,<sup>569</sup> par une foule que les propos du ministre semblent encourager. Impuissant à trancher efficacement dans ce débat mettant en jeu des idéologies, des philosophies d'intervention le dépassant largement, le ministre Bachardoust est poussé à la démission en décembre 2004, et le ministère du Plan est alors supprimé. La polémique l'a néanmoins fait connaître nationalement et internationalement ; il est devenu par la suite une des figures incontournables du débat public en Afghanistan, dont les positions populistes sont largement reprises dans les media nationaux.<sup>570</sup> Il a été candidat à la présidence de la République en août 2009, arrivant en troisième position avec plus de 10% des suffrages<sup>571</sup> ; il a été réélu en 2010 comme représentant de Kaboul à la *Woloussi Djirga*.

C'est que la polémique concernant les ONG s'alimente de bien d'autres sujets que celui de la concurrence déloyale : l'inflation galopante ; la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de sous-emploi ; la préemption du processus de reconstruction au détriment de l'administration publique ; tous sujets qui interpellent le sentiment d'égalité des interacteurs. Ce sont des difficultés inhérentes à toute situation de reconstruction mais ici imputées à ses acteurs les plus visibles, les plus ubiquitaires, les plus concrètement opérationnels, des boucs émissaires tout désignés pour éviter d'avoir à traiter au fond de vrais problèmes. Un certain nombre de dirigeants d'ONG internationales en Afghanistan se sont d'ailleurs prononcées pour l'encadrement du secteur, par l'intermédiaire de leur organe de coordination, ACBAR.<sup>572</sup>

***Logique de marché ou logique de solidarité ?*** Du point de vue du *libéralisme économique*, et ainsi que le comprend la Constitution, c'est le gouvernement afghan qui sera redevable de l'aboutissement des actions de reconstruction financées par l'aide internationale, et il est de bonne politique qu'il s'inquiète de l'efficacité et de la probité des passations de marché. De plus, les ONG qui ont investi l'espace de l'entreprise en Afghanistan ont littéralement siphonné toutes les compétences locales disponibles, ce qui pose une difficulté supplémentaire au démarrage d'une économie viable.<sup>573</sup> Ainsi, l'arrivée dès l'hiver 2001 des représentants des grandes OIG ou ONG a-t-elle provoqué instantanément un renchérissement inouï des terrains et des baux, qui s'est auto-entretenu pendant dix ans : chaque mission souhaitait réserver au plus vite pour les équipes qui ne manqueraient pas d'arriver les quelques bâtiments libres et disposant d'un

---

companies – this is the rule all over the world," *dixit* Bachardoust Ramazan, *in*: "Minister Scorns NGO's Work", Abdul Baseer, IWPR, *Afghan Recovery Report*, no.147, 02/03/2005.

<sup>569</sup> Cf. "Afghanistan: UN mission raps attack on aid workers and government response", UN News Centre, 09/09/2004.

<sup>570</sup> "People in (southern) Kandahar, they say that he (Bachardoust) is our national here – NGOs bring nothing to this country" : paroles du journaliste afghan Ghausuddin Firoten *in*: Michaela Cancela-Kieffer, "Aid agencies in Afghanistan welcome clean-up of sector", AFP, 19/12/2004.

<sup>571</sup> Soit un taux de même ordre de grandeur que celui de la part dans la population de l'ethnie hazâra, dont il est originaire – un résultat néanmoins sujet à caution au vu des graves suspicions de fraude sur ce scrutin, selon le rapport de la mission d'observation de l'Union européenne menée par le général Morillon.

<sup>572</sup> Michaela Cancela-Kieffer, *op. cit.*

<sup>573</sup> Don D'Cruz, *op. cit.*

confort à l'occidental (eau courante et installation électrique) qui subsistaient dans la capitale laissée à l'abandon depuis des décennies. C'est seulement en 2011 avec le début du désengagement international que la bulle immobilière kaboulienne a commencé à se dégonfler.

Très vite à partir de 2002, le décalage, énorme, entre le niveau de vie en Afghanistan et celui des pays occidentaux s'est répercuté entre celui des villes et des campagnes en Afghanistan. Des membres du gouvernement, ainsi que de riches investisseurs émigrés, se seraient livrés à des *transactions spéculatives*<sup>574</sup> qui ont porté le coût de la vie à Kaboul au niveau de celui des pays occidentaux. "Cette spéculation effrénée a poussé le président Karzaï à nommer une commission d'enquête", écrit un journaliste suisse en 2004. "Mais le ministre de la Défense apparaît comme plus puissant que le président. On ne s'étonnera donc pas que le rapport d'enquête soit passé à la trappe."<sup>575</sup> De fait, dans un pays aux infrastructures économiques et humaines aussi détériorées qu'en Afghanistan après trente ans de conflit, défendre une politique économique de libre entreprise revient à lancer une horde de loups dans la bergerie :

A l'automne 2003, à peine deux ans après l'instauration du gouvernement de transition, le chef de la Police de Kaboul conduit une escouade de bulldozers dans le quartier central de Cherpour pour procéder à l'éviction forcée et la destruction d'une trentaine de maisons, concernant 250 personnes auxquelles aucun loisir n'a été laissé pour sauvegarder leurs biens. Le terrain, réputé propriété du ministère de la Défense, est destiné à être attribué par lots à différents membres du gouvernement, pour la plupart anciens chefs de guerre. Les occupants et leurs familles sont considérés comme illégaux bien qu'ayant construit et habité ces bâtiments pour la plupart depuis plus de dix ans et certains jusqu'à trente ans, les chefs de famille étant des employés, anciens ou récents, du ministère de la Défense. Le rapporteur spécial des Nations unies pour l'habitat, Miloon Kothari, présent à Kaboul à l'époque des faits, intervient alors pour exiger une compensation des familles expulsées, compensation qui n'avait pas été prévue dans la démarche initiale.<sup>576</sup>

Du point de vue humanitaire, par contre, l'aide d'urgence relève de la *solidarité internationale*, c'est l'objet des ONG que de l'amener aux populations concernées, pour autant qu'elles (les ONG) respectent la dignité de ces populations et les principes qui sous-tendent leur action. Dès 2002, une évaluation du PNUD donnait des montants estimés du coût de la reconstruction avec un maximum à 18 milliards de dollars sur 10 ans. Les domaines pris en compte sont les infrastructures, les institutions, l'économie, la protection sociale et l'éducation, l'agriculture et les ressources naturelles.<sup>577</sup> Selon Lydia Poole, le total de

---

<sup>574</sup> L'article 41 de la Constitution exclut les étrangers du droit à la propriété immobilière, sauf les missions diplomatiques et les organisations internationales dont l'Afghanistan est partie.

<sup>575</sup> Robert James Parsons, "L'Afghanistan victime d'une spéculation effrénée", *Le Courrier Suisse*, Genève, 31/03/2004.

<sup>576</sup> Cf. "Rapport du Rapporteur spécial Miloon Kothari devant la soixantième session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies, mission effectuée en Afghanistan (31 août-13 septembre 2003)", Conseil économique et social E/CN.4/2004/48/Add.2, 04/03/2004, p.19/20.

<sup>577</sup> UNDP, "Afghanistan: Preliminary needs assessment for recovery and reconstruction", 15 Jan 2002, 4 p.

l'aide effectivement versée à l'Afghanistan de 2002 à 2009 s'est élevée à 26,7 milliards de dollars.<sup>578</sup> Les statistiques rassemblant l'aide internationale dans différentes situations de reconstruction (Bosnie, Iraq, Afghanistan, Sierra Leone) montrent l'Afghanistan devenu en 2008 le pays le plus gros bénéficiaire d'aide internationale, en valeur absolue.<sup>579</sup> Néanmoins, en valeur rapportée à la population, l'aide internationale aux Afghans (172 USD *per capita* pour l'année la plus faste) n'a jamais atteint, et de loin, les montants d'aide affectés à d'autres théâtres : 369 USD *per capita* en Bosnie à son pic ; 315 USD en Iraq.<sup>580</sup> De plus, ni l'Iraq, ni la Bosnie n'avaient subi trois décennies de guerre, avec un tel laminage des structures et des ressources.

Et enfin, l'aide versée à l'Afghanistan a le plus grand mal à arriver jusqu'à la population, comme l'exprime un employé du gouvernement afghan : « Plans anti-opium, plans pro-opium ? Rien n'a marché, mais pourquoi ? L'augmentation de l'insécurité en Afghanistan est le résultat d'un mauvais ciblage : on a oublié la population rurale. Soixante-dix pour cents des gens sont des paysans sans terres. Les donateurs ont encouragé la commercialisation de l'agriculture, au profit de qui ? Des grands propriétaires. Une bonne gouvernance devrait être un pilier des programmes de développement, mais la mauvaise gouvernance continue à cause de la pression des donateurs. Pourtant, ce n'est pas ce qu'ils veulent. »<sup>581</sup> De plus, les habitants ont souvent le sentiment que l'aide cible principalement les zones les plus conflictuelles, comme une prime aux insurgés ou aux trafiquants. « Si l'enfant ne pleure pas, la mère ne le nourrit pas. Dans le cas de l'aide, ce sont les roquettes qui valent les pleurs. Pour recevoir de l'aide, il faut faire du bruit. »<sup>582</sup>

**Compétence des acteurs.** Les difficultés à mettre en place les moyens de la reconstruction sont multiples : retard du déblocage des fonds internationaux, absence de personnels compétents, priorités conflictuelles. Pourtant, la relance des échanges commerciaux en dépend largement, et donc l'auto-suffisance, sinon la prospérité à long terme. "Trouver assez d'experts étrangers, compétents et motivés, faire revenir les cadres supérieurs afghans, pour la plupart fixés en Europe ou aux Etats-Unis, en former de nouveaux, constituent des tâches plus que délicates."<sup>583</sup>

Pour répondre à ces besoins, l'Organisation internationale pour les migrations met en place dès décembre 2001 un programme pour le *retour de professionnels afghans qualifiés* (RQA). La philosophie du programme consiste à identifier avec les administrations et autres recruteurs en Afghanistan des postes à responsabilité pour lesquels des personnels compétents n'ont pas été trouvés dans le pays, puis à en faire la publicité auprès de la diaspora afghane dans le monde, et enfin à assortir la procédure de recrutement d'une incitation salariale destinée à faire tomber les réticences des personnes repérées. En janvier 2012,

---

<sup>578</sup> Cf. Lydia Poole, *op. cit.*, p.1.

<sup>579</sup> De 2003 à 2007 l'Iraq était le premier bénéficiaire, et le Pakistan en 2002. Cf. Lydia Poole, *op. cit.*, p.6.

<sup>580</sup> *Ibidem*

<sup>581</sup> Cité dans *Time to Listen*, Mary B. Anderson & al., 2012, p.54.

<sup>582</sup> *Idem*, p.57.

<sup>583</sup> Gilbert Etienne, "La reconstruction est mal partie", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 51, septembre 2002, p.12-13

après 10 ans de programme, c'est 1.307 experts dont 145 femmes qui sont rentrés en Afghanistan avec l'aide de l'OIM, en provenance de 31 pays différents.<sup>584</sup>

La modestie de ces chiffres bruts ne laisse rien paraître des énormes difficultés de ce type de recrutement, la première étant que les salaires prévus pour des postes réservés à des nationaux afghans sont, dans la quasi-totalité des cas, bien inférieurs à ceux versés à des internationaux occupant les mêmes fonctions. A la question : "Avez-vous la même échelle de salaires pour les expatriés et les locaux ?", le chef de mission d'un organisme de recherche international implanté à Kaboul répond : "Ils' n'ont pas les mêmes besoins que 'nous'."<sup>585</sup> Indépendamment des contenus factuels, cette réponse laisse entendre qu'il y a séparation des statuts entre les travailleurs d'origine locale, 'eux', et les expatriés, 'nous', la réponse étant circonstanciée à la qualité de la personne qui pose la question, incluse dans le 'nous', et implique, ici aussi, des sauts de praxis selon les interlocuteurs en présence. Ainsi Malalai Joya écrit : « D'après Integrity Watch Afghanistan, certains membres du personnel d'USAID gagnent la somme incroyable de vingt-deux mille dollars par mois, c'est-à-dire trois cent soixante-sept fois le salaire d'un professeur afghan (...) Beaucoup de consultants gagnent jusqu'à deux cent cinquante mille dollars par an – deux cents fois le salaire annuel d'un fonctionnaire afghan. »<sup>586</sup>

Car cette logique de séparation tribalo-traditionaliste met en évidence les problématiques de quatre catégories de travailleurs dans les pays en crise. Tout d'abord, les opérations reposent sur l'activité des *travailleurs salariés locaux* auxquels sont réservés des rémunérations 'conformes' à leurs besoins – en réalité des salaires maintenus juste au-dessus de celui des postes locaux présentant sensiblement la même compétence afin de s'assurer de pouvoir sélectionner les meilleurs ou de garantir leur loyauté.<sup>587</sup> Les précédents sont encadrés par des *salariés expatriés*, très souvent des professionnels de l'expatriation,<sup>588</sup> qui n'ont accepté ces postes qu'avec l'assurance de recevoir une rémunération permettant à leurs familles restées dans leurs pays d'origine, comme à eux-mêmes en déplacement,<sup>589</sup> un niveau de vie 'égal' – grâce à

---

<sup>584</sup> IOM Afghanistan, RQA Program Fact Sheet, janvier 2012.

<sup>585</sup> Question posée lors d'une visite à International Crisis Group, Kaboul, 2005.

<sup>586</sup> Malalai Joya, *op. cit.*, p.265.

<sup>587</sup> Alors qu'un chauffeur se plaignait d'un salaire de 150 USD par mois, le chef de mission d'une ONG commentait : "Il peut toujours aller voir ailleurs s'il trouve mieux !" (Kaboul, 2005).

<sup>588</sup> «La tendance à la salarisation et à l'augmentation des traitements s'avère générale et irréversible, répondant à de fortes attentes exprimées par les personnels.» Philippe Ryfman, *op. cit.*, p.90.

<sup>589</sup> «Aucun effort n'était fait pour cacher un mode de vie auquel la plupart n'aurait pu que rêver dans leur pays. On les conduisait en voiture tout-terrain à des bureaux chauffés ou climatisés ; on s'occupait du blanchissage et du nettoyage de leurs vêtements ; ils passait des week-end à des fêtes costumées ; ils buvaient des tonneaux de champagne, fumaient des cigares cubains et dinaient de homard arrivé par avion de Dubaï. Chaque semaine ouvrait un nouveau restaurant. Ils habitaient les maisons où habitaient quelques années auparavant les chefs d'Al Qaïda ou des talibans.» Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.234/235.

un salaire et des garanties immensément supérieurs à ceux du collègue local<sup>590</sup> et même largement supérieurs à ceux du salarié à compétence équivalente dans le pays d'origine ; c'est une inégalité de traitement à laquelle ils sont convaincus d'avoir *droit* du fait des difficultés intrinsèques de leur mission ou des risques qu'elle impliquerait. Contribuent également à l'encadrement des *expatriés 'volontaires'*, qui ne reçoivent pas un salaire comme leurs collègues expatriés 'professionnels', mais une indemnité destinée à couvrir les frais de leur expatriation plutôt qu'à leur assurer des garanties de niveau de vie – ils représentent la façade des ONG, celle qui valide leur positionnement 'humanitaire', c'est-à-dire au plus près des conditions de vie de la population avec laquelle ils interagissent (à égale dignité ?).

Le quatrième groupe, enfin, est celui des *nationaux réintégrés*, les citoyens du pays d'intervention qui ont vécu dans un pays d'accueil durant une période suffisamment significative pour y avoir acquis des compétences techniques et linguistiques rares dans leur pays d'origine : selon une perception tribalo-traditionaliste, ils participent des deux mondes et sont à la fois espions et traîtres à chacun d'eux,<sup>591</sup> alors que dans une logique de la complexité, ils sont les meilleurs acteurs d'une mise en relation constructive. Ils ne sont plus des migrants, ils ne sont pas des réfugiés, ni des expatriés, ni des nomades, mais peuvent s'intégrer à différents environnements culturels et proposer des interactions entre eux. Ils sont un groupe d'humanité qui transcende les cloisonnements géo-politiques : nous les appellerons ici *trans-actifs*.<sup>592</sup>

Ainsi Zalmaï, arrivé en Suisse à l'âge de quinze ans, et depuis devenu un photographe de renom, écrit-il : "Je vois l'Afghanistan comme une double expérience : celle de l'exilé, et celle du nomade. Mon exil, qui a commencé il y a vingt-quatre ans, a irrévocablement changé mon destin et m'a offert le monde. Je suis devenu le produit de deux civilisations, et la planète elle-même m'a donné une grande force et a enrichi ma vie [...] J'ai la chance d'avoir ces multiples appartenances en moi, et cette chance je dois l'inventer chaque jour, la construire et la reconstruire en permanence. Ainsi mon malheur de l'exil a pu se transformer en force. D'une certaine manière je voudrais qu'il se passe la même chose pour mon pays : transformer le malheur en force."<sup>593</sup>

---

<sup>590</sup> Quel 'expert international' accepterait de venir travailler à Kaboul, comme conseiller d'un ministre et au même salaire que lui (dont on a vu qu'il reçoit deux mille dollars par moi) ?

<sup>591</sup> Ainsi les annonces de recrutement font-elles l'objet d'une séparation très nette entre les fonctions destinées à des locaux et celles réservées à des internationaux, la nationalité afghane étant le plus souvent éliminatoire pour ces dernières. Ainsi la Constitution afghane exige-t-elle de ses servants les plus élevés (président, ministres, etc...) de n'être citoyen d'aucun autre pays, ce qui exclut les candidatures de la plupart des émigrés, qui auront souvent acquis la nationalité de leur pays d'accueil. Ainsi la *Wolesi djirga* a-t-elle passé le 30 juillet 2012 une loi écartant des postes diplomatiques tout Afghan détenteur d'une double nationalité.

<sup>592</sup> Dans ce sens, ce mot est un néologisme. Il est utilisé en psychologie : la *mémoire transactive* est la mémoire de chaque individu combinée avec la mémoire contenue dans l'information comportementale et les compétences collectives d'un groupe (Daniel Wegner, 1985).

<sup>593</sup> Zalmaï, *op. cit.*, 128 p.

C'est sur ces *transactifs* que porte la responsabilité de *gérer les inégalités structurelles, le décalage de réalité vécue* entre le pays d'intervention, l'Afghanistan dans notre cas, resté dans les bas-fonds de l'indicateur de développement humain, et les pays d'origine de l'aide. Plus encore que des traducteurs linguistiques, ils sont les interprètes comportementaux et culturels des exigences mutuelles des partenaires. Ils sont en outre des artistes du *transformisme*, car ils pourront passer d'un organisme à un autre en fonction de l'élargissement et l'accumulation des compétences acquises sur le tas, à la faveur d'occasions de recrutement plus propices à l'amélioration du niveau de vie de leurs familles auxquelles il est difficile de résister. C'est que, comme pour les salariés locaux qui acquièrent rapidement des compétences facilement valorisables auprès d'un meilleur employeur, les organismes internationaux s'arrachent ces profils si rares. Il y a alors souvent un hiatus, bien compréhensible quand on connaît le dénuement des habitations ou l'angoissante solitude de celui qui a laissé sa famille à l'étranger, entre les proclamations de fidélité à un objectif humanitaire commun et la capacité de résistance aux sollicitations monétaires d'un autre employeur potentiel. En l'absence de régulation, dans ce domaine également c'est la logique du marché qui s'impose, avec des tensions inégalitaires qui s'accroissent entre ceux qui maîtrisent les incontournables (anglais, bureautique) et les autres, alors que par ailleurs la réalité du marché du travail en Afghanistan, c'est le manque de travail pour la majeure partie de la population,<sup>594</sup> et que le PIB par habitant est donné en 2011 à 956 USD.<sup>595</sup>

***Laissés pour compte.*** C'est qu'inversement, cette logique de marché pèse lourdement aussi sur la situation des millions de *réfugiés ou déplacés*<sup>596</sup> sans compétences, sans biens, sans terres, qui ont dépassé à plusieurs reprises les frontières de leur environnement familial, laissant un village dévasté par les bombardements, les combats ou les intempéries pour chercher accueil dans des régions plus 'favorisées', chez un parent ou dans un pays réputé 'ami', ou 'patrie des droits de l'homme'. Les réfugiés s'inscrivent clairement et officiellement dans un droit à la solidarité internationale, droit qui leur est pourtant difficilement reconnu, et de plus en plus au fur et à mesure qu'ils s'éloignent de leur aire culturelle d'origine. Ainsi Nelofer Pazira exprime-t-elle un sentiment de cruelle impuissance à propos du sort des

---

<sup>594</sup> Le *CIA World Factbook* (juillet 2012) donne une estimation du taux de chômage en Afghanistan à 35% pour 2008, avec une population active de 15 millions de personnes répartie entre agriculture (78,6%), industrie (5,7%) et services (15,7%). Cf. : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/af.html>.

<sup>595</sup> Pour la même période, il est de 35.156 USD en France, de 102.943 USD au Qatar (plus élevé) et de 348 USD en RDC (plus bas). Cf. *World Economic Outlook Database 2012*, FMI - <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2012/01/weodata/index.aspx>.

<sup>596</sup> A la fin de l'année 2002, environ 4 millions d'Afghans étaient encore réfugiés à l'étranger, principalement en Iran et au Pakistan. Plus d'un million et demi étaient rentrés dans leur pays durant l'année 2002. De plus, environ 665.000 personnes sont des déplacées en interne. Les Afghans représentent alors la deuxième nationalité à demander asile dans les pays industrialisés, un pic ayant été atteint au cours de l'année 2001 avec plus de 50.000 demandes, ce qui porte à environ 300.000 le nombre total de demandes d'asile dans les pays industrialisés depuis 1980. Source : UNHCR, "Update of the Situation in Afghanistan and International Protection Considerations", Genève, July 2003, 52 p.



réfugiés qu'elle rencontre à la frontière iranienne, au cours de son voyage aux sources : "Un cercle vicieux de cruauté domine la vie de ces gens, et les lois civilisées des autres pays assurent que cet ordre ne sera pas brisé."<sup>597</sup> Et plus loin : "Ce monde commercial, qui consume nos énergies et nous fait de bons consommateurs d'une vie toujours plus confortable, a aussi rendu possible des centaines de [camps de réfugiés comme] Niatack."<sup>598</sup> Et quand finalement, après bien du mépris et des vicissitudes, les réfugiés décident, bon gré mal gré, de rentrer en Afghanistan, ils retiennent souvent la cicatrice de rejets à répétition.

Pourtant tous ces réfugiés parqués dans des camps sont aussi des figures exemplaires de *transactifs* : à partir de leurs expériences du déracinement, ils forgent autant d'histoires d'apprentissage de nouveaux codes de vie qu'ils rapportent en rentrant dans leur pays,<sup>599</sup> d'invention de nouvelles opportunités à faire fructifier si la chance s'en présente,<sup>600</sup> et parfois même malheureusement de déshumanisation dans la folie – traumatique ou idéologique, comme ces garçons des camps devenus talibans par leur passage dans les *madrassas* déobandies, forgeant une révolte à échelle planétaire dont les sociétés occidentales protégées ont finalement été contraintes d'entendre parler, un matin de septembre 2001.

Alors, dans le tissu social en lambeaux de l'Afghanistan, l'inadéquation aux besoins des méthodes déroulées par les organisations internationales devient criante.

---

<sup>597</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.314.

<sup>598</sup> *Idem*, p.317.

<sup>599</sup> Le commissariat des Nations unies aux Réfugiés – UNHCR établit à 25% en 2008 la population de Kaboul ayant bénéficié d'une mesure d'assistance au retour, un taux qui s'élève à 16% pour l'ensemble du pays, ce qui représente un total de 4.351.307 personnes entre 2002 et 2008. Cf. "Afghanistan Estimated Population & Assisted Return – Estimated population ACSO 2008-2009) – Assisted returnees UNHCR: Mar 2002 – Oct 2008": <http://www.unhcr.org/491865062.html>.

<sup>600</sup> Un grand nombre des Afghans qui parlent anglais l'ont appris en exil au Pakistan.

### 3.313. Adapter les méthodes aux populations et non l'inverse

- La rétivité de la société afghane est de deux ordres au moins :*
- a) *La peur qu'a la bureaucratie de perdre son pouvoir, ou d'avoir à le partager et à modifier les structures qui le fondent, fait qu'elle hésite à employer complètement la manne que pourrait lui apporter un développement, et que lui met à disposition l'aide internationale.*
- b) *La peur de la paysannerie d'être engagée dans un processus de modernisation dont elle ne saisit pas la finalité, dont elle ne contrôle pas les modalités, dont elle sait d'avance qu'il se traduira par une plus grande mainmise de l'Etat, donc à une nouvelle dégradation de ses rapports avec lui.*
- Pierre Gentelle (1979)<sup>601</sup>

*Il y toujours une guerre subtile entre ceux qui ont le pouvoir, ceux qui cherchent à le retrouver et ceux qui croient y avoir un droit naturel [...] Un Afghban instruit peut remplacer dix chefs de guerre, car si l'on crée des revenus réguliers pour les Afghbans, ceux-ci quitteront les chefs de guerre qui seront ainsi isolés.*

Dr. Amin Farhang (2003)<sup>602</sup>

*A quoi ça sert d'arroser de milliards de dollars si les Afghbans ne peuvent pas eux-mêmes gérer leur développement ?*

Jean Mazurelle (2004)<sup>603</sup>

Dans l'esprit du ministre Bachardoust, c'est l'absence de procédures ouvertes de passation des marchés qui est la cause de l'échec de la reconstruction en Afghanistan.<sup>604</sup> La situation est largement plus complexe. Dès 1979, alors qu'avant l'intervention soviétique l'Afghanistan était déjà l'une des économies les plus pauvres mais néanmoins les plus soutenues au monde,<sup>605</sup> l'expérience afghane démontrait que les actions d'aide au développement étaient définies selon un modèle exogène, cherchant à intégrer de force la population dans un système mondial caractérisé par l'échange, la concurrence et l'amélioration du niveau de vie, d'une part, mais d'autre part l'obligation de prendre parti dans les rivalités de blocs contrôlés par les super-puissances, et de s'inscrire dans une logique de concurrence économique – une figuration planétaire de rivalités tribalo-traditionalistes que le mode de vie afghan voudrait précisément dépasser. La rétivité de la société afghane à cet embrigadement forcé doit être posée comme une manifestation humaine en tant que telle.<sup>606</sup>

---

<sup>601</sup> Pierre Gentelle, "L'Afghanistan et l'aide internationale de 1950 à 1978 : espaces modernisables, société rétive (prolégomènes à un bilan nécessaire)", *Revue du Tiers Monde*, oct./déc. 1979, Vol.20, no.80, pp.863-869 (p.864).

<sup>602</sup> "La reconstruction de l'Afghanistan. Interview du Dr. Amin Farhang, ministre de la reconstruction", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 52, mars 2003, p.6-8.

<sup>603</sup> Jean Mazurelle, représentant de la Banque mondiale à Kaboul, "La pauvreté est un phénomène rampant", interview reçu par Tiergou Pierre Dabire, *All Africa.com*, 02/03/2004.

<sup>604</sup> Abdul Baser Saeed, *op. cité*.

<sup>605</sup> Se reporter à la démonstration Barnet Rubin dans *The Fragmentation of Afghanistan*, *op. cité*.

<sup>606</sup> Pierre Gentelle, *op. cité*.

**Qui planifie ?** Avant le début en 2001 de l'intervention internationale en Afghanistan, le monde de l'humanitaire était en pleine introspection. Des situations devenues 'urgentes' du jour au lendemain, créaient des gouffres de comportement et de perception entre les acteurs : les populations locales sinistrées, les institutions et populations locales non sinistrées, les humanitaires bénévoles, les humanitaires institutionnels, les médias, les opinions occidentales. Ainsi que l'écrivait Didier de Failly : "La question se pose cependant d'examiner si la lourdeur des budgets humanitaires consentis ces dernières années, en réaction à des catastrophes naturelles et humanitaires (...), n'entre pas pour beaucoup dans la réduction des budgets [d'aide publique au développement] des pays donateurs.<sup>607</sup> Ce qui équivaldrait à entrer dans un cycle infernal : soigner les effets au lieu de prévenir les causes ou, en d'autres termes, opter pour des actions conçues pour le court terme et commandées par des personnes extérieures au milieu - voire des états-majors situés dans des administrations centrales éloignées - au détriment d'actions sur le long terme conçues et exécutées par des nationaux."<sup>608</sup> A quoi Pierre Gentelle avait renchéri d'avance : "Toute idée nouvelle suggérée par la population, même au niveau local, n'est jamais mise en oeuvre par elle. Il n'est guère étonnant qu'elle se méfie et refuse de donner des armes à l'Etat pour mieux se faire dominer. Les experts internationaux, dans leur action, interviennent toujours du côté du gouvernement, comme le veut leur contrat (et pas toujours leur sentiment). Dans tous les cas, ils servent de plastron aux fonctionnaires afghans, ce que les paysans savent très bien interpréter, mais qui ne les rassure pas pour autant."<sup>609</sup> Et de poser une question de fond qui reste pertinente plus de trente ans plus tard : "Doit-on tenir [cette rétivité] pour un phénomène négligeable? Faute de pouvoir la définir avec précision, doit-on se réfugier dans la seule analyse du mouvement qui tire globalement la société vers l'avant (quitte à n'aborder la rétivité que comme une série de freins importuns), ou doit-on, au contraire, prendre en considération l'ensemble cohérent que forme cette rétivité aux expressions contradictoires ?"<sup>610</sup>

Mais en 2003, Barnett Rubin, toujours lui, évoquait un sentiment de frustration en Afghanistan à propos de la *lenteur de la reconstruction*.<sup>611</sup> Il aurait fallu avoir atteint un certain nombre d'objectifs pré-établis, plutôt que de se féliciter d'avoir tenu des promesses de financement ou d'avoir été généreux. L'objectif principal serait de permettre aux Afghans de construire un Etat qui contribuerait à, plutôt qu'il ne menacerait, leur sécurité et celle du monde. Pour l'atteindre, selon Rubin, les contributions, sans

---

<sup>607</sup> Au sommet de Rio en 1992, les pays riches s'étaient engagés à consacrer 0,7% de leurs revenus nationaux à l'APD. En fait, ce taux est en diminution depuis plusieurs années : il est passé de 0,32% à 0,31% du PIB en 2011, avec une perte en valeur absolue de 3,4 milliards de dollars, pour une APD totale de 133 milliards de dollars en 2011. Source : Oxfam, 04/04/2012.

<sup>608</sup> Didier de Failly, "Les ambiguïtés de l'humanitaire", *Etudes*, Paris, Février 2000, p.158.

<sup>609</sup> Pierre Gentelle, *op. cit.*, p.867/868.

<sup>610</sup> *Idem*, p.868.

<sup>611</sup> Barnett Rubin & al., « Trough the Fog of Peace Building : Evaluating the Reconstruction of Afghanistan », Center on International Cooperation, New York, June 2003, 35 p.

désemparer, auraient dû arriver plus directement entre les mains du gouvernement, afin qu'il puisse financer les projets qu'il a planifiés, et asseoir ainsi sa légitimité et sa crédibilité. Cette procédure aurait dû, pour satisfaire aux exigences des donateurs, s'accompagner d'outils d'évaluation et de transparence et s'appuyer sur des principes fondamentaux reconnus par tous. Mais deux ans après le départ des talibans, il régnait à Kaboul un sentiment de déjà vu, un rappel des années d'occupation soviétique. Le projet de société civile que cherchait à mettre en place l'aide internationale ressemblait à celui que l'Union soviétique avait voulu. Sauf que les chefs de guerre n'étaient plus des ennemis extérieurs au projet... ils en font partie.<sup>612</sup>

En 2004, le ministre des Finances afghan Ashraf Ghani met le doigt sur la difficulté à planifier un démarrage économique du pays alors que les infrastructures (énergie, transport, irrigation) sont encore à l'état de projet, que les financements de la communauté internationale ne sont que des promesses et que les administrations publiques ne disposent pas des compétences humaines nécessaires pour déployer des programmes de grande envergure.<sup>613</sup> Il déplore que l'industrie du développement n'ait pas encore trouvé comment rendre l'aide suffisamment accessible, coordonnée et planifiée, alors que ces problèmes ont existé dans toutes les zones de post-crise, et que l'ampleur de l'engagement en Afghanistan aurait pu pousser les agences internationales à faire preuve de perspicacité, sinon de générosité bien comprise.<sup>614</sup> Ashraf Ghani se fait alors l'initiateur d'un programme national de développement rural, le NSP (National Solidarity Program), dont l'objet est de donner les moyens à des conseils locaux, les CDC (Community Development Council), d'identifier, planifier et réaliser des projets financés par l'aide internationale. C'est le programme phare du gouvernement afghan, doté d'un budget de 600 millions de dollars sur trois ans et bénéficiant d'un 'retour sur investissement économique de près de 20%' selon le président du Groupe Banque

---

<sup>612</sup> Cf. "Red Kabul Revisited", Jonathan Steele, *The Guardian*, Londres, 13/11/2003.

<sup>613</sup> Au risque de tomber dans l'autre difficulté, celle de transposer "[...] des modèles étrangers peu respectueux des liens communautaires et des repères traditionnels, influence qui ébranle l'assise des rapports de solidarité et des systèmes d'allégeance traditionnels." Pierre de Sénarclens, *Critique de la mondialisation*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, p.94.

<sup>614</sup> Ashraf Ghani, "Afghans need a more reliable sort of aid", *Financial Times USA*, 05/11/2004. De même, un coopérant français écrit en 2011 : "Les agents (...) n'ont pas disposé initialement de sources de financement et ont dû faire face dès l'abord à l'incompréhension de la plupart de leurs interlocuteurs afghans, dont les capacités d'appréhension des projets est largement plus courte que la durée d'engagement des méthodes occidentales. Comment, en effet, susciter chez un Afghan – même bien disposé à l'égard des intervenants internationaux – de l'intérêt pour des projets qui vont aboutir à un ou deux ans, alors que lui-même et sa famille survivent au jour le jour et n'ont aucune certitude sur les mois qui viennent ? Alors que son expérience au quotidien est celle du surenrichissement des plus riches, et du délaissement des habitants ? Alors que les médias ne cessent de rapprocher les dates de désengagement international ? Alors que les administrations afghanes n'ont pas la capacité à absorber l'ensemble des possibilités de financement proposées ? Alors que les procédures associées aux financements internationaux leur paraissent au mieux absconnes – parce que très peu d'Afghans ont les compétences pour les comprendre et les mettre en oeuvre, au pire perverses – parce qu'il leur semble qu'elles sont délibérément compliquées pour profiter à un petit nombre dont ils ne font pas partie ? » Communication personnelle, Kaboul, février 2012.

Mondiale qui en assure l'ingénierie financière : "La légitimité et de la réussite des opérations reposent sur leur appropriation par les habitants."<sup>615</sup>

En 2007, la délégation de la Commission européenne en Afghanistan envisage de financer un programme de soutien à la protection sociale en Afghanistan pour un coût total de 30 millions d'euros, sur fonds entièrement européens. Sous l'argumentaire que la protection sociale est la clé du développement, l'argumentaire du programme est de renforcer l'organisation du système de protection sociale, d'améliorer la qualité des services, d'augmenter la fiabilité financière et de renforcer les compétences des acteurs sociaux. La méthodologie est de financer des actions dans deux secteurs clés – la protection de l'enfance et la lutte contre la violence faite aux femmes – tout en faisant bénéficier l'ensemble des acteurs de la chaîne de planification et de contrôle d'actions de formation qui permettront d'augmenter les capacités générales des services gouvernementaux. Le dossier de concept (sous la référence AFG/AIDCO/2007 – EEC 443/92) est un document en anglais de 59 pages qui présente le projet selon le jargon des technocrates de Bruxelles, à grand renfort de budgets, de cadres logiques et de d'hypothèses de travail comme par exemple 'un degré raisonnable de stabilité macroéconomique et politique permet la prévision budgétaire'. Ce type de document représente l'exemple parfait de l'impossibilité à coopérer entre organisations internationales et acteurs locaux : une représentation du monde incohérente (stable vs. Instable), pas de langage commun (conceptuel vs. pragmatique), pas d'objectifs convergents (structurel vs. opérationnel). L'appropriation par les habitants ne peut avoir lieu. D'ailleurs, le projet n'a pas vu le jour.

Après avoir été les experts d'actions humanitaires en temps de guerre, acceptés et reconnus par tous les belligérants comme des intervenants utiles et impartiaux, les ONG implantées sur le terrain sont alors devenues *non plus ordonnateurs mais opérateurs des projets* de développement des communautés locales, là où aucune entreprise n'était encore en mesure de se projeter. L'apparition des dogmes néo-libéraux dans le champ de la reconstruction a néanmoins enfermé les différents opérateurs potentiels, ainsi que les prescripteurs, dans une spirale de dumping social, les marchés étant attribués à ceux qui présentent les devis les plus bas, ou encore les ristournes les plus élevées, au mépris des conditions faites à la main-d'œuvre locale ou de la qualité des produits finis. Si les ONG veulent se faire l'instrument de l'aide structurelle au développement, plutôt que de rentrer dans la logique d'opposition concurrentielle avec le secteur privé, elles se devraient d'adopter des procédures de partenariat avec les institutions des régions considérées, et justifier une éventuelle préférence par la garantie d'un meilleur sort fait aux personnels qu'elles emploient, afin de ne pas enfermer les populations dans une spirale de compétitivité négative. Des règles internationales contre le dumping social devraient être élaborées, avec des minima sociaux universels, conditions préalables à la sélection d'acteurs dans les marchés de l'aide au développement.<sup>616</sup>

---

<sup>615</sup> Robert B. Zoellick, "The Key to Rebuilding Afghanistan", *The Washington Post*, 22/08/2008.

<sup>616</sup> Philippe Ryfman écrit : "Un autre enjeu des prochaines années pour l'ensemble des agences d'aide sera l'abolition définitive de toute distinction en termes de statut comme de grilles de salaires entre personnels internationaux et nationaux, alors que ces derniers constituent 80 à 90% (quand ce n'est pas 100% dans certaines zones) des travailleurs humanitaires. Cf. Philippe Ryfman, *op. cit.*, p.91.

Tous les programmes internationaux de reconstruction se devraient s'appliquer ces procédures. Car vouloir décalquer un modèle occidental dérégulé sur une société relevant tout juste d'un cataclysme politique majeur témoigne au mieux d'un défaut d'analyse - encore rattrapable malgré le fossé en train de se créer avec la population, au pire d'un cynisme absolu - dans le souci principal de récupérer les marchés créés par l'afflux de l'aide internationale. Les structures politiques et gouvernementales afghanes doivent être soutenues pour que les Afghans se les réapproprient et leur fassent confiance, notamment par la valorisation des fonctionnements traditionnels et l'émergence d'une administration sub-étatique dans les provinces.<sup>617</sup> La philosophie même du NSP a été contestée par les donateurs, parce que la dynamique du programme – un planning sur trois ans dont les deux premières années consacrées à de la méthodologie d'accès au terrain et d'identification de projets – ne produisait pas suffisamment rapidement de bénéfices politiques pour les donateurs internationaux, alors qu'elle était spécialement conçue pour combler le fossé organisationnel.

**Objectifs humanitaires ou militaires ?** Une autre épine majeure dans le champ d'action de la reconstruction est l'implantation systématique en Afghanistan d'équipes militaires de reconstruction provinciale (PRT), dont les méthodes font peu de cas des besoins réels des populations ou de la nécessité qu'elles s'approprient les infrastructures construites, ou encore de la recherche d'un bénéfice pour le plus grand nombre plutôt qu'aux élites favorables en place. La *reconstruction par les militaires* est un des éléments de la stratégie de contre-insurrection (COIN) théorisée par les militaires français lors de la guerre d'Algérie (1956/1962) et diffusée dans la hiérarchie militaire américaine par David Galula.<sup>618</sup> De fait, les bénéficiaires d'infrastructures locales financées ou réalisées par les PRT ou les équipes CIMIC des brigades de l'ISAF sont choisis en fonctions de critères d'influence locale, ou pour favoriser un clan qui aurait manifesté son soutien à l'intervention internationale, et les opérations de terrain menées par les équipes militaires de reconstruction sont aussi le support d'actions de renseignement et d'infiltration. Enfin, l'utilisation de soldats à des tâches de reconstruction augmente sensiblement le coût d'une intervention militaire en détournant leurs moyens de leur fonction primordiale de sécurité.

Plutôt qu'un apaisement de la société civile, les PRT provoquent donc en réalité la politisation, la polarisation du champ d'une reconstruction qui n'est dévolue qu'aux 'gentils', et suscitent en conséquence la suspicion et parfois l'hostilité des bénéficiaires. Le journaliste militaire russe Alexander Golts avait couvert la guerre d'Afghanistan pour le compte de l'Armée rouge. Il rappelle que les soldats soviétiques appelaient 'fantômes' les combattants afghans, parce qu'à la fin d'un combat, ils cachaient leurs armes et se

---

<sup>617</sup> Cf. Mark Sedra & Peter Middlebrook, "Afghanistan's Problematic Path to Peace: Lessons in State Building in the Post-September 11 Era", *Foreign Policy in Focus*, Washington D.C., Mars 2004, 16 p.

<sup>618</sup> David Galula, *Counterinsurgency Warfare: Theory and Practice*, Praeger Security International, Westport, Connecticut, 1964.

fondaient dans la population, pour ressurgir un peu plus tard. Il ajoute<sup>619</sup> : "Si effectivement un pays civilisé ne peut pas gagner contre une guérilla, c'est tout à fait vrai en Afghanistan. On ne peut pas introduire en Afghanistan des principes extérieurs par la force militaire parce que c'est une société traditionnelle qui alors ne peut tout simplement pas considérer nos principes, qu'ils soient le libéralisme ou le communisme. Ils ne nous voient que comme des envahisseurs."

En se positionnant en acteurs de la reconstruction, les PRT produisent en outre un brouillage de la *différence entre les interventions humanitaires et sécuritaires*, et mettent ainsi en danger les coopérants civils dont l'objet est d'interagir avec l'ensemble de la population, sans distinction d'affiliation.<sup>620</sup> "C'est un risque sérieux pour des humanitaires sans armes que d'être confondus avec les militaires étrangers."<sup>621</sup> Et c'est le dirigeant d'une ONG afghane travaillant dans le secteur de la protection de l'enfance qui l'affirme : "Karzaï lui-même ne peut nous garantir la sécurité ou nous donner de protection, si le *mollâ* local est contre nos projets."<sup>622</sup>

L'intrusion du militaire dans le champ de la reconstruction répond donc à une série de préoccupations qui sont de l'ordre du tribalo-traditionalisme : repérage dichotomique des interacteurs, 'rationalisation' des opérations, bénéfices politiques immédiats pour l'intervenant étranger, cadrage sécuritaire. C'est le choix d'une logique du rapport de force. Ce mode d'action de l'intervention internationale interdit la prise en compte de la complexité, anéantit les possibilités de la coopération de long terme et de l'émergence de structures autochtones légitimes, ou de la réconciliation des personnes dans le respect de l'égalité dignité.

Par extension, cette analyse montre que la prédominance de l'option militaire dans la politique d'intervention de la 'communauté internationale' en Afghanistan relève chez les dirigeants contemporains d'une *vision du monde structurée par les rapports tribaux plutôt que par la recherche de leur dépassement par l'égalité dignité* des individus, nonobstant les principes de la modernité tels qu'énoncés dans la Charte des Nations unies, dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789 en France ou dans la Déclaration d'indépendance de 1776 aux Etats-Unis. Un débat contemporain pris dans le champ de la politique interne des Etats-Unis confirme cette thèse :

L'histoire des Etats-Unis d'Amérique est jalonnée d'affrontements entre les citoyens américains et le pouvoir grandissant des entreprises, multinationales ou non, mais gérées selon les préceptes néo-libéraux. Dans un différend non-encore abouti concernant le financement des élections, une décision de la Cour Suprême en 2010 a reconnu aux entreprises - sous couvert du vocable 'Citizens United' - des droits à

<sup>619</sup> Rapporté par Matthew Fisher, *Canwest News Service*, "Veterans on Afghanistan: Impossible to Win", 28/10/2006.

<sup>620</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.275.

<sup>621</sup> Paul Barker, *op. cit.*

<sup>622</sup> Ehsan Mehrangais, Kaboul, septembre 2006.

l'expression équivalents à ceux des citoyens et donc le droit à financer les campagnes électorales. Néanmoins, ce jugement a provoqué une protestation indignée des défenseurs des droits civiques : "Les entreprises ne sont pas des personnes [...] Dans la majorité des pays, les entreprises n'existent qu'en vertu de lois qui définissent précisément leurs statuts et leurs capacités d'action. Quasiment partout, il est illégal pour une entreprise d'avoir une activité sans s'être au préalable fait enregistrer légalement [...] Les entreprises sont donc des outils politiques et non des individus détenteurs de droits constitutionnels."<sup>623</sup>

L'inquiétude des citoyens américains est fondée sur l'argument que si un seul droit théoriquement dévolu aux individus est dorénavant reconnu aux entreprises américaines, alors l'Etat leur sera redevable de tous les autres droits individuels. Le dévoiement de l'égalité des droits aboutit en fait à l'inégalité des impôts, l'inégalité de traitement juridique, l'inégalité d'influence, l'inégalité de contrôle des médias, l'inégalité d'accès aux ressources naturelles, une litanie de privilèges que les entreprises ont progressivement acquis aux Etats-Unis au détriment des citoyens, en exploitant le statut de 'personnes' qui leur a été conféré par l'évolution de la jurisprudence de la Cour Suprême.<sup>624</sup> Bien que toujours paradée comme un fondement du pacte social américain, la protection de l'individu est devenue négligeable face au rouleau compresseur de l'argumentaire tribalo-traditionaliste du néo-libéralisme. Sommes-nous ici sortis du sujet de l'égalité en Afghanistan ? Pas si sûr :

En 2004, les Etats-Unis ont relancé un programme de bourses à l'intention des étudiants afghans, qui leur promettait un cursus universitaire complet après des cours intensifs de langue anglaise. Salma était l'une des postulantes, et attendait impatiemment l'annonce de son acceptation. Mais finalement, en dépit des annonces préliminaires, elle fut recalée pour n'avoir pas un niveau suffisant en anglais. En fait, après enquête, elle qui était la seule postulante qui présentait le niveau en anglais pré-requis fut finalement exclue in extremis parce qu'elle était enceinte. "Elle croyait en profiter pour obtenir la citoyenneté !", s'offusquait le jeune diplomate responsable du programme. "C'est tout ce qu'ils savent faire : quand on leur donne la main, ils vous attrapent jusqu'à l'épaule."<sup>625</sup>

Le respect de l'individu 'différent' devient une menace pour celui qui défend les intérêts de son groupe. Et si le groupe – entreprise néo-libérale tout aussi bien que communauté ethnique – acquiert le

---

<sup>623</sup> Jeffrey D. Clements, *Corporations are not people - Why they have more rights than you do and what you can do about it*, Berrett Koehler, San Francisco, 2011, 220 p. "A successful demand by a person or class of people for rights amounts to a declaration that such a person or class is equal to everyone else and has an equal share of sovereignty in our nation. Government then is accountable to that person, rather than the other way around [...] In a society of people with equal rights, when the government violates the rights of any of us, none of us is secure.", p.46 ; "Corporations exist only because states enact laws defining exactly what a corporation is, what it can do, and what it cannot do. In virtually every state, it is illegal for people to do business as a corporation unless the corporation is incorporated or registered under the laws of that state." (p.61/62) "Corporations, then, are policy tools; they are not people or holders of constitutional rights.", p.67.

<sup>624</sup> Thom Hartmann, *Unequal Protection: How corporations became 'people' and how you can fight back*, Berrett-Koehler, San Francisco, 2010.

<sup>625</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.285.



statut d'entité politique élémentaire, le principe d'égalité en tant qu'outil de confiance et d'interaction n'est plus qu'une farce, puisque les individus sont alors essentialisés dans leur appartenance à un groupe qui s'impose à eux.

Ainsi, l'effacement de la dette des pays pauvres pose question pour le système financier international.<sup>626</sup> Si moralement l'urgence s'en impose en vertu du respect de la dignité, l'efficacité de cette mesure à long terme est considérée comme douteuse par les ordonnateurs représentant les prêteurs parce qu'elle mettrait en défaut le rapport de confiance entre les institutions, clé de l'équilibre du système dans la logique tribalo-traditionaliste. Pour que l'argument éthique ait droit de cité dans les calculs d'intérêt, il faudrait, disent-ils, repenser la gestion de la dette en l'assortissant de mesures de contrôle, d'un assouplissement des procédures utilisées par les organisations financières internationales et d'une stabilisation des taux de change entre grandes zones monétaires.

"Il convient de travailler à rendre 'crédibles' les pays très endettés. Il faut pour cela assurer le crédit, plutôt qu'abandonner la créance. Ce qui ne peut se faire qu'à la condition de repenser la dimension politique de la solidarité."<sup>627</sup> Rendre crédible les pays pauvres pour les acteurs économiques, c'est enfermer leurs habitants dans la contrainte des méthodes imposées par le système, c'est ne faire aucun cas de leur conditions réelles d'existence. Dans ces conditions, la dette ne peut être légitime – et encore moins quand cette dette est le résultat d'obligations contractées par des gouvernements despotiques, que l'on appelle alors 'dette odieuse'. Rendre crédible les pays pauvre pour les acteurs socio-éthiques, c'est réapproprier leurs habitants des moyens de leur développement, les rendre capables de décider leur propres projets avec leurs propres méthodes, rehausser leur sentiment de sécurité en leur donnant confiance en leurs capacités d'interaction dans la diversité et la complexité.

Se pose alors la question de la solidarité dans les rapports internationaux – une logique d'égalité – alors que la politique internationale se focalise sur une vision géo-stratégique – une logique tribalo-traditionaliste.

---

<sup>626</sup> Le 17 mars 2010, les créanciers membres du Club de Paris décident d'annuler la totalité de la dette de l'Afghanistan à leur égard, soit 1,026 milliard de dollars. Cette somme représente près de la moitié de la dette extérieure publique afghane au 20 mars 2009. Cf. AFP, "La dette de l'Afghanistan réduite de moitié", 17/03/2010.

<sup>627</sup> Etienne Perrot, "La morale de la dette", *Etudes*, Paris, juillet-août 1999, pp.30-50 (p.47).

### 3.32. Les Afghans écrasés par la géo-politique des blocs territorialisés

*"It is an international migraine. It has nuclear weapons, it has terrorism, extremists, corruption, it's very poor and it's in a location that's really, really important to us."*  
Madeleine Allbright (2008)<sup>628</sup>

*On avait dit [aux soldats de l'Armée rouge] que si ce n'était pas les Soviétiques qui allaient [en Afghanistan], ce serait les Américains. Et maintenant, c'est vraiment les Américains.*  
Nelofer Pazira (2005)<sup>629</sup>

*"Si vraiment le monde est divisé entre l'Orient et l'Occident, pour moi c'est en Afghanistan que cela se passe."*  
Atiq Rahimi (2006)<sup>630</sup>

"En 1948, devant la menace croissante de la puissance soviétique dans la région, un ministre afghan se rendit aux Etats-Unis pour demander de l'armement ; les Afghans étaient disposés à payer pour la formation de leur armée. La demande fut rejetée."<sup>631</sup> Les Afghans reçurent alors l'aide des Soviétiques, ce qui incita ensuite les Etats-Unis à s'impliquer davantage dans le développement afghan, en finançant de grands projets d'aménagement. En jouant ainsi sur les deux tableaux, les élites afghanes avaient alors le sentiment de réussir à maintenir à distance les grandes puissances, alors qu'elles ne faisaient qu'en bénéficier superficiellement. "Dâoud aimait en plaisanter en disant qu'il allumait sa cigarette américaine avec une allumette russe."<sup>632</sup> Louis Dupree écrit : "En pratique, les Afghans montraient au monde une facade neutre, non alignée. Le terme persan *bi-tarafî* décrit mieux la situation : *bi-tarafî* signifie simplement 'sans côté', c'est-à-dire sans prendre parti dans la confrontation entre les grandes puissances de la Guerre froide, qui menaçait à l'occasion d'exploser en guerre majeure."<sup>633</sup>

---

<sup>628</sup> "C'est un casse-tête international. Il y a là l'arme atomique, du terrorisme, de l'extrémisme, de la corruption, de la grande pauvreté, et c'est un endroit qui est vraiment important pour nous." Madeleine Allbright, ancienne secrétaire d'État américaine, ancienne ambassadrice des États-Unis aux Nations unies, s'exprimait publiquement le 4 décembre 2008 après les attentats perpétrés à Bombay, en Inde, le 27 novembre précédent. Elle faisait référence à la difficulté à trouver un mode d'interaction avec le Pakistan voisin, soupçonné d'abriter les commanditaires des attaques.

<sup>629</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.363.

<sup>630</sup> Atiq Rahimi, interviewé par Sophie Malibeaux le 12 mai 2006. Il est notamment l'auteur de *Terre et cendres*, un roman publié chez POL en 2000 qu'il a transposé en film en 2005. Il a reçu en 2008 le prix Goncourt pour *Syngué Sabour* (POL, 2008).

<sup>631</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.69.

<sup>632</sup> *Ibidem.*

<sup>633</sup> Louis Dupree, *op. cit.*, p.511.

On sait que le jeu afghan n'a pas tenu face aux velléités soviétiques elles-mêmes aiguillonnées par l'ambition américaine.<sup>634</sup> "Rappelons qu'au début des années 1980, tout ce que l'islam comptait de fondamentalistes a été encouragé, par diverses agences américaines, à aller participer à la guerre sainte en Afghanistan."<sup>635</sup> Les analystes de la situation afghane s'interrogeaient dès 1997 : devant les actions délibérées et répétées de l'administration américaine pendant plus de vingt ans pour attiser le conflit et même empêcher que des solutions aboutissent, il n'était pas absurde de penser que cette grande puissance favorisait la logique de confrontation, probablement parce que c'est ainsi que s'exprime son esprit de domination et son sentiment d'excellence.<sup>636</sup> "Pour l'ancien directeur de la CIA, Robert Gates, il ne fait aucun doute qu'alors la guerre d'Afghanistan 'est l'un des plus grands succès de l'administration républicaine!'"<sup>637</sup> Un triste constat s'impose : "Il est probable, à notre avis, que la politique inavouée des Etats-Unis consiste à favoriser l'établissement de régimes autoritaires forts dans la région, régimes qui se réclament d'une légitimité religieuse plutôt que politique. Pour autant qu'il soit pro-américain, un régime calqué sur celui de Riyad présente l'avantage d'une stabilité accrue, par le biais de la répression, et rend le clientélisme aisé par la permanence des interlocuteurs et discret par le biais de la censure. Un tel régime est donc idéal pour la réalisation des intérêts économiques de celui qui veut bien s'en faire le parrain, et qui en a les moyens."<sup>638</sup> Faire pression aux marges pour augmenter la soumission et en obtenir des profits, c'est exactement une logique tribalo-traditionaliste, au mépris du principe de la dignité des habitants concernés.

Par la suite, les Américains susciteront l'apparition des talibans par Pakistan interposé. "Le Pakistan a toujours conçu l'Afghanistan comme une menace géopolitique. En 1947 Kaboul a été la seule capitale au monde à ne pas voter l'admission d'Islamabad aux Nations Unies. Après le départ des Soviétiques, ils ne voulaient, en aucun cas, d'un Etat indépendant appuyé par l'Inde et qui avait des revendications sur des territoires autrefois annexés par les Britanniques et laissés au Pakistan. Il était essentiel pour Islamabad que le gouvernement qui prendrait le pouvoir à Kaboul lui soit complètement lié et inféodé. De sorte qu'un Afghanistan post-soviétique ne puisse plus jamais devenir une base hostile."<sup>639</sup> Les analystes russes craignaient alors des intrusions d'islamistes au cœur même de la CEI et financèrent à leur tour les *moudjahiddin* de l'Alliance du Nord. "Tant qu'il reste une opposition armée aux talibans, tant qu'elle leur résiste et qu'elle paralyse leurs forces, une aide militaire technique et financière à ces hommes de la part de

---

<sup>634</sup> Une cinquantaine de pays ont refusé de participer aux Jeux Olympiques de Moscou en 1980, pour protester contre la présence soviétique en Afghanistan. Cf. Jacques Julliard, "Les marchands du stade", *Le Nouvel Observateur*, 09/08/1980, p.18

<sup>635</sup> Cf. Sylvie Gélinas, *Afghanistan – Du communisme au fondamentalisme*, L'Harmattan, 1997, p.180.

<sup>636</sup> *Ibidem*.

<sup>637</sup> *Idem*, p.181.

<sup>638</sup> *Idem*, p.202/203.

<sup>639</sup> Michaël Barry, entretien avec *L'Humanité*, 06/03/2001

Moscou paraît tout à fait naturelle [...] Moscou et les républiques d'Asie centrale sont vivement intéressées à ce qu'une zone tampon perdure entre les talibans et la CEI."<sup>640</sup>

Restés totalement muets pendant toute la période de la présence soviétique en Afghanistan, les organes internationaux n'avaient commencé qu'en 1988<sup>641</sup> à manifester un intérêt quelconque à 'la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationale', qui fut l'objet, à partir de 1996,<sup>642</sup> de résolutions timides du Conseil de Sécurité des Nations unies pour inciter les parties à trouver une solution politique à un conflit initié depuis presque vingt ans déjà. Ce n'est qu'à partir de 1998,<sup>643</sup> à la suite des meurtres de personnels des Nations unies par les hommes de main des talibans, que le Conseil de Sécurité décide de rester saisi de l'évolution de la situation, tout en envisageant 'tout moyen jugé nécessaire' au retour de la paix et au respect du droit humanitaire. Le début de l'implication de la communauté internationale était provoqué par la volonté des Etats-Unis de débusquer le réseau Al-Qaïda implanté dans l'est du pays. Ce revirement sera suivi sans interruption depuis 1998 d'une moyenne de deux résolutions par an, au fil de l'évolution de la situation et de l'importance de l'implication directe des membres des Nations unies dans la résolution du conflit.<sup>644</sup>

Ces catastrophes géo-stratégiques successives ont scellé le sort de la société afghane et détruit les prétentions d'accession à la modernité qu'elle avait rêvées durant tout le vingtième siècle. Mais la situation de guerre elle-même est le vecteur d'une modernisation des formes d'organisation, ainsi que le remarque Gilles Dorronsoro.<sup>645</sup> Il importe alors d'examiner ici plus précisément pourquoi, après dix ans de reconstruction soutenue par la communauté internationale depuis 2002, l'Afghanistan semble toujours au bord du gouffre de la guerre civile (3.321 - *Shock and Awe, la géopolitique des crises*) ; on interrogera ensuite la responsabilité des acteurs internationaux dans cette apparence d'échec (3.322 - *L'héritage culturel comme alibi de l'irresponsabilité, ou la démocratie comme étendard de l'Occident*) ; seront enfin proposées des pistes pour envisager une issue plus prometteuse (3.323 - *Libérer les dynamiques locales en sortant du cadre étatique*).

---

<sup>640</sup> Cf. Maxim Youssine, "Le boomerang afghan. Les talibans peuvent entrer dans chaque maison russe.", *Izvestia*, Moscou, 07/09/2000

<sup>641</sup> Avec la résolution 622 (1988) du 31/10/1988 du Conseil de Sécurité pour l'envoi d'une 'mission de bons offices' afin de constater le retrait des troupes soviétiques.

<sup>642</sup> Résolution 1076 (1996) du 22/10/1996.

<sup>643</sup> Résolution 1193 (1998) du 28/08/1998.

<sup>644</sup> La résolution 1378 (2001) du 14/11/2001 « encourage les États membres à soutenir les efforts destinés à assurer la sécurité des régions de l'Afghanistan qui ne sont plus sous le contrôle des talibans » ; la résolution 1386 (2001) du 20/12/2001 entérine la création de la Force internationale d'assistance et de sécurité, la FIAS (ISAF), dont le mandat sera depuis renouvelé régulièrement tous les six mois.

<sup>645</sup> Gilles Dorronsoro, *La révolution afghane*, op. cit.

### 3.321. Shock and Awe,<sup>646</sup> la géopolitique des crises

*"We know they don't intend to kill civilians but we don't believe they are doing enough not to. If it continues we will see a lot more people joining the fight against the foreigners. It's inevitable.»*  
Ahmad Zia (2008)<sup>647</sup>

*Les enfants d'Angola reçoivent des armes pour que les enfants d'Europe reçoivent du raisin pour Noël.*  
Hubert Sauper, *Le Cauchemar de Darwin* (2003)

*L'Afghanistan est un endroit qui n'a d'importance aux yeux du reste du monde que pour autant qu'il influe sur la sécurité du mode de vie occidental.*  
Nelofer Pazira<sup>648</sup>

*Comment est-il possible qu'un gouvernement étranger se substitue au peuple afghan dans la négociation de Genève sur l'Afghanistan ?*  
Djan M. Hachem (2003)<sup>649</sup>

La cigarette devenant bâton de dynamite, la réalité avait tragiquement rattrapé le président Dâoud dont la dépouille a été exhumée de la tranchée où elle gisait engloutie avec celles de toute sa famille derrière la prison de Pol-é Tcharkhi.<sup>650</sup> Une tranchée qui symbolise tristement les failles sismiques que chevauchent les populations installées aux lieux d'entrechoquement des plaques tectoniques de la géopolitique.

**Le choc des empires.** "Dès le début, l'Afghanistan se trouva écrasé entre deux idéologies. La doctrine de Brezhnev voulait qu'aucun Etat converti au socialisme ne soit autorisé à en sortir (...) La doctrine de Reagan proclamait que toute conquête soviétique serait combattue."<sup>651</sup> Les accords de Genève de 1988 pour le règlement de la situation en Afghanistan<sup>652</sup> témoignent d'une hypocrisie insondable des

---

<sup>646</sup> Une traduction approchée serait 'choc et effroi', bien que le deuxième terme contienne plus de stupeur et de révérence.

<sup>647</sup> "Nous savons qu'ils ne font pas exprès de tuer des civils mais nous pensons qu'ils ne prennent pas les moyens pour l'empêcher. Si ça continue, il y aura de plus en plus de gens qui passeront à la résistance. C'est inévitable." Propos d'un commerçant du bazar de Kaboul, rapporté par Marc W. Herold, "What do Obama's first 100 days mean to ordinary Afghans?", RAWA News, 30/04/2009.

<sup>648</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.331

<sup>649</sup> Djan M. Hachem, "L'espace afghan dans le jeu des grandes puissances jusqu'en 1980", thèse pour doctorat à l'université de Bourgogne, sous la direction de Dominique Gros, 2003, p.369

<sup>650</sup> La fosse commune où Dâoud et sa famille avaient été jetés après le coup d'État communiste de 1978 a été découverte en février 2009. Cf. Abdulwahid Wafa et Carlotta Gall, « State Funeral for Afghan Leader Slain in 78 Coup », *The New York Times*, 17/03/2009.

<sup>651</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.123.

<sup>652</sup> Nations Unies, Genève, "The Geneva Accords. Agreements on the Settlement of the Situation relating to Afghanistan", 14/04/1998, DPI/935-40420-July 1988-20M, 19 p.

'parties garantes', l'URSS et les Etats-Unis. En effet, l'essentiel des mesures est destiné à encadrer les rapports entre le gouvernement afghan, tenu alors par les communistes et contesté depuis dix ans par la résistance, et le gouvernement pakistanais, accusé d'entretenir les troubles dirigés contre l'Afghanistan. Les accords ne font *pas la moindre mention* ni des troupes soviétiques qui ont envahi le pays depuis huit ans, ni de la *résistance populaire afghane* qui s'est opposée à eux. "La véritable nouveauté est de découpler la question idéologique de la question politique : on croyait jusqu'ici que les Soviétiques n'abandonneraient pas un régime communiste et qu'un tel régime était le meilleur garant de leurs intérêts stratégiques. Or ils peuvent très bien l'abandonner tout en préservant leurs intérêts stratégiques."<sup>653</sup> L'habillage diplomatique est censé trouver une solution à la situation des millions de réfugiés qui pèsent sur la situation pakistanaise, et mettre du baume sur la conscience morale endolorie de la communauté internationale.

Au moment du départ des soviétiques, l'administratin américaine envisageait de faire 'table rase' de toutes les structures héritées du régime communiste, et continuait à soutenir les fondamentalistes dans cet objectif.<sup>654</sup> Et pour arriver à leurs fins par la suite, les administrations américaines successives financèrent les islamistes radicaux, al-Qaïda et le Hezb-é Islami de Hekmatyar<sup>655</sup> qui sont maintenant le fer de lance de l'insurrection anti-coalition, plutôt que les mouvements dirigés par des chefs spirituels soufis plus modérés. "À l'époque où les mouvements djihadistes sont entrés à Kaboul en 1992, il n'y avait plus de 'types bien'. C'est là que le djihad s'est perdu. Les bons commandants étaient morts, assassinés."<sup>656</sup> constate Hamida Ghafour. Et Nelofer Pazira déplore : "Pourquoi un petit et pauvre pays comme l'Afghanistan devrait-il devenir un champ de bataille permanent pour des guerres et des rivalités politiques extérieures ? C'était les Américains et les Russes dans les années 80. Entretemps, les Saoudiens et les Iraniens, des rivaux dans le monde musulman - les Iraniens avec le chiïsme, les Saoudiens avec le wahabisme - ont créé une guerre

---

<sup>653</sup> Olivier Roy, « L'annonce du retrait soviétique en Afghanistan », *Esprit*, Paris, N°5, Mai 1988, pp.91-93.

<sup>654</sup> Cf. Selig Harrison, "What Next in Afghanistan?", Testimony prepared for a hearing of the Subcommittee on Asian and Pacific Affairs, Committee on Foreign Affairs, U.S. House of Representatives, June 14, 1989. *In*: Archives du CEREDAF, M 531. "In my view, a policy designed to 'start from scratch' in Afghanistan carries unacceptable moral as well as political costs. Such a policy is, in effect, a policy of 'fighting to the last Afghan' in the misguided pursuit of perceived American geopolitical objectives that can be achieved more effectively through political and diplomatic means. (p.15)"

<sup>655</sup> Les analystes américains ne se méprennent pas alors sur le 'cas' Hekmatyar : "Gulbaddin's personal involvement with the highest echelons of the Khomeini regime and the ensuing cooperation of Gulbaddin's men in anti-US international terrorism should have made him ineligible for any US assistance. (p.1)" "Yet, despite the flow of evidence (...), Gulbaddin Hekmatiyar's Hezb-i-Islami has continued to enjoy the vast majority of foreign military aid. (p.15)" "The CIA, lacking any independent verification capabilities on the ground, had to accept the ISI's reports at face value. (p.18)" *In* : « A question of trust », Vaughn Forrest et Yossef Bodansky, U.S. House of Representatives, Washington D.C., Task force on terrorism & unconventional warfare, House republican research committee, March 1st, 1990. Archives du Ceredaf, cote M612.

<sup>656</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.127.

froide musulmane en Afghanistan. Deux autres ennemis jurés, le Pakistan et l'Inde, utilisent l'Afghanistan comme lieu d'affrontement."<sup>657</sup>

Il suffit de regarder une carte du monde pour comprendre l'exacerbation en Afghanistan des rapports d'opposition.<sup>658</sup> L'histoire et la géographie humaine de la région ont produit un kaléidoscope très fin, un enchevêtrement identitaire qui dépasse les frontières politiques du pays. Aucun groupe n'est majoritaire et de fait la réalité des imbrications est encore plus compliquée que ce qui peut être représenté cartographiquement. De plus, à part les Hazâras (habitant surtout dans les montagnes du centre du pays) ou les Nouristanis (dans les montages de l'est), les principales ethnies sont apparentées à des groupes vivant à l'extérieur des frontières du pays et dépassant largement en nombre les groupes autochtones. Pachtouns (partagés avec le Pakistan à l'est) ; Baloutchs (partagés avec le Pakistan et l'Iran au sud) ; Tadjiks (partagés avec le Tadjikistan et l'Iran au nord et à l'ouest) ; Ouzbeks (partagés avec l'Ouzbékistan au nord) ; Turkmènes (partagés avec le Turkménistan au nord-ouest) ; Ismaéliens (partagés avec le Tadjikistan au nord) ; Kirghizes (partagés avec le Tadjikistan et le Kirghizstan au nord-est). On comprend ainsi que les critères de possible opposition sont nombreux en Afghanistan : ethnies, langue, religion, type d'habitat (nomade ou sédentaire, urbain ou rural), éducation... sont autant de caractères très présents dans l'identification de chacun, et potentiellement déterminants pour des affrontements à logique tribaliste. Une analyse trop rapide pourrait conclure que ce morcellement est la cause de la tendance à l'instabilité de la région, ou encore le résultat de la persistance archaïque de relations conflictuelles entre des groupes belliqueux par nature. On enfermerait ainsi l'Afghanistan dans une problématique qui lui serait intrinsèque.

Mais si l'on élargit encore tout en remontant dans le temps, on découvre d'autres facteurs. Les influences régionales sont largement dépassées par les pressions exercées par des acteurs plus lointains historiquement et géographiquement, mais mondialement déterminants. Ainsi que l'écrit Yama Torabi à propos de la chute de l'Union soviétique : "La fin de la bipolarité révèle une autre intimité : la rupture du contrat social est étroitement liée à l'explosion violente d'expressions identitaires et ethniques, elle-même dépendante de l'ordre international."<sup>659</sup>

L'expression 'carrefour des mondes' largement utilisée pour définir l'Afghanistan n'est pas vaine : c'est précisément cette position qui donne à la population qui occupe le territoire afghan cette diversité. Comme le craquèlement des plaques tectoniques qui se chevauchent, la carte ethnique infiniment morcelée de l'Afghanistan est le résultat des avancées successives des différents empires qui s'y sont affrontés depuis des millénaires, et maintenus pour certains, accrochés qu'ils étaient à la barrière naturelle qu'est l'Hindou

---

<sup>657</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.333.

<sup>658</sup> Voir en annexe F une carte des ethnies avec leurs correspondances à l'extérieur des frontières.

<sup>659</sup> Yama Torabi, *op. cit.*, p.93/94.

Kouch. Ce furent avant l'ère chrétienne les Grecs avec Alexandre, les Perses avec Cyrus et Darius, les Indiens avec Açoka, qui apportèrent de nouvelles populations et contestèrent les sociétés locales. Ce furent les dévastatrices invasions turco-mongoles au début du deuxième millénaire.<sup>660</sup> Ce furent aussi les Russes et les Britanniques au début de l'ère moderne, un conflit qu'on a appelé le 'Grand Jeu' et qui a produit les frontières actuelles du pays.

Toutes ces frictions ont laissé des traces dans la géographie humaine actuelle. Et cela continue au début du 21<sup>ème</sup> siècle parce que contrôler l'Afghanistan est stratégique. Certains commentateurs affirment que la Chine (qui a une toute petite frontière commune avec l'Afghanistan au nord-est) est désormais l'investisseur le plus important dans l'économie afghane, avec notamment des placements substantiels dans le secteur primaire, en particulier les ressources minières.<sup>661</sup> Le monde russe reste très influent à travers les anciennes républiques socialistes de l'Asie centrale, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, qui ont des frontières communes avec l'Afghanistan.<sup>662</sup> L'Inde cherche à y maintenir une position stratégique dans le conflit qui l'oppose à son frère ennemi, le Pakistan.<sup>663</sup> Et pour compléter cette liste d'intérêts mortifères, le monde musulman derrière l'Iran considère, depuis l'invasion soviétique, l'Afghanistan comme l'avant-poste de la défense de l'islam.<sup>664</sup> "C'est moins le dysfonctionnement de la sphère interne d'un pays que l'appréciation du danger qu'il représente pour l'Etat intervenant ou l'ordre international qui motive l'intervention," écrit Yama Torabi.<sup>665</sup>

**La crainte de la complexité.** Aujourd'hui encore, dans une analyse simpliste, l'administration américaine comprend difficilement les sociétés complexes et les cultures diverses que leur statut de super-puissance leur fait confronter. Le 'terrorisme' ayant remplacé le 'communisme' en tant qu'ennemi stratégique, tous les autres objectifs sont subordonnés à cette finalité idéologique qui sépare opportunément le monde en sphères alliée ou ennemie. "Aujourd'hui, avec l'aide de nombreux alliés, nous

---

<sup>660</sup> Le Sistan, région désertique du sud-est du pays, aurait été irrigué et cultivé jusqu'aux invasions mongoles, qui détruisirent systématiquement les systèmes d'irrigation millénaires.

<sup>661</sup> A titre d'exemple, la mine de cuivre d'Aybak, qui serait le deuxième gisement au monde, leur a été concédée en 2007.

<sup>662</sup> A l'instar de l'Union soviétique qui avait déclenché les conflits en Afghanistan en suscitant le régime communiste en 1978 avant d'envahir le pays, la Russie est toujours à la recherche d'un débouché vers l'océan et le monde indien.

<sup>663</sup> "For five decades Pakistan's army had used the threat from India as the principal reason for building a national security state in Pakistan and to justify long bouts of military rule and large expenditures on the army. Every attempt by elected civilian leaders to make peace with India had been deliberately undermined by the army. Now Musharraf used making peace with India as a rationale for consolidating his power, insisting that only the army could sustain peace and hoping the international community would look favorably upon his continuing in power now that he led an army whose ostensible goal was peace with India." Ahmed Rashid, *Descent into Chaos: The U.S. and the Disaster in Pakistan, Afghanistan, and Central Asia*, 2008, Penguin Books, New York, 2009, p.124.

<sup>664</sup> C'est la justification idéologique vis-à-vis des militants islamistes de l'implantation en 1996 en Afghanistan du réseau de terrorisme international d'Oussama Ben Laden, même si la raison opportuniste – et l'avantage stratégique – est d'être situé dans un *no man's land* comme les montagnes entre Pakistan et Afghanistan.

<sup>665</sup> Yama Torabi, *op*; cité, p.12.



aidons les peuples d'Iraq et d'Afghanistan à construire des sociétés libres,"<sup>666</sup> affirme sans sourciller Condoleeza Rice. Ainsi, pour les militaires Américains, le bombardement est plus qu'une arme militaire, c'est une arme stratégique au service de l'idéologie, comme le laisse entendre la doctrine militaire *Shock and Awe* développée en 1996 par l'université de Défense nationale des Etats-Unis. Il s'agit là de démontrer une puissance absolue, une domination spectaculaire et totale du champ de bataille de sorte à produire chez l'adversaire une paralysie de la perception de la situation et en définitive d'annihiler sa volonté de combattre.<sup>667</sup> *La polarisation tribalo-traditionaliste du monde semble être le seul schéma interprétatif dont dispose l'administration américaine*, dans la déclinaison suivante : 'avec nous et soumis, ou contre nous et morts'. De fait, à l'époque des talibans, les bombardements des camps d'Al Qaïda, qui avaient pu sembler utiles pour détruire des infrastructures terroristes et empêcher des attaques imminentes, ont en fait empêché toute négociation avec eux. De plus, ils ont promu les talibans et Ben Laden au rang de hérauts de l'honneur du monde musulman.<sup>668</sup>

En 2001, la population afghane n'avait aucune intention de se battre, et les talibans avaient commencé à fuir à l'extérieur du pays dès la nouvelle des attaques du 11 septembre.

Nizar Sassi, un jeune Français parti en Afghanistan sans idée de ce qui se prépare, est à Djalâlâbâd justement ce jour-là. Il raconte comment lui et ses compagnons l'apprennent à la radio. Il interroge : "Dis-moi, c'est qui, c'est quoi, ça, Al Qaïda ? - Al Qaïda, c'est ça !" lui répond son interlocuteur en faisant un large geste autour d'eux. Du coup, Nizar Sassi prend conscience de sa situation : "Si je comprends bien, je viens de déclarer la guerre aux Etats-Unis." Et du danger : "Les incendies de New York ne sont pas encore éteints que les Algériens [qui sont avec lui] redoutent déjà les bombardements américains. La maison est un lieu beaucoup trop repérable, une belle cible en cas de frappe aérienne." Il fuit alors avec tous ses compagnons, et se retrouve sous les bombardements dans les montagnes de Tora Bora, à la frontière afghano-pakistanaise.<sup>669</sup>

Selon Newsweek en décembre 2001, "les talibans ne savent pas ce qui les frappe, et ce pour une bonne raison. Ils sont victimes d'une révolution dans le domaine militaire qui pourrait être aussi importante

---

<sup>666</sup> "After the September 11th attack, our nation faced hard choices: We could fight a narrow war against Al Qaida and the Taliban, or we could fight a broad war against a global menace. We could seek a narrow victory, or we could work for a lasting peace and a better world. President Bush has chosen the bolder course. We recognized that America's counterterrorism policy had to be connected to our regional strategies and to our overall foreign policies. (...) Today, along with many allies, we are helping the people of Iraq and Afghanistan to build free societies." Témoignage de Condoleezza Rice, conseiller national à la Sécurité, devant la Commission du 11 septembre du Congrès des États-Unis, 8 avril 2004, [http://truthout.org/docs\\_04/040904C.shtml](http://truthout.org/docs_04/040904C.shtml).

<sup>667</sup> Harlan K. Ullman and James P. Wade, "Shock And Awe: Achieving Rapid Dominance", National Defense University, 1996, XXIV.

<sup>668</sup> Cf. Barnett Rubin, "The End of US Policy toward Afghanistan?", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 43, sept. 1998, p.7-10.

<sup>669</sup> Nazir Sassi, *op. cit.*, p.62/63.

que l'introduction de la poudre à canon ; et cela va changer la vision que nous, et tout le monde, avons de la guerre (...). Le sol afghan est devenu un test pour les nouvelles technologies permettant aux militaires d'avoir une vue en direct du champ de bataille depuis des lieux éloignés."<sup>670</sup> Les Afghans exilés s'inquiètent de l'asymétrie des moyens utilisés pour monter l'intervention militaire internationale, et perçoivent les bombardements comme un 'viol' de l'Afghanistan.<sup>671</sup> Tragiquement, beaucoup d'Afghans restés sur place les ont effectivement vécus comme une promesse de libération, promesse dont ils étaient prêts à accueillir les effets. D'autres s'indignent de l'injustice qui leur est faite : "Ce sont les Pakistanais les vrais terroristes ; ils sont pires que les Russes, parce que les Russes sont arrivés comme des hommes, des ennemis, alors que les Pakistanais prétendent être nos amis mais ils ont envoyé ici tous les fondamentalistes. Ils ont les camps d'entraînement, les finances, pourquoi ce n'est pas eux que l'Occident bombarde, plutôt que nous ?"<sup>672</sup> Et deux ans plus tard, quand les Américains lancent la deuxième guerre d'Iraq, les Afghans n'ont pas oublié :

Ann Jones était à Kaboul quand les Américains commencèrent à bombarder l'Iraq au printemps 2003, un événement que les Afghans interprétèrent justement comme un changement de pied des Etats-Unis. Ce matin-là, son chauffeur afghan Sharif lui asséna : "Vous les Américains, vous ne pensez qu'à l'instant présent. Et le futur, alors ? Et les promesses que vous avez faites l'année dernière ?"<sup>673</sup> Pour Sharif comme pour n'importe quel autre Afghan, et en dépit de ses protestations d'amitié et de solidarité, Ann Jones était indubitablement coresponsable de la politique agressive de Georges W. Bush contre tous les musulmans. Le syntagme tribaliste prenait le pas sur tout autre mode de réflexion et d'analyse de la réalité. Les Américains récoltaient ce qu'ils avaient semé.

***L'impuissance de la puissance.***<sup>674</sup> Les changements du monde sont d'ordre systémique, résultent de faits démographiques, technologiques, de culture, et d'éducation, accompagnés d'une accélération de l'évolution. Ils laissent devant un abîme de complexité, d'incohérences potentielles dont les violences contemporaines sont l'expression. Le rôle de gendarme du monde que s'est arrogé la puissance américaine ne pourra prendre un sens que si les Etats-Unis acquièrent une bonne sensibilité à ces données volatiles. Ils doivent comprendre l'environnement social et politique dans lequel ils opèrent, où des lunettes

---

<sup>670</sup> Rapporté par Véronique Besnard, *op. cit.*, pp.72-73.

<sup>671</sup> "Flying over Kabul and dropping bombs wouldn't really be a strike against the criminals who did this horrific thing. Actually it would only be making common cause with the Taliban - by raping once again the people they've been raping all this time. (...) Let me now speak with true fear and trembling. The only way to get Bin Laden is to go in there with ground troops. (...) We're flirting with a world war between Islam and the West. And guess what: That's Bin Laden's program. That's exactly what he wants." Tamim Ansary, "An Afghan-American Speaks", *Truthout*, CA, octobre 2001.

<sup>672</sup> *In* : Christina Lamb, *op. cit.*, p.304.

<sup>673</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.90

<sup>674</sup> Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance*, Fayard, 2004.

infra-rouges de vision nocturne et des armes à laser ne les rendent pas plus clairvoyants.<sup>675</sup> Avec la rupture de la doctrine de l'intervention qui s'était fait jour dans les années 1990 au sein des organisations internationales, avec la prédominance maintenant de l'idée de la préemption, les Etats-Unis ont fait passer la planète et les institutions internationales de la défense sans frontières des droits de l'homme à la loi du plus fort. Comme les internationalistes, l'administration de Georges W. Bush promouvait le droit d'ingérence. Mais comme les souverainistes, elle entendait l'exercer de façon unilatérale et solitaire, selon une évaluation manichéenne.<sup>676</sup> En considérant l'échiquier de l'Asie centrale, les Etats-Unis ont certes conquis un droit d'accès au cœur de l'Eurasie, et les avantages sous-jacents : le contrôle de la Caspienne, l'augmentation de la pression sur la Chine et la capacité à déstabiliser la région en limitant les présences russe et iranienne, à influencer les Etats centrasiatiques et à créer des alliances pro-américaines. Mais les trafics de drogue et d'armes, qui alimentent l'instabilité dans la région, ne se laisseront pas défaire par la présence internationale, ce qui réduit virtuellement à néant ce succès militaire.<sup>677</sup>

Les conséquences de la gestion dichotomique américaine sur la politique intérieure afghane ont été désastreuses. Elle a conduit à la cécité quant au rôle du Pakistan dans les antécédents du conflit avant 2001 ainsi que dans l'entretien et la résurgence d'une insurrection par la suite. Elle a nié l'urgent besoin en 2002 de troupes internationales de maintien de la paix, et favorisé la cooptation des chefs de guerre dans les institutions.<sup>678</sup> Dans une caractérisation typique d'une gestion tribalo-traditionaliste, elle a minimisé la nécessité d'un effort de reconstruction axé sur la société civile et priorisé les investissements de sécurité.<sup>679</sup> Elle a rendu inévitable la repolarisation ethnique et régionale de l'Afghanistan.<sup>680</sup> Elle a abouti au

---

<sup>675</sup> James A. Bill & Rebecca Bill Chavez, "The Politics of Incoherence: The United States and the Middle East", *Middle East Journal*, Washington D.C., Volume 56, No. 4, Autumn 2002 - pp. 563-575.

<sup>676</sup> Jacques Julliard, "La défaite du droit d'ingérence", *Le Nouvel Observateur*, Semaine du jeudi 11 septembre 2003 - n°2027 - Dossier "Ce qui a changé dans la pensée".

<sup>677</sup> Nikolai Kuzmin, "Central Asia after the operation in Afghanistan", *Central Asia and the Caucasus*, Lulea, Suède, No. 1(19), 2003, pp. 125-131.

<sup>678</sup> "In February 2002, Powell had proposed to the White House that American troops join the ISAF peacekeeping force in Kabul and then help ISAF expand beyond the capital. Rumsfeld immediately shot down the idea [...] Rumsfeld's determination to legalize warlord authority against the wishes of the Afghan government and people was the most fatal mistake he was to make. It gave the Taliban just the propaganda excuse they needed to reorganize themselves [...] Karzai spent the spring of 2002 touring world capitals appealing for more peacekeeping troops and money, but it was a hopeless task as long as the Americans refused to support the idea [...] Sadly, contrary to what many people thought, an ISAF expansion outside the capital did not need tens of thousands of troops [...] A modest expansion of 4,500 more troops to be based in six key cities, 6,500 troops to patrol the roads between those cities, and some combat engineer units to help repair roads between the cities and manage the demobilization of Afghan militias." Ahmed Rashid, *op. cit.*, p.134/135.

<sup>679</sup> "Scholars and diplomats now argued for a Marshall Plan for Afghanistan. The problem was that the Bush neocons had simply no interest before or after the war in doing anything like this." Ahmed Rashid, *idem*, p.172.

<sup>680</sup> "La politisation à outrance de la crise durant la période de transition et le fait d'attribuer dans le jeu politique un rôle prépondérant à la participation ethnique ont constamment détourné l'attention des préoccupations essentielles du processus, à savoir la cohésion sociale et le développement économique. La cohésion sociale est écartée à présent au

retournement de la population afghane, qui, dix ans après le début de l'intervention internationale, ne perçoit plus les forces de la coalition que comme une masse indistincte d'envahisseurs – à moins que ce ne soient les militaires étrangers qui ne puissent plus considérer l'ensemble des Afghans que comme un peuple terroriste. Elle a finalement rendu la planète moins sécurisée pour tous ses habitants.<sup>681</sup>

Et en ce qui concerne les Afghans eux-même, Kacem Fazelly proposait en 2004 l'analyse suivante de la politique de Georges Bush : "Quel contenu accorder au slogan 'Kaboul-Bagdad, même combat' qui revient souvent dans l'analyse faite par les responsables américains ? La signification stratégique de ce discours est indéniable, et c'est en ce sens qu'il faut interpréter la prudence prônée par les Américains qui non seulement évitent l'affrontement avec les djihadistes, mais encore tentent de récupérer les éléments 'modérés' des talibans et du Hezb-e-islami de Hakmatyar. C'est la même idéologie et la même cohérence qui recommande l'ancrage de la politique dans la religion, la création de la république islamique d'Afghanistan, le rééquilibrage ethnique en faveur des Pachtouns, la pérennisation d'un pouvoir autocratique et personnel et finalement l'enterrement de la démocratie."<sup>682</sup> En d'autres termes, les attentes de démocratie et d'égalité de la population sont sacrifiées aux besoins de contrôle américain par le traditionalisme.

Pire, l'utilisation par les Etats-Unis de l'enjeu de sécurité internationale en Afghanistan déstabilise les Européens et leurs institutions de sécurité coopérative, en imposant une logique de confrontation tribaliste. "Le manque de synergie entre les forces américaines et l'OTAN est évident. Les Etats-Unis financent et arment les chefs de guerre pour prendre des territoires tenus par les insurgés talibans, alors que l'ISAF est supposée protéger les populations de ces mêmes commandants, qui voient leur puissance augmenter à cause de l'apport des armes et de l'argent et qui investissent généralement dans le trafic de drogue", remarque Hamida Ghafour.<sup>683</sup> Pire encore ? Une fois constaté l'échec de la politique menée par l'administration Bush, l'équipe du président Obama nouvellement élu applique alors des moyens tactiques

---

profit d'un concept gravement dévalorisé par les années de crise, l'unité nationale ; déjà affaiblie par le désastre économique, elle souffre en plus des défaillances et des errements d'une administration corrompue, pléthorique et incompétente qui ne rassure personne quant à l'égalité devant la loi." Kacem Fazelly, *Du provisoire au transitoire*, *op. cit.*, p.224/225.

<sup>681</sup> "If war has been mankind's most powerful negative urge, then the universal agreements that limit the horrors of war and protect civilians have been the hallmark of progress and have reflected man's deeper instincts for civilization [...] That is why the decision by President Bush on February 7, 2002, to deny captured al Qaeda, Taliban, and other terrorist suspects prisoner-of-war (POW) status or any access to justice was a step backward for the United States and for mankind - one that has haunted the United States, its allies, and the international legal system ever since." Ahmed Rashid, *op. cit.*, p.293.

<sup>682</sup> Kacem Fazelly, *Du provisoire au transitoire*, *op. cit.*, p.222

<sup>683</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.110

qui auraient été pertinents huit ans auparavant, mais alors totalement décalés, et c'est un spécialiste qui le dit : "La stratégie définie par le général McChrystal était parfaite en 2002."<sup>684</sup>

La puissance américaine contemporaine s'est ancrée dans son complexe militaro-industriel, au détriment des idéaux d'égalité et de liberté qui avaient présidé à son établissement. Progressivement depuis la guerre du Viet Nam et jusqu'à maintenant avec la guerre d'Afghanistan, les Etats-Unis ont préservé une situation théorique de paix sur leur territoire tout en entretenant la guerre perpétuelle à l'étranger,<sup>685</sup> avec tous les coûts financiers et humains que cela entraîne. Les à-côtés en sont l'augmentation contestable des pouvoirs de l'exécutif, l'externalisation progressive de l'appareil militaire à des sociétés privées, la responsabilité qui en incombe aux familles dont les enfants combattent au nom de tous et la restriction des libertés et protections individuelles partout dans le monde.<sup>686</sup>

Il importe alors de se demander quels sont les effets de la compétition et de la violence symbolique des pratiques tribalo-traditionalistes dominant dans le monde occidental, notamment sur les populations soumises à ses manifestations hégémoniques, et en particulier la population de l'Afghanistan où intervient depuis plus de dix ans une coalition internationale sous le vocable *Enduring Freedom* (liberté immuable).

---

<sup>684</sup> Gérard Chaliand, "La vision d'un expert des conflits armés sur l'action internationale en Afghanistan", in : *Penser Les Ailes Françaises, la tribune de réflexion de l'air et de l'espace*, n°23, Été 2010, pp.40-42 (Actes du colloque du 1er décembre 2009 : "Le fait aérien en Afghanistan").

<sup>685</sup> L'exceptionnelle coopération des forces militaires occidentales à propos de la crise lybienne en 2011 ne saurait remettre en cause ce jugement sur le fond de la politique étrangère américaine.

<sup>686</sup> C'est la thèse que soutient Rachel Maddow, une commentatrice américaine, dans son ouvrage récemment paru : *Drift - The Unmooring of American Military Power*, Crown Publishers, NY, 2012.

### 3.322. L'héritage culturel comme alibi de l'irresponsabilité, ou la démocratie comme étendard de l'Occident

*Démocratie, n.f. Gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.  
Petit Larousse en couleurs (édition 1980)*

*It is simply wrong to say that Afghanistan is a hopeless 14th-century basket case.  
This country had decent institutions before the Communist takeover.  
It hasn't fallen into chaos, the way Iraq did,  
because it has a culture of communal discussion and a respect for village elders.  
The Afghans have embraced the democratic process with enthusiasm.  
David Brooks (2009)<sup>687</sup>*

*Idéalement, en démocratie, on devrait avoir envie d'utiliser le formidable pouvoir de la communication  
pour faire bouger les mentalités au lieu de les écrabouiller.  
Cela n'arrive jamais car les personnes qui disposent de ce pouvoir préfèrent ne prendre aucun risque.  
Frédéric Beigbeder (2000)<sup>688</sup>*

*To suggest that Afghans do not deserve peace, pluralism and human rights is wrong and racist.  
Said T. Jawad (2009)<sup>689</sup>*

Pendant l'occupation soviétique, la guerre est généralement analysée dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest, les acteurs locaux et leurs stratégies étant principalement pris en compte par rapport aux enjeux globaux de la rivalité américano-soviétique. Après le retrait de 1989, la crise afghane, ramenée à sa dimension régionale, suscite des interrogations sur la 'vraie nature' du conflit. "Les discours culturalistes, présents dès l'origine du conflit, sous-tendent une interprétation non politique de la guerre."<sup>690</sup> La question sous-jacente reste celle de la construction de l'Etat, de l'existence d'une nation selon la conception de Renan face à des traditions tribales ou même à des identités ethniques qui ont été exacerbées par la guerre. L'enjeu était perçu déjà par les monarques modernistes du vingtième siècle, sans qu'ils aient pu le traiter vraiment - ce qui aurait entraîné leur chute. Cet enjeu reste au coeur des difficultés de la reconstruction au

---

<sup>687</sup> "C'est tout simplement faux de dire que l'Afghanistan est irrémédiablement au Moyen-Age. Ce pays avait des institutions décentes avant le coup d'État communiste. Il n'est pas tombé dans le chaos comme ce fut le cas pour l'Iraq, parce qu'il y existe une culture communautaire et un respect pour les anciens. Les Afghans ont embrassé avec enthousiasme le processus démocratique." David Brooks, "Afghanistan is not a hopeless basketcase", *Arkansas Democrat-Gazette, Inc*, 29/03/2009.

<sup>688</sup> Frédéric Beigbeder, *99 francs*, Folio-Gallimard, 2000, p.42.

<sup>689</sup> "Insinuer que les Afghans ne méritent pas la paix, le pluralisme et les droits de l'homme est injuste et raciste." L'ambassadeur de l'Afghanistan aux États-Unis s'exprimait devant un auditoire à l'université de Harvard le 11 mars 2009 en réaction à une déclaration le mois précédent du sénateur américain John Kerry suggérant que les États-Unis se concentrent en Afghanistan sur des objectifs réalistes, notamment la lutte contre l'insurrection. Cf. Karen DeYoung, "Afghan Envoy Assails Western Allies as Halfhearted, Defeatist", *The Washington Post*, 12/03/2009.

<sup>690</sup> Gilles Dorransoro, *La révolution afghane, op. cit.*, p.18.

début du vingt-et-unième siècle.<sup>691</sup> Après dix ans d'un effort de réinstitutionnalisation alimenté par l'aide internationale, la question revient dans les discours : les Afghans seraient-ils réfractaires à la démocratie ?

**La démocratie ou rien ?** Selon l'analyse de Peter Schraeder,<sup>692</sup> une politique de promotion de la démocratie, de la part des pays industrialisés, soutient des objectifs premiers variés. Pour les Etats-Unis, ce sont les impératifs sécuritaires qui priment ; l'installation de régimes démocratiques est vue comme un moyen de favoriser la stabilité par une résolution pacifique des conflits internes, et son symbole favori est l'organisation d'élections 'libres et justes'. Cette logique est de l'ordre de l'assimilation au modèle proposé par l'Occident, un traditionalisme des puissants. Pour l'Allemagne ou le Japon, l'emphase est mise sur les intérêts économiques, et la possibilité de trouver des marchés dans des économies régies par les lois de la concurrence. La démocratie est un outil qui permet des relations de transparence, de responsabilité et d'efficacité. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'opposition bien comprise comme un outil d'opportunités, une forme de tribalisme réglementé. Les pays d'Europe du Nord, enfin, prônent la démocratie comme vecteur d'une politique des droits de l'homme, et de réduction des inégalités. Cette démarche s'apparente à une logique de la diversité, une recherche de coopération dans la complexité et la reconnaissance de l'égalité.<sup>693</sup> Samir Amin suggère : "Cette diversité - tournée vers la construction de l'avenir dans la tradition de la raison émancipatrice - je la distingue de la fausse diversité des spécificités héritée du passé dont les culturalistes font des invariants transhistoriques (ce qu'elles ne sont pas) pour s'y cramponner névrotiquement."<sup>694</sup> Que les Afghans puisse avoir une perception originale de la démocratie n'est évoqué que comme repoussoir.

Le secrétaire d'Etat à la Défense britannique, Desmond Browne, a déclaré le 5 juillet 2008 que les Afghans doivent être libres d'appliquer des lois qui s'opposent aux valeurs occidentales si l'ordre doit être rétabli dans le pays. M. Browne se réfère au système judiciaire 'coutumier ou informel' pratiqué dans la province de l'Helmand, qui constitue un premier niveau de juridiction auquel est adjoind un droit d'appel dans le système judiciaire gouvernemental, auprès des cours de la capitale provinciale.<sup>695</sup>

Un mois plus tôt, le Président français Nicolas Sarkozy affirmait<sup>696</sup> : "Il faut aider l'Afghanistan en respectant ses usages ancestraux, ses élites traditionnelles et même sa foi, le mot ne me fait pas peur. Nous ne sommes pas des colonisateurs, nous ne le serons jamais plus. Nous ne sommes pas des missionnaires, nous ne voulons pas l'être. Ces temps sont révolus. Nous voulons travailler avec le

<sup>691</sup> Cf. Gilles Dorronsoro, *La révolution afghane*, op. cité.

<sup>692</sup> Cf. Peter Schraeder, "Making the World Safe for Democracy?", in: Peter Schraeder & al., *Exporting Democracy - Rhetoric vs. Reality*, Lynne Rienner Publishers Inc., Boulder Colorado, 2002, pp. 217/235.

<sup>693</sup> Peter Schraeder, op. cité, tableau p. 229.

<sup>694</sup> Samir Amin, *Modernité, religion et démocratie : critique de l'eurocentrisme, critique des culturalismes*, Parangon/Vs, 2008, p.18.

<sup>695</sup> Déclaration du ministre Browne à la Brookings Institution à Washington, D.C. Cf. *The Financial Times*, 10/07/2008, rapporté dans *Le Bulletin du CEREDAF*, n° 254, septembre 2008.

<sup>696</sup> A l'occasion de la conférence internationale pour l'Afghanistan qui s'est tenue à Paris le 12 juin 2008.

gouvernement de M. Karzai, avec respect, et nous voulons obtenir des résultats. Ceux qui penseraient imposer des modèles théoriques ou bouleverser la société afghane ne feraient qu'attiser l'incompréhension, l'amertume et le ralliement aux forces les plus rétrogrades."

Ces prises de position sont l'expression d'une vision du monde qui reste campée sur les prés carrés des Etats,<sup>697</sup> soutenue par des oppositions géostratégiques et alimentée par la peur de l'autre. "Dans l'échange permanent entre les Européens et leurs 'autres' inauguré il y a un demi-millénaire, la seule idée qui a très peu changé est qu'il y a un 'nous' et un 'eux', l'un et l'autre bien établis, clairs, d'une évidence inattaquable (...) Nous restons des héritiers de ce mode de pensée, qui définit l'individu par la nation, laquelle doit elle-même son autorité à une tradition supposée ininterrompue."<sup>698</sup> L'obsession qui transparait derrière l'affirmation du respect des particularités culturelles, c'est la protection de la sécurité de sociétés qui sont déjà en position de force, celles des pays occidentaux. Dès lors, comme il vient d'être démontré, l'affirmation des particularismes – celui des 'valeurs occidentales' ou celui des 'usages ancestraux' mis en vis-à-vis – est utilisée pour minimiser l'importance prépondérante de la perception de l'égalité des individus, perception qui trouverait à s'exprimer par la pratique d'une solidarité humaine s'exerçant grâce à des maxims mondiaux.<sup>699</sup>

En cinquante ans, on est passé de la nécessité d'une bonne dictature au culte d'une bonne gouvernance, l'une et l'autre modèles imposés par l'Occident.<sup>700</sup> La démocratie est désormais considérée comme le nouveau passage obligé pour les Etats du Sud, cette démocratisation allant, comme une évidence, de pair avec le tout marché. Mais le hiatus est en train de s'accroître entre les acteurs de terrain confrontés à la complexité et les élites d'appareil qui prennent des décisions à partir de représentations idéales. Ainsi Conrad Schetter, qui consacre ses travaux à la gouvernance en Afghanistan, déplore-t-il l'analyse contemporaine qui prévaut dans les Etats-majors à propos de la situation afghane : celle du Grand Jeu, un conflit entre la 'modernité' - dont le premier porteur de flambeau aurait été l'empire britannique - et la 'barbarie moyenâgeuse' des tribus pachtounes ou des bandes armées des talibans.<sup>701</sup> *Ce conflit est inscrit*

---

<sup>697</sup> "Le modèle de la souveraineté nationale s'impose progressivement en Europe au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'un processus historique laborieux, presque toujours violent, parce qu'il implique une redéfinition des régimes de souveraineté, des frontières territoriales, des valeurs culturelles et des hiérarchies sociales." Pierre de Sénarclens, *op. cit.*, p.14.

<sup>698</sup> Edward W. Said, *Culture et impérialisme*, Fayard, Paris, 1992, p.128.

<sup>699</sup> Car – pour répondre à M. Browne : oui, la possibilité d'appel est un maximum, celui d'une justice humaine, bien plus qu'occidentale. Et cette possibilité, pour être effective, demande à ce que les compétences du système judiciaire dans son ensemble (voir chapitre précédent) soient entretenues et renforcées sur le long terme. Et – pour répondre à M. Sarkozy : oui, imposer des modèles ne fait qu'attiser l'incompréhension. Mais 'l'afghanisation des projets' ne peut être l'alibi du désengagement financier des premières économies du monde, alors que l'Afghanistan reste aux profondeurs du classement pour l'indice de développement humain.

<sup>700</sup> Gilbert Etienne, *Le développement à contre courant*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003.

<sup>701</sup> Conrad Schetter, "Die Herrschaft der Stämme", *Afghanistan Info*, No 62, avril 2008, pp.6-7.



*intimement dans l'inconscient* de tous ceux qui ont vécu de près ou de loin la tragédie afghane, et notamment les Afghans exilés perçus comme des déserteurs par leurs concitoyens restés au pays.

C'est un Afghan, un de ceux appelés plus haut *transactifs* – et non des moindres – qui affirme : "Pendant la guerre contre les Soviétiques, le radicalisme s'est imposé. Quelqu'un comme moi a été traité de demi-musulman, parce que non radical. Plus vous étiez radical, plus vous receviez d'argent des Occidentaux, alors le radicalisme est devenu non seulement un outil anti-soviétique, mais aussi une justification économique. Les modérés ont été évincés. Le patriotisme, l'histoire et le nationalisme afghans étaient considérés comme de l'athéisme. Plus vous trahissiez l'Afghanistan, plus vous vous déclariez radical, mieux vous étiez traité. Et c'est ce que nous payons maintenant."<sup>702</sup>

C'est une Afghane, *transactive* elle aussi, qui explique qu'à force d'être confrontée systématiquement à cette apparente contradiction par les questions des Afghans qu'elle rencontre dans son propre pays ("Es-tu mariée ? Où est ton mari ? As-tu un fils ? Ton père t'a permis de venir ici ?"), elle en arrive à cacher son origine : "J'éprouvais un profond malaise à vivre dans l'un des pays les plus riches du monde [le Canada], alors que j'étais née dans l'un des plus pauvres."<sup>703</sup> Ironiquement, ce conflit imprégnait déjà les luttes internes du PDPA, le parti communiste qui allait prendre le pouvoir à la fin des années 1970 : "Les fondateurs s'affrontaient sur des questions comme savoir s'ils devaient s'asseoir par terre pour manger, en solidarité avec les paysans, ou s'installer à table comme les camarades des autres pays communistes."<sup>704</sup>

Et le mot 'démocratie' est devenu une sorte de *buzzword* à l'époque de l'intervention internationale. Paul Watson, journaliste du *Times*, fait parler un Afghan, Dost, à propos de la démocratie dont les résultats se manifestent dans les élections : "Pour les Afghans, la démocratie ça veut dire qu'on peut faire ce qu'on veut." Dost ajoute : "Pas de règles, pas de lois, pas de justice ni d'autorité. Quand on a le pouvoir maintenant en Afghanistan, alors on a l'argent, et on a tout ce qu'on veut."<sup>705</sup> Ce n'est pas du cynisme... c'est la représentation intime qu'en a la majorité des Afghans depuis que la démocratie est devenue le mot d'ordre officiel. Pour la plupart des Afghans, la démocratie s' imagine à partir du mode de vie de leurs élites au pouvoir qui en sont les promoteurs officiels. Et Watson de déplorer, déjà en 2006 : "Le Karzaï de maintenant en Afghanistan est confronté à un pays qui attend le progrès. Beaucoup le voient comme l'ombre d'un président, et ils craignent le retour des talibans."<sup>706</sup>

A quoi Hamida Ghafour, à cheval entre deux loyautés, ajoute amèrement : "Nous, en Occident, ne nous intéressons aux autres pays que quand ils menacent nos intérêts (...) L'engagement occidental en Afghanistan est juste suffisant pour garder le président Karzaï en vie dans sa forteresse de Kaboul. Les

---

<sup>702</sup> Hamid Karzaï, président de la République islamique d'Afghanistan, interviewé par Aryn Baker, *Time*, 19/08/2008.

<sup>703</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.23.

<sup>704</sup> *Idem*, p.75

<sup>705</sup> Rapporté par Paul Watson, "Democracy in the Balance", *Times*, 12 novembre 2006.

<sup>706</sup> *Ibidem*.

ressources sont limitées à ce qui est nécessaire pour conduire une 'guerre contre le terrorisme' étroitement définie : empêcher les talibans de revenir au pouvoir et s'assurer que l'Afghanistan ne redevienne pas un camp d'entraînement pour le *djihad* globalisé. Juste ça. Pas plus, pas moins."<sup>707</sup>

Pourtant Mohammad Khatami, qui était au pouvoir en Iran au moment de la chute des talibans,<sup>708</sup> avait déclaré : "Tous les pays musulmans ont besoin de gouvernements démocratiques qui respectent toutes les religions et toutes les croyances... L'époque est révolue des gouvernements raciaux, tribaux, sectaires ou partisans ; toute la région doit évoluer vers la démocratie."<sup>709</sup> C'est une opportunité politique qui n'a pas été saisie par la communauté internationale, tout occupée qu'elle était à venger l'affront du 11 septembre.<sup>710</sup>

***Distinguer les motivations, préserver la dignité.*** Considérer, selon un mode de pensée tribalo-traditionaliste, le 'monde musulman' comme une entité indifférenciée et globalement impliquée dans le 'choc des civilisations' est non seulement une erreur, c'est aussi une faute et un grave danger. "Les islamistes sont profondément divisés sur les tactiques et la stratégie. Ils n'ont pas la même vision des préoccupations urgentes de leurs coreligionnaires. Les amalgamer n'est pas seulement simpliste mais faux (...) Tous comme chez leurs confrères laïques, les divisions internes des fondamentalistes islamistes sont aussi importantes, sinon plus, que le supposé 'choc des cultures' entre l'occident chrétien et le monde musulman. Plutôt qu'une 'guerre des civilisations', il y a des deux côtés des affrontements fondamentalistes, ceux de minuscules minorités qui frappent le gong de la guerre culturelle."<sup>711</sup>

Dans *The Punishment of Virtue*, Sarah Chayes, une journaliste américaine arrivée à Kandahâr fin 2001 pour couvrir l'intervention internationale, décrit l'aveuglement dramatique de la politique - ou plutôt l'absence de politique - américaine dans les premiers mois, et même les premiers jours, du régime mis en place en Afghanistan sous l'autorité d'Hamid Karzaï.<sup>712</sup> Elle raconte comment - exactement comme les troupes soviétiques avant elles - les troupes américaines ont occupé le terrain sans la moindre préparation aux coutumes locales, et se sont reposées pour leurs contacts avec la population sur un intermédiaire suggéré par le Pakistan, se retrouvant alors totalement entre les mains d'une seule des nombreuses tribus pachtounes, les Shirzaï. "Les Américains sont des naïfs, ils sont honnêtes jusqu'à la bêtise. Ils croient sur

---

<sup>707</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.315.

<sup>708</sup> Président élu de l'Iran de 1997 à 2005.

<sup>709</sup> Interview parue dans le *Washington Post*, 25 septembre 2006.

<sup>710</sup> ...et aveuglée par les obsessions impérialistes des États-Unis qui en fait visaient déjà l'Iraq, et derrière encore l'Iran politiquement radicalisé avec la fin du mandat de Khatami.

<sup>711</sup> "Is Political Islam on the March?", Fawaz A. Gerges, *The Christian Science Monitor*, juin 2006. Fawaz A. Gerges enseigne la civilisation du Moyen-Orient aux États-Unis. Il a publié récemment *Journey of the Jihadist: Inside Muslim Militancy*, Harcourt, Orlando, 2006.

<sup>712</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*

parole [le gouverneur Gul Agha Shirzaï] quand il leur dénonce quelqu'un comme *tâleb*, et ils agissent en conséquence", lui déclare un chef de police qui a le gros défaut d'appartenir à une autre tribu.<sup>713</sup>

On trouve par ailleurs, dans le récit que fait Said Hyder Akbar de la *loya djirga* de juin 2003, une illustration de comment un tel personnage s'introduit dans les bonnes grâces des Occidentaux. Il écrit : "À un moment, Gul Agha Shirzaï, un chef de guerre aux épaules tombantes dont la barbe et les cheveux forment une auréole sombre autour du visage, suggère de supprimer le mot "islamique" de la dénomination du nouveau gouvernement (...) Il marque un point, en effet, car la religion n'a jamais été un des principes traditionnels de l'organisation du gouvernement central afghan."<sup>714</sup> Mais alors qu'il provoque un tollé parmi l'assemblée d'anciens djihadistes, et que sa proposition ne sera finalement pas suivie d'effet, le gouverneur de Kandahâr s'est surtout fait remarquer des Occidentaux en défendant une position qui leur agréait.

Sarah Chayes analyse : les Occidentaux fonctionnent selon un modèle éprouvé chez eux, qui est l'institutionnalisation de structures qui protègent le citoyen contre la tyrannie. Les internationaux ont mis en place en Afghanistan un gouvernement dans ce même objectif, et ils entendent agir en vertu des mêmes concepts. Le gouverneur provincial, nommé par le gouvernement central, est donc leur interlocuteur 'naturel'. Le problème est que ce même gouverneur fonctionne selon les codes locaux, qui sont faits d'allégeances individuelles. "Il a utilisé toutes les bonnes intentions de l'aide internationale - qui lui était dispensée directement en sa fonction de représentant du gouvernement - pour se construire une base de pouvoir *personnel*."<sup>715</sup> Les habitants de Kandahâr, éprouvés par des années de régime obscurantiste et oppressif qui avaient suivi d'autres années encore d'exactions répétées des *moudjahiddin*, avaient accueilli à bras ouverts les Américains dans l'espoir qu'ils les sauvent des pratiques de pouvoir des *topak sâlârân*, des chefs de guerre. Par ignorance et par facilité, les Américains se sont laissé enfermer dans des pratiques où ils favorisaient ces mêmes *topak sâlârân*, sans se rendre compte qu'ils faisaient le jeu des adversaires de la reconstruction, les Pakistanais.<sup>716</sup>

Said Hyder Akbar décrit le même genre d'erreur dans la Kounar. Les Américains installés là en soutien du gouverneur se sont assurés, sans le savoir, les services d'un ancien apparatchik communiste. Cela provoque des réactions très négatives des habitants auquel il est imposé comme médiateur. "La rencontre a renforcé l'impression que Shah Wali [le communiste] est soutenu par les Américains, et personne ne veut prendre le risque de les contrecarrer. Il est un peu dans la position du type qui rackette toute la classe en invoquant les gros bras de son grand frère. Celui-ci n'est pas au courant, car tout le monde se tait quand il est là."<sup>717</sup> Les anciens communistes sont considérés en Afghanistan comme les

---

<sup>713</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*, p.77.

<sup>714</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.59.

<sup>715</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*, p.169.

<sup>716</sup> *Idem*, p.170.

<sup>717</sup> Said Hyder Akbar, *op. cit.*, p.171.

incendiaires du pays. Ils sont devenus les parias de la société. En s'en faisant des alliés, les Américains courent le risque de s'aliéner la population. Inversement, Saïd Hyder Akbar explique aussi comment les autochtones peuvent exploiter la naïveté des Américains en montant des opérations bidon uniquement dans le but de s'attirer leurs bonnes grâces.<sup>718</sup>

Sarah Chayes continue : "Par mes discussions avec des anciens, j'ai constaté que les Afghans savent très précisément ce qu'est la démocratie, même s'ils ne sont pas capables d'en définir le terme. Et c'est ça exactement qu'ils attendent."<sup>719</sup> Les Afghans ont d'ailleurs très bien compris le rapport de force qui s'établit dans une élection. C'est la raison pour laquelle des épouses qui n'étaient pas sorties de chez elles depuis des années se sont trouvées sur le chemin des listes électorales, et ensuite des urnes. Il ne fallait surtout pas laisser passer le moment historique de l'élection présidentielle qui servit à chaque ethnie de recensement.<sup>720</sup>

Et Sarah Chayes de conclure sans ambages que c'est la décision des Américains de s'appuyer sur des acteurs tribaux armés qui a entraîné, indiscutablement, le renouveau des talibans en Afghanistan, qui pourtant avaient totalement disparu dès les premières semaines de l'intervention internationale. Le meurtre délibéré en mars 2003 de Ricardo Munguia, un collaborateur de la Croix-Rouge, fut le signal de leur retour.<sup>721</sup> Elle ajoute : "Les Afghans ne croient pas à l'incompétence des Américains, même quand on la met en évidence sur des résultats précis. Ils en écartent la possibilité pour se retrancher dans l'idée toute faite qu'il s'agit d'un complot, d'une alliance contre eux."<sup>722</sup>

Pour Sarah Chayes – comme pour Hamida Ghafour plus haut, la raison de cet aveuglement américain tient à une raison très simple : leur intervention s'est faite sur des objectifs uniquement militaires, sans considération pour les populations civiles ou la reconstruction, pour laquelle les troupes ne sont pas compétentes. Et elle pose la question : "Nous, citoyens américains, voulons-nous que l'essentiel de la politique étrangère américaine soit conduite par le Département de la Défense ?"<sup>723</sup> Et pour paraphraser Sarah Chayes : "Nous, citoyens européens, voulons-nous que l'essentiel de la politique étrangère européenne en Afghanistan soit conduite par l'OTAN ?"

C'est qu'il est plus confortable pour des hommes politiques de se couler dans *une vision du monde quadrillée par le tribal-traditionalisme*. Les impératifs de sécurité, les intérêts économiques et financiers y sont des arguments électoraux à court terme, faciles à vendre en faisant jouer la peur, la peur physique du

---

<sup>718</sup> Saïd Hyder Akbar, *op. cit.*, p.191.

<sup>719</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*, p.193.

<sup>720</sup> Voir ce qu'en dit Saïd Hyder Akbar, à propos d'un chef de guerre, Malik Zarin, qui se fait fort de faire voter ses quatre épouses. Saïd Hyder Akbar, *op. cit.*, p.269.

<sup>721</sup> Sarah Chayes, *op. cit.*, p.238.

<sup>722</sup> *Idem*, p.286.

<sup>723</sup> *Idem*, p.283.

danger glissant aisément vers la peur psychologique du déclassement, de l'anarchie, ou tout simplement de 'l'autre' qui ne rentre pas dans les cases du schéma occidental, et alors catégorisé comme 'barbare'.

À propos de la prise d'otage par les talibans de deux humanitaires français en avril 2007, Gérard Chaliand, spécialiste des conflits armés et de la "guerre asymétrique", présente ainsi le dilemme d'un Etat : "Soit on est un Etat totalitaire ou dictatorial qui ne cédera pas, quitte à ce que les otages soient exécutés. Soit on est une démocratie, et après moult tergiversations et discussions, on cherche à négocier, notamment parce que l'on a des comptes à rendre vis-à-vis de sa propre opinion publique." Il dit aussi : "C'est une guerre psychologique. (...) L'objectif essentiel est l'extraordinaire publicité que leur confèrent de tels actes, d'autant qu'ils sont très médiatisés."<sup>724</sup>

**Logique d'enfermement.** Ce que ne voit pas le géo-stratégiste, c'est que cette alternative de l'Etat reste entièrement contenue dans une logique tribalo-traditionaliste, car la possibilité d'une 'négociation' sur des arguments 'humanitaires' n'est en fait qu'un rééquilibrage du rapport de forces des parties en présence, et que le coût éventuel de la transaction sera porté symboliquement par les individus qui auront 'mis en danger la sécurité nationale'. Ainsi, les considérations sécuritaires, primordiales dans les rapports tribalo-traditionalistes, contraignent-elles et parfois même interdisent les relations de coopération entre civils sur un terrain 'tenu' par des militaires :

Un chargé de mission du ministère français des Affaires étrangères en Kâpissâ, placé sous la protection des forces armées françaises, est sommé de se conformer aux ordres des militaires, et même d'adopter leur comportement vis-à-vis de la population. "Si le mot d'ordre politique est "transition", le mot d'ordre opérationnel est "zéro problème" (...) Il est de plus en plus difficile d'aller sur le terrain. L'équipe civile est devenue un alibi, une sorte d'étendard agité pour démontrer la réalité des actions de développement et de gouvernance, alors que les contacts avec les autorités locales ont été rompus. Hier, ma perception de la situation s'est heurtée à celle des officiers qui organisaient le déplacement : j'ai osé revendiquer de sortir du [véhicule blindé] et de me présenter *sans casque* devant mes interlocuteurs [afghans], parce c'est ainsi qu'ils m'avaient toujours vue. Je ne voulais pas rompre cette image, donner le message d'une défiance nouvelle alors que je travaille depuis dix-huit mois à un programme de justice locale et de réconciliation. Dans les discussions qui ont suivi, j'ai cru sentir ma chair se recroqueviller comme si l'on me lapidait : Comment ? Je prenais le risque d'être blessée par un éclat (...) ? Je manquais de respect au chef du détachement et à toute la hiérarchie en énonçant mes raisons ? Je mettais en danger l'équilibre des relations entre l'équipe civile et les militaires ?"<sup>725</sup>

On voit bien ici que la soumission au groupe est perçue comme fondement de la sécurité, c'est un des ressorts du rapport tribalo-traditionaliste. Ce qu'on a à perdre, en restant dans cette dichotomie, c'est la

---

<sup>724</sup> Propos recueillis par Isabelle Tallec, "Afghanistan : les talibans mènent une guerre psychologique", *L'Express*, jeudi 5 avril 2007, <http://www.lexpress.fr>.

<sup>725</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage – Saison 6, op. cit.*, « Sur le fil du rasoir... », 08/12/2011

possibilité d'émergence d'une solution qui sortirait du cadre prédéfini par les rapports d'opposition. Ce qu'on a à perdre, c'est le respect dû à ceux qui prennent le risque de l'humanité, à égale dignité dans la complexité. Pire encore, la logique de l'opposition peut s'enfermer dans l'impossibilité de l'action, quand la notion de 'risque' devient prépondérante par rapport à celle 'd'efficacité', toutes deux pourtant éminemment tribalistes. Ainsi, à l'été 2011, les contingents militaires français en Kâpissâ et Surobi ont-ils été consignés dans leurs bases par ordre présidentiel, afin d'atteindre l'objectif 'zéro perte' assigné aux troupes. "L'heure n'est plus à la confiance, elle est à l'efficacité sécuritaire. Nous sommes tous des femmes afghanes. Quelle différence y a-t-il entre les contingents consignés sur leurs bases pour éviter au chef de l'Etat d'affronter l'opinion publique à laquelle on a servi la fable d'une situation assainie, et les femmes afghanes enfermées dans leurs maisons pour préserver l'honneur du chef de famille ?"<sup>726</sup>

Et ce qu'on a à craindre de l'enfermement sécuritaire, c'est *la violence par réaction, par indignation*.

Musa Khan Jalalzai est un analyste politique afghan, qui a publié récemment nombre d'ouvrages concernant la crise de son pays. Il met en garde contre les jugements hâtifs. Il écrit notamment en 2005 que le monde musulman a toujours été divisé sur le jugement moral à porter sur les attentats suicides à l'encontre des non musulmans. Il souligne que le 21 avril 2001, le grand mufti d'Arabie Saoudite avait émis une *fatwâ* les condamnant, ce qui avait considérablement affaibli la motivation des kamikazes palestiniens.<sup>727</sup> Pourtant, ajoute-t-il, en Asie Centrale, les fondamentalistes utilisent pour les attaques terroristes des jeunes gens fragilisés par des situations économiques catastrophiques en leur faisant accroire que ce faisant ils pratiquent le *djihad*. C'est une arme stratégique de la part des fondamentalistes. Leur première cible à Quetta, au Pakistan, visait délibérément à opposer les communautés chiïtes et sunnites pour déstabiliser le pays, l'objectif à terme d'al-Qaïda.<sup>728</sup>

Jalalzai élargit son analyse : "Depuis 1980, toutes les attaques de kamikazes ont pris pour cible des gouvernements à forme démocratique." Mais, dit-il, "en l'absence de raisons précises pour le passage à l'acte, on peut dire que les pays d'origine des personnes qui deviennent kamikazes sont des pays qui pratiquent une violence institutionnalisée, que ce soit la torture, la déportation, les châtiments collectifs, l'oppression économique, la destruction de biens ou la confiscation de terre, en général l'intimidation des civils pour atteindre des objectifs politiques."<sup>729</sup> Si des jeunes gens éduqués se laissent entraîner dans cette logique, poursuit-il, c'est par réaction contre l'oppression vécue de la part de gouvernements qui s'affichent démocratiques, et ne sont en fait que les bras armés des agendas secrets des gouvernements occidentaux.

---

<sup>726</sup> Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage – Saison 6*, op. cité, "L'adieu à Nijrab : nous sommes tous des femmes afghanes", 30/11/2011

<sup>727</sup> Musa Khan Jalalzai, op. cité, p.133

<sup>728</sup> *Idem*, p.136

<sup>729</sup> *Idem*, p.140

C'est un mouvement intime qui cherche à restaurer une dignité bafouée par une sublimation dans le sacrifice.

"Si les terroristes continuent à se percevoir comme des victimes d'injustices intolérables et à penser que leurs oppresseurs n'en cherchent pas l'issue, ils continueront à perpétrer ces violences comme si elles étaient en elles-mêmes des solutions justifiables. Il existe pourtant des moyens légitimes à opposer au terrorisme sans répondre par la pareille : il faut identifier [dans les pays du Sud] des individus et des organisations responsables avec lesquels trouver des alternatives politiques et légales visant à l'éradication des injustices perçue par les insurgés."<sup>730</sup> Dans le contexte actuel de démonisation des populations de culture musulmane menée par les conservateurs du monde occidental, l'émergence d'une classe politique composée d'individus compétents, intègres et courageux paraît pour le moins difficile. "C'est qu'en dépit des tentatives menées dans certains pays musulmans, le terme [terroriste] continue à être utilisé de manière indifférenciée par les médias occidentaux pour caractériser ceux qui s'opposent à leurs propres gouvernements, alors mêmes qu'ils sont les victimes de pratiques systématisées d'oppression et d'éradication."<sup>731</sup> C'est ainsi que porter le fer directement au cœur des pays occidentaux devient alors l'acte le plus glorieux.

Comment inverser l'escalade de la terreur que produit in-fine la logique tribalo-traditionaliste ? Comment faire émerger le goût de la diversité, de l'invention de nouvelles représentations, le respect des particularismes dans l'interaction ? *L'ordre étatique du monde, par essence tribalo-traditionaliste, ne semble pas en être porteur.* Ainsi pour l'Afghanistan, les propositions de Lakhdar Brahimi, représentant spécial des Nations unies : "La neutralité de l'Afghanistan a parfois été envisagée pour qu'il ne redevienne pas le jouet des rivalités régionales. Mais les Afghans rejeteront toute solution qui semblerait mettre en cause leur souveraineté. Il est urgent de se départir de définitions qui limiteraient plus ou moins le status de l'Afghanistan : l'idée de n'être partie à aucune alliance (le non-alignement) et les obligations qui en découlent semble mieux refléter les aspirations afghanes, et pourrait bien offrir le meilleur cadre à tous les pays intéressés à développer une relation de coopération avec l'Afghanistan, sans être contraints par des rivalités stratégiques et par la défiance qui s'ensuit."<sup>732</sup> Le diplomate international perçoit bien les difficultés d'un tel exercice, qui met en situation de pouvoir des individus conditionnés par les rapports tribalo-traditionalistes des Etats : "Les accords négociés de partage du pouvoir sont souvent, à un certain niveau, très personnalisés – quel individu prend le pouvoir dans quel ministère ? A un autre niveau, ils sont collectifs – comment les ministères seront-ils répartis entre les groupes rivaux ? Dans le cas de

---

<sup>730</sup> *Idem*, p.141

<sup>731</sup> *Idem*, p.143

<sup>732</sup> Lakhdar Brahimi, *Afghanistan: Negotiating Peace*, The Century Foundation, 2011, p.47

l'Afghanistan, les ministères de la Défense et de l'Intérieur, mais également de l'Education et de la Justice, seront particulièrement délicats."<sup>733</sup>

Et justement, la population afghane vient de vivre dix ans de régime supposé démocratique – parce que fondé par des élections organisées par la 'communauté internationale' – dont ils ont vu les effets dévastateurs sur la vie sociale au quotidien, restée contrainte par les rapports tribalo-traditionalistes des personnes au pouvoir. Les Afghans espèrent encore que de nouvelles formes d'interaction leur seront proposées ; ou qu'il leur sera laissé loisir de les réinventer.

### 3.323. Libérer les dynamiques locales en sortant du cadre étatique

*"La meilleure profondeur stratégique pour l'Afghanistan, c'est l'amitié, la coopération. Comme l'ont fait la France et l'Allemagne."  
Hamid Karzaï (2008)<sup>734</sup>*

*"Send us 30,000 scholars instead. Or 30,000 engineers. But don't send more troops - it will just bring more violence."  
Shukria Barakzai (2009)<sup>735</sup>*

Hyder Akbar<sup>736</sup> a été témoin direct des opérations d'enregistrement des électeurs afghans pour la préparation des élections présidentielles qui se sont tenues à l'automne 2004. Son père Said Fazel Akbar, le gouverneur de Kounar, reçoit un jour des opérateurs internationaux des bureaux d'enregistrement, qui lui font part des excellents taux d'inscription constatés dans sa province. Fazel se permet de douter de ces chiffres, et les interprète comme un problème d'estimation à la base du nombre d'habitants dans la vallée qui, selon lui, est au moins double de celui donné par les étrangers. Un peu plus tard, Hyder participe à une mission d'inscription électorale mandatée auprès d'un village reculé, Shulton, dont les habitants se plaignent d'être négligés. En effet, sur la base des estimations démographiques, les fonctionnaires n'ont prévu qu'un bureau d'enregistrement pour deux bourgades, Shulton et son voisin Shigal. Malheureusement, les deux villages appartiennent à des tribus distinctes, et ennemies. Qui plus est, pour atteindre Shigal, où se trouve le bureau, les habitants de Shulton devraient traverser la rivière sur des radeaux, ce qui ne permettrait pas à plus de cinquante personnes par jour de s'inscrire, alors que

---

<sup>733</sup> *Idem*, p.28

<sup>734</sup> Hamid Karzaï, interviewé par Aryn Baker, *op. cit.*

<sup>735</sup> "Qu'on nous envoie plutôt 30.000 professeurs. Ou 30.000 ingénieurs. Mais qu'on n'envoie pas plus de soldats. Ça ne ferait qu'augmenter la violence." Membre du parlement afghan, Shukria Barakzai s'exprimait en réaction à l'annonce d'un renforcement de l'engagement militaire américain en Afghanistan par le nouveau président Barack Obama. Cf. Anand Gopal, "Many in Afghanistan oppose Obama's troop buildup plans", *Christian Science Monitor*, 02/03/2009.

<sup>736</sup> Pour tout cet épisode, voir Said Hyder Akbar, *op. cit.*, pp.276-282.



l'agglomération représente au moins 20.000 personnes. Tout au plus cinq pour cents des électeurs de Shulton pourront s'inscrire dans ces conditions. Quand il leur été demandé d'établir un autre point d'enregistrement approprié, les fonctionnaires électoraux refusent : le village de Shulton est trop isolé, on ne peut l'atteindre qu'après plusieurs heures de marche. Les fonctionnaires courraient de trop grands risques par rapport au bénéfice de l'inscription de quelques milliers d'électeurs. Ce sont les chiffres globaux qui feront la légitimité de l'élection, pas les détails, selon eux.

Les habitants de Shulton ne l'entendent pas de cette oreille. Ils veulent être reconnus. Ils veulent soutenir ce qu'ils comprennent comme le démarrage d'un processus de paix. Ils veulent témoigner de leur volonté d'arrêter les combats. Hyder commente : "Les Afghans sont fatigués de la guerre ; c'est ce qu'il y a de plus important à comprendre sur ce pays." Il poursuit sa discussion avec les anciens. "Si on ne nous compte pas, si on ne nous enregistre pas, alors nous voulons l'autonomie tribale. Nous ne reconnaitrons pas ce gouvernement officiellement, seulement en tant que voisin", disent certains d'entre eux. Voilà donc des Afghans prêts à se soumettre à une autorité supérieure qui dépasse la tribu, dans un événement constituant dont ils comprennent toute la portée symbolique, et qui sont rejetés dans la singularité tribale par pur calcul de rentabilité administrative.

***Institutionalisation.*** Noam Chomsky, linguiste, cogniticien et philosophe américain, met en doute l'idée implicite selon laquelle les acteurs politiques agiraient toujours pour de nobles causes, même s'ils se trompent ou utilisent des moyens douteux. Il prend pour exemple le mot d'ordre politique de la guerre contre le terrorisme de George W. Bush : 'la lutte pour la liberté'. "En fait", dit-il, "on constate que notre politique agit à l'inverse. Prenez l'exemple de la Palestine. Il y a eu là-bas des élections libres, dont le résultat n'a pas plu. Aussitôt les Etats-Unis et Israël – et l'Europe a suivi – se sont mis à punir les Palestiniens, parce qu'ils avaient mal voté lors d'une élection libre. En Occident on trouve ça normal. Cela démontre le mépris profond pour la démocratie dans les élites occidentales, inscrit si profond qu'on n'en perçoit pas l'évidence. On punit les gens s'ils votent mal dans une élection libre."<sup>737</sup>

En Afghanistan, l'enthousiasme de la population était grand lors de la première élection présidentielle de son histoire, en 2004.<sup>738</sup> Mais dès les élections parlementaires de 2005, l'engouement avait chuté en raison de la *non* prise en compte des nombreuses demandes d'invalidation de candidatures pour violations des droits de l'homme. Yama Torabi écrit : « L'ECC<sup>739</sup> a pu rassembler des milliers de plaintes que ses responsables ne savaient pas d'ailleurs où stocker de sorte qu'elles ne tombent pas dans les

---

<sup>737</sup> Interview de Noam Chomsky par Michal Shank, "Chomsky on Iran, Iraq, and the rest of the World", paru chez *Foreign Policy In Focus* le 16 février 2007. <http://www.fpif.org/fpifxt/3999>.

<sup>738</sup> Plus de 8 millions de votes avaient été enregistrés, dont environ 40% de femmes. Une centaine de milliers de bulletins avaient été déclarés nuls. Hamid Karzaï avait été élu au premier tour avec 55,4% des suffrages. Cf. : [http://www.iec.org.af/public\\_html/Election%20Results%20Website/english/english.htm](http://www.iec.org.af/public_html/Election%20Results%20Website/english/english.htm).

<sup>739</sup> La Commission des réclamations électorales.

maines des personnes concernées. La popularité de l'ECC était simplement liée au fait qu'aucun mécanisme adéquat et formel afghan ne pouvait exister pour assurer la protection des plaignants et réparer les souffrances subies, puisque les élites politico-militaires dominant la scène politique n'avaient aucun intérêt ou la confiance nécessaire pour le faire. Les garanties onusiennes dont bénéficiait l'ECC permettaient d'obtenir la confiance de la population. Pour le reste, avec un bureau composé de 45 personnes à Kaboul, l'ECC n'avait aucune capacité d'investigation et se référait aux capacités du ministère de l'intérieur. »<sup>740</sup> Enfin, dès avant le résultat de l'élection visant en 2009 à élire le deuxième président de la République islamique, c'est sur la méthode que la controverse s'était établie. Elle a fait l'objet d'un si grand nombre de fraudes, énumérées et constatées par une mission d'observation dûment mandatée par l'Union européenne,<sup>741</sup> que ce processus symbolique d'une démocratie – selon le modèle occidental – s'est transformé en tractations dans l'ombre et recomptes secrets. C'est deux mois plus tard seulement qu'a été publié un résultat dont la fiabilité était contestée, et qui a été perçu par la population comme une soumission aux exigences américaines, à savoir la réélection par défaut du candidat sortant arrivé en tête au premier tour sans obtenir la majorité absolue des voix, Hamid Karzaï.<sup>742</sup>

Dès 1997, l'une des plus grandes difficultés de l'Afghanistan est d'agir dans le sens de l'institutionnalisation de la vie politique et de la cohésion des élites. Jusque-là c'est le deuxième point qui avait focalisé l'attention dans le déroulement des événements depuis le retrait soviétique. Mais le premier point serait le plus problématique, puisque, dans la doxa démocratique, sans progrès dans la légitimation d'un gouvernement afghan - qu'il soit le produit d'un accord entre parties afghanes ou d'une orchestration des Nations Unies - le pays ne pourrait acquérir qu'un équilibre très fragile et resterait à la merci de ses voisins concupiscent. Si, comme l'écrivait René Dollot, 'l'Afghanistan est la Suisse de l'Asie',<sup>743</sup> les Afghans qui, comme les Suisses, ont une histoire de pouvoir central faible face à une société forte, pourraient bien alors, à l'instar de ceux-ci, inventer une forme originale d'Etat capable de résister à un environnement

---

<sup>740</sup> ECC : commission de plaintes électorales. Yama Torabi, *op. cit.*, p.347.

<sup>741</sup> Cf. "Islamic Republic of Afghanistan, Final Report, Presidential and Provincial Council Election, 20 August 2009 – European Union Election Observation Mission", notamment (p.7): "Continuous analysis of the progressively updated results by EU EOM analysts revealed that the IEC had not applied its own measures for the detection and mitigation of fraud. The EU EOM's analysis indicated that the some 1.6 million votes were suspect of fraudulent, the vast majority of which were for Mr. Karzai."

<sup>742</sup> "Dr. Abdullah [a potential challenger for a runoff] declared his withdrawal from the elections on 1 November reasoning his decision by the lack of transparency of the process and the lack of independence of those implementing the elections, especially mentioning the Chairman of the IEC, whose dismissal he stated to be a condition *sine qua non* for electoral integrity. Following this statement, on 2 November the IEC cancelled the runoff and declared Hamid Karzai the winner of the presidential election, however, its decision in this instance was not in accordance with Article 37(2) of the Electoral Law, which refers to withdrawals before election day, nor with the IEC's own interprétation of this provision." *Ibidem*.

<sup>743</sup> René Dollot, *L'Afghanistan, description, mœurs et coutumes, folklore, fouilles*, Payot, 1937, 318 p. Diplomate français, René Dollot fut posté en Afghanistan au cours des années 1930.

politique complexe.<sup>744</sup> William Maley observe : "Dans les sociétés marquées par de profondes fractures politiques – par exemple de type ethnique, linguistique ou religieux-sectaire – il est presque inévitable que le président soit soupçonné de favoritisme en faveur de ceux qui ont les mêmes références que lui, puisque les 'entrepreneurs ethniques' peuvent se servir de ces accusations pour mobiliser leurs propres supporters, même si elles sont totalement sans objet."<sup>745</sup> Ce politologue australien s'est intéressé spécialement à l'Afghanistan : "D'une certaine manière, un système parlementaire ressemble à une *loya djirga*, mais siège en permanence plutôt qu'à l'occasion (...) Puisque l'idée selon laquelle le conflit afghan serait ethnique n'est que superficielle, on notera que le système parlementaire peut y être adapté – par exemple avec un système bicaméral – par des schémas institutionnels conçus pour modérer les antagonismes ethniques."<sup>746</sup>

Selon Christophe Jaffrelot, la transmission du modèle démocratique ne répond pas à des schémas pré-déterminés, ni dans l'histoire, ni dans l'espace mondial actuel. Le génie propre de chaque culture peut faire apparaître des régimes nouveaux où les citoyens acquièrent enfin le pouvoir de récuser leurs dirigeants. Ses limites semblent imposées par les intérêts des élites libérales qui trouvent à composer avec le système démocratique. Qu'elle ait lieu dans le cadre colonial, par l'entremise d'élites modernisatrices, ou par affinités intellectuelles, la greffe démocratique ne se réduit jamais à une transposition pure et simple d'institutions venues d'Europe ou des Etats-Unis.<sup>747</sup>

La *loya djirga*, grande assemblée tribale, est l'organe traditionnel de la prise de décision dans la société afghane - comprendre ici pachtoune. Cette procédure remonte aux temps les plus anciens, plusieurs millénaires. "Ils savent se battre et aussi faire la paix. La *loya djirga* cristallise cette réalité de la société afghane"<sup>748</sup>, écrit un analyste afghan à l'époque où la réinstitutionnalisation et la paix n'intéressaient que des personnes intimement concernées par la situation du pays. La fondation de l'Etat afghan moderne, les grands moments de la politique intérieure ou extérieure du pays, en ont été ponctués : au début et au milieu du dix-huitième siècle se sont tenues de mémorables assemblées où l'identité nationale afghane s'est forgée. La *loya djirga*, bien que n'étant pas un organe démocratique au sens moderne, est la seule institution alors capable de légitimer un consensus politique, et ce d'autant qu'elle aura été convoquée par une figure d'autorité, comme l'ancien roi Zâher en son temps. "La *loya djirga* peut encore jouer ce rôle historique pacificateur et légitimer les structures politiques de ce pays ravagé par la guerre."<sup>749</sup> Et pour exonérer la

---

<sup>744</sup> William Maley, "The dynamics of regime transition in Afghanistan", *Central Asian Survey*, Londres, No. 16(2-1997), pp.167-184.

<sup>745</sup> *Idem*, p.178

<sup>746</sup> *Idem*, p.179.

<sup>747</sup> Christophe Jaffrelot, *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, Paris, 2000.

<sup>748</sup> Noorullah Khan, "Afghan Loya Jirga", *The News International*, Pakistan, 21/05/2001.

<sup>749</sup> *Ibidem*.

population des pratiques des talibans, réactionnaires et incultes, cet analyste ajoute<sup>750</sup>: "Les Afghans sont conservateurs, traditionalistes et nationalistes, mais aucunement fondamentalistes. Dans la situation actuelle, l'immense majorité des Afghans, et notamment les Pachtouns, pratique la politique du *'wait and see'*."<sup>751</sup>

En conséquence, les attentes de toutes les parties concernant la tenue en juin 2002 de la *loya djirga* d'urgence étaient énormes, et, selon certains observateurs, non réalistes. La communauté internationale n'y a pas apporté suffisamment de moyens alors que la plupart des Afghans en espérait un rééquilibrage du déficit de représentation de certaines populations. Ce déficit était la conséquence de l'accord de Bonn qui avait institutionnalisé la prépondérance des partisans de l'Alliance du Nord, composée à majorité de non pachtounes. "En prémisses à la *loya djirga* se déroulent des luttes politiques intenses aux niveaux local, régional, national et international, pour en dessiner/subvertir le résultat. (...) Le manque d'expérience des Afghans avec des systèmes même approximativement représentatifs, et encore moins avec des institutions démocratiques, implique que la légitimité de la *loya djirga* se jugera moins à l'équité de son déroulement qu'à l'équité de son résultat."<sup>752</sup>

En outre, si la légitimité du pouvoir doit se baser sur des élections – selon les normes occidentales, le risque existe de créer des groupes de (mauvais) perdants dans une société sans culture démocratique. Un système à la proportionnelle était donc souhaitable, à moins que la *loya djirga* ne soit institutionnalisée.<sup>753</sup> C'est ce qui a été fait dans la Constitution de 2004, avec « du système bi-caméral assorti d'élections progressivement organisées pour pourvoir les différentes fonctions créées aux niveaux national (*woloussi djirga*, assemblée du peuple élue au suffrage universel direct, et *méchrano djirga*, assemblée des anciens pour partie nommés par le président et pour partie élus au suffrage indirect, composant ensemble le Parlement ou *loya djirga*), provincial (conseils provinciaux) et local (conseils de districts), une période intermédiaire prévoyant des nominations par les instances transitoires. Des quotas de sièges ont par ailleurs été réservés aux candidatures féminines.

**Légitimation.** La fragilité des institutions afghanes est cependant devenue une sorte de lieu commun, pour toutes les raisons énoncées plus haut dans cette étude. La communauté internationale recherchait néanmoins des partenaires pour la mise en œuvre des programmes de reconstruction. "Si, selon le paradigme actuellement en vigueur dans les politiques de développement, les efforts de reconstruction en Afghanistan doivent être pilotés par des organisations de la société civile locale, alors les ONG vont

---

<sup>750</sup> Nous sommes alors au début de l'année 2001, alors que les talibans sont encore au pouvoir à Kaboul.

<sup>751</sup> Noorullah Khan, *op. cit.*

<sup>752</sup> International Crisis Group, "The Loya Jirga: One Small Step Forward?", Afghanistan Briefing, 16/05/2002.

<sup>753</sup> Andreas Wimmer & Conrad Schetter, "Staatsbildung zuerst. Empfehlungen zum Wiederaufbau und zur Befriedung Afghanistans", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 51, septembre 2002, p.9-11.

pousser comme des champignons dans la classe moyenne éduquée à Kaboul."<sup>754</sup> Et c'est bien ce qu'on a vu, avec en surimpression la généralisation de pratiques de corruption occasionnées par le déséquilibre des méthodes et des moyens, et l'omniprésente influence des chefs de guerre. "Le point de vue afghan, c'est [que les Occidentaux doivent] couper les relations avec les chefs de guerre, arrêter de les soutenir. Arrêter de leur donner des contrats, arrêter de les armer, arrêter de s'en servir comme d'outils politiques,"<sup>755</sup> expliquait en 2008 le président Karzaï obligé – par la volonté occidentale – de cohabiter avec ces partenaires douteux. En se focalisant exclusivement sur les acteurs militaires, la communauté internationale ainsi que le gouvernement afghan ont ignoré le fait que les communautés villageoises, tribales, claniques ou religieuses ont été les références politiques de base par le passé. Leur absence dans le jeu politique actuel fragilise l'Etat.

L'utilisation des structures locales pour la mise en place des projets de reconstruction a fait l'objet d'une étude spécifique dans la zone qui rassemble trois provinces du sud-est afghan, et que l'on nomme Loya Paktia. Les structures tribales y sont toujours très cohérentes, il y existe une longue tradition de participation au jeu politique national, et le jeu tribal permet d'y assurer la sécurité, y compris celle des observateurs ou intervenants extérieurs. Une ONG afghane appelée Tribal Liaison Office (TLO) s'est clairement engagée dans un partenariat avec les structures traditionnelles, en contradiction avec les modèles de participation qui valorisent les méthodes technocratiques. Cette approche a permis de monter des réseaux de gouvernance et de transmettre des compétences aux élites locales. Ainsi les projets destinés à la population peuvent s'appuyer sur les besoins exprimés localement, ce qui facilite leur aboutissement et leur appropriation.<sup>756</sup>

La société afghane à reconstruire ne dispose pas de structures fonctionnelles qui s'apparenteraient à la société civile occidentale. Pas de chambres de commerce ou des métiers, pas d'associations, pas d'entreprises... Les solidarités sont basées sur les *qawm*, que les agences de reconstruction ne peuvent pas négliger. Elles doivent par contre tout particulièrement se méfier des chefs de guerre, qui perturbent les transactions. C'est encore William Maley qui remarque : "Pour que la société civile s'engage, plusieurs préalables doivent être posés. L'un, si l'on veut éviter le retour à l'autocratie, est l'exigence d'une séparation sociale des pouvoirs en parallèle à la séparation formelle, institutionnelle, des pouvoirs. Un autre est la nécessité de donner la parole aux sans voix (...) Car les bénéficiaires de privilèges durant les régimes précédents sont probablement mieux placés pour faire valoir leurs demandes que les démunis (...) Comme une toile d'araignée, la société civile ne peut être construite de l'extérieur. Elle s'épanouit plutôt

---

<sup>754</sup> *Ibidem*.

<sup>755</sup> Hamid Karzaï, interviewé par Aryn Baker, *op. cit.*

<sup>756</sup> Masood Karokhail & Suranne Schmeidl, "Integration of Traditional Structures into the State-building Process: Lessons from the Tribal Liaison Office in Loya Paktia", *Publication Series on Promoting Democracy under Conditions of State Fragility, Issue 1: Afghanistan*, Heinrich Böll Foundation, Berlin, 2006, pp.59-78.

par la protection des libertés fondamentales : l'expression, l'association, l'échange. <sup>757</sup> On a vu dans les chapitres précédent combien en était difficile l'exercice, alors même que ces libertés fondamentales sont inscrites dans la Constitution édictée en 2004.

De plus, dans un contexte aussi morcelé et mouvant que l'Afghanistan contemporain, il serait illusoire d'imaginer cantonner les acteurs locaux dans des postures ou des modèles figés ou unidimensionnels. Ainsi que l'écrit Yama Torabi : "Comme les échanges sont multiples, le résultat n'est pas prédéterminé, mais passe tout autant par de multiples interactions. Ils donnent ainsi lieu au déploiement de normes différenciées permettant aussi à l'acteur local d'épouser de multiples identités. En se présentant sous des visages multiples, celui-ci dispose par conséquent de ressources comparables à celles de l'intervenant, ce qui se traduit par sa grande capacité à restructurer la scène de l'intervention à sa manière."<sup>758</sup>

Samir Amin, économiste franco-égyptien, explique comment les démocraties occidentales en arrivent à négliger l'aspiration à la modernité des populations du Sud, et comment celles-ci réagissent. "Dans la version libertaire de droite [de la démocratie], l'éthique disparaît, car les êtres humains, s'ils font bien leur histoire, sont autorisés à la faire en se comportant comme dans la jungle : ils ne sont pas responsables des conséquences de leurs actes, en particulier des inégalités qu'ils approfondissent, lesquelles sont même bienvenues."<sup>759</sup> C'est du tribalisme bien compris, associé à un traditionalisme culturel : "La culture moderne dominante prétend être fondée sur l'universalisme humaniste. En fait, dans sa version eurocentrique, elle s'inscrit contre celui-ci. Car l'eurocentrisme porte en lui la destruction des peuples et des civilisations qui résisteraient à l'expansion du modèle."<sup>760</sup> Pourtant, l'héritage des Lumières est porteur d'une approche de la complexité : "La modernité est fondée sur le principe que les être humains, individuellement et collectivement, font leur histoire et que pour ce faire ils ont le droit d'innover, de ne pas respecter la tradition."<sup>761</sup> C'est ce message qui a sous-tendu l'influence du monde occidental auprès des populations moins favorisées, alors que ce monde devait son expansion à la prédominance des ressorts tribalo-traditionalistes également existants dans la démocratie. La confusion des genres sert les intérêts des économies capitalistes : "L'aspiration à l'accès aux modèles de consommation occidentaux a désormais pénétré de larges sections des masses populaires. Simultanément le capitalisme se révèle toujours davantage incapable de satisfaire cette aspiration."<sup>762</sup> Du coup, l'aspiration à l'égalité glisse aussi dans les

---

<sup>757</sup> William Maley, "Civil Society and Reconstruction: Some Reflections", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 51, septembre 2002, p.7-8.

<sup>758</sup> Yama Torabi, *op. cité*, p.407.

<sup>759</sup> Samir Amin, *op. cité*, p.13.

<sup>760</sup> *Idem*, p.173.

<sup>761</sup> *Idem*, p.49.

<sup>762</sup> *Idem*, p.190.

pays du Sud vers une revendication identitaire : "Dans le Sud, on ne critique pas l'universalisme tronqué du capitalisme pour aller de l'avant sur la base d'un nouvel universalisme ; on rejette toute aspiration à l'universalisme au profit d'un 'droit à la différence' que l'on invoque pour s'abstenir de porter un jugement sur ladite différence."<sup>763</sup> C'est que le sentiment de dignité des individus étant écrasé par la perception des abyssales différences de situation économique en dépit de l'idéologie véhiculée par le modèle occidental dominant, le seuil de sécurité collective est franchi vers le bas et la reconnaissance identitaire devient un élément de la survie.

Pour les populations musulmanes, cette séparation est d'autant plus prégnante que ce tournant a été pris très tôt, quand la religion s'est inscrite dans le traditionalisme : "Le principe de la Shura que l'islam politique prétend être la forme islamique de la démocratie ne l'est pas, étant prisonnier de l'interdit de l'innovation (*ibda*)."<sup>764</sup> A cette contestation de la revendication de l'islam à la démocratie, c'est Samir Kassir, journaliste libanais, qui fait un sombre écho : "Si elle résulte d'abord du déficit démocratique, la montée de l'islam politique ne saurait être une réponse à l'impasse des Etats et des sociétés arabes. Résistance à l'oppression, elle naît aussi de l'échec de l'Etat moderne et de l'égalitarisme des idéologies du progrès et, en ce sens, s'apparente à la montée des fascismes en Europe. De fait, les comportements sociétaux des mouvements islamistes révèlent bien des analogies avec les dictatures fascistes, une fois ôté le voile religieux qui les habille. Aussi, valider la prétention de l'islam politique à représenter une force de changement revient-il à accepter l'idée que le déficit démocratique sera pérenne et que le rendez-vous de la modernité continuera d'être raté."<sup>765</sup>

Néanmoins, la démonstration de Samir Amin se termine elle aussi sur une dichotomie, celle qui a hanté le vingtième siècle : "L'option reste : universalisme véritable nécessairement socialiste ou barbarie capitaliste eurocentrique."<sup>766</sup> Avec les institutions mises en place sous l'influence prépondérante des Etats-Unis, c'est la deuxième perspective qui semble s'être imposée en Afghanistan. La solution afghane originale n'existerait-elle pas ? Le monde serait-il condamné au cloisonnement identitaire en raison de l'exaspération des inégalités ?

***Afghanistan, Etat-nation ?*** Dans une analyse destinée à contribuer à la mise en forme de la stratégie de l'administration de Barack Obama en Afghanistan, Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat des présidents américains Richard Nixon et Gérard Ford, écrit : "Les Afghans semblent définir leur pays dans les termes d'un attachement commun à l'indépendance et non à un autogouvernement unitaire et

---

<sup>763</sup> *Idem*, p.193.

<sup>764</sup> *Idem*, p.66.

<sup>765</sup> Samir Kassir, *Considérations sur le malheur arabe*, Actes Sud-Sindbad, Aix-en-Provence, 2004, pp. 40-41.

<sup>766</sup> Samir Amin, *op. cité*, p.196.

centralisé."<sup>767</sup> Si ce diagnostic est exact – et il est réaliste selon les analyses de la présente étude, il semble mettre en question la pertinence du *state-building* en Afghanistan. Il participe en outre des considérations sur la puissance de Bertrand Badie<sup>768</sup> : l'intégration mondiale que devait susciter la dynamique libérale, telle que décrite par les tenants d'une *soft law* dérivée de la mise en place de systèmes de régulation supra-nationaux, a clairement montré ses limites parce qu'elle est contestée à la fois par la super-puissance qui a émergé de la fin de la guerre froide - les Etats-Unis qui s'affirment dans la recherche d'un ennemi archétypal, tout autant que par ces 'entrepreneurs de violence' qui se nourrissent du terreau des inégalités planétaires, les terroristes, moins une réaction à la modernité qu'une émanation intrinsèque de celle-ci. "Sans grand risque de se tromper, on peut considérer que la scène internationale évitera l'entropie en travaillant sur l'exigence d'intégration sociale internationale. (...) Le monde présent ne produit pas seulement des entrepreneurs de violence, mais aussi des entrepreneurs d'intégration, réseaux de toute sorte, ONG, médias, fragments d'opinion internationale... On y trouve la revanche de l'espace public international sur le monde des Etats, l'effet d'un humanisme international qui construit sa raison sociale face à la puissance."<sup>769</sup>

De fait, le 'monde des Etats', tels que personnifié dans l'institution du Conseil de sécurité des Nations unies, tend à ne plus être pertinent quand il s'agit de trouver des arrangements qui améliorent la sécurité de tous les habitants de la terre, plutôt que celle de tel ou tel Etat membre. Pour exemple, la conférence de Dublin sur les BASM s'est tenue en dehors du cadre des NU en mai 2008, tout comme la convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel en 1997, de sorte d'éviter d'être soumises à un éventuel veto d'un membre permanent.

En outre, explique Jean-Marie Ghéhenno,<sup>770</sup> la mobilité des hommes et des capitaux remet en cause la logique territoriale sur laquelle repose le concept d'Etat-nation. Avec la fin de la Guerre froide, les grandes constructions institutionnelles et la concentration du pouvoir cèdent la place à un monde de réseaux et à une diffusion de la puissance, où les identités ethniques redeviennent le recours des individus face à des pouvoirs de plus en plus insaisissables.<sup>771</sup> "Un même homme peut appartenir simultanément à un parti politique, à un syndicat professionnel, à une organisation de consommateurs, à une entreprise mais il n'échappe au conflit d'intérêt qu'en acceptant de se diviser à l'infini,"<sup>772</sup> écrit Bertrand Badie à propos des populations occidentales, un diagnostic à peine différent de celui qui est fait ici pour la population afghane mais avec d'autres critères identifiants. "Dans ce monde-là, la puissance ne réside plus dans un prince

---

<sup>767</sup> Henry A. Kissinger, "Quelle stratégie afghane ?", *Le Monde*, 14/03/2009.

<sup>768</sup> Bertrand Badie, "Incertitudes de la puissance", In : *Débat sur l'État virtuel*, de Rosencrance, Richard et al., Presses de Sciences Po, Paris, 2002, pp.129-147.

<sup>769</sup> *Idem*, p.147.

<sup>770</sup> Ancien Adjoint au secrétaire général des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix (2000-2008).

<sup>771</sup> Jean-Marie Ghéhenno, *La fin de la démocratie*, Flammarion, Paris, 1995, 174 p.

<sup>772</sup> *Idem*, p.45.



capable d'imposer sa volonté au corps social, mais dans le corps social lui-même ; et la puissance du corps social n'est pas l'appropriation par la collectivité des pouvoirs du prince - ce fut l'illusion de l'âge institutionnel - mais sa capacité à exister comme corps social et non comme corps politique ; il s'agit de transporter de l'information dans toutes les directions et, ce faisant, d'exister comme une grande machine cybernétique. Le bon fonctionnement de la machine ne réclame pas des rois philosophes, ou des citoyens éclairés, mais plutôt des 'semblables', des éléments interchangeables susceptibles de s'emboîter efficacement selon des combinaisons innombrables."<sup>773</sup>

"Le 'semblable' de l'âge des réseaux pourrait dire : 'Je communique donc je suis'. Le 'semblable' n'est intéressant ni en lui-même, ni par référence à un tout social qui serait porteur d'une signification propre. Il n'y a donc pas de sens caché de la société, qu'il faudrait déchiffrer, il y a seulement une programmation des particules sociales qui leur permet de s'accrocher les unes aux autres, de travailler les unes avec les autres."<sup>774</sup> "Les débats de l'avenir porteront sur le rapport de l'homme au monde : ils seront des débats éthiques, et c'est par eux qu'un jour, peut-être, renaîtra la politique, dans un processus qui partira du bas, de la démocratie locale et de la définition qu'une communauté donnera d'elle-même, pour aller vers le haut. Le processus sera le même qu'il s'agisse des parties du monde où la démocratie ne s'est jamais imposée [...] ou de celles où elle arrive à épuisement. La solidarité qui doit permettre de dépasser le repli communautaire ne sera donc pas, au départ, 'politique', elle trouvera son fondement dans le sentiment d'une commune responsabilité devant un monde dont les limites doivent borner l'ambition des hommes."<sup>775</sup> Voilà un constat qui semble tout particulièrement pertinent à propos de la reconstruction de l'Afghanistan, avec des propositions de solution : mettre en œuvre une solidarité des personnes au niveau mondial pour permettre aux Afghans enfermés dans le tribalisme-traditionalisme de retrouver un sentiment de dignité suffisant pour développer des solutions interactives locales, originales et porteuses d'égalité.

Selon Michel Wievorka, l'individu post-moderne semble piégé entre deux tendances : celle du rationalisme exacerbé autour de la technologie néo-libérale qui le met en compétition avec la machine et celle du refuge identitaire dans des totalités collectives englobantes et non-discutables qui lui assignent un rôle de supplétif.<sup>776</sup> Ces deux avatars occidentaux du tribalisme et du traditionalisme décrits en Afghanistan sont également symptomatiques de *l'essoufflement du modèle de l'Etat-nation territorialisé*, dans lequel l'idée de 'nation' serait l'élément transcendant qui sous-tendrait la démocratie. "Entre un héritage des Lumières dont l'universalisme laisse de côté des pans entiers de la population, et un différencialisme

---

<sup>773</sup> *Idem*, p.108.

<sup>774</sup> *Idem*, p.109.

<sup>775</sup> *Idem*, p.169.

<sup>776</sup> Cf. Michel Wievorka, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en question*, La Découverte, Paris, 1996/1997, p.48.

débouchant sur le tribalisme ou l'exclusion raciste et xénophobe, il n'y a pas à choisir, mais à se dégager d'une alternative mortelle pour la démocratie."<sup>777</sup>

La citoyenneté est un critère discriminatoire majeur, retenu contre les non-citoyens de tous les pays, occidentaux ou non, y compris ceux qui se réclament d'un modèle social promouvant la dignité humaine. L'exemple des Etats-Unis est le plus frappant. Alors que les administrations américaines successives se prévalent d'une politique internationale fondée sur le respect des droits de l'homme, les citoyens américains se meuvent à l'extérieur des frontières de leur pays avec la conscience supérieure de tous les instants d'être inconditionnellement protégés par leur statut de ressortissants de la plus puissante nation, perception largement en décalage avec celle des autres habitants de la planète.

Waseem Mahmoud circule dans Kaboul avec une Américaine en mission ponctuelle. En passant devant l'ambassade des Etats-Unis, elle veut faire une vidéo à montrer en rentrant à ses amis. Il raconte : "Donc, malgré toutes mes réticences, moins de vingt-quatre heures après une attaque à la roquette sur les bâtiments fortifiés de l'ambassade, notre équipe hétéroclite comprenant deux jeunes Afghans, un Paki entre deux âges et une fille américaine vaguement cachée par un châle afghan coloré, se présente dans la zone 'arrêt interdit' devant l'ambassade – l'un des bâtiments les plus exposés du monde à ce moment-là – dans une vieille guimbarde. Je me ratatine dans mon siège et essaie de lui faire comprendre la notion de bavure. 'Ils ne peuvent pas me tirer dessus, je suis une citoyenne américaine. Et de toutes façons, j'exerce le droit constitutionnel de n'importe quel contribuable américain : celui de photographier ce que ses impôts financent...'" Campée sur ses certitudes, l'Américaine ne perçoit pas le danger de la situation, celui d'être pris pour des insurgés alors qu'elle vise les bâtiments de son objectif. La réaction est immédiate et brutale : le véhicule est mis en joue par une escouade de gardes armés jusqu'aux dents, les occupants extraits et fouillés, et le film confisqué. Waseem sait qu'ils se sont trouvés à la merci de la réaction instinctive de n'importe lequel des soldats. L'Américaine, elle, n'est pas contente : "Mon sénateur entendra parler de ça. C'est une violation flagrante de mes droits fondamentaux de citoyenne américaine..."<sup>778</sup>

Chacune des deux visions a sa logique : les intérêts et la sécurité de l'Etat américain vis-à-vis des droits du citoyen américain. Mais les droits du citoyen sont subordonnés à la puissance de l'Etat. Ce n'est qu'à partir du moment où les lois promulguées par l'administration de Georges W. Bush sous couvert de 'guerre contre la terreur' impliquaient la possibilité d'un empiètement sur les libertés individuelles des citoyens américains que ceux-ci ont commencé à s'émouvoir. C'est ainsi qu'un analyste politique écrit à propos du *Military Commissions Act* voté en 2006 par le congrès à majorité républicaine : "Alors qu'en surface la loi semblait ne viser que les non-citoyens, les petites lignes du texte rendaient explicite la volonté inchangée de l'administration de Bush de détenir les citoyens américains qui aident ou soutenaient les ennemis de l'étranger et de punir ces citoyens grâce à des juridictions militaires qui leur déniaient leurs

---

<sup>777</sup> *Idem*, p.7.

<sup>778</sup> Waseem Mahmoud, *op. cit.*, p.187/188.

droits normaux à un procès équitable."<sup>779</sup> La sécurité de l'Etat prenant le pas sur les droits des citoyens, c'est en fait la sécurité individuelle qui est mise à mal, comme montré par l'exemple précédent.

Les groupements originaires d'Amérique pré-colombienne ont longtemps été considérés comme archaïques parce que ne présentant pas de structure étatique. Avant une étude détaillée entreprise par Pierre Clastres dans les années 1960,<sup>780</sup> il était admis que les groupes tribaux amérindiens ne disposaient pas de surplus de production leur permettant d'atteindre à une organisation sociale élaborée, une 'société à Etat'. Alors qu'il constate que les surplus sont bel et bien disponibles, mais utilisés à des fins ludiques ou symboliques, Pierre Clastres montre que ces caractéristiques s'accompagnent, dans la grande majorité des cas, d'une chefferie symbolique et sans 'pouvoir' au sens de l'Etat, et que cette forme politique est un choix délibéré de ne pas avoir d'organisation étatique, une société 'sans Etat' mais où le pouvoir est bel est bien, pacifiquement et sans coercition, entre les mains des citoyens. Pour Clastres, les tatouages rituels ont pour fonction de graver intimement les préceptes du monde social que se sont choisis ces Amérindiens : "C'est contre la loi d'Etat que se pose la loi primitive. Les sociétés archaïques, sociétés de la marque, sont des sociétés sans Etat, des sociétés contre l'Etat. La marque sur le corps, égale sur tous les corps, énonce : Tu n'auras pas le désir du pouvoir, tu n'auras pas le désir de soumission. Et cette loi non séparée ne peut trouver pour s'inscrire qu'un espace non séparé : le corps lui-même."<sup>781</sup> Et Pierre Clastres de conclure : "L'histoire des peuples qui ont une histoire est, dit-on, l'histoire de la lutte des classes. L'histoire des peuples sans histoire, c'est, dira-t-on avec autant de vérité au moins, l'histoire de leur lutte contre l'Etat."<sup>782</sup>

En ce qui concerne l'Afghanistan, dont l'histoire pluri-millénaire ne peut faire considérer la société comme 'archaïque', on peut alors considérer que le modèle politique et sociétal qui a prédominé au fil du temps, celui d'une mosaïque de groupes humains lâchement liés entre eux par des règles d'honneur individuel et d'équilibre tribal, est une autre instance de société sans Etat, potentiellement la mieux adaptée à la rigueur des conditions naturelles, d'une part, et à la pression incessante des empires mitoyens, d'autre part. "L'idée que l'histoire humaine puisse exister indépendamment du monde naturel est absente de la plupart des conceptions des peuples autochtones car leur histoire ne peut être séparée de l'environnement auquel ils appartiennent."<sup>783</sup> Si l'on ne peut, dans le cas de l'Afghanistan, considérer la population comme composée de 'peuples autochtones' au sens où ils auraient connu un développement séparé des clameurs

---

<sup>779</sup> "While the law appears on the surface to target only non-citizens, fine print deep in the legislation makes clear that the Bush administration still was asserting its power to detain U.S. citizens who were viewed as aiding and abetting foreign enemies and to punish those citizens through military commissions that denied normal due-process rights to defendants." Cf. Robert Parry, "How Close the Bush Bullet", *consortiumnews.com*, 04/03/2009.

<sup>780</sup> Pierre Clastres, *op. cit.*.

<sup>781</sup> *Idem*, p.160.

<sup>782</sup> *Idem*, p.186.

<sup>783</sup> Frédéric Deroche, *op. cit.*, p.45.

de l'histoire – bien au contraire, on peut néanmoins raisonnablement affirmer que leur histoire est une adaptation éternellement renouvelée aussi bien à la nature qu'à la culture.

Ainsi que l'exprime le créateur du festival 'Étonnants voyageurs' : "Nous pensons - ou l'on s'obstine à nous faire penser - dans les catégories du stable, Etat, nation, frontières, comme s'il nous fallait cela pour avoir moins peur, comme si la vie à l'étable, en échange d'une mangeoire, était le seul idéal imaginable [...] Penser en termes de flux et non plus de structures, oser sortir des catégories du stable pour se risquer à une pensée nomade : il se pourrait bien [...] que le monde qui vient nous y oblige très vite."<sup>784</sup>

Il existe néanmoins un moyen socio-politique permettant de favoriser l'esprit de coopération et de complémentarité pour la population afghane en demande d'égalité.

---

<sup>784</sup> Michel Le Bris, "Les routes millénaires, un ferment de civilisation", *in: L'Atlas des Migrations*, La Vie - Le Monde, 2009, p.32/33.

### **3.33. La protection sociale,<sup>785</sup> maximin du désir de réalité**

*Dieu ne modifie rien en un peuple avant que celui-ci ne change ce qui est en lui.  
Coran, "Le Tonnerre" (XIII, 11)*

*« C'est ma mère qui voulait que je parte, moi je voulais rester avec elle... mais c'est elle qui a insisté.  
Elle avait déjà vu la mort de mon père... »  
Un demandeur d'asile de 26 ans<sup>786</sup>*

*Pour autant que l'humanité existe, non pas nécessairement comme valeur, mais en fait, il y a des droits de l'homme.  
Paul Raynaud<sup>787</sup>*

*"The circle of rights should be clear, it is a choice."  
Lotfullah<sup>788</sup>*

« La femme de Zahir Shah prit une profonde inspiration et lâcha : 'J'ai entendu dire qu'en Occident il y a des pilules magiques qui empêchent d'avoir des enfants.' Sa mère et sa sœur riaient maintenant ouvertement de cette rumeur ridicule. La jeune femme se pencha vers moi et me prit la main avec une surprenante vivacité. 'N'en parlez pas à mon mari, mais comment pourrais-je avoir ces pilules ? – Euh... pour quoi faire ? Les enfants ne sont-ils pas une bénédiction d'Allah ?' Soudain amer, son regard se troubla. 'J'aime mes enfants, mais je suis fatiguée d'en avoir. J'en ai suffisamment. Je n'en veux plus. Pourriez-vous me procurer ces pilules ?' Je réfléchissais furieusement. Il était peu probable que je revienne ici. Il n'y avait ni médecin ni dispensaire à des kilomètres à la ronde. Si elle en trouvait un, elle devrait affronter la colère de son mari. S'il découvrait ce qu'elle faisait, elle serait humiliée, répudiée et, dans ce système fondé sur la réputation, l'honneur et les lois tribales, elle risquait d'être mise à mort. Je ne pouvais rien faire. 'Je ne suis pas sûre que ce genre de pilules existe', murmurai-je. 'Tu vois ?' cria sa mère. 'On t'avait bien prévenue que c'était impossible. Maintenant que tu l'as entendu de tes propres oreilles, tu vas peut-être renoncer à ces rêves stupides et accepter ce qu'Allah prescrit aux femmes : rester à la maison, porter beaucoup de fils et ne pas se remplir la tête de vaines illusions.' La réalité de l'un est simple légende pour l'autre. Ce que cherchait la femme de Zahir Shah se trouvait à quelques kilomètres de chez elle seulement, mais n'en restait pas moins aussi éloigné, aussi hors d'atteinte que la lune.»<sup>789</sup>

---

<sup>785</sup> La protection sociale est entendue ici comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective, financiers ou autres, qui permettent aux individus de faire face aux conséquences des risques sociaux.

<sup>786</sup> Cité dans « Le Paris des Afghans », *Les cahiers du social*, n°30, novembre 2011, p.76..

<sup>787</sup> Paul Raynaud, *op. cit.*, p.22

<sup>788</sup> "Le cercle des droits doit être clair, c'est un choix." Interview de Lotfullah, Kaboul, 23/07/2005.

<sup>789</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.104/105.

Saira Shah fait partager le désarroi de l'humain devant les décalages de perceptions de la réalité provoqués par le cloisonnement du monde. La femme de Zahir Shah est enfermée dans la légende d'un monde uniformisé par le poids de la tradition, mais elle n'en est pas moins humaine, avec des demandes parfaitement compréhensibles par l'étrangère à son monde qui a surgi devant elle. La solution semble à Saira Shah impossible à atteindre, non pas tant pour des raisons matérielles qu'en raison d'obstacles psycho-sociologiques induits par l'ensemble de la problématique qui a été déroulée jusqu'ici et qui se résume ainsi : les hommes afghans sont tellement peu confiants dans la capacité de la société qui les entoure à protéger les membres de leurs familles, et en particulier leurs femmes, qu'ils préfèrent les confiner au seul domaine qu'ils contrôlent, l'intérieur de leurs maisons entourées de murs.

Mais la solution existe. Elle dépend d'une volonté collective de manifestation d'humanité.

L'histoire contemporaine, depuis le 11 septembre 2001, semble suspendue, arrêtée à un endroit très particulier du champ de la science politique : celui où une société agit un changement de syntagme dominant. Celui où se cristallise la conscience collective que la plupart de ses membres est en situation de modifier son mode privilégié de rapport à l'autre, de passer d'un rapport de force à un rapport de confiance – ou l'inverse éventuellement, malheureusement. Les sociétés européennes pourraient bien avoir perdu dans un passé révolu l'expérience de ce type de transformation sociétale et se cacher derrière la fausse certitude que ces circonstances sont définitivement écartées. Leurs plus anciens membres ont le souvenir de la sortie de la Deuxième guerre mondiale, qui produisit quelques symboles forts, à l'échelle de la catastrophe qu'elle avait été, destinés à favoriser ce changement : la Déclaration universelle des droits de l'homme asseyant l'égalité de chaque individu, et le plan Marshall qui aidait à la mettre en œuvre et avait rendu possible l'émergence des institutions européennes. Rares sont ceux qui se souviennent même du moment où les populations européennes étaient entrées dans cette guerre, de gré ou de force, mais plutôt forcées par les événements que par volonté propre. L'adaptation sociétale avait suivi. Les Européens sont faits aussi de ce matériau-là, le réapprentissage de la paix par l'interaction complémentaire tout comme la prédominance des rapports tribalo-traditionalistes pendant la guerre.

Au milieu de l'année 2012, le monde occidental continue à s'étourdir d'histoire événementielle comme s'il refusait de considérer la tendance de fond qui s'y manifeste, l'amplification des relations tribalo-traditionalistes, et la dévalorisation corrélée de la dignité humaine. Quasiment ignoré de nouveau, l'Afghanistan chemine lui aussi sur l'hésitation entre une société d'affrontements imposés par les cloisonnements et une société de civilité. Il chevauche cette hésitation de par son positionnement sur des ruptures géographiques – failles géo-physiques et barrière naturelle avec l'Hindou Kouch, confins géopolitiques à la frontière de grands empires, mosaïque culturelle aussi millénaire que mouvante – tous paramètres qui le dépassent largement, et qui ont façonné ses modes sociaux depuis des temps immémoriaux. Il la chevauche à ce moment particulier de l'histoire humaine, où sont présents sur son territoire une profusion d'acteurs externes censés faire advenir la paix, mais qui déploient principalement

des moyens de guerre, et les comportements du tribalo-traditionalisme. La question fermée serait : une population peut-elle tendre vers la paix, c'est-à-dire la confiance et la coopération dans le respect de l'égalité, la praxis sociale de la civilité et du respect de la diversité, quand les messages provenant de ses voisins ou de ses partenaires sont ceux de l'affrontement tribalo-traditionaliste ? La réponse serait évidemment non. Il faudrait alors la poser différemment, la retourner.

En définitive, la question posée *à propos* de l'Afghanistan – question qui peut être élargie à d'autres situations similaires – est : comment améliorer le sentiment général de sécurité d'une population pour faciliter l'expression de ses dynamiques propres, pour favoriser l'émergence d'interactions sociales et politiques adaptées aux réalités de son environnement local, régional et global, pour permettre l'épanouissement de chacun de ses membres à égale dignité ? Comment renforcer sa capacité à la paix, à la mise en œuvre d'un contrat social ? A la lumière des considérations qui précèdent, sera en premier lieu posée la problématique spécifique de l'insécurité émanant d'organisations politiques, qu'elles soient autochtones ou externes (3.331 - *La dignité humaine opposable aux intérêts des Etats ?*) On cherchera ensuite à définir les éléments caractéristiques d'une population où le syntagme de la diversité – porteur d'égalité – est dominé et restreint par le tribalo-traditionalisme en raison de l'insécurité (3.332 - *Un statut spécial de population en crise ?*). Sera apporté enfin un regard particulier à la responsabilité d'acteurs extérieurs dans l'amélioration du sentiment de sécurité d'une population en crise (3.333 - *Engager la 'communauté internationale' dans la protection de la population afghane*).

### 3.331. La dignité humaine opposable aux intérêts des Etats ?

*L'Etat est le plus froid des monstres froids. Il ment froidement ;  
et voici le mensonge qui s'échappe de sa bouche : 'Moi, l'Etat, je suis le peuple'.  
Frédéric Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra (1883)<sup>790</sup>*

*The very essence of the [Nuremberg] Charter is that individuals have intentional duties  
which transcend the national obligations of obedience imposed by the state.  
Robert K. Jackson (1948)<sup>791</sup>*

*This is a prison that doesn't know humanity,  
and does not know except the language of power, oppression and humiliation for whoever enters it (...)  
A world power failed to safeguard peace and human rights and from saving me.  
I will do whatever I am able to do to rid myself of the imposed death on me at any moment of this prison.  
Adnan Latif (2010)<sup>792</sup>*

*« Les humains ne meurent qu'une seule fois, mais nous, nous mourons chaque jour. »<sup>793</sup>*

Interrogé sur la signification de l'événement du 11 septembre 2001, Jürgen Habermas, philosophe de la justesse morale des normes d'action, met en lumière les différentes facettes de la motivation du terrorisme, et notamment celui du fanatisme religieux. Il postule que, nonobstant l'historicité encore à prouver des attentats eux-mêmes, l'accord de Bonn pour l'Afghanistan pourrait être un tournant dans la

---

<sup>790</sup> Zoroastre serait né à Balkh, au nord-ouest de l'Afghanistan contemporain, au début du premier millénaire av. J.-C. Il fut l'inspirateur d'une nouvelle religion, issue du mazdéisme, fondée sur l'égalité des adorateurs d'une divinité suprême, ce qui lui valut d'être persécuté parce qu'elle remettait en cause les pouvoirs établis. Les souverains perses l'adoptèrent et elle fut pratiquée en Afghanistan jusqu'à l'avènement de l'islam.

<sup>791</sup> "Le sens profond de la Charte de Nuremberg est que les individus ont un devoir de réflexion intime qui transcende l'obligation nationale d'obéissance imposée par l'État dont ils ressortissent." Robert K. Jackson était le procureur général des tribunaux institués à Nuremberg après la Deuxième Guerre mondiale pour juger les officiers nazis. Les statuts des tribunaux de Nuremberg ont été reformulés sous le nom de Principes de Nuremberg par la Commission de droit international des Nations unies, à la demande de l'Assemblée générale en 1950. Ce texte, qui n'a jamais été ratifié par les États, n'est pas en vigueur. Cf. Camillo 'Mac' Bica, "A Crisis of Conscience: Conscientious Objection, Law and Morality", *TruthOut*, 09/12/2008.

<sup>792</sup> « C'est une prison qui ne connaît pas l'humanité, et ne connaît que le langage du pouvoir, de l'oppression et de l'humiliation pour quiconque y entre (...) Une puissance mondiale a échoué à protéger la paix et les droits humains ainsi qu'à me sauver. Je ferai tout ce dont je suis capable pour me libérer de la mort qui m'est imposée à chaque instant dans cette prison. » Adnan Latif, citoyen yéménite, était un des plus anciens détenus de Guantanamo. Il a été trouvé mort dans sa cellule le 10 septembre 2012. Sa lettre d'intention de suicide à son avocat date du 26 décembre 2010, après qu'une Cour d'appel fédérale des États-Unis ait annulé le jugement de libération dont il avait bénéficié en 2010, ainsi que plusieurs décisions administratives demandant sa libération en 2004 et 2007 et 2009.

<sup>793</sup> Paroles d'un sans-papiers afghan, recueillies par Sandra Calligaro et Julie Rousse, « JO, le revers de la médaille », webdocumentaire, Médecins du Monde, 27/06/2012.



prévalence sur les droits nationaux d'une norme de droit internationale.<sup>794</sup> "Il se pourrait bien que la déception concernant les régimes militaires nationalistes ait contribué à la demande religieuse contemporaine d'un nouveau langage apparemment subjectivement plus convaincant que les anciennes orientations politiques."<sup>795</sup> "La sage mais néanmoins fragile coalition contre le terrorisme menée par le gouvernement américain pourrait bien favoriser, dans le meilleur des cas, la transition d'un classique droit des peuples à une norme cosmopolite. La conférence de Petersberg pour l'Afghanistan, menée dans la bonne direction par les Nations unies, en fut un signe d'espoir."<sup>796</sup> Cet optimisme était partagé par toute une frange d'analystes politiques dans le monde. Dix ans plus tard, il semble largement surfait.

**Raison d'Etat.** Quel état d'esprit dominait dans le monde à propos de l'intervention internationale en Afghanistan ?

Par son succès d'audience dans le monde entier et par les débats qui l'ont entourée depuis 2001, la série américaine *24 heures chrono*<sup>797</sup> témoigne des sentiments ambivalents du public américain concernant la sécurité nationale, la raison d'Etat et les droits individuels. Dans sa "Saison six", le gouvernement américain est confronté à des menaces d'attaques menées par des terroristes russes et arabes. Au moment d'envisager une frappe nucléaire de semonce contre le pays du chef arabe du groupe hostile, un membre du conseil présidentiel objecte que rien n'indique que le gouvernement de ce pays soit impliqué dans la menace. A quoi le président en exercice - tenant à ce moment de l'opinion des 'faucons', les partisans de la manière forte - affirme : "Tout le monde sait que ce gouvernement finance et entraîne des cellules terroristes, il est temps de les en rendre responsables (...) Cela soit cesser, et en tant que commandant en chef, je pense que c'est la meilleure manière d'y parvenir."<sup>798</sup> Plus loin, alors que la cellule de renseignement anti-terroriste cherche la source d'une fuite, c'est une collaboratrice musulmane, Nadia, qui est soupçonnée : "Oui, c'est parce qu'elle est musulmane, ça suffit. Tout le monde ici le pense, même s'ils n'osent pas le dire." De fait, la fuite vient bien du poste de travail de Nadia, mais plus loin encore dans

---

<sup>794</sup> Jürgen Habermas, "Fundamentalismus und Terror : Antworten auf Fragen zum 11. September 2001", *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Berlin, 02/02, p.165-178.

<sup>795</sup> "Die Enttäuschung über die nationalistischen Obristenregime mag dazu beigetragen haben, dass heute die Religion für die alten politischen Orientierungen eine neue, offenbar subjektiv überzeugendere Sprache bietet." Jürgen Habermas, *idem*, p.171.

<sup>796</sup> "Die von der US-Regierung klug zusammengeführte, wenn auch brüchige Koalition gegen den Terrorismus könnte im günstigsten Fall den Übergang vom klassischen Völkerrecht zu einem kosmopolitischen Rechtszustand befördern. Die Afghanistan-Konferenz auf dem Petersberg, die unter dem Patronat der Vereinten Nationen die Weichen in die richtige Richtung gestellt hat, war immerhin ein hoffnungsvolles Signal." Jürgen Habermas, *idem*, p.166.

<sup>797</sup> *Vingt-quatre heures chrono*, Joel Surnow et Robert Cochran, 2001/2010, Saisons Un à Huit, a été lancé aux États-Unis an novembre 2001, sur le thème de la protection du territoire américain contre le terrorisme. A part les quelques premiers épisodes tournés avant les attentats du World Trade Center, l'intrigue et l'ambiance furent influencés par l'état d'esprit de l'opinion américaine à la suite des attentats.

<sup>798</sup> *Vingt-quatre heures chrono*, Saison Six, épisode 14.

l'intrigue, il apparaît que Nadia a été la source de la fuite à son insu, parce que son ordinateur a été piraté.<sup>799</sup>

L'observateur impartial constate que, tant pour le fonctionnement de l'intrigue cinématographique que pour la maximalisation de la menace terroriste dans l'esprit du spectateur, le personnage de Nadia a été choisi précisément parce qu'il permet de faire jouer les ficelles du syntagme tribalo-traditionaliste. Du point de vue du scénario, en effet, l'épisode focalise les oppositions sur un personnage que l'histoire a présenté jusque-là comme un modèle d'assimilation. Il permet d'argumenter précisément le cœur de l'intrigue : en cas de conflit entre nations, peut-on faire confiance à des loyautés individuelles, ou bien les attaches culturelles – nous dirions ici traditionalistes – sont-elles surdéterminantes ?<sup>800</sup> Le point de vue démocrate, l'argument de l'égalité - ce que nous appelons le syntagme de civilité, tend vers la première réponse, et d'ailleurs les personnages familiers de la série s'emploient à prouver la valeur de cet argument, en faisant la preuve de l'innocence de Nadia. Reste que les terroristes n'ont pas choisi par hasard de placer leur dispositif d'espionnage sur l'ordinateur de Nadia. En tant qu'arabe, elle est selon eux traître à sa culture, sinon à sa religion. Et la mettre injustement en cause sert un double objectif. D'une part, cela fait jouer à fond les mécanismes du tribalisme : cela conforte, et renforce même dans l'esprit des conservateurs, traditionalistes ou nationalistes de tout poil, les aprioris de méfiance à l'égard de toute personne 'différente', et sert à terme l'objectif d'opposition jusqu'aboutiste visé par les terroristes, puisque l'épisode donne momentanément raison aux 'faucons' ; ceux-ci n'accepteront finalement la vérité que comme une exception à un comportement considéré par eux comme la règle. D'autre part, et probablement encore plus grave, cela donne un avertissement spécifique aux supposés 'traîtres', à savoir les individus qui auront choisi un mode de vie plus libre des affiliations tribales et sectaires grâce à un capital personnel de compétences et de relations qui leur donne une place singulière dans une société ouverte, en leur prouvant qu'ils ne sont pas à l'abri des préjugés sectaires du milieu dans lequel ils évoluent et, de plus, que leur milieu d'origine n'oublie pas de sanctionner leur 'trahison'.

Le succès énorme de la série, qui capitalise sur les ressorts évoqués ci-dessus, montre comment, en dépit des fondements de la déclaration d'Indépendance de 1776, en dépit du mythe collectif américain, celui de la liberté de réussir à toute personne armée de force de travail et de bonnes intentions, le public américain est sensible aux arguments du tribalo-traditionalisme, érigés ici en nationalisme WASP, pour lequel les héritiers de la lignée des *founding fathers* restent les figures les plus légitimes de la réussite face aux immigrants ne provenant pas de l'Europe. C'est que dans le mythe de la réussite de certains est, par simple conséquence logique et incontournable, inscrit celui de l'échec de certains autres. *Le tribalo-traditionalisme*

---

<sup>799</sup> *Vingt-quatre heures chrono*, Saison Six, épisodes 14 et 15.

<sup>800</sup> La question avait été posée similairement en 1942 après l'attaque de Pearl Harbour, à propos des Japonais installés sur le sol américain.

*permet d'encadrer le portrait-type de ceux qui gagnent habituellement cette compétition ; l'Etat-nation se met au service de ce portrait-type par le jeu des institutions 'démocratiques'.*

Pendant que se déroulait l'intrigue fictive du contre-terrorisme domestique dans la série *Vint-quatre heures chrono*, le gouvernement américain mettait en œuvre en Afghanistan, d'abord, puis en Iraq, ensuite, un mode d'interaction avec les populations locales privilégiant des méthodes militaires plutôt que civiles et la séparation des populations entre 'ceux qui sont avec nous' et 'ceux qui sont contre nous', souvent sur des critères purement subjectifs d'identité ou parfois tout simplement pour s'être trouvé 'au mauvais endroit au mauvais moment'. Les nouvelles internationales de la 'guerre contre le terrorisme' ont ainsi été ponctuées de celles de l'existence de 'prisons secrètes', 'centres de torture', 'détentions illimitées sans procès', autant de crimes d'Etat qui ont pour exemples de référence Bagram,<sup>801</sup> Abu Ghraïb,<sup>802</sup> Guantanamo<sup>803</sup> et pour cas caractéristiques ceux de l'un ou l'autre des malheureux citoyens de ces pays dont l'histoire relèverait plus du film d'horreur si elle n'était tristement vraie.

Dilawar, âgé de 22 ans, marié et père d'une petite fille, mesurant 1,75 mètres et pesant 55 kilos, est mort à Bagram le 10 décembre 2002.<sup>804</sup> Fermier et chauffeur de taxi occasionnel afghan de la province de Khost dans l'est du pays, il avait été capturé par une milice locale à un barrage, en compagnie des trois passagers de sa voiture. Tous quatre ont été remis aux forces américaines, par le chef de la milice qui voulait se racheter une conduite après avoir lui-même attaqué une base américaine locale. Les quatre prisonniers sont arrivés à Bagram le 5 décembre. Suspendu pendant quatre jours par les poignets au plafond de sa cellule, Dilawar a été battu sans trêve : les témoignages indiquent que c'était devenu un jeu morbide de le frapper en passant, parce qu'il criait 'Allah !' à chaque coup. Ses épaules étaient démisées, et ses bras pendouillaient quand il était détaché pour interrogatoire. Ses jambes ne pouvaient plus le porter ; des amputations auraient été nécessaires s'il avait survécu. Déportés par la suite à Guantanamo, ses trois

---

<sup>801</sup> Construite par les Américains dans les années 1950 dans la plaine de Chamali à une cinquantaine de kilomètres au nord de Kaboul, et sous contrôle américain depuis 2001, l'énorme base aérienne de Bagram abrite en outre un centre de détention qui a été le lieu de plusieurs morts sous la torture en 2002. Une liste des détenus n'a été dévoilée qu'en 2010, avec la divulgation de 645 noms, à la suite d'une procédure en justice initiée par l'Union américaine des libertés civiles. Cf. "Bagram Detainees Named by U.S.", Alissa J. Rubin and Sang Rahimi, *The New York Times*, 16/01/2010.

<sup>802</sup> La prison d'Abu Ghraïb en Iraq a été le lieu, en 2004, d'abus et de violences répétées sur les détenus commis par les militaires préposés à leur garde. Cf. "Taguba faults leadership for Iraqi detainee abuse", *US Air Force*, 12/05/2004 et *The 'Taguba Report' On Treatment of Abu Ghraib Prisoners in Iraq – Article 15-6 investigation of the 800<sup>th</sup> Military Police Brigade*.

<sup>803</sup> Le centre de détention de Guantanamo Bay a été spécialement établi en 2002 par le gouvernement de G.W.Bush pour la relégation de personnes capturées durant la 'guerre contre le terrorisme' en exonération des règles du droit international. Certains y sont détenus sans procès depuis son ouverture. Cf. *The New York Times*, "Editorial: The Prison That Won't Go Away", 08/03/2011.

<sup>804</sup> Cf. Tim Golden, "In U.S. Report, Brutal Details of 2 Afghan Inmates' Deaths", *The New York Times*, 20/05/2005.

compagnons d'infortune y sont restés jusqu'en mars 2004, date à laquelle ils ont été libérés munis de lettres certifiant qu'ils ne posaient 'aucune menace' aux forces américaines.<sup>805</sup>

Le traitement qui a été fait aux prisonniers de la 'guerre contre la terreur' de G.W.Bush est une suite de négations des principes du respect de la personne humaine, et des normes internationales défendues par les Nations unies.<sup>806</sup> Comment espérer que la population afghane considère ces terribles histoires qui se racontent de famille à famille plutôt comme des exceptions témoignant de failles psychologiques ou de crimes d'individus isolés que comme les signes d'un système étatique – qu'il soit domestique et complice, étranger et agresseur ou même international et totalitaire – destiné à les écraser ? Comment s'étonner ensuite que les analystes politiques du monde musulman les mettent en évidence comme une volonté de séparation, et réagissent symétriquement : "C'est donc le traitement réservé à des prisonniers faits dans une guerre étrangère par les champions de la civilisation occidentale", écrit un journaliste pakistanais. "A titre de comparaison, il y a l'histoire d'Yvonne Ridley, correspondante du Sunday Express, qui était entrée illégalement en Afghanistan [en septembre 2001] puis arrêtée et accusée d'espionnage par les talibans. Dans son livre *In the hands of Taliban*<sup>807</sup> elle raconte le respect qu'on lui témoigna, et qui présida à sa libération par ces gens présentés par les Occidentaux comme des sauvages primitifs et barbares. Ce hiatus expose la réalité de l'Occident."<sup>808</sup>

Pour les citoyens des pays occidentaux, ce type de problématique a pour nom 'raison d'Etat'. Pour des individus raisonnablement assurés que l'Etat ne retournera pas contre eux-mêmes les moyens de sa contrainte, et même qu'il les utilisera à bon escient pour assurer la sécurité, il y a des niveaux de violence 'tolérables', des exceptions à la règle, des cas isolés qui sont traités comme tels, éventuellement par le truchement de la justice, théoriquement 'égale' pour tous. C'est la théorie de la 'violence légitime'. C'est le consensus acceptable en Occident, où l'Etat est considéré comme démocratique, où le niveau général de sécurité reste globalement satisfaisant et donc le contrat social n'est pas remis en question par les 'exceptions' – mais pour combien de temps ?

---

<sup>805</sup> Le film *Taxi to the Dark Side*, de Alex Gibney (2008) fait à partir de l'histoire de Dilawar a reçu l'Oscar du meilleur documentaire en 2007.

<sup>806</sup> Pour exemple, le 12 septembre 2012 a été annoncée la mort en captivité à Guantanamo de Adnan Farhan Abdullatif, un Yéménite interpellé en décembre 2001 à la frontière afghano-pakistanaise alors qu'il tentait de fuir l'Afghanistan. Trois décisions datant de 2006, 2008 et 2010 demandaient sa remise en liberté. Aucune n'avait été suivie d'effet parce des décisions contradictoires avaient été demandées par le gouvernement fédéral des États-Unis, et obtenues. Cf. Charlie Savage, « Military Identifies Guantanamo Hunger Striker Who Died », *The New York Times*, 12/09/2012. Au début avril 2013, il y a encore 166 détenus à Guantanamo : « Only three prisoners now at Guantánamo have been found guilty of any crime, yet the others also are locked away, with dwindling hope of ever being released. » Cf. « Hunger Strike at Guantanamo », *The New York Times*, 06/04/2013.

<sup>807</sup> Yvonne Ridley, *In the hands of Taliban*, Robson Books Ltd, London, 2001.

<sup>808</sup> K. Hussan Zia, "USA, Islam and prisoners", *The Nation*, Lahore, 21/09/2004.

**Etat oppresseur.** Ces considérations sont inverses en Afghanistan. Le niveau de sécurité n'est pas globalement satisfaisant. La loyauté de l'Etat vis-à-vis de ses citoyens est contestable. L'exercice de la justice est problématique. Comment alors imaginer que la 'raison d'Etat' soit un concept perçu autrement que comme une oppression ? La question des 'victimes collatérales' est un sujet exemplaire de la dialectique de la 'raison d'Etat'. La plupart des Afghans avaient accueilli l'intervention internationale comme un événement extraordinaire qui allait peut-être enfin les aider à sortir de la misère et de la violence. Ils avaient supporté avec fatalisme les pertes humaines occasionnées par le tapis de bombes déroulé par les Américains avant l'entrée de leurs troupes sur le terrain, comme un mal nécessaire à leur libération. Mais d'autres pensaient qu'il existait une solution afghane qui pouvait s'installer sans intervention militaire. "Pourquoi l'Amérique refuse-t-elle de comprendre ?" disait à la fin septembre 2001 Abd-ul Haq, un animateur respecté de la résistance à Peshawar.<sup>809</sup> "Bombarder ne servira qu'à faire disparaître al-Qaïda sous terre. Je pourrais leur livrer al-Qaïda intact, sans qu'un seul coup de feu soit tiré."<sup>810</sup> D'ailleurs, écrit Ann Jones, "un mois après le 11 septembre, il n'y avait en Afghanistan aucune bonne cible à bombarder, mais les Américains ont quand même bombardé."<sup>811</sup> Et plus tard, alors que les bombardements continuaient parce que c'est l'arme privilégiée par les forces américaines, les bavures ne sont pas devenues plus fréquentes, mais de plus en plus intolérables, comme celle-ci, la dernière dont il ait été fait mention dans la presse internationale au moment d'écrire ces lignes :

Le 7 juin 2012, un bombardement de la coalition internationale cible le village de Baraki Barak dans le Logar, à une cinquantaine de kilomètres au sud de Kaboul. Dix-huit civils, y compris des femmes et des enfants, en sont victimes. Quatre insurgés auraient également été tués. Le commandement de l'ISAF a déclaré que des tirs seraient partis du bâtiment en direction d'un convoi militaire américain. Le président Karzai, alors en visite officielle en Chine, revient précipitamment à Kaboul : "Nous ne pouvons en aucun cas justifier, accepter ni tolérer les interventions de l'OTAN qui causent des pertes aux personnes ou aux biens."<sup>812</sup>

Aucune raison d'Etat même partiellement légitimée ne peut en effet convaincre les Afghans de l'intérêt de ces morts et de ces destructions, car l'Etat représenté par Hamid Karzai ne dispose d'aucun des moyens qui pourraient 'civiliser' cette raison d'Etat, qui ramèneraient la disproportion des moyens employés à un niveau acceptable pour la perception humaine. De plus, l'Etat qui exerce ces violences est

---

<sup>809</sup> Né dans la province de Nangarhâr, Abd-ul Haq était l'un des contacts de la CIA en Afghanistan pendant le *djihad* ; il subit de nombreuses blessures et tentatives d'assassinat. Il devint médiateur des Nations unies en 1998. Considéré comme l'un des rares Afghans qui pourraient fédérer les différentes factions, il s'infiltra en Afghanistan depuis le Pakistan après le 11 septembre 2001 pour mettre en forme cette idée. Il aurait alors été trahi par les services secrets pakistanais (ISI), puis capturé et exécuté par les talibans, le 26 octobre 2001.

<sup>810</sup> Rapporté par Saira Shah, *op. cit.*, p.286.

<sup>811</sup> Ann Jones, *op. cit.*, p.4.

<sup>812</sup> "Afghan leader condemns NATO airstrike ; U.S. defense secretary visits Kabul", *CNN*, 07/06/2012.

perçu comme le plus puissant du monde, ses soldats comme les mieux armés et les mieux protégés au monde. La disproportion est insoutenable. Son intervention met en péril la légitimité même – déjà bien branlante – de l'Etat afghan qui lui est allié. La coalition internationale ne propose pas aux Afghans les moyens de contrôle de la 'violence légitime' associés en Occident à son exercice.

**Protection des individus.** Il existe des outils supra-nationaux dont l'objet est de réguler le rapport des Etats avec les individus. Les conventions de Genève encadrent le droit international de la guerre. Les pactes internationaux définissent les droits des personnes. Un certain nombre d'Etats cependant – l'Afghanistan en est un, mais les Etats-Unis lui ont donné l'exemple – pratiquent l'effet d'annonce en signant des traités internationaux de soutien aux droits de l'homme, tout en assortissant, même tardivement, leur participation, en vertu de l'article 21 de la convention de Vienne, d'un certain nombre de réserves d'ordre général qui peuvent en limiter la portée de façon substantielle. Néanmoins, cette tendance s'est accompagnée de prises de position des organismes de contrôle visant à dénoncer les réserves, et d'une discussion concernant les réserves objectables ou non, selon qu'elles s'appliquent à l'objet même de la convention à laquelle elles sont destinées ou à leur exécution. Mais cette appréciation ne pourrait être laissée entre les mains de l'Etat qui formulerait la réserve, car les divergences d'appréciation aboutiraient à un morcellement de la relation conventionnelle, et non plus à son universalité. Certaines cours internationales de protection des droits de l'homme vont en conséquence être amenées à récuser une réserve formulées par un Etat.<sup>813</sup> "Les réserves aux traités de protection des droits de l'homme se sont multipliées et certaines d'entre elles visent à vider le traité de toute substance [...] Tel est le cas lorsque l'Etat formule une réserve de portée générale, prétend appliquer le traité conformément à son droit interne ou affirme faire prévaloir son droit interne sur les dispositions conventionnelles, par l'intermédiaire d'une réserve constitutionnelle ou d'une réserve de législation nationale."<sup>814</sup>

Ainsi, comme certains musulmans libéraux l'argumentent en réinterprétant le Coran – une liberté qui leur est refusée par la fin de l'*idjithâd* selon les écoles de jurisprudence sunnite, l'islam serait-il 'compatible' avec les droits de l'homme, dans la mesure où les Etats 'islamiques' joueraient le jeu des instances internationales. Pour d'autres, néanmoins, la seule solution consiste à sortir la question des droits de l'homme de la sphère religieuse et à l'introduire dans la sphère civile, autrement dit à séparer la religion et l'Etat. Seul un gouvernement représentatif et responsable devant le peuple, capable d'améliorer ses

---

<sup>813</sup> Frédérique Coulée, "A propos d'une controverse autour d'une codification en cours : les réactions aux réserves incompatibles avec l'objet et le but des traités de protection des droits de l'homme", in: *Libertés Justice Tolérance - Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan - Volume 1* - Cohen-Jonathan, Gérard ; et al.. - Bruxelles : Bruylant, 2004, pp.501-521.

<sup>814</sup> Frédérique Coulée, *op. cit.*, p.503.

conditions d'existence, peut barrer la route aux islamistes.<sup>815</sup> La question de l'Etat est bien au centre de la protection de la dignité des personnes. L'Etat est-il la solution, ou le problème ?

C'est au prix de deux guerres mondiales et de dizaines de millions de morts que les sociétés européennes ont finalement évolué en un ensemble continental qui protège inconditionnellement la personne humaine parce que c'est la seule option qui autorise à tous les individus des relations à dignité égale, dans le respect et la confiance de l'autre différent. Il fut un temps où, pour illustrer cette volonté, nous étions tous des 'juifs allemands'. *Aujourd'hui, y a-t-il des conditions à dire : "Nous sommes tous des musulmans afghans !" ?*

Alors que la tradition abstraite et universaliste des droits de l'homme, héritée de la Révolution française - qui n'avait pas brillé par son esprit de tolérance - laissait l'individu dans son tête-à-tête avec l'Etat, la tolérance concerne tout autant les relations horizontales entre les individus et les groupes, que 'l'amitié entre les peuples'. La tolérance n'est plus un instrument de propagande aux mains des Etats, mais un élément fondateur du lien social entre individus comme entre groupes, dans une communauté élargie qui s'oppose aux replis du micro-nationalisme comme aux surenchères identitaires.<sup>816</sup> "Il est évident que ce culte de la tolérance et de l'amitié [dans la DUDH] n'était pas entendu de la même manière dans les démocraties libérales - où la liberté de l'enseignement se caractérise par une éducation pluraliste privilégiant l'individu selon le 'libre choix' des parents - et dans les régimes totalitaires - où l'éducation est une mobilisation collective pour créer un homme nouveau, une propagande officielle au service du pouvoir, voir une forme de rééducation des 'éléments anti-sociaux'."<sup>817</sup> "[Dans la Convention des droits de l'enfant,] la dignité et la tolérance retrouvent toute leur place aux côtés d'un triptyque des droits de l'homme, la liberté, l'égalité et la solidarité, bien proche de la devise républicaine."<sup>818</sup>

Arrivant à Paris en 2004 après trente mois dans les geôles clandestines ou autres zones de non-droit gérées par les Américains, le Français Nizar Sassi raconte : "Après une fouille en règle, on me confisque mes lacets et je me retrouve en cellule. Mais je suis d'une totale sérénité. Je suis en France, alors plus rien de me fait peur. Même pas la prison. Combien de fois j'en ai rêvé, quand j'étais à Guantanamo ! Là-bas je n'étais rien. Je ne savais pas ce que l'on me reprochait vraiment, je ne savais pas si je serais jugé un jour. Il n'y avait ni début ni fin. Ici, je sais que je vais pouvoir parler à un juge, avoir un avocat, faire valoir mes droits. Je sais que cela sonne bizarrement, mais pour moi, la prison française, c'est la liberté."<sup>819</sup> Il se retrouve alors face au juge Ricard, du service central de lutte anti-terroriste, chargé

---

<sup>815</sup> Ibn Warrak, "Contre l'islam militant", *Politique Internationale*, Paris, N° 95 - Printemps 2002, pp.249-263.

<sup>816</sup> Emmanuel Decaux, "De la tolérance en droit international", *in. Libertés Justice Tolérance - Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan - Volume 1*- Cohen-Jonathan, Gérard et al., Bruylant, Bruxelles, 2004, pp.621-633 (p.633).

<sup>817</sup> *Idem*, p.628.

<sup>818</sup> *Idem*, p.633.

<sup>819</sup> Nizar Sassi, *op. cit.*, p.194/195.

d'évaluer les charges qui pèsent contre lui, à savoir 'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste'. Selon Nizar Sassi, qui fut le prisonnier 325 à Guantanamo, le juge "a sa théorie, et il n'en démord pas : personne ne peut aller en Afghanistan et être innocent."<sup>820</sup>

**Individus en demande de protection.** Etats-Unis et France sont deux 'nations' qui se targuent d'avoir inventé les droits de l'homme. Seraient-elles néanmoins aussi bien l'une que l'autre incapables d'appréhender la spécificité des déterminations individuelles d'une part importante des habitants de la planète, notamment dans leur revendication d'une égale dignité passant par des droits égaux ? Une des toutes premières libertés garanties n'est-elle pas la liberté de mouvement, à apprécier prioritairement en regard de la menace – réelle et non pas supposée – qui a suscité ce mouvement plutôt que celle que ce mouvement crée ? L'humain n'est-il pas mobile par nature ? Nest-ce pas un des paramètres de son adaptabilité ?

En regard des histoires de Nizar Sassi et de Dilawar, subissant les événements de la grande histoire parce qu'ils se sont trouvés au mauvais endroit au mauvais moment, on trouve les millions d'histoires anonymes de ceux qui ont voulu la fuir, déplacés d'un endroit à un autre pour éviter les combats, exposés à la destruction ou la perte de leurs biens, à la mort de leurs proches, et finalement souvent réfugiés dans un autre pays. L'Afghanistan a été, depuis 1979, le pays d'origine de la plus forte population de réfugiés dans le monde selon le Haut commissariat des Nations unies (UNHCR). A janvier 2012, le nombre total d'Afghans recensés par le HCR (réfugiés à l'étranger, demandeurs d'asile, déplacés en interne, etc.) est de 4.248.913, ce qui représente encore environ 12% d'une population afghane estimée à 35 millions en 2011 par la Banque mondiale. De ce nombre, 35.729 ont fait une demande d'asile. En 2012, les Afghans comptent pour un quart de la population totale des réfugiés dans le monde. Le Pakistan et l'Iran sont les deux principaux pays d'accueil des réfugiés afghans, une situation qui existe depuis plus de trente ans maintenant et provoque des tensions entre ces Etats avec leur voisin l'Afghanistan.

Bien que limité, le volume de la demande d'asile afghane au sein des pays industrialisés est en hausse depuis 2006, en dépit d'une légère baisse en 2010. Avec 24.800 demandes, la demande afghane représente la deuxième nationalité des demandeurs d'asile en 2010, derrière les Serbes (Kosovo inclus) et devant les Chinois et les Irakiens. Les Afghans n'étaient que 10.000 en 2007 à solliciter une protection auprès d'un pays industrialisé. Concentrée sur quelques Etats, la demande d'asile afghane se démarque

---

<sup>820</sup> *Idem*, p.203. Condamné à un an de prison en première instance en 2007, Sassi a bénéficié d'une relaxe en appel en 2009 à l'instar de tous les autres anciens détenus français de Guantanamo, au motif que les interrogatoires présentés au procès étaient invalides pour avoir été conduits à Guantanamo par des agents de renseignement et non des personnels judiciaires.



également par une forte mobilité. En ce qui concerne la France, les demandes d'asile émanant d'Afghans a progressé de 185 en 2007 à 795 en 2010.<sup>821</sup>

Issu d'une famille traditionnelle pachtoune, Nouri Khan a vécu jusqu'à l'adolescence du travail des terres familiales dans un village afghan proche du Pakistan. A la suite de l'assassinat de son père en 2008, sa mère le pousse à s'expatrier afin de ne pas rentrer dans le cycle du *badal*, qui le contraindrait à obtenir vengeance au risque de subir lui-même la vengeance par la suite. Il n'a pas encore seize ans quand il quitte son village, et s'engage dans le parcours du migrant clandestin vers l'Europe en pensant se rendre en Angleterre. Arrivé en France en février 2009, il passe par la 'jungle' de Calais<sup>822</sup> avant d'être finalement recueilli en tant que mineur protégé, puis admis à la procédure de demande d'asile de l'OFPRA en septembre 2011.<sup>823</sup>

Le cas, somme toute plein d'espoir, de Nouri Khan ne peut occulter ceux de myriades d'Afghans, jeunes ou moins jeunes, qui errent en Europe en toute clandestinité – et dont le témoignage restera donc caché – parce que les règlements administratifs et les accords internationaux les considèrent comme indésirables. "La grande précarité des exilés afghans séjournant en France résulte globalement d'un ensemble de politiques publiques dont les visées sont principalement et fortement dissuasives. Cette situation procède d'une lecture globale de la problématique migratoire afghane à travers le prisme dominant de la lutte contre l'immigration clandestine et d'une conception générale en faveur de 'l'immigration choisie'. Dans les faits, ceci se traduit par un durcissement général croissant des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire français et un volontarisme appuyé à fixer des objectifs chiffrés en matière d'interpellations, d'expulsions et de reconduites à la frontière."<sup>824</sup>

Outre la paupérisation et la précarité institutionnelle qu'entraîne le déni d'accueil que constitue l'accumulation de procédures illisibles et manifestement décourageantes pour des personnes déjà en grande difficulté, la généralisation d'histoires tragiques de refus d'asile en raison de dossiers incomplets, mal documentés ou ne contenant tout simplement pas le détail qui aura retenu l'attention des commissionnaires, en dépit de l'implication et l'empathie de travailleurs dévoués et souvent bénévoles, ne peut qu'exacerber le sentiment d'abandon qui étreint au quotidien les migrants forcés. Elle signale, de la part de l'administration française, une volonté de dénaturer l'objet des lois internationales de l'asile – outil

---

<sup>821</sup> Cf. "Le Paris des Afghans – Regard sur une catégorie invisible et précaire d'exilés du 10<sup>e</sup> arrondissement", *Les cahiers du social*, n°30, novembre 2011.

<sup>822</sup> La *jungle* de Calais, du mot persan signifiant 'forêt', est une zone de bosquets des environs de Calais où les migrants clandestins, majoritairement afghans, avaient l'habitude d'établir des campements de fortune dans l'attente d'occasions d'obtenir un passage clandestin vers l'Angleterre, après la fermeture du camp de Sangatte en 2002. Le campement a été démantelé par une intervention policière en septembre 2009 qui procéda à l'interpellation de 276 migrants dont 135 mineurs, ainsi que d'une dizaine de passeurs présumés.

<sup>823</sup> Lisa Vitturi et Nouri Khan Zazaï, *op. cit.*

<sup>824</sup> "Le Paris des Afghans", *op. cit.*, p.41.

du respect de la dignité – en les transformant en un outil de contrôle de l'immigration – avec une catégorisation tribalo-traditionaliste selon des critères retenus contre les personnes, au mépris de la solidarité qui leur est due.<sup>825</sup>

La 'raison d'Etat' est alors justifiée aux yeux des citoyens du pays d'accueil comme instrument global de leur protection économique contre les 'autres' présentés comme voulant abuser de leur situation, parce qu'ils proviennent d'Etats qui ne peuvent garantir leur sécurité. Leur présence sur le territoire du pays où ils recherchent l'accueil est considérée comme une menace pour les populations locales, ce qui fait jouer le réflexe tribalo-traditionaliste. Ou avons-nous vu cela, déjà, la simple évocation d'une menace fantasmée comme une raison suffisante pour nier l'égalité de certains ?<sup>826</sup>

La population en situation précaire et traumatique de l'Afghanistan ne peut obtenir réparation collective de son tissu social par la mise en œuvre de processus nationaux ou internationaux qui procèderaient à l'organisation d'une justice transitionnelle dépassant les blocages tribalo-traditionalistes – ce point a été traité au paragraphe précédent. Ses ressortissants isolés ne peuvent non plus, dans une majorité des cas dont l'occurrence tend à augmenter, obtenir protection auprès des Etats sur le territoire desquels ils se seraient réfugiés en quittant leur territoire national. Serait-ce que la structure politique dominante – celle de l'Etat-nation – n'est pas adaptée à cette situation ? Serait-ce que l'Etat ne peut apporter une solution aux sociétés qui chevauchent les failles de la géographie humaine planétaire ? Ou est-ce seulement le cas de l'Afghanistan qui, par la subsistance de pratiques ancestrales inadaptées au monde moderne, serait une exception aux règles internationalement établies ?

"C'est à la condition d'être en quelque sorte immanente au groupe que pourra se déployer effectivement la fonction politique,"<sup>827</sup> explique Pierre Clastres à propos des sociétés amériindiennes aborigènes, des sociétés sans Etat. Et d'expliquer que les chefs honorifiques de ces sociétés sont dotés du seul pouvoir de la parole, et non de celui de la coercition. "Si le langage est l'opposé même de la violence, la parole doit s'interpréter, plus que comme privilège du chef, comme le moyen que se donne le groupe de maintenir le pouvoir à l'extérieur de la violence coercitive, comme la garantie chaque jour répétée que cette menace est écartée."<sup>828</sup> Pour un familier de l'Afghanistan, cette présentation fait penser aux réunions d'anciens qui règlent par le consensus les différends communaux. Pierre Clastres continue : "Les fonctions

---

<sup>825</sup> A l'autre bout du voyage, c'est-à-dire au départ de l'Afghanistan, les candidats à l'émigration sont l'objet de réseaux de passeurs clandestins, une activité qui générerait un marché annuel de quatre milliards de dollars dans le monde, selon le ministère afghan de l'Intérieur. Cf. « ۷۲ تن در پیوند به قاچاق انسان دستگیر شده اند » (72 personnes arrêtées pour trafic d'êtres humains), *Pajhwok Afghan News*, 17/06/2012.

<sup>826</sup> Voir en 2.322 l'exemple des blocs sanitaires dans les camps de réfugiés : « Je n'avais jamais entendu un tel argument, la condamnation non pas de l'immoralité, mais de l'immoralité du fantasme d'immoralité. »

<sup>827</sup> Pierre Clastres, *op. cit.*, p.38.

<sup>828</sup> Pierre Clastres, *op. cit.*, p.41.

du chef, telles qu'elles ont été analysées [pour ces sociétés amériennes], montrent bien qu'il ne s'agit pas de fonctions d'autorité. Essentiellement chargé de résorber les conflits qui peuvent surgir entre individus, familles, lignages, etc., il ne dispose, pour rétablir l'ordre et la concorde, que du seul prestige que lui reconnaît la société."<sup>829</sup> "Le chef est au service de la société, c'est la société en elle-même – lieu véritable du pouvoir – qui exerce comme telle son autorité sur le chef."<sup>830</sup>

Société sans Etat ? Population sans chef ? Même sans Etat, il semble bien qu'il puisse exister un accord d'organisation de la société. Dans les circonstances si floues, si changeantes, si exceptionnelles, de l'Afghanistan, il serait bien difficile et présomptueux de la part d'un observateur extérieur d'en définir le contenu. Un point, néanmoins, sur lequel les observateurs peuvent s'accorder, c'est que la population afghane est une population en demande de protection – un élément essentiel pour encourager l'égalité de dignité de ses membres – et que ni l'Etat afghan, ni non plus les structures traditionnelles de l'Afghanistan, ne peuvent y répondre.

On peut alors mettre en évidence de manière plus formelle les caractéristiques de cette demande sociale en Afghanistan.

---

<sup>829</sup> *Idem*, p.175/176.

<sup>830</sup> *Idem*, p.176.

### 3.332. Un statut spécial de population en crise ?

*"We cannot trust either party as both - the Taliban and the security forces - treat civilians as sub-humans."*  
Ahmad Gul<sup>831</sup>

*The people are so disunited within that they can't resist an invader at the border.  
But once you're in, you're surrounded by them.*  
Stephen Tanner<sup>832</sup>

*"We can't have casualties and no end in sight.  
As if the whole war in Afghanistan is because we are the ones producing terrorism.  
While we are not. We are the victims both ways."*  
Hamid Karzaï (2008)<sup>833</sup>

*Pour ceux qui ont la chance de n'avoir jamais connu la guerre, le mot paisible a peu de sens.*  
Nelofer Pazira<sup>834</sup>

*Le clash des civilisations n'est pas entre le monde musulman et l'Occident, même si Ben Laden s'y emploie.  
Ce qui est plus significatif, c'est l'affrontement qui existe entre les Musulmans eux-mêmes, pour l'âme de l'Islam.  
La bataille la plus importante est interne.*  
Hamida Ghafour<sup>835</sup>

Il existe des outils internationaux d'évaluation de la situation d'une population dans les différents pays du monde. L'indicateur du développement humain (IDH), publié chaque année par le Programme des Nations unies pour le Développement, rassemble en un seul toute une série d'indicateurs et permet de classer entre eux les pays, en une sorte de 'tableau d'honneur' de la prospérité. En 2011, l'Afghanistan se situe à la 172<sup>ème</sup> place sur une liste de 187 pays.

En ce qui concerne le produit intérieur brut par habitant, un indicateur strictement financier, l'Afghanistan se situe, avec 956 USD en 2011, au 172<sup>ème</sup> rang sur 183 pays selon le Fond monétaire international.<sup>836</sup>

---

<sup>831</sup> "Nous ne faisons confiance à aucune des forces en présence - talibans ou forces de sécurité - parce tous traitent les civils comme des sous-humains." Cf. Saad Khan, "Headmaster flees 'living hell' in Pakistani valley", *AFP*, 08/02/2009

<sup>832</sup> "La population est si divisée qu'elle ne peut résister à une invasion de son territoire. Mais une fois que vous y êtes, vous êtes encerclé de toutes parts." Stephen Tanner, *Afghanistan: A Military History from Alexander the Great to the Fall of the Taliban*, Da Capo Press, Jackson, Tennessee, 2003.

<sup>833</sup> "Nous ne pouvons pas accepter les victimes civiles sans en voir la fin. Comme si cette guerre en Afghanistan avait lieu parce que nous serions, nous, les terroristes. Nous ne le sommes pas. Nous sommes les victimes des deux côtés à la fois." Hamid Karzaï, interviewé par Aryn Baker, *op. cit.*

<sup>834</sup> Nelofer Pazira, *op. cit.*, p.268.

<sup>835</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.231.

Par ailleurs, l'index de démocratie est mis en forme par The Economist Group, à partir de notes données aux institutions politiques d'un pays selon un certain nombre de critères se référant au modèle occidental. Il donne en 2011 l'Afghanistan à la 152<sup>ème</sup> place pour 167 pays.

La caractéristique la plus remarquable de ces classements est qu'ils comprennent l'Afghanistan. Dix ans auparavant, en effet, l'Afghanistan était tout simplement invisible dans les analyses globales, par manque de données. Leur limite intrinsèque, du point de vue du respect de la diversité, est qu'ils se contentent d'énoncer des positions relatives, d'attribuer des notes, comme à des élèves en compétition dans une classe d'apprentissage. La perspective qui est donnée aux 'mauvais élèves' est d'émuler le modèle proposé par les 'bons élèves' de l'école de la respectabilité étatique, appelée Nations unies. Ce sont des outils qui s'inscrivent dans le syntagme tribalo-traditionaliste encouragé par la théorie de l'Etat-nation : "Pour que réussissent les opérations de pacification ou de maintien de la paix des Nations unies, les gouvernements membres doivent fournir plus de moyens financiers, logistiques et militaires (...) Puisque la résolution pacifique des conflits internes est nécessaire à la promotion de la démocratie dans les pays en développement, c'est l'engagement des membres permanents [du Conseil de sécurité] à soutenir l'objectif de stabilité interne qui reste le défi majeur des Nations unies."<sup>837</sup>

Il semble utile, néanmoins, d'établir une liste des différents éléments factuels qui caractérisent la situation actuelle des habitants de l'Afghanistan et, parce qu'ils entretiennent le sentiment d'insécurité, tendent à rendre dominante une praxis sociale de tribalo-traditionalisme, plutôt que celle du respect de la différence et de l'interaction dans l'égalité. Ces critères pourraient être aussi ceux qui caractérisent un pays instable selon le modèle de l'Etat-nation promu par les Nations unies. Les synthétiser ici permet de faire une sorte de *portrait robot d'une population en crise*, indépendamment des caractéristiques des structures étatiques qui sont censées gérer cette crise.

**Frontières floues.** *Contestation, porosité, transgression, tendent à affaiblir la réalité territoriale de l'Etat afghan et par contre-coup sa capacité à assurer la sécurité des populations concernées.*<sup>838</sup> L'Afghanistan contemporain a des frontières communes avec six Etats. Aucun gouvernement afghan n'a jamais reconnu celle qui le sépare du Pakistan, d'environ 2.000 kilomètres, qui fut dessinée par Lord Mortimer-Durand et imposée à l'Amir Abdurrahman en 1893. Elle sépare théoriquement les Pachtouns, la population la plus nombreuse de l'Afghanistan, en ensembles de loyauté opposée, selon qu'ils habitent à l'est ou à l'ouest de cette ligne. La réalité pratique de la démarcation est néanmoins faible, les populations mitoyennes la traversant

---

<sup>836</sup> Rappelons que pour la même période le Qatar a un PIB par habitant de 102.943 USD, les États-Unis de 48.387 USD et la France de 35.156 USD (source FMI).

<sup>837</sup> Christopher C. Joyner, "The United Nations: Strengthening an International Norm", *In*: Peter Schraeder, *op. cit.*, pp.147-172.

<sup>838</sup> Cf. une présentation détaillée de cette problématique chez Georges Lefeuve, "La frontière afghano-pakistanaise, source de guerre, clef de la paix", *Le Monde Diplomatique*, octobre 2010.

couramment, trouvant refuge de l'autre côté en cas de difficulté, et se prêtant à de nombreux convois de franchissement clandestin ce qui leur procure des sources conséquentes de revenus. Il existe par ailleurs un nationalisme pachtoune visant à créer le Pachtounistan en repoussant à l'Indus la frontière orientale de l'Afghanistan. Inversement, le soutien jamais démenti de la politique pakistanaise aux talibans et les incursions répétées des forces pakistanaises au-delà de la ligne Durand visent à assurer au Pakistan vers l'ouest une 'profondeur stratégique' dans son affrontement ontologique avec l'Union indienne, et entraîne par contrecoup une collusion d'intérêts entre cette dernière et l'Afghanistan.<sup>839</sup> "Le président Karzaï a rappelé que le terrorisme et l'extrémisme menacent les populations de la région étendue aux deux côtés de la ligne Durand. Le président a insisté sur l'importance de l'éducation notamment dans la région de la ligne Durand et sur l'influence des représentations politiques dans l'encouragement islamique à l'éducation des filles et pour combattre la fermeture des écoles de filles, comme c'est leur devoir religieux et humanitaire."<sup>840</sup> Depuis 2011, les forces aériennes américaines procèdent à des bombardements au Pakistan à partir du territoire de l'Afghanistan. Les autres frontières de l'Afghanistan sont également, mais dans une moindre mesure, sujettes à de nombreux franchissements clandestins.

**Identités morcelées.** *C'est au niveau infra-étatique que les individus trouvent les moyens de leur sécurité, une norme sociale qui pré-existait à l'Etat afghan et a perduré avec lui, même en temps de paix.* Le débat ouvert concernant la structure de l'Etat - fédéral ou centralisé - cache en fait la question de la domination de l'ethnie majoritaire, les Pachtoune, sur la société composite. L'objectif de la restauration d'un Etat efficace et prospère risque d'être perdu dans les volontés identitaires des ethnies minoritaires, qui poussent à la décentralisation.<sup>841</sup> De fait, les critères éventuels d'affirmation identitaire et de discriminations subséquentes sont nombreux : langues (deux langues officielles, sept langues nationales sont citées dans la Constitution, 'parmi d'autres parlées dans le pays') ; religions (l'Islam religion de l'Etat reste divisé en sectes et rites soucieux de valoriser leur indépendance par la Loi) ; particularismes coutumiers ; tropismes vers les différents voisins à culture partagée. Les solidarités locales sont seules capables d'assurer la sécurité individuelle dans le contexte socio-politique contemporain. "Quand on examine l'histoire de l'Afghanistan et en particulier celles des guerres ayant, depuis 30 ans, ravagé ce pays déjà pauvre initialement, il paraît évident que deux grandes forces y ont été et y restent à l'oeuvre : d'une part un égoïsme cynique ayant favorisé la prolifération de chefs de faction rivaux et prédateurs et, de l'autre un sens aigu de la solidarité entre habitants de mêmes lieux : solidarités verticales entre certains protecteurs historiquement investis d'un pouvoir et d'un devoir de dévouement envers leurs protégés mais, aussi et surtout, solidarités

---

<sup>839</sup> Cf. Jayshree Bajoria, "The Troubled Afghan-Pakistani Border - Backgrounder", Council on Foreign Relations, 20/03/2009.

<sup>840</sup> Propos prêtés au Président Hamid Karzaï à l'occasion de la visite à Kaboul d'une délégation du Jamat-é-Islami du Pakistan, le 17 février 2012. Cf. <http://president.gov.af/en/news/6994>.

<sup>841</sup> Alexander Khamagaev, "Afghanistan: an ethnopolitical portrait. A unitary or a federal state ?", *Central Asia and the Caucasus*, Lulea, Suède, No. 4(22), 2003, pp. 132-139.

horizontales s'exprimant dans des assemblées traditionnelles, les *Djirgab*, les *Shura*, habilitées à définir des actions et des comportements conformes au bien commun."<sup>842</sup>

**Conflit armé.** *La persistance d'un conflit armé rend illusoire la perspective que la population se sente en sécurité et puisse s'engager dans une praxis de respect de la diversité.* À l'occasion d'un point de presse ponctuant sa mission de représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Afghanistan, Tom Koenigs s'exprimait ainsi : "L'Afghanistan n'est pas un pays post-conflit. C'est un pays en conflit. On peut même le dire plus durement, c'est un Etat qui a subi une dévastation complète et qui fait face maintenant à une insurrection. Les Afghans aspirent au progrès, et nous ne devons pas oublier les énormes progrès qui ont été faits dans ces difficiles conditions."<sup>843</sup>

**Déplacements de population.** *La proportion importante de la population qui séjourne toujours dans des conditions provisoires et précaires est dans l'impossibilité d'envisager des relations de coopération pérennes.* "Les Américains allaient venir les sauver. Dans une semaine ou deux, ils pourraient tous rentrer chez eux (...) Cela faisait plus d'un an qu'ils ne mangeaient pas à leur faim, et les réfugiés savaient que, l'hiver venu, ils commenceraient à mourir. Seul un miracle pourrait les sauver. Je compris alors pourquoi tout le monde, ici, voulait croire qu'un miracle était en marche."<sup>844</sup>

**Domages de guerre.** *Un grand nombre de familles incluent au moins un handicapé, ce qui est une importante cause de discrimination ainsi qu'un frein majeur aux possibilités d'interaction sociale.* La plupart des centres urbains ont bénéficié de programmes de réhabilitation d'infrastructures. Néanmoins aucun équipement n'a été réalisé pendant trente ans, ce qui entraîne un énorme retard de développement, notamment pour les réseaux d'eau, d'électricité, de transport. Mais c'est sur les personnes que les séquelles de la guerre ont les conséquences les plus lourdes avec des dizaines de milliers d'amputés qui ont besoin de soins et de soutien sur le long terme pour garder des perspectives d'avenir. Le nombre de victimes des mines anti-personnels et bombes artisanales continue à augmenter, en raison de la subsistance de contaminations datant d'aussi loin que les années 1980, et la création continue de nouvelles contaminations. Les victimes sont majoritairement des enfants.

**Crimes contre l'humanité.** *La préemption par les militaires internationaux des actions d'aide et de reconstruction rend impossible la dénonciation des crimes de guerre présents et passés, et en rend donc complices les garants de la 'violence légitime' et les Etats qui les missionnent.* Si l'ambition humanitaire continue d'être affichée pour légitimer le déploiement de troupes sur des théâtres extérieurs, comme en Afghanistan, elle ne résiste pas à l'épreuve

---

<sup>842</sup> "Les crises en Afghanistan depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, Institut de recherche stratégique de l'école militaire (IRSEM), actes de la journée d'étude du 29/04/2009, p.11.

<sup>843</sup> UNAMA, Conférence de presse de Tom Koenigs le 19 février 2007.

<sup>844</sup> Saira Shah, *op. cit.*, p.299.

des faits. Il existe un paradoxe entre l'interdiction de crimes massifs et l'inexistence d'une armée internationale chargée de s'y opposer. En attendant d'hypothétiques réformes du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies, les organisations humanitaires ont la responsabilité de continuer à assumer un rôle d'alerte en cas de violations massives des droits de l'homme, un recours à la parole publique visant à exercer une pression afin d'accélérer des décisions politiques permettant une amélioration des conditions d'assistance et de protection des individus.<sup>845</sup> Le 16 février 2009, le site de publication d'informations confidentielles Wikileaks fait état d'un rapport secret de l'OTAN concernant l'augmentation de 46% des pertes civiles en Afghanistan en 2008,<sup>846</sup> un chiffre qui dépasse notablement celui livré par l'UNAMA en janvier 2009.<sup>847</sup>

**Impunité.** *L'impunité des perpétrateurs de crimes contre l'humanité leur laisse croire qu'ils ne seront jamais sanctionnés et entretient le cycle de la violence.* Dans les mesures décidées à Bonn en 2001, il est inquiétant que l'impunité ait prévalu, alors même que les violations graves commises pendant les conflits et, dans certains cas, encore commises actuellement, sont contraires aussi bien aux lois internationales qu'aux lois islamiques.<sup>848</sup> "L'accord de Bonn n'a pas seulement légitimé l'autorité des différentes factions, il a aussi glorifié les *moudjabiddin* (combattants de la guerre sainte) tout en négligeant de rappeler les souffrances de la population pendant vingt-cinq ans (...) Cette lacune de l'accord de Bonn concernant les crimes contre l'humanité et la mise en place d'une justice transitionnelle ne peut pas être détachée de la décision de la Coalition de donner une place centrale à l'Alliance du Nord et au Pakistan dans la 'guerre contre le terrorisme'."<sup>849</sup> "Les assurances données sont restées sans fondement. De nouveaux crimes se sont ajoutés aux piles de ceux qui n'ont pas été sanctionnés durant vingt-trois ans de guerre (...) Le lien entre la paix 'négative' et la paix 'positive' a été ignoré et l'impunité est devenue l'enjeu de la stabilité au détriment de la responsabilité et de la justice transitionnelle."<sup>850</sup>

**Traumatismes psychologiques.** *Les traumatismes psychologiques concernent les perpétrateurs aussi bien que les victimes de violence et sont autant d'obstacles au retour d'un comportement fondé sur la confiance.* Le syndrome de stress post-traumatique a été diagnostiqué massivement chez les militaires occidentaux, et a produit dans certains cas de nouvelles violences. Deux journalistes américaines ont récemment trouvé trace d'au moins

---

<sup>845</sup> Fabien Dubuet, "Militaro-humanitaire : la confusion des genres", *Politique Internationale*, Paris, N° 94, Hiver 2001/2002, pp. 365-386.

<sup>846</sup> Cf. "Wikileaks releases NATO report on civilian deaths", 16/02/2009.

<sup>847</sup> L'UNAMA a enregistré un total de 2118 victimes civiles entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2008, ce qui représente une augmentation de presque 40% sur le nombre de 1523 pour l'année 2007. Cf. "Afghanistan. Annual report on Protection of Civilians in Armed Conflict, 2008", UNAMA/Human Rights, janvier 2009.

<sup>848</sup> Rama Mani, "Ending Impunity and Building Justice in Afghanistan", AREU, Kaboul, *Issues Paper Series*, Dec.2003, 46 p.

<sup>849</sup> *Idem*, p.10.

<sup>850</sup> *Idem*, p.1.



121 cas d'homicides attribués au PTSD, une pathologie devenue courante mais non traitée par les services de santé militaires.<sup>851</sup> Un ancien combattant d'Iraq, maintenant réserviste et occupant une fonction d'avocat du parquet dans le comté de San Diego en Californie, explique : "[Au combat contre une insurrection], on déchaîne des instincts qui ne sont pas acceptés d'un humain en société, et refermer la boîte de Pandore n'est pas facile pour certains."<sup>852</sup> De même, les séquelles psychologiques des années de guerre sont généralisées mais non traitées chez les Afghans, combattants aussi bien que populations civiles.

**Corruption.** *Le détournement par les mieux placés de l'aide destinée aux plus défavorisés est une cause majeure de défiance vis-à-vis de l'administration étatique.* Les principales causes perçues de la corruption sont la faiblesse des systèmes de contrôle d'une part, et d'autre part la faiblesse des salaires des fonctionnaires confrontée à l'énormité des sommes en circulation. La population est moins encline à tolérer les styles de vie luxueux des officiels en place qu'à pardonner le racket des petits fonctionnaires, bien que ce dernier point devienne moins acceptable avec le temps.<sup>853</sup> "Jusqu'à l'année [2007], les policiers n'étaient pas payés plus de 20 dollars par mois. En 2004, les Afghans ont pris conscience que c'était comme s'il n'y avait pas de police [parce que ça encourageait la corruption]. Nous en avons parlé avec nos partenaires internationaux, mais ce n'est qu'à partir de 2007 qu'a commencé le travail de réforme de la police, la formation et l'augmentation des salaires à un niveau approprié [de 150 dollars par mois]."<sup>854</sup>

**Pauvreté.** *L'appauvrissement d'une population entraîne son repli dans une attitude de survie au quotidien, préjudiciable à l'établissement de relations d'échange et de coopération.* Les estimations de la Banque mondiale indiquent que 36% de la population afghane, environ neuf millions de personnes, ne dispose pas du minimum.<sup>855</sup> "La pauvreté aussi bien que les inégalités économiques et sociales ne sont pas des faits de nature ou l'expression de circonstances historiques inévitables [...] Elles reflètent la plupart du temps une carence des rapports de solidarité entre les individus, ce qui signifie en premier lieu que les Etats sont défaillants en matière de régulation sociale. Mais les Etats ne sont pas seuls en cause, puisqu'ils sont enserrés dans un maillage toujours plus étroit de rapports d'interdépendance et de dépendance affectant leurs politiques publiques."<sup>856</sup> "Les Etats les plus pauvres de l'hémisphère sud sont particulièrement vulnérables à ces forces extérieures. Ils ne peuvent pas satisfaire les besoins fondamentaux de leur

---

<sup>851</sup> "Accross America, Deadly Echoes of Foreign Battles", by Deborah Sontag et Lizette Alvarez, *The New York Times*, 13/01/2008.

<sup>852</sup> *Ibidem*.

<sup>853</sup> "Afghan perceptions and experiences of corruption – A national survey 2010", Integrity Watch Afghanistan, 130 p. (p.13).

<sup>854</sup> Hamid Karzaï, interviewé par Aryn Baker, *op. cit.*

<sup>855</sup> "Afghanistan Economic Update – October 2011", Banque Mondiale, 18 p. (p.6).

<sup>856</sup> Pierre de Sénarclens, *op. cit.*, p.73.

populatin en matière d'éducation, de santé et d'hygiène, d'autant qu'elle croît rapidement [...] Leurs gouvernements ont dès lors une faible marge de manœuvre."<sup>857</sup>

**Trafics.** *Les trafics sont souvent la solution de dernier recours pour des familles en situation d'extrême dénuement et le signe d'une extrême insécurité.* "Si le soutien s'effrite ou si l'attention internationale se délite, l'Afghanistan deviendra au mieux un échec du développement qui se traînera de crise en crise, et au pire un Etat narco-mafieux bénéficiant à une élite criminelle sans foi ni loi."<sup>858</sup> La prédominance, dans le revenu national de l'Afghanistan, de profits illicites issus de trafics divers, et notamment celui des stupéfiants, n'en fait pas pour autant un narco-Etat, puisque ces flux financiers sont essentiellement privés et ne bénéficient pas à la stabilité de l'Etat. Ils sont par contre à l'origine de l'impossibilité d'établir des circuits commerciaux viables pour les denrées licites, à commencer par les produits agricoles qui font vivre près de 75% de la population. Ils ne sont ni la cause ni l'effet des autres dérèglements listés ci-dessus, ils sont le symptôme d'une position singulière sur l'échiquier mondial, une zone de non-droit suscitée par les tensions régionales, dont profitent des 'entrepreneurs de violence'.

L'énumération des onze caractéristiques ci-dessus, repérées à propos de la population afghane, établit ainsi le profil d'une population en situation de crise et pourrait satisfaire aux exigences d'analyse rationaliste de la problématique, à savoir des critères objectivement observables, mesurables 'scientifiquement', et donc potentiellement évaluables selon leur évolution dans le temps.

Dans le cas de l'Afghanistan, chacune des caractéristiques pré-existait à l'intervention internationale en 2001 ; chacune perdure – certaines ont empiré – après dix ans de *peace-building*, de *nation-building* et de *state-building* sous l'égide d'une intervention militaire dotée de budgets faramineux pour l'institution d'une démocratie selon les règles de l'art occidental. Yama Torabi écrit : "Plutôt que de promouvoir une solidarité nationale, l'intervention produit des solidarités mécaniques qui s'opposent dans un espace donné, sans véritable médiation organique entre elles. Plutôt que de renforcer le lien d'allégeance du citoyen à l'Etat, l'intervention prive les acteurs locaux des conditions politiques nécessaires à une telle émergence. Plutôt que de construire un contrat de paix, l'intervention appelle la contestation armée et la violence."<sup>859</sup> Il semble bien que l'expérience, l'invention que Jürgen Habermas appelait de ses vœux, n'aient pas réussi. "En effet, l'intervention est conçue en termes nationaux, dans la perspective classique. Elle a donc besoin d'un territoire, d'un Etat et d'une population organisée comme une communauté nationale pour pouvoir

---

<sup>857</sup> Pierre de Sénarclens, *op. cité*, p.87.

<sup>858</sup> Ashraf Ghani, "Intervention du Ministre des Finances de l'Afghanistan devant le Forum Stratégique de Haut Niveau pour l'Afghanistan à Bruxelles, le 17 mars 2003", *In* : Wisner et al, *New priorities in South Asia: U.S. policy toward India, Pakistan, and Afghanistan*, 2003, p.99.

<sup>859</sup> Yama Torabi, *op. cité*, p.533.

exister."<sup>860</sup> La situation de l'Afghanistan ne s'y prêtait pas, comme il vient d'être exposé. C'est Bertrand Badie qui explique : "C'est ainsi que la puissance devient impuissante, que le bazooka est d'autant moins opérationnel que la mouche à abattre est petite, imprévisible et rebelle à toute règle."<sup>861</sup> Et de constater : "La violence qui s'est abattue sur le World Trade Center était d'abord déterritorialisée."<sup>862</sup> Une manière de rappeler dramatiquement que population et territoire ne sont pas des équivalences.

Peut-être alors l'intervention internationale en Afghanistan pourrait-elle se recentrer sur l'aide à la population, une dynamique de coopération, plutôt que d'insister sur l'érection de structures politiques inadaptées à la réalité du moment ou sur la mise en place de moyens sécuritaires étatiques manifestement inefficaces et très souvent dévoyés ?<sup>863</sup> Cette insistance provoque des oppositions plutôt qu'elle ne les réduit. Peut-être serait-il temps alors d'envisager en Afghanistan d'autres moyens pour aboutir enfin à une réelle innovation politique, en tentant d'encourager le syntagme de l'égalité – préalable à l'interaction sociale ainsi qu'à l'émergence du contrat social – plutôt que d'assener celui du rapport de force tribalo-traditionaliste ? Peut-être que l'amélioration des conditions de vie de la population passe par *moins d'Etat* mais néanmoins *plus de solidarité internationale* ?

Pour que la pratique ancestrale du *nanawâte* puisse réellement aboutir à la paix, c'est la partie la plus puissante qui doit initier le rituel, en offrant inconditionnellement sa confiance et son soutien, au risque même d'être rejeté. Mais si l'offre est acceptable et agréée, toutes les parties sont ensuite indissolublement liées dans un avenir de coopération et de reconnaissance mutuelle, un avenir de respect dans la diversité qui prend le risque commun de l'égalité.

"Quelque chose me retenait [de repartir]", déclare Hamida Ghafour. "Je voulais prouver que je pouvais rester aussi (...). Ce n'était pas de l'amour ou de la haine pour mon pays, mais quelque chose de plus primitif et funèbre. C'était un deuil à retardement de la mort de quelqu'un que je n'avais jamais connu (...) Un sentiment d'afghanité, de ce que cela voulait dire d'être afghan, quelque chose que j'avais ignoré pendant longtemps et un désir profond de comprendre pourquoi j'avais perdu mon héritage. Ou même, qui l'avait volé."<sup>864</sup> Le constat d'abandon, l'absence de solidarité humaine dépassant les cloisonnements

---

<sup>860</sup> *Idem*, p.535.

<sup>861</sup> Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance*, *op. cit.*, p.10.

<sup>862</sup> *Idem*, p.146.

<sup>863</sup> Georges Lefevre écrit : « L'armée nationale afghane est-elle capable d'assurer la relève ? Tous les experts savent qu'elle n'est pas prête, elle souffre d'un taux élevé de désertions et d'un mauvais équilibre ethnique chronique. Les salaires sont inférieurs à ceux qu'offrent les réseaux de l'insurrection ; les complexités afghanes font que les fils d'une même famille peuvent être respectivement dans l'armée, dans l'administration et dans les rangs des talibans. Et puis, soyons sérieux, les réconciliations nationale et régionale requièrent autre chose que des forces de l'ordre. » Georges Lefevre, « Le guêpier afghan est loin, très loin d'être pacifié », *Le Temps*, 22/11/2011

<sup>864</sup> Hamida Ghafour, *op. cit.*, p.23.

tribalo-traditionalistes, aurait-elle dépouillé Hamida Ghafour de son sentiment d'appartenance et par là de son héritage culturel ?

Ce qui pourrait retenir les intervenants internationaux en Afghanistan, c'est un sentiment d'humanité, de ce que cela veut dire d'être humain, quelque chose qu'on aurait ignoré pendant trop longtemps et un désir profond de comprendre pourquoi on en avait perdu l'héritage. Ou même qui l'avait volé.

Cela pourrait passer par un système de protection sociale fondé sur la solidarité internationale, impartissant à chaque habitant de l'Afghanistan les moyens de son égale dignité, et fonctionnant comme un maximin en augmentant le sentiment de dignité humaine de chaque habitant du monde.

### 3.333. Engager la 'communauté internationale' dans la protection de la population afghane

*Nous avons devant nous des hommes libres et leur regard est un regard d'espoir.  
Espoir pour eux qui appellent au secours ; espoir pour nous aussi  
si nous pouvons nous sortir de notre mesquinerie, de notre complexe de supériorité de 'civilisés',  
de nos systèmes de pensée pour aller les aider, en hommes libres.*  
Philippe Augoyard (1985)<sup>865</sup>

*Nous sommes dans un moment historique tragique, où les gens qui désirent la liberté et la justice évitent la pensée  
complexe, et les gens qui assument la pensée complexe abandonnent tout désir de justice.*  
Miguel Benassayag<sup>866</sup>

*Whichever one of the countless dangers, risks and crises we consider,  
whether they are impending or already causing us trouble,  
the search for a solution invariably veers towards a truth we can ignore only at our, -- joint, shared, indivisible, -- peril:  
the truth that to global problems there can only be, -- if they exist at all, -- global solutions.*  
Zygmunt Baumann (2010)<sup>867</sup>

*Le Chemin ne se trouve nulle part ailleurs que dans le service de l'homme.*  
Saadi<sup>868</sup>

Saira Shah était en Afghanistan au printemps 2001. Elle raconte le désarroi d'un travailleur humanitaire international qu'elle a rencontré alors : "Au moment où nous parlions, le monde était en effervescence car les talibans avaient décidé de détruire d'anciennes statues bouddhistes. Depuis deux ans il essayait d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la famine qui avait fait des milliers de morts. Cet homme qui haïssait les talibans jusqu'à la psychose en était réduit à se demander, comme eux, pourquoi l'Occident se préoccupait davantage de ces antiquités que de la vie humaine. Nous étions dans une situation où la logique n'a plus cours."<sup>869</sup>

---

<sup>865</sup> Médecin pédiatre, Philippe Augoyard est arrêté dans le Logar en 1983 alors qu'il effectue une mission pour l'ONG Aide Médicale Internationale. Il reste emprisonné pendant cinq mois par le régime communiste. Cf. Philippe Augoyard, *La prison pour délit d'espoir*, Flammarion, Paris, 1985.

<sup>866</sup> Miguel Benassayag, "Pouvoir politique, ruptures et stratégies", *op. cité*.

<sup>867</sup> "Quels que soient les innombrables dangers, risques et crises que l'on considère, qu'ils conduisent à ou causent déjà des perturbations, la quête d'une solution tourne autour d'une vérité que l'on ne peut ignorer qu'à risques collectifs, partagés et indivisibles : la vérité selon laquelle il n'existe – si elles existent – que des solutions globales à des problèmes globaux." Zygmunt Baumann, « Interregnum », TruthOut, 21/03/2010.

<sup>868</sup> Saadi Chirazi, poète et moraliste soufi persan du 13<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., cité par Idries Shah, *Chercheur de vérité*, *op. cité*, p.63.

<sup>869</sup> Saira Shah, *op. cité*, p.272.

**Etats fragiles, sociétés dans l'insécurité: l'œuf ou la poule?** Le comité de l'aide au développement (CAD) de l'OCDE a présidé en 2007 à l'adoption de "Principes d'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires" (PEF), au nombre de dix.<sup>870</sup> Ces principes ont fait l'objet d'études d'évaluation, avec publication en 2011 d'un rapport<sup>871</sup> concernant la deuxième édition de cette évaluation qui conclut que "l'engagement international des parties prenantes est *partiellement ou entièrement sur la mauvaise voie* en ce qui concerne huit des dix Principes."<sup>872</sup> Selon la définition qui sous-tend ces analyses, un Etat fragile est un pays à faible revenu caractérisé par une faible capacité et/ou légitimité de l'Etat. L'Afghanistan, inclus dans une étude de six pays de référence en 2010, ne fait pas partie du panel de 13 pays participants à l'enquête en 2011. Cependant, la concordance entre les symptômes décrits dans le rapport et la situation constatée en Afghanistan permet de considérer comme pertinentes les quelques remarques suggérées par la structure de l'étude et la liste des PEF.

L'origine de l'étude réside dans un "consensus grandissant que les Etats fragiles demandent un soutien différent de celui à apporter aux pays plus performants". En conséquence, la démarche privilégiée de principe un point de vue 'émique' en donnant la priorité aux spécificités locales, dans un souci de renforcement du sentiment de dignité des acteurs.

Néanmoins, toute une série de PEF viennent encourager un point de vue 'étique' en affirmant que "l'objectif à long terme de l'engagement international dans les Etats fragiles est d'aider les réformateurs nationaux à construire des institutions publiques efficaces, légitimes et robustes, capables de collaborer de manière fructueuse avec la population à la promotion d'un développement durable." Ainsi de la nécessité de "faire du renforcement de l'Etat l'objectif fondamental" (PEF n°3). Dans l'esprit d'un familier de l'Afghanistan, ces recommandations entrent tristement en résonance avec les proclamations de la conférence de Kaboul à l'été 2010, pour "renouveler l'engagement du gouvernement afghan envers la population afghane et renouveler l'engagement de la communauté internationale envers l'Afghanistan" en se fondant sur "la maîtrise et l'appropriation par les Afghans : le consensus de la nation est traduit en vision dans un programme concret d'action pour le renouveau de l'Etat." Ou encore avec la stratégie de contre insurrection (COIN) en trois temps – *clear, hold, build*<sup>873</sup> – déployée dans les provinces par les unités de la

---

<sup>870</sup> Un concept de même type avait été mis au point en 2006 par le Banque mondiale, les LICUS ou pays à faible revenu en difficulté, comprenant aussi bien des pays en conflit ou en sortie de crise que des pays en paix. Similairement, le *Fund for Peace*, un organisme privé aux États Unis, a mis au point un *index des états faillis*, pour lequel l'Afghanistan pointe en 6<sup>ème</sup> position en 2012 (après la Somalie, la RDC, le Soudan, le Tchad et le Zimbabwe (voir annexe S).

<sup>871</sup> Pour tout ce passage, cf. "Conflits et fragilité. L'engagement international dans les États fragiles, peut-on mieux faire ?", OCDE 2011, Editions OCDE, 65p (version préliminaire).

<sup>872</sup> *Idem*, p.11.

<sup>873</sup> A titre d'exemple de la littérature militaire existante sur le sujet : "Clear, Hold, Build : Modern Political Techniques in COIN", Second Lieutenant Colin Ahern. Cf. : [www.dtic.mil/cgi-bin/GetTRDoc?AD=ADA495007](http://www.dtic.mil/cgi-bin/GetTRDoc?AD=ADA495007).

Force internationale d'assistance et de sécurité (FIAS) avec pour objectif de remettre en place des institutions favorables à l'intervention (*hold*) une fois que 'le terrain' a été 'nettoyé' (*clear*) en 'supprimant physiquement les opposants' et avant de 'construire l'adhésion de la population' (*build*) en améliorant sa sécurité et sa perception de l'intervention. Tristement, donc, c'est bien la stratégie qui a été privilégiée en Afghanistan, celle de choisir à la place de la population le mode de gouvernement et les gouvernants, celle de décider qui sont 'les bons' et qui sont 'les mauvais', celle qui n'a pas fonctionné malgré plus de dix ans d'efforts internationaux. Une stratégie de tribalo-traditionalisme.

De fait, si "promouvoir la non-discrimination comme fondement de sociétés stables et sans exclus" (PEF n°6) fait l'objet d'un satisfecit, et si "s'aligner sur les priorités locales d'une manière différente selon le contexte" (PEF n°7) est reconnu comme passable, tous les autres principes sont jugés insuffisamment ou mal pris en compte par le Rapport sur les Etats fragiles. Ainsi, comment "éviter de créer des poches d'exclusion" (PEF n°10) dans le même temps que l'on veut renforcer l'Etat dans des sociétés où la solidarité est fondée sur les relations infra-étatiques ? Comment "accorder la priorité à la prévention" (PEF n°4) alors que l'on n'arrive pas à "rester engagé assez longtemps pour avoir des chances de réussir" (PEF n°9)? Les conclusions de l'étude précisent : "Le nombre de pays souffrant de conflits et de fragilité reste élevé. Les conséquences désastreuses de la fragilité se manifestent aux niveaux local, régional et mondial, et elles ont un effet négatif sur les résultats en matière de développement."<sup>874</sup>

Néanmoins, le raisonnement poursuivi dans la présente étude appelle à une critique des conclusions de l'OCDE : *la fragilité de l'Etat n'est pas la cause des résultats négatifs en matière de développement, elle en est leur symptôme*. Elle est de plus le symptôme de l'inadaptation du concept d'Etat-nation à la réalité de l'environnement socio-politique du début du 21<sup>ème</sup> siècle, inadaptation qui se manifeste de manière éclatante, au sens propre comme au sens figuré, sur les zones de fracture de la géo-politique contemporaine. A moins que l'Etat-nation ait pour objet principal la protection des intérêts des classes dirigeantes du monde occidental, dans une logique tribalo-traditionaliste bien comprise et parfaitement mise en œuvre, plutôt que celui du monopole de la violence légitime pour la protection de l'ensemble de sa population, selon la logique de l'égalité telle qu'énoncée dans les institutions de la 'modernité'.

Dans ces conditions, l'appel au renforcement de l'Etat ressemble à une incantation magique, la récitation d'une recette dont on sait bien au fond qu'elle est inefficace, mais qu'on ressasse sans relâche pour rassurer des clients ou des mandataires et endormir la vigilance des moins avertis. Ce serait même cette insistance à vouloir trouver dans les structures étatiques territorialisées tout type de solution à des questions de protection des individus contre la violence qui peut engendrer l'apparition de zones de fragilité et de violence, quand elles se situent en des régions du monde où, historiquement aussi bien que

---

<sup>874</sup> OCDE, "Conflits et fragilité", p.11.

conjoncturellement, la diversité s'est imposée : les sociétés humaines y privilégient un mode de fonctionnement non hiérarchisé ou à hiérarchie resserrée, qui préserve les particularismes. Si l'Etat se fait le vecteur d'un modèle social uniformisé, il est structurellement fragilisé par la poussée interne de la diversité, et par la poussée externe des intérêts des Etats voisins.

Bertrand Badie propose une orientation différente : "La sensibilité croissante aux effets d'interdépendance a changé la donne : le partage le plus profitable apparaît désormais au niveau mondial. A l'idée classique de bien public national succède celle de bien commun de l'humanité. Peu à peu s'est imposée l'idée qu'il existe des biens dont nous sommes tous dépositaires afin d'assurer la survie de tous."<sup>875</sup>

*C'est ainsi qu'il semble que la nécessité d'une solidarité transnationale – désétatisée, non-étatisée ou supraétatisée – s'impose, dont les modalités restent à définir.*

En septembre 2000, incapacité par son régime d'alors, celui des talibans, lors du sommet du Millénaire de l'Assemblée générale des Nations unies, l'Afghanistan n'avait pu participer à la définition des objectifs de développement du millénaire (ODM). C'est en mars 2004 que le gouvernement afghan a souscrit à la Déclaration du Millénaire et à ses objectifs, en adaptant le calendrier (2020 plutôt que 2015) et les seuils à ses réalités propres (point de départ en 2002 au lieu de 1990). *De fait, en dépit d'une extrême pauvreté, les Afghans considèrent que c'est l'insécurité qui est leur principale difficulté.* Le gouvernement afghan en a donc tenu compte dans sa Stratégie nationale de développement (ANDS), publiée en 2008. Mais même avec des exigences minimisées, le gouvernement afghan est-il en situation réelle de progresser sur les indicateurs mentionnés dans les ODM, ou même sur un seul d'entre eux ? Selon les hypothèses précédentes, certainement pas.

***Les fondements de l'interaction respectueuse de la dignité.*** Plutôt que des évaluations statiques, constatant une situation, certaines lignes d'objectifs du Millénaire sont des propositions d'action encourageant l'interaction, et ainsi des moteurs à la reconnaissance mutuelle à égale dignité – dans la mesure où les moyens en sont donnés.

1. **Eradiquer la faim et la misère.** Outre les chiffres de la Banque mondiale (chapitre précédent), le Programme alimentaire mondial (WFP) donne une évaluation de la situation et des besoins alimentaires en Afghanistan : "L'Evaluation nationale des risques et des vulnérabilités (NRVA) faite en 2007/2008 a établi que 7,4 millions de personnes – presque un tiers de la population – ne peut se procurer suffisamment de nourriture pour mener une vie active et saine. De plus 8,5 millions de personnes, soit 37%, restent à la limite de l'insécurité alimentaire. Enfin, environ 400.000 personnes par an sont victimes de désastres

---

<sup>875</sup> Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance*, op. cité, p.228.



naturels tels que sécheresse, inondation, tremblement de terre ou conditions climatiques extrêmes."<sup>876</sup> Les chiffres varient – tout simplement parce qu'il n'existe pas de base statistique, mais les proportions restent énormes. La Banque mondiale ajoute un commentaire à son rapport d'octobre 2011 : "La cartographie de la pauvreté dans le pays montre, de manière alarmante, que les zones les plus touchées par la pauvreté ne sont pas les zones de conflit."<sup>877</sup> Lutter contre la pauvreté n'est pas nécessairement prendre un risque, et cela pourrait bien être la condition minimum de toute action.

**2. Education primaire pour tous.** 80% des Afghans sont illettrés. Après une période d'enthousiasme, la scolarisation et l'alphabétisation en Afghanistan sont devenus presque tabous dans les discours publics. C'est que les difficultés sont de deux ordres : sécuritaire – les opposants continuent à faire peser des menaces sur les élèves et les professeurs – et structurel – les services de l'éducation nationale ne disposent pas des moyens matériels et humains pour faire face aux besoins. Bien que de nombreux professeurs ne reçoivent pas leur salaire en temps et en heure et n'aient reçu qu'une formation très limitée, ils continuent à venir enseigner du mieux qu'ils peuvent. Mais les incidents de sécurité ont créé un climat général de psychose, avec l'augmentation de cas rapportés d'empoisonnement collectif.<sup>878</sup> Désamorcer la tendance au désespoir passe par l'accompagnement pédagogique sur le long terme et l'apport de moyens réels.

**3. Promouvoir la participation des femmes.** Deux stratégies différentes sont développées par les acteurs internationaux et par le gouvernement afghan pour promouvoir la participation des femmes dans tous les secteurs de la société. La sécurité est le souci majeur pour les institutions afghanes, et la réponse traditionnelle est la séparation des sexes avec l'aménagement de dispositions particulières concernant les femmes. Les intervenants occidentaux valorisent plutôt la participation mixte et favorisent une politique de quotas. Ces deux positionnements sont les facettes complémentaires étique/émique, ou encore interne/externe, d'une logique tribalo-traditionaliste, qui aboutissent de fait à une compétition entre les sexes plutôt qu'à une coopération dans le respect mutuel. Dans les situations où la sécurité reste préoccupante et la prise individuelle de risque reste une décision collective, "nous sommes tous des femmes afghanes !"<sup>879</sup> Comme l'ont prouvé de récentes déclarations du président Karzai pour approuver

---

<sup>876</sup> Site internet du WFP : <http://www.wfp.org/countries/Afghanistan/Overview>.

<sup>877</sup> "Afghanistan Economic Update – October 2011", Banque mondiale, p.7.

<sup>878</sup> Les rapports concernant des empoisonnements d'écoles – généralement de filles – indiquent que des élèves souffrent de malaises collectifs et sont alors évacués vers un hôpital voisin pour traitement. Les symptômes disparaissent alors sans séquelles. Les analyses toxicologiques n'ont trouvé aucun agent déclencheur. Cf. "Afghanistan: empoisonnement ou hystérie collective, les écolières sous tension", AFP, 28/05/2012. Néanmoins, une quinzaine de personnes liées au réseau d'insurgés Haqqani ont été accusées et emprisonnées dans certains de ces cas. Cf. Zarghona Salehi, "15 held for poisoning schoolgirls : Mashal", *Pajhwok Afghan News*, 06/06/2012.

<sup>879</sup> Pour une illustration du conflit individu/groupe dans la gestion du risque, cf. Gaït Gauhar Archambeaud, *Carnet de voyage – Saison 6*, op. cité, 08/12/2011.

l'édiction d'un code de conduite morale s'appliquant principalement aux femmes,<sup>880</sup> rajouter un niveau de plus dans le conflit individu/groupe à propos de la sécurité ne peut que le structurer.

**4. Santé infantile.** Selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (WHO), les taux de mortalité infantile (avant cinq ans) sont quasiment inchangés de l'année 2000 (104 pour mille avant un an, 151 pour mille avant cinq ans) à l'année 2010 (103 et 149 respectivement), ce qui revient à presque 200.000 décès avant cinq ans en 2010 soit une augmentation de 30.000 du nombre de décès d'enfants par an.<sup>881</sup> Alors que les campagnes de vaccination se sont généralisées (polio, rougeole, etc.), c'est la mal-nutrition et le manque d'accès à l'eau potable qui sont les causes principale cette mortalité qui n'est dépassée que dans dix autres pays dans le monde. Malgré l'effort important mis pour la généralisation de l'accès à des soins de santé primaires (BPHS) grâce à l'aide internationale, les structures institutionnelles ne sont pas en mesure de faire face à la croissance démographique. Une étude récente de l'UNICEF donne néanmoins des résultats nettement plus encourageants sur la base d'entretiens en face à face avec des familles réparties sur l'ensemble du pays sauf le sud (pour raisons de sécurité !)<sup>882</sup> L'éventuel hiatus peut s'expliquer par un changement de méthodologie de l'étude, mais aussi par la volonté de valoriser les résultats de dix ans d'aide internationale.

**5. Santé maternelle.** Le taux en 2010 de naissances assistées par du personnel qualifié est en Afghanistan de 34,3%, un ratio qui est inférieur dans seulement quatre autres pays (Ethiopie, Erythrée, Haïti, Somalie), mais qui a heureusement progressé (14% en 2003). Le nombre de morts de femmes chaque année pour des causes liées à, ou aggravées par, la grossesse est estimé à 460 pour 100.000 naissances, en baisse d'environ 50% depuis l'année 2000 (ce taux est de 7 pour 100.000 en France).<sup>883</sup> Les réticences culturelles ne permettent pas d'envisager une amélioration à court terme : l'accès aux soins des femmes est lié au nombre de personnels médicaux féminins, lequel est lui-même lié au nombre de femmes éduquées, lequel est lié au nombre de professeurs femmes, lequel est lié à la situation sécuritaire. Rappelons en outre que l'espérance de vie en Afghanistan ne donne qu'une moyenne de vingt ans de vie active à une femme éduquée – même si des enquêtes récentes affirment que l'espérance de vie (de même que tous les chiffres précédemment cités) a progressé de 18 ans depuis 2001<sup>884</sup> (voir réserves au paragraphe précédent.) Le déblocage sur la santé maternelle passe aussi par l'accompagnement professionnel à long terme.

---

<sup>880</sup> Cf. "Hamid Karzai backs retractive code for women", Associated Press, 06/03/2012.

<sup>881</sup> Source : World Health Organisation, Global Health Observatory Data Repository, MDG4 : Child mortality. Tous ces chiffres doivent être pris avec la plus grande réserve en raison de l'impossibilité matérielle de leur vérification.

<sup>882</sup> Cf. "Afghan life expectancy improves by 18 years since 2001", Yasir Rehman, *Central Asia Online*, 11/02/2012.

<sup>883</sup> Source : World Health Organisation, Global Health Observatory Data Repository, MDG4 : Maternal health.

<sup>884</sup> Cf. "Afghan life expectancy has improved by 20 years since 2001", Dan Murphy, *Christian Science Monitor*, 13/09/2011.

**Des adaptations environnementales.** Les autres ODM agissent sur des éléments conjoncturels de l'environnement individuel et social, qui ont fait leur apparition dans les préoccupations politiques à mesure de l'importance qu'ils ont pris dans le confort des populations des pays favorisés. Plutôt que des maximins, on les considérera comme des évolutions nécessaires.

**6. Lutte contre le SIDA.** L'épidémie débutante de SIDA en Afghanistan se propage par la prostitution et l'héroïnomanie. Les facteurs de vulnérabilité sont la pauvreté et le manque d'éducation, qui sont souvent associés à une méconnaissance des facteurs de risque.<sup>885</sup>

**7. Environnement durable.** Les sols arables et les forêts continuent à se dégrader en raison de la guerre et du manque d'entretien, ce qui a un impact significatif sur l'accès à l'eau potable. La coopération et l'échange des compétences, y compris traditionnelles, associés à la confiance dans le futur, sont nécessaires pour inverser la tendance.<sup>886</sup> L'Afghanistan montre un des taux d'urbanisation les plus élevés d'Asie, estimé à 6% par an.<sup>887</sup>

**8. Partenariat global.** Les mesures de partenariat global envisagées par le gouvernement afghan<sup>888</sup> incluent la maîtrise de l'aide, la régulation d'une économie de libre entreprise et l'accès à des médicaments pour tous. Avec la prévalence d'une culture de corruption dans l'administration afghane, le doute persiste sur sa capacité à agir effectivement sur l'un ou l'autre de ces termes.

**9. Améliorer la sécurité.** Le gouvernement afghan a élevé au rang d'un ODM à part entière la question de la sécurité. Ce point est effectivement, selon les résultats de la présente étude, en relation très directe avec la prépondérance ou non d'une praxis de respect de la diversité. Mais, de même que les ODM 6, 7 et 8 ci-dessus listés, ce n'est pas un *objectif* de développement humain, c'en est un *moyen* ou éventuellement un *résultat*, par l'élévation du 'seuil de sécurité' psychologique en-deça duquel le recours à la violence devient un outil de gestion des relations sociale et au-delà duquel seulement se manifeste une capacité sociétale de coopération dans l'égalité. Et malheureusement en Afghanistan les systèmes de sécurité étatiques sont souvent pris en otage par les hommes forts de la logique tribalo-traditionaliste, des 'entrepreneurs de violence' selon l'expression de Vadim Volkov.<sup>889</sup>

---

<sup>885</sup> <http://www.undp.org.af/MDGs/AfghanMDGs-ProgressataGlance.pdf>.

<sup>886</sup> UNDP, "Ensure environmental sustainability (Goal 7)": <http://www.undp.org.af/MDGs/goal7.htm>.

<sup>887</sup> <http://www.undp.org.af/MDGs/AfghanMDGs-ProgressataGlance.pdf>.

<sup>888</sup> "The state of Human Development and the Afghan Millennium Development Goals", UNDP Afghanistan, 20 p. (p.7).

<sup>889</sup> Vladimir Volkov, "Violent Entrepreneurship in Post-Communist Russia", *Europe-Asia Studies*, Vol. 51-5, pp.741-754, juillet 1999.

**Plan de complémentarité.** Les éléments de cette liste qui agissent effectivement directement sur l'amélioration de la *capacité d'une population à interagir selon une praxis d'égalité* en augmentant son sentiment de sécurité sont les cinq premiers : lutte contre la pauvreté, éducation pour tous, participation des femmes, santé infantile, santé maternelle. *Cette étude suggère que ces Objectifs de Développement du Millénaire doivent faire l'objet d'un effort mondial déconnecté de la question de l'Etat, parce que ce sont des caractéristiques de l'individu humain, mobile par essence quelle que soit son allégeance nationale.* Cette étude suggère que la capacité de l'humanité à se saisir du futur sur la planète Terre aux ressources limitées est liée à son investissement sur ces points. Cette étude suggère que la localisation de l'Afghanistan sur une zone d'affrontements géo-stratégiques menés par les Etats en fait un lieu prioritaire pour la mise en œuvre de moyens financés par les pays les plus riches afin d'y soutenir la perspective de l'émergence sur son sol d'une capacité d'interaction dans l'égalité et d'idées nouvelles d'organisation politique, afin d'y favoriser la poétique du contrat social. Cette étude suggère que la responsabilité de l'humanité entière est engagée sur ces points, plutôt que celle d'un Etat afghan qui ne dispose pas des moyens d'y faire face. Dans l'attente d'une meilleure formulation, il est suggéré d'appeler le type de programme nécessaire à atteindre les ODM 1 à 5, grâce à un plan de financement global des pays riches, *un plan de complémentarité.*

Cette étude suggère en outre que les autres populations du monde qui pourraient être prioritaires pour ce type de plan de complémentarité sont des populations qui présentent toutes ou parties des caractéristiques dénombrées et décrites au chapitre précédent, appelées dans l'attente d'une meilleure formulation *populations en crise.*

Cette étude suggère enfin qu'un *plan de complémentarité* pour une *population en crise* ne pourrait être efficacement mis en œuvre que par des personnes *acceptant les risques individuels et collectifs de l'incertitude et de la complexité,* et se fondant sur *l'intime conviction de l'égalité et la dynamique de l'humanité.*

Pendant le démarrage du projet *Good Morning Afghanistan*, Waseem Mahmood est contacté par la télévision MTV qui décerne chaque année, en complément d'une série de prix musicaux, un prix "Free Your Mind" destiné à récompenser une action remarquable. En 2002, ils envisagent de l'attribuer à GMA, et toute l'équipe du projet se réjouit de la publicité et de la reconnaissance que cette récompense amènera. Au dernier moment, cependant, la direction de MTV change d'idée et attribue le prix à une association qui agit pour le fair-play dans le sport. "Je devais maintenant leur annoncer que les Occidentaux considéraient que les insultes aux footballeurs et leurs blessures psychologiques étaient plus importantes que de fragiles vies afghanes", déplore Waseem Mahmood.<sup>890</sup>

Dans un monde structuré par le tribalo-traditionalisme des Etats-nations, le sport est un vecteur de renforcement identitaire. Le premier mouvement d'humanité des décisionnaires a été recadré par les nécessités de maintien du système international.

---

<sup>890</sup> Waseem Mahmood, *op. cité*, p.213.

L'enjeu est alors d'organiser la politique internationale à partir de nouveaux axiomes, sur une logique de la complémentarité des différences dans le respect mutuel. Dans une telle perspective, le rôle de 'gendarme du monde' autoproclamé que s'est attribué la puissance américaine ne peut plus être la réponse prioritaire. Il ne peut être qu'un recours d'urgence quand la perception mutuelle de l'importance de l'autre avec ses différences a été perdue dans la concurrence des intérêts individuels ou la violence des contraintes, naturelles ou non. L'enjeu est de savoir si l'humanité est capable de structurer ses capacités d'interactions avec son environnement pour réaliser le futur, à un niveau supérieur d'organisation.

Comme le dit Etienne Balibar, il s'agit de "retourner aux origines mêmes de la notion [de citoyen], puisqu'en latin *civis* est une notion relationnelle qui, avant de signifier l'unité ou la communauté des citoyens comme un tout, signifie la relation d'égalité entre les concitoyens, le fait qu'ils participent également aux droits et aux libertés de la cité."<sup>891</sup> Pour peu que les conditions globales de solidarité en permettent la déclinaison et finalement la primauté comme mode social dominant, pour peu que les individus en acceptent le risque, l'honneur d'être humain est l'expression d'une société d'égalité des personnes fondée sur des maxims sociétaux que sont l'éducation, la réparation, la protection sociale.

---

<sup>891</sup> Etienne Balibar, "L'étranger comme ennemi", p.16.

## Conclusion

---

*O gens de vérité, qu'y puis-je ? Je ne sais qui je suis...  
Ni chrétien, ni juif, ni mage, ni musulman, ni de l'Est, ni de l'Ouest, ni terrien, ni marin.  
Je ne suis ni d'Adam ni d'Eve, ni du paradis ni de l'enfer. Sans lieu et sans trace,  
je ne suis ni corps ni âme. J'ai chassé la dualité et j'ai un pied dans les deux mondes.  
Je ne suis qu'Amour.*  
Djallaluddin Roumi Balkhi

*Give her the right that you should have giv'n ber cousin,  
And so dies my revenge.*  
William Shakespeare, *Much Ado about Nothing* (1600)

*Dans la vie en général, il ne paraît jamais naturel ni mérité d'être aimé. C'est un bonheur.*  
Daniel Pennac (*Lire*, mai 1995)

*Les hommes formaient une seule communauté.  
Dieu a envoyé les prophètes pour leur apporter la bonne nouvelle et pour les avertir.*  
Coran, "La vache" (II, 213)

*Le faire est révélateur de l'être.*  
Lao-Tseu

"Quand on voit rappliquer quelqu'un qui a besoin d'une radio ou d'un soin qu'on ne peut pas lui faire, on l'envoie à l'hôpital de Feyzabad, sur un âne, accompagné par un pépé. Moi, je ponds une lettre en anglais pour le médecin russe : 'Cher collègue, je vous adresse ce patient, etc.' À Feyzabad, ils font la radio et le pépé me la rapporte, souvent avec une lettre de réponse du confrère."<sup>1</sup>

De la même manière qu'elle s'exprime dans la solidarité du médecin humanitaire et du médecin communiste au plus fort des conflits afghans, la capacité d'interaction au-delà des cloisonnements du tribalo-traditionalisme est une preuve que l'esprit d'égalité reste prégnant et peut se manifester malgré les antagonismes. L'honneur d'être humain est même la seule raison d'espérer une issue quand l'engrenage de la violence semble s'imposer, dans les zones du monde où les affrontements successifs des

---

<sup>1</sup> Régis, médecin de MSF, cité dans Guibert *et al.*, *Le photographe*, Tome 2, *op. cit.*, p.35. Voir planche en annexe H.

empires ont mis à mal les vœux de paix des populations et épuisent le réductionnisme de la pensée rationnelle.

Les historiens expliquent comment la décolonisation découla du changement de syntagme dominant que fut la Déclaration universelle des droits humains de 1948, en une sorte de contagion du ré-enchantement du monde. Cependant, les politistes contemporains mettent en évidence les signes d'un renversement de tendance, parce que les systèmes socio-politiques actuels concentrent les moyens disponibles pour répondre aux attentes d'une partie seulement de la population mondiale et garantir ses intérêts, ceux de la population des Etats du centre, ou même seulement ceux des élites de ces Etats. Que l'intervention internationale en Afghanistan, une marge de ces empires, n'ait pas apporté un début de solution aux signes de désagrégation qui s'y sont manifestés avec la rupture de l'ordre bipolaire de la Guerre Froide doit être interprété comme un symptôme d'une incapacité du système à prendre en compte les enjeux réels du devenir de l'humanité aux prises avec la détérioration de son milieu naturel. "Malgré la complexité de la société, le monde des causes qui nous condamne, la mort qui aura toujours le dernier mot, la dignité de l'homme c'est de participer aux délibérations collectives, s'inscrire dans l'histoire commune, être ainsi "*le principe des futurs*" comme disait Aristote, donner forme à l'humanité à venir qui dépend de nos actes et n'a pas dit son dernier mot."<sup>2</sup>

James Fallow est un journaliste américain qui analyse depuis de nombreuses années l'évolution de la société américaine et les interactions entre la technologie et la politique. Constatant que les Britanniques, après les attentats dans les trains de juillet 2005, aussi bien que les Indiens, après les attentats de Bombay en juillet 2006, ont mis un point d'honneur à reprendre aussi vite que possible une vie normale, il s'étonne : "Les deux idées qui suivent apparaissent contradictoires dans les Etats-Unis contemporains mais sont les éléments d'une société accomplie ailleurs dans le monde : qu'il existe des gens hostiles à leur mode de vie, qui tentent de nuire aux citoyens et y arrivent parfois ; et qu'il est néanmoins valable de préserver un mode de vie normal, mesuré, brave et sans panique."<sup>3</sup> Un mot recouvre l'ensemble des termes de cette expression : 'un mode de vie *égal*'. Les Afghans en sont aussi des maîtres praticiens, comme ils aiment à le faire partager à leurs hôtes. Contrairement à ce qu'affirme Gilles Dorronsoro,<sup>4</sup> les Afghans disposent socialement des capacités à restaurer un contrat social respectueux de la dignité, pour peu que les 'grandes puissances' leur en laissent loisir.

Entrons alors dans l'univers de Mollâ Nasruddin, ce héros des fables traditionnelles. A celui qui demande quelle est la relation entre les choses de ce monde, et celles d'une autre dimension, Nasruddin

---

<sup>2</sup> Jean Zin, "La complexité et son idéologie", *op. cit.*

<sup>3</sup> Interview de James Fallows, "Endgaming the Terror War", *Atlantic Unbound*, 08/08/2006.

<sup>4</sup> Gilles Dorronsoro, "Waiting for the Taliban in Afghanistan", Carnegie Endowment for International Peace, septembre 2012, 24 p.

répond : "Tu dois comprendre ce qu'est une allégorie." Le disciple dit : "Montre-moi quelque chose de pratique, par exemple une pomme du Paradis." Nasruddin cueille une pomme et la tend au requérant, qui proteste : "Mais cette pomme est gâtée d'un côté, une pomme céleste se doit d'être parfaite !" Nasruddin répond : "Une pomme du ciel serait parfaite ; mais pour autant que tu puisses en juger, situés où nous sommes dans ce monde de corruption, et en vertu de tes facultés présentes, voilà la meilleure approximation d'une pomme céleste que tu pourras jamais obtenir."<sup>5</sup>

Le langage de l'égalité, c'est l'honneur, proposé et reconnu, d'être humain dans l'étendue de sa diversité, l'ampleur de sa créativité et la perception de ses limites, celles d'une insaisissabilité de la vie et de la fragilité de ses manifestations dont l'instance afghane est un exemple révélateur global.

*Nos ennemis peuvent couper les fleurs, rien n'arrêtera le printemps.*

---

<sup>5</sup> Idries Shah, *The Sufis*, op. cité, p.72.





## **Annexes**

- A. Table des sigles, p.9
- B. Glossaire des mots d'origine locale, p.518
- C. Lexique des noms propres, p.529
- D. Lexique des termes techniques, p.536
- E. Repères chronologiques, p.543
- F. Cartes, p.549
- G. Dessins gagnants du concours de la Commission européenne sur l'égalité en 2007, p.557
- H. Planches : F'Murrr et Guibert – Lefèvre – Lemercier, p.565-567
- I. Schéma de Dilawar par Curtis, p.569
- J. Perception des systèmes de justice, p.571
- K. Activité des cours en Kâpissâ et Surobi, p.571
- L. Schéma d'organisation de la justice, p.573
- M. Progression de la scolarisation de 1940 à 2003, p.575
- N. Pyramide de Maslow, p.577
- O. Organisation dynamique de l'égalité, p.579
- P. Evolution du budget national afghan, p.581
- Q. Exportation de la démocratie, selon Schraeder, p.583
- R. Principes pour les Etats fragiles de l'OCDE, p.585
- S. Index des Etats fragiles pour l'Afghanistan (FFP), p.587
- T. Objectifs du Millénaire pour l'Afghanistan, p.589
- U. Index du développement humain pour l'Afghanistan (PNUD), p.591
- V. Enquête qualitative à propos de l'Article 22 de la Constitution, p.593
- W. Index analytique, p.624
- X. Index des auteurs, p.634
- Y. Bibliographie, p.640
- Z. Table des matières, p.657

## B – Glossaire des mots d'origine locale

*Note sur la transcription en graphie latine* : il n'existe pas de norme commune des langues européennes qui permette une transcription unifiée des mots d'origine afghane, eux-mêmes pouvant être issus de langues locales ou étrangères variées, ou avoir des graphies différentes selon l'alphabet, la prononciation ou l'usage local. Devant la diversité de nos sources, un même mot pourra être écrit différemment selon l'auteur, l'époque ou la langue d'origine, comme par exemple 'Caboul', 'Kabul', 'Kaboul', ou même 'Kâboul' – pour faire droit à la voyelle forte. Dans le glossaire ci-dessous, et dans le texte quand la liberté nous en était laissée, nous avons choisi une graphie permettant la prononciation en français la plus fidèle possible à l'aide des caractères disponibles sur un clavier français standard et selon les normes de lecture du français scolaire. Pour ne pas embrouiller le lecteur peu familier avec la variabilité et la complexité des règles du pluriel dans les différentes langues, la forme du singulier est conservée dans la plupart des cas. Quand un usage s'est imposé en français – fût-il originaire d'une autre langue, comme 'Peshawar' – il est utilisé seulement dans la mesure où il est conforme phonétiquement ; il faudra par exemple écrire 'Karâtchi' ou 'Tchârikâr', deux noms de villes pour lesquelles la graphie anglo-saxonne - Karachi, Charikar - s'est généralisée au détriment de la prononciation. Il n'en reste pas moins que plusieurs graphies pourront se retrouver *in fine* dans notre texte, en fonction des citations d'origine.<sup>1</sup> Par exemple, nous avons choisi d'écrire 'un tâleb, des talibans', le premier mot faisant référence à un cas particulier pour lequel nous utilisons la règle exposée ci-dessus, le deuxième mot utilisant la convention qui s'est généralisée dans la presse française pour désigner le groupe (noter que l'usage français fait cumuler deux marques du pluriel, le *s* français muet venant s'ajouter au *ân* persan/pachto. Les citations pourront néanmoins contenir *taleb, talib, taliban, taleban*, et même *tâlebâ*. Pour un exposé complet des défis de la translittération, cf. « Les principes de la translittération, la translittération de l'arabe et la nouvelle norme ISO », Maxime Rodinson, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1964 – t.9, n°1

*âbi* (dari): culture irriguée (par opposition à *lalmi*)

*'açab* (arabe): parent en ligne masculine (arabe), agnat

*'açabiyya* (arabe): capacité de cohésion et de conquête d'un groupe tribal, selon Ibn Khaldoun

*achar* (arabe): dîme islamique sur les récoltes ; coopération des paysans pour les travaux communautaires

*adab* (arabe): politesse, bonne éducation

*'âdat* (arabe): coutume, habitude ; droit coutumier

*adhan* (arabe): appel à la prière

---

<sup>1</sup> Pour exemple, l'auteure bengalaise Taslima Nasrin utilise elle-même les deux graphies Nasrin et Nasreen selon qu'elle s'adresse à des interlocuteurs francophones ou anglophones. Son livre *Lajja – Shame*, est publié en anglais sous le nom Taslima Nasreen, et son site internet officiel est à l'adresse [taslimanasrin.com](http://taslimanasrin.com). Même si nous avons privilégié la graphie francophone (Nasrin), on trouvera les deux graphies dans notre texte quand par exemple nous faisons une citation de son ouvrage.

- ‘adālat* (arabe) : justice, équité, impartialité, égalité
- afśānah* (persan): conte populaire
- āghā* (turco-mongol): monsieur, terme de respect
- abkām* (arabe): préceptes définis par les différentes sources de la *chari’a*, qui servent de base aux *fatwās* et aux jugements des tribunaux
- ālem* (pl. *oulemā*, arabe): docteur de la loi, savant religieux
- amir* (arabe): chef, souverain, prince ; vient de l’expression *‘amir al-mu’minin’*, commandeur des croyants ; passé dans le langage courant sous la forme ‘émir’
- amlak* (arabe): bureau du cadastre
- aqsaqal* (turkmène) : ancien, barbe blanche
- arbāb* (arabo-turc): notabilité locale de par ses origines familiales et grand propriétaire terrien, que les autorités gouvernementales utilisent souvent comme intermédiaire
- arbakè* (pachto): milice ponctuelle de sécurité suscitée par une *djirga*
- bachar* (de l’arabe *bachara*, peler, gratter): être humain biologique
- bachariat* (arabe): l’humanité
- badal* (arabe): échange à égalité, substitution ; pratique coutumière équivalente à la loi du talion, qui consiste à rééquilibrer une relation par un acte équivalent ; vengeance
- bad* ou *bad-dād* (lit. ‘cession pour un mal’, dari) ou *badal-é soulh* (lit. ‘échange de réconciliation’, arabe) : se dit d’une transaction consistant à donner une femme en mariage en réparation d’un crime de sang ou pour sceller une réconciliation ; le nom traditionnel de cette coutume est *swāra* (cavalière) chez les Pathans, *badal* (échange) chez les Baloutchs, et aussi *faislo* chez les Sindhis et *vani* chez les Pandjābi du Pakistan.
- barābar* (persan, lit. ‘côte à côte’) : égal, de même niveau, équivalent, double
- barābari* : égalité, parité, comparaison, conformité, parallélisme
- batcha bāzji* (dari): divertissement masculin traditionnel consistant à faire danser de jeunes garçons, parfois travestis en filles
- bāy* ou *beg* (turc): chef de clan dans le nord de l’Afghanistan (mot turc)
- bi-savād* (dari): illettré, sans éducation
- bi-tarafji* (dari): littéralement ‘sans côté’, qui ne prend pas parti, neutre, non-aligné
- bourqa* (arabe): voir *tchādari*
- bouzkachi* (dari): jeu traditionnel en Afghanistan, où des cavaliers se disputent la dépouille d’un animal et où tous les coups sont permis
- chab-nāma* (dari): lettre de menace (littéralement : ‘lettre de nuit’)

*chabyâ* (arabe) : égal, similaire, le même ; similitude

*chahid* (pl. *chobâdâ*, arabe): littéralement 'témoin' ; martyr, titre attribué aux morts du *djibâd*

*chahrvâl* (persan): maire

*chalvar-kamiz* (ourdou): vêtement comprenant un pantalon ample et une chemise longue ; se dit *perhântamboun* en persan et *kamiz-partoug* en pachto

*chamsi* (dari): littéralement, 'solaire' ; appellation du calendrier mis au point par Omar Khayâm au XI<sup>ème</sup> siècle et utilisé en Afghanistan depuis 1957 (on dit aussi *djallâli*, du nom du sultan Malik Châh Djallâl ud-Din qui le mit en place), dont le point de départ se situe à l'équinoxe de printemps de l'année de l'hégire musulmane, l'an 622 ap. J.-C.

*chari'a* (arabe): lois et corpus juridiques islamiques (littéralement : 'la voie') élaborés par les écoles juridico-théologiques, plus ou moins rigoureux selon les écoles (cf. dans le glossaire des noms propres)

*charm* (arabe): modestie, discrétion, pudeur, honte

*chârbahâ* (dari): prix de la mariée (littéralement 'prix du lait')

*chourâ* (arabe): conseil local, fondé sur le droit islamique

*dawlat* (arabe): l'Etat, lieu du pouvoir, à différencier de *hokoumat*, l'administration gouvernementale

*dharourya* (arabe): état de nécessité

*dbiker* (arabe): exercice soufi de récitation

*dhimmî* (arabe): communauté religieuse minoritaire selon le droit musulman

*diyyat* (arabe): compensation payée à la famille de la victime, 'prix du sang', une des formes de peine de la jurisprudence islamique

*din* (arabe): religion

*djallâli* (persan): nom du calendrier solaire afghan (voir *chamsi*)

*djangal* (ourdou): forêt

*djerib* (persan): unité de surface (environ 0,2 ha)

*djibâd* (mot arabe, même racine que *idjtibâd* : *djabada*, 's'appliquer'): littéralement, 'effort' ; guerre sainte

*djirga* (pachto): conseil tribal ; *loya djirga* : grand conseil traditionnel ; cette expression est reprise dans la Constitution pour désigner le congrès des deux chambres, la *méchrano djirga* (conseil des anciens, chambre haute) et la *woloussi djirga* (conseil des représentants du peuple, chambre basse) – littéralement, 'cercle' (mongol), ce qui dénote l'égalité des participants

*douchmân*, *dokbmân* (pachto): ennemi

*douchmâni* (pachto): inimitié, hostilité

*ebterâm* (arabe): vénération, respect des anciens (arabe)

*eid* (arabe): fête religieuse

*ensân* (arabe): mot arabe, de la racine *ânousa*, s'apprivoiser, se familiariser ; humanité, être humain social

*fâqih* (arabe): juriste spécialiste du *fiqh*

*farâdh* (arabe): recommandé (une des catégories des préceptes de la *chari'â*)

*farandji* (persan): européen, étranger (mot dérivé de 'franc', le nom donné aux croisés)

*farsiwân* (dari): Afghan dont la langue maternelle est le dari, persanophone

*fatwâ* (pl. : *fatâoui*, arabe) : interprétation juridique ; jugement d'autorité religieuse musulmane. La *fatwâ* décide du licite et de l'illicite et doit être observée par les fidèles.

*fiqh* (de la racine arabe *faqaha*, 'comprendre', arabe) : jurisprudence islamique basée sur la tradition musulmane et un mode de raisonnement par analogie ; les encyclopédies scientifiques juridico-religieuses spécialisées et certains pays islamiques reconnaissent huit *madhabib* (écoles d'interprétation juridique) à savoir quatre écoles sunnites (hanéfite, malékite, chaféite, hanbalite), deux écoles chiïtes (djaffarite et zaydite), l'école ibadite et l'école dhahirite

*fîrmân* (persan): décret royal

*ghayrat* (arabe, persan, ourdou): honneur, fierté

*ghâzi* (arabe): héros

*ghoulâm batcha* (dari): page à la cour ('garçon esclave'), enlevé dans des régions ou des villes non pachtounes

*hadd* (pl. *hudud*, arabe) : litt. 'limite'. Les crimes de *hudud* sont les plus graves selon la jurisprudence islamique (vol, fornication et adultère (cf. *zîna*), calomnie, ivresse, apostasie, blasphème), et sont soumis à des châtiments corporels précis, dont la peine de mort.

*hadith* (arabe): parole ou acte de la vie de Mahomet rapporté par la tradition

*hâdj* (arabe): voyage ; pèlerinage

*hâdji* (arabe): titre de celui ou celle qui a fait le pèlerinage à la Mecque

*haq* (pl. : *hoqoûq*, arabe) : le droit, la vérité. L'officier de *hoqoûq* est un fonctionnaire du ministère de la Justice chargé de l'application des droits civils dans les districts.

*halâl* (arabe): licite (une des catégories des préceptes de la *chari'â*)

*ham* : le même

*hamgoun* : égal, homogène

*hamânand* : similaire

*hampir* (dari): adepte de confrérie soufie – littéralement, 'qui a le même maître'

*hamsar* (persan): étymologiquement, 'de même tête', d'où 'époux, épouse'

*hamsari* : 'mariage', ou encore 'égalité'

*hamsâya* (persan): voisin, client - étymologiquement, 'qui partage la même ombre'

*harâm* (arabe): illicite (une des catégories des préceptes de la *chari'a*)

*hawala* (arabe : transfert): système de transfert de fonds fondé sur des écritures de compensation dans un réseau étendu de commerçants liés par la confiance

*hazrat* (arabe): excellence, altesse

*hidjra* (arabe): migration des Musulmans de Médine à La Mecque (hégire en français)

*hÿyal* (arabe): formule juridique rendant possible des pratiques commerciales formellement interdites par le Coran

*hokoumat* (arabe): centre administratif et juridique, par extension zone d'étendue du pouvoir central

*houdjra* (pachto): salle de réception des étrangers à la maisonnée

*houdoud* (arabe : limites, définition) : type de crimes dont les peines sont impératives car fixées par la *chari'a*, comprenant le vol, l'adultère, la fausse imputation d'adultère, l'ivresse, le banditisme, l'apostasie, la rébellion

*idjmâ'* (arabe): consensus doctrinal sur une discussion de droit

*idjtiâd* (même racine que *djihâd*, arabe): effort personnel vers la compréhension, la paix et la vérité ; « La traduction islamique de l'*Aufklärung* est l'*Ijtihad*, avec son extension actuelle appelée *Nouvel Ijtihad* ou *Néo-Ijtihad*. » (Chebel, 2002)

*ikhwân* (arabe): frères (musulmans), terme arabe par lequel on désigne les fondamentalistes

*imâm* (arabe): celui qui conduit la prière

*istiqlâh* (arabe): raisonnement juridique au nom de l'intérêt général

*istihsân* (arabe): raisonnement juridique par équité aux termes d'un jugement personnel

*izzat* (arabe): respect, estime, prestige, honneur ; littéralement, 'essence', 'soi'

*kafa'a* (arabe): condition d'égalité sociale des familles pour le mariage d'une fille musulmane

*kâfir* (arabe): incroyant, infidèle

*kâréz* (pachto): canal souterrain permettant l'acheminement de l'eau des montagnes, appelé en *khariz* en Iran, *qanat* dans le Moyen-Orient, *feledj* en Oman, *foggara* au Maghreb.

*karo, kari* (sindhi): homme, femme en situation d'adultère *kha*

*karo-kari* (sindhi): crime d'honneur

*khâk* (pachto): terre, pays

*khâlât* (arabe): vêtement d'apparat fait en cadeau à un hôte ; présent

*khân* (turco-mongol): monsieur, propriétaire, notable, chef de clan pachtoune ; d'où *khâna* (maison), *khânoum* (madame) et *khânouada*, famille

- ḵbél* (pachto): clan
- ḵbotba* (arabe): prêche du vendredi
- ḵbounbahâ* (dari): le prix du sang, montant payé par la famille d'un meurtrier à la famille de la victime
- ḵbouyouna* (pachto): identité ethnique
- ḵbwâdja* (arabe): notable descendant du calife Abou Bakr
- ḵola* (turc): coiffe masculine
- ḵôt* (pachto): part du revenu agricole réservée à celui assurant la protection (de la moitié à un sixième)
- ḵôtwal* (pachto): fonctionnaire militaire
- ḵoutchi* (dari, pachto): nomade
- lakhkar* (pachto): groupe armé, troupe, formation
- lalmè* (pachto): culture pluviale (par opposition à *âbi*)
- landey* (pachto): poème populaire pachtoune en deux vers ; littéralement, 'le bref'
- lounguey* (pachto): turban
- loya djirga* (pachto): grand conseil tribal ; nom donné par la Constitution afghane au congrès des deux assemblée, la *woloussi djirga* et la *méchrano djirga*
- luqub* (turc): surnom utilisé à l'intérieur de la famille
- machboûh* (arabe): acte douteux ou discutable (une des catégories des préceptes de la *chari'â*)
- madrassa* (arabe): école d'enseignement religieux, par opposition à *maktab*
- mabr* (persan): prix de la mariée, douaire ; obligatoire en islam, doit être donné à la mariée comme garantie de son intégrité, et restitué à la famille du marié en cas de divorce
- mabram* (arabe, de la racine *harama*, 'interdire'): personne de la famille, avec laquelle on ne peut se marier ; par extension, homme de la famille qui accompagne une femme en dehors de chez elle
- makroûh* (arabe): acte blâmable, mais juridiquement valable (une des catégories des préceptes de la *chari'â*)
- maktab* (arabe): école gouvernementale
- mâlek* (arabe): chef de village
- malpreg* (nouristani): prix de la mariée
- mâmour* (pl. : *mâmourin*, arabe) : fonctionnaire
- mânand* (persan) : pareil, analogue, similaire
- manteqa* (arabe): unité géographique locale, communauté, village
- mardom* (persan): peuple ; 'les gens'



- maraka* (pachto): conseil d'arbitrage au niveau d'un village
- marakachi* (pachto): membre d'un conseil d'arbitrage
- massâmât* (arabe) : égalité, équivalence, parité
- matiz̄a* (pachto): femme qui s'enfuit pour se marier contre la volonté de sa famille
- manlaoui* (arabe): titre se rapportant au sommet de la hiérarchie des théologiens formés dans les madrassas : mawlaoui, mollâ, tâleb
- maz̄hab* (arabe): école juridico-théologique
- méchrano djirga* (pachto): littéralement 'conseil des anciens' ; chambre haute du Parlement, équivalent de notre Sénat, dont les membres sont pour une grande part nommés par le Président
- mehmând kbâna* (dari): maison d'hôte
- mêlmastyâ* (pachto): devoir d'hospitalité, selon le *pachtounwâlî*
- mirâna* (pachto): hardiesse, esprit chevaleresque ; assistance
- millât* (arabe): nationalité, appartenance ethnique
- mir* (de 'amir', dari) : chef
- mirza* (de 'amir zada', fils de chef ; dari): jeune fonctionnaire
- mirâb* (dari): chef de l'eau élu d'un village
- mohâdjir* (pl. : *mohâdjirin*, arabe) : voyageur, pèlerin, réfugié
- mollâ* (dari): religieux qui conduit la prière et administre bénévolement la communauté
- mouez̄z̄în* (arabe): celui qui appelle à la prière
- moudjâbid* (pl.: *moudjâbiddîn*, arabe): combattant de la guerre sainte
- mourid* (arabe): élève soufi
- mout'ab* (arabe): mariage temporaire, pratiqué chez les chiïtes ; don de consolation à la femme répudiée
- nâgha* (pachto): amende
- namâz* (arabe): prière
- nâmous* (persan, turc): honneur au sens social ; ce qu'un homme doit défendre pour conserver son statut, notamment la chasteté des femmes de sa famille ; le mot dériverait du 'nomos' grec, 'loi'.
- nân* (dari): pain de froment plat qui est l'essentiel de la nourriture ; repas
- nanamâté* (pachto): littéralement 'instant de la sortie' [du sollicité] ; ritualisation de la repentance d'hostilités passées et de l'asile, selon le *pachtounwâlî*
- nang* (pachto): honneur (au sens politique), fierté ; ce mot désigne aussi, par opposition à *qalang*, les tribus pachtones des montagnes, qui pratiquent une répartition égalitaire des terres, et sont largement irréductibles au pouvoir central

*naql* (arabe): épopée historique

*Nawroç* (persan): Nouvel An (21 mars)

*néke* (pachto) : bien ; unité de décompte du *badal*

*nékouna* (pl.; pachto): les anciens

*narkh* (pachto): prix selon la loi coutumière

*nizâm-nâma* (persan): décret gouvernemental

*oulâma* (arabe): pluriel de *âlem*

*oummah* (arabe): communauté des croyants ; « La Ummah, c'est la patrie sans territoire. » (Chebel, 2002)

*'ourf* (arabe): coutume, territoriale ou non, susceptible de devenir source du droit

*pachtounwâli* (pachto): (littéralement, 'le chemin pachtoune') ensemble des traditions régulant la société tribale pachtoune, organisées autour d'un code de l'honneur porté par la vertu des femmes et la bravoure des hommes, et incluant notamment les devoirs d'asile (*mélmâstia*) et de pardon (*nanawâté*) ; se prononce *pukhtunwâli* chez les Pachtouns de l'est (Pakistan), où 'faire *pukhtou'* consiste à se conformer à l'honneur

*pakôl* (nouristani): bonnet de feutre roulé nouristani, devenu l'attribut des *moudjâbiddin*

*panâ* (pachto): asile

*panouhand* (pachto): réfugié

*parda* (parsan): coutume de séparation stricte des sexes – littéralement, 'rideau'

*perhân-tamboûn* (persan): vêtement traditionnel comprenant un pantalon ample recouvert d'une longue chemise, cf. *chahvar-kamiç*

*pichkash* (dari): prix de la mariée

*pichkbidmat* (dari): garçon d'honneur à la cour, provenant de familles pachtounes influentes et servant d'otage pour garantir la loyauté du père ; éduqués avec le prince, ils devenaient les cadres de l'administration royale.

*péghôur* (pachto): honte collective découlant d'une conduite impudique d'un membre du groupe ; rumeur, qu'en-dira-t-on'

*pîr* (dari, littéralement 'vieux'): maître soufi

*prékra* (pachto): décision d'une *djirga*

*powinda* (ourdou): nomade

*qabila* (pl. *qabâil*, arabe) : tribu, en tant que sous-ensemble de *qawm*

*qâdhî* (arabe): juge (cadi est la forme francisée au Maghreb)

*qalang* (pachto): impôt, loyer ; désigne aussi les tribus pachtounes des plaines, où les terres sont données en fermage, ce qui implique des rapports hiérarchiques, par opposition à *nang*

*qâlain* (ouzbèk): prix de la mariée

*qanoîn* (mot dérivé du grec) : droit, lois écrites

*qarya* (arabe): entité territoriale locale, sans représentation administrative

*qawm* (pl. : *aqwâm*, arabe) : tribu, clan, relation de solidarité basée sur un groupe d'affiliation

*qiçaç* (arabe): talion, notamment en termes de dommages corporels, une des formes de peine selon la jurisprudence islamique

*qýâs* (arabe): raisonnement juridique par analogie

*qowmandân* (dari): chef de guerre (mot valise formé à partir de *qawm*)

*râbdari* (persan): sauf-conduit, laissez-passer

*rawâdj* (pachto): coutumes locales, par distinction de *charia'* ou de *qanoîn*

*richsafid* (dari): 'barbe blanche', ancien d'une communauté ; au pluriel : *richsafedân*, désigne le conseil de village, le comité des anciens

*rachwat* (arabe): pot-de-vin

*rotbaoui* (arabe): hiérarchisé

*rôgha* (pachto): paix, réconciliation

*sadr-i-a'zam* (arabo-persan): premier conseiller du souverain ; premier ministre

*sâid* ou *sayyed* (pl. : *sâddât*, arabe): titre donné aux descendants réels ou supposés du prophète de l'islam

*salâm* (arabe): paix ; nom donné au système d'avance de fonds sur la récolte, proposé aux fermiers par les trafiquants d'opium

*tsâranwâl* (pachto): procureur, représentant du ministère public

*saritôb* (pachto): humanité, courtoisie

*ser* (dari): unité de poids (environ 7 kg)

*siabtchâb* (persan): oubliette ; littéralement 'puit noir'

*sounna* (arabe): sunnite ; tradition orthodoxe de l'islam, majoritaire en Afghanistan sous sa forme juridique hanéfite. Les portes de l'*idjtihad* (effort d'interprétation juridique des textes religieux) ont été déclaré fermées au Vème siècle de l'Hégire (XIè siècle ap. J.C.) pour toutes les écoles issues de la *sounna*

*spin giri* (pachto): "barbe blanche", ancien d'une communauté

*swâra* : (pachto, lit. 'celle qui chevauche') mariage d'une femme en compensation d'une dette de sang ; se dit aussi *bad-dâd* ou *moubâdla* en Afghanistan.

*tâbé*, *tâbiyat* (arabe): sujet, citoyen ; citoyenneté

*tachbyia* (arabe): similitude, assimilation, comparaison, simulation, métaphore

*tachkil* (arabe): (lit. 'formation, composition') organigramme et effectifs d'un service administratif

*talâq* (arabe): répudiation

*tâleb* (pl. *tollâb* ou *tâlebân*, arabe): littéralement, 'qui demande'; étudiant en religion. Nom donné aux étudiants déobandis qui ont pris le pouvoir en Afghanistan à partir de 1994. En Français, on utilise la formulation collective 'les talibans'.

*tandour* (ourdou): four traditionnel en argile

*tanẓim* (arabe): parti de la résistance afghane

*taqlîd* (arabe): obligation d'accepter l'opinion des docteurs de la Loi

*tarbôur* (pachto): cousin de lignée paternelle, agnat

*tarbôurwâli* (pachto): rivalité naturelle avec les cousins agnatiques dans la société tribale

*tariqa* (arabe): confrérie soufie – littéralement, 'chemin' (du changement)

*ta'niẓ* (arabe): amulette à base de versets du Coran

*tazîr*: peine laissée à l'appréciation du juge

*tazkera* (dari): carte d'identité

*tchâdar* (dari): châle couvrant la chevelure des femmes

*tchâdari* (dari): voile plissé couvrant totalement la femme à partir d'un bonnet, avec une grille de dentelle pour regarder ; appelé *bourqa* ('tente') à l'étranger

*tchapâne* (ouzbek): manteau en soie traditionnel des Ouzbèks

*tchâhar-râh* (persan): carrefour (littéralement 'quatre voies')

*têrè* (pachto): violence

*teriak* (pachto): opium

*tîga* (pachto): trêve – littéralement 'pierre dressée'

*toba* (arabe): acte de repentir et de renoncement au péché

*tôï* (pachto): compensé, versé

*tôpak sâlârân* (pachto) : chefs de guerre ; littéralement "princes du fusil"

*tôr* (pachto): affront, infamie – littéralement, 'noir'

*toura* (pachto): dignité personnelle – littéralement, 'épée'

*toyâna* (dari): prix de la mariée

*usûlnâma* (persan): décret fondamental

*wâk* (pachto): mandat formel, autorité ; l'un des modes de décision d'une *djirga*, non susceptible de contestation

- wákeil* (pachto): chef de quartier, personnage d'influence dans une communauté qui se fait l'intermédiaire entre la population et les autorités
- walí* (arabe): représentant légal en jurisprudence islamique ;
- wáli* (arabe): gouverneur d'une province
- wahwar* (pachto): prix de la mariée
- maqf* (pl. *amqaf*, arabe) : donation pour une fondation religieuse
- wáseta* (arabe): trafic d'influence
- watan* (arabe): pays, patrie
- watandar* (persan): compatriote
- wesh* (arabe): système coutumier de redistribution périodique des terres chez certains Pachtouns
- wiláyat* (arabe): circonscription administrative de base, province, gouvernée par le *wáli* ; il y a actuellement 34 *wiláyat*
- woloussi djirga* (pachto): littéralement 'conseil du peuple' ; chambre basse du Parlement dont les membres sont élus au suffrage universel majoritaire à un tour par province
- wolous* (mongol): clan
- wolouswalí* (dari): sous-division d'une *wiláyat*, district, dont le chef est l'*oulouswal*
- yághbestán* (dari): pays des rebelles, expression désignant les zones de tribus *nang*
- yaksán* (persan, lit. 'une apparence') : même, égal, identique, semblable, uniforme, invariant, apparenté
- zakát* (arabe): aumône légale (en principe, un quarantième) ; littéralement, purification
- zamindar* (persan): propriétaire terrien
- zanwar* (arabe): ancien chez les chiïtes ; celui qui a fait le pèlerinage aux lieux saints chiïtes, Kerbala et Machhad en Iraq
- zan, zar, zamin* (dari): les trois éléments fondamentaux de l'honneur (les femmes, l'or, la terre)
- zárát* : tombeau d'un saint
- ziná* (arabe): stupre, fornication, adultère ; inclut le comportement des femmes qui enfreignent l'obligation de séparation des sexes
- zoulm* (arabe): oppression

## C – Lexique des noms propres

*N.B. En l'absence d'un véritable nom de famille, les personnalités afghanes sont le plus souvent classées à leurs noms de naissance, c'est-à-dire ce qui pourrait être considéré comme un prénom dans les normes occidentales. Le nom de qawm, ou le surnom, ne sont indexés que lorsqu'ils ont devenus prépondérants dans l'usage.*

Abdullah (Dr.) : un des dirigeants de l'Alliance du Nord, anciennement ministre des Affaires étrangères

Abd-ul Haq (de son vrai nom Homayoun Arsala, 1958-2001) : chef pachtoune qui fut assassiné par les talibans alors qu'il était pressenti pour diriger l'administration afghane intérimaire

Abd-ur Rahim Wardak (né en 1940) : général et ministre de la Défense depuis 2004

Abd-ur Rahman Khân (env.1840-1901): l'émir de fer régna à partir de 1880, à la suite de la deuxième guerre anglo-afghane ; il fut contraint d'accepter la ligne Durand en 1893.

Abd-ur Rassoul Sayyaf (né en 1946) : chef de guerre pachtoune proche de l'Alliance du Nord, de tendance wahhabiste

Afghani : monnaie afghane introduite au début de l'administration Karzaï (AFN)

Ahmad Châh Abdali (env. 1722-1773): ancien officier de l'armée perse, devint le premier émir de l'Afghanistan en 1747, fondant la dynastie des Dourrânis.

Ahmad Châh Massoud (env. 1953-2001) : chef de guerre pandjchiri, participa à la lutte contre les Soviétiques, fut un des protagonistes de la guerre civile et fut assassiné par Al Qaïda le 9 septembre 2001.

Alliance du Nord : cf. Choura-yé Nazar

Al Qaïda ('la base', en arabe) : nom du réseau fondamentaliste et terroriste fondé par Osama Ben Laden

Amânullah Khân (1892-1960): émir d'Afghanistan de 1919 à 1929, initiateur du mouvement constitutionnaliste et moderniste, il obtint l'indépendance de l'Afghanistan aux dépens des Britanniques (troisième guerre anglo-afghane).

Amin : cf. Hafizullah

Amir-el Momineen : 'commandeur des croyants', titre porté par le mollâ Omar.

Aymaq : peuples semi-nomades du nord-ouest de l'Afghanistan (parlant dari)

Babrak Karmal (1929-1996): membre de la faction Partcham du PDPA, président de l'Afghanistan à partir de l'invasion soviétique en 1979 jusqu'en 1984

Bachardoust, Ramazan (né en 1965) : homme politique d'origine hazâra, éduqué en France, qui fut ministre du Plan en 2004

Bactriane : nom antique de la zone culturelle s'organisant, au Ier millénaire avant notre ère, autour de la ville de Bactres (Balkh) et comprenant le nord de l'Afghanistan et du Pakistan actuels, le sud du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan actuels, ainsi qu'une partie extrême occidentale de la Chine actuelle

Bagrâm : lieu au nord de Kaboul dans la plaine de Chamâli, qui fut la capitale de la dynastie des Kouchans, et où se trouve depuis l'époque soviétique la plus importante base aérienne de l'Afghanistan, actuellement contrôlée par les Américains, et abritant un important centre de détention.

Batcha-yé Saqâo : cf. Habibullah Kalakâni

Baloutch ; baloutch : ethnie et langue du sud de l'Afghanistan, du Pakistan et de l'Iran (langue indo-européenne) ; le Baloutchistan est le nom d'une des provinces du Pakistan.

Ben Laden : cf. Osama

Burhanuddin Rabbani (1940-2011): chef historique du mouvement des Frères musulmans en Afghanistan, originaire du Badakhshan, qui fut un des présidents du gouvernement des *moudjabiddin*, et fut assassiné par les talibans en 2011 alors qu'il présidait le Conseil de la Paix du gouvernement Karzaï.

Chahr-é Naw : quartier moderne du centre de Kaboul

Châh Nâmah : *Le Livre des Rois*, ouvrage épique traditionnel écrit par Firdousi (env. 1000)

Chelsetoun : quartier du sud de Kaboul, où se trouve notamment l'ancienne demeure en ruine de Dâoud Khân

Chemonics International : société de consulting américaine qui contracta auprès du gouvernement des Etats-Unis une série de programme de lutte contre le trafic d'opium.

chiïsme, chiite : forme de l'islam fondée sur l'imamat (avec une lignée de douze imams reconnus, ce qui justifie le qualificatif de chiïsme duodécimain), pratiquée majoritairement en Iran et en Iraq, et minoritairement en Afghanistan et au Pakistan, notamment par les populations *hazâra*. Le chiïsme a ses propres écoles de jurisprudence, qui considèrent que l'interprétation du Coran, l'*idjithad*, est toujours possible : le *djaffarisme*. La rupture du chiïsme avec l'islam orthodoxe sunnite date du premier siècle de l'islam, elle fut essentiellement politique.

Choura-yé Nazar : alliance des partis résistants du nord de l'Afghanistan menée par Massoud

dari : (littéralement, 'langue de cour') forme du persan parlée en Afghanistan (langue indo-européenne)

dardique : sous-famille de langues fossiles indo-iraniennes dans les vallées isolées des contreforts de l'Himalaya, comprenant notamment en Afghanistan le nouristani et le pachâï

Dâdullah (mollâ) : chef taliban en charge des opérations militaires dans le sud de l'Afghanistan jusqu'à sa mort en 2007

Dâoud Khân (1909-1978): cousin de Zâher Châh dont il avait été Premier ministre de 1953 à 1963 ; il le déposa en 1973 pour devenir le premier Président. Il fut assassiné au moment du coup d'Etat communiste de 1978.

Deh Mazang : quartier du centre de Kaboul situé au flanc sud de Koh-é Ashmay, la montagne de la télévision

déobandisme : école juridico-religieuse développée au sein de l'empire des Indes britannique et qui défend une application extrêmement rigoureuse de la *chari'a*

- djaffarisme : école juridico-théologique du chiïsme duodécimain (ceux qui reconnaissent une lignée de douze *imâms*), majoritaire chez les Hazârâs en Afghanistan
- Dourrâni : étymologiquement, ‘les perles’ ; nom que se donnèrent les Pachtouns Abdalis, une des branches majeures de l’ethnie pachtoune, au moment de la prise de pouvoir d’Ahmad Châh Abdali, originaire de Kandahâr, en 1747
- Dostum, Abd-ur Rashid (né en 1954): chef de guerre ouzbèk qui fut formé dans l’armée communiste avant de rejoindre les *moudjabiddin* en 1992.
- Durand (ligne) : limite entre l’empire britannique des Indes et l’Afghanistan dessinée en 1893 par Sir Mortimer Durand et imposée (pour un siècle) à l’émir Abd-ur Rahman ; bien que non reconnue par les gouvernements afghans successifs, elle forme encore la démarcation avec le Pakistan.
- Fahim, Mohammed Qasim (né en 1957): adjoint militaire de Massoud, il lui succéda à sa mort en 2001 puis se rallia au gouvernement de Hamid Karzaï, dont il fut l’un des vice-présidents.
- FATA (Federally Administrated Tribal Areas) : ensemble de sept agences tribales semi-autonomes se situant à la frontière ouest du Pakistan avec l’Afghanistan.
- Gailani, Pir Sayed Ahmad (né en 1932) : chef de la confrérie soufie des Qadiris, qui dirigea un des sept partis de la résistance contre les Soviétiques.
- Gandhâra : nom antique de la zone de culture gréco-bouddhique située dans le nord-ouest du bassin de l’Indus, et s’étendant de Kaboul à Kandahâr au sud et Taxila à l’est (au Pakistan)
- Ghilzaï : l’une des branches principales des Pachtouns afghans, l’autre étant celle des Dourrâni
- Guantanamo Bay (Cuba): localisation d’une prison américaine déterritorialisée, qui détient sans jugement en vertu des lois anti-terroristes des individus déclarés ‘ennemis combattants’
- Goudjar : ethnie nomade d’origine indienne, dans le nord-est de l’Afghanistan
- Gul Agha Sherzaï : chef de guerre qui s’imposa à Kandahâr avant d’être nommé gouverneur du Nangarhâr
- Gulbuddin Hekmatyar (né en 1947) : un des chefs de guerre de la résistance contre les Soviétiques, leader du Hezb-é Islami, donné pour responsable du début de la guerre civile en 1992 et toujours en situation d’insurrection contre le gouvernement afghan
- Habibullah Kalakâni, dit Batcha-yé Saqâo (littéralement ‘le fils du porteur d’eau’ ; env.1890-1929) : chef tadjik qui renversa Amânullah en 1929 porté par une réaction traditionaliste, et fut chassé et exécuté par Nadir Châh, cousin d’Amânullah, quelques mois plus tard.
- Hafizullah Amin (1929-1979) : membre de la faction Khalk du PDPA, diplômé de la Columbia University de New York, organisa le coup d’Etat de 1978 et fut le deuxième président communiste après l’assassinat de Taraki et jusqu’à son assassinat au moment de l’invasion soviétique en 1979.
- Hanafisme ou hanéfisme (ajd.: hanafite ou hanéfite): l’une des quatre grandes écoles juridico-théologique de la *sounna*, fondée par Abou Hanifa (9ème siècle de l’ère chrétienne), qui fait historiquement référence en Afghanistan, ainsi qu’en Turquie et en Égypte ; la Constitution de



2004 soustrait du champ d'application de l'école hanfite le statut personnel des chiïtes qu'elle soumet à l'école djaffarite.

Haqqâni, Jallaluddin (né en 1950 ?) : chef d'un groupe fondamentaliste allié aux talibans et opposant au gouvernement de Hamid Karzaï et à la coalition internationale en Afghanistan

Hazâra : ethnie des hauts plateaux centraux de l'Afghanistan, qui se distinguent des autres populations par ses traits mongoloïdes, pratiquant l'islam chiïte djaffarite et parlant le persan *dari*, sous une forme dialectale appelée *hazâragui*

Hégire : littéralement, migration ; la date de la migration des Musulmans de La Mecque à Yathrib (devenue alors Médine, 'la ville') est retenue comme point de départ du calendrier musulman (an 622 du calendrier grégorien).

Hekmatyar : cf. Gulbuddin

Hezb-é Islâmi ('parti de l'Islam') : mouvement mené par Gulbuddin Hekmatyar et allié des talibans

Hezb-é Wahdat ('parti de l'Unité') : mouvement mené par Mohaqiq

Ismâïl Khân, Mohammad (né en 1946) : chef de guerre basé à Hérât, qui participe au gouvernement de Hamid Karzaï comme ministre de l'Eau et de l'Energie

ismaélisme, ismaélien : branche chiïte dissidente ('du septième *imâm*', ou septimain, parce que basée sur une lignée d'*imâms* divergente à partir du septième, Isma'îl), pratiquée notamment par quelques populations du nord-est de l'Afghanistan sous l'autorité spirituelle de l'Aghâ Khân

Karmal : cf. Babrak

Karzaï, Abd-ul Hamid (né en 1957) : président de l'Etat islamique d'Afghanistan après son élection au suffrage universel en 2004 et sa ré-élection controversée en 2009. Son jeune frère Ahmad Wali fut un des acteurs controversés de la politique locale jusqu'à son assassinat en 2011.

Khalq ('masses') : une des factions du parti communiste afghan (PDPA)

Khorassân : nom médiéval de l'aire irano-afghane, au nord de l'Hindou Kouch et jusqu'au Syr Darya

Khyber Pakhtonkhwa : nom récemment pris par la province la plus occidentale du Pakistan, précédemment nommée NWFP (North-West Frontier Province)

Kirghiz, kirghiz : ethnie et langue du nord-est de l'Afghanistan, parlée principalement au Kirghizstan (langue turco-altaïque)

Khalili, Abd-ul Karim : chef de la communauté hazâra, vice-président du gouvernement de Hamid Karzaï depuis 2002

Khalilzad, Zalmai (né en 1951) : homme d'affaires et diplomate afghano-américain qui représenta les Etats-Unis à Kaboul de 2003 à 2005

Macrorayn : quartier moderne construit par les Soviétiques dans l'est de Kaboul

mazdéisme : religion fondée au 7<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. par Zarathoustra, et qui s'étendait sur l'aire afghane avant l'arrivée des Grecs et des bouddhistes. « Religion optimiste, non moralisatrice, ni culpabilisatrice, rejetant l'idée de péché originel, religion du plaisir de vivre, du développement de

la réflexion personnelle et du respect des grandes forces naturelles, tout en étant (déjà !) monothéiste » (Zarifian, 2007)

Massoud : cf. Ahmad Châh

Mohammadzaï : sous-tribu pachtoun, de la branche Barakzaï des Dourrâni

Mohaçiq, Mohammad : chef hazâra, leader du Hezb-é Wahdat, qui participa au gouvernement de Hamid Karzaï jusqu'à son éviction en 2004

Mohseni, Ayatollah Cheikh M. Asif (né en 1935) : seul dignitaire afghan ayant reçu le titre d'Ayatollah, de l'université chiite de Nadjaf en Irak.

Modjaddidi : cf. Sibghatullah

Musahiban : dynastie afghane issue des Mohammadzaïs, comprenant Nadir Châh (1919-1933) et son fils Zâher Châh (1933-1973)

Musharraf, Pervez (né en 1943) : général pakistanais qui fut président de son pays de 1999 à 2007 après un coup d'Etat militaire

Muttawakil, mollâ Ahmad (né en 1971 ?) : dernier ministre des Affaires étrangères de l'Emirat islamique d'Afghanistan

Nâdir Châh : roi afghan à partir de 1929, fut assassiné en 1933

Nâdir Châh Afchar : homme fort, puis roi de la zone d'influence iranienne de 1736 à 1747

Nadjibullah, Dr. Mohammad (1946-1996) : membre de la faction Partcham du PDPA, dernier Président communiste à partir de 1987, renversé par les *moudjabiddin* en 1992 puis assassiné par les *talibans* en 1996

Naqshbandiyya : confrérie soufie fondée au 16<sup>e</sup> siècle, très présente et animée par la famille Modjadidi en Afghanistan

Nouristân : vallée de l'est de l'Afghanistan, dont les habitants parlent le *nouristani*, une langue dardique ; le nom signifie "pays de la lumière" et leur a été donné au dix-neuvième siècle, lors de leur soumission par les émirs afghans et leur conversion à l'islam ; ils étaient désignés comme '*kaçirs*' (infidèles) auparavant.

Nour Mohammad Taraki (1913 ou 1917-1979) : premier président communiste de l'Afghanistan après le coup premier président communiste de l'Afghanistan après le coup d'Etat de 1978 et jusqu'à son assassinat par Amin.

Omar, Mohammad (mollâ, né en 1959) : chef historique des talibans

Osama Ben Laden (1957-2011) : originaire d'Arabie Saoudite, il participa au djihâd contre les Soviétiques et constitua le réseau fondamentaliste et terroriste Al Qaïda.

Ouzbèk ; ouzbèk : ethnie et langue du nord de l'Afghanistan et de l'Ouzbékistan (langue turco-altaïque)

Pachaï ; pachaï : peuple et langue dardique du nord-est de l'Afghanistan

Pachtoun ou Poukhtoun ou Pathan ; pachto ou poukhtou : ethnie et langue de l'est de l'Afghanistan et de l'ouest du Pakistan (langue indo-européenne)

Pachtounistan : nom putatif donné au territoire revendiqué par les nationalistes pachtounes, s'étendant de par et d'autre de la frontière du Pakistan et de l'Afghanistan contemporains.

Pakhtonkhwâ : cf. Khyber Pakhtonkhwâ

Pandjchir : vallée difficile d'accès au nord de Kaboul, dont les habitants (persanophones) sont appelés Pandjchiris.

Parcham ('drapeau') : une des factions du parti communiste afghan (PDPA)

Pathan : Pachtoun du Pakistan

Pol-é Tcharkhi : prison nationale érigée dans les années 1970 dans la banlieue est de Kaboul

Popalzai : une des tribus du sud de l'Afghanistan, dont est issue Hamid Karzai

Powell, Colin (né en 1937) : général américain qui fut le premier secrétaire d'Etat de l'administration de Georges W. Bush

Qâdiriyya : confrérie soufie datant du 13<sup>e</sup> siècle, très présente et animée par la famille Gailani en Afghanistan

Qala-yé Wakil : quartier du nord de Kaboul, près de l'aéroport

Qizilbach : minorité urbaine chiite issue des fonctionnaires de l'empire iranien du 19<sup>e</sup> siècle

Qanoni, Younous : chef de l'Alliance du Nord, ancien ministre et membre du Parlement

Rabbani : cf. Burhanuddin

Rochâni (de *rochân*, lumière) : secte du 16<sup>e</sup> siècle qui organisa le soulèvement des Pachtouns contre l'Etat moghol

Rumsfeld, Donald : homme politique américain qui fut secrétaire à la Défense des administrations des présidents Bush père et fils ; il incarne la faction néo-conservatrice belliciste de la politique américaine

salafisme : de la racine arabe *salaf*, 'prédécesseur' ou 'ancêtre', mot qui désigne les successeurs directs du prophète de l'islam ; le salafisme se revendique de l'islam sunnite des origines ; l'un de ses fondateurs, Jamal-ud Din Afghani, est enterré à l'université de Kaboul

Sayyaf : cf. Abd-ur Rassoul

Sibghatullah Modjaddidi (né en 1925, 1926 ou 1929) : chef de la confrérie soufie des Naqshbandis, qui fut le premier président du gouvernement des *moudjahiddin* en 1992

Sindh ; sindhi : province du sud du Pakistan, et langue parlée majoritairement dans cette province

soufi, soufisme : de *souf*, laine (arabe) ; forme de spiritualité mystique associée à l'islam et très répandue en Afghanistan, sous forme de confréries animées par des *pirs*

Tadjik : désignation de l'ensemble des persanophones sunnites habitants en Afghanistan, comme les habitants du Tadjikistan, pays au nord de l'Afghanistan

Taraki : cf. Nour Mohammad

Tchindawal : quartier de la vieille ville de Kaboul, où vivaient les familles qizilbaches

Transoxiane : nom antique de la zone située au-delà de l'Amou Darya (appelé alors Oxus)

Turkmène ; turkmène : ethnie et langue du nord de l'Afghanistan et du Turkménistan (langue turco-altaïque)

wahhabisme : forme radicale de l'islam, fondée par Abd ul-Wahhab, gendre d'Ibn Séoud, et développée par Ibn Taïmya, inspirée de l'école juridico-religieuse hanbalite et pratiquée principalement en Arabie Saoudite

Wardak : *cf.* Abd-ur Rahim

Zâher Châh (1915-2007) : roi d'Afghanistan de 1933 à sa dépose par Dâoud en 1973, son règne personnel commença en 1964.

## D - Lexique des termes techniques

*acteur-réseau (théorie)* : « L'acteur-réseau prétend qu'il est possible de tracer des relations plus solides et de découvrir des motifs plus éclairants en prenant acte des liens entre des cadres de références instables et changeants, plutôt qu'en s'efforçant de maintenir la stabilité d'un de ces cadres. » (Latour, 2005)

*agnat* : parent par descendance masculine

*anthropologie politique* : représentation du pouvoir d'action de l'individu sur son environnement social et institutionnel (p.44) « réflexion sur la nature du pouvoir, son origine et les transformations que l'histoire lui impose selon les types de société où il s'exerce » (Clastres, 1974)

*asile (demandeur d')* : personne ayant engagé une procédure officielle pour obtenir le statut de réfugié dans un pays d'accueil

*assimilation* : processus d'intégration sociale par l'emphase sur les ressemblances entre les individus, tendant à produire un groupe homogène

*attentat-suicide* : attaque dont la réalisation implique la mort intentionnelle de son auteur

*auteur social historique* : « ensemble d'individus présentant à la fois une identité de situation objective et une identité de 'structure psychique', génératrices d'une identité de praxis » (Ribeill, 1974)

*autochtone* : population d'origine d'un territoire

*autopoièse* : propriété d'un système de se produire lui-même, en permanence et en interaction avec son environnement, et ainsi de maintenir sa structure malgré le renouvellement de ses éléments

*civilisation* : « ce qui, à travers des séries d'économies, des séries de sociétés, persiste à vivre en ne se laissant qu'à peine et peu à peu infléchir » (Braudel, 1963)

*civilité* : mode d'interaction sociale, praxis, fondé sur le respect d'autrui

*communauté* : collectivité d'individus partageant des biens matériels ou culturels

*compensation* : apparition d'une relation nouvelle dans un conflit social

*contrat social* : ensemble de normes organisant la vie en société en minimisant la violence (p.27). « Je veux chercher si, dans l'ordre civil, il peut y avoir quelque règle d'administration légitime et sûre, en prenant les hommes tels qu'ils sont, et les lois telles qu'elles peuvent être. Je tâcherai d'allier toujours, dans cette recherche, ce que le droit permet avec ce que l'intérêt prescrit, afin que la justice et l'utilité ne se trouvent point divisées. » (Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, Livre I, Préambule).

*coutume* : ensemble des règles et habitudes qui constituent le fondement des interactions dans un groupe social

*culture* : « manières d'agir, de penser et de sentir qui sont extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition qui s'impose à lui » (Durkheim, 1895)

*déplacé* : personne contrainte de laisser son domicile habituel en raison de dangers d'origine naturelle, politique ou économique et de trouver refuge dans un autre lieu à l'intérieur des frontières de son pays

*développement* : croissance économique accompagnée de satisfaction des besoins fondamentaux de la population concernée

*diversité* : caractère de ce qui est pluriel, varié, différent

*droit* : « corpus de normes dont on admet légitimement que, dans un Etat de droit démocratique, elles puissent être appliquées par la contrainte (l'Etat étant le seul dépositaire de la force publique) » (Bouchindhomme, 2002)

*dynamisme* : « La démarche dynamique (...) entend saisir la dynamique des structures tout autant que le système des relations qui les constituent : c'est-à-dire prendre en considération les incompatibilités, les contradictions, les tensions et le mouvement inhérent à toute société. Elle s'impose d'autant plus en anthropologie politique que le domaine politique est celui où ces dernières se saisissent le mieux et où l'histoire imprime le plus nettement sa marque » (Balandier, 1973)

*égal* : 1. semblable, le même en nature, en quantité, en qualité ; 2. qui ne varie pas ; 3. uni, de niveau ; de niveau ; 4. (familier) indifférent ; 5. (mathématiques) se dit de deux figures exactement superposables ; 6. (nom) qui est de même rang (Petit Larousse)

*égalité* : qualité des choses égales ; (...) principe selon lequel tous les citoyens peuvent invoquer les mêmes droits (Petit Larousse)

*émique* : qui concerne le point de vue du sujet observé

*encapsulation* : confinement d'un élément dans un ensemble plus large

*enclavé* : un pays est dit enclavé lorsqu'il n'a pas accès à une mer ouverte, c'est-à-dire à l'océan mondial, et dépend donc d'au moins un de ses riverains pour le commerce international

*endogamie* : pratique matrimoniale consistant à rechercher un conjoint au sein de son groupe social

*équilibre* : apparition périodique de tensions inverses dans un conflit social

*équité* : justice distributive ; juste répartition des biens et des services rares ; « C'est bien, en effet, l'équité qui est en œuvre ici puisque, par définition, la situation de rareté interdit que tous les demandeurs obtiennent, à égalité, le bien ou le service en cause : certains y accéderont, d'autres non. » (Conseil d'Etat, 1998, p.55) « Le courant aristocratique recourt à l'équité à l'intérieur d'une architecture juridique fondée sur l'inégalité des droits. L'équité est alors une disposition morale qui incite les riches à aider les pauvres tout en maintenant ces derniers dans leur statut juridique inférieur. A l'opposé, l'équité démocratique est la réalisation de l'égalité des droits. » (Conseil d'Etat, 1998, p.80)

*Etat de droit* : "Etat où devrait être respectée une hiérarchie des normes juridiques et, plus particulièrement, où la validité des droits de l'individu est considérée comme première, ce qui implique une limitation de la souveraineté de l'Etat." (Colas, 1997)

*Etat-nation* : « forme politique où les frontières territoriales politiques et celles d'une population possédant une certaine homogénéité culturelle, religieuse, linguistique coïncident » (Colas, 1997)

*ethnie* : groupe social fondé sur une communauté généalogique et culturelle ; « société organisée sur une base familiale ou non politique selon Aristote ; groupe supposé homogène pour certains anthropologues depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. » (Colas, 1997) « Un groupe ethnique se définira essentiellement par le sentiment d'appartenance communautaire de la population concernée et la prise de conscience que cette communauté a d'elle-même. » (Centlivres, 2002)

*étique* : qui concerne le point de vue de l'observateur extérieur

*exogamie* : pratique matrimoniale consistant à rechercher un conjoint à l'extérieur de son groupe social

*expatrié* : travailleur salarié ou bénévole intervenant dans un autre pays que son pays d'origine

*finalité* : « La finalité s'impose comme une sorte de principe transcendant aux différents composants. » (Donnadieu in : Yatchinovsky, 1999)

*fondamentalisme (religieux)* : conformisme social développé autour d'une foi, d'une croyance ou d'un dogme

*fractalité* : complexité se retrouvant à des échelles différentes tout en conservant certaines continuités structurelles (p.19). « Quelque chose d'aussi compliqué et instable qu'un nuage est fondé sur une règle extrêmement simple. » (Benoît Mandelbrot)

*fracture (zone de)* : espace de confrontation et de communication entre zones d'influence du système-monde (p.17)

*genre* : caractérisation des pratiques sociales liées à la différence des sexes des individus

*groupe social* : ensemble d'individus qui partagent en autonomie un déterminisme social

*gouvernance* : ensemble des actions de réflexion et de prise de décision dans l'organisation d'un groupe social

*habitus* : « système de dispositions réglées » qui permet à un individu de se mouvoir dans le monde social et de l'interpréter d'une manière qui d'une part lui est propre, et d'autre part est commune aux membres des catégories sociales auxquelles il appartient (Bourdieu)

*holisme* : conception selon laquelle un 'tout' est plus que la somme de ses parties, attentive à l'apparition de propriétés émergentes dans un système complexe

*humanité* : « L'humanité, c'est ce trésor de compréhensions, d'émotions et surtout d'exigences, qui n'a d'existence que grâce à nous et sera perdu si nous disparaissions. » (Albert Jacquard)

*identité* : 1. (mathématiques, logique) : constatation que deux objets ayant une représentation différente sont en fait le même objet ; 2. (sciences sociales) : reconnaissance, par un individu ou un groupe, de ce qu'il est, par lui-même ou par les autres ; 3. (organisation) : données qui déterminent chaque personne et qui permettent de la différencier des autres. « Que l'identité n'est pas première, qu'elle existe comme principe, mais comme second principe, comme principe devenu. » (Deleuze, *Différence et répétition*, 1968). « Par quels détours est-on passé d'un modèle de vérité mathématique et de formes universelles du vrai à une pluralisation voire à sa disparition comme thématique dans l'ordre des technosciences ? » (Tazi, 2004)

*individu* : l'unité dont se composent les sociétés ; l'être humain ; « L'individu, et dans son prolongement théologique, la personne, constituent l'une des originalités les plus fortes de la philosophie et de la civilisation occidentales. » (Wolton, 1997)

*inégalités horizontales* : sévères inégalités constatées entre groupes culturels distincts (Stewart, 2001)

*inversion* : débordement d'une tension sociale par un flux inverse

*justice professionnelle* : système de règlement juridictionnel des litiges dans lequel la légitimité du juge repose sur la dilution préalable de toute espèce de lien entre celui-ci et le justiciable (Dupère, 2009)

*justice de proximité* : « Tout système de règlement juridictionnel des litiges dans lequel la légitimité du juge repose sur l'existence d'une certaine affinité des magistrats avec la sphère sociale des justiciables, cette affinité pouvant être appréciée de manière objective autant qu'être ressentie de manière tout à fait subjective du point de vue du justiciable. » (Dupère, 2009)

*justice transitionnelle* : « Passer d'un passé divisé à un futur partagé » ; ensemble de mesures judiciaires ou non destinées à réparer les conséquences de violations massives des droits de l'homme

*kanban* (japonais, 'fiche, étiquette') : système de régulation de la production développé dans les usines de montage automobile au Japon, qui consiste à lancer un réapprovisionnement par simple transmission d'une fiche signalétique

*légitimité* : « Caractère de ce qui est conforme à une norme ou un principe considérés comme d'une validité supérieure » (Colas, 1997) « La légitimité, contrairement à la légalité, est subjective par nature : c'est l'adhésion profonde de la population et de la société tout entière à la manière dont le pays est dirigé. » (Calame, 2010)

*langage* : outil de l'intersubjectivité ; « Le logos qui prend corps dans le langage ordinaire s'actualise à travers les libertés individuelles des uns et des autres, des locuteurs en tant qu'ils élèvent par leurs actes de parole des prétentions à la validité, des auditeurs qui les rejoignent en leur répondant par 'oui' ou par 'non'. » (Habermas, 2001, in : Bouchindhomme, 2003)

*matrilinéaire* : prépondérance sociale de la lignée féminine

*matrilocal* : habitus qui place l'ancrage social dans la famille de l'épouse

*maximin* : maximisation du minimum ; « Un principe de maximin évalue les performances d'une société en se référant à la situation absolue des pauvres. » (Van Parijs, 1998)

*médiation* : apparition d'un nouvel acteur dans un conflit social

*modernité* : mode de reproduction de la société basé sur la dimension politique et institutionnelle des mécanismes de régulation

*mondialité* : « expression de la puissance de pensée et d'action et des devenir des individus qui appartiennent à un monde commun, sur la planète Terre » (Zarifian, 2007)

*mythe* : récit qui se veut explicatif et fondateur d'une pratique sociale

*nation* : ensemble de groupes sociaux qui partagent des références historiques et culturelles et une volonté de gouvernement commun ; "Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est la



possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis." (Renan, 1882)

*nation-building* : (mot anglais) actions de socialisation destinées à renforcer la conscience collective de groupes vivant sur un même territoire

*organisation* : coordination des activités à l'intérieur d'une structure délibérée destinée à choisir des moyens pour atteindre un objectif (Bagla, 1998)

*opposition* : processus d'interaction sociale mettant l'emphase sur les différences entre les individus pour obtenir des catégories analytiques support de groupes d'intérêts

*parité* : aboutissement d'une politique de quotas selon un critère unique et dichotomique ; « La parité est autre chose que l'égalité. Il n'est pas demandé que femmes et hommes puissent ensemble, et à égalité, traiter des questions politiques ; mais qu'ils puissent le faire côte à côte, et de manière différente, avec chacun des qualités qui leur sont propres. La démocratie n'est plus le fait de citoyens interchangeable, mais d'hommes et de femmes paritairement représentés. La parité ne peut plus s'analyser en une inflexion provisoire du principe d'égalité : elle remplace l'égalité. » (Favoreu, 1998)

*participative (approche)* : « dynamique complexe d'appropriation et de production de nouvelles pratiques, d'hybridation et de réinvention du politique » (Neveu, 2007)

*patriarcal, patriarcat* : mode social où l'autorité est détenue par les hommes

*patrilinéaire* : règle d'héritage porté par la lignée masculine

*patrilocal* : habitus qui enjoint à l'épouse de vivre dans la famille de son mari

*patrimonial, patrimonialisme* : mode politique où le pouvoir est détenu par un très petit nombre d'acteurs, voire un seul chef charismatique auquel sont attachés les forces de l'ordre

*poétique* : étude des potentialités inscrites dans une situation donnée qui débouche sur une création nouvelle (p.38)

*politique (science)* : étude des processus mettant en jeu les rapports de pouvoir entre individus, groupes et Etats (p.30)

*praxis* : ensemble d'activités matérielles et intellectuelles visant à transformer la réalité des relations entre les acteurs d'un système social

*principe* : loi, doctrine ou hypothèse étendue et fondamentale sur laquelle d'autres reposent ou dont elles sont dérivées ; « Selon les positivistes, la norme a comme structure un fait, une modalité déontique et une conséquence. Une telle définition exclut les 'principes' de la catégorie des normes et ce, pour deux raisons : d'une part, les principes ne se rapportent pas à des classes de faits ; de l'autre, les principes ne prévoient pas de conséquence quant à leur violation. » (Pierre Brunet, in : Gros, 2005)

*propriété émergente* : caractéristique nouvellement observable dans un système complexe en évolution

*protection sociale* : ensemble des mécanismes de prévoyance collective, financiers ou autres, qui permettent aux individus de faire face aux conséquences des risques sociaux

*réfugié* : personne contrainte de laisser son domicile habituel et de se rendre dans un pays étranger en raison de dangers d'origine naturelle, politique ou économique ; selon la convention de Genève du 28/07/1951, le statut de réfugié est réservé à « toute personne qui [...] craignant avec raison d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »

*religion* : ensemble de croyances qui président aux rapports de certains groupes sociaux

*rétroaction* : une boucle de rétroaction est un dispositif qui lie l'effet à sa propre cause, avec ou sans délai

*sectarisme* : mode d'organisation sociale, habitus, fondé sur des rapports d'assimilation à l'intérieur du groupe

*sème* : unité minimale de signification, primitive sémantique

*solidarité* : engagement et dépendance réciproque entre des personnes

*state-building* : (mot anglais) actions de structuration institutionnelle destinées à renforcer l'efficacité, la stabilité et la cohérence des structures gouvernementales d'une population

*surdétermination* : apparition dans un conflit social d'un élément nouveau qui en change les attendus

*système* : « Un système est constitué d'un ensemble d'éléments en interaction dont chacun concourt à l'objectif commun ou 'finalité' du système. » (Yatchinovsky, 1999)

*système complexe* : ensemble constitué d'un grand nombre d'entités en interaction qui empêchent l'observateur de prévoir sa rétroaction, son comportement ou évolution par le calcul

*système-monde* : organisation des rapports de pouvoir et des échanges planétaires entre plusieurs zones d'influence chacune dominée par un centre (p.26) (Wallerstein, 1974)

*systemique (approche)* : « A l'inverse de la logique cartésienne qui dissocie, partage, décompose, la logique systémique associe, rassemble, considère les éléments dans leur ensemble les uns vis-à-vis des autres et dans leur rapport à l'ensemble. » (Yatchinovsky, 1999)

*talion, loi du* : pratique traditionnelle de résolution des conflits qui consiste à annuler une offense par une offense de valeur égale, apparue dans le code d'Hammourabi

*tradition* : ensemble de références culturelles héritées par un groupe social et qui en constitue la conscience collective

*traditionalisme* : praxis de conformisme social, développé autour de la tradition pour répondre aux nécessités de la préservation du groupe

*transactif* : (néologisme) personne revenue dans son pays d'origine pour y exercer des compétences acquises dans un pays d'accueil

*transgression* : suppression de l'un des deux acteurs dans une relation sociale

*tribalisme* : mode d'organisation sociale, praxis, fondé sur les rapports d'opposition de groupe à groupe

*tribalo-traditionalisme* : mode d'interaction fondé sur un quadrillage du champ socio-politique par des critères d'inclusion/exclusion des individus qui varient selon les intérêts en jeu

*tribu* : groupe dont les biens communs, matériels ou culturels, sont l'argument d'actions et de solidarité collectives

*ubuntu* : terme appartenant au champ des langues bantoues en Afrique australe, qui désigne 'la qualité inhérente au fait d'être une personne avec d'autres personnes' (Cassin, 2004)

*violence* : modalité d'interaction sociale utilisant intentionnellement la force physique ou la menace psychologique et produisant généralement des dommages corporels ou psychiques. « La violence est la force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu. » (Blandine Kriegel, 2002)

*violence structurelle* : forme de violence sociale qui se caractérise par « l'augmentation du taux de mortalité et de morbidité subit par ceux qui occupent le bas de l'échelle sociale, par contraste aux taux de mortalité constatés chez les personnes qui se positionnent plus haut sur cette échelle. » (Johan Galtung, James Gilligan, 1997)

*volontaire* : travailleur non salarié

*warlord, warlordisme* : chef de guerre ; « chef militaire légitime, charismatique et patrimonial qui contrôle en autonomie une force militaire lui permettant d'obtenir/détenir le monopole de la violence à grande échelle sur un territoire important » (Giustozzi, 2009)

## E – Repères chronologiques

*env. 50.000 av. J.-C.* : premières traces d'habitat humain de part et d'autre de l'Hindou Kouch

*env. 6000 av. J.-C.* : apparition de l'agriculture au Baloutchistan

*env. 2600 av. J.-C.* : apparition des premières villes de l'Indus ; cette civilisation, dont la zone d'expansion atteint la mer d'Aral, disparaît mystérieusement vers 1900 av. J.C.

*env. 1700 av. J.-C.* : migrations indo-aryennes en provenance d'Asie centrale, qui seront à l'origine de toutes les langues indo-européennes

*env. 1000 av. J.-C.* : apparition des villes de Bactriane

*1er millénaire av. J.-C.* : Zarathoustra, fondateur du zoroastrisme, serait né à Balkh (actuellement Mazâr-é Charif).

*539 av. J.-C.* : proclamation de Cyrus le Grand conservée sur le 'cylindre de Cyrus'

*507 av. J.-C.* : naissance de la démocratie grecque

*327 av. J.-C.* : Alexandre le Macédonien épouse à Balkh Roxane, une princesse de Bactriane, après avoir défait l'empire perse.

*305 à 64 av. J.-C.* : dynastie séleucide, fondée par Séleucos, un des généraux d'Alexandre qui hérita de la satrapie d'Asie, puis se proclama roi en -305

*268 à 233 av. J.-C.* : l'empire mauryâ d'Açoka s'étend jusqu'à Kandahâr et au Laghâm.

*2ème siècle av. J.-C.* : une branche de Scythes, les Saqas, arrive par le nord et lègue au pays la langue pachtoune.

*1er siècle ap. J.-C.* : début des échanges commerciaux transcontinentaux qu'on appellera 'route de la soie'

*1er/3ème siècles ap. J.-C.* : empire des Kouchans (dont la capitale estivale était à Bagrâm en Kâpissâ) et expansion du bouddhisme

*226* : début de la dynastie des Sassanides, des zoroastriens

*4ème siècle* : dynastie des Turkichahis, Turcs bouddhistes

*651* : les Arabes investissent Hérât.

*871* : prise de Kaboul par les Saffarides

*10ème siècle* : début de la dynastie des Ghaznévides et islamisation du pays

*1221* : première invasion turco-mongole ; Genghis Khân fait le siège de Bâmyian, la ville aux Bouddhas, et saccage les villes.

*1364* : deuxième invasion turco-mongole ; Timour-Leng (Tamerlan) détruit le système d'irrigation du Sistan. Son fils Châh Roukh et Gauhar Chad, sa belle-fille et petite-fille de Gengis Khân, font de Hérât un centre culturel de renommée internationale.

1504 : Babour, un descendant de Timour, prend Kaboul d'où il conquiert l'ensemble de l'Asie centrale. Il prendra possession de l'empire indien en 1526 pour y établir la dynastie moghole.

16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles : influences croisées des Safavides à l'ouest et des Moghols à l'est

1747 : Ahmad Châh Abdali, ancien officier de l'armée du défunt roi iranien Nadir Châh Afchar, est choisi comme chef des tribus pachtounes de Kandahâr, et déclare l'indépendance de leur territoire sous le nom d'Afghanistan. Lui-même prend le nom de Dourr-é Dourrâni ('perle des perles'), donnant naissance à la dynastie des Dourrânîs. Sa politique de conquête (1747-1772) étendra l'empire afghan de l'Inde au Golfe persique.

1772 : Timour Châh, fils et successeur (1772-1793) d'Ahmad Châh, transfère la capitale de l'Afghanistan de Kandahâr à Kaboul. Son règne est suivi d'une longue période d'instabilité en raison d'incessantes luttes de succession.

1803 : les Britanniques prennent le contrôle de Delhi. Début de l'ingérence britannique dans la politique afghane.

1839-42 : première guerre anglo-afghane, qui rend possible le règne de Châh Choudja, un allié des Britanniques. L'armée britannique en retraite subit le massacre d'un détachement de 16.500 personnes.

1872 : accord anglo-russe pour l'existence d'un Afghanistan indépendant, qui permet que les deux empires restent à distance l'un de l'autre.

1878-80 : deuxième guerre anglo-afghane, marquée notamment par la bataille de Maiwand (dans le sud du pays), gagnée par les Afghans après une harangue de l'héroïne nationale Malalâi.

1893 : négociation entre Sir Henri Mortimer-Durand et l'Amir Abd-ur Rahmân (1880-1901) de la ligne de séparation entre l'Empire britannique et l'Afghanistan, ou 'ligne Durand'.

1903 : création par Habibullah Khân (1901-1919) à Kaboul du premier établissement d'enseignement moderne, le lycée Habibia.

1907 : accord anglo-russe reconnaissant le rattachement de l'Afghanistan à la sphère d'influence britannique.

1911-1919 : publication de *Siradj ul-Akbar-i Afghanistan* ("La lampe des nouvelles d'Afghanistan"), le premier support de presse afghan, par Mahmoud Tarzi, un intellectuel formé en Turquie et partisan de la modernité. L'Afghanistan reste neutre durant la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale.

février 1919 : Amanullah Khân, gendre de Tarzi, devient roi (1919-1929) à l'assassinat de son père Habibullah. Il promeut une politique progressiste et donne au pays sa première Constitution (1923).

août 1919 : traité de Rawalpindi, qui met fin à la troisième guerre anglo-afghane et reconnaît l'indépendance totale de l'Afghanistan et la ligne Durand comme séparation avec l'Inde

1921 : création du lycée Malalâi pour les jeunes filles, originellement sous le nom Esmat (chasteté), et qui reçut ensuite le nom de l'héroïne de Maiwand

- 1929 : prise de pouvoir de Habibullah Kalakâni, dit Batcha-yé Saqâo, un Tadjik, à l'occasion de la rébellion des tribus pachtounes contre la politique de modernisation d'Amanullah. Le général Nadir Khân (1929-1933) rétablit la dynastie pachtoune neuf mois plus tard.
- 1930 : création de la faculté de Médecine de Kaboul, en partenariat avec la France. Les femmes sont admises à l'université.
- 1933 : début du règne de Zâher Châh (1933-1973) après l'assassinat de son père alors qu'il n'a que 18 ans. Ses oncles, Hachem Khân et Châh Mahmoud Khân, sont successivement premiers ministres et dominent pendant vingt ans la politique du pays. L'Afghanistan reste neutre durant la 2<sup>de</sup> Guerre mondiale.
- 1945 : début de la coopération américano-afghane avec les travaux d'irrigation dans la vallée du Helmand (sud du pays), le plus grand projet de l'Afghanistan moderne qui aboutira à un échec cuisant
- 1946 : fixation sur l'Amou Darya (anciennement Oxus) de la frontière entre l'Afghanistan et l'Union soviétique
- 1946 : l'Afghanistan est membre fondateur des Nations unies.
- 1947 : départ des Britanniques de la péninsule indienne et création du Pakistan. L'Afghanistan est le seul pays à voter contre l'admission du Pakistan aux Nations Unies en raison du différend frontalier qui les concerne.
- 1953 : Dâoud Khân, cousin du roi Zâher Châh, est nommé premier ministre (1953-1963). Il mène en interne une politique de développement qu'il veut financer en équilibrant les soutiens soviétique et américain. Il engage le pays dans le mouvement des non-alignés mais aboutit à inscrire le pays dans la sphère d'influence soviétique alors que les Etats-Unis restent sourds aux demandes de coopération militaire. Création de la 'route de l'est' qui relie Kandahâr à la frontière nord en passant par Hérât.
- 1959 : les femmes sont encouragées à retirer leur voile.
- 1964 : la nouvelle Constitution institue la liberté d'expression et le droit de vote aux femmes comme aux hommes. Ouverture du tunnel de Salang, par lequel passe la route qui relie Kaboul à la frontière soviétique. Marquage de la frontière avec la Chine (couloir de Wakhân, au nord du pays).
- 1965 : après la tenue des premières élections parlementaires, Koubra Nourzai, ministre de la Santé, est la première femme à participer au gouvernement. Développement de la presse.
- 1967 : création d'un gazoduc de Chéberghan à la frontière soviétique pour l'exportation des produits de la zone pétrolifère du Djodzjân
- 17 juillet 1973 : Dâoud Khân dépose Zâher Châh à la faveur d'un coup d'Etat pacifique et proclame la République, dont il devient le premier président (1973-1978) avec le soutien de la faction pro-soviétique du PDPA (parti communiste). Répression en 1974 de troubles manigancés par les Frères musulmans de Burhanuddin Rabbani, professeur à la faculté de Chariâ' de l'université de Kaboul.

28 avril 1978 : le PDPA prend le pouvoir après l'assassinat de Dâoud Khân et toute sa famille. L'Afghanistan devient une démocratie populaire sous la présidence de Taraki. Les *moudjahiddin* commencent à s'organiser au Pakistan.

12 juillet 1978 : décret n°6 sur la réforme du crédit

17 octobre 1978 : décret n°7 sur la réforme de la loi matrimoniale

2 décembre 1978 : décret n°8 sur la réforme agraire

février 1979 : installation en Iran du régime des ayatollahs, présidé par l'imam Khomeiny.

16 septembre 1979 : Hafizullah Amin devient Président.

25 décembre 1979 : l'armée soviétique envahit l'Afghanistan. Babrak Karmal devient Président (1979-1986) après l'assassinat d'Amin.

1984 : conscription obligatoire de tous les hommes âgés de 18 ans

1986 : début de la livraison de missiles Stinger aux *moudjahiddin* par les Américains

14 avril 1988 : signature par Mikhaïl Gorbatchev de l'accord de retrait des troupes soviétique. Le parti communiste reste au pouvoir sous la présidence du Dr. Nadjibullah (1986-1992).

15 février 1989 : Le dernier soldat soviétique franchit le pont de l'Amitié sur l'Amou Daria à Termez. Bien qu'en retrait, les Soviétiques livreront des missiles Scud au gouvernement afghan et poursuivront les bombardements. Un gouvernement intérimaire de la résistance afghane est formé à Peshawar. Début de la guerre civile.

28 avril 1992 : prise de Kaboul par les *moudjahiddin*, chute du gouvernement de Nadjibullah. Instauration de l'Etat islamique d'Afghanistan. La ville de Kaboul subit les plus graves destructions de ces trente ans de conflit, alors que les différentes factions de *moudjahiddin* s'affrontent et la bombardent pour en prendre le contrôle.

janvier 1994 : le général Dostoum, ancien officier communiste ouzbèk, dénonce son alliance avec Ahmad Châh Massoud, le Pandjchiri, et monte un coup d'Etat infructueux contre le gouvernement des *moudjahiddin*, en association avec Gulbuddin Hekmatyar.

octobre 1994 : émergence des talibans en provenance du Pakistan. Ils prennent Kandahâr le 5 novembre et gagneront en deux ans la quasi-totalité du pays, dont Kaboul le 27 septembre 1996. La vallée du Pandjchir, commandée par Ahmad Châh Massoud, résiste.

27 septembre 1996 : les talibans prennent Kaboul et exécutent l'ancien Président Nadjibullah.

1996 : Oussama Ben Laden, fraîchement expulsé du Soudan, s'associe aux talibans sur recommandation du Pakistan, et déclare la guerre aux Etats-Unis en créant un organe clandestin appelé Al Qaïda (la base).

24 mai 1997 : le Pakistan reconnaît le gouvernement des talibans, suivi peu après de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis.

28 mai 1997 : quelque 2.000 combattants talibans sont massacrés à Mazâr-é Charif par les hommes d'Abdul Malik, un Ouzbèk allié de Dostoum.

1997/1998 : les villes de Maïmana, Faryab et Hérât subissent des exécutions massives lors de leur prise par les talibans.

1998 : la ville de Chebarghan subit des exécutions massives lors de sa prise par l'Alliance du Nord.

février et juin 1998 : deux tremblements de terre majeurs ravagent le nord du pays.

8 août 1998 : prise de Mazâr-é Charif par les talibans. Onze diplomates observateurs iraniens sont tués. Entre 3.000 et 8.000 hazâras auraient été massacrés.

20 août 1998 : les Américains bombardent des camps dans la région de Khost, où se cacherait Oussama Ben Laden, accusé d'avoir organisé les attentats contre deux ambassades américaines en Afrique.

1999 : lancement du 'mouvement de la *loya djirga*' par l'opposition afghane en exil

octobre 1999 : résolution 1267 du Conseil de Sécurité des Nations unies qui impose des sanctions économiques pour forcer les talibans à livrer Oussama Ben Laden et fermer les camps d'entraînement de terroristes

juillet 2000 : le mollâ Omar décrète l'interdiction de la culture du pavot.

décembre 2000 : résolution 1333 du Conseil de Sécurité des Nations unies qui impose des sanctions politiques pour forcer les talibans à livrer Oussama Ben Laden et fermer les camps d'entraînement de terroristes

mars 2001 : les talibans détruisent les bouddhas de Bamyân.

9 septembre 2001 : assassinat d'Ahmad Châh Massoud

11 septembre 2001 : attentats d'Al Qaïda contre le World Trade Center et le Pentagone aux Etats-Unis

7 octobre 2001 : début de l'opération « Liberté immuable » menée par les Américains en Afghanistan

15 octobre 2001 : résolution du Conseil de sécurité des Nations unies pour demander au régime des talibans de remettre Ossama Ben Laden à la justice internationale ou de souffrir des sanctions ; création de l'ISAF, dont le mandat sera renouvelé de six mois en six mois.

début novembre 2001 : les talibans se retirent de Kaboul.

novembre 2001 : 2 à 3.000 prisonniers talibans sont massacrés lors de la prise de Kunduz par les hommes de Dostoum.

5 décembre 2001 : signature de l'accord de Bonn pour le rétablissement de la paix en Afghanistan. Les talibans ne sont pas partie à l'accord.

7 décembre 2001 : chute de Kandahâr, dernier bastion des talibans, dont les cadres se réfugient au Pakistan

22 décembre 2001 : Hamid Karzaï prête serment comme chef de l'administration intérimaire.

21/22 janvier 2002 : la conférence internationale de Tokyo rassemble 4,5 milliards de dollars de promesse d'aide à la reconstruction.

18 avril 2002 : retour à Kaboul du roi en exil, Zâher Châh



- juin 2002* : élection de Hamid Karzaï à la tête du gouvernement intérimaire par une *loya djirga* d'urgence
- 22 février 2003* : conférence internationale à Tokyo pour le désarmement de l'Afghanistan
- août 2003* : l'OTAN prend le contrôle de la sécurité à Kaboul, son premier engagement opérationnel en dehors de l'Europe
- 5 janvier 2004* : ratification d'une nouvelle Constitution par une *loya djirga* constitutionnelle
- 1<sup>er</sup> avril 2004* : conférence internationale à Berlin pour la sécurité en Afghanistan
- 9 octobre 2004* : élection d'Hamid Karzaï comme président de la République islamique d'Afghanistan
- 18 septembre 2005* : élections des représentants aux deux chambres. Un quart des sièges est réservé à des femmes.
- 1<sup>er</sup> février 2006* : la conférence internationale de Londres rassemble 10 milliards de dollars de promesse d'aide à la reconstruction et entérine le 'Compact' ou Pacte pour l'Afghanistan
- octobre 2006* : le mandat de l'OTAN est élargi à l'ensemble du territoire afghan.
- 2/3 juillet 2007* : conférence internationale de Rome pour l'Etat de droit en Afghanistan
- 12 juin 2008* : conférence internationale de Paris en soutien à l'Afghanistan, qui rassemble 21 millions de dollars de promesses d'aide à l'Afghanistan
- 31 mars 2009* : conférence internationale à La Hague pour la sécurité régionale
- 29 août 2009* : deuxième élection présidentielle de l'histoire afghane, dont les résultats sont mis en doute par la mission d'observation électorale de l'Union européenne ; le président sortant Hamid Karzaï sera finalement proclamé réélu après que son principal adversaire, le Dr. Abdullah, se soit désisté pour protester contre les modalités d'organisation du scrutin.
- décembre 2009* : l'administration américaine annonce une augmentation du déploiement de ses forces en Afghanistan pour dix-huit mois
- 28 janvier 2010* : conférence internationale à Londres sur la démocratisation de l'Afghanistan
- 18 juillet 2010* : la conférence internationale de Kaboul entérine la décision du président Karzaï de transférer le contrôle de la sécurité à l'armée afghane d'ici à 2014.
- juin 2011* : l'administration américaine annonce le plan de retrait des troupes américaines
- 5 décembre 2011* : conférence internationale de Bonn pour la transition en Afghanistan
- 8 juillet 2012* : conférence internationale des donateurs à Tokyo

## F – Cartes

**Carte historique : Le Grand Jeu, ou le choc des empires britannique et russe au 19<sup>ème</sup> siècle** (*Atlas du Monde Diplomatique 2010* – Sources : Karl J. Schmidt, *An Atlas and Survey of South Asian History*, M.E.Sharpe, 1995 ; Peter Hopkirk, *The Great Game : The Struggle for Empire in Central Asia*, Kodansha International, 1992.)







**Carte régionale des groupes ethniques** (Atlas du Monde Diplomatique 2004 – Sources : Olivier Roy, CNRS, Paris ; Vartan Gregorian, *The Emergence of Modern Afghanistan*, Stanford University Press, Stanford (Californie), 1969 ; Jacques Leclerc, CIRAL, Université de Laval, Canada.)





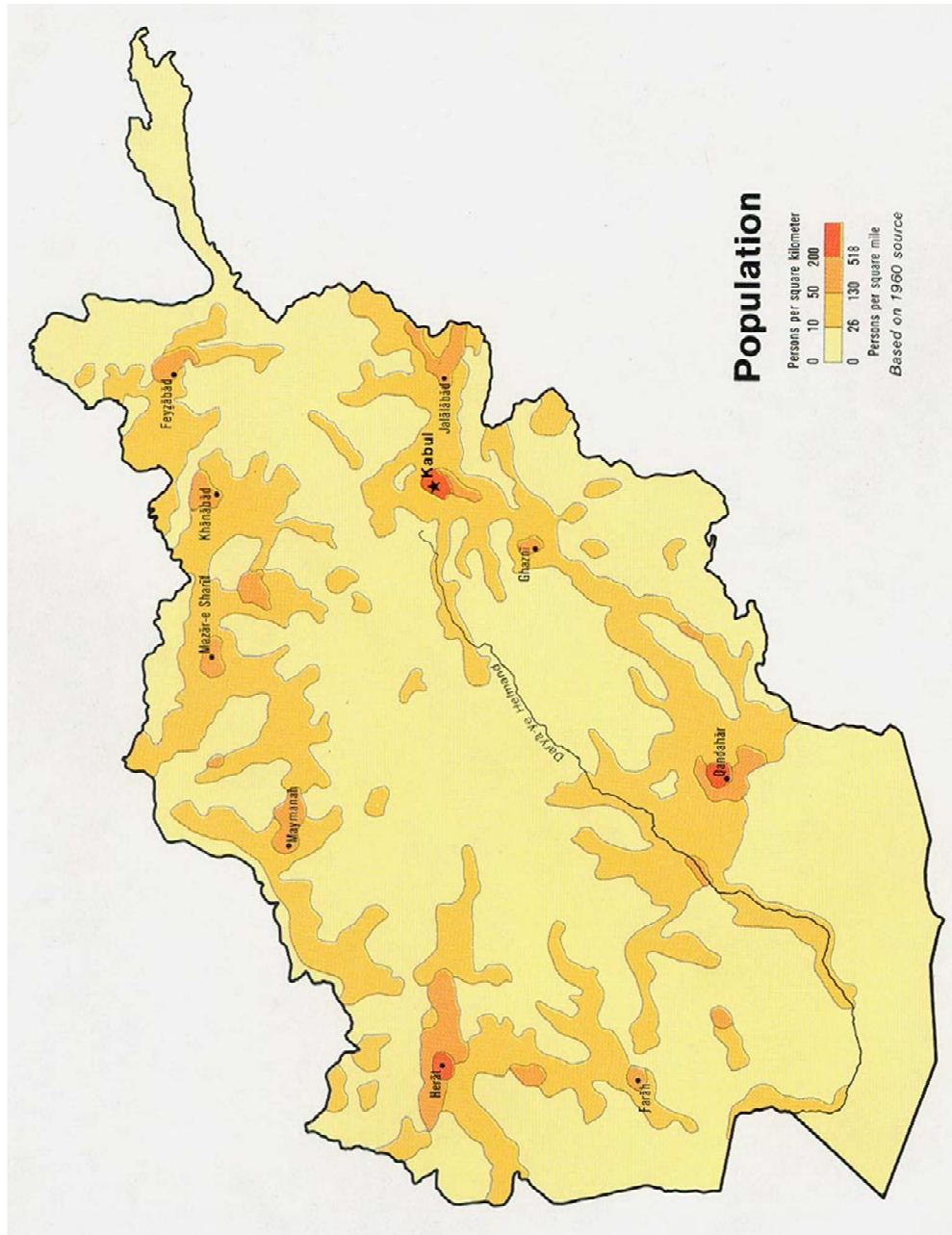
Carte politique : les 34 provinces et leurs capitales (Nations Online Project – Sources : UN Cartographic Section)







Carte démographique : variation de densité par district. Source : Université du Texas







## G - Dessins gagnants du concours 2007 de la Commission européenne

Dessin de Rashid (Afghanistan), source : Afghanistan Demain.





Dessin de Ramin (Afghanistan), source : Afghanistan Demain.





Dessin de Natasha (Népal), source : Brochure Europe Aid, "Il était une fois une fille et un garçon, sans eux deux le monde ne serait plus.", Commission Européenne, 2007.





Dessin de Tamana (Afghanistan), source : Afghanistan Demain.



AD  
f.N: Sayeed Alean  
1st grade of school  
Name: Tamana  
Afghanistan  
Man beats woman?  
beat women.





## H - Planches

F'Murr, *Le char de l'Etat dérape sur le sentier de la guerre*, p.13







Guibert – Lefèvre – Lemerrier, *Le Photographe – Tome 2*, p.35

CHACQUE JOUR APPORTE SON LOT DE BLESSÉS DE GUERRE, MAIS UNE BONNE PARTIE DU TRAVAIL RESTE DE LA MÉDECINE QUOTIDIENNE : LES MALADIES, LES ACCOUCHEMENTS, LES ACCIDENTS DOMESTIQUES.

JE TROUVE ROBERT ET RÉGIS PLONGÉS DANS LA LECTURE D'UN OBJET QUE J'HÉSITE À RECONNAÎTRE, TANT SA PRÉSENCE ME PARAÎT INVRAISEMBLABLE.

QU'EST-CE QUE VOUS REGARDEZ ?  
BEN TU VOIS :  
UNE RADIO.

MAIS D'OÙ ELLE SORT, CETTE RADIO ?  
DE FEYZABAD. C'EST LES RUSSES QUI NOUS L'ENVOIENT.

JE N'EN CROIS PAS MES OREILLES.  
VOUS ÊTES EN RELATION AVEC LES RUSSES ?  
ÇA PEUT ARRIVER.

QUAND ON VOIT RAPPLIQUER QUELQU'UN QUI A BESOIN D'UNE RADIO OU D'UN SOIN QU'ON NE PEUT PAS LUI FAIRE, ON L'ENVOIE À L'HÔPITAL DE FEYZABAD, SUR UN ÂNE, ACCOMPAGNÉ PAR UN PÉPÉ. MOI, JE PONDIS UNE LETTRE EN ANGLAIS POUR LE MÉDECIN RUSSE : « CHER COLLÈGUE, JE VOUS ADRESSE CE PATIENT, ETC. »

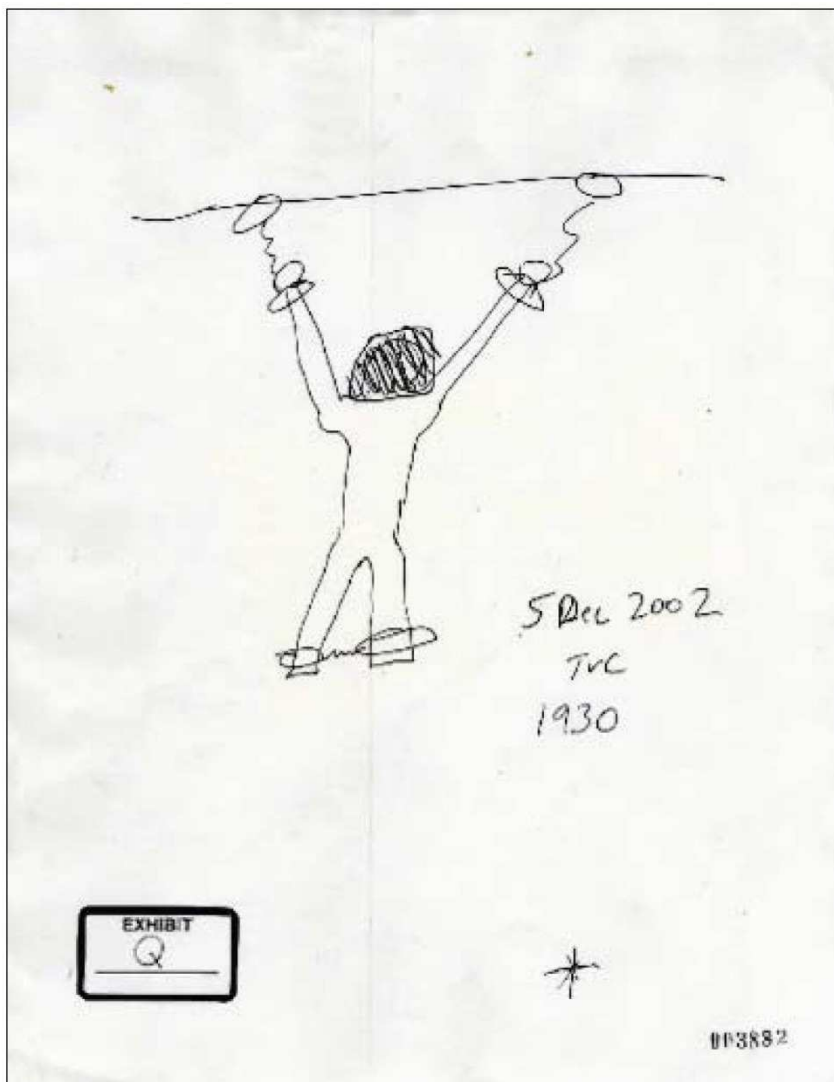
À FEYZABAD, ILS FONT LA RADIO ET LE PÉPÉ ME LA RAPPORTE, SOUVENT AVEC UNE LETTRE DE RÉPONSE DU COLLÈGUE, REGARDE.  
C'EST FOU, ÇA.

C'EST PAS DES COUPS À SE FAIRE REPÉRER ?  
INKH ALLAH ! JUSQU'ICI, ON N'A JAMAIS EU DE PROBLÈMES.



## I – Dilawar, par Curtis

Source : « No Torture. No Exceptions. », *The Washington Monthly*, Janvier/Février/Mars 2008.  
Croquis de Thomas V. Curtis, soldat de Marine de réserve, *The New York Times*.



THE ABOVE SKETCH BY THOMAS V. CURTIS, A FORMER RESERVE M.P. SERGEANT, IS OF AN AFGHAN DETAINEE, DILAWAR, WHO WAS TAKEN INTO U.S. CUSTODY ON DECEMBER 5, 2002, AND DIED FIVE DAYS LATER. DILAWAR WAS DEPRIVED OF SLEEP AND CHAINED TO THE CEILING OF HIS CELL—TECHNIQUES THAT THE BUSH ADMINISTRATION HAS REFUSED TO OUTLAW FOR USE BY THE CIA. FURTHER, HIS LEGS WERE, ACCORDING TO A CORONER, “PULPIFIED” BY REPEATED BLOWS. LATER EVIDENCE SHOWED THAT DILAWAR HAD NO CONNECTION TO THE ROCKET ATTACK FOR WHICH HE’D BEEN APPREHENDED.



## J – Perception des systèmes de justice étatique et non-étatique : pourcentage des répondants qui sont tout-à-fait ou plutôt d'accord avec cinq affirmations concernant les cours gouvernementales ou les djirgas et chouras

Source : The Asia Foundation, "Afghanistan in 2010 : a survey of the Afghan People"

Sont tout-à-fait d'accord ou plutôt d'accord	Cours gouvernementales (%)	Djirgas et Chouras (%)
Me sont accessibles	73	86
Sont justes et de confiance	53	73
Respectent les coutumes et les valeurs des gens	51	70
Rendent la justice efficacement	54	69
Traitent les cas rapidement et en temps utile	42	66

## K – Activité des cours en Kâpissâ et Sarobi

Source : Eureka Research, 2011

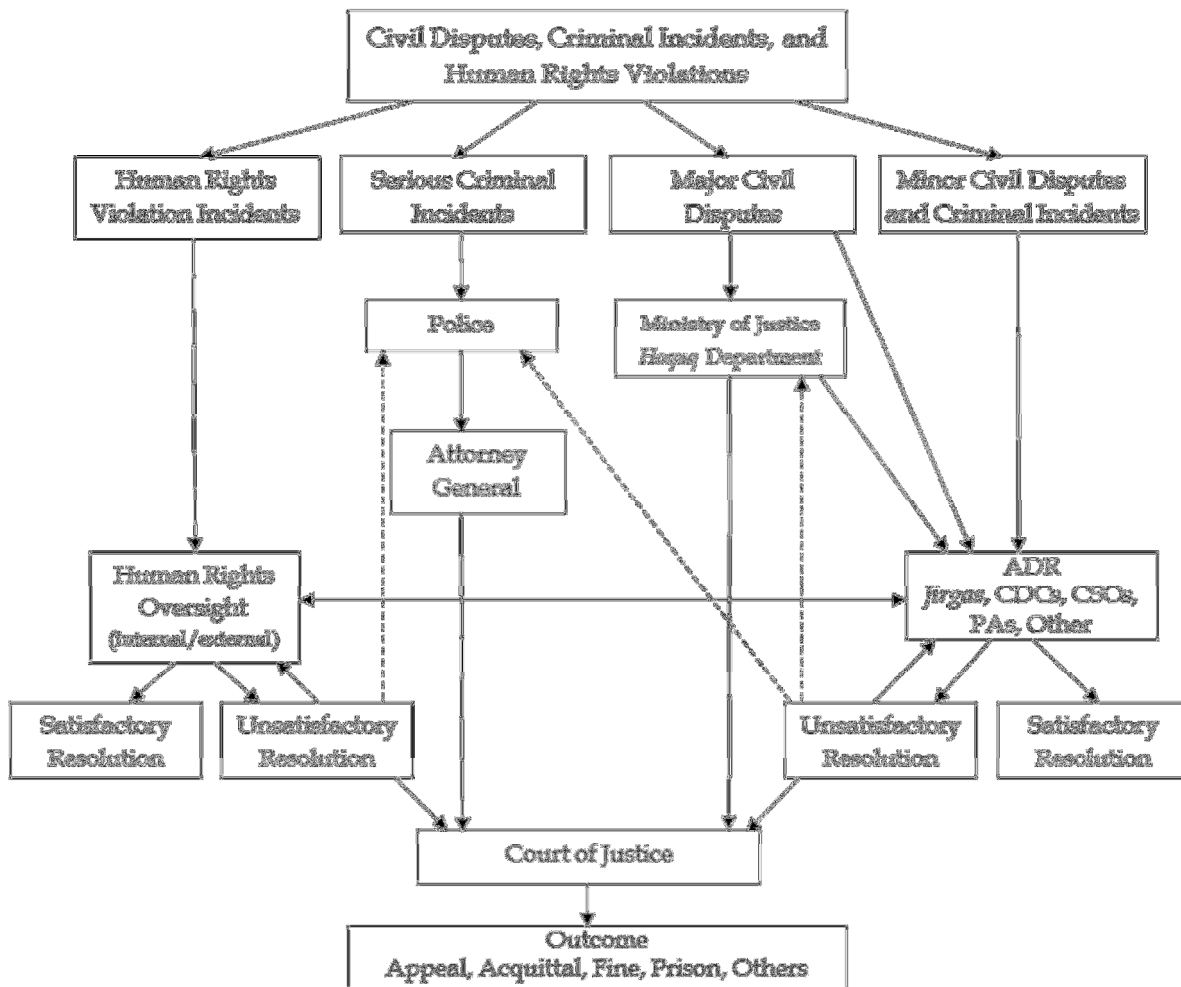
Cour de district	Affaires familiales	Affaires civiles	Affaires criminelles	Criminel familial	Légal	Sécurité publique				Total
Mahmood Raqi	28				51	81				160
Kohistan Hesaye awal	18	20	46		56					140
Nijrab	14	73	23		2					112
Tagab		3	3							6
Cour provinciale	Affaires familiales	Affaires juvéniles	Circulation	Commercial	Sécurité publique	Légal	total			
Kapisa	34	18	17	2	34	141	246			
Cour de district	Circulation	Vol avec violence	Banditisme	Violence	Tromperie	Immolation	Sécurité publique	Affaires familiales	Propriété/ héritage	Total
Surobi	99	9	9	1	2	1	8	1	18	149





## L - Modèle de système judiciaire hybride pour l'Afghanistan

Source : Ali Wardak, « State and Non-State Justice Systems in Afghanistan : The Need for Synergy », *Journal of International Law*, University of Pennsylvania, Vol.32-No.5 (2011), p.1320



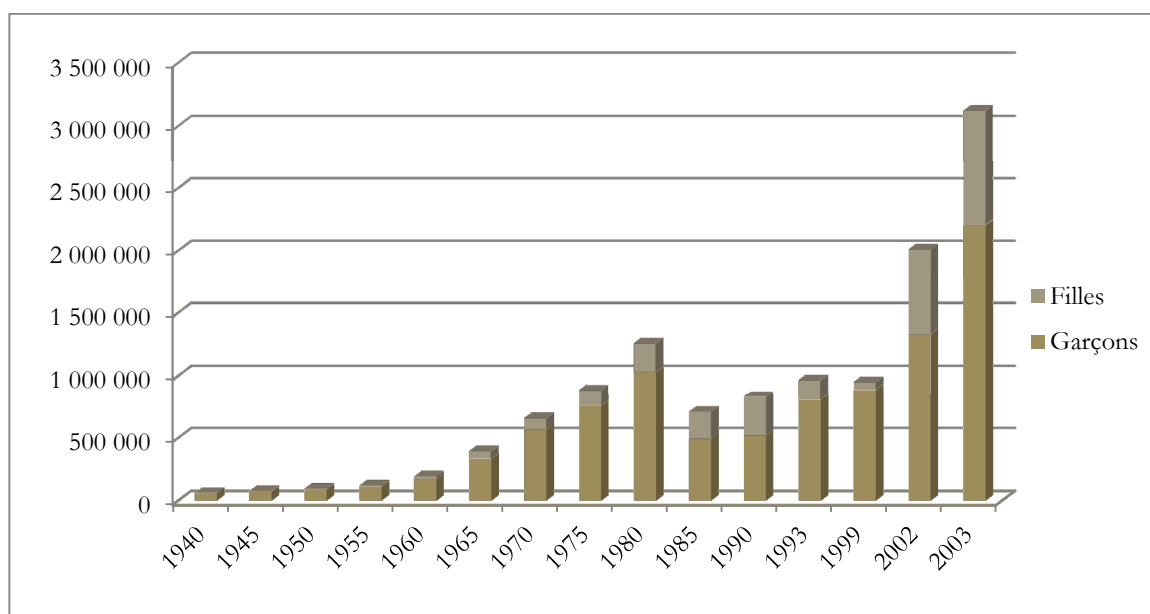


## M – Progression de la scolarisation des garçons et des filles en Afghanistan de 1940 à 2003 dans le système national d'éducation

	1940	1945	1950	1955	1960	1965	1970	1975
<b>Garçons</b>	59 100	75 000	90 640	111 100	170 845	334 074	564 090	757 030
<b>Filles</b>	900	2 000	4 350	9 990	23 155	61 394	92 030	127 345
<b>Total</b>	<b>60 000</b>	<b>77 000</b>	<b>94 990</b>	<b>121 090</b>	<b>194 000</b>	<b>395 468</b>	<b>656 120</b>	<b>884 375</b>
% Garçons	98,5%	97,4%	95,4%	91,7%	88,1%	84,5%	86,0%	85,6%
% Filles	1,5%	2,6%	4,6%	8,3%	11,9%	15,5%	14,0%	14,4%

	1980	1985	1990	1993	1999	2002	2003
<b>Garçons</b>	1 028 730	492 440	517 970	805 970	886 532	1 329 340	2 201 622
<b>Filles</b>	229 690	215 390	311 220	160 360	64 110	680 660	918 843
<b>Total</b>	<b>1 258 420</b>	<b>707 830</b>	<b>829 190</b>	<b>966 330</b>	<b>950 642</b>	<b>2 010 000</b>	<b>3 120 465</b>
% Garçons	81,7%	69,6%	62,5%	83,4%	93,3%	66,1%	70,6%
% Filles	18,3%	30,4%	37,5%	16,6%	6,7%	33,9%	29,4%

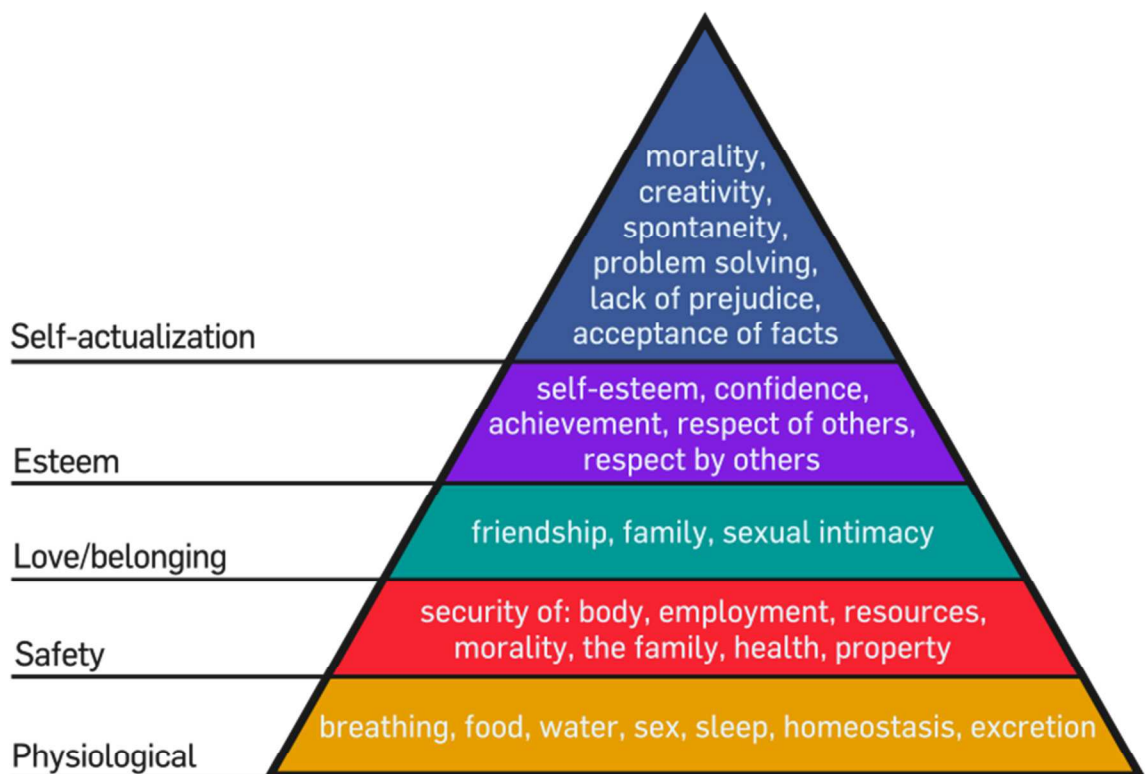
Source : *Journal of Education for International Development* 2:1, mars 2006 : "Fostering education for female, out-of-school youth in Afghanistan", p.21 (statistiques de l'UNICEF pour 1940-1999 ; chiffres du ministère afghan de l'Education pour 2002-2003)





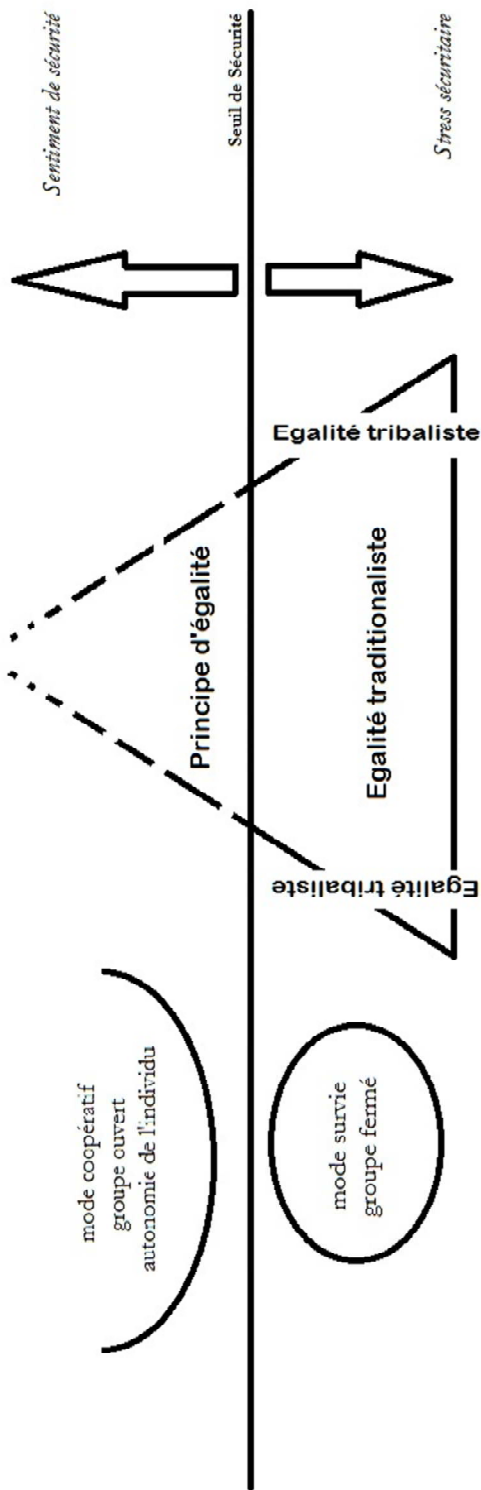
## **N – Pyramide de Maslow**

Source : Wikipedia : [http://en.wikipedia.org/wiki/Maslow%27s\\_hierarchy\\_of\\_needs](http://en.wikipedia.org/wiki/Maslow%27s_hierarchy_of_needs)





**0 – Correspondance entre besoins et syntagmes relationnels en fonction des contraintes sécuritaires : organisation dynamique de l'égalité**







## P - Evolution du budget national afghan

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Source
Recettes internes du budget afghan				0,1	0,2	0,3	0,4	0,6	0,7	0,8	1,3	Pool
Dépenses de fonctionnement							0,6	0,8	1	1,3	1,9	World Bank
Dépenses de développement											2,4	World Bank
Budget national total							1,1	1,3	1,6	2,4		Harmonie Web
Budget externe							2,2	1,7	2,5	4,9		Harmonie Web
<b>Dépenses totales</b>							<b>3,3</b>	<b>3</b>	<b>4,1</b>	<b>7,3</b>		Harmonie Web
Aide internationale reçue				1,4	1,8	2,4	3	3,1	4	5	6,1	Pool
Aide humanitaire	0,11	0,17	0,59	0,89	0,51	0,45	0,33	0,36	0,33	0,87	0,59	Pool
<b>Coûts de l'intervention militaire internationale</b>			<b>0,5</b>	<b>16,8</b>	<b>17,7</b>	<b>15,2</b>	<b>18,7</b>	<b>23</b>	<b>41</b>	<b>47,5</b>	<b>63,1</b>	Pool
Investissements étrangers				0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	Pool
Revenus potentiels du trafic de drogue				2,5	2,3	2,8	2,7	3,1	4	4	3,1	Pool
Envois de fonds estimés				4,1	4,9	5,3	6,3	7,1	8,7	10,5	12,5	Pool
<b>PIB</b>				0,54	0,64	0,76	11,94	11,97	2,01	2,06	1,15	WB_AFG
Dettes nationales												WB_AFG



## Q – Exportation de la démocratie, selon Schraeder

Source : Peter J. Schraeder, *Exporting Democracy : Rhetorics vs. Reality*, Rienner, Boulder, Co., 2002

Making the World Safe for Democracy?

229

**Table 12.1 Determinants of Approaches to Democracy Promotion**

Principal Foreign Policy Thrust	Principal Assumptions Associated with the Democratic Environment	Principal Targets of Democracy Promotion Programs
SECURITY INTERESTS (political-military stability)	STABLE INTERNATIONAL SYSTEM (democratic peace hypothesis)	EMPHASIS ON POLITICAL LIBERALIZATION (opening up the political system)
	INTERNAL DOMESTIC POLITICAL STABILITY (peaceful resolution of conflicts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REGULARIZED POLITICAL PROCESS (free and fair elections)</li> <li>• EFFECTIVE AND INDEPENDENT STATE INSTITUTIONS (legislature, judiciary, and civilian-controlled military)</li> </ul>
KEY EXAMPLE: UNITED STATES		
ECONOMIC INTERESTS (trade and investment)	PROSPEROUS INTERNATIONAL SYSTEM (free trade)	EMPHASIS ON ECONOMIC LIBERALIZATION (opening up the economic system)
	NATIONAL ECONOMIC GROWTH (rising GDP and GNP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FREE MARKET ECONOMY (reduced barriers to free trade and privatization of parastatals)</li> <li>• GOOD GOVERNANCE ON THE PART OF "DEVELOPMENTAL STATES" (transparency, accountability, and efficiency)</li> </ul>
KEY EXAMPLE: GERMANY AND JAPAN		
HUMANITARIAN INTERESTS (social welfare)	SOCIAL DEVELOPMENT (reducing levels of socioeconomic inequalities)	EMPHASIS ON SOCIAL LIBERALIZATION (opening up the social system)
	PROTECTION FOR HUMAN RIGHTS (especially social rights)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• STRENGTHENING CIVIL SOCIETY (popular participation in decisionmaking)</li> <li>• SOCIAL WELFARE PROGRAMS (e.g., gender equality)</li> </ul>
KEY EXAMPLE: NORDIC COUNTRIES		



## R - Principes de l'OCDE pour les Etats fragile

Source : « Think global », OCDE, Septembre 2012

**Figure 1.1 The influence of eight global factors on conflict and fragility**



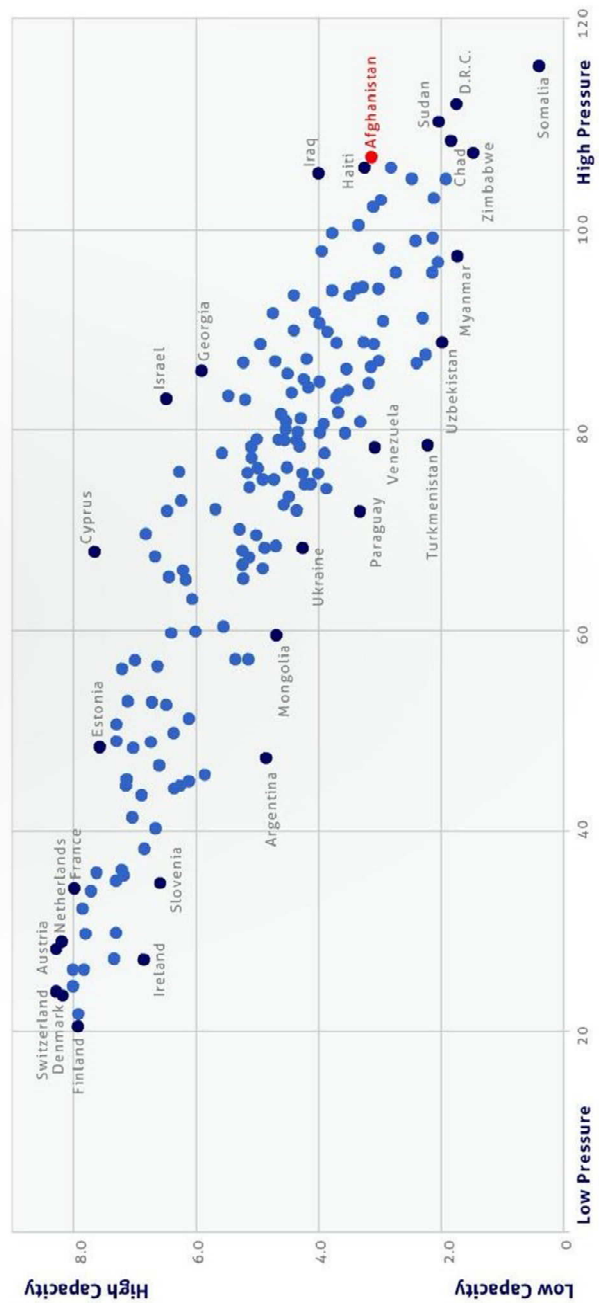


## S - Index des Etats fragiles pour l'Afghanistan

Source : « Country Profile Afghanistan », Fund For Peace, July 2012 : Pressures and Capacities, Trends and Comparisons.



Pressures v. Capacity Plot Comparison







## T – Objectifs du millénaire pour l'Afghanistan

Source : « Securing Afghanistan's Future – A Government / International Agency Report », March 17, 2004 – UNDP, p.37

### SECURING AFGHANISTAN'S FUTURE

Table 2.10 Afghanistan MDG Targets		
MDG's	Current level (indicators)	Target 2015 (indicators)
1 Eradicate extreme poverty and hunger	Poverty <sup>a</sup> : 53% Hunger <sup>b</sup> : 48%	Population below min level of dietary energy consumption: 70% Poverty: 23% Hunger: 24%
2 Achieve Universal Primary Education	Primary Net Enrollment Rate (total): 54% (female 40%, male 51%) Adult Literacy rate: 36%	Primary (total): 100% Adult Literacy rate: 56%
3 Promote Gender Equality and Empower Women	Female primary net enrollment share: 30%	Female primary net enrollment: 100% Girls Enrollment share: 50%
4 Reduce Child Mortality	Ratios of girls to boys in primary education (1990): 0.52 Under-five mortality rate: 260 per 1000 Infant mortality rate: 165 per 1000	Ratios of girls to boys in primary education: 1 Under-five mortality rate: 130 per 1000 Infant mortality rate: 55 per 1000
5 Improve Maternal Health	Maternal mortality ratio: 1600 per 100,000	Maternal mortality ratio: 205 per 100,000
6 Combat HIV/AIDS and Malaria other diseases	Measles: 718 cases per/year Polio: 10 cases/year Malaria: 16% of population at high risk, 3 million cases/year Tuberculosis: 321 cases per 100,000; 91 deaths per 100,000 (65% of cases are women)	Measles: 0 cases per/year Polio: 0 per/year Malaria: 8% of population at high risk Tuberculosis: 48 cases per 100,000; 8 deaths per 100,000
7 Ensure Environmental Sustainability/ Access to safe drinking water and sanitation	Population without access to safe drinking water: 87%	Population without access to safe drinking water: 20%
8 Develop a global partnership for development	ODA (% of GDP): 48% GDP per capita (\$): 170	ODA (% of GDP): 20% GDP per capita (\$): 450

Sources: HDR 2003, UNDP, Various reports compiled by UNDP and UNCTAD, World Bank, 2003, Asian Development Bank on Afghanistan, 2003

<sup>a</sup> Incidence of poverty (percentage) based on national poverty line figures.

<sup>b</sup> Percentage of the hungry in total population



## U – Index du développement humain pour l’Afghanistan (PNUD)

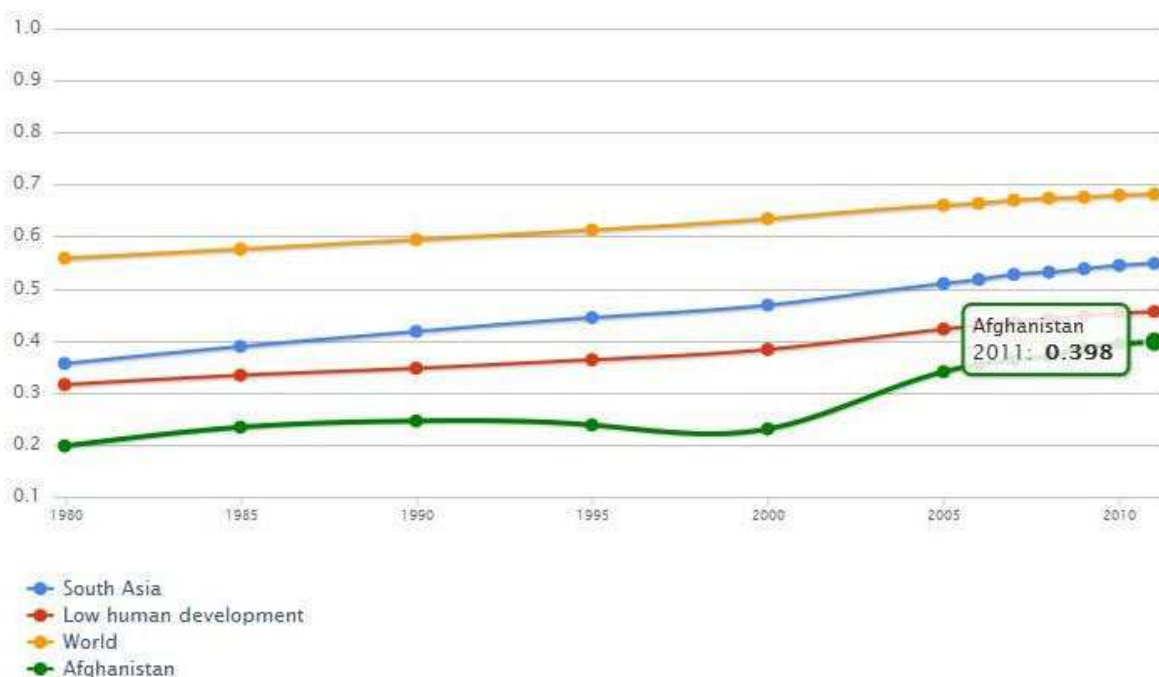
### Afghanistan

Country Profile: Human Development Indicators

Source : PNUD <http://hdrstats.undp.org/en/countries/profiles/AFG.html>

Human Development Index	Rank 172
Health	Life expectancy at birth (years) 48.7
Education	Education index (expected and mean years of schooling) 0.367
Income	GNI per capita in PPP terms (constant 2005 international \$) 1,416
Inequality	Inequality-adjusted HDI n.a.
Poverty	Multidimensional Poverty Index (%) n.a.
Gender	Gender Inequality Index 0.707
Sustainability	Adjusted net savings (% of GNI) n.a.
Demography	Population, total both sexes (thousands) 32,358.3
Footnotes	

### Human Development Index: Trends 1980 - present





## V – Enquête qualitative menée en Afghanistan à propos de la perception de l'Article 22 de la Constitution afghane

Pour garantir leur sécurité, les noms de la plupart de nos interlocuteurs ont été changés. L'échantillon présente une faiblesse de la représentation des Hazâras, une sur-représentation de la tranche d'âge médiane, au détriment des plus jeunes et un déséquilibre en faveur des classes supérieures.

**Tableau des participants**

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Pseudo</i>	<i>Age</i>	<i>Sexe</i>	<i>Ethnie</i>	<i>Métier</i>
03/05/2005	Paris	Omar	46	M	pachtoune	enseignant
14/05/2005	Kaboul AMI	Dorothee	36	F	française	médecin
17/05/2005	Kaboul	Geneviève	50	F	française	sage-femme
25/05/2005	Kaboul	Ibrahim	21	H	kabouli	coordonateur
29/05/2005	Aïbak	Rahim	19	H	tadjik	interprète
29/05/2005	Aïbak	Naïm	32	H	ouzbèk	interprète
30/05/2005	Aïbak	Ishtar	23	F	pachtoune	sage-femme
30/05/2005	Aïbak	Djamila	25	F	tadjik	assistante maternelle
31/05/2005	Aïbak	Samia	38	F	ouzbèke	ménagère
01/06/2005	Aïbak	Babour	37	H	tadjik	chauffeur
05/06/2005	Mazâr	Nadjiba	27	F	ouzbèke	animatrice radio
06/06/2005	Mazâr	Othman	35	H	pachtoune	professeur
06/06/2005	Mazâr	Gulâb		H	mazari	professeur
08/06/2005	Mazâr	Tamira	60	F	tadjike	femme de ménage
09/06/2005	Mazâr	Qadrat	35	F	turkmène	ouvrière
09/06/2005	Mazâr	Bachir	54	H	mazari	professeur et maître d'hôtel
14/06/2005	Kaboul	Nazami		H	pachtoune	professeur
15/06/2005	Hérât	Palwasha	40	F	pachtoune	fonctionnaire
16/06/2005	Hérât	Tabar	35	F	tadjike	ménagère
16/05/2005	Hérât	Wahida	41	F	tadjike	enquêteuse
26/06/2005	Kaboul	Nader	47	H	kabouli	coopérant
28/06/2005	Kaboul	Ouafa	40	F	pachtoune	médecin
10/07/2005	Kaboul	Eshaq	54	H	kabouli	professeur
12/07/2005	Kaboul	Abou Baker	42	H	pachtoune	professeur
15/07/2005	Kaboul	Nour Djahan	34	F	ouzbèke	coopérante
16/07/2005	Kaboul	Narges	37	F	kaboulie	professeur
23/07/2005	Kaboul	Lotfullah	31	H	tadjike	administratif
24/07/2005	Kaboul	Nasser	26	H	kabouli	étudiant
27/07/2005	Kaboul	Yasmin	42	F	boulie	professeur
01/08/2005	Kaboul	Kazim	55	H	pachtoune	haut fonctionnaire
27/09/2005	Logar	Iskandar	25	H	pachtoune	médecin
01/01/2007	Kaboul	Youssef	52	H	kabouli	professeur
01/06/2007	Kaboul	Nejat	15	F	kaboulie	lycéenne

## **Questionnaire - Première partie : La Constitution**

### **Q. 1.0 - Bonjour, je voudrais vous interroger à propos de la Constitution de l'Afghanistan. Etes-vous d'accord ?**

*Les personnes réagissent en général favorablement. La Constitution a été un sujet de grand débat national moins de deux ans auparavant, le souvenir en reste dans les mémoires. Beaucoup émettent cependant des réserves sur leur capacité à produire des réponses pertinentes. Dans un département universitaire, un professeur a exigé d'être interrogé parce que nous venions de conduire un entretien avec un de ses collègues.*

### **Q. 1.1 - Connaissez-vous la constitution de l'Afghanistan... très bien ? bien ? plutôt bien ? peu ? très peu ? pas du tout ?**

Deux de nos interlocuteurs déclarent connaître "très bien" la Constitution : l'un, Omar, exilé en France, a produit pendant le processus constitutionnel des émissions radiophoniques de sensibilisation de ses compatriotes ; l'autre, Othman, est professeur de droit constitutionnel. Gulâb, son collègue juriste connaît "bien" la Constitution, tout comme Kazim, le secrétaire général du nouveau parlement que nous avons rencontré à Kaboul (il a dû s'y intéresser dans sa fonction présente), et également Youssef, un professeur de dari de Kaboul, dont l'épouse est procureure. Trois femmes déclarent connaître "plutôt bien"<sup>1</sup> la Constitution, ainsi que Abou Baker, professeur de *chari'a* à l'université de Kaboul. Les femmes sont nombreuses à se déclarer "peu", "très peu" ou "pas du tout" savantes en matière constitutionnelle ("Nous sommes illettrées ! Nous ne sortons jamais, nous n'avons aucune connaissance du monde."), mais se montrent néanmoins très intéressées à poursuivre l'entretien. Parmi les huit personnes déclarant ne "pas du tout" connaître la Constitution, seules deux n'ont jamais entendu parler du processus constitutionnel.

### **Q. 1.2 - Pouvez-vous me dire ce qu'est une Constitution ?**

Parmi les réponses :

- ✓ "la mère de toutes les lois, la loi sur laquelle reposent toutes les autres lois du pays" (Omar, 46 ans, exilé en France, professeur ; Naïm, 32 ans, employé dans une ONG ; Othman, 35 ans, professeur de droit constitutionnel ; Gulâb, +-40 ans, professeur de droit)

---

<sup>1</sup> Dans cet euphémisme, puisque ces femmes vont s'avérer être aussi pertinentes que des hommes spécialistes ou plus affirmatifs, on reconnaît la pudeur et la modestie de mise pour une femme en Afghanistan.

- ✓ "ce qui définit le cadre politique, le fondement des institutions, indépendamment du système électif" (Dorothee, 36 ans, médecin française coopérante)
- ✓ "important pour qu'une société fonctionne et que les rapports entre les gens soient vivables" (Geneviève, 50 ans, sage-femme française coopérante)
- ✓ "un cadre, des règles que tout le monde doit respecter" (Ibrahim, 21 ans, employé dans une ONG)
- ✓ "un espoir pour le futur" (Rahim, 18 ans, employé dans une ONG)
- ✓ "la loi fondamentale du pays, concerne l'Etat, les valeurs, les droits des femmes" (Ishtar, 23 ans, sage-femme dans une ONG)
- ✓ "les lois, ça veut dire une vie heureuse et pacifique" (Samia, 38 ans, femme au foyer)
- ✓ "c'est la loi des Afghans" (Babour, 37 ans, chauffeur dans une ONG)
- ✓ "les gens se réunissent et réfléchissent à quelque chose qui permette une meilleure vie" (Nadjiba, 25 ans, animatrice de radio)
- ✓ "quelque chose qui donne plus de droits dans notre société et permet aux réfugiés de rentrer" (Tamira, 60 ans?, femme de ménage)
- ✓ "un texte qui peut apporter de bonnes choses, qui contient des éléments politiques, économiques, et tout ce qui est important dans la vie" (Bachir, 54 ans, professeur et maître d'hôtel)
- ✓ "une grande loi concernant les devoirs des citoyens, le gouvernement, le parlement et les services destinés au peuple" (Palwasha, 40 ans, fonctionnaire AIHRC)
- ✓ "c'est pour les gens, ça vient d'une partie du Coran" (Tabar, 35 ans, plaignante AIHRC)
- ✓ "un lien entre le gouvernement et les gens" (Wahida, 41 ans, fonctionnaire)
- ✓ "une loi fondamentale stipulant les principes à partir desquels les autres lois sont formées" (Nader, 47 ans, coopérante)
- ✓ "une sorte de loi pour le pays" (Ouafa, 40 ans, médecin)
- ✓ "un texte acceptable selon les théologiens musulmans" (Ishaq, 54 ans, enseignant)
- ✓ "un ensemble de règles et règlements que l'on établit en fonction des habitudes des gens, leur religion, leurs traditions" (Abou Baker, 42 ans, professeur de *chari'a*)
- ✓ "la loi et les règlements d'un pays, au niveau institutionnel" (Nour Djahan, 34 ans, coopérante)
- ✓ "le règlement qui définit les responsabilités des gens dans la société et leurs droits dans tous les aspects de la vie" (Narges, 37 ans, professeur)
- ✓ "on peut changer la Constitution, on ne peut pas changer la loi, la loi est plus forte [sic]" (Lotfullah, 31 ans, employé d'ONG)
- ✓ "une loi qui a une légitimité officielle pour tous les pays, comme la Constitution européenne par exemple [sic]" (Nasser, 26 ans, étudiant)
- ✓ "ensemble des lois des droits des citoyens, des droits civils" (Yasmin, 42 ans, professeur)



- ✓ "la mise en place de la société civile... le bon usage de l'expérience internationale ainsi que de la tradition du pays... l'assemblage de différentes règles de vie politique, économique et sociale" (Kazim, 55 ans, fonctionnaire parlementaire)
- ✓ "document protocolaire préparé par les représentants du peuple" (Youssef, 54 ans, professeur)
- ✓ "l'organisation des institutions, le roi, le parlement, les assemblées, les représentants des tribus" (Nejat, 16 ans, étudiante)
- ✓ "la loi qui organise la justice pour les citoyens" (Batoul, 46 ans, femme au foyer)
- ✓ "une loi spéciale, faite par la population, destinée à régler les problèmes de sécurité, de gouvernement, de justice" (Iskandar, 26 ans, médecin)

*Ceux qui n'ont pas répondu à cette question s'excusent : "Je suis illettré(e), je ne connais rien à ces choses-là".*

### **Q. 1.3 - Savez-vous de quand date l'actuelle Constitution de l'Afghanistan ? Que savez-vous de son élaboration ?**

Sept répondants ne savent rien de la date ni de l'élaboration de la Constitution actuelle. Les autres ont un souvenir plus ou moins précis du processus et de son calendrier. La commission constitutionnelle est citée par huit personnes ; l'assemblée constituante (*loya djirga*) par vingt-et-une personnes. Deux personnes (des femmes) savent avec précision la date de la nouvelle Constitution (janvier 2004). Un juriste fait référence à une grande enquête populaire qui a été menée pendant le processus d'élaboration.

### **Q. 1.4 - Selon vous, quelle est l'importance de la Constitution de l'Afghanistan ?**

Pour la quasi totalité, la Constitution est "importante" ou "très importante". Cette affirmation est tempérée par un nombre non négligeable (six) de mises en garde ou de commentaires désabusés : "il faut l'appliquer...", "elle n'est pas appliquée...". C'est ce sentiment de découragement qui pousse Youssef, interrogé dix-huit mois après les autres, à déclarer la Constitution "pas importante du tout". Un commentaire détonne : "la Constitution n'a pas bonne réputation, on n'en est pas fier, elle aurait pu être l'expression de la majorité des gens" (Lotfullah, employé d'ONG) : il exprime un début de détachement face à des institutions qui sont perçues comme un partage du pouvoir entre puissants.

### **Q. 1.5 - La nouvelle Constitution de l'Afghanistan a-t-elle apporté des changements ? Lesquels ?**

La perception des changements varie selon l'âge et la culture des interviewés :

- ✓ "Par rapport aux talibans et aux *moudjahiddin*, évidemment ça change ! Par rapport à avant, ce sont les mêmes valeurs, sauf pour la mise en évidence de l'économie libérale, concurrentielle, ce qui est nouveau. L'organisation des pouvoirs est également différente." (Omar)
- ✓ "Nous allons avoir des élections, nous avons choisi le président et choisirons maintenant le parlement." (Ibrahim)
- ✓ "La Constitution a apporté le désarmement des *qowmandân*." (Rahim)

- ✓ "Au temps des talibans les femmes n'avaient aucun droit (sortir, école, bureau...) Maintenant elles peuvent aller à l'école et travailler à côté des hommes." (Ishtar)
- ✓ "Il y a longtemps eu la guerre, pas de loi, on se tuait, on ne pouvait rien faire. Maintenant ça va mieux, sans ça on serait toujours dans le malheur." (Babour)
- ✓ "Le régime présidentiel, les élections, la situation du pays, les droits, tout ça sont de bons changements." (Nadjiba)
- ✓ "Le chapitre sur les droits fondamentaux, avec la référence à la DUDH" (Othman) *C'est un constitutionnaliste qui parle !*
- ✓ "Les hommes et les femmes ont des droits égaux. Je ne travaille que depuis la chute des talibans, tout comme mes collègues." (Qadrat, 35 ans?, ouvrière)
- ✓ "On était dans le non-droit, on n'avait plus aucun droit. Cette Constitution doit apporter de grands changements. Maintenant on peut avoir des élections, la paix et une bonne société." (Bachir)
- ✓ "Aucun changement : quotidiennement les gens sont spoliés. Il faudrait prendre en compte les positions des gens, la majorité, les minorités, les langues, les facteurs politiques. Il n'y a pas d'équité, pas de considération de la majorité." (Nazami, 38 ans, exilé de passage à Kaboul)
- ✓ "L'article 58 qui institue l'AIHRC ; et puis l'égalité entre hommes et femmes, entre nationalités, est expressément mentionnée. Les minorités peuvent utiliser leur propre langue." (Palwasha)
- ✓ "Il manque des dispositions pour empêcher les mariages d'enfants." (Fahira)
- ✓ "Les changements n'en sont pas vraiment, tout ça existait avant, mais ça change par rapport aux talibans. L'armée et la police, ce n'est pas nouveau, mais ça apporte du changement." (Ouafa)
- ✓ "L'islam est devenue *la religion du gouvernement*, alors qu'avant c'était *la religion du peuple afghan*, ce qui implique que maintenant le gouvernement est responsable de l'application des règles de la Loi. Ensuite, l'égalité des hommes et des femmes est dans la Loi, tout ce qui concerne les hommes concerne aussi les femmes." (Abou Baker) *C'est le juriste islamique qui parle !*
- ✓ "Ce serait un changement important si c'était appliqué, mais c'est plutôt le contraire qui se passe. À l'époque communiste, il y avait les moyens d'application !" (Nour Djahan)
- ✓ "Les droits des femmes, la société sur différents plans." (Narges)
- ✓ "Les femmes peuvent travailler, il y a un ministère des femmes..." (Nasser)
- ✓ "Ça parle d'égalité, mais on ne le voit pas. L'influence religieuse met tout ça sous le boisseau. C'est plus un 'rafraîchissement', mais il y a trente ans c'était plus facile." (Yasmin)
- ✓ "La mise en place des trois pouvoirs, comme ce qui s'était fait en 1964." (Kazim)
- ✓ "Les droits des femmes, avec un ministère... Les langues nationales incluent aussi les langues minoritaires... Le régime républicain." (Youssef)
- ✓ "Rien, selon moi !" (Batoul)

- ✓ "Des problèmes importants sont réglés : un chef de guerre ne peut pas être élu... le Président doit avoir au moins ans et une éducation supérieure... l'éducation, jusqu'aux études supérieures, est gratuite. La Constitution apporte la démocratie au pays : tout le monde peut élire le représentant de son choix. Les femmes peuvent travailler. Chacun est libre de ses choix et de ses opinions. (Iskandar)

**Q. 1.6 - Selon vous, quelles sont les dispositions les plus importantes de la Constitution de l'Afghanistan ?**

Quelques échantillons de réponses :

- ✓ l'égalité des droits des hommes et des femmes (pour 15 répondants);
- ✓ les droits des minorités (pour certains à tort) ;
- ✓ l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice ;
- ✓ l'unité nationale et la paix ;
- ✓ les droits politiques, les élections ;
- ✓ "L'article 58 qui institue le droit à l'éducation, la référence aux traités internationaux, les droits des nomades. Par contre, je rejette totalement l'article qui donne au président la responsabilité de nommer un tiers des membres de la chambre haute. C'est totalement anti-démocratique." (Othman)
- ✓ "L'article 3 qui statue qu'aucune loi ne peut être contraire à l'islam." (Abou Baker)
- ✓ "Le contrôle des ressources personnelles des ministres, qui doivent travailler pour l'intérêt général. Pour la majorité, le gouvernement c'est la puissance, pas l'intérêt général." (Nasser)
- ✓ "L'existence d'un fondement qui reflète les préoccupations de la population." (Kazim)
- ✓ "Tout serait important si c'était appliqué. Il manque une disposition pour que chacun puisse travailler selon ses compétences." (Youssef)
- ✓ "L'éducation des candidats aux fonctions supérieures, et l'exclusion des chefs de guerre." (Iskandar)

*Le débat sur l'égalité des hommes et des femmes a été largement perçu, soutenu et approuvé.*

## Questionnaire - Deuxième partie : l'Article 22 sur l'égalité

### **Q. 2.1 - Connaissez-vous l'Article 22 de la Constitution de l'Afghanistan ? très bien ? bien ? plutôt bien ? peu ? très peu ? pas du tout ?**

Seules Palwasha<sup>2</sup> et Wahida, fonctionnaires de l'AIHRC, savent que l'Article 22 de la nouvelle Constitution traite du principe d'égalité. Ceux de nos interlocuteurs officiels (Gulâb, Ishaq, Abou Baker<sup>3</sup>) qui ont accepté de nous rencontrer après argumentaire sur l'objet de notre enquête savent déjà de quoi nous allons parler et ont eu le temps de revoir leurs classiques.

### **Q. 2.2 - Pouvez-vous m'énoncer précisément l'article de la Constitution de l'Afghanistan qui traite d'égalité ? Sinon, comment devrait-il être rédigé, selon vous ?**

*Cette question a été adaptée dans le temps, pour l'ouvrir à ceux qui ne connaissaient rien de l'Article 22 et demander des propositions sur l'article concernant l'égalité.*

Quelques propositions :

- ✓ "Equality should be limited ; for everything we should have limitations." (Ibrahim)
- ✓ "What a man can do, a woman can also do, she can decide for herself." (Ishtar)
- ✓ "Les citoyens, hommes et femmes, ont des droits et des devoirs égaux devant la loi. (Nadjiba, Palwasha) *C'est la formulation exacte du deuxième alinéa de l'article.*
- ✓ Othman donne la formulation quasi exacte de la totalité de l'article.
- ✓ "On a entendu dire que les hommes et les femmes ont des droits égaux, qu'ils peuvent travailler ensemble." (Tamira)
- ✓ "C'est celui qui permet à ma femme de partir toute seule en Allemagne !" (Bachir)
- ✓ "Toutes les personnes, quelle que soit leur origine ethnique, ont des droits égaux devant la loi." (Lotfullah)

---

<sup>2</sup> Palwasha Shaheed Kakar, 40 ans, était à l'époque de cet entretien responsable des questions féminines au bureau de Hérât de la Commission afghane indépendante des droits humains. Depuis l'été 2006, elle est ministre adjointe au ministère des Affaires féminines, chargée de l'administration et des finances.

<sup>3</sup> Sayed Abou Baker Hashemi est professeur de *chari'a* à la faculté de droit de l'université de Kaboul. Pachtoun de Paghman, 42 ans, il a fait ses études de droit islamique en Arabie Saoudite et au Pakistan. Il est le gendre d'Abdul Rassoul Sayyaf, leader d'une des tendances fondamentalistes du *djihad* et l'un des fomenteurs irréductibles de la guerre civile.

- ✓ "Les hommes et les femmes ont les mêmes droits, sont des êtres égaux... pauvres et riches également." (Yasmin)
- ✓ "Les Afghans... chaque individu a les mêmes droits et les mêmes obligations vis-à-vis de la Constitution... aucune discrimination entre hommes et femmes, ou en fonction des croyances, des lieux de vie." (Kazim<sup>4</sup>)
- ✓ "Toute loi doit appliquer l'égalité prévue par l'islam." (Youssef)
- ✓ "Il doit y avoir la paix." (Batoul)

Les mots cités : "égalité" (17), "hommes" (13), "femmes" (16), "groupes" (2), "peuple" (3), "humains" (2), "travail" (2), "partenaire" (1), "citoyens" (4), droits (12), langues (3), "minorités" (1), "ethnies" (3), "liberté" (3), "justice" (1), "éducation" (1), "loi" (5), "équité" (1), "discrimination" (3), "islam" (1), "pauvres" (1), "riches" (1), "devoirs" (1), "religion" (2), "origine" (2), "paix" (1).

À ce niveau de nos entretiens, nous énonçons à nos interlocuteurs le texte exact de l'Article 22 de la Constitution afghane : "Discriminations et privilèges de quelque sorte qu'ils soient sont interdits entre citoyens afghans. Les citoyens afghans, aussi bien hommes que femmes, ont des droits et des devoirs égaux devant la Loi."

**Q. 2.3 - À titre personnel, pensez-vous que l'Article 22 de la Constitution, que je viens de vous citer, soit... une très bonne chose ? plutôt une bonne chose ? plutôt une mauvaise chose ? une très mauvaise chose ?**

*Il y a une grosse majorité des interviewés pour déclarer cet article "une très bonne chose".*

Réponse plus réservée de Nadjiba : "c'est plutôt une bonne chose, ça ne devrait pas être utile, quand les gens seront éduqués on n'en aura plus besoin" ; et celle de Ishaq, "c'est plutôt une bonne chose, s'il est réalisé".

Gulâb (c'est lui qui avait exigé d'être également interviewé) affirme : "La question est comique et ne vaut pas la peine d'être posée ...tout le monde pense que c'est une mauvaise chose." [*Relancé sur cette réponse, il ajoute :*] "Il y a deux concepts qui s'affrontent. L'égalité sans discriminations (ethniques, religieuses, sexuelles) de la DUDH est contraire aux lois de l'islam : la femme ne peut pas sortir sans être accompagnée d'un homme, elle n'est pas libre de son mariage."

Abou Baker, notre juriste islamique, donne la réponse suivante : "Avant de répondre, je souhaite faire un préalable : l'homme et la femme sont deux créatures différentes en intelligence, en force, en génétique, et tous deux ont des responsabilités différentes. L'homme fait les travaux difficiles en dehors de la maison, à l'intérieur la femme est chargée de l'éducation des enfants et des travaux domestiques, c'est ce

---

<sup>4</sup> Mohammed Kazim Malwand, 55 ans, est secrétaire général adjoint du nouveau parlement afghan. Pachtoun du Logar, il a fait des études d'économie à Kaboul puis une spécialisation en administration publique au Canada. Il a été fonctionnaire au ministère du commerce afghan puis fonctionnaire international (dont 4 ans passés au Népal).

pourquoi elle est le plus compétente, c'est très important et l'homme n'en est pas capable. Ceci étant posé, l'article est une 'très bonne chose.' [Il anticipe sur la question suivante] "Il signifie que l'homme a plus de responsabilités, mais que tous deux sont égaux 'devant la Loi', ...seulement devant la loi. Car l'islam a donné plus de droits aux femmes qu'aux hommes. À un croyant qui lui demandait à qui il devait le plus de respect, le Prophète a répondu trois fois de suite : 'ta mère !', et la quatrième fois : 'ton père !', ce qui signifie que les femmes ont trois fois plus de droits que les hommes." [Nous le relançons : "L'Article 22 précise tous les citoyens, hommes et femmes, ont des droits et des devoirs égaux devant la loi, est-ce une bonne chose ?" Abou Baker rajoute :] "La guerre a provoqué des discriminations ethniques, et le mot *citoyen*<sup>5</sup> s'applique maintenant à tous, il règle cette question. C'est pareil pour les femmes, on a ajouté la mention *hommes et femmes* pour insister sur les problèmes des femmes, et les régler. Autrefois, il n'y avait pas mention des femmes dans la Constitution, maintenant le *citoyen*, c'est l'homme comme la femme."

**Q. 2.4 - Selon vous, que signifie l'Article 22 de la Constitution, que je viens de vous citer ?**

- ✓ "Tout le monde a les mêmes droits, selon la Constitution. Mais certains ont honte de ce qu'ils sont, comme les Hazâras. Le problème est de ne pas pouvoir parler publiquement sa propre langue, comme l'ouzbèk pour moi, car cela expose à des insultes. Avec cet article, l'éducation, le développement de la société, j'espère que ça va changer." (Naïm)
- ✓ "Cela va aider à développer le pays et à devenir beau. Plus personne ne sera pauvre, tout le monde sera au même niveau." (Djamila)
- ✓ "Les hommes et les femmes sont égaux, la propriété est égale, les travaux sont égaux (les femmes à la maison, les hommes dehors)." (Samia)
- ✓ "Ce ne sera possible que s'il y a la paix. Il n'y a pas d'égalité parce que certains ont beaucoup d'argent. Certains ne mangent pas à leur faim." (Babour)
- ✓ "Dans l'islam il y a des droits pour les femmes, des droits humains, que tout le monde doit respecter." (Nadjiba)
- ✓ "Les lois concernant les droits humains existaient déjà. Les femmes ne pouvaient pas en bénéficier à cause du système social." (Othman)
- ✓ "Maintenant les langues locales sont reconnues pour certaines régions, mais ce n'est pas appliqué, c'en est comique. Il y a aussi les lois politiques qui encouragent la participation des femmes." (Gulâb)
- ✓ "Maintenant je peux sortir de la maison, et travailler pour nourrir mes enfants, car je suis veuve." (Qadrat)

---

<sup>5</sup> Noter que le mot *citoyen* est une traduction (reprise du mot *citizen* du texte anglais de la Constitution utilisé dans les travaux constituants) approximative et modernisante du mot arabo-persan *تابع* qui par son étymologie se rapproche du concept de *sujet* d'une autorité, ou de *client* d'un patron. Le mot *ressortissant* serait plus approprié. Pour plus de détail, voir : Gaït Gauhar Archambeaud, 2005, *op. cit.*, p.39

- ✓ "Quand on aura des droits égaux, les discriminations auront disparu, et l'article ne sera même plus utile." (Ouafa)
- ✓ "Toute différence négative entre êtres humains n'est pas bonne en islam, on n'accepte aucune différence sociale ou de couleur entre les croyants." (Ishaq)
- ✓ "Le mot *discrimination* est très important. Avant on s'identifiait par son ethnie, maintenant c'est devenu un objet de discrimination, et l'article veut les interdire. Mais ce n'est pas appliqué." (Nour Djahan)
- ✓ "Égalité des citoyens, qui ont tous les mêmes droits... les riches ...les handicapés." (Yasmin)
- ✓ "Tous les individus auront la possibilité de servir leur pays et eux-mêmes, c'est une bonne façon d'amener l'unité du pays." (Kazim)
- ✓ "La justice et l'égalité : nous sommes des musulmans et donc nous devons respecter ces dispositions." (Youssef)

**Q. 2.5 - D'une manière générale, l'Article 22 apporte-t-il du nouveau par rapport au passé ?**

- ✓ "La plupart des familles ne laissent pas les jeunes gens choisir leur propre conjoint, qui doivent faire confiance à leurs parents. Ça va s'améliorer rapidement pour les garçons, mais les filles devraient pouvoir choisir aussi. Les femmes ne peuvent pas travailler en dehors de la maison, ça aussi ça doit s'arranger. Si les combats s'arrêtent vraiment, tout cela ira mieux." (Rahim)
- ✓ "Avant, une femme ne pouvait pas lutter pour ses droits, elle était menacée physiquement et psychologiquement, sous la pression du mari, du père, des frères, elle devait obéir. Maintenant elles peuvent se défendre." (Ishtar)
- ✓ "Il y a maintenant une radio pour les femmes. Elles peuvent communiquer, échanger leur difficultés. Et même, un auditeur homme nous a écrit pour nous dire qu'en écoutant notre radio il comprenait mieux les problèmes des femmes." (Nadjiba)
- ✓ "Dans les sociétés traditionnelles, seuls les hommes sont considérés. Mais cette mention de l'égalité des hommes et des femmes est une aide pour les gens illettrés, c'est un concept facile à comprendre. Et puis, certaines femmes ont pu accéder à des fonctions gouvernementales." (Palwasha)
- ✓ "Les *qowmandân* doivent se plier aux nouvelles règles pour résoudre les problèmes." (Wahida)
- ✓ "Des groupes ethniques variés participent au gouvernement et il y a l'éducation pour tous. Ce n'est pas l'application à 100% des droits de l'homme, seulement 20%, mais c'est un progrès. Et puis il y a l'accès à la santé dans les lieux les plus reculés." (Ouafa)
- ✓ "Les changements sont arrivés à Kaboul ces trois dernières années bien avant la Constitution." (Lotfullah)
- ✓ "En province, ça ne change rien car ils ne savent rien." (Nasser)

- ✓ "La liberté de la presse, la liberté d'expression sont un produit indirect de l'égalité des droits." (Kazim)
- ✓ "Beaucoup de femmes vont entrer au Parlement, c'est important que les femmes aussi puissent diriger, ça va enfin être possible." (Iskandar)

**Q. 2.6 - Pour vous personnellement, l'Article 22 change-t-il quelque chose par rapport au passé ?**

- ✓ "Quand on se rend dans une administration [et qu'on est ouzbèk], on doit attendre des heures : d'abord passent les Pachtouns, ensuite les Tadjiks, et enfin vient le tour des Hazâras et des Ouzbèks. Tout ça va changer." (Naïim)
- ✓ "Ça me permet de faire ma formation de sage-femme, mon mari m'a soutenue contre l'avis de mon beau-frère, avant la Constitution il n'aurait pas eu le courage." (Ishtar)
- ✓ "Ça a conforté les changements que j'avais réussi à obtenir dans ma famille, en devenant animatrice de radio, mais je respecterai le choix d'un conjoint que me proposera ma famille. C'est un compromis." (Nadjiba)
- ✓ "J'ai eu des démêlés avec mon beau-frère qui me bat, et qui a argumenté devant le *qonmandân* que c'était son droit. Maintenant, ça va changer." (Tabar)
- ✓ "Ma sœur était à l'institut polytechnique à Kaboul, et a déménagé à Hérât. Elle a voulu faire transférer son dossier, où on lui a fait des difficultés parce qu'elle serait la seule femme à l'école polytechnique de Hérât. Mais elle a fait valoir ses droits et a finalement été acceptée." (Wahida)
- ✓ "L'égalité existait déjà chez moi, j'ai eu de la chance, je ne voulais pas me marier et pourtant mon mari et moi nous nous aimons." (Ouafa)
- ✓ "En tant que musulman pratiquant, j'ai toujours appliqué l'égalité chez moi." (Ishaq)
- ✓ "Beaucoup de femmes l'attendaient, au moins maintenant les gens sont au courant, ça aide les femmes, elles seront moins maltraitées." (Narges)
- ✓ "Quand je me marierai, je dirai à ma femme qu'elle est libre, qu'elle peut travailler, qu'on partage tout... mais ce choix, je pouvais le faire avant !" (Nasser)
- ✓ "Maintenant, je prépare le thé pour ma femme, je lave le linge comme ma femme, et elle aussi travaille à la maison. Mais en fait c'était déjà comme ça avant, parce que je suis conscient de ces choses." (Youssef)
- ✓ "C'était déjà ma règle de vie !" (Iskandar)

**Q. 2.7 - D'une manière générale, l'Article 22 présente-t-il une difficulté ?**

- ✓ "Comment donner des droits aux femmes là où leur place est tellement codifiée qu'on leur interdit toute récrimination ? Le problème, c'est que les codes sociaux se situent au niveau privé alors que la Constitution est du domaine public." (Dorotheé)
- ✓ "On pourrait s'attendre à avoir de nouveaux droits, mais est-ce applicable ? Les talibans étaient des rustres, mais ils n'étaient pas corrompus." (Nazami)



- ✓ "Maintenant que le gouvernement est islamique, on pourrait appliquer l'égalité. Mais il y a des *mollàs* qui ne connaissent pas l'islam, et qui enregistrent des mariages forcés." (Abou Baker)
- ✓ "Ce problème ne concerne pas seulement les autorités, mais les gens eux-mêmes, le système, la culture, le gouvernement, les croyances, les relations interpersonnelles, la situation économique." (Othman)
- ✓ "Les femmes des campagnes disent qu'elles ne connaissent rien à la vie parce qu'elles ne sortent pas, et ne veulent pas prendre de décisions. On leur fait croire que les femmes ne sont pas comme les hommes." (Ishtar)
- ✓ "Pratiquement, l'article n'apporte aucun changement, il n'est pas accepté par la culture. Ici, le respect de la loi, l'Etat de droit n'existent pas. Et la Constitution elle-même contient des contradictions : elle proclame d'abord le respect de la loi islamique, alors que certaines choses ne sont pas libres en islam. Par exemple une musulmane ne peut pas épouser un non musulman." (Gulâb)
- ✓ "Le gouvernement devrait éduquer les gens et préciser le bon usage des droits. La notion d'intérêt général n'est pas comprise ni même perçue." (Nadjiba)
- ✓ "Dans cette société patriarcale, quand les femmes commencent à comprendre leurs droits ça crée des conflits." (Palwasha)
- ✓ "L'égalité des hommes et des femmes, pour certains, est matière à commérages, à une mauvaise réputation." (Wahida)
- ✓ "L'égalité pose problème à ceux qui exploitent les autres, et en font leurs bénéficiaires." (Ishaq)
- ✓ "Tout le monde a des difficultés, l'égalité n'est pas la préoccupation principale des gens." (Narges)
- ✓ "Il y a un mélange de difficultés : la religion, la loi tribale et les aspects négatifs de la tradition, qui se renforcent mutuellement, l'économie. Certains ont utilisé la religion pour arriver au pouvoir, et les gens pensent donc que ce qu'ils disent ressort de la religion. Mais le problème n'est pas la religion, mais la manière dont la religion est comprise. Et ça ne va pas changer facilement." (Lotfullah)
- ✓ "C'est un peu comme si les gens comprenaient ce que c'est que nager en se noyant dans la piscine. Le concept d'égalité est arrivé de l'étranger." (Nasser)
- ✓ "Pourquoi autant d'inégalités dans un pays d'islam, une religion pourtant égalitaire ? À cause de l'ignorance des gens. Le désastre dans le pays a commencé quand certains ont manipulé le sentiment religieux des populations pour prendre le pouvoir. Des 'demi-*mollàs*', qui ne comprennent en fait strictement rien à la religion." (Kazim)
- ✓ "Les couples sont désunis, s'ils étaient unis, ça marcherait." (Youssef)
- ✓ "La culture afghane et la loi islamique n'encouragent pas l'éducation des filles, ni la mixité. Mais l'éducation est nécessaire pour surmonter nos difficultés. L'économie s'en ressent." (Iskandar)

### **Q. 2.8 - Pour vous personnellement, l'Article 22 présente-t-il des difficultés ?**

- ✓ "On voudrait bien s'ouvrir, apprendre, mais nos maris disent que ce n'est pas nécessaire, que nous avons tout ce dont nous avons besoin à la maison. Même si nous avons envie de sortir, nous ne le faisons pas, par peur des commérages." (Samia)

### **Questionnaire - Troisième partie : les mots clés**

*À ce stade, nous avons demandé à chacun de nos interlocuteurs de relire le texte exact de l'Article 22 tel qu'il existe dans la Constitution afghane, puis de choisir les trois mots les plus importants, et de les classer. Pour chacun, ils répondent ensuite aux questions suivantes :*

### **Q. 3.0 - Pouvez-vous préciser pourquoi ce terme est important ? Pouvez-vous donner une définition de ce terme ? Apporte-t-il une nouveauté ? Présente-t-il une difficulté ?**

*Voici la synthèse des réponses, présentées dans l'ordre décroissant d'importance pour l'ensemble des questionnaires. Nous avons pondéré les réponses en donnant la note 3 au premier choix, 2 au deuxième choix, et 1 au troisième choix, puis en totalisant les notes pour chaque mot. La note maximale possible pour un mot est donc 102. Le total des points attribuables est 204. La somme des notes n'atteint pas ce nombre total car certaines réponses sont incomplètes.*

#### **Q. 3.1 - Droits - حقوق (44)**

- ✓ "C'est ce qui détermine la part du citoyen dans les affaires de la cité, ce que peut faire ou obtenir une personne dans une société. Ce n'est pas une nouveauté, tout le monde considère que l'on donne suffisamment de droits aux gens à partir du moment où on les laisse vivre. La difficulté réside dans leur définition, et la mise en place des outils de gestion de ces droits." (Omar)
- ✓ "La nature est mal faite et ne donne pas les mêmes possibilités à chacun ; la notion de droits nivelle les handicaps naturels. C'est l'ensemble des lois et réglementations qui régissent la vie des citoyens au sein d'une société, un minimum auquel on peut aspirer et accéder. Les gens savaient que les droits individuels existaient, mais ils s'asseyaient gentiment dessus. La difficulté, c'est que chacun veut garder ses privilèges. Et puis l'individu n'est pas libre de sa famille. Les Afghans trouvent ça normal, pesant mais protecteur, on fonctionne par réseaux, il n'y a pas de solitude. Le problème est pour ceux qui n'ont plus de famille." (Dorothee)

- ✓ "C'est que qui vaut pour tout le monde, tout être vivant, en considérant le monde comme une entité unique. Les différences de droits entre l'islam et la DUDH sont minimales, très minimales. Tous les articles [de la DUDH] dépendent les uns des autres. Les principaux changements à effectuer sont dans la culture." (Ibrahim)
- ✓ "Toute chose a des droits. Tous le monde devrait être respecté, et ne pas être traité contrairement à la Loi. À l'occasion des élections, j'ai entendu dire que personne ne peut porter atteinte aux droits de l'individu. Cela m'a bouleversé, je me suis senti libre. La difficulté réside dans la limite à trouver, qui dépend selon les personnes." (Rahim)
- ✓ "Les droits conduisent à l'égalité, les devoirs sont une partie des droits. Quand j'étais en Suisse, j'ai été soigné comme n'importe qui d'autre. En y réfléchissant, ça vient de la notion d'humanité (*according to humanity*), c'est attaché à la condition humaine, à l'individu. Ce n'est pas nouveau." (Naïm)
- ✓ "Du point de vue de l'islam, nous, les femmes, avons l'égalité des droits. Mais ça n'a pas été appliqué par les talibans. Ils avaient tort, et je pourrais facilement trouver les arguments de droit islamique pour les convaincre. Ce sont les armes qui ont fait la domination des talibans. Mais la femme n'est pas indépendante dans le code de la famille islamique. Elle peut choisir son mari, mais pas pratiquer des mariages multiples. Les droits, cela signifie décider pour soi-même, se défendre. Ce n'est pas vraiment une nouveauté mais ce n'était pas appliqué. La difficulté provient des menaces que subirait une femme qui veut défendre ses droits." (Ishtar)
- ✓ "Si j'ai beaucoup, et d'autre rien, ce n'est pas l'égalité. Tout le monde devrait avoir des droits égaux. Les réfugiés vivent dehors, dans des tentes, ne peuvent rien faire, aucune possibilité. Où est la Constitution pour leur donner des droits égaux ? La moitié des gens est illettrée. Nous n'avons pas d'usines, pas de travail, nous importons tous ce qui est nécessaire ! Si nous fabriquions nous-mêmes, la plupart des gens auraient du travail. Nous avons beaucoup de matières premières, le coton, le bois, le métal... Et si j'avais été éduqué, j'aurais donné de meilleures réponses !" (Babour)
- ✓ "Un être humain a des droits dès son arrivée au monde, et même après sa mort. Un humain sans droits n'est rien, et vice-versa. Les droits sont la base des relations sociales, c'est tout ce qui peut être utilisé par un être vivant. Maintenant, on attache de l'importance à l'égalité des droits. Les difficultés proviennent de toutes les discriminations existantes dans la société, et de ce que le système n'est pas démocratique." (Othman)
- ✓ "Les droits, c'est quand quelqu'un peut travailler pour son propre compte, pour choisir sa vie. Du travail, pas d'interdictions, à chacun ses idées." (Tamira)
- ✓ "Le droit à la vie, au travail, à utiliser la société, aux ressources naturelles, etc. Les *mollàs* déclarent que les droits égaux sont anti-islamiques, mais c'est faux. Il faut se battre doucement, petit à petit, pour enlever ces idées aux *mollàs*." (Bachir)

- ✓ "Si nous n'exerçons pas nos droits, nous ne pouvons rien faire : étudier, aller au bureau, faire un procès, voyager, travailler... Un droit, c'est quelque chose qui est nécessaire à la vie. Avant, un juge aurait tranché en faveur d'un homme, maintenant les droits sont égaux. Les difficultés existent pour ceux qui ne connaissent pas la *chari'a* et le droit international, en particulier les *mollàs* qui pensent qu'ils vont perdre le pouvoir. Il faut du temps pour que ça change." (Wahida)
- ✓ "Les droits sont importants pour éviter l'oppression. Quand on connaît ses droits, on peut se défendre. C'est la capacité intrinsèque de l'individu d'agir dans un cadre légal." (Nader)
- ✓ "C'est un terme qui vient d'un des noms de Dieu : حق, au pluriel حقوق, c'est pour ça que c'est le plus important. C'est la vérité, qu'il faut respecter et donner à ceux qui la méritent, et même ceux qui ne la méritent pas. Chacun a des droits en propre, qu'il ne peut pas perdre. Les difficultés viennent des violations de certains, qui poussent les autres à se révolter, et ça crée des haines." (Ishaq)
- ✓ "Tout le monde a des droits, selon sa situation, les droits sociaux sont égaux. C'est un privilège qui n'est pas donné mais acquis, il faut se battre pour faire respecter ses droits." (Narges)
- ✓ "C'est ce que je reçois de la part de mon gouvernement, mais mon pays a aussi un droit sur moi, ainsi que ma famille et mon gouvernement. C'est ce qui est mentionné dans la Constitution, ce qu'il faut faire et ne pas faire, vivre dans le pays selon sa religion et ses opinions sans faire de mal aux autres, la liberté d'expression, choisir pour soi-même. Le but est d'avoir une bonne vie. La liberté doit avoir des limites, les gens ne doivent pas l'utiliser mal. *The circle of rights should be clear, it is a choice.* Le libre choix est une très grande difficulté en Afghanistan. Par exemple, quelqu'un ne peut même pas posséder une bible, il y a un fanatisme de la religion qui l'interdit. *I read the whole library, it made me a hundred of years older.*" (Lotfullah)
- ✓ "Les droits doivent être précisés. C'est ce que je peux exiger, ce que je dois donner à la société. Ça n'est pas nouveau, le problème c'est que les *mollàs* n'enseignent pas l'essence de l'islam. Dès la mort du prophète ont commencé les difficultés politique." (Kazim)
- ✓ "L'affirmation des droits de l'individu permet à tous de vivre en paix ensemble. La nouveauté, c'est l'affirmation de l'égalité des droits des hommes et des femmes." (Youssef)
- ✓ "Tout le monde a droit à une vie bonne et libre, et certaines personnes doivent pouvoir y accéder alors que ce n'est pas le cas actuellement. Il y a des droits différents selon les situations. La nouveauté, c'est l'égalité des droits des hommes et des femmes. La difficulté, c'est de faire qu'un humain ne puisse pas refuser ses droits à un autre humain." (Nejat)

### Q. 3.2 - Egaux, égalité - مساوي (35)

- ✓ "Je n'ai pas besoin d'égalité, j'ai eu beaucoup de maris !" (la mère de Djamila)
- ✓ "Tout le monde peut travailler ensemble, personne ne peut vous en empêcher. Tout le monde peut sortir." (Qadrat)

- ✓ "Le mot égalité est important pour faire la distinction avec la notion d'identité. Il y a souvent confusion. En fait, dans une famille, si on a deux enfants, l'égalité est de les nourrir en fonction de leurs besoins et des moyens de la famille, et pas de leur donner forcément la même quantité. Il s'agit de partager les ressources disponibles, matérielles ou immatérielles, de façon équitable entre les différents membres de la société. C'est une notion difficile à comprendre."<sup>6</sup> (Omar)
- ✓ "Nous sommes des humains, nous devrions tous avoir les mêmes droits, sans discrimination sur le sexe ou la culture. La nouveauté, c'est que maintenant tout le monde peut revendiquer ses droits." (Ibrahim)
- ✓ "C'est important parce bientôt je sais que je pourrais choisir ma femme. Ça devrait être pareil pour les filles.<sup>7</sup> Elles devraient pouvoir finir leurs études et travailler pour subvenir à leurs besoins. En mathématiques, l'égalité consiste à donner la même part, pas plus à l'un qu'à l'autre. La difficulté, c'est que les gens pensent que l'éducation des filles les entraîne vers le dévergondage. Alors que c'est par l'éducation qu'on peut appréhender une situation en connaissance de cause." (Rahim)
- ✓ "Hommes et femmes sont des humains, ils devraient pouvoir vivre également. C'est une nouveauté, si on l'applique. Les traditions, le sentiment religieux, le droit islamique entraînent des inégalités, par exemple en matière d'héritage. Moi-même, je ferai en sorte que ma sœur reçoive la même part d'héritage que moi." (Naïm)
- ✓ "Certains ne comprennent pas le sens profond de l'égalité. Ça ne veut pas dire que tout le monde doit faire la même chose, que la femme enlève sa chemise si l'homme enlève sa chemise, il y a des questions de pudeur." (Ishtar)
- ✓ "Partout dans le monde certains ont plus de pouvoir, c'est humain. L'égalité signifie les mêmes droits pour différents humains, différentes personnes, sans discrimination en fonction du sexe. L'égalité est devenue une nécessité (ضرورت) parce que les filles doivent être éduquée pour que les femmes ne meurent plus." (Nadjiba)
- ✓ "Toute société définit des droits, mais l'égalité des droits est plus importante que les droits eux-mêmes. La difficulté est de l'appliquer, les femmes ne connaissent pas leurs droits. Même Karzaï viole les droits de sa propre épouse, qui est gynécologue mais qui ne sort jamais. La sécurité est une fausse excuse." (Othman)

---

<sup>6</sup> Omar ajoute : "Les termes *égalité*, *liberté*, *démocratie*, sont compris non en soi, mais d'une manière différente du modèle occidental. Il y a un défaut de pédagogie et de culture politique, les politiques entretiennent la confusion en affirmant que c'est étranger à la culture. L'Afghan est un animal *impressionniste*. On recueille l'impression générale plutôt que le détail, même en poésie. Ça donne des interprétations fantaisistes, une qualité de l'argumentation par références... mêmes abusives. Une sorte de *paquet-cadeau* dans chaque mot."

<sup>7</sup> Rahim a une amoureuse, et tous deux sont engagés dans le processus difficile de faire reconnaître leur choix à leurs familles dans la perspective d'un mariage.

- ✓ "C'est important de le rappeler sans cesse, ce n'est pas naturel, mais c'est le principe de la civilisation, la capacité des gens à vivre sans coercition. C'est à la fois une tromperie et un minimum de base, une construction de droit." (Nader)
- ✓ "Si l'égalité existe, il n'y a pas de souffrance entre les gens, et la liberté existe. C'est l'équité qui est l'objectif, un revenu suffisant pour chaque famille, et plus de souffrances. C'est la responsabilité du gouvernement, mais de tout le monde aussi, on doit apprendre à un enfant à être autonome, *to do things by himself*. Les gens qui attendent tout de l'étranger ne croient pas à l'égalité. Leur enjeu, c'est le profit, le bénéfice, le pouvoir pour eux-mêmes. Nous devons apprendre à accepter les impôts. Les gens attendent tout du gouvernement comme ils ont appris à tout attendre de leurs familles." (Ouafa)
- ✓ "L'égalité est le droit principal des citoyens. Il y a une différence entre *égal* (مساوی) et *équitable* (ممتساوی), rendu égal. L'égalité devant la Loi, et l'équité dans les avantages sociaux ou les peines. Le jugement doit être égal et la punition équitable. Le problème, c'est que c'est juste sur le papier, il n'y a pas d'égalité en matière de justice ni dans le gouvernement. *If a Hazâra is killed in Qandabar, a Pashtun must be killed in Bamyan.*" (Loftfullah)
- ✓ "Que les hommes et les femmes aient des droits égaux, et que les choses soient également réparties." (Batoul)
- ✓ "*Que* personne ne t'étouffe, que personne ne t'écrase ! Un proverbe arabe dit : *tous les hommes doivent être égaux en toutes choses*. Toutes les choses qui sont semblables doivent être constituées, organisées, formulées également. La nouveauté est l'égalité des hommes et des femmes. Dans les provinces, là où le patriarcat est la loi, les hommes vont s'opposer aux droits des femmes, éventuellement par la violence." (Youssef)
- ✓ "Pour l'émergence de notre pays, il est important que la moitié de sa population, les femmes, participent à son développement. Les lois doivent soutenir cette égalité, d'ailleurs l'islam exige l'éducation pour les femmes comme pour les hommes." (Iskandar)

### Q. 3.3 - Discrimination - تبعيض (35)

- ✓ "Il n'y a pas de différences entre les droits des hommes et des femmes d'un point de vue islamique, comme dans la DUDH. Je suis un être humain même si je suis afghan ! " (Kazim)
- ✓ "Femmes et hommes sont de la même nature, physiquement, et peuvent faire les mêmes travaux. Ils sont les roues d'un même carrosse." (Ishtar)
- ✓ "On a plus souvent affaire à des discriminations qu'à l'égalité !" (Geneviève)
- ✓ "Sans discriminations on peut avoir la paix, la sécurité, la stabilité. Ce sont des différences en fonction du sexe ou de l'ethnie. L'interdiction des discriminations n'est pas nouvelle, mais elle demande à être mise en pratique. L'éducation peut seule améliorer la situation, car chaque individu qui connaît ses droits peut les revendiquer." (Ibrahim)

- ✓ "Les discriminations entraînent l'apartheid, le génocide. Les discriminations donnent plus de droits ou de responsabilités à certains en raison de différences comme le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la couleur, la religion, le parti, l'ethnie, la langue... Malheureusement, la liste des discriminations interdites n'a pas été écrite dans la Constitution." (Gulâb)
- ✓ "Avant, j'étais obligée de faire des ménages pour vivre [à cause de l'interdiction de travailler pour les femmes], maintenant j'ai un bon travail." (Qadrat)
- ✓ "Dans notre société il y a des discriminations, notamment entre hommes et femmes, et certains ne veulent pas donner de droits aux femmes. Une discrimination est une différenciation entre humains basée sur le sexe, l'ethnie, le pouvoir, la langue..." (Bachir)
- ✓ "Tous les humains sont nés d'un homme et d'une femme, même s'ils ont des peaux différentes. On ne devrait pas faire de différence. Les discriminations sont les différences de traitement associées à la race, le sexe, la nationalité. Il y a une notion de souffrance dans la discrimination. À partir de maintenant les discriminations ne sont plus acceptées, notamment entre les ethnies et les religions qui se sont combattues durant la guerre civile. Pour surmonter les difficultés, il faut montrer des exemples positifs. Il y a des problèmes économiques, des problèmes de sécurité, des problèmes d'éducation." (Palwasha)
- ✓ "Il y avait beaucoup de discriminations ethniques pendant la guerre civile et encore plus sous les talibans. Et autrefois les Pachtouns étaient très puissants et très arrogants. Une discrimination est une différence associée à un caractère inhérent à la personne, ethnie, sexe, religion. La Constitution permet de lutter contre ces discriminations.<sup>8</sup>" (Wahida)
- ✓ "À l'époque des *moudjahidin* les discriminations ethniques sont devenues visibles parce que c'était une réaction contre les discriminations subies par le passé. Les talibans ont encore amplifié cette tendance, mais les gens n'en veulent plus, ils veulent que leurs enfants soient éduqués. Ceux qui font la guerre pour acquérir des privilèges ethniques sont des criminels." (Ouafa)
- ✓ "Toutes sortes de discriminations engendrent de nouveaux problèmes, c'est la préférence négative. C'est fouler aux pieds les droits des autres<sup>9</sup>. Ne pas connaître le droit des humains. Mettre le peuple en dehors de la Loi. Une différence qui profite à quelqu'un. Utiliser une inégalité naturelle pour en profiter. Ça existait déjà, depuis Caïn et Abel, mais c'est interdit par le Coran. Il faut être éduqué pour comprendre ces choses." (Ishaq)
- ✓ "Ici en Afghanistan les discriminations sont importantes, on peut tuer quelqu'un à cause de sa langue, et il y en a 17 différentes. Une discrimination, c'est ne pas accepter l'autre parce qu'il est différent, ne pas le voir comme normal mais comme étranger et négatif, inacceptable. Les

---

<sup>8</sup> Wahida cite le cas d'un village où la majorité pachtoune empêchait la minorité tadjike d'acheter des terrains de construction et où le problème est apparu à l'occasion de l'implantation d'une école pour les 500 enfants du village.

<sup>9</sup> حقوق دیگران را پایمال کردن

gens font des discriminations sans comprendre que c'est mal, parce qu'ils ne sortent pas de leurs communautés, les échanges n'existent pas, on ne connaît pas les autres. Mais la notion de différenciation entre l'homme et la femme dans la famille est une conception occidentale, c'est le couple indivisible, زن و مرد (*zan-ou-mard*), *femme-et-homme* indifférencié dans la même expression, dans un seul souffle, qui est l'unité afghane de base." (Nour Djahan) *Nour Djahan veut dire que l'expression "zan-ou-mard" dans la rédaction de l'article peut être interprétée par les traditionalistes comme désignant l'unité "couple", ce qui reviendrait à laisser au second plan l'épouse, entièrement représentée par son mari à l'extérieur de la maison.*

- ✓ "C'est important à mettre en évidence, parce que les discriminations favorisent toujours les hommes. C'est faire une différence, privilégier. Beaucoup de gens préfèrent qu'il y ait des discriminations." (Narges)
- ✓ "Il ne doit plus y avoir de différences entre hommes et femmes, entre citoyens. Une discrimination donne un avantage à une catégorie sans prendre en compte le reste. Le problème c'est que la notion d'intérêt général n'existe pas, et les gens se disent que c'est le bon moment pour se remplir les poches." (Yasmin)
- ✓ "Il ne doit pas y avoir de discrimination des femmes par rapport aux hommes. Pas de traitement différencié, en ignorance de la Loi. C'est important d'insister à propos des femmes. L'homme et la femme sont de la même écorce, mais dans les provinces certains ne le savent pas.<sup>10</sup> (Youssef)
- ✓ "Notre pays a été détruit par les discriminations, entre Tadjiks et Pachtouns notamment. À l'époque de Nader Khân (1929-1933), il y a eu des vengeances des Pachtouns contre les Tadjiks à cause de Batcha-é Saqâo (*qui a déposé Amânullah Khân en 1929*). À l'université de Médecine, à l'époque de Rabbani (*un Tadjik, de 1992 à 1994*), les Tadjiks attaquaient les Pachtouns. Ces comportements ont été induits par des influences étrangères. Certains veulent le pouvoir et se proclament 'meilleurs' que les autres, et ils accaparent les postes pour leur clan, en pratiquant des exactions contre les autres, des choses qu'ils ne feraient pas à eux-mêmes." (Iskandar)

---

<sup>10</sup> Youssef raconte avoir commandé à un menuisier un cadre de fenêtre, qui s'avéra mal ajusté. Comme il réclamait une réparation rapide afin de ménager la déception de son épouse, l'artisan déclara : "Vous feriez bien de battre votre femme !"



### Q. 3.4 - Loi - قانون (15)

- ✓ "On trouve ces limites dans la Loi, qui est faite par les personnes les plus expertes, celles qui ont la meilleure connaissance des choses et auxquelles on peut faire confiance. La nouveauté, c'est que la loi est appliquée.<sup>11</sup>" (Rahim)
- ✓ " Dans la famille, la loi publique ne s'applique pas, on en blague même." (Nour Djahan)
- ✓ "Dans une société il faut préciser les conséquences des actes avant qu'ils se produisent. Dans une société tribale de droit coutumier, il y a l'implicité. Dans une société moderne où des gens de différents horizons se côtoient, l'implicite ne suffit plus. La loi est la règle préétablie et connue à laquelle chacun doit se conformer. Ce n'est pas nouveau, mais à l'époque de la guerre civile il y avait une seule loi : "Le Coran guide nos pas, la *chari'a* est notre loi et l'islam notre voie." (Omar)
- ✓ "S'il n'y a pas de lois dans une société, il ne peut pas non plus y avoir de droits ou d'égalité. La loi est un guide pour les membres d'une société. Le mot *loi* est nouveau en association avec *droits*. Il y a des lois depuis longtemps mais elles sont inefficaces. Les gens doivent être éduqués." (Naïm)
- ✓ "Maintenant il y a la Loi, c'est ma force, mon arme." (Ishtar)
- ✓ "La loi sert à régler les problèmes de la société. Avant elles étaient faites au profit du gouvernement, maintenant elles sont faites par les gens, à leur profit. Autrefois c'était la loi du plus fort, maintenant c'est la même loi pour tous. Avant tout le monde voulait un fusil, maintenant ils rendent leurs fusils, ça veut dire qu'ils acceptent la Loi. Le désarmement est effectif à 60%." (Nadjiba)
- ✓ "Il s'agit de montrer la bonne manière de vivre bien, d'éduquer ses enfants. Le gouvernement doit se montrer juste, il doit retourner au peuple l'aide qui arrive de l'étranger. Les personnes éduquées peuvent trouver des solutions, les juges sont là pour aider, quelqu'un qui a reçu une formation et qui regarde les gens objectivement. *Faire arriver le droit en donnant le droit.*" (Qadrat)
- ✓ "La loi sert à la sécurité des gens. Le parlement accepte ou refuse les lois proposées par le gouvernement, avec la participation de quelques femmes. Les représentants doivent être éduqués et avoir une bonne réputation, pour pouvoir éduquer les gens en retour." (Tabar)
- ✓ "La loi est faite en fonction de la majorité. Une femme peut être forte, mais pas toutes les femmes. Les lois doivent donc tenir compte des faiblesses des femmes." (Abou Baker)
- ✓ "C'est important que tout le monde partage les mêmes lois, alors que certaines factions font n'importe quoi. La loi centrale, gouvernementale, n'a pas réussi à changer les traditions et donc

---

<sup>11</sup> Rahim raconte l'histoire récente d'un garçon qui a abusé d'une jeune fille après l'avoir attirée chez lui et droguée, alors qu'elle lui avait fait confiance. Il a été condamné à quatorze ans de prison, ce qui est nouveau, et c'est une très bonne chose.

il existe deux systèmes juridiques différents. Les lois servent surtout au gouvernement à être reconnu à l'étranger sans rien changer à la réalité du pays." (Nour Djahan)

- ✓ "Dans le pays, il y a la tradition et la Loi et la jurisprudence islamique. Il y a des différences entre les trois. Les éléphants outrepassent la Loi, pas les moustiques. La Loi doit être faite par les représentants du peuple. C'est par la loi qu'on rend la justice. C'est un outil de gouvernement produit par les représentants du peuple et ratifié par le président. Le problème, c'est que la loi du père de famille prévaut sur la loi publique." (Youssef)

### **Q. 3.5 - Femme - ﻭﺝ(14)**

- ✓ "Les femmes doivent fournir nourriture et vêtements aux hommes, c'est ça leurs droits. Ainsi que d'obéir aux hommes. Mais si les femmes veulent quelque chose, elles demandent aux hommes, qui l'autorisent." (Samia)
- ✓ "Les droits égaux, c'est pouvoir travailler ensemble au bureau. Mes sœurs ne travaillent pas parce que leurs maris ne les laissent pas sortir. Elles ont épousé des voisins, des cousins, très jeunes, avant 15 ans." (Tamira)
- ✓ "Le prix de la mariée est le contraire de droits égaux, c'est une charge plutôt qu'une garantie pour la vie. Tout le monde devrait faire un mariage d'amour parce que c'est pour vivre ensemble." (Qadrat)
- ✓ "Certains *qowmandân* n'envoient pas leurs filles à l'école parce qu'alors elles connaîtraient leurs droits et les revendiqueraient." (Wahida)
- ✓ "Le corps de la femme est un aimant, une fleur, une beauté par lui-même qui attrape le regard. Il provoque des conflits. La difficulté, c'est le manque de respect, les personnes sans éducation ne savent pas ce qu'est le respect." (Ishtar)
- ✓ "Selon un *hadith*, dans une maison où naît une fille, c'est sept anges qui arrivent, parce que les filles ne tuent pas." (Youssef)
- ✓ "Quant une fille est fiancée, souvent la famille décide de ne plus l'envoyer à l'école, parce qu'elle appartient déjà à sa belle-famille qui ne voudra pas avoir à la payer plus cher. Pourtant, les familles éduquées ne demandent pas de prix de mariée, et donc l'éducation ne devrait pas être un problème." (Palwasha)
- ✓ "Les femmes qui sont forcées à se marier pour de l'argent n'ont plus aucune prise sur leur vie." (Ouafa)
- ✓ "Cette mention des femmes est importante pour leur acquérir le respect de nos concitoyens. Définition de *femme* ??? Les difficultés qui concernent les femmes n'existent que dans de mauvaises conditions, avec les gens sans éducation. Les talibans étaient des humains, et pourtant ils avaient de mauvaises idées." (Rahim)
- ✓ "Chaque être humain a une mère, une sœur, une femme, une fille, c'est la moitié de la société. L'humain vénère sa mère. Les femmes ont toujours été méprisées, nous devons les aider. La

femme est une créature qui forme la société, qui la réforme, une personne qui peut faire bouger le monde comme elle balance un berceau. Tout homme qui réussit a une femme derrière lui. Même des délégués qui refusent d'envoyer leur femme à l'hôpital ont souscrit à cet article, c'est un grand changement. Mais mal connu en Afghanistan. Le problème maintenant, c'est que les droits des femmes sont devenus un business. Les femmes elles-mêmes ne connaissent pas leurs droits, qu'elles imputent aux hommes, elles pensent qu'ils valent mieux qu'elles. Et puis les *mollâs* sont hostiles à ce changement des mentalités. Ils refusent qu'on parle d'égalité pour le divorce, par exemple, parce que ça dérèglerait la société." (Othman)

- ✓ "C'est très important de mentionner les femmes parce qu'elles ont longtemps été privées de leurs droits. Une définition ? Les mères, les épouses, les filles... Une femme est une mère, elle tient le berceau d'une main et fait bouger le monde de l'autre. Les difficultés viennent en particulier des *mollâs*. Les hommes pensent qu'ils ont tous les droits. Maintenant les femmes peuvent dire qu'elles sont fatiguées, avant c'était un devoir d'obéir, les femmes étaient des esclaves. La société est très traditionnelle, à cause des coutumes, du manque de loi, de l'inculture. Les *mollâs* ont intérêt à maintenir le *statu quo*. Ils faudrait les éduquer." (Palwasha)
- ✓ "La femme ne peut pas être juge à cause de sa sensiblerie. Elle porte les enfants, ça l'affecte. Les femmes ne peuvent pas faire la guerre, elles doivent rester douces et tendres. L'inégalité des hommes et des femmes vient de la création d'Eve à partir de la côte d'Adam. Et pourquoi donner du travail aux femmes alors que les hommes n'en ont pas ? Une jeune fille dans un bureau, c'est normal que tout le monde l'aime, alors ça crée des conflits. Il faut donc les éviter en séparant les sexes." [Nous relançons : tout le monde sait que s'il y a des problèmes, c'est parce que les hommes abusent de leur force. On n'a jamais vu une femme forcer un homme. Les hommes seraient-ils des animaux, qu'ils ne soient pas capables de se contenir et que l'on soit obligé d'enfermer les femmes pour qu'il n'y ait pas de problème ?] "S'il n'y a pas de problème, alors les hommes et les femmes peuvent travailler ensemble. Mais la licence en Europe a donné le sida et les relations hors mariage." (Abou Baker)
- ✓ "C'est important parce que j'aime les femmes ! Elles font les enfants, elles méritent le respect, elles sont indispensables. Les femmes, c'est le contraire des hommes, un sexe différent, des mères, elles font le changement par les enfants. Mais elles sont égales sur le plan des idées et des droits. La difficulté, c'est que les hommes politiques font n'importe quoi pour garder le pouvoir, la culture est manipulée par les intérêts particuliers." (Nasser)
- ✓ "C'est important pour la présence des femmes dans la société. La femme apporte l'initiative, l'ordre, la gentillesse, la force, l'intelligence. La femme est un individu, une mère avant tout, le cœur d'un système. Derrière chaque grand homme il y a une grande femme. La difficulté est sous-jacente pour les fanatiques religieux, par peur de perdre leur autorité, par sentiment de supériorité. La prise de conscience des femmes les remettrait en question. Si les femmes pouvaient éduquer leurs enfants comme elles le veulent, ça changerait la société." (Yasmin)

- ✓ "Les femmes ont aussi le droit de choisir leur vie, d'avoir une bonne vie. Définition du mot femme ?????? ...c'est un mot très propre. Les femmes peuvent prendre leur vie en main, leurs droits sont égaux.

### Q. 3.6 - Citoyens - اتباع (13)

- ✓ "Le sens occidental du mot citoyen n'est pas transcrit dans le mot تابع (*tâbê*) qui veut dire plutôt sujet, ressortissant. Il existe un autre mot formé sur la même étymologie que citoyen, شهروند (*charwand*), mais malheureusement il ne peut pas être utilisé parce qu'il a pris une connotation fédéraliste. D'autres mots existent en dari, comme فرد (*fard*), plus proche de personne, ou مردم (*mardom*), mot collectif pour *les gens*. En pachto, il y a le mot *wagneral*." (Omar)
- ✓ "Ce mot indique que tout le monde est considéré, ça ne caractérise pas, ça montre l'égalité, les problèmes ethniques vont diminuer. C'est tous les gens qui habitent le pays, qui ont la nationalité, qui viennent d'Afghanistan, qui sont nés en Afghanistan. Ce qui est nouveau, c'est l'acceptation de toutes les langues. Maintenant n'importe qui peut devenir ministre. Mêmes les *koutchis* sont reconnus en tant que tels, ils ont des cliniques pour eux. Avant la loi était faite par le gouvernement et reçue par les gens, maintenant c'est l'inverse. Le mot dari le plus approprié serait ساکن (*sâkan*), résident. Le concept de citoyenneté à l'occidental est encore à apprendre." (Nadjiba)
- ✓ "Tout membre d'une société en est un citoyen." (Palwasha)
- ✓ "L'idée de citoyen inclut tout le monde, hommes, femmes, enfants. C'est toute personne qui accepte la Constitution et qui lui obéit. Les gens du pays, les Afghans. Ma sœur en Angleterre se pense comme une Afghane mais officiellement elle est britannique et selon les lois elle ne peut pas être les deux. Je suis heureuse d'avoir une Constitution, et les gens doivent s'y conformer." (Ouafa)
- ✓ "*Ce sont les humains qui définissent la valeur de l'égalité.* Les gens qui appartiennent au pays en sont les citoyens, ceux qui ont la nationalité et peuvent le prouver ou en convaincre. Il y a eu un grand débat sur ce mot pour la Constitution. Le sens du mot choisi est celui de *attaché, de détenant la nationalité.* Et tant pis pour ceux qui ne peuvent pas prouver leur appartenance, réfugiés, etc. Les non-citoyens ont les mêmes droits s'ils se soumettent aux lois du pays." (Ishaq)
- ✓ "Le mot citoyen concerne l'équité et les lois des gens. La religion et la politique *doivent* être totalement séparées. Le citoyen est une personne née ici, et qui y vit pour l'instant, parle l'une des langues du pays et accepte la loi du pays. Le fédéralisme serait encore mieux, les discriminations ethniques ont augmenté depuis trois ans. Je refuse tous les soucis qui ont été apportés par la religion. La religion est faite pour améliorer la vie des gens, si elle crée des problèmes c'est qu'elle ne vient pas de Dieu. Les gens qui ont revendiqué l'islam ont beaucoup

tué, et ils utilisent encore l'islam. Les sikhs ne devraient pas se voir appliquer la loi islamique. La question religieuse devrait être évacuée de la Constitution. D'ailleurs, pour un *mollá*, cette Constitution n'a aucune valeur. Les *mollás* ne devraient pas interférer avec la vie des gens, je devrais pouvoir choisir ma vie." (Lotfullah)

- ✓ "Les citoyens sont tous les gens qui ont une légitimité officielle dans le pays, par exemple qui ont un passeport, quelles que soient leurs caractéristiques, et donc ça englobe tout le monde sans discrimination."

### Q. 3.7 - Aussi bien que - اعم (6)

- ✓ "Tout le monde existe, tout le monde est un être humain. Enfant, femme, hazâra... il existe une échelle d'importance dans les rapports traditionnels, il y a toujours quelqu'un en dessous. L'utilisation de l'autre est très forte, les rapports sont ouvertement utilitaires. Chacun a un rôle dont il n'a pas tellement de possibilités de se sortir, parce qu'il y a plein d'amour autour de tout ça. Comment garder cet attachement avec une régulation plus humaine ?" (Geneviève)
- ✓ "Important parce qu'il inclut tout le monde, en général, sans distinction. La société, les clans, les familles sont des structures sociales, en islam l'individu n'existe pas (ou du moins le mot), ni la démocratie, qui ne peut pas exister sans individus, sans droits individuels. Tous les éléments d'un même ensemble, les humains qui suivent les règles, ont des droits. Pour beaucoup de gens l'individualité n'existe pas. Par exemple, on ne m'appelle pas par mon nom, mais *fille de [le nom de mon père ou de ma mère]*. On ne me demande pas *mon* avis, mais *notre* avis, celui de la famille. C'est toujours la dépendance ou l'identification à la famille. On utilise ما (*mâ*), nous 1<sup>ère</sup> personne du pluriel, au lieu de من (*man*), je 1<sup>ère</sup> personne du singulier, pour le cas possessif concernant la famille ou la maison ou le pays. Tout ça est symbolique de la négation de l'individu. Parce que j'ai refusé de me marier avec mon cousin, j'ai été qualifiée de خودخواه (*khodkhoa*), égoïste, et de مغرور خود (*maghrour khoud*), celle qui pense par et pour elle-même, arrogante, individualiste et vaniteuse, qui s'exprime et qui est indépendante, et donc qui casse la famille. C'est une insulte majeure. La famille est maintenant implantée en Europe, mais c'est pareil pour tous, père, mère, frères, sœurs, ils ne peuvent pas avoir d'identité individuelle, pas parler de soi. Notre père a fini par accepter l'individualisation de ses enfants, mais sans comprendre." (Nour Djahan)

### Q. 3.8 - Privilège - امتياز (6)

- ✓ "C'est l'opposé d'une discrimination. Un avantage, comme par exemple donner des moyens à un garçon plutôt qu'à une fille ; un meilleur salaire ou une maison à un employé plutôt qu'à un autre, sur des critères non liés au travail. Auparavant, le juge ne laissait même pas parler la femme, c'était le privilège de l'homme... parce que le juge était aussi un homme. La difficulté,

c'est que les juges sont des *mollás*, et non des professionnels, ils parlent plus de la *chari'a* que de la Loi." (Wahida)

- ✓ "Il y avait beaucoup de privilèges, c'était important de les supprimer. C'est des avantages pour certains, et pas d'autres. C'est important que les gens sachent que c'est interdit." (Batoul)
- ✓ "À l'époque des talibans, tous les postes de direction étaient détenus par des *mollás*. C'est ça, un privilège. À l'époque de Rabbani, c'était les Tadjiks. Maintenant, c'est fini. Les gens obtiennent leurs postes en fonction de leur éducation, de leurs compétences." (Iskandar)

#### **Q. 3.9 - Interdit - ممنوع (5)**

- ✓ "Ce n'est pas dans la nature humaine de ne pas discriminer, il faut un mot fort pour dire que ce n'est pas autorisé. On ne boit pas l'égalité avec le lait de sa mère, c'est un travail sur les valeurs auquel on tient. Ça doit être rappelé tout le temps, faire partir de l'éducation. Il faut trouver une équivalence dans le Coran pour lui donner de la substance, de la puissance. Le problème est qu'ici les châtiments sont costauds, il faut trouver un moyen de réguler sans casser, une vraie justice. Un exemple d'habitude injuste : toutes les corvées familiales sont pour les plus jeunes enfants, les enfants sont faits pour ça." (Geneviève)
- ✓ "Il doit y avoir des limites posées dans une société ; elle est responsable des actions des individus ; s'il n'existe pas d'interdiction on s'enfoncé dans l'anarchie. Les interdictions sont définies par la Loi et garanties par la justice. Il faut qu'il y ait des poursuites en cas d'infraction, c'est une obligation pour que l'interdiction ait une valeur." (Kazim)

#### **Q. 3.10 - Devoirs - وواجب (4)**

- ✓ "Les devoirs sont une partie des droits." (Naïm)
- ✓ "Les devoirs sont importants en société, la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres. Donc on a des droits et aussi des devoirs. C'est beaucoup moins nouveau que le reste, il existe un fort sens du devoir. La difficulté, c'est que les Afghans pensent collectif, le premier niveau de devoir est le niveau familial. La notion s'amenuise vis-à-vis du groupe ou de la société, où le respect est moindre et les conflits plus possibles." (Dorotheé)
- ✓ "Pour une femme il y a deux sortes de devoirs : à la maison et hors de la maison, dans un sens plutôt économique et social que personnel ou moral. Cela implique que la femme doit développer ses capacités, apprendre. Cela donne du courage." (Ishtar)
- ✓ "Quand un homme et une femme ont les mêmes droits, ils ont aussi des devoirs égaux, parce qu'ils peuvent faire le même travail. La racine du mot (واجب) est arabe, elle implique l'idée de nécessité. Un exemple, c'est que les hommes doivent accepter et utiliser la Loi, et les droits des femmes. Mais les difficultés proviennent de la société, qui n'a pas l'habitude de se conformer aux lois ; les gens ne peuvent même pas comprendre que ça existe." (Bachir)

- ✓ "Je dis bonjour à mon voisin, j'ai le devoir de ne pas l'agresser, c'est important pour le voisinage. C'est une façon d'arrondir les angles pour aller de l'avant, une nécessité, un code de conduite en relation avec la société. À titre individuel on a des droits mais aucun devoir. Ceux-ci apparaissent au contact des autres. La difficulté, c'est de savoir où s'arrêter. Ce n'est pas bon quand les devoirs s'imposent et prennent le pas sur les droits." (Nader)

### **Q. 3.11 - Homme - مرد (2)**

- ✓ "C'est important de parler des hommes pour faire comprendre la notion d'égalité des hommes et des femmes. Les hommes sont la moitié de l'humanité." (Nasser)
- ✓ "L'homme est important aussi. Il a la force physique, certains sont très bien intellectuellement. C'est un individu qui peut être un père, qui peut penser avec sa tête et se servir de son corps. Les hommes afghans qui se sont réfugiés à l'étranger sont partis pour sauver leur peau, en ayant le sentiment de perdre leur virilité, mais ils l'ont fait pour leurs enfants. Ils disent : je suis devenu la femme de ma femme." (Yasmin)

*L'individu masculin, apparu en dernier recours dans notre classement, est néanmoins défini par référence à l'humanité. La civilisation occidentale est perçue comme dominée par les femmes.*

## **Questionnaire - Quatrième partie : au-delà de la Constitution**

### **Q. 4.1 - D'une manière générale, que pensez-vous du principe d'égalité ?**

- ✓ "L'important est la différence entre *égalité* et *identité* [similitude]. Pour l'égalité où, en fonction du contexte, chacun reçoit sa part juste ; contre le principe de l'identité où tout le monde reçoit la même chose. Ce serait la justesse et non la justice. Pour moi, la Constitution idéale n'a qu'un seul article, la première ligne de la Déclaration de 1789, et tout le reste en découle : *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits*. Et pour qualifier l'humain en dari, je préfère le mot انسان (*ensân*) à celui de بشر (*bachar*), pour faire passer la notion d'humanité affirmée, choisie." (Omar)
- ✓ "L'islam a plutôt favorisé l'égalité, les notions y existent. Il faut faire de l'égalité un devoir, ceux qui reviennent de l'étranger le pensent naturel, ce n'est pas forcément une valeur universelle, il en faudrait pour pouvoir vivre ensemble." (Geneviève)

- ✓ "Le principe d'égalité donne aux gens l'impression que les choses vont s'améliorer." (Rahim)
- ✓ "Le principe d'égalité concerne les droits devant la Loi." (Naïm)
- ✓ "L'usage des droits doit se faire dans le cadre de l'islam et des lois du gouvernement." (Ishtar)
- ✓ "C'est impossible en Afghanistan, ça vient de la religion, peut-être de la culture..." (Babour)
- ✓ "C'est la justice, sans discriminations, qui est le fondement de l'égalité." (Othman)
- ✓ "Un musulman doit accepter en priorité la loi islamique." (Gulâb)
- ✓ "Je me sens égale parce que tout le monde peut aller travailler." (Qadrat)
- ✓ "Quand un gouvernement est juste, alors on peut parler d'égalité." (Bachir)
- ✓ "Si on résout les discriminations entre ethnies, on aura résolu les discriminations entre les sexes." (Palwasha)
- ✓ "L'égalité, ça veut dire les élections." (Tabar)
- ✓ "Le principe d'égalité, c'est très difficile, mais l'équité est possible." (Ouafa)
- ✓ "Physiologiquement on est égaux, c'est important d'avoir des droits égaux." (Nour Djahan)
- ✓ "C'est un besoin, on va y arriver avec l'aide internationale. Avant, il y avait un chef de guerre dans chaque village." (Lotfullah)
- ✓ "Tout le monde a les mêmes règles, ça permet aux gens de travailler ensemble pour la société." (Nasser)
- ✓ "Tout ce qui ne touche pas à la vie privée peut être soumis à cette loi. Sinon, ça reste lettre morte, ce n'est pas appliqué." (Yasmin)
- ✓ "Sans égalité, la société ne peut pas fonctionner agréablement." (Kazim)

**Q. 4.2 - Selon vous, quel est le rapport de l'égalité à la liberté ?**

- ✓ "Aucun rapport, chacune peut exister sans l'autre. Dans une dictature, tout le monde est égal." (Omar)
- ✓ "L'égalité est une contrainte à la liberté, elle assure la liberté à d'autres, sinon la société serait invivable." (Dorotheé)
- ✓ "Chacun ici a un rôle dont il ne peut pas sortir, sous peine de se retrouver tout seul et de mourir. Liberté = solitude." (Geneviève)
- ✓ "Evidemment, si vous avez l'égalité, vous avez la liberté !" (Ibrahim)
- ✓ "Sans liberté il n'y a pas de droits égaux." (Rahim)
- ✓ "Si l'égalité est mise en œuvre, la liberté vient automatiquement." (Naïm)
- ✓ "Si une femme ne comprend pas le sens réel de l'égalité, elle lui donne celui de liberté. Mais ce n'est pas parce que je suis égale que j'abandonne ma famille ! Mon mari a compris mon besoin de travailler, et c'est lui qui s'occupe des enfants.<sup>12</sup>" (Ishtar)

---

<sup>12</sup> Ishtar ne précise pas que son mari s'est d'autant plus facilement résolu à la laisser sortir se former et travailler comme sage-femme, que son salaire sera un avantage considérable pour toute la famille.



- ✓ "Des gens égaux sont libres... comme des frères ! Dans ma famille, chacun des frères partage son revenu avec toute la famille, et chacun est libre de ses activités." (Babour)
- ✓ "Avec des droits égaux pour tous, personne ne prend le pouvoir, c'est la liberté d'abord, l'égalité ensuite. Il n'y a pas de liberté sans désarmement. Avec la liberté, on connaît ses droits, et donc on n'a pas le droit de décider pour les autres, et donc l'égalité." (Nadjiba)
- ✓ "Quelle liberté, celle de l'occident ? La plupart des gens ici pensent que c'est la licence qui va avec la démocratie. Alors que la démocratie, c'est la liberté avec des valeurs. Il n'y a pas de liberté sans égalité, elles vont toujours ensemble. Par exemple, la liberté d'expression ne peut pas aller sans la liberté et l'égalité." (Othman)
- ✓ "Se le président peut accorder leurs droits égaux à tout le monde, alors tout le monde est libre." (Qadrat)
- ✓ "Il y a deux sortes de libertés, les libertés légales et les non légales. Si l'on reste dans le cadre de la Loi, alors c'est directement en relation avec l'égalité. Sinon, ça veut dire qu'il n'y a pas d'égalité." (Bachir)
- ✓ "Le rapport est très étroit, l'égalité précède la liberté, les Afghans doivent l'accepter. La liberté, c'est de ne pas subir l'oppression plutôt que de rechercher la licence. Les questions familiales ne requièrent pas d'égalité." (Palwasha)
- ✓ "Il y a beaucoup de rapport. La liberté, c'est être libéré de la guerre, pas de l'islam." (Tabar)
- ✓ "Si on a la liberté, on a aussi l'égalité, parce qu'on peut faire valoir ses droits, choisir sa vie et se battre pour. C'est très proche." (Wahida)
- ✓ "Si tu as les mêmes droits et devoirs que moi, tu es aussi libre que moi." (Nader)
- ✓ "Si quelqu'un ne subit pas de discriminations et a des droits égaux, alors il se sent libre et confortable, heureux de vivre dans son pays, une partie prenante." (Ouafa)
- ✓ "Quelqu'un qui ne ressent pas l'égalité peut être libre, même s'il subit des inégalités. Les gens libres ont tous les droits de ne pas respecter l'égalité." (Ishaq)
- ✓ "La liberté en islam a une charte, toutes les libertés fondamentales existent, dans un cadre dont on ne sort pas, sinon c'est la jungle. Pour l'égalité, à l'origine nous sommes tous les mêmes, mais les niveaux en définitive ne sont pas comparables, Dieu donne la meilleure place au croyant. L'égalité vaut mieux que la liberté, si on institue l'égalité, la liberté trouve sa route." (Abou Baker)
- ✓ "Quand on est égaux, forcément on est libre de sa vie." (Nour Djahan)
- ✓ "C'est forcément lié ! Quand quelqu'un est libre il peut avoir des droits égaux." (Narges)
- ✓ "C'est très lié, s'il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'égalité, puisque la liberté est un droit fondamental. Nous pensons que nous sommes libres, c'est important pour rester heureux. On obtient la liberté en commun, on doit avoir l'esprit libre pour respecter les autres." (Lotfullah)
- ✓ "La liberté est une question de choix, l'égalité est une règle. L'égalité permet aux gens de prendre librement leurs décisions." (Nasser)

- ✓ "Parce qu'on a des droits égaux, on est libre." (Yasmin)
- ✓ "Si un individu a le droit d'être libre, tous doivent l'avoir, en vertu du principe d'égalité." (Kazim)
- ✓ "Quand on est libre, on est égaux." (Batoul)
- ✓ "Quand les droits sont égaux, tout le monde est libre." (Nejat)
- ✓ "L'œuf ou la poule ? On commence par la liberté, et on a l'égalité, parce que la liberté permet les conditions de l'égalité. Inversement, un pays qui met en œuvre l'égalité est un pays libre." (Youssef)
- ✓ "S'il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'égalité. Sans liberté, les parlementaires ne pourraient pas faire de lois égales pour tous, ils ne seraient pas libres de s'exprimer en faveur des meilleures lois." (Iskandar)

**Q. 4.3 - Y a-t-il quelque chose de particulier que vous souhaiteriez ajouter à cette conversation ?**

- ✓ "Dans la *ville sans questions* (شهر نه پرسان) tout a la même valeur, et en définitive le roi est supprimé parce qu'il ne vaut pas plus qu'un mendiant." (Omar)
- ✓ "Je suis bouleversée par la tristesse des femmes à la naissance d'une fille. Mais certaines sont prêtes à élever leurs filles autrement, à leur donner une éducation pour qu'elles aient le choix." (Geneviève)
- ✓ "Tout le monde préférerait être libre, mais personne n'est intéressé à apprendre à l'être, ils préfèrent se battre." (Ibrahim)
- ✓ "Si les Afghans n'ont pas de travail, pas de revenus, ils utilisent leurs armes pour vivre." (Babour)
- ✓ "Il faudrait que la répartition des revenus du pays soit de la responsabilité du gouvernement. Avec l'aide internationale la situation peut s'améliorer." (Bachir)
- ✓ "Les femmes mariées sont fatalistes à propos de leur situation, mais les jeunes filles veulent que ça change. Maintenant elles savent qu'elles ont des droits, mais ne savent pas comment les obtenir, alors elles se suicident. Il faut y aller doucement." (Wahida)
- ✓ "Chaque individu prend conscience de sa singularité à un moment ou à un autre. Mais dans le modèle communautaire, tout est intériorisé, l'expression individuelle est impudique et réprouvée." (Nader)
- ✓ "Tous les Afghans devraient pratiquer l'égalité chez eux pour que ça marche dans le pays." (Ouafa)
- ✓ "Il sera beaucoup plus facile de se libérer des affrontements ethniques que de libérer l'individu." (Nour Djahan)

- ✓ "La liberté religieuse est limitée dans la culture du pays. Selon la Constitution, un Hindou ne peut pas être président. C'est une brèche dans le principe d'égalité, et nous devrions travailler à l'éliminer. C'est peut-être une utopie, mais il en faut." (Kazim)
- ✓ "Même moi, je ne sais pas mon âge exact... Mon père, comme tous les pères, a triché pour reculer la conscription !" (Youssef)
- ✓ "Il n'y a pas de raison fondamentale pour que la culture afghane et la culture occidentale s'affrontent. Le sentiment d'opposition est fort actuellement en raison d'un isolement prolongé, et d'un manque d'éducation." (Iskandar)

*Au cours de notre enquête, nous avons constaté qu'un certain nombre de personnes, principalement des femmes, ne pouvait pas répondre aux questions d'analyse sémantique. Nous avons alors improvisé en remplacement une question sur leur perception du processus électoral.*

**Q. 4.4 - Comment avez-vous participé à l'élection présidentielle qui a eu lieu dernièrement ? Comment participerez-vous aux élections parlementaires qui auront lieu bientôt ?**

- ✓ "Pour voter, les hommes de la famille se réunissent la veille, et décident ensemble de leur choix. Ensuite ils disent aux femmes pour qui voter. *[Pourraient-elles voter autrement ?]* Nous ne pourrions pas faire autrement, car nous n'y connaissons rien, les hommes nous indiquent le numéro d'ordre sur le bulletin de vote du candidat choisi. *[Pourraient-elles décider pour elles-mêmes, entre femmes ?]* Peut-être qu'on pourrait, mais on ne saurait pas comment faire. Ici on a voté Qanouni, on est tadjik, c'est pour la paix. *[Ce qui sous-entend que le vote a été ethnique, comme une manière de compte les troupes de chaque leader ethnique. L'une des femmes présentes dit qu'elle aurait voté pour Karzaï, "pour la paix". Nous pointons alors un calendrier accroché au mur, qui représente Dostoum, le leader ouzbèk. Elles rient toutes et disent que le mari de l'une d'entre elles est ouzbèk.]* (Djamila)<sup>13</sup>
- ✓ "Nous avons voté, bien sûr. Nos maris nous avaient dit pour qui voter : c'est Dostoum *[le chef de guerre ouzbèk]* qui garantira la paix." (Samia)<sup>14</sup>
- ✓ "J'ai voté pour Karzaï, pour la paix... Ou plutôt non, pour Massouda Djallal [la seule candidate femme]. J'ai participé à une session d'information qui m'a permis de me déterminer entre les 12 ou 13 candidats<sup>15</sup>. Maintenant Massouda est ministre [des Affaires féminines], mais ça n'a pas apporté de changement pour l'instant. Quand il y aura les élections parlementaires, tous les

---

<sup>13</sup> Cet entretien avait lieu en mai 2005 chez Djamila, employée d'une ONG dans la province de Samangan (province du nord-ouest du pays). Djamila a 25 ans, n'est jamais allée à l'école. Son mari séjourne à ce moment dans une autre province, pour travailler sur les moissons. Comme il est de coutume dans les familles afghanes, toute la famille a participé à l'entretien : la mère de Djamila, sa tante maternelle (qui a dominé la conversation) et sa jeune sœur.

<sup>14</sup> Entretien chez Samia, 38 ans, à Aibak, en mai 2005. Elle est entourée de six femmes de la maison.

<sup>15</sup> Il y avait 18 candidats à l'élection présidentielle.

réfugiés pourront rentrer. Un bon candidat est quelqu'un qui vit en Afghanistan et se met au service du peuple." (Tamira, femme de ménage, 60 ans?, à Mazâr en juin 2005)

- ✓ "Tout le monde peut voter, c'est ce qui amène la paix. Un bon candidat c'est une bonne personne qui peut aider, et doit être honnête. À la présidentielle j'ai voté pour Karzaï qui est un homme bien, maintenant il y a la paix en Afghanistan. Pour voter, j'ai choisi la photo de Karzaï sur le bulletin de vote, j'avais vu sa photo dans les journaux. Pour les législatives, je ne sais pas pour qui je vais voter... je n'ai pas d'éducation. Mais j'ai prêté ma carte d'électeur pour permettre la candidature d'une femme bien, une enseignante, elle pourra éduquer nos enfants." (Qadrat, 35 ans, ouvrière, veuve. Entretien en juin 2005 à Mazâr)

بنی آدم اعضای یکدیگرند  
که در آفرینش زیگ گوهردند  
چو عضوی ببرد آورد روزگار  
دگر عضوها را نماند قرار  
تو کز محنت دیگران بیغمی  
نشاید که نامت نهند آدمی

*Les hommes se ressemblent comme les perles s'assemblent  
De la misère de l'un tous sont galeux  
Toi qui es indifférent, tu ne mérites pas le nom d'homme*

Mouslih ud-Din ibn Abdullah, Sheikh Saadi Chirazi (1184-1283)<sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> Cité par Othman, interview le 6 juin 2005 à Mazâr-é Charif. L'un des poètes majeurs du monde persan classique, dont l'œuvre et les causeries furent le réconfort des populations après le désastre mongol, Saadi adopta comme nom de plume celui du souverain de Chiraz qui l'accueillit à sa cour à la fin de sa vie.

## W – Index analytique

- Abou Baker* .....32, 52, 59, 87, 123, 166, 233, 273, 595, 596, 597, 599, 600, 601, 602, 605, 614, 616, 622
- Abraham* .....[1.331] 40, **148-156**, 186, 278
- accueil* .....102, 113, 131, 133, 142, 191, 353, 435, 436, 492, 493, 494, 537, 542
- acteur-réseau* .....40, 537
- acteurs sociaux* .....40, 155, 160, 196, 441
- adultère Cf. zina* .....89, 9, 65, 249, 255, 257, 383, 521, 522, 528
- affrontement (s)* .....17, 21, 22, 122, 137, 163, 164, 166, 181, 213, 214, 218, 225, 227, 229, 243, 250, 253, 260, 268, 269; 275, 296, 298, 299, 316, 339, 344, 356, 374, 386, 392, 393, 408, 421, 443, 451, 456, 458, 462, 482, 483, 496, 498, 511, 512, 523
- Agar* .....151, 152
- agir communicationnel* .....44, 291, 321
- aïmak* .....44
- alcool* .....140, 391, 420
- Ali Muhammad* .....67, 217
- alphabétisation* .....337, 508
- Anisa* .....109, 231
- anthropologie* .....5, 28, 35, 40, 44, 45, 181, 408, 537
- appropriation* .....135, 160, 231, 339, 351, 441, 473, 477, 506, 541
- arbitrage Cf. médiation, conciliation* .....89, 268, 380, 385, 524
- arbitraire* .....194, 251, 357, 370, 377, 395
- archaïque* .....20, 392, 451, 479
- armée (s)* .....18, 20, 21, 23, 41, 70, 97, 120, 121, 138, 150, 193, 218, 222, 223, 227, 262, 263, 281, 306, 307, 314, 325, 332, 363, 366, 402, 403, 404, 446, 447, 460, 465, 486, 500, 502, 530, 532, 545, 547, 549, 599
- asile* .....43, 69, 108, 112, 141, 154, 289, 304, 355, 392, 436, 481, 492, 493, 524, 525, 537
- assimilation* .....40, 113, 120, 124, 127, 128, 137, 147, 152, 155, 159, 160, 161, 163, 166, 172, 187, 188, 202, 212, 235, 236, 239, 244, 249, 260, 279, 283, 285, 286, 292, 304, 320, 388, 403, 411, 459, 486, 527, 537, 541
- attentat(s)-suicide(s)* .....16, 23, 42, 44, 54, 122, 131, 135, 136, 249, 259, 315, 317, 537, 548
- auteur social historique* .....40, 185, 187, 537
- autochtone (s)* .....29, 133, 229, 243, 254, 292, 338, 390, 404, 408, 537
- autonome (s)* .....9, 17, 21, 103, 106, 162, 355, 532, 611
- autonomie* .....24, 55, 115, 117, 118, 121, 149, 166, 178, 180, 193, 215, 222, 223, 242, 255, 281, 469, 539, 543
- Babour* .....57, 274, 545, 595, 597, 598, 603, 608, 620, 621, 623
- Bachardoust* .....22, 428, 429, 430, 431, 438, 530
- Bachir* .....59, 595, 597, 599, 601, 608, 612, 619, 620, 621, 623
- bad Cf. bad-dâd, swâra* .....92, 96, 186, 232, 322, 344, 355, 382, 388, 392, 401, 402, 519, 527
- badal Cf. talion, vengeance* .....89, 91, 96, 126, 127, 133, 137, 138, 178, 209, 210, 214, 217, 219, 221, 223, 224, 225, 230, 232, 251, 252, 281, 283, 286, 289, 302, 371, 382, 400, 407, 408, 410, 411, 493, 519, 525
- bad-dâd Cf. bad, swâra* .....96, 382, 401, 519
- Balouch* .....355
- Baraki Barak* .....489
- barbare (s)* .....44, 127, 147, 150, 157, 162, 166, 170, 171, 304, 336, 346, 402, 465
- barbe* .....31, 224, 236, 240, 251, 252, 266, 283, 303, 463, 519, 526
- Batoul* .....60, 274, 598, 599, 602, 611, 618, 622
- besoins* .....23, 35, 40, 47, 49, 55, 89, 119, 186, 235, 244, 278, 279, 280, 281, 283, 303, 311, 354, 363, 367, 381, 416, 418, 419, 433, 434, 437, 442, 456, 473, 501, 507, 508, 538, 581, 609, 610
- Bibi* .....88, 178
- Bibi Maryam* .....178
- biologie* .....146, 211
- Blackwater* .....403, 404
- bourqa (s) Cf. voile, châdari* .....82, 85, 102, 233, 236, 258, 259, 261, 266, 519, 527
- Caire* .....338, 350
- calendrier* .....23, 145, 164, 507, 520, 533, 598, 624
- Châima* .....53, 391, 392
- chambre basse Cf. woloussi djirga* .....301, 316, 361, 431, 472, 520, 523, 528, 549
- chambre haute Cf. méchrano djirga* .....472, 520, 523, 524, 549, 600
- chari'a Cf. droit islamique* .....87, 123, 295, 304, 319, 358, 360, 363, 381, 382, 383, 384, 388, 389, 390, 407, 409, 412, 519, 522, 531
- Charlie* .....163, 219, 299, 313, 322, 323, 343, 488
- chasteté* .....256, 407, 524, 545
- chef(s) de guerre Cf. warlord, qowmandân* .....21, 32, 35, 52, 58, 62, 68, 69, 76, 93, 113, 114, 225, 236, 301, 315, 317, 330, 361, 376, 378, 404, 422, 427, 432, 438, 440, 455, 456, 463, 464, 473, 526, 527, 530, 532, 533, 543, 599, 600, 620, 624
- Chekeba* .....337
- Cheerpour* .....432
- chiïsme [1.23]* .....**97-101**, 99, 450, 531, 532
- chiïte (s)* .....21, 62, 87, 97-101, 247, 361, 384, 521, 524, 528, 531, 533, 534, 535, 584
- choura (s) Cf. conseil, décision* .....8, 369, 370, 373, 382, 383, 399, 409, 413, 573
- circconcision* .....149, 151, 155
- Citizens United* .....443
- citoyen (s)* .....8, 15, 22, 25, 26, 28, 31, 38, 50, 63, 64, 68, 72, 75, 103, 105, 114, 122, 125, 126, 128, 130, 131, 132, 142, 157, 158, 163, 165, 180, 187, 194, 206, 223, 226, 260, 262, 300, 304, 325, 331, 332, 334, 351, 355, 372, 379, 384, 400, 426, 435, 443, 444, 461, 463, 464, 471, 477, 478, 479, 484, 487, 488, 494, 502, 512, 515, 527, 538, 540, 597, 598, 601, 602, 603, 604, 607, 611, 613, **616-617**
- citoyenneté* .....103, 130, 132, 134, 141, 159, 223, 444, 478, 527, 617
- civil (s)* .....26, 36, 49, 71, 111, 112, 117, 118, 122, 127, 140, 148, 177, 191, 193, 227, 227, 243, 261, 320, 328, 363, 367, 369, 375, 387, 412, 425, 443, 449, 465, 466, 489, 496, 521, 537, 597
- civile* .....23, 52, 62, 68, 71, 85, 120, 133, 163, 166, 247, 288, 289, 320, 322, 326, 331, 335, 360, 417, 419, 440, 442, 448, 455, 465, 472, 473, 490, 530, 532, 547, 597, 601, 612, 614
- civilisation (s)* .....15, 17, 18, 19, 29, 42, 63, 72, 73, 103, 143, 145, 149, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 170, 172, 181, 213, 219, 241, 261, 262, 263, 267, 269, 275, 288, 291, 292, 309, 311, 332, 435, 462, 474, 480, 488, 499, 537, 539, 544, 610, 620
- civilité [2.33]* .....212, 227, 254, 259, **260-276**, 286, 292, 308, 320, 326, 391, 393, 394, 482, 486, 537

- clan (s).....20, 21, 32, 54, 59, 74, 87, 97, 106, 151, 152, 175, 230, 232, 256, 257, 309, 368, 400, 402, 442, 519, 523, 526, 528, 613, 618
- clandestin (e, s, es) .....66, 67, 74, 85, 132, 313, 491, 493, 494, 498, 547
- cloisonnement (s) [2.45] .....75, 141, **286-290**, 291, 299, 392, 435, 475, 482, 503, 513
- Commission européenne .....8, 9, 35, 36, 37, 127, 175, 190, 191, 192, 195, 198, 199, 204, 205, 441, 517, 559
- communautaire (s).....8, 64, 85, 104, 168, 169, 253, 255, 266, 310, 398, 399, 404, 408, 413, 440, 458, 477, 518, 538, 623
- communauté (s) .....10, 21, 53, 72, 83, 91, 94, 99, 118, 121, 124, 127, 134, 138, 142, 146, 155, 159, 162, 210, 215, 220, 226, 231, 236, 237, 239, 243, 246, 248, 265, 268, 268, 274, 281, 285, 287, 298, 310, 327, 345, 353, 359, 362, 365, 371, 382, 399, 400, 401, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 421, 422, 423, 424, 427, 440, 441, 443, 444, 448, 450, 462, 466, 468, 472, 473, 477, 483, 491, 502, 504, 505, 512, 513, 514, 520, 524, 525, 526, 528, 537, 538, 612
- communication [3.111; 3.112].....5, 31, 35, 76, 186, 212, 213, 262, 267, 268, 278, 293, 294, 295, **297-308**, 323, 328, 329, 339, 355, 367, 414, 458
- compétences .....76, 86, 90, 105, 201, 261, 271, 354, 365, 368, 431, 435, 436, 440, 441, 460, 473, 486, 510, 542, 600, 618
- compétition .....217, 219, 220, 229, 247, 270, 339, 343, 345, 381, 394, 415, 457, 477, 487, 497, 508, 514
- complémentaire (s)..... 147, 154, 276, 362, 393, 414, 482, 508
- complémentarité (s) [2.23, 3.233].....27, 39, 40, 154, 160, **199-204**, 260, 266, 279, 284, 288, 291, 333, 379, 394, 398, **409-414**, 480, 511, 512
- complexe .....35, 41, 118, 121, 146, 158, 159, 162, 182, 184, 244, 254, 266, 269, 295, 301, 308, 318, 398, 415, 421, 425, 438, 457, 471, 504, 539, 541, 542
- complexité .....19, 23, 25, 40, 43, 45, 80, 82, 118, 148, 158, 160, 166, 171, 180, 182, 185, 199, 203, 259, 291, 299, 303, 308, 332, 343, 347, 348, 352, 355, 394, 416, 424, 435, 443, 452, 454, 459, 460, 466, 474, 511, 514, 518
- conciliation Cf. arbitrage, médiation ..... 164, 177
- concurrence .....20, 64, 150, 166, 214, 220, 291, 380, 381, 392, 423, 426, 430, 431, 438, 459, 512
- confiance [3.122].....32, 33, 53, 56, 68, 88, 106, 111, 153, 186, 206, 218, 233, 242, 243, 263, 278, 279, 291, 305, 310, 311, 312, **318-325**, 326, 370, 378, 393, 394, 408, 409, 442, 445, 466, 470, 482, 486, 491, 496, 500, 503, 510, 522, 573, 604, 613
- conseil Cf. choura, djirga, arbitrage, conciliation, décision.....8, 9, 74, 136, 175, 177, 271, 337, 369, 370, 371, 372, 404, 407, 485, 520, 523, 524, 526, 528
- Constitution .....15, 16, 20, 21, 22, 28, 33, 38, 62, 105, 122, 132, 157, 158, 164, 165, 193, 198, 250, 315, 325, 338, 345, 358, 360, 361, 372, 379, 381, 384, 388, 412, 435, 444, 478, 520, 532, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 607, 617, 620
- constitutionnel (le, lement) .....16, 21, 22, 31, 62, 68, 124, 128, 129, 161, 164, 317, 329, 363, 384, 490, 549, 596, 598
- contrainte (s) .....5, 28, 55, 70, 81, 83, 92, 100, 116, 129, 160, 161, 166, 167, 183, 205, 206, 207, 208, 215, 238, 240, 247, 248, 250, 256, 266, 270, 277, 278, 280, 283, 286, 299, 378, 386, 388, 389, 393, 422, 437, 445, 468, 488, 512, 514, 537, 541, 581, 621
- contrat .....1, 5, 15, 26, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 76, 88, 124, 128, 160, 229, 231, 291, 292, 325, 328, 399, 403, 414, 423, 424, 425, 439, 451, 483, 488, 502, 503, 515, 537
- contrat social .....1, 5, 15, 26, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 124, 160, 291, 292, 328, 414, 451, 483, 488, 503, 515, 537
- coopération .....11, 16, 40, 73, 81, 155, 186, 187, 212, 222, 260, 265, 278, 279, 282, 284, 285, 286, 289, 305, 311, 363, 398, 412, 414, 415, 416, 418, 424, 425, 443, 457, 459, 518, 519, 520, 518, 546
- corruption [3.311].....54, 60, 325, 367, 370, 372, 383, 407, 414, 417, **418-429**, 446, 473, 501, 510, 515
- coutume (s) [1.213].....81, 82, 86, **87-91**, 92, 96, 111, 117, 126, 127, 150, 151, 152, 154, 175, 178, 232, 233, 234, 238, 240, 255, 259, 281, 355, 360, 381, 382, 383, 388, 390, 400, 401, 402, 403, 408, 410, 412, 425, 518, 519, 525, 537, 624
- coutumier (s, -ère, -ères) [3.23].....64, 91, 128, 252, 355, 369, 370, 382, 383, 385, 393, 398-405, 408, 409, 412, 413, 414, 425, 428, 459, 498, 518, 519, 525, 528, 613
- crime (s) .....61, 91, 92, 95, 96, 116, 121, 168, 175, 178, 209, 232, 244, 257, 314, 315, 317, 327, 328, 330, 331, 332, 362, 363, 368, 371, 373, 376, 377, 378, 379, 383, 390, 405, 407, 413, 487, 488, 499, 500, 519, 521, 522
- crime(s) d'honneur..... 91, 92, 121, 244, 522
- crime de guerre..... 315
- criminel..... 373, 405, 410
- crise [3.321, 3.332].....43, 44, 67, 72, 202, 286, 301, 311, 331, 426, 429, 434, 440, 449-458, 466, 483, 496-512
- danger [2.4].....32, 72, 76, 105, 129, 130, 141, 206, 224, 226, 227, 228, 233, 241, 275, 277-290, 304, 366, 378, 382, 390, 394, 410, 416, 420, 443, 452, 453, 462, 465, 478
- Danièle..... 78, 137
- Dara-é Noor..... 371
- dardique (s)..... 33, 281, 531, 534
- dari .....15, 18, 25, 26, 33, 47, 51, 54, 55, 56, 58, 60, 103, 104, 130, 196, 229, 321, 322, 364, 372, 391, 412, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 530, 531, 533, 596, 616, 617, 620
- Déborah..... 651
- décision .....25, 40, 44, 55, 152, 192, 206, 238, 240, 252, 268, 300, 322, 324, 353, 355, 371, 380, 381, 382, 384, 387, 388, 393, 402, 412, 421, 443, 464, 471, 500, 509, 525, 528, 539, 549
- décret.....242, 253, 363, 425, 521, 525, 528, 547
- démocratie [3.322].....29, 47, 61, 67, 68, 73, 93, 94, 100, 119, 157, 161, 164, 165, 169, 226, 267, 272, 294, 327, 375, 398, 399, 417, 418, **428-459**, 469, 470, 474, 475, 476, 477, 497, 502, 517, 540, 544, 547, 585, 599, 610, 618, 621
- démocratique (s) .....11, 16, 22, 42, 50, 161, 165, 180, 184, 196, 203, 223, 230, 285, 289, 320, 343, 379, 415, 427, 458, 459, 462, 466, 468, 470, 471, 472, 475, 487, 488, 538, 600, 608
- déplacé (s, e) Cf. réfugié .....10, 22, 23, 24, 32, 129, 176, 436, 492, 537
- désinformation..... 79
- développement .....8, 11, 12, 16, 17, 23, 24, 27, 29, 36, 38, 39, 54, 55, 76, 86, 93, 98, 103, 145, 146, 147, 148, 149, 154, 155, 165, 166, 172, 179, 184, 187, 188, 190, 197, 213, 241, 260, 281, 292, 303, 307, 309, 310, 311, 312, 320, 323, 332, 343, 344, 347, 353, 366, 367, 382, 412, 413, 415, 419, 420, 422, 423, 426, 430, 433, 435, 438, 439, 440, 441, 445, 446, 455, 460, 465, 472, 479, 496, 497, 499, 502, 505, 506, 507, 510, 517, 533, 538, 546, 593, 603, 611
- devoir .....32, 84, 88, 100, 19è, 272, 273, 324, 332, 335, 365, 371, 378, 400, 401, 484, 498, 524, 616, 619, 620
- devoirs [2.22].....25, 26, 28, 32, 38, 47, 50, 52, 62, 63, 91, 92, 100, 165, 166, 190, **195-198**, 201, 204, 267, 271, 274, 361, 372, 387, 525, 597, 601, 602, 603, 608, **619**, 622
- dichotomie [2.322] .....41, 228, **244-251**, 288, 291, 365, 465, 475
- différence (s).....5, 30, 31, 40, 48, 53, 56, 63, 72, 73, 97, 99, 102, 108, 118, 120, 129, 137, 141, 143, 146, 147, 150, 151, 153, 154, 155, 158, 165, 170, 183, 186, 187, 188,

- 193, 201, 202, 211, 215, 219, 222, 229, 242, 230, 246, 260, 261, 266, 270, 271, 272, 273, 286, 287, 288, 292, 297, 304, 305, 308, 309, 321, 322, 331, 333, 339, 342, 345, 349, 375, 380, 381, 393, 394, 399, 400, 409, 430, 443, 466, 475, 497, 512, 539, 540, 604, 607, 611, 612, 613, 614, 620
- différent* (e,s, es) .....20, 25, 30, 37, 38, 42, 43, 44, 47, 48, 52, 55, 60, 64, 65, 71, 81, 83, 87, 100, 103, 104, 107, 108, 126, 133, 134, 137, 142, 143, 146, 148, 149, 151, 154, 163, 165, 176, 182, 187, 188, 189, 193, 206, 218, 234, 235, 238, 244, 253, 260, 264, 267, 268, 272, 278, 279, 286, 288, 291, 296, 300, 304, 311, 319, 339, 345, 347, 351, 363, 365, 366, 372, 388, 393, 398, 400, 405, 407, 420, 425, 432, 433, 435, 441, 444, 451, 476, 486, 491, 496, 498, 505, 506, 538, 539, 540, 598, 599, 609, 610, 612, 614, 616
- digne* .....267, 394
- dignité* .....5, 28, 43, 44, 47, 48, 72, 73, 103, 104, 106, 109, 110, 112, 114, 115, 117, 119, 121, 122, 124, 125, 128, 129, 134, 137, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 147, 148, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 163, 166, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 186, 190, 191, 192, 193, 194, 198, 204, 206, 208, 210, 216, 225, 227, 232, 233, 239, 241, 249, 251, 254, 255, 257, 260, 261, 262, 263, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 279, 281, 284, 285, 286, 288, 289, 291, 292, 293, 295, 296, 300, 301, 305, 307, 308, 309, 310, 312, 316, 318, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 328, 329, 332, 333, 334, 336, 342, 343, 344, 345, 346, 350, 351, 355, 358, 365, 366, 374, 376, 377, 379, 380, 381, 382, 388, 391, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 404, 408, 409, 410, 411, 414, 415, 424, 431, 432, 435, 443, 445, 447, 456, 459, 460, 462, 466, 467, 475, 477, 478, 480, 482, 483, 484, 486, 490, 491, 492, 494, 497, 503, 504, 505, 506, 507, 510, 511, 513, 514, 515, 527
- Dilavar*..... 487, 488, 492, 517, 571
- Dir*.....408
- Dirkani*.....89
- discrimination* (s) .....9, 25, 29, 49, 56, 63, 81, 97, 98, 102, 104, 112, 113, 165, 167, 197, 273, 322, 345, 350, 381, 498, 499, 506, 602, 603, 604, 608, 610, **611-613**, 617, 618, 620, 622
- diversité* [2.33].....19, 22, 25, 27, 33, 34, 36, 40, 50, 52, 84, 102, 110, 112, 115, 122, 124, 135, 144, 148, 153, 154, 155, 158, 160, 180, 186, 187, 193, 210, 211, 212, 243, 245, 247, 259, **260-276**, 279, 282, 284, 291, 292, 293, 305, 311, 321, 333, 343, 345, 348, 349, 358, 379, 392, 394, 396, 410, 411, 413, 416, 417, 445, 451, 459, 467, 482, 483, 497, 499, 503, 507, 510, 515, 518, 538
- divorce* Cf. *répudiation*.....72, 90, 98, 246, 255, 304, 387, 388, 389, 396, 397, 523, 615
- Djamila*..... 56, 57, 114, 595, 603, 609, 624
- djihād*..... 52, 98, 287, 288, 520, 522, 534
- djihadistes*..... 92, 282, 318, 319, 340, 362, 450, 456, 463
- djirga* Cf? *conseil, arbitrage, conciliation*.....15, 15, 20, 22, 62, 68, 121, 125, 161, 164, 214, 218, 229, 244, 247, 267, 268, 314, 317, 369, 378, 382, 384, 399, 403, 408, 409, 410, 411, 435, 463, 471, 472, 519, 520, 523, 524, 525, 528, 548, 549, 598
- dommage* (s).....79, 117, 256, 311, 401, 404, 407, 408, 526, 542
- Dorothée*..... 53, 595, 596, 605, 607, 619, 621
- douchmâni*Cf. *inimitié, vengeance, hostilité*.....520
- drogue* (s)..... 90, 306, 371, 419, 420, 421, 455, 456
- droit* [3.22].....5, 9, 18, 22, 24, 28, 29, 32, 38, 40, 44, 47, 49, 52, 53, 55, 56, 58, 63, 72, 73, 79, 80, 92, 94, 98, 108, 111, 112, 115, 117, 121, 123, 127, 128, 129, 131, 132, 136, 138, 140, 141, 142, 155, 162, 164, 166, 167, 169, 173, 175, 184, 190, 192, 193, 194, 196, 197, 208, 229, 233, 236, 243, 247, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 260, 267, 268, 273, 274, 277, 291, 293, 294, 296, 305, 308, 324, 325, 327, 331, 335, 336, 342, 350, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 368, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, **380-397**, 399, 400, 403, 405, 407, 410, 411, 412, 414, 422, 425, 426, 430, 432, 434, 436, 438, 444, 445, 448, 455, 459, 474, 478, 484, 485, 487, 490, 491, 502, 518, 520, 521, 522, 525, 526, 537, 538, 546, 549, 596, 598, 599, 600, 601, 605, 606, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 616, 621, 622
- droit islamique* Cf. *chari'a*.....52, 63, 64, 383, 384, 425, 601
- droit positif* [3.21]..... 164, **358-379**, 382, 384, 405
- droits* [2.22].....8, 9, 16, 18, 22, 25, 26, 28, 29, 38, 41, 42, 44, 47, 49, 50, 52, 54, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 81, 86, 87, 91, 93, 94, 98, 99, 100, 102, 103, 108, 112, 121, 122, 123, 127, 128, 132, 139, 142, 143, 153, 157, 158, 159, 160, 165, 166, 170, 175, 178, 182, 189, 190, 193, **195-198**, 204, 208, 221, 222, 227, 240, 246, 252, 253, 263, 270, 271, 273, 274, 275, 292, 293, 298, 306, 317, 327, 328, 330, 331, 333, 337, 351, 357, 359, 361, 362, 363, 370, 371, 372, 374, 377, 378, 379, 382, 383, 384, 387, 388, 389, 393, 396, 400, 413, 414, 415, 423, 425, 432, 436, 443, 444, 455, 458, 459, 469, 478, 481, 482, 484, 485, 490, 491, 492, 500, 512, 514, 521, 538, 539, 597, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, **607-609**, 610, 611, 612, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623
- dualisme* (-te).....98, 200, 235, 244, 245
- dynamique* (s) [2.2, 3.123, 3.323].....5, 20, 26, 30, 35, 39, 42, 43, 44, 45, 48, 82, 104, 106, 125, 129, 134, 147, 148, 154, 155, 157, 158, 160, 162, 176, 180, 182, 183, 186, 187, **190-210**, 212, 213, 217, 218, 222, 225, 232, 244, 259, 262, 274, 278, 279, 280, 284, 292, 321, **326-334**, 339, 343, 389, 411, 412, 415, 442, 448, **468-480**, 483, 503, 511, 517, 541, 581
- dynamisme* [2.1]..... 34, 40, **184- 189**, 538
- écrit* .....15, 21, 34, 66, 67, 69, 97, 99, 100, 107, 115, 119, 120, 121, 128, 133, 134, 138, 143, 144, 150, 158, 159, 161, 170, 172, 184, 192, 193, 202, 215, 225, 228, 237, 240, 243, 246, 248, 253, 257, 267, 281, 283, 292, 294, 299, 300, 303, 310, 311, 313, 317, 319, 320, 324, 328, 339, 349, 361, 374, 377, 378, 384, 391, 399, 402, 414, 426, 432, 434, 435, 440, 441, 446, 451, 452, 463, 466, 469, 471, 474, 475, 476, 478, 488, 489, 502, 518, 531, 604
- économie* [3.31]..... **416-445**
- écriture*.....27, 110, 150, 192, 309, 358
- éducation* [3.13].....31, 36, 49, 54, 55, 56, 58, 60, 63, 71, 72, 74, 75, 91, 94, 95, 137, 169, 192, 197, 200, 219, 233, 242, 286, 296, 308, **334-356**, 366, 414, 432, 451, 454, 491, 498, 502, 508, 510, 511, 514, 518, 519, 577, 599, 600, 602, 603, 604, 606, 610, 611, 612, 615, 618, 623, 624
- égale dignité* [2.21].....138, 143, 155, 158, 173, **191-194**, 271, 272, 284, 286, 291, 292, 293, 296, 351, 378, 393, 394, 397, 411, 416, 483, 511
- égalitaire* (s).....5, 42, 80, 97, 120, 145, 158, 160, 161, 162, 183, 212, 213, 221, 223, 224, 235, 257, 260, 277, 283, 285, 295, 346, 380, 525, 606
- élections* Cf. *présidentielle, législatives*.....10, 50, 58, 59, 99, 100, 114, 164, 253, 284, 301, 307, 325, 330, 443, 459, 461, 468, 469, 472, 546, 549, 598, 599, 600, 608, 620, 624
- électoral* (s, e, -aux, es).....9, 10, 94, 99, 230, 285, 327, 330, 444, 464, 468, 469, 470, 549, 623
- enclavé*..... 27, 416, 538
- Enkaidu* ..... 154, 155
- enquête* [1.1].....5, 45, 48, **49-79**, 95, 111, 112, 122, 124, 206, 250, 252, 315, 330, 368, 369, 408, 432, 444, 505, 598, 601, 623, 663

- équitable*.....47, 73, 197, 236, 372, 373, 479, 610, 611  
*équité* .....25, 57, 113, 137, 138, 182, 188, 235, 270, 291, 309, 386, 392, 472, 519, 522, 538, 599, 602, 611, 617, 620  
*équivalent*..... 25, 103, 179, 230, 236, 519, 524  
*Eshaq*..... 54, 115, 131, 197, 341, 595  
*essentialiser*.....139  
*essentiel (le)*.....17, 65, 117, 171, 176, 190, 202, 226, 275, 277, 297, 309, 310, 320, 338, 344, 345, 382, 419, 447, 450, 464, 465, 524  
*Etat* .....16, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 37, 40, 41, 42, 62, 88, 104, 116, 117, 121, 125, 128, 129, 131, 134, 138, 139, 142, 143, 159, 162, 163, 167, 168, 173, 180, 193, 208, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 230, 240, 242, 243, 250, 253, 269, 281, 287, 294, 302, 304, 306, 307, 320, 331, 335, 351, 358, 359, 361, 364, 369, 370, 371, 373, 375, 376, 377, 380, 395, 396, 401, 405, 413, 414, 416, 418, 419, 420, 422, 425, 438, 439, 444, 447, 449, 452, 458, 459, 465, 466, 470, 471, 473, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 484, 485, 487, 488, 489, 490, 491, 494, 495, 497, 498, 499, 502, 503, 505, 506, 507, 511, 520, 531, 532, 533, 534, 535, 538, 546, 547, 549, 567, 597, 606  
*Etat de droit* [3.213]28, 40, 169, 208, 359, 364, **370-380**, 422, 538, 549, 606  
*Etat(s)-nation(s)* [3.323].....40, 42, 138, 143, 161, 222, 225, 269, 281, **468-480**, 487, 484, 497, 506, 511, 538,  
*étatisme* [2.312] ..... 214, **221-228**  
*ethnisme*..... 100  
*ethnité* .....74, 80  
*ethnie (s)* [1.23].....21, 31, 47, 49, 53, 57, 60, 75, 80, 87, **97-101**, 104, 115, 122, 130, 133, 135, 175, 180, 252, 285, 288, 338, 431, 451, 464, 498, 531, 532, 533, 534, 536, 538, 602, 604, 611, 612, 620  
*ethnique (s)* .....12, 18, 22, 24, 34, 39, 57, 62, 63, 64, 86, 90, 92, 96, 97, 100, 104, 111, 112, 113, 114, 115, 118, 120, 130, 132, 139, 162, 164, 175, 179, 213, 215, 247, 252, 253, 322, 345, 359, 364, 375, 417, 444, 451, 455, 456, 458, 471, 476, 523, 524, 538, 553, 601, 602, 604, 612, 617, 623, 624  
*évolution* .....17, 20, 41, 49, 75, 115, 118, 138, 146, 147, 148, 158, 188, 211, 217, 242, 245, 283, 295, 308, 312, 322, 323, 353, 360, 387, 396, 397, 424, 444, 448, 454, 502, 514, 541, 542  
*expatriation*.....434  
*expatrié (e, s)*49, 70, 76, 140, 141, 167, 196, 426, 430, 434, 435, 538  
*familial (e)*.....55, 56, 67, 81, 85, 90, 91, 95, 98, 107, 115, 116, 122, 123, 125, 168, 178, 192, 205, 209, 232, 238, 244, 245, 341, 349, 381, 382, 390, 391, 395, 408, 413, 538, 619  
*famille (s)* [1.313].....3, 28, 31, 32, 33, 36, 47, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 65, 66, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 81, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, **115-124**, 125, 126, 127, 132, 133, 141, 160, 169, 172, 175, 176, 177, 178, 191, 192, 195, 196, 203, 205, 206, 209, 213, 218, 223, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 238, 238, 239, 240, 242, 244, 246, 248, 249, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 266, 275, 278, 283, 314, 315, 316, 317, 326, 327, 337, 338, 340, 342, 344, 347, 353, 354, 355, 365, 367, 369, 375, 381, 382, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 393, 396, 397, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 411, 416, 421, 432, 434, 435, 436, 440, 449, 457, 466, 488, 493, 495, 499, 502, 509, 520, 522, 523, 524, 530, 531, 534, 535, 536, 540, 541, 547, 604, 605, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 618, 621, 624  
*fatwâ* Cf. *décision, jugement* ..... 206, 466, 521  
*Fanzia*..... 68, 102, 143, 144, 237, 284, 317  
*fermé(e)*..... 56, 482  
*fermeture*..... 58, 311, 344, 353, 493, 498  
*fiqh* Cf. *jurisprudence islamique* .....98, 127, 360, 361, 383, 384, 407, 412, 521  
*Florence*..... 198, 202  
*fondamentalisme*.....69, 124, 321, 330, 338, 447, 539  
*formation* .....28, 35, 47, 56, 58, 76, 109, 110, 116, 128, 146, 158, 168, 175, 190, 224, 240, 304, 311, 339, 343, 347, 352, 354, 355, 361, 362, 364, 365, 366, 367, 368, 371, 381, 385, 414, 441, 446, 501, 508, 523, 527, 605, 614  
*fractale (-ité)*.....27, 288, 358  
*fracture* ..... 1, 17, 20, 143, 357, 471, 506  
*fragile (s)* .....11, 29, 139, 153, 207, 270, 309, 470, 485, 505, 506, 511, 517, 587, 589  
*fragilité*..... .....151, 254, 311, 357, 472, 505, 506, 507, 515  
*fragmentation* .....23, 277, 415  
*frontière (s)* [1.323] Cf. *marge*.....10, 12, 17, 19, 22, 24, 36, 59, 66, 71, 89, 103, 125, 129, **135-144**, 170, 175, 177, 180, 245, 247, 253, 306, 320, 321, 349, 419, 424, 436, 451, 452, 453, 455, 478, 480, 482, 488, 493, 497, 498, 532, 535, 537, 538, 546  
*Gadoun Amâzai*..... 410, 411  
*Geneviève* .....53, 91, 231, 595, 596, 611, 618, 619, 620, 621, 623  
*genre* [1.2].....29, 31, 36, 39, 48, 49, 75, **80-101**, 104, 109, 128, 168, 180, 188, 192, 203, 206, 227, 229, 238, 288, 354, 355, 394, 410, 419, 421, 428, 463, 481, 539, **614-616**, **619-620**  
*géographie*..... 17, 33, 451, 452, 494  
*Gibulam Hassan*..... 410  
*Gilgamesh*..... 154, 155  
*granulométrie*.....286, 287, 288  
*groupe (s) social (-ux)* [1.313].....101, 110, **115-124**, 151, 185, 209, 212, 216, 221, 228, 239, 397, 537, 538, 539, 540, 541, 542  
*guerre civile*..... 331  
*Gulâb*..... 50, 58, 59, 595, 596, 601, 602, 603, 606, 611, 620  
*Gulbuddin*..... 113, 251, 315, 532, 533, 547  
*habitus*.....146, 212, 308, 429, 537  
*hadith* Cf. *tradition* ..... 81, 192, 385, 521, 615  
*Hamida* .....72, 165, 220, 242, 245, 258, 264, 265, 269, 270, 271, 272, 297, 309, 312, 327, 355, 382, 404, 417, 427, 434, 446, 449, 450, 456, 461, 462, 464, 496, 503  
*hanafite, hanéfite* Cf. *jurisprudence islamique* .....127, 360, 361, 383, 384, 385, 386, 389, 412, 521, 526, 532  
*handicapé*..... 499, 604  
*hawala*..... 310, 522  
*hazâra (s)* [1.23] .....24, 44, 94, **97-101**, 133, 175, 253, 315, 322, 431, 530, 531, 533, 534, 548, 617  
*Helmand*.....76, 81, 239, 262, 420, 459, 546  
*héritage* .....88, 97, 98, 103, 113, 120, 131, 133, 154, 161, 171, 178, 215, 240, 247, 254, 255, 257, 262, 263, 264, 281, 295, 338, 339, 349, 382, 383, 398, 425, 448, 458, 474, 477, 503, 504, 540, 541, 610  
*Hervé*..... 281  
*histoire* .....17, 19, 22, 29, 31, 35, 66, 69, 71, 73, 75, 83, 84, 106, 108, 119, 126, 136, 137, 139, 140, 144, 147, 150, 155, 158, 159, 160, 168, 170, 175, 176, 203, 216, 217, 219, 249, 252, 265, 267, 281, 284, 292, 300, 303, 308, 312, 313, 321, 322, 367, 389, 390, 395, 425, 434, 443, 451, 461, 469, 470, 471, 474, 479, 482, 486, 487, 488, 492, 498, 514, 537, 549, 613  
*holisme (-te)*.....43, 145, 160, 184, 203, 284, 332, 539  
*bonneur* [1.4] Cf. *nang*.....5, 32, 48, 64, 78, 79, 88, 89, 91, 93, 108, 116, 119, 121, 123, 125, 136, 148, 166, 173, **174-180**, 186, 203, 204, 206, 209, 215, 216, 218, 221, 222, 225, 227, 228, 231, 232, 238, 239, 240, 241, 242, 244, 245, 255, 256, 257, 258, 261, 265, 268, 272, 277, 281, 283, 289, 291, 338, 371, 378, 382, 384, 388, 390, 391, 393, 395, 397, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 408, 409,



410, 411, 453, 466, 479, 481, 496, 513, 514, 515, 521, 522, 524, 525, 528	<i>interagir</i> .....36, 41, 260, 278, 342, 401, 435, 443, 511
hoqouq (officier des droits civils).....63, 363, 368, 412	<i>intervention</i> .....16, 21, 23, 30, 31, 36, 44, 65, 66, 75, 77, 83, 92, 99, 100, 118, 129, 136, 140, 151, 162, 164, 167, 207, 226, 260, 297, 302, 307, 314, 317, 329, 371, 376, 378, 390, 392, 399, 407, 411, 426, 430, 435, 438, 439, 442, 443, 452, 454, 455, 456, 461, 462, 464, 474, 485, 489, 493, 502, 503, 506, 514
hospitalité .....32, 36, 79, 142, 161, 162, 216, 218, 249, 267, 270, 271, 272, 284, 289, 514, 524	<i>intervention internationale</i> .....16, 23, 30, 44, 65, 66, 92, 136, 297, 307, 317, 392, 439, 442, 443, 456, 461, 462, 464, 485, 489, 502, 503, 514
hostilité.....120, 218, 408, 442, 520	<i>invasion</i> .....18, 20, 21, 57, 72, 120, 143, 228, 230, 264, 270, 307, 374, 378, 419, 423, 452, 496, 530, 532, 544
houdjra.....106, 176, 225, 522	Isaac.....152, 153, 154
Humaira.....98, 342	Ishtar .....56, 123, 197, 258, 259, 380, 595, 597, 598, 601, 604, 605, 606, 608, 610, 611, 614, 615, 619, 620, 621
humanisme.....476	Iskandar .....60, 595, 598, 599, 600, 605, 606, 611, 613, 618, 622, 623
humanitaire (s) [3.313].....8, 9, 10, 12, 26, 33, 35, 53, 60, 72, 83, 129, 136, 137, 141, 266, 267, 286, 417, 430, 432, 434, 435, 436, <b>438-445</b> , 448, 465, 498, 499, 500, 505, 513	islam .....18, 19, 20, 24, 29, 60, 61, 62, 63, 67, 69, 74, 87, 89, 97, 104, 124, 127, 136, 146, 164, 166, 169, 176, 198, 213, 217, 228, 236, 243, 247, 255, 257, 264, 267, 268, 288, 297, 298, 304, 305, 319, 320, 321, 323, 330, 334, 339, 340, 341, 346, 348, 349, 350, 352, 355, 358, 361, 372, 381, 385, 388, 393, 410, 412, 421, 447, 452, 475, 484, 490, 523, 526, 531, 533, 534, 535, 536, 599, 600, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 611, 614, 617, 618, 620, 622
humanité [2.23].....22, 24, 36, 44, 63, 102, 103, 119, 137, 138, 139, 142, 143, 147, 148, 153, 154, 155, 165, 168, 169, 171, 172, 173, 181, 181, 186, 187, 193, 195, 196, <b>199-204</b> , 207, 208, 210, 213, 227, 229, 248, 262, 265, 275, 291, 292, 300, 305, 308, 311, 313, 316, 317, 323, 327, 328, 330, 333, 346, 348, 356, 358, 363, 375, 377, 378, 379, 380, 392, 394, 404, 413, 414, 435, 466, 481, 482, 484, 499, 500, 507, 511, 512, 514, 519, 521, 526, 542, 608, 619, 620	islamisme (-te).....62, 163, 321, 362
humanité.....173, 179, 203, 260, 291, 292, 503, 511, 539	Islammuddin.....376
Hyder .....42, 71, 125, 135, 140, 142, 177, 208, 215, 217, 219, 222, 225, 248, 300, 314, 327, 380, 463, 464, 468, 469	Ismaël.....151, 152, 153
Ibrahim .....53, 53, 197, 252, 273, 391, 595, 597, 598, 601, 607, 610, 611, 621, 623	ismaélien.....533
identitaire .....39, 60, 92, 100, 122, 176, 214, 247, 291, 451, 475, 477, 498, 511	invase.....521, 522
identité [1.312].....19, 22, 24, 26, 29, 47, 75, 104, 105, 107, 109, 110, <b>111-114</b> , 115, 118, 119, 124, 131, 138, 150, 174, 175, 187, 200, 213, 215, 223, 229, 234, 247, 267, 298, 322, 323, 333, 382, 471, 487, 523, 527, 537, 539, 609, 618, 620	Jawed.....304
idjtihad .....97, 520, 522	juge (s).....60, 88, 98, 111, 116, 117, 123, 127, 171, 174, 194, 198, 211, 309, 328, 360, 361, 363, 366, 367, 368, 369, 371, 372, 376, 380, 383, 384, 387, 388, 389, 390, 393, 399, 406, 407, 408, 412, 491, 526, 527, 539, 608, 614, 616, 618
idoles.....149, 150, 151, 155	jugement .....56, 60, 91, 98, 146, 253, 300, 301, 319, 320, 322, 331, 332, 365, 367, 368, 372, 376, 382, 386, 387, 389, 393, 401, 407, 410, 411, 444, 457, 466, 475, 484, 521, 522, 532, 611
illettré (e, s, es) .....51, 56, 57, 62, 64, 74, 128, 259, 267, 301, 310, 338, 339, 355, 363, 508, 519, 596, 598, 604, 608	jurisprudence .....87, 98, 129, 268, 309, 360, 361, 372, 381, 382, 383, 384, 388, 389, 400, 414, 444, 490, 520, 521, 526, 528, 531, 614
illicite.....225, 385, 386, 521, 522, <b>618-620</b>	jurisprudence islamique.....383, 384
impunité.....117, 140, 142, 233, 330, 362, 392, 404, 500	justice [3.21].....10, 12, 25, 28, 29, 36, 45, 63, 91, 94, 100, 104, 119, 154, 160, 164, 165, 182, 193, 209, 232, 235, 236, 270, 276, 305, 309, 315, 327, 328, 330, 331, <b>357-414</b> , 415, 425, 456, 460, 461, 465, 487, 488, 489, 494, 500, 504, 517, 519, 537, 538, 539, 548, 573, 598, 600, 602, 604, 611, 614, 619, 620
Inayatullah.....399	justice transitionnelle.....500
indifférencié.....235, 612	Kambakhsb.....300, 301, 362
indifférent.....15, 154, 418, 538, 625	Kandabar.....71, 72, 109, 285, 354, 431, 659, 661
individualisme [2.312]..... <b>221-228</b>	Kâpissâ .....36, 78, 281, 284, 301, 366, 367, 368, 369, 406, 408, 414, 429, 465, 466, 517, 544, 573
individuation [1.331]..... <b>148-156</b>	Karté Parwan.....54, 395
inégalitaire (s).....43, 97, 138, 166, 171, 27, 4360	Katjia.....192
inégalité .....75, 125, 135, 148, 224, 230, 237, 253, 254, 335, 345, 417, 421, 429, 434, 444, 538, 612, 616	Kazim .....52, 102, 274, 346, 351, 595, 596, 597, 599, 600, 602, 604, 606, 609, 611, 619, 621, 622, 623
inégalités .....24, 25, 26, 34, 47, 51, 100, 120, 138, 140, 147, 158, 159, 162, 165, 166, 181, 182, 222, 270, 275, 320, 346, 350, 351, 415, 424, 429, 435, 459, 474, 475, 476, 501, 539, 606, 610, 622	Khadidja .....151, 257
information .....16, 27, 31, 39, 113, 116, 138, 185, 211, 212, 225, 235, 298, 300, 301, 303, 304, 305, 307, 308, 310, 314, 318, 321, 326, 352, 435, 477, 624	Khadjababaouddin.....252
inimitié Cf. douchmâni.....135, 408, 520	khoun bâha Cf. prix du sang.....400, 407
insécurité [1.22, 2.4] .....31, 34, 40, 45, 63, 69, 79, 80, <b>91-96</b> , 131, 186, 221, 241, 242, <b>277-290</b> , 308, 314, 323, 329, 343, 344, 392, 406, 409, 421, 433, 483, 497, 502, 507, 508, 514	Kinan.....193
interacteur (s).....40, 44, 155, 212, 289, 293, 414, 431, 443	Korengal.....271, 273
interaction (s) [2.332].....16, 33, 36, 39, 40, 42, 43, 81, 118, 169, 171, 173, 186, 188, 199, 202, 208, 212, 224, 230, 238, 239, 260, 261, <b>265-269</b> , 270, 271, 272, 278, 279, 282, 284, 285, 286, 288, 289, 291, 294, 301, 312, 321, 322, 333, 348, 350, 355, 363, 393, 397, 398, 409, 435, 445, 446, 467, 468, 474, 482, 483, 487, 497, 499, 503, 507, 511, 512, 513, 514, 537, 540, 542	koutchi Cf. nomade.....523

- langage .....1, 5, 11, 18, 33, 35, 38, 39, 45, 68, 106, 114, 141, 172, 199, 210, 212, 254, 281, 282, 291, 298, 309, 327, 339, 340, 365, 373, 429, 441, 484, 485, 494, 515, 519, 540
- langue (s).....15, 16, 17, 18, 20, 24, 25, 33, 34, 42, 47, 51, 54, 55, 58, 97, 102, 103, 104, 113, 114, 118, 126, 131, 141, 146, 162, 164, 172, 175, 186, 197, 217, 247, 281, 287, 317, 321, 322, 328, 335, 355, 368, 444, 498, 451, 518, 521, 531, 533, 534, 535, 536, 542, 544, 599, 602, 603, 611, 612, 617
- législatives Cf. élections.....58, 59, 91, 114, 164, 307, 624
- légitimité [3.2].....5, 16, 104, 196, 244, 293, 318, 325, 330, 356, **357-414**, 440, 441, 447, 469, 472, 489, 505, 539, 540, 597, 617
- Leila ..... 115, 117
- Lema ..... 230
- licite..... 385, 521
- loi .....25, 54, 64, 91, 95, 98, 99, 100, 112, 113, 128, 131, 133, 137, 141, 142, 154, 157, 165, 166, 181, 187, 190, 195, 209, 214, 221, 230, 236, 240, 244, 252, 257, 281, 295, 309, 320, 330, 331, 349, 351, 360, 363, 372, 377, 378, 384, 388, 390, 392, 398, 400, 407, 408, 411, 435, 455, 456, 478, 479, 502, 519, 524, 525, 541, 542, 547, 596, 597, 598, 600, 601, 602, 603, 606, 611, **613-614**, 616, 617, 620, 621
- Lotfullab .....55, 131, 133, 195, 238, 239, 274, 337, 347, 481, 595, 597, 598, 601, 604, 606, 609, 617, 620, 622
- loya djirga .....9, 15, 16, 20, 22, 23, 62, 68, 164, 214, 317, 384, 463, 471, 472, 520, 523, 548, 549, 598
- magistrats..... 363, 366, 367, 371, 407, 539
- Mabboba.....70, 111, 643
- mahrCf. prix de mariée..... 59, 209, 231, 256, 523
- mahram..... 100, 523
- Mabrish.....73, 109, 642
- Malalai.....60, 68, 93, 95, 317, 331, 362, 392, 434, 545
- Mâneri.....411
- manteqa Cf. communauté.....97, 287, 524
- maraka Cf. conseil, djirga ..... 524
- Marcus..... 78, 272
- Mardan Takhpai..... 175
- marge Cf. frontière.....16, 19, 39, 116, 141, 283, 288, 416, 421, 428, 502, 514
- mariage (s) [2.313].....25, 55, 56, 57, 58, 59, 66, 72, 73, 76, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 95, 96, 98, 111, 112, 117, 123, 125, 126, 127, 133, 138, 151, 188, 201, 209, 214, 228, **229-235**, 238, 239, 240, 244, 246, 247, 248, 250, 255, 256, 257, 263, 281, 310, 319, 354, 355, 382, 383, 384, 387, 388, 389, 391, 393, 396, 401, 402, 403, 407, 411, 519, 522, 524, 527, 599, 602, 605, 608, 610, 615, 616
- Mariam.....82, 83, 256, 258, 364, 386, 389, 639, 649
- Marie.....112, 159, 390, 392, 476
- marier .....53, 54, 59, 66, 88, 90, 105, 127, 197, 209, 229, 233, 243, 354, 391, 396, 402, 523, 524, 605, 615, 618
- Marjane ..... 120, 643
- Marwarid..... 233, 234
- Masri..... 108
- massacre (s, -és).....73, 100, 138, 248, 299, 314, 545, 547, 548
- maternité..... 240, 391
- matrilinéaire..... 151, 540
- matrilocal ..... 86, 540
- maximin [2.333].....261, **269-276**, 289, 296, 334, 335, 350, 352, 358, 397, 398, 411, 414, 416, 460, 481, 504, 540
- méchrano djirga (cf. chambre haute) 472, 520, 523, 524, 549, 600
- médiaire (s) ..... 121, 399, 408, 429, 463, 489
- mediation..... 188, 196, 399, 409, 502, 540
- mémoire [3.113].....70, 106, 107, 185, 200, 268, 297, 308-311, 312, 313, 331, 334, 349, 435
- mère (s) .....55, 56, 57, 60, 66, 67, 68, 69, 74, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 98, 105, 107, 112, 123, 125, 126, 148, 178, 192, 193, 205, 212, 220, 229, 230, 238, 240, 243, 245, 265, 316, 334, 337, 346, 365, 380, 386, 389, 391, 396, 433, 481, 493, 596, 603, 609, 615, 616, 618, 624
- Mes Aynak.....424, 426
- militaire (s) .....10, 11, 16, 21, 26, 30, 36, 47, 65, 71, 76, 78, 79, 100, 109, 135, 138, 142, 167, 177, 226, 227, 261, 275, 281, 297, 314, 320, 324, 332, 352, 366, 374, 403, 404, 427, 428, 442, 443, 447, 453, 455, 454, 456, 457, 464, 468, 485, 487, 489, 497, 499, 500, 502, 506, 523, 531, 532, 534, 543, 546
- Mino..... 255
- moderne (s) .....18, 23, 39, 41, 47, 83, 119, 138, 143, 146, 158, 159, 166, 168, 182, 184, 193, 218, 230, 265, 268, 281, 291, 296, 306, 308, 340, 353, 381, 406, 413, 416, 423, 452, 471, 474, 475, 477, 494, 531, 533, 545, 546, 613
- modernité .....26, 28, 42, 50, 70, 82, 83, 146, 162, 163, 165, 169, 182, 228, 241, 249, 254, 295, 296, 297, 339, 352, 405, 443, 448, 460, 474, 475, 476, 506, 514, 540, 545
- Mojadidi..... 301
- mollâ (s) .....61, 83, 87, 89, 111, 127, 178, 225, 255, 256, 258, 301, 332, 341, 346, 347, 355, 372, 382, 383, 394, 407, 408, 443, 524, 530, 531, 534, 548, 605, 606, 608, 609, 615, 617, 618
- mondialisation.....42, 44, 45, 143, 182, 321, 440
- mondialité ..... 262, 540
- mortalité..... 93, 240, 509, 542
- Mossoul..... 320
- moudjahiddin .....23, 31, 51, 55, 65, 68, 69, 70, 71, 85, 87, 145, 163, 169, 218, 225, 245, 272, 282, 283, 307, 313, 315, 317, 318, 330, 338, 339, 340, 342, 361, 419, 447, 463, 500, 531, 532, 534, 535, 547, 598
- Muhammad Sakbi..... 31, 169, 342, 343
- musulman (s) .....18, 19, 23, 25, 29, 67, 72, 82, 89, 104, 110, 118, 120, 131, 138, 142, 145, 146, 150, 161, 169, 171, 174, 175, 176, 206, 236, 243, 248, 249, 255, 265, 282, 287, 297, 305, 319, 321, 322, 323, 330, 334, 338, 339, 341, 342, 347, 348, 349, 360, 361, 365, 372, 381, 384, 385, 386, 394, 450, 452, 453, 454, 461, 462, 466, 466, 467, 488, 490, 491, 496, 513, 520, 522, 531, 533, 546, 597, 604, 605, 606, 620
- mythe (s) [1.313].....19, 20, 26, 40, 42, 69, 73, 83, 102, 107, **115-124**, 131, 143, 145, 148, 150, 154, 170, 216, 220, 225, 232, 237, 245, 249, 250, 252, 253, 254, 255, 256, 259, 291, 295, 302, 308, 316, 486, 540
- mythifié..... 149, 392
- Nader .....53, 64, 274, 317, 357, 595, 597, 609, 610, 613, 619, 622, 623
- Nadia.....29, 485, 486, 644, 648, 655, 657
- Nadjiba .....58, 131, 273, 274, 595, 597, 599, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 610, 614, 617, 621
- Nabida..... 256
- Naïm .....56, 114, 273, 309, 595, 596, 603, 605, 608, 610, 614, 619, 620, 621
- naissance (s).....20, 68, 72, 86, 90, 91, 93, 106, 107, 110, 111, 121, 131, 138, 149, 152, 155, 157, 191, 240, 244, 248, 254, 291, 294, 353, 386, 509, 530, 544, 545, 623
- Najeyya..... 89
- nanawâté Cf. pardon, asile, réconciliation.....88, 108, 154, 176, 178, 399, 400, 401, 503, 524, 525
- nang Cf. bonheur..... 178, 222, 525, 526, 528
- Narges .....54, 55, 197, 274, 595, 597, 599, 605, 606, 609, 613, 622
- Nasruddin..... 515
- Nasser .....55, 80, 274, 396, 595, 597, 599, 600, 604, 605, 606, 616, 619, 621, 622

Nassima .....	33, 126, 127, 128, 129, 137, 138, 141, 143, 144, 661	
Natascha .....	37, 190, 199, 201, 561	
Nathalia .....	199, 201	
nation (s) [1.32].....	16, 26, 40, 42, 67, 76, 97, 103, <b>125-144</b> , 150, 161, 172, 173, 180, 184, 213, 222, 226, 265, 269, 281, 292, 294, 331, 332, 412, 427, 444, 453, 458, 460, 475, 476, 477, 478, 480, 486, 487, 494, 497, 502, 506, 511, 538, 540	
nationalité (s) .....	41, 54, 107, 113, 130, 131, 132, 133, 135, 138, 141, 435, 436, 492, 524, 541, 599, 605, 612, 617	
Nazami.....	54, 595, 599, 605	
Nejat.....	60, 259, 274, 595, 598, 609, 622	
Nelofer .....	71, 120, 121, 245, 258, 283, 286, 313, 315, 316, 334, 340, 436, 446, 449, 450, 451, 496	
Nidjrab.....	366, 407	
Nikolai.....	218	
Niyaz.....	145, 225, 231	
Nizur.....	77, 109, 110, 236, 275, 334, 453, 491, 492	
Nojoud.....	396, 397	
nom [1.311] .....	15, 18, 20, 26, 31, 35, 59, 66, 68, 74, 88, 97, 104, <b>105-110</b> , 111, 112, 120, 133, 145, 148, 149, 154, 162, 168, 174, 195, 203, 207, 224, 225, 226, 239, 247, 258, 263, 275, 278, 304, 325, 330, 351, 366, 369, 372, 385, 391, 393, 395, 397, 457, 484, 488, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 526, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 538, 545, 618, 625	
nomade (s).....	16, 22, 26, 82, 134, 161, 162, 196, 222, 233, 253, 335, 340, 346, 425, 435, 451, 480, 523, 525, 530, 532, 600	
non-aligné.....	519	
non-alignement.....	467	
notable (s) .....	55, 89, 115, 129, 178, 341, 369, 402, 414, 420, 523	
Nour Djaban .....	54, 102, 105, 273, 595, 597, 599, 604, 613, 614, 618, 620, 622, 623	
Nour M.....	207, 256, 303, 306, 381, 402	
Nouri Khan .....	68, 493	
OIG.....	11, 275, 430, 431	
Olympe.....	159	
Omar .....	47, 48, 49, 50, 53, 64, 130, 145, 225, 247, 365, 387, 399, 520, 530, 534, 548, 595, 596, 598, 607, 610, 614, 616, 620, 621, 623	
ONG .....	9, 11, 12, 35, 36, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 90, 105, 141, 238, 275, 304, 316, 335, 346, 347, 373, 428, 429, 430, 431, 432, 434, 435, 441, 443, 472, 473, 476, 504, 513, 596, 597, 598, 624	
ontogénèse.....	40, 146, 212	
opposition .....	40, 41, 70, 84, 100, 113, 114, 116, 118, 120, 124, 127, 129, 137, 140, 141, 145, 146, 147, 150, 151, 155, 159, 160, 161, 163, 165, 178, 187, 188, 209, 210, 212, 213, 214, 215, 218, 219, 220, 221, 220, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 230, 231, 232, 234, 235, 237, 240, 242, 243, 244, 249, 252, 260, 272, 273, 279, 281, 282, 283, 289, 291, 292, 300, 302, 303, 307, 320, 321, 323, 339, 340, 346, 350, 358, 374, 375, 389, 390, 392, 393, 394, 395, 396, 399, 404, 405, 408, 410, 411, 414, 441, 447, 451, 459, 466, 486, 514, 518, 523, 525, 526, 540, 542, 548, 623	
oppression .....	29, 100, 117, 136, 232, 241, 248, 249, 359, 377, 466, 467, 475, 484, 489, 528, 609, 622	
orale.....	19, 31, 268, 295, 296, 309, 310, 414	
oralité [3.11].....	<b>296-311</b>	
organisation (s).....	3, 10, 11, 18, 27, 33, 35, 39, 40, 43, 56, 65, 97, 109, 110, 115, 118, 119, 120, 139, 145, 146, 147, 154, 160, 168, 169, 182, 185, 188, 200, 207, 211, 212, 217, 218, 220, 223, 224, 228, 235, 243, 245, 253, 259, 262, 275, 280, 322, 327, 340, 345, 376, 388, 418, 428, 430, 432, 437, 441, 445, 448, 455, 459, 463, 467, 472, 476, 479, 483, 494, 500, 511, 512, 517, 539, 540, 541, 542, 549, 581, 598	
Othman .....	58, 123, 274, 380, 595, 596, 599, 600, 601, 603, 606, 608, 610, 615, 620, 621, 625	
Onafa .....	54, 97, 126, 131, 132, 133, 273, 595, 597, 599, 603, 604, 605, 611, 612, 615, 617, 620, 622, 623	
Ourouzzan.....	24, 274, 316	
Oussama.....	136, 142, 143, 319, 373, 452, 547, 548	
ouvert (e) .....	24, 27, 29, 39, 44, 118, 185, 191, 203, 223, <i>éc</i> , 227, 234, 263, 273, 284, 287, 289, 359, 361, 430, 486, 498, 538	
ouverture.....	22, 84, 237, 263, 282, 331, 394, 410, 427, 487	
ouzbèk(s, e, es) .....	33, 34, 44, 54, 55, 56, 57, 58, 113, 114, 252, 315, 526, 532, 534, 547, 595, 603, 605, 624	
pachto .....	15, 18, 25, 26, 33, 33, 47, 51, 55, 56, 58, 60, 103, 104, 130, 132, 166, 260, 364, 391, 412, 518, 519, 520, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 534, 616	
pachtoun(s, e, es) .....	18, 20, 21, 24, 25, 33, 34, 36, 44, 47, 52, 53, 54, 59, 60, 73, 74, 76, 78, 81, 84, 86, 88, 97, 102, 105, 106, 107, 114, 115, 121, 125, 133, 135, 136, 138, 146, 154, 161, 170, 174, 175, 176, 178, 207, 215, 216, 222, 244, 247, 252, 253, 267, 268, 272, 281, 285, 297, 302, 303, 306, 322, 338, 368, 383, 394, 401, 402, 405, 406, 409, 460, 462, 471, 472, 493, 498, 521, 523, 525, 526, 530, 532, 534, 535, 544, 545, 546, 595, 612	
pachtounwâli Cf. bonheur .....	36, 121, 136, 142, 155, 175, 176, 177, 178, 179, 215, 225, 247, 255, 267, 268, 292, 382, 383, 388, 401, 405, 409, 524, 525	
Palwasha .....	3, 52, 84, 85, 86, 87, 131, 176, 178, 273, 595, 597, 599, 601, 604, 606, 612, 615, 616, 617, 620, 622, 642	
parda Cf. séparation.....	81, 92, 238, 257, 525	
pareil.....	105, 428, 523, 603, 610, 618	
parité .....	25, 113, 137, 138, 182, 188, 210, 214, 221, 230, 232, 288, 291, 519, 524, 540	
parole .....	31, 44, 57, 69, 72, 77, 119, 128, 150, 157, 225, 258, 268, 297, 300, 308, 310, 311, 332, 337, 383, 390, 392, 463, 473, 494, 500, 521, 540	
patriarcal(e).....	60, 92, 107, 150, 256, 381, 389, 606, 541	
patriarcat.....	112, 149, 177, 386, 541, 611	
patrilinéaire.....	150, 223, 247, 541	
patrilocal .....	60, 541	
patrimoine .....	87, 88, 123, 126, 172, 211, 244, 255, 256, 262, 281, 287, 292, 311, 381	
patrimonial.....	541, 543	
patrimonialisme.....	541	
Pekay .....	387, 388, 389, 392, 394, 396, 397	
père(s) .....	15, 54, 55, 56, 57, 58, 67, 68, 69, 71, 81, 84, 86, 89, 91, 92, 105, 106, 108, 110, 111, 112, 125, 126, 128, 133, 148, 149, 152, 153, 173, 176, 177, 193, 202, 205, 206, 208, 220, 231, 236, 238, 239, 244, 256, 258, 295, 300, 317, 337, 341, 342, 344, 354, 355, 381, 384, 386, 387, 388, 390, 391, 395, 396, 397, 402, 403, 408, 410, 461, 468, 481, 487, 493, 525, 535, 545, 546, 603, 604, 614, 618, 619, 623	
périnatale.....	93, 240	
persan .....	25, 31, 47, 70, 130, 166, 192, 201, 229, 237, 260, 297, 332, 338, 342, 424, 446, 493, 504, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 531, 533, 603, 625	
peuple [1.322].....	11, 23, 54, 68, 78, 93, 103, <b>130-134</b> , 138, 142, 149, 158, 216, 219, 275, 375, 427, 449, 456, 458, 472, 481, 484, 490, 520, 524, 528, 534, 597, 599, 602, 612, 614, 624	
philosophie .....	44, 98, 133, 138, 141, 165, 176, 178, 200, 203, 207, 308, 341, 433, 442, 539	
phylogénèse.....	40, 146	

- physiologie* [2.41].....40, 44, 186, **278-280**
- poétique*.....1, 5, 38, 41, 45, 291, 541
- Poitiers*.....365
- police* .....8, 9, 41, 222, 304, 363, 368, 371, 377, 382, 387, 389, 390, 402, 420, 429, 463, 501, 599
- praxis* [2.4] .....5, 27, 40, 183, 185, 187, 212, 213, 214, 219, 221, 228, 234, 249, 260, 261, 267, 277-290, 305, 392, 396, 434, 482, 497, 499, 510, 511, 537, 539, 540, 541, 542
- présidentielle* Cf. *élection*.....57, 64, 115, 134, 250, 284, 324, 376, 378, 464, 469, 549, 624
- présidentielles*.....114, 325, 468
- privilège* .....163, 197, 494, 609, 618
- privileges* .....25, 28, 50, 97, 103, 159, 165, 181, 190, 223, 224, 430, 444, 473, 602, 607, 612, **618**
- prix* .....83, 112, 136, 167, 176, 204, 208, 209, 216, 221, 231, 232, 244, 256, 329, 349, 369, 389, 400, 403, 404, 405, 407, 409, 410, 411, 414, 419, 421, 422, 427, 429, 446, 491, 511, 520, 523, 525, 526, 528, 615
- prix de la mariée* Cf. *mahr* .....209, 231, 244, 256, 405, 409, 520, 533, 526, 528, 615
- prix du sang* Cf. *khoun bahâ* .....136, 176, 216, 221, 369, 389, 400, **403**, 404, 407, 409, 410, 411, 491, 520, 523
- procureur (s)*, .....250, 325, 332, 363, 364, 366, 367, 368, 369, 374, 484, 526
- propriété* [2.323].....28, 54, 95, 103, 111, 115, 116, 117, 157, 159, 160, 235, 247, 250, **251-259**, 278, 382, 402, 424, 425, 426, 432, 537, 541, 603
- propriété collective* .....425
- propriété émergente* [1.332].....**157-164**, 542
- protection* .....9, 11, 24, 52, 61, 62, 67, 72, 91, 92, 93, 100, 104, 105, 107, 108, 116, 129, 134, 141, 142, 154, 172, 176, 177, 194, 202, 227, 228, 233, 237, 241, 243, 244, 253, 257, 258, 261, 271, 272, 273, 278, 293, 300, 331, 345, 365, 366, 377, 378, 392, 393, 396, 397, 403, 411, 416, 430, 432, 441, 443, 444, 460, 465, 470, 474, 481, 483, 485, 490, 492, 494, 495, 500, 504, 506, 507, 514, 523, 541
- protection sociale* [3.33] .....441, **481-512**
- PRT*.....3, 11, 429, 442, 443
- psychologie* .....29, 31, 44, 54, 148, 171, 172, 186, 278, 279, 435
- pudeur, impudeur* .....91, 207, 233, 239, 241, 258, 259, 520, 596, 610
- Qadrat* .....59, 273, 595, 599, 603, 609, 612, 614, 615, 620, 621, 624
- Qayum*.....390
- qowmandân* Cf. *chef de guerre, warlord*.....178, 225, 288, 317, 376, 427, 526, 598, 604, 605, 615
- Rabia Balkhi*.....391
- race*.....104, 154, 263, 345, 541, 612
- racisme* .....139, 140, 296
- Rabila*.....132
- Rabim* .....50, 55, 56, 274, 530, 536, 595, 597, 598, 604, 608, 610, 613, 615, 620, 621
- raison d'Etat* [3.331].....484-496
- Ramin*.....190, 195, 196, 197, 198, 561, 643
- Rasha*.....375
- Rashid* .....114, 190, 191, 192, 191, 193, 452, 455, 456, 532, 559
- rationalisme*.....169, 295, 477
- rationalité* [1.332] .....149, 151, **157-164**, 171, 226, 231, 295, 296, 299, 308, 326
- réalité* [3.3].....3, 5, 24, 26, 27, 31, 35, 36, 39, 43, 47, 56, 69, 70, 76, 77, 91, 127, 137, 140, 149, 151, 155, 162, 166, 167, 181, 182, 209, 223, 229, 236, 237, 245, 246, 248, 256, 286, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 299, 300, 301, 303, 308, 312, 315, 316, 322, 325, 326, 329, 335, 337, 338, 340, 343, 359, 361, 363, 364, 365, 367, 371, 395, 403, 409, 412, 414, **415-512**, 541, 614
- réciprocité*.....137, 382
- réconciliation* .....232, 295, 328, 331, 333, 397, 399, 400, 408, 409, 443, 465, 519, 526
- réfugié(s)* Cf. *déplacé*.....11, 24, 27, 35, 51, 60, 66, 68, 69, 86, 87, 131, 132, 142, 175, 196, 240, 245, 266, 267, 304, 340, 435, 436, 437, 450, 492, 494, 499, 597, 608, 617, 619, 624
- religieux, -se* .....16, 25, 75, 83, 87, 89, 90, 98, 99, 100, 107, 113, 118, 124, 130, 139, 143, 149, 163, 169, 174, 206, 235, 237, 239, 240, 243, 247, 248, 261, 286, 287, 295, 320, 323, 332, 340, 346, 348, 349, 350, 355, 359, 360, 361, 372, 384, 418, 447, 475, 484, 485, 490, 498, 519, 520, 521, 523, 524, 526, 528, 531, 536, 538, 539, 599, 606, 610, 616, 617, 623
- religion* .....18, 20, 29, 49, 62, 84, 97, 98, 103, 104, 111, 113, 118, 127, 133, 142, 145, 146, 154, 166, 180, 197, 198, 239, 247, 248, 256, 263, 271, 282, 301, 305, 308, 330, 332, 342, 346, 347, 348, 349, 358, 361, 372, 386, 388, 391, 400, 414, 451, 456, 459, 463, 475, 484, 486, 490, 498, 520, 527, 533, 541, 597, 599, 602, 606, 609, 611, 612, 617, 620
- réparation* [3.23].....108, 173, 311, 328, 358, 382, 397, **398-414**, 494, 514, 519, 613
- répudiation* Cf. *divorce*.....255, 527
- respect* .....47, 60, 63, 73, 74, 77, 84, 91, 112, 116, 133, 142, 148, 170, 176, 201, 202, 208, 210, 227, 230, 236, 241, 242, 248, 250, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 263, 264, 268, 271, 273, 278, 279, 281, 283, 284, 291, 292, 294, 295, 304, 305, 309, 320, 322, 324, 325, 332, 333, 337, 340, 345, 352, 374, 377, 378, 393, 394, 396, 398, 409, 410, 411, 412, 417, 429, 443, 444, 445, 448, 458, 460, 465, 466, 467, 478, 482, 488, 491, 494, 497, 499, 503, 508, 510, 512, 519, 521, 522, 534, 537, 603, 606, 615, 616, 619
- respectueux(-se)*.....86, 144, 173, 258, 267, 286, 312, 321, 333, 421, 440, 514, 515
- ressortissant*.....103, 130, 131, 133, 227, 300, 374, 603, 616
- révolution* .....22, 23, 30, 100, 161, 162, 165, 237, 253, 287, 306, 448, 453, 458, 459
- Ricardo* .....274, 464
- risque(s)* .....11, 32, 34, 56, 86, 92, 96, 115, 117, 118, 132, 140, 181, 190, 221, 233, 241, 253, 255, 264, 268, 277, 279, 284, 285, 297, 304, 319, 322, 332, 353, 354, 355, 359, 364, 368, 372, 392, 398, 404, 407, 409, 411, 421, 423, 427, 434, 440, 443, 458, 463, 465, 466, 469, 472, 476, 481, 493, 498, 503, 504, 508, 509, 510, 511, 514, 541
- rite* .....151, 155, 248, 349, 384
- rituel* .....85, 163, 200, 503
- rival (e, es, -aux)*.....175, 219, 221, 250, 450, 467, 498
- rivalité (s)* .....22, 69, 70, 215, 255, 293, 402, 438, 458, 450, 467, 527
- Rokhsbanna*.....89
- RQA*.....12, 433
- sacrifice(s)*.....142, 150, 152, 153, 154, 155, 224, 467
- Sahera Mahwe*.....87, 88
- Saira* .....47, 69, 107, 131, 132, 133, 134, 164, 176, 184, 216, 230, 231, 233, 237, 239, 258, 267, 282, 283, 295, 297, 298, 299, 316, 334, 337, 342, 349, 386, 481, 482, 489, 499, 505
- salaire (s)* .....49, 54, 56, 60, 90, 95, 129, 203, 337, 351, 362, 368, 420, 426, 427, 429, 430, 433, 434, 441, 501, 508, 618, 621
- Salma*.....444
- Samia* .....57, 81, 114, 123, 197, 259, 595, 597, 603, 607, 614, 624
- Sara*.....314, 376, 377
- Sarah* .....74, 120, 139, 140, 149, 150, 151, 201, 250, 274, 275, 325, 405, 406, 462, 463, 464
- sectaire* .....235, 236, 239, 240, 242, 243, 247, 248, 254, 264, 273, 471

- sectarisme [2.32].....212, 234, **235-259**, 260, 261, 541  
 sécuritaire .....5, 39, 140, 170, 183, 270, 277, 278, 280, 281, 282, 284, 285, 286, 375, 416, 443, 459, 465, 466, 503, 508, 509, 581  
 sécurité [2.4].....3, 9, 16, 17, 19, 26, 32, 40, 44, 49, 52, 53, 72, 73, 92, 96, 98, 118, 121, 134, 136, 138, 141, 164, 169, 207, 215, 216, 223, 226, 227, 228, 236, 238, 240, 242, 243, 255, 258, 262, 265, 272, 273, 276, **277-289**, 306, 314, 320, 322, 323, 327, 328, 331, 336, 344, 354, 363, 366, 368, 369, 373, 374, 378, 394, 397, 403, 404, 410, 417, 422, 426, 427, 439, 442, 443, 445, 448, 449, 455, 456, 460, 464, 465, 473, 475, 476, 478, 483, 485, 488, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 506, 508, 509, 510, 511, 514, 519, 548, 549, 595, 598, 610, 611, 612, 614  
 SeLJuKaS.....12, 414  
 semblable(s) .....15, 25, 38, 71, 134, 182, 212, 291, 318, 319, 378, 477, 528, 538, 611  
 séparation .....27, 92, 135, 136, 146, 149, 155, 235, 245, 246, 247, 258, 266, 281, 288, 339, 346, 347, 351, 394, 401, 434, 435, 473, 475, 487, 488, 508, 525, 528, 545  
 Sergio.....198, 208  
 sexe .....33, 39, 81, 93, 159, 166, 192, 197, 230, 248, 257, 263, 342, 383, 400, 610, 611, 612, 616  
 Shigal.....468  
 Shulton.....468, 469  
 similaire(s) .....25, 31, 110, 129, 186, 192, 237, 259, 385, 396, 409, 423, 520, 521, 523  
 similitude .....166, 186, 187, 212, 219, 236, 239, 242, 243, 258, 260, 520, 527, 620  
 Simpson.....377  
 sociologie .....40, 44, 52, 54, 60, 97, 190, 646, 647  
 solidarité [2.311, 3.333].....11, 16, 42, 76, 97, 100, 106, 141, 152, 213, **214-223**, 247, 274, 287, 288, 303, 314, 323, 334, 340, 343, 345, 351, 352, 356, 379, 389, 393, 394, 397, 415, 426, 431, 432, 436, 440, 445, 454, 460, 461, 477, 491, 494, 498, 501, 502, 503, **504-512**, 513, 514, 526, 541, 542, 665, 667  
 Solon .....158, 658, 659  
 soumission .....19, 21, 61, 74, 131, 146, 152, 168, 207, 230, 234, 235, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 249, 250, 252, 254, 258, 259, 260, 261, 283, 291, 303, 304, 308, 321, 323, 330, 340, 341, 344, 366, 388, 390, 392, 393, 394, 395, 398, 401, 415, 447, 465, 479, 534  
 souveraineté [1.32].....22, 41, 103, 125, 128, 130-134, 138, 139, 223, 304, 370, 458, 460, 467, 538  
 stupéfiants.....371, 502  
 Sudhamoy.....106, 206  
 suicide(s) .....36, 53, 90, 95, 116, 131, 227, 249, 259, 277, 315, 316, 317, 341, 342, 391, 392, 418, 429, 466, 484  
 sujet (s) [1.31].....5, 28, 61, 62, 65, 80, 103, **104-124**, 130, 134, 142, 170, 187, 190, 201, 215, 231, 258, 293, 294, 296, 298, 300, 303, 312, 330, 344, 352, 355, 376, 383, 409, 418, 431, 444, 489, 506, 527, 538, 596, 603, 616  
 sunnite.....99, 100, 247, 384, 490, 526, 531, 535  
 Suraya.....353  
 swâra Cf. bad, bad-dâd.....92, 232, 382, 401, 402, 403, 409, 410, 411, 519, 527  
 Swat.....175, 411  
 symbole (s) .....27, 92, 106, 148, 151, 199, 216, 235, 249, 257, 259? 268, 302, 349, 358, 382, 394, 402, 427, 459, 482  
 symbolique (s, ment) .....24, 36, 39, 98, 105, 110, 115, 120, 126, 128, 129, 138, 139, 141, 149, 151, 152, 155, 170, 171, 173, 185, 193, 200, 213, 217, 224, 225, 226, 232, 247, 251, 257, 258, 261, 282, 291, 298, 299, 303, 323, 357, 376, 377, 401, 403, 404, 408, 411, 457, 465, 469, 470, 479, 618 .....  
 système-monde.....26, 184, 184, 542  
 systémique [2.1].....5, 30, 39, 43, 44, 45, 48, 118, 180, 182, **184-189**, 190, 211, 212, 300, 311, 454, 542  
 Tabar.....59, 60, 595, 597, 605, 614, 620, 622  
 tadjik(s) .....24, 33, 34, 36, 44, 55, 57, 102, 113, 114, 236, 321, 368, 394, 406, 532, 595, 612, 624  
 talion Cf. badal, vengeance .....25, 96, 133, 209, 214, 221, 281, 302, 407, 411, 519, 526, 542  
 Tamana .....37, 190, 205, 206, 208, 209, 210, 565  
 Tamim.....69, 81, 107, 120, 260, 454, 639  
 Tamira.....58, 59, 197, 595, 597, 601, 608, 615, 624  
 TAPI.....12, 423  
 tchâdar(i) Cf. bourqa, voile.....519, 527  
 témoignage .....21, 31, 32, 65, 66, 72, 75, 111, 207, 314, 315, 317, 328, 349, 381, 383, 387, 493  
 témoin .....74, 107, 175, 177, 192, 206, 215, 236, 271, 314, 320, 328, 342, 383, 388, 401, 410, 430, 468, 520  
 Terab .....149, 152  
 terre .....29, 37, 88, 117, 119, 125, 127, 131, 133, 135, 143, 158, 166, 200, 202, 205, 206, 253, 254, 255, 284, 294, 347, 425, 461, 466, 476, 489, 508, 522, 528, 548  
 terreur.....119, 124, 226, 227, 467, 478, 488, 650, 665  
 territoire [1.321].....17, 18, 19, 20, 22, 23, 26, 27, 36, 41, 49, 108, 109, 114, 122, **125-144**, 150, 162, 163, 175, 213, 216, 222, 223, 225, 237, 247, 251, 253, 256, 263, 265, 267, 268, 269, 273, 281, 291, 300, 307, 318, 322, 323, 351, 373, 374, 377, 383, 413, 417, 420, 423, 424, 451, 457, 482, 485, 493, 494, 496, 498, 502, 525, 535, 537, 540, 543, 545, 549  
 territorial .....20, 107, 282  
 territorialisé [3.32].....**446-449**, 477  
 terrorisme .....16, 23, 118, 119, 222, 223, 226, 227, 228, 239, 285, 302, 310, 319, 323, 373, 374, 375, 404, 417, 446, 452, 462, 467, 469, 484, 485, 487, 498, 500  
 torture.....162, 205, 301, 328, 376, 377, 466, 487  
 tradition .....20, 29, 55, 63, 70, 72, 81, 83, 84, 97, 98, 102, 111, 117, 123, 124, 133, 145, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 161, 166, 169, 176, 180, 192, 208, 209, 220, 228, 231, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 242, 244, 245, 248, 249, 254, 259, 270, 283, 295, 296, 297, 304, 309, 317, 321, 323, 333, 334, 338, 339, 341, 352, 354, 355, 360, 385, 389, 392, 393, 395, 400, 402, 408, 410, 411, 459, 460, 473, 474, 482, 491, 521, 526, 542, 597, 606, 614  
 traditionalisme [2.32].....16, 39, **235-259**, 267, 273, 282, 286, 288, 295, 393, 416, 429, 443, 456, 459, 464, 474, 475, 477, 482, 483, 486, 497, 506, 511, 513, 514, 542  
 traditionnel (le).....15, 21, 24, 42, 63, 67, 209, 218, 224, 239, 241, 255, 258, 266, 283, 305, 309, 310, 341, 347, 349, 369, 370, 380, 383, 397, 398, 399, 401, 402, 405, 407, 408, 420, 424, 443, 471, 493, 508, 519, 520, 525, 527, 531, 542, 616  
 trafic.....73, 90, 456, 494, 528, 531  
 traitement .....68, 109, 141, 157, 252, 259, 298, 306, 327, 345, 355, 373, 394, 428, 434, 444, 488, 508, 612, 613  
 transactif.....435, 437, 461, 542  
 traumatisme.....109, 179, 230, 311, 316, 317, 375  
 tribal (e, es, -ux).....9, 33, 74, 92, 107, 120, 121, 127, 137, 163, 165, 168, 169, 175, 214, 215, 217, 218, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 228, 230, 233, 234, 239, 243, 247, 248, 250, 254, 273, 300, 338, 339, 345, 364, 382, 385, 388, 403, 410, 443, 462, 464, 473, 479, 518, 520, 523  
 tribalisme [2.31] .....16, 39, 212, **213-243**, 236, 260, 261, 281, 282, 285, 296, 297, 332, 348, 375, 381, 459, 474, 477, 486, 542  
 tribalo-traditionalisme [2.322].....**244-250**, 254, 259, 267, 270, 273, 277, 278, 279, 286, 287, 288, 304, 307, 308, 320, 333, 341, 343, 344, 392, 393, 396, 416, 421, 424, 429, 435, 438, 443, 444, 445, 447, 453, 456, 457, 462, 464,

- 465, 467, 468, 474, 477, 482, 483, 486, 494, 497, 503, 506, 507, 508, 510, 511, 513 .....
- tribu* .....20, 32, 97, 106, 107, 119, 150, 152, 153, 168, 213, 215, 216, 217, 218, 221, 222, 223, 224, 229, 253, 256, 257, 261, 272, 281, 338, 393, 400, 402, 409, 410, 411, 463, 469, 525, 526, 534, 542
- turkémène*..... 33, 44, 519, 536, 595
- ubuntu Cf. humanitè*..... 203, 328, 542
- urbanité*..... 261
- Uzra*..... 371
- vendetta Cf. douchmàni, inimitié* .....68, 122, 175, 176, 219, 355, 388, 400, 402
- vengeance Cf. badal, talion*.....32, 91, 96, 133, 136, 175, 178, 219, 232, 248, 252, 302, 328, 370, 371, 375, 382, 400, 404, 405, 407, 429, 493, 519
- vèrité [3.1]*.....5, 44, 63, 68, 69, 130, 181, 185, 191, 197, 207, 228, 250, 258, 293, **294-356**, 358, 359, 365, 395, 410, 414, 415, 479, 486, 504, 513, 521, 522, 539, 609
- veuve* .....26, 57, 59, 60, 66, 68, 88, 89, 95, 125, 151, 178, 231, 239, 603, 624
- ville [2.331]*.....18, 27, 36, 55, 56, 67, 85, 89, 90, 103, 107, 108, 109, 120, 125, 136, 140, 195, 196, 201, 257, **261-264**, 266, 267, 313, 315, 340, 367, 418, 530, 533, 536, 544, 547, 548, 623
- viol* .....56, 89, 98, 376, 383, 390, 392, 454
- violence [2.24, 3.121]*.....9, 16, 25, 37, 42, 44, 45, 60, 71, 74, 91, 92, 95, 100, 108, 109, 110, 113, 117, 118, 119, 121, 128, 138, 143, 150, 151, 154, 160, 163, 167, 176, 178, 180, 183, 190, 203, **205-210**, 211, 215, 216, 217, 221, 232, 244, 245, 253, 255, 257, 260, 262, 268, 269, 276, 280, 283, 291, 306, 307, 312, **313-318**, 319, 325, 328, 354, 371, 375, 378, 379, 380, 381, 388, 390, 396, 403, 407, 409, 413, 428, 441, 457, 466, 468, 476, 488, 489, 490, 494, 499, 500, 502, 506, 507, 510, 512, 514, 527, 542, 543, 611
- virginité*..... 320, 393
- voile*..... 140, 182, 196, 257, 258, 303, 475, 527, 546, 665
- Wabida* .....60, 197, 274, 595, 597, 601, 604, 605, 606, 609, 612, 615, 618, 622, 623
- Wali*..... 67, 68, 69, 174, 175, 463, 533
- warlord(isme)* ..... 315, 455, 543
- Waseem* ... .....72, 140, 165, 236, 242, 266, 267, 428, 478, 511
- Watada* ..... 324, 325
- woloussi djirga Cf. chambre basse* .....301, 316, 361, 431, 472, 520, 523, 528, (ç)
- Yagona* ..... 231
- Yasmin* .....55, 87, 123, 274, 354, 595, 597, 599, 601, 604, 613, 616, 620, 621, 622
- Youssef* .....31, 60, 62, 81, 111, 274, 315, 344, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 602, 604, 605, 606, 609, 611, 613, 614, 615, 622, 623
- Zalmà*..... 332, 372
- Zalmà*..... 70, 315, 435, 533
- Zanbaq*..... 277
- zina Cf. adultère, impudeur*..... 89, 257, 383, 521

## **X – Index des auteurs**

- Abdullah, Mr : 400, 401  
Abou Zahab, Marim & Roy, Olivier : 364  
Action Aid Afghanistan : 192  
Addi, Lahouari : 107, 168, 171, 253  
Achenbach, Joël : 134  
Afghanistan Analysts Network : 136, 318  
Ahern, Colin : 506  
Ahmed, Akbar S. : 178, 222  
A.I.H.R.C. : 94, 95, 96, 318  
Akbar, Saïd Hyder & Burton, Susan : 42, 71, 125, 135, 140, 142, 177, 208, 215, 217, 219, 222, 225, 228, 300, 314, 317, 380, 463, 464, 468, 469  
Allbright, Madeleine : 446  
Al-Otaïba, Mana Saeed : 29, 292  
Alshech, E. : 318  
Alvarez, Lizette : 501  
Amanrich, François : 168  
Amaury, Arnaud : 248  
Amin, Samir : 29, 459, 474, 475  
Anderson, Janine : 366  
Anderson, Mary B. & al. : 416, 427, 433  
Anawati, Georges : 201  
Ansary, Tamim : 69, 81, 107, 120, 260, 454  
Antonioni, Manola : 262  
Archambeaud, Gaït Gauhar : 16, 24, 28, 34, 35, 103, 130, 154, 164, 165, 168, 198, 206, 224, 310, 337, 338, 358, 361, 367, 382, 387, 414, 465, 466, 509, 603  
Archambeaud, Philippe : 47, 109  
Arendt, Hannah : 124, 335  
Aristote : 15, 38, 108, 265, 516, 540  
Arrien : 161, 263  
Augoyard, Philippe : 504  
Badie, Bertrand : 29, 454, 476, 503, 507  
Bagla, Lusin : 549  
Bajoria, Jayshree : 498  
Baker, Aryn : 346, 353, 461, 468, 493, 496, 501  
Balandier, Georges : 28, 34, 35, 158, 538  
Balibar, Etienne : 29, 139, 140, 141, 143, 159, 160, 184, 512  
Bangash, Dr. Mumtaz : 268  
Banque Mondiale : 354, 422, 438, 440, 492, 501, 505, 507, 508  
Barakzai, Shukria : 468  
Barfield, Thomas & Nojumi, Neamat & Thier, J. Alexander : 360, 367, 383, 412  
Barker, Paul : 443  
Barry, Michael : 42, 314, 447  
Bates, Stephen : 118  
Baudelaire, Charles : 213  
Baumann, Zygmunt : 504  
Bayoumi, Moustafa : 375  
Beckenkamp, Martin : 160  
Beigbeder, Frédéric : 458  
Bellew, H. W. : 209  
Bellina, Séverine & al. : 357  
Belvaux, Lucas : 393  
Benasayag (Benassayag) Miguel : 40, 118, 170, 171, 201, 260, 504  
Bénabent, Juliette : 83  
Bencheikh, Soheib : 348, 349  
Bertalanffy, Karl Ludwig von : 39, 185, 187  
Besnard, Véronique : 297, 298, 299, 303, 454  
La Bible : 149, 150, 151, 154, 304, 341  
Bica, Camillo “Mac” : 226, 484  
Bill, James A. & Bill Chavez, Rebecca : 455  
Blakely, Ian : 422  
Bobin, Christian : 190  
Boone, Jon : 98, 99, 140, 277, 416  
Bottéro, Jean : 154, 332  
Bouchindhomme, Christian : 43, 234, 538, 540  
Bourdieu, Pierre, 143, 146, 151, 212, 337  
Bouvier, Nicolas : 31  
Bouzar, Dounia : 243  
Bowes, John : 182  
Brahimi, Lakhdar : 467  
Braudel, Fernand : 29, 158, 161, 162, 184, 247, 261, 264, 537  
Brault, Brigitte & Saint-Pern, Dominique de : 76, 152, 153, 175, 176, 207, 232, 369, 393, 402  
Braumann, Rony : 170  
Brooks, David : 458  
Brunet, Pierre : 541  
Brzezinski, Zbigniew : 314  
Briey, Laurent de : 29  
Brown, Wendy : 137  
Brunner, John : 111, 211, 221, 239, 293, 418  
Burney, Linda : 172, 173  
Byrd, William : 422  
Calame, Pierre : 357, 540  
Calligaro, Sandra & Rousse, Julie : 484  
Cancela-Kieffer, Michaela : 431  
Canovas, Julie : 421  
Caroe, Sir Olaf : 170  
Cassin, Barbara : 328, 333, 543  
Centlivres, Pierre : 21, 30, 75, 80, 107, 113, 114, 118, 120, 121, 127, 142, 162, 215, 229, 266, 337, 339, 340, 349, 438, 539  
Centlivres-Demont, Micheline : 21, 30, 75, 80, 107, 113, 114, 118, 120, 121, 127, 142, 162, 215, 229, 266, 337, 338, 339, 340, 349, 428  
Chaliand, Gérard : 457, 465  
Châtaignier, Jean-Marc : 29  
Châtelet, François : 308, 370  
Chayes, Sarah : 74, 120, 139, 140, 274, 275, 405, 406, 462, 463, 464

- Chebel, Malek : 30, 40, 295, 296, 298, 304, 398, 342, 348, 352, 484, 522, 525
- Chemin, Ariane & Catalano, Géraldine : 396
- Chevalier, Jean & Gheerbrandt, Alain : 199
- Chomsky, Noam : 39, 172, 469
- Churchill, Winston : 277, 385
- Cilizza, Chris : 326
- Ciurana, Emilio-Roger : 35, 41
- Clark, Kate : 376
- Clark, Pascale : 281
- Clastres, Pierre : 40, 479, 494, 537
- Clements, Jeffrey D. : 444
- Colas, Dominique : 357, 370, 415, 538, 539, 540
- Cohen-Jonathan, Gérard : 490, 491
- Conseil d'Etat : 29, 129, 230, 270, 538
- Conseil économique et social des NU : 432
- Coughlan : 203
- Coran : 25, 59, 89, 103, 105, 124, 127, 149, 150, 152, 153, 155, 161, 169, 171, 177, 191, 201, 205, 209, 239, 248, 256, 264, 268, 294, 300, 310, 318, 319, 320, 321, 332, 333, 338, 340, 341, 346, 365, 369, 372, 373, 381, 383, 385, 386, 388, 481, 490, 513, 522, 527, 597, 612, 614, 619
- Corm, Georges : 143
- Coulée, Frédérique : 490
- Crile, George : 313
- Cyrułnik, Boris : 119, 121, 122
- D'Cruz, Don : 429, 431
- Daniel, Jean : 324
- Daniel, Sarah : 314
- Dankowitz, Aluma : 249
- Daraghi, Borzou : 403
- Dayee, M. Ilyas : 209, 240
- Debord, Guy : 305
- Decaux, Emmanuel : 491
- Del Rey, Angélique : 260
- Delacampagne, Christian : 133, 138, 267
- Deleuze, Gilles : 104, 262, 539
- Delloye, Isabelle : 90, 230
- Delmas-Marty, Mireille : 229, 294, 358, 361, 379, 398, 409, 414
- Delpard, Raphaël : 168
- Demeulenaere, Pierre : 116
- Denicourt, Marianne : 33, 126, 127, 197
- Deroche, Frédéric : 133, 135, 254, 479
- Descartes, René : 159
- DeYoung Karen, 458
- Dhammika, Ven. S. : 263
- Didier, Emmanuel : 327, 328
- Dollot, René : 470
- Donnadieu, Gérard : 539
- Doran, Jamie : 315
- Dorronsoro, Gilles : 30, 100, 162, 287, 413, 448, 452, 459, 515
- Drocourt, Virginie : 266
- Dubuet, Fabien : 500
- Dumornay, Jacques : 374
- Durkheim, Emile : 415, 537
- Dupaigne, Bernard : 215
- Dupère, Olivier : 399, 540
- Dupree, Louis : 30, 97, 145, 146, 161, 240, 253, 415, 446
- Dworkin, Ronald, 193, 194
- Eastwood, Clint : 389
- Ecco, Umberto : 318
- Eid, Paul & al. : 380
- Elias, Norbert : 159, 160, 173, 241
- Engels, Friedrich : 29
- Erfanyar, Ahmad Shah : 130
- Espo, David : 250
- Etienne, Gilbert : 418, 419, 433, 460
- Euben, Roxane : 339
- Failly, Didier de : 439
- Fallows, James : 515
- Farhadi, Rawan : 305
- Farhang, Amin : 438
- Farmer, Ben : 415
- Farrel, Heather : 84, 89
- Farrugia, Francis : 165
- Favoreu, Louis : 541
- Fazelly, Kacem : 16, 30, 41, 51, 98, 164, 359, 358, 360, 361, 387, 456
- F'Murr : 281, 567
- Ferry, Jean-Marc : 333
- Feuga, Pierre : 200
- FIDH : 331
- Fisher, Matthew : 443
- FMI / IMF : 9, 94, 436, 497
- Fournot, Juliette : 124, 143
- Fraisse, Geneviève : 231
- Fritz, Jean-Claude : 28, 254, 292
- Fromm, Erich : 284
- Frumkin, Grégoire : 292
- Fumaroli, Marc : 309
- Gall, Carlotta : 449
- Galtung, John : 128, 211, 543
- Galula, David : 442
- Gandhi, Mohandas : 203, 297
- Gaouette, Nicole : 173
- Gardesh, Hafizullah : 332
- Gardet, Louis : 169, 201
- Garlarsco, Parco : 378
- Gélinas, Sylvie : 447
- Gélinet, Patrice : 168
- Geller, Adam : 411
- Gellner, Ernest : 222
- Gentelle, Pierre : 438, 439
- Gerges, Fawaz A. : 462



- Ghafour, Hamida : 72, 165, 220, 242, 245, 258, 264, 265, 269, 270, 271, 272, 297, 309, 312, 327, 355, 382, 404, 417, 427, 494, 449, 456, 461, 462, 464, 496, 503
- Ghani, Ashraf : 353, 440, 502
- Giddens, Anthony : 29
- Gibney, Alex : 488
- Girardet, Edward : 78
- Giroux, Henri : 334, 335
- Giustozzi, Antonio : 30, 543
- Glissant, Edouard : 262
- Ghesquière, Hervé : 281
- Godelier, Maurice : 10, 377
- Gohar, Ali : 33, 36, 106, 121, 122, 125, 161, 174, 176, 177, 178, 208, 215, 218, 255, 267, 268, 401, 408, 409, 410, 411
- Goldberg, Jeffrey : 320
- Golden, Tim : 487
- Goodhand, Jonathan : 419
- Gorenberg, Gershom : 243
- Goshi, Allen : 366
- Gouges, Olympe de : 159
- Gourevitch, Philippe et Morris, Errol : 226
- Gramsci, Antonio : 157, 214, 237
- Greenhouse, Linda : 345
- Gros, Dominique : 29, 359, 449, 541
- Grünewald, François : 141
- Ghéhénno, Jean-Marie : 476
- Guibert & Lefèvre & Lemercier : 77, 124, 343, 513, 569
- Guillou, Benoit : 205
- Habermas, Jürgen : 29, 43, 138, 142, 270, 291, 333, 484, 485, 502, 541
- Hachem, Djan M. : 237, 449
- Haddad, Mouloud : 142
- Haeckel, Ernst : 40, 146
- Hafvenstein, Joel : 76, 420
- Haggis, Paul : 140
- Haidar, Sher Ahmad & Arab, Shahpur : 399
- Hakimi, A. : 344
- Halimi, Gisèle : 320
- Haquani, Zalmai : 315
- Harrisson, Selig : 450
- Hartmann, Thom : 444
- Hatch-Dupree, Nancy : 240, 242, 277, 398, 416
- Hauslohner, Abigail : 90
- Hayek, Friedrich : 167
- H.C.R. / U.N.H.C.R. : 10, 12, 24, 27, 70, 132, 436, 437, 492
- Hentoff, Nat : 207
- Héritier, Françoise : 30
- Herman, J. : 249
- Herold, Marc W. : 449
- Hobsbawm, E. J. : 29
- Hopkirk, Peter :
- Hosseini, Khaled : 82, 83, 219, 256, 258, 295, 322, 386, 389
- Hostalier, Françoise : 304, 426, 427
- Hugo, Victor : 174, 254
- Human Rights Watch : 10, 327
- Hunte, Pamela : 353, 354
- Hussain, Dr. Faqir : 400
- Ibn Khaldoun : 20, 30, 150, 217, 218, 518
- Ibn Warrak : 490
- Ignatius, David : 344
- Integrity Watch Afghanistan : 428, 434, 501
- International Crisis Group : 10, 49, 362, 427, 434, 472
- Irfan Asia : 41, 98, 358
- Israël, Christophe : 393
- Jacquard, Albert : 173, 539
- Jackson, Robert K. : 484
- Jaffrelot, Christophe : 471
- Jawad, Said T. : 458
- Jalali, Ali : 145
- Jalalzai, Musa Khan : 119, 466
- Johnson, Chalmers : 163
- Jones, Ann : 75, 222, 225, 230, 232, 233, 236, 246, 249, 261, 303, 343, 355, 356, 365, 373, 389, 390, 392, 394, 407, 408, 443, 444, 454, 489
- Joya, Malalai : 68, 93, 95, 100, 317, 362, 392, 434
- Joyner, Christopher C. : 497
- Julliard, Jacques : 323, 447, 455
- Jung, Carl Gustav : 148, 149, 171, 258, 493
- Kahn, Jean-François : 307
- Kakar, M. Hassan : 30, 100, 314, 316
- Kakar, Palwasha : 176, 178
- Kamali, M. Hashim : 360, 381, 384, 385
- Kant, Emmanuel : 28, 312, 356
- Karokhail, Masood & Schmeidl, Suzanne : 473
- Karzaï, Hamid : 99, 100, 130, 167, 301, 317, 352, 376, 432, 461, 468, 473, 496, 498, 501, 533
- Kassir, Samir : 475
- Kennedy, Robert F. Jr. : 325
- Kessel, Joseph : 82, 306
- Khamagaev, Alexander : 498
- Khan, Mahvish Rukhshana : 73, 109
- Khan, Muzhar ul-Haq : 257
- Khan, Noorullah : 471, 472
- Khan, Saad : 496
- Khan, Dr. Tahira S. : 256, 257
- Khân, Wali : 174, 175
- Khel, M. Ali Baba : 382, 402
- Kis, János : 28, 144, 193, 196, 294, 296, 299, 300, 352, 357, 358, 379, 405
- Kissinger, Henry : 475, 476
- Klaits, Alex & Gulmamadova-Klaits, Gulchin : 31, 32, 65, 66, 109, 113, 145, 170, 178, 218, 225, 231, 234, 251, 255, 269, 315, 342, 343
- Koenigs, Tom : 499
- Koofi, Fawzia : 68, 102, 143, 144, 237, 284, 317
- Korzybski, Alfred : 108
- Kriegel, Blandine : 313, 543

- Kurtz, Stanley : 228  
 Kurzman, Charles : 318  
 Kuzmin, Nilolai : 455  
 Labrousse, Alain : 419, 420  
 Lamb, Christina : 74, 454  
 Lagache, Daniel : 211  
 Lanier, Valérie : 353  
 Lao-Tseu : 513, 542  
 Larmore, Charles : 167  
 Lasseter, Tom : 315  
 Latif, Adnan : 484, 488  
 Latifa : 66  
 Latour, Bruno : 40, 537  
 Le Bris, Michel : 480  
 Le Rider, J. : 296  
 Leclerc, Jacques : 553  
 Leeder, Jessica : 99  
 Lefevre, Georges : 18, 497, 503  
 Lemoigne, Jean-Louis : 185  
 Leopold, Jason : 332  
 Leprince, Chloé : 393  
 Lessing, Doris : 349  
 Levieux, Michèle : 83  
 Lévron, Eric : 27  
 Lévy, Bernard-Henri : 391  
 Luttrell, Marcus & Robinson, Patrick : 78, 272  
 Maddow, Rachel : 457  
 Madsen, Peter : 315  
 Magnaldi, Stéphane : 27  
 Mahmood, Waseem : 72, 140, 165, 236, 242, 266, 267, 428, 511  
 Majrouh, Sayd Bahodine : 297, 334, 418  
 Maley, William : 471, 473, 474  
 Malle, Louis & Modiano, Patrick : 168  
 Malterre, Thibault : 170  
 Mandela, Nelson : 203, 328  
 Mani, Rama : 500  
 Martin, Patrick : 422  
 Maslow, Abraham : 40, 186, 278, 279, 517, 579  
 Maspéro, Henri : 200  
 Masstan, Mehrabodin & Surgers, Pilar Héléne : 70, 100  
 Mastrogiacomo, Daniele : 78, 137  
 Matthieu : 152, 191  
 Mauss, Marcel : 29  
 Mayer, Jane : 205, 207  
 Mazurelle, Jean : 438  
 McChrystal, Stanley : 280, 415, 457  
 McGovern, George : 324, 326  
 McKenzie, Jean : 372  
 McQuilken, Marisa : 364, 369, 371  
 Mehrangais, Ehsan : 443  
 Merlin-Kajman, Héléne : 394  
 Michal, Maggie : 227  
 Miller, Laurel & Perito, Robert : 364  
 Minassian, Gaïdz : 163  
 Minoui, Delphine : 396  
 Missen, François : 100, 131, 133, 314  
 Moahid, Ahmad Khalid : 61  
 Mohammadi, Wali : 67, 68  
 Monod, Jean-Claude : 351  
 Montaigne, Michel de : 199, 203  
 Monteil, Vincent : 20, 201  
 Montesquieu, Charles-Louis de Segondat de : 47, 102  
 Mortenson, Greg & Relin, David Oliver : 75  
 Morin, Edgar : 35, 41, 43, 199, 295, 415  
 Motta, Raül : 35, 41  
 Mufti, Khalid : 316  
 Murat, Pierre : 83  
 Murphy, Dan : 350, 510  
 Mustafa, Zubeida : 313, 314  
 Nasreen (ou Nasrin), Taslima : 106, 206, 518  
 Nelson, Doug : 375  
 Neubauer, Chuck : 173  
 Neveu, Catherine : 540  
 Nichols, Mike : 163, 219, 313  
 Nietzsche, Frédéric : 484  
 Nijibullah, Farangis : 343, 344  
 Nivat, Anne : 77  
 Niyarman, Gulrahim : 253  
 Noah-Kramer, Samuel : 332  
 Noelle-Karimi, Christine : 301  
 Nougaro, Claude : 184  
 Nunpa, Dr. Chris Mato : 292  
 Obama, Barack : 220, 221, 235, 236, 266, 303, 325, 335, 415, 418, 449, 456, 475  
 Olson, Sarah : 325  
 Opper, Richard : 370, 371  
 Otis, Ghislain : 408, 413  
 Oxfam : 335, 336, 398, 439  
 Parenti, Christian : 339  
 Parks, Rosa : 195  
 Parry, Robert : 473  
 Parsons, Robert James : 432  
 Patera, Jessica : 27  
 Paul : 154  
 Paul, André : 150  
 Paulson, Amanda : 345  
 Pazira, Nelofer : 71, 120, 121, 246, 259, 284, 287, 313, 316, 334, 340, 436, 437, 446, 449, 450, 451, 496  
 Pennac, Daniel : 513  
 Perrot, Etienne : 445  
 Petersen, James R. : 418, 428  
 Picq, Pascal : 172  
 Pinker, Steven : 172  
 Pisier, Evelyne : 231, 370

- Plumb, Christian : 311  
PNUD / U.N.D.P. : 11, 12, 24, 93, 413, 432, 510, 517, 591, 589  
Poivre d'Arvor, Patrick : 307  
Polychroniou, Chronis : 335  
Ponfilly, Christophe de : 218  
Poole, Lydia : 417, 432, 433  
Porteilla, Raphaël : 29  
Posner, Richard : 395  
Poulantzas, Nicos : 238  
Proudhon : Pierre-Joseph : 398  
Quinte-Curce : 264  
Rabiah, Habib : 99  
Racine, Jean-Luc : 92  
Rahimi, Atiq : 82, 83, 100, 446  
Rahimi, Sangar : 370, 371, 487  
Rahmani, Noorahman : 331  
Rais, Shah Muhammad : 32, 67, 69, 74, 239  
Ramazan, Bachardoust : 23, 428, 429, 430, 431, 438, 529  
Rashid, Ahmed : 452, 455, 456  
Rawi, Mahboba : 70, 111  
Raynaud, Paul : 193, 195, 196, 481  
Reid, Robert : 326  
Rekacewicz, Philippe : 130, 549, 551  
Renan, Ernest : 540  
Renard, Jules : 115  
Ribeill, Georges : 3, 35, 40, 147, 158, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 196, 200, 201, 202, 203, 209, 210, 211, 212, 213, 236, 261, 280, 409, 536  
Ridley, Yvonne : 488  
Roberts, Michelle : 247  
Robespierre, Maximilien de : 119  
Rocchi, James : 283, 284  
Rochette, Luc & Vergely, Catherine : 77, 488  
Rodinson, Maxime : 518  
Rodriguez, Deborah : 76, 239, 240, 257  
Rosanvallon, Pierre : 30  
Rosencrance, Richard de : 476  
Rosnay, Joël de : 44  
Roumi, Saïd Djallaluddin Balkhi : 15, 184, 211, 513  
Rouxel, Jacques : 192  
Roy, Olivier : 127, 136, 143, 305, 320, 330, 339, 347, 364, 374, 405, 420, 449, 450, 496, 551  
Rubin, Barnett : 21, 23, 24, 30, 120, 416, 438, 439, 453  
Rubin, Alissa J. : 487  
Ruttig, Thomas : 318  
Ryfman, Philippe : 430, 434, 441  
Sachs, Albie : 328  
Sahebjam, Freidoune : 66  
Saadi Chirazi, Mouslih ud-Din ibn Abdullah : 504, 625  
Said, Edward : 460  
Sainte-Beuve, Charles-Augustin : 174  
Salarzai, Nafizullah : 241  
Salazar, Philippe-Joseph : 122  
Salehi, Zarghona : 352, 508  
Salman, Raheem : 403  
Samar, Sima : 94  
Sappenfield, Mark : 239  
Saris, Anne : 380,  
Sassen, Saskia : 29  
Sassi, Nizar : 77, 109, 110, 237, 276, 334, 453, 491, 492  
Satrapi, Marjane : 120  
Sauper, Hubert : 449  
Sauvy, Alfred : 30, 281  
Savage, Charlie : 488  
Schenwar, Maya : 227  
Schetter, Conrad : 460, 472  
Schipper, K.M. : 200  
Schmidt, Karl J. : 551  
Schraeder, Peter : 29, 458, 459, 496, 519, 585  
Schriffin, Nick : 281  
Sedra, Mark & Middlebrook, Peter : 442  
Seierstad, Asne : 32, 67, 74, 115, 231, 239, 247, 418, 428  
Sénarclens, Pierre : 440, 460, 500, 502  
Serres, Michel : 172  
Shaffer, Jim G. : 263  
Shah, Idries : 41, 107, 134, 155, 157, 171, 174, 181, 187, 188, 249, 291, 294, 346, 349, 350, 352, 415, 505, 517  
Shah, Saira : 49, 69, 107, 131, 132, 133, 134, 164, 176, 184, 216, 217, 231, 232, 234, 238, 240, 259, 268, 283, 284, 295, 297, 298, 299, 316, 334, 337, 342, 349, 386, 481, 482, 489, 499, 505  
Shakespeare, William : 515  
Shank, Michal : 469  
Shihab, Sophie : 264  
Shubin, Neil : 211, 212  
Shute, Nevil : 266  
Simon, Stéphanie : 341  
Sinno, Abdulkader H. : 21, 377  
Smirnov, Serguy : 422, 423  
Smuts, Jan Christian : 203  
Socrate : 15  
Sontag, Deborah : 501  
Starkey, Jerome : 98, 99  
Steele, Jonathan : 440  
Stempel, Jon : 311  
Stewart, Frances : 25, 541  
Stewart, Rory : 19, 61, 74, 175, 233, 238, 240, 259, 342  
Stiglitz, Joseph E. : 30, 166  
Straziuso, Jason : 224, 322  
Stroud, Marjo : 392  
Suhrke, Astri : 330  
Sultan, Masuda : 72, 286  
Surnow, Joel & Cochran, Robert : 483  
Swanson, David : 138  
Synovitz, Ron : 34

- Tabatoni, P. : 116  
 Tallec, Isabelle : 465  
 Tanner, Stephen : 496  
 Tang, Alisa : 390  
 Tapper, Richard : 217, 218, 221, 222, 223, 224, 225, 248  
 Tardivel, Emilie : 193  
 Tarzi, Amin : 360  
 Tarzi, Mahmoud : 15, 546  
 Tarzi, Zemaryalai : 265  
 Tazi, Nadia : 30, 540  
 Teilhard de Chardin, Pierre : 213  
 Terestchenko, Michel : 205, 207  
 Tilly, Charles : 222  
 Tomkins, Richard : 417  
 Torabi, Yama : 16, 30, 212, 213, 215, 228, 229, 330, 451, 452, 469, 470, 474, 502  
 Touraine, Alain : 296  
 Tutu, Desmond : 122, 203, 333  
 The Asia Foundation : 49, 259, 573  
 Thucydide : 157  
 U.R.D. : 12, 27  
 Ullman, Harlan K. & Wade, James P.: 453  
 Van Parijs, Philippe : 271, 276, 277, 541  
 Van Vogt, A.E. : 214, 282  
 Varenne, J. : 200  
 Vasan, Vimala : 428  
 Veil, Simone : 104, 109  
 Velter, André : 418  
 Victor, Jean-Christophe : 120  
 Victor, Marc *et al.* : 141  
 Vincent, Jean-Didier : 172  
 Vitturi, Lisa : 68, 493  
 Vogt, Heidi : 315, 372, 392  
 Vrignaud, Dominique : 116, 117  
 Wachowski, Andrew & Lana : 145, 245, 266,  
 Waël, Henri de : 361, 385, 386  
 Wafa, Abdulwahid : 449  
 Wahidi, M. Amin : 301  
 Wallerstein, Immanuel : 26, 29, 184, 185, 543  
 Walsh, Declan : 330  
 Wardak, Ali : 363, 367, 383, 399, 400, 412, 413, 575  
 Washington, Jesse, 221  
 Watson, Paul : 461  
 Weber, Max : 319, 357  
 Webster, Richard : 313  
 Wegener, Alfred : 17, 144  
 Wegner, Daniel : 435  
 Wenzel, Thomas : 327, 328  
 W.H.O. : 11, 12, 510  
 Whoriskey, Peter : 376  
 Wieworka, Michel : 477  
 Wierzbicka, Anna : 186  
 Wild, Nicolas : 76  
 Wimmer, Andreas : 472  
 Wittfogel, Karl : 263  
 Woodward, Will : 118  
 Wolf, Virginia : 105  
 Wolton, Dominique : 541  
 Wong, Eunice : 292  
 Woynar, Marion : 292  
 Yaqub Ibrahim, Sayed : 253, 372  
 Yatchinovsky, Arlette : 540, 543  
 Yembi de Biborat, Léon Mbou : 203  
 Yon, Michael : 135  
 Yourcenar, Marguerite : 312  
 Yousufzai, Hasan M. & Gohar, Ali : 36, 121, 174, 256, 268, 269, 401  
 Youssine, Maxim : 448  
 Zalmai : 70, 435  
 Zareef, Haroon : 426  
 Zarifian, Philippe : 535, 541  
 Zazaï, Nouri Khan : 68, 493  
 Zehr, Howard : 401  
 Zen-Russinen, Pascal : 378  
 Zia, K. Hussan : 488  
 Zin, Jean : 148, 355, 516  
 Zoellick, Robert B. : 441

## Z – Bibliographie

### **Ouvrages généraux**

- Al-Otaïba, Mana Saed, *Le dialogue des civilisations : 'soi' et 'l'autre'*, L'Harmattan, Paris, 2007, 332 p., (traduit de l'arabe par Khalid Hadji)
- Amin, Samir, *Modernité, religion et démocratie : critique de l'eurocentrisme, critique des culturalismes*, Parangon/Vs, Paris, 2008, 256 p.
- Arendt, Hannah, *Le Système totalitaire (Les origines du totalitarisme)*, 1971, Seuil, Paris, 1972
- Badie, Bertrand, *Les deux États. Pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Seuil, Paris, Coll. Points Essais, 2<sup>e</sup> édition, 1996, 335 p.
- Badie, Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, Fayard, Paris, 2004, 294 p.
- Balibar, Etienne & Wallerstein Immanuel, *Race, nation, classe – Les identités ambiguës*, 1991, La Découverte, Paris, 1997, 307 p.
- Bagla, Lusin, *Sociologie des organisations*, 1998, La Découverte, Paris, 2003.
- Balandier, Georges, *Anthropologie politique*, 1967, PUF, Paris, 1999, 240 p.
- Balandier, Georges, *Anthropologiques*, PUF, Paris, 1974, 278 p.
- Bauman, Zygmunt, *La vie en miettes - Expérience postmoderne et moralité*, 1995, traduit de l'anglais par Ch. Rosson, Hachette, 2003, 416 p.
- Bauman, Zygmunt, *La société assiégée*, 2002, traduit de l'anglais par Ch. Rosson, Le Rouergue/Chambon, 2005, 448 p.
- Bauman, Zygmunt, *Identité*, 2004, traduction de l'anglais par Myriam Denneby, L'Herne, 2010, 136 p.
- Bayart, Jean-François, *L'illusion identitaire*, Fayard, Paris, 1996, 310p.
- Bellina, Séverine & al., *L'Etat en quête de légitimité*, Editions Charles-Léopold Mayer, Paris, 2010, 114 p.
- Bellina, Séverine & al., *La gouvernance démocratique : Un nouveau paradigme pour le développement ?*, Karthala, Paris, 2008, 602p.
- Benasayag, Miguel & Dufourmantelle, Anne, *Parcours - Engagement et résistance, une vie*, Calmann-Lévy, Paris, 2001, 180 p.
- Benasayag, Miguel, *Le mythe de l'individu*, 1997, La Découverte, Paris, 2004, 178 p. (traduit de l'argentin par Anne Weinfeld, 1998).
- Benasayag, Miguel & Del Rey Angélique, *L'éloge du conflit*, La Découverte, Paris, 2007
- Bernoux, Philippe, *La sociologie des organisations – Initiation*, Points – Seuil, Paris, 1985, deuxième édition, 373 p.
- Bertrand, Romain, *L'histoire à parts égales*, Seuil, Paris, 2011, 264 p.
- Bible, Traduction en français de l'école biblique de Jérusalem, 1955, Desclée de Brouwer, 1966, 2000 p.
- Bioy, Xavier et Hourquebie, Fabrice, *Constitutions, Justice et Démocratie - Actes de la journée d'études de Toulouse du 2 octobre 2009*, 2010, L'Harmattan, Paris, 479 p.
- Bottéro, Jean & Samuel Noah-Kramer, *Lorsque les dieux faisaient l'homme*, Gallimard, Paris, 1989.
- Bouchindhomme, Christian, *Le vocabulaire de Habermas*, Ellipses, Paris, 2002, 80 p.
- Bouta, Tsjear & al., *Gender, Conflict, and Development*, The World Bank, 2005, 192 p. (anglais).
- Braudel, Fernand, *Grammaire des Civilisations*, Arthaud-Flammarion, 1986, 608p.
- Briey, Laurent de, *Le conflit des paradigmes; Habermas, Renaut : deux stratégies de renouvellement du projet moderne*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2006, 132 p.
- Brown, Wendy, *Walled States, Waning Sovereignty*, 2010, Zone Books, New York, 167 p. (anglais).
- Brunner, John, *Tous à Zanzibar*, 1968, J'ai Lu, Paris, 1980, 412 p.
- Bulard, Martine & al., *L'Atlas du Monde Diplomatique 2012 - Mondes émergents*, Le Monde diplomatique, Hors Série, Paris, 2012, 194 p.
- Cassin, Barbara & al., *Vérité, réconciliation, réparation*, Seuil, Le Genre Humain, Paris, 2004, 366 p.
- Capra, Fritjof, *The Tao of Physics*, 1975, 7<sup>e</sup> éd., Richard Clay (The Chaucer Press), Bungay, Suffolk, 1981, 352 p. (anglais)
- Chaliand, Gérard, *Les minorités à l'âge de l'Etat-nation*, Fayard, Géopolitiques et stratégies, Paris, 1985, Groupement pour le droit des minorités.
- Chaliand, Gérard, *L'arme du terrorisme*, Louis Audibert, Paris, 2002, 160 p.
- Châtaignier, Jean-Marc & al., *États et sociétés fragiles – Entre conflits, reconstruction et développement*, Karthala, 2007, 565 p.
- Chebel, Malek, *Le Sujet en islam*, Seuil, Paris, 2002, 300 p.
- Chemin, Ariane & Catalano, Géraldine, *Une famille au secret*, Stock, Paris, 2005, 270 p.
- Clastres, Pierre, *La société contre l'Etat*, Editions de Minuit, Paris, 1974, 192 p.
- Clements, Jeffrey D., *Corporations are not people - Why they have more rights than you do and what you can do about it*, Berrett Koehler, San Francisco, 2011, 220 p. (anglais).
- Colas, Dominique, *Dictionnaire de la Pensée politique. Auteurs, œuvres, notions*, Larousse, Paris, 1997, 285 p.
- Conseil d'Etat, *Sur le principe d'égalité, extrait du rapport public 1996*, La documentation française, 1998, 245 p.
- Coran, Introduction, traduction et notes par D. Masson, 1967, NRF, La Pléiade, 1972, 1087 p.
- Corm, Georges, *Orient Occident, la fracture imaginaire*, La Découverte, Paris, 2002, 208 p.
- Cot, Jean-Pierre & Mounier, Jean-Pierre, *Pour une sociologie politique*, Seuil, 1974, 190 p.

- Courvoisier, Claude & Charlot, Patrick**, *Actualité politique et juridique de l'égalité*, Editions Universitaires de Dijon, 2003, 258 p.
- Crozier, Michel & Friedberg, Erhard**, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris, 1977, 448 p.
- Cyrulnik, Boris**, *Le murmure des fantômes*, Odile Jacob Poches, Paris, 2003/2005, 259 p.
- Delacampagne, Christian**, *La philosophie politique aujourd'hui – Idées, débats, enjeux*, Seuil, Paris, 1989, 245 p.
- Delmas-Marty, Mireille**, *Vers un droit commun de l'humanité*, 1995, Textuel, Paris, 2005, 142 p.
- Devji, Faisal**, *The Terrorist in Search of Humanity*, Hurst, Londres, 2008, 230 p.
- Diamond, Jared**, *De l'inégalité parmi les sociétés*, Gallimard, Folio, Paris, 2000, 698 p. (traduit de l'Américain par Pierre-Emmanuel Dauzat, titre original : « Guns, Germs and Steel: The Fate of Human Societies », 1997).
- Dieckhoff, Alain**, *La nation dans tous ses Etats*, Champs/Flammarion, 2000, 356p.
- Dworkin, Ronald**, *A Matter of Principle*, Harvard University Press, 1985 (traduction française *Une question de principe*, PUF, Paris, 1996)
- Engels, Friedrich**, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Editions sociales, 1974, 394 p., (traduction de l'allemand par Jeanne Stern, 1884).
- Etienne, Gilbert**, *Le développement à contre courant*, Presses de Sciences Po, Paris, 2003, 148 p.
- Euben, Roxane L.**, *Enemy in the mirror: Islamic Fundamentalism and the limits of modern rationalism*, Oxford Press, Oxford, 1999-2001, 197 p. (anglais)
- Farrugia, François**, *La construction de l'homme social : essai sur la démocratie disciplinaire*, Syllepse, Paris, 2005, 156 p.
- Filiu, Jean-Pierre**, *L'Apocalypse dans l'Islam*, Fayard, Paris, 2008, 276 p.
- Fritz, Jean-Claude & al.**, *La nouvelle question indigène : peuples autochtones et ordre mondial*, L'Harmattan, Paris, 2005, 506 p.
- Galula, David**, *Counterinsurgency Warfare: Theory and Practice*, 1964, Praeger Security International, Westport, Connecticut, 2006, 128 p. (anglais).
- Gardet, Louis**, *Connaître l'Islam*, Editions Arthème Fayard, Paris, 1958.
- Gauchet, Marcel**, *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, Paris, 2002, 400 p.
- Giddens, Anthony**, *La constitution de la société - Elements de la théorie de la structuration*, 1984, PUF, Paris, 1987, 474 p. (traduit de l'anglais par Michel Audet).
- Girard, René**, *La violence et le sacré*, 1972, Hachette, Paris, 2008, 488 p.
- Girardet, Raoul**, *Mythes et mythologies politiques*, Seuil, Paris, 1986, 216 p.
- Godelier, Maurice**, *Au fondement des sociétés humaines - Ce que nous apprend l'anthrologie*, Albin Michel, Bibliothèque Idées, 2007, 300 p.
- Grimal, Jean-Claude**, *Drogue : l'autre mondialisation*, Gallimard, Paris, Coll. "Le Monde Actuel", 260 p.
- Gros, Dominique et al.**, *Le droit de résistance à l'oppression*, Seuil, Le Genre Humain, 2005, 288 p.
- Guéhenno, Jean-Marie**, *La fin de la démocratie*, 1993, Flammarion, Paris, 1995, 174 p.
- Guionnet, Christine & Neveu, Erik**, *Féminins/Masculins - Sociologie du genre*, Armand Colin, Paris, 2009, 430 p.
- Habermas, Jürgen**, *Après l'État-nation, une nouvelle constellation politique*, Fayard, Paris, 1998, 149 p.
- Haeckel, Ernst**, *Generelle Morphologie der Organismen*, Berlin, Reimer, 1866.
- Hartmann, Thom**, *Unequal Protection: How corporations became 'people' and how you can fight back*, Berrett-Koehler, San Francisco, 2010, 374 p. (anglais).
- Hirsch, Emmanuel**, *Islam et droits de l'homme*, Librairie des libertés, Paris, 1984, 237p.
- Hobsbawm, E. J.**, *Nations and Nationalism Since 1780. Programme, Myth, Reality*, 1990, University Press, Cambridge, 1992, 206 p. (anglais).
- Hoffman, Bruce**, *La mécanique terroriste*, Calmann-Lévy, Paris, 1999, 304 p.
- Ibn Khaldoun**, *Dicours sur l'histoire universelle – Al Muqaddima*, Traduction, préface et notes par Vincent Monteil, Sindbad, Beyrouth, 1967, 2 vol.
- Ignasse, Gérard & Genissel, Marc-Antoine**, *Introduction à la sociologie*, Ellipses, Paris, 1995, 160 p
- Jacob, François**, *Le jeu des possibles*, Fayard, 1981, 140 p.
- Jaffrelot, Christophe & al.**, *Démocraties d'ailleurs*, Karthala, Paris, 638 p.
- Kant, Emmanuel**, *Réponse à la question : qu'est-ce que les Lumières ?*, 1784, in: Nathan, 1981, Les intégrales de philo, 144 p., pp.90 à 97 (traduit de l'allemand par Jacqueline Laffitte).
- Kant, Emmanuel**, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, 1785, in: Nathan, 1981, Les intégrales de philo, 144 p., pp.32 à 47 (traduit de l'allemand par Jacqueline Laffitte).
- Kis, János**, *L'égalité dignité - Essai sur les fondements des droits de l'homme*, Seuil, 1989, 253 p.
- Korzybski, Alfred**, *Science and Sanity : An Introduction to Non Aristotelian Systems and General Semantics* (1933), Institute of General Semantics, 5<sup>th</sup> edition, Forest Hills, NY, 1995, 927 p.
- Latour, Bruno**, *Changer la société, refaire de la sociologie*, La Découverte, Paris, 2007, 402 p., (traduit de l'anglais par Nicolas Guilhot : *Re-assembling the Social. An Introduction to Actor-Network Theory*, Oxford University Press, 2005).

- Lemoigne, Jean-Louis, *La théorie du système général : Théorie de la modélisation*, 1977, PUF, Paris, éd. 1994.
- Maddow, Rachel, *Drift - The Unmooring of American Military Power*, Crown Publishers, NY, 2012, 276 p. (anglais).
- Mandela, Nelson, *Long walk to freedom*, 1994, Abacus, 1995, 768 p. (anglais).
- Mauss, Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Quadrige/PUF, Paris, 1950, 482 p.
- Medeiros, Joao & al., *Le mondial des nations : 30 chercheurs enquêtent sur l'identité nationale*, Quadrige, Paris, 2011, 574 p.
- Mesnard, Philippe, *La victime écran. La représentation humanitaire en question*, Textuel, Paris, 2002, 176 p.
- Minassian, Gaïdz, *Zones grises : quand les Etats perdent le contrôle*, Autrement, Paris, 2011, 206 p.
- Morin, Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, ESF, Paris, 1990, 160 p.
- Morin, Edgar & al., *Eduquer pour l'ère planétaire : la pensée complexe comme méthode d'apprentissage dans l'erreur et l'incertitude humaines*, Balland, 2003, 158 p.
- Morin, Edgar, *L'intelligence de la complexité*, L'Harmattan, Paris, 2000, 334 p.
- Neveu, Catherine & al., *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, L'Harmattan, 2007, 400 p.
- Nolan, Peter, *Crossroads: the end of wild capitalism & the future of humanity*, Marshall Cavendish, Londres, 2009, 292 p. (anglais).
- Nowicki, Joanna & al., *L'invention de l'Autre*, Sandre, Paris, 2008, 280 p.
- Otis, Ghislain & al., *Méthodologie du pluralisme juridique*, Karthala, 2012, 284 p.
- Piotte, Jean-Marc, *La pensée politique de Gramsci*, Anthropos, Paris, 1970, 302 p.
- Rawls, John, *A Theory of Justice*, University of Harvard Press, U.S.A., 1971, tr. de l'Anglais par C.Audard, Seuil, Paris, 1987 et 1997, 700 p.
- Renaut, Alain, *Qu'est-ce qu'une politique juste ? Essai sur la question du meilleur régime*, Grasset, Paris, 2004, 334 p.
- Ribeill, Georges, *Tensions et mutations sociales*, PUF, 1974, 220 p.
- Rodinson, Maxime, *L'islam. Politique et croyance*, Fayard, Paris, 1990, Coll. Agora Pocket. 333 p.
- Rosanvallon, Pierre, *La société des égaux*, Seuil, 2011, 430 p.
- Rosanvallon, Pierre & Fitoussi, Jean-Paul, *Le nouvel âge des inégalités*, Seuil, 1996, 240 p.
- Rosnay, Joël de, *Le macroscopie - Vers une version globale*, Seuil/Points, 1975, 352 p.
- Ryfman, Philippe, *Une histoire de l'humanité*, La Découverte, Paris, 2008, 76 p.
- Sassen, Saskia, *Critique de l'État - Territoire, Autorité et Droits, de l'époque médiévale à nos jours*, Editions Demopolis, Paris, 2009, 464 p.
- Sauvy, Alfred, *Coût et valeur de la vie humaine*, Hermann, 1978, 208 p.
- Schraeder, Peter J. & al., *Exporting Democracy - Rhetoric vs. Reality*, Lynne Rienner Publishers Inc., Boulder Colorado, 2002, 292 p. (anglais).
- Scott, James C., *Seeing like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, Yale Univ., New Haven, 1998, 445 p.
- Senarclens, Pierre de, *Critique de la mondialisation*, Presses de Sciences Po, 2003, 147 p.
- Shah, Idries, *The Sufis*, 1964, Anchor Books, USA, 1971, USA, 452 p. (anglais).
- Shah, Idries, *Chercheur de vérité*, Albin Michel, Paris, 1992, 282 p., Préface de Doris Lessing (traduit de l'anglais par Jean Néaume : *Seeker After Truth*).
- Shah, Idries, *Le moi dominant*, Le Courrier du Livre, 1998, 440 p. (traduction de l'anglais par Jean Néaume : *The Commanding Self*).
- Smuts, Jan Christian, *Holism and Evolution: the original source of holistic approach to life*, Sierra Sunrise Publishing, Rome, 1999 (anglais).
- Stiglitz, Joseph, *The price of inequality: how today's divided society endangers our future*, W.W.Norton & Co., New York, 2012, 414 p. (anglais).
- Strauss, Leo, *Droit naturel et histoire*, Flammarion, Paris, 1986, 324 p. (traduit de l'anglais : *Natural Right and History*).
- Tazi, Nadia & al., *Les mots du monde : l'identité*, La Découverte, Paris, 2004, 140 p.
- Todorov, Tzvetan, *La peur des barbares : au-delà du choc des civilisations*, Robert Laffont, 2008, 312 p.
- Touraine, Alain, *Un nouveau paradigme pour comprendre le monde d'aujourd'hui*, Fayard, 2005, 370 p.
- Van Vogt, A.E., *Le monde des non-A*, 1945, J'ai Lu, Paris, 1978, 309 p.
- Wallerstein, Immanuel, *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris, 2006.
- Wegener, Alfred, *Die Entstehung der Kontinente und Ozeane*, 1915 (allemand).
- Wieviorka, Michel, *La différence*, Balland, Paris, 2001, 200 p.
- Wieviorka, Michel, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La Découverte, Paris, 1996/1997, 330 p.
- Wolton, Dominique, *Penser la communication*, Flammarion, Paris, 1997, 402 p.
- Yatchinovsky, Arlette, *L'approche systémique*, ESF Editeur, Paris, 1999, 168 p.
- Zarifian, Philippe, *L'individu face aux mouvements du monde : Iran, Brésil, France, Monde*, L'Harmattan, Paris, 2007, 226 p.

## Ouvrages sur l'Afghanistan et son environnement

- Abou Zahab, Mariam et Roy, Olivier**, *Réseaux islamiques : la connection afghano-pakistanaise*, Autrement, Paris, 2002.
- Ahmed, Akbar Salahudin**, *Pukhtun economy and society. Traditional structure and economic development in a tribal society*, Routledge & Kegan Ltd, London, Boston, Henley, 1980, International Library of Anthropology (anglais).
- Akbar, Said Hyder & Burton, Susan**, *Comeback to Afghanistan: A California Teenager's Story*, Bloomsbury, New York, 2005, 339 p. (anglais).
- Ali Baba Khel, Muhammad**, *Swara, Women As Property*, Aurat Foundation, Peshawar, 2001, 74 p. (anglais, ourdou).
- Anderson, Ewan & Hatch-Dupree, Nancy**, *The Cultural Basis of Afghan Nationalism*, University of Oxford, Oxford, 1990, 264p. (anglais).
- Anderson, Mary B. & al.**, *Time to Listen – Hearing People on the Receiving End of International Aid*, CDA Collaborative Learning Projects, Cambridge, USA, 2012, 184 p. (anglais).
- Ansary, Tamim**, *West of Kabul, East of New York - An Afghan American Story*, Picador, New York, 2002, 301 p., (anglais).
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, *Le principe d'Égalité et la constitution de l'Afghanistan de janvier 2004*, L'Harmattan, 2005, 184 p.
- Asar, Idrees**, *Pakhtoonwalee: Code of Love & Peace*, Danish Book Store, Peshawar, 2005, 224 p. (anglais).
- Augoyard, Philippe**, *La prison pour délit d'espoir*, Flammarion, Paris, 1985, 254 p.
- Bachardoust, Dr. Ramazan**, *Afghanistan. Droit constitutionnel, histoire, régimes politiques et relations diplomatiques depuis 1747*, L'Harmattan, Paris, 443 p.
- Barry, Michael**, *Le royaume de l'insolence - La résistance afghane du Grand Moghol à l'invasion soviétique*, Flammarion, Paris, 1984, 308 p.
- Barry, Michael**, *Le royaume de l'insolence - L'Afghanistan 1504-2011*, Flammarion, Paris, 2011, 520 p.
- Bellew, Surjeon-Major H.W.**, *Races of Afghanistan*, Thacker, Spink, and Co., Calcutta - Sang-e-Meel Publications, Lahore, réédition, 1880 (anglais).
- Besnard, Véronique**, *Mise en images du conflit afghan : rôles et utilisations de la photographie dans la presse internationale*, L'Harmattan, Paris, 2005, 256 p.
- Brahimi, Lakhdar**, *Afghanistan: Negotiating Peace*, The Century Foundation, New York, 2011, 104 p. (anglais).
- Braut, Brigitte & Saint-Pern, Dominique de**, *Pour l'amour d'un guerrier*, 2007, Grasset & Fasquelle, Paris, 332 p.
- Caroe, Sir Olaf**, *The Pathans*, 1964, Routledge, Londres, 2000544 p.
- Centlivres, Pierre**, *A seconde vue - Thèmes en anthropologie*, Infolio, Suisse, 2009, 366 p.
- Centlivres-Demont, Micheline & al.**, *Afghanistan, la colonisation impossible*, Cerf, Paris, 1983, 274 p.
- Centlivres, Pierre et Centlivres-Demont, Micheline**, *Et si on parlait de l'Afghanistan ?*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1988, 314 p.
- Centlivres, Pierre & Centlivres-Demont, Micheline**, *Revoir Kaboul - Chemins d'été, chemins d'hiver entre l'Oxus et l'Indus, 1972-2005*, Editions Zoé, Genève, 2005, 480 p.
- Chaliand, Gérard**, *L'impasse afghane*, Editions de l'Aube, Paris, 2011, 160 p.
- Chayes, Sarah**, *The Punishment of Virtue - Inside Afghanistan after the Taliban*, Penguin Press, New York, 2006, 386 p. (anglais).
- Crile, George & Lane, Christopher**, *Charlie Wilson's War: The Extraordinary Story of the Largest Covert Operation in History*, 2003, Atlantic Books, New York, 2007, 560 p. (anglais).
- Delloye, Isabelle**, *Femmes d'Afghanistan*, Phébus, Paris, 2002, 186 p.
- Dollot, René**, *L'Afghanistan*, Payot, Paris, 1937.
- Dorronsoro, Gilles**, *La révolution afghane. Des communistes aux talibans*, Karthala, Paris, CERI, Recherches Internationales, 2000, 333 p.
- Dumornay, Jacques**, *Ben Laden - George Bush et le droit international*, L'imprimeur, Haïti, 2002, 102 p.
- Dupaigne, Bernard**, *Afghanistan, rêve de paix*, Buchet-Chastel, Paris, 2002, 150 p.
- Dupree, Louis**, *Afghanistan*, 1973, Princeton University Press, NJ, 1980, 778p. (anglais).
- Etienne, Gilbert**, *L'Afghanistan ou les aléas de la coopération*, PUF, Paris, 1972, 296p.
- Fazelly, M. Kacem**, *Imbrication et antagonisme du religieux et du politique en Afghanistan : une explication du fondamentalisme taliban*, Editions Bamyian, Limoges, 2003, 165 p. (persan dari)
- Fazelly, M. Kassem**, *L'Afghanistan du provisoire au transitoire. Quelles perspectives ?*, Langues et mondes, l'Asiathèque, Paris, 2004, 252 p.
- Fazelly, M. Kassem**, *La constitution de la république islamique d'Afghanistan : commentaire juridico-politique*, Editions Bamyian, Limoges, 2007, 126 p. (persan dari, *یگ حاشیه قانون اساسی جمهوری اسلامی افغانستان*)
- F'Murr**, *Le char de l'état dérape sur le sentier de la guerre*, 1987, Vertige Graphic, 2006, 72 p.
- Gélinas, Sylvie**, *Afghanistan - Du communisme au fondamentalisme*, L'Harmattan, Paris, 1997, 256 p.
- Ghafour, Hamida**, *The sleeping Buddha*, Nonstable & Robindon, London, 2007, 336 p. (anglais).
- Ghesquière, Hervé**, *547 jours*, Albin Michel, Paris, 304 p.



- Girardet, Edward**, *Killing the Cranes, a Reporter's Journey Through Three Decades of War in Afghanistan*, Chelsea Green Pub Co, Londres, 2011, 418 p.
- Giustozzi, Antonio**, *Empires of Mud: Wars and Warlords in Afghanistan*, Columbia University Press, New York, 2009, 332 p. (anglais).
- Grare, Frédéric**, *Le Pakistan face au conflit afghan (1979-1985)*, L'Harmattan, Paris, 1997, 220 p.
- Guibert - Lefèvre - Lemercier**, *Le photographe - Tome 1*, Dupuis, Paris, 2003, 80 p.
- Guibert - Lefèvre - Lemercier**, *Le photographe - Tome 2*, Dupuis, Paris, 2004, 80 p.
- Guibert - Lefèvre - Lemercier**, *Le photographe - Tome 3*, Dupuis, Paris, 2006, 106 p.
- Hachem, Djan M.**, *L'Afghanistan et l'échec des réformes économiques et sociales de 1978*, CEREDAF, Paris, 1988, 14 p.
- Hafvenstein, Joel**, *Opium Season: A Year on the Afghan Frontier*, The Lyons Press, Guilford, Connecticut, 337 p. (anglais) .
- Hanché, Jean-Christophe**, *Kapisa-2011 Afghanistan*, Alliance Partenaires Graphiques, Reims, 2011, 220 p.
- Heath, Jennifer & Zahedi, Ashraf**, *Land of the Unconquerable: The Lives of Contemporary Afghan Women*, University of California Press, Berkeley, 2011, 394p. (anglais).
- Hosseini, Khaled**, *Les cerfs-volants de Kaboul*, 10/18, Paris, 2006, 405 p., (traduit de l'Américain par Valérie Bourgeois, édition originale Riverhead Books, *The Kite Runner*).
- Hosseini, Khaled**, *Mille splendides soleils*, Belfond, Paris, 2007, 405 p., (traduit de l'Américain par Valérie Bourgeois, édition originale Riverhead Books), 2007, *A Thousand Splendid Suns*).
- Jalalzai, Musa Khan**, *Dying to Kill: Suicide Bombers, Terrorism and Violence in Pakistan*, Maktaba Jadeed Press, Lahore, Pakistan, 2005 (anglais).
- Johnson, Chris & Leslie**, *Afghanistan: The Mirage of Peace*, Zed Books, New York, 2008, 256 p. (anglais).
- Jones, Ann**, *Kabul in winter: life without peace in Afghanistan*, Picador, New York, 2006, 321 p. (anglais).
- Joya, Malalāi & O'Keefe, Derrick**, *Au nom de mon peuple : une femme afghane contre les seigneurs de la guerre*, Presses de la Cité, 2010, 372 p. (traduit de l'anglais par Dominique Hass, *A woman among warlords*).
- Khan, Mahvish Rukhsana**, *My Guantanamo Diary: The Detainees and the Stories They Told Me*, Public Affairs, New York, 2008, 302 p.
- Kakar, Hasan Kawun**, *Government and Society in Afghanistan: The Reign of Amir Abd al-Rahman Khan*, University of Texas Press, 1979, 328 p. (anglais).
- Kakar, M. Hassan**, *Afghanistan: The Soviet Invasion and the Afghan Response, 1979-1982*, University of California, Berkeley, 1997, 380 p. (anglais).
- Kamali, Mohammad Hashim**, *Law in Afghanistan: a study of the Constitutions, Matrimonial Law and the judiciary*, E.J.Brill, Leiden, Pays-Bas, 1985, 266p. (anglais).
- Khan, Mahvish Rokhsana**, *My Guantanamo Diary - The Detainees and the Stories They Told Me*, Public Affairs, New York, 2008, 303 p. (anglais).
- Khan, Malik Naveed & al.**, *Proceedings of the International Seminar on Restorative Justice, 16th to 19th December, 2003, Peshawar*, Federal Investigation Agency, Peshawar, 2003, 118 p. (anglais).
- Khan, Mazhar ul Haq**, *Purdah and Polygamy: A study in the Social Pathology of the Muslim Society*, Nashiran-e-Ilm-o-Traiqiyat, Pashawar, 1972 (anglais).
- Khan, Tahira S.**, *Beyond Honor: A Historical Materialist Explanation of Honour Related Violence*, Oxford University Press, 2006, 361 p. (anglais).
- Khel, M. Ali Baba**, *Svara: women as property*, Aurat Foundation, Peshawar, 2001, 74 p.
- Klairs, Alex 1 Gulmamadova-Klairs, Gulchin**, *Love and War in Afghanistan*, Seven Stories Press, New is).York, 2005, 303 p. (anglais).
- Klass, Rosanne**, *Afghanistan. The Great Game Revisited*, Freedom Publishing House, New York, 1987, 519 p. (angl)
- Koofi, Fawzia & Ghouri, Nadène**, *Lettres à mes filles: entre terreur et espoir, les combats de la première femme politique afghane*, Michel Lafon, Neuilly, 2011, 352 p., (traduit de l'Anglais par Nathalie Gouyé-Guilbert et Pascal Loubet), 2011 (anglais, *Letters To My Daughters*)
- Labrousse, Alain**, *Drogues : un marché de dupes - Observatoire géopolitique des drogues*, Alternatives, Paris, 140 p.
- Labrousse, Alain**, *Afghanistan : opium de guerre, opium de paix*, Mille et Une Nuits, Fayard, Paris, 2005, 368 p.
- Lafargue, François**, *Pétrole, Opium et Talibans. L'Afghanistan*, Cyrène, Paris, Numéro 3, Printemps 99, 88 p.
- Lamb, Christina**, *The sewing circles of Herat - A memoir of Afghanistan*, HarperCollings, 2002, 338 p. (anglais).
- Latifa, Latifa**, *Latifa, visage volé : avoir vingt ans à Kaboul*, Editions Anne Carrière, Paris, 2001, (avec la collaboration de Chekeba Hachemi).
- Luttrell, Marcus & Robinson, Patrick**, *Le Survivant*, Nimrod, 2009, 352 p., (traduit de l'Anglais par Franck Mirmont : *Lone Survivor*).
- Madsen, Peter**, *The Taliban: War, Religion and the New Order in Afghanistan*, Zed Books, Londres, 1998.
- Mahmoud, Waseem**, *Good Morning Afghanistan*, Eye Books Ltd, London, 2007, 242 p. (anglais).
- Majrouh, Sayd Bahodine**, *Le suicide et le chant - Poésie populaire des femmes pashtounes*, Gallimard, Paris, 1994, 136 p., (traduit du pashtou, adapté et présenté par André Velter et l'auteur).
- Masstan, Mehrabuddin & Surgers, Pilar Helen**, *Massoud au cœur*, Editions du Rocher, 2003, 468 p.

- Mastrogiacomio, Daniele**, *Days of Fear: A Firsthand Account of Captivity Under the New Taliban*, Europa Editions, New York, 2010, 182 p. (traduit de l'italien par Michaël Reynolds: *I giorni della paura*).
- Micheletti, Pierre & al.**, *Afghanistan, gagner les coeurs et les esprits*, Presses universitaires de Grenoble, 2011, 295 p.
- Mills, Margaret A.**, *Oral Narrative in Afghanistan. The Individual in Tradition*, Garland Publishing, New York & London, 1990, 484p. (anglais).
- Missen, François**, *Le syndrome de Kaboul : un Afghane raconte*, Edisud, 1980, 192 p.
- Mohammadi, Wali & Defrennes, Geoffroy**, *De Kaboul à Calais, l'incroyable périple d'un jeune Afghane*, Robert Laffont, Paris, 2009, 252 p.
- Mortenson, Greg & Relin, David Oliver**, *Trois tasses de thé - La mission de paix d'un Américain au Pakistan et en Afghanistan*, Glénat, 2009, 458 p. (2006, anglais, *Three Cups of Tea*).
- Mukhopadhyay, Ratna**, *Tracking Gender Equity Under Economic Reforms (Continuity and Change in South Asia)*, Kali for Women, New Delhi, 2003, 388 p. (anglais).
- Nasrin, Taslima**, *Lajja, shame*, Penguin Books India, 1994, 216 p. (translated from Bengali by Tutul Gupta).
- Nichols, Mike**, *La Guerre selon Charlie Wilson*, Paramount, 2008, 1h45mn (film).
- Nivat, Anne**, *Lendemains de guerre en Afghanistan et en Irak*, Livre de Poche, 2007, 480 p.
- Noelle-Karimi, Christine ; Schetter, Conrad ; Schlagintweit, Reinhardt**, *Afghanistan: A Country without a State?* (Schriftenreihe der Mediothek für Afghanistan 2), IKO Verlag, Frankfurt am Main, 250 p.
- Pazira, Nelofer**, *A Bed of Red Flowers - In Search of My Afghanistan*, FreePress, New York, 2005, 408 p. (anglais).
- Pisier, Evelyne**, "Des impasses de la parité", in: **Conseil d'Etat**, 1998, *Sur le principe d'égalité*, 246 p., pp.143-152.
- Ponfily, Christophe de**, *Massoud l'Afghane*, Editions du Félin, Paris, 1998, 300 p.
- Rahimi, Atiq**, *Terre et cendres*, P.O.L., 2000, 96 p., (traduit du persan (Afghanistan) par Sabrina Nouri), 1999 (persan : *Khâkestâr-o-khâk*)
- Rahimi, Atiq**, *Syngué sabour - Pierre de patience*, P.O.L., 2008, 160 p.
- Rais, Shah Muhammad**, *One upon a time there was a kook&seller in Kabul*, Shah M. Book Co, Kaboul, 2007, 99 p. (anglais).
- Rashid, Ahmed**, *Taliban: Militant Islam, Oil & Fundamentalism in Central Asia*, Yale University Press, New Haven, 216 p. (anglais).
- Rashid, Ahmed**, *Descent into Chaos: The U.S. and the Disaster in Pakistan, Afghanistan, and Central Asia*, 2008, Penguin Books, New York, 2009, 500 p. (anglais).
- Rawi, Mahboba & Mickan-Grammazio, Vanessa**, *Mahboba's Promise - How one woman made a world of difference*, Random House, New York, 2005, 272 p. (anglais).
- Reysoo, Fenneke**, *Hommes armés, femmes aguerries. Rapports de genre en situations de conflit armé*, Institut universitaire d'études du développement, Genève, 2001, Actes du colloque 2001 UNESCO-DDC-IUED, 243p.
- Ridley, Yvonne**, *In the hands of the Taliban*, Robson Books, London, 2001, 216 p. (anglais).
- Rodriguez, Déborah**, *Kabul Beauty School, an American woman goes behind the veil*, Random House, New York, 2007, 279 p. (anglais).
- Roy, Olivier**, *L'Afghanistan. Islam et modernité politique*, Seuil, 324 p.
- Roy, Olivier**, *L'échec de l'islam politique*, Esprit/Seuil, Paris, 1992, 249 p.
- Roy, Olivier**, *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*, Seuil, Paris, 1997, 325 p.
- Roy, Olivier**, *L'islam mondialisé*, Seuil, 2004, 240 p.
- Roy, Olivier**, *La laïcité face à l'Islam*, Hachette Littérature, 2006, 171 p..
- Rubin, Barnett R.**, *The Fragmentation of Afghanistan*, 1995, Yale University Press, 2002, 378 p. (anglais).
- Sahebjam, Freidoune**, *Morte parmi les vivants, une tragédie afghane*, Grasset & Fasquelle, Paris, 2003, 330 p.
- Sassi, Nizar**, *Prisonnier 325, Camp Delta - De Vénissieux à Guantanamo*, Editions Denoël, Paris, 215 p.
- Seierstad, Asne**, *Le libraire de Kaboul*, récit, 2002, JCLattès, Paris, 2003, 350 p. (traduit du norvégien par Céline Romand-Monnier : *Bokhandleren I Kabul et Familiedrama*).
- Shah, Saira**, *La fille du conteur*, Robert Laffont, Paris, 2005, 333 p.,(traduit de l'anglais par Claude-Christine Farny : *The Storyteller's Daughter*)
- Shahrani, M. Nazif et Canfield, Robert Louis eds.**, *Revolutions and Rebellions in Afghanistan. Anthropological perspectives*, Berkeley University of California, IIS, 1984, 394 p. (anglais).
- Sinno, Abdulkader H.**, *Organizations at War in Afghanistan and Beyond*, Cornell University Press, Ithaca, New York, 2008, 336 p. (anglais).
- Stewart, Rory**, *The places in between*, 2004, Harcourt, Florida, 2006, 299 p. (anglais).
- Sultan, Masuda**, *My War At Home*, Washington Square Press, New York, 261 p.
- Suhrke, Astri**, *When More Is Less: The International Project in Afghanistan*, C. Hurst & Co., London, 2011, 256 p. (anglais).
- Tapper, Richard & al.**, *The conflict of tribe and State in Iran and Afghanistan*, Groom Helm, New York, 1983, 465p. (anglais).
- Victor, Jean-Christophe**, *La cité des murmures - l'enjeu afghane*, JCLattès, Paris, 1983, 345 p.
- Vitturi, Lisa & Zazai, Nouri Khan**, *Je suis un Pachtoune d'Afghanistan - Récit d'un jeune réfugié*, Editions du Cygne, Paris, Traces, 2012, 198 p.
- Wild, Nicolas**, *Kaboul Disco, Tome 1 : Comment je ne me suis pas fait kidnapper en Afghanistan*, La boîte à bulles, Antony, 2008, 159 p.

- Wild, Nicolas**, *Kaboul Disco, Tome 2 : Comment je ne suis pas devenu opiomane en Afghanistan*, La boîte à bulles, Antony, 2008, 176 p.
- Yousufzai, Hassan M. & Gohar, Ali**, *Towards Understanding Pukhtoon Jirga - An indigenous way of peacebuilding and more...*, Just Peace International, Peshawar, 2005, 112 p. (anglais).
- Zalmaï**, *Retour, Afghanistan*, UNHCR, Aperture Foundation, New York, 2004, 128 p.
- Zehr, Howard & Gohar, Ali**, *The little book of Restorative Justice*, Good Books, Intercourse, Pennsylvania, 2002, 64 p.

## Articles

- Abdullah**, "Restorative Justice: A World View", in : **Khan, Malik Naveed**, 2003, pp.88-95 (anglais).
- Ahmed, Akbar S.**, "Ibn Khaldun's Understanding of Civilizations and the Dilemmas of Islam and the West Today", *Middle East Journal*, Washington D.C., Volume 56, No. 1, Winter 2002 - pp. 20-45 (anglais).
- Ahmed, Akbar S.**, "Tribes and States in Waziristan", in: **Tapper, Richard**, 1983, pp.152-158 (anglais).
- Ali Majrooh, Parwin**, "Afghan Women Between Marxism and Islamic Fundamentalism", *Central Asian Survey*, Londres, Vol.8, No.3, 1989, pp.87-98, 1989 (anglais).
- Allan, Nigel J.R.**, "Defining Place and People in Afghanistan", in: *Post-Soviet Geography and Economics*, SSRN, no.8 (2002), pp.545-560 (anglais).
- Alland, Denis**, "Observations sur le devoir international de protection de l'individu", in: *Libertés Justice Tolérance - Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan - Volume 1*, Cohen-Jonathan, Gérard et al., Bruylant, Bruxelles, 2004, pp.13-30.
- Amselle, Jean-Loup**, "Anthropologie de l'identité ethnique et culturelle : un itinéraire intellectuel", *Les Cahiers de l'Orient*, N°61, Paris, T 2001, pp.13-32.
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, "Les droits humains deux ans après l'accord de Bonn", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n°105 - mai 2004.
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, "Afghanistan, nouveau départ ou nouvel abandon ?", *Le Mensuel de l'Université*, no.4, janvier-février 2006, rubrique en ligne "Eclairages".
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, "Les Afghans attendent toujours l'aide internationale", *Le Mensuel de l'Université*, no.8, août 2006, rubrique en ligne "Tribune !"
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, "Une justice incohérente", *La Chronique*, Mensuel d'Amnesty International France, N°239 - octobre 2006, pp.10-11.
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, "Hommes et femmes égaux devant la loi", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n°130 - octobre 2010, pp.11-14.
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, "La justice locale en Kapisa et Sarobi", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n°136 - mars 2012, pp.3-5.
- Bachardoust, Ramazan**, "Choisir entre l'ethnocratie et la technocratie humaniste", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n°95, pp.6-7, 2001.
- Badie, Bertrand**, "Incertitudes de la puissance", Presses de Sciences Po, Paris, 2002. In : *Débat sur l'Etat virtuel*, de Rosencrance, Richard et al., Presses de Sciences Po, Paris, pp.129-147, 2002.
- Balland, Daniel**, "Contribution à l'étude du changement d'identité ethnique chez les nomades d'Afghanistan", in: *Le fait ethnique en Iran et en Afghanistan*, CNRS, 1988, Paris, pp.139-153.
- Barker, Paul**, "Why PRTs Aren't the Answer - The international military is poorly equipped to undertake reconstruction tasks normally accomplished by non-governmental organisations.", IWPR, Kaboul, *Afghan Recovery Report*, No.145, 03/11/2004 (anglais).
- Bayart, Jean-François**, "Du culturalisme comme idéologie", entretien avec Jean-François Bayart, *Esprit*, avril 1996, pp.54-71, propos recueillis par Olivier Mongin.
- Bielefeldt, Heiner**, "Dialogue of Cultures: The Future of Relations between Western and Islamic Societies - International Conference at Bellevue Palace, 22-23 April 1999 in Berlin", *Orient*, Leverkusen, 40 (1999) 1, pp.38-51 (anglais).
- Bill, James A. and Bill Chavez, Rebecca**, "The Politics of Incoherence: The United States and the Middle East", *Middle East Journal*, Washington D.C., Volume 56, No. 4, Autumn 2002 - pp. 563-575 (anglais).
- Boesen, Inger W.**, "Honour in exile: continuity and change among Afghan refugees", in: Anderson & Hatch-Dupree, *The Cultural Basis of Afghan Nationalism*, Pinter Pub Ltd, London, 272 p., pp.160-174 (anglais).
- Braumann, Rony**, "Post scriptum. La politique du moindre pire.", Textuel, Paris, in: **Mesnard, Philippe**, 2002, pp.159-165.
- Cançado-Trindade, Antônio Augusto**, "Le nouveau règlement de la Cour interaméricaine des droits de l'homme : quels réflexions sur la condition de l'individu comme sujet du droit international", in: *Libertés Justice Tolérance - Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan - Volume 1*, Cohen-Jonathan, Gérard et al., Bruylant, Bruxelles, 2004, pp.351-365.
- Centlivres, Pierre**, "Exil, relations interethniques et identité dans la crise afghane", *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, n°59-60, 1-2/1991, pp.70-82.

- Centlivres, Pierre**, "Violence légitime et violence illégitime. A propos des pratiques et des représentations dans la crise afghane.", *L'Homme*, Paris, N°144, oct.-déc. 1997, pp.51-67.
- Centlivres, Pierre et al.**, "La diaspora afghane: le paradoxe apparent de l'identité et de l'intégration", in: Pierre Centlivres et Isabelle Girod, eds: *Les défis migratoires, Actes du colloque CLUSE, Neuchâtel 1998*, Seismo, Zürich, 536pp., 8 p.
- Centlivres-Demont, Micheline**, "Hommes combattants, femmes discrètes : aspects des résistances subalternes dans le conflit et l'exile afghans", in: *Hommes armés, femmes aguerries. Rapports de genre en situations de conflit armé*, Institut universitaire d'études du développement, Genève, 2001, Actes du colloque 2001 UNESCO-DDC-IUED, 243 p., pp.169-182.
- Centlivres-Demont, Micheline & Centlivres, Pierre**, "Exit, diaspora et changement social : le cas de l'Afghanistan", in: *Islam et changement social*, Payot, Lausanne, 1998, 348 p., pp.219-229.
- Centlivres, Pierre et Centlivres-Demont, Micheline**, "State, national awareness and levels of identity in Afghanistan from monarchy to Islamic state", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 19(3/4-2000), pp.419-428.
- Centlivres, Pierre et Centlivres-Demont, Micheline et Gehrig, Tina**, "La diaspora afghane : le paradoxe apparent de l'identité et de l'intégration", in: Actes du colloque CLUSE "Les défis migratoires à l'aube du troisième millénaire", Neuchâtel 1998.
- Chaliand, Gérard**, "La vision d'un expert des conflits armés sur l'action internationale en Afghanistan", *Penser Les Ailes Françaises, la tribune de réflexion de l'air et de l'espace*, Paris, n°23, Été 2010, pp.40-42 (Actes du colloque du 1er décembre 2009 : "Le fait aérien en Afghanistan").
- Châtelet, François et Pisier-Kouchner, Evelyne**, "Humanisme et droits de l'homme", PUF, Paris, In : *Les conceptions politiques du XX<sup>e</sup> siècle*, Juin 1981, pp.140-148.
- Cole, Juan R. I. & Kandiyoti, Deniz**, "Nationalism and the Colonial Legacy in the Middle East and Central Asia: Introduction", *Int. J. Middle East Studies*, Cambridge, 34(2002), pp.189-203 (anglais).
- Coulée, Frédérique**, "A propos d'une controverse autour d'une codification en cours : les réactions aux réserves incompatibles avec l'objet et le but des traités de protection des droits de l'homme", in: *Libertés Justice Tolérance - Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan - Volume 1*, Cohen-Jonathan, Gérard et al., Bruylant, Bruxelles, 2004, pp.501-521.
- Dagher, Georges**, "Penser l'identité", *Les Cahiers de l'Orient*, Paris, 7-2001.
- Decaux, Emmanuel**, "De la tolérance en droit international", in: *Libertés Justice Tolérance - Mélanges en hommage au Doyen Gérard Cohen-Jonathan - Volume 1* - Cohen-Jonathan, Gérard et al. Bruylant, Bruxelles, 2004, pp.621-633.
- Deleuze, Gilles**, "A quoi reconnaît-on le structuralisme ?", Marabout Histoire, Paris, In : **Châtelet, François** : *La Philosophie au XX<sup>e</sup> siècle*, Vol. 4, 1973, pp.293-329.
- Dorronsoro, Gilles**, "Note sur la construction d'un nationalisme 'turc' dans le nord de l'Afghanistan", *La Lettre d'Asie Centrale*, Paris, n°1, Printemps 1994, pp.5-6.
- Dorronsoro, Gilles**, "Les 'wahhabites' en Afghanistan", *La Lettre d'Asie Centrale*, Paris, n°2, Automne 1994, p.5.
- Dorronsoro, Gilles**, "L'économie afghane : tendances récentes", *La Lettre d'Asie Centrale*, Paris, n°3, Printemps 1995, pp.10-11, 1995.
- Dorronsoro, Gilles**, "Après la prise d'Hérat", *La Lettre d'Asie Centrale*, Paris, n°4, Hiver 1995, pp.13-14.
- Dorronsoro, Gilles**, "Afghanistan : remarque critiques sur les grilles d'analyses utilisées dans l'explication du conflit", *La Lettre d'Asie Centrale*, Paris, n°7, Printemps 1998, pp.16-18.
- Dorronsoro, Gilles**, "Les oulémas afghans au XX<sup>e</sup> siècle : bureaucratisation, contestation et genèse d'un état clérical", *Archives de Sciences Sociales des Religions*, Paris, No. 115, juillet-septembre 2001, pp.63-80.
- Dorronsoro, Gilles**, "La grande illusion. Bilan de la politique afghane du Pakistan", CERI, Paris, *Les Etudes du CERI*, N°84 - mars 2002, 32 p.
- Dorronsoro, Gilles**, "Afghanistan. Retour à la fragmentation", In: *L'Etat du Monde 2004*, La Découverte, Paris, 2004, pp.241-245.
- Dorronsoro, Gilles**, "Le dilemme afghan", *Etudes*, Tome 416, n°5 (4165), Mai 2012, pp.583-593.
- Doyle, Michael**, "Kant, Liberal Legacies and Foreign Affairs.", *Political Theory*, Chicago, XII, 3-4, 1983.
- Dubuet, Fabien**, "Militaro-humanitaire : la confusion des genres", *Politique Internationale*, Paris, N° 94, Hiver 2001/2002, pp. 365-386.
- Dupaigne, Bernard**, "Lieux et formes du pouvoir en Afghanistan, hier et aujourd'hui", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 7, No. 2/3 (1988), pp.59-70.
- Dupère, Olivier**, "Démocratie et justice de proximité, les conditions d'exercice de la fonction judiciaire non-professionnelle", in: *Constitutions, Justice et Démocratie - Actes de la journée d'études de Toulouse du 2 octobre 2009*, L'Harmattan, 2010, pp.359-382.
- Dupree, Louis et Hatch-Dupree, Nancy**, "Afghanistan, History of", *Encyclopedia Britannica*, Londres, Edition 1984.
- Edwards, Matthew**, "The New Great Game and the new great gamers: disciples of Kipling and Mackinder", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 22 (1-2003), pp.83-102 (anglais).
- Emadi, Hafizullah**, "The state and rural-based rebellion in Afghanistan", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 15(2-1996), p. 201-211 (anglais).

- Emadi, Hafizullah**, "Radical political movements in Afghanistan and their politics of peoples' empowerment and liberation", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 20(4-2001), pp. 427-450 (anglais).
- Etienne, Gilbert**, "La reconstruction est mal partie", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 51, septembre 2002, pp.12-13.
- Failly, Didier de**, "Les ambiguïtés de l'humanitaire", *Etudes*, Paris, Février 2000, pp.149-158.
- Farhang, Dr. Amin**, "La reconstruction de l'Afghanistan. Interview du Dr. Amin Farhang, ministre de la reconstruction", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 52, mars 2003, pp.6-8.
- Favreau, Louis**, "Principe d'égalité et représentation politique des femmes : la France et les exemples étrangers", in: **Conseil d'Etat**, 1998, pp.153-165.
- Fazelly, M. Kacem**, "Hachem Maywandwal. Un projet politique assassiné", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n°44, pp.18-20.
- Fazelly, M. Kacem**, "Droit et éthique religieuse en Afghanistan", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 25, août 1989, pp.15-16.
- Fazelly, M. Kacem**, "La place du politique dans la culture islamique", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n°60, 2è trimestre 1993.
- Fazelly, M. Kacem**, "La laïcisation du droit en Afghanistan", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 7, No.2/3, pp.21-31.
- Gaborieau, Marc**, « Préface » in: **Feillard, Andrée (coord.)**, *L'islam en Asie, du Caucase à la Chine*, Les études de la Documentation française, Paris, 2001, 248 p. (pp.11-20).
- Gaborieau, Marc et Roy, Olivier**, « Afghanistan » in: **Feillard, Andrée (coord.)**, *L'islam en Asie, du Caucase à la Chine*, Les études de la Documentation française, Paris, 248 p. (pp.81-85).
- Galtung, Johan**, "Violence, Peace and Peace Research", *Journal of Peace Research*, Vol.6, No.3 (1969), pp. 167-191 (anglais).
- Gauchet, Marcel**, "La Religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité", Gallimard, Paris, Coll. Le Débat, 1998, pp.94-97, In: Roman, Joël, *Chronique des idées contemporaines*, Bréal, 2000, pp.964-967.
- Gehrig, Tina & Monsutti, Alexandro**, "Territoires, flux et représentations de l'exil afghan : le cas des Hazaras et des Kaboulis", *A contrario*, 2003/1 Vol.1, pp. 61-78.
- Gentelle, Pierre**, "L'Afghanistan et l'aide internationale de 1950 à 1978 : espaces modernisables, société rétive (prolégomènes à un bilan nécessaire)", *Revue du Tiers Monde*, oct./déc. 1979, Vol.20, no.80, pp.863-869.
- Gentelle, Pierre**, "Afghanistan. Une géographie des temps de guerre", *Encyclopédia Universalis*, Paris, Editions 2002, pp.352-355.
- Gentelle, Pierre**, "Afghanistan. Inadaptation politique et sous-développement.", *Encyclopédia Universalis*, Paris, Editions 2002, pp.362-364.
- Ghani, Ashraf**, "Intervention du Ministre des Finances de l'Afghanistan devant le Forum Stratégique de Haut Niveau pour l'Afghanistan à Bruxelles, le 17 mars 2003", In: *New priorities in South Asia: U.S. policy toward India, Pakistan, and Afghanistan*, Wisner et al, 2003, p.99 (anglais).
- Ghani, Ashraf**, "Afghans need a more reliable sort of aid", *Financial Times*, 05/11/2004 (anglais).
- Gille, Etienne**, "L'importance des traditions dans la relation entre le peuple afghan et les forces internationales", *Penser Les Ailes Françaises, la tribune de réflexion de l'air et de l'espace*, Paris, n°23, Eté 2010, pp.43-46 (Actes du colloque du 1er décembre 2009 : "Le fait aérien en Afghanistan").
- Glatzer, Bernt**, "Ethnizitaet im Afghanistankonflikt", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 45, septembre 1999, pp.6-9. (allemand).
- Goodhand, Jonathan**, "From holy war to opium war? A case study of the opium economy in North Afghanistan", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 19(2-2000), pp.265-280 (anglais).
- Goodson, Larry P.**, "Perverting Islam: Taliban social policy toward women", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 20(4-2001), pp. 415-426 (anglais).
- Grare, Frédéric**, "Delta, Unocal, et les talibans : enjeux pétroliers et stabilité régionale", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 40, mars 1997, pp.13-15.
- Grossrieder, Paul et Le Fur, Anne**, "Les croisés de l'humanitaire" - Entretien, *Politique Internationale*, Paris, N°87 - Printemps 2000, pp.433-446.
- Gul, Hamid**, "Vive les Talibans !", *Politique Internationale*, Paris, N° 94, Hiver 2001/2002, pp. 25-32. Entretien conduit par Zafar Masud.
- Habermas, Jürgen**, "Fundamentalismus und Terror : Antworten auf Fragen zum 11. September 2001", *Blätter für deutsche und internationale Politik*, Berlin, 02/02, pp.165-178 (allemand).
- Hassner, Pierre**, "Par delà la guerre et la paix. Violence et intervention après la guerre froide.", *Etudes*, Paris, Septembre 1996, pp.149-158.
- Hatch-Dupree, Nancy**, "Revolutionary Rhetoric and Afghan Women", Afghanistan Council of the Asian Society, New York, In : Shahrani, M.N. et Canfield, R.L. eds : *Revolutions and Rebellions in Afghanistan*, Berkeley University of California International Institute Studies, 1981, pp.306-339.
- Houel, Annick**, "Crime dit passionnel et inégalités de sexe", in: "Femmes: l'égalité ?" *La Pensée*, Paris, n°367, juillet/septembre 2011, pp.85-94).

- Hourquebie, Fabrice**, "Introduction - Justice et démocratie, question de légitimité et de constitution", in: *Constitutions, Justice et Démocratie - Actes de la journée d'études de Toulouse du 2 octobre 2009*, L'Harmattan, Paris, 2010, pp.9-24.
- Howard, Dick**, "Quand l'Amérique rejoint tragiquement le monde", *Esprit*, Paris, Octobre 2001, pp. 8-14.
- Hyman, Anthony**, "Nationalism in Afghanistan", *International Journal of Middle East Studies*, Cambridge, USA, No 34(2002), pp.299-315, (anglais).
- Ibn Warrak**, "Contre l'islam militant", *Politique Internationale*, Paris, N° 95 - Printemps 2002, pp.249-263.
- Joyner, Christopher C.**, "The United Nations: Strengthening an International Norm", In: **Schraeder, Peter J.**, 2002, pp.147-172 (anglais).
- Khamagaev, Alexander**, "Afghanistan: an ethnopolitical portrait. A unitary or a federal state ?", *Central Asia and the Caucasus*, Lulea, Suède, No. 4(22), 2003, pp. 132-139 (anglais).
- Khattak, Saba Gul**, "IN/SECURITY, Afghan Refugees and Politics in Pakistan", *Critical Asian Studies*, New York, Volume 35 Number 2 June 2003, Thematic Issue: Afghanistan, pp.195-207 (anglais).
- Khoroskhavar, Farhad**, "L'universel, le politique et la construction de l'islamisme comme forme d'altérité.", in: *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La Découverte, Paris, 1996/1997, pp.113-151.
- Kriegel, Blandine**, "Parité et principe d'égalité", in: **Conseil d'Etat**, 1998, pp.133-142.
- Labrousse, Alain**, "L'essor des 'narco-nuisances'", *Politique Internationale*, Paris, N°91 - Printemps 2001, pp.363-380.
- Lafrance, Pierre**, "Afghanistan et Pakistan – Deux destins indissociables d'une histoire commune", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, n°139, Décembre 2012, pp.3-11.
- Le Bris, Michel**, "Les routes millénaires, un ferment de civilisation", in: *L'Atlas des Migrations*, La Vie - Le Monde, Paris, 2008-2009, pp.32-33.
- Lefeuvre, Georges**, « Recomposer l'Afghanistan traditionnel », *La Croix*, 18/10/2001.
- Lefeuvre, Georges & al.**, « Retours sur soi », *Critique internationale*, 2002/1 no.14, pp.39-49.
- Lefeuvre, Georges**, « Le danger terroriste est au Pakistan », *Le Monde*, 05/01/2010.
- Lefeuvre, Georges**, « Impasses européennes sur l'Afghanistan », *La Croix*, 27/01/2010.
- Lefeuvre, Georges**, « La frontière afghano-pakistanaise, source de guerre, clef de la paix », *Le Monde diplomatique*, octobre 2010.
- Lefeuvre, Georges**, « Afghanistan : une géopolitique », in : **Medeiros**, 2011, pp.222-239.
- Lefeuvre, Georges**, « Une violence alimentée par des conflits tribaux et religieux », in : **Micheletti**, 2011, pp.51-67.
- Lefeuvre, Georges**, « Al-Qaida consolidée en Afghanistan », *Le Monde*, 17/05/2011.
- Lefeuvre, Georges**, « Le guépier afghan est loin, très loin d'être pacifié », *Le Temps*, 22/09/2011.
- Majrooh, Sayed Bahaouddin**, "Afghan intellectuals in exile: philosophical and psychological dimensions", in: *The Cultural Basis of Afghan Nationalism*, University of Oxfor, 1990, pp.71-83, 1990 (anglais).
- Maley, William**, "The dynamics of regime transition in Afghanistan", *Central Asian Survey*, Londres, No. 16(2-1997), pp.167-184 (anglais).
- Maley, William**, "Reconstituting State Power in Afghanistan", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 50, Mars 2002, pp.6-8, (anglais).
- Maley, William et Saikal, Amin**, "Civil Society and Reconstruction: Some Reflections", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 51, septembre 2002, pp.7-8, (anglais).
- Malik, Iftikhar H.**, "Pakistan in 2001. The Afghanistan Crisis and the Rediscovery of the Frontline State.", *Asian Survey*, Berkeley, CA, Vol. XLII, No.1, janvier/février 2002, pp.204-212 (anglais).
- Malikyar, Helena**, "Development fo family law in Afghanistan: the roles of the Hanafi Madhhab, customary practice and power politics", *Central Asian Survey*, Vol.16, No.3, September 1997, pp.389-399 (anglais).
- Mamdani, Mahmood**, "Identité et violence", In: *L'Identité*, dirigé par Nadia Tazi, La Découverte, Paris, 2004, pp. 93-112.
- Mamdani, Mahmood**, "Inventing political violence", *Global Agenda*, January 2005 (anglais).
- Maslow, Abraham**, "A Theory of Human Motivation", *Psychological Review*, 50, 370-396 (1943, anglais).
- Megoran, Nick**, "Theorizing gender, ethnicity and the nation-state in Central Asia", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 18(1), p.99-110, 1999 (anglais).
- Mongin, Olivier**, "Les ambiguïtés de la coalition antiterroriste", *Esprit*, Paris, Novembre 2001, pp. 35-38.
- Moucharraff, Pervez**, "L'honneur retrouvé du Pakistan", *Politique Internationale*, Paris, N° 96, Eté 2002, pp.209-218 ; entretien conduit par Amir Taheri.
- Noelle-Karimi, Christine**, "Die Loya Jirga - ein Mittel für den Frieden?", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 49, octobre 2001, pp.11-12 (allemand).
- Orywal, Erwin**, "Ethnicity - Conceptual and methodological considerations", in: *Le fait ethnique en Iran et en Afghanistan*, CNRS, 1988, Paris, pp.35-39 (anglais).
- Perrot, Etienne**, "La morale de la dette", *Etudes*, Paris, Juillet-août 1999, pp.30-50.

- Potvin J.-M. et Saris A.**, "La résolution de conflits familiaux chez les Canadiennes musulmanes à Montréal : un système de justice parallèle ?", in : *Diversité urbaine* 9(1), pp.119-137, Montréal, 2009.
- Pucko, Zygmunt**, "A philosophical interpretation of the Afghan (pashtun) code of honour", *Afghanica*, March-September 2004, pp.9-12, in: *Folia Orientalia* (FO vol.29, 1992-1993) pp.213-217, 1994 (anglais).
- Rabbath, E.**, "La théorie des droits de l'Homme dans le droit musulman", *Revue internationale de droit comparé*, Paris, octobre-décembre 1959, pp.672 et suiv.
- Racine, Jean-Luc**, "Introduction. La question identitaire en Asie du Sud. Histoire, culture et politique", Editions EHESS, Paris, p. 11-44  
In : **Racine, J.-L.**, *La question identitaire en Asie du Sud*, Etudes réunies par... Collection Purusartha, Paris, 405 p.
- Rashid, Ahmed**, "Afghanistan and Pakistan", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 52, mars 2003, p.11-12 (anglais).
- Reiber, Frank et Schmeidl, Susanne**, "Die Stimme der Afghanischen Zivilgesellschaft : das Afghan Civil Society Meeting als Hoffnungsträger", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 50, Mars 2002, p.15-16 (allemand).
- Rekacewicz, Philippe**, "Un pays au cœur du 'grand jeu'" & "Une unité minée par des guerres", *Le Monde Diplomatique*, Paris, numéro 110, avril-mai 2010 - "Manière de voir : Imprenable Afghanistan", pp.30-31 (réalisation Agnès Stienne), 2010.
- Rekacewicz, Philippe et Marin, Cécile**, "L'Atlas du Monde Diplomatique - Mondes émergents (Cartographie) ", *Le Monde Diplomatique*, Paris, Hors-Série, 2012, 194 p. (avec le concours d'Aurore Colombani et d'Agnès Stienne).
- Reshtia, S.Q.**, "La Lōye Jerga : ses origines et son rôle historique dans l'évolution de la société afghane", *Central Asian Survey*, Londres, Vol 7, Nos 2-3/1988, pp.5-19.
- Reshtia, S.Q.**, "Social Reforms in Afghanistan in relation to neighbouring countries: interference and peace", in: *The Cultural Basis of Afghan Nationalism*, University of Oxford, 1990 (anglais).
- Reshtya, S.Q.**, "Quelques réflexions sur le problème du Pachtounistan", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No. 37, septembre 1995, p.15-16.
- Robinson, Mary & Bessis, Sophie**, "Droits de l'homme : la voix des sans-voix" - Entretien, *Politique Internationale*, Paris, N°91 - Printemps 2001, p.421-434.
- Rodinson, Maxime**, "La notion de minorité et l'Islam", in: *Les minorités à l'âge de l'Etat-nation*, Groupement pour le droit des minorités, Fayard, 1985, pp.91-124.
- Rossignol, Gilles**, "Les institutions afghanes : tradition et modernisme", *Central Asian Survey*, Londres, Vol. 7, No. 2/3 (1988), pp.71-81.
- Roy, Olivier**, "Ethnies et appartenances politiques en Afghanistan", in: *Le fait ethnique en Iran et en Afghanistan*, CNRS, 1988, Paris, pp.201-208.
- Roy, Olivier**, "L'annonce du retrait soviétique en Afghanistan", *Esprit*, Paris, N°5, Mai 1988, pp.91-93.
- Roy, Olivier**, "qm, tribus, ethnies et nationalités en Afghanistan", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 25, août 1989, p.8-10.
- Roy, Olivier éd.**, "Des ethnies aux nations en Asie centrale", Editions Edisud, Aix-en-Provence, *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n°59-60 (1991/1-2), 284p.
- Roy, Olivier**, "Les talibans 'benladenisés'", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 49, octobre 2001, p.8-10.
- Roy, Olivier**, "Qu'est-ce que le postislamisme ?", *Esprit*, Paris, Octobre 2001, pp. 52-53.
- Roy, Olivier**, "Afghanistan. Un pays à reconstruire après l'effondrement des taliban", In: *L'Etat du Monde 2003*, La Découverte, Paris, 2003, pp.244-248.
- Roy, Olivier**, "Islamisme et nationalisme", *Pouvoirs*, n°104, janvier 2003, Seuil, Paris, "Islam et Démocratie", pp.45-53.
- Roy, Olivier**, "Retour du fondamentalisme en Afghanistan ou crispation identitaire ?", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 52, mars 2003, p.14-15.
- Rubin, Barnett et al.**, "Afghanistan: Reconstruction and Peace-building in a Regional Framework", KOFF, Bern, *Suisse, Koff Peacebuilding Reports*, 1/2001, 47 p. (anglais).
- Rubin, Barnett et al.**, "Through the Fog of Peace Building: Evaluating the Reconstruction of Afghanistan", Center on International Cooperation, New York, June 2003, 35 p. (anglais).
- Samar, Sima**, "Women's rights and security in Afghanistan", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 53, septembre 2003, p.8-9 (anglais).
- Saris, Anne**, "La gestion de l'hétérogénéité normative par le droit étatique", in : **Eid P. & al.**, *Appartenance religieuse, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, Presses de l'université de Laval, Québec, 2009, pp. 141-177.
- Saris, Anne**, "La prise en considération des convictions religieuses par le droit positif au Canada", in : *Actes du colloque*, Centre de droit civil et comparé du Québec (Université McGill), Centre international de la common law en français (Université de Moncton), Instituut voor Vreemdelingendrecht en Rechtsanthropologie (Katholieke Universiteit Leuven), Moncton, Canada, 2009.
- Saris A. et Loft K.**, "Reparation Programmes : a Gendered Perspective", in : **Goetz M. & Stephens A. (dir)**, *Reparations for Victims of Genocide, War Crimes and Crimes Against Humanity: Systems in Place and Systems in the Making*, Martinus Nijhoff Publishers, Boston, Etats-Unis, 2009.

- Schetter, Conrad**, "Die Territorialisierung nationaler und ethnischer Vorstellungen in Afghanistan", *Orient*, Leverkusen, 44(2003)1 pp.75-97 (allemand).
- Schraeder, Peter J.**, "Concept, Relevance, Themes and Overview", In: *Intervention in the 1980s. U.S. Foreign Policy in the Third World*, Lynne Rienner Publ. Inc., Boulder, Colorado, pp.1-14, 1989 (anglais).
- Schraeder, Peter J.**, "U.S. Intervention in Perspective", In: *Intervention in the 1980s. U.S. Foreign Policy in the Third World*, Lynne Rienner Publishers, Inc., Boulder, Colorado, pp.283-297, 1989 (anglais).
- Schraeder, Peter J.**, "Paramilitary Intervention", In: *Intervention in the 1980s. U.S. Foreign Policy in the Third World*, Lynne Rienner Publishers, Inc., Boulder, Colorado, pp.115-130, 1989 (anglais).
- Sedra, Mark et Middlebrook, Peter**, "Afghanistan's Problematic Path to Peace: Lessons in State Building in the Post-September 11 Era", *Foreign Policy in Focus*, Washington D.C., Mars 2004, 16 p. (anglais).
- Sen, Amartya**, "La Raison, l'Orient et l'Occident", *Esprit*, Décembre 2000, pp.80-98, Parution originale dans la *New York Review of Books*, 20/07/2000, 2000 (anglais, "East and West: The Reach of Reason").
- Shahrani, M. Nazif**, "Afghanistan: state and society in retrospect", in: *The Cultural Basis of Afghan Nationalism*, University of Oxford, 1990, pp.41-49, (anglais).
- Shahrani, M. Nazif**, "The future of the state and the structure of community governance in Afghanistan", Vanguard Books, Lahore, in : **Maley, William** : *Fundamentalism Reborn? Afghanistan and the Taliban*, 1998 (anglais).
- Singh, Iesha**, "Exploring issues of violence within the recent context of the Hazarajat, Afghanistan", *Central Asian Survey* (2001), 20(2), pp.195-228 (anglais).
- Smirnov, Sergey**, "The trans-afghan pipeline and its prospects", *Central Asia and the Caucasus*, Lulea, Suède, No. 4(22), 2003, pp. 126-131 (anglais).
- Spanta, Rangin Dadfar**, "Afghanistan: Escalation of ethnic politics, Tribune", *Magazine for Development and Cooperation*, Frankfurt, 7/2004 (anglais).
- Tabibi, Dr. Abdul Hakim**, "The Right of Free Access to and from the Sea for Land-locked States", *Afghanistan Journal*, Vienne, 1ère publication : "The Right of Free Access To and From the Sea for Land-locked States, As Well As Their Right to Exploitation of Living and Non-Living Resources of the Sea." *Osterreichische Zeitschrift für Öffentliches Recht und Völkerrecht* 29:1-2. 19, 1978 (anglais).
- Tabibi, Dr. Abdul Hakim**, "The United Nations in the Afghan Crises", *Central Asian Survey*, Londres, Vol.7, No. 2/3 (1988), pp. 169-176 (anglais).
- Taheri, Amir**, "Afghanistan : gagner la guerre, perdre la paix ?", *Politique Internationale*, Paris, N° 97 - Automne 2002, pp.189-196.
- Tandar, Homayoun**, "Ethnie ou nation", *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n°77, 2è trimestre 1997, pp.8-9.
- Tapper, Richard L.**, "Ethnicity, order and meaning in the anthropology of Iran and Afghanistan", in: *Le fait ethnique en Iran et en Afghanistan*, CNRS, 1988, Paris, pp.21-31 (anglais).
- Tarzi, S.M.**, "Afghanistan in 1992. A Hobbesian State of Nature.", *Asian Survey*, Berkeley, CA, Vol. 33(2), pp.165-174, 1993 (anglais).
- Tazi, Nadia**, "Le désert perpétuel. Visages de la virilité au Maghreb", *La virilité en Islam*, Cahiers Intersignes, Paris, n° 11-12, printemps 1998, pp.27-58.
- Tohid, Owais**, "Oussama et ses hommes sont toujours les bienvenus", *Courrier International*, Paris, N°682 du 27 novembre au 3 décembre 2003, p.20.
- Toix, Florence**, "Le Paris des Afghans : regard sur une catégorie invisible et précaire d'exilés du 10è arrondissement", *Les cahiers du social*, n°30, novembre 2011, 106 p.
- Touraine, Alain**, "Vrais et faux problèmes", in: *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, La Découverte, 1996/1997, pp.291-319.
- Van Parijs, Philippe**, "Quand les inégalités sont-elles justes ?", in: **Conseil d'Etat**, 1998, *Sur le principe d'égalité*, 246 p., pp.223-234.
- Wardak, Ali**, "State and Non-State Justice Systems in Afghanistan: the Need for Synergy", *Journal of International Law*, University of Pennsylvania, Vol.32-No.5 (2011), pp.1305-1324 (p.1307) (anglais).
- Wimmer, Andreas et Schetter, Conrad**, "Staatsbildung zuerst. Empfehlungen zum Wiederaufbau und zur Befriedung Afghanistans", *Afghanistan Info*, Neuchâtel, No 51, sept. 2002, p.9-11 (anglais).
- Youssine, Maxim**, "Le boomerang afghan. Les talibans peuvent entrer dans chaque maison russe.", *Izvestia*, Moscou, 7 septembre 2000. Archives du Ceredaf, cote M1258.
- Zahedi, Ashraf**, "When the Picture Does Not Fit the Frame", in: *Land of the Unconquerable: The Lives of Contemporary Afghan Women*, Jennifer Heath & Ashraf Zahedi, University of California Press, 2011, pp.293/305 (anglais).



## **Documents publics**

- Amnesty International**, "Afghanistan. Out of sight, out of mind: The fate of the Afghan returnees", Amnesty International International Secretariat, Londres, AI Index: ASA 11/014/2003, 23/06/2003 (anglais).
- Amnesty International**, "Afghanistan: Re-establishing the rule of law", Amnesty International International Secretariat, Londres, AI Index: ASA 11/021/2003, 14/08/2003, 64 p. (anglais).
- Amnesty International**, "Afghanistan. Les femmes privées de justice. 'Personne ne nous écoute et personne ne nous traite comme des êtres humains'", EFAI, Paris, Index AI : ASA 11/023/2003, 6/10/2003, 51 p.
- Anand, Sudhir & Sen, Amartya K.**, "Gender inequality in Human Development: theories and measurement", Occasional Paper 19, UNDP, New York, 10 p., 1997 (anglais).
- Ansari, Tamim**, "An Afghan-American Speaks - You can't bomb us back into the Stone Age. We're already there. But you can start a new world war, and that's exactly what Osama bin Laden wants.", *Truthout*, Sherman Oaks, CA, 2001 (anglais).
- Barfield, Thomas; Nojumi, Neamat; Thier, J. Alexander**, "The Clash of Two Goods. State and Non-State Dispute Resolution in Afghanistan", *United States Institute of Peace*, nov. 2006, 28 p. (anglais).
- Brunet, Ariane & Solon-Helal, Isabelle**, "Les droits des femmes en Afghanistan", Rapport de mission de Droits et Démocratie, Septembre 2002.
- Byrd, William & al.**, *Afghanistan: State Building, Sustaining Growth, and Reducing Poverty*, World Bank, 2005, 190 p. (anglais).
- Charney, Craig**, "Voices of Afghanistan: Afghan Voters Speak About Their Country, Elections, Gender & Democracy (Draft)", The Asia Foundation, Kabul, January 2004, 74 p.
- Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement**, « Position de la France sur les Etats fragiles et les situations de fragilité », 27/09/2007, 12 p.
- Commission on Human Rights**, "Technical cooperation in the field of human rights in Afghanistan", Nations Unies, Genève, E/CN.4/2004/Future.1 16 April 2004 (anglais).
- Corbic, E.**, "Le Pachtounistan, un fantôme du passé qui plane sur le ligne Durand-Mortimer", *La lettre du Groupement pour les Droits des Minorités*, Paris, 2001.
- Dellart, Joël**, "The Ta'wiz. A Glimpse of Popular Islam in Afghanistan", Health and Education Ressource Committee, Peshawar, 1983.
- Département fédéral des Affaires étrangères (Suisse), Centre des Nations unies pour les Droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (Cameroun), Ministère des Affaires étrangères et européennes (France)**, « La justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable », actes de la conférence du 17/19 novembre 2009 à Yaoundé (Cameroun), 156 p.
- Dorronsoro, Gilles**, "Waiting for the Taliban in Afghanistan", Carnegie Endowment, September 2012, 22 p. (anglais).
- FIDH & Armanshahr Foundation/Open Asia**, "Human Rights at a Crossroads: The need for a rights-centered approach to peace and reconciliation in Afghanistan", FIDH, mai 2012, 60 p. (anglais).
- Fielden, Matthew & Goodhand, Jonathan**, "The contribution of NGOs to peacebuilding in complex political emergencies", *Peace-Making in the New World Disorder: A Study of the Afghan Conflict and Attempts to Resolve it*, IDPM Manchester / INTRAC Oxford DFID funded research project: 26/06/2001, 53 p. (anglais).
- Forrest, Vaughn et Bodansky, Yossef**, "A question of trust", U.S. House of Representatives, Washington D.C., Task force on terrorism & unconventional warfare, House republican research committee, March 1st, 1990, Part I (20 p.) and Part II (8 p.). Archives du Ceredaf, cote M612 (anglais).
- Gouvernement de l'Etat provisoire islamique d'Afghanistan**, "Securing Afghanistan's future: Accomplishments and the strategic path forward, A Gov.t/International Agency Report Prepared for International Conference, March 31st & April 1st 2004", 122 p., 17/03/2004 (anglais).
- Harrison, Selig S.**, "What Next in Afghanistan ?", Carnegie Endowment for International Peace, Senior Associate, Testimony prepared for a hearing of the Subcommittee on Asian and Pacific Affairs, Committee on Foreign Affairs, U.S. House of Representatives, June 14, 1989, 15+6 p. (anglais).
- Hubbard, Bernard E. & al.**, "Lineament Analysis of Mineral Areas of Interest in Afghanistan, USGS, Open-File Report 2012-1048", USGS Afghanistan Project Product No. 233, 2012 (anglais).
- Human Rights Watch**, "Recommandations pour la réunion de Bonn sur l'avenir de l'Afghanistan", Human Rights Watch, New York, 2001, 5 p.
- Human Rights Watch**, "Afghanistan: Crisis of impunity - The Role of Pakistan, Russia, and Iran in Fueling the Civil War", Human Rights Watch, New York, July 2001, Vol.13, No. 3 ©, 53 p. (anglais).

- Human Rights Watch**, "Military Assistance to the Afghan Opposition", Human Rights Watch, New York, 6 October, 2001, 6 p. (anglais).
- Human Rights Watch**, "Afghanistan: Former Women's Minister Intimidated", Human Rights Watch, New York, 26 June, 2002, (anglais).
- Human Rights Watch**, "Afghanistan: Return of the Warlords", Human Rights Watch, New York, June 2002, 20 p. (anglais).
- Human Rights Watch**, "Afghanistan. Les femmes ne sont toujours pas libérées", Human Rights Watch, New York, 17 December 2002.
- Human Rights Watch**, "All Our Hopes Are Crushed: Violence and Repression in Western Afghanistan", Human Rights Watch, New York, Vol. 14, No. 7 © - November 2002, 52 p., 2002 (anglais).
- Human Rights Watch**, "Afghanistan: Analysis of New Cabinet. Warlords Emerge from Loya Jirga More Powerful Than Ever", Human Rights Watch, New York, 20 June, 2002 (anglais).
- Human Rights Watch**, "Anti-Pashtun Violence Widespread in Afghanistan", Human Rights Watch, New York, 3 March, 2002, (anglais).
- Human Rights Watch**, "Losing the Peace in Afghanistan", Human Rights Watch, New York, HRW World Report 2004, (anglais).
- Hunte, Pamela**, "Household decision-making and school enrolment in Afghanistan. Case study 3: Neshar Villages, Belcherag district, Faryab province", AREU, December 2005, 28 p. (anglais).
- Hunte, Pamela**, "Household decision-making and school enrolment in Afghanistan. Case study 2: District 4, Kandahar City", AREU, December 2005, 26 p. (anglais).
- Hunte, Pamela**, "Household decision-making and school enrolment in Afghanistan. Case study 1: Chahar Asyab District, Kabul Province", AREU, December 2005, 27 p. (anglais).
- Hunte, Pamela**, "Household decision-making and school enrolment in Afghanistan. Case study 2: Pul-i-Khushk, Kabul City", AREU, December 2005, 30 p. (anglais).
- Integrity Watch Afghanistan**, "Afghan perceptions and experiences of corruption - A national survey 2010", Integrity Watch Afghanistan, Kaboul, 130 p. (anglais).
- International Crisis Group**, "Central Asia : Fault lines in the new security map", ICG, Osh/Bruxelles, Asia Report N° 20, 4 July 2001, 38 p., (anglais).
- International Crisis Group**, "Afghanistan and Central Asia : Priorities for Reconstruction and Development", ICG, Osh/Bruxelles, Asia Report N° 26, 27 Novembre 2001, 36 p., (anglais).
- International Crisis Group**, "Afghanistan: The Problem of Pashtun Alienation", ICG, Kabul/Bruxelles, Asia Report N° 62, 5 August 2003, 35 p., (anglais).
- International Crisis Group**, "Disarmament and reintegration in Afghanistan", ICG, Kabul/Bruxelles, Asia Report N° 65, 30 September 2003, 24 p., (anglais).
- International Crisis Group**, "Reforming Afghanistan's Broken Judiciary", ICG, Kabul/Bruxelles, Asia Report n°195, 17/11/2010, 44 p. (anglais).
- Mani, Rama**, "Ending Impunity and Building Justice in Afghanistan", AREU, Kaboul, *Issues Paper Series*, Décembre 2003, 46 p. (anglais).
- Miller, Laurel & Perito, Robert**, "Establishing the Rule of Law in Afghanistan", United States Institute of Peace, Washington D.C., USA, Special Report 117, March 2004, 18 p. (anglais).
- Morillon, Philippe**, "Afghanistan : créer une véritable agence pour assurer la coordination de la reconstruction", Parlement Européen, Strasbourg, EPP-ED, 16/01/2003.
- Oates, Lauren & Solon-Helal, Isabelle**, "A la croisée des chemins entre conflit et démocratie : les femmes et la loya jirga constitutionnelle de l'Afghanistan", Droits et Démocratie, Montréal, Canada, mai 2004, 87 p.
- OCDE**, "Conflits et fragilité. L'engagement international dans les Etats fragiles, peut-on mieux faire ?", Editions OCDE, 2011, 65p (version préliminaire).
- OCDE**, « Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance », Editions OCDE, 2005, 168 p.
- Ottaway, Marina et Lieven, Anatol**, "Rebuilding Afghanistan : Fantasy versus Reality", Carnegie Endowment for International Peace, Senior Associate, Policy Brief Number 12, January 2002, 8 p; (anglais).
- Parlement Européen**, "Report on Afghanistan: challenges and prospects for the future", Parlement Européen, Strasbourg, RR\522199EN.doc, PE 329.346 du 29 janvier 2004, 26 p. (anglais).
- Poole, Lydia**, "Afghanistan: Tracking major resource flows - 2002-2010", Global Humanitarian Assistance, janvier 2011, 24 p.
- Rashid, Ahmed**, "Who's winning the 'war on terror' in Afghanistan?", Yale Global Online, 05/09/2003 (anglais).
- Renan, Ernest**, "Qu'est-ce qu'une nation ?", Sorbonne, Paris, 11 mars 1882.
- Rice, Condoleeza**, "Testimony of Condoleeza Rice before 9/11 Commission", Truthout, Sherman Oaks, CA, 8 avril 2004 (anglais).

- Saris A. et Seedat F.**, "Women's Rights in Muslim Communities : A resource guide for Human rights educators", Equitas-Centre international d'éducation aux droits humains – Direktorat Jenderal HAM-Department Hukum Dan Hak Asasi Manusia, 2009, 82 p.
- Stallard, Dawn**, "Speaking Out: Afghan Opinions of Rights and Responsibilities", The Human Rights Research and Advocacy Consortium (HRRAC), The Army Press, Pakistan, 2003, 82p. (anglais).
- Stewart, Frances**, "Horizontal Inequalities: A Neglected Dimension of Development", CRISE Working Paper, University of Oxford, 2001, 39 p. (anglais).
- Tadjbakhsh, Shahrbanou & al.**, "Afghanistan: Human Development Report 2004 - Security with a Human Face, Challenges and Responsibilities", UNDP Afghanistan, 290 p., 1, 2004 (anglais).
- The Asia Foundation**, "Voter Education Planning Survey: Afghanistan 2004 National Elections - A Report Based on a Public Opinion Poll", Kabul, 2004, 93 p. (anglais).
- UNDP in Afghanistan**, "Democracy and Rule of Law: Public Administration, the System of Justice and Human Rights", UNDP, Kaboul, September 2003 (anglais).
- Wafa, Saghar & Nader, Baser**, "Field notes and Observations of Gender and Local Level Decision Making in Kabul City", AREU, Gender and Local Level Decision-Making Research Project, 2004, 15 p. (anglais).
- Wardak, Ali**, "Building a Post-War Justice System in Afghanistan, Institute for Afghan Studies", Institute for Afghan Studies, 2003, 18 p. (anglais).
- Wisner, Frank G. II et alii**, "New priorities in South Asia: U.S. policy toward India, Pakistan, and Afghanistan", Council of Foreign Relations, Washington D.C., 2003, 106 p. (anglais).

### **Monographies**

- Addi, Lahouari**, "De l'Algérie pré-coloniale à l'Algérie coloniale, économie et société", Institut des Sciences sociales d'Oran (inédit), 1982, 265 p.
- Aïdan, Géraldine**, "Le fait psychique, objet des normes juridiques", thèse de Droit public de l'université Paris I, soutenue le 10 décembre 2012.
- Archambeaud, Gaït Gauhar**, "Mise en perspective de l'accord de Bonn du 5 décembre 2001 pour l'Afghanistan", dossier de recherche sous la direction de J.C. Fritz, DEA Droits de la personne et protection de l'humanité, université de Bourgogne, 2003/2004, 71 p.
- Assefy, Homayoun Shah**, "L'islam et certains aspects de la vie politique afghane", université de Dijon, France, D.E.S. de Science politique, 1971.
- Canovas, Julie**, "La nécessité d'une nouvelle conception de la responsabilité au service de l'en-commun", thèse de Droit de l'université de Bourgogne, 23/03/2012, 686 p.
- Deroche, Frédéric**, "L'enjeu de la relation à la terre et aux ressources naturelles pour les peuples autochtones : son originalité et sa signification pour l'ordre mondial", thèse de Droit Public, université de Bourgogne, 03/04/ 2007
- Fazelly, M. Kassem**, "L'évolution du statut juridique de la femme afghane", non publié.
- Gohar, Ali**, "I vs. You Identity in the Pukhton Community", Just Peace International, Peshawar, 2005 (anglais).
- Hachem, Djan M.**, *L'espace afghan dans le jeu des grandes puissances jusqu'en 1980*, Université de Bourgogne, Faculté de Droit et de Science Politique, Thèse en vue de l'obtention du doctorat, discipline Science Politique, Mai 2003, 445 p.
- Kamal, Marjane**, "Le processus de reconstruction de l'Etat en Afghanistan : consolidation de réseaux de pouvoir infra-étatiques et émergence d'un Etat néo-patrimonial", IEP de Paris, 2004, mémoire de DEA, Analyse comparative des aires politiques, 81 p.
- Lanier, Valérie**, "Accueil et accompagnement social des enfants de migrants : éducation entre culture d'origine et culture du pays d'accueil", CREDESPO, Université de Bourgogne, 14/12/2011.
- Ribeill, Georges**, « Tensions et mutations sociales. Eléments d'une approche dynamiste et modélisation », thèse de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle sous la direction de Georges Balandier, université René Descartes, 1973, 275 p.
- Torabi, Yama**, "State-, nation- et peace-building comme processus de transactions : l'interaction des intervenants et des acteurs locaux sur le théâtre de l'intervention en Afghanistan, 2001-08", Doctorat de Science Politique - Thèse dirigée par M. Badie, Professeur des Universités, soutenue le 30 juin 2009, 614 p.
- Volle, Isabelle**, "Représentations de l'autre et stratégies identitaires chez des exilés politiques afghans en France", Maîtrise de socio-anthropologie, Université Toulouse Le Mirail, 1990, 194 p.
- Woyнар, Marion**, « Gestion du patrimoine culturel et nouvelle vision du développement : enjeux et défis dans la dynamique historique du Mexique », thèse de doctorat, sous la direction de Jean-Claude Fritz, université de Bourgogne, 2011.

## ***Filmographie***

- Akram, Barmak**, *L'enfant de Kaboul*, Fidélité Films, Paris, 2009 (dari).  
**Barmak, Siddiq**, *Osama*, Barmak Film, Paris, 83mn, 2003 (dari).  
**Denicourt, Marianne**, *Nassima, une vie confisquée*, Envoyé spécial, France II, 31/01/2008.  
**Eastwood, Clint**, *L'échange*, Universal Pictures, 2008, 2h20mn.  
**Gibney, Alex**, *Taxi to the Dark Side*, Eva Horner & Susannah Shipman, 2007, 106 mn (anglais, dari).  
**Haggis, Paul**, *Dans la vallée d'Elab*, 2007, 2h.  
**Malle, Louis & Modiano, Patrick**, *Lacombe Lucien*, 1974, 132mn.  
**Makhmalbaf, Mohsen**, *Kandabar*, Avatar Films, 2001, 85mn (persan).  
**Ponfilly, Christophe de**, *L'étoile du soldat*, Albert Films, 2006, 100 mn (français, dari).  
**Satrapa, Marjane & Parronau, Vincent**, *Persépolis*, Diaphana Films, 2007, 1h35mn.  
**Surnow, Joel & Cochran, Robert**, *Vingt-quatre heures chrono, Saisons Un à Huit*, 2002-2010 (série TV, américain).  
**Victor, Marc & al.**, *Kaboul Kitchen*, 2012 (série TV).  
**Wachowski, Andrew & Lana**, *Matrix*, Warner Bros., 1999, 2h15 (film).

## ***Suivi de l'actualité afghane et internationale***

- Pajhwok Afghan News : pajhwok.com  
 Bakhtar News Agency : bakhtarnews.com.af  
 Afghan News : AfghanNews@yahoo.com  
 BBC Persian : bbc.co.uk/persian/afghanistan/  
 Institute for War and Peace Reporting, Afghan Recovery Reports : iwpr.net  
 TruthOut : truth-out.org  
 Readers Supported News : readersupportednews.org  
 Zunia : zunia.org  
 Le Monde, Paris  
 The Guardian, Londres  
 The New York Times, New York



## Table des matières

<b>Sommaire</b> .....	<b>5</b>
Carte physique de l'Afghanistan.....	7
Table des sigles.....	9
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>15</b>
<b>TITRE UN – LA DIALECTIQUE CONVENTIONNELLE DE L'EGALITE INADAPTEE AUX REALITES SOCIO-POLITIQUES DE L'AFGHANISTAN</b> .....	<b>47</b>
<b>1.1. Les Afghans en demande d'égalité : enquêtes et témoignages</b> .....	<b>49</b>
1.11. Une population en souffrance et en espérance : une enquête à propos du principe d'égalité.....	50
1.111. Le choix des répondants.....	51
1.112. Synthèse des entretiens .....	61
1.12. De nombreux témoignages suscités par les décennies de guerre .....	65
1.121. Afghans de l'intérieur .....	66
1.122. Afghans de l'extérieur.....	69
1.123. Chercheurs et coopérants.....	74
1.124. Journalistes et combattants .....	77
<b>1.2. Désamorcer la question de la femme afghane, ou la politique des genres comme instance concurrente de recherche d'égalité</b> .....	<b>80</b>
1.21. Une accumulation de cas particuliers inclassables.....	81
1.211. Femmes afghanes dans l'imaginaire mondial.....	82
1.212. Ministre adjointe des Affaires féminines en Afghanistan .....	84
1.213. Femmes afghanes aux prises avec la coutume.....	87
1.22. Une situation générale catastrophique entretenue par l'insécurité .....	91
Violence et enfermement .....	91
Développement et démocratie .....	93
1.23. Le genre ou l'ethnie, vecteurs concurrents de contrôle (in)égalitaire des individus.....	97
<b>1.3. Facettes de l'égalité : comment peut-on être afghan ?</b> .....	<b>102</b>
1.31. Les humains, sujets d'égalité : la singularité afghane .....	104
1.311. Le nom, déterminant de l'identification du sujet ?.....	105
1.312. Les compléments de l'identité du sujet .....	111
1.313. L'amplification du sujet en groupe dans le monde contemporain .....	115
L'individu au risque du système familial d'organisation de la propriété .....	115
L'individu au risque de la mobilisation des mythes identitaires.....	118
Quand le mythe devient outil de contrôle.....	122

1.32. Territoires et frontières de l'égalité : limites de la souveraineté en Afghanistan .....	125
1.321. Le citoyen déterminé par le territoire ? .....	126
1.322. Peuples, nations, souveraineté .....	130
1.323. Les frontières, matérialisation d'inégalité.....	135
Une matérialisation de la séparation.....	135
Une matérialisation de catégorisations inégalitaires.....	138
Des cloisonnements à dépasser.....	141
1.33. Epoque et moments de l'égalité : l'Afghanistan 'berceau' des civilisations ? .....	145
1.331. Les moments de la prise de conscience de l'égalité dans la diversité : de l'individuation à la transcendance.....	148
Individuation .....	148
Différenciation .....	150
Reconnaissance de l'autre.....	152
Transcendance.....	154
1.332. Le moment de la rationalisation explicite du principe d'égalité : du 'barbare' au 'civilisé' ?.....	157
La maieutique du principe d'égalité .....	157
Une propriété émergente.....	159
Le mouvement de l'égalité en Afghanistan .....	161
1.333. L'époque de la mise en œuvre : projet ou fable ? .....	165
Le présent inaccompli.....	166
Qui est le barbare de qui ?.....	170
<b>1.4. L'honneur, un autre mot pour la dignité humaine .....</b>	<b>174</b>

## **TITRE DEUX – UNE SYNTAXE DE L'EGALITE EMERGE DE L'ANTHROPOLOGIE**

### **POLITIQUE DE L'AFGHANISTAN..... 181**

<b>2.1. L'approche systémique appliquée aux valeurs socio-politiques .....</b>	<b>184</b>
Systémisme et dynamisme.....	185
Logique ternaire. ....	186
<b>2.2. Une définition dynamique du principe d'égalité.....</b>	<b>190</b>
2.21. L'égalité de la personne humaine.....	191
2.22. ...se décline en une série de droits et devoirs impartis à tous également.....	195
2.23. ...dont l'exercice permet et garantit notre commune destinée humaine. ....	199
2.24. Corollaire contraposé : la violence détruit la dynamique du principe d'égalité .....	205
La violence comme déshumanisation .....	206
La violence comme calcul .....	208

<b>2.3. Un vocabulaire de l'égalité fondé sur l'approche systémique de la différence .....</b>	<b>211</b>
2.31. Le tribalisme, syntagme égalitaire de combat : nous contre les autres.....	214
2.311. L'obligation de solidarité dans la défense des intérêts du groupe .....	215
La garantie de sécurité.....	215
La compétition .....	218
2.312. Etatisme et individualisme, les limites du tribalisme .....	222
De l'individu à l'Etat .....	225
Exacerbation du tribalisme .....	227
2.313. Le mariage, outil de l'égalité tribaliste.....	229
Pratiques traditionnelles induites par le mariage .....	233
2.32. Le sectarisme, syntagme égalitaire de fusion : nous sans les autres.....	235
2.321. Les particularismes égalisés dans la totalité englobante et sécurisante de la tradition.....	236
Soumission à la tradition .....	236
Soumission à la tradition .....	241
Soumission à la tradition .....	242
2.322. Affrontement et soumission sont les deux facettes d'un monde dualiste.....	244
Une dichotomie.....	244
Une dichotomie.....	247
2.323. La propriété, structure de l'égalité traditionaliste .....	251
La propriété .....	252
La propriété contestable ? .....	254
Le voile .....	257
2.33. La civilité, syntagme égalitaire de diversité active : nous avec, par et pour les autres.....	260
2.331. La ville, lieu structurel de la civilité .....	261
2.332. Disparaître dans l'utilitarisme ou s'humaniser dans l'interaction ? .....	265
Le complexe.....	266
Civilité exo-urbaine.....	267
2.333. Le maximin, vecteur de l'égalité dignité.....	269
Définition du maximin .....	270
Un maximin .....	271
Une pratique inconditionnelle .....	272
Dépassement du tribalo-traditionalisme.....	273
<b>2.4. Une grammaire de praxis égalitaires circonstanciées aux contraintes sécuritaires .....</b>	<b>277</b>
2.41. Une interaction physiologique entre le sentiment de sécurité et le lien social .....	278
2.42. L'égalité tribaliste, réponse rationaliste à une menace immédiate .....	280
2.43. L'égalité traditionaliste, réponse dogmatique à une menace structurelle.....	282
2.44. Le principe d'égalité dignité, réponse holiste à une menace diffuse.....	284
2.45. Une gradation des cloisonnements de l'individuel au général.....	286



**TITRE TROIS – APPLIQUER UN NOUVEAU LANGAGE D'EGALITE A LA POÏËTIQUE DU  
CONTRAT SOCIAL EN AFGHANISTAN.....291**

<b>3.1. Egalité de vérité : préserver la relation sujet-sujet par une critique permanente des déformations de la communication.....</b>	<b>294</b>
3.11. La tradition orale et la rationalité scientifique à l'épreuve de la post-modernité.....	296
3.111. Des médias codés par le tribalisme.....	297
3.112. Une émotion instrumentalisée.....	302
3.113. Partager la mémoire dans la curiosité de la différence.....	308
3.12. Réconcilier le présent en libérant du passé.....	312
3.121. Une violence délibérée.....	313
3.122. Les fondements de la confiance.....	318
Conditionnalité culturelle ?.....	322
Manipulations.....	324
3.123. Dynamiques de vérité.....	326
Traitement collectif ?.....	327
Passer d'un passé divisé à un futur partagé.....	329
Précurseurs.....	331
3.13. L'éducation, maximin du désir de vérité.....	334
3.131. L'éducation, outil de contrôle ou marqueur social ?.....	336
3.132. L'éducation, instrument de l'égale dignité ?.....	345
3.133. Un impératif catégorique pour la planète.....	351
<b>3.2. Egalité de légitimité : trouver une troisième voie entre la métaphysique du droit naturel et le relativisme culturel .....</b>	<b>356</b>
3.21. Des pratiques juridiques chevauchant le rapport de forces.....	357
3.211. Les claironnantes certitudes des défenseurs du droit positif.....	358
3.212. Le juridisme au risque de la réalité afghane.....	363
Un exemple, la province de Kâpissâ.....	366
3.213. Etat de droit, état des forces ?.....	369
Un cas emblématique.....	372
Juridisme des puissants.....	375
3.22. Le syntagme dominant inscrit dans la justice au quotidien.....	379
3.221. Des sources du droit en concurrence.....	380
Le droit objet de contentieux.....	383
3.222. L'exemplarité du sort fait aux femmes.....	386
Dépasser la compétition des normes.....	393
3.23. La réparation, maximin du désir de justice.....	397
3.231. La réparation au coeur de la justice traditionnelle : le nanawâté.....	398
Le <i>nanawâté</i> , une démarche de réconciliation.....	399
Une femme, la <i>swâra</i> , pour garantir la paix.....	400

Le prix du sang.....	402
3.232. Des praticiens sur le fil du rasoir.....	404
3.233. Trouver les complémentarités pour favoriser le respect et l'interaction.....	408
Choc des cultures ?.....	411
Symbiose des pratiques.....	412
<b>3.3. Egalité de réalité : s'exercer à une pensée politique capable de traiter avec le réel fragmenté .....</b>	<b>414</b>
3.31. Une économie sans contrôle favorisant les puissants.....	415
3.311. Qui profite de la reconstruction ? L'origine de la corruption .....	417
Economie illégale.....	418
Hydrocarbures.....	421
Ressources minières.....	423
A qui donc profite la reconstruction ? .....	425
3.312. Acteurs internationaux d'inégalité ? La logique du marché.....	428
Logique de marché ou logique de solidarité .....	430
Compétence des acteurs.....	432
Laissés pour compte.....	435
3.313. Adapter les méthodes aux populations et non l'inverse.....	437
Qui planifie ? .....	438
Objectifs humanitaires ou militaires ?.....	441
3.32. Les Afghans écrasés par la géo-politique des blocs territorialisés .....	445
3.321. Shock and Awe, la géopolitique des crises .....	448
Le choc des empires.....	448
La crainte de la complexité.....	451
L'impuissance de la puissance.....	453
3.322. L'héritage culturel comme alibi de l'irresponsabilité, ou la démocratie comme étendard de l'Occident.....	457
La démocratie ou rien ? .....	458
Distinguer les motivations, préserver la dignité .....	461
Logique d'enfermement.....	464
3.323. Libérer les dynamiques locales en sortant du cadre étatique.....	467
Institutionnalisation.....	468
Légitimation.....	471
Afghanistan, Etat-nation ? .....	474
3.33. La protection sociale, maximum du désir de réalité .....	480
3.331. La dignité humaine opposable aux intérêts des Etats ?.....	483
Raison d'Etat .....	484
Etat oppresseur .....	488
Protection des individus.....	489
Individus en demande de protection.....	491
3.332. Un statut spécial de population en crise ? .....	495
Frontières floues.....	496
Identités morcelées.....	497

Conflit armé.....	498
Déplacements de population.....	498
Domages de guerre.....	498
Crimes contre l'humanité.....	498
Impunité.....	499
Traumatismes psychologiques.....	499
Corruption.....	500
Pauvreté.....	500
Trafics.....	501
3.333. Engager la 'communauté internationale' dans la protection de la population afghane.....	504
Etats fragiles, sociétés dans l'insécurité : l'œuf ou la poule ?.....	505
Les fondements de l'interaction respectueuse de la dignité.....	507
Des adaptations environnementales.....	510
Plan de complémentarité.....	511

**CONCLUSION.....513**

**ANNEXES..... 517**

A – Table des sigles.....	518
B – Glossaire des mots d'origine locale.....	518
C – Lexique des noms propres.....	529
D – Lexique des termes techniques.....	536
E – Repères chronologiques.....	543
F – Cartes.....	549
G – Dessins gagnants du concours 2007 de la Commission européenne.....	557
H – Planches.....	565
I – Dilawar, par Curtis.....	569
J – Perception des systèmes de justice étatique et non-étatique.....	571
K – Activité des cours en Kâpissâ et Sarobi.....	571
L – Modèle de système judiciaire hybride pour l'Afghanistan.....	573
M – Progression de la scolarisation des garçons et des filles en Afghanistan.....	575
N – Pyramide de Maslow.....	577
O – Organisation dynamique de l'égalité.....	579
P – Evolution du budget national afghan.....	581
Q – Exportation de la démocratie, selon Schraeder.....	583
R – Principes de l'OCDE pour les Etats fragile.....	585
S – Index des Etats fragiles pour l'Afghanistan.....	587
T – Objectifs du millénaire pour l'Afghanistan.....	589
U – Index du développement humain pour l'Afghanistan (PNUD).....	591

V – Enquête qualitative propos de la perception de l'Article 22 de la Constitution afghane .....	593
Tableau des participants .....	593
Questionnaire - Première partie : La Constitution (Q. 1.0 à Q. 1.6) .....	594
Questionnaire - Deuxième partie : l'Article 22 sur l'égalité (Q. 2.1 à Q. 2.8).....	599
Questionnaire - Troisième partie : les mots clés (Q. 3.0 à Q. 3.11).....	605
Q. 3.1 - Droits - حقوق (44).....	605
Q. 3.2 - Egaux, égalité - مساوی (35).....	607
Q. 3.3 - Discrimination - تبعيض (35).....	609
Q. 3.4 - Loi - قانون (15).....	612
Q. 3.5 - Femme - زن (14).....	613
Q. 3.6 - Citoyens - اتباع (13).....	615
Q. 3.7 - Aussi bien que - اعم (6).....	616
Q. 3.8 - Privilège - امتياز (6).....	616
Q. 3.9 - Interdit - ممنوع (5).....	617
Q. 3.10 - Devoirs - وظيف (4).....	617
Q. 3.11 - Homme - مرد (2).....	618
Questionnaire - Quatrième partie : au-delà de la Constitution.....	618
Q. 4.1 - D'une manière générale, que pensez-vous du principe d'égalité ?.....	618
Q. 4.2 - Selon vous, quel est le rapport de l'égalité à la liberté ?.....	619
Q. 4.3 - Y a-t-il quelque chose de particulier que vous souhaiteriez ajouter à cette conversation ?.....	621
Q. 4.4 – Elections présidentielle et parlementaire .....	622
W – Index analytique.....	624
X – Index des auteurs .....	634
Z – Bibliographie .....	640
Ouvrages généraux .....	640
Ouvrages sur l'Afghanistan et son environnement .....	643
Articles .....	646
Documents publics.....	652
Monographies.....	654
Filmographie.....	655
Suivi de l'actualité afghane et internationale .....	655
<b>Table des matières .....</b>	<b>657</b>